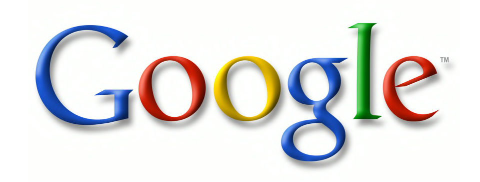
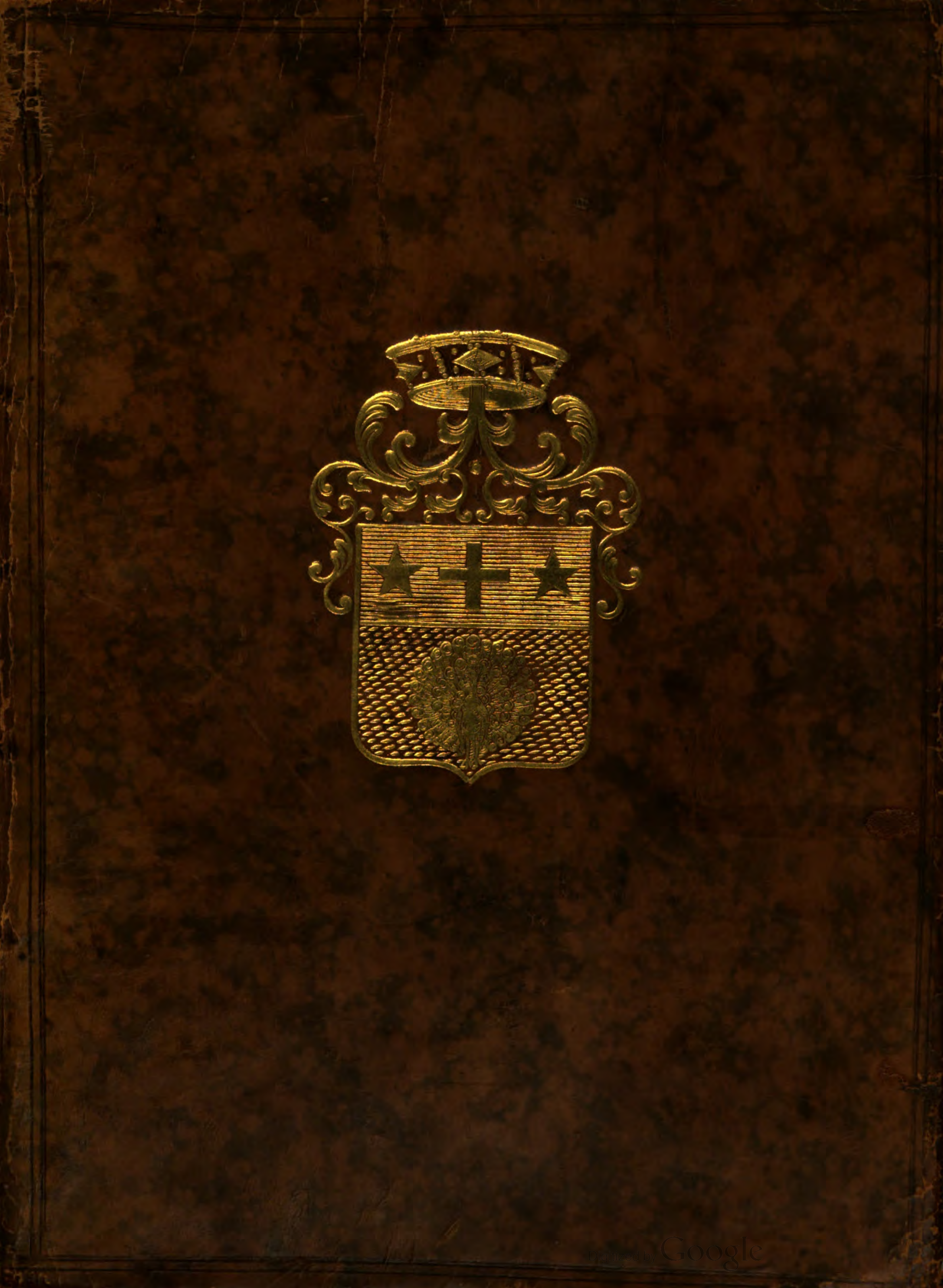








Ce livre fait partie de
la bibliothèque de M. de
FORTIA D'URBAN,
demeurant à Paris, rue de
la Rochefoucaud, N°. 21,
division du Mont-Blanc.
N°. 2831
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
Digitized by Google



HISTOIRE
DES
HOMMES ILLUSTRES
DE L'ORDRE
DE
SAINT DOMINIQUE;

C'EST-À-DIRE,

DES PAPES, DES CARDINAUX, DES PRÉLATS éminens en Science & en Sainteté; des célébres Docteurs, & des autres grands Persfonages, qui ont le plus illustré cet Ordre, depuis la mort du S. Fondateur, jusqu'au Pontificat de Benoît XIII.

OUVRAGE DÉDIÉ À SA SAINTETÉ,

Par le Révérend Pere A. TOURON, Religieux du même Ordre.

TOME QUATRIÉME.



A PARIS,

Chez { BABUTY, rue Saint Jâques, à Saint Chrysostome.
QUILLAU, Pere, rue Galande, à l'Annonciation.

M. DCC. XLVII.

AVEC APPROBATIONS ET PRIVILEGE DU ROY.

TROISIÉME LETTRE

Écrite de la part de SA SAINTETÉ, par Son Éminence Monseigneur le Cardinal VALENTI, Sécretaire d'Etat, au P. TOURON Dominicain, au sujet de son *Histoire des Hommes Illustres de l'Ordre de saint Dominique.*

REVERENDE PATER,

VOLUMEN tertium, quo præclarorum Hominum, qui Dominicano cœtui nomen dederunt, vitas, & illustria gesta recensere pergis, detulit ad Pontificem Maximum Antoninus Bremondius sodalis tuus, deque eadem Religiosa Familia studiis suis egregiè meritus; parique fuit à Pontifice Maximo humanitate exceptum, ac duo superiora: Quamobrem jussit me suo tibi nomine plurimas habere gratias, cùm propter Litterarium munus ipsi jucundissimum, tum verò etiam propter nuncupatoriam Epistolam eidem inscriptam. Hanc verò Pontificæ voluntatis significationem citiùs accepisses, nisi gravissimæ divinarum, humanarumque rerum sollicitudines, quibus hoc potissimum tempore Pontifex Maximus fuit exercitus, tuique libri, antequam quidquam ad te responsi daretur, percurrendi cupiditas, illam retardassent. Nunc itaque libro omni cursim evoluto, attentius verò perlectis quorumdam dum viverent, rerum gestarum narrationibus, easdem pares in elegantia dictionis, ac superiores invenit, tantâque prudentiâ elaboratas; ut elegans ac prudens scribendi ratio, quâ imagines illas delineasti, eximiam pennicillo tuo demeruerit laudem. Interea verò Augustinus Ursius, vir in Literaria Republica Clarus, Versionem ex Gallico in Italicum Idioma prosequitur; ut iis quoque, quos Gallici sermonis imperitiâ tenentur, opus tuum probetur, ac placeat. Quæ cùm de mandato Sanctitatis suæ habuerim tibi significan-

REVEREND PERE,

VÔTRE Confrere, le Pere Antonin Brémond, dont le travail, & les Ouvrages font beaucoup d'honneur à votre Ordre, a présenté au Souverain Pontife votre troisiéme Volume, ou la suite de l'Histoire de vos Hommes illustres, dont vous continuez à écrire la Vie, & les belles Actions: Sa Sainteté l'ayant reçu avec la même bonté, que les deux Tomes précédens, m'a ordonné de vous en faire de grands remercimens de sa part, & de vous assurer qu'Elle est également satisfaite, & de ce présent de Littérature, qui lui est très-agréable, & de l'Epître, que vous lui avez adressée. Vous auriez reçu plutôt cette marque de la bienveillance du Pape, si les soins accablans des choses Divines & Humaines, si multipliés surtout dans ces tems critiques, n'eussent détourné ailleurs les attentions de Sa Sainteté: le désir même de lire votre Livre, avant que de vous répondre, a influé encore à ce retardement. Maintenant que le Saint Pere a parcouru rapidement tout votre Ouvrage, sans que cette rapidité l'ait empêché de s'arrêter avec plus d'attention à certains récits frappans des glorieuses actions, que ces Hommes véritablement Illustres, ont faites pendant leur Vie, Sa Sainteté y a remarqué avec plaisir la même élégance, & la même pureté de style, que dans les deux premiers Volumes; Elle les trouve travaillés avec tant d'art, & de prudence, que ce style élégant & modéré, sous le-

quel vous représentez ces Tableaux, mérite à votre plume l'Eloge le plus achevé. J'ajoûte que le sçavant Pere Orsi, si connu dans la République des Lettres, continue de traduire vos Ouvrages en Italien, afin qu'ils puissent être lûs, & applaudis, de ceux même, qui n'entendent point le François. Voilà ce que le Souverain Pontife a voulu que je vous écrivisse en son nom. Je souhaite que le Ciel vous favorise en tout, & qu'il vous comble de ses Bénédictions.

M. R. P.

A Rome le 4 des Ides d'Août 1746.

Toujours disposé à vous rendre service.

S. Cardinal VALENTI.

da, omnia tibi fausta, & felicia precor à Deo:

P. V.

Roma 4 Idus Sextiles 1746.

Ad Officia Paratus.

S. Cardinalis VALENTI.

TABLE

Des Noms des Saints & des Hommes Illustres, dont l'Histoire est contenuë dans ce quatriéme Volume.

LIVRE VINGT-CINQUIE'ME.

LIVRE VINGT-SIXIE'ME.

LIVRE VINGT-SEPTIE'ME.

LIVRE VINGT-HUITIE'ME.

LIVRE VINGT-NEUVIE'ME.

LIVRE TRENTIE'ME.

LIVRE TRENTE-UNIE'ME.

LIVRE TRENTE-DEUXIE'ME.

Fin de la Table des Noms, &c.

APPROBATION de M. DE LORME, Docteur & Professeur de Sorbonne, & Censeur Royal des Livres.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit intitulé : *Histoire des Hommes Illustres de l'Ordre de saint Dominique*, Tome quatriéme. En Sorbonne, le vingt-sixiéme Avril 1745.

DE LORME.

APPROBATION des Théologiens de l'Ordre.

CE quatriéme Volume, que nous avons lû avec la même satisfaction que les précédens, nous a paru ajoûter beaucoup à tous ceux, que l'Auteur a déja publiés, & que les Nations Etrangéres ont traduits. Si on y trouve la même éxactitude, & la même clarté dans l'Exposé des Faits ; la même Critique, & la même sagacité dans l'éclaircissement de ceux qui n'avoient pas été encore assez dévelopés ; le même style, & cette maniére de traiter les matiéres, dont Sa Sainteté loue l'Elégance & la Sagesse : *Elegans ac prudens scribendi ratio :* Il faut dire de plus, que par la variété & la richesse des Sujets, peut-être aussi par le nombre, & le mérite des Grands Personnages, des saints Evêques, & des célébres Docteurs, dont le Pere TOURON, nous donne l'Histoire dans ce quatriéme Tome, il semble l'avoir rendu encore plus intéressant que les trois Premiers. Fait à Paris, ce dixiéme Juin 1747.

F. JEAN-ANDRÉ VASSAL, Professeur en Théologie, de l'Ordre des FF. Prêcheurs.

F. BERNARD MONTPELLIER, Professeur en Théologie, de l'Ordre des FF. Prêcheurs.

HISTOIRE



A

NOTRE TRÈS-SAINT PERE

LE PAPE

BENOÎT XIV.

TRÈS-SAINT PERE,

SI la plûpart des Auteurs ne pensent pas toujuors, comme ils parlent; lorsqu'en présentant à un illustre Mécéne les fruits de leurs Veilles, ils déclarent d'abord, qu'ils ne

ſont que lui rendre ce qui eſt à lui, ce qu'ils en ont reçu, & ce qui lui appartient à pluſieurs titres : rien n'empêche que cet aveu, du moins dans quelques-uns, ne ſoit auſſi ſincére, qu'il eſt public & ſolemnel. J'aurois tort, TRE'S-SAINT PERE, *de ne pas me glorifier de pouvoir faire aujourd'hui le même aveu, ſans crainte d'être ſoupçonné d'un défaut de ſincérité.*

Qu'on faſſe attention à ces Lettres ſi précieuſes, ſi pleines de bonté ; dont VOTRE SAINTETE' *a bien voulu honorer plus d'une fois ſon Serviteur : & qu'on liſe avec des yeux attentifs ces excellens Ouvrages, dont elle continue d'enrichir l'Egliſe, & nos Bibliothéques : on comprendra ſans peine la vérité de ce que j'avance avec confiance. Oui,* TRE'S-SAINT PERE, *vos Livres m'ont inſtruit ; & vos Lettres m'ont enhardi, ſoutenu, encouragé. Après celles-ci, je ne devois point redouter la critique, ni craindre le travail. Auſſi ai-je redoublé mes ſoins, pour ne pas paroître tout-à-fait indigne d'une Approbation, qui m'eſt infiniment honorable : & dans ceux-là, j'ai heureuſement trouvé, avec la richeſſe des Matiéres, le Plan, la Régle, & le*

Modéle, dont j'avois besoin : le Plan d'un grand Ouvrage profondément médité ; la régle sûre pour placer en leur lieu, les parties dont le tout est assorti ; & le parfait modéle d'un Ecrivain, qui ne veut parler de la Religion, & de ses Héros, que d'une maniére digne & de la majesté de la Religion, & de la sainteté de ceux, qui se sont élevés par elle, à ce qu'elle a de plus auguste & de plus grand.

Je sçai, TRE'S-SAINT PERE, *que l'éxactitude, & l'amour de la Vérité seront toujours les premiéres régles d'un bon Historien. Ce n'est pas à lui à représenter les hommes, tels qu'ils auroient dû être : il doit les montrer tels qu'ils ont été; sans jamais leur prêter de bonnes qualités, qu'on ne leur a point connues; sans éxagérer leurs vertus, & sans dissimuler leurs défauts. Content de rapporter fidélement des Faits avérés ; de mettre dans tout leur jour des talens, dont l'usage a été utile à la République Chrétienne ; & de parler, selon sa portée, de tout ce que ses Hommes illustres ont fait de beau, d'édifiant, & de saint ; il faut qu'il en laisse le jugement au Tribunal du Public, & en dernier ressort à celui de l'Eglise.*

Mais quel intérêt n'a point celui qui entreprend d'écrire les actions des Saints, de connoître exactement le vrai caractére de la Sainteté; & de sçavoir bien discerner l'apparent, du réel; le brillant, du solide; le vil, du précieux; & les vertus vulgaires, de celles qui sont véritablement héroïques? Combien son travail sera-t-il plus utile & plus achevé; si à la connoissance des Faits, l'Auteur ajoûte celle de tous les devoirs, qu'un Disciple de JESUS-CHRIST, *est obligé de remplir dans tous les Etats, où la Divine Providence l'a placé?*

Voilà, TRE'S-SAINT PERE, *ce que nous avons l'avantage de pouvoir apprendre, dans ces Volumes tout d'or; qui, sortis de votre Plume pour la félicité de notre Siécle, seront l'objet de l'admiration de ceux qui viendront après nous; les délices des Sçavans de tous les tems, & de toutes les Nations. Les Ecrivains Ecclésiastiques y puiseront toujours de nouvelles lumiéres, & un trésor d'Erudition, qu'ils chercheroient vainement ailleurs. C'est ce que l'expérience a déja appris à plusieurs. Qu'il me soit permis de publier ce que la reconnoissance ne me permet point de taire.*

Engagé à écrire dans ce quatriéme Tome, l'Histoire du saint Pape Pie V, de quel secours ne m'a point été l'excellent Abrégé, que VOTRE SAINTETE' *nous en a donné, dans le premier Volume de son grand Ouvrage? Quelle abondance dans un Discours d'ailleurs assez court! Quelle élévation dans les pensées! Quelle noblesse dans l'expression! Par tout quelle énergie! Quel ordre! Quelle clarté!*

Ces justes louanges qui caractérisent si bien le Bienheureux Pontife, & qui relevent avec tant de Dignité ses belles actions, & toutes ses vertus; l'amour de la Religion, le zéle de la Foi, & de la Discipline, la vigilance Apostolique, la charité envers les Pauvres, l'application à extirper toutes les Erreurs, la fermeté & la force, quand il fallut défendre les Droits Sacrés du Saint Siége: la droiture enfin, la Justice & l'Equité, qui illustrérent le Pontificat de saint Pie, & qu'on ne sçauroit s'empêcher de révérer encore dans ses Décrets: peut-on les lire, ces louanges, sans juger aussitôt que l'habile main, qui écrivoit ainsi il y a trente-cinq ans, traçoit d'avance, & sans y penser, le véritable Portrait de BE-

NOÎT XIV, *en faisant celui de Pie V* (*)?

Si cet Ami de Dieu, ce saint Pape, plein de Sollicitude, & d'une ardente charité pour le Troupeau, dont il étoit le Pasteur, & comme le Bouclier, montra sa grandeur d'Ame, en s'opposant comme un Mur d'Airain à toutes les Entreprises des Infidéles, & à leurs puissans efforts, qu'il rendit inutiles : ne voyons-nous pas aujourd'hui (dans des circonstances non moins critiques) son digne Successeur, embrasé du même zéle, également attentif à veiller à la sûreté des Peuples, & à leur bonheur; saintement allarmé de leurs périls, sensible à leurs pertes, compatissant à leurs maux; & pour les faire cesser, employant à propos tantôt les avertissemens d'un Pere commun, les largesses d'un Pere charitable; & tantôt les bons Offices d'un sage Médiateur; pouvant toujours dire à un Peuple chéri & affligé, ce qu'un saint Roy disoit autrefois à la Ville de Jérusalem :

(*) Flagrans in eo propagandæ Religionis Catholicæ desiderium; indefessus pro instauranda Ecclésiastica Disciplina labor: incredibilis ac quasi perpetua in extirpandis erroribus vigilantia: ad sublevandam indigentium inopiam prona & inexhausta beneficentia: pro tuendis Ecclesiæ juribus ferreum pectus, ac robur invictum... Qua rectitudine, qua justitiâ, qua æquitate, S. Apostolicæ sedis Regimen, totumque Ecclesiasticum Ordinem Pius administraverit, editæ ab eo sanctiones inter Romanorum Pontificum decreta typis evulgatæ, probè testantur, &c. *De servor. Dei Beatif. &c. Tom. I, Appen. pag.* 522. *Col.* 1.

Que la Paix soit dans ta force, & l'abondance dans tes Tours. J'ai parlé de Paix; & je te l'ai souhaitée. J'ai cherché à te procurer toutes sortes de biens, à cause de la Maison du Seigneur notre Dieu. Ps. CXXI, 7, 8, 9.

Que tous les Fidéles remercient donc la divine Bonté, de nous avoir donné un Pontife vraiment Grand, & Très-Grand par sa Charité, sa Doctrine, ses Vertus, & ses Ecrits; un Pontife si zélé pour la Paix & le Repos de tous; en même tems si attentif à nous instruire, si vigilant à maintenir, ou rétablir par tout, les saintes Loix, & les pieuses pratiques consacrées par la vénérable Antiquité; un Pontife enfin si capable de réprimer (autant par la supériorité de ses Lumiéres, que par le poids de la suprême Autorité) tout ce qui s'éléve contre la Science de Dieu; & tous ceux qui oseroient s'écarter des Dogmes de la Foi, ou des Maximes de la Morale, ou des Vérités qui appartiennent à l'édification de la Doctrine Chrétienne.

Plaise au Tout-Puissant, écouter les Vœux d'un tel Pasteur, pour la Paix de tous les Peuples! Qu'il exauce aussi ceux de l'Eglise, pour

lui conserver long-tems un Pasteur, qui sera toujours la consolation, & la gloire des Domestiques de la Foi, parce qu'il fait lui-même son bonheur de celui de son Troupeau! C'est dans ces sentimens que je në cesserai d'être avec le plus profond respect,

TRÈS-SAINT PERE,

DE VOTRE SAINTETÉ,

Le très-humble, très-soumis, & très-obéïssant Fils & Serviteur, F. ANTOINE TOURON, de l'Ordre des FF. Prêcheurs.



HISTOIRE
DES
HOMMES ILLUSTRES
DE L'ORDRE
DE
SAINT DOMINIQUE.

LIVRE VINGT-CINQUIÉME.

THOMAS DE VIO CAJETAN, XXXIXe GENERAL DES FF. PRESCHEURS, ARCHEVESQUE, CARDINAL DE SAINT SIXTE, LEGAT APOSTOLIQUE EN ALLEMAGNE, ET EN HONGRIE.



SI au lieu d'écrire l'Histoire du Cardinal Cajetan, nous nous bornions à faire son Eloge, il suffiroit peut-être de traduire ici les paroles du sçavant Sixte de Sienne, ou celles de l'Abbé Ughel. L'un & l'autre semblent avoir voulu renfermer en peu de lignes, tout ce que les Auteurs contemporains avoient déja dit du génie, des talens, des vertus & de la doctrine de

LIVRE XXV.

THOMAS DE VIO CAJETAN.

Vide Flavium Aquilanum, ap. Bzovi.

LIVRE XXV.

THOMAS DE VIO CAJETAN.

Tom. XIX, p. 900. &c.

Lean. Alb. de vir. illustr. Lib I, fol. 49.

Six. Sen. Bibl. sanct. Lib. IV, pag. 330.

Ughel. Ita. Sacr. Tom. I, Col. 543.

Echard. Tom. II, pag. 14. &c.

ce grand Homme, qu'on n'a pas fait difficulté d'appeller un autre saint Thomas (1). Mais, sans prévenir le Lecteur sur le jugement qu'il doit faire du mérite de notre Cardinal, nous tâcherons, en écrivant sa vie, de le représenter tel qu'il a été, sans exagérer les vertus, sans dissimuler les défauts. Ce qu'il est permis de dire d'avance, c'est que sa piété ne fut pas moindre que son Erudition; que la réputation, qu'il se fit d'abord parmi les Sçavans, devint toujours plus éclatante; & que les qualités de son esprit, ne furent point au-dessous des éminentes Dignités, dont il étoit revêtu.

I. Patrie, & Parens de Thomas de Vio.

Gaiette (ou Caïette) Ville d'Italie, au Royaume de Naples, dans la Province de Labour, fut sa Patrie, comme elle l'avoit été du Pape Gelase II. Son pere, appellé François de Vio, & sa mere Elisabeth de Syeria, honnêtement pourvûs des biens de ce monde, vivoient dans la crainte du Seigneur, sans beaucoup d'éclat, & sans reproche. Les Auteurs ne s'accordent pas sur le jour, ni sur l'année de la naissance de Cajetan. Le Pere Echard la met au vingtiéme de Février 1469: & Jules-César Capici, dans son Histoire de Naples, la recule jusqu'au vingt-cinquiéme de Juillet 1470. Ce second sentiment, quoique plus commun parmi les Auteurs Italiens, n'est pas sans difficulté: & on ne sçauroit l'accorder, ni avec ce que nous lisons dans quelques endroits des Ouvrages de notre Cardinal, ni avec l'Epitaphe, qui fut depuis gravée sur son Tombeau (*) Le nom de Jacques qu'on lui donna au Baptême, ne seroit pas une preuve qu'il fut né le jour de cet Apôtre.

II. Ses qualités d'esprit, & de cœur.

Quoiqu'il en soit, tous les Historiens remarquent que la nature (peu favorable au jeune Cajetan, pour les avantages du

(1) Hic ille est alter Thomas, ingeniorum extrema linea, doctorum virorum miraculum, hæreticæ pravitatis terror, sacrarum litterarum lumen, ac fax, scholastici pulveris athleta invictus, Thomisticæ Doctrinæ galeatus defensor, sincerioris doctrinæ propugnaculum, arx, ac promptuarium subtilium argumentorum, Cathedræ demum splendor, ac decus; cujus adeo immortalia scripta sunt, ut tandiu videantur perennatura, quandiu divinam sapientiam scholastica subsellia personabunt. *Ita. Sacr. Tom. I, Col. 544.*

Le même Auteur, pour relever l'éclat, & la Dignité de la Ville de Gaiette, fait encore l'Eloge de notre Cardinal, qu'il veut faire regarder comme le grand ornement de sa Patrie, & de son Siécle: *Civitas planè nobilis... Parens summorum virorum, sive decora dignitatum spectes; sive iterum nobiliores disciplinas intuearis: si quidem superioribus seculis Gelasium II, protulit summum Pontificem; Patrum verò nostrorum memoriâ, alterum illum Thomam à Vio Cajetanum, Cardinalem Domini ani instituti, qui acumine mentis, subtilitateque ingenii mortales penè omnes videtur præter volasse.* &c. Ita. Sacr. Tom. I, Col. 526.

(*) En finissant son Commentaire sur la seconde seconde de la Somme de S. Thomas, le 26 de Février 1517, Cajetan remarque qu'il commençoit alors sa quarante-neuviéme année. Cela favorise l Pere Echard. Mais l'Epitaphe du Cardinal, selon laquelle il mourut le 9e Août 1534, âgé de 65 ans, & 29 jours, ne s'accorde pas assez avec sa Chronologie, moins encore avec celle de Jules-César Capici.

corps) l'avoit été presque jusqu'au prodige, pour ceux de l'esprit & du cœur. Dès sa premiére enfance, il montra tant de vivacité, de justesse, & d'élévation de génie, une mémoire si heureuse, & avec cela tant d'amour pour l'Etude, la piété, & l'honnêteté; que ses Parens se hâtérent de lui chercher des Maîtres, capables de cultiver, par leurs soins, ces précieuses semences de vertu. L'éducation favorisant ses inclinations, croissant en âge, il crût en sagesse, & ne parut aimer que les Livres, les éxercices utiles de l'esprit, & la conversation des personnes, qui l'édifioient en l'instruisant. S'il ne se plaisoit pas dans les jeux ordinaires aux enfans, il fuyoit avec encore plus de soin tout ce qui pouvoit blesser la modestie. Son amour pour la chasteté l'avoit porté à la consacrer à Dieu par un vœu, avant même que de demander l'Habit de Religieux, qu'il reçut avec le nom de Thomas, dans le Couvent des FF. Prêcheurs de Gaïette, l'an 1484. Il n'avoit caché sa Vocation à ses Parens, que parce qu'il ne doutoit pas de leur opposition à ce dessein: il crut qu'une fois hors de leur Maison, il seroit plus fort pour résister à leurs attaques: mais fatigué depuis par leurs importunités, il pria les Supérieurs de vouloir l'en délivrer, en l'éloignant de son Pays: & cela lui fut accordé.

III. Fidélité à sa Vocation.

Envoyé d'abord à Naples, il fit son cours de Philosophie dans le Couvent Royal de saint Dominique, & ses Etudes de Théologie dans les Ecoles de Bologne. Ses Professeurs furent aussi les Admirateurs de la pénétration de son esprit, aisé, subtil, toujours fécond. Les questions les plus difficiles n'avoient rien d'obscur, ni de trop élevé pour lui: il portoit la lumiére, & sembloit répandre un nouveau jour sur tous les sujets qu'il entreprenoit de traiter. Si aux grandes connoissances qu'il avoit déja acquises avant l'âge de vingt ans, il eut ajoûté celle des Langues Orientales, on l'auroit distingué dès-lors parmi les hommes les plus celébres de son Siécle. On doit être surpris, que dans un tems où les beaux Arts, & toutes les Sciences de l'ancienne Athénes, sembloient renaître en Italie, par le commerce de tout ce que la Gréce avoit d'habiles gens, on ne se soit point avisé de procurer ce secours à un jeune Religieux, déja si capable d'en connoître le prix; & de profiter un jour de l'avantage de pouvoir consulter les Originaux des Livres sacrés.

IV. Ses progrès dans les Sciences.

V. On néglige de lui faire apprendre les Langues.

Ses rapides progrès dans les éxercices ordinaires de l'Ecole, avoient engagé les Supérieurs à le placer parmi les Maîtres,

VI. Il enseigne avec éclat.

LIVRE XXV.

THOMAS DE VIO CAJETAN.

VII. Et se distingue beaucoup dans une célébre Dispute.

avant qu'il en eût l'âge. Vers l'an 1491, Thomas de Vio enseignoit dans les Ecoles de Padouë; & son nom étoit connu dans toutes les Provinces d'Italie (1). Peu d'années après, le Chapitre Général de son Ordre, s'étant assemblé à Ferrare, la Province de Lombardie choisit Cajetan, pour y soutenir selon la coutume une Thése publique de Théologie. Le succès répondit à l'attente, & augmenta encore sa réputation. Outre le grand nombre de Sçavans qui s'y étoient rendus de différens Pays, le Soutenant fut honoré de la présence du Duc & du Sénat de Ferrare, & de la Dispute du célébre Pic de la Mirande. La rare Erudition de ce Prince fit admirer davantage celle du Répondant: il proposa ses difficultés avec tant de subtilité & de force, que, selon l'expression d'un Ecrivain, tous ses Argumens paroissoient aux autres autant de foudres. Cajetan à son tour fit paroître une si grande présence d'esprit dans la répétition des Argumens; tant de doctrine, & de solidité dans ses réponses; tant de choix, d'ordre, de netteté dans les preuves, dont il les appuyoit; qu'on ne sçavoit lequel des deux Contendans avoit plus justement mérité la palme, & les applaudissemens de cette auguste Assemblée.

VIII. Il est fait Docteur dans un âge peu avancé.

A la fin de la Dispute, Cajetan fut porté comme en triomphe, entre les bras de ses Admirateurs, en présence du Duc de Ferrare, & du Général de son Ordre. Le premier lui donna mille marques d'estime: & le second, pressé par les vives instances de Pic de la Mirande, & de tous les Assistans, lui donna sur le champ le Bonnet de Docteur (2). Quelques Historiens, suivis par M. Dupin, prétendent que Cajetan n'avoit alors que vingt-deux ans. Mais suivant la Chronologie du Pere Echard, & l'Epoque du Chapitre de Ferrare, tenu au mois de May 1494, nous pensons qu'il avoit déja fini sa vingt-cinquiéme année.

Aut. du XVI Siécle, III, Part. p. 415.

IX. Plusieurs Villes d'Italie le demandent.

Il enseigna depuis la Théologie, non pas (comme l'a cru M. Dupin) à Paris & à Rome; car il n'est jamais venu en

(1) Patavii lector artium positus circa 1491, maximam sibi famam, qua lectionibus, qua scriptis editis comparavit, jamque Cajetani nomine, sic enim vulgo vocabant; Italia tota personabat, &c. *Echard. Tom. II, pag. 14. Col. 2.*

(2) Cùm Ferrariæ Generalia Ordinis comitia coacta fuissent anno 1494, 8 Maii juvenis Thomas eò ad defendendas nomine Provinciæ Lombardiæ conclusiones missus est; munusque injunctum tantâ cum omnium admiratione sustinuit, ac Joannem Pidum Mirandulanum, juvenem illum principem, qui Phœnix ingeniorum sua tempestate audivit, inter arguentes nactus, objecta ejus centum, quæ tot fulmina vibrata cæteris videbantur, tam præsenti memoriâ repetiit, tantâ solertiâ solvit, tanta eruditionis copiâ responsiones suas fulcivit; ut finita disputatione, applaudens celeberrimus virorum omnium consessus, Thomam è pulpito apprehensum inter brachia veluti triumphantem, &c. *Echard. Ibid.*

France; mais dans plusieurs Villes d'Italie : où les Princes, & les Républiques s'efforçoient comme à l'envi de l'attirer, afin d'illustrer leurs Ecoles, & d'exciter l'émulation de la jeunesse. Le Sénat de Venise obtint du Général, Joachim Turriani luimême Venitien, la préférence qu'il demandoit. Au sortir de Ferrare, Cajetan retourna d'abord à Padoue; où, continuant pendant quelque tems ses éxercices scholastiques, il eut plusieurs sçavantes Disputes avec deux anciens Professeurs de réputation, Maurice, & Antoine Trombetta, qui n'admiroient pas moins la modestie que la subtilité, & l'érudition de leur Adversaire.

X. Maxime de ne passer aucun jour, sans écrire quelque chose.

Attentif dès-lors à partager tout son tems entre la priére, la lecture, & la conversation avec les Sçavans, Cajetan faisoit tout servir à son avancement dans la vertu, & dans les Sciences. La maxime qu'il s'étoit déja faite de ne passer aucun jour sans écrire quelque chose, il la garda inviolablement jusqu'à la mort. Sain, ou malade, dans le Cloître, ou en voyage, Professeur, ou Supérieur Général, Evêque, Cardinal, chargé de plusieurs difficiles Légations dans les Pays étrangers; jamais la multitude des affaires, & de ses occupations, ne l'empêcha d'employer quelques momens du jour à lire, & à écrire. On peut aisément s'en convaincre en remarquant à la fin de chacun de ses Ouvrages, le lieu, & le tems, le jour, l'année, où il y mettoit la derniére main.

XI. Premiers Ouvrages de Cajetan.

Pendant qu'il enseignoit à Bresse, dans l'Etat de Venise, en 1496, il publia son Traité du Précepte de l'Aumône, selon les Principes de saint Thomas. Appellé depuis par le Duc de Milan, pour faire des Leçons de Théologie dans l'Université de Pavie, Cajetan donna quelques nouveaux Ouvrages; entre lesquels on compte celui qui a pour titre : *De l'infinité de Dieu*; un autre, *de l'Analogie des Noms*; & un troisiéme, où l'Auteur éxamine, si dans ce qu'on appelle en Italie, *Mont de Piété*, il n'y a rien d'Usuraire. Sa décision est conforme au Décret, que le cinquiéme Concile de Latran, porta quinze ans après, sous le Pape Jules II. En 1499 & 1500, Cajetan fut obligé de professer à Mantouë, & à Milan. Nous avons douze ou treize de ses Opuscules, composés dans ces deux Villes. Ce sont plus ordinairement des réponses qu'il faisoit aux difficultés de ceux qui le consultoient touchant différens Cas, sur les Vœux, les Contrats, la Simonie, l'Usure, l'obligation & la maniére de restituer ce qu'on a reçu d'un Usurier, soit par héritage, ou autrement.

XII. Où, & à quelle occasion ils sont écrits.

LIVRE XXV.

THOMAS DE VIO CAJETAN.

XIII. Réputatation, qu'il se fait à Rome.

Dans le Chapitre Général de son Ordre, assemblé à Rome le trentiéme de May 1501, Thomas de Vio ne fut pas moins applaudi qu'il l'avoit été sept ans auparavant dans celui de Ferrare. Le Pape, & tout le Sacré Collége virent avec plaisir, que la vertu & la capacité de ce célébre Théologien, étoient encore au-dessus de sa réputation. Aussi fut-il élû en même tems Procureur Général de son Ordre, en Cour de Rome, & Préfet des Etudes dans les Ecoles du Palais Apostolique. La gloire qu'il s'acquit dans l'un & l'autre Emploi, pendant sept années de suite, le fit estimer des Souverains Pontifes, Aléxandre VI, & Jules II. Il prononça divers Discours devant ces deux Papes; & il enrichit encore le Public de divers Ouvrages; dont les Romains purent profiter les premiers. Il attaqua particuliérement les Avares, les Ambitieux, les Simoniaques, les Libertins, & certains Philosophes, qui enseignoient que notre âme n'étoit pas immortelle; & qu'il n'y en avoit qu'une seule, & la même dans tous les hommes; ancienne Erreur, souvent renouvellée, & toujours proscrite par l'Eglise; aussi n'a-t-elle été jamais soutenue que par des gens sans Religion, & dont la corruption du cœur égaloit les ténébres de l'esprit.

XIV. Emplois.

XV. Nouveaux Ouvrages.

XVI. Cajetan est établi Vicaire Général de son Ordre.

Notre Auteur finissoit ses Commentaires sur la premiére Partie de la Somme de saint Thomas, lorsque Jean Clérée, Général des FF. Prêcheurs, après un Gouvernement de peu de mois, mourut dans le mois d'Août 1507. La prudence, & la sagesse connuës de Cajetan, firent que le Pape Jules II, lui confia aussitôt la conduite de tout l'Ordre de saint Dominique, dont Sa Sainteté l'établit Vicaire Général, jusqu'au prochain Chapitre, qui fut assemblé à Rome dans le mois de Juin de l'année suivante. Cajetan avoit à peine quarante ans; & cette considération n'empêcha point qu'il ne fut élû Supérieur Général, par les suffrages presqu'unanimes des Electeurs. Le Pape avoit souhaité cette Election; tout le Sacré Collége y applaudit; le Cardinal Protecteur, Olivier Caraffe, en marqua sa satisfaction particuliére: & le nouveau Général répondit parfaitement aux espérances des uns & des autres. La plus forte application à l'Etude ne le rendit pas moins attentif à tous les devoirs de sa Charge; & la sollicitude du Gouvernement ne lui fit point suspendre ses Etudes. Ayant d'abord entrepris la Visite de ses Maisons en Italie, il étoit à Florence avant la fin de 1508; & l'année suivante il se trouvoit à Pise. Dans l'un & l'autre lieu, il fit paroître de

XVII. Et puis élû Supérieur Général.

XVIII. Autres Ecrits.

nouveaux Ecrits ; comme il en donna plusieurs étant de retour à Rome l'an 1510.

XIX. Troubles, & divisions dans l'Italie.

Ce travail, qui demande d'ailleurs de la tranquillité, & du repos, devoit paroître d'autant plus admirable, que toute l'Italie étoit alors dans une continuelle agitation. Aux querelles & aux factions des Particuliers, avoit succédé la Guerre entre les Peuples, & les Souverains. Jules II, après avoir menacé la Ville de Ferrare, & tenté inutilement d'enlever Génes aux François, avoit mis le Siége devant la Mirandole : il la prit ; mais la prise de cette Place ne pût le dédommager, ni le consoler, de la perte de Bologne, qui lui fut bientôt après enlevée. Cette perte fut suivie d'une autre, plus capable encore d'affliger le Pontife, dont le Neveu, alors Duc d'Urbin, assassina lâchement le Cardinal de Pavie, presque sous les yeux de Sa Sainteté.

XX. Conciliabule de Pise.

A tous ces maux, s'en joignit un autre, qui sembloit menacer d'un Schisme prochain & universel. On sçait à quelle occasion, trois Cardinaux d'intelligence avec quelques autres, s'étant d'abord retirés à Milan, avoient convoqué un Concile contre le Pape. Ils en firent l'Ouverture à Pise ; & ils y tinrent les trois premiéres Sessions dans le mois de Novembre 1511. Parmi les cruelles inquiétudes, que causoit au Pape une entreprise de cette nature, Sa Sainteté trouva un secours dans le zèle de notre Général ; & un sujet de consolation dans ses lumiéres (1).

XXI. Zèle de Cajetan.

La premiére chose que fit Cajetan, fut d'envoyer à Pise trois habiles Théologiens, célébres Prédicateurs de son Ordre ; qui, par leur réputation, leurs discours, & leurs disputes, arrêtérent en partie les progrès du Schisme, retinrent le Clergé dans l'obéissance du Pape ; y rappellérent les Citoyens ; & obligérent enfin les Peres du prétendu Concile de sortir de la Ville (2).

XXII. Il écrit en faveur du Pape.

Pendant que ces trois Docteurs Dominicains défendoient ainsi avec zèle, la cause du Vicaire de JESUS-CHRIST, dans le lieu même que ses ennemis avoient choisi, pour lui faire son procès ; Cajetan prit la plume, pour soutenir avec plus de vigueur, les Droits Sacrés, & les prérogatives du Souverain Pontife. Son Traité *de la comparaison de l'Autorité*

(1) In tanto Ecclesiæ discrimine, summo Pontifici non defuit Cajetanus ; ejusque caussam factis, scriptis, consiliis, egregiè tutatus est. *Echard. Tom. II, pag. 15. Col. 1.*

(2) Tres ex nostris viros gravissimos Pisas misit, qui non solùm suos sodales, sed & alios Religiosos, ipsosque cives in Obedientia Pontificis continerent, quod & ita præstiterunt, ut Antistites ibi se securos non arbitrati Mediolanum concesserint, &c. *Echard. ut sp.*

LIVRE XXV.

THOMAS DE VIO CAJETAN.

du Pape, & du Concile, fut achevé à Rome dans le mois d'Octobre 1511. Ce Livre, qui ne fut rendu à ceux qui composoient le Concile, déja transféré à Milan, que dans le mois de Janvier 1512, fit d'abord bien du bruit: & il a été depuis un grand sujet de dispute entre les Théologiens de différentes Nations. Nos Docteurs François & ceux d'Italie, n'en ont point parlé de la même maniére; & il n'en faut pas être surpris: les maximes des uns sont trop opposées à celles des autres, pour que les suffrages puissent jamais se réunir sur le fonds de cet Ouvrage. Flavius d'Aquilée, dans l'Eloge funébre de Cajetan, l'appelle un Livre excellent & divin. Quelques Docteurs de Paris au contraire le combattirent d'abord avec force. Mais, dit un Historien François, la Faculté ne porta aucun jugement sur cet Ouvrage, pour ne point paroître favoriser le Schisme. L'Auteur répondit cependant à ses Adversaires; & publia l'Apologie de son Traité.

Vide Odoric. ad an. 1511. n. 39. & 1512. n. 11, 17, 52.

Hist. Eccl. Liv. CXXII, n. 119. Tom. XXV, p. 210.

XXIII. Concile de Latran.

Comme tous les Ecrits, qu'on pouvoit faire paroître de part & d'autre, n'étoient pas capables d'arrêter le feu du Schisme, le Pape chercha un autre moyen plus prompt, & plus efficace: &, par le conseil de notre Général, il convoqua sans délai un Concile à Rome; dont Sa Sainteté fit l'Ouverture dans l'Eglise de Latran, le troisiéme de May 1512 (1). Selon M. Dupin, *le service que Cajetan rendit en cette occasion à la Cour de Rome, ne demeura pas sans récompense: il fut fait*, dit-il, *Evéque de Caïette, ensuite Archevèque de Parme; & enfin élevé l'an 1517, par Léon X, à la Dignité de Cardinal.* Mais cet Ecrivain fait paroître ici bien peu d'éxactitude.

Dupinius, ut sp.

XXIV. Méprises de M. Dupin.

Il est vrai que le Pape Jules II, étoit dans la volonté de couronner le mérite, & de récompenser le service de l'illustre Thomas de Vio: mais prévenu par la mort, il laissa ce soin à son Successeur; & il est certain que Cajetan étoit encore Général de son Ordre en 1517, lorsqu'il fut honoré de la Pourpre Romaine. Il n'avoit donc pas été Evêque avant que d'être Cardinal. Il est également certain qu'il ne fut jamais *Archevèque de Parme*: M. Dupin a voulu dire apparenment *de Palerme* en Sicile: car Parme en Lombardie, Capitale du Duché de ce nom, n'a que le titre d'Evêché, Suffragant de l'Archevêque de Bologne. Dans ce cas, l'Ecrivain François ne

(1) Librum præterea scripsit, quo Concilium Generale non nisi auctoritate summi Pontificis cogi posse contendebat. Denique Julio auctor fuit, ut absque mora Concilium in Laterano habendum ipse indiceret, &c. *Ibid. Ex Flavio. Aquilano. Ap. Bzovi. Tom. XIX, pag. 902. Col. 2.*

se

se seroit trompé que pour le tems, l'Archevêché de Palerme n'ayant pas été donné à Cajetan avant sa Promotion au Cardinalat, mais quelques tems après, comme nous verrons dans la suite : & lorsque, par un esprit de modération & de paix, le Cardinal renonça depuis à ce Siége, il accepta enfin celui de Gaïette. Reprenons le fil de notre Histoire.

XXV. Travaux de Cajetan, pour l'honneur de son Ordre, & le service de l'Eglise.

Après la mort de Jules II, décédé au mois de Février 1513, pendant que le Pape, Léon X, continuoit le Concile de Latran, notre Général continuoit aussi à servir utilement l'Eglise, & à gouverner sagement son Ordre. Il assembla le Chapitre Général à Génes dans le mois de May 1513, & à Naples l'an 1515. Les attentions du zélé Supérieur ne se bornoient point à faire garder partout, les observances réguliéres, à prévenir, ou corriger les abus, & à maintenir la discipline dans sa vigueur. Il sçavoit que cela étoit nécessaire ; & il n'avoit garde de le négliger ; mais il portoit encore plus loin sa vigilance, afin d'employer ses Religieux, selon leurs talens, à l'instruction des Peuples, à la conversion des Pécheurs, & à celle des Infidéles. Il envoya plusieurs Ministres de la parole dans les Royaumes d'Afrique, dans les Indes Orientales, & dans différentes Contrées de l'Amérique. Nos Annalistes parlent quelquefois des travaux de ces fervens Missionnaires ; du succès qu'il plût au Seigneur de donner à leur ministére, pour la conversion de plusieurs milliers d'Idolâtres ; & de la constance de quelques-uns, qui, en mourant pour la Confession de Jesus-Christ, scélérent de leur sang, les Vérités qu'ils annonçoient.

Vide Fontan. in Monum. ad Annum 1513, 1514, 1516.

Ces différentes occupations de notre Général, lui laissoient encore le tems de composer de nouveaux Ouvrages ; & de se trouver dans les Congrégations, & dans les Sessions du Concile de Latran. Selon le témoignage de Fontana, le Pape Léon X, aimoit à le consulter dans les plus importantes affaires ; & à se conformer à ses avis. La confirmation des Priviléges des Réguliers, que Cajetan demanda dans le Concile, lui fut accordée par Sa Sainteté (1). Il y avoit déja plusieurs années, qu'il avoit publié ses Commentaires sur la premiére Seconde de la Somme de saint Thomas, lorsqu'il présenta à Léon X, ceux qu'il venoit de finir sur la Seconde Seconde. Ce fut le 26 de Février 1517, qu'il mit la derniére main à ce

XXVI. Il avance ses Commentaires sur la Somme de saint Thomas.

(1) Sic Concilium terminatum est, ipso Cajetano cum Pontifice Leone de principalioribus Concilii negotiis agente, ipsumque in multis dirigente, & Privilegiorum Regularium confirmationem in Concilio obtinente. *Fontan. in Monum. pag. 423. Col. 1.*

sçavant Commentaire: & dès le mois de Juillet de la même année, il fut aggrégé au Sacré Collége, dans une Promotion de trente-un Cardinaux. On n'en avoit peut-être jamais vû une autre aussi nombreuse; & on prétend que ce qui avoit porté le Pape à multiplier ainsi les Cardinaux, étoit le peu de confiance qu'il pouvoit prendre dans les Anciens, après la juste sévérité, dont il avoit été obligé d'user envers quelques-uns.

XXVII. Il est fait Cardinal.

XXVIII. Conjuration contre le Pape Léon X, découverte.

Dès le commencement de l'année 1517, Léon X, fut averti qu'il y avoit une Conjuration formée contre lui. Alphonse Petrucci, appellé le Cardinal de Sienne en étoit le Chef. Bendinelli de Sauli y étoit aussi entré: & quelques autres Cardinaux, sans s'être déclarés pour les Conjurés, les favorisoient du moins par le silence. Le sujet du mécontentement, étoit que le Pape avoit enlevé le Duché d'Urbin, à François-Marie de la Rovere, Neveu de Jules II; & que Petrucci s'étoit vû chassé avec ses deux Freres de la Ville de Sienne; quoiqu'il regardât cette République comme l'héritage de son Pere Pandolfe, qui s'en étoit rendu maître; & qui avoit depuis contribué à rétablir la Maison de Médicis dans Florence. Résolu de se venger du Pape, ou par l'épée, ou par le poison, après avoir inutilement tenté l'éxécution de son dessein; Petrucci sortit de Rome, avec le Cardinal Bendinelli, & alla se joindre au Duc d'Urbin. Mais quelques-unes de ses Lettres ayant été interceptées, on découvrit tout le complot.

XXIX. Chatiment des Coupables.

Les deux Coupables furent arrêtés, convaincus, dégradés par Sentence des Cardinaux Commissaires, & livrés aux Juges Séculiers, qui firent étrangler Petrucci dans la Prison, le 22 de Juin 1517. Bendinelli, condamné à la même peine, obtint en partie sa grace, le Pape ayant changé son supplice en une Prison perpétuelle. Les Cardinaux de Woltere & de saint Chrisogone, furent dégradés, pour n'avoir pas révélé la conspiration, dont ils étoient instruits.

Tous ces Actes de sévérité & de justice, ayant indisposé contre le Pape la plûpart des anciens Cardinaux, Sa Sainteté jugea à propos de se former une nouvelle Cour: & tel fut peut-être le principal motif, qui l'engagea à créer jusqu'à trente-un Cardinaux en un seul jour, qui fut le premier de Juillet 1517, selon Ciaconius. Quelques Historiens ont mis cette Création dans le mois d'Avril, & quelques autres dans celui de Juin.

Tom. II, Col. 1422.

Le Cardinal Cajetan reçut alors le Titre de Saint Sixte, qu'il conserva jusqu'à la mort. Il y avoit long-tems qu'il avoit

été jugé digne de cet honneur, tant par le mérite de ses vertus, que par les services qu'il ne cessoit de rendre au S. Siége. Mais on peut dire que son élévation le fit paroître avec un nouvel éclat; en le mettant dans de nouvelles occasions de faire servir au bien commun de l'Eglise, & ses talens naturels, & tout ce qu'il avoit acquis par l'Etude, ou par le commerce avec les premiers hommes de son Siécle. On ne différa pas de l'employer dans les affaires qu'il falloit traiter avec les Princes étrangers. Depuis trois ou quatre ans, la Cour de Rome travailloit à former une puissante Ligue contre les Turcs. Mais les Guerres continuelles, les jalousies, le peu de zéle & d'union qu'on voyoit parmi les Fidéles; & plus que tout, les nouveautés dangereuses, qui avoient commencé de corrompre la Foi dans plusieurs Provinces d'Allemagne : tous ces contretems favorisoient les progrès des Mahométans; & mettoient de nouveaux obstacles aux desseins qu'on méditoit pour les arrêter.

XXX. Dessein d'une Ligue contre les Turcs.

XXXI. Ce qui en retarde l'exécution.

Le Cardinal Farnese avoit été destiné à une Légation, dans les Royaumes du Nord, afin de travailler à réünir quelques Puissances contre l'ennemi du nom Chrétien : mais ce Cardinal retenu chez lui, ou par quelque maladie, ou pour d'autres raisons, ne répondoit pas par sa diligence aux désirs du Pape; & Sa Sainteté mit notre Cardinal de Saint Sixte en sa place, le nommant son Légat *à latere* auprès de l'Empereur Maximilien I, & du Roy de Dannemarck. Cette Légation, dit Oderic Raynald, étoit de la derniére conséquence; puisqu'il s'agissoit d'étouffer les semences de l'hérésie naissante de Luther; de rappeller dans le sein de l'Eglise les Hussites, qui infectoient encore le Royaume de Bohême; & de moyener un accord entre l'Empereur, & le Roy de Danemarck, de Suéde, & de Norvege, pour opposer ensuite les armes de ces deux Souverains à celles des Turcs (1). Le Légat Apostolique, qui partit de Rome dans le mois de May 1518, étoit encore chargé de présenter de la part de Sa Sainteté, une épée à l'Empereur Maximilien, & les marques du Cardinalat au Prince André de Brandebourg, Archevêque de Mayence. Les

XXXII. Cajetan est envoyé en Allemagne, avec la qualité de Légat *à latere*.

XXXIII. Motifs de cette Légation.

Oderic. ad An. 1518. n. 54. 57.

(1) Porro ex prædictis Legatis Cardinalis Farnesius, cùm ad oppidum suum divertisset, inque itineris instruendo apparatu necteret moras, sive etiam adversa valetudine implicitus teneretur, in ejus locum Thomam de Vio Cardinalem Cajetanum à Pontifice subrogatum tradit Paris de Grassis... Gravissima hæc omnium fuit Legatio; cùm ad Lutheranæ hæresis opprimenda, delendaque semina; & Bohemorum Hussitarum reliquias Ecclesiæ conciliandas; nec non Cæsarem, ac Daniæ, Sueciæ, Norvegiæque Regem in Turcam concitandos mitteretur, &c. *Oderic. ad An. 1518. n. 52.*

Historiens de la Nation parlent des Discours, que fit notre Cardinal dans cette double Cérémonie.

XXXIV. Le Cardinal traite avec l'Empereur, & avec le Roy de Dannemarck. Caractére de ce Prince.

Hist. Eccl. Liv. CXXIV, n. 26.

Tandis que le zèle de la Religion lui faisoit tout employer, ou pour vaincre les irrésolutions de l'Empéreur, ou pour ménager l'esprit du Roy de Dannemarck, Christiern II, Prince féroce, & dur jusqu'à la cruauté, ce qui l'avoit fait surnommer *le Tyran*, ou *le Neron du Nord*; Luther répandoit partout son Hérésie, se faisoit des Protecteurs, ou des Disciples, & menaçoit toute l'Eglise, d'un embrasement, dont les premiéres étincelles portoient déja l'effroi dans tous les cœurs, touchés des intérêts de la Religion. Notre Cardinal voyant de près tout ce qui se passoit en Allemagne, en écrivit au Pape, qui lui répondit aussitôt par un Bref du 23 Août 1518. Sa Sainteté lui ordonnoit de faire comparoître Luther en sa présence; de l'écouter, de le réconcilier même à l'Eglise, s'il donnoit des marques sincéres de repentir: ou de le traiter comme Hérétique, s'il persistoit opiniâtrement dans ses erreurs. Pour empêcher quelques Princes d'Allemagne de mettre obstacle à l'éxécution des ordres du Légat, le Pape leur écrivit en même tems, menaçant d'excommunication, d'interdit, & de privation des biens, ceux qui recevroient ou protégeroient le Novateur.

Odoric. ad An. 1518. n. 60. 87, 105, 106, 107.

XXXV. Luther écrit au Légat en termes respectueux.

Hist. Eccl. Liv. CXXV, n. 84.

Ibid. Liv. CXXV, n. 78.

Sous la protection de l'Electeur de Saxe, & de l'Université de Witemberg, Luther ne cessoit pas de dogmatiser, & d'intriguer. Il parut cependant vouloir garder encore quelques ménagemens, & il écrivit en ces termes au Cardinal Cajetan: « Je confesse que je me suis emporté indiscrétement, & que » j'ai manqué de respect envers le Pape: je m'en repens. Quoi» que poussé, je ne devois point répondre au fou qui écrivoit » contre moi, selon sa folie. Daignez rapporter l'affaire au » Saint Pere, je ne demande qu'à suivre sa décision ».

XXXVI. Conférence du Légat avec Luther.

Hist. Eccl. Liv CXXV, n. 80.

Quoique le Légat (comme remarquent les Historiens) ne fut point agréable à Luther, celui-ci ne le récusa point pour juge. Muni de Lettres de recommandation de l'Electeur de Saxe, il partit de Witemberg, & se rendit le douziéme d'Octobre à Ausbourg, où il parut plein de confiance devant le Légat du Pape. Le Cardinal, qui le reçut avec bonté, lui dit d'abord qu'il ne l'avoit point mandé pour disputer; mais pour terminer sans bruit une affaire, qui ne pourroit avoir que des suites fâcheuses, s'il manquoit de docilité, & de soumission à l'Eglise: que tout dépendoit de deux conditions, que le Vicaire de JESUS-CHRIST lui imposoit; la premiére, de re-

XXXVII. Ce qu'il exige de lui.

tracter toutes les erreurs, contenues dans ses Ecrits; la seconde, de s'abstenir désormais de tout ce qui pourroit troubler la paix de l'Eglise.

XXXVIII. Il lui fait remarquer quelques-unes de ses erreurs.

Ibid. n. 81.

Luther ne voulut point reconnoître qu'il eut enseigné des erreurs: & le Légat lui en fit remarquer deux principales, l'une sur les Indulgences, & l'autre touchant les bonnes Œuvres. Après quelques disputes, dans lesquelles Luther à son ordinaire ne montra pas moins de présomption, que d'opiniâtreté, il ajoûta que comme il étoit sujet à se tromper, étant homme, il offroit de rendre raison de tout ce qu'il avoit écrit, ou de ce qu'il avoit pu avancer dans la dispute: & il demanda du tems pour délibérer. Ce tems lui fut accordé; & il n'en profita pas. S'il parut le lendemain devant le Légat, ce fut pour demander Acte d'une protestation, qu'il lût au Cardinal, en présence d'un Notaire, & de quatre Sénateurs d'Ausbourg, dont il s'étoit fait accompagner. Par cet Ecrit, Luther promettoit encore de se soumettre au jugement de l'Eglise Romaine, en tout ce qu'il avoit dit, ou fait; aussi bien que dans tout ce qu'il pourroit dire, ou faire à l'avenir: ajoûtant que, s'il lui étoit échappé quelque chose au contraire, il le désavouoit, & supplioit qu'on le tint pour nul.

XXXIX. Dissimulation de l'Hérésiarque.

Mais il parloit d'une maniére: & pensoit d'une autre: il en donna bientôt des preuves. Dès le dix-septiéme d'Octobre, il se retira secrettement d'Ausbourg, après avoir fait afficher un Acte d'Appel par-devant Notaire, du Pape mal informé, de la commission donnée au Légat, de la citation de sa Personne, du Procès fait ou à faire contre lui, enfin de tout ce qui s'étoit ensuivi, & s'ensuivroit. Il appelloit de tout cela au Pape mieux informé. Lorsqu'il se crut en lieu de sureté, il écrivit au Cardinal Cajetan en des termes fort mesurés: & c'étoit un nouveau trait d'hypocrisie. Dans cette Lettre, le Novateur avoue qu'il avoit parlé au Légat d'une maniére peu respectueuse; il s'excuse sur la chaleur de la dispute, & l'importunité de ses Adversaires. Il demande pardon de n'avoir pas assez ménagé la personne, & la Dignité du Souverain Pontife, dans ses réponses. Convaincu qu'il devoit s'exprimer avec plus de respect, de modestie, & d'humilité, il promet de ne plus traiter de cette matiére, pourvû qu'on impose de même silence à ses ennemis. Enfin il assure que, selon les charitables avis que lui avoit donné le Légat, il révoqueroit dès à présent ses sentimens, s'il le pouvoit faire en conscience.

XL. Qui se retire en secret.

XLI. Ecrit encore au Légat; & avoue qu'il avoit excédé dans ses réponses.

Ibid. n. 84.

XLII. Variations de Luther.

Spondan. ad An. 1518. n. 4.

Toutes ces déclarations, & ces protestations de Luther n'étoient rien moins que sincéres. Dans le tems qu'il sembloit vouloir adoucir l'esprit du Légat, & reconnoître une partie de ses propres fautes; il s'expliquoit bien différenment, & dans ses discours, & dans quelques-unes de ses Lettres; où, sans craindre de se contredire lui-même, il accusoit avec impudence le même Cardinal, d'orgueil, d'ignorance, d'infidélité, de tyrannie. Cette conduite de Luther ne doit surprendre personne: on sçait assez quel est le génie des Novateurs, lorsqu'ils ont une fois perdu la crainte du Seigneur, & secoué le joug de l'Eglise. Mais on peut admirer la facilité de quelques Historiens Catholiques à blâmer le Légat du Pape. Les uns trouvent qu'en cette occasion il n'eut pas assez de fermeté; qu'il ne montra pas assez de vigueur; & ils voudroient qu'il eût d'abord commencé par s'assurer de la Personne de l'Hérésiarque. Il paroît aux autres qu'il n'avoit pas sçu assez menager l'esprit de Luther, qu'il eût pû réduire (disent-ils) en usant d'un peu plus de douceur.

XLIII. Opinions de quelques Particuliers touchant la conduite du Légat.

XLIV. Réfléxions.

Parler ainsi, c'est montrer précisément l'envie qu'on a de parler. Les premiers ignorent donc qu'il n'étoit point au pouvoir du Légat, de faire arrêter sur les terres de l'Empire, & comme sous les yeux de l'Empereur, un homme à qui ce Prince venoit de donner un sauf-conduit. Et les derniers contredisent les Auteurs Contemporains; ils se contredisent eux-mêmes, en reconnoissant d'ailleurs, que le Cardinal avoit reçu Luther avec beaucoup de bonté; qu'il lui avoit toujours parlé de même; & qu'il avoit mis son sort entre ses mains, en éxigeant seulement de lui, ce qu'on ne pouvoit ne pas éxiger; c'est-à-dire, la rétractation des erreurs, qu'il avoit déja publiées; & la promesse de ne plus dogmatiser contre la Doctrine de l'Eglise. Luther, lui-même, avoit reconnu, que notre Cardinal avoit usé avec lui de beaucoup d'Indulgence; & qu'il ne l'avoit pas traité selon ce que méritoient ses emportemens (1). S'il ne tint pas toujours le même langage, on peut dire que tout ce qu'il écrivit depuis, fut une nouvelle preuve de sa mauvaise foi, de ses variations conti-

(1) Cardinali tamen Litteras post hæc scribens blandissimas, gratias agit de exhibita in se clementiâ; & provocandi necessitatem excusavit, culpam agnoscens nimiæ suæ vehementiæ, & irreverentiæ in ipsum, & Pontificem. Apud alios nihilominus, ut erat versipellis, & verbis, & scriptis fœdè in eumdem Cardinalem debacchatus, Tyrannidis, superbiæ, infidelitatis, ignorantiæ... accusavit, &c. *Spondan. ad An.* 1518. *n.* 4.

nuelles, de son Hérésie, & en même tems l'Apologie du Légat.

Cajetan ne répondit point aux Lettres de Luther: il se contenta d'écrire à l'Electeur de Saxe, pour l'instruire de ce qui s'étoit passé dans les Conférences d'Ausbourg, & se plaindre de la fuite du Novateur, aussi bien que de son opiniâtreté à persévérer dans ses erreurs. Luther présenta aussi un Ecrit au même Prince; & il l'assura qu'il auroit contenté le Légat, si l'on n'eût parlé que des Indulgences; mais qu'ayant eû à traiter de la Foi nécessaire pour recevoir les Sacremens, il n'avoit pû se dispenser de soutenir que les bonnes Œuvres étoient inutiles.

XLV. Le Légat écrit à l'Electeur de Saxe. Hist. Eccl. Liv. CXXV. n. 86, 88.

C'étoit ajoûter en peu de mots une Hérésie à un mensonge: car cet Hérétique avoit été fort éloigné de satisfaire le Ministre du Pape sur l'Article des Indulgences. Ce fut au contraire le point, sur lequel il s'étoit montré, & sur lequel il se montra toujours le plus intraitable. Cette obstination détermina le Pape à publier un Décret sur la validité des Indulgences. Sa Sainteté adressa ce Bref, du neuviéme Décembre 1518, au Cardinal Cajetan, en lui ordonnant de le notifier à tous les Archevêques, & Evêques d'Allemagne: le Légat se trouvoit à Lintz, Ville Capitale de la Haute-Autriche, lorsqu'il reçut les Lettres Apostoliques; il les fit aussitôt imprimer, distribuer, & publier dans tout le Pays.

XLVI. Le Pape adresse un Bref au Légat. Ibid. n. 89.

Pendant le séjour qu'il avoit fait à Ausbourg, tous ses momens avoient été si bien ménagés, que, sans rien négliger de ce qui faisoit le principal objet de sa Légation, auprès de l'Empereur, & des Princes de l'Empire, alors assemblés dans la même Ville, il avoit écrit plusieurs Traités sur les matiéres disputées. Après la Diete d'Ausbourg, notre Cardinal accompagna l'Empereur à Lintz; où ce Prince tomba malade, & mourut le douze de Janvier 1519, dans la soixante-troisiéme année de son âge. Comme Maximilien I, avoit toujours paru zélé pour la Foi, sa mort pouvoit être funeste à l'Eglise: & la premiére attention du Légat, fut de prévenir sagement les suites, que l'on appréhendoit. Dans les Conférences secrettes, qu'il eût avec les Princes Electeurs, il agit avec tant de dextérité & de succès; que, selon les désirs du Pape, la Couronne Impériale fut déférée au Roy Catholique, appellé dès-lors Charles-Quint. Ce Prince lui en marqua sa reconnoissance, par une Lettre, dont nous donnons ici la Traduction.

XLVII. Mort de l'Empereur Maximilien.

XLVIII. Cajetan agit pour faire élire Charles V.

CHARLES, *par la grace de Dieu, Auguste Roy des Romains, des Espagnes, des Deux Siciles, & de Jérusalem, Archiduc d'Autriche; au Très-Illustre Seigneur, & Pere en* JESUS-CHRIST, *Thomas Cardinal de la sainte Eglise Romaine, du Titre de saint Sixte, salut, & toute sorte de prospérité.*

XLIX. Lettre de l'Empereur élû, au Légat.

« Très-Révérend Pere, & très-cher Ami: ayant été informés de notre Election à l'Empire, par les suffrages unanimes » des Electeurs; & ne pouvant ignorer ce que vous avez fait, » tant en votre propre nom, qu'en exécution des ordres de Sa » Sainteté, pour l'heureux succès de cette grande affaire; » nous avons cru qu'il étoit de notre devoir, de vous donner » un témoignage de notre amour, & bienveillance, en vous » écrivant cette Lettre; pour vous assurer, que reconnoissant » le bienfait de Dieu dans la suprême Dignité qui nous a été » conférée, nous l'acceptons volontiers, & sans aucun retardement; moins pour notre utilité particuliére, que pour » celle de l'Eglise Universelle. Oui, toutes nos vûes, en recevant le Titre d'Auguste, se portent vers les avantages que » nous pourrons procurer à la République chrétienne, & au » Saint Siége. Notre conduite passée a fait assez connoître nos » véritables séntimens: elle ne changera pas sur le Trône de » l'Empire; parce que nous voulons régler toutes nos démarches sur le modéle d'un Empereur véritablement juste, & » clément. Nous aurons soin de prouver dans l'occasion, & » notre respect envers notre Saint Pere le Pape, & notre » juste reconnoissance pour les services, que vous nous avez » rendus. Nous vous souhaitons cependant une longue & heureuse vie. Fait dans notre Ville de Barcelone, le dix-neuf » Juillet 1519 ».

Vide Ap. Fontan. in Thea. Dom. p. 347.

Le Légat passa la meilleure partie de cette année en Allemagne. Il étoit à Mayence dans le mois de Mars, comme il paroît par un de ses Ouvrages. Il s'étoit rendu ensuite à Francfort, où il avoit assisté dans le mois de Juin, à l'Election de l'Empereur. De retour à Rome vers le mois de Novembre, une des premiéres choses qu'il fit, fut de remettre à Sa Sainteté la disposition de l'Archevêché de Palerme. Léon X, l'avoit nommé l'année précédente à ce grand Siége, dont il se démit volontairement, pour faire cesser les contestations que formoit

L. Le Cardinal de retour à Rome, renonce à l'Archevêché de Palerme.

moit le Sénat de Sicile, prétendant que quoique François Remolin, dernier Archevêque de Palerme, fût mort en Cour de Rome, le Pape n'avoit point été en droit de lui donner un Successeur, l'Eglise de Palerme étant exempte de cette régle de la Chancelerie.

Fontan. ibid. p. 92. Echard. Tom. II. pag. 15. Col. 2.

LI. Mort de Léon X.

Hist. Eccl. Liv. CXXVII, n. 84.

LII. Election d'Adrien VI.

Léon X, mourut sur la fin de l'année 1521, & dans le Conclave suivant, le Cardinal de Saint Sixte détermina les Cardinaux à élire Adrien Florent, Evêque de Tortose, Cardinal Prêtre du Titre de Saint Jean, & de Saint Paul, qui avoit été Précepteur de Charles-Quint; & qui, ne voulant point changer son nom, se fit appeller Adrien VI. Deux mois après cette Election, Cajetan ayant fini ses Commentaires sur la troisiéme partie de la Somme de saint Thomas, il les dédia au nouveau Pape. Dans le cours de la même année 1522, il fit paroître divers Traités pour répondre aux difficultés de quelques Sçavans, qui lui avoient proposé leurs doutes. Le Pape cependant ne tarda pas à le nommer son Légat *à latere*, dans les Royaumes de Hongrie, de Bohëme, & de Pologne. On connoîtra les motifs de cette nouvelle Légation, par la Lettre que Sa Sainteté écrivit à ce sujet, à l'Evêque de Varadin, en ces termes:

LIII. Qui charge le Cardinal Cajetan d'une nouvelle Légation.

ADRIEN VI, *à notre Vénérable Frere, François, Evêque de Varadin, salut & bénédiction Apostolique.*

LIV. Lettre du Pape, touchant cette Légation.

Ap. Fontan. ut sp. pag. 148.

« Les affaires de la République chrétienne, prenant « tous les jours un plus mauvais train, par les hostilités con- « tinuelles des Turcs, qui, après avoir emporté les Villes de « Scardone, de Belgrade, & de Rhodes, semblent vouloir « tout envahir; il est du devoir de notre Sollicitude pastorale, « de nous opposer de toutes nos forces aux injustes préten- « tions de ces Infidéles. C'est pourquoi jettant les yeux sur « Thomas de Vio, Cardinal Prêtre du Titre de Saint Sixte, « dont l'expérience, l'habileté, la Doctrine, la Religion, la « sagesse dans le conseil, nous sont parfaitement connues; nous « l'avons choisi, de l'avis de nos Freres les Cardinaux, & l'a- « vons nommé notre Légat *à latere*, dans les Royaumes de « Hongrie, de Bohëme, & de Pologne; ainsi que dans toute « l'Allemagne, & dans les autres Provinces voisines des Turcs. « Nous l'envoyons avec tous nos pouvoirs; & un secours, qui « est déja en quelque sorte au-dessus de nos facultés, atten- « dant qu'il plaise au Seigneur de nous mettre en état de faire «

» quelque chose de plus. Nous vous exhortons cependant, & » vous conjurons dans le Seigneur, d'agir toujours de concert » avec notre Légat, de le recevoir, de l'écouter avec respect, » & d'employer tout ce qui dépendra de vous, pour seconder » ses desseins; puisqu'il ne se propose que le salut, ou la con- » servation des Peuples, & la défense de la Religion; pour » laquelle vous ne devriez pas refuser de donner votre vie. Le » Cardinal Légat vous expliquera plus amplement nos inten- » tions; & vous ne sçauriez rien faire de plus avantageux aux » intérêts communs, rien qui soit plus digne de vous, ni plus » agréable à Dieu, que de vous conformer à tout ce qu'il vous » prescrira. Donné à Rome, sous l'anneau du Pêcheur, le pre- » mier jour de Juin 1523, la seconde Année de notre Pon- » tificat. «

LV. Le Légat arrive en Hongrie.

Le Cardinal de Saint Sixte arriva donc en Hongrie avant la fin de l'année 1523, lorsque ce Royaume étoit menacé d'une prochaine invasion des Turcs: la prudence du Légat, & les grandes sommes qu'il avoit apportées pour mettre le Pays en état de défense, en écartérent pour quelque tems l'orage. Mais le Pape Adrien étant mort; & Clément VII, son Successeur, ayant depuis rappellé le Légat Apostolique, dont les lumiéres lui étoient nécessaires, toute la Hongrie se vit bientôt précipitée dans la derniére désolation. Louis Roy de Hongrie, âgé seulement de vingt-deux ans; jeune Prince plein de valeur, mais sans expérience, croyant pouvoir s'opposer aux forces du Turc, avec vingt-cinq, ou trente mille hommes, alla présenter la bataille à Soliman II, le 28 d'Août 1526. Le combat ne fut pas opiniâtre, puisqu'en moins de trois quarts d'heure, les Hongrois furent entiérement défaits, plutôt accablés par le nombre, que vaincus par la valeur des Infidéles. Les plus grands Seigneurs du Royaume, Ecclésiastiques & Séculiers restérent sur la Place. Le jeune Roy, après avoir montré beaucoup de courage, & d'intrépidité, fut contraint de se retirer seul pendant la nuit; & durant un grand orage, il s'engagea dans les Marais, son cheval s'étant enfoncé dans la vase, ce jeune Prince y fut étouffé. La perte du Royaume suivit de près celle du Roy, le Turc victorieux l'ayant livré au pillage de ses Soldats, qui mirent tout à feu & à sang.

LVI. Est rappellé à Rome.

Paul Jove. Hist. Eccl. Liv. CXXX, n. 77.

LVII. Hongrie ravagée par les Turcs.

Tom. II, Col. 420.

Ad An. 1526. N. X, XI.

L'Abbé Ughel, dans ses Additions sur Ciaconius, attribue toutes les suites de cette malheureuse journée, à l'imprudence de l'Evêque de Varadin. M. Sponde prétend au contraire que les Hongrois ne devoient l'imputer qu'à leur propre présomp-

tion, & aux conseils précipités de Paul Tomorée, qui, quoiqu'Archevêque, ayant obtenu le commandement de l'Armée Hongroise, ne connut pas assez sa foiblesse; ou méprisa trop les forces de l'Ennemi. Quoiqu'il en soit, il est certain que Cajetan étoit alors en Italie. Flavius d'Aquilée ne craint pas de dire, que l'absence de ce Cardinal fut aussi funeste au Royaume de Hongrie, que sa sagesse lui avoit été utile tout le tems qu'il s'y étoit arrêté (1).

Les affaires dont il avoit pris connoissance, pendant son séjour à Presbourg, & à Bude, depuis le mois de Décembre 1523, jusqu'au 15 de Juin 1524, ne l'avoient point empêché de faire (à certains momens) une Explication littérale, de soixante-quatre passages du Nouveau Testament. Ce petit Traité, divisé en douze Chapitres, fut depuis imprimé à Rome, & dédié à Clément VII, qui donna à l'Auteur le Palais de Capranica.

LVIII. Cajetan commence ses Commentaires sur la Bible.

Cajetan commença dès-lors ses Commentaires sur la Bible, & il comptoit de consacrer le reste de ses jours à cet utile travail. Mais son repos fut souvent troublé par les malheureuses suites du mécontentement, que l'Empereur Charles-Quint conçut contre le Pape Clément VII. Dès l'année 1525, ce Prince avoit marqué son chagrin, & le dessein où il étoit de se venger, de ce que Sa Sainteté avoit préféré à son amitié celle de la France. Il ne tarda pas en effet à envoyer une Armée en Italie: & on sçait à quels ravages tout le Pays fut exposé, par l'avarice, la cruauté, & l'impiété des soldats Espagnols, Italiens, Allemands; parmi lesquels il y avoit beaucoup de Luthériens.

LIX. Sac de Rome par l'Armée Impériale.

L'an 1527.

Un Prince rebelle à son Roy, & traître à sa Patrie, conduisoit cette Armée; qui, après avoir désolé bien des Provinces, prit d'assaut la Capitale du monde Chrétien. Rome éprouva alors tout ce que peut le soldat furieux; à qui on laisse la liberté de tout faire. Les Lieux Saints, les Vases sacrés, les Tombeaux des Papes; tout fut pillé, saccagé, profané: on ne respecta ni les morts, ni les vivans: & on n'épargna ni Sexe, ni âge, ni Condition. Les Dames Romaines, & les chastes Vierges ne trouvérent point dans les Temples, & auprès des Autels, un asyle à leur pudeur. Les Magistrats, les Evêques,

(1) An verò cùm rumor increbresceret Turcas Pannoniam invasuros, nonne statim illuc, de Pannoniis sollicitus (Adrianus) Xistum cum ingenti pecuniarum vi Legatum misit? Stetit ergo vivis Adriano, ac Xisto Legato, incolumis Pannonia... At vitâ functo Adriano, revocatus Legatus, amissa Pannonia, &c. *Flavi. Aquil. ap. Bzovi. Tom. XIX, pag. 906. Col. 1.*

LIVRE XXV.

VIO CAJETAN, THOMAS DE

Odoric. ad An. 1527. n. 18. &c. Hist. Eccl. Liv. CXXXI, n. 15.

& les Cardinaux devinrent le jouet d'une Soldatesque insolente. Les Allemands Luthériens ne furent pas les seuls, qui, dans cette occasion, surpassérent tout ce que l'on auroit pû appréhender de la férocité des Scites. On assure que les excès qui se commirent alors, furent sans comparaison plus horribles en tout sens, que ce que Rome avoit éprouvé dans les huit différentes fois, qu'elle étoit tombée au pouvoir de ses Ennemis. C'est-à-dire beaucoup: le détail en feroit concevoir davantage. Mais ce n'est pas ici le lieu de décrire toute l'horreur de cette fatale journée. Il nous suffit de remarquer que le Cardinal Cajetan, après avoir quelque tems évité la rencontre de ces furieux, fut enfin découvert; il tomba entre leurs mains; & ne put s'en retirer qu'en promettant de leur payer une grosse somme d'argent. Ceci arriva sur la fin de May 1527.

LX. Cajetan entre les mains des Ennemis.

LXI. Leur reproche leurs excès.

Flavius d'Aquilée, qui se trouvoit à la suite de notre Cardinal, loue beaucoup la grandeur d'ame, qu'il fit paroître dans cette rencontre; la généreuse liberté avec laquelle il reprocha à quelques Officiers, d'excéder les ordres de leur Souverain; & la charité enfin, qu'il montra, en empruntant cinq mille écus d'or, pour racheter non-seulement sa liberté, mais aussi celle de ses Domestiques, & de plusieurs pauvres Romains, dont quelques-uns ne lui étoient pas auparavant connus (1).

LXII. Et rachete la liberté de ses Domestiques.

En renonçant à l'Archevêché de Palerme, Cajetan avoit accepté l'Evêché de Gaïette sa Patrie, que Léon X, & Charles Quint lui avoient offert: mais l'usage, que trois Souverains Pontifes voulurent faire de ses lumiéres, & les grandes affaires, dont ils le chargérent pour l'intérêt de l'Eglise Universelle, ne lui avoient pas encore permis de s'arrêter quelque tems dans son Diocèse. La Providence venoit de le mettre dans une espéce de nécessité de s'acquitter de ce devoir. Après le Sac de Rome, cette Ville ne pouvoit être pendant quelque tems un séjour commode à un homme d'Etude. D'ailleurs ayant été obligé, comme nous avons dit, d'emprunter une grosse somme pour racheter sa liberté, & empêcher la mort, ou la captivité de plusieurs personnes, il falloit retrouver ces deniers: & ce fut un autre motif au Prélat de se retirer à Gaïette:

LXIII. Il se retire à Gaïette.

(1) Hinc licet animadvertere quanta sit virtutis vis, ac rectæ mentis potentia, quæ vel inermis ipsis etiam immanissimis hostibus terrorem incutiat. Nemo illum attingere ausus est; quin potius illius majestatem, atque constantiam admirati, illum... Venerabantur... Quibus tandem cum quinque millia aureorum tradidisset, suam, atque adeo omnium, qui cum eo erant, è quibus tres tantum illius familiares fuerunt, cæteri sanè multi ex omni hominum genere, quos ne nosset quidem, libertatem redemit. *Ap. Bzovi. Tom. XIX, pag. 907. Col. 1.*

où, sans discontinuer ses Ouvrages, il s'appliqua pendant trois ans à instruire son Peuple, à connoître ses besoins, & à les soulager.

Tom. II, pag. 15. Pag. 20. Col. 2.

Selon le Pere Echard, le Cardinal de Saint Sixte ne revint à Rome, que sur la fin de 1530. Cependant le même Auteur parlant de la réponse que fit Cajetan au Pere Thomas de Raguse, touchant l'achat des choses, qui ont été pillées dans une Guerre injuste, remarque que ce petit Traité avoit été écrit à Rome, le 27 de Novembre 1529.

LXIV. Nouveaux Ouvrages du Cardinal Cajetan.

Depuis cette Epoque jusqu'à sa mort; notre Cardinal, un peu moins occupé de l'embarras des affaires, le fut davantage de la méditation, & de l'Explication des Saintes Ecritures: & il fit paroître de tems en tems quelques Traités Théologiques contre les Hérésies de son Siécle. Tels sont ceux qu'il a intitulés de la Communion sous les deux espéces; de l'Intégrité de la Confession; du Culte, & de l'Invocation des Saints; de la Foi, & des bonnes Œuvres; du Sacrifice de la nouvelle Loi, & des Cérémonies de la Messe. Dans ce dernier Traité (dédié à Clément VII) l'Auteur explique excellenment, avec S. Paul, dans quel sens JESUS-CHRIST est notre unique Prêtre, notre Hostie, & notre Sacrifice: Sacrifice, qu'il a offert une fois sur la Croix, & qu'il offre tous les jours dans le Ciel, & sur nos Autels.

LXV. Il soutient la validité du Mariage du Roy d'Angleterre, avec Catherine d'Aragon.

Consulté par le Pape, & par le Roy d'Angleterre, Henry VIII, touchant le Mariage de ce Prince avec Catherine d'Arragon; Cajetan soutint avec fermeté la validité de ce Mariage, qui ne permettoit point au Monarque, d'en contracter un autre, du vivant de son Epouse (1). Henry VIII, proposa de nouvelles difficultés: & ses Ambassadeurs, pour favoriser ses désirs, n'oubliérent rien, afin d'engager le sçavant Cardinal à donner une réponse favorable. Mais toujours semblable à lui-même, Cajetan se tint ferme sur les mêmes principes. Sa conduite, & ses Ecrits montrérent également qu'il faisoit moins de cas de la faveur des Rois, & de leurs Trésors, que de la Religion, & de la Vérité; qu'il n'est jamais permis de trahir. On tenta souvent sa vertu, pour avoir son suffrage en faveur du divorce: mais rien ne put faire bréche à son innocence; & l'égalité de sa conduite fut un témoignage

LXVI. Fermeté, & désintéressement.

(1) Cùm Porro Carolus illud diploma ad Pontificem transmisisset; atque Henricus Rex oratorum operâ libellos pro ipsius causâ propugnandâ conscriptos obtulisset Clementi; illos omnes Thomæ è Vio Cardinali Cajetano, Theologiæ scientiæ laude præclaro, hujus causæ cognitori dedit, ut suam sententiam in hac controversiâ exprimeret; quam ille in hisce verbis exposuit, &c. *Odoric. ad An.* 1530 *n.* 193.

LIVRE XXV.

THOMAS DE VIO CAJETAN.

éclatant, que sa probité étoit à l'épreuve des plus fortes tentations (1).

LXVII. Travail continuel.

Quoique souvent consulté par les Sçavans, quelquefois par les Princes, & presque tous les jours par le Vicaire de JESUS-CHRIST (ce qui ne pouvoit que lui ravir bien des précieux momens) le Cardinal Cajetan continuoit toujours avec un travail infini, ses Commentaires sur la Bible. Il avoit déja publié une Explication littérale de presque tout le Nouveau Testament; c'est-à-dire, des quatre Livres de l'Evangile, des Actes des Apôtres, & des Epîtres de saint Paul. Il avoue qu'il n'avoit osé entreprendre l'Explication de l'Apocalypse; parce que pour bien entendre ce Livre mystérieux, on a besoin, disoit-il, des lumiéres, non pas d'un Théologien, mais d'un Prophête. Il écrivit cependant sur le Pentateuque, ou les cinq Livres de Moyse, sur Josué, & les Juges, sur les quatre Livres des Rois, sur les deux des Paralipoménes, sur ceux d'Esdras, de Néhémie, d'Esther, de Job, sur le Pseautier, sur les Proverbes de Salomon, sur l'Ecclésiaste: & il avoit commencé des Commentaires sur les Prophêties d'Isaye, lorsqu'il fut attaqué de sa derniére maladie.

LXVIII. Derniére maladie de Cajetan.

Celle du Pape Clément VII, faisoit déja craindre pour les jours de ce Pontife: & le bruit étoit général dans Rome, que notre Cardinal devoit lui succéder. Quelques flateurs osérent lui promettre la Thyare, & lui prédire avec assurance le recouvrement de la santé. Mais le Serviteur de Dieu, conduit par d'autres lumiéres, leur fit la réponse qu'ils méritoient. J'ai assez vêcu, leur dit-il, & je sens que ma fin n'est pas éloignée: ce sentiment intime est plus sûr, & moins équivoque que vos vaines prédictions. Au reste, en me prédisant, ou me souhaitant, la suprême Autorité, vous ne faites guères attention aux périls sans nombre qui accompagnent toujours l'Elévation; &, si je ne me trompe, vous pensez plus à votre fortune, qu'à mon véritable bonheur (2): c'est à Dieu seul qu'il faut le demander, & je ne l'attends que de sa miséricorde.

LXIX. Sage réponse, qu'il fait à des hommes flateurs.

Dans ces saintes dispositions, le Cardinal malade envisagea la mort avec un courage chrétien; il s'y prépara avec humi-

(1) In causa divortii Anglicani doctissimè pro Cathatinæ matrimonio scripsit; ac Henrici Regis aurum tam fortiter rejecit, quàm constanter pro veritate stetisset, &c. *Mich. Pius ap. Bzovi. Tom. XIX, pag. 899. Col. 2.*

(2) Cùm multi longævam vitam, nec non Pontificatum illi promitterent, ille cuncta ridens, satis se vixisse dixit: illos verò ignorare quàm multa discrimina sub Tyara, quàm graves curæ sub Paludamento sublimi; ac præterea illos sua potiùs commoda, quàm illius vel salutem, vel tranquillitatem exoptare, &c. *Ap. Bzovi. Tom. XIX, pag. 899. Col. 2.*

lité, & l'attendit avec confiance. Muni de tous les Sacremens qu'il reçut avec une piété édifiante, il fit distribuer aux Pauvres, ou à ses Domestiques, le peu dont il pouvoit disposer: & ayant marqué sa sépulture à la porte de la Minerve, mais hors de l'Eglise, il ne voulut s'occuper, les derniers jours de sa vie, que de la pensée de l'Eternité, où il alloit entrer. Agé de soixante-cinq ans, il se reposa dans le Seigneur, l'an 1534, le neuviéme du mois d'Août, selon la plus commune opinion; ou le neuviéme de Septembre, selon quelques Auteurs. Le premier sentiment est suivi du Pere Echard, & le second par M. Sponde; qui appelle notre Cardinal, un grand Philosophe, & un habile Théologien, également célébre par ses Ecrits, & illustre par ses Légations.

LXX. Sa mort.

Le même Annaliste avoue, que Jean-Baptiste Flavius d'Aquilée, dans le Discours qu'il prononça en présence du Sacré Collége, après la mort de Cajetan, ferma la bouche à tous les Ennemis de ce Cardinal (1); & il condamne la témérité de deux Ecrivains, trop hardis, ou trop peu instruits, qui avoient osé mettre son nom parmi ceux des Hérétiques, à cause de quelques opinions peu communes, qu'on trouve dans quelques-uns de ses Ecrits. Il les avoit cependant soumis tous au jugement de l'Eglise; & cela seul suffiroit pour faire son Apologie.

On sçait que si la vie de ce Cardinal fut toujours pure & sans reproche, son zèle pour la Foi ne fut pas moins ardent. Possevin a eu raison de dire, après Sixte de Sienne, que Cajetan, à qui il donne le premier rang parmi les Sçavans de son Siécle, ne s'étoit pas rendu moins recommandable par l'intégrité de sa Foi & de ses mœurs, que par l'étendue de son Erudition, & par l'élévation de son génie (2). Jules II, Léon X, Adrien VI, & Clément VII, n'en avoient pas une autre opinion. On rapporte que durant le Sac de Rome, le Pape, Clément, renfermé dans le Château Saint-Ange, ne paroissoit

Appart. Sacr. Tom. II, pag. 493.

LXXI. Son Eloge.

(1) Hoc item anno, die nono Septembris, mortuus est Thomas de Vio Cajetanus, Cardinalis S. Sixti, Ordinis Prædicatorum, & Archiepiscopus Panormitanus, summus Philosophus, & Theologus, ac multiplicibus scriptis clarissimus: de cujus etiam Legationibus pro sede Apostolicâ in Germaniam, & Hungariam præclarè obitis, dictum suis locis... Extatque oratio Joannis-Baptistæ Flavii Aquilani in Cardinalium cœtu, cùm defuncto parentarent, habita, quâ omnium ora loquentium adversus eum iniqua obstruxit, &c. *Spondan. ad An.* 1534. *n.* 22.

(2) Thomas de Vio... Cardinalis Tituli S. Sixti, Ordinis Prædicatorum, Natione Italus, Patria Cajetanus, ejusdemque Urbis Episcopus, vir tam vitæ sanctimoniâ, quàm ingenii præstantiâ illustris, subtilissimus dialecticus, admirabilis Philosophus, Theologus incomparabilis; & inter Eruditissimos doctissimi sui sæculi longè Eruditissimus, &c. *Possevi. Appar. Sacr. Tom. II*, *pag.* 493. *ex Six. Sen. Bibl. Sanct. Lib. IV*, *pag.* 330.

LIVRE XXV.

THOMAS DE VIO CAJETAN.

en peine que de la conservation de ce grand Cardinal, qu'il appelloit *la lumiére de l'Eglise* (1).

LXXII. Ses Ouvrages souvent imprimés, loués & critiqués.

Nous ne donnerons pas ici le long Catalogue des Ecrits de cet Auteur, puisque nous les avons déja presque tous indiqués, en marquant le tems & le lieu, où il les avoit composés. Ces Ouvrages ont été souvent imprimés séparément, en Allemagne, & en Italie: on les a depuis recueillis en plusieurs Volumes *in-folio*, & fait imprimer à Anvers, à Venise, & à Lyon. Mais nous ne dissimulerons point, que si Cajetan a eu beaucoup de Panégyristes, & d'Admirateurs, il n'a pas aussi manqué d'Adversaires, & de Censeurs, dont quelques-uns ont attaqué avec aigreur plusieurs de ses Ouvrages, surtout ses Commentaires sur la Bible.

Bibl. Eccl. III. Part. pag. 437.

Ayant connu par expérience, dit M. Dupin, combien il étoit nécessaire d'entendre bien le sens littéral de l'Ecriture, Cajetan, s'étoit donné tout entier à cette Etude, pendant les derniéres années de sa vie. Persuadé que la plûpart des Peres & des Interprétes de l'Ecriture Sainte, ne s'étoient pas assez attachés au sens littéral; il entreprit de faire un Commentaire sur les seules paroles des Textes originaux, auxquels il s'arrêtoit, sans avoir égard aux Explications des Peres. Dans sa Préface, il prie les Lecteurs, que s'ils rencontrent dans ses Commentaires, de nouvelles Interprétations du Texte de l'Ecriture, différentes de celles que les Peres ont données, ils ne les rejettent pas aussitôt; mais qu'ils éxaminent avec plus de soin les paroles & la suite du Texte; que s'ils trouvent que le sens qu'il a donné, y convienne mieux, ils ne doivent faire aucune difficulté de le suivre, pourvû que ce sens ne contienne rien de contraire ni à l'Ecriture Sainte, ni à la Doctrine de l'Eglise. Mais comme Cajetan n'avoit point appris les Langues, il se servoit de deux habiles Interprétes, l'un Juif, l'autre Chrétien, très-intelligens dans l'Hébreu: il leur faisoit rendre mot pour mot les paroles du Texte; & faisoit ensuite son Commentaire sur cette Version. Il a suivi dans le Nouveau Testament le Texte, & les Notes d'Erasme, sans s'attacher scrupuleusement à la Vulgate.

Cette méthode d'expliquer l'Ecriture Sainte, fut blâmée par quelques Théologiens, qui croyoient que c'étoit trop

(1) Imo quem tanti faciebat ipse Clemens, ut dum Romam ferro, & igne vastaret exercitus Cæsareus, de illo uno sollicitus petierit, an salvus esset, eo extincto lumen Ecclesiæ extinctum altè prædicans. *Echard. Tom. II, pag.* 18. *Col.* 2. *idem & Fontan. in Monum. pag.* 440. *Col.* 2. *ex Oldoino.*

donner

donner aux Proteſtans. Ambroiſe Catharin, dans ſix Livres qu'il a écrits contre Cajetan, s'eſt diſtingué parmi les Adverſaires de ce ſçavant Cardinal. Il l'a accuſé d'avoir avancé des choſes non-ſeulement évidenment fauſſes, mais auſſi pernicieuſes à la Religion Chrétienne, contraires à la Doctrine de ſaint Thomas, & des anciens Docteurs de l'Egliſe. Gretſer ſe plaint de ce qu'il n'a preſque point cité les Peres dans ſes Commentaires: pluſieurs autres ont trouvé mauvais qu'il ſe fut attaché aux Textes originaux, préférablement à la Vulgate. Le Cardinal Palavicin dit, que Cajetan, qui a réuſſi avec l'admiration de tout le monde dans ſes autres Ouvrages, ne s'eſt pas acquis la même réputation dans ce qu'il a fait ſur la Bible, parce qu'il a ſuivi, dit-il, les préjugés de certaines perſonnes, qui ne s'appliquoient qu'à la Grammaire Hébraïque.

Hiſt. Conc. Trid. Lib. VI, Cap. XVII.

LXXIII. Réflexion de M. Simon.

« Cependant ſelon la Réflexion d'un habile Critique « François, Cajetan n'eſt pas ſi fort attaché à la Grammaire, « & à la Critique, qu'il ne s'éléve quelquefois juſqu'à la « Théologie, & qu'il n'établiſſe les Vérités de la Religion « quand l'occaſion s'en préſente. Il fait même ſervir à cet uſa- « ge la Grammaire, à l'imitation des Peres Grecs, comme il « paroît dans ſon Commentaire ſur l'Evangile de ſaint Jean, « où il combat les Arriens. Etant habile Théologien, ſon « Texte lui préſente quelquefois des Réfléxions, auxquelles « un ſimple Critique n'auroit peut-être pas penſé.

Hiſt Crit. du Nouv. Teſt. Chap. XXXVII, pag. 539.

« Il eſt vrai, dit encore M. Simon, que la Méthode du « Cardinal Cajetan, pour l'Interprétation des Livres Saints, « paroît d'abord libre, & même peu reſpectueuſe à l'égard « des anciens Peres: mais ſi on l'examine avec application, « on trouvera qu'il a ſuivi en cela les mêmes Régles que ſaint « Auguſtin, dans ſes Livres de la Doctrine Chrétienne. Les « Nouveautés de Luther, & des autres Proteſtans de ce tems- « là, ont été cauſe que quelques Théologiens ſe ſont oppoſés « au ſentiment de Cajetan, qui leur paroiſſoit trop hardi, « & qui ſembloit en quelque façon autoriſer les nouvelles « Heréſies, bien qu'il fut en effet Orthodoxe, & conforme « à la Doctrine de l'Egliſe, qui a toujours laiſſé aux Inter- « prétes de l'Ecriture, la liberté de chercher le ſens littéral, « ſans les ſoumettre aux Interprétations des anciens Docteurs, « mais ſeulement à la Doctrine reçûë, & approuvée dans toute « l'Egliſe; & c'eſt ce que ce Cardinal a prétendu par ces pa- « roles: » *Novus ſenſus Textui conſonus, nec à Sacra Scriptura, nec ab Eccleſiæ Doctrina diſſonus, quamvis à torrente Doctorum*

Hiſt. Crit. du Vieux Teſt. Liv. II, Chap. XII, pag. 420.

Cajet. Præf. in Lib. Moyſ.

CHARLES, *par la grace de Dieu, Auguste Roy des Romains, des Espagnes, des Deux Siciles, & de Jérusalem, Archiduc d'Autriche; au Très-Illustre Seigneur, & Pere en* JESUS-CHRIST, *Thomas Cardinal de la sainte Eglise Romaine, du Titre de saint Sixte, salut, & toute sorte de prospérité.*

XLIX. Lettre de l'Empereur élû, au Légat.

« Très-Révérend Pere, & très-cher Ami: ayant été informés de notre Election à l'Empire, par les suffrages unanimes » des Electeurs; & ne pouvant ignorer ce que vous avez fait, » tant en votre propre nom, qu'en exécution des ordres de Sa » Sainteté, pour l'heureux succès de cette grande affaire; » nous avons cru qu'il étoit de notre devoir, de vous donner » un témoignage de notre amour, & bienveillance, en vous » écrivant cette Lettre; pour vous assurer, que reconnoissant » le bienfait de Dieu dans la suprême Dignité qui nous a été » conférée, nous l'acceptons volontiers, & sans aucun retar- » dement; moins pour notre utilité particuliére, que pour » celle de l'Eglise Universelle. Oui, toutes nos vûes, en rece- » vant le Titre d'Auguste, se portent vers les avantages que » nous pourrons procurer à la République chrétienne, & au » Saint Siége. Notre conduite passée a fait assez connoître nos » véritables sentimens: elle ne changera pas sur le Trône de » l'Empire; parce que nous voulons régler toutes nos démar- » ches sur le modéle d'un Empereur véritablement juste, & » clément. Nous aurons soin de prouver dans l'occasion, & » notre respect envers notre Saint Pere le Pape, & notre » juste reconnoissance pour les services, que vous nous avez » rendus. Nous vous souhaitons cependant une longue & heu- » reuse vie. Fait dans notre Ville de Barcelone, le dix-neuf » Juillet 1519 ».

Vide Ap. Fontan. in Thea. Dom. p. 347.

Le Légat passa la meilleure partie de cette année en Allemagne. Il étoit à Mayence dans le mois de Mars, comme il paroît par un de ses Ouvrages. Il s'étoit rendu ensuite à Francfort, où il avoit assisté, dans le mois de Juin, à l'Election de l'Empereur. De retour à Rome vers le mois de Novembre, une des premiéres choses qu'il fit, fut de remettre à Sa Sainteté la disposition de l'Archevêché de Palerme. Léon X, l'avoit nommé l'année précédente à ce grand Siége, dont il se démit volontairement, pour faire cesser les contestations que for-

L. Le Cardinal de retour à Rome, renonce à l'Archevêché de Palerme.

moit

moit le Sénat de Sicile, prétendant que quoique François Remolin, dernier Archevêque de Palerme, fût mort en Cour de Rome, le Pape n'avoit point été en droit de lui donner un Successeur, l'Eglise de Palerme étant éxempte de cette régle de la Chancelerie.

Fontan. ibid. p. 92. Echard. Tom. II. pag. 15. Col. 2.

LI. Mort de Léon X. Hist. Eccl. Liv. CXXVII, n. 84.

LII. Election d'Adrien VI.

Léon X, mourut sur la fin de l'année 1521, & dans le Conclave suivant, le Cardinal de Saint Sixte détermina les Cardinaux à élire Adrien Florent, Evêque de Tortose, Cardinal Prêtre du Titre de Saint Jean, & de Saint Paul, qui avoit été Précepteur de Charles-Quint; & qui, ne voulant point changer son nom, se fit appeller Adrien VI. Deux mois après cette Election, Cajetan ayant fini ses Commentaires sur la troisiéme partie de la Somme de saint Thomas, il les dédia au nouveau Pape. Dans le cours de la même année 1522, il fit paroître divers Traités pour répondre aux difficultés de quelques Sçavans, qui lui avoient proposé leurs doutes. Le Pape cependant ne tarda pas à le nommer son Légat *à latere*, dans les Royaumes de Hongrie, de Bohëme, & de Pologne. On connoîtra les motifs de cette nouvelle Légation, par la Lettre que Sa Sainteté écrivit à ce sujet, à l'Evêque de Varadin, en ces termes:

LIII. Qui charge le Cardinal Cajetan d'une nouvelle Légation.

ADRIEN VI, *à notre Vénérable Frere, François, Evêque de Varadin, salut & bénédiction Apostolique.*

LIV. Lettre du Pape, touchant cette Légation.

Ap. Fontan. ut sp. pag. 348.

« Les affaires de la République chrétienne, prenant tous les jours un plus mauvais train, par les hostilités continuelles des Turcs, qui, après avoir emporté les Villes de Scardone, de Belgrade, & de Rhodes, semblent vouloir tout envahir; il est du devoir de notre Sollicitude pastorale, de nous opposer de toutes nos forces aux injustes prétentions de ces Infidéles. C'est pourquoi jettant les yeux sur Thomas de Vio, Cardinal Prêtre du Titre de Saint Sixte, dont l'expérience, l'habileté, la Doctrine, la Religion, la sagesse dans le conseil, nous sont parfaitement connues; nous l'avons choisi, de l'avis de nos Freres les Cardinaux, & l'avons nommé notre Légat *à latere*, dans les Royaumes de Hongrie, de Bohëme, & de Pologne; ainsi que dans toute l'Allemagne, & dans les autres Provinces voisines des Turcs. Nous l'envoyons avec tous nos pouvoirs; & un secours, qui est déja en quelque sorte au-dessus de nos facultés, attendant qu'il plaise au Seigneur de nous mettre en état de faire

» quelque chose de plus. Nous vous exhortons cependant, & » vous conjurons dans le Seigneur, d'agir toujours de concert » avec notre Légat, de le recevoir, de l'écouter avec respect, » & d'employer tout ce qui dépendra de vous, pour seconder » ses desseins; puisqu'il ne se propose que le salut, ou la con- » servation des Peuples, & la défense de la Religion; pour » laquelle vous ne devriez pas refuser de donner votre vie. Le » Cardinal Légat vous expliquera plus amplement nos inten- » tions; & vous ne sçauriez rien faire de plus avantageux aux » intérêts communs, rien qui soit plus digne de vous, ni plus » agréable à Dieu, que de vous conformer à tout ce qu'il vous » prescrira. Donné à Rome, sous l'anneau du Pêcheur, le pre- » mier jour de Juin 1523, la seconde Année de notre Pon- » tificat. «

LV. Le Légat arrive en Hongrie.

Le Cardinal de Saint Sixte arriva donc en Hongrie avant la fin de l'année 1523, lorsque ce Royaume étoit menacé d'une prochaine invasion des Turcs: la prudence du Légat, & les grandes sommes qu'il avoit apportées pour mettre le Pays en état de défense, en écartérent pour quelque tems l'orage. Mais le Pape Adrien étant mort; & Clément VII, son Successeur, ayant depuis rappellé le Légat Apostolique, dont les lumiéres lui étoient nécessaires, toute la Hongrie se vit bientôt préci-pitée dans la derniére désolation. Louis Roy de Hongrie, âgé seulement de vingt-deux ans; jeune Prince plein de valeur, mais sans expérience, croyant pouvoir s'opposer aux forces du Turc, avec vingt-cinq, ou trente mille hommes, alla pré-senter la bataille à Soliman II, le 28 d'Août 1526. Le com-bat ne fut pas opiniâtre, puisqu'en moins de trois quarts d'heure, les Hongrois furent entiérement défaits, plutôt ac-cablés par le nombre, que vaincus par la valeur des Infidéles. Les plus grands Seigneurs du Royaume, Ecclésiastiques & Sé-culiers restérent sur la Place. Le jeune Roy, après avoir mon-tré beaucoup de courage, & d'intrépidité, fut contraint de se retirer seul pendant la nuit; & durant un grand orage, il s'en-gagea dans les Marais, son cheval s'étant enfoncé dans la vase, ce jeune Prince y fut étouffé. La perte du Royaume suivit de près celle du Roy, le Turc victorieux l'ayant livré au pillage de ses Soldats, qui mirent tout à feu & à sang.

LVI. Est rappellé à Rome.

Paul Jove. Hist. Eccl. Liv. CXXX, n. 77.

LVII. Hongrie ravagée par les Turcs.

Tom. II, Col. 420.

L'Abbé Ughel, dans ses Additions sur Ciaconius, attribue toutes les suites de cette malheureuse journée, à l'imprudence de l'Evêque de Varadin. M. Sponde prétend au contraire que les Hongrois ne devoient l'imputer qu'à leur propre présomp-

Ad An. 1526. N. X, XI.

tion, & aux conſeils précipités de Paul Tomorée, qui, quoiqu'Archevêque, ayant obtenu le commandement de l'Armée Hongroiſe, ne connut pas aſſez ſa foibleſſe ; ou mépriſa trop les forces de l'Ennemi. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que Cajetan étoit alors en Italie. Flavius d'Aquilée ne craint pas de dire, que l'abſence de ce Cardinal fut auſſi funeſte au Royaume de Hongrie, que ſa ſageſſe lui avoit été utile tout le tems qu'il s'y étoit arrêté (1).

Les affaires dont il avoit pris connoiſſance, pendant ſon ſéjour à Preſbourg, & à Bude, depuis le mois de Décembre 1523, juſqu'au 15 de Juin 1524, ne l'avoient point empêché de faire (à certains momens) une Explication littérale, de ſoixante-quatre paſſages du Nouveau Teſtament. Ce petit Traité, diviſé en douze Chapitres, fut depuis imprimé à Rome, & dédié à Clément VII, qui donna à l'Auteur le Palais de Capranica.

LVIII. Cajetan commence ſes Commentaires ſur la Bible.

Cajetan commença dès-lors ſes Commentaires ſur la Bible, & il comptoit de conſacrer le reſte de ſes jours à cet utile travail. Mais ſon repos fut ſouvent troublé par les malheureuſes ſuites du mécontentement, que l'Empereur Charles-Quint conçut contre le Pape Clément VII. Dès l'année 1525, ce Prince avoit marqué ſon chagrin, & le deſſein où il étoit de ſe venger, de ce que Sa Sainteté avoit préféré à ſon amitié celle de la France. Il ne tarda pas en effet à envoyer une Armée en Italie : & on ſçait à quels ravages tout le Pays fut expoſé, par l'avarice, la cruauté, & l'impiété des ſoldats Eſpagnols, Italiens, Allemands ; parmi leſquels il y avoit beaucoup de Luthériens.

LIX. Sac de Rome par l'Armée Impériale.

L'an 1527.

Un Prince rebelle à ſon Roy, & traitre à ſa Patrie, conduiſoit cette Armée ; qui, après avoir déſolé bien des Provinces, prit d'aſſaut la Capitale du monde Chrétien. Rome éprouva alors tout ce que peut le ſoldat furieux ; à qui on laiſſe la liberté de tout faire. Les Lieux Saints, les Vaſes ſacrés, les Tombeaux des Papes ; tout fut pillé, ſaccagé, profané : on ne reſpecta ni les morts, ni les vivans : & on n'épargna ni Sexe, ni âge, ni Condition. Les Dames Romaines, & les chaſtes Vierges ne trouvérent point dans les Temples, & auprès des Autels, un aſyle à leur pudeur. Les Magiſtrats, les Evêques,

(1) An verò cùm rumor increbreſceret Turcas Pannoniam invaſuros, nonne ſtatim illuc, de Pannoniis ſollicitus (Adrianus) Xiſtum cum ingenti pecuniarum vi Legatum miſit ? Stetit ergo vivis Adriano, ac Xiſto Legato, incolumis Pannonia... At vitâ functo Adriano, revocatus Legatus, amiſſa Pannonia, &c. *Flavi. Aquil. ap. Bzovi. Tom. XIX, pag. 906. Col. 1.*



LIVRE XXV.

VIO CAJETAN. THOMAS DE

Odoric. ad An. 1527. n. 18. &c.
Hist. Eccl. Liv. CXXXI, n. 15.

& les Cardinaux devinrent le jouet d'une Soldatesque insolente. Les Allemands Luthériens ne furent pas les seuls, qui, dans cette occasion, surpassérent tout ce que l'on auroit pû appréhender de la férocité des Scites. On assure que les excès qui se commirent alors, furent sans comparaison plus horribles en tout sens, que ce que Rome avoit éprouvé dans les huit différentes fois, qu'elle étoit tombée au pouvoir de ses Ennemis. C'est-à-dire beaucoup: le détail en feroit concevoir davantage. Mais ce n'est pas ici le lieu de décrire toute l'horreur de cette fatale journée. Il nous suffit de remarquer que le Cardinal Cajetan, après avoir quelque tems évité la rencontre de ces furieux, fut enfin découvert; il tomba entre leurs mains; & ne put s'en retirer qu'en promettant de leur payer une grosse somme d'argent. Ceci arriva sur la fin de May 1527.

LX. Cajetan entre les mains des Ennemis.

LXI. Leur reproche leurs excès.

Flavius d'Aquilée, qui se trouvoit à la suite de notre Cardinal, loue beaucoup la grandeur d'ame, qu'il fit paroître dans cette rencontre; la généreuse liberté avec laquelle il reprocha à quelques Officiers, d'excéder les ordres de leur Souverain; & la charité enfin, qu'il montra, en empruntant cinq mille écus d'or, pour racheter non-seulement sa liberté, mais aussi celle de ses Domestiques, & de plusieurs pauvres Romains, dont quelques-uns ne lui étoient pas auparavant connus (1).

LXII. Et rachete la liberté de ses Domestiques.

En renonçant à l'Archevêché de Palerme, Cajetan avoit accepté l'Evêché de Gaïette sa Patrie, que Léon X, & Charles Quint lui avoient offert: mais l'usage, que trois Souverains Pontifes voulurent faire de ses lumiéres, & les grandes affaires, dont ils le chargérent pour l'intérêt de l'Eglise Universelle, ne lui avoient pas encore permis de s'arrêter quelque tems dans son Diocèse. La Providence venoit de le mettre dans une espéce de nécessité de s'acquitter de ce devoir. Après le Sac de Rome, cette Ville ne pouvoit être pendant quelque tems un séjour commode à un homme d'Etude. D'ailleurs ayant été obligé, comme nous avons dit, d'emprunter une grosse somme pour racheter sa liberté, & empêcher la mort, ou la captivité de plusieurs personnes, il falloit retrouver ces deniers: & ce fut un autre motif au Prélat de se retirer à Gaïette:

LXIII. Il se retire à Gaïette.

(1) Hinc licet animadvertere quanta sit virtutis vis, ac rectæ mentis potentia, quæ vel inermis ipsis etiam immanissimis hostibus terrorem incutiat. Nemo illum attingere ausus est; quin potius illius majestatem, atque constantiam admirati, illum... Venerabantur... Quibus tandem cum quinque millia aureorum tradidisset, suam, atque adeo omnium, qui cum eo erant, è quibus tres tantum illius familiares fuerunt, cæteri sanè multi ex omni hominum genere, quos ne nosset quidem, libertatem redemit. *Ap. Bzovi. Tom. XIX, pag. 907. Col. 1.*

où, sans discontinuer ses Ouvrages, il s'appliqua pendant trois ans à instruire son Peuple, à connoître ses besoins, & à les soulager.

Selon le Pere Echard, le Cardinal de Saint Sixte ne revint à Rome, que sur la fin de 1530. Cependant le même Auteur parlant de la réponse que fit Cajetan au Pere Thomas de Raguse, touchant l'achat des choses, qui ont été pillées dans une Guerre injuste, remarque que ce petit Traité avoit été écrit à Rome, le 27 de Novembre 1529.

Tom. II, pag. 15. Pag. 20. Col. 2.

LXIV. Nouveaux Ouvrages du Cardinal Cajetan.

Depuis cette Epoque jusqu'à sa mort; notre Cardinal, un peu moins occupé de l'embarras des affaires, le fut davantage de la méditation, & de l'Explication des Saintes Ecritures: & il fit paroître de tems en tems quelques Traités Théologiques contre les Hérésies de son Siécle. Tels sont ceux qu'il a intitulés de la Communion sous les deux espéces; de l'Intégrité de la Confession; du Culte, & de l'Invocation des Saints; de la Foi, & des bonnes Œuvres; du Sacrifice de la nouvelle Loi, & des Cérémonies de la Messe. Dans ce dernier Traité (dédié à Clément VII) l'Auteur explique excellenment, avec S. Paul, dans quel sens JESUS-CHRIST est notre unique Prêtre, notre Hostie, & notre Sacrifice: Sacrifice, qu'il a offert une fois sur la Croix, & qu'il offre tous les jours dans le Ciel, & sur nos Autels.

LXV. Il soutient la validité du Mariage du Roy d'Angleterre, avec Catherine d'Aragon.

Consulté par le Pape, & par le Roy d'Angleterre, Henry VIII, touchant le Mariage de ce Prince avec Catherine d'Arragon; Cajetan soutint avec fermeté la validité de ce Mariage, qui ne permettoit point au Monarque, d'en contracter un autre, du vivant de son Epouse (1). Henry VIII, proposa de nouvelles difficultés: & ses Ambassadeurs, pour favoriser ses désirs, n'oubliérent rien, afin d'engager le sçavant Cardinal à donner une réponse favorable. Mais toujours semblable à lui-même, Cajetan se tint ferme sur les mêmes principes. Sa conduite, & ses Ecrits montrérent également qu'il faisoit moins de cas de la faveur des Rois, & de leurs Trésors, que de la Religion, & de la Vérité; qu'il n'est jamais permis de trahir. On tenta souvent sa vertu, pour avoir son suffrage en faveur du divorce: mais rien ne put faire bréche à son innocence; & l'égalité de sa conduite fut un témoignage

LXVI. Fermeté, & désintéressement.

(1) Cùm Porro Carolus illud diploma ad Pontificem transmisisset; atque Henricus Rex oratorum operâ libellos pro ipsius causâ propugnandâ conscriptos obtulisset Clementi; illos omnes Thomæ à Vio Cardinali Cajetano, Theologiæ scientiæ laude præclaro, hujus causæ cognitori dedit, ut suam sententiam in hac controversiâ exprimeret; quam ille in hisce verbis exposuit, &c. *Odoric. ad An. 1530 n. 193.*

LIVRE XXV.

THOMAS DE VIO CAJETAN.

éclatant, que sa probité étoit à l'épreuve des plus fortes tentations (1).

LXVII. Travail continuel.

Quoique souvent consulté par les Sçavans, quelquefois par les Princes, & presque tous les jours par le Vicaire de JESUS-CHRIST (ce qui ne pouvoit que lui ravir bien des précieux momens) le Cardinal Cajetan continuoit toujours avec un travail infini, ses Commentaires sur la Bible. Il avoit déja publié une Explication littérale de presque tout le Nouveau Testament; c'est-à-dire, des quatre Livres de l'Evangile, des Actes des Apôtres, & des Epîtres de saint Paul. Il avoue qu'il n'avoit osé entreprendre l'Explication de l'Apocalypse; parce que pour bien entendre ce Livre mystérieux, on a besoin, disoit-il, des lumiéres, non pas d'un Théologien, mais d'un Prophête. Il écrivit cependant sur le Pentateuque, ou les cinq Livres de Moyse, sur Josué, & les Juges, sur les quatre Livres des Rois, sur les deux des Paralipoménes, sur ceux d'Esdras, de Néhémie, d'Esther, de Job, sur le Pseautier, sur les Proverbes de Salomon, sur l'Ecclésiaste: & il avoit commencé des Commentaires sur les Prophêties d'Isaye, lorsqu'il fut attaqué de sa derniére maladie.

LXVIII. Derniére maladie de Cajetan.

Celle du Pape Clément VII, faisoit déja craindre pour les jours de ce Pontife: & le bruit étoit général dans Rome, que notre Cardinal devoit lui succéder. Quelques flateurs osérent lui promettre la Thyare, & lui prédire avec assurance le recouvrement de la santé. Mais le Serviteur de Dieu, conduit par d'autres lumiéres, leur fit la réponse qu'ils méritoient. J'ai assez vêcu, leur dit-il, & je sens que ma fin n'est pas éloignée: ce sentiment intime est plus sûr, & moins équivoque que vos vaines prédictions. Au reste, en me prédisant, ou me souhaitant, la suprême Autorité, vous ne faites guères attention aux périls sans nombre qui accompagnent toujours l'Elévation; &, si je ne me trompe, vous pensez plus à votre fortune, qu'à mon véritable bonheur (2): c'est à Dieu seul qu'il faut le demander, & je ne l'attends que de sa miséricorde.

LXIX. Sage réponse, qu'il fait à des hommes flateurs.

Dans ces saintes dispositions, le Cardinal malade envisagea la mort avec un courage chrétien; il s'y prépara avec humi-

(1) In causa divortii Anglicani doctissimè pro Cathatinæ matrimonio scripsit; ac Henrici Regis aurum tam fortiter rejecit, quàm constanter pro veritate stetisset, &c. *Mich. Pius ap. Bzovi. Tom. XIX, pag. 899. Col. 2.*

(2) Cùm multi longævam vitam, nec non Pontificatum illi promitterent, ille cuncta ridens, satis se vixisse dixit: illos verò ignorare quàm multa discrimina sub Tyara, quàm graves curæ sub Paludamento sublimi; ac præterea illos sua potiùs commoda, quàm illius vel salutem, vel tranquillitatem exoptare, &c. *Ap. Bzovi. Tom. XIX, pag. 899. Col. 2.*

lité, & l'attendit avec confiance. Muni de tous les Sacremens qu'il reçut avec une piété édifiante, il fit distribuer aux Pauvres, ou à ses Domestiques, le peu dont il pouvoit disposer: & ayant marqué sa sépulture à la porte de la Minerve, mais hors de l'Eglise, il ne voulut s'occuper, les derniers jours de sa vie, que de la pensée de l'Eternité, où il alloit entrer. Agé de soixante-cinq ans, il se reposa dans le Seigneur, l'an 1534, le neuviéme du mois d'Août, selon la plus commune opinion; ou le neuviéme de Septembre, selon quelques Auteurs. Le premier sentiment est suivi du Pere Echard, & le second par M. Sponde; qui appelle notre Cardinal, un grand Philosophe, & un habile Théologien, également célébre par ses Ecrits, & illustre par ses Légations.

LXX. Sa mort.

Le même Annaliste avoue, que Jean-Baptiste Flavius d'Aquilée, dans le Discours qu'il prononça en présence du Sacré Collége, après la mort de Cajetan, ferma la bouche à tous les Ennemis de ce Cardinal (1); & il condamne la témérité de deux Ecrivains, trop hardis, ou trop peu instruits, qui avoient osé mettre son nom parmi ceux des Hérétiques, à cause de quelques opinions peu communes, qu'on trouve dans quelques-uns de ses Ecrits. Il les avoit cependant soumis tous au jugement de l'Eglise; & cela seul suffiroit pour faire son Apologie.

Appart. Sacr. Tom. II, pag. 493.

LXXI. Son Eloge.

On sçait que si la vie de ce Cardinal fut toujours pure & sans reproche, son zèle pour la Foi ne fut pas moins ardent. Possevin a eu raison de dire, après Sixte de Sienne, que Cajetan, à qui il donne le premier rang parmi les Sçavans de son Siécle, ne s'étoit pas rendu moins recommandable par l'intégrité de sa Foi & de ses mœurs, que par l'étendue de son Erudition, & par l'élévation de son génie (2). Jules II, Léon X, Adrien VI, & Clément VII, n'en avoient pas une autre opinion. On rapporte que durant le Sac de Rome, le Pape, Clément, renfermé dans le Château Saint-Ange, ne paroissoit

(1) Hoc item anno, die nono Septembris, mortuus est Thomas de Vio Cajetanus, Cardinalis S. Sixti, Ordinis Prædicatorum, & Archiepiscopus Panormitanus, summus Philosophus, & Theologus, ac multiplicibus scriptis clarissimus: de cujus etiam Legationibus pro sede Apostolicâ in Germaniam, & Hungariam præclarè obitis, dictum suis locis... Extatque oratio Joannis-Baptistæ Flavii Aquilani in Cardinalium cætu, cùm defuncto parentarent, habita, quâ omnium ora loquentium adversus eum iniqua obstruxit, &c. *Spondan. ad An.* 1534. *n.* 22.

(2) Thomas de Vio... Cardinalis Tituli S. Sixti, Ordinis Prædicatorum, Natione Italus, Patria Cajetanus, ejusdemque Urbis Episcopus, vir tam vitæ sanctimoniâ, quàm ingenii præstantiâ illustris, subtilissimus dialecticus, admirabilis Philosophus, Theologus incomparabilis; & inter Eruditissimos doctissimi sui sæculi longè Eruditissimus, &c. *Possevi. Appar. Sacr. Tom. II, pag.* 493. *ex Six. Sen. Bibl. Sanct. Lib. IV, pag.* 330.

en peine que de la conservation de ce grand Cardinal, qu'il appelloit *la lumiére de l'Eglise* (1).

LXXII. Ses Ouvrages souvent imprimés, loués & critiqués.

Nous ne donnerons pas ici le long Catalogue des Ecrits de cet Auteur, puisque nous les avons déja presque tous indiqués, en marquant le tems & le lieu, où il les avoit composés. Ces Ouvrages ont été souvent imprimés séparément, en Allemagne, & en Italie: on les a depuis recueillis en plusieurs Volumes *in-folio*, & fait imprimer à Anvers, à Venise, & à Lyon. Mais nous ne dissimulerons point, que si Cajetan a eu beaucoup de Panégyristes, & d'Admirateurs, il n'a pas aussi manqué d'Adversaires, & de Censeurs, dont quelques-uns ont attaqué avec aigreur plusieurs de ses Ouvrages, surtout ses Commentaires sur la Bible.

Bibl. Eccl. III. Part. pag. 417.

Ayant connu par expérience, dit M. Dupin, combien il étoit nécessaire d'entendre bien le sens littéral de l'Ecriture, Cajetan, s'étoit donné tout entier à cette Etude, pendant les derniéres années de sa vie. Persuadé que la plûpart des Peres & des Interprétes de l'Ecriture Sainte, ne s'étoient pas assez attachés au sens littéral; il entreprit de faire un Commentaire sur les seules paroles des Textes originaux, auxquels il s'arrêtoit, sans avoir égard aux Explications des Peres. Dans sa Préface, il prie les Lecteurs, que s'ils rencontrent dans ses Commentaires, de nouvelles Interprétations du Texte de l'Ecriture, différentes de celles que les Peres ont données, ils ne les rejettent pas aussitôt; mais qu'ils éxaminent avec plus de soin les paroles & la suite du Texte; que s'ils trouvent que le sens qu'il a donné, y convienne mieux, ils ne doivent faire aucune difficulté de le suivre, pourvû que ce sens ne contienne rien de contraire ni à l'Ecriture Sainte, ni à la Doctrine de l'Eglise. Mais comme Cajetan n'avoit point appris les Langues, il se servoit de deux habiles Interprétes, l'un Juif, l'autre Chrétien, très-intelligens dans l'Hébreu: il leur faisoit rendre mot pour mot les paroles du Texte; & faisoit ensuite son Commentaire sur cette Version. Il a suivi dans le Nouveau Testament le Texte, & les Notes d'Erasme, sans s'attacher scrupuleusement à la Vulgate.

Cette méthode d'expliquer l'Ecriture Sainte, fut blâmée par quelques Théologiens, qui croyoient que c'étoit trop

(1) Imo quem tanti faciebat ipse Clemens, ut dum Romam ferro, & igne vastaret exercitus Cæsareus, de illo uno sollicitus petierit, an salvus esset, eo extincto lumen Ecclesiæ extinctum altè prædicans. *Echard. Tom. II, pag. 18. Col. 2. idem & Fontan. in Monum. pag. 440. Col. 2. ex Oldoino.*

donner

LIVRE XXV.

THOMAS DE VIO CAJETAN.

donner aux Proteſtans. Ambroiſe Catharin, dans ſix Livres qu'il a écrits contre Cajetan, s'eſt diſtingué parmi les Adverſaires de ce ſçavant Cardinal. Il l'a accuſé d'avoir avancé des choſes non-ſeulement évidenment fauſſes, mais auſſi pernicieuſes à la Religion Chrétienne, contraires à la Doctrine de ſaint Thomas, & des anciens Docteurs de l'Egliſe. Gretſer ſe plaint de ce qu'il n'a preſque point cité les Peres dans ſes Commentaires: pluſieurs autres ont trouvé mauvais qu'il ſe fut attaché aux Textes originaux, préférablement à la Vulgate. Le Cardinal Palavicin dit, que Cajetan, qui a réüſſi avec l'admiration de tout le monde dans ſes autres Ouvrages, ne s'eſt pas acquis la même réputation dans ce qu'il a fait ſur la Bible, parce qu'il a ſuivi, dit-il, les préjugés de certaines perſonnes, qui ne s'appliquoient qu'à la Grammaire Hébraïque.

Hiſt. Conc. Trid. Lib. VI, Cap. XVII.

LXXIII. Réflexion de M. Simon.

« Cependant ſelon la Réfléxion d'un habile Critique « François, Cajetan n'eſt pas ſi fort attaché à la Grammaire, « & à la Critique, qu'il ne s'éléve quelquefois juſqu'à la « Théologie, & qu'il n'établiſſe les Vérités de la Religion « quand l'occaſion s'en préſente. Il fait même ſervir à cet uſa- « ge la Grammaire, à l'imitation des Peres Grecs, comme il « paroît dans ſon Commentaire ſur l'Evangile de ſaint Jean, « où il combat les Arriens. Etant habile Théologien, ſon « Texte lui préſente quelquefois des Réfléxions, auxquelles « un ſimple Critique n'auroit peut-être pas penſé.

Hiſt Crit. du Nouv. Teſt. Chap. XXXVII, pag. 539.

« Il eſt vrai, dit encore M. Simon, que la Méthode du « Cardinal Cajetan, pour l'Interprétation des Livres Saints, « paroît d'abord libre, & même peu reſpectueuſe à l'égard « des anciens Peres: mais ſi on l'examine avec application, « on trouvera qu'il a ſuivi en cela les mêmes Régles que ſaint « Auguſtin, dans ſes Livres de la Doctrine Chrétienne. Les « Nouveautés de Luther, & des autres Proteſtans de ce tems- « là, ont été cauſe que quelques Théologiens ſe ſont oppoſés « au ſentiment de Cajetan, qui leur paroiſſoit trop hardi, « & qui ſembloit en quelque façon autoriſer les nouvelles « Héréſies, bien qu'il fut en effet Orthodoxe, & conforme « à la Doctrine de l'Egliſe, qui a toujours laiſſé aux Inter- « prétes de l'Ecriture, la liberté de chercher le ſens litteral, « ſans les ſoumettre aux Interprétations des anciens Docteurs, « mais ſeulement à la Doctrine reçûë, & approuvée dans toute « l'Egliſe; & c'eſt ce que ce Cardinal a prétendu par ces pa- « roles: » *Novus ſenſus Textui conſonus, nec à Sacra Scriptura, nec ab Eccleſiæ Doctrina diſſonus, quamvis à torrente Doctorum*

Hiſt. Crit. du Vieux Teſt. Liv. II, Chap. XII, pag. 420.

Cajet. Præf. in Lib. Moyſ.

LIVRE XXV.

THOMAS DE VIO CAJETAN.

Sacrorum alienus. « Voilà en peu de mots la Méthode qu'on » doit suivre dans l'explication de la Bible : & par ce moyen » il sera aisé de concilier les Protestans avec les Catholiques » sur ce sujet ; & l'on fera en même tems justice à Cajetan, » qui s'est appliqué avec un très-grand soin à l'Etude de l'Ecri- » ture, & qui a suppléé par la pénétration de son esprit, à ce qui » sembloit lui manquer pour entendre parfaitement l'Ecriture. » Si Ambroise Catharin avoit étudié l'Ecriture avec la même » application que Cajetan, il ne se seroit pas emporté avec » tant de chaleur contre ce sçavant Cardinal, dans les remar- » ques qu'il a faites sur ses Commentaires ».

Ce sont les Réfléxions de M. Simon, dans son Histoire Critique du Vieux Testament. Nous ajoûterons en finissant celle-ci, que les Commentaires de notre Cardinal ne sont pas les seuls de ses Ouvrages, qui ayent excité la Critique de quelques Sçavans. Les doutes bien fondés qu'il avoit formés sur le véritable Auteur des Livres, attribués à saint Denys, dépleurent beaucoup à ceux qui se trouvoient dans d'autres préjugés. Don Jean Goulut Religieux Feuillant, dans la Traduction Françoise de ces mêmes Livres, ne se contenta pas de les vouloir faire regarder, comme appartenant sans aucun doute à saint Denys l'Aréopagite, il attaqua encore vivement notre Auteur. Mais devenu depuis plus sçavant par l'Etude, ou par les nouvelles Réfléxions qu'il fit sur les preuves solides de Cajetan, il se répentit de l'avoir combattu ; & embrassa son sentiment, qu'il défendit avec zèle : *Verùm ipsummet eruditum Monachum, & elegantem Interpretem maturiorem factum, & doctiorem summopere doluit * accusationis ; adeo ut in sententiam Cajetani totus pedibus, manibusque ierit.*

Echard. Tom. II, pag. 18. Col. 2.

* Vel puduit.

AUGUSTIN JUSTINIANI, EVÊQUE DE NEBBIO, ET AUMÔNIER DU ROY FRANÇOIS PREMIER.

AUGUSTIN JUSTINIANI.

Lean Alb. de Vir Illustr. Lib. III, fol. 128.
Echard. Tom. II, pag. 96.

CE noble Génois, célébre parmi les Sçavans du seiziéme Siécle, nâquit l'an 1470, sous le Pontificat de Paul II, dans le tems que les Turcs, par tout victorieux, après avoir forcé la Ville de Négrepont, & soûmis toute l'Isle de ce nom, menaçoient de porter leurs Armes dans les autres Pays des Puissances Chrétiennes. Les grandes pertes que ces Infidéles avoient déja causées à la République de Génes, en lui enlevant les Isles de Scio, & de Métélin, avoient fort affoibli l'Illustre Maison des Justiniani ; & les Révolutions, ou les

Guerres Civiles des Génois, ne lui avoient pas été moins préjudiciables: aussi a-t-on remarqué que les Parens de celui, dont nous écrivons la Vie, n'avoient point de biens proportionnés au rang qu'ils tenoient parmi les Nobles, & anciennes Familles. Ils prirent néanmoins un soin particulier de son Education: mais comme c'étoit leur aîné, ils ne purent consentir au sacrifice qu'il voulut faire à Dieu de sa liberté, en prenant dès sa premiére jeunesse l'Habit de saint Dominique. Vers l'an 1485, Augustin Justiniani étoit entré dans le Couvent, appellé de sainte Marie du Château; & il ne croyoit pas, que les priéres, ni les larmes de ses Parens dûssent le retenir dans le Siécle, tandis que le Seigneur l'appelloit à son service dans la Religion.

I. Il est retiré comme malgré lui, du Cloître.

Il fallut cependant céder à la force: Paul Fregose, Archevêque de Génes, appuyé de l'autorité du Doge, l'obligea de sortir du Lieu de sa retraite, avant qu'il en eût goûté les douceurs. On crut qu'en l'éloignant de son Pays, on lui feroit perdre le désir d'être Religieux; & dans cette vûë, on l'envoya à Valence en Espagne, où se trouvoit alors un de ses Oncles. Ce Voyage fut d'abord funeste à l'innocence du jeune Justiniani. On flatta toutes ses passions; on le mit en état de les contenter; & il ne se trouva point à l'épreuve de la tentation. Bientôt amolli par les délices, ou entraîné par le torrent, & corrompu par la contagion de l'éxemple, il parut se familiariser avec le crime; & il passa près de trois ans dans l'oubli de tous les devoirs de Chrétien. Cet état ne l'effrayoit point, parce qu'il n'en connoissoit pas assez le danger: & ceux qui auroient dû veiller sur sa conduite, sembloient approuver, du moins par le silence, tous les excès d'une jeunesse bouillante, & livrée à elle-même.

II. Envoyé en Espagne.

III. Il perd la crainte de Dieu.

Mais le Seigneur ne l'avoit point rejetté: il le frappa d'une griéve maladie, dont la violence l'ayant conduit aux portes de la mort, le fit enfin revenir à lui-même. Confus de ses égaremens, & sentant bien que son ame étoit encore plus malade que son corps, Augustin rappella ses premiers sentimens; & il protesta, dans l'amertume de son cœur, qu'il ne désiroit de vivre, que pour se punir lui-même d'avoir si mal vêcu. Ces gémissemens étoient sincéres; ils furent écoutés: dans le tems que son Oncle ne pensoit qu'à préparer toutes choses pour ses Funérailles (1), la fiévre ardente qui

IV. Une griéve maladie le fait rentrer en lui-même.

(1) Quo verò parentes eum à proposito suo dimoverent, Valentiam Aragonum promovendæ negociationis obtentu statim ablegarunt, ubi fervente adhuc ætate genio in-

brûloit le malade se rallentit un peu; ses autres maux, moins rebéles à la vertu des remédes, diminuérent à proportion; bientôt la convalence succéda à une maladie qu'on avoit cru mortelle; & la santé ne tarda pas à se rétablir entiérement.

V. Revient en Italie, & reçoit l'Habit de S. Dominique.

Après cette épreuve de la miséricorde de Dieu sur lui, Justiniani résolu de ne plus écouter la voix de la chair & du sang, partit de Valence pour retourner en Italie. Mais au lieu d'aller d'abord à Génes, où il étoit attendu, il se rendit à Pavie, se présenta au Supérieur des Dominicains, & lui demanda l'Habit de Religieux. Il le reçut au mois d'Avril 1488 * dans le Couvent, appellé de saint Apolinaire, hors des murs de Pavie. Moreri dit qu'il l'avoit pris à Paris; mais c'est une méprise. Nous avons déja remarqué que M. Dupin en avoit fait une semblable, en disant que Cajetan avoit enseigné la Théologie à Paris dans le tems que, selon les anciens Historiens, il enseignoit à Pavie.

* Ou 1487, selon quelques-uns.

VI. Piété solide, & persévérante.

En entrant dans l'Ordre de saint Dominique, Justiniani, nommé Pantaléon au Baptême, prit le nom d'Augustin; comme si par ce changement de Nom & de Profession, il avoit prétendu s'engager d'une maniére plus particuliére, à imiter désormais la fidélité, & toutes les Vertus d'un illustre Pénitent. Toute sa conduite, pendant vingt-sept ans qu'il vêcut dans la Congrégation Réguliére de Lombardie, répondit parfaitement, & à ce qu'il avoit promis à Dieu pendant sa maladie, & aux grandes espérances qu'il avoit fait concevoir à ses Freres. Humble, modeste, toujours recueilli, il ne cherchoit son plaisir, & sa consolation, que dans l'accomplissement de ses devoirs dans l'Oraison, & dans l'Etude. Ennemi de l'oisiveté, & des vaines conversations, il aimoit à s'occuper selon son état; & s'il avoit quelque chose à demander à ses Supérieurs, c'étoit de le tenir toujours éloigné des Charges, & de la maison de ses Parens, dont les Visites auroient pû lui dérober des momens précieux, qu'il vouloit uniquement consacrer à sa propre perfection, & à un travail utile au Prochain. On s'accommoda assez à ses pieux désirs; & il a depuis avoué que les plus douces années de sa vie, étoient celles qu'il avoit eû le bonheur de passer dans la Compagnie de ses Freres, toujours occupé à prier, à lire, à écrire, ou à enseigner (1).

VII. Ce qu'il demande à ses Supérieurs.

dulgens, toto triennio... difluere cœpit deliciis. Graviter autem illum & periculosè contigit tum ægrotare, ita ut de salute illius actum omnino crederet amantissimus ejus avunculus, nec de alio jam quàm de illius exequiis esset sollicitus, &c. *Echard. Tom. II, pag. 96.*

(1) Totis septem supra viginti annis;

Le mérite & la capacité des Professeurs, sous lesquels il apprit la Philosophie & la Théologie, servirent encore à exciter de plus en plus le désir qu'il avoit de sçavoir. Mais il ne se borna pas à ces Sciences, qui faisoient l'unique objet des Etudes ordinaires de ses Freres. Justiniani cultiva en même tems les Belles-Lettres; il apprit les Mathématiques; & se rendit habile dans toutes les Langues Orientales. Les beaux Ouvrages qu'il publia depuis, furent une preuve que le Grec, l'Hébreu, l'Arabe, & le Caldaïque ne lui étoient guères moins familiers que le Latin. Ce n'étoit que par un esprit de zèle, & de pénitence qu'il s'étoit d'abord appliqué à l'Etude des Langues sçavantes; mais par les progrès qu'il y fit, cette Etude devint depuis les délices de son esprit, & sa plus agréable occupation (1). Ses talens pour les fonctions du saint Ministére étoient connus; & il ne recueillit pas de petits fruits dans la direction des Consciences. L'expérience qu'il avoit faite de sa propre foiblesse, le rendoit compatissant à celle du Prochain; & après avoir éprouvé les richesses de la miséricorde d'un Dieu, toujours prêt à recevoir les Pêcheurs pénitens, il étoit plus en état de consoler, d'instruire, & d'affermir dans les bons sentimens, ceux qui vouloient expier de grands crimes, par une pénitence sincére. On avouë cependant que son amour pour l'Etude, & la préférence qu'il donnoit à ce genre de vie, où, éloigné de la conversation des Créatures, il s'élevoit plus facilement à la connoissance de Dieu, & des divines perfections, sembloient le rendre distrait sur tout le reste. Si la charité ne lui permettoit point de se refuser aux besoins des Fidéles, son attrait particulier lui faisoit chercher la solitude, & aimer le silence.

VIII. Il se rend habile dans les Lettres, les Sciences, & les Langues.

IX. Sage Directeur.

X. Ami du silence, & de la retraite.

Mais l'obscurité de sa retraite ne pût le cacher long-tems aux Sçavans de son Siécle: il en fut estimé, aimé, & recherché. Plusieurs voulurent avoir avec lui un commerce de Lettres; & le célébre Pic de la Mirande lui rendoit de fréquentes Visites, pour avoir le plaisir de traiter ensemble, ou d'éclaircir par le secours de ses lumiéres, les difficultés qui se présentoient à son esprit, dans ses sçavantes Etudes. Les Supérieurs

XI. Aimé & recherché des Sçavans.

in Congregatione Lumbardiæ utriusque perseveravit, & in disciplina regulari, adeo lætus, & alacer, ut feliciùs se antea nunquam, aut imposterum habuisse testetur & meliùs. Vitam namque duxit quietam, pietati totus incumbens, & litteris, quibus & innatum semper Patriæ, parentumque posthabuit studium, &c. *Echard. ut sp.*

(1) Sese addixit. . . . Linguis comparandis Græcæ, Hebraïcæ, Arabicæ, Chaldaïcæ: Mathematicis etiam scientiis, ac musis amenioribus, quibus ille mirùm afficiebatur; quarum desiderio captus sibi vivebat solus & Deo, sic latere, subesseque contentus sciendi avidus, sciri, vel præesse aliis nihil solicitus, &c. *Echard. ut sp.*

l'obligérent aussi de communiquer à ses Freres ce trésor de Science qu'il avoit acquis. Pendant dix-huit années, il enseigna les Langues, la Philosophie, & la Théologie, avec tout le succès qu'on pouvoit se promettre de ses talens.

XII. Il enseigne pendant long-tems.

Justiniani expliquoit les Livres des Sentences, dans l'Université de Bologne, l'an 1513, lorsqu'on commença d'imprimer à Venise deux de ses Ouvrages. Le premier, intitulé: *Dévote prière à Dieu*, expliquoit soixante-douze noms, dont les Hébreux & les Latins se sont quelquefois servis pour signifier la Divinité. Le second Ouvrage, intitulé: *Théophraste*, étoit une Version d'un Livre qu'un Philosophe Platonicien, nommé Ennée Grec de Nation, & Chrétien de Religion, avoit écrit touchant l'immortalité des Ames, & la Résurection des Corps. Notre Auteur dédia ces deux Traités à deux de ses Parens; dont l'un étoit Evêque de Teramo, au Royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure.

XIII. Ses premiers Ouvrages.

Echard. Tom. II, pag. 98. Col. 1.

Quelques autres Traductions, & divers Commentaires, qu'il avoit travaillés sur les Originaux Grecs, & Hébreux des Saintes Ecritures, n'avoient besoin que de la derniére main, pour être donnés au Public; & ce fut pour vaquer tout entier à ce travail, que Justiniani obtint enfin la permission de remettre à un autre la Chaire de Théologie, qu'il occupoit dans les Ecoles de Bologne. Mais à peine se félicitoit-il d'avoir été rendu à lui-même, qu'il reçut les Lettres du Pape Léon X, qui venoit de le nommer à l'Evêché de Nebbio dans le Royaume de Corse. Ces Lettres Apostoliques étoient du onziéme Septembre 1514, selon l'Abbé Ughel, ou de 1515, selon Léandre Albert; qui assure que Justiniani n'avoit eû aucune connoissance qu'on pensât à le retirer du Cloître, lorsqu'il apprit sa Promotion à l'Episcopat (1). Soit modestie & humilité, soit pour ne pas interrompre ses occupations littéraires, il résolut d'abord de supplier Sa Sainteté de le laisser dans l'état qu'il avoit embrassé. Mais ses Parens, ses Amis, ses Supérieurs même le détournérent d'une tentative, qui n'auroit point réussi. Le Cardinal Bendinelli, son proche Parent, fut un de ceux qui agirent le plus fortement pour lui faire accepter la premiére Dignité que le Saint Siége lui offroit.

XIV. Il est élevé à l'Episcopat.

Ita. Sacr. Tom. IV, Col. 1013.

D'abord après sa consécration, le nouvel Evêque se rendit dans son Diocèse; & il en fit la Visite pour mettre en régle tout ce qui méritoit ses attentions. Ayant trouvé un Clergé peu

XV. Il visite son Diocèse.

(1) Antistes factus est urbis Neviensis ipso ignorante 1515; nec talem dignitatem nisi suasu amicorum subire voluit, *Lean. Alb. ut sp.*

instruit, & un Peuple extrêmement pauvre, il donna à l'un & à l'autre tous les secours qui pouvoient dépendre de lui. Mais ses facultés, moindres que sa charité, ne suffisoient pas aux besoins temporels de tant de personnes, qui demandoient son assistance. Le sçavant Prélat venoit de finir un grand Ouvrage; & il ne voulut pas différer de le faire imprimer, flaté de l'espérance que les avantages considérables, qu'il en retireroit, pourroient le mettre en état de soulager la misére des Pauvres: mais le succès ne répondit pas en tout à ses désirs. Son travail à la vérité lui fit beaucoup d'honneur, comme il lui en fait encore parmi les Sçavans: cependant ceux qui le louoient beaucoup, & qui l'admiroient davantage, ne craignoient pas moins les dépenses néceſſaires pour se le procurer. Voici comment s'explique notre Auteur, dans ses Annales de l'Eglise, & de la République des Génes.

XVI. Il fait imprimer un grand Ouvrage.

« Ayant mis le Pseautier de David en cinq Langues, « c'est-à-dire, en Hébreu, en Grec, en Arabe, en Caldaïque, « & en Latin, j'ai ajoûté quelques Notes, & j'ai fait imprimer « le tout en huit Colomnes. On en a tiré deux mille Exem- « plaires sur de beau Papier, & cinquante sur du Vélin pour « les Princes. Comme ce travail pouvoit être utile à l'Eglise, « & agréable aux Sçavans, j'espérois en retirer une grosse « somme, pour le soulagement des Pauvres, surtout de plu- « sieurs honnêtes Familles, que je sçavois être dans l'indigen- « ce. Je m'étois persuadé qu'il n'y auroit aucun Prince, aucun « Evêque, qui ne voulut avoir un Ouvrage de cette consé- « quence; ou qui ne se fit même un plaisir de contribuer aux « frais de l'Edition, pour les autres Livres de la Bible, que « je pourrois publier dans le même goût. Mais mon espérance « a été vaine: on s'est contenté d'approuver, & d'applaudir. « Tout le monde a parlé avec éloge de cet Ouvrage; & peu « de gens l'ont acheté (1). »

XVII. Dessein de l'Auteur.

Léon X, à qui l'Evêque de Nebbio avoit dédié son Livre, en connut tout le prix; & il étoit résolu de remplir les charitables intentions de l'Auteur; Il l'appella cependant à Rome, pour le cinquiéme Concile de Latran, commencé par Jules II. Notre Prélat ne pût assister qu'aux deux derniéres Sessions, tenues dans le mois de Décembre 1516, & dans celui de Mars 1517. Il donna son suffrage à ce qui y fut décidé; &

XVIII. Appellé au cinquiéme Concile de Latran, il se trouve aux deux derniéres Sessions.

(1) Verùm ea delusa est nimia mea credulitas. Laudata quidem ab omnibus, & probata opera; non avide ab omnibus accepta & exquisita, &c. *Ap. Echard. Tom. II, pag. 98.*

LIVRE XXV.

AUGUSTIN JUSTINIANI.

Act. Con. Echard. pag. 96, 97.

on remarque qu'il proposa plus d'une difficulté sur quelques Articles du Concordat, passé depuis peu entre le Pape & le Roy François I. Après la conclusion du Concile, lorsqu'il ne pensoit qu'à se rendre dans son Diocèse, il se vit dans la nécessité de faire un plus long séjour en Italie, pour la défense, ou la consolation du Cardinal Bendinelli, impliqué dans la conjuration du Cardinal de Sienne, contre le Pape. Nous avons remarqué ailleurs que l'un des deux fut livré au bras Séculier, & l'autre condamné à une prison perpétuelle. Mais soit qu'on eût depuis reconnu l'innocence de Bendinelli, comme le prétendent quelques Auteurs; soit que le Pape voulut user de clémence envers lui, & accorder quelque chose aux sollicitations de ses Parens, ou aux priéres de ses Amis, il fut remis en liberté, & rétabli dans sa Dignité de Cardinal, avec cette clause néanmoins qu'il n'auroit aucune voix, ni active, ni passive dans le Consistoire, jusqu'à ce qu'il plût à Sa Sainteté d'en ordonner autrement.

XIX. Il s'arrête quelque tems à Rome, pour la défense ou la consolation du Cardinal Bendinelli.

La disgrace de ce Cardinal, & sa mort qui suivit de fort près son rétablissement, obligérent l'Evêque de Nebbio à s'éloigner de Rome; où il ne s'étoit arrêté quelque tems, que pour servir cet illustre Accusé. Mais au lieu de retourner en Corse, il vint en France, à la sollicitation d'Etienne Poncher, Evêque de Paris; qui, connoissant l'habileté de Justiniani dans l'intelligence des Saintes Ecritures, & des Langues Orientales, crut que sa présence seroit également utile au Royaume, & agréable au Roy François I, appellé le Pere & le Restaurateur des Lettres en France. Ce Prince le reçut en effet avec de grands témoignages d'estime & d'affection; le fit d'abord son Aumônier, & l'un de ses Conseillers, & l'amena avec lui d'Angers à Paris; où notre Prélat enseigna pendant cinq ans les Langues : on le regarde comme le premier Professeur Royal, qui ait fait des Leçons publique de la Langue Hébraïque, dans le Collége fondé par le Roy François I (1).

XX. Le Roy François I, l'attire en France.

XXI. Occupations du Prélat à Paris.

Par les nouveaux Ouvrages qu'il publia à Paris l'an 1520, on connoit quel usage il sçavoit faire de son tems, & de ses talens. Il nous apprend lui-même que, pendant son séjour dans

XXII. Nouveaux Ouvrages qu'il publie.

(1) Augustinum quippe Poncherius Romam olim petens in Italia viderat, & noverat. Regio igitur nomine Româ Lutetiam accitus est Augustinus, qui Franciscum Regem Andegavi tum agentem illico convenit, à quo perbenevole perhumaniterque susceptus statim ab eo suæ accensus est Familiæ, & ab eleemosynis ut aiunt, à consiliisque allectus... mox & ab eodem Rege Lutetiam missus, qui primus ibidem ac in Academia Linguæ Hebraicæ ludum institueret; Professoremque ageret Regium; quo munere integro fermè functus est sequenti quinquennio, &c. *Echard. Ibid.*

la Ville Royale, il avoit composé douze Traités pour l'utilité de ceux qui cultivoient les Lettres. Nous en connoissons au moins cinq, qui furent imprimés dans le cours de la même année, & reçus du Public avec beaucoup d'applaudissement. Le premier est un excellent Commentaire sur la Traduction, que Chalcide, Auteur du quatriéme Siécle, avoit faite du Timée de Platon. Le second est une Version de cent-deux Questions, & d'autant de Réponses Morales de Philon sur la Genése. Le troisiéme est la Traduction d'un Ouvrage intitulé, la Guide du Rabin Moyse Egyptien, divisé en trois Livres. Le quatriéme est une sçavante Explication du Livre de Don Porchet Chartreux; qui avoit profité, comme nous l'avons dit ailleurs, du travail de Raymond-Martin, pour établir la Vérité de la Religion Chrétienne, & combattre les Erreurs des Juifs modernes, non-seulement par l'Autorité des Livres Saints, mais aussi par les Textes du Talmud, & par les Ecrits des Docteurs les plus estimés dans la Synagogue. Le cinquiéme Ouvrage que notre Auteur ait fait imprimer à Paris l'an 1520, est le Livre de Job, dont il donna en même tems deux Versions, l'une sur l'Original Hébreu, & l'autre selon la Vulgate.

Vide Echard. p. 99. Col. 2.

XXIII. Il excite une noble Emulation, pour l'Etude des Langues sçavantes.

Les Ecrits, & les Leçons de ce sçavant Prélat, en excitant une louable émulation parmi les François, réveillérent l'amour des Lettres, & l'Etude des Sciences. Il forma surtout d'habiles Disciples dans la connoissance des Langues: & ce ne fut pas seulement l'Eglise Gallicane, mais l'Eglise Universelle, qui recueillit les précieux fruits de ses travaux. C'est ce qui a fait dire à un Ecrivain moderne, qu'une telle occupation semble dispenser bien légitimement un Evêque, de l'obligation de la résidence dans son Diocèse: car, ajoûte-t-il, on ne rend pas un service moins important à la République Chrétienne, en chassant les ténébres de l'ignorance, qu'en prêchant l'Evangile aux Infidéles, ou en combattant les Hérétiques, ou en s'opposant par les Armes aux efforts des Ennemis de la Foi (1).

XXIV. Il va en Angleterre; est bien reçu du Roy Henry VIII.

Augustin Justiniani, profitant du tems des Vacances, fit un Voyage dans le Pays-Bas, & dans le Royaume d'Angleterre; où le Roy Henry VIII, le reçut avec honneur à Londres.

(1) Quod non in solius Galliæ, sed & in Universæ Ecclesiæ bonum utique necessarium ita redundavit; ut si quid Episcopum à residentia eximere potest, illud videatur probabilius argumentum: ignorantiam enim ab Ecclesia propulsare in re tam gravi, non minoris est momenti, quàm Evangelium Infidelibus annunciare, quàm Hæreses è Regno effugare, quàm cruce assumptâ contra Saracenos pergere, &c. *Echard. p. 99. Col. 2.*

LIVRE XXV.

AUGUSTIN JUSTINIANI.

Parmi les Sçavans, & les autres Grands Hommes, avec lesquels il fit connoissance dans ce Voyage, on distingue le célébre Thomas Morus; qui, après avoir été Grand Chancelier d'Angleterre, perdit sa Charge & la vie, pour la défense de la Foi, lorsque le Roy Henry, qui en avoit été appellé le Défenseur, en devint ensuite le Persécuteur.

XXV. Et des Princes de Lorraine.

A son retour d'Angleterre, Justiniani rendit Visite au Prince Antoine de Lorraine, & au Cardinal son Frere, à qui il avoit déja dédié un de ses Ouvrages. Ces deux Princes lui firent l'accueil que méritoient son caractére, & sa grande réputation. Après trois mois d'absence il revint à Paris; & il y continua ses occupations ordinaires jusqu'en 1522. Mais quelque utile que pût être son travail; & quelques précautions qu'il eût prises, pour bien choisir ceux qui devoient le représenter dans la conduite de son Diocèse, il n'oublioit pas qu'il en demeuroit toujours chargé, & que c'étoit à lui à répondre au souverain Pasteur, du salut des Fidéles confiés à ses soins. Résolu de remplir ce devoir, il pria le Roy Très-Chrétien, d'agréer qu'il allât visiter son Eglise de Nebbio. François I, n'y consentit qu'à regret, & dans l'espérance de le revoir. Le Prélat se trouvoit à Génes le dernier jour de May 1522; lorsque les Impériaux ayant surpris cette Ville, la pillérent, & mirent tout à feu & à sang. Justiniani fut le triste Spectateur du Sac de sa Patrie, & de tous les désordres causés par la faction des Adornes. Peu de tems après, il eût l'honneur de présenter ses respects au Pape Adrien VI, arrivé à Génes vers le commencement d'Août de la même année.

XXVI. Prend congé de François I, pour retourner dans son Diocèse.

XXVII. Se trouve à Génes pendant le Sac de cette Ville.

Tandis que ce Pontife, après avoir montré sa juste indignation contre les Auteurs du tumulte (*), continuoit son chemin vers Rome, l'Evêque de Nebbio s'embarqua pour se rendre en Corse. L'état, où il vit le Diocèse, le toucha; & dès-lors il renonça au désir de retourner en France, pour s'attacher uniquement à la conduite de son Troupeau. Il en fit plusieurs fois la Visite, composa divers petits Traités, & en traduisit quelques autres en Langue vulgaire, pour l'instruction du Clergé, & des simples Fidéles. Il prêchoit souvent, distribuoit avec sagesse ses charités aux pauvres Familles; & quoique ses Re-

XXVIII. Sollicitude Pastorale; charité.

(*) On rapporte que François Sforce, nouveau Duc de Milan, prosper Colonne, le Marquis de Pescaire, & Jérôme Adorne, avec quelques autres Seigneurs, ayant supplié Sa Sainteté de les absoudre, s'ils avoient encouru quelques Censures dans le Sac de Génes, le Pape, peu touché de leur humiliation, leur répondit d'un ton sec: « Je ne » le puis, ni ne le dois, ni ne le veux »: *nec possum, nec debeo nec volo.* Aug. Just. Lib. VI. Odoric. ad An. 1522. n. 16.

venus fussent extrêmement modiques, il fut encore en état de réparer, ou d'embellir son Eglise Cathédrale, d'augmenter la Mense Episcopale, & de faire bâtir un Palais assez commode, dont ses Successeurs ont profité. Sans cesser de travailler à ses Ouvrages, il remplit tous les devoirs d'un Pasteur zélé, charitable, vigilant, surtout pendant les neuf années, qu'il passa sans interruption au milieu de son Peuple. L'Abbé Ughel, qui louë d'ailleurs les vertus, & les excellentes qualités de ce Prélat, n'a pas eu raison de dire, qu'il fut presque toujours absent de son Diocèse (1).

Les besoins de son Eglise, autant que les Armes des Infidéles s'opposérent toujours au désir qu'avoit l'Evêque de Nebbio, d'aller dans la Palestine pour y visiter les Lieux Saints. Cependant en 1531, il fut obligé de se rendre à Génes, & de là à Rome, soit pour d'autres affaires, que nous ignorons; soit pour faire imprimer quelqu'un de ses Ouvrages. Il ne tarda pas à rentrer dans son Diocèse; où tout occupé du soin de son salut, & de celui de ses Brebis, il ne croyoit pas devoir se séparer désormais d'un Peuple, qui méritoit son amour par sa docilité. Mais quelques affaires domestiques l'appellérent encore à Génes avant la fin de 1535; d'où s'étant embarqué l'année suivante, pour retourner à Nebbio, le Vaisseau poussé par une violente tempête fit naufrage; & notre Prélat, avec tous ceux qui se trouvoient avec lui, périt malheureusement dans les flots. La mort de ce grand Homme, qui étoit dans la soixante-sixiéme année de son âge, & la vingt-deuxiéme de son Episcopat, fut une véritable perte pour la République des Lettres, & pour toute l'Eglise, selon l'expression d'un Auteur (2).

XXIX. Sa mort.

Le Pere Echard, après Léandre Albert, & les autres Ecrivains du seiziéme Siécle, fait le Portrait de ce Prélat, qu'il appelle un homme Vrai, Droit, naturellement Doux, Tendre, Compatissant, Charitable, Généreux, toujours prêt à

XXX. Son Portrait, son Eloge.

(1) Fr. Augustinus Justinianus, Ordinis Prædicatorum ... vir nobilitatis inclitæ, singularisque probitatis, doctrinâque insignis Theologus, Eruditione verò tantâ, ut Linguas Latinam, Græcam, Hebraïcam, Chaldaïcam, Arabicamque potissimè calleret; quamobrem de multis Græcis bonis, æque bonos Latinos Codices fecit... Nebiensem Ecclesiam sortitus est anno 1514, die 11 M. Septembris, quam ferè semper absens administravit, &c. *Ita. Sacr. Tom. IV, Col.* 1013.

(2) Sponsæ suæ flagrans amore & desiderio mare conscendit; Ligusticoque solutus portu tempestate subortâ, naufragium passus summo suorum desiderio, & luctu, summo & Ecclesiæ suæ, & Universæ, literatorumque dispendio, irati maris fluctibus absorptus est, & suffocatus, ætatis suæ anno 66, sorte dignus meliori, &c. *Echard. Tom. II, pag. 97. Col. 2.*

LIVRE XXV.

AUGUSTIN JUSTINIANI.

donner, infatigable dans le travail, zélé Chrétien, Ami de tous les Gens de bien, Ennemi des Fourbes, des Novateurs, & des Imposteurs ; digne des plus hautes louanges par les qualités de son cœur, autant que par celles de son esprit. Il s'étoit donné une riche Bibliothéque, moins estimable par le nombre des Volumes, que par le choix des Livres, surtout des Manuscrits. Il en avoit fait présent à la Maison de Justiniani, & voulut qu'elle fut ouverte à tous les Génois.

Les Ouvrages de notre Auteur, ne faisoient pas la moindre partie de sa Bibliothéque. Outre ceux dont nous avons déja parlé, il en avoit composé plusieurs autres, qui sont estimés. Léandre Albert, dans sa Description de l'Italie, s'est servi utilement de celle que Justiniani avoit déja faite de l'Isle de Corse. Mais lorsqu'il mourut en 1536, il n'avoit pas mis la derniére main à ses Annales de Génes ; & celui qui les publia l'année suivante, agit contre les intentions de l'Auteur, qui ne les auroit pas données dans l'état où elles se trouvoient. Paul Jove a eû tort de juger par cet Ouvrage imparfait, du style, de la justesse, & de la Méthode d'Augustin Justiniani, qui a mérité les Eloges des Sçavans, par tant d'autres Productions de son esprit.

Sixte de Sienne, loue particuliérement la vaste Erudition de notre Auteur, & son travail immense dans l'Edition de tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament ; qu'il vouloit faire imprimer, ainsi que le Pseautier, en cinq Langues, après les avoir éxactement corrigés sur les Originaux, & les avoir enrichis de plusieurs Notes sçavantes ; où il réfute souvent les Erreurs des Rabins, par les Rabins même. Ce grand Ouvrage écrit en huit Colomnes, &, selon la remarque de Sixte de Sienne, le premier qui ait paru dans ce goût, pourroit faire honneur à une Société de Sçavans : notre infatigable Auteur l'avoit entrepris sans le secours de personne ; & malgré ses Voyages, & ses autres occupations, il eut la gloire de le mettre dans un état, où on n'admire pas moins l'ordre & la netteté, que l'éxactitude, & l'Erudition (1).

(1) Augustinus Nebiensis, in Corsica Insula Episcopus, Patria Gennensis, ex illustri Justinianorum Familia, Prædicatorii Ordinis Professor observantissimus, Theologus sincerè Doctus, & Linguarum omnium, quæ toto terrarum orbe dispersæ sunt, peritissimus, novo, & ingenti ausu primus omnium utrumque Sacræ Legis instrumentum, quinque præcipuis linguis, Hebræa, Chaldæa, Græca, Latina, & Arabica, in unum corpus, octapla inscriptum, redegit, tanto artificio, ut in singulis paginis octo colunnas disponeret; in quibus omnes prædictæ linguæ propriis caracteribus expressæ, totidem lineis, totidemque verbis sibi correspondentes, uno eodemque aspectu cernerentur, &c. *Six. Sen. Bibl. Sanct. Lib. IV. pag.* 218. *Possevi. Appart. Sacr. Tom. I, pag.* 135.

Dans le dix-septiéme Livre de l'Histoire de la Ville de Paris, nous lisons ces paroles: « Il n'y avoit point de Caractéres Hébreux à Paris avant l'an 1508. Gilles Gourmont, sous la conduite de Tissard, en donna les premiers Essays. Après la mort de Tissard, le Roy François I, fit venir d'Italie Augustin Justiniani, noble Génois Dominicain, Evêque de Nebbio dans l'Isle de Corse, qui établit une Ecole d'Hébreu & d'Arabe au Collége de Rheims, & se servit de Gourmont pour tailler les Poinçons, frapper des Matrices, & fondre les Caractéres pour les Editions qu'il préparoit. On conserve encore deux de ses Ouvrages, imprimés en 1520 ».

Hist. de la Ville de Paris, Tom. II, Liv. XVII. p. 864, par D. Michel Felibien, Religieux Bénédictin.

L'abrégé que Bayle a fait de la Vie de notre Prélat, est conforme à ce que nous en avons écrit: « Augustin Justiniani, dit-il, se fit Dominicain le 25 d'Avril 1487, & s'appliqua aux Etudes avec tant d'ardeur, & sous des Maîtres si habiles, qu'il devint un très-sçavant Personnage. Il entendoit bien la Philosophie, les Mathématiques, la Théologie, le Grec, l'Hébreu, l'Arabe & le Chaldéen. Il enseigna dans la Province de Lombardie pendant dix-huit Années avec beaucoup de profit pour ses Auditeurs. Il fut fait Evêque de Nebbio, le 15 de Novembre 1514, à la recommandation du Cardinal Bendinello Saoli son Cousin; & il reçut ses Bulles avant que d'avoir eû connoissance des Offices que ce Cardinal lui avoit rendus. Il assista au Concile de Latran, & combattit quelques Articles du Concordat passé entre la France & la Cour de Rome. Ce qui n'empêcha point que François I, ne l'attirât à Paris, & ne lui donnât la qualité de son Aumônier. Il se servit des lumiéres de ce Prélat, pour établir l'Etude des Langues Orientales dans l'Université de Paris. Justiniani se voyant si proche de l'Angleterre y fit un Voyage, & y fut fort caressé de Henry VIII. Il dressa une très-belle Bibliothéque, & la laissa par Testament à la République de Génes. Il fit beaucoup de réparations dans son Evêché, & en augmenta les Revenus: il embellit de telle sorte son Eglise Cathédrale, dédiée à la sainte Vierge, que le Maracci l'a mis au nombre des fidéles Serviteurs de cette Sainte. Il eut soin aussi de traduire en Langue vulgaire quelques Ouvrages Latins, dont la lecture pouvoit être utile aux Ecclésiastiques. Il périt sur Mer en passant de Génes à l'Isle de Corse l'an 1536. Ce fut un Prélat, non-seulement docte, mais aussi très-laborieux, comme le témoi-

Dictionaire Historique & Critique, Tom. III, pag. 539.

LIVRE XXV.

AUGUSTIN JUSTINIANI.

» gnent les Ouvrages qu'il composa, & ceux dont il procura » l'impression... Il travailla à une Bible Polyglotte, dont on » peut considérer comme une partie le Pseautier qu'il publia. » Cette Edition lui coûta beaucoup; & ne voyant pas que le » débit le dédommageât, ni que les Princes songeassent à fa- » voriser ses entreprises, il se plaignit de l'ingratitude de son » Siécle ».

Bayle remarque, après l'Abbé Michel Justiniani, que quoique la Bibliothéque de l'Evêque de Nebbio fut surtout recommandable par le grand nombre d'anciens Manuscrits en toute Langue, & en toutes sortes de Sciences, qu'il avoit rassemblés avec une peine extrême, & en dépensant beaucoup; la République n'en a pas sçu profiter, ni même la conserver; puisque ces précieux Manuscrits ne se trouvent aujourd'hui que dans les Bibliothéques de quelques Particuliers; qui, pour cacher leur volerie, ont ôté du frontispice les marques de ce Prélat. Ce que le Pere Echard appelle avec raison une espéce d'impiété, & de sacrilége: *Primum cujusque voluminis folium, cui nomen Legatoris inscriptum erat, & doni ab eo facti signum, impiè ne dicam sacrilegè lacerarunt.*

Tom. II, pag. 98. Col. 1.

GUILLAUME PARVI, CONFESSEUR, ET PREDICATEUR ORDINAIRE DES ROIS DE FRANCE, LOUIS XII, ET FRANÇOIS I, EVESQUE DE TROYES, ET DE SENLIS.

GUILLAUME PARVI.

Fontan. in Thea. Dom. p. 296. 311. Echard. Tom. II, pag. 100.

GUILLAUME Petit, ou du Petit, appellé communément Guillaume *Parvi*, étoit natif de Montiviliers, en Normandie, au Pays de Caux. Il embrassa l'Institut de saint Dominique dans le Couvent de Rouen, vers l'an 1480. Appliqué d'abord à sanctifier ses Etudes, par tous les exercices de la vie réguliére, il fit de beaux progrès dans la Piété & dans les Sciences: il brilloit déja dans l'Université de Paris, sur la fin du quinziéme Siécle, & au commencement du seiziéme. Son mérite fut honoré du Bonnet de Docteur l'an 1502; & dès-lors ses talens parurent avec éclat, soit dans les Chaires de la Ville Royale, soit dans les Ecoles, & dans la conduite de quelques Maisons de son Ordre, dont on le fit Supérieur.

I. Guillaume *Parvi*, Dominicain, & Docteur de Paris.

Pendant qu'Antoine du Four, Dominicain, Docteur de Paris, & Evêque de Marseille, conservoit encore le Titre de

Confesseur de Louis XII, Guillaume Petit avoit mérité l'estime, & l'affection de ce Monarque, autant par sa probité connue, que par son Eloquence & son Erudition. L'Evêque de Marseille mourut dans le mois de Juin 1509; & le Roy prit aussitôt Guillaume Petit pour son Confesseur, & son Prédicateur ordinaire. La Reine Anne de Bretagne, l'honora aussi de sa confiance; & se servit de lui, pour porter le Roy à offrir des Conditions avantageuses au Pape, afin de rétablir la Paix, & faire cesser le scandale, causé par le Conciliabule de Pise, transféré depuis peu à Milan. Ces Conditions rouloient sur les trois principaux Articles, qui faisoient le sujet des Contestations entre Sa Sainteté, & le Roy de France. On offroit de restituer Bologne; le Concile de Pise consentoit de se séparer; & le Duc de Ferrare promettoit de satisfaire le Pape, pourvû qu'il fut absous des Censures, & conservé dans son Etat, avec ses anciens Priviléges. La vigilance du Confesseur du Roy reprima en même tems la licence de quelques Ecrivains, qui répandoient dans le Royaume plusieurs Libelles satyriques, moins propres à éclaircir les difficultés, qu'à entretenir le feu de la discorde, & à l'augmenter toujours. Si les Ennemis de la France eussent répondu avec plus de sincérité aux bonnes intentions de Louis XII, la Paix tant désirée par tous les Gens de bien, auroit succédé dès-lors aux brouilleries, qui régnoient depuis long-tems entre les deux Cours: mais, selon la remarque d'un Historien, la politique de celle d'Espagne, & les vastes projets de Jules II, s'opposérent à un si grand bien.

II. Confesseur de Louis XII.

Hist. Eccl. Liv. CXXII, n. 98.

Ibid. n. 99.

Ce ne fut que sous Léon X, que le Roy Très-Chrétien renonça au Concile de Pise, & envoya quelques Evêques de France avec ses Ambassadeurs, à celui de Latran. La pieuse Reine, qui avoit si ardemment désiré cette réconciliation, ne pût goûter long-tems la joye qu'elle en ressentit. Attaquée de sa derniére maladie dans le Château de Blois, elle mourut le neuviéme de Janvier 1514, âgée seulement de trente-sept ans. Guillaume Petit, qui avoit entendu sa derniére Confession, & reçu ses derniers soûpirs, fut chargé de faire son Oraison Funébre; devoir, qu'il remplit plus d'une fois, & toujours avec applaudissement: il s'en acquita pour la premiére fois dans l'Eglise de saint Sauveur à Blois, pendant les Obséques de cette Princesse, qui furent faites le troisiéme jour de Février, en présence du Cardinal Evêque de Bayeux, des Evêques de Paris, d'Orléans, de Limoges, & de plusieurs Sei-

Liv. CXXIII. n. 128.

III. Entend la derniére Confession de la Reine Anne de Bretagne.

LIVRE. XXV.

GUILLAUME PARVI.

gneurs de la Cour. Dix jours après, il prononça un second Discours sur le même sujet dans l'Eglise de Paris; & le lendemain, il en fit un troisiéme dans celle de saint Denys. Nous avons encore ces trois Discours (1); qui peuvent être une preuve, & de la facilité de notre Prédicateur, & de l'estime qu'on faisoit de ses talens.

IV. Prononce son Oraison Funêbre à Blois, à Paris, & à saint Denys.

La confiance particuliére, dont le Roy continuoit à l'honorer, lui laissoit la liberté de parler toujours à Sa Majesté selon le devoir de son Ministére. Louis XII, écoutoit avec plaisir ses Prédications, & il aimoit à l'entretenir souvent en particulier. Cependant la douleur que causa à ce Prince la mort d'une Reine tendrement aimée, fut si vive, que les Discours du Confesseur les plus touchans, & les plus patétiques, ne purent la modérer. Sa constance succomba sous le poids de la douleur; sa santé s'affoiblit en peu de tems, & ne pût plus se rétablir. Ce Monarque, qui par sa clémence & sa bonté, avoit mérité d'être appellé *le Pere du Peuple*, mourut entre les bras de son Confesseur, le premier de Janvier 1515, dans la cinquante-quatriéme année de son âge, & la dix-septiéme de son Régne, deux mois & demi après son second Mariage avec Marie d'Angleterre. Jamais Prince ne fut plus universellement regrété, ni pleuré avec des larmes plus sincéres. Cette mort cependant ne changea rien dans la fortune de Guillaume Petit.

V. Mort de Louis XII.

François I, Successeur de Louis XII, connoissoit trop son rare mérite, pour lui permettre de s'éloigner de la Cour. La réputation du Confesseur étoit assez établie, pour s'y conserver toujours entiére; & sa vertu assez solide, pour ne pas risquer de s'y corrompre. Le nouveau Roy voulut qu'il fut auprès de sa Personne, comme il avoit été auprès de son Prédécesseur, avec la double qualité de son Confesseur, & de son Prédicateur ordinaire. Ce ne fut pas sans doute un petit avantage pour ceux qui cultivoient avec quelque succès les beaux Arts & les Sciences, puisque Guillaume Petit fut toujours leur Mécénas, & leur Protecteur déclaré. François I aimoit beaucoup les Sçavans; & son habile Confesseur contribua encore à augmenter en lui cette noble Passion; ensorte que si son occupation la plus ordinaire fut toujours de lire, d'écrire, ou de

VI. François I lui succéde, & retient auprès de lui Guillaume Parvi.

VII. Le Confesseur du Roy, favorise les Gens de Lettres.

(1) Extant ejusdem Orationes tres Funebres Gallicè, in exequiis Annæ Ducissæ Britanniæ, Francorum Reginæ, Ludovici XII Sponsæ, cui morienti, absente tum F. Yvone Mayeuc Redonensi Antistite ejus Confessario, ultima Ecclesiæ Sacramenta ministraverat, dictæ. *Echard, Tom. II, pag.* 102. *Col.* 2.

retirer

retirer de la poussiére d'excellens Ouvrages qui étoient déja oubliés, & qu'il fit en quelque maniére revivre par le moyen de l'Impression; son plaisir étoit en même tems de connoître, & de favoriser les meilleurs Auteurs de son Siécle, de les attirer dans le Royaume; & de les mettre en état de rendre leurs talens plus utiles au Public. Nous trouvons la preuve de ceci dans une Lettre que Budée Maître des Requêtes, & Secrétaire d'Etat sous François I, écrivoit à Erasme, le cinquiéme de Février 1516. Voici ses Paroles :

VIII. Paroles de Budée.

« Je rencontrai hier chez nos Libraires, Guillaume Petit « Dominicain, ce grand Homme, cet excellent Théologien, « ce Prédicateur célébre, Confesseur de Sa Majesté; dont les « talens pour la Chaire sont tels, qu'aujourd'hui, comme sous « Louis XII, il ne paroît pas d'autre Prédicateur que lui à la « Cour, dans les grandes Solemnités. La nature semble l'avoir « formé pour cet Emploi (1). Il me fait la grace de m'aimer, « & de mettre tous mes Amis au nombre des siens. Mais ce qui « me le fait estimer davantage, c'est son application infatigable à découvrir les Livres rares & intéressans, son éxactitude « à les corriger, & sa générosité à les communiquer à tous ses « Amis... On peut l'appeller à juste titre le Patron, & l'Avocat « de tous les Gens de Lettres... Je ne puis que bien espérer de « votre affaire; puisque j'ai le plaisir de voir dans vos intérêts « un homme, que tout l'Ordre des Sçavans, & tous les Gens « vertueux regardent avec raison, comme leur appui, & leur « illustre Défenseur, toujours attentif à les servir, & à parler « au Prince en leur faveur ». Si chaque Siécle voyoit en place un Homme de ce caractére, quelle gloire, & quel avantage n'en retireroit pas la République des Lettres?

IX. Il veut attirer en France le célébre Erasme.

La grande réputation d'Erasme, avoit mis Guillaume Petit dans ses intérêts: il ne se contenta pas de le défendre contre le zèle véhément de quelques Théologiens & Prédicateurs, qui ne cessoient d'attaquer sa Version, & ses Notes sur le Nouveau Testament; il essaya encore d'attirer en France un Sçavant de ce mérite; dont les Papes & les autres Souverains estimoient les talens, & les Ouvrages. François I, lui fit proposer de venir s'établir dans son Royaume, & lui offrit des

(1) Heri ad Tabernas Bibliopolarum offendi Guillelmum Parvum, virum magnum imprimis, Theologumque eximium, eorum sodalium decus, quos Dominicales apellant cognomento Prædicatores; qui nunc est à Sacrosanctis Confessionibus Regi... haud alio Concionatore Aula, ac Regius comitatus in magnis celebritatibus utitur; nec Ludovici Regis tempore usa est. Vir omnino ad Panegyrismos exactè à natura concinnatus, &c. *Ap. Echard. pag.* 101.

LIVRE XXV.

GUILLAUME PARVI.

conditions telles qu'il pourroit les souhaiter. C'est ce que nous apprenons d'une Lettre de Guillaume Cop, Médecin du Roy, écrite à Erasme par ordre exprès de Sa Majesté. Cop lui mande que Guillaume Petit, Docteur en Théologie, Confesseur du Roy, & François de Rochefort, autrefois Précepteur du même Prince, avoient tous deux fait au Roy de si grands Eloges du sçavoir, & des autres qualités d'Erasme, qu'ils lui avoient fait naître l'envie de le voir; qu'en conséquence de ces sentimens, ce Prince l'avoit chargé de lui écrire pour l'assurer de son estime, & pour sçavoir de lui, si un établissement en France seroit de son goût, qu'en ce cas, le Roy le faisoit Maître des Conditions, & qu'il avoit ordre de l'assurer qu'on lui feroit des avantages si considérables, qu'il n'auroit pas lieu de regréter le sejour de sa Patrie.

Hist. Eccl. Liv. CXXX, n. 90. Ibid. n. 49, 51.

Cette Lettre, dit un Historien François, est du seiziéme Février 1526. Mais, selon le même Auteur, dans le mois de Février 1526, François I, étoit encore à Madrid, où il signa son Traité avec l'Empereur Charles-Quint, le quatorze du même mois, & ne partit que le vingt un, pour revenir en France. Nous sçavons d'ailleurs que Guillaume Petit se trouvoit alors dans son Diocèse de Troyes: ainsi il nous paroît plus naturel de mettre cette Lettre, comme la précédente, au mois de Février 1516.

X. Et se lie avec Augustin Justiniani, pour procurer l'avancement des Etudes.

Toutes les promesses, & les gracieuses invitations de François I, furent sans effet: mais un Sçavant fut remplacé par un Sçavant. Erasme demeura à Roterdam; & Augustin Justiniani vint à Paris; où comblé des Bienfaits du Prince, il répondit à ses intentions, avec le succès que nous avons vû. Guillaume Petit honora toujours le mérite de cet habile Prélat; profita de ses lumiéres; & se joignit à lui, pour continuer à exciter de plus en plus parmi les François, l'amour des Lettres, & une noble Emulation pour le rétablissement des Etudes.

XI. Retire de la poussiére plusieurs bons Livres, qu'il fait imprimer.

Il avoit déja donné ses attentions à corriger, & à faire imprimer les Ouvrages d'Origéne, de Sévére Sulpice, de saint Grégoire de Tours, d'Adon de Vienne, de Durand de saint Pourçain, de Sigebert de Giblou, d'Aimon ancien Moine Bénédictin, de Paul Diacre, & de Luithprand de Crémone, qui a écrit en six Livres l'Histoire abrégée des Empereurs, des Rois, & des autres Princes de l'Europe. Après avoir ainsi contribué par ses soins, & avec de grandes dépenses, à procurer aux Sçavans plusieurs bons Livres, qu'on ne retrouvoit plus, ou qu'il n'étoit pas facile de se procurer, Guillaume Petit

XII. En compose quelques-uns.

profitoit du loisir que pouvoient lui laisser ses Emplois, pour écrire lui-même quelques Ouvrages de Piété, lorsqu'il fut élevé à l'Evêché de Troyes. Ce fut le Roy Très-Chrétien, qui le nomma à cette Dignité, en vertu du Concordat fait entre ce Prince & Léon X, dans les Conférences de Bologne, au mois de Décembre 1515. Nous ignorons, si Guillaume Petit, en qualité de Confesseur du Roy, avoit eû l'honneur d'accompagner Sa Majesté en Italie, & s'il s'étoit trouvé aux Conférences de Bologne. Mais nous sçavons que ce ne fut que vers la fin de l'année 1518, que François I, le nomma Evêque de Troyes. Le Pape ayant envoyé les Bulles, en datte du 24 Janvier 1519, le Roy fit aussitôt sçavoir ses intentions au Chapitre de Troyes, lui marquant que la présence de l'Evêque nommé étant encore nécessaire à la Cour, soit pour y prêcher le Carême prochain, ou pour quelques autres affaires, les Chanoines ne devoient pas désaprouver qu'il prit d'abord possession de son Eglise par Procureur, attendant qu'il pût se rendre en personne dans son Diocèse.

XIII. Il est fait Evêque de Troyes.

Bullar. Ord. Tom. IV, pag. 405.

Le Chapitre de Troyes, qui se voyoit, par le nouveau Concordat, dépouillé pour toujours de son ancien droit d'élire son Evêque, fit des représentations, ou d'humbles Remontrances; & il se soûmit ensuite. On peut connoître quelle idée le Roy avoit voulu donner du nouvel Evêque, par les paroles qu'on lit dans les Actes du Chapitre de Troyes, assemblé le 14 de Février 1519: « On nous assure, disoient les Chanoines en « parlant de Guillaume Petit, que ce Prélat rassemble dans sa « Personne tous les Talens, toutes les Vertus, & toutes les grandes qualités qu'on peut désirer dans un Evêque: qu'il seroit « difficile de trouver aujourd'hui un Pasteur plus zélé, ou plus « charitable, plus libéral, plus compatissant envers les Pauvres & les affligés, plus doux, plus affable dans la conversation; plus habile; ou plus éloquent dans les Discours publics; plus vigilant sur son Troupeau, plus ferme, plus incorruptible, plus équitable, plus judicieux. Enfin la réputation de ce grand Homme est si étendue, & son nom si célébre, que nous devons nous estimer infiniment heureux d'avoir été confiés à ses soins, & de pouvoir vivre sous sa Discipline (1) ».

XIV. Eloge que fait ce Chapitre de son nouvel Evêque.

(1) Fertur ipsum esse... numeris omnibus tam belle absolutum, ut liberaliorem in erogandis, chariorem in miseros & mendicos, humaniorem in congressionibus, in concionibus & prædicationibus facundiorem & disertiorem, in inquirendis oculatiorem,

LIVRE XXV.

GUILLAUME PARVI.

XV. Zéle & vigilance dans la conduite de son Diocèse.

Le zéle éclairé du Prélat, & la maniére dont il gouverna l'Eglise de Troyes pendant près de neuf ans, firent connoître à son Chapitre, & à tous ses Diocésains, que les dons, dont la Nature & la Grace l'avoient enrichi, n'étoient pas au-dessous des Eloges, qu'on faisoit de son mérite. Ni son application à l'Etude, ni les devoirs qu'il continuoit à rendre au Roy, qui le considéroit toujours comme son Confesseur, ne l'empéchérent jamais de veiller avec un soin particulier à l'instruction des Fidéles, au soulagement des Pauvres, & au salut de tous : il vivoit avec eux comme avec ses Enfans ; & ils le respectoient tous comme leur Pere.

XVI. Nommé par Sa Majesté à l'Archevêché de Bourges, il céde à celui que le Chapitre a élû.

Il n'y avoit pas encore huit mois, que l'Evêque de Troyes s'étoit rendu dans son Diocèse, lorsque le Siége de Bourges vint à vaquer par la mort du Cardinal Antoine Boyer, Archevêque de cette Métropole, décédé le 27 de Novembre 1519. François I, nomma aussitôt notre Evêque pour lui succéder (1). Mais le Chapitre de Bourges ayant élu en même tems François de Beuil à la même Dignité ; Guillaume Petit, pour éviter toute dispute, céda avec l'agrément du Roy, à l'Archevêque élu ; & continua ses soins à son Eglise de Troyes. Sa principale attention, dans ses fréquentes Visites, étoit d'abolir les superstitions & les abus ; de terminer les Procès, les Inimitiés, les Querelles ; d'établir de bons Curés, & de veiller sur la conduite de ses Ecclésiastiques. Lorsque les nouvelles Hérésies, qui troubloient déja le Nord, commencérent à se répandre, il redoubla sa vigilance, pour écarter de son Diocèse les profanes Nouveautés, les Personnes suspectes, & les Livres, qui auroient pû corrompre la Foi des Fidéles. Il y eût peu d'Eglises dans tout le Diocèse, qui ne se ressentissent de ses libéralités : mais il fut surtout magnifique envers sa Cathédrale ; qu'il enrichit de plusieurs beaux ornemens, de divers Vases d'Or & d'Argent, & de quelques autres Monumens qu'on y conserve encore.

Fontan. in The. Dom. p. 311. Col. 1.

XVII. Il assiste le Roy pendant une maladie.

Cependant le Roy Très-Chrétien appelloit de tems en tems à sa Cour l'Evêque de Troyes, qu'il ne cessa point d'honorer de sa confiance. Le Prélat fut toujours auprès de ce Prince,

in prolatione incorruptiorem, & absolutiorem, in dijudicandis acriorem & discretiorem ; in toto orbe tam bene denique prædicatum & nominatum, ut vix talem reperire queas ; tanta est viri fama, & celebre nomen, &c. *Ap. Echard. Tom. II, pag. 101. Col. 1.*

(1) Vi Concordatorum inter Leonem Papam & Franciscum Regem, hic Princeps designavit successorem Antonii Guillelmum Parvi, Ordinis Fratrum Prædicatorum, qui erat ipsi à confessionibus, &c. *Gal. Christ. Tom. II, Col. 96.*

pendant sa maladie dans son Château de Romorentin, en 1520: &, comme nous lisons dans l'Histoire de la Ville de Paris. « Le Roy se trouvant enfin hors de danger, envoya « au Parlement, & à la Chambre des Comptes de Paris, « Guillaume Petit, ou Parvi son Confesseur, Evêque de « Troyes; lequel présenta à ces deux Cours, le 22 Janvier « 1520 (vieux style) les Lettres de Créance qu'il avoit, & « leur dit, que le Roy souhaitoit qu'on rendit graces à Dieu « de sa guérison, devant la sainte Couronne d'Epines, à la- « quelle il avoit dévotion, & s'y étoit recommandé lors de « sa blessure; que le Roy avoit fait faire une Couronne d'Ar- « gent, qu'il espéroit venir présenter lui-même à la Sainte « Chapelle: mais qu'en attendant il vouloit que les Chantres « & les Chanoines de cette Chapelle fissent une Procession à « l'entrée de la Cité; où ils porteroient le bois de la Vraye « Croix, & que ces deux Cours assistassent à la Procession. « L'Evêque de Troyes, parlant à la Chambre des Comptes, « ajoûta qu'il avoit charge de dire que le Roy avoit dessein de « faire ériger un Collége à l'Hôtel de Nesle, pour l'Etude de « la Langue Grecque; d'y faire bâtir une Chapelle; & d'y « fonder quatre Chanoines, & quatre Chapelains: c'est pour- « quoi il ordonnoit à la Chambre de voir, tant par l'inspec- « tion des Comptes, qu'autrement, quelles étoient les Cha- « pelles Royales, fondées par ses Prédécesseurs, tombées en « décadence, & où le Service Divin ne se faisoit plus, afin que « leur Revenu fut employé à la Fondation du nouveau Cha- « pitre du Collége Royal de Nesle ».

XVIII. Signifie ses volontés au Parlement de Paris.

Hist. de la Ville de Paris, Tom. II, Liv. XVIII, pag. 940.

Ces Fondations qui favorisoient en même tems la Religion, & l'avancement des Etudes, étoient fort du goût de notre Prélat; & il ne faut pas douter que le zèle dont il étoit animé pour la conservation du Sacré Dépôt, n'ait heureusement secondé celui, que le Roy François I, fit toujours paroître contre les nouvelles Hérésies. L'Evêque de Troyes pouvoit être encore à Paris, lorsque la Faculté de Théologie, après un long & sérieux éxamen des Ecrits de Luther, porta sa premiére Censure, pour déclarer que la Doctrine de ce Novateur contient des Erreurs anciennes & nouvelles, touchant la Foi, & la Morale; qu'elle est propre à séduire les Peuples, contraire à l'Ecriture Sainte, & à toute la Tradition, pernicieuse à toute la Chrétienté; que les Livres qui la contiennent doivent être jettés au feu, & leur Auteur contraint à se retracter. Cette Censure, contre laquelle Mélancton écrivit avec beaucoup

XIX. Censure de la Faculté de Théologie de Paris, contre les Erreurs de Luther.

LIVRE XXV.

GUILLAUME PARVI.

d'emportement, fut luë & confirmée plusieurs fois en Sorbonne, & enfin ratifiée d'un consentement unanime de tous les Docteurs de la Faculté, dans une Assemblée Générale tenuë aux Mathurins le 15 Avril 1521.

D'Argentré, pag. 365. &c.

XX. L'Evêque de Troyes fait plusieurs sçavans Discours dans l'Assemblée des Prélats.

Plus les Amateurs de la nouvelle Doctrine travailloient à la répandre par tout, plus aussi le zélé & vigilant Pasteur se rendoit attentif à confirmer les fidéles de son Diocèse, dans la Confession de toutes les Vérités que l'Eglise Catholique enseigne. Ses Visites, ses Prédications, ses Ecrits servirent à cette fin. L'Hérésie ne laissoit pas de faire des progrès en France : ce qui porta le Cardinal du Prat Archevêque de Sens, à assembler à Paris, les Evêques de sa Province, pour chercher quelque remède à un si grand mal. Ce Concile, qui eut deux objets, la condamnation des nouvelles Erreurs, & la Réformation de l'Eglise dans sa Discipline, & dans les Mœurs, commença le troisiéme de Février 1527, & ne finit que le neuviéme d'Octobre de la même année. Notre Evêque fit plusieurs éloquens Discours dans cette Assemblée (1); & contribua autant par son zèle, que par ses lumiéres, à dresser divers Décrets touchant la Foi de l'Eglise, & plusieurs sages Réglemens, qui parurent nécessaires dans les circonstances des tems, & des affaires.

Labbe Coll. Conc. Tom. XIV, p. 432. Hist. Eccl. Liv. CXXXI, n. 89.

XXI. Il est transféré à l'Evêché de Senlis.

Peu de tems après ce Concile, Guillaume Petit, consentit quoi qu'avec peine, aux désirs de l'Evêque de Senlis, Odouard Hennequin, qui, étant natif de Troyes, souhaitoit avec passion de monter sur le Siége Episcopal de sa Patrie : il réïtéra si souvent ses Priéres, & ses instances auprès de notre Prélat, pour lui faire agréer la permutation de leurs Siéges, qu'ayant enfin obtenu le consentement du Pape, & du Roy, Guillaume Petit y consentit aussi, & se rendit dans sa nouvelle Eglise de Senlis, dont il prit possession le 29 de Mars 1528 (2).

XXII. Sollicitude; nouveaux Ouvrages.

Ce qu'il avoit fait dans le premier Diocèse, pour rétablir

(1) F. Guillelmus Parvi Normanus Theologus Parisinus, Regum Ludovici XII, & Francisci I. Confessarius, Trecensis Episcopus... Provinciali Senonensi Concilio interfuit, in quo peroravit multiplici Eruditione ornatus, &c. *Fontan. in Theat. pag.* 311. *Col.* 1.

(2) Invitus quodammodo, sed urgente Odoardo Hennequin ortu Trecensi, patriamque sedem affectante, cum eodem permutavit, & ad silvanectensem transiit; quam iniit 29 Martii 1528; ac uti priorem & sapientissimè rexit, & egregiè ornavit. In donario ejus Ecclesiæ hæc etiam num servantur, magnificum quod diebus solemnibus ad altare apponi solet ornamentum.. Tum & crux ex argento deaurato, in qua Fragmentum veræ crucis inclusum; ad quam hæc leguntur insculpta: Guillelmus Episcopus Silvanectensis ex O. P. assumptus, hanc crucem gemmis & pretiosis lapidibus ornatam Ecclesiæ Silvanectensi donavit. Oretis ut impleat ministerium suum, & tandem vivat in æternum. Amen. 1529. *Ap. Echard. Tom. II, pag.* 101. *Col.* 1.

la Discipline dans le Clergé ; régler les mœurs des Fidéles, réparer & orner les Eglises ; mais surtout pour en éloigner le venin de l'Hérésie ; il le fit avec d'autant plus de soin dans le second, que le nombre des Novateurs augmentoit tous les jours, dans plus d'une Province du Royaume. Il composa divers Traités, les uns pour combattre les Erreurs de Luther, & défendre la Foi de l'Eglise ; les autres pour expliquer les régles des Mœurs, & les véritables maximes de la Piété Chrétienne. Mais ce travail fut souvent interrompu, soit par les autres soins de la Sollicitude Pastorale ; soit par l'obligation où il étoit de se rendre de tems en tems auprès de Sa Majesté : car selon la remarque de Guillaume du Payrat, dans ses *Annales de la Chapelle du Roy*, notre Evêque continua jusqu'à sa mort à entendre les Confessions de François I.

Ap. Echard. Tom. II, pag. 102. Col 2.

XXIII. Pieuses libéralités.

Les libéralités de ce Prince mettoient le Prélat, en état non-seulement de favoriser les Sçavans, dont plusieurs lui dédiérent leurs Ouvrages ; mais aussi de soulager les Pauvres de son Diocèse, & de faire de riches présens à sa Cathédrale. Dès le mois d'Août 1528, il donna un Ornement de grand prix, pour servir aux principales Solemnités : & l'année suivante, il mit dans le Trésor de son Eglise, un Morceau de la Vraye Croix, enchâssé dans une Croix de Vermeil, & enrichie de plusieurs Pierres précieuses.

XXIV. Sa mort.

Ce pieux & sçavant Evêque, dont plusieurs Ecrivains ont loué les Vertus ; & en particulier Charles Jaulnay, dans son Livre intitulé : *le parfait Prélat*, mourut le 8 de Décembre 1536, & fut enterré dans l'Eglise Cathédrale de Senlis, proche le grand Autel, où on voit encore aujourd'hui son Epitaphe.

XXV. Traités de Piété.

On ne tarda pas de faire imprimer trois de ses Ouvrages, dont le premier est intitulé : *la voye du Salut* : le second est un Traité de la Création de l'Homme, de son excellence, & des devoirs qu'il doit remplir pour arriver à sa derniére fin. Le troisiéme a pour Titre : *Le Jardin de la Foi*, contenant l'Explication du Symbole des Apôtres, & du Concile de Nicée, avec la réfutation de plusieurs Hérésies.



LIVRE XXV.

NICOLAS DE SCHOMBERG, ARCHÊVEQUE DE CAPOUE, LEGAT APOSTOLIQUE, CARDINAL DU TITRE DE SAINT SIXTE.

NICOLAS DE SCHOMBERG.

Echard. Tom. II, pag. 103. Ita. Sacr. Tom. VI, Col. 356. Oldoin. Tom. III, Col. 567.

NICOLAS, Fils de Théodoric (ou Thierry de Schomberg) issû d'une noble & ancienne Famille, dans la Misnie, nâquit le 23 d'Août 1472. Les graces, dont la nature l'avoit favorisé, & la belle Education qu'il reçut d'abord de ses Parens, furent depuis perfectionnées par les soins des plus habiles Maîtres qu'il eût, & dans le Siécle & dans le Cloître.

I. Schomberg voyage en Italie.

Dans ses jeunes années, il entreprit le Voyage de Rome; soit comme l'ont cru quelques Auteurs, par un esprit de Piété & de Religion; soit peut-être par le seul désir de contenter sa curiosité; c'est-à-dire, de voir les raretés de l'Italie, & de connoître les Hommes de réputation. Il étudioit les Loix dans l'Université de Pise l'an 1495, lorsque le célébre Jérôme Savonarolle, envoyé par la République de Florence, vers le Roy Très-Chrétien Charles VIII, prêchoit dans la Ville de Pise, avec ce zèle Apostolique, qui étoit toujours suivi de Conversions. Nicolas de Schomberg l'entendit plusieurs fois; & la Grace touchant son cœur, il résolut dès-lors de mépriser les plaisirs de la Terre, & toutes les Grandeurs du monde, pour mériter de jouir un jour des joyes du Ciel. La haute idée qu'il conçut en même tems de la sainteté de Savonarolle, fit que, pour profiter de sa Direction, & de ses Instructions, il quitta le séjour de Pise, pour le suivre à Florence.

II. Etudie les Loix à Pise & à Florence.

III. S'attache à Savonarolle.

Pendant plusieurs mois, ce jeune Seigneur continua ses Etudes dans les Ecoles de cette derniére Ville; mais il fréquentoit encore plus les Eglises que les Assemblées de l'Université. En quelque endroit que Savonarolle annonçât la parole de Dieu, Schomberg se faisoit un Devoir de se trouver toujours des premiers à ses Prédications. Il étoit persuadé (& il l'avoit éprouvé par une heureuse expérience) que Dieu avoit attaché une Grace particuliére, & je ne sçai quelle secrette onction, aux paroles de son Ministre. Savonarolle, de son côté, charmé des belles qualités d'un jeune Seigneur, qui ne montroit de goût que pour la Vertu, le prit en affection; & ses Entretiens particuliers ne lui furent pas moins utiles que ses Discours publics. Le docile Disciple ne sortoit jamais de ces sortes de conversations, que plus désabusé des vanités du monde, plus instruit

IV. Profite de ses Instructions, & reçoit de ses mains, l'Habit de saint Dominique.

LIVRE XXV.

NIÇOLAS DE SCHOMBERG.

truit de ses devoirs, & plus embrasé du désir de mener une vie cachée en Dieu, avec JESUS-CHRIST. Il ne tarda pas de demander l'Habit de saint Dominique: on le lui accorda avec plaisir: & avant la fin de 1497, âgé de vingt-cinq ans, il fit ses Vœux solemnels dans le Couvent de saint Marc, entre les mains de son Guide, & de son Pere Spirituel.

V. Sa constance, sa piété, sa réputation.

Tous les Historiens, qui ont parlé des Personnes illustres, dont la conversion fut attribuée au ministére de Savonarolle, ont distingué Nicolas Schomberg; dont la piété & la ferveur ne se démentirent jamais. Il fit de nouveaux progrès dans les Sciences; & il ne parut ni troublé, ni scandalisé de tout ce que le Serviteur de Dieu eût à souffrir de la malice des Hommes, ou des Démons. Rien ne fut capable d'affoiblir les sentimens de confiance & de vénération, dont il étoit rempli pour un Homme juste, cruellement persécuté. Il l'avoit admiré lorsque tout le monde écoutoit ses paroles comme autant d'oracles; il le respecta également, quand une populace séduite le chargeoit d'anathêmes: & il ne montra pas moins de résolution de suivre toujours ses maximes; & de persévérer avec le secours de la Grace dans la vie pénitente qu'il avoit embrassée. Ses Vertus croissant ainsi avec ses lumiéres, il se fit une si haute réputation dans la Ville de Florence & parmi ses Freres, qu'on le mettoit déja avec distinction parmi les grands Personnages de son Siécle. L'Université l'honora du Bonnet de Docteur en Théologie, & la Communauté de saint Marc l'élût pour son Supérieur (1).

VI. Ses Emplois dans son Ordre, & à la Cour de Rome.

Jean Clérée, Général des FF. Prêcheurs, le choisit pour l'un de ses Assistans, & le nomma Provincial de la Terre Sainte en 1507, dix ans seulement depuis sa Profession. L'année suivante, Thomas de Vio Cajetan ayant succédé à Jean Clérée, Nicolas de Schomberg succéda à Cajetan, dans la Charge de Procureur Général de son Ordre en Cour de Rome. Ce nouveau Poste fit connoître de plus en plus ses talens & son mérite. Bientôt estimé de tout le Sacré Collége, il fit de tous les Cardinaux, autant d'Amis ou d'Admirateurs. Plusieurs Souverains Pontifes l'employérent dans les importantes affaires de l'Eglise,

(1) Fr. Nicolaus Schomberg Suevus Germanus, Ordinis Prædicatorum ... filius fuit Theodorici, nobilis Misnensis. Adolescens devotionis gratiâ Romam petiit, solutisque votis, Patriam cùm repeteret, Florentiæ ex divina inspiratione, ordinem D. Dominici anno 1497, in Cœnobio sancti Marci sub disciplina Hyeronimi Savonarollæ Professus est. Liberales artes agressus, Philosophus, & insignis Theologus evasit. Crescentibus simul cum Doctrina virtutibus, Doctor, & sui Monasterii Prior Electus est, &c. *Ita. Sacr. Tom. VI, Col. 356.*

LIVRE XXV.

NICOLAS DE SCHOMBERG.

ſoit dans le cinquiéme Concile de Latran ; ſoit dans le Conſiſtoire, où la nouvelle Doctrine de Luther fut éxaminée & cenſurée. Il avoit fait en préſence de Jules II, pluſieurs Diſcours qui furent applaudis ; & Léon X, ayant fondé le célébre Collége, appellé de la Sapience, Schomberg fut l'un des premiers Théologiens qui y enſeignérent avec éclat. Le même Pape le nomma Archevêque de Capouë, le 12 de Septembre 1520, après la mort du Cardinal Hypolite d'Eſte, qui avoit gouverné ce Diocèſe pendant près de dix-huit ans (1).

VII. Il eſt fait Archevêque de Capoue. Bullar. Ord. Tom. IV, pag. 397.

A peine le nouveau Prélat avoit commencé à remplir les Fonctions de ſon miniſtére dans l'Egliſe de Capoue, que le Saint Siége étant venu à vaquer par la mort de Léon X, quelques Cardinaux dans le Conclave d'Adrien VI, donnérent leurs ſuffrages à notre Archevêque, pour l'élever ſur la Chaire de ſaint Pierre. Ses ſoins pour le Troupeau qui lui étoit confié, ne l'empêchérent pas de continuer à rendre toujours ſes ſervices aux Souverains Pontifes, dans les affaires qui regardoient l'Egliſe Univerſelle, & la Paix des Peuples. Le Pape Clément VII, le mit au nombre de ſes Amis, & de ſes Conſeillers de confiance. Il la méritoit cette confiance, autant par ſon intégrité, ſa droiture, ſon zèle, que par ſes lumiéres. Dans les rudes épreuves où Clément VII, ſe trouva pendant ſon Pontificat, il eût toujours dans la Perſonne de notre Prélat, un ami ſincére, fidéle & prudent, capable de compatir à ſes peines, & de lui inſpirer les moyens les plus convenables, ou pour éviter de plus grands maux, ou pour en faire ſon profit.

Ita. Sacr. Tom. VI, Col. 356. Spondan. ad An. 1523. n. 26.

VIII. De quelle utilité il eſt à Clément VII.

Après les Révolutions cauſées en Italie, par les Armées de Charles-Quint, & de François I, lorſque la Paix parut aux uns & aux autres, l'unique remède à tous les maux, dont on étoit inondé, ou ménacé ; les Puiſſances Chrétiennes envoyérent leurs Ambaſſadeurs à Cambray, pour chercher les moyens de terminer ces longues Guerres, par un Traité qui conciliât tous les intérêts. Notre Archevêque fut choiſi par Clément VII, pour cette importante Négociation ; & les Auteurs Italiens prétendent que par ſa prudence & ſon habileté, il contribua beaucoup à la concluſion de la Paix, également déſirée par le Roy Très-Chrétien, par l'Empereur, & le Pape. Le premier la ſouhaitoit, par l'impatience de retirer des mains des

IX. Qui le députe au Congrès de Cambray, pour tâcher de terminer une longue Guerre.

(1) Eoque in munere cùm magnum nomen ſibi feciſſet, à Joanne Cloret (Clérée) ſui Ordinis Generale, Socius, & Terræ Sanctæ Provincialis adlectus, mox Generalis Procurator factus, ſub Julio II, magno fuit in pretio. Sub Leone X, charus habitus varios pro Romana Eccleſia exantlavit labores, à quo renunciatus eſt Capuanus Archiepiſcopus. *Ita. Sacr. ibid.*

Espagnols, les Princes ses deux Fils, le Dauphin, & le Duc d'Orléans: le second, par la crainte des progrès, que les Turcs, & les Luthériens auroient pû faire dans l'Empire, tandis que ses Armes auroient été occupées ailleurs: & le dernier, par l'appréhension de voir toute l'Italie exposée à de nouvelles calamités, si ce Pays continuoit encore à être le Théâtre de la Guerre. Ce fut d'abord vers François I, que le Légat Apostolique étoit envoyé; mais ce Prince le fit prier de s'arrêter à Avignon, jusqu'à ce que mieux instruit des intentions de Sa Sainteté, il lui laissa la liberté de remplir sa Légation. L'Archevêque se rendit à la Cour de France, & de là au Congrès de Cambray, où il ménagea les choses avec tant de dextérité, que le Traité fut enfin signé à la satisfaction des Princes intéressés (1).

X. Après la mort du Pape, notre Archevêque a plusieurs suffrages pour le Souverain Pontificat.

Depuis cet accommodement fait l'an 1529, notre Prélat passa quatre ou cinq années dans son Eglise de Capoue, toujours occupé aux devoirs d'un Evéque, & toujours chéri de son Peuple, qu'il ne cessoit d'édifier & d'instruire. Mais l'éclat de ses Vertus, & sa réputation n'étoient plus renfermées dans les bornes étroites de son Diocèse. Déja connu dans toutes les Cours de l'Europe, il étoit particuliérement aimé & estimé dans celle de Rome: le Sacré Collége en donna de nouvelles preuves après la mort de Clément VII (2); puisque selon l'Abbé Ughel (& plusieurs autres Historiens l'ont remarqué de même) le nombre des Cardinaux, qui portoient l'Archevêque de Capoue, étoit si considérable, qu'il s'en fallut de fort peu, qu'il ne fut fait Pape. On sçait cependant que ce Conclave ne dura pas long-tems: Clément VII, étoit mort le vingt-sixiéme de Septembre 1534; & le douziéme Octobre de la même années, l'Election se fit en faveur du Cardinal Aléxandre Farnèse, Doyen du Sacré Collége, qui prit le nom de Paul III.

XI. Paul III, le fait Cardinal.

Comme le nouveau Pape ne connoissoit pas moins que ses Prédécesseurs, les talens & les vertus de notre Prélat, il se hâta de donner des marques publiques de l'estime qu'il en faisoit. Dans le dessein, où il étoit, d'assembler un Concile Général, & de travailler de toutes ses forces à l'extinction du Luthéra-

(1) Clementis VII, tum in prosperis, tum in adversis intimus, fidusque fuit consiliarius; à quo ad Franciscum Galliæ Regem, pro pace cum Cæsare ineunda in Galliam missus, jussu Regis Avenione detentus; inde ad Cameracensem Conventum liberè adire permissus, sua dexteritate pax tandem inter Regem, Cæsaremque firmata fuit, &c. *Ita. Sacr. ut sp.*

(2) Ad curiam reversus tantæ erat expectationis, ut defuncto Clemente (quod & in Adriani VI, Comitiis acciderat) ne dum Cardinalis, parum abfuit, quin & summus Ecclesiæ Pontifex renunciaretur, &c. *Ibid.*

LIVRE XXV.

NICOLAS DE SCHOMBERG.

nisme, il comprit qu'il avoit besoin de gens habiles, sages, prudens, expérimentés, capables de le soutenir dans cette grande entreprise : ce fut pour cela, disent les Historiens, que le vingtiéme de May 1535, Sa Sainteté fit une Promotion de sept Cardinaux, tous vertueux, sçavans, & pleins de mérite. Nicola de Schomberg, le premier nommé dans cette Création, eût le Titre de Saint Sixte; & cependant il fut toujours appellé le Cardinal de Capoue, à cause qu'il étoit Archevêque de cette Eglise.

Hist. Eccl. Liv. CXXXVI, n. 9. Ex Ciacon.

Ita. Sacr. ut sp.

XII. Régularité, & modestie.

Eloigné de tout esprit d'ambition & d'orgueil, notre Prélat n'avoit point désiré ce nouveau dégré d'élévation; & il ne fut pas ébloui par l'éclat de la Pourpre. Il parut dans cette éminente Dignité, ce qu'il avoit toujours été dans le Cloître, & dans l'Episcopat; régulier, modeste, pénitent, ennemi de l'avarice, & du faste. Sa conduite, dit un Auteur, pouvoit servir aux autres de modéle & d'éxemple (1); parce qu'elle étoit éxactement conforme aux maximes de l'Evangile, & à l'esprit des SS. Canons.

XIII. Le Cardinal abdique son Archevêché.

Le Cardinal de Saint Sixte étoit si persuadé, que la Résidence est un des premiers, & des plus essentiels devoirs d'un Pasteur; que dès qu'il se vit dans la nécessité de s'arrêter à la Cour de Rome, pour aider le Pape, dans le Gouvernement de l'Eglise Universelle, il se démit aussitôt de son Archevêché de Capoue, au grand regret du Clergé & du peuple, à qui il avoit fait goûter pendant quinze ans (*), toutes les douceurs de la Paix.

XIV. Il accepte une Abbaye; la réforme, & la fait unir à un Hôpital.

Ita. Sacr. ut sp.

Sa Sainteté lui donna une riche Abbaye de Florence; & le Cardinal ne l'accepta, que pour pouvoir lui rendre son ancienne splendeur, tant pour le spirituel, que pour le temporel. Quand par ses soins, & son crédit, il eût fait dans cette Abbaye, tout le bien qu'il s'étoit proposé, il la remit au Souverain Pontife : ou plutôt il obtint qu'elle seroit, & demeureroit unie à perpétuité à l'Hôpital de Florence, appellé des pauvres Innocens.

Les grands éxemples de charité, & de désintéressement que le pieux Cardinal donnoit tous les jours; & les qualités de son esprit, capable de traiter avec succès les affaires les plus importantes, le rendoient véritablement précieux à l'Eglise; surtout dans un tems, où l'on avoit un besoin particulier de Mi-

(1) In tam itaque sublimi statu constitutus, quoad vixit, cæteris in exemplo fuit. *Additio. ad Ciaconi. Tom. II, Col.* 1503.

(*) Un Historien dit qu'il avoit gouverné cette Eglise pendant dix-sept ans, avec une extrême douceur : *Capuanam Ecclesiam* (17 *annos*) *suavissimè rexit*, &c. Ibid. Col. 1504.

nistres de ce caractére. On comptoit beaucoup sur son habileté, & on ne doutoit point qu'il ne fût un des plus beaux ornemens du Concile, qu'on se proposoit d'assembler. Mais avant cette Convocation, le Seigneur l'appella à lui. Sa mort arrivée le neuviéme de Septembre 1537, affligea tous les Gens de bien. Les Florentins, qui le considéroient comme leur Cytoien, leur Bienfaiteur, & le Protecteur de leur République, le pleurérent long-tems: & comme il n'y avoit presqu'aucun Monastére, ni Hôpital de leur Ville, qui n'eût reçu quelque faveur de ce généreux Cardinal; il n'y en eût pas aussi, qui ne voulut donner des marques particuliére de sa douleur, & de sa reconnoissance (1).

LIVRE XXV.

NICOLAS DE SCHOMBERG.

XV. Il meurt regrété de tous les Gens de bien, surtout des Florentins.

A l'éxemple du Cardinal Cajetan, qui avoit eû le même Titre de Saint Sixte, Nicolas de Schomberg demanda d'être enterré avec beaucoup de simplicité, à la porte de notre Eglise de la Minerve. On obéït à sa volonté; mais on eut soin de faire graver une Epitaphe, ou Inscription digne de la mémoire de ce grand Homme (2). Nous n'avons de lui, que cinq Sermons sur la tentation de JESUS-CHRIST dans le désert, qu'il avoit prononcés devant le Pape Jules II; & quelques Lettres dans le Recueil de celles des Princes.

XVI. Enterré à la Porte de l'Eglise de la Minerve.

Nous pouvons remarquer ici qu'une Branche de la Maison de Schomberg, s'étant établie en France, y a possédé les premiéres Dignités, & a rendu des services importans à l'Etat. Selon les Historiens de la Nation, que Moreri a suivis, Gaspard de Schomberg, Comte de Nanteüil, étoit de la même Famille, que notre Cardinal. Ce Seigneur se signala beaucoup dans les Guerres Civiles, au sujet de la Religion. Il porta d'abord les Armes pour les Protestans, & se mit à leur tête dans la Ville d'Angers, où il étudioit dès l'an 1562. Il fut envoyé depuis en Allemagne par le Prince de Condé, pour obtenir des secours d'hommes, & d'argent. Mais après que le Roy Charles IX, l'eut attiré dans le parti des Catholiques, il traversa avec beaucoup de zèle & de succès, les desseins de ceux, ausquels sa

XVII. Branche de la Maison de Schomberg, établie en France.

Moreri, verbo Schomberg. Tom. VI, pag. 409.

(1) Hunc, quem veluti civem adamaverat Florentina Civitas, mortuum diu luxit: magna enim beneficia ferè omnibus piis illius civatis locis contulerat, præcipuè verò Innocentium Hospitali, cui præter supellectillem suam, unicam etiam Abbatiam, quam ex dispensatione Apostolica in commendam obtinebat, futuris temporibus uniendam curavit. *Ap. Ciacon. ut sp.*

(2) Hoc vili, quem à tergo, lector, habes tumulo conditus est is; in quo mira rerum peritia, Catholica Doctrina, atque Religio fuit, Nicolaus Schomberg, natione suevus, Ord. Prædicatorum, Cardinalis Capuanus à Paulo III, P. M. creatus. Quem nobilem genere ipsa nobiliorem dedit virtus; qui tantò majori laude post mortem efferendus est, quantò ipse moriturus eam fugere curavit. *Ibid.*

LIVRE XXV.

NICOLAS DE SCHOMBERG.

Religion l'avoit attaché. On loue sa grande expérience dans l'Art militaire, son habileté pour les Négociations, son éloquence mâle & persuasive, & son humeur officieuse, qui lui attiroit l'amour de tout le monde. Ayant été naturalisé l'an 1570, il fut pourvû du Gouvernement de la Haute & Basse Marche; & mourut le dix-sept Mars 1599.

XVIII. Henry de Schomberg, Maréchal de France.

Henry, Fils de Gaspard de Schomberg, succéda aux Dignités, & aux Emplois de son Pere: il en obtint même de plus considérables; & donna de grandes preuves de sa valeur. Depuis le commencement du dix-septiéme Siécle, jusqu'en 1632, il fut souvent employé dans les Négociations, & dans les Guerres; & par tout il se fit honneur. En 1615, il avoit été envoyé avec la qualité d'Ambassadeur Extraordinaire à la Cour d'Angleterre. A son retour il eût un commandement dans l'Armée de Piémont, sous le Maréchal de Lesdiguieres; & contribua à la prise de plusieurs Places. Il servit aussi à la Réduction des Villes de Rouen, de Caën, de la Flêche, du Pont de Cé, & de Navareins dans le Bearn, ainsi qu'aux Siége de saint Jean d'Angely, & de Montauban. Il éxerça par Commission la Charge de Grand Maître de l'Artillerie de France, depuis la prise de Clérac, jusqu'à celle de Montpellier, & assista à la prise de Royan, de Negrepelisse en Guienne, de Marsillargues, & d'autres Places défenduës par les Huguenots. En 1622, Henry de Schomberg fut pourvû du Gouvernement des Pays du Limosin, de Xaintonge, & d'Angoumois: honoré du Bâton de Maréchal de France au mois de Juin 1625, & deux ans après il défit les Anglois au Combat de l'Isle de Ré. Il se trouva depuis au Siége de la Rochelle; & commanda dans le Piémont, il força le pas de Suse, où il fut blessé, se rendit Maître de Pignerol, & secourut Cazal. Commandant depuis l'Armée du Roy en Languedoc, il gagna la Victoire de Castelnaudari; où il défit les Troupes de Gaston Duc d'Orléans, commandées par le Duc de Montmorency, qui fut blessé, & pris le premier de Septembre 1632. Le Maréchal de Schomberg fut récompensé par le Roy Louis XIII, qui lui donna le Gouvernement de Languedoc; mais il n'en jouit pas long-tems, puisque le dix-sept de Novembre de la même année, il mourut d'Apoplexie à Bordeaux, âgé de 49 ans.

XIX. Charles de Schomberg, Chevalier de l'Ordre du Saint Esprit, & Maréchal de France.

Son Fils, nommé Charles de Schomberg, qui avoit eû part aux dangers & aux victoires de son Pere, ne devint pas moins célébre par ses Exploits guerriers. Il avoit commencé à se faire connoître au Siége de Sommiéres en Languedoc; où il fut

NICOLAS DE SCHOMBERG.

blessé l'an 1622. Il se trouva à l'attaque du Pas de Suze, à la prise de Privas, & suivit le Roy au Voyage de Savoye l'an 1630. Il fut honoré du Collier de l'Ordre du Saint Esprit, & pourvû du Gouvernement de Languedoc, & de la Citadelle de Montpellier l'an 1633. Au mois de Septembre 1636, il vainquit les Espagnols près de Leucate, & les contraignit de lever le Siége de cette Place. Après cette Victoire, il eût le Bâton de Maréchal de France; & continua à remporter divers avantages sur les Troupes du Roy d'Espagne. Il se signala surtout au combat de Canet en Roussillon; & emporta la Ville de Perpignan, l'an 1642. S'étant depuis démis du Gouvernement de Languedoc, qui fut donné au Duc d'Orléans, il accepta celui de la Ville de Metz, du Pays Messin, & de l'Evêché de Verdun. Enfin il fut envoyé en Catalogne en qualité de Viceroy, & il prit d'assaut la Ville de Tortose, au mois de Juillet 1648. Il mourut à Paris le sixiéme de Juin 1656, âgé de 56 ans, & fut enterré auprès de son Pere, dans l'Eglise du Prieuré de Nanteüil-le-Haudoüin.

La gloire de la Maison de Schomberg ne s'est pas moins soutenue dans les Royaumes du Nord; mais ce n'est pas à nous à en écrire l'Histoire. On nous passera ce que nous venons de remarquer à l'occasion de notre Cardinal, qui n'a pas été le moindre ornement de cette illustre Famille.

DIEGUE DE VICTORIA, PRÉDICATEUR DE L'EMPEREUR CHARLES-QUINT, ET FRANÇOIS DE VICTORIA, CELEBRE PROFESSEUR DE L'UNIVERSITÉ DE SALAMANQUE.

DIEGUE DE VICTORIA.

Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 248, 379. Echard. Tom. II, pag. 107, 128.

I. Leur Patrie.

CES deux illustres Freres dont nous parlerons dans le même Article, quoiqu'il ne soient pas morts dans la même année, étoient natifs de *Victoria*, Ville de la Vieille Castille, & Capitale de la Province d'Avala. Ce n'étoit autrefois qu'un petit Bourg, appellé *Gastays*; mais le Roy de Navarre, Sanchez VI, ayant gagné près de ce Village une Bataille sur les Maures l'an 1180, il y fit bâtir une Ville considérable, qu'il appella *Vittoria*, ou *Victoria*, pour conserver le souvenir de la Victoire remportée par les Chrétiens, sur l'Armée des Infidéles.

Nous ignorons quelle étoit la condition des Parens de Dié-

LIVRE XXV.

DIEGUE DE VICTORIA.

gue, & de François de Victoria; & à quelle occasion ils avoient quitté leur Patrie, pour venir s'établir avec leur Famille, dans la Ville de Burgos: ce qu'ils firent vers la fin du quinziéme Siécle, dans le tems que les Rois de Castille faisoient leur séjour ordinaire dans cette Capitale du Royaume. Les deux jeunes Castillans sçurent profiter des avantages que leur offroit leur nouvelle demeure, soit pour se perfectionner dans l'Etude des Lettres, ou pour s'affermir dans les sentimens de Piété & de Religion, qu'on leur avoit fait sucer avec le lait. L'un & l'autre également épris dès leurs tendres années, de l'amour de la Vertu, eurent aussi un soin égal de se préserver de la contagion du Siécle, & de mettre tous leurs momens à profit, pour apprendre de bonne heure, ce qu'ils devoient un jour enseigner aux autres.

II. Ils s'établissent à Burgos.

III. Entrent dans l'Ordre de saint Dominique.

Ayant embrassé, peut-être en même tems, l'Institut des FF. Prêcheurs, dans la Couvent de saint Paul à Burgos, ils répondirent si bien à leur Vocation; que, selon le témoignage des Historiens Espagnols, ils ont donné un nouveau lustre, non-seulement à l'Ordre de saint Dominique, mais aussi aux Ecoles, aux Eglises, & à tout le Royaume d'Espagne. Saints Religieux, habiles Prédicateurs, profonds Théologiens, ils travaillérent long-tems, & avec le même succès à combattre le Vice, l'Erreur, l'Ignorance, & les Superstitions. Mais on ne pût jamais les faire consentir à accepter les Dignités Ecclésiastiques, qu'ils avoient méritées: & ce qui montre davantage une modestie peu commune, c'est que ni l'un ni l'autre n'ont fait rien imprimer, quoique le premier tint un rang fort distingué parmi les grands Prédicateurs de sa Nation; & que le second fut justement estimé comme le plus sçavant Théologien qui eût encore enseigné dans l'Université de Salamanque. Les Ouvrages que nous avons sous leur nom, ne furent publiés qu'après leur mort: on assure même qu'ils ne sont que la moindre partie de ceux qui étoient sortis de leur plume; & que la plûpart des autres sont demeurés dans les ténébres (1). S'ils n'ont peut-être acquis une réputation à certains Auteurs, qui ont sçu se les attribuer, en les donnant au Public.

IV. Utile travail.

V. Rare modestie.

VI. Zèle & réputation de Diegue de Victoria.

Quoique Diegue n'eut pas de moindres talens pour l'Ecole,

(1) Nihil ipse, Didacus, typis edidit; sicut nec Franciscus ejus Germanus: eandem etiam plura quæ scripsit erudita & utilissima, ad pulpitum & conciones spectantia habuerunt sortem; in manus scilicet plurium in Hispania collapsa, ipsis usui fuerunt; at rei literariæ perierunt. *Echard. Tom. II, pag. 107. Col. 2. Vide Et pag. 129. Col. 1.*

que

que pour la Chaire, le zèle du salut des Ames l'appliqua d'abord au saint Ministére. Il en fit sa principale occupation; & il ne cessa point d'en remplir toutes les fonctions, avec un succès incroyable. Il parcourut avec le zèle d'un Apôtre, le Royaume de Léon, l'une & l'autre Castille, l'Andalousie, la Galice, & les Côtes de la Mer de Biscaye. Le Clergé, la Noblesse & le Peuple, les Ignorans & les Sçavans montroient le même empressement à l'entendre. La réputation qu'il s'étoit faite dans plusieurs Provinces d'Espagne, autant par la sainteté de sa Vie, que par la force de ses Discours, engagea l'Empereur Charles-Quint, à l'appeller à la Cour, & à vouloir l'avoir pour son Prédicateur ordinaire. On fut surpris, il est vrai, que le Serviteur de Dieu, accoutumé à annoncer, sans aucun respect humain, les maximes les plus sévéres de l'Evangile, se fut rendu en cela aux désirs du Prince; mais on n'admira pas moins la persévérance du Monarque à écouter, toujours avec la même satisfaction, un Ministre, qui, incapable de flater les Grands, ou de dissimuler leurs défauts, se faisoit un devoir capital de leur remettre continuellement sous les yeux, les saintes Régles, & de leur reprocher toutes leurs prévarications.

VII. Charles-Quint le choisit pour son Prédicateur.

Dans une Cour toute corrompuë par le poison de l'ambition, & de la flaterie; & où les Princes de l'Eglise sembloient le disputer à ceux du Siécle, pour le faste & la molesse, on pouvoit appréhender que la liberté Apostolique de notre Prédicateur ne lui fit bien des Ennemis, & ne l'exposât peut-être à bien des dangers. Personne cependant n'étoit choqué de sa Morale; ou personne ne paroissoit l'être; soit que la sage modération du Souverain fermât la bouche aux Mécontens; soit qu'on respectât en effet, & les vérités qu'on n'osoit mettre en pratique, & la droiture d'un Prédicateur zélé, dont les actions ne démentoient jamais les paroles. Pauvre, modeste, recueilli, pénitent; on le voyoit à la Cour, lorsqu'il étoit obligé de s'y arrêter, comme on l'avoit vû dans le silence, & l'obscurité du Cloître; c'est-à-dire, uniquement attentif à tous ses devoirs, toujours occupé de la Priére, & n'ayant d'autre désir, que celui de s'avancer dans la perfection de son Etat, & de contribuer au salut du Prochain, selon qu'il plaisoit à Dieu de lui en fournir les moyens.

VIII. Sa conduite à la Cour d'Espagne.

Aussitôt qu'il lui fut permis de reprendre ses courses Evangéliques, Diegue continua ses Missions dans les Villes, & dans la Campagne; appliqué avec plus de satisfaction à l'Instruction

IX. Son Ministére dans les Provinces.

des Peuples, des Artisans, des Paysans, & des Habitans des Montagnes, qu'à celle des Princes & des Grands; parce qu'ordinairement il en recueilloit des fruits plus abondans, ou plus solides Pendant qu'il avoit été obligé de prêcher à des Courtisans, il avoit déclamé avec force, contre le Luxe, l'Orgueil, l'Injustice, l'Ambition, la dureté envers les Pauvres, l'amour & l'abus des richesses. Il s'étoit particuliérement attaché à persuader aux Prélats, qui fréquentoient la Cour, l'obligation de résider dans leurs Eglises; il leur représentoit que leur absence, lorsqu'elle n'étoit pas autorisée par des raisons Canoniques, les rendoit responsables devant Dieu, & de tous les maux que souffroient leurs Peuples faute de secours; & de tous les péchés qu'ils commettoient faute d'Instruction, ou de Correction. Le déréglement des mœurs qu'il vit parmi ces mêmes Peuples, surtout une malheureuse habitude de multiplier les juremens sans raison, ni nécessité, souvent même contre la vérité, fut ce qui alluma davantage le zèle de notre Prédicateur.

X. Fruit de ses Prédications.

Il instruisit là dessus les Fidéles; & leur fit enfin concevoir toute l'horreur que doit avoir un Chrétien, non-seulement du parjure, mais aussi de tout jurement vain, imprudent, ou précipité. La Grace répandue sur ses lévres rendoit ordinairement ses Discours efficaces; & dans plusieurs Diocéses, il eût la consolation d'abolir entiérement cette pernicieuse Coutume (1).

Pour rendre plus durables ces fruits de conversion, Diegue de Victoria établit une Confrérie de Personnes de Piété, remplies de zèle, & particuliérement chargées de veiller à faire éviter désormais les imprécations, les faux sermens, & les juremens illicites.

XI. Sa mort.

Marieta dit que cet Homme Apostolique continuoit à éxercer avec succès son Ministére en 1540. Mais, selon Nicolas-Antoine, il mourut saintement vers le même tems, peut-être avant la fin de la même année (2) Cet Auteur lui attribue un Recueil de Sermons, un Traité Manuscrit, où étoient expliquées les conditions qui peuvent rendre le jurement licite; & de sages Réglemens pour la Confrérie qu'il avoit érigée. Nous n'avons pas une plus grande connoissance des Actions, ni des autres Ecrits de Diegue.

(1) Ecclesiastes verè Evangelicus, in duobus maximè inter concionandum laboravit... & ut Episcopis residentiam jure divino necessariam probans, eos ab aulæ sequela inani, & assueta revocaret; & ut juramentorum frequentiam tum impiè grassantem aboleret, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 107.

(2) Fr. Didacus de Victoria... Magni illius Theologi Francisci à Victoria Germanus Frater... Obiit sanctè circa annum 1540. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, p.* 248.

FRANÇOIS DE VICTORIA.

FRANÇOIS DE VICTORIA son Cadet, lui survêcut de quelques années, & son nom devint encore plus célébre. Comme dès sa jeunesse il avoit fait connoître les qualités de son esprit, également vif & solide, juste, fécond, élevé, & fort étendu, on prit aussi un soin particulier de son Education. Un Historien de Séville, qui l'appelle un Homme excellent, divin, & incomparable, ajoûte que ses commencemens le firent d'abord considérer comme l'ornement futur de son Ordre, la lumiére des Ecoles, & un modéle de Religion (1).

I. Qualités de son esprit.

Ayant déja donné des preuves de son sçavoir, & de ses talens dans les Ecoles de Burgos, François de Victoria fut envoyé dans celles de Paris pour s'y perfectionner. Il y étudia en effet, & y professa avec éclat pendant plusieurs années. Pierre de Bruxelles, qui de célébre Professeur de Philosophie dans l'Ecole des Nominaux, étoit devenu Disciple zélé de saint Thomas, & Religieux de saint Dominique, fut son premier Maître, dans le Collége de saint Jacques, & le premier peut-être qui connut tout le mérite de son Disciple; je parle de ce fond de piété, & de ce Trésor de Science, qui le firent depuis admirer dans l'Université; où il reçut le Bonnet de Docteur dans le mois de Mars 1521.

II. Il étudie, & enseigne à Paris.

Vide Echard. Tom. II, pag. 29, 128.

III. Où il prend le Bonnet de Docteur.

De retour en Espagne, on l'engagea d'abord à faire des Leçons de Théologie à Valladolid: il fut fait depuis Préfet, ou Supérieur du Collége de saint Grégoire: & après la mort du Pere Paul de Léon, sçavant Dominicain, qui depuis près de trente ans remplissoit une Chaire de Théologie, dans l'Université de Salamanque, cette Chaire ayant été mise à la Dispute, François de Victoria, par ordre de ses Supérieurs, entra en Lice avec plusieurs habiles Théologiens, Portugais & Castillans. Quelque grands que fussent les applaudissemens que ceux-ci avoient mérités par leur rare Erudition, Victoria les effaça tous: & après ces sçavantes Disputes qui avoient attiré à Salamanque les premiers Hommes de différens Royaumes, tous les suffrages se trouvérent réunis en sa faveur.

IV. Professe à Valladolid.

V. Et obtient une Chaire à Salamanque.

Ce Poste qu'il remplit jusqu'à sa mort, avec tout le succès qu'on pouvoit souhaiter, ne lui acquit pas seulement beaucoup de gloire, en rendant son nom célébre dans toutes les Provinces d'Espagne; il augmenta encore de beaucoup l'éclat & la

(1) In eaque Familia (Prædicatorum) sic ad virtutum omnium, doctrinæque studia se composuit, ingenio præcellenti usus, & industriâ maximâ, ut aliquando Instituti Dominicani splendor, decus & ornamentum Theologiæ, exemplar antiquæ Religionis; ad hæc vir excellens, divinus, incomparabilis, à Matamoro Hispalensi, virorum Hispaniæ in literis illustrium censore optimo audire meruerit, &c. *Ibid. pag.* 379.



VI. Quel lustre il donne à cette Université.

réputation de cette fameuse Université. Il y rétablit les Etudes & le bon goût; ensorte qu'un sçavant Auteur non-suspect, n'a point fait difficulté de dire, qu'il fut le Chef & le Maître de tous les Sçavans, & comme la source de cette Science lumineuse, qui a fait & qui fait encore tant d'honneur aux Universités de ce Royaume. Mais, ajoûte Nicolas-Antoine, les grandes lumiéres que François de Victoria répandit dans les Ecoles de Salamanque, depuis l'an 1526, jusqu'en 1546, il les puisoit lui-même dans les admirables Ecrits de saint Thomas, comme dans une source toujours pure & inépuisable. Tout ce qu'il avoit de Génie, d'Etude, & d'Erudition, il le faisoit servir à expliquer, ou à mettre dans le plus beau jour les principes du Docteur Angélique (1).

VII. Illustres Disciples qu'il forme.

On remarque qu'autant que ce grand Théologien, non moins modeste que sçavant, montroit toujours de respect pour la Doctrine des Peres, autant étoit-il lui-même estimé, applaudi, respecté de tous ceux qui eurent le bonheur de l'avoir pour Maître. Melchior Cano, Dominique Soto, Barthelemy de Médina, & ses autres Disciples les plus célébres, ont été aussi ses Panégyristes les plus zélés. Ils parlent souvent avec Eloge de ses éminentes vertus; surtout de son parfait désintéressement, de sa rare modestie, de sa charité, de sa douceur, de sa patience héroïque, parmi les douleurs aigues de la goute, qui l'affligea long-tems, sans lui faire rien perdre de la paix de son ame; sans le porter jamais à se relâcher, ni dans ses pratiques ordinaires de mortification & de pénitence; ni dans les exercices de l'Ecole.

VIII. Eloges, que lui ont donnés les Auteurs Espagnols. Echard. pag. 129.

On ne rapportera ici qu'une petite partie de ce que les Auteurs Espagnols ont écrit, pour nous donner quelque idée du Génie, & de la profonde Erudition de François de Victoria. Matamor, illustre Ecrivain de Séville, l'appelle le Pitagore de son Siécle, le Socrate Chrétien, & le Restaurateur de la Théologie. Mariete, & Navare le louent d'avoir été le premier, qui, dans les Ecoles d'Espagne, a joint à la Théologie Scholastique, la Positive & la Morale, la Critique, l'ornement de

(1) Salmanticam deinde vocatus... Academiæ hujus amplitudini eum splendorem & augmentum attulit, in re præsertim Theologica, ut quidquid unquam in hac schola, Hispaniæque aliis viri excellentes de hoc studio, factâque ab hinc maximâ in eo à nostris hominibus progressione meruerint, ad hunc veluti fontem referri debere videatur. Primus enim doctrinam, quam vocant Scholasticam, vix emergentem, & quasi ignotam, è S. Thomæ ditissimo thesauro in lucem produxit, locupleta vitque omni genere litterarum; atque in eum existimationis locum provexit, quam hodie hoc studium, ejusque studii nomine ubique terrarum Hispania nostra obtinet, &c. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 380.*

LIVRE XXV.

FRANÇOIS DE VICTORIA.

l'Histoire, la connoissance particuliére des Saintes Ecritures, des Conciles, & des Peres, l'Ordre, la Clarté, la Méthode, l'Elégance même des expressions, & la pureté du style. On ne trouve rien de tout cela dans les Ouvrages des Théologiens Espagnols, qui avoient écrit avant le tems de François de Victoria; & les plus habiles qui ont publié depuis leurs Ecrits, ont avoué ingénument que tout ce qu'ils ont pû donner de bon, & de chatié, ils le devoient aux instructions de ce sublime Docteur. Nous ne sommes véritablement sçavans, sages, éloquens, disoit Melchior Cano, que parce que l'illustre François de Victoria, notre excellent Maître, nous a formés par ses soins; & que nous nous faisons un devoir de suivre éxactement ses Maximes, & de déférer à ses sentimens (1). Il ajoûte qu'il ne seroit peut-être pas impossible que quelqu'un des Disciples de Victoria, acquit avec le tems autant de Science que lui, mais que dix ensemble ne sçauroient jamais égaler la facilité, la pénétration, & la netteté de son esprit. Cet Eloge n'est pas petit, dans la bouche surtout d'un Ecrivain, peu accoutumé à prodiguer l'encens, & qui a été regardé lui-même comme un des plus beaux génies de son Siécle.

IX. Nouvelle Méthode d'enseigner, plus utile aux Ecoliers.

On peut voir dans la Bibliothéque d'Espagne de Nicolas-Antoine, ce que plusieurs autres Sçavans ont dit, ou écrit sur le même sujet. N'oublions point que François de Victoria est le premier qui ait introduit dans l'Université de Salamanque, la coutume de dicter les Leçons de Théologie, que ses Prédécesseurs se contentoient de réciter, à peu près comme on déclame aujourd'hui un Sermon. Ce que les Ecoliers pouvoient en retenir, & ce que quelques-uns essayoient d'en écrire à la hâte, étoit toujours fort imparfait. La Méthode de notre Théologien parut infiniment plus utile; elle enrichit d'abord ceux qui avoient une plus grande envie d'apprendre; & attira une si grande foule d'Etudians à Salamanque, que les Ecoles les plus vastes pouvoient à peine les contenir. On imita depuis la Méthode de Victoria: & voilà, dit encore Melchior Cano, ce qui rend aujourd'hui nos Universités si célébres, & nos Professeurs si respectables. Il croyoit que les Ecoles d'Espagne l'emportoient de beaucoup par cet endroit, sur celles de France, d'Italie, & d'Allemagne (2). Mais ne pourroit-on pas dire qu'on avoit

X. Réfléxion de Melchior Cano.

(1) In hoc sumus docti, prudentes, & facundi, quòd virum hunc rerum earum omnium ducem optimum sequimur, atque ejus præceptis, monitisque paremus, &c. *Melchior. Cano, de locis Theol, Lib. XII, Cap. 1.*

(2) Melchior Cano, de locis Theologicis, Lib. XII, Cap. V. Victoriam Academias Hispanas adeo insigniter ingenio suo, & Doctrinâ illustrasse ait, adeoque nostris hominibus spectabiles & amabiles reddidisse, ut in

LIVRE XXV.

FRANÇOIS DE VICTORIA.

déja commencé en Italie & en France, à rétablir les Etudes; & que François de Victoria ne fit que perfectionner, & communiquer à ceux de sa Nation, le bon goût qui prenoit le dessus dans l'Université de Paris, dans le tems qu'il y étudioit? Augustin Justiniani qui y enseignoit alors les Langues Orientales, auroit pû servir de modéle à notre Théologien Espagnol, comme il le fut lui-même pour tous ceux qui voulurent profiter de ses lumiéres.

XI. On ne peut engager François de Victoria à faire imprimer ses propres Ouvrages.

Il les auroit communiquées sans doute avec encore plus de fruit & d'abondance, si sa modestie ne se fût toujours opposée aux vives instances qu'on lui fit, de faire imprimer lui-même ses Ouvrages. C'est ce qu'on ne put jamais obtenir de lui; & on regretera toujours une bonne partie de ses Ecrits, dont on a été privé, ou que de moins habiles ont déguisé, pour pouvoir se les approprier (1).

XII. Mort de ce sçavant Homme.

Après avoir long-tems travaillé pour l'Eglise & pour la Patrie, déja plein d'années & de mérites, François de Victoria se reposa dans le Seigneur, le douziéme d'Août 1546, & fut enterré avec ses Freres dans notre Eglise de saint Etienne. La nouvelle de sa mort n'affligea pas seulement les Sçavans, mais aussi tous les Royaumes d'Espagne. Les Ecoles crurent avoir perdu leur Guide, les Evêques leur lumiére, & les Princes leur Oracle. L'Université de Salamanque se signala surtout dans les honneurs qu'elle rendit à sa mémoire. Jean Vasée, qui, dans sa Chronique des Hommes illustres d'Espagne, a recueilli une partie des Eloges qu'on faisoit partout, de la Sainteté, & de la Doctrine de ce célébre Docteur, a expliqué ainsi ses sentimens particuliers.

XIII. Sentimens de Jean Vasée. Tom. I, Chronic. pag. 585. Edit. Francofurti.

« Une juste douleur fait couler mes larmes, en apprennant » la mort du Vénérable Docteur François de Victoria, autre» fois premier Professeur de Salamanque. Cet Homme, dont » la mémoire ne périra pas; & dont l'amitié m'étoit aussi pré» cieuse que ses conseils salutaires, a passé des miséres de cette » vie, dans la Société des Saints, comme nous avons lieu de le » présumer. Le Seigneur, en couronnant ses Vertus, m'a ôté

eas certatim non confluxerint modò, sed irruperint. Quòd si ille, adjungit, Gallis, Germanis, atque Italis scripsisset, quæ erat hominis in disputando perspicuitas, elegantia, & suavitas; non ita nunc apud eas gentes Scholæ studia jacerent. *Nicol. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 380.*

(1) Hic tamen vir tantus viam aliis aperuisse contentus... nullus adduci potuit, ut publicaret ipse, quæ per tot annos, fere scilicet Vicennariæ Professionis Salmantinæ eâ, quam vidimus, celebritate sui nominis, atque auditorum fructu dictaverat in scholis, domive observata custodiebat; quæque abrogato auctoris nomine, multas aliorum paginas implevisse vero prorsus simile est, &c. *Ibid.*

un guide, & le plus grand secours que je pouvois espérer « d'un homme : car son Erudition étoit sans bornes ; il avoit « une lecture infinie, un jugement exquis, une mémoire pro- « digieuse : on pouvoit justement l'appeller le miracle de la na- « ture. Que l'Ordre célébre de saint Dominique se félicite « donc d'avoir donné à l'Eglise un Théologien si éminent, & « dont les Ecrits pourroient en quelque sorte nous consoler de « sa perte, si une modestie extraordinaire ne l'avoit empêché « de publier ce que sa profonde Erudition lui permettoit de nous « communiquer. Je le dirai sans exagération & sans flaterie, « je n'ai point connu dans tout le Royaume d'Espagne, un Sça- « vant qui pût être comparé à celui-là ». Ce sont les expressions de Vasée.

De M. Dupin, Aut. du XVI Siecle, III Part. pag. 599.

M. Dupin a fait en moins de mots le Caractére, & l'Eloge de notre Auteur. « Ce Théologien, dit-il, traite les matié- « res par principes avec beaucoup de méthode, de distinction, « de jugement, & de solidité. Il est modeste & modéré dans ses « décisions ; & fonde ce qu'il avance, sur la raison, & sur l'au- « torité ».

XIV. Ouvrages Manuscrits, ou imprimés après la mort de l'Auteur.

On peut remarquer tout cela dans les Ouvrages, que quelques-uns de ses Disciples publiérent sous son nom, après sa mort. Ses Commentaires sur toute la Somme de S. Thomas, se conservent en Manuscrit dans plusieurs Bibliothéques de l'Europe. Nicolas-Antoine en avoit vû une partie dans celles de Rome. Son Instruction pour les Confesseurs a été imprimée à Salamanque, & sa Somme des Sacremens l'a été à Valladolid, à Venise, à Rome, & à Anvers. Il ne faut pas confondre, comme a fait M. Dupin, ce dernier Traité, avec un autre Ouvrage, qui contient en deux Tomes, douze Leçons de Théologie, dont il est bon de donner ici une idée, qui n'affoiblira pas sans doute celle qu'on a pû se former de la Science de François de Victoria.

XV. Idée de douze Leçons de Théologie.

Ses trois premiéres Leçons, sont sur la Puissance Ecclésiastique, & la Civile. Tout ce que les meilleurs Théologiens enseignent touchant la Puissance Spirituelle de l'Eglise, du Pape, du Concile ; & la Puissance Temporelle des Souverains ; Victoria le propose avec beaucoup de précision : il montre avec autant de clarté, que de solidité, l'origine, la distinction, l'étendue, & les bornes des deux Puissances. Il soutient que les Rois ne tiennent pas leur pouvoir des Hommes ; & que leurs Loix, ainsi que celles de l'Eglise, peuvent obliger sous peine

de péché. Dans ces trois Leçons Théologiques, on trouve la réponse à plusieurs Questions très-importantes.

La quatriéme, traite du droit que peuvent avoir les Rois d'Espagne, sur les Personnes & les biens des Indiens. L'Auteur, quoique Espagnol, fait voir que, ni la barbarie, ni l'infidélité, & les autres Erreurs de ces Peuples, n'ont plus que le refus qu'ils feroient de recevoir l'Evangile, ne donnent aucun droit au Roy Catholique de leur faire la Guerre, de les détruire, ou de s'emparer de leurs Terres. Il explique ensuite les raisons qui peuvent donner quelque droit sur eux, comme le refus du Commerce, les mauvais traitemens faits aux Espagnols, le violement des Traités, par lesquels les Indiens se sont soûmis à la Couronne d'Espagne.

Dans la cinquiéme Leçon, Victoria éxamine d'abord, s'il est permis aux Chrétiens de faire la Guerre: 2°. Qui sont ceux qui ont le pouvoir de déclarer & de faire la Guerre, tant offensive, que défensive: 3°. Quelles sont les causes qui peuvent rendre une Guerre juste: 4°. S'il peut y avoir une Guerre juste de part & d'autre: 5°. Quelles sont les personnes qui doivent éxaminer les causes & les raisons de la Guerre: 6°. Ce que doivent faire les Princes, quand il y a des raisons probables de part & d'autre, pour la justice, ou l'injustice de la Guerre: 7°. A quoi sont obligés les Sujets, & les Soldats, lorsque les raisons de l'injustice de la Guerre sont évidentes, & lorsqu'elles sont douteuses: 8°. Ce qui est permis, ou défendu dans la Guerre, ou pendant la Guerre: 9°. S'il peut être permis de tuer les Innocens, les Enfans, les Femmes, les Clercs, les Laboureurs, en un mot ceux qui ne portent point les Armes: 10°. Si on peut tuer des ôtages innocens, & les Prisonniers de Guerre, ou ceux qui se sont rendus: 11°. Si tout ce qui est pris dans la Guerre, appartient à ceux qui le prennent: 12°. S'il est des cas, où sans violer les droits de l'Humanité, le Vainqueur puisse abandonner une Ville au pillage? Sous le Régne de l'Empereur Charles-Quint, il n'étoit point indifférent d'éclaircir tous ces points; mais on ne se conformoit pas toujours dans la pratique aux décisions des Théologiens.

Après l'éxamen de toutes ces Questions, & de plusieurs autres sur la même matiére, François de Victoria établit plusieurs Régles; & il enseigne: 1°. Qu'un Prince, ou une République, qui a le droit de faire la Guerre, ne doit point chercher des occasions, ou des prétextes pour la faire, mais tâcher

au

au contraire d'avoir la paix avec tout le monde, si cela se peut: 2°. Que la diversité de Religion, le désir de la gloire, ni l'envie de faire des Conquêtes, ne sont pas de justes causes de la Guerre. La seule qu'il reconnoisse pour légitime, est l'injure faite au Prince, ou à la République, ou à leurs Alliés; & encore veut-il que cette injure soit très-grande: 3°. Si le Prince est contraint de prendre les Armes pour défendre ses Droits, ses Etats, ou ceux de ses Alliés, il ne doit se proposer que la réparation du tort, & une Paix juste, ferme & stable: 4°. Lorsque la Guerre est finie, le Prince Victorieux doit user avec modération, de la Victoire que Dieu lui a accordée; se comporter comme s'il étoit le Juge ou l'Arbitre entre les Etats, qui avoient pris les Armes; & faire faire satisfaction à celui qui a été lézé, se souvenant que plus ordinairement toute la faute vient du côté des Princes, & que le pauvre Peuple souffre de leur ambition.

François de Victoria avoit été souvent consulté par l'Empereur Charles-Quint, & par le Roy d'Angleterre Henry VIII, touchant la fameuse Question du divorce de ce Prince: & c'est ce qui donna occasion à la sixiéme Leçon Théologique, qui est sur le Mariage. L'Auteur décide nettement en faveur du Mariage, contracté entre Henry VIII, & Catherine d'Aragon; répond avec beaucoup de solidité à toutes les difficultés; & montre que ce Prince est en même tems trop, & trop peu scrupuleux.

Les Leçons suivantes sont de l'accroissement, & de la diminution de la Charité; de la Tempérance Chrétienne; de l'Homicide, de la Magie; de la Simonie, & de la peine des Simoniaques. Dans la derniére, Victoria éxamine avec ses lumiéres ordinaires, à quoi est obligé un homme qui parvient à avoir l'usage de la raison. Tout cela renferme une infinité de Questions Morales & Dogmatiques; où l'on ne remarque pas moins la sagesse, & la prudence de l'Auteur, que la justesse de son génie, & l'étendue de sa Doctrine.



LIVRE XXV.

JEAN FABER, EVÊQUE DE VIENNE EN AUTRICHE, CONFESSEUR ET CONSEILLER DE L'EMPEREUR FERDINAND I, ET SON AMBASSADEUR A LA COUR D'ANGLETERRE.

JEAN FABER.

Aut. du XVI Siécle, III Part. p. 560.

MONSIEUR DUPIN, parlant de cet illustre Défenseur de la Foi, dit qu'après avoir été Secrétaire, & Conseiller d'Etat de l'Archiduc Ferdinand, il fut Chanoine de Constance, & ensuite Evêque de Vienne en Autriche; & qu'il se signala beaucoup, tant par ses Ecrits, que par ses Conférences contre les Novateurs. Les sçavans Ouvrages de ce Prélat, montrent assez que son Erudition égaloit son zèle contre les Hérésies du seiziéme Siécle. Mais comme M. Dupin, en le faisant passer de la Cour de l'Archiduc dans le Chapitre de Constance, ne cite ni preuve, ni garant de ce fait, il faut chercher ailleurs les lumiéres, dont nous avons besoin pour écrire l'Histoire de ce grand Homme. Ses propres Ecrits, & ceux de quelques Auteurs ses Contemporains, pourront servir à ce dessein.

I. Patrie, & Profession de Jean Faber.

Jean Faber (ou le Fevre) Allemand de Nation, étoit natif d'un Bourg appellé Leuckurch, dans le Cercle de Souabe, entre Lindau & Memmingue, sur l'Iler, aux Frontiéres de la Suisse. Il embrassa dès sa jeunesse l'Institut des FF. Prêcheurs, fit ses Vœux dans sa Province d'Allemagne; & prit le Bonnet de Docteur dans l'Université de Vienne. Avant la fin du quinziéme Siécle, il étoit en réputation parmi les Sçavans; mais ce fut dans le Siécle suivant, surtout depuis la naissance des Hérésies de Luther, & de Zuingle, que les Evêques, & les Princes Catholiques employérent souvent son Ministére, & sa plume pour combattre les nouvelles Erreurs, & ceux qui les répandoient. Ce qu'il fit avec un succès qui lui mérita la confiance des Peuples, & les Eloges des Sçavans. Voici comment s'est expliqué un de ses Compatriotes, qui vivoit dans le même tems.

« Jean, surnommé Faber, du Bourg de Leuckurch en Souabe, homme d'un rare génie, entra dans l'Ordre des Dominicains, fréquenta les plus célébres Ecoles, cultiva les Belles-Lettres; & ses progrès dans la connoissance des Saintes Ecritures, lui méritérent le dégré de Docteur en Théologie. L'Evêque de Constance, charmé de son Erudition, le choisit pour son Vicaire: & Ferdinand Roy des Romains, voulut l'a-

voir depuis pour son Confesseur. Comme l'éclat de ses vertus « n'étoit pas moindre que celui de sa Doctrine, il fut élevé sur « le Siége de Vienne l'an 1531. Ce fut un de ceux qui s'oppo- « sérent le plus fortement à Luther, & à ses Sectateurs. Subtil « Philosophe, & habile en tout genre d'Erudition, il défendit « si heureusement la Doctrine Catholique, que dans toutes les « Disputes il fut victorieux (1). Avant qu'il fut lui-même ho- « noré de l'Episcopat, les Evêques du Pays le choisirent sou- « vent, pour l'opposer à leurs Adversaires, & soutenir les an- « ciens Dogmes : ce qu'on a pû remarquer surtout dans la cé- « lébre Conférence de Bade en 1526. Erasme de Roterdam, « qui l'aimoit déja, devint son Panégyriste ; & son crédit aug- « menta avec sa réputation. L'Eglise de Vienne qu'il avoit « gouvernée glorieusement pendant dix ans, le perdit l'an 1541 ». Ce sont les paroles de Henry Pantaléon, qui avoit connu notre Prélat, lorsqu'en 1540 il se rendit à Vienne, à la suite de l'Empereur Ferdinand I.

Mais les dates des Ouvrages de cet Evêque nous apprennent plus particuliérement, dans quelles Villes d'Allemagne, dans quel tems, & contre quelles Erreurs il avoit combattu pour la Doctrine de l'Eglise, soit par ses Ecrits, soit par ses Prédications, ou par ses Disputes.

Vide Echard. Tom. II, pag. 111. &c.

II. Ses travaux dans différens Diocèse d'Allemagne.

Après avoir annoncé, non sans quelque fruit, la parole de Dieu dans différens Diocèses, il s'arrêta quelque tems à Lindau, où son Ministére paroissoit plus nécessaire à l'Instruction des Peuples. Dans l'Ecrit qu'il fit depuis contre les Courses de Luther, & de Mélanchthon dans l'Electorat de Saxe, il prend les Magistrats, & tous les Fidéles de Lindau, à témoins du zéle vigilant, avec lequel il n'avoit cessé de travailler, pendant plusieurs années, à les prémunir contre l'Erreur, & à les défendre de la violence des Loups ravissans (2).

(1) Joannes ille qui cognomento Fabri dictus erat, ex Leukurch oppido sueviæ natus fuit. Is cùm felici ingenio esset præditus, Dominitanorum Ordinem suscepit, & sese ad Academias hinc inde contulit ; atque adeo in bonis studiis, & Sacrarum Litterarum cognitione profecit, ut Theologiæ Doctor crearetur. Itaque Constantiensis Episcopi Vicarius ob variam Eruditionem constitutus est. Postea Ferdinando Regi Romanorum à Confessione fuit ; ac tandem ob præclaram Eruditionem, & vitæ integritatem anno 1531. Viennensis Episcopus electus est. Hic multoties Luthero, & ejus asseclis restitit, Romanam Ecclesiam defendit, & in publicis disputationibus, ob Philosophiæ, & multarum artium cognitionem Palmam retulit, &c. *Henricus Pantaleo, Prosopographiæ, Part. III, pag.* 120.

(2) Non sit mihi dubium, quin vos, vel etiam conscientiis vestris adacti, ingenuè fateamini, quàm fideliter multis ab hinc annis animas vestras, quemadmodum par est providum pastorem facere, ab ore, ac ritu rapacium Luporum... defenderim, &c. *Vide Ap. Echard. Tom. II, pag.* 113. *Col.* 2. *n.* 12.

LIVRE XXV.

JEAN FABER.

Appellé ensuite par l'Evêque de Bâle, pour remplir dans son Diocèse les fonctions d'Official, il donna dans la décision de plusieurs affaires difficiles, de nouvelles preuves de sa capacité, & de ses lumiéres. Il s'appliquoit en même tems, à tirer du fonds des Saintes Ecritures, la preuve de toutes les Vérités qui étoient alors attaquées. Mais les besoins des Habitans de Lindau, lui firent interrompre quelquefois ses autres occupations, & ses Etudes, pour courir à leur secours (1). C'est ce qu'il témoigne dans son Ouvrage intitulé : *Des miséres, & des calamités de la Vie Humaine.* Cet Ouvrage fut imprimé à Ausbourg l'an 1520, & dédié à l'Evêque de Constance ; dont notre Auteur étoit déja l'Homme de confiance, & le Vicaire Général.

III. Ouvrages contre les Hérétiques.

Pendant son séjour à Constance, toute l'Allemagne, ou plutôt l'Eglise Universelle étoit troublée par les Ecrits impies, que les Hérétiques répandoient avec affectation dans toutes les Provinces ; & leurs Emissaires n'épargnoient rien pour faire des Prosélytes, en intimidant les uns, & séduisant les autres, afin de les porter tous à l'Apostasie, ou à la révolte contre leurs légitimes Pasteurs. Jean Faber ne travailloit pas de son côté avec une moindre ardeur, à réprimer les Ennemis de l'Eglise, & à préserver les Peuples de la Contagion. Son Traité *contre les nouveaux Dogmes de Luther*, fut imprimé à Rome dès l'an 1522. Il donna bientôt après son *marteau des Hérétiques*, & il fit paroître à Lipsic sa *défense de la Foi Catholique*, contre Baltazar Pacimontanus, l'un des Chefs des Anabaptistes. Notre Docteur le mena si rudement, qu'il l'obligea non-seulement de se rétracter, mais d'écrire lui-même contre ses propres Erreurs. Cependant cet Hérétique, ne les ayant pas abjurées toutes sincérement, continuoit encore à en répandre le venin. Jean Faber reprit aussi la plume, & fit imprimer de nouveau son Ouvrage, qu'il augmenta considérablement, & qu'il dédia au Duc de Saxe.

IV. Ecrit contre l'Erreur des Anabaptistes.

Il y traite avec plus d'ordre & de solidité, que d'étendue : 1°. De l'Intelligence de l'Ecriture Sainte, & de la véritable maniére de l'expliquer : 2°. Du Baptême des Enfans, & de la nécessité de ce Sacrement : 3°. Des Traditions non-écrites : 4°. De la Vérité du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST dans le Sacrement de l'Autel : 5°. Du Sacrifice de la Messe : 6°. De

(1) Cùm anno superiori à Basilea, ubi judicis fungebar officio, Lindoium reversus, intermissa aliquandiu Sacrarum Scripturarum studia in manus resumsissem, Antistes iamplissime, frequenter in eos incidi locos, qui humanæ vitæ miseriam exprimunt ; &c. *Ap. Echard. pag. 112.*

l'Invocation des Saints, & de leurs Intercessions: 7°. Du Purgatoire: 8°. Des Images de JESUS-CHRIST, & des Saints: 9°. De la Foi, & des bonnes Œuvres: 10°. Des Actions satisfactoires: 11°. De la liberté Chrétienne: 12°. De la nécessité absolue: 13°. Du libre arbitre: 14°. De la Maternité de la sainte Vierge, & de sa Virginité perpétuelle: 15°. De son Assomption, & de la joye des Bienheureux dans le Ciel: 16. Du Jugement dernier: 17°. De la nécessité de la Pénitence pour la rémission des péchés: 18°. De la Confession Sacramentelle, & de la puissance des Clefs: 19°. Des Jeûnes institués par l'Eglise: 20°. De l'Excommunication, & de plusieurs autres points qui appartiennent à la Foi, ou à la Discipline, & à la pratique constante de l'Eglise.

L'Auteur expose tous ces Articles avec tant de précision; & il en montre la vérité avec tant de force, qu'il ne laisse à ses Adversaires aucune réplique à faire, qu'il n'ait détruite & réfutée, d'avance ou expressément ou par les principes établis. Il fait remarquer vers la fin de son Ouvrage, l'inconstance de Luther, & les variations continuelles de Zuingle, qu'il accuse d'avoir changé quarante fois de sentiment, dans l'espace de trois années. Il fait voir au contraire que la Doctrine des saints Conciles, & des Docteurs Orthodoxes, a été la même dans tous les Siécles. Il conclut enfin que tout Homme sensé, tout Fidéle doit demeurer ferme dans le sein de l'Eglise Catholique; qui, assurée des promesses de JESUS-CHRIST, ne peut se tromper, ni jamais varier dans sa Foi.

V. Différence essentielle entre les Docteurs de l'Erreur, & ceux de l'Eglise Catholique.

On ne doit pas douter que ces Ecrits lumineux ne fissent de grands fruits parmi les peuples; mais tous n'en profitérent pas: & l'Hérésie continuoit toujours ses funestes progrès, soit dans les autres Provinces d'Allemagne, soit en particulier parmi les Suisses. Les Cantons encore Catholiques, ayant plus à craindre du Voisinage des Zuingliens, que de la malice même des Luthériens, employérent tous leurs soins, pour empêcher que cette nouvelle Secte ne pénétrât jusqu'à eux. Ils indiquérent pour le mois de May 1526, une Assemblée à Bade, où les plus habiles Théologiens des deux Partis furent invités, avec assurance d'y jouir d'une entiére liberté. Du côté des Catholiques il y eut Jean Faber, Jean Eckius, & Thomas Murner, avec les Députés des Evêques de Constance, de Bâle, de Lauzanne, & de Coire, du Diocèse desquels étoient les Cantons des Suisses.

VI. Célébre Assemblée à Bade.

Quelque Sauf-conduit qu'on eût offert à Zuingle, il n'osa se rendre à l'Assemblée; mais il y envoya quelques-uns de ses prin-

VII. Où les Hérétiques sont confon-

dus par les Docteurs Catholiques.

Cochl. in Act. & Script. Luth. An. 1526. n. 151. Spondan. ad An. 1526. n. 26. Hist. Eccl. Liv. CXXX, n. 46, 47.

cipaux Sectateurs à la tête desquels étoit Jean Œcolampade. Dans cette Conférence nos trois Docteurs Catholiques parurent si forts, & si bien préparés, qu'ils firent souvent pâlir l'Erreur, & ceux qui osoient la défendre. Eckius, qui disputa plusieurs jours contr'eux, réduisit la Dispute à sept propositions; & il montra: 1°. Que le vrai Corps, & le vrai Sang de JESUS-CHRIST, sont réellement présens dans le Sacrement de l'Autel: 2°. Qu'ils sont vraiment offerts dans le Sacrifice de la Messe pour les Vivans & pour les Morts: 3°. Que nous devons invoquer la Vierge & les Saints, comme nos Intercesseurs auprès de Dieu: 4°. Qu'il ne faut pas abolir les images de JESUS-CHRIST & des Saints: 5°. Qu'il y a un Purgatoire après cette vie: 6°. Que les Enfans naissent dans le péché Originel: 7°. Que le Baptême efface ce péché. Ce sçavant Homme prouva fort solidement la vérité de tous ces Articles.

VIII. Faber fait remarquer les contradictions de Zuingle, & les mensonges d'Œcolampade.

Thomas Murner fit voir les Crimes, & les Sacriléges des prétendus Réformateurs. Et Jean Faber, fâché que la fuite, ou l'absence de Zuingle, l'eut dérobé à la salutaire confusion, qu'il vouloit lui faire porter, ou pour sa conversion, ou du moins pour l'honneur & le triomphe de la Foi; il publia devant l'Assemblée un grand nombre de contradictions grossiéres, qui se trouvoient dans les Ecrits de cet Hérétique; il fit voir que Zuingle, voulant combattre la Doctrine de l'Eglise, détruisoit lui-même son propre Systême, & celui de Luther. Faber n'épargna pas davantage Œcolampade, dans les Livres duquel il montra au doigt plus de cent cinquante mensonges ou faussetés (1).

IX. Décret de l'Assemblée.

Le succès de ces Disputes fut heureux: l'Assemblée de Bade fit un Décret contre la Doctrine de Luther, de Zuingle, & de leurs Sectateurs; & il fut défendu de rien innover dans le Sacrifice de la Messe, dans l'Administration des Sacremens, dans les Cérémonies & dans les autres pratiques de l'Eglise. On ordonna aussi qu'on établiroit des Surveillans dans chaque Canton; qui, avec les Magistrats & les autres Officiers publics, auroient soin d'empêcher toute innovation, de dénoncer les Prévaricateurs, & de les punir. Mais pour affermir davantage les Suisses dans la Foi Orthodoxe, Jean Faber remit entre les mains de douze de leurs Magistrats les Actes des Disputes,

X. Ecrit de Faber.

(1) Joannes Faber, cùm per absentiam Zuingli, cùm eo, ut desideraverat, disputare non potuisset, scripto ingentem antilogiarum illius numerum publicavit; quibus ille fœdissimè sibi ipsi contradicens, & suam, & Lutheri Doctrinam destrueret. Recensuit item supra centum quinquaginta mendacia ex scriptis Œcolampadii, &c. *Spondan. ad An. 1526. n. 26.*

dont ils venoient d'être témoins, avec promesse de les faire bientôt imprimer; ce qu'il éxécuta. Qu'on lise cet Ouvrage, (ajoûte Thomas Murner) & on verra la différence infinie, qu'il faut mettre entre cette Conférence & celle de Berne, où l'ignorance & l'erreur décidérent de tout (1). Il parle de la Conférence scandaleuse, que les Bernois avoient indiquée par une Lettre Circulaire du 17 Décembre 1527, & qui se tint à Berne le 7 de Janvier 1528. Les Hérétiques seuls s'y trouvérent, décidérent en leur faveur. Mais leur prétendu triomphe ne pût effacer, ni faire oublier la honte dont ils avoient été couverts dans la Dispute de Bade. Les plus éclairés, même parmi les Protestans, avouérent que les Zuingliens y avoient succombé: & les Ecrits de Faber qui en étoient la preuve, en augmentant toujours sa réputation, faisoient honneur à la Cause qu'il défendoit.

Hist. Eccl. Liv. CXXXI, n. 83, 84.

XI. Ses Emplois à la Cour de Vienne.

Ce fut peu de tems après cette célébre Dispute de Bade, que l'Archiduc Ferdinand, élû Roy de Boheme & de Hongrie, fit venir Faber à la Cour de Vienne; le prit pour son Confesseur, & le chargea d'une Ambassade auprès du Roy d'Angleterre Henry VIII. On ignore si l'objet de cette Ambassade étoit la Religion, ou la Politique, ou peut-être le seul dessein de détourner ce Prince de la volonté où il étoit déja, de faire casser son Mariage avec Catherine d'Aragon: car ce fut vers le commencement de l'année 1527, après plus de vingt ans d'habitation, que Henry VIII publia ses doutes sur la validité de son Mariage. Ferdinand étant Neveu de Catherine d'Aragon, se croyoit obligé de ne pas refuser sa protection à cette Reine affligée. Quoiqu'il en soit, Jean Faber se trouvant à Londres, y fit imprimer au mois d'Avril 1527, son Traité de l'Intercession des Saints, contre l'Hérétique Œcolampade; & il adressa cet Ouvrage aux Catholiques de Bâle (2). Il en dédia un autre au Roy d'Angleterre, touchant l'Origine, la Puissance, & la Tyrannie des Turcs. Ce Livre fut publié une seconde fois à Cologne l'an 1535, par l'Auteur du Traité, intitulé: *Fasciculus rerum expetendarum.*

XII. Il dédie un Ouvrage au Roy d'Angleterre.

(1) Ne autem illius libri prolixitas à legendo quemquam deterreat... Aut certè quæ in disputatione Badensi acta sunt, ignota supprimantur, in summam redactum eundem librum præsentibus adjunximus; quibus videre possit veritatis amator, quid inter Bernensem Hæreticam, indoctam & asininam disputationem, & Badensem Catholicam intersit discriminis, &c. *Tho. Murnius. Ap. Echard. Tom. II, pag. 114. Col. 2.*

(2) Istud opusculum scripsit in Anglia, tum apud Henricum VIII Anglorum Regem, Ferdinandi Bohemiæ, & Hungariæ Regis Legatus: & vetustioris indubitatæ fidei cultoribus Fratribus & sororibus, qui sunt Basileæ nuncupavit è Londino, Kal. April. 1527, &c. *Echard. Tom. II, pag. 113. Col. 1. n. 4.*

LIVRE XXV.

JEAN FABER.

XIII. Ce qu'il fait dans le Royaume de Bohême.

Faber ne s'arrêta pas long-tems en Angleterre ; puisqu'il se trouvoit en Bohême dès le mois de Juin 1527. Cela paroît par un Discours qu'il prononça le premier jour de Juillet devant le Sénat de Prague, contre l'Erreur de quelques Hérétiques, qui enseignoient que JESUS-CHRIST n'est pas tout entier dans le Sacrement de l'Autel, mais qu'après la Consécration, son Corps seulement se trouve sous les espéces du Pain, & son Sang seulement sous celles du Vin. Faber donna plusieurs autres sçavans Discours, pour instruire les Fidéles de Prague, & réfuter diverses Erreurs répandues dans le Pays, contre la Foi de l'Eglise touchant l'Eucharistie. Il fit dans la même Ville, l'Oraison Funêbre de Jean Pflug, Grand Chancelier de Bohême ; & exhorta fortement les Peuples à faire des Priéres, pour la prospérité des Armes des Princes Chrétiens, contre celles des Turcs. Le 24 d'Avril 1528, il fit imprimer à Prague six Discours sur le Baptême des Enfans, contre l'Hérésie des Anabaptistes ; & il y en joignit un septiéme, pour exhorter les Catholiques à conformer leurs mœurs à la pureté de leur Foi. Cet Ouvrage est dédié à Stanislas Evêque d'Olmutz. Mais de tous les Ecrits que Notre Auteur ait publiés en Bohême, le principal & le plus beau, est celui qu'il fit paroître à Prague le premier jour de Septembre 1528, divisé en quatre-vingt-dix Articles : où après avoir exposé & réfuté les Erreurs des Hussites, des Vaudois, & de Jean de Vésel, il montre que les Dogmes de tous ces Hérétiques sont encore plus tollérables que ceux de Luther.

Echard, p. 112, 113.

XIV. Et dans la Diéte de Spire.

Les grands progrès que le Luthéranisme faisoit toujours en Allemagne, & les mouvemens des Turcs, qui sembloient menacer l'Empire d'une prochaine Irruption, donnérent lieu à une Diéte, qu'on commença à Spire le quinziéme de Mars 1529. Ferdinand qui y présidoient à la place de l'Empereur Charles-Quint, y fit venir son Confesseur Jean Faber : nous avons quelques Discours qu'il eut l'honneur de prononcer dans cette Auguste Assemblée ; dont l'issuë cependant ne fut ni favorable à la Religion, ni glorieuse à Ferdinand, par la puissance ou les intrigues des Hérétiques & de leurs Fauteurs, qui déja formidables ne prétendoient contribuer à la défense de l'Empire, qu'à condition qu'il leur seroit libre de croire & de vivre selon qu'il leur plairoit. Peu de mois avant cette Diéte, les Habitans de Strasbourg avoient fait un Décret, signé par le conseil de trois Cens, pour abolir la Messe : & ceux de Bâle venoient de suivre leur éxemple. On voit par là que tous les Ecrits

Hist. Eccl. Liv. CXXXII, n. 62, 63.

Ecrits des Docteurs Catholiques, quoique remplis de lumiére, & de force, faisoient alors peu d'impression sur certains esprits, que l'amour de la nouveauté entraînoit à toutes sortes d'excès, & que la justice de Dieu avoit livrés à leur sens réprouvé, ou au délire des Maîtres de l'Erreur.

XV. L'Empereur Charles-Quint le charge d'éxaminer la Confession d'Ausbourg.

Cependant l'Empereur Charles-Quint ayant été couronné à Bologne, par le Pape Clément VII, entra en Allemagne, & alla droit à Ausbourg, où il arriva le treiziéme de Juin 1530. Ferdinand étoit allé à sa rencontre, avec quelques Princes, plusieurs Prélats, & son Confesseur, qui étoit en même tems l'un de ses plus fidéles Conseillers. On sçait que c'est dans cette Ville, que les Protestans dressérent leur fameuse Profession de Foi, appellée la Confession d'Ausbourg. Cet Ecrit, de l'avis de l'Empereur, & des Princes Catholiques, fut mis entre les main de Jean Faber, d'Eckius, de Jean Cochlée, & de quelques autres habiles Théologiens, qui eurent ordre de l'éxaminer, & d'en réfuter les Erreurs. L'éxamen fut éxact, & la réponse solide; mais les expressions en parurent quelquefois trop vives. Ce qui choqua davantage les Novateurs, fut que les Orthodoxes ne s'étoient pas contentés de combattre par l'Ecriture & par de bonnes raisons, tout ce qu'il y avoit d'erroné dans la Confession d'Ausbourg; ils avoient encore fait remarquer les principaux endroits, dans lesquels les Luthériens s'écartoient dans cet Ecrit, de ce que Luther leur Maître, & Mélanchton avoient enseigné au commencement.

Hist. Eccl. Liv. XXXIII, n 10.

XVI. Méthode de Faber pour combattre avec succès les Novateurs.

C'étoit la méthode ordinaire de Jean Faber, de combattre les Sectaires par eux-mêmes; & de montrer le faux de leur Systême arbitraire, par leurs perpétuelles variations. Il en fit un Volume qu'il dédia à Ferdinand, dans le mois de Septembre 1530. Ce fut aussi par cet endroit qu'il s'attira le plus la haine de ses Adversaires. Mais son mérite, & la pureté de son zéle le rendoient aussi toujours plus cher à l'Eglise, & à tous les Princes d'Allemagne, qui demeuroient dans son sein.

Echard. Tom. II. pag. 113. n. 7.

XVII. Il est fait Archevêque de Vienne.

Dans la Diéte de l'Empire convoquée à Cologne, au commencement de l'année 1531, Ferdinand d'Autriche fut élû Roy des Romains. Jean Faber fit en présence des Princes assemblés, l'Eloge funébre de la Duchesse de Bourgogne, Marguerite d'Autriche, & peu de tems après il fut nommé à l'Evêché de Vienne. Cette Place, déja duë à son mérite, & à ses travaux, favorisoit les intentions du nouveau Roy des Romains, qui étoit bien aise d'avoir toujours près de sa Personne, un Ministre dont il connoissoit la sagesse & les lumiéres. Mais

LIVRE XXV.

JEAN FABER.

comme son Elévation ne lui fit rien changer dans sa maniére de vie, toujours modeste, réguliére, & véritablement digne d'un Défenseur de la Foi: aussi les affaires du Prince & de la Cour, n'empêchérent pas qu'il ne donnât ses premiéres attentions aux besoins de son Peuple; c'est-à-dire, au soulagement des Pauvres, à la consolation des Affligés, & à l'Instruction de tous. Il favorisa les Etudes, excita l'émulation des Etudians, & ne négligea rien pour conserver parmi les Fidéles confiés à ses soins, le dépôt de la Foi dans toute sa pureté. L'Hérésie qui faisoit tant de ravages dans tous les Pays voisins, ne pût jamais entamer son Diocèse: la vigilance continuelle du zélé Pasteur, fut comme un mur impénétrable, & une barriére que l'homme ennemi tenta toujours inutilement de franchir.

XVIII. Attention à instruire les Fidéles, & à les préserver de l'Erreur.

Parmi ses grandes occupations, il continuoit sans se lasser à écrire, pour foudroyer l'Erreur; & on vit paroître d'année en année, de nouveaux Ouvrages, qui sortirent de sa plume, les uns de Morale, & les autres de Controverse. L'an 1532 & 1533, il publia deux Volumes de Sermons. Il écrivit depuis en Latin, & en Allemand les avantages, que le Ciel avoit accordés à cinq Cantons des Suisses Catholiques sur les Zuingliens; & il fit imprimer un ample Recueil d'Edits des Empereurs, des Rois & des autres Princes, qui avoient pris la défense de la Foi Catholique, en proscrivant l'Hérésie, & ses Défenseurs. Outre les Ouvrages qui nous restent de notre Auteur, contenus en quatre gros Volumes, on assure qu'il en avoit donné plusieurs autres, que les Ennemis de la Religion ont fait périr par le feu (1). Le zélé & pieux Prélat finit ses travaux & sa vie à Vienne, le 12 de Juin 1541, la dixiéme année de son Episcopat.

XIX. Autres Ecrits.

XX. Mort du pieux Prélat.

XXI. Son Eéloge.

Un Jesuite, qui a enseigné depuis la Rhétorique dans le Collége de Vienne, a fait en ces termes l'Eloge de ce grand Homme: « Jean Faber fut un des beaux ornemens de l'Ordre » des FF. Prêcheurs. Il honora la sainteté de son Etat, par la » pratique de toutes les Vertus, & ne se rendit pas moins re» commandable par ses lumiéres, & son Erudition, que par la » pureté de ses mœurs. Ennemi de l'oisiveté, & toujours vigi» lant, il donnoit au soin du salut des Ames, tout le tems qu'il » prenoit sur son repos. Il a vêcu plus que ceux qui ont plus » vieilli que lui, & qui se sont privés eux-même de cette por» tion de vie qu'ils ont accordée au sommeil. Guidé par la lu-

(1) Nulla Fabri Episcopi Viennensis opera certa mihi cognita sunt, quàm Theologica, exegetica, & polemica. Plura scripsisse asseritur versinus, quæ Hæreticorum furor flammis abolevit, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 114. *Col.* 2.

miére de la sagesse, qu'il cherchoit uniquement, il a dissipé « les ténébres de la nuit. Sa rare Erudition l'a élevé au-dessus « des Sages de son Siécle : & la fermeté de son ame l'a mis à « l'épreuve de tout ce que les plaisirs, les menaces, la terreur, « ou la fortune peuvent avoir de plus capable de tenter la ver- « tu, & d'ébranler le courage. Tandis qu'il ne cherchoit qu'à « se cacher, ou à fuir les honneurs, content du témoignage de « sa conscience, on l'éleva sur le Chandelier. L'Empereur Fer- « dinand I, l'ayant choisi pour son Confesseur, & obligé de pa- « roître à la Cour, il en bannit le vice, & y fit régner la Vertu. « Uniquement appliqué à son devoir, jaloux de sa propre per- « fection, il a servi à la perfection des autres. Sans affecter de « plaire, & ne voulant déplaire à personne, il se rendit agréa- « ble à tous. Ce fut par le suffrage de la Sagesse & de la Vertu, « qu'il monta sur le Siége de Vienne. Son esprit, sa plume, sa « langue, le rendirent formidable aux Hérétiques : il disputa « souvent avec eux ; & toujours il les confondit. Ses combats « le couvrirent de gloire, & procurérent de précieux avantages « à l'Eglise. Il logea plus commodément l'Université de Vienne : « & comme le Serviteur fidéle, il fut trouvé veillant, lorsque « le Maître l'appella à lui. Sa mort arriva l'an 1541 ; mais sa « réputation après un Siécle révolu, est toujours la même ».

Vide Ap. Nat. Alex. Hist. Eccl. Tom. VIII. pag. 191. Et Ap. Echard. Tom. II, pag. 121.

Cet Eloge, composé par le Pere Nicolas Avancin, fut imprimé à Prague l'an 1669. Le Pere Cruger Jésuite l'inséra dans son Ouvrage intitulé : *Les Poudres sacrées de Bohëme*, & il ajoûta ces quatre Vers à la louange du même Prelat.

Semper honos, nomenque tuum, laudesque manebunt,
Quod serves superis templa vetusta Pater.
Quid te contra queant clangentis Anseris instar ?
Es merus in scriptis, ignis in ore Faber.

YVES MAYEUC, CONFESSEUR ET AUMÔNIER DE LA REINE, ANNE DE BRETAGNE, EVESQUE DE RENNES.

Tous les Auteurs qui ont écrit l'Histoire de Bretagne, & ceux de l'Ordre de saint Dominique, ont parlé des éminentes Vertus de l'illustre Evêque de Rennes. Ils l'appellent souvent le Bienheureux Yves, & le saint Evêque, dont la haute Piété, la Prudence, & le zéle de la Religion firent sous le Régne de Charles VIII, de Louis XII, & de François I,

Argentré Hist. de Bretag Liv. I, Chap. IX.
Alb. le Gr. Hist. de Bret.
Ex Archiv. Capit. Redon.

LIVRE XXV.

la gloire de l'Eglise de France, la joye & la consolation des Peuples de Bretagne.

YVES MAYEUC.

Le Feburé in manuali Historico An. 1541.
Fontan. in Thea. pag. 278.
Bullar. Ord. Tom. IV, pag. 283.
Echard. Tom. II, pag. 59. C. 2.
Jac. Lafon. Tom. II, Sept. pag. 249.

Yves Mayeuc (*) nâquit l'an 1462 dans la Basse-Bretagne, au Diocèse de Saint Paul de Léon. Ses pieux Parens qui éxerçoient le Négoce avec beaucoup de probité, prirent un soin particulier de son Education : & il parut qu'ils s'étoient conformés aux desseins du Seigneur, aussi bien qu'à toutes les inclinations de ce jeune Enfant, en l'appliquant à l'Etude dès ses premiéres années. Il fit des progrès admirables dans les Belles-Lettres, & dans les Sciences; mais plus jaloux encore de son innocence, que de tout ce qui pouvoit orner son esprit, il veilloit avec soin à la garde de son cœur, évitoit sagement la compagnie de ceux, dont l'éxemple n'étoit point édifiant; & à une Etude assidue, il joignit toujours les Exercices de Piété, l'usage des Sacremens, les saintes Lectures, la Priére, & les actions de Charité.

I. Commencemens du Bienheureux Yves Mayeuc.

Ayant fini son cours de Philosophie, & avancé celui de Théologie, à S. Paul de Léon; il alla le continuer à Morlaix. Il instruisoit en même tems quelques jeunes Gens, qu'on avoit confiés à ses soins, afin qu'il les formât également à la Piété & à la Science: la sainteté de ses éxemples servoit à cela, autant que ses Leçons; mais quoiqu'il remplit déja avec édification tous les devoirs de la Vie Chrétienne, il aspiroit toujours à une plus grande perfection. Il sentoit bien que Dieu l'appelloit à son service, par le sacrifice de sa liberté, & il redoubloit toujours ses Priéres avec ses pénitences, pour mériter de connoître la voye par laquelle il devoit marcher. Le monde n'offroit rien à ses yeux qui n'augmentât sa crainte ou ses pieuses inquiétudes. Tous ses désirs sembloient le porter à la Retraite; mais le zéle dont il étoit déja embrasé pour le salut du Prochain, lui faisoit regarder une profonde solitude, comme peu compatible avec son attrait. Pendant qu'il combattoit ainsi contre lui-même, par la crainte de se tromper dans le choix d'un Etat de Vie, les Religieux de saint Dominique, qui vivoient dans le Couvent de Morlaix, embrassérent la Réforme, à l'éxemple de ceux de la Congrégation de Hollande. L'éxacte régularité dont ils firent désormais Profession, & la ferveur de leurs Prédications, répandirent la bonne odeur de JESUS-CHRIST dans tout le Pays. Yves Mayeuc, attentif à tout, crut que la

(*) L'Auteur du Bullaire remarque, que dans sept Bulles différentes du Pape Jules II, notre Prélat est toujours nommé Yves *Mayeno*. Mais tous nos Ecrivains François (& Fontana même) l'appellent toujours Yves *Mayeuc*.

Providence lui montroit dans l'éxemple de ces ſaints Religieux, ce qu'il devoit lui-même pratiquer pour aſſurer ſon Salut, ſans ſe refuſer aux beſoins du Prochain. Il ſe préſenta au Prieur du Couvent de Morlaix, demanda avec humilité l'Habit de Religieux ; & il le reçut l'an 1483, dans ſa vingt-uniéme année.

II. Il entre dans l'Ordre de S. Dominique.

III. Pieux efforts pour tendre à la perfection.

Tous ſes doutes ſe diſſipérent dès ce moment ; & il ne fut plus occupé le reſte de ſes jours, que du déſir de répondre avec fidélité à la grace de ſa Vocation. On aſſure que dans le Noviciat, il parut un Homme déja conſommé dans toutes ſortes de Vertus. Humble, Modeſte, Obéïſſant, toujours recueilli ; parmi les ſaintes rigueurs de la Pénitence, & les auſtérités de la Régle, il portoit avec joye le joug du Seigneur ; & il trouvoit que la charge étoit légére, parce que ſon cœur étoit rempli de Charité. Quoiqu'il n'eut rien contracté de la Contagion du Siécle, il auroit porté fort loin les Exercices de mortification qu'il ajoûtoit à ceux de la Régle, ſi l'obéïſſance n'eut quelquefois modéré ſa ferveur. Mais s'il donna des bornes aux pratiques extérieures de la Pénitence, il n'en donna pas au déſir d'apprendre tous les jours à mourir à lui-même, à ſes paſſions, & à ſa propre volonté, pour ſe revêtir de JESUS-CHRIST. Perſuadé qu'on ne ſçauroit être un parfait Religieux, ſi on ne devient un Chrétien parfait, il regarda toujours l'Evangile comme ſa premiére Régle ; & la Vie de l'Homme-Dieu, comme le grand modéle qu'il devoit s'efforcer d'imiter. Cette imitation fut l'objet qu'il ne perdit jamais de vûë ; & c'eſt par cet endroit qu'il faut juger de ſes progrès dans la Vertu.

D'abord après ſa Profeſſion Religieuſe, Yves fut envoyé au Couvent de Nantes, pour y reprendre ſes Etudes de Théologie, ſous deux habiles Profeſſeurs. Une nouvelle application à méditer les Livres Saints, & les Myſtéres de la Religion ; en le rempliſſant de plus grandes lumiéres, excita dans ſon cœur de nouveaux ſentimens d'amour, de reconnoiſſance, & de reſpect pour tout ce qui appartient à la Loi de JESUS-CHRIST. Dès qu'il eût été ordonné Prêtre, il ſe trouva en état de communiquer aux autres les ſolides connoiſſances qu'il avoit puiſées, moins dans les Livres, que dans l'Oraiſon. L'obéïſſance l'aſſigna en 1489 au Couvent de Rennes, & on l'obligea dès-lors à éxercer le ſaint Miniſtére ; c'eſt-à-dire, à annoncer la parole de Dieu aux Fidéles, & à entendre leurs Confeſſions. Il fit l'un & l'autre avec beaucoup de réputation & de ſuccès. Il écoutoit plus volontiers, & comme par préférence, ceux, dont

IV. Zéle & Charité dans l'Exercice du ſaint Miniſtére.

les besoins étoient plus réels. Les Ignorans, les Pauvres, les Affligés trouvoient toujours en lui un Ministre charitable, toujours prêt à les instruire, & à leur procurer toute sorte de secours. Il les visitoit dans leurs maladies, les consoloit dans leurs afflictions, compatissoit à leur misére, & tâchoit de la soulager. Cette tendre charité, dont il donnoit tous les jours de beaux éxemples, lui mérita le Titre glorieux de Pere des Pauvres. Nous verrons ce qu'il fit dans toutes les occasions, & dans les différens Etats où il se trouva, pour remplir tous les devoirs que cette qualité lui imposoit.

La Duchesse Anne de Bretagne, après la perte d'une partie de ses Etats, & la mort de son Pere, le Duc François II, chercha dans la sagesse éclairée du Serviteur de Dieu, quelque consolation parmi tous les maux dont elle se trouvoit accablée. Elle fit venir à la Cour Yves Mayeuc, dont la réputation étoit déja grande; elle goûta le caractére de son esprit; & lui remit la conduite de sa conscience. Après les hostilités, & les ravages de la Guerre, les Bretons pouvoient craindre de nouveaux troubles dans l'Etat, par la jalousie des Princes, qui vouloient épouser leur Souveraine. Le Roy des Romains, le Duc d'Orleans, & Charles VIII recherchoient en même tems cette riche Héritiére. Le premier l'aimoit; elle aimoit le second; ses propres intérêts, & ceux de ses Vassaux demandoient qu'elle préférât l'alliance du troisiéme. Le généreux Duc d'Orleans, entreprit de la déterminer à prendre ce dernier parti; & le sage Confesseur ayant représenté à la Princesse, que c'étoit le seul moyen de se procurer une solide Paix, & de la donner à ses Peuples; le Mariage fut conclu avec le Roy Très-Chrétien Charles VIII. La nouvelle Reine venant en France, amena avec elle son Confesseur, qu'elle fit aussi son Aumônier. Quelques Ecrivains prétendent que Charles VIII, & après lui son Succeur Louis XII, se servirent de même de son Ministére.

V. A la Cour de Bretagne.

VI. Et à celle de France.

Ce qu'il y a de certain, c'est que dans une Cour, où régnoient toutes les passions, le Disciple de JESUS-CHRIST se conserva toujours dans cette humble & modeste simplicité, qui lui avoient attiré l'amour & l'estime de tout le monde. Ni la conversation des Grands, ni les soumissions de tant de personnes qui recherchoient l'honneur de son amitié, ou de sa protection, ni les respects qu'on lui rendoit, ni l'accès qu'il avoit toujours auprès de Leurs Majestés; rien ne pût lui inspirer des sentimens qui ne fussent conformes aux Loix de Dieu, & de la

Justice. Le soin de son propre Salut, celui de la Princesse dont il avoit toute la confiance, les intérêts de l'Eglise, le bien & la consolation des Peuples : ce furent les motifs qui le touchérent uniquement. Les Gens de bien trouvérent toujours dans sa Personne un appui, & les Pauvres un asyle. Comme il avoit toujours eû une effusion de charité, pour ces Membres affligés de JESUS-CHRIST, il ne parût se servir de son crédit que pour leur avantage. Il ne refusa jamais d'écouter avec patience, ou leurs plaintes, ou le triste récit de leurs miséres. Peu content de les consoler par des paroles, ou des maniéres pleines de douceur, il distribuoit aux uns des Aumônes selon leurs besoins, ou son pouvoir; il faisoit rendre justice aux autres, présentoit leurs Requêtes, & se rendoit toujours leur Avocat, & leur Intercesseur. Ami lui-même de la Pauvreté, il la pratiquoit avec autant d'éxactitude, que lorsqu'il vivoit dans le Cloître en la compagnie de ses Freres. Les pensions que la Cour lui faisoit, étoient remises au Syndic du Couvent de saint Jacques; & il s'étoit fait une Loi de ne disposer de rien qu'avec la permission expresse du Supérieur.

VII. Amour des Pauvres.

VIII. Et de la Pauvreté.

Une Vertu si bien soutenuë, ou plutôt l'assemblage de toutes les Vertus qui font l'honnête Homme, le vrai Chrétien, & le parfait Religieux, rendoient Yves Mayeuc toujours plus cher à la Reine de France, & plus respectable à sa Cour. Cette Princesse, dont les Historiens louent l'esprit, la beauté, la grandeur d'Ame, & la Religion, suivoit avec docilité ses conseils, dans les prospérités, & les adversités qu'elle éprouva tour à tour. Quoiqu'elle fut fort jeune (*), elle gouverna très-sagement l'Etat pendant le Voyage que le Roy Charles VIII fit en Italie, pour la Conquête du Royaume de Naples. Elle soutint avec beaucoup de fermeté la perte des trois Princes, & d'une Princesse, dont le Seigneur avoit béni son Mariage; & que la mort lui ravit dans leur enfance. La France pleuroit encore la mort du Dauphin, lorsque la pieuse Reine eût la douleur de se voir Veuve à vingt-deux ans, par la mort de Charles VIII, arrivée le septiéme Avril 1498. Le Duc d'Orleans qui avoit toujours conservé pour elle beaucoup de respect & d'amour, lui en donna des marques, lorsqu'il monta sur le Trône, sous le nom de Louis XII : car après avoir fait décla-

IX. Qualités de la Reine Anne de Bretagne.

(*) Anne de Bretagne, Fille du Duc François II, & de Marguerite de Foix, étoit née à Nantes le 16 Janvier de l'an 1476; elle n'étoit donc âgée que de 13 ou de 14 ans, lorsqu'elle se mit sous la direction du Pere Yves Mayeuc, vers la fin de 1489. Charles VIII l'épousa en 1491; & il partit pour la Conquête de Naples l'an 1494.

rer nul son Mariage avec Jeanne de France, Fille de Louis XI, il épousa la Reine Anne, le huitiéme de Janvier 1499; & lui laissa dès-lors le Revenu de son Duché, qu'elle sçut employer en actions de piété & de générosité. Le Peuple & les pauvres Familles de Bretagne en ressentirent les premiers effets; & elle fit plusieurs Fondations, qui subsistent encore (*).

X. Elle fait élever son Confesseur au Siége de Rennes.

Ce fut moins pour récompenser les services ou le mérite de son Confesseur, que pour donner à toute la Bretagne, & à la Ville de Rennes en particulier, de nouvelles preuves de sa tendre affection, que cette Princesse voulut élever Yves Mayeuc sur le Siége de cette Eglise. Elle le proposa aux Chanoines de Rennes, dans le tems qu'ils devoient s'assembler, pour donner un Successeur à Robert Guybé, nommé depuis peu Cardinal, & transféré de l'Evêché de Rennes à celui de Nantes. Les Chanoines, charmés de pouvoir répondre aux désirs de la Reine, en se procurant un Pasteur selon le cœur de Dieu, élurent unanimement Yves pour leur Evêque. Tout le Diocèse, & la Province entiére applaudirent à ce choix. Mayeuc leur appartenoit par sa Naissance; on connoissoit de longue main ses talens & ses vertus; & les Peuples de Bretagne n'ignoroient pas avec quel zéle, il les avoit toujours protégés auprès de deux Monarques: ils espéroient tout de la continuation de sa charité.

XI. Modestie du Prélat.

Le Serviteur de Dieu fut le seul, qui parût affligé de son Elévation. Dès que les intentions de la Reine s'étoient manifestées, il n'avoit rien oublié pour lui persuader qu'il n'étoit point né pour l'Episcopat; que ce redoutable fardeau étoit audessus de ses forces, & que Sa Majesté devoit appréhender que Dieu ne lui imputât un jour toutes les fautes, qu'il commettroit dans un poste, dont il se reconnoissoit indigne. Ces sentimens du Prélat étoient sincéres, sa bouche n'étant que l'Interpréte de son cœur. Mais sa modestie ne servit qu'à le rendre encore plus estimable, & à confirmer la Reine dans sa résolution. Le Général de son Ordre, n'écouta pas davantage ses humbles priéres: bien loin de refuser son consentement, il lui ordonna expressément de se soumettre aux ordres de la Providence; & le Pape Jules II, par ses Bulles du mois de Janvier 1506, ne lui permit pas de délibérer, ou de refuser plus long-tems: ce fut une nécessité d'obéir.

Bullar. Ord. Tom. IV, pag. 283.

(*) Cette Reine avoit beaucoup contribué à la Fondation des Minimes de la Trinité du Mont, établis à Rome par Charles VIII. Elle fit depuis celle des Minimes près de Chaillot, à un quart de lieuë de Paris; & celle de l'Observance de Lyon, au Fauxbourg de Véze. On lui attribue aussi d'avoir commencé à faire élever à la Cour, plusieurs Filles de qualité, que l'on appella depuis *Filles de la Reine.*

Le

XII. Beaux éxemples qu'il donne d'abord à son Peuple.

Le saint Evêque fit son Entrée dans la Ville de Rennes, comme saint Antonin avoit fait la sienne dans celle de Florence. On vit les mêmes Démonstrations de joye de la part des Habitans, même Concours des Peuples, mêmes acclamations, même empressement à honorer l'arrivée d'un Pasteur chéri, respecté, désiré. Les sentimens aussi du Prélat, & surtout cette profonde humilité, qui relevoit le mérite de toutes ses autres Vertus, rappelloit agréablement le souvenir de celles, qu'un autre Peuple avoit autrefois admirées, dans le saint Archevêque de Florence. Le jour qu'il fut Sacré, il ne pût empêcher les réjouissances publiques; mais, suivant les inclinations de son cœur, il donna lui-même un autre Spectacle plus édifiant, & peu imité: il tint pendant plusieurs jours table ouverte, non pas aux Chanoines, ni aux Personnes de qualité de la Ville, ou du Pays; mais à tous les Pauvres, à qui il fit ouvrir les Portes de son Palais, & qu'il servit lui-même à Table.

XIII. Charité Pastorale dans un tems de Peste.

A peine avoit-il pris possession de son Eglise, que se disposant à en faire la Visite, la Providence lui présenta une nouvelle occasion de faire éclater sa Charité. La Peste commença à se faire sentir dans la Ville de Rennes, & dans peu de tems elle fit dans toutes les parties de la Bretagne, les terribles ravages qui accompagnent ordinairement ce fléaux de la Justice Divine. Le pieux Prélat ne se contenta pas de gémir, & de pleurer devant Dieu, afin d'appaiser par de rigoureuses Pénitences, la colére du Seigneur irrité contre son Peuple: il se considéra d'abord comme le Pere & le Protecteur de tant d'Affligés; & ses attentions ne s'étendirent pas moins que leurs besoins, soit spirituels, ou temporels. Il fournit dans la Campagne, comme dans la Ville, les remédes nécessaires, & un nombre de Médecins & de Chirurgiens. Pour exciter par son éxemple, le zéle des Ministres, il se trouvoit lui-même par tout; il alloit de maison en maison, visitoit, exhortoit les Pestiférés, leur administroit les Sacremens, & ne négligeoit rien de ce qui pouvoit les consoler dans leur extrême affliction.

XIV. Différentes maniéres de pourvoir aux besoins des pauvres Familles.

Ce mal contagieux, par les soins des Magistrats, finit bientôt; mais la charité du Bienheureux Yves ne se rallentit pas; elle parut au contraire devenir toujours plus ardente. Persuadé qu'il n'étoit que l'Econôme des Pauvres, & que ses Revenus étoient leur Patrimoine, il n'en prenoit qu'une modique Portion pour sa Table toujours frugale, & à laquelle il appelloit souvent les Pauvres. Il leur distribuoit tout le reste; & il faisoit apprendre à quelques-uns un Métier capable de leur four-

nir le néceſſaire. Il avoit dans ſa Maiſon Epiſcopale un grand nombre de Gens de différens Métiers, Cordonniers, Tailleurs, Bonnetiers, & ſemblables Ouvriers; leſquels gagés, & entretenus par l'Evêque, ne travailloient que pour les Pauvres. Le charitable Prélat faiſoit acheter de ſes deniers, le Cuir, la Toile, l'Etoffe; & ſe chargeoit de faire porter enſuite dans les Maiſons, les Souliers, les Habits & les Chemiſes, à proportion des beſoins & du nombre des perſonnes. Il ne ſe bornoit pas aux Habitans de Rennes, qui pouvoient être dans la néceſſité; il vouloit encore connoître les Pauvres qui ſe trouvoient dans le Diocèſe, & pourvoir aux beſoins de tous. Les Pauvres Filles trouvérent auſſi dans ce Pere charitable, ce qui étoit néceſſaire pour les doter. Lorſque ſes Revenus ne ſuffiſoient pas à ſes grandes libéralités, il trouvoit toujours une reſſource preſque inépuiſable, dans la charité de la Reine.

XV. La charité du pieux Prélat paroit inépuiſable.

Il arriva cependant quelquefois, lorſqu'il devoit ſe mettre à Table, que ſes Officiers vinrent l'avertir qu'il n'y avoit ni pain, ni argent. Ils prenoient de là occaſion de marquer leur chagrin, non-ſeulement aux Pauvres, mais au Prélat même, dont la charité leur paroiſſoit une profuſion. Le ſaint Evêque les appaiſoit par ſa douceur: mais il ne diminuoit pas ſes Aumônes; il uſoit ſeulement de quelque précaution, ſoit en les diſtribuant en ſecret, ou en prenant l'occaſion de l'abſence de ſes Domeſtiques, pour donner tout ce qu'il rencontroit ſous ſa main. On la vû quelquefois diſtribuer le pain qui n'étoit encore qu'à demi cuit, & partager ſes propres Habits à des Pauvres, qu'il ne pouvoit autrement garantir de la rigueur du froid.

Dans les fréquentes Viſites qu'il faiſoit de tout ſon Diocèſe, ſon principal objet étoit l'Inſtruction, & le ſoulagement des Pauvres: c'eſt à l'accompliſſement de ce double devoir, qu'il ne ceſſoit d'exhorter tous les Eccléſiaſtiques, particuliérement les Curés, & les autres Bénéficiers: il leur en donnoit toujours l'éxemple. Il ne croyoit pas que ce fut avilir ſa Dignité, que de Catéchiſer lui-même les Enfans des Pauvres, de les baptiſer, ou d'entendre leurs Confeſſions, & de les diſpoſer à la Communion. Par une ſuite de cette tendre charité pour ſon Peuple, il s'appliquoit avec ſoin à réconcilier ceux qui vivoient dans quelque inimitié; à terminer leurs différends, leurs quéreles, ou leurs procès. La vénération, & l'amour reſpectueux que les Peuples avoient, pour un ſi ſaint Prélat, le mettoient en état de tout entreprendre. Toutes les fois qu'il reve-

XVI. Et le rend toujours plus reſpectable aux Peuples.

noit de ses Visites, ou même de sa Maison de Campagne, située à Brutz, les Fidéles témoignoient une si grande joye de revoir leur Pasteur, que de Paroisse en Paroisse on sonnoit les Cloches, & on alloit en foule au-devant de lui.

Il n'est pas nécessaire de dire que la Résidence si recommandée aux Evêques, fut pour celui de Rennes, un des devoirs dont il ne se dispensa jamais. La pieuse Reine Anne de Bretagne, continuoit toujours à l'honorer de sa confiance; mais elle ne pût se procurer que rarement le plaisir de recevoir sa Visite, & on remarque que dans sa derniére Maladie, elle n'eut pas cette consolation. Le Prélat se trouva cependant dans la Capitale du Royaume, à la mort de Louis XII; & selon Fontana, il fit l'Oraison Funêbre de ce Monarque, dans l'Eglise de Paris (1). Après avoir rendu ses respects au nouveau Souverain François I, il se hâta de rentrer dans son Diocèse; où pendant vingt-six ans qu'il continua à le gouverner, on ne le vit jamais occupé que du soin de son Salut, & de celui des Fidéles, confiés à sa sollicitude Pastorale. La charité de JESUS-CHRIST qui le pressoit, lui avoit appris à se faire tout à tous. Il veilloit avec une égale attention à maintenir dans toute l'étendue du Diocèse, la paix des Familles, l'honneur du Clergé, le bon ordre, & la régularité dans les Maisons Religieuses. Il en réforma quelques-unes; & montra toujours un amour de préférence aux Personnes de l'un & de l'autre Sexe, qui s'étant séparées du monde, pour se consacrer à JESUS-CHRIST, vivoient avec piété, selon la sainteté de leur Etat. Il aimoit à se renfermer lui-même de tems en tems, dans le Couvent de son Ordre, dont il ne quitta jamais l'Habit. Lorsque ses occupations le lui permettoient, il passoit plusieurs jours dans le Silence & dans la Retraite, vaquant à l'Oraison, & aux saints Exercices dans la Compagnie de ses Freres. Il disoit qu'il avoit besoin d'être soutenu par leur exemple; mais il est vrai, que sa modestie, sa ferveur & son humilité, les édifioient beaucoup plus, qu'il ne pouvoit être édifié lui-même de leur éxacte régularité.

Echard. Tom. II. pag 102. Col. 2.

XVII. Il prononce dans l'Eglise de Paris l'Oraison Funêbre du Roy Louis XII.

XVIII. Réforme quelques Monastéres.

XIX. Retraite & Recueillement.

La douceur & la prudence du pieux Prélat ne servirent pas moins que sa fermeté, & sa vigilance, à rétablir ou à conserver la Discipline Ecclésiastique dans son Clergé. Admiré, &

XX. Douceur & fruits de son Gouvernement.

(1) Probitate virtutis adeo enituit, ut Anna Regina, Ducissa Britanniæ, eum à sacris Confessionibus asciverit... Apud Carolum VIII, & Ludovicum XII Regem, eodem confessarii munere perfunctus, atque in hujus exequiis Lutetiæ Funebrem Orationem habuit, &c. *Fontan. in The. Dom. pag. 278. Col. 2.*

LIVRE XXV.

YVES MAYEUC.

respecté de tous, il avoit trouvé encore le secret de se faire aimer : & par ce seul endroit, il pouvoit s'assurer de la bonne volonté de ceux qui devoient lui obéïr, dans tout ce qu'il vouloit proposer, pour que le Service Divin se fit avec plus de décence & de majesté. S'il étoit si attentif à faire régner la paix dans les Familles des Particuliers, il ne le fut pas moins à la conserver toujours avec son Chapitre, & avec tous ceux qui devoient être les Coopérateurs de son Ministére, dans la conduite des Ames.

Les nouvelles Hérésies, qui, après avoir infecté une partie des Provinces du Nord, commencérent à faire du bruit en France, sous le Régne de François I, auroient pû séduire le Troupeau, si la vigilance du Pasteur eût été moins attentive à écarter le danger. Déja un Emissaire de Luther avoit pénétré dans la Haute-Bretagne, & il Dogmatisoit en secret dans le Diocèse de Rennes. L'Evêque en fut bientôt informé ; & le Luthérien se crut trop heureux de pouvoir se dérober à la vivacité de son zéle, par une fuite précipitée. Cette Retraite ne calma pas cependant les allarmes du Bienheureux Yves Mayeuc : il redoubla dès-lors sa Vigilance, ses Visites, ses Instructions ; parce qu'il craignoit, ou que les Discours, & peut-être les Ecrits d'un Hérétique n'eussent laissé quelques semences d'Erreur dans les esprits ; où que quelqu'autre ne fut tenté de suivre le chemin que le premier avoit frayé. C'est dans ces saintes inquiétudes, causées par une ardente charité, que le Pere François Sylvestre de Ferrare, Général de l'Ordre des FF. Prêcheurs, trouva notre Prélat ; lorsqu'après avoir visité à Vannes le Tombeau de saint Vincent Ferrier, il arriva dans la Ville de Rennes au mois de Septembre 1528. Les saints Entretiens de ces deux grands Serviteurs de Dieu auroient été pour l'un & pour l'autre, un juste sujet de consolation ; mais cette joye mutuelle fut bientôt troublée par la maladie, & la mort du Pere Général ; qui, peu de jours après son arrivée, finit sa carriére dans le même Lieu. Le pieux Evêque lui administra lui-même les Sacremens ; reçut ses derniers soupirs ; & fit enterrer son Corps dans notre Couvent de Rennes ; comme nous l'apprenons de Léandre Albert, qui se trouvoit à la suite du Pere Général (1). Ce qui détruit (pour le dire en

XXI. Luthérien chassé du Diocèse de Rennes.

XXII. Mort d'un Général des FF. Prêcheurs, entre les mains du Bienheureux Yves Mayeuc.

(1) Redonis morbo correptus (Franciscus Sylvester Ferrariensis) inter manus B. M. Yvonis Mahieuc ejus civitatis Episcopi ex ordine assumpti, & olim Annæ à Britannia Francorum Reginæ Confessarii, spiritum reddidit die 19. Septembris, anni ejusdem 1528, ut habet Leander Albertus, ejus tum socius, & præsens, &c. *Echard. Tom. II, pag. 59. Col. 2.*

passant) une vieille Tradition de la Communauté de Rodez, qui prétend, je ne sçai sur quel fondement, avoir le Corps du Général, François de Ferrare.

LIVRE XXV.

YVES MAYEUC.

Les Mémoires du Bienheureux Yves Mayeuc ne nous fournissent pas d'autres lumiéres sur la suite de ses actions. Nous sçavons seulement qu'en 1532, il eût l'honneur de couronner Duc de Bretagne, le Dauphin François, Fils du Roy François I, & de la Reine Claude de France, jeune Prince de quinze ans, qui mourut depuis à Tournon, le dixiéme Août 1536, par la méchanceté de Sébastien, Comte de Montecuculi. La Providence prolongea encore les jours de l'Evêque de Rennes, qui continua à édifier, & à conduire en paix son Eglise, jusqu'au vingtiéme de Septembre 1541, qu'il alla recevoir la récompense de ses Travaux, dans la soixante-dix-neuviéme année de son âge, & la trente-sixiéme de son Episcopat. Son Corps, selon les Vœux des Chanoines, fut enterré dans l'Eglise Cathédrale; & sa mémoire honorée (comme on l'assure) par des Miracles, est encore en bénédiction dans la Province de Bretagne.

Moreri, Tome IV, pag. 178.

XXIII. Mort du saint Evêque.

Un Catalogue des Evêques de Rennes, qu'on conserve en Manuscrit, dans les Archives du Chapitre, porte que cet illustre Evêque avoit distribué de son vivant tous ses Biens aux Pauvres; qu'on trouva après sa mort quelques Croix gravées sur sa Poitrine; & que son Tombeau attiroit le concours des Peuples, qui y venoient en dévotion (1).

SANCTES PAGNINUS DE LUCQUES, ILLUSTRE TRADUCTEUR DE LA BIBLE.

SANCTES PAGNINUS.

SI l'Ordre de saint Dominique se fit honneur dans le treiziéme Siécle, en renouvellant surtout dans les Royaumes d'Espagne, l'Etude des Langues Orientales, dont la connoissance étoit si nécessaire pour la Propagation de l'Evangile: on peut dire que plusieurs Sçavans du même Ordre, particuliérement en Italie, ne se sont pas rendus moins recommandables dans

Six. Sen. Bibl. sanct. Lib. IV, pag. 321. Echard. Tom. II, pag. 114. Seraph. Razzi de Vir. illustr. p. 256.

(1) Yvo Mayeuc, ex Familia Dominicanorum, per annos amplius triginta sex Episcopatum Redonensem administravit cum summa pietate, & fide. Fuit Reginæ Annæ, Uxoris Caroli VIII, & Ludovici XII, à sacris Confessionibus. Habitum Monachalem nunquam deposuit. Omnia sua bona vivens pauperibus distribuit. Decessit septuagenario major; inventæque sunt Cruces impressæ in ejus pectore post mortem; frequentatumque ejus Sepulchrum in Ecclesia Cathedrali ad latus dextrum, cum summa populi veneratione. Vixit sub Ludovico XII, & Francisco I. *Ex Archiv. Cap. Redon.*

LIVRE XXV.

SANCTES PAGNINUS.

Sponde. Moreri, Tom. VI, pag. 322. Verbo. Sanctes.

le seiziéme Siécle, par leur application à la même Etude, & par les beaux Ouvrages dont ils ont fait présent à l'Eglise, & à la République des Lettres. Zénobe Acciajoli, & Augustin Justiniani méritent un rang distingué parmi les illustres Auteurs, dont nous avons déja eu occasion de parler: nous pourrons en faire connoître plusieurs autres dans la suite, qui ne paroîtront peut-être pas moins estimables. Mais il en est peu, qui, par leur Erudition & leurs Ecrits, se soient fait un plus grand nom, que le Sçavant *Sanctes Pagninus*; à qui les Langues Grecque & Hébraïque, celle des Caldéens, & des Arabes, ne sembloient pas moins familiéres que la Langue Latine, ou l'Italienne même. C'est, dit M. Sponde, ce qu'on ne révoquera point en doute, si on a quelque connoissance de sa Traduction de l'un & de l'autre Testament, de son Trésor de la Langue Sainte, de son Introduction pour étudier les Divines Ecritures, ou pour en pénétrer les sens mystiques, & de ses autres Ouvrages (1).

I. Naissance.

Sanctes Pagnin, ou *Pagninus* (comme il est nommé plus communément, même par nos Auteurs François) nâquit à Lucques dans la Toscane, vers l'an 1470, sous le Pontificat de Paul II. Ayant embrassé l'Institut des FF. Prêcheurs en 1486, il fut élevé avec beaucoup de soin, dans le Couvent Réformé de Fiesoli; où, sous la Discipline du célébre Savonarolle, il fit d'abord de beaux progrès, tant dans la Piété que dans les Sciences; mais surtout dans l'Etude de la Religion, & des Saintes Ecritures. On lui donna d'excellens Maîtres, & on n'en manquoit pas dans un Pays, où la magnificence des Médicis avoit attiré les plus habiles Hommes de la Gréce. On en trouvoit aussi beaucoup parmi les Florentins, qui cultivoient alors avec succès les Langues Orientales. Le jeune Religieux, qui n'avoit pas moins d'Emulation que de Génie, profita si bien de cet avantage; qu'en peu d'années il eût appris tout ce que ses Maîtres pouvoient lui enseigner. Esprit aisé, vif, juste, pénétrant, les matiéres les plus épineuses, les Sujets les plus élevés, n'avoient rien pour lui de trop difficile. Dans la Lecture des meilleurs Ouvrages, il entroit avec tant de facilité dans la pensée des Auteurs, qu'il sembloit la prévenir, & être en état de rendre compte du contenu de tout le Livre, lorsqu'il

II. Profession.

III. Progrès de Pagnin, dans l'Etude de la Religion, & des Langues.

IV. Sa haute réputation.

(1) Fuit autem Latinè, Græcè, Hebraicè, Chaldaicè, & Arabicè doctissimus; ut Testamenti utriusque versio, Thesaurus Linguæ sanctæ, Isagoge ad Sacras Litteras, & ad mysticos scripturæ sensus, ac reliqua ejus opera, quæ idem Sixtus ennumerat, abundè testantur. *Spondan. ad An. 1541. n. 13.*

avoit commencé à peine à le lire. Ses Professeurs, ainsi que ses Compagnons d'Etude, étant devenus en même tems ses Admirateurs, & ses Panégyristes, sa réputation s'étendit bientôt au loin dans l'Italie: son nom devint célébre surtout dans les Villes de Florence & de Rome, où il se fit plusieurs illustres Amis.

Les deux Cardinaux de Médicis, qui montérent depuis sur la Chaire de saint Pierre, sur les noms de Léon X, & de Clément VII, avoient admiré les premiers progrès de *Sanctes Pagninus*: ils l'honorérent toujours de leur estime; & lui donnérent plus d'une fois des marques d'une sincére amitié. Dès qu'il parut dans les Chaires de Florence, il fit courir après lui les Peuples, & les Sçavans: il plaisoit aux uns, par la douceur de son Eloquence, & par les graces du Discours: les autres en admiroient le dessein, l'Ordre, l'Energie, l'Erudition. Selon le témoignage, & l'expression d'un habile Auteur Contemporain, notre Prédicateur étoit insinuant & patétique dans ses Exhortations; fort, & véhément dans l'invective; toujours maître de la Chaire, & de l'esprit de l'Auditeur, soit qu'il voulut persuader quelque vérité, ou inspirer l'amour de la Vertu, ou l'horreur & la fuite des vices. Il commença de bonne heure à éxercer le Saint Ministére, & il continua pendant près de quarante années à en remplir les fonctions; mais avec de si grands fruits, qu'il eût le bonheur de retirer des routes de l'iniquité, une multitude de vieux Pécheurs, à qui il fit embrasser les saintes pratiques de la Pénitence, & de toutes sortes de bonnes Œuvres (1).

V. Ses talens pour la Chaire.

VI. Fruit de ses Prédications.

Ce ne fut pas néanmoins la seule occupation que les talens multipliés de Pagninus lui procurérent. Le Pape Léon X, ayant établi à Rome une nouvelle Ecole publique, où on enseignoit gratuitement les Langues Orientales, *Sanctes* fut nommé par Sa Sainteté, pour être un des premiers Professeurs, qui devoient mettre en réputation un établissement par lui-même si utile, ou si nécessaire. Tandis que Pagninus remplissoit ce Poste avec tout le succès qu'on avoit pû attendre de lui, il instruisoit en

VII. Il enseigne dans Rome les Langues Orientales.

(1) Cœpitque ad populos concionari, mirà dicendi copià, verborum splendore, gravitate sententiarum, quas multiplicibus ac variis scripturarum testimoniis comprobabat. Erat in exhortando dulcis, in redarguendo vehemens, in probando gravis, in persuadendo fidelis, in laudandis virtutibus copiosus, in flectendis populorum animis, nunc frænis, nunc calcaribus utebatur. In eo laudatissimo instituti genere versatus est, perseveravit, perseveratque adhuc usque ad annum ætatis suæ 66, flagitiosos multos atque improbos à turpitudine ac scelere advocavit ad virtutis amorem, ac bene vivendi studium, &c. *Symphorianus Champier Philosophus ac Medicus Ap. Echard. Tom. II, pag. 115. Col. 1.*

LIVRE XXV.

SANCTES PAGNINUS.

même tems les Fidéles de Rome par ses Prédications ; & les édifioit par ses éxemples. Mais s'il partageoit toutes les heures du jour entre la Priére, la Chaire & l'Ecole ; il donnoit la meilleure partie de celles de la nuit à un autre travail, qui n'étoit ni moins sérieux, ni moins important. Depuis plusieurs années il avoit commencé sa Traduction Latine de toute la Bible. C'est la continuation de ce grand Ouvrage qui l'occupoit d'autant plus, qu'il vouloit lire, éxaminer, & confronter avec la derniére éxactitude, tous les anciens Manuscrits des Saintes Ecritures, qu'il pouvoit recouvrer, soit qu'ils fussent écrits en Hébreu, en Grec, ou en Caldéen.

VIII. Travaille à la Traduction de la Bible.

IX. Le Pape Léon X se propose de la faire imprimer.

Notre Auteur nous apprend, que Léon X, peu d'années après son Exaltation, l'ayant un jour appellé, lui dit avec bonté : Je n'ignore pas que vous avez déja avancé votre Version de l'Ancien & du Nouveau Testament ; & je souhaite de la voir. Pagninus lui remit aussitôt son Manuscrit ; & Sa Sainteté en ayant lû les premiers Cahiers, jugea si favorablement de tout l'Ouvrage, qu'elle voulut qu'on le fit imprimer à ses dépens. Les ordres furent aussitôt donnés, & on commença à les éxécuter. Mais l'Edition n'étoit point avancée, lorsque la mort de ce Pape, & les Révolutions qui en furent les suites, ne permirent pas de continuer cette Impression. Pagninus sortit alors de Rome & de l'Italie, & se rendit à Avignon avec le Cardinal Légat. Il s'arrêta pendant trois ans dans cette Ville, continuant toujours son travail sur la Sainte Ecriture, sans négliger le ministére de la Prédication, ni les autres devoirs de son Etat. Mais ne trouvant pas dans ce Pays tout le secours dont il avoit besoin, ni de Libraires assez riches pour entreprendre l'Impression de ses Ouvrages, il alla à Lyon ; & il avoue avec complaisance, que cette Ville lui offrit un séjour si commode & si gracieux, qu'elle devint en quelque maniére sa Patrie. Il y reçut plusieurs marques de la générosité des Fidéles ; & à son tour, il leur rendit des services importans. A sa considération, & par son conseil, l'illustre Thomas Guadagni fit bâtir à Lyon un grand Hôpital pour y recevoir les Pestiférés ; & il répandit une partie de ses Trésors, en faveur des Pauvres, tant de la Ville de Lyon, que de celles d'Avignon & de Florence (1).

X. Pagnin vient en France.

XI. Ce qu'il fait à Lyon.

(1) Hic vir Religiosus hortatu suo Thomam Guadagni induxit ut Hospitale construeret pro recipiendis illis qui Peste afficiuntur : quod ille vir liberalissimus, ac magnificus, ditissimusque magnis erexit impensis, atque sumptibus ; non intermissis tamen magnis eleemosynis, tum ad Pauperes, tum pro maritandis puellis tam Lugduni, quam Avenione, atque Florentiæ, &c. *Symphori. Champier. Ap. Echard. ut sp.*

Le

XII. Contre les anciennes & les nouvelles Héréfies.

Le zélé Religieux travailla encore plus heureufement pour le Salut des Ames. Les malheureux reftes de l'Héréfie des Vaudois fe confervoit toujours dans le Pays ; & les Difciples de Luther s'efforçoient d'y faire goûter leur nouvelle Doctrine: mais la Providence fe fervit de la plume & du miniftére de Pagninus, pour faire connoître les deffeins pernicieux des uns & des autres, & conferver parmi les Habitans la pureté de la Foi, en éloignant d'eux le venin des anciennes, & des nouvelles Erreurs. Il attaqua l'Héréfie avec tant de force & de fuccès, qu'il obligea les Sectaires de fe cacher, ou de fuir. Ces fervices ne furent point fans récompenfe : & la réputation qu'il fe fit, lui gagna fi bien l'affection du Peuple, & l'eftime des Magiftrats, qu'ils le confidérérent toujours depuis comme l'un de leurs Citoyens ; ils lui en donnérent les Droits & les Priviléges.

XIII. Ouvrages imprimés.

Pendant le féjour de Pagninus dans cette Ville, il reçut la Vifite de deux de fes Parens, & de quelques Florentins de fes Amis, qui s'offrirent de faire toutes les dépenfes néceffaires pour l'Impreffion de fes Ouvrages. Il en avoit compofé plufieurs, comme nous dirons bientôt ; & le premier qui parut en 1527, fut dédié au Pape Clément VII. C'eft de fon Epître Dédicatoire, que nous avons pris une partie de ce que nous venons de rapporter. On trouve le refte dans une Lettre, que Symphorien Champier, habile Philofophe & Médecin, écrivit l'an 1536, au Cardinal François de Tournon, Archevêque de Bourges, en lui adreffant un des principaux Ouvrages de Pagninus, qui vivoit encore. Moreri s'eft trompé lorfqu'il a écrit que ce fçavant Homme mourut dans le cours de la même année. Nous fçavons par le témoignage de deux ou trois Auteurs Contemporains, que Pagninus ne finit fes Travaux & fa Vie, que le vingt-quatriéme d'Août 1541. L'Epitaphe qui fut gravée fur fon Tombeau, confirme la même chofe.

Tom. VI, p. 322. Verbo, Sanctes.

XIV. Mort de Pagnin, chéri & regrété des Lyonois.

Si pendant les dix-fept années que les Lyonois profitérent des Prédications de Sanctes Pagninus, & de fes exemples de vertu, ils parurent toujours l'aimer comme un bon Citoyen ; ils le pleurérent à fa mort comme leur Bienfaiteur, & leur Pere. On n'oublia rien pour rendre fes Obféques fort folemnelles ; on le fit enterrer au milieu du Chœur de notre Eglife de Lyon, & on grava fur le Tombeau ces paroles : « Ici repofe le célébre *Sanctes Pagninus* de Lucques, qui, par la « connoiffance des Langues, fon Erudition, & fa Piété, a illuf- « tré l'Ordre, la Ville & les Florentins, à qui il fut extrême-



LIVRE XXV.

SANCTES PAGNINUS.

» ment cher. Il s'endormit dans le Seigneur le neuviéme des » Calandes de Septembre 1541 (1) ».

XV. Son Eloge.

Le Pere Esprit Roter, dans sa Réponse à une Lettre des Citoyens de la nouvelle Babylone, fit dès-lors l'Eloge des Vertus, des rares Talens, & des Ecrits de Pagninus; & il ajoûta: « Je me » suis trouvé à Lyon à la mort de ce grand Homme; & j'ai été » témoin de la solemnité de ses Obséques. La piété & la re- » connoissance des Lyonois y ont paru avec tant d'éclat, qu'on » eût dit que ce n'étoit pas la mort d'un Particulier qu'on pleu- » roit, mais celle du Pere commun du Peuple. On voyoit à la » suite de son Cercueil un grand nombre des premiers Citoyens » en Habit de deuil; plus de trois cens des plus distingués » avoient un Flambeau à la main; & la douleur paroissoit gé- » nérale. Ayant demandé quel étoit donc le sujet de ces hon- » neurs extraordinaires: on me répondit que toute la Ville de » Lyon se reconnoissoit redevable de la conservation de sa Foi, » au zéle de Pagninus, & à sa vigilance: car si ce saint Reli- » gieux n'eût élevé sa voix comme une Trompette, pour aver- » tir le Peuple du danger qui le menaçoit de près, toute la » Ville se trouveroit peut-être aujourd'hui Luthérienne (2) ».

Nous ne sçaurions donner une plus éxacte idée des Ouvrages de notre Auteur, qu'en traduisant ici ce qu'en a écrit Sixte de Sienne. Voici comment s'explique ce sçavant & judicieux Critique, dans le quatriéme Livre de sa Bibliothéque Sainte, page trois cens vingt-un.

XVI. Idée des Ouvrages de Pagnin.

« Sanctes Pagninus de Lucques, Dominicain, Homme » Apostolique, très versé dans les Divines Ecritures, & dans » la connoissance des Langues, surtout de l'Hébraïque, ayant » fait attention que la célébre Version de saint Jérôme avoit » été altérée en plusieurs endroits, soit par la suite des tems, » ou par la négligence des Editeurs, il entreprit de faire une » nouvelle Traduction de toute l'Ecriture Sainte; & il la fit par » le conseil du Pape Léon X, qui voulut bien fournir à la dé-

(1) Hic est Sanctes ille Pagninus Lucensis, cujus triplex lingua, eruditio, bonitas, ordinem, civitatem, Florentinos, à quibus mirificè cultus est, decorarunt... obdormivit in Domino IX Cal. Septemb. 1541. *Ap. Echard. Tom. II, pag. 115.*

(2) Aderam ego Lugduni, quando suum feliciter diem clausit extremum Sanctes Pagninus; cujus funus & exquias tanto honore & pietate celebravit civitas Lugdunensis, ut non privatus aliquis homo, sed totius civitatis parens defunctus putaretur. Nam pullati negrisque vestibus induti plurimi cives & potentes feretrum ejus persecuti sunt, plusquam trecentis ardentibus facibus praeeuntibus. Hujus tanti honoris causam cum requirerem, responsum accepi, civitatem Lugdunensem Sancti Pagnino perpetuò se fateri obnoxiam, eò quòd nisi illius sancta & magnifica tuba insonuisset, diligenterque illam admonuisset, Lutheranorum Dogmatibus tota forsitan seducta, involutaque devenisset. *Spiritus Roterus. Ap. Echard. Ibid.*

LIVRE XXV.

SANCTES PAGNINUS.

pense. Ayant donc ramassé, lû & éxaminé avec un très- « grand soin plusieurs bons Exemplaires du Texte Hébreu, il « traduisit en Latin tout l'Ancien Testament, tâcha de rétablir « la véritable prononciation d'une infinité de noms Hébreux, « que les premiers Interprétes avoient voulu accommoder à « la prononciation Latine ; & il mit des accens sur les mots « Hébreux, pour faciliter au Lecteur la maniére de les bien « prononcer. Pagninus (continue Sixte de Sienne) eut aussi un « grand soin de marquer toujours à la marge le nombre de « Versets, qui, dans le Texte original, composent chaque Cha- « pitre de l'Ecriture Sainte. Il éxécuta tout cela avec tant « d'éxactitude, que les plus habiles Rabins louent beaucoup la « fidélité de sa Traduction, & la préférent à toutes celles qui « ont paru jusqu'ici (1). Il ne s'est pas fait moins d'honneur « par sa Version du nouveau Testament, qu'il a traduit sur le « Texte Grec, en conservant religieusement l'autorité de la « Vulgate. Tout cet Ouvrage a été dédié au Pape Clément VII.

« Sanctes nous en a donné plusieurs autres : un pour ex- « pliquer les mots Hébreux, Caldéens, ou Grecs, qui se trou- « vent dans les Livres Saints. Un autre en forme de Dictio- « naire, qu'il a appellé avec raison, *le Trésor de la Langue* « *Sainte*, & qui est d'une grande utilité pour ceux qui veulent « apprendre parfaitement cette Langue. Un troisiéme, inti- « tulé : *Isagoge ad Sacras Litteras* ; c'est une Introduction à « l'Ecriture ; où l'on trouve d'excellentes Régles, tirées des « anciens Peres, pour l'intelligence de plusieurs expressions « obscures ou figurées, usitées par les Auteurs Canoniques. Pa- « gninus avoit écrit ce dernier Livre, à l'imitation d'un de « saint Augustin ; & il a composé un plus grand Ouvrage, di- « visé en dix-huit Livres, pour expliquer à l'éxemple de saint « Eucher ancien Evêque de Lyon, les sens mystiques des Ecri- « tures, ou pour nous en donner la Clé. Il a fait encore un « autre Ouvrage qui remplit six Volumes, dans lesquels on « trouve les différentes Explications que les Interprétes Hé- « breux, Grecs & Latins ont données des cinq Livres de « Moyse, appellés le Pentateuque. Il a fait enfin, & dans le « même goût, un Ecrit divisé en trois Parties, sur tout le « Pseautier.

Tous ces Ouvrages de notre Auteur ont été estimés & cri-

(1) Quæ omnia tam solerti curâ executus est, ut ejus editionem peritissimi Hebræorum Rabbini, omnibus quæ nunc extant, translationibus præferant, multis etiam laudibus extollentes. *Six. Sen. Bibl. Sanct. Lib. IV, pag. 321. Col. 1.*

LIVRE XXV.

SANCTES PAGNINUS.

tiqués ; extrêmement applaudis par les uns, & sévérement censurés par les autres. Mais c'est principalement sa Traduction de toute la Bible, qui a partagé les jugemens des Sçavans. Génébrard, Arrias Montanus, quelques autres Théologiens Espagnols, l'ont critiquée en plusieurs endroits, & souvent sur des minuties. Plusieurs Sçavans de réputation dans les deux derniers Siécles, l'ont considérée au contraire comme la plus éxacte, & la plus fidelle, qu'on eût tenté de faire depuis celle de saint Jérôme. M. Huet Evêque d'Avranche, lui a donné la qualité de Modéle des Versions de la Bible. Jean-François Pic, dans une Lettre qu'il écrivoit à Pagninus même, nous apprend que cet Auteur avoit déja employé le travail opiniâtre de vingt-cinq ans, à perfectionner son Ouvrage (1). Et M. Simon dans son *Histoire Critique du Vieux Testament*, dit qu'il y travailla au moins pendant trente ans. Ainsi, ajoute-t-il, on ne peut point dire de cette Traduction, comme de la plûpart des autres, qu'elle ait été faite avec trop de précipitation. Ce Critique cependant ne pense pas qu'elle soit aussi éxacte qu'on le croit ordinairement.

Hist. Eccl. Liv. CXL, n. 21.

De Clar. Interpretib. §. 15.

Liv. II, c. 20. pag. 314.

Quoique Sixte de Sienne, en parlant des Ouvrages de Pagninus, n'ait fait mention que de ceux, dont nous venons de rapporter le Titre, & qui ont été tous imprimés à Lyon, à Paris, à Rome, à Cologne & ailleurs : il est certain que cet infatigable Auteur en a mis plusieurs autres au jour, outre un grand nombre de Sermons, sur les Epître de saint Paul, sur les Livres de l'Evangile, sur celui de l'Apocalypse, & sur les Prophêties d'Isaye, de Joël, de Zacharie. On lui attribue aussi une Traduction de l'Odyssée d'Homére, & de l'Iliade, avec des Notes sur ce dernier Ouvrage. Mais on peut douter qu'il ait jamais fait imprimer cette Version, & ces Commentaires.

(1) Quò magis probandus est labor ille tuus, & egregiè pertinax diligentia, in impendendis annis quinque supra viginti translationi tuæ. *Picus Mirand. Ap. Echard. Tom. II, pag. 116. Col. 1.*

Fin du vingt-cinquiéme Livre.



HISTOIRE
DES
HOMMES ILLUSTRES
DE L'ORDRE
DE
SAINT DOMINIQUE.

LIVRE VINGT-SIXIÉME.

GARCIE DE LOAYSA, GÉNÉRAL DES FF. PRESCHEURS, EVESQUE D'OSMA, CONFESSEUR DE L'EMPEREUR CHARLES-QUINT, PRESIDENT DU CONSEIL ROYAL DES INDES, DEPUIS CARDINAL ET ARCHEVESQUE DE SEVILLE.



Es services que l'illustre Garcie (ou Garsias) de Loaysa a rendus à son Ordre, à sa Patrie & à l'Eglise, ne sont pas moindres que les Dignités, ou les Emplois dont il a été honoré: & la maniére généreuse, dont il parla dans le Conseil de l'Empereur, pour faire rendre la liberté au Roy Très-Chrétien François I, sans rançon, & sans Conditions, mérite sans doute que les bons François respectent encore sa mémoire.

Jo. Lopez Hist. Gen. pag. 89. Echard. Tom. II. pag. 39. Davilla The. Eccl. de las Españas. Ciaco. Tom. II. Col. 1476. Hist. Eccl. Liv. CXXIX. n. 105.

I. Parens de Loaysa.

La Ville de Talavera, ancien Appanage des Reines de Castille, fut la Patrie de Garcias de Loaysa, né de Parens nobles & riches, vers l'an 1479, sous le Régne de Ferdinand & d'Isabelle. Il avoit déja plusieurs Freres dans l'Ordre de saint Dominique; & élevé avec les mêmes soins, il embrassa aussi le même Institut, dans le Couvent de saint Etienne à Salamanque. Mais quelque grande que fut la ferveur du jeune Novice, sa

M iij

LIVRE XXVI.

GARCIE DE LOAYSA.

complexion foible & délicate, faisant craindre qu'il ne pût soutenir les austérités de la Discipline réguliére, de la maniére qu'elles se pratiquoient dans cette sainte Maison, on l'envoya à celle de saint Paul à Peñafiel; où il fit son Noviciat, & sa Profession l'an 1495. Ayant depuis commencé ses Etudes dans le Couvent d'Avila, ses progrès portérent les Supérieurs à les lui faire continuer dans le célébre Collége de Valladolid; où on n'envoyoit que les Sujets les plus distingués; & dont le génie joint à la vertu, donnoit les plus belles espérances.

II. Ses commencemens.

III. Ses progrès.

De Loaysa surpassa celles qu'il avoit fait concevoir; & on eût toujours le plaisir de voir qu'il avançoit d'un pas égal dans la Piété, & dans les Sciences. On eût dit que la Pénitence, l'Etude & la Priére, fortifioient sa santé, au lieu de l'affoiblir. Aussi avoit-il à peine atteint l'âge d'être ordonné Prêtre, qu'on le nomma Lecteur de Philosophie, puis de Théologie, Régent d'Etude, & deux fois Recteur du Collége de saint Grégoire. Si dans tous ces Emplois on admira l'étendue de ses lumiéres, son Erudition, & le zéle qu'il avoit pour l'avancement des Etudes; il ne fit paroître ni moins de prudence, ni moins d'amour pour la régularité, soit dans la conduite des Communautés d'Avila & de Valladolid, soit dans le Gouvernement de toute la Province d'Espagne. Thomas Cajetan ayant assemblé à Naples le Chapitre Général de son Ordre l'an 1515, il eût occasion de connoître le rare mérite, & les grands talens de cet illustre Espagnol, avec lequel il contracta dès-lors une étroite amitié, qui ne finit qu'avec leur vie. Deux ans après, Cajetan déja honoré de la Pourpre Romaine, fut envoyé Légat en Allemagne; & on confia le soin de tout l'Ordre de saint Dominique, à la vigilance de Loaysa, qui le gouverna en qualité de Vicaire Général, jusqu'au mois de May 1518; c'est-à-dire, jusqu'au prochain Chapitre, qui fut tenu à Rome, sous les yeux du Pape Léon X.

IV. Il succéde à Cajetan, dans le Gouvernement de son Ordre.

In Monum. ad An. 1518. pag. 424.

Vincent Fontana nous a fait connoître plusieurs grands Personnages Italiens, François, Ecossois, qui se trouvérent à ce Chapitre; & qui, par leurs éminentes vertus, autant que par des services déja rendus à l'Eglise, ou à leur Ordre, méritoient de succéder au célébre Cajetan. Il n'y eut cependant aucun partage parmi les Electeurs, ou leurs suffrages se réunirent bientôt en faveur de Loaysa, qui fut élû tout d'une voix, Supérieur Général, & cette Election déja si agréable à ses Freres, le fut aussi beaucoup à tous les Cardinaux, ainsi qu'au Souverain Pontife; quoique Sa Sainteté eût dans le même Ordre, quelques-uns de

ses Parens, dont le mérite n'étoit pas au-dessous de cette Dignité.

V. Et dans sa vigilance.

Le nouveau Général entrant d'abord dans toutes les vûës de son illustre Prédécesseur, marcha fidélement sur ses traces : & ses premiéres attentions se portérent à perfectionner la Vie réguliére, dans toutes les Maisons qui l'avoient autrefois embrassée ; ou à l'introduire dans celles qui en étoient malheureusement déchûës. C'est ce qu'il fit sans délai dans les deux Siciles : il commença par là ses Visites ; tandis que des Visiteurs choisis de sa main, & instruits de ses intentions, se portoient dans des Pays plus éloignés, pour y travailler sur le même Plan. Le Pape Clément VII, dans sa Bulle du vingt-sept Octobre 1530, nous apprend que le zélé Général avoit étendu ses soins à toutes les Maisons, & dans toutes les Provinces de son Ordre, pour procurer à toutes les mêmes avantages.

Bullar. Ord. Tom. VIII, pag. 470.

VI. Il excite le zéle de ses Religieux contre les nouvelles Héréfies.

Plus attentif encore à la conservation du Dépôt de la Foi, si violenment attaquée par une Nuée d'Hérétiques, il écrivit des Lettres pressantes à tous les Provinciaux de Bohême, de Pologne & d'Allemagne, surtout à celui de Saxe, pour les exhorter à employer tout ce qu'ils avoient de Religieux sçavans & zélés ; & à redoubler eux-mêmes leur vigilance, afin de confirmer les Peuples dans la Religion de leurs Peres, & les prémunir contre les nouvelles Héréfies de Luther, & de ses Sectateurs. Le danger étoit plus prochain dans la Saxe ; & ce fut pour chercher les moyens d'en prévenir les suites, que le Souverain Pontife fit assembler dans notre Couvent de la Minerve, tous les Généraux d'Ordre qui se trouvoient à Rome. Le résultat de la Conférence fut, que chaque Supérieur choisiroit dans son Ordre, des Hommes puissans en Œuvres & en Paroles ; qui se rendroient en diligence dans le Pays, où l'Erreur commençoit à faire de plus grands progrès, pour essayer de les arrêter par leurs Prédications, leurs Disputes, leurs Conférences publiques : tandis que leurs Freres, dans les autres parties du monde, redoubleroient l'ardeur de leurs Priéres, ou écriroient pour la défense de la Foi.

VII. Le Général visite quelques Provinces de son Ordre.

Bientôt après cette commune Délibération, faite au commencement de l'année 1521, notre Général se mit en devoir de mettre en éxécution ce qu'on y avoit résolu (1), & ayant

(1) Tunc in omnibus Ordinis Provinciis insurrexerunt viri docti, linguâ, calamo, disputationibus, prædicationibus, ac scriptis, laboranti Matri Ecclesiæ fulcimentum præbituri; qui etiam in terris, satanicâ Hæresis Lutheranæ pice infectis inconcussi, de-

LIVRE XXVI.

GARCIE DE LOAYSA.

depuis obtenu l'agrément avec la bénédiction du Pape, il partit de Rome pour se rendre en France : mais il ne s'arrêta que peu de tems dans le Royaume, son dessein étant de visiter d'abord les Provinces d'Espagne, & de réserver pour son retour ce qu'il y auroit à régler dans les Couvens, ou Monastéres, situés dans les Etats du Roy Très-Chrétien. On assure, que le Seigneur bénissant son zéle, il fit de très-grands fruits dans les Royaumes de Valence, d'Aragon, & de Léon, dans l'Andalousie ; & dans l'une & l'autre Castille. Dans le tems que l'Hérésie, ou un esprit de libertinage, faisoit un si grand nombre d'Apostats en Allemagne ; les Peuples d'Espagne au contraire s'attachoient plus fortement à toutes les Vérités de la Foi : & les Religieux qui n'avoient pas encore embrassé la Vie réguliére, rentroient avec docilité dans les voyes que leurs saints Prédécesseurs avoient battuës. La sage fermeté de notre Général, sa douceur, sa charité, la sainteté de ses Exemples : tout contribuoit à ce renouvellement de ferveur. Ce changement fut si sensible, & si édifiant, qu'il y eut quelques Maisons de Religieux de saint Jérôme, dans l'Andalousie, & des Chanoines Réguliers dans le Royaume de Léon, qui se donnérent à l'Ordre de saint Dominique, après que par ordre du Pape & du Roy d'Espagne, Garcie de Loaysa eût introduit parmi eux la Réforme (1).

VIII. Fruits de ses Visites en Espagne.

IX. Chapitre de Valladolid, où se trouve l'Empereur Charles-Quint.

Il y avoit près de dix-huit mois, que le Pere Général étoit entré en Espagne, quand il assembla son Chapitre à Valladolid au mois de May 1523. L'Empereur Charles-Quint, de retour de Flandres, se trouva alors dans la même Ville ; & Sa Majesté honora plusieurs fois de sa présence, l'Assemblée du Chapitre. Ce fut principalement dans cette occasion, qu'ayant connu tous les talens de notre Général, & ses vertus, ce Prince le prit en affection, lui donna sa confiance, & voulut l'avoir pour son Confesseur (2). Mais cet Emploi qui attachoit de

licamenta impii Hæresiarchæ, & sequarium, in publicis concionibus impugnantes, afflicti, lapidati... vario mortis genere perempti sunt, &c. *Fontan. in Monum. ad An.* 1521. *pag.* 432. *Col.* 1.

(1) Conventus ordinis Hieronimorum in civitate de Linares in Bætica, ad removenda scandala, datus est, Pontificiâ Leonis X, atque regiâ Caroli Hispaniarum Regis auctoritate, Ordini Prædicatorum, &c. *Idem. pag.* 328. *Col.* 2. Cœnobium Canonicorum Regularium, minus regulariter viventium in Regno Legionensi, sub Titulo B. Virginis Mariæ, apud Castrum de Cea, Apostolicâ, & Regiâ auctoritate concessum est Ordini Prædicatorum, &c. *Idem. pag.* 432. *Col.* 2.

(2) Cùm autem Cæsar ibidem ageret, adeo præclaris animi dotibus illi Principi placuit, ut ab eodem allectus fuerit conscientiæ arbiter; quo factum est ut solemnissimum fuerit Capitulum, ipsius Cæsaris etiam præsentiâ pluries Cohonestatum, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 39. *Col.* 1.

Loaysa

Loaysa à la suite de l'Empereur, n'étant guères compatible avec celui dont il étoit chargé, il se démit de la Dignité de Général, & fut nommé à l'Evêché d'Osma, qu'il pouvoit gouverner sans beaucoup s'éloigner de la Cour. Le Pape Clément VII, ayant envoyé les Bulles, l'Archevêque de Toléde fit la Cérémonie de la Consécration, dans notre Eglise de Valladolid au mois de Septembre 1524.

X. Loaysa choisi pour son Confesseur, est fait Evêque d'Osma.

On peut dire que, depuis ce moment jusqu'à sa mort, c'est-à-dire, pendant plus de vingt-deux ans, notre Prélat jouit constanment des faveurs du Monarque, qui ne cessa de le combler toujours de nouveaux Bienfaits: & que de son côté il ne répondit pas moins à la confiance de ce Prince, par l'attachement le plus sincére à sa Personne, & à ses véritables intérêts. Ceux de la Religion & des Peuples, lui tenoient surtout au cœur; & dans toutes les occasions, il se fit un devoir essentiel d'inspirer à l'Empereur, des sentimens d'amour & de respect pour l'Eglise, de bonté pour ses Sujets, de générosité & de modération envers les autres Souverains qu'il avoit vaincus. Il lui apprenoit à se vaincre lui-même; & lui faisoit espérer que cette victoire lui procureroit une gloire plus solide, que toutes celles qu'il pourroit remporter sur ses Ennemis.

XI. Maximes de conduite.

Ce que l'Histoire nous apprend à ce sujet, est trop beau, trop glorieux à la mémoire de cet Evêque, pour n'être point rapporté ici avec toutes ses circonstances. Après la malheureuse journée de Pavie, François I, qui avoit perdu la Bataille & la liberté, ayant été conduit à Madrid, Charles-Quint assembla son Conseil, pour délibérer comment il devoit traiter le Monarque devenu son Prisonnier. C'étoit à notre Evêque d'Osma, Chef du Conseil de Conscience, à opiner le premier. Il le fit en Evêque, & en sage Politique. Il n'ignoroit, ni les vûës intéressées de ceux qui devoient parler après lui, ni les desseins ambitieux d'un jeune Empereur, qui n'aspiroit à rien de moins qu'à la Monarchie Universelle. Mais aussi éloigné de la flatterie, que de cette cruelle politique, qui sacrifie tout à son ambition; le généreux Evêque d'Osma parla d'une maniére & plus digne de son Caractére, & plus conforme à cette grandeur d'ame, qui lui étoit naturelle.

XII. Sentimens généreux qu'il veut inspirer à l'Empereur.

Il fut d'avis qu'on devoit mettre le Roy de France en liberté, sans rien éxiger pour sa rançon, & même sans lui prescrire aucune condition. Il représenta que par cette générosité, l'Empereur pouvoit acquérir une gloire immortelle, & se faire d'un grand Roy, un puissant Ami, avec le secours duquel il seroit en

LIVRE XXVI.

GARCIE DE LOAYSA.

XIII. Son Discours dans le Conseil de ce Prince.

état de donner la Loi à l'Allemagne & à l'Italie; qu'en prenant un autre partit, il alloit s'embarrasser dans une éternelle Guerre, & fournir aux Luthériens l'occasion d'attirer dans leur Secte le reste du Septentrion, dont ils avoient déja corrompu les deux tiers. « La plus solide gloire, dit-il, à laquelle un Empereur victorieux puisse aspirer, c'est d'établir entre les Princes Chrétiens, une paix ferme & durable, à la faveur de laquelle les Ennemis de l'Empire & de l'Eglise, les Infidéles & les Hérétiques, perdront les malheureux avantages qu'ils ont déja remportés, & ceux qu'ils se promettent de remporter encore sur nous. Si on refusoit de rendre la liberté au Roy Très-Chrétien; ou si on la lui faisoit acheter à des conditions trop dures, on montreroit une cruauté, ou une ambition, qui armeroit peut-être contre nous toute l'Europe. Si au contraire on se contente de se faire un ami sincére, par une noble générosité; & de se l'attacher davantage par quelque alliance, on paroîtra véritablement digne de la Victoire, qu'on a déja remportée; & outre la gloire attachée aux belles actions, quels avantages ne peut on pas se promettre de la reconnoissance d'un puissant Monarque? » Voilà, ajoûte M. Sponde, des paroles, & des sentimens bien dignes de la sagesse, & de la piété d'un grand Evêque.

Ant. de Vera, Hist. de Char V. p. 101. Spond. An. 1525. n. 5.

Hist. Eccl. Liv. CXXIX, n. 105.

Mais ces sentimens étoient trop beaux, pour être applaudis à la Cour de Charles-Quint. Ce Prince écouta avec beaucoup d'attention tout le Discours de l'Evêque son Confesseur, mais sans donner aucun signe ni d'approbation, ni de mécontentement; & il ordonna à ses autres Conseillers de dire aussi leur avis. Le Chancelier Gattinara prenant alors la parole, dit qu'il falloit bien se garder de remettre le Roy en liberté; qu'on devoit au contraire le tenir dans une éternelle Prison, & se rendre cependant maître de tout son Royaume: n'y ayant pas, disoit-il, d'autre moyen de résister aux Turcs, devenus trop puissans, que de réduire toute la Chrétienté, sous une seule Monarchie, dont l'Empereur seroit le Chef, & la France le centre. Frideric de Tolède, Duc d'Albe, ne s'écarta pas de cet avis: & après avoir violemment déclamé contre le Roy, & les François, sans épargner le Pape, ni les Venitiens, ni les autres Princes d'Italie; il osa bien ajoûter, que ne pas retirer de cette Victoire, tous les avantages qu'on pouvoit naturellement se procurer, ce seroit offenser Dieu, & provoquer sa colére, en méprisant les moyens qu'il offroit à l'Empereur pour parvenir à la Monarchie Universelle. Cette affaire lui parut bien plus

XIV. Contredit par le Chancelier, & par le Duc d'Albe.

pressante, que celle d'opposer une Digue aux progrès étonnans, que faisoient tous les jours les Turcs & les Luthériens. Cependant presque tout le Conseil applaudit; & on agit en conséquence (1).

Mais l'événement fit voir que notre Evêque avoit pensé, & parlé plus sagement: & on fut depuis obligé de réformer par le Traité de Cambray, ce qu'il y avoit eû de trop dur, pour ne pas dire d'injuste & de violent, dans celui de Madrid.

Si la profonde politique, ou l'ambition démesurée de Charles-Quint s'accordoit si peu, avec les sentimens de modération & d'équité, que l'Evêque d'Osma s'efforçoit de lui inspirer; le nombre des Flateurs, & l'esprit qui dominoit dans sa Cour, mettoient toujours de nouveaux obstacles à toutes les bonnes intentions du sage Prélat. Mais, dans les circonstances les plus critiques, rien ne fut capable de l'empêcher de parler avec la même liberté pour la Justice, ou pour la Religion. Il aimoit mieux donner des conseils sages, qui ne plaisoient pas, que de plaire au Prince & à ses Courtisans, en trahisant ses propres lumiéres, & la vérité. Cela parut dans toute la suite de la Guerre, qui désoloit alors l'Italie; & qui, après avoir renversé presque toute la Ville de Rome, se termina à ôter la liberté au Pape, & à tous les Cardinaux, qui se trouvérent auprès de sa Personne.

XV. Sage fermeté du Prélat.

Notre Evêque, qui n'avoit ni conseillé, ni approuvé cette Guerre, fut sensiblement affligé du Sac de Rome, & de la Captivité du Pape: & il s'opposa toujours avec une fermeté Episcopale, aux résolutions violentes de quelques Ministres, aussi peu favorables à Clément VII, qu'ils l'avoient été à François I. Selon Guichardin, l'Empereur vouloit que le Pon-

Guicciard. Liv. XVIII, Hist. Spondan. ad An. 1527. n. 8. Hist. Eccl. Liv. CXXXI, n. 19, 20. &c.

(1) Quo verò pacto cum Rege agere deberet, ad suorum consilium referens (*Carolus*) primùm ab Osimensi Episcopo, qui illi à Confessionibus erat, audivit, pacem imprimis ab eo quærendam inter christianos esse, quâ & Turci reprimi, & Heretici comprimi possent: si Regem in perpetuam custodiam traderet, id non sine insigni crudelitatis nota fieri posse; si duris conditionibus libertati restitueret, odia magis inde, ac cruentiora bella eventura, nomenque immanis ambitionis Cæsarem reportaturum; si dignâ principe christiano humanitate Regem vel affinitate junctum, vel beneficio devinctum, vel utroque illigatum dimitteret, illum sibi perpetuum amicum paraturum, seque alieni non appetentem declaraturum. Hujusmodi orationem, dignam Episcopi pietate & professione, ac rationi consentaneam, cum Carolus magnâ attentione audisset, nullo approbantis, aut improbantis edito signo, jussis aliis sententias suas dicere, Fridericus Toletanus Albæ Dux, vir magnæ apud illum auctoritatis, pro ingenio suo tumido & elato, in Regem & Gallos acriter, nec in Pontificem, Venetos, ac cæteros Italiæ principes leviter, invectus, victoriâ quàm Deus Cæsaris magnitudini favens dedisset, non uti ad eam augendam, nihi aliud fore censuit, quàm Deum in se provocare, ac gratiâ ejus indignum se reddere; & contemptim rationes Episcopi Carpens, satius esse dixit Turcorum & Hæreticorum negotium differri, quousque Carolus Monarchiam ... adeptus foret, quâ solâ tam Sanctæ res perfici possent ... ejus sententia totius senatûs applausu accepta fuit, &c. *Spondan. ad An. 1525. n. 5.*

tise fut conduit en Espagne, croyant se faire un grand honneur d'avoir eû, dans l'espace de deux années, deux Prisonniers aussi distingués qu'un Roy de France, & un Pape, & de les avoir emmenés à Madrid, comme pour servir à son triomphe. Mais son Confesseur lui déclara au contraire, que rien ne sçauroit le rendre plus odieux dans tout le Monde Chrétien; & que tous les Siécles n'effaceroient point la tache qu'il feroit à sa réputation. Il ajoûta, que tous les Souverains, & tous les Princes, déja jaloux de ses Victoires, en condamnoient hautement l'abus; & qu'enfin les Prélats, aussi bien que les Peuples d'Espagne ne détestoient pas moins que les Etrangers, la maniére dont ses Officiers en usoient envers le Successeur de saint Pierre. Ces sages représentations eurent en partie leur effet: Charles-Quint ne pensa plus à faire transférer Clément VII en Espagne. Il déclara même dans quelques Lettres écrites à divers Princes, que c'étoit sans son ordre, & contre la volonté même de ses Généraux, que l'Armée, uniquement destinée à défendre le Royaume de Naples, s'étoit emparée de la Ville de Rome.

XVI. Il parle en faveur du Pape Clément VII, comme il avoit fait pour François I.

XVII. Dissimulation de Charles-Quint.

Le Pape cependant, avec treize Cardinaux, étoit toujours resserré dans le Château Saint-Ange, au pouvoir des Allemands & des Espagnols: & l'Empereur, qui pouvoit d'une seule parole retirer ses Troupes, & rendre la liberté au Chef Visible de l'Eglise, se contentoit de paroître fort affligé de sa détention: il voulut qu'on fit dans tout son Royaume, des Processions, & des Priéres publiques pour sa délivrance. Lorsque le Nonce, à la tête de dix Evêques, & suivi d'un grand nombre d'Ecclésiastiques, alla supplier ce Prince de rendre la liberté au Pape, il leur répondit qu'il le souhaitoit plus qu'eux; & il les renvoya avec cette froide réponse. Le zéle de notre Prélat ne se rebuta pas; & si dans le Conseil de Conscience, il opina selon ses sentimens ordinaires de Religion, & d'équité; il insistoit encore plus fortement sur les mêmes maximes, lorsque seul avec le Prince, ou en présence de peu de Témoins, il pouvoit s'expliquer avec plus de liberté. Charles-Quint n'étoit pas insensible à la réputation, qu'il croyoit s'être acquise, d'être un Prince Pieux, Catholique & Clément. Mais l'Evêque d'Osma ne craignoit pas de lui dire, qu'il détruisoit lui-même cette réputation, dont il devoit être si jaloux; & que s'il est impossible de tromper Dieu, il n'est pas facile d'en imposer aux Peuples, lorsque les actions démentent ouvertement les paroles.

Hist. Eccl. Ibid. n. 18, 20. &c.

XVIII. L'Evêque d'Osma continue à lui parler en Evêque.

XIX. Les Flateurs gâtent tout.

Par ses instances souvent réïtérées, le Prélat auroit peut-être obtenu tout ce qu'il désiroit, pour faire cesser le scandale, si les Flateurs n'avoient agi en même tems, & avec une pareille ardeur, pour faire prevaloir des conseils moins pacifiques, & moins honnêtes, mais plus conformes aux inclinations de Charles-Quint. Ce Prince, sans paroître se déterminer à rien, lassa enfin la patience de son Prisonnier. Dans le mois de Juin 1527, le Pape fut obligé de signer avec le Prince d'Orange, & quelques autres Officiers de l'Armée Impériale, une Capitulation désavantageuse; & pour payer les grosses sommes, dont on étoit convenu, il fallut donner tout l'Or & l'Argent; & vendre tout ce qu'il y avoit de précieux dans le Château Saint-Ange: encore cela ne suffit-il pas. Les autres conditions du Traité ne furent pas moins onéreuses. Mais comme nous avons deja remarqué, que le Traité de Madrid avoit été depuis modifié à Cambray, celui de Rome le fut aussi deux ans après à Bologne; & notre Evêque d'Osma eût beaucoup de part à cette modification. Il ne voyoit qu'avec douleur que tandis que les Princes Chrétiens étoient continuellement armés les uns contre les autres, les Turcs, déja maîtres de presque toute la Hongrie, menaçoient de près l'Allemagne & l'Italie; & que les Luthériens, par de continuels progrès, répandoient impunément leurs Erreurs dans tous les Royaumes du Nord.

Hist. Eccl. Liv. CXXXII, n. 71, 74.

XX. L'Empereur commence à profiter des conseils de l'Evêque.

Pour s'opposer avec quelque succès aux uns, & aux autres; l'Empereur avoit besoin de toutes ses forces. L'Evêque d'Osma ne cessoit de lui représenter la double obligation où il étoit, & de procurer entre les Princes Chrétiens une bonne Paix, en modérant ses prétentions; & de faire servir ses Armes à la défense de la Religion. Malgré toutes les intrigues de quelques Ministres de Charles-Quint, les Conseils de l'Evêque prévalurent enfin. Pendant que Marguerite d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas, Tante de l'Empereur, & Louise de Savoye, Mere de François I, travailloient à faire une solide Paix entre ces deux Princes, le premier envoya en Italie un Homme de confiance, pour traiter en son nom avec le Pape; & il se disposa à aller lui-même vers Sa Sainteté, pour recevoir de ses mains la Couronne Impériale: l'Evêque d'Osma son Confesseur le suivit dans ce Voyage. Ils s'embarquérent à Barcelone, dans le mois d'Août 1529; & s'arrêtérent quelque tems à Génes, à Parme, à Modéne, à Plaisance. Ce fut dans cette derniére Ville que l'Empereur reçut les Députés des Princes Protestans: il leur donna Audience le douziéme de Septembre. Mais com-

XXI. Qui l'accompagne en Italie.

Ibid. n. 80, 81.

me ils demandoient qu'on accordât à toutes sortes de Personnes dans tout l'Empire, une entiére liberté d'embrasser les opinions de Luther, Sa Majesté ne voulut point leur donner de réponse sur cet Article, qu'après en avoir délibéré dans son Conseil de Conscience. Notre Prélat étoit toujours à la tête de ce Conseil, & il n'oublia point ce que son Caractére, l'honneur de l'Eglise, & le zéle du Salut des Ames, l'obligeoient de faire en faveur de la Religion outragée.

Le treiziéme d'Octobre, l'Empereur donna par écrit sa Réponse aux Députés; qui n'en furent pas contens, quoiqu'elle fût très-mesurée, & digne d'un Prince Chrétien. Pendant que les Luthériens, après avoir renouvellé leurs Protestations, formoient leur Ligue en Allemagne, Charles-Quint partit de Plaisance, & Clément VII sortit de Rome; ils se rendirent l'un & l'autre à Bologne, où devoit se faire le Couronnement de l'Empereur, marqué au 24 de Février 1530. Charles-Quint, le dernier Empereur Romain, qui se soit fait Couronner par le Pape, avoit choisi ce jour, parce qu'il étoit celui de sa Naissance. Parmi les Réjouissances publiques, qui se firent à Bologne en cette occasion, & au milieu du tumulte des affaires, le Prince n'oublioit point son Confesseur: il demanda pour lui un Chapeau de Cardinal; & il l'obtint d'autant plus aisément, que Sa Sainteté n'ignoroit ni le mérite si distingué de notre Évêque, ni les grands services qu'il avoit rendus à l'Eglise, & au Saint Siége. Ce fut le 19 de Mars 1530, que Garcie de Loaysa fut aggrégé au Sacré Collége, avec le Titre de Cardinal, Prêtre de sainte Susanne. Trois jours après, l'Empereur partit de Bologne pour aller en Allemagne; & le nouveau Cardinal accompagna le Pape à Rome; où il s'arrêta pendant plusieurs années, pour veiller en même tems aux intérêts des Eglises d'Espagne, & à ceux de Sa Majesté Impériale. Il n'oublia pas aussi ce qui regardoit l'honneur de son Ordre; cela paroît par quelques Bulles de Clément VII.

XXII. Assiste à son Couronnement.

XXIII. Est fait Cardinal.

Bullar. Ord. Tom. IV, pag. 526.

Bullar. Ord. Tom. VIII, pag. 470.

Sans nous apprendre le détail de ce qu'il fit, pendant les sept ou huit années qu'il fut à Rome, on s'est contenté de dire que par la sagesse de sa conduite, & l'éclat de ses vertus, il se rendit également cher & respectable aux Espagnols, aux Romains, & à tous les Ambassadeurs des Princes, qui souhaitoient de le voir un jour élevé sur la Chaire de S. Pierre (1).

XXIV. Va résider à Rome.

XXV. Sa réputation.

(1) Summum Pontificem exinde Romam assecutus, & negotiis Ecclesiæ Hispaniæ gerendis præfectus, ita se omnibus probavit, non tantùm gentilibus, sed & Romanis, aliarumque nationum Legatis, ut dignus qui aliquando Petri sedem ascenderet, palam proclamaretur, &c. *Echard. Tom. II, pag. 39. Col. 2.*

Le 25 de Septembre 1534, notre Cardinal assista à la mort de Clément VII, dont le Corps, après avoir été d'abord inhumé dans l'Eglise de saint Pierre, fut ensuite transféré dans celle de la Minerve, chez les Dominicains, avec les Cendres de Léon X. Peu de tems auparavant, le Cardinal de Sainte Susanne, avoit perdu un ancien & fidéle Ami, dans la Personne du Cardinal Cajetan, avec qui il étoit étroitement uni, non-seulement par la même Profession, mais plus encore par la conformité de mœurs, & de sentimens; surtout par le même zéle, & le même amour de la Religion, alors si cruellement déchirée par une multitude d'Hérétiques & d'Hérésies.

XXVI. Mort de Clément VII, dont le Corps est inhumé avec celui de Léon X, dans l'Eglise de la Minerve.

Hist. Eccl. Liv. CXXXIV, n. 150.

Ce fut sans doute par cet esprit de zéle, qu'on ne voulut pas différer de remplir le Saint Siége. Dès le treiziéme Octobre, deux jours après que les Cardinaux furent entrés dans le Conclave, ils élurent leur Doyen, qui prit le nom de Paul III. Le Continuateur de l'Histoire Ecclésiastique de M. Fleury, dit que cette promptitude n'avoit pas eû encore d'éxemples. Mais nous avons remarqué ailleurs, qu'après la mort de Grégoire X, Innocent V, le premier Pape de l'Ordre de saint Dominique, fut élû le premier jour du Conclave, onziéme depuis la mort de son Prédécesseur. L'un & l'autre Doyen du Sacré Collége méritoient par leurs grandes qualités, d'être élevés sur la Chaire de saint Pierre; mais ce qui engagea ici particuliérement les Cardinaux à favoriser l'Election d'Aléxandre Farnèse, étoit le zéle que montroit ce Cardinal, pour assembler un Concile Général, afin d'aporter un prompt remède aux maux, qui désoloient l'Eglise. Les désirs du Paul III, étoient sincéres; & de tous ceux qui travailllérent à le confirmer dans cette résolution, le Cardinal de Sainte Susanne, fut celui qui s'y porta toujours avec le plus d'ardeur.

XXVII. Election de Paul III.

Liv. CXXXIV, n. 158.

Hist. des Hommes Illustr. Tom. I, Li. IV, pag. 359.

XXVIII. Notre Cardinal entre dans les vûes du Pape.

Il pouvoit aussi y contribuer plus qu'un autre, par le crédit qu'il avoit auprès de l'Empereur. Ce Prince arriva à Rome dans le mois d'Avril 1536; & notre Cardinal se trouva à toutes les Conférences que Charles-Quint eût avec le Pape, au sujet du Concile. La confiance particuliére, dont Sa Majesté continuoit toujours à l'honorer, nous permet de penser que ce Cardinal avoit beaucoup contribué à tout ce que fit l'Empereur dans la Capitale du monde Chrétien, pour effacer par des actions de générosité, l'idée peu avantageuse qu'on pouvoit avoir conçue de lui, depuis la prise, & le Sac de Rome. Outre les libéralités qu'il fit aux principaux Habitans, aux Prélats, & aux Cardinaux; il n'y eut point d'Eglise, à laquelle il ne fit des

XXIX. Et de l'Empereur pour la tenue d'un Concile.

XXX. Libéralités de l'Empereur pendant son séjour à Rome.

LIVRE XXVI.

GARCIE DE LOAYSA.

Hist. Eccl. Liv. CXXXVII, n. 10.

présens très-considérables, soit en Or, ou en Argent, ou en Ornemens sacrés. Il mit en dépôt l'Argent nécessaire pour marier vingt-quatre pauvres Filles, dont douze devoient avoir trois cens écus chacune, & les douze autres deux cens. Il fit distribuer de très-grandes Aumônes dans chaque Quartier, pendant tout le tems qu'il séjourna à Rome. Il annoblit plusieurs Familles; & accorda aux Marchands des Droits & des Priviléges considérables, pour qu'ils pussent trafiquer plus avantageusement avec les Sujets de ses Etats.

Paul Jove, du Bellay. Hist. Eccl. Liv. CXXXVII, n. 16, 17, 20.

La modération du Cardinal de Sainte Susanne, & son respect pour François I, ne l'auroient point porté à conseiller à Charles-Quint, de parler comme il fit contre ce Monarque en plein Consistoire; & il ne faut pas douter que s'il eût été prévenu de son dessein, il n'eût au moins essayé de l'en détourner. Il est vrai que dès le lendemain l'Empereur interpréta publiquement son Discours, & loua le Roy Très-Chrétien en présence de ses Ambassadeurs, déclarant que son intention n'avoit jamais été de blâmer ce Prince, connoissant son mérite & son grand cœur; & que tout ce qu'il avoit dit n'étoit que pour se disculper lui-même. L'Empereur pût reconnoître en effet, par la triste Campagne qu'il fit la même année dans la Provence, que si François I avoit beaucoup de courage & de valeur; il n'avoit pas moins de prudence & de sagesse, pour vaincre son Ennemi, quelquefois même sans l'attaquer.

Ibid. n. 32, 33, 34.

XXXI. Retour du Cardinal de Loaysa en Espagne.

Ce ne fut qu'après la mort de notre Cardinal Nicolas de Schomberg, décédé à Rome le neuviéme de Septembre 1537, que le Cardinal de Sainte Susanne, en partit pour retourner en Espagne. L'Empereur qui l'y attendoit, lui donna d'abord de nouvelles marques de son estime, & le chargea de nouvelles Dignités. Dès l'an 1538, il le nomma Archevêque de Séville, Grand Inquisiteur d'Espagne, Président du Conseil Royal des Indes, & de celui de la Croisade. Ce Prince l'amena depuis avec lui à l'Assemblée des Etats convoqué à Toléde; où on devoit traiter des Subsides nécessaires pour la Guerre contre les Turcs.

XXXII. Nouvelles Dignités.

La liberté avec laquelle notre Cardinal défendit toujours la cause de la Religion & des Peuples, n'offensa jamais le Souverain. Mais les faveurs que Sa Majesté sembloit lui prodiguer, lui attirérent souvent la haine des Envieux, qui essayérent plus d'une fois, & toujours inutilement, de lui tendre des piéges, ou de lui faire perdre le crédit, dans lequel il sçut toujours se soutenir malgré les Cabales, & tous les efforts de quelques Courtisans.

XXXIII. Qui l'exposent aux traits de l'envie, & font éclater davantage son mérite.

tisans. La prudence du Prélat, sa droiture, & sa fermeté d'ame parurent dans la maniére dont il remplit, à la satisfaction de la Nation & de l'Eglise, les grands Emplois dont on avoit honoré sa vertu. Si les Discours de ses Ennemis ne purent jamais diminuer l'idée avantageuse, que l'Empereur avoit de sa droiture & de ses talens: l'éclat des honneurs ne lui fit aussi rien perdre de sa modestie, & ne le rendit pas moins compatissant envers les Pauvres, & les Malheureux (1).

XXXIV. Sages libéralités.

Il fit un grand nombre de Dons, d'Aumônes, & des Présens aux Eglises de Séville, comme il avoit déja fait à celles d'Osma; & il visita avec soin son Troupeau. Pour fuir l'ostentation, & les applaudissemens des Hommes, il faisoit en secret ses principales libéralités aux pauvres Familles, qui avoient besoin de son secours. On assure aussi que depuis le pillage de Rome, il envoyoit tous les ans cinq cens Ecus d'Or au Cardinal Cajétan; & qu'il en donnoit quatre cens à un pauvre Gentilhomme Espagnol, dont tous les Biens avoient été confisqués, parce qu'il s'étoit trop engagé dans quelques dissensions des Castillans.

XXXV. Et Fondation du Cardinal Archevêque de Séville.

Le pieux Cardinal établit aussi un Fonds de mille Ducats de Rente, pour marier de pauvres Filles Orphelines de sa Ville de Talavera. Il fit bâtir dans le même Lieu une Eglise, & un Couvent de son Ordre, & donna des Revenus considérables au Collége de saint Thomas d'Aquin à Alcala. Les Couvens de saint Paul de Valladolid, & de Penafiel ne reçurent pas de moindre marques de sa pieuse libéralité. Mais sa droiture & sa charité parurent surtout dans toutes les occasions, où il s'agit des intérêts des Indiens, que la dureté des Conquérans réduisoit quelquefois au désespoir, ou à la derniére misére.

Tous les Faits que nous avons rapportés, prouvent sans doute que les Historiens Espagnols ont eû raison de louer les excellentes qualités de Loaysa; surtout sa modération, sa prudence, son désintéressement, & son humeur douce, franche, sincére, qui ne lui permettoit pas de vouloir procurer un bien, ou détourner un mal, que par des voyes honnêtes & légitimes.

XXXVI. Sa mort.

L'usage qu'il fit toujours de son crédit, & des bienfaits du Prince, lui méritérent la miséricorde du Seigneur, qui l'apella à lui le

(1) Tot tantaque munia tam integrè, tam sanctè implevit; ut nec ab Imperatoris gratiâ, quacumque aulicorum invidiâ, quæ ei non defuit, divelli potuerit unquam; nec in his honoribus ipse pauperum, quorum patrem amantissimum se semper largissimumque præbuit, oblitus fuerit, &c *Echard, Tom. II, pag. 39. Col. 2.*

LIVRE XXVI.

GARCIE DE LOAYSA.

21 d'Avril 1546. Ce grand Cardinal, honoré de la Pourpre Romaine depuis dix-sept ans commencés, mourut à Madrid; & son Corps fut porté à Talavera, pour être enterré dans l'Eglise de saint Génet, qu'il y avoit fait bâtir, & où on lit encore son Epitaphe (1).

XXXVII. Dominique de Mendoza, Frere aîné de Loaysa.

Nous avons déja dit que ce Cardinal avoit quelques-uns de ses Freres, dans le même Ordre. Son Aîné s'appelloit Dominique de Mendoza, du nom de Catherine de Mendoza leur Mere. Comme celui-ci avoit précédé de plusieurs années son Cadet, dans la Profession Religieuse; il étoit déja fort distingué dans l'Ordre de saint Dominique, quand il y vit entrer Garcie de Loaysa. Le Pere Echard, après quelques Auteurs Espagnols, dit que Dominique de Mendoza avoit appris par cœur toute la Somme Théologique de saint Thomas, & qu'il en avoit fait un abrégé en Vers, pour ne point oublier ce qu'il avoit une fois gravé dans sa mémoire.

XXXVIII. Ce qu'il fait dans la Nouvelle Espagne, & dans les Canaries.

Le zéle du Salut des Ames, le fit passer des premiers dans l'Isle apellée de saint Dominique: où après plusieurs Conversions, muni de l'autorité du Pape, de celle du Roy d'Espagne, & du Général de son Ordre, il fit bâtir des Eglises, & le premier Couvent dans la Ville de saint Domingue. Il passa depuis dans les Isles Canaries, découvertes dès le Siécle précédent par les Portugais; & il y éxerça avec fruit les fonctions du saint Ministére. Il avoit déja formé dans ce Pays diverses Communautés Religieuses, lorsqu'en 1518, il se rendit à Rome, pour donner un Successeur à Thomas Cajetan devenu Cardinal. Dominique de Mendoza, fut donc un de ceux, qui élurent son Frere Garcie de Loaysa pour Général des FF. Prêcheurs. Nous ignorons s'il retourna aux Isles Canaries, ou s'il entreprit quelque autre Mission: mais nous sçavons que lorsque l'âge & ses infirmités ne lui permirent plus de continuer les Travaux Apostoliques, il se retira dans son Couvent de Salamanque, pour ne s'occuper désormais que de l'éxercice de l'Oraison, & attendre dans sa Retraite le moment où il plairoit à Dieu de finir son éxil. Nous ne doutons pas que sa mort n'ait précédé celle de son Frere; mais les Historiens n'en marquent point l'année; & quoiqu'ils ayent parlé quelquefois avec éloge de ses Ouvrages Théologiques, ils ne

Echard. Tom. II, pag. 59. Col. 2.

(1) Illustrissimus hic jacet Garsias à Loaysa Hispalensis, Cardinalis, supremi Inquisitionis Senatus, nec non Regii Indiarum Consilii Præsidens, Generalisque Hispaniæ Commissarius. Obiit anno Domini 1546. *Ap. Ciacon. Tom. II, Col. 1476.*

nous ont point appris s'ils furent imprimés du vivant de l'Auteur (1).

JULIEN GARCÉS, PREMIER EVÊQUE DE TLASCALA, DANS LA NOUVELLE ESPAGNE. VINCENT VALVERDE, PREMIER EVESQUE DE CUSCO, DANS LE PEROU.

JULIEN GARCÉS.

Auguſt. Davila y Padilla Hiſt. Prov. Mexi. Liv. I.
Diag. Hiſt. Prov. Arago Liv. II, Chap. XXXVI.
Echard. Tom. II, pag. 131.

JULIEN GARCÉS (ou GARGEZ) iſſu d'une Illuſtre Famille d'Aragon, nâquit vers l'an 1457; & embraſſa l'Inſtitut de ſaint Dominique, dans la Ville de Saragoſſe, avant l'an 1475. Le ſuccès de ſes premiéres Etudes lui fit honneur; & ſes progrès dans les Ecoles de Paris furent ſi rapides, que de retour en Eſpagne, il réveilla l'Emulation parmi les Sçavans; les plus habiles avouoient qu'il falloit avoir beaucoup lû & beaucoup étudié, pour oſer diſputer avec lui d'Erudition. C'eſt l'aveu que fit plus d'une fois Elie-Antoine de Lebrixe, très-célébre lui-même dans les Univerſités d'Eſpagne.

I. Talens, & Erudition de Julien Garcés.

Garcés n'enfouit pas ſes talens : excellent Rhétoricien, ſubtil Philoſophe, & fameux Théologien, après avoir enſeigné avec de grands applaudiſſemens, dans pluſieurs Villes du Royaume d'Aragon, il annonça avec de nouveaux fruits la parole de Dieu dans la plûpart des Provinces d'Eſpagne, & à la Cour de Caſtille. Charles-Quint, & la Famille Royale admiroient également ſon Eloquence vive, & patétique, & ſa liberté Apoſtolique dans l'Exercice du ſaint Miniſtére. Mais ſa prudence, & la pureté de ſes mœurs ne le firent pas moins eſtimer de pluſieurs Grands; entre leſquels Jean-Rodrigués de Fonſéca, Archevêque de Burgos, qui avoit été Préſident du Conſeil Royal des Indes, avant notre Cardinal de Loayſa, le prit pour ſon Confeſſeur, & ſon Guide dans l'affaire du Salut.

II. Il eſt nommé premier Evêque de Tlaſcala.

Lorſque, ſous la conduite de Ferdinand Cortez, & par les ſoins de pluſieurs de nos Miſſionnaires, les affaires de la Religion & de l'Eſpagne, eurent commencé à réuſſir dans le Méxique; Charles-Quint n'ignorant point que les Américains de Tlaſcala étoient bien intentionnés pour ſa Couronne, & qu'ils avoient favoriſé les deſſeins de Cortez, il réſolut de faire ériger un Siége Epiſcopal dans le Pays, afin de s'attacher

(1) F. Dominicus de Mendoza, Dominicanus, Frater natu major Garſiæ Loayſæ, ejuſdem Ordinis, Archiepiſcopi Hiſpalenſis, ſacræque Eccleſiæ Romanæ Cardinalis, .. celebratur ab Antonio Senenſi, & Poſſevino, quorundam tractatuum multæ doctrinæ, ut aiunt, nomine: nec ultra quidquam. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hiſp. Tom. I, C l. 254.*

LIVRE XXVI.

JULIEN GARCÉS.

plus étroitement ces Peuples, en leur procurant la connoissance de JESUS-CHRIST, & de son Evangile. Dès le sixiéme jour de Septembre 1519, Sa Majesté présenta au Pape Léon X, le Pere Julien Garcés, pour remplir le premier ce nouveau Siége: mais l'affaire rencontra des difficultés, qui ne purent être sitôt terminées à la Cour de Rome; & lorsque le Saint Siége consentit enfin à cette Erection, sous le Pontificat de Clément VII, l'Evêque nommé se trouvoit déja dans un âge, où il semble qu'on ne doit plus penser qu'au repos. Cependant le zéle du salut des Ames, dont il étoit embrasé ne lui permit pas de s'arrêter à des considérations, qui auroient pû rebuter tout autre: ami du travail, & résolu de mourir les armes à la main, ni le poids des années, ni les dangers du Voyage, & l'éloignement du Troupeau qu'on confioit à ses soins, ne refroidirent pas l'ardeur de sa charité. Ayant reçu l'Imposition des mains, & les Lettres du Prince, Garcés prit Possession par Procureur de son Eglise, le neuviéme de Novembre 1527, & se prépara à suivre de près les Prédicateurs de la Foi, qu'il fit partir pour son Diocèse.

III. Et sacré dans un âge fort avancé.

IV. Les Américains le reçoivent comme leur Pere & leur Protecteur.

S'il différa un peu son Voyage, ce ne fut que pour assurer aux Américains la protection de l'Empereur, & se mettre lui-même en état de se faire entendre de son Peuple, dont il apprit d'abord la Langue, les Mœurs, les Coutumes, la Religion, autant que cette connoissance pouvoit lui être nécessaire, pour rendre son Ministére utile. Parmi les Religieux de son Ordre, qui ne refusérent pas de l'accompagner, Diégue de Loaysa lui fut d'un grand secours, & d'une plus grande utilité à ces pauvres Américains; dont la docilité, & le désir qu'ils faisoient paroître de connoître la Loi de JESUS-CHRIST, méritoient bien qu'on ne refusât ni peine, ni travail pour leur Instruction. Ces Peuples, jusqu'alors plongés dans les ténébres du Paganisme, n'avoient adoré que des Idoles, ou des Démons: ils reçurent cependant leur Evêque, avec des témoignages infinis de joye; & leur juste consolation éclata encore davantage, quand par une heureuse expérience, ils eurent reconnu que leur bon Pasteur étoit en même tems leur Pere & leur Protecteur, toujours prêt à les défendre contre la cruauté, ou la cupidité de leurs Oppresseurs.

V. Il en remplit glorieusement tous les devoirs.

La tendre charité du Prélat, le porta à se faire tout à tous, sans craindre la fatigue, & sans jamais se lasser des maniéres grossiéres de ces Peuples, si éloignés de nos Coutumes. Il les Catéchisoit avec bonté; & par ses Instructions familiéres, il

leur apprenoit lui-même les premiers Principes de notre Foi, les Régles des Mœurs & les Maximes de l'Evangile (1). Ses Discours étoient d'autant plus efficaces, qu'on pouvoit remarquer dans sa conduite, la pratique de tout ce qu'il enseignoit, la douceur, la patience, la modestie, l'humilité, le mépris des richesses, l'horreur du vice, le zéle du Salut, l'amour de la Religion. Tout cela lui avoit déja attiré le respect, l'amour, & la confiance des Peuples. Sa constance, & sa fermeté à les défendre contre la véxation, contribuérent encore à les attacher plus fortement à leur Pasteur, & par ce moyen à la Foi de JESUS-CHRIST, dont il étoit le fidéle Ministre.

VI. Ingratitude & dureté de quelques Officiers Espagnols.

Quoique les Habitans de Tlascala se fussent toujours montrés favorables aux Espagnols, jusqu'à se joindre à eux, pour les aider à conquérir le Méxique, ils n'avoient pas lieu de se louer de la générosité Espagnole. On les avoit souvent pillés, à l'insçu, ou contre la volonté du Roy Catholique; & peu contens de leur avoir ravi une partie de leurs biens temporels, quelques Espagnols ne vouloient pas qu'on pensât même à leur procurer les éternels. Ils prétendoient que c'étoient des gens indignes de tout commerce avec les Européens, & incapables de la Communion Chrétienne. Ils soutenoient qu'on devoit les réduire en Esclavage, ou les vendre comme des Prisonniers qu'on auroit faits dans une Guerre juste.

VII. Le zélé Prélat s'oppose avec fermeté à leur injustes desseins.

Mais de tels sentimens parurent à notre Evêque également contraires à l'humanité, & injurieux à la Religion. Sa charité en fut allarmée; & pour empêcher qu'on ne les mit en pratique, il résolut de tout faire, & de s'exposer à tout. Il porta d'abord ses plaintes au Conseil Royal des Indes; il composa en même tems un Ouvrage en faveur des Américains opprimés, qu'il adressa au Pape Paul III; & pendant que par ses Ecrits, il plaidoit la Cause de son Peuple au Tribunal du Pape, & de l'Empereur, il s'opposoit avec une éxtrême fermeté à toutes les entreprises de ceux de sa Nation, sans craindre ni leurs violences, ni leurs menaces, ni les mauvais services qu'on pouvoit lui rendre, par de faux rapports, dans la Cour de Castille (2).

(1) Quantâ porro lætitiâ fuerit Julianus omnium omninò novi hujus orbis, & Mexicani Regni primus Episcopus, à suis Clericis Laicisve receptus, vix dici queat, qui non ita prælatum gestiebant accepisse, quam parentem amantissimum, & Patronum: suas enim ille oves eâ charitate fovit, verbo pavit & exemplo, tantâque solicitudine & mansuetudine, viginti circiter annos solidos rexit, ac si unus ipse de grege aries, cujus esset infirmarum onera subire ovium, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 132. *Col.* 1.

(2) Tenerrimo quippe fuit erga Regionis illius agrestioris indolis indigenas affectu, quos totis ille cordis prosequebatur visceribus; quorum in gratiam, & commendationem nulla subire deprecabatur onera, vel pericula; murumque se pro illis æneum op-

LIVRE XXVI.

JULIEN GARCÉS.

Tout étoit ſuivi dans la conduite du zélé & charitable Paſteur : & par des éxemples dignes d'un Succeſſeur des Apôtres, il apprenoit aux Eſpagnols & aux Indiens, que la Loi de JESUS-CHRIST, & ſa Grace font triompher les Hommes de leurs paſſions, & rendent tout commun entre les Serviteurs du même Maître. Notre Prélat avoit toutes les vertus & les qualités d'un Evêque, ſans en avoir le train. Pour avoir toujours de quoi faire des Aumônes, il avoit réglé de telle ſorte ſa Maiſon & ſa Table, que très-peu de choſe ſuffiſoit à ſes beſoins. Le Pere Diégue de Loayſa, Compagnon inſéparable de ſes Travaux, un Chapelain, & deux Domeſtiques compoſoient toute ſa Famille. Ainſi bien loin d'être à charge en quelque choſe à ſon Peuple, il lui procuroit au contraire toutes ſortes de ſecours; & en ſe réduiſant au pur néceſſaire, il trouvoit dans ſes Revenus, quoique peu conſidérables, des reſſources pour ſoulager les néceſſités des Pauvres, ſurtout de ceux que l'avidité des Etrangers avoit ruinés (1).

VIII. Et procure toute ſorte de conſolation aux nouveaux Chrétiens.

La Providence prolongea les jours d'un Miniſtre ſi utile à l'Egliſe, & ſi néceſſaire à la conſolation des nouveaux Chrétiens. Quoique l'illuſtre Julien Garcés eût déja ſoixante-dix ans, quand il partit pour l'Amérique, & que depuis près de quarante-cinq ans, il n'eut ceſſé de travailler à la vigne du Seigneur, dans les Royaumes d'Aragon & de Caſtille, il continua encore l'eſpace de vingt années à prêcher l'Evangile aux Indiens, & à faire des Conquêtes à JESUS-CHRIST, parmi des Peuples qui n'avoient pas encore connu ſon ſaint Nom. C'eſt dans ce glorieux travail, que le zélé Evêque pouſſa ſa longue carriére juſqu'à l'âge décrépit; puiſqu'il touchoit ſa quatre-vingt-dixiéme année, lorſqu'une mort précieuſe termina ſa Vie & ſes Travaux Apoſtoliques l'an 1547. Son Corps fut enterré dans l'Egliſe Cathédrale, dont il avoit fait jetter les Fondemens, & qu'il avoit conduite à ſa perfection. Il avoit fait bâtir auſſi un Couvent de ſon Ordre dans la Ville de Tlaſcala, appellée autrefois *Texcalan*. La ſeule choſe qu'il recommanda à ſes Freres, fut de ne point ſe laſſer de travailler au Salut des Indiens, & à leur défenſe contre les violences de ceux, qui vouloient les opprimer; & les ſeules richeſſes qu'il leur laiſſa,

IX. Perſévérance dans le ſaint Miniſtére.

X. Mort du pieux Prélat.

XI. Ce qu'il recommande à ſes Freres.

ponebat adverſus eos, qui Œuropeorum etiam indignos conſortio, Chriſtianorumque Communione volebant Indos, & Tlaſcalenſes extorres facere, & venditare. *Echard. ut ſp.*

(1) Erga pauperes ſupra modum & ſenſum effuſus & liberaliſſimus fuit, quorum ille præſertim Indorum, non modo ſubveniebat, ſed & occurrebat neceſſitatibus : quod ut abondantius efficeret, nullam ille aluit Familiam, habuitve pro dignitate famulitium, uno contentus ſocio, & Capellano, duobuſque domeſticis, &c. *Ibid.*

JULIEN GARCÉS.

furent les Ouvrages de ſaint Auguſtin, avec des Notes de ſa façon. Nicolas-Antoine, dans ſa Bibliothéque d'Eſpagne, n'attribue d'autre Ouvrage à notre Prélat, que le Livre qu'il avoit composé en Latin, en faveur des Indiens; & qui fut préſenté au Souverain Pontife l'an 1537 (1).

Nous aurons ſouvent occaſion de parler de pluſieurs fervens Miſſionnaires, & de quelques illuſtres Prélats, qui entrérent tous dans les vûës du pieux Evêque de Tlaſcala, tant pour l'Inſtruction, & la Converſion des Indiens, que pour leur défenſe contre la tyrannie de ceux, qui les avoient ſoumis par la force des Armes. Nous ne croyons pas devoir excepter de ce nombre des dignes Miniſtres de JESUS-CHRIST, le célébre VINCENT VALVERDE, premier Evêque de Cuſco dans le Pérou; quoiqu'un Anonyme moderne, dont on ignore la Profeſſion, & la Religion, & qui ne paroît avoir écrit, que pour noircir tout ce qui tombe ſous ſa plume, ait voulu rendre ce Prélat, non-ſeulement complice, mais preſqu'Auteur de toutes les cruautés, que François Pizarro éxerça ſur la Perſonne, & contre les Peuples du Roy du Pérou. Jean Melendez, ſur le témoignage de pluſieurs autres Auteurs, moins paſſionnés, & ſans doute mieux inſtruits que l'Anonyme, parle auſſi bien différenment. Voici ce qu'il nous apprend du premier Evêque de Cuſco.

VINCENT VALVERDE.

Vincent Valverde, ou *de Valleviridi*, étoit originaire de *Truchillo*, Ville d'Eſpagne dans l'Eſtremadoure, & natif d'*Oropeſa*, dans la Nouvelle Caſtille. On le fait ſortir de Parens nobles, qui l'élevérent avec ſoin dans la crainte du Seigneur, & dans l'Etude des Lettres. Valverde ſe diſtingua en effet dans l'Univerſité de Salamanque; & il étoit déja dans la maturité de l'âge, lorſque le ſeul déſir de travailler à ſon propre Salut, & à celui des Peuples, ſurtout dans les Pays des Infidéles, le porta à demander l'Habit de ſaint Dominique. Il le reçut au mois d'Avril 1523, & fit ſes Vœux l'année ſuivante, ſoit dans la Ville d'Oropeſa, ſa Patrie, comme l'aſſure Alphonſe Fernendez, dans ſon Hiſtoire de Plaiſance; ſoit dans le Couvent de ſaint Paul à Séville, ſelon quelques Monumens, & la Tradition de cette Communauté (2).

I. Dominicain.

(1) F. Julianus Garces, Dominicanus, primus Antiſtes Tlaſcalenſis in Nova Hiſpania, Tractatum nuncupavit Paulo III. Pont. Max. Latinâ Linguâ, de captivitate Indorum. 1537. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hiſp. Tom. I, pag.* 631.

(2) F. Vincentius de Valverde Hiſpanus, Caſtris Juliis, vernaculè (*Truxillo*) in Extramadoura Nobili ſanguine oriundus, & Orepeſæ natus, ætate jam maturus, & Sacris Litteris jam Salmanticæ imbutus, Ordini nomen dedit, in patria profeſſus 23 Apilis 1524, ut

LIVRE. XXVI.

VINCENT VALVERDE.

II. Missionnaire.

Le nouveau Religieux, pour profiter du loisir de sa Retraite, s'appliqua avec une nouvelle ardeur, à la lecture des Livres Saints, & à l'Etude de la Religion. Bientôt on le jugea en état de remplir les Fonctions du saint Ministére ; on voulut cependant qu'il enseignât pendant quelques années la Théologie, dans le Collége de saint Grégoire à Valladolid. Le Roy Catholique méditoit alors la Conquête du Royaume du Pérou ; & pendant qu'il faisoit ses préparatifs de Guerre, il invitoit les Religieux de différens Ordres, à se joindre à ses Officiers, pour aller eux-mêmes faire d'autres Conquêtes à JESUS-CHRIST, par la Prédication de l'Evangile dans de vastes Contrées, où on ne l'avoit pas encore annoncé. Lorsque le Monarque fit partir ses Troupes, commandées par le fameux François Pizarro, il y avoit déja six Prédicateurs Dominicains, qui s'étoient dévoués à cette Mission ; Vincent Valverde fit le septiéme ; & ils s'embarquérent tous au Port *de San-Lucar*, dans l'Andalousie, au commencement de l'an 1530. On prétend que Valverde avoit été déja nommé par le Prince, & agréé par le Pape Clément VII, pour remplir le Siége de Panama, Ville de l'Amérique Méridionale, dans la Terre Ferme.

III. Nommé à l'Evêché de Panama.

Bullar. Ord. Tom. IV, pag. 531.

La Navigation fut heureuse ; & dès que les Vaisseaux Espagnols eurent touché aux Côtes de l'Amérique, nos Missionnaires déja impatiens de remplir leurs Fonctions, se dispersérent dans différentes Provinces, pour y répandre la Semence Evangélique. Notre Evêque de Panama n'avoit avec lui aucun de ses Freres, lorsque les Espagnols, conduits par Pizarro, & animés par ses Discours, attaquérent le Roy du Pérou, apellé par les uns *Attabalipa*, & par les autres *Atahualpa* : quoique ce Monarque fut suivi d'une grande multitude d'Indiens armés, qui étoient venus au-devant des Troupes Espagnoles, pour les combattre, le Combat ne fut pas opiniâtre. Pizarro eût bientôt vaincu, taillé en piéces, ou mis en déroute cette Armée confuse. Il fit Prisonnier leur Roy, le chargea de chaînes ; & contre la parole donnée, au lieu de lui sauver la vie, & de lui rendre la liberté, après s'être emparé de ses Trésors ; il ajoûta un éxcès de cruauté à une noire perfidie, en lui proprononçant un Arrêt de mort, qu'il fit éxécuter.

IV. Il est témoin du traitement qu'on fait à un Roy du Pérou.

Tous les Historiens s'accordent sur ce fait, & assez sur plusieurs

narrat Alphonsus Fernandez in sua Historia placentina Hispanæ scripta, pag. 119; licèt alumnum suum afferat, & vindicet Conventus sancti Pauli Hispalensis, &c. *Echard. Tom. II, pag. 121, Col. 2.*

ſieurs circonſtances, qui doivent faire déteſter la cruelle avarice du Conquérant. Mais il s'en faut bien qu'ils conviennent de même de ce que l'Anonyme moderne a avancé, à la charge de l'Evêque de Panama; à qui il il prête gratuitement une conduite très opposée à la douceur de l'Evangile, & un Discours qui n'a de réalité que dans ſon imagination échauffée. On aſſure au contraire que Vincent Valverde fit, dans cette occaſion, tout ce qu'il pût, & ce qu'il devoit ſans doute, pour inſpirer d'autres ſentimens aux Vainqueurs: il n'en fut point écouté (1); & ſon affliction fut d'autant plus grande, qu'il ſentoit bien, qu'en violant d'abord toutes les Loix de l'Humanité & de la Juſtice, les Eſpagnols mettoient le plus grand obſtacle à la Prédication de l'Evangile, & à la Converſion des Infidéles. Il n'avoit entrepris un ſi long Voyage, à travers tant de périls, que pour faire connoître le nom de JESUS-CHRIST; & il voyoit avec douleur que les Chrétiens, plus injuſtes que les Idolâtres, faiſoient blaſphêmer ce ſaint Nom parmi les Nations.

V. Un Anonyme moderne le calomnie, quand il le fait complice d'une cruauté, qu'il avoit condamnée ſans pouvoir l'empêcher.

Le mal croiſſoit toujours, parce que l'inſatiable avarice des ſuperbes Conquérans leur inſpiroit tous les jours de nouveaux moyens de véxer, & de tourmenter en mille maniéres, les Peuples vaincus. Ils les dépouilloient de leurs Biens, deshonoroient leurs Femmes, leur ôtoient la liberté, les exterminoient, & les faiſoient expirer dans les tourmens. Nous en parlerons plus particuliérement dans l'Hiſtoire de l'illuſtre Barthelemy de Las-Cazas. Il ſuffit de dire ici que cette conduite des Eſpagnols, en rendant le nom Chrétien infiniment odieux à tous les Peuples de l'Amérique, rendoit en même tems inutiles tous les efforts que pouvoient faire les Prédicateurs de la Foi, pour en perſuader la vérité. Eh! comment des Gens groſſiers, plongés dans les ténebres de l'Idolâtrie, auroient-ils été frappés de la ſainteté du Chriſtianiſme, & de la ſublimité des Myſtéres, ſi élevés au-deſſus des ſens, & de la foible raiſon? Comment auroient-ils pû croire que la Loi

VI. Excès des Eſpagnols.

VII. Quel tort ils font à la Prédication de l'Evangile.

(1) Qui Incam Atahualpa (non Atabaliba, ut corruptè à quibuſdam dicitur) vicerit Pizarrus, captivum habuerit in vinculis, capite damnavit, vulgò ſcitur: ſed quod addunt quidam ſtragi tum Indorum tantâ crudelitate ab Hiſpanis editæ Valverdium, qui ſolus ex noſtris Prædicatoribus aderat, occaſionem dediſſe, fabulam contendit Joannes noſter Melendez; imo quantum in ipſo fuit ſuorum furorem repreſſiſſe: ſed Evangelici Miniſtri vocem inter arma non auditam... Quod & probat tum ipſius Incæ Garcilazi in ſuis Commentariis Regiis, & Blaſii de Valera Societatis JESU Teſtimonio. Tum quòd noſtri jam antea... Protectores Indorum ſe præſtabant, ſemperque præſtiterunt. *Echard. Tom. II, pag. 121. Col. 2.*

LIVRE XXVI.

JULIEN GARCÉS.

plus étroitement ces Peuples, en leur procurant la connoissance de JESUS-CHRIST, & de son Evangile. Dès le sixiéme jour de Septembre 1519, Sa Majesté présenta au Pape Léon X, le Pere Julien Garcés, pour remplir le premier ce nouveau Siége: mais l'affaire rencontra des difficultés, qui ne purent être sitôt terminées à la Cour de Rome; & lorsque le Saint Siége consentit enfin à cette Erection, sous le Pontificat de Clément VII, l'Evêque nommé se trouvoit déja dans un âge, où il semble qu'on ne doit plus penser qu'au repos. Cependant le zéle du salut des Ames, dont il étoit embrasé ne lui permit pas de s'arrêter à des considérations, qui auroient pû rebuter tout autre: ami du travail, & résolu de mourir les armes à la main, ni le poids des années, ni les dangers du Voyage, & l'éloignement du Troupeau qu'on confioit à ses soins, ne refroidirent pas l'ardeur de sa charité. Ayant reçu l'Imposition des mains, & les Lettres du Prince, Garcés prit Possession par Procureur de son Eglise, le neuviéme de Novembre 1527, & se prépara à suivre de près les Prédicateurs de la Foi, qu'il fit partir pour son Diocèse.

III. Et sacré dans un âge fort avancé.

IV. Les Américains le reçoivent comme leur Pere & leur Protecteur.

S'il différa un peu son Voyage, ce ne fut que pour assurer aux Américains la protection de l'Empereur, & se mettre lui-même en état de se faire entendre de son Peuple, dont il apprit d'abord la Langue, les Mœurs, les Coutumes, la Religion, autant que cette connoissance pouvoit lui être nécessaire, pour rendre son Ministére utile. Parmi les Religieux de son Ordre, qui ne refusérent pas de l'accompagner, Diégue de Loaysa lui fut d'un grand secours, & d'une plus grande utilité à ces pauvres Américains; dont la docilité, & le désir qu'ils faisoient paroître de connoître la Loi de JESUS-CHRIST, méritoient bien qu'on ne refusât ni peine, ni travail pour leur Instruction. Ces Peuples, jusqu'alors plongés dans les ténébres du Paganisme, n'avoient adoré que des Idoles, ou des Démons: ils reçurent cependant leur Evêque, avec des témoignages infinis de joye; & leur juste consolation éclata encore davantage, quand par une heureuse expérience, ils eurent reconnu que leur bon Pasteur étoit en même tems leur Pere & leur Protecteur, toujours prêt à les défendre contre la cruauté, ou la cupidité de leurs Oppresseurs.

V. Il en remplit glorieusement tous les devoirs.

La tendre charité du Prélat, le porta à se faire tout à tous, sans craindre la fatigue, & sans jamais se lasser des maniéres grossiéres de ces Peuples, si éloignés de nos Coutumes. Il les Catéchisoit avec bonté; & par ses Instructions familiéres, il

leur apprenoit lui-même les premiers Principes de notre Foi, les Régles des Mœurs & les Maximes de l'Évangile (1). Ses Discours étoient d'autant plus efficaces, qu'on pouvoit remarquer dans sa conduite, la pratique de tout ce qu'il enseignoit, la douceur, la patience, la modestie, l'humilité, le mépris des richesses, l'horreur du vice, le zéle du Salut, l'amour de la Religion. Tout cela lui avoit déja attiré le respect, l'amour, & la confiance des Peuples. Sa constance, & sa fermeté à les défendre contre la véxation, contribuérent encore à les attacher plus fortement à leur Pasteur, & par ce moyen à la Foi de JESUS-CHRIST, dont il étoit le fidéle Ministre.

VI. Ingratitude & dureté de quelques Officiers Espagnols.

Quoique les Habitans de Tlascala se fussent toujours montrés favorables aux Espagnols, jusqu'à se joindre à eux, pour les aider à conquérir le Méxique, ils n'avoient pas lieu de se louer de la générosité Espagnole. On les avoit souvent pillés, à l'insçu, ou contre la volonté du Roy Catholique; & peu contens de leur avoir ravi une partie de leurs biens temporels, quelques Espagnols ne vouloient pas qu'on pensât même à leur procurer les éternels. Ils prétendoient que c'étoient des gens indignes de tout commerce avec les Européens, & incapables de la Communion Chrétienne. Ils soutenoient qu'on devoit les réduire en Esclavage, ou les vendre comme des Prisonniers qu'on auroit faits dans une Guerre juste.

Mais de tels sentimens parurent à notre Evêque également contraires à l'humanité, & injurieux à la Religion. Sa charité en fut allarmée; & pour empêcher qu'on ne les mit en pratique, il résolut de tout faire, & de s'exposer à tout. Il porta d'abord ses plaintes au Conseil Royal des Indes; il composa en même tems un Ouvrage en faveur des Américains opprimés, qu'il adressa au Pape Paul III; & pendant que par ses Ecrits, il plaidoit la Cause de son Peuple au Tribunal du Pape, & de l'Empereur, il s'opposoit avec une éxtrême fermeté à toutes les entreprises de ceux de sa Nation, sans craindre ni leurs violences, ni leurs menaces, ni les mauvais services qu'on pouvoit lui rendre, par de faux rapports, dans la Cour de Castille (2).

VII. Le zélé Prélat s'oppose avec fermeté à leur injustes desseins.

(1) Quantâ porro lætitiâ fuerit Julianus omnium omninò novi hujus orbis, & Mexicani Regni primus Episcopus, à suis Clericis Laicisve receptus, vix dici queat, qui non ita prælatum gestiebant accepisse, quam parentem amantissimum, & Patronum: suas enim ille oves eâ charitate fovit, verbo pavit & exemplo, tantâque solicitudine & mansuetudine, viginti circiter annos solidos rexit, ac si unus ipse de grege aries, cujus esset infirmarum onera subire ovium, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 132. *Col.* 1.

(2) Tenerrimo quippe fuit erga Regionis illius agrestioris indolis indigenas affectu, quos totis ille cordis prosequebatur visceribus; quorum in gratiam, & commendationem nulla subire deprecabatur onera, vel pericula; murumque se pro illis æneum op-

LIVRE XXVI.

JULIEN GARCÉS.

Tout étoit suivi dans la conduite du zélé & charitable Pasteur : & par des éxemples dignes d'un Successeur des Apôtres, il apprenoit aux Espagnols & aux Indiens, que la Loi de JESUS-CHRIST, & sa Grace font triompher les Hommes de leurs passions, & rendent tout commun entre les Serviteurs du même Maître. Notre Prélat avoit toutes les vertus & les qualités d'un Evêque, sans en avoir le train. Pour avoir toujours de quoi faire des Aumônes, il avoit réglé de telle sorte sa Maison & sa Table, que très-peu de chose suffisoit à ses besoins. Le Pere Diégue de Loaysa, Compagnon inséparable de ses Travaux, un Chapelain, & deux Domestiques composoient toute sa Famille. Ainsi bien loin d'être à charge en quelque chose à son Peuple, il lui procuroit au contraire toutes sortes de secours ; & en se réduisant au pur nécessaire, il trouvoit dans ses Revenus, quoique peu considérables, des ressources pour soulager les nécessités des Pauvres, surtout de ceux que l'avidité des Etrangers avoit ruinés (1).

VIII. Et procure toute sorte de consolation aux nouveaux Chrétiens.

La Providence prolongea les jours d'un Ministre si utile à l'Eglise, & si nécessaire à la consolation des nouveaux Chrétiens. Quoique l'illustre Julien Garcés eût déja soixante-dix ans, quand il partit pour l'Amérique, & que depuis près de quarante-cinq ans, il n'eut cessé de travailler à la vigne du Seigneur, dans les Royaumes d'Aragon & de Castille, il continua encore l'espace de vingt années à prêcher l'Evangile aux Indiens, & à faire des Conquêtes à JESUS-CHRIST, parmi des Peuples qui n'avoient pas encore connu son saint Nom. C'est dans ce glorieux travail, que le zélé Evêque poussa sa longue carriére jusqu'à l'âge décrépit ; puisqu'il touchoit sa quatre-vingt-dixiéme année, lorsqu'une mort précieuse termina sa Vie & ses Travaux Apostoliques l'an 1547. Son Corps fut enterré dans l'Eglise Cathédrale, dont il avoit fait jetter les Fondemens, & qu'il avoit conduite à sa perfection. Il avoit fait bâtir aussi un Couvent de son Ordre dans la Ville de Tlascala, appellée autrefois *Texcalan*. La seule chose qu'il recommanda à ses Freres, fut de ne point se lasser de travailler au Salut des Indiens, & à leur défense contre les violences de ceux, qui vouloient les opprimer ; & les seules richesses qu'il leur laissa,

IX. Persévérance dans le saint Ministére.

X. Mort du pieux Prélat.

XI. Ce qu'il recommande à ses Freres.

ponebat adversus eos, qui Œuropeorum etiam indignos consortio, Christianorumque Communione volebant Indos, & Tlascalenses extorres facere, & venditare. *Echard. ut sp.*

(1) Erga pauperes supra modum & sensum effusus & liberalissimus fuit, quorum ille præsertim Indorum, non modo subveniebat, sed & occurrebat necessitatibus : quod ut abondantius efficeret, nullam ille aluit Familiam, habuitve pro dignitate famulitium, uno contentus socio, & Capellano, duobusque domesticis, &c. *Ibid.*

JULIEN GARCÉS.

furent les Ouvrages de saint Augustin, avec des Notes de sa façon. Nicolas-Antoine, dans sa Bibliothéque d'Espagne, n'attribue d'autre Ouvrage à notre Prélat, que le Livre qu'il avoit composé en Latin, en faveur des Indiens; & qui fut présenté au Souverain Pontife l'an 1537 (1).

Nous aurons souvent occasion de parler de plusieurs fervens Missionnaires, & de quelques illustres Prélats, qui entrérent tous dans les vûës du pieux Evêque de Tlascala, tant pour l'Instruction, & la Conversion des Indiens, que pour leur défense contre la tyrannie de ceux, qui les avoient soumis par la force des Armes. Nous ne croyons pas devoir excepter de ce nombre des dignes Ministres de JESUS-CHRIST, le célébre VINCENT VALVERDE, premier Evêque de Cusco dans le Pérou; quoiqu'un Anonyme moderne, dont on ignore la Profession, & la Religion, & qui ne paroît avoir écrit, que pour noircir tout ce qui tombe sous sa plume, ait voulu rendre ce Prélat, non-seulement complice, mais presqu'Auteur de toutes les cruautés, que François Pizarro éxerça sur la Personne, & contre les Peuples du Roy du Pérou. Jean Melendez, sur le témoignage de plusieurs autres Auteurs, moins passionnés, & sans doute mieux instruits que l'Anonyme, parle aussi bien différenment. Voici ce qu'il nous apprend du premier Evêque de Cusco.

VINCENT VALVERDE.

I. Dominicain.

Vincent Valverde, ou *de Valleviridi*, étoit originaire de *Truchillo*, Ville d'Espagne dans l'Estremadoure, & natif d'*Oropesa*, dans la Nouvelle Castille. On le fait sortir de Parens nobles, qui l'élevérent avec soin dans la crainte du Seigneur, & dans l'Etude des Lettres. Valverde se distingua en effet dans l'Université de Salamanque; & il étoit déja dans la maturité de l'âge, lorsque le seul désir de travailler à son propre Salut, & à celui des Peuples, surtout dans les Pays des Infidéles, le porta à demander l'Habit de saint Dominique. Il le reçut au mois d'Avril 1523, & fit ses Vœux l'année suivante, soit dans la Ville d'Oropesa, sa Patrie, comme l'assure Alphonse Fernendez, dans son Histoire de Plaisance; soit dans le Couvent de saint Paul à Séville, selon quelques Monumens, & la Tradition de cette Communauté (2).

(1) F. Julianus Garces, Dominicanus, primus Antistes Tlascalensis in Nova Hispania, Tractatum nuncupavit Paulo III. Pont. Max. Latinâ Linguâ, de captivitate Indorum. 1537. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 631.*

(2) F. Vincentius de Valverde Hispanus, Castris Juliis, vernaculè (*Truxillo*) in Extramadoura Nobili sanguine oriundus, & Oropesæ natus, ætate jam maturus, & Sacris Litteris jam Salmanticæ imbutus, Ordini nomen dedit, in patria professus 23 Aprilis 1524, ut

LIVRE. XXVI.

VINCENT VALVERDE.

II. Missionnaire.

Le nouveau Religieux, pour profiter du loisir de sa Retraite, s'appliqua avec une nouvelle ardeur, à la lecture des Livres Saints, & à l'Etude de la Religion. Bientôt on le jugea en état de remplir les Fonctions du saint Ministére ; on voulut cependant qu'il enseignât pendant quelques années la Théologie, dans le Collége de saint Grégoire à Valladolid. Le Roy Catholique méditoit alors la Conquête du Royaume du Pérou ; & pendant qu'il faisoit ses préparatifs de Guerre, il invitoit les Religieux de différens Ordres, à se joindre à ses Officiers, pour aller eux-mêmes faire d'autres Conquêtes à JESUS-CHRIST, par la Prédication de l'Evangile dans de vastes Contrées, où on ne l'avoit pas encore annoncé. Lorsque le Monarque fit partir ses Troupes, commandées par le fameux François Pizarro, il y avoit déja six Prédicateurs Dominicains, qui s'étoient dévoués à cette Mission ; Vincent Valverde fit le septiéme ; & ils s'embarquérent tous au Port *de San-Lucar*, dans l'Andalousie, au commencement de l'an 1530. On prétend que Valverde avoit été déja nommé par le Prince, & agréé par le Pape Clément VII, pour remplir le Siége de Panama, Ville de l'Amérique Méridionale, dans la Terre Ferme.

III. Nommé à l'Evêché de Panama.

Bullar. Ord. Tom. IV, pag. 531.

La Navigation fut heureuse ; & dès que les Vaisseaux Espagnols eurent touché aux Côtes de l'Amérique, nos Missionnaires déja impatiens de remplir leurs Fonctions, se dispersérent dans différentes Provinces, pour y répandre la Semence Evangélique. Notre Evêque de Panama n'avoit avec lui aucun de ses Freres, lorsque les Espagnols, conduits par Pizarro, & animés par ses Discours, attaquérent le Roy du Pérou, apellé par les uns *Attabalipa*, & par les autres *Atahualpa* : quoique ce Monarque fut suivi d'une grande multitude d'Indiens armés, qui étoient venus au-devant des Troupes Espagnoles, pour les combattre, le Combat ne fut pas opiniâtre. Pizarro eût bientôt vaincu, taillé en piéces, ou mis en déroute cette Armée confuse. Il fit Prisonnier leur Roy, le chargea de chaînes ; & contre la parole donnée, au lieu de lui sauver la vie, & de lui rendre la liberté, après s'être emparé de ses Trésors ; il ajoûta un éxcès de cruauté à une noire perfidie, en lui pro-prononçant un Arrêt de mort, qu'il fit éxécuter.

IV. Il est témoin du traitement qu'on fait à un Roy du Pérou.

Tous les Historiens s'accordent sur ce fait, & assez sur plusieurs

narrat Alphonsus Fernandez in sua Historia placentina Hispanæ scripta, pag. 119; licèt alumnum suum asserat, & vindicet Conventus sancti Pauli Hispalensis, &c. *Echard. Tom. II, pag. 121. Col. 2.*

ſieurs circonſtances, qui doivent faire déteſter la cruelle avarice du Conquérant. Mais il s'en faut bien qu'ils conviennent de même de ce que l'Anonyme moderne a avancé, à la charge de l'Evêque de Panama; à qui il il prête gratuitement une conduite très oppoſée à la douceur de l'Evangile, & un Diſcours qui n'a de réalité que dans ſon imagination échauffée. On aſſure au contraire que Vincent Valverde fit, dans cette occaſion, tout ce qu'il pût, & ce qu'il devoit ſans doute, pour inſpirer d'autres ſentimens aux Vainqueurs: il n'en fut point écouté (1); & ſon affliction fut d'autant plus grande, qu'il ſentoit bien, qu'en violant d'abord toutes les Loix de l'Humanité & de la Juſtice, les Eſpagnols mettoient le plus grand obſtacle à la Prédication de l'Evangile, & à la Converſion des Infidéles. Il n'avoit entrepris un ſi long Voyage, à travers tant de périls, que pour faire connoître le nom de JESUS-CHRIST; & il voyoit avec douleur que les Chrétiens, plus injuſtes que les Idolâtres, faiſoient blaſphêmer ce ſaint Nom parmi les Nations.

V. Un Anonyme moderne le calomnie, quand il le fait complice d'une cruauté, qu'il avoit condamnée ſans pouvoir l'empêcher.

Le mal croiſſoit toujours, parce que l'inſatiable avarice des ſuperbes Conquérans leur inſpiroit tous les jours de nouveaux moyens de véxer, & de tourmenter en mille maniéres, les Peuples vaincus. Ils les dépouilloient de leurs Biens, deshonoroient leurs Femmes, leur ôtoient la liberté, les exterminoient, & les faiſoient expirer dans les tourmens. Nous en parlerons plus particuliérement dans l'Hiſtoire de l'illuſtre Barthelemy de Las-Cazas. Il ſuffit de dire ici que cette conduite des Eſpagnols, en rendant le nom Chrétien infiniment odieux à tous les Peuples de l'Amérique, rendoit en même tems inutiles tous les efforts que pouvoient faire les Prédicateurs de la Foi, pour en perſuader la vérité. Eh! comment des Gens groſſiers, plongés dans les ténébres de l'Idolâtrie, auroient-ils été frappés de la ſainteté du Chriſtianiſme, & de la ſublimité des Myſtéres, ſi élevés au-deſſus des ſens, & de la foible raiſon? Comment auroient-ils pû croire que la Loi

VI. Excès des Eſpagnols.

VII. Quel tort ils font à la Prédication de l'Evangile.

(1) Qui Incam Atahualpa (non Atabaliba, ut corruptè à quibuſdam dicitur) vicerit Pizarrus, captivum habuerit in vinculis, capite damnavit, vulgò ſcitur: ſed quod addunt quidam ſtragi tum Indorum tantâ crudelitate ab Hiſpanis editæ Valverdium, qui ſolus ex noſtris Prædicatoribus aderat, occaſionem dediſſe, fabulam contendit Joannes noſter Melendez; imo quantum in ipſo fuit ſuorum furorem repreſſiſſe: ſed Evangelici Miniſtri vocem inter arma non auditam... Quod & probat tum ipſius Incæ Garcilazi in ſuis Commentariis Regiis, & Blaſii de Valera Societatis JESU Teſtimonio. Tum quòd noſtri jam antea... Protectores Indorum ſe præſtabant, ſemperque præſtiterunt. *Echard. Tom. II, pag. 121. Col. 2.*

LIVRE XXVI.

VINCENT VALVERDE.

de JESUS-CHRIST n'enseigne rien que de saint & de juste; & qu'elle défend & condamne toute iniquité, tandis qu'ils voyoient des Hommes qui se disoient Chrétiens, & qui étoient en effet plus déréglés, plus avares, plus cruels, plus injustes, beaucoup plus corrompus que les Payens?

VIII. Valverde revient en Espagne, & sollicite en faveur des Indiens.

L'Evêque de Panama comprit aisément (& il l'éprouva par l'expérience de plusieurs années) que pour annoncer avec fruit l'Evangile, il falloit commencer par ôter ce scandale. Il essaya de le faire; mais ce fut toujours inutilement. Rien ne fut capable de donner des bornes à la cupidité, ni d'adoucir l'humeur brutale & féroce des Soldats, dont les plus grands crimes sembloient être autorisés par les excès encore plus grands des Officiers. Valverde ne pouvant donc rien gagner sur ces cœurs endurcis, il prit enfin le parti de revenir en Espagne, pour instruire de tout la Cour de Castille; & solliciter la bonté, ou la justice du Roy, en faveur des Indiens. Il fit un rapport éxact de la situation des affaires, des dispositions de ces Peuples, des cruautés qu'on avoit éxercées, & qu'on continuoit à exercer contr'eux. Il n'oublia pas surtout le tort que cette conduite faisoit à la gloire de la Nation, & encore plus à la propagation de l'Evangile. Ce Prélat n'étoit pas le seul de son Ordre, qui plaidoit auprès du Roy Catholique, la cause des malheureux Indiens. Mais leurs Tyrans avoient aussi leurs Protecteurs en Cour; & l'Evêque de Panama ne fut pas moins de quatre ans à attendre la réponse favorable qu'il demandoit. Il l'obtint enfin; Charles-Quint, donna ses Ordres, qui ne furent pas cependant toujours respectés par ses Gouverneurs; Valverde, transféré à l'Evêché de Cusco dans le Royaume du Pérou, fut déclaré, par un Rescrit de l'Empereur, Patron & Protecteur des Indiens; & ayant reçu les Bulles de Paul III, pour son nouveau Siége, il se rendit une seconde fois dans le Royaume du Pérou l'an 1538 (1).

IX. Il en est déclaré le Protecteur, & transféré à l'Evêché de Cusco.

Bullar. Ord. Tom. IV, pag. 238. Echard.

X. Nouveaux Travaux utiles aux Espagnols, & aux Indiens.

Muni des Lettres du Prince, & aidé dans son Ministére, par plusieurs zélés Prédicateurs de son Ordre, qu'il avoit amenés d'Espagne, l'Evêque de Cusco travailla dans son Diocèse avec beaucoup de zéle, & quelque fruit. Par sa patience, & ses vives exhortations, il réussit enfin à inspirer à plusieurs Espagnols

(1) Ipse imprimis Valverdius, qui in Hispaniam anno 1534, reversus factâ Consilio Regio gestorum relatione, totius Regni Peruani, sed fixa Cusci sede, Episcopus, designatus est, & summo Pontifici Paulo III, oblatus; à quo receptis Bullis, & inauguratus, sponsam suam circa medium anni 1538, accessit, novo etiam Regio Diplomate auctus, quo Indorum Patronus & Protector instituebatur, &c. *Echard. et sp.*

quelques sentimens de modération ou d'humanité : il tâcha aussi de calmer les justes allarmes des Indiens, & de les rapeller dans leurs anciennes habitations, qu'ils avoient tous abandonnées, pour se cacher sur les Montagnes, ou dans les Forêts ; parce qu'ils craignoient encore moins la férocité des Bêtes sauvages, que la tyrannie de leurs Vainqueurs. Le Ministre de JESUS-CHRIST, également appliqué à l'Instruction, & à la Conversion des uns & des autres, expliquoit familiérement à ceux-ci des Vérités qu'ils n'avoient pas encore connuës ; & il demandoit pour eux le don de la Foi. Il avertissoit ceux-là, que leur Foi, sans les bonnes Œuvres, ne les sauveroit point ; & que plus leur Religion étoit Sainte, plus ils seroient inexcusables d'avoir mené une vie si éloignée de la sainteté. Enfin se faisant tout à tous, dans l'espace de cinq ou six années, il eût la consolation de pouvoir formèr une Eglise Chrétienne, un Clergé, & un Peuple qui se soumit à la Loi.

XI. Il va dans l'Isle de la Puna.

Après ces heureux commencemens, voulant porter plus loin la lumiére de l'Evangile, l'Evêque de Cusco se rendit dans l'Isle apellée *de la Puna*, dans la Province de Quito. Ces Insulaires étoient beaucoup plus sauvages que les autres Peuples de l'Amérique, & leurs mœurs plus barbares. Accoutumés à manger de la Chair Humaine, ils se trouvoient bien éloignés des sentimens que la véritable Religion doit inspirer. Avant que d'en faire des Chrétiens, il falloit en faire des Hommes ; & rien n'étoit plus difficile. Ces considérations cependant ne purent arrêter le zélé Pasteur. La Charité de JESUS-CHRIST le pressoit ; il osa essayer ce que personne n'avoit encore entrepris ; & il lui en coûta la vie. Déja il avoit arboré l'Etendart de la Croix dans une terre qui dévoroit ses Habitans : il avoit construit une petite Chapelle, dressé un Autel ; & il y offroit actuellement les saints Mystéres, lorsque ces Anthropophages se jettérent sur lui, le tuérent, mirent son Corps en piéces, & se nourrirent de sa Chair. La charité qui lui avoit fait entreprendre cette difficile Mission, le soutint dans le sacrifice de sa vie ; & les Fidéles l'honorérent comme un Martyr, dit le Pere Echard, après quelques Auteurs plus anciens (1).

XII. Il est la victime de la charité.

(1) Utroque munere functus est egrégiè : Palantes Indos, & Hispanorum tyrannidem fugientes revocavit ; auctoritate sibi datâ adversus commendatores tutatus est, benignè fovit ac recreavit ; fidem instillare omni sollitudine & mansuetudine, per se, & per Prædicatores suos, quos plures ex Hispania deduxerat, curavit, Ecclesiam suam Cuscensem, Clerum, & populum Hispanum optimis legibus instituit : qui tandem cùm in Insulam *de la Puna*, transfretasset, barbaros in ea degentes si quo modo posset ad

LIVRE XXVI.

VINCENT VALVERDE.

On n'est pas certain de l'année de sa mort; mais nous sçavons qu'il travailloit encore à la Vigne du Seigneur en 1543, & il est probable qu'il mourut dans le tems, que le pieux Evêque de Tlascala continuoit encore ses Travaux Apostoliques. Mélendez qui a écrit l'Histoire de Vincent Valverde, cite plusieurs autres Ecrivains, qui en avoient déja parlé; & il lui attribue quelque Ouvrage, qui n'a pas été imprimé.

THOMAS BADIA, MAÎTRE DU SACRÉ PALAIS, NONCE APOSTOLIQUE, ET CARDINAL DU TITRE DE SAINT SYLVESTRE, AU CHAMP DE MARS.

THOMAS BADIA.

Ciaconi. Tom. II, Col. 1546. Fontan. in Thc. p. 34, 366, 444, 539. In Monum. ad An. 1523, 1540, 1542, 1547. Echard. Tom. II, pag. 132.

THOMAS BADIA, illustre Modénois, nâquit l'an 1483, sous le Pontificat de Sixte IV, & prit l'Habit de saint Dominique dans le Couvent de Modéne sa Patrie, pendant qu'Aléxandre VI occupoit encore le Saint Siége. La Contagion du Siécle n'avoit point terni son innocence dans la Maison de ses Parens; & les Exercices du Cloître, servirent à perfectionner ses Vertus. Comme il joignit d'abord à toutes les qualités de l'esprit, une grande application à l'Etude, & un plus grand désir d'acquérir le Trésor des Sciences, il fut bientôt en état de prendre rang parmi les Professeurs, à Ferrare, à Venise, à Bologne. Dans toutes ces Villes, Badia enseigna la Théologie avec beaucoup de réputation; & il ne se fit pas moins distinguer par sa pieté, & par la candeur de son Ame, que par sa Doctrine.

I. Commencemens de Badia.

II. Estimé de quatre Souverains Pontifes.

Le Général des FF. Prêcheurs, Garcias de Loaysa, l'appella à Rome l'an 1520. Le Pape Léon X, & trois de ses Successeurs, Adrien VI, Clément VII, & Paul III, l'honorérent de leur confiance: & dès le commencement de l'année 1521, Sylvestre de Prierio, Maître du Sacré Palais, ayant été envoyé par Sa Sainteté vers quelques Princes d'Italie, Thomas Badia fut nommé pour tenir sa place, & remplir, pendant son absence, les Fonctions de cet Emploi. Dans le Journal de Léon X, fait par l'Evêque de Pesaro, Maître des Cérémonies, ce Prélat s'explique ainsi, sur ce qui s'étoit passé le jour des Ramaux l'an 1521.

Christi ovile adducturus. Dum in Ecclesiola à se celeriter erectâ sacrum actu faceret, ad Altare ab Anthropophagis illis impiè mactatus, in partes etiam divisus, & assus, comestus est circa 1543, martyr habitus, & celebratus. De quo legendus citatus Melendesius, &c. *Echard. Tom. II, pag. 121. Col. 2.*

LIVRE XXVI.

THOMAS BADIA.

« Maître Thomas de Badia de l'Ordre des FF. Prêcheurs, « qui avoit prêché avec beaucoup d'éloquence dans la Cha- « pelle du Pape, se présenta derniérement à moi; & m'ayant « signifié que le Maître du Sacré Palais l'avoit chargé de tenir « sa place, il me pria d'agréer qu'il prit le même rang. Je lui ré- « pondis que l'usage ne le permettoit pas; & il me fit voir les « Bulles du Pape Eugéne, qui l'ont expressément accordé aux « Substituts du Maître du Sacré Palais. Je répliquai que ces « Bulles avoient été révoquées par un usage contraire, depuis « l'Edition du Livre des Cérémonies. Badia s'est donc adressé « au Pape; & Sa Sainteté, qui aime beaucoup ce Religieux, « à cause de ses vertus, m'a ordonné nonobstant toutes les rai- « sons que je pouvois alléguer, de lui donner le même rang « qu'au Maître du Sacré Palais (1) ».

III. Maître du Sacré Palais.

Badia se trouvoit donc parmi les Théologiens du Pape presque dès la naissance du Luthéranisme : & il eût beaucoup de part à tout ce que fit le Saint Siége contre cette Hérésie; c'est à-dire, ou pour l'étouffer dans ses commencemens, ou pour en arrêter les progrès, & en prévenir les malheureuses suites. C'est à quoi Badia travailla avec beaucoup de zéle, pendant vingt-six ans, soit en qualité de Maître du Sacré Palais, dont il fut honoré après la mort de Sylvestre de Prierio, décédé l'an 1523, soit comme Nonce du Pape, ou comme Cardinal.

IV. Il travaille à arrêter l'Hérésie de Luther.

V. Il est un des Députés pour faire un projet de Réforme.

La probité, les lumiéres & les talens de Badia, parurent dans toutes les Commissions dont il fut chargé; & la réputation qu'il s'étoit d'abord acquise dans la Cour de Rome, devint toujours plus éclatante. Aussi fut-il employé avec distinction dans les affaires les plus difficiles, & les plus intéressantes. Le Pape Paul III, résolu de convoquer un Concile Général, voulut travailler auparavant à réformer les moeurs du Clergé, & à rétablir la Discipline Ecclésiastique. Dans ce dessein, il choisit plusieurs Hommes excellens, & d'une probité connue; sçavoir les Cardinaux, Gaspard Contarini, Jean-Pierre Caraffe, Jacques Sadolet, & Renaud Paulus; ausquels Sa Sainteté joignit Frédéric Frégose Archevêque de Salerne, Jérôme-Aléxandre Archevêque de Brindes, Jean-Matthieu Gibert Evêque de Vérone, Grégoire Cortez Abbé de saint George de Venise, & Thomas Badia, Maître du Sacré Palais.

Pallavi. Hist. Conci. Trid. Lib. IV, Cap. V. n. 3. Hist. Eccl. Liv. CXXXVIII, n. 20.

(1) Ipse adivit Papam, qui mihi suasit ut ipsum admitterem, non obstantibus quibuscumque, quia ipsum diligebat propter virtutes ejus. *Ap. Fontan. in Theatr. Dom. pag.* 443.

LIVRE XXVI.

THOMAS BADIA.

VI. Mémoire présenté au Pape, par les neuf Députés.

Ces neuf Commissaires, chargés de dresser un Mémoire des principaux abus qu'il falloit réformer, & de le communiquer au Pape, eurent d'abord plusieurs Conférences, & réduisirent tous les abus au nombre de vingt-huit; qui regardoient l'Ordination, & le choix des Prélats & des Prêtres; les Collations des Bénéfices & des Pensions; les permutations, & les Coadjutoreries, les Graces expectatives, les réserves, & les dispenses; la résidence des Evêques dans leurs Diocèses, & des Cardinaux à Rome; les Expéditions gratuites, les Universités, les Imprimeurs, quelques Couvens, & Monastéres non-Réformés; les dispenses de Mariage, la Délégation des Biens de l'Eglise, la Simonie, &c. C'étoit principalement dans le Concile de Trente, qu'on devoit travailler à cette Réforme: cependant le Pape Paul III, profita des avis des Députés, pour mettre ordre peu à peu & insensiblement, à une partie de ces mêmes abus.

VII. Dans deux Chapitres Généraux, Badia est proposé pour Supérieur.

Sa Sainteté continuoit toujours à se servir du Ministére, & des Conseils du Maître du Sacré Palais; & dans le Chapitre Général des FF. Prêcheurs, tenu à Rome l'an 1539, Paul III témoigna son désir de voir ce grand Homme à la tête de tout son Ordre. Clément VII avoit marqué le même désir dans le Chapitre de 1530: & les grandes vertus de Badia lui méritérent dans ces deux Assemblées, les suffrages d'une partie considérable des Vocaux: cependant Paul Buttigella lui fut préféré dans la premiére, & Augustin Recuperat dans la seconde. Les talens de Badia devoient être employés au succès de quelques autres affaires, qui regardoient encore plus immédiatement le service de l'Eglise.

Fontan. in Thea. Dom. pag. 34, &c.

VIII. Paul III, le fait un de ses Nonces à la Diéte de Wormes.

Dès l'année 1540, l'Empereur Charles-Quint ayant convoqué une Diéte de l'Empire à Wormes, pour procurer, s'il étoit possible, la réunion des Protestans avec l'Eglise Romaine, le Pape envoya à cette Diéte son Nonce Apostolique, Thomas Campege, Evêque de Feltri, avec le Maître du Sacré Palais, & quelques autres Théologiens. On sçait que les Novateurs, qui, bien éloignés de se réunir avec les Catholiques, étoient peu d'accord entr'eux sur les Articles de leur créance, empêchérent tout le fruit de la Diéte. On disputa de part & d'autre, mais les affaires n'en furent pas plus avancées. Palavicin, dans son Histoire du Concile de Trente, parlant de ces Disputes, dit que Thomas Badia, défendit avec tant de force, & d'Erudition les Dogmes de l'Eglise, & les Droits du Saint Siége, qu'il mérita les applaudissemens

des Catholiques, & les Faveurs de la Cour de Rome (1).

En effet bientôt après son retour en Italie, il fut élevé au Cardinalat, soit le 31 de May 1541, comme le prétend le Continuateur de l'Histoire Ecclésiastique de M. Fleury; soit le deuxiéme de Juillet selon l'opinion du Pere Echard. Il eût le Titre de saint Sylvestre au Champ de Mars; & fut d'abord placé dans la Congrégation du Saint Office (2). Tous les Historiens remarquent, que cette émitente Dignité ne fit aucun changement dans sa conduite, qui fut toujours également pure, & réguliére. Il vêcut sous la Pourpre, comme il avoit vêcu sous l'Habit Religieux, dont il continua à se faire honneur, éloigné du Faste, & toujours appliqué à l'Etude, à la Priére, aux affaires de la Religion.

Liv. CXL, n. 49.

IX. Badia honoré de la Pourpre.

Badia avoit été honoré de la Pourpre Romaine, en même tems que Grégoire Cortez, Abbé du Mont-Cassin, Modénois comme lui, & Jean Moron, Milanois, Evêque alors de Modéne. Le Cardinal Paulus a relevé par de grandes louanges le mérite de ces trois Cardinaux, aussi illustres par leur piété, leur Doctrine, la variété de leurs talens, que par l'étroite amitié qui les unissoit: ce qui a fait dire qu'ils n'avoient qu'un cœur, & qu'une ame dans le Saint Esprit. Les Personnages les plus célébres de ce tems-là félicitérent, non-seulement la Ville de Modéne, mais l'Eglise Universelle, de cette Promotion; & louérent particuliérement la sa sagesse de Paul III, dans le choix de ces trois grands Hommes (3).

X. Avec deux de ses intimes Amis, fort célébres dans l'Eglise.

Peu de mois après cette Création, le Pape ayant indiqué le Concile de Trente, au premier de Novembre prochain, nomma ses Légats pour y présider en son nom, & en faire l'Ouverture. Fontana prouve par les Actes Consistoriaux du seiziéme Octobre 1542, que notre Cardinal fut un des trois Légats nommés, avec les Cardinaux Paul Parisio, & Raynaud Polus; cependant il ne partit pas en effet pour Trente, & le Cardinal Jean Moron fut mis en sa place, parce que le Pape

In Theatr. pag. 366. Col. 2.

XI. Pourquoi il n'est point envoyé au Concile de Trente.

(1) Ad colloquium Wormatiense, quod anno 1540, Carolus V de Revocandis, si fieri posset, protestantibus indixerat, à Paulo III, cum aliis delegatis missus est; quo in congressu; seu in confutandis Lutheranorum erroribus, seu in juribus summi Pontificis astruendis & tutandis mirum emicuisse narrat Palavicinus, in Hist. Conc. Trid. Lib. IV, Cap. II, n. 9. *Echard. Tom. II, pag.* 133, *Col.* 1.

(2) Badiam clarum, probumque Theologum in supremorum Inquisitorum ordine collocavit (*Paulus III*) Constit. 34. *Ap. Ciacon. Tom. II, Col.* 1542.

(3) Insigne ex ea triade, non Mutinensi tantum civitati, sed rei Christianæ præsidium & decus accessisse, nemo in dubium revocabit; quòd valde clarum sibi nomen apud omnes gentes jam comparassent iis virtutibus, quæ Romanæ Ecclesiæ senatorem maximè decent. *Quetinus Epist. ad Claud. Boxium.*

LIVRE XXVI.

THOMAS BADIA.

voulut retenir le Cardinal Badia auprès de sa personne, pour se servir de lui, dans l'Examen qu'on feroit à Rome de tout ce qui auroit été proposé, & discuté dans le Concile. Pour la même raison, & pour avoir plus de facilité de conférer souvent avec lui, surtout ce qui pouvoit regarder les intérêts de la Foi, & le Gouvernement de l'Eglise, Sa Sainteté le logea dans le Palais du Vatican.

XII. Il publie quelques Ouvrages.

Au milieu de ses plus grandes occupations, le pieux Cardinal se ménageoit des momens, pour composer quelques Ouvrages utiles à la Religion. Son Traité de la Providence, celui de l'immortalité de l'Ame, & quelques autres contre l'Hérésie de Luther, furent sans doute les fruits de ses Veilles, pendant ses derniéres années. Comme ceux qui ne regardent que la Phisique, ou quelque autre partie de la Philosophie, avoient pû occuper sa plume, dans le tems qu'il enseignoit encore dans les Ecoles de Lombardie. Les Originaux de ces Ouvrages sont conservés dans la Bibliothéque des Dominicains de Florence.

Hist. Eccl. Liv. CXLIV, n. 96.

Palavicin, & Fontana après lui, nous apprenent que Thomas Badia, avant même sa Promotion au Cardinalat, avoit été chargé par le Pape Paul III, du soin d'éxaminer l'Institut de saint Ignace, & d'en faire le rapport à Sa Sainteté (1); qui l'approuva par sa Bulle du 27 de Septembre 1540.

Orland. Hist. Lib. II, n. 113.

XIII. Ses vertus.

On nous a laissé ignorer plusieurs autres particularités de la Vie du Serviteur de Dieu. Mais ce qu'on a le plus éxactement remarqué, c'est que dans tous les différens Etats, où il s'étoit trouvé dans le Siécle, dans le Cloître, & à la Cour, sa vertu parut toujours la même; sa piété ne se démentit jamais. S'il se fit estimer par ses talens, & son Erudition; il ne le fut pas moins par l'intergité de ses mœurs, & la candeur de son ame. Habile Théologien, parfait Religieux, bon ami, homme zélé pour la Religion, tendre & compatissant envers les Pauvres, & les Affligés, il vêcut sans ambition dans les honneurs, & sans attachement dans les richesses. Ou plutôt, il aima, & pratiqua la pauvreté dans un rang, qui l'obligeoit de soutenir la Dignité de Prince de l'Eglise. Il mourut à Rome dans la sixiéme année de son Cardinalat, le sixiéme de Septembre, 1547, âgé de près de soixante-quatre ans; & fut inhumé dans l'Eglise de la Minerve, auprès du Tombeau du Cardinal Cajetan, avec lequel il avoit vêcu familiérement pendant plu-

XIV. Sa mort.

(1) Institutum à S. Ignatio Loyola, Paulo III pro Societate JESU oblatum, eodem Pontifice mandante recognovit, & approbavit, teste Cardinali Palavicino, in Historia Conci. Triden. Lib. IV, Cap. XI, n. 9. *Fontan. in Thea. Dom. pag.* 444. *Col.* 1.

sieurs

ſieurs années. François Badia ſon Frere fit ſon Epitaphe, qui fut attachée au mur de l'Egliſe (1).

Apud. Ciacon. & Fontan. ut ſp.

D. O. M.

(1) Thomæ Badiæ Mutinenſi
Eruditione, continentiâ, ac ſanctitate
Clariſſimo, Cardinali D. Sylveſtri;
Qui & ampliſſimo Ordini Senatorio,
Et cunctis mortalibus,
Miræ cujuſdam frugalitatis,
Religionis, atque omnis vitæ
Incredibile exemplum reliquit.
Aliis verò quibuſcumque honoribus
Non tam uti voluit,
Quàm dignus videri;
Quos tamen ſolâ morte exiſtimatus eſt
Effugere potuiſſe.
Franciſcus Badia Fratri optimo poſuit.
Vixit annos 63, menſes 9 dies 27.

LÉANDRE ALBERT, CÉLÉBRE ÉCRIVAIN.

LÉANDRE ALBERT.

Poſſev. Appar. Sacr. Tom. II, pag. 14. Echard. Tom. II, Pag. 137.

Les vertus, & la réputation de Léandre Albert, ou Alberti, ſes rares talens, & ſa diligence à écrire l'Hiſtoire des Grands Hommes, qui avoient illuſtré l'Ordre de S. Dominique, pendant trois cens trente-cinq ans, méritent bien que nous ajoutions ſon Eloge, à ceux de tant d'illuſtres Perſonnages, qu'il a eû ſoin de nous faire connoître.

I. Premiéres Etudes de Léandre.

Léandre, iſſu d'une honnête Famille de Bologne, en Lombardie, nâquit l'an de Notre Seigneur 1479, ſous le Pontificat de Sixte IV. Dès ſon enfance il fit paroître beaucoup de génie, une mémoire heureuſe, un excellent naturel, & autant de déſir de devenir ſçavant, que de diſpoſitions pour les Sciences. A peine étoit-il entré dans ſa dixiéme année, que Jean Garzo, célébre Orateur dans les Ecoles de Bologne, entreprit de cultiver, ou de perfectionner, un Sujet qui faiſoit déja beaucoup eſpérer; & qui n'attiroit pas moins l'eſtime par les qualités du cœur, que par celles de l'eſprit. Attentif à profiter des bontés d'un tel Maître, Léandre reçut ſes Leçons pendant quatre années; & lorſqu'il prit l'Habit de ſaint Dominique à Bologne, au mois de Novembre 1493, dans ſa quatorziéme année, il avoit déja une connoiſſance aſſez éxacte des meilleurs Auteurs La-

LIVRE XXVI.

LÉANDRE ALBERT.

tins, Poëtes & Orateurs : il écrivoit, & il parloit avec beaucoup de pureté & d'élégance, soit qu'il s'énonçât en Vers, ou en Prose, en Latin, ou en Italien (1).

II. Sa Profession Religieuse.

Après ses Vœux de Religion, Albert fit avec le succès qu'on s'étoit promis, ses Etudes de Philosophie & de Théologie, sous quatre Professeurs de réputation, qu'un esprit de reconnoissance ne lui a point permis d'oublier. Aussi éxemt d'ambition qu'ami du travail, & de la retraite; l'union qu'il sçut faire dès-lors de la piété avec la lecture des bons Livres, le mit bientôt en état d'en publier quelques-uns, qui furent estimés; & qui commencérent à le lier de bonne heure avec les Sçavans de son Siécle.

III. Il publie un Ouvrage, & en commence un autre.

L'an 1517, il fit imprimer son Histoire des Hommes Illustres, divisée en six Livres; & il avoit déja commencé sa Chronique de la Ville de Bologne, qu'il divisa depuis en soixante-deux Livres, lorsque le P. François Sylvestre de Ferrare, Général des FF. Prêcheurs, le prit pour Compagnon de ses Visites & de ses Travaux. La conformité de mœurs & de sentimens, aussi bien qu'un même goût des Lettres, les avoit unis l'un & l'autre depuis leurs Etudes; & Léandre n'osa refuser à un ancien ami, devenu son Supérieur, le plaisir qu'il lui demandoit.

IV. Il accompagne son Général en France.

Le sacrifice qu'il fit à l'obeïssance, ou à l'amitié, en interrompant un travail si conforme à son inclination, n'auroit pas été petit, si dans la conversation d'un des plus grands Théologiens de son tems, il n'avoit retrouvé en quelque sorte tout ce qu'il laissoit dans sa Bibliothéque.

Ce fut après le mois de Juin 1525, que Léandre Albert alla joindre à Rome le nouveau Général. Ils visitérent ensemble les Maisons de l'Ordre, dans les deux Siciles; & se rendirent ensuite en France, dans le dessein de passer en Espagne. Pendant qu'ils travailloient dans un même esprit (l'un par ses Ordonnances, l'autre par ses Conseils, & tous les deux par leurs exemples) à faire revivre par tout l'esprit de ferveur, & de régularité, Léandre profitoit de toutes les occasions, de visiter les Bibliothéques, de fouiller dans les Archives, & de faire de nouvelles Collections, pour corriger, ou augmenter ses premiers Ouvrages. Il pouvoit se flater, que dans les Eglises & les Couvens d'Espagne, il trouveroit de précieux Mo-

(1) F. Leandre Alberti Italus, Patriâ Bononiensi, vir numquam satis pro meritis laudandus, anno 1479, honestis Parentibus natus est : quorum sollicitudine optimis præceptoribus pietate ac litteris imbuendus traditus, mirum quantùm puer ingeniosus, tenacissimæque memoriæ profecerit. Vix decennis Joanni Garzo, ejusdem Patriæ, ac Gymnasii Bononiensis Oratori clarissimo operam dedit; eumque quadriennium audivit; auctores Latinos, Oratores, & Poëtas ita legens sedulò, ut iis facillimè dicendo, scribendoque uteretur, &c. *Echard. Tom. II, pag. 137. Col. 2.*

numens, que les Ecrivains de la Nation n'avoient pas encore communiqués au Public. Mais il n'entra pas dans ce Royaume, la Providence ayant disposé autrement de son Voyage, & de la Vie du Pere Général. Après le Chapitre, qui fut tenu à Bourges, dans le mois de May 1528, François Sylvestre de Ferrare, s'étant rendu dans la Haute-Bretagne, soit pour y continuer ses Visites, ou pour faire ses Dévotions au Tombeau de saint Vincent Ferrier, il fut arrêté dans la Ville de Rennes, par une maladie, qui le fit passer des sollicitudes de cette vie au repos de l'Eternité, le dix-neuviéme de Septembre 1528.

V. Après la mort de François de Ferrare.

Léandre Albert, qui lui rendit les derniers devoirs, comme à un Ami & à un Pere, pleura la perte que tout l'Ordre de saint Dominique venoit de faire par cette mort. Il avoit déja fait son Eloge, dans son quatriéme Livre des Hommes Illustres; où il l'apelle les délices de son Siécle, un Religieux d'un génie Supérieur, d'un excellent naturel, & d'une rare Erudition; également instruit des secrets de la nature, & des Mystéres de la Grace, habile dans les Langues, & fort éloquent, en qui la nature sembloit avoir réuni tous ses Dons (1). Il est vrai que les Commentaires de François de Ferrare, sur la Physique d'Aristote, & sur la Somme de saint Thomas contre les Gentils, sont une bonne preuve de sa vaste Erudition; & on ne remarque pas moins les graces du Discours dans son Traité Apologétique, où il a entrepris de montrer contre Luther, la conformité des pratiques de l'Eglise Romaine, avec la liberté Evangélique.

VI. Léandre, qui avoit déja fait son Eloge.

Après la mort de ce Général, Léandre rendu de nouveau à sa Patrie, & à ses Livres, se livra tout entier à la Littérature. Il continua sa Chronique de Bologne, & fit paroître de tems en tems quelques nouveaux Ouvrages qu'on lisoit toujours avec plaisir, & avec fruit. Mais si l'éxactitude, & la solidité qu'on trouvoit dans ses Ecrits, le faisoient estimer même des Etrangers, il ne gagnoit pas moins par sa douceur, sa modestie, & ses maniéres aisées, l'affection de tous ceux qui le pratiquoient. Parmi ses plus familiers Amis, on en connoit plusieurs, qui tenoient un rang fort distingué, & dans l'Eglise,

VII. Retourne en Italie.

VIII. Uni avec plusieurs Sçavans de réputation.

(1) Franciscus Ferrariensis nostræ ætatis deliciæ, vir optimi ingenii, & ad quæque intelligenda, prodendaque accommodati... non illi corporis optima habitudo, aut forma deest, non facilitas, non humanitas, quâ ad se amandum omnes alliciat; callet enim Litteras Græcas & Latinas, Logicam, Philosophiam, & Theologiam. Quid loquar de eloquentia, quæ ei peculiaris est? Quid de musicâ, quâ apprimè delectatur? Unum (absit invidia verbo) dixerim, rarus est imo rarissimus homo: soleo dicere, in ipsum procreando omnes suas vires naturam congessisse, &c. *Lean. Alb. Lib. IV, fol. 141. de Vir. illustr.*

LIVRE XXVI.

LÉANDRE ALBERT.

& dans la République des Lettres. Nous pouvons mettre à la tête de tous, le célébre Jérôme Balbi, ou Balbus, noble Vénitien, Religieux de saint Dominique, zélé Disciple de saint Thomas, aussi habile Canoniste que sçavant Théologien, depuis Evêque de Gurcz dans la Basse-Carinthie, honoré de la confiance, & de l'amitié de plusieurs Souverains (*) L'Empereur Maximilien I, aimoit à l'entretenir. Louis Roy de Hongrie & de Bohême, l'envoya en qualité de son Ambassadeur en Espagne, vers le Roy Catholique, Charles V, pour le féliciter sur son Election à l'Empire. Et notre Prélat assista au Couronnement du nouvel Empereur, soit à Aix-la-Chapelle, dans le mois d'Octobre 1520; soit depuis à Bologne en 1530. Ce fut dans cette occasion, que Balbus & Léandre serrérent plus étroitement les nœuds de leur ancienne amitié. Ils se communiquoient leurs Desseins, & leurs Ouvrages; & ce qui sortoit de la plume de l'un, passoit ordinairement sous les yeux de l'autre, & étoit soumis à sa censure, avant que d'être donné au Public.

IX. Particuliérement avec Jérôme Balbus Domicain, Evêque de Gurcz.

L'Evêque de Gurcz avoit déja publié son Traité, *De civili & bellica fortitudine*, dédié au Pape Clément VII, & pendant le séjour qu'il fit à Bologne, il en fit imprimer un autre, intitulé, *De Coronatione Principum*. Il dédia celui-ci à l'Empereur Charle-Quint; & c'étoit à l'occasion du Couronnement de ce Prince, que Balbus avoit fait cet Ecrit. Léandre commença à peu près dans le même tems sa Description de l'Italie, l'un de ses plus beaux Ouvrages, qui l'occupa pendant plusieurs années; & qu'il présenta depuis au Roy de France Henry II, & à la Reine Catherine de Médicis, son Epouse. Mais l'Etude, qui, après la priére, faisoit sa premiére & sa principale occupation, ne le rendoit jamais distrait sur les autres devoirs, que la charité ou l'honnêteté l'obligeoient de remplir. Il s'y portoit toujours avec d'autant plus de facilité, que les sentimens de son cœur, tendre & généreux, s'accordoient parfaitement avec

Vide Echard. Tom. II, pag. 78.

X. Et avec Jean le Grand, Archevêque d'Upsal.

(*) Quelques Ecrivains ont confondu mal à propos Jérôme Balbi Vénitien, avec Jean Balbi natif de Génes, qui avoit pris l'Habit de saint Dominique dans le treiziéme Siécle, & s'étoit rendu aussi illustre par sa piété, que par son sçavoir. Il acheva son Dictionaire, nommé *Catholicon*, l'an 1286, comme il le dit lui-même Il n'est donc pas permis de confondre ensemble deux Auteurs qui ont vêcu dans des tems si différens. Mais on ne se tromperoit pas moins, si, à l'exemple de quelques autres Historiens, on ne distinguoit pas Jérôme Balbi, ou Balbus, Evêque de Gurcz, d'avec Jérôme Balbus, aussi Italien, qui enseignoit les Belles-Lettres dans les Ecoles de Paris, sur la fin du quinziéme Siécle. Celui-ci n'étoit point Religieux; ses talens lui avoient acquis de la réputation, & des Amis: il se fit aussi plusieurs Ennemis. Il passa en Angleterre, & mourut à Londres vers l'an 1496.

Vide Echard. Tom. I, p. 462. Tom. II, p. 78, 79.

Bayle, Moreri.

ceux de la Religion. Un seul éxemple peut nous suffire pour peindre au naturel le caractére de Léandre Albert ; & nous ne parlerons que d'après Jean le Grand, Archevêque d'Upsal, Ville autrefois Capitale du Royaume de Suéde.

Pendant les grandes Révolutions que le Luthéranisme naissant causoit dans toutes les Provinces du Nord, l'Illustre Archevêque d'Upsal, en bute à la persécution des Novateurs, fut obligé de s'éloigner d'un Troupeau déja séduit, qui avoit cessé de le reconnoître pour son Pasteur ; & qui, ne pouvant l'entraîner dans une Apostasie presque générale, sembloit en vouloir à sa vie, ou du moins à sa liberté. Ce Prélat fugitif, chassé de son Eglise, & du milieu de son Peuple, se retira d'abord en Italie, suivi de peu de Domestiques, & de quelques zélés Catholiques, qui avoient abandonné comme lui leurs Biens & leurs Maisons, pour n'être point exposés au danger continuel de perdre la Foi. S'il leur étoit glorieux de souffrir pour une telle cause ; leur situation ne pouvoit être d'ailleurs plus triste, puisqu'ils manquoient de tout ce qu'il y a de plus nécessaire à la vie ; sans argent, sans connoissance, sans amis, dans une terre étrangére. Notre Jérôme Quirini alors Patriarche de Venise, recueillit ces illustres Exilés, quand ils arrivérent dans cette Ville ; & il les traita long-tems avec beaucoup de bonté. Léandre Albert les reçut depuis à Bologne, non-seulement avec la même effusion de charité ; mais aussi avec tous les témoignages de vénération & de respect, qui étoient dûs à un grand Archevêque, d'autant plus respectable, que le seul amour de la Religion l'avoit réduit à la plus affreuse pauvreté. Il le fit loger, avec toute sa suite, dans notre Couvent de saint Dominique ; & il n'oublia rien, pour le bien traiter, le consoler, & lui faire oublier, s'il étoit possible, tout ce qu'il avoit souffert dans un long & pénible Voyage. Il tâcha de le retenir aussi long tems qu'il le pût ; & lorsque ce Prélat voulut se rendre à Rome, Léandre eût soin de lui procurer tout ce qu'il sçavoit lui être nécessaire. Il ne borna pas encore-là ses attentions : quand l'Archevêque pensa à quitter Rome, pour retourner à Venise, Léandre Albert l'invita par des Lettres très-pressantes, à venir reprendre à Bologne, le logement qui lui étoit préparé. C'est ce que nous apprennons par la Réponse, dont l'Archevêque d'Upsal l'honora, & qui étoit conçue en ces termes :

XI. Triste situation de ce Prélat, éxilé pour la Foi.

XII. Mais recueilli avec charité, par Léandre Albert.

XIII. Lettre de l'Archevêque d'Upsal.

« Mon Révérend Pere & très gracieux Consolateur, je vous « rends & vous rendrai toujours, les plus sincéres actions de «

LIVRE XXVI.

LÉANDRE ALBERT.

» grace, de ce que vous avez bien voulu m'inviter d'une manière si généreuse, à aller prendre mon logement chez vous, » toutes les fois que les affaires de la Sainte Religion m'engageront à passer par vôtre Pays. Je me souviens toujours avec » reconnoissance, & il ne m'arrivera jamais d'oublier, avec » quelle effusion de Charité, vous, & tous les Religieux de » vôtre Illustre Communauté, me reçutes aussi bien que les » Compagnons de mon éxil, lorsque nous arrivâmes il y a déja » six ans, dans vôtre Ville de Bologne. Avec quel tendre empressement ne vintes-vous pas nous retirer d'un Gîte aussi » incommode que peu assuré, pour nous procurer dans votre » Maison, toutes sortes de consolation & d'agrément? Accablés d'ennui & d'affliction, nous fumes retirés comme des » bras de la Mort, par un secours qui nous vint si à propos. Je » me dois donc tout entier, non seulement à votre Couvent, » mais aussi à tout votre Ordre, pour la grande Charité qu'il » a éxercée envers moi, dans la plus pressante nécessité : car » je ne doute pas que ce ne soit par un effet particulier de la » Divine Providence, que l'Illustre Patriarche de Venise, Jérôme Quirini, Religieux de votre Ordre, ne s'est point lassé » de me défrayer, & de m'entretenir pendant fort long tems; » & qu'il continue encore à me donner les mêmes marques » d'une générosité peu commune. Je ne puis au reste vous apprendre ce que j'ai fait dans cette Ville de Rome, ni vous » dire autre chose, si ce n'est que je me glorifierai toujours » dans mes infirmités. Mais pour ne point y succomber entiérement, j'ai besoin du secours de vos Priéres, & de celles » de vôtre Saint Ordre : je les demande très-affectueusement » pour moi, & pour tous ceux qui souffrent avec moi pour la » même cause (1) ».

(1) Reverende Pater, & Consolator amantissime. Quòd me toties in causa sanctissimæ Religionis istuc proficiscentem incredibili benignitate, ut ad ædes vestras divertere debeam, alacriter invitatis, gratias refero sempiternâ memoria dignas. Imo per amplius semper agere conabor: quia ad memoriam revoco, id quod nunquam oblivisci potero, videlicet quomodo Reverenda paternitas vestra, unà cum cæteris Reverendis istius almi Collegii vestri Patribus, ante sex annos, me & coexules meos ex hospitio nimis incommodo, & saluti nostræ plurimùm contrario extractos in domum vestram deduxistis, summaque benevolentia, & nunquam obliviscendâ liberalitate fovistis, & recreastis; imo à faucibus mortis jam jam pereuntes reduxistis. Debeo igitur me, & omnia mea non modo isti optimo Conventui, sed toti Ordini vestro, à quo tam magnum & necessarium beneficium in mea extrema necessitate sum consecutus. Divinâ namque providentiâ factum esse non dubito, quòd Reverendus Dominus Hieronimus Quirinus Patriarcha Venetus, vestri Ordinis alumnus, me tam benignè, & tanto tempore, per summam liberalitatem foverit, & semper fovere paratus est. Cæterùm quomodo postea hic Romæ valuerim, parum aliud scribere possum, nisi quòd libenter gloriabor in infirmitatibus meis; in quibus ne penitus succumbam, peto pro me ad

LÉANDRE ALBERT.

Ce fut l'an 1541, que Léandre Albert eût l'honneur de recevoir l'Archevêque d'Upsal; & en 1547, sçachant que ce Prélat étoit sur son départ de Rome, il le prévint avec beaucoup de politesse, pour se procurer l'avantage d'éxercer encore une fois l'Hospitalité envers le Confesseur de JESUS-CHRIST. Il continuoit cependant à travailler avec une très-grande application, pour le Public, & pour son Ordre. Mais quoique Fontana prétende qu'il fut fait Inquisiteur de la Foi à Bologne l'an 1550; & qu'un autre Ecrivain assure, qu'il remplit souvent les Charges de Prieur, & de Provincial, nous n'avons aucune bonne preuve de l'un ni de l'autre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il passa presque toute sa vie dans la Priére, ou dans l'Etude; & qu'il écrivit divers Ouvrages utiles, dont quelques-uns ont été souvent imprimés, & traduits en différentes Langues. Daniel Papebroch en a inséré quelques-uns dans ses Actes des Saints. Sa Description de l'Italie, qui lui fit beaucoup d'honneur, selon Possevin, ne parut que l'an 1550: & le Pere Echard ignore s'il fit imprimer sa Chronique, nommée Ephémérides, où il parloit de ce qui s'étoit passé en Italie, depuis le voyage du Roy Louis XII, en 1499, jusqu'en 1552. Léandre Albert vivoit donc encore en cette année, qui fut peut-être la derniére de sa vie.

Moreri, Tome I, pag. 233.

Die 20 Maii, pag. 398.

Appar. Sacr. Tom. II, pag. 14.

AMBROISE CATHARIN, ARCHEVÊQUE DE CONZA.

AMBROISE CATHARIN.

CE fut dans la Ville de Sienne l'an 1483 (*), que nâquit le célébre Polite Lancellot, connu depuis sous le nom d'Ambroise Catharin. Ses Parens étoient Nobles, & tenoient un Rang distingué dans la République; mais il se distingua lui-même avec plus déclat, par les qualités de son Esprit, dont la vivacité, la pénétration, & l'étendue parurent dès sa jeunesse, dans les Ecoles, & les disputes: comme elles paroissent encore dans ses Ecrits. L'étude des Loix fut sa premiére occupation: & pour faire connoître les rapides progrès qu'il y fit d'abord, il suffit de dire

I. Patrie, & Famille de Lancellot, appellé depuis Ambroise Catharin.

II. Ses beaux commencemens.

Deum orationes fieri ab ista sanctissima Congregatione vestra, cui me, & omnes meos omni pio & sincero animo incessanter commendo, &c. *Olaus Mag. in vitis Pontificum Upsalensium*, *pag.* 145, *&* 172. *Ap. Echard. Tom. II*, *pag.* 138. *Col.* 1.

(*) Clément Polite remarque qu'Ambroise Catharin, mourut l'an 1553, âgé de soixante-dix ans; il étoit donc né en 1483; non pas en 1487, comme l'a cru le Pere Echard.

LIVRE XXVI.

AMBROISE CATHARIN.

III. Après avoir brillé dans les Universités en Italie, & en France, il entre dans l'Ordre de saint Dominique.

qu'il n'étoit âgé que de seize ans, lorsqu'il prit ses dégrés en l'un, & l'autre Droit dans l'Université de Sienne (1).

Lancellot parcourut ensuite les plus Célébres Académies d'Italie, & de France; & se fit un grand nom parmi les Sçavans. De retour à Sienne, il y Professa publiquement avant l'âge de vingt-cinq ans; défendit avec honneur mille Axiomes du Droit, & compta parmi ses Disciples l'Illustre Jean-Marie *de Monte*, qui fut depuis Pape, sous le nom de Jules III. Rome voulut profiter des lumiéres de Lancellot: il se rendit dans cette Capitale & fut mis entre les Avocats Consistoriaux. Mais peu de tems après, dégouté des vanités du Siécle, & renonçant aux espérances de la Cour, il se retira à Florence, prit l'Habit des FF. Prêcheurs dans le Couvent de saint Marc, & changea son nom de Polite Lancellot en celui d'Ambroise Catharin. On prétend que sa dévotion envers sainte Catherine, & saint Ambroise de Sienne, lui fit préférer ce nom à celui de sa Famille. M. Dupin met ceci en l'année 1515, & il assure que Lancellot étoit alors âgé de trente-deux ans; mais l'Abbé Ughel, après Clément Polite, Evêque de Grossete, dit qu'il n'en avoit pas encore trente Accomplis (2). Dans cette supposition, il devoit avoir embrassé l'Institut de saint Dominique avant l'an 1513, & il faut dire qu'il étoit déja Religieux, lorsqu'il eût l'honneur d'accompagner le Pape Léon X, & de se trouver aux Conférences que Sa Sainteté eût à Bologne en 1515, avec le Roy François I. Je ne croi pas qu'on veuille préférer ici la Chronologie de M. Dupin, à celle de l'Evêque de Grossete, puisque ce Prélat, Neveu d'Ambroise Catharin, & son Contemporain, étoit sans doute mieux instruit de tout ce qui le regardoit.

Aut. du XVI Siécle, VI Part. p. 8, &c.

IV. Il suit le Pape Léon X, à Bologne.

V. Est confirmé dans la Foi, par la Lecture d'un Ecrit de Savonarolle.

Un autre Auteur Italien (cité par le Pere Echard) nous apprend que Lancellot, étant encore dans le siécle, n'avoit pas toujours paru bien affermi dans la Foi Catholique; mais qu'ayant lû le Livre de Jérôme Savonarole, sur *le Triomphe de la Croix*, il avoit entiérement déposé ses doutes, & conçu dès-lors une

(1) F. Ambrosius Catharinus, qui priùs in sæculo Lancellottus Politus, lustrali gentilique vocabatur agnomine, genere clarus natione Etruscus, Patria Senensis ad annum 1487 natus, postquam humanioribus Litteris egregiè vacasset, & Philosophiæ, adolescens adhuc Jurisprudentiæ animum applicuit, & ut acris erat optimique ingenii circa ætatis XVI Juris utriusque lauream in Academia Senensi meruit, & adeptus est. *Echard. Tom. II, pag.* 144. *Col.* 1.

(2) F. Ambrosius Catharinus de Politis, Senis in Etruria nobili genere natus Lancellotti nomen tulit, quod dum Florentiæ in Cœnobio sancti Marci Prædicatorum Ordinis regeneraretur, in Ambrosium Catharinum, in honorem S. Catharinæ, & B. Ambrosii Sansedonii... commutavit, anno ætatis suæ 30. *Ita. Sacr. Tom. VI, pag.* 820.

grande

grande vénération pour celui, dont la Doctrine avoit ainsi éclairé son Esprit. Mais cela ne l'empêcha pas depuis d'écrire avec aigreur contre quelqu'autre Ouvrage du même Savonarole.

Echard. Tom. II. pag. 144. ex Razzio.

VI. De quelle maniére il étudie la Théologie.

Dès son entrée en Religion, Catharin s'appliqua à l'étude des saintes Lettres, & il s'adonna tout entier à celle de la Théologie; mais sans le secours d'aucun Maître, c'est-à-dire sans fréquenter les Ecoles, & sans s'assujettir à aucun systême. Son Esprit hardi le portoit assez à vouloir être lui-même son propre Guide, & à ne guéres déférer aux sentimens d'un autre. Il ne faut pas douter qu'avec un peu plus de modestie, ou moins de confiance en ses propres lumiéres, il n'eut porté plus loin le succès de ses Etudes.

VII. Il écrit contre Luther, & dédie son Ouvrage à l'Empereur.

Il ne tarda pas cependant à prendre la plume contre les nouvelles Hérésies de son Siécle; & le premier Ouvrage qu'il publia, fut une défense de la Foi, ou une Apologie de l'Eglise contre les Dogmes impies de Martin Luther. Il assure qu'il avoit écrit, non par un esprit de présomption, mais pour avoir le mérite de l'obéissance; & que son Ouvrage ayant été lû, examiné, & approuvé par les Théologiens de l'Ordre, il fut présenté par le Nonce du Pape à l'Empereur Charles-Quint, à qui il étoit dédié; & qui le reçut favorablement. Les Catholiques le firent depuis imprimer en Allemagne (1). Le dessein de Catharin n'étoit pas seulement de montrer l'opposition de la Doctrine de Luther avec celle de l'Evangile, mais aussi de découvrir les différens artifices, dont l'Hérésiarque avoit coutume de se servir, pour séduire les Peuples, & surprendre les Personnes simples, ou pour attirer dans son parti tous ceux à qui la cupidité, ou la volupté pouvoient faire aimer la nouveauté.

VIII. Il en publie quelques autres, qui sont bien reçus.

Appart. Sacr. Tom. I. pag. 63.

Cet Ouvrage, où l'Auteur prouve assez solidement la Puissance & la Primauté du Pape, & la Doctrine de l'Eglise touchant le Sacrement de la Pénitence, le Purgatoire, & les Indulgences, fut bientôt suivi d'un autre, adressé à toutes les Eglises, pour représenter les raisons, qui devoient détourner les Fidéles d'entrer en dispute avec Luther. Possevin remarque que François Behem s'étoit servi de ces deux Ouvrages de nôtre Auteur, dans celui qu'il publia à Mayence l'an 1548, sous le

(1) Primum ergo fœtum emisi adhuc Novitius miles in Ordine contra Lutheri Hæreses, quem dicavi Cæsari jam sunt anni XXVIII, qui sibi nomine summi Pontificis ab Apostolico Nuntio D. Leandro, postmodum Cardinali creato oblatum, gratanter etiam suscepit. Illam tamen Provinciam non mihi temere arrogavi; sed præpositi mei præcepto, & in meritum obedientiæ recepi. Fuit nihilominus liber ille recognitus more Ordinis, ac probatus antequam ederetur; quem Paulò post viri Catholici in Germania curaverunt excudi. *Ap. Echard. ut sp.*

Titre de *Jugement de la Personne, & de la Doctrine de Luther*. Si nous en croyons Catharin, son second Ouvrage fut fort approuvé à Rome; & il en reçut des Lettres de félicitation de la part du Saint Siége (1).

IX. Après un long silence, Catharin reprend la plume pour démasquer l'Hypocrisie d'un Apostat.

Il étoit sans doute en état de prouver ce fait. Mais il n'en sera pas cru facilement, lorsqu'il ajoûte qu'ayant donné ce second Ouvrage au Public, il se tût ensuite l'espace de seize années, sans ouvrir même la bouche; jusqu'à ce que des Personnes d'autorité, voyant avec douleur qu'on répandoit parmi le Peuple plusieurs Livres Anonimes tout remplis d'erreur, sans qu'aucun Théologien entreprit de les réfuter; le priérent, & le forcérent en quelque maniére de reprendre la plume (2). Il obéit, & dans ce troisiéme Ouvrage intitulé, *le Miroir des Hérétiques*, il attaqua avec force l'Impie Apostat, Bernardin Ochini, estimé auparavant comme un saint Homme, & un zélé Prédicateur; mais dont la fin malheureuse ne confirma que trop ce que notre Auteur avoit écrit, pour faire connoître la cruelle Hipocrisie de ce Séducteur.

Si Ambroise Catharin n'avoit fait usage de ses lumiéres & de ses talens, que pour la défense de l'Eglise & de sa Doctrine, en continuant à réfuter ceux, qui, sortis de son sein par une criminelle Apostasie, attaquoient audacieusement ses Dogmes, sa Morale, sa Discipline, & son Autorité; il auroit toujours combattu avec avantage, parce qu'il n'auroit écrit que pour la Vérité, qui ne sçauroit être vaincue, quoi qu'elle soit quelquefois obscurcie. Mais trop livré à son génie, & au feu de son imagination, après s'être élevé avec succès contre les Ennemis de l'Eglise, Catharin déclara une espéce de Guerre à plusieurs de ceux qu'elle regardoit avec raison comme ses Enfans, ses Théologiens, ses Illustres Défenseurs; & il ne respecta pas assez l'autorité des Peres, & des saints Docteurs. Souvent & à dessein

X. Il se livre trop à son Génie.

(1) Alium quoque Libellum in eumdem virum exaravi, magnorum jussu dominorum; qui & similiter iterum à Catholicis excusus fui, de quo per Litteras ab Apostolica sede actæ gratiæ mihi sunt. *Ibid.*

(2) Tacui verò post hæc multis annis plus sexdecim, nec hiscens quidem, cùm jam scriberent plurimi in Hæreticos Germaniæ, donec venerunt qui, suppresso nomine, Libellos Lutheranam Doctrinam continentes in vulgus sparserunt. Tunc enim cùm viderem tacere cunctos, à plerisque rogatus coactus sum calamum stringere. Quo tempore F. Bernardinum Ochinum, impium illum apostatam, dudum Italiæ concionatorem, suis coloribus parvo Libello depinxi, ut nosceretur crudelis hypocrita, & simplicium animarum mactator; & Libellum composui, quem nuncupavi, *speculum Hereticorum contra Bernardinum Ochinum*. Ap. Echard. ut sp.

Il est bon de remarquer que le second Ouvrage de Catharin avoit été imprimé à Florence l'an 1521; le troisiéme le fut pour la premiére fois à Rome l'an 1532. On ne trouve pas ici les seize années de silence, dont parle cet Auteur.

il s'eſt écarté des ſentimens de ſaint Auguſtin, & de ſaint Thomas: il les a même ouvertement combattus, touchant la Prédeſtination, & la Grace, la maſſe de corruption, l'état des Enfans morts ſans Baptême; & ſur pluſieurs autres points Théologiques, qui ne peuvent être indifférens à la Religion. De là cette foule d'opinions hardies, ſingulieres, adoptées, ou inventées par cet Auteur, & inconnues aux autres Théologiens Catholiques.

Mais ce qui eſt à remarquer, c'eſt qu'en écrivant contre les plus ſçavans Hommes de ſon tems, & de ſon Ordre, Catharin n'avoit d'autre intention, diſoit-il, que de détruire de nouvelles opinions, & de réfuter tout ce qui s'écartoit de l'éxacte vérité. Ce fut donc l'amour de cette Vérité, qui lui mit la plume à la main, pour attaquer les Cardinaux Jean de Turrécremata & Cajétan, dont l'un avoit été, & l'autre étoit encore l'ornement du Sacré Collége; Dominique Soto ſi juſtement eſtimé des Rois d'Eſpagne, & des Peres du Concile de Trente; Barthelemy Carranza, cet Illuſtre Archevêque de Tolède; Barthelemy de Spina, alors Maître du Sacré Palais, Théologien de Paul III, & l'un de ceux que ce Pape avoit choiſis, pour éxaminer à Rome en préſence de Sa Sainteté, tout ce qui devoit être décidé à Trente. C'étoit aſſurément entreprendre beaucoup: mais Catharin n'aimoit pas à ſe meſurer avec de foibles Adverſaires. La victoire qu'il ſe promettoit, & qu'il eût depuis la complaiſance de s'attribuer, devoit être d'autant plus éclatante, que ceux avec qui il entroit en lice, étoient dans une plus haute réputation. Voici comment il s'expliquoit dans l'Epître Dédicatoire d'un de ſes Ouvrages, préſenté au Général de ſon Ordre:

XI. Il choiſit mal ſes Adverſaires.

« Quoique je ne ſois que le plus Vil, & le plus petit Chien « du Seigneur, & que l'Illuſtre Cajétan, décoré de tant de glo- « rieux Titres, fut encore en vie, je n'ai pas craint de faire en- « tendre mes cris, & d'aboyer fortement aux piés du Souverain « Pontife, pour la défenſe de la Vérité. J'ai préſenté ma ſup- « plique au Saint Siége, pour accuſer ce Cardinal de pluſieurs « erreurs, que je voulois mettre dans le plus grand jour; & je « ne devois pas craindre de ſuccomber: mais on ne voulut point « me mettre à l'épreuve. Pourquoi ce refus? Je le dirai libre- « ment: je n'en ſçache pas d'autre raiſon, ſi ce n'eſt qu'on con- « damnoit en moi comme une témérité, l'offre que je faiſois « de défendre la Vérité contre un ſi grand Homme (1) ».

XII. Paroles de Catharin.

(1) Ego quoque Viliſſimus Domini catulus, eo etiam tempore, cùm ille (Cajetanus)

LIVRE XXVI.

AMBROISE CATHARIN.

Il ne faut point oublier que Catharin faisoit toutes ces instances à Rome, sous le Pontificat de Clément VII, dans le cours des seize années, qu'il dit avoir passées dans un rigoureux silence, sans oser même ouvrir la bouche. Il se taisoit, & il aboyoit fortement.

XIII. Il vient en France.

Après ce premier essai de son zéle, il prit le parti de sortir d'Italie, & de venir en France, afin d'avoir plus de liberté de parler & d'écrire contre les sentimens de Cajétan. Arrivé d'abord à Lyon, où il trouva un grand nombre de personnes de sa connoissance, Siennois, Lûquois, Florentins; il s'y arrêta quelque tems: il étoit encore dans cette Ville l'an 1534, lorsque le Vicaire Général de l'Ordre des FF. Prêcheurs, lui écrivit en ces termes de la part du Pape Clément VII. « Nous ne voulons pas, que vous publiés rien contre le Cardinal Cajétan, » qu'auparavant vous ne l'ayez fait voir, éxaminer, & approuver ». Catharin ne refusa point de soumettre ses Ecrits à l'éxamen: mais il quitta alors Lyon & il vint à Paris. Son bel Esprit & sa grande Erudition, lui firent bientôt trouver des Amis parmi les Sçavans: & plusieurs Docteurs, tant Séculiers, que Réguliers, approuvérent d'autant plus volontiers ses Ouvrages, qu'on venoit d'apprendre presqu'en même-tems la mort du Cardinal Cajétan, & celle de Clément VII.

XIV. Ce qu'il reprend principalement dans quelques Ecrits de Cajétan.

Ce que notre Auteur reprenoit principalement dans son Adversaire, regardoit l'explication de quelques Textes de l'Ecriture Sainte, soit de l'Ancien ou du Nouveau Testament. Il ne pouvoit souffrir par éxemple, que Cajétan eût traité de Métaphore, ce qui est dit dans la Genése, touchant la formation de la Femme de la côte de l'Homme; qu'il eût dit que saint Luc avoit ajouté Caïnan dans la Généalogie de JESUS-CHRIST, parce qu'il avoit suivi la version des septante; & qu'il eût douté, avec quelques autres Interprétes, si saint Paul est véritablement l'Auteur de l'Epître aux Hébreux.

Parmi les remarques de Catharin, il y en a plusieurs qui sont très-dignes d'attention; on en trouve aussi, où la mauvaise humeur, la passion, & la prévention se font trop sentir. Nous n'en dirons pas d'avantage. Sixte de Sienne, plein de vénération pour

in humanis ageret, & tot gloriosis præstaret nominibus, non sum deterritus ante summi Pastoris pedes pro causa veritatis, debitos latratus emittere: nec dubitavi oblato etiam Libello apud ipsum summæ sedis tribunal hanc ejus Doctrinam nomine pessimo accusare, paratumque me offerre luce veritatis, ac divinis præsidiis factum quod objectabam etiam comprobare: verùm non licuit facere periculum. Cur autem non licuerit, dicam liberè; aliud ego nescio, nisi quia quod verum erat, audebam in tantum virum defendere, &c *Ambr. Cathar. in Epist. nuncup. ad Joannem de Fenario.*

le sçavant Cardinal, & d'estime pour son Adversaire, dont il avoit été le Disciple, s'explique ainsi : « Ambroise Catharin, « de l'Ordre des FF. Prêcheurs, Archevêque de Conza, a écrit « six Livres de Remarques, ou d'invectives contre divers Opus- « cules de Cajétan, & contre ses Commentaires sur l'Ecriture : « ces invectives sont aigres & fortes ; je laisse à chacun à en por- « ter son jugement (1) ». Mais dans un autre endroit, le même « Sixte de Sienne n'a pû s'empêcher de dire, que Catharin avoit quelquefois cherché des difficultés où il n'y en avoit point, pour avoir occasion de mordre Cajétan, ou de le calomnier (2). Et ce sçavant Critique prouve ce qu'il avance.

LIVRE XXVI.

AMBROISE CATHARIN.

XV. Réfléxions de Sixte de Sienne.

Après que Catharin eut fait imprimer ses Remarques à Paris l'an 1535, il alla à Toulouse, & il se trouva à une Thése que Jean de Boissonne Professeur ordinaire en Droit Civil, soutint la même année en présence du Parlement. Le Recteur de l'Université présidoit à cet Acte ; & parmi les cent conclusions que le Professeur défendoit, il y attaquoit expressément trois opinions de Lancellot, ou d'Ambroise Catharin, touchant la Substitution. Bechefer, qui raconte le fait, ajoute que celui-ci ayant reçu ordre des Messieurs du Parlement, de défendre ses sentimens, il le fit avec tant d'érudition, de grace, & de force, que ce combat litteraire augmenta de beaucoup sa réputation, & celle de l'Université. Cela suppose que Lancellot avoit fait imprimer quelques Ouvrages sur le Droit. En effet son Traité des Substitutions avoit été déja publié à Lyon, & il assure lui-même qu'étant encore fort jeune, il en avoit fait paroître plusieurs autres, qui se trouvoient entre les mains des Sçavans (3).

XVI. Catharin fait montre de son Erudition, dans l'Université de Toulouse.

Comme Catharin ne passe pas toujours sous silence, ce qui peut lui faire honneur, il nous apprend que l'Université de Toulouse voulut lui donner le Bonnet de Docteur en Théologie, & la Chaire Académique, attachée alors au Chapitre de

XVII. Où on veut lui donner une Chaire de Théologie.

(1) Scripsit Ambrosius Catharinus, Archiepiscopus Compsanus, Ordinis Prædicatorum, tam adversus prædicta scripturarum commentaria, quàm adversus cætera hujus viri (Cajetani) opuscula, annotationum sive invectivarum libros sex, valde acres ; de quibus cuique suum liberum judicium relinquo, &c. *Six. Sen. Bibl. Sanct. Lib. IV, pag.* 330. *Col.* 2.

(2) Thomas Cajetanus ab Ambrosio... graviter reprehenditur, quòd abstulerit ex præsenti capite (XVIII Gen.) egregium locum, unde... Mysterium Trinitatis elicitur, cum scilicet Abraham in valle mambre, tres vidit, & unum adorans dixit: Domine, si inveni gratiam in oculis tuis: ipse, immutatâ voce singulari, in pluralem transtulit, & exposuit, Domini mei, si inveni gratiam in oculis tuis. Sed apparet Ambrosium (ut adagio fertur) nodum quærere in scirpo, & occasiones calumniandi de industria venari, *Idem, Lib. V, annotatione* 100.

(3) Mitto ea quæ ferè adolescens composui, ac postmodum satis juvenis publicavi Jurisconsultus, quæ magni & gloriosi in ea facultate viri apprimè etiam in suis libris collaudarunt ; & adhuc ipsa opera vivunt, & per manus peritorum versantur, &c. *Cathar. in expurgatione ad Domin. Soto, pag.* 150.

ſaint Sernin. Il ne ſe contenta pas de refuſer l'un & l'autre ; mais pour n'être point forcé en quelque maniére de céder aux inſtances réïtérées du Premier Préſident, il ſe retira au plutôt de Toulouſe (1).

XVIII. Ce qu'il fait à Lyon.

De retour à Lyon, il y fit un plus long ſéjour ; & il y compoſa pluſieurs Ouvrages ; ou il revit & corrigea quelques-uns de ceux qu'il avoit écrits. L'Archevêque de Lyon ayant aſſemblé un Synode l'an 1537, Ambroiſe Catharin fut invité à cette Aſſemblée ; il y fit un Diſcours touchant les devoirs & la Dignité des Prêtres, & adreſſa une ſçavante Diſſertation à l'Archevêque, ſur la Puiſſance & l'Autorité des premiers Paſteurs, contre les Hérétiques. Il publia enſuite un Livre de la Préſcience & de la Providence Divine ; trois de la Prédeſtination des Saints ; deux de la Prédéſtination excellente de JESUS-CHRIST ; quelques-autres de la gloire des bons Anges, & de la chûte des mauvais, du péché du premier Homme, de la mort de tous, de la Réſurection Générale, de la Vérité du Purgatoire, de la récompenſe des Juſtes, du ſupplice des Damnés, du feu de l'Enfer, & de l'état des Enfans qui meurent ſans avoir reçu le Baptême. La plûpart de ces Ouvrages ſont dédiés au Cardinal Gaſpard Contarini : & il n'en eſt aucun, où, parmi d'excellentes choſes, on ne remarque quelque opinion ſinguliére, propre à l'Auteur.

XIX. Ouvrages publiés.

XX. A quoi il attribue la chute de Lucifer.

Son Traité de la gloire des bons Anges, & de la chûte des méchans, contient (dit M. Dupin) une imagination aſſez particuliére, que le péché de Lucifer, & des mauvais Anges a été l'envie qu'ils ont portée aux Hommes, à cauſe l'Incarnation de JESUS-CHRIST, parce qu'ayant tous été créés en Grace long-tems avant le monde ; lorſque le Myſtére de l'Incarnation leur fut découvert, Dieu leur ordonna d'adorer cet Homme-Dieu ; mais Lucifer enviant cet honneur à l'Homme, & le ſouhaitant pour lui, refuſa d'obéïr à l'Ordre de Dieu, & fut ſuivi de pluſieurs autres, auſquels ſaint Michel & les bons Anges réſiſtérent.

XXI. Traité de la mort & de la Réſurrection

On voit auſſi dans le Traité de Catharin touchant la mort, & la réſurection Univerſelle, pluſieurs choſes plus curieuſes que certaines. Dans la deſcription qu'il fait du Jugement dernier, il n'en parle pas avec moins de certitude, dans le détail de toutes ſes circonſtances, que s'il étoit déja entré dans le ſecret de Dieu.

D'abord il diſtingue en pluſieurs Claſſes tous les Hommes

(1) Recuſavi, & ne cogerer, inde receſſi, &c. *Ibid. pag.* 40.

qui y assisteront : il met dans la premiére ceux qui ont été parfaitement Justes, & ceux qui auront été manifestement Impies. Les uns & les autres paroitront, dit-il, les premiers ; ceux-là seront avec JESUS-CHRIST, pour juger avec lui ; & ceux-ci seront sous ses piés. Il range dans la seconde Classe, ceux qui auront fait profession de la vraye Religion, mais dont la Sainteté n'étant pas certaine, sera sujette à une discussion. Ceux d'entr'eux qui seront trouvés avoir observé les Préceptes, seront mis à la droite du Juge au rang des Bienheureux, & les autres à sa gauche parmi les Réprouvés. La troisiéme Classe, est celle des Enfans & des Insensés, qui, privés de l'usage de la Raison, n'ont fait par eux-mêmes ni bien ni mal. Entre ceux-ci quelques-uns recevront le Salut, ou par la vertu du Baptême dans la Loi nouvelle ; ou par la foi des Parens dans l'Ancienne. Les uns & les autres, dit-il, seront placés vis-à-vis de JESUS-CHRIST. Ceux qui ne pourront être sauvés ni par le Baptême, ni par la foi des Parens, seront placés, dans le tems du Jugement derriére JESUS-CHRIST, dont ils ne verront point la face. Ils ne pourront jouir de la Vie éternelle, ils ne seront pas aussi précipités dans les Enfers, avec les Pécheurs & les Impies. Le sentiment contraire lui paroît un Dogme cruel.

XXII. Du Jugement dernier. Idée de l'Auteur.

Catharin s'étend beaucoup pour prouver, que ces Enfans morts sans Baptême, seront dans un état, qui tiendra le milieu entre celui des Bienheureux, & celui des Damnés condamnés à souffrir la peine du feu. Il leur accorde la félicité, qui peut convenir à la nature Humaine. C'est-à-dire, selon lui, qu'ils connoîtront Dieu, les Anges, & les Ames séparées ; qu'ils seront consolés par les révélations qu'ils auront, & par les connoissances qu'ils acquerront pendant toute l'Eternité. Il croit enfin qu'il est assez probable que ces Enfans habiteront sur la terre, où nous sommes présentement. C'est ainsi que ce Théologien donne l'essor à son imagination, & qu'il abonde dans son sens. On en trouve un autre trait bien marqué dans son Opuscule de la consommation de la gloire de JESUS-CHRIST, & de la Sainte Vierge ; où il prétend que saint Jean l'Evangéliste n'est point mort ; mais que s'étant mis dans le Sépulchre en pleine santé, il a été enlevé comme Elie, & Enoch.

XXIII. Ce qu'il pense de l'état des Enfans morts sans Baptême.

Son sentiment sur la Prédestination n'est pas moins singulier : car quoi qu'il réfute les erreurs de Pélage, & qu'il reconnoisse dans un sens la Grace efficace par elle-même, & la Prédestination gratuite à la gloire, il s'explique sur ce point d'une maniére également contraire aux systêmes de toutes les Ecoles.

XXIV. Opinion singuliére touchant la Prédestination.

Il distingue tout le Genre Humain en deux Classes, l'une d'Elûs, ou de Prédestinés d'une maniére spéciale, à qui Dieu donne des secours & des Graces, qui les conduisent infailliblement au Salut, qu'ils ne sçauroient manquer d'obtenir, sans néanmoins qu'ils perdent jamais leur liberté. Cette Classe n'est composée que d'un petit nombre de Saints, pour lesquels Dieu a eu une prédilection particuliére. Tels sont la Sainte Vierge, les Apôtres, & quelques autres Justes d'une éminentes Sainteté. C'est uniquement à ces personnes choisies, que nôtre Auteur applique tout ce que saint Paul, dans son Epître aux Romains, a dit de la Vocation, & de la Prédestination des Elûs. La seconde Classe, selon Ambroise Catharin, comprend tout le reste des Hommes, que Dieu n'a pas, dit-il, prédestinés au Salut, par un décret fixe & immuable, mais sous une condition qui peut être, & n'être pas. Le salut de ceux-ci dépend du bon usage qu'ils feront des Graces que Dieu leur accorde. Ainsi cet Ecrivain met une distinction entre les Prédestinés, & les Sauvés; & il prétend que plusieurs seront effectivement sauvés, sans être du nombre des Prédestinés. Il avoue que le nombre des Prédestinés est fixe & certain, parce qu'il n'y a qu'un certain nombre de Personnes, que Dieu ait résolu de conduire au salut, par des moyens infaillibles. Mais il ne croit pas qu'on puisse dire la même chose du nombre des Personnes, qui doivent être sauvées, par le bon usage qu'elles feront de certaines Graces. La dessus il rejette sans façon le sentiment de saint Augustin, touchant la Masse de perdition; il propose même plusieurs argumens pour le réfuter, & tache de répondre aux Autorités, sur lesquelles il est établi. On sent bien que tout ce Systême de Catharin est une pure invention de son Esprit, inconnuë aux Saints Peres, & à tous les anciens Théologiens. Dominique Soto l'a solidement combattue, dans ses Commentaires sur l'Epître aux Romains.

XXV. Combattue par les autres Théologiens.

XXVI. Autres Ouvrages qu'il fait imprimer à Lyon.

Notre Auteur avoit fait imprimer deux ou trois autres Traités à Lyon, en 1542, & 1543. Il parle du premier, dans une de ses Lettres au Chancelier de France, Antoine du Bourg, à qui il l'avoit dédié. Dans le second, dédié au Cardinal de Florence, il traite de la certitude de la Gloire, de l'Invocation & du Culte des Saints, de leurs Reliques, & de leurs Images. Il enseigne avec les autres Théologiens, que les Images n'étoient défendues aux Juifs, qu'à cause de leur penchant à l'Idolatrie: & il soutient que cette raison ne subsistant point parmi les Chrétiens, le Culte que l'Eglise rend aux Images de JESUS-

CHRIST,

CHRIST, & de ses Saints, est très-licite, & justement autorisé par l'Antiquité. Il avertit sagement qu'on ne doit jamais exposer dans les Eglises, des Tableaux, qui représentent des sujets Profanes, ou des histoires Apocriphes, moins encore des objets indécens: tout cela étant entiérement indigne du Culte de nôtre Dieu, qui est la Vérité essentielle, & la souveraine Pureté. Il prouve enfin contre Luther, & ses Sectateurs, que les Vœux, les Pélerinages, les Heures Canoniales, l'usage des Cierges, & la Célébration des Fêtes, sont des pratiques saintes & utiles. Le troisiéme, & dernier Traité, qu'Ambroise Catharin ait fait imprimer en France, pendant les dix années qu'il y fit son séjour, fut dédié au Roy François I, sous le Titre *des deux Clefs nécessaires pour entrer dans les sens des saintes Ecritures, & pour les bien expliquer.*

XXVII. Il en dédie un au Roy de France.

L'Auteur n'avoit entrepris ce dernier Ouvrage, que pour avoir occasion de réfuter les nouvelles Hérésies, par le Texte même de l'Ecriture Sainte. Il s'occupa encore du même objet étant à Rome l'an 1544, & il combattit de nouveau la Doctrine de Bernardin Ochini, par un Traité qu'il écrivit en Italien. L'année suivante il fut envoyé au Concile de Trente, parmi les Théologiens du Pape. Jean-Marie *de Monte*, ou Del Monte, Cardinal Evêque de Palestrine, & le premier des trois Légats, qui devoient présider au Concile, ayant été autrefois le Disciple de Lancellot, lorsqu'il enseignoit les Loix dans l'Université de Sienne, fut bien aise d'avoir auprès de lui un aussi habile homme; & il lui marqua toujours autant d'estime que d'affection.

XXVIII. Revient en Italie; écrit de nouveau contre les Hérétiques.

XXIX. Il va au Concile de Trente.

Dans la troisiéme Session, tenue le quatriéme jour de Février 1546, Ambroise Catharin fit un Discours en Latin; où, après avoir témoigné sa joye de voir enfin la tenue d'un Concile désiré depuis tant d'années, il avertit les Peres de craindre une chute semblable à celle de saint Pierre, qui, pour avoir trop présumé de lui-même, renia JESUS-CHRIST, à la voix de quelques Servantes. Il y a encore, dit l'Orateur, deux Servantes, que nous devons craindre, & contre lesquelles nous ne sçaurions trop nous tenir sur nos gardes. La premiére, c'est notre propre chair qui nous porte à la recherche des Biens Terrestres, ou des commodités de la vie; & qui par conséquent peut obliger Pierre à renoncer son Maître, parce qu'elle est avide, téméraire, lâche pour le bien, ennemie de la Priére & de la Pénitence, & tenant les Oreilles fermées à la Parole de Dieu. Ce sont les vices, qui ont enfanté les nouvelles Hé-

XXX. Son premier Discours en présence des Peres du Concile.

Palavi. Hist. Conc. Trid. Lib. VI, Cap. II.
Odoric. ad An. 1546. n. 15.
Hist. Eccl. Liv. CXLII, n. 47.

résies. La seconde Servante, non moins dangereuse que la premiére, c'est notre ambition, qu'on peut apeller la mere de tous les Hérétiques; elle leur donne naissance, & les nourrit.

Catharin remarque ensuite que la troisiéme Interrogation, faite à saint Pierre, ne venoit pas d'une Servante; mais d'un Homme: & il dit que cet Homme désigne la Puissance Séculiére; qui, par ses terreurs, & ses menaces, engage quelquefois les Fidéles à renoncer JESUS-CHRIST. Mais, ajoute-t-il, afin que cette Puissance ne vous fasse jamais oublier votre devoir, regardez JESUS-CHRIST au milieu de vous, comme le seul Puissant, le Roy des Rois, & le Seigneur des Seigneurs. Si quelque Prince prétendoit abuser du Concile, pour le faire servir à ses propres intérêts, regardez-le avec horreur, comme un Homme qui péche, non contre un Homme, mais contre le Saint-Esprit. Que si ce Prince ose faire des Demandes contraires à la Charité, dites lui aussitôt que Dieu est Charité: que s'il en veut à la Vérité; répondez de même que JESUS-CHRIST est la Vérité. S'il menace de vous ôter la vie; écriez-vous, que la Vie Eternelle est de connoître Dieu le Pere, & son Fils JESUS-CHRIST, qu'il a envoyé. Ne craignez point ceux qui tuent le Corps, & qui ne peuvent tuer l'Ame; mais craignez plutôt celui qui peut perdre & le Corps & l'Ame dans l'Enfer. L'Orateur finit son Discours par ces paroles: « C'est maintenant Seigneur, que vous laisserez mourir en Paix votre Serviteur, selon votre parole, parce que mes yeux ont vû les fruits, & les avantages de ce Concile salutaire, que vous destinez pour être exposé à la vûe de tous les Peuples, comme la lumiére, qui éclairera toutes les Nations, & la gloire d'Israël ».

XXXI. Il se distingue dans toutes les Congrégations, & par sa capacité, & par ses opinions singuliéres.

Dans toutes les Congrégations, où les Théologiens éxaminoient avec beaucoup de soin, les Questions difficiles, qui devoient être décidées par l'autorité du Concile, Catharin se fit toujours distinguer en bien & en mal; je veux dire & par sa capacité, & par les opinions qu'il y soutint, assez souvent éloignées du sentiment commun des Théologiens. Ce qu'il avança sur la nature du péché Originel, & sur les Œuvres des Pécheurs, ou des Infidéles, faites sans la Grace Actuelle, fut fortement combattu par quelques Sçavans de l'Ecole même de saint Thomas. Il se trouva particuliérement opposé à Barthelemy Carranza, touchant la Résidence des Evêques; & à Dominique Soto, touchant la certitude, que nous pouvons avoir en cette vie de notre justice. Ambroise Catharin soute-

noit avec beaucoup de vivacité, qu'indépendenment de toute révélation particuliére, les Justes peuvent être certains de leur justification, d'une certitude entiére & parfaite, qui exclut tout doute. C'est ce qu'il entreprit de prouver, dans un Traité divisé en quatorze Assertions, & adressé au Concile même. Soto le réfuta sur ce point avec avantage : & Carranza ne le combattit pas avec moins de force sur la Question de la Résidence, que Catharin ne croyoit pas être de droit Divin. Soto lui porta encore de terribles coups dans la même Dispute.

XXXII. Dominique Soto le combat.

« Tout le monde sçait, dit un Critique moderne, le bruit « que ces deux Théologiens ont fait dans le Concile de Trente, « où il semble qu'on ait pris plaisir à leurs Disputes, pour « éclaircir davantage plusieurs points importans, principale- « ment ceux qui regardent la Grace, & la Prédestination ». Mais comme la plus longue, ainsi que la plus vive de ces sçavantes Disputes, regarde la certitude que l'Homme peut avoir de sa Justice, il n'est pas hors de propos de nous étendre un peu sur cet Article, pour faire bien connoître le sentiment de Catharin, & une partie des preuves, sur lesquelles il l'appuyoit.

M. Simon. Hist. Critiq. du Nouveau Testament, Chap. XXXVII, pag. 548.

Dominique Soto, toujours attaché à la Doctrine commune de l'Eglise, avoit enseigné comme une vérité, avouée de tous les Docteurs Orthodoxes, que sans une spéciale révélation de Dieu, accordée par un Privilége particulier, nul homme ne peut être certain par la Foi, qu'il a obtenu la Grace, ou la Justice. C'est ce qu'il prouvoit solidement, par l'autorité des Divines Ecritures; par les Textes formels des Saints Peres, & le sentiment des plus sçavans Théologiens; par la décision même des Facultés de Théologie de Paris & de Louvain, & par de bonnes raisons Théologiques; mais surtout par le Décret que le Concile de Trente venoit de porter contre le Dogme de Luther, & la vaine confiance des Hérétiques. On peut voir les profonds raisonnemens de Soto, tant dans ses Commentaires sur l'Epître aux Romains, que dans son Apologie contre Catharin.

XXXIII. Sentimens de ces deux Théologiens, touchant la certitude que les Justes peuvent avoir de leur Etat.

Session VI, Cap. IX.

Mais celui-ci ne crut pas devoir se rendre aux preuves si lumineuses de son Adversaire; il entreprit au contraire de les renverser toutes, & d'établir son Systême sur les plus solides fondemens. Il soutient d'abord, qu'on ne sçauroit prouver par les passages de l'Ecriture Sainte, que le Juste ait besoin d'une spéciale révélation, pour connoître avec une entiére certitude, qu'il posséde la Grace sanctifiante, & la Charité. Il est vrai que

Eccl. Cap. IX, ỳ 1.

dans le neuviéme Chapitre de l'Ecclésiaste, il est écrit que l'*Homme ne sçait pas s'il est digne d'amour, ou de haine*. Et dans les Proverbes: *qui peut dire, mon cœur est innocent, je suis pur de Péché? Qui connoit ses Péchés?* Disoit David: & Job: *quand je serois simple, mon Ame ne le sçauroit point.* L'Apôtre a dit: *je ne me sens coupable de rien, mais je ne suis pas pour cela justifié.* Et saint Jean ajoûte: *si nous disons que nous n'avons point de Péché, nous nous trompons, & la Vérité n'est point en nous.*

Prov. Cap. II, ℣. 9. Psal. XVIII, ℣. 13. Job. Cap. IX, ℣. 21. I. Cor. Cap. IV, ℣. 4. I. Joan. Cap. I, ℣. 8.

XXXIV. Réponse de Catharin à quelques Argumens de Soto.

C'est sur ces cinq ou six Textes, que Dominique Soto insistoit fortement. Catharin répond que si le premier passage s'entendoit d'une incertitude absolue, il faudroit dire que l'Homme pécheur ne peut être certain, s'il est digne de haine: ce qui est sans doute faux. Il prétend donc qu'il faut, ou entendre ce Texte (avec saint Augustin) de l'incertitude de la Prédestination, & de la Réprobation; ou dire avec saint Jérôme, que le sens de ce passage est précisément, que l'Homme ne peut pas connoître par les biens, ou par les maux temporels, qui lui arrivent en cette vie, s'il est aimé, ou haï de Dieu; parce que ces biens, & ces maux sont communs aux Bons & aux Méchans, aux Justes & aux Impies.

Ces paroles du Sage: *qui peut dire, mon cœur est innocent...?* Ne signifient pas, selon Catharin, qu'on soit nécessairement dans le doute, si le péché est remis ou non; mais seulement, qu'on ne doit pas avoir une confiance dangereuse dans la miséricorde de Dieu, en commettant de nouveaux Péchés, dans l'espérance qu'il les remettra comme les précédens. L'Auteur prétend que cette Explication est appuyée sur la Version des Septante.

Il répond au troisiéme passage, que saint Augustin & saint Jérôme l'ont entendu des Méchans, qui souvent ne font point attention à leurs Péchés. Que si on veut l'étendre aux Justes, on doit l'expliquer des fautes commises par foiblesse, & par ignorance. Que le terme, *qui connoît...?* Ne marque pas une impossibilité absoluë, mais une grande difficulté: qu'enfin quoiqu'on ne connoisse pas tous ses Péchés passés, on peut être certain de la Grace, parce que les péchés cachés sont remis par la Charité.

Quand à l'expression de Job, Ambroise Catharin dit que le saint Patriarche a parlé ainsi par humilité: & il cite plusieurs autres Passages, où le même témoigne avoir une grande confiance en son innocence, & une certitude de sa justice.

S. Paul parle aussi souvent des Graces excellentes qu'il avoit

reçues de Dieu. Et quand il dit qu'il ne se sent coupable de rien; mais qu'il n'est pas pour cela justifié; il fait entendre simplement, que ce qui le justifie devant les Hommes, n'est pas l'assurance qu'il a, qu'il n'est point coupable; mais que c'est le Jugement de Dieu. Après tout, ajoûte nôtre Auteur, personne ne peut se dire éxemt de tout Péché; personne ne doit se vanter de sa Justice: & sans m'éloigner de mes principes, je répéterai volontiers les paroles de saint Jean: *si nous disons que nous n'avons point de Péché, nous nous trompons, & la Vérité n'est point en nous.*

Catharin ayant ainsi expliqué (ou éludé) tous les Textes de l'Ecriture, qu'on lui opposoit, il en apporte plusieurs autres; & prétend que par les seuls Livres Canoniques on peut prouver, d'une maniére sans réplique, cette certitude de la Grace, qui vient de la Foi. Il cite d'abord l'éxemple de Moyse, du Roy Ezéchias, & de plusieurs autres personnes, qui non-seulement ont été déclarées justes dans l'Ecriture Sainte, mais dont il est parlé comme étant sûres de leur Justice & de leur Salut. Il ne faisoit pas attention qu'il prouvoit trop. De tous les passages de l'Ecriture, qu'il veut faire valoir, il n'en est point qui vienne à son sujet, que celui de saint Paul, dans le huitiéme Chapitre de son Epître aux Romains: *vous avez reçu l'esprit de l'Adoption des Enfans, par lequel nous crions: mon Pere, mon Pere. Et c'est cet Esprit qui rend lui-même témoignage à notre Esprit, que nous sommes Enfans de Dieu.* Mais Dominique Soto, avec les autres Théologiens, explique ce Texte & plusieurs semblables, d'une confiance fondée sur une certitude Morale; non d'une connoissance certaine, que tout Juste puisse avoir de sa Justice.

XXXV. Preuves de Catharin.

Rom. VIII, 15, & 16.

Il en est de même d'un bon nombre de Passages, tirés des Peres Grecs & Latins; où il est parlé de la confiance, de la créance, & de la certitude, où sont les Justes d'être en état de Grace; & que le Saint-Esprit, qui est en eux, leur rend ce témoignage, qu'ils sont Enfans de Dieu. Catharin ne réplique rien de solide contre cette Explication, qui accorde les Textes en apparence contradictoires, soit dans l'Ecriture, ou dans les Peres. Il remarque cependant que saint Thomas en traitant cette question, n'a parlé que de trois sortes de certitude; la premiére de révélation, qui a pû être accordée à quelques-uns; la seconde, qui appartiendroit à la connoissance naturelle, mais qui ne peut avoir lieu ici; & la troisiéme, de l'espérance, qui se tire des dispositions de cœur, où on se sent. Catharin s'effor-

LIVRE XXVI.

AMBROISE CATHARIN.

ce de prouver que la certitude qu'il ſoutient, eſt compriſe ſous ce dernier genre; & quoique ſaint Thomas l'appelle imparfaite, cela n'empêche pas, ſelon nôtre Auteur, qu'elle ne ſoit certaine, même d'une certitude de Foi. C'eſt préciſément ce qu'il falloit prouver. On ne voit pas qu'il l'ait fait.

Il y a, dit-il, pluſieurs Argumens qui prouvent que l'on a reçu la Grace, & principalement l'effet des Sacremens, dont Dieu rend témoignage. La fin générale des Sacremens eſt de faire connoître à l'Homme, que Dieu opére en lui intérieurement ce qui eſt ſignifié par les Signes extérieurs. L'on eſt certain d'un côté, que les promeſſes de Dieu ne ſçauroient ne pas avoir leur effet; & de l'autre, que Dieu a attaché à ces Signes viſibles, des Graces qui ſont infailliblement accordées à ceux qui n'y mettent point d'obſtacle; & enfin, ajoûte-t'il, l'on eſt certain par ſa propre expérience, que l'on eſt dans la diſpoſition d'en recevoir l'effet: (*) comme l'on eſt certain d'avoir reçu la Charité, par pluſieurs diſpoſitions que la ſeule Charité produit en nous; telles que ſont la joye Spirituelle, que perſonne ne connoît que celui qui la reçoit, la Paix intérieure qui ſurpaſſe tout ſentiment, & que le monde ne peut donner; l'amour des Ennemis, le pardon, & l'oubli des injures, &c.

XXXVI. Raiſonnemens de Catharin.

Catharin avoue que la certitude, que chaque particulier peut avoir de ſa Juſtice, n'eſt pas une certitude de Foi Catholique, parce que c'eſt un fait particulier, & qui ne regarde point l'Egliſe; mais il prétend que cette certitude peut & doit exclure dans quelques-uns toute ſorte de doute & de crainte, par le témoignage, que le Saint-Eſprit leur rend intérieurement. Il cite ſur ce ſujet une Lettre de ſaint Cyprien à Donat, où ce Pere décrit avec beaucoup d'éloquence, les merveilleux changemens que le Sacrement du Baptême avoit opérés en lui. Il cite auſſi ce que ſaint Auguſtin dit de la diſpoſition, où il ſe trouva après avoir reçu le Baptême. Il donne encore pour exemple, la force & la généroſité des Apôtres après la deſcente du Saint-Eſprit, les ſentimens de Piété, & de Dévotion qui ſuivent une ſainte Communion. Il ne nie pas cependant qu'on ne ſoit quelquefois trompé dans ſes goûts, & dans ſes ſuavités; mais il prétend que ceux qui ſont vraiment humbles, & pleins de charité, ne ſçauroient y être trompés. Tout cela eſt bon; mais cela ne prouve pas que cette aſſurance, dans les plus juſtes, aille au-delà de ce que les Théologiens appellent une certitude Morale.

(*) Il appelle ſouvent une certitude de Foi, & abſolue, ce qui n'eſt proprement qu'une certitude morale.

LIVRE XXVI.

AMBROISE CATHARIN.

Un autre raisonnement de Catharin est, que tous les Hommes ont naturellement un témoignage de leur conscience, qui leur fait connoître si leurs Actions sont bonnes ou mauvaises. Cette lumiére, dit-il, est encore fortifiée par la Foi qui purifie le cœur. Et il conclut que l'Homme peut facilement connoître que son cœur est ainsi changé, purifié, renouvellé, parce qu'il sent qu'il hait les Crimes & les Péchés qu'il commettoit; & qu'il aime la Vertu, l'observation des Commandemens, l'Honneur & la Gloire de Dieu. Si quelques Personnes se trompent c'est (selon lui) parce qu'elles ne sondent pas assez les secrets replis de leur cœur, & qu'elles n'éxaminent pas assez les mouvemens de leur conscience; laquelle, malgré que l'on en ait, à des syndéreses & des remords, quand elle n'est pas pure.

XXXVII. Autres Réfléxions.

S'il est impossible (continue nôtre Théologien) que les Dons excellens de la Nature, & de l'éducation soient cachés; il est encore bien moins possible, que les Dons surnaturels de la Foi & de la Charité le soient. La Charité étant le gage de la Gloire, nous devons être sûrs d'avoir ce gage, pour être certains de la récompense. Mais les Justes sont-ils certains de la récompense? Quand ils auroient une entiére certitude de leur justice actuelle, en auroient-ils de même de leur persévérance finale?

XXXVIII. Qui ne concluent pas.

La Charité (dit encore Catharin) n'est autre chose que l'amour de Dieu, la participation du Saint-Esprit, & le lien d'amitié qui est entre Dieu & nous. Or comment se peut-il faire que cet Amour demeure caché, & que Dieu ne nous fasse pas connoître qu'il nous aime, comme nous lui faisons connoître que nous l'aimons, puis que la nature de l'Amour est de donner mutuellement des signes d'amitié? La Priére, dit-il, suppose encore la certitude de la Charité: car en priant nous reconnoissons Dieu pour notre Pere, nous lui rendons graces de la Charité qu'il a répandue dans nos cœurs; nous lui demandons le Royaume des Cieux avec confiance, & tout cela suppose que nous sommes certains de notre Justice. Mais ces nouvelles réflexions de Catharin ne sont point des preuves plus concluantes que les précédentes. Tous les Chrétiens en priant reconnoissent Dieu pour leur Pere; tous les Chrétiens rendent leurs actions de graces à la Divine bonté, pour les Dons & les Bienfaits qu'ils en ont reçus; tous demandent, & ils doivent demander avec une humble confiance, le Royaume des Cieux. Dirons-nous pour cela que tous les Chrétiens soient certains de leur Justice? N'est-il pas certain au contraire que tous ne vivent pas selon la Justice, & dans la Charité?

LIVRE XXVI.

AMBROISE CATHARIN.

Je ne sçai si notre Auteur a mieux réussi à écarter le soupçon, que son opinion s'accordoit assez avec le Dogme de Luther; & que les Censures portées contre l'un, retomboient nécessairement sur l'autre. Luther, qui faisoit dépendre uniquement la justification de l'Homme, de la Foi, par laquelle il croyoit certainement que ses péchés lui étoient remis; assuroit que personne n'étoit justifié, qu'il ne crut avec certitude être absous & justifié. Les plus célébres Universités Catholiques avoient proscrit cette Erreur; & le Concile de Trente, en la condamnant, déclare en même tems, que *personne ne peut sçavoir d'une certitude de foi*, *qui ne peut jamais être fausse*, *qu'il est en état de Grace.*

Dominique Soto tiroit de là de fâcheuses conséquences contre le Systême de Catharin, qui fit paroître de nouveaux Ecrits pour se défendre, c'est-à-dire, pour expliquer le Décret du Concile, & montrer qu'il n'avoit point condamné son opinion. Il dédia son Ouvrage aux Présidens du Concile, & au Concile même. Il y soutient d'abord, que le Concile n'a point eû intention de rien décider sur les Questions controversées entre les Théologiens Catholiques, mais seulement de condamner les Erreurs des anciens & des nouveaux Hérétiques: » Car, dit-il, outre que la Bulle du Pape avertit, que le Concile n'a été assemblé que pour extirper les Hérésies, & les » Erreurs nouvellement publiées, & non pour établir de nouveaux Dogmes, la Préface du Décret le déclare évidemment, puisque le Concile y prononce que son dessein est de » proscrire la Doctrine erronée répandue nouvellement touchant la Justification. Or sans une Dispute réglée, & sans » des preuves très-claires, & des autorités de l'Ecriture Sainte, » & de l'Eglise, on n'auroit pû prononcer sur des Questions, » qui jusqu'alors avoient été agitées entre les Catholiques, » sans que la Paix en fut troublée, ni la Charité altérée. Il » ajoûte que les Légats pouvoient se souvenir qu'ils avoient » dit plusieurs fois que cette Question n'avoit pas été suffisamment éxaminée, pour être décidée; & que les Peres du » Concile avoient déclaré qu'il falloit remettre la Décision de » cette Question à un autre tems: qu'enfin le Titre de ce neuviéme Chapitre portoit expressément, qu'il étoit *contre la* » *vaine confiance des Hérétiques*; que la confiance qu'il soutenoit, n'étoit point de cette nature; que c'est une confiance » fondée sur la tranquillité d'une bonne conscience, sur les » bonnes Œuvres, sur le témoignage du Saint-Esprit, & sur la

XXXIX. Apologie de Catharin, dédiée aux Présidens du Concile.

vertu

vertu des Sacremens, que ceux même qui parlent contre cette « certitude, sont obligés de reconnoître : qu'il étoit si certain « que le Concile n'avoit point condamné son opinion, qu'en « s'expliquant dans une Congrégation d'Evêques, il avoit dé- « claré hautement, sans que personne l'eût contredit, qu'il ad- « mettoit ce Décret au sens, qu'il ne pouvoit porter de pré- « judice à la Doctrine des Théologiens Catholiques : ce qu'il « avoit répété dans sa Justification, & dans ses Disputes, sans « qu'aucun des Peres du Concile eût reclamé contre cette Dé- « claration, parcequ'ils sçavoient qu'il disoit la vérité ».

Ambroise Catharin remarque encore, que lorsque le Concile a décidé, que personne ne pouvoit sçavoir d'une certitude de Foi, qui ne peut être jamais fausse, qu'il est en état de Grace ; il a parlé de la Foi Catholique, qui a un objet commun, général, approuvé par l'Eglise, la seule Foi, qui ne peut jamais être fausse : ce qui ne peut pas se dire de la certitude de la Justice, que les Justes peuvent avoir, qui est un objet particulier, qui n'est point reçu par l'Eglise, mais par les Particuliers, & sur lequel les Hommes peuvent se tromper. Les Universités de Paris & de Louvain, n'ayant censuré que la certitude de Foi dont parloit Luther ; Catharin soutenoit que ces Facultés n'avoient point donné atteinte à son sentiment, qu'il prétendoit être très-opposé à celui de ce Novateur. Car, disoit-il, Luther veut que la certitude de la Justification vienne de la seule Foi, & d'une Foi Catholique, que tous sont tenus d'avoir. Nous enseignons au contraire, qu'elle ne vient pas de la seule Foi, ni d'une Foi Catholique. Luther prétend que l'Homme ne peut point être rendu certain de sa Justification, ni par la Réception des Sacremens, ni par les Œuvres de Charité ; nous sommes d'un sentiment directement contraire.

XL. Différence entre l'Erreur de Luther, & l'opinion de Catharin, touchant, la certitude de la Justification.

On auroit eû tort d'accuser Catharin de Luthéranisme ; mais il semble qu'il fit paroître trop de vivacité à soutenir une opinion fort éloignée du sentiment commun des Théologiens Orthodoxes. Il ne faut pas croire, disoit-il, que cette Question soit de fort peu d'importance : elle est au contraire du nombre de celles, que le Démon voudroit qu'on laissât en suspens, & qu'on se persuadât que personne ne peut avoir en sa vie de certitude de ce don, pas même par la Réception des Sacremens, & par les actions les plus excellentes, ou les plus vertueuses, comme par le Martyre, & par le témoignage du Saint-Esprit ; afin de mettre dans l'esprit de plusieurs personnes, que ce que l'on ne sent point, n'est pas ; & de jetter ainsi les

plus saints dans le doute, & dans une incertitude perpétuelle.

XLI. Il soumet tous ses Ecrits au Jugement de l'Eglise.

A mon avis, ce qu'il y a de meilleur dans toute l'Apologie de Catharin, c'est sa protestation qu'il finit ainsi : « Nonobstant » tout ce que nous venons de dire & de prouver, nous sou» mettons volontiers nos sentimens au Jugement de l'Eglise, » & de ceux qui sont plus sages que nous. C'est, par la grace » de Dieu, avec sincérité & respect, comme il convient à un » fidéle Chrétien, que je soumets à la Censure du Saint Siége, » tout ce que j'ai déja écrit, ce que j'écris encore tous les jours, » & ce que je pourrai écrire le reste de ma vie (1) ».

XLII. Il est fort loué par les Peres, & nommé Evêque par le Pape Paul III.

Les Ouvrages, & les sçavantes Disputes d'Ambroise Catharin faisoient toujours mieux connoître l'étendue de ses lumiéres. Ceux même qui n'approuvoient point tous ses sentimens, rendoient justice à son mérite ; &, selon le Cardinal Palavicin, tous les Peres du Concile souhaitoient de le voir élevé à l'Episcopat. Les Légats écrivant au Pape Paul III, firent un si grand Eloge du zéle, & de la capacité de ce Théologien, que Sa Sainteté le nomma à l'Evêché de Minori, le 27 d'Août 1546 (2). Mais comme cette Dignité ne changeoit rien dans sa façon d'écrire & de penser, on continua à combattre ses opinions.

Bullar. Ord. Tom. IV, pag. 682.

XLIII. Le Maître du Sacré Palais, reprend plusieurs Propositions dans ses Ecrits.

Outre les sçavans Théologiens, que Catharin avoit eû jusqu'alors pour Adversaires à Trente ; il s'en trouva un autre à Rome ; ce fut Barthelemy de Spina, Maître du Sacré Palais, qui releva dans ses Ecrits plus de cinquante Propositions, qu'il croyoit dignes de Censure. Les Présidens du Concile en étant informés, écrivirent au Pape, pour le prier d'avertir le Maître du Sacré Palais, de ne plus inquiéter l'Evêque Catharin, dont la vie, & la Doctrine étoient louées de tout le monde (3).

XLIV. Catharin les explique, & tâche de les justifier.

Il paroît cependant que le nouvel Evêque ne demeuroit pas lui même dans le silence. Après avoir long tems attaqué les autres, il se vit obligé de prendre la plume pour se défendre lui-même, ou pour expliquer sa Doctrine, adoucir ses expressions, ou en corriger quelques-unes. Avant la fin de l'an 1546,

(1) Et nihilominus hoc totum Censuræ Ecclesiæ subdidi, & meliùs sentientium ; sicut & cætera omnia, quæ scripsi, & scribo, & scribam omni tempore, dante Deo reverenter ac sincerè submitto, ut homo Christianus, & Fidelissimus. *Ambr. Cathar. Ap. Echard. Tom. II, pag. 148. Col. 2.*

(2) F. Ambrosius Catharinus Politus Senensis, Ordinis Prædicatorum fulgentissimum sydus Doctrinâ, scriptisque ab eo editis, & auctoritate apud summos Pontifices, Patresque Concilii Tridentini clarissimus, fit Episcopus hujus sedis... die 27 Augusti 1546, &c. *Ita. Sacr. Tom. VII, Col. 314.*

(3) Rogatus à Legatis Pontifex, Palatii sui magistrum moneret, ut ab inferenda alteri molestia desisteret, affirmantibus vitam & Doctrinam Catharini ab omnibus commendari, &c. *Palavi. Hist. Con. Trid. Lib. IX, Cap. VI, Vide Echard. Tom. II, pag. 146. Col. 2.*

il fit paroître une Apologie pour répondre à un Ecrit, présenté par le Maître du Sacré Palais au Souverain Pontife. Mais le Prélat ne justifie pas pleinement les cinquante Propositions, que son Adversaire trouvoit repréhensibles. Il y en a au moins quelques-unes, qui ne peuvent être absolument soutenues, surtout ce qu'il avoit avancé contre l'indissolubilité du Mariage (1).

XLV. Il adresse un nouvel Ouvrage à tous les Evêques du monde Chrétien.

Ce ne fut apparenment qu'après avoir fait présenter son Apologie au Pape, que l'Evêque de Minori fut sacré à Trente, en présence des Peres du Concile. Il succédoit, comme le remarque l'Abbé Ughel, à deux Religieux de son Ordre, qui avoient gouverné successivement la même Eglise, depuis l'an 1512, jusqu'en 1546. Les circonstances des tems, & des affaires ne lui permirent pas de se rendre d'abord dans son Diocèse : il n'en prit possession que par Procureur ; & il continua de rendre ses services à la Religion dans le Concile. Parmi les nouveaux Ouvrages qu'il écrivit, il y en a un divisé en quatre Livres, & adressé à tous les Evêques du monde Chrétien, touchant les nouvelles Hérésies, qui affligeoient alors l'Eglise. Il fut imprimé à Venise l'an 1547.

Dans l'examen qu'on fit des Questions de la Foi, & des Erreurs de Luther, touchant le Péché Originel, la liberté, les bonnes Œuvres, la Justification, & la Prédestination, Catharin parla souvent avec son Erudition, & sa vivacité ordinaire : & dans une Congrégation générale, il expliqua ainsi son sentiment touchant la Prédestination.

XLVI. Il persiste dans son sentiment touchant le Salut de plusieurs, qui ne sont pas du nombre des Elûs.

« Dieu par sa bonté a élû un petit nombre d'Hommes, « qu'il veut absolument sauver, & pour cet effet il leur a pré- « paré des moyens efficaces, & infaillibles. Quant aux autres, « il veut aussi qu'ils soient sauvés ; & à cette fin il leur a pré- « paré un secours suffisant ; qu'il leur est libre d'accepter, d'où « dépend leur Salut ; ou de refuser, ce qui cause leur damna- « tion. De ceux-ci quelques-uns se sauvent, quoiqu'ils ne soient « pas du nombre des Elus, parce qu'ils acceptent ce secours ; « & les autres se damnent, parce qu'ils refusent de coopérer « avec Dieu qui les veut sauver. La cause de la Prédestination « des premiers, est la seule volonté de Dieu ; le Salut des se- « conds vient de l'acceptation, & du bon usage de la Grace ; & « la Réprobation des derniers, de la Prévision du refus, ou «

(1) Ex iis quinquaginta propositionibus una erat: Uxorem potest homo ob fornicationem ; non à thoro tantùm, sed etiam à conjugio separare, & aliam ducere. Respondet Catharinus non ita se dixisse purè, sed magnis rationibus, & auctoritatibus adductum putare, illi homini ut aliam duceret, posse ab Ecclesia permitti causâ cognitâ. *Echard. Tom. II, pag.* 148. *Col.* 2.

LIVRE XXVI.

AMBROISE CATHARIN.

» de l'abus qu'ils en devoient faire. Les Passages de l'Ecriture ; » où tout s'attribue absolument à Dieu, se doivent entendre » seulement des premiers. Les Avertissemens, les Exhorta- » tions, & les Secours généraux se vérifient dans les autres, » qui vont par la route commune, lesquels se sauvent s'ils coo- » pérent, & se perdent par leur faute, s'ils ne le font pas. Le » nombre des Elûs est réglé ; mais celui des autres, qui se sau- » vent par la voye commune, c'est-à-dire, par leur propre vo- » lonté, n'est point fixé, sinon en tant que les Œuvres d'un » chacun sont prévûes ».

XLVII. Il prétend que l'obligation de résider, n'est que de Droit Ecclésiastique.

Ce sont les sentimens & les expressions d'Ambroise Catharin ; qui écrivit encore à Trente (comme il avoit fait avant la tenue du Concile) en faveur de l'Immaculée Conception de la Vierge ; & contre le sentiment de ceux, qui soutenoient avec raison, que l'obligation de la Résidence étoit de droit Divin. Pour combattre ce sentiment, il osa bien avancer que l'Episcopat étoit d'Institution Divine dans le Pape seul, & d'Institution Papale dans tous les autres Evêques ; à qui le Pape assigne le nombre des Brebis, qu'ils ont à paître ; & que comme il peut leur en assigner un plus grand, ou un moindre nombre, & même ôter à ceux qu'il lui plaît la puissance de paître, il peut aussi leur commander de faire leur charge, ou par eux-mêmes, ou par autrui. Le Prélat souhaitoit avec beaucoup d'ardeur de voir la Décision de ces deux Questions ; mais le Concile ne jugeant pas à propos de prononcer sur la premiére, convint de laisser la chose indécise ; & ce qu'il décida sur la seconde, pour obliger les Evêques à la Résidence dans leurs Diocèses, ne favorisoit guéres l'opinion de Catharin.

Hist. Eccl. Liv. CXLIII, n. 74. pag. 286.

Lib. CXLII, n. 134.

Le Concile ayant été transféré à Bologne, dans le mois de Mars 1547, notre Evêque de Minori (*) fut du nombre de ceux qui se rendirent d'abord en Italie : & ce Prélat, qu'un Historien François appelle Evêque *de Minorque*, prêcha dans l'Assemblée, qui se tint dans l'Eglise de saint Pétrone le vingtiéme d'Avril. La prochaine Session du Concile ayant été remise au Jeudi dans l'Octave de la Pentecôte, Catharin profita de ce délai, pour aller connoître son Troupeau, & faire la visite de son petit Diocèse. Cette nouvelle occupation ne l'empêcha pas de continuer à retoucher ses Ouvrages, & à en commencer de nouveaux, qu'il publia les années suivantes. Avant que de

Hist. Eccl. Liv. CXLIV, n. 41.

XLVIII. Le nouvel Evêque visite son Diocèse ; & pourvoit à ses besoins.

(*) *Minori* est une petite Ville du Royaume de Naples, dans la Principauté citérieure, sur le Golfe de Salerne, avec un Evêché Suffragant de l'Archevêché d'Amalfi, dont elle n'est qu'à trois milles ; c'est-à-dire, à une lieue de distance.

retourner à Bologne, il pourvût à la sureté de ses Diocésains, contre le venin des Hérésies, qui se répandoient de toutes parts, malgré toute la vigilance des Pasteurs à les proscrire, & à en arrêter le progrès.

XLIX. Mort de Paul III: Election de Jules III.

Cependant le Pape Paul III, après avoir tenu le Saint Siége pendant quinze ans, étant mort le dixiéme de Novembre 1549, le Cardinal Jean-Marie del Monté lui succéda le huitiéme de Février 1550, & prit le nom de Jules III. C'est à ce nouveau Pape, que l'Evêque de Minori dédia ses Commentaires sur quelques Livres de l'Ecriture Sainte; c'est-à-dire sur les cinq premiers Chapitres de la Génése, sur toutes les Epîtres de saint Paul, & sur les sept Epîtres Canoniques. Parce que les Hérétiques semblent n'avoir publié leurs Commentaires sur l'Ecriture, & principalement sur saint Paul; que pour y établir leurs faux Dogmes, comme si leurs nouveautés eussent été conformes à la pure parole de Dieu; notre Auteur fait entrer dans les siens, la plupart des matiéres de Théologie, qui étoient alors en controverse, pour fournir aux Catholiques de quoi répondre plus facilement à toutes les objections des Protestans. Il remarque que parmi les Docteurs Catholiques, il s'en trouvoit qui approchoient trop des Novateurs; & d'autres au contraire, qui, voulant s'éloigner des Luthériens, étoient tombés dans le Pélagianisme.

L. Notre Prélat lui dédie ses Commentaires sur l'Ecriture.

Simon, Hist. Critiq. du Nouv. Test. pag. 544.

Son dessein dans ce Commentaire est de garder le milieu, & d'appuyer la Doctrine de l'Eglise. Il assure que, pour l'exécuter avec succès, il a lû les anciens & les nouveaux Auteurs, & que pour découvrir le véritable sens du Texte de saint Paul; il a consulté les Exemplaires Grecs, & les remarques des Sçavans, qui se sont le plus appliqués au sens Littéral. Il ajoute que quoi qu'il préfére l'ancienne Edition Latine aux autres Traductions, il ne s'y est pas néanmoins attaché avec entêtement, étant persuadé qu'on a été de part & d'autre dans de trop grandes extrémités. Il blâme Cajetan d'avoir trop scrupuleusement suivi les nouveaux Exemplaires Grecs, comme s'il n'y en avoit jamais eû d'autres. Il objecte aussi à Erasme les fautes, qu'on a trouvées dans sa Version, & dans ses Notes. Enfin il reconnoît librement qu'il y a un grand nombre de diverses Leçons dans les Exemplaires Grecs, & que tous les Exemplaires Latins ne s'accordent pas aussi entr'eux. Il n'y a rien dans tout ce discours, dit M. Simon, qui ne soit de bon sens: & ce qui mérite le plus d'être considéré, c'est que l'Evêque (plus Théologien que Commentateur) fait profession de n'avoir point

LI. Dans lesquels, en combattant les Hérétiques, il montre souvent ses anciennes préventions contre le Docte Cajetan.

Ibid. pag. 547. Col. 1.

d'autre vûe, que de chercher le véritable sens de l'Apôtre, & de montrer en même tems, qu'il est tout-à-fait contraire aux nouveaux Hérétiques. Son Commentaire sur les Epîtres Canoniques est moins étendu : mais dans l'un & dans l'autre, il montre également ses anciennes préventions, & contre le Docte Cajétan, & plus fortement encore contre Erasme, qu'il appelle quelquefois un Impie, & un ennemi de la Divinité de JESUS-CHRIST, qui a taché de se couvrir par ses ruses ordinaires (1).

LII. Et contre Erasme.

Ces Commentaires de notre Auteur parurent à Venise l'an 1551 ; & dans le cours de la même année il publia à Rome, avec plusieurs autres Traités Théologiques, son Apologie qu'il avoit composée à Trente, mais dont il avoit différé l'impression. Il donna aussi une sçavante Dissertation touchant le Baptême des Enfans des Juifs : où il enseigne en premier lieu, qu'on ne doit point baptiser ces Enfans lorsqu'ils n'ont pas encore l'usage de raison, & que les Parens s'opposent à leur Baptême. Secondement, qu'il est permis de les Batiser même malgré leurs Parens, lorsqu'ayant l'usage libre de la raison, & étant instruits de notre Foi, ils demandent eux-mêmes d'être régénérés en JESUS-CHRIST. Il remarque encore que l'age nécessaire pour pouvoir batiser les Enfans des Juifs malgré leurs Parens, ne doit pas être fixé à un certain nombre d'années ; mais qu'il faut en juger avec prudence suivant la capacité, la sagesse, & les autres dispositions de ces Enfans. Tout cela est conforme aux principes de saint Thomas, & à la Doctrine commune des Théologiens. On ne peut pas dire la même chose de ce qu'ajoute Catharin, que le Baptême donné aux Enfans des Juifs, avant l'âge de raison, & contre la volonté des Parens, seroit non seulement illicite, mais absolument nul & invalide, en sorte qu'il ne produiroit ni Caractére, ni Grace dans l'Ame de celui qui le recevroit.

LIII. Traite du Baptême donné aux Enfans des Juifs.

Nous ne parlerons pas de plusieurs autres Ouvrages, que l'Evêque de Minori publia à Rome, les années 1551 & 1552 : la plupart de ces Ecrits sont de controverse ; & en y attaquant avec force les Hérétiques de son tems, il loue souvent quelques Célébres Docteurs Catholiques, qui couroient la même lice, ou qui étoient déja morts en combattant glorieusement pour la Foi. Il fait particuliérement l'éloge du Martyr Jean Fischer, Evêque de Rochester, de Jean Eckius, & de Jean

LIV. Nouveaux Ouvrages de Catharin.

(1) Divinitatis Christi non purus iis qui puros oculos habent hostis, licèt subdolè suo more studeat perfidiam contegere. *Ambr. Cathar. Comment. in Verf. 5. Cap. IX, Epist. ad Rom.*

Coclhée. Mais on n'est pas édifié de voir que dans toutes les occasions, sa bile s'échauffe contre des Sçavans, dont il auroit dû respecter le mérite, & la Religion.

LV. Il adoucit ses termes, à l'égard de Dominique Soto.

Cependant quoiqu'il eût écrit plusieurs fois, & avec beaucoup de chaleur contre Dominique Soto, il proteste qu'il ne l'a fait qu'avec un cœur tranquille, pacifique, & ami. Il assure que ses paroles, ses actions, le caractére de son esprit, son temperenment, & ses mœurs démentent l'opinion de ceux qui l'accusoient d'être Superbe, & Atrabilaire: & il ne craint point de se donner en éxemple, pour prouver son Systême sur la certitude de la Justice actuelle. Après avoir fait le portrait de certains Pécheurs, à qui le Seigneur a fait la grace de revenir à lui de toute la plénitude du cœur, de goûter les Dons célestes, & les douceurs d'une Conscience tranquille, en sorte qu'ils ont crû fermement avoir recouvré la Justice perdue, Catharin ajoute:

LVI. Il se donne pour éxemple d'un Juste, qui est certain de son Etat.

« Puisque vous me forcez à cette folie, & que vous voulez « que je m'expose aux railleries des Hommes sages, appuyé « sur le témoignage de ma Conscience, j'avoue que j'ai été « quelquefois du nombre de ces Pécheurs... Ni vous, ni moi « nous ne sommes point la mesure des autres: je n'ai point si « bonne opinion de moi-même. Par rapport à un très-grand « nombre de Saints, je me regarde comme un grain de Senevé, « comparé à l'Arbre dont il est le germe. Je reconnois en moi « de grands Dons de Dieu; & je les sens si bien, que s'il étoit « nécessaire, j'assurerois avec serment ce que je sens: & même « si cette vérité se réduisoit à la Foi, je souffrirois pour cela « le Martyre. Je remercie le Seigneur de ces dispositions, où « il m'a mis: c'est sa gloire & ma confusion ».

LVII. Il offre, & il demande la Paix à son Adversaire.

Dans quelques autres endroits de son Apologie, notre Auteur fait paroître de grands sentimens de charité, de douceur, & d'humilité. Il finit en offrant, & en demandant à son Adversaire la paix & son amitié, résolu de la conserver désormais, & de ne se conduire que par l'Esprit, de quelques traits qu'il soit piqué. « Ne nous laissons point aller à la vaine gloire, « nous piquant les uns les autres, & étant envieux les uns des « autres. Oublions le passé, que tout soit nouveau. Par les dan- « gers que nous avons courus, apprenons vous & moi, à avoir « de plus bas sentimens de nous mêmes, & à nous comporter « plus modestement. Que si vous ne pensiez pas de même, ou « si vous ne vouliez finir le combat qu'en me répondant, je « consens autant qu'il est en moi, que vous soyez victorieux: «

LIVRE XXVI.

AMBROISE CATHARIN.

» n'attendez pas de moi une troisiéme réponse. Mon dessein est » de me conduire de telle sorte, que toujours Catholique pour » la Doctrine, je sois aussi Chrétien dans la pratique, toujours » prêt à souffrir une injure plutôt que de la faire. Je souhaite » cependant de tout mon cœur, que vous soyez persuadé, que » je n'ai aucune aigreur contre vous, mais plutôt un attache- » ment très-sincére: vous l'éprouverez dans l'occasion, si elle » se présente ».

LVIII. Il se répent d'avoir écrit avec trop d'aigreur contre de célébre Théologiens.

Ces sentimens de Catharin sont sans doute édifians, & rendent vraisemblable ce qu'assurent quelques Auteurs Italiens, que ce Prélat étant à Rome, & dans le Couvent de la Minerve l'an 1552, il témoigna avec larmes son regret d'avoir écrit avec aigreur contre plusieurs de ses Freres, dont il ne pouvoit ne pas reconnoître la capacité, la vertu, & l'orthodoxie. Razzius ajoute qu'on lui répondit, pour le consoler, que la même main qui avoit fait les blessures, pouvoit les guérir: il continua, dit-on, à pleurer; & il se tût (1). Quoiqu'il en soit de ce fait, l'Evêque de Minori fut nommé, dans le mois de Juin de la même année, à l'Archevêché de Conza (*), qu'il ne posséda pas long-tems: car le Pape Jules III, voulant l'honorer de la Pourpre, l'appella à Rome. L'Archevêque se mit en chemin: mais arrivé à Naples, il y fut attaqué de sa derniére maladie, & mourut entre les mains de ses Freres, le huitiéme de Novembre 1553, dans sa soixante-dixiéme année. M. Dupin, Moréri, & quelques autres Ecrivains disent qu'il mourut subitement. Mais Jean-Louis Bolognetti, Secretaire de cet Archevêque, & qui se trouvoit auprès de lui, écrivit à Clément Polite Neveu de Catharin, que la maladie de ce Prélat, quoique courte, lui avoit laissé la liberté des sens & de l'esprit, & le tems de recevoir les Sacremens. Son corps fut enterré à Naples dans notre Eglise, appellée de sainte Catherine de Formello. L'Evêque de Grossette composa son Epitaphe, qui contient, avec l'abregé de sa vie, & l'éloge de ses Vertus, la preu-

LIX. Il est fait Archevêque de Conza. Bullar. Ord. Tom. V, pag. 34.

LX. Sa mort.

Vide Echard. Tom. II, pag. 150. Col. 2.

(1) Razzius citatus Catharinum ingrati animi accusat erga Savonarollam, quem scriptis suis laceravit prorsus inhumanè. Addit eumdem jam Episcopum Romæ agentem, & apud Minervam cum nostris in Cœnaculo accumbentem pluries visum lacrymis oppletum, causamque interroganti amico respondisse, ipsum acrius dolere, quòd adversus suos Patres scripsisset tam mordaciter: & cùm ab eodem moneretur posse eamdem manum quas intulerat plagas sanare, obortis lacrymis tacuisse. Cæterà virum fuisse vitæ in se austerioris, & ad alios maximè exemplaris. *Echard. Tom. II, pag. 151. Col. 1.*

(*) Conza, petite Ville du Royaume de Naples, dans la Principauté ultérieure, au pié du Mont-Appennin, a été entiérement ruinée, avec les autres Bourgs & Village du Diocèse, par un Tremblement de Terre, arrivé le huitiéme de Septembre 1694. On ne reconnoit pas aujourd'hui, le lieu, où étoit l'Eglise Cathédrale, & l'Archevêque se tient ordinairement au Château de saint Menna.

ve de plusieurs faits, que nous avons placés dans le cours de cette Histoire (1).

LXI. Jugement de M. Dupin. Ut sp.

Ce que nous avons dit jusqu'ici fait assez connoître le Caractére d'Ambroise Catharin, ses bonnes qualités, & ses défauts. On ne peut douter qu'il n'eut de grands talens naturels, & une grande lecture, beaucoup de génie, d'Erudition, & de facilité à écrire. Selon M. Dupin « Catharin écrit assez poliment pour « un Théologien Scholastique. Il traite ses matiéres avec beau- « coup de netteté, de méthode, & d'étendue. Il ne se conten- « te pas de traiter les choses superficiellement; il les approfon- « dit, apporte tout ce qui se peut dire de plus fort de part & « d'autre, établit fortement son opinion; il propose les objec- « tions de ses Adversaires, sans rien dissimuler de leur force, « & y répond le plus solidement qu'il lui est possible. Il ne s'as- « sujetit point à suivre saint Thomas, ni aucun autre Théolo- « gien, & n'embrasse point en général les opinions d'aucune « Ecole. Il est très-libre & même hardi dans ses sentimens, & « ne se fait point une affaire de s'écarter du sentiment commun « des Théologiens, pour suivre des routes nouvelles. Son Systê- « me touchant la certitude de la foi de la Justification se ré- « duit enfin à une question de nom. Il semble avoir pris le bon « parti sur l'intention du Ministre des Sacremens; & son opi- « nion a été depuis suivie des plus habiles Théologiens, & est « devenue à présent la plus commune dans l'Ecole. Pour son « Systême de la Prédestination, il est tout-à-fait extraordinai- « re, & n'a été suivi de personne ». Ainsi parle M. Dupin. Pag. 59.

LXII. Sixte de Sienne a loué beaucoup de choses en Catharin.

Sixte de Sienne, qui avoit éte un des plus illustres Disciples de Catharin, & qui prêcha pendant quelque tems le Systême de son Maître touchant la Prédestination, a loué également son Erudition, son zéle, & sa piété; assurant que depuis son entrée dans l'Ordre des FF. Prêcheurs, on l'avoit toujours vû

D. O. M.

(1) Lancelloto Polito compsæ Archiepiscopo, quem sicuti primis ab annis virtutes principes complexæ sunt omnes; sic ad ætatis usque vesperam mirificè semper exornarunt. Is XVI, ætatis suæ anno utriusque juris lauream adeptus, in Senensi Gymnasio publico Professus ingenti laude, nondum XXV attingens, mille axiomatibus, in celeberrimis Italiæ, ac Galliæ Academiis, strenuè defensis, Romæ Consistorialis Aulæ advocatus est factus. Tandem studia illa, & honores pertæsus, mutato nomine in Ambrosium Catharinum (ante annum XXX) Dominicanæ Familiæ nomen dedit; ex qua mox à Paulo III, ad Episcopatum Minoritanum evectus, ad Sacrum Concilium missus, ibi in sustinendo sententiæ certamine adversus veritatis hostes, nullis non ostendit lumen animi, consiliique sui. Demum à Julio III. Vocatus, à quo prius etiam compsæ Archiepiscopus renunciatus fuerat, dum Romam ad amplissimos purpuræ honores proficiscitur, honoribus Major Neapoli decessit, plurimis ingenii monumentis posteris datis, anno ætatis suæ LXX, salutis humanæ MDLIII. *Ita. Sacr. Tom. VI, Col.* 821.

LIVRE XXVI.

AMBROISE CATHARIN.

LXIII. Mais il n'étoit pas louable en tout.

appliqué de jour & de nuit, à l'Etude des Divines Ecritures; à sa propre perfection, & à la défense de la Foi contre les nouvelles Hérésies (1). Mais ni Sixte de Sienne, ni aucun autre Auteur sensé, ne sçauroit excuser dans notre Auteur, la trop grande liberté qu'il s'est donnée de produire, & de soutenir ce grand nombre d'Opinions, qui lui étoient propres; & quelquefois sur des points difficiles; sur lesquels un Théologien sage doit le plus se mesurer, & se défier de ses lumiéres particuliéres. Si l'Ordre de saint Dominique reconnoît Catharin pour un de ses Illustres Membres, l'Ecole de saint Thomas ne le met pas de même parmi ses Docteurs.

Nous ne ferons pas ici le Catalogue éxact de ses Ouvrages. Il suffit de remarquer, qu'outre ceux dont nous avons eu occasion de parler, & plusieurs autres, que nous passons sous silence; l'Abbé Ughel assure qu'il en avoit laissé quelques-uns en Manuscrit, qu'on voit encore dans les Bibliothéques (2).

Hist. Eccl. Liv. CXLVIII, n. 79.

Ita. Sacr. Tom. VI, Col. 822.

Catharin avoit succédé, dans l'Archevêché de Conza, au Cardinal Marcel Crescentio, l'un des Légats du Concile de Trente, qui mourut à Verone le premier de Juin 1552: & il eût pour Successeur dans le même Siége, un Religieux de son Ordre nommé Jérôme Muzzarelli, Noble Bôlonois, habile dans les Langues, sçavant Théologien, qui avoit été Maître du Sacré Palais, & s'étoit distingué, tant dans le Concile de Trente, que dans une Légation dont le Pape l'avoit chargé auprès de l'Empereur Charles-Quint (3).

(1) Vir ingenii viribus valens, disciplinarum opibus excellens, & eloquii tam Etrusci, quàm Latini facundiâ præpotens... Sacrum divi Dominici Ordinem ingressus: in quo dies noctesque in divinis Sacrarum Litterarum studiis summa cum vitæ sanctitate perseverans, & adversus omnes Hæreses nostri temporis, tamquam in stadio fortissimè dimicans, à Julio Pontifice ad Episcopatûs curam evectus est, & ad onus Cardinalatûs, quod ei mors præripuit destinatus, &c. *Six. Sen. Bibl. Sanct. Lib. IV, pag. 219.*

(2) Dum à Julio purpurâ decorandus ad aulam vocaretur, Neapoli die 8 Novembris 1553, excessit è vivis, apud suos Dominicanos, in D. Catharinæ ad formellum, sepultus, vir utique memorandus, qui plura reliquit sui ingenii monumenta, quorum partem ad utilitatem mortalium expressere præla, partim suorum Bibliotheca Manuscripta excepit, &c. *Ita. Sacr. Tom. VI, Col. 821.*

(3) F. Hieronimus Muzzarellus, Bononiensis, Ordinis Prædicatorum, geminâ linguâ, & sanctâ, ac Theologicâ facultate insignis, probusque vir, & sacri Apostolici Palatii Magister, Catharino virtutis æmulo successit anno 1553, die 11 Decembris, libertatis Ecclesiasticæ defendendæ studio maximé deflagravit. Clarus in Concilio Tridentino fuit, & Legatione Apostolici Nuncii functus apud Carolum V Imperatorem, pro Julio III, summæ existimationis sibi gloriam peperit. Sedit famâ incorruptâ annis Octo; Salerni mortuus est anno 1561, &c. *Ita. Sacr. ut sp. Col. 822.*

JEAN GUIENCOURT, CONFESSEUR DU ROY DE FRANCE, HENRI II. JACQUES FOURRE', PRE'DICATEUR DES ROIS, FRANÇOIS II, ET CHARLES IX, DEPUIS EVESQUE DE CHAALONS-SUR-SAONE.

JEAN GUIENCOURT.

I. Ces deux célébres Dominicains, Docteurs de Paris, agissent avec le même zéle pour la défense de la Foi.

ENTRE les Illustres Défenseurs de la Foi, qui, vers le milieu du seiziéme Siécle, s'opposérent comme un mur d'airain au torrent des Nouveautés, dont les Disciples de Luther, & de Calvin, s'efforçoient d'infecter les Peuples de notre France; Fontana fait mention de Jean Guiencourt, & de Jacques Fourré (1); tous deux Docteurs de Paris, & plus recommandables encore par la piété & le zéle de la Religion, que par l'éclat de la Doctrine.

Quoiqu'ils n'ayent point fini leur glorieuse Carriére dans le même tems (le second ayant survécu au premier de plusieurs années) nous en parlerons ici sous le même Titre; parce qu'animés d'un même esprit, ils firent le même usage de leurs talens; & honorés des mêmes Emplois, ils travaillérent en même-tems à conserver le dépôt de la Foi parmi les Fidéles, & à repousser les traits empoisonnés des Hérétiques; qu'ils ne cessérent point de combattre, par leurs sçavans Discours, leurs Ecrits, leurs Exemples, & par le crédit que leur Vertu leur avoit acquis auprès des Rois Très-Chrétiens.

II. Artifices des Novateurs, pour répandre le venin de l'Hérésie.

On sçait qu'avant la fin du Régne de François I, & malgré le zéle actif de ce Monarque, le Calvinisme avoit déja fait en France des progrès presqu'aussi étonnans, que le Luthéranisme continuoit d'en faire en Allemagne. Les Erreurs palpables, les Hérésies, & les éxemples scandaleux de ces prétendus Réformateurs, auroient dû d'abord allarmer les Fidéles, & les engager à se tenir en garde contre leur nouvelle Doctrine. Il arriva tout le contraire. Pour punir les Péchés des Peuples, & de leurs conducteurs, Dieu permit que ce qui devoit le plus décréditer ces nouveaux Venus, servit souvent à les faire écouter, suivre, & respecter. Ils supprimoient le Célibat des Prêtres; les Vœux de Religion, la Confession Auriculaire, les Jeûnes,

(1) Clarebant viri inclyti hoc anno in Gallia, qui de mandato Magistri Generalis Justiniani, assumpto fidei negotio, contra Lutheranos, Calvinistas, aliosque Hæreticos pessimos viriliter decertabant, calamo, scriptis, disputationibus assiduis, & sacris Prædicationibus, ut Catholicos in veræ fidei candore continerent... Hi autem fuere Patres Jacobus Fourré... Joannes Guiencourt, &c. Fontana in Monum. Domin. pag. 514.

les Abſtinences, les Auſtérités, & généralement tout ce qui mortifie la Chair, & l'Eſprit. Une telle Réforme étoit auſſi digne de ceux qui la propoſoient, que de ceux qui s'empreſſoient de l'embraſſer.

D'ailleurs l'amour de la Nouveauté, l'Eſprit, l'Eloquence, l'Erudition des Miniſtres qui la publioient; leur application, & leur adreſſe à la répandre; les grands noms de Réforme, de pure parole de Dieu, de Primitive Egliſe, de liberté Evangélique, d'adoration en Eſprit & en Vérité, qu'ils avoient toujours à la bouche: tout cela avoit fait une telle impreſſion ſur les Eſprits, qu'en fort peu de tems, il n'y eut preſque point de Province dans le Royaume, où la nouvelle Religion ne comptat un nombre de Sectateurs, non ſeulement parmi les Artiſans, & les Bourgeois; mais auſſi parmi les Gens d'Epée ou de Robe, & (ce que nous ne diſons qu'avec horreur) parmi les Eccléſiaſtiques, & les Religieux.

Ce fut dans ce tems de Déſertion, & d'Apoſtaſie, que parurent les deux ſçavans Hommes, dont nous allons écrire ſuccintement l'Hiſtoire. Dans des jours plus heureux, ils avoient ſçu profiter des avantages de la retraite, pour ſe remplir de l'Eſprit du Seigneur, par la Priére, la Méditation des Saintes Ecritures, & la pratique de toutes les Vertus. Ainſi préparés au combat, il ſe trouvérent à l'épreuve de la tentation, lorſqu'elle arriva: & bien loin de pouvoir être ou entrainés par l'éxemple des foibles, ou ſéduits par les ſpécieux raiſonnemens qui éblouiſſoient les moins précautionnés; leur conſtance, leur zéle, & leur fermeté ſervirent à affermir ceux qui commençoient à chanceller, & à fournir à pluſieurs autres des Armes victorieuſes, contre tous les Aſſauts qu'on leur livroit.

III. Jean Guiencourt.

Jean Guiencourt, natif d'Amiens, ayant embraſſé l'Inſtitut des FF. Prêcheurs, dans le Couvent de ſaint Quentin, fit ſes Etudes dans le Collége de ſaint Jacques à Paris. La pureté de ſes mœurs, & la beauté de ſon eſprit le diſtinguérent d'abord parmi les Etudians. Ses progrès dans les ſciences, & une éloquence naturelle, perféctionnée par la lecture des meilleurs Auteurs, ne lui firent pas moins d'honneur. Il eut le premier Bonnet entre les Réguliers, qui furent reçus Docteurs dans cette Célébre Univerſité l'an 1538. Guiencourt s'étoit déja acquitté avec beaucoup d'applaudiſſement des devoirs de Profeſſeur, en expliquant les Saintes Ecritures à un nombre de

IV. Ses talens.

Disciples; mais le don de la Parole le rendit surtout Illustre parmi les fameux Prédicateurs, qui brilloient alors dans la Capitale du Royaume (1).

V. Ses travaux.

Appliqué, non seulement à corriger les mœurs corrompues du Siécle, mais encore plus à défendre les Vérités Saintes de la Religion, ouvertement attaquées par une nuée de Novateurs, il employa avec succès ce Trésor de science, & toute l'énergie de son Eloquence, à démasquer l'Hypocrisie des faux Apôtres, à réfuter leurs Dogmes pervers, & à appuyer sur la parole de Dieu la saine & ancienne Doctrine de l'Eglise. Comme les Sectaires abusoient souvent des Epîtres de saint Paul, pour autoriser ou colorer leurs inventions, par des Interprétations arbitraires, notre Prédicateur entreprit de leur ôter ce moyen de séduction. Ses discours ordinaires, en forme d'Homélies, étoient sur les Epîtres du même Apôtre, dont il expliquoit toujours les Textes, par les paroles des Saints Peres, & des plus anciens Docteurs; afin de rendre plus sensible la perpétuité de la Foi, & la Doctrine toujours constante de l'Eglise, depuis les tems Apostoliques jusqu'au seiziéme siécle.

VI. Il prêche à la Cour de France.

Les Fidéles attirés autant par la solidité de ses Discours, que par les charmes de son Eloquence, remplissoient toujours son Auditoire, en quelque lieu qu'il prêchat. Les Sçavans & les Prédicateurs de réputation, couroient aussi après lui; & trouvoient toujours dequoi apprendre: ceux qui avoient quelque penchant pour la Nouveauté, ou qui avoient déja fait naufrage dans la Foi, ne laissoient pas de l'admirer, quoiqu'il détruisit avec tant d'avantage tous les Préjugés, qui les attachoient aux Maîtres de l'erreur. Ce que Guiencourt avoit expliqué en Chaire, il le mettoit dans un nouveau jour, & l'appuyoit par des preuves sans réplique, dans les Conférences qu'on vouloit avoir quelquefois avec lui. C'étoit lui procurer une matiére de nouvelles victoires, que d'oser le provoquer à une dispute sur la Religion. On voulut l'entendre à la Cour de François I, & on le goûta. Le Dauphin le choisit dès-lors pour son Prédicateur & son Confesseur. En montant depuis sur le Trône, ce Prince s'attacha par de nouvelles marques de con-

VII. Le Dauphin le choisit pour son Prédicateur Ordinaire.

(1) F. Joannes Guiencourt Gallus Samarobrinus, apud Quintini Fanum Ordinem amplexus, & Professus, Parisiis in Gymnasio Sanjacobeo sacras didicit, & docuit Litteras. Licentiam in Sacra Facultate decurrebat annis 1536, quo octavus de Sorbonica respondit, & 1537; & die quarta Januarii sequentis inter 24 licentiatos octavum, & primum Regularium obtinuit locum... Eâ verò dicendi gratiâ claruit, & efficacia, ut ad ejus Conciones non popularis modo, sed peritissimorum etiam hac ætate Concionatorum, Oratorumve turba conflueret, &c. *Echard. Tom. II, pag. 151.*

LIVRE XXVI.

JEAN GUIENCOURT.

fiance, un Homme qu'il aimoit parce qu'il connoissoit son mérite. Guillaume * Peyrat, dans son *Histoire Ecclésiastique de la Cour de France*, assure que le Pere Guiencourt fut le Confesseur du Roy Henry II, depuis l'an 1543, jusqu'à sa mort.

* Liv. I, Chap. LXXIV. Ap. Echard. Tom. II, pag. 152. Col 2.

Tous ceux qui suivoient alors la Cour, n'étoient point hors de soupçon d'aimer la nouvelle Doctrine, & d'en favoriser les progrès. C'étoit pour le Ministre de JESUS-CHRIST, un nouveau motif de continuer à la combattre sans ménagement, & dans toutes les occasions. Ses paroles avoient toujours d'autant plus de poids, que sa vie répondoit bien à sa Morale. Un Auteur Contemporain, opposant à la legéreté, ou plutôt au libertinage de quelques Apostats, la conduite sage & réguliére de nôtre Prédicateur, s'explique ainsi:

VIII. Esprit Roter, Auteur Contemporain, fait son Eloge.

« Jean Guiencourt, que la Nature & la Grace ont enrichi » de leurs dons, ne s'est point élevé dans son cœur: il n'a point » abusé de ces qualités, qui le rendent si estimable aux yeux » de Dieu & des Hommes; mais toujours modeste & fidéle à » sa Vocation, il a persévéré, & il persévére encore constan- » ment, dans l'Etat où il a plû à Dieu de l'appeller. Aussi celui » qui aime à élever les Humbles, n'a-t-il cessé de le combler » de nouvelles faveurs. Les lumiéres, dont il a rempli son » esprit, ont paru si vives & si brillantes; il a donné à ses dis- » cours tant de force & d'énergie, qu'on a vû les Peuples, » les Nobles, & les Grands du monde, courir comme à l'envi » à ses Prédications, dès qu'il à commencé d'éxercer le saint » Ministére. Les Maîtres de la Chaire, après avoir long-tems » prêché avec applaudissement, n'ont point rougi de paroître » dans son Auditoire, les Tablettes à la main, pour écrire une » partie de ses Sermons dans le tems qu'il les prononçoit. On » ne doit pas être surpris, que dans un âge peu avancé; Guien- » court se fut déja fait une si grande réputation. Dés les pre- » miers pas de sa Carriére, il a été considéré comme le Chry- » sostome de son Siécle; le premier, qui, à l'éxemple de ce saint » Docteur, en expliquant en maniére d'Homélie, les Epîtres » de saint Paul, particuliérement celles qui sont adressées aux » Romains, & aux Hébreux, l'a fait avec tant de succès, qu'il » n'y avoit personne parmi ses Auditeurs, qui, dans ses discours » familiers & pleins de feu, ne crut voir le sens, la piété, l'es- » prit même du saint Apôtre. L'Onction qui accompagnoit ses » paroles, & cette lumiére qui en éclairant l'esprit, touche en » même-tems le cœur, l'avoit rendu si agréable au Roy Très- » Chrétien Henry II, lorsqu'il n'étoit encore que Dauphin,

que ce Prince l'ayant pris pour son Confesseur, avoit contu- « tume de dire, que les talens de Guiencourt le rendoient di- « gne d'être le Prédicateur, & l'Oracle des Princes & des « Rois. Mais pour rendre son Ministére toujours plus utile aux « Sçavans & aux Ignorans, aux Grands & aux Petits, Sa Ma- « jesté a voulu l'élever sur le Siége de Soissons; ce qui a causé « une véritable joye à tous ceux qui ont quelque amour pour « l'Eglise, & du zéle pour la Religion (1) ».

Vide Echard. Tom. II, pag. 188.

Ainsi parloit l'an 1549 le Pere Esprit Roter, sçavant Dominicain du Couvent de Toulouse, Doyen de la Faculté de Théologie de la même Ville, & très-zélé lui-même pour la pureté de la Foi, qu'il défendoit en même-tems avec un courage intrépide contre les Hérésies de son Siécle. C'est dans sa *Réponse à la Lettre des Citoyens de la nouvelle Babilone*, que Roter pour confondre les rêveries, ou la sote vanité d'un infâme Apostat, réfugié à Géneve, reléve par de justes louanges le mérite de plusieurs saints & sçavants Religieux de sa connoissance, plus habiles que les nouveaux Réformateurs; & soûmis néanmoins à l'autorité toujours infaillible de l'Eglise Catholique. Ce qu'il raconte des vertus & des talens du Pere Guiencourt, de sa grande réputation, & des fruits de son Ministére, est parfaitement conforme à ce que nous apprennent quelques autres Historiens. Nous ne porterons pas le même jugement touchant sa Promotion à l'Episcopat. Le Pere Echard a cru que Roter n'en avoit parlé que sur un bruit, qui s'étoit sans doute répandu, dans le tems qu'il répondoit à la Lettre des Citoyens

IX. Jean Guiencourt n'a point été Evêque de Soissons.

(1) Demum (*inquit*) & F. Joannes Guiencurtius, Samarobrinus, cùm puer esset ingeniosus, sortitusque animam bonam, nequaquam abusus est Spiritûs sancti distributionibus, quibus abundè fuerat decoratus; sed pio, obsequentique animo in suæ Professionis Instituto perseveravit. Ea propter qui exaltat humiles, illum tantâ ingenii vivacitate, ac promptitudine, gratiâ, & energiâ in declamandi sacro munere decoravit, ut eum concionantem licèt adhuc tironem undique populorum, nobilium, magnatumque catervæ certatim auditum concurrerent; nec puderet canos, famososque præcones, & magistros cum pugillaribus & tabelis assistere dicenti, bonaque verba quæ eructabat exscribere. Nec mirum. Hic enim primus extitisse ferebatur, qui, post auream D. Joannis Chrisostomi linguam, Apostoli Pauli Epistolas, & singulariter illas duas difficiles ad Romanos videlicet & Hebræos, per Homilias populares explanaret, itâ vivaci familiarique sermone, ut nemo fermè esset auditor, qui Pauli sensum, pietatem, & spiritum non perciperet, ac reportaret. Hunc Regum omnium illustrissimus Henricus II. Christianissimus Rex Francorum, cùm adhuc esset Regni Candidatus, Delphinum vocant, ob illius vivam divitemque dicendi phrasim, quâ non modo docebat, verùm etiam afficiebat, aculeum cordibus Auditorum affigens, dignum judicabat, qui Regum & Principum Magister esset & Prædicator; quem & delegit, cui & suæ conscientiæ secreta auriculari confessione panderet; atque ut sapientibus, & insipientibus, magnis & Parvis prodesset, curavit illum in Pastorem & Episcopum Suessionem præfici, magno cum gaudio & gratulatione omnium, qui Orthodoxæ fidei, & Reipublicæ Christianæ benè volunt, &c. *Spiritus Roterius. Ap. Echard. Tom. II, pag. 152.*

LIVRE XXVI.

JEAN GUIENCOURT.

de Babilone. En effet, le nom de Guiencourt ne se trouve point dans le Catalogue des Evêques de Soïssons ; & on sçait que Mathieu de Longuejove occupa ce Siége depuis l'an 1534, jusqu'en 1558. Dans le cinquiéme Tome du Bullaire de l'Ordre des FF. Prêcheurs, nous avons les Lettres Apostoliques du Pape Jules III, adressées au Pere Jean Guiencourt, en date du 28 Février 1550 ; dans lesquelles le Souverain Pontife ne lui donne jamais le nom d'Evêque ; il fait seulement mention de son double emploi de Prédicateur & de Confesseur du Roy, & en lui donnant en commande l'Abbaye de saint George, Ordre de saint Benoît, dans le Diocèse de Rouen, il lui permet de continuer à porter toujours, comme il avoit fait jusqu'alors, l'Habit de son Ordre, & de jouir de tous les Droits, & Priviléges, dont les Docteurs de l'Université de Paris ont coutume de jouir.

Pag. 5.

Guiencourt ne posséda que pendant trois ans, & quelques mois cette Abbaye, qui fut depuis conférée à Louis de Bressé, Evêque de Meaux ; & nous ignorons quel fut le succès, ou le fruit de son Gouvernement. La confiance du Prince, & ses occupations ne lui permettoient guéres de s'éloigner de la Cour ; où il fut toujours en bonne odeur, par sa probité, sa droiture, son attachement à la personne du Souverain, & la persévérance de son zéle, à soutenir les intérêts de la Religion, & ceux des Personnes, qui se trouvoient dans l'oppression ou dans la misére. On attribue principalement à ses conseils divers Edits, que le Roy Henry II fit publier, soit au commencement, ou dans la suite de son Régne, tantôt pour réprimer la trop grande licence des Hérétiques, surtout des Juges déja infectés d'Hérésie, & tantôt pour réformer divers autres abus, ou arrêter plusieurs désordres, dont les suites ne pouvoient être que dangereuses pour l'Eglise & pour l'Etat (1). M. de Launoy, dans son Histoire du Collége de Navarre, parle d'un Edit du vingt-cinquiéme Septembre 1551, que le Roy adressa au Pere Guiencourt son Confesseur, en lui recommandant le soin de ce Collége (2).

X. On attribue à ses conseils plusieurs Edits du Roy Henry II, en faveur de la Religion.

(1) Quàm autem innoxius & immunis ab aulæ corruptelis in aula vixerit ; quantâ morum integritate fulserit, & quantùm pro comprimendis in Gallia Hæreticis, avitaque fide retinenda, miseræque solatio plebis apud Regem egerit, quæ in eam rem ab Henrico II, data sunt Edicta Regia luculentissimè comprobant : ac illud imprimis quod anno 1548, ipsis Regni sui primordiis adversus Hæreticos Judices sancivit, &c. *Echard. Tom. II, pag. 152. Col. 1.*

(2) Launoius Hist. Gymn. Navarr. Tom. I, pag. 295. refert Edictum Regium Henrici II. Parisiis anno 1551, die 25 Sept. datum, & ad Guiencurtium Confessarium suum directum, quo plura illi in Gymnasio Navarræo, cujus ut Confessarius Regis Superior erat, agenda commendat, &c. *Ibid. Col. 2.*

On

Livre XXVI.

Jean Guiencourt.

On ne nous a point instruits des autres actions de ce grand Homme ; & on a eû aussi peu d'attention de recueillir ses Ecrits, qui n'ont point été imprimés. Il n'étoit que dans la cinquantiéme année de son âge, lorsqu'il mourut dans le Couvent de saint Jacques à Paris le vingt-quatriéme de Juin 1553. Il laissa de beaux éxemples de vertu à cette Communauté, & quelques monumens de sa reconnoissance à celle de saint Quentin.

XI. Sa mort.

Jacques Fourré.

JACQUES FOURRE', qui avoit toujours vécu dans une grande union avec Guiencourt, & qui eût l'honneur de lui succéder dans la confiance du Souverain, étoit né à *Mainvilliers*, dans le Pays Chartrain ; ou, selon quelques-uns, dans un des Fauxbourgs de la Ville de Chartres. Quoique la condition de ses Parens, & leur fortune n'eussent rien qui les relevat dans le Siécle, on ne négligea point son éducation. Dès ses tendres années, il ne fit paroître que des sentimens élevés, beaucoup d'esprit, de mémoire, de facilité à apprendre, & à s'énoncer; une grande émulation,& autant d'amour de la Vertu que de la Science. Il cultiva ses talens par l'Etude, & la Grace perfectionna en lui les dons de la Nature. Ayant coulé sa premiére jeunesse dans l'innocence, il voulut se consacrer au Seigneur dans l'Ordre de saint Dominique ; il en reçut l'Habit dans le Couvent de Chartres, vers l'an 1530.

Vide Echard. Tom. II, pag. 249.

On ne différa pas après sa Profession de l'envoyer dans les Ecoles de Paris: le jeune Religieux sçut bien mettre à profit tous les secours, qu'il y trouva, pour acquérir le Trésor des Sciences, sans jamais négliger les autres devoirs de son état. Le bruit, que faisoient à lors, dans toutes les Provinces de l'Europe, les nouveaux Dogmes, & les entreprises séditieuses de quelques Hommes turbulens, nés pour le malheur de l'Eglise, & la perte d'une infinité d'Ames: les scandales fréquens que causoient le faux zéle, l'orgueil, & l'opiniâtreté des uns, la chute, ou la foiblesse des autres: tout cela devenoit pour les plus sages une leçon, & un avertissement, de se tenir en garde contre les attaques du Démon du midi ; de se défier de tout, & de ne mettre leur assurance que dans la simplicité de la Foi. Jacques Fourré ajouta à cette salutaire précaution, un nouveau désir d'étudier sa Religion, de l'approfondir, d'en bien connoître tous les caractéres ; non pour contenter une superbe curiosité: mais en vûe seulement, & de s'affermir lui-même de plus en plus dans la profession de la Foi Catholique, & de se mettre en état de combattre avec succès, ceux qui ne craignoient point de l'attaquer.

I. Motif de ses Etudes.

LIVRE XXVI.

JACQUES FOURRÉ.

Plein de cette noble émulation, il dirigeoit vers cet objet toutes ses Etudes, ses Oraisons, & ses Veilles. Après les exercices ordinaires de l'Ecole, il reprenoit la lecture des Livres des Peres, ou la Méditation des Divines Ecritures. Il passoit souvent les jours entiers, & une bonne partie de la nuit, dans cette sainte occupation; & presque toujours il faisoit succéder la Priére à l'Etude, afin d'obtenir une plus grande abondance de Lumiére, & la parfaite intelligence de ce qu'il venoit de lire, ou de méditer. Telle avoit été la pratique de saint Thomas: & tel fut le moyen qu'employa son fidéle Disciple, pour attirer comme lui cet Esprit de sagesse, qui devoit rendre son Ministére utile à ses Freres, & à l'Eglise.

II. Il se sanctifie par la Priére.

Gall. Christ. Tom. IV, Col. 959. Echard. Tom II, pag. 249.

Ses Vertus, relevées par l'éclat de la Science, & l'amour de la régularité qu'il accompagnoit d'une rare prudence, & de beaucoup de douceur, le firent d'abord élire Prieur de son Couvent de Chartes: il le gouverna pendant sept années consécutives; & il y fit plusieurs réparations nécessaires. On ne le tira de cette place, que pour le mettre à la tête de la Province de France: Dans l'un & l'autre Emploi, il répondit toujours aux désirs des Gens de bien, & à leur attente. Dans ces tems de trouble, de confusion, & d'obscurcissement, où l'amour de la Nouveauté, & de l'indépendance, sembloit avoir fasciné les esprits, & s'être emparé de tous les cœurs, on avoit besoin de Supérieurs du Caractére de celui-ci; éclairés, fermes, prudens, incapables d'être surpris par tous les artifices des Novateurs, capables de démasquer l'erreur, & de réduire au silence, ceux qui vouloient la faire recevoir comme la Doctrine de la Primitive Eglise. La sagesse du Serviteur de Dieu, & sa vigilance attentive à tout, servirent à maintenir, ou à perfectionner même, les observances réguliéres, qui étoient encore en vigueur dans le Cloître; il en écarta avec soin ce qui auroit pû devenir une occasion de tentation aux foibles; &, par la vertu de son éxemple, encore plus que par la force de ses discours; il sembloit communiquer à ses Freres, le zéle dont il étoit lui-même embrasé, pour l'honneur de la Religion outragée.

III. Sage, & vigilant Supérieur.

IV. Ministre zélé.

Ni les soins & l'embarras ordinaire de la Supériorité, ni son application à l'Etude, ne l'empêchoient pas d'annoncer aux Peuples la parole de Dieu. Quelque réputation qu'il se fut déja faite parmi les Sçavans dans les Ecoles de Théologie (1), il

(1) Jacobus Fourré... in adolescentiâ Institutum Sacri Ordinis Prædicatorum in Urbe Carnuto suscepit. Parisios inde missus artes liberales, ac scientias Philosophicas

faut convenir que son principal talent étoit pour la Chaire; & il se croyoit d'autant plus obligé de le faire valoir en faveur de la Vérité, que les Ministres de l'erreur faisoient de leur côté de plus grands efforts, pour attirer à eux le Peuple, & le séduire. Les Fidéles l'entendirent souvent, & avec fruit, à Paris, à Chartres, & dans les plus considérables Villes du Royaume. Dès l'an 1552, il étoit connu & applaudi à la Cour du Roy Henry II; & l'année suivante la mort ayant enlevé le P. Guiencourt, le Monarque choisit Jacques Fourré pour son Prédicateur ordinaire, & l'un de ses Conseillers (1).

V. Henry II le prend pour son Prédicateur, & l'un de ses Conseillers.

Ce Poste lui offrit un nouveau moyen de servir la Religion: & le séjour de la Cour ne fit jamais tort à sa vertu, parce qu'elle étoit solide. Ce fut apparemment pendant les six derniéres années du Régne de Henry II, que son Prédicateur composa quelques Ouvrages de Controverse, qu'on lui attribue; diverses Apologies contre Luther; & quelques petits Traités de Piété. Celui qui regarde la dévotion envers la Sainte Vierge, fut imprimé par l'ordre de la Reine Catherine de Medicis, & selon les désirs des Princesses, Isabelle & Claude de France, qui honoroient l'Auteur, de leur estime, & de leur confiance.

VI. Ouvrages de Controverse, & de Piété.

Nic. le Febvre, Prædicator. Carnut.

On ne sçauroit désirer une meilleure preuve de la réputation, où étoit le Pere Fourré, que la continuation même de son Ministére, sous trois Rois de France. Henry II étant mort l'an 1559, il eût pour Successeur François II, l'ainé de ses fils, jeune Prince de grande espérance, qui n'avoit pas encore seize ans quand il monta sur le Trône, ni dix-sept lorsqu'il mourut. Son Frere lui succéda sous le nom de Charles IX. Et ces deux Princes retinrent toujours à leur Cour le même Prédicateur, pour entendre de sa bouche les Vérités du Salut, parmi toutes les Révolutions, les dissensions, & les Troubles, qui agitoient alors l'Eglise, & l'Etat. Jamais les Sectaires n'avoient porté si loin leurs attentats; jamais on n'en fit de plus terribles éxécutions; & jamais la France ne se vit dans un danger si prochain de plier sous les violens efforts de l'Hérésie, & de ses défenseurs. Si dans le feu d'une Guerre Civile, & parmi le bruit des

VII. Après la mort du Roy Henry II, le Pere Fourré continue son Ministére à la Cour, sous François II, & Charles IX.

magno cum progressu didicit. Demum tam strenuam Theologiæ dedit operam, ut in ea summam laudem, & Doctoratûs lauream consecutus fuerit, &c. *Gall. Christ. Tom. IV, Col.* 939.

(1) At quod in eo maximè spectandum, salutis animarum ardenti flagrabat desiderio; utque in scholis, sic & in pulpito strenuus & insignis erat, magnâ dicendi gratiâ facilitateque præditus; qui plures annos & Parisiis, & in Patria, & in præcipuis Regni civitatibus, magno populorum concursu & applausu conciones habuit: ob idque, & plurimas ejus eximiasque animi dotes nomen ejus ita inclaruit, ut Rex Christianissimus Henricus II, eum sibi à consiliis, sacrisque concionibus ordinarium delegerit circa annum 1552, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 249. *Col.* 1.

LIVRE XXVI.

JACQUES FOURRÉ.

armes, il étoit encore permis aux Ministres de l'Evangile, de faire entendre leur voix, l'illustre Prédicateur du Roy donnoit à tous les autres, l'éxemple de la plus grande fermeté, & d'une constance à l'épreuve de tout. Il n'avoit garde d'irriter témérairement, ou par des invectives offensantes, ou par des reproches piquans, les Sectaires alors très-puissans & fort nombreux; il ne les flattoit pas aussi par lâcheté, & il ne retenoit point la Vérité Captive.

VIII. Il donne aux autres Prédicateurs, des éxemples de fagesse & de constance.

Ceux qui avoient entrepris d'introduire une nouvelle Religion, employoient pour cela la ruse, les artifices, la violence. Tous moyens leur étoient bons; parce que leurs Principes ne leur en défendoient aucun. Ils répandoient des Libelles séduisans, & ne cessoient de déclamer contre certains abus, pour se donner le mérite de Réformateurs, & faire respecter leurs Nouveautés. Notre Prédicateur, à l'éxemple de S. Paul, n'opposoit à toutes leurs batteries, que la parole de Dieu, qu'il ne se lassoit point de prêcher avec force, & sans déguisement. Ceux de ses discours qui avoient fait plus d'impression sur l'esprit de ses Auditeurs, il les mettoit quelquefois en Latin, afin qu'ils pussent être communiqués aux autres Nations, & servir à l'utilité d'un plus grand nombre de Fidéles. Un Auteur qui vivoit dans le dernier Siécle, en avoit vû quelques-uns, qu'on conservoit encore en Manuscrit dans notre Couvent de Chartres. L'Eloquence de l'Orateur Chrétien le faisoit toujours suivre, & écouter avec plaisir. Ce ne fut pas moins ce talent que sa qualité de Prédicateur ordinaire du Roy, qui lui procura l'honneur de prononcer l'Oraison Funébre de l'Empereur Ferdinand I, au Service Solemnel qu'on fit pour ce Prince, dans l'Eglise de Nôtre-Dame à Paris, le 19 de Septembre 1564 (1).

IX. Il n'oppose que la parole de Dieu à tous les artifices des Séducteurs.

X. Nicolas le Febvre.

XI. Fait l'Oraison Funébre de l'Empereur.

Mais rien ne le rendoit plus précieux à l'Eglise, ou plus cher aux Evêques de France, que le zéle éclairé, & le courage magnanime, qu'il montroit dans toutes les occasions, où on pouvoit craindre que les Ennemis de la Vérité, & de la Paix ne triomphassent enfin, ou par leurs menaces, ou par leurs importunités, de tous les efforts des Catholiques. Parmi les Prelats qui conservérent toujours une étroite union avec notre Prédicateur, & qui lui donnérent les plus fortes marques de leur estime; D. Denis parle d'Antoine Erlaut, Docteur de Paris,

XII. L'Evêque de Châlons veut abdiquer son Evêché en faveur du P. Fourré.

(1) Verbi Divini præco fuit celeberrimus, tantamque famam sua eloquentiâ sibi comparavit, ut & delectus fuerit, qui in Ecclesia Cathedrali Parisiensi Orationem Funebrem Ferdinandi Imperatoris haberet anno 1544; (lege 1564) 19 Septembris *Gall. Christ. Tom. IV, Col.* 940.

qui de Confesseur, & Premier Aumônier de la Reine Catherine de Médicis, avoit été fait Evêque de Châlons-sur-Saone. La parfaite connoissance qu'avoit ce Prélat du mérite Supérieur, des vertus, & de la capacité du Pere Fourré, lui faisoit désirer, non seulement de l'avoir pour Successeur, mais de lui céder sa place même de son vivant. Il voulut abdiquer en sa faveur, & on assure que toujours ferme dans ce dessein, il n'oublia rien pour le faire réussir (1).

XIII. Raisons, qu'avoit ce Prélat de céder sa place au Prédicateur du Roy.

Plusieurs motifs l'engageoient à agir de la sorte; le pitoyable état, où les Calvinistes venoient de réduire l'Eglise de Châlons; & la nécessité, où il se trouvoit lui-même de s'éloigner souvent de son Diocèse. L'Hérésie s'étant glissée secrettement dans la Ville, bientôt le Peuple en fut infecté, le Clergé maltraité, & le bon ordre banni (2). D'un autre côté le Pasteur, dont la présence auroit été alors si nécessaire au Troupeau, se voyoit obligé de courir à d'autres besoins. En 1561, il fut envoyé par le Roy au Colloque de Poissy; & bientôt après il reçut ordre de se rendre au Concile de Trente. Pour surcroît de malheur, passant par le Comté de Champagne, ce Prélat fut arrêté près de Troyes, par le Sieur de Saint-Leger fameux Calviniste, qui le tint dans les liens jusqu'après la conclusion du Concile, & qui ne lui rendit depuis la liberté, qu'en se faisant promettre une grosse somme d'argent (3). Toutes ces raisons, & la persuasion, où il étoit, qu'un Homme du Caractére du Pere Fourré, seroit en état de consoler son Eglise affligée, & d'en réparer les ruines, le portérent à réïtérer si souvent ses Priéres, & ses Instances, pour avoir son consentement, & celui de la Cour. La Providence en disposa autrement. Antoine Erlault occupa le Siége de Châlons jusqu'à sa mort, arrivée le 28 de Septembre 1573: & Jacques Fourré fut aussitôt déclaré son Successeur.

XIV. Ses désirs ne sont accomplis qu'après sa mort.

XV. Le P. Fourré est nommé à l'Evêché de Châlons.

Ce fut le Roy Charles IX, qui le nomma à cet Evêché, à

(1) Cum sequenti Episcopo fuit amicitiâ conjunctissimus, & nihil non tentavit, ut eum, etiam vivens haberet Successorem; in ejus quippe gratiam abdicare voluit: quod tunc quidem successu caruit; at post ejus mortem effectum est. *Gall. Christ. Tom. IV, Col.* 939.

(2) Flagrabat Pestifera illa Hæresis, quæ tot mala in Regnum, ac specialiter in Urbem Cabilonum invexit. In eam clam primùm irrepsit; aucta caput extulit, & clerum aperta vi insectata est... anno 1562 ab Hæreticis, Duce D. de Montbran, occupatâ Civitate, horrenda ubique in ea perpetrata sunt. *Ibid. Col.* 938.

(3) Interim Antonius Episcopus interfuit colloquio Pisciacensi anno 1561... à Rege Carolo IX, ad Concilium Tridentinum Legatus est; verùm in via propè Trecas à Dño de Traves de Saint-Leger Heterodoxo captus, tandiu fuit in vinculis, ut ante finis Concilio fuerit impositus, quàm liberaretur; nec ex illis ereptus est, nisi pacto sexcentorum nummorum pretio, &c. *Ibid.*

LIVRE XXVI.

JACQUES FOURRÉ.

la priére de la Reine Catherine de Médicis. Thomas de Rocarberti, Général des FF. Prêcheurs donna son consentement; & le Pape Grégoire XIII, ayant envoyé les Bulles, le nouvel Evêque de Châlons prit possession par Procureur le 18 de Février 1574. Mais il ne fut Sacré que deux mois après; & ce fut Louis de Bressé, Evêque de Meaux, assisté des Evêques d'Angers & d'Auxerre, qui fit cette Cérémonie, dans l'Eglise de saint Jacques à Paris, le 18 d'Avril, qui étoit le Dimanche d'après Pâques.

XVI. Son Sacre. Gall. Christ. Col. 940.

XVII. Triste état de ce Diocèse,

Notre Prélat trouva son Troupeau dans l'Etat, qu'on peut se le représenter; après les ravages de l'Hérésie, & la longue absence de son Prédécesseur. Le loisir qu'on avoit laissé aux Sectaires, de dogmatizer, de s'établir & de s'étendre dans le Pays, en avoit augmenté l'insolence avec le nombre. L'Ignorance, & les Mœurs peu réglées d'une partie du Clergé, le découragement ou la timidité de l'autre, étoient un second mal, qui rendoit le premier encore plus difficile à guérir. Ajoutez à cela la cruelle avarice des Grands, qui, à l'éxemple de ce qui se pratiquoit alors en Allemagne, & en Angleterre, ne pensoient qu'à s'en richir, en dépouillant de leurs biens les Béneficiers, les Couvens, & les Monastéres. Enfin, après un Régne, le plus traversé, & le plus tumultueux qui fut jamais, Charles IX, venoit de finir ses jours à la fleur de son âge, & sans laisser des Enfans: nouvelle source, & d'inquiétude pour les Catholiques, & d'espérance pour leurs Ennemis, qui formoient des projets toujours plus audacieux; & qui se promettoient d'emporter tout parmi les divisions, & les troubles, qu'ils ne manquoient pas d'exciter, & d'entretenir.

Le 30 May 1574.

C'est dans ces affligeantes conjonctures que l'Evêque de Châlons arrive dans son Diocèse. Mais quel reméde apportera-t-il à des maux aussi multipliés? Dans des tems moins critiques il n'eût pas été impossible de le trouver ce Reméde. Le Trône est l'appui, & le soutien de l'Autel; l'Eglise à ses Loix, & les moyens de les faire observer. Lorsque les abus n'ont pas été portés à un certain point: la sagesse d'un Pasteur ferme & éclairé, les Synodes qu'il assemble, les visites, & les corrections qu'il fait à propos: tout cela peut avoir un bon effet; la crainte du châtiment arrête quelquefois ceux, que l'amour de la Justice ne sçauroit faire agir. Mais rien de cela ne paroissoit praticable dans ces malheureux jours, où l'Hérésie avoit armé les Enfans contre leur Mere; & où l'impunité sembloit être assurée aux plus grands crimes.

XVIII. Difficulté d'arrêter le progrès du mal.

Cependant notre Prélat, résolu de se livrer pour le Salut de ses Brebis, ne désespéra pas du secours du Ciel. Il sçavoit que la Priére obtient tout, quand elle est accompagnée de Foi, & d'Humilité; & que la Parole de Dieu, comme un glaive à deux tranchans, entre & pénétre jusques dans les replis de l'Ame & de l'Esprit, selon l'expression de l'Apôtre. Il avoit fait plus d'une fois l'expérience de cette Vérité; & il eût encore la consolation de voir les admirables effets de ce moyen de Salut. Appliqué à édifier, & à instruire son Peuple, il prêchoit souvent; & il vivoit selon les Maximes qu'il enseignoit. Les Fidéles, & ceux que l'Erreur avoit déja séduits, montroient le même empressement à l'entendre; &, sans refuser à personne l'éclaircissement de ses doutes, il agissoit avec tous, comme un Pere avec ses Enfans. Cette conduite si digne d'un Successeur des Apôtres, lui concilia les Esprits; il fut également aimé & estimé; & par là il se vit en état de faire cesser bien des scandales. Les Ecclésiastiques profitérent de ses conseils, & de ses instructions, pour donner de meilleurs exemples à ceux qui étoient sous leur conduite. La piété du Peuple parut aussi se renouveller; & l'obstination des Sectaires diminua avec leur nombre. Pendant que ces Prétendus-Réformés abbattoient ailleurs les Autels, & les Lieux consacrés à la Priére, l'Evêque de Châlons en consacroit de nouveaux à leur vûe, & sans opposition. Il fit la Dédicace de l'Eglise de Tous les Saints; il orna, & embellit sa Cathédrale; où il fit représenter le Martyre de saint Vincent. Dans le court espace de quatre années, il vit dans tout son Diocèse un changement, qui pouvoit l'édifier, & le consoler; comme il le fit regreter.

Hebr. IV, 12.

XIX. Le pieux Evêque a recours à la priére, à la Prédication, à la Pénitence.

XX. Il réussit à réformer le Clergé & le Peuple.

Au commencement de l'an 1578, notre Prélat étant allé à Mâcon (on n'en dit point le sujet) il y fut attaqué d'une maladie, qui termina ses Travaux le 20 de Janvier, dans sa soixante-troisiéme année. Après qu'on eût célébré dans le même Lieu un service solemnel, pour le repos de son Ame; on porta son Corps dans l'Eglise Cathédrale de Châlons, & son Cœur dans celle des FF. Prêcheurs de Chartres. Pierre de Saint-Julien, alors Doyen du Chapitre de Châlons, nous a conservé dans ses Antiquités de Bourgogne, une petite Elégie qu'il avoit lui-même composée; pour nous faire connoître la vive douleur, que la nouvelle de cette mort répandit d'abord dans tout le Diocèse; & les Vœux que faisoit le Peuple,

XXI. Sa mort.

LIVRE XXVI.

JACQUES FOURRÉ.

pour obtenir du Ciel un autre Pasteur semblable à celui qu'il venoit de perdre (1).

Jacques Fourré avoit dans l'Ordre de saint Dominique, un Neveu qu'il avoit chargé de faire l'Epitaphe du P. Guiencourt: & ce Religieux, en s'acquittant de ce devoir après la mort de son Oncle, fit en même tems l'Eloge de ces deux illustres Amis.

Vide Ap. Echard. Tom. II, pag. 152. Col. 1.
Idem. pag. 249.
Gall. Christ. Tom. IV, Col. 940.

(1) Quid sibi vult Populi tam magna frequentia flentis?
Quid quòd lustrali rore madescit humus?
Cur lugubre sonant triduum conflata vocandis
Ad sacra Christocolis æra, chorusque sacer?
Luctus quare aliqui portant insignia? Tædas
Quid juvat illustri sic radiare die?
Ha bone Christe, horum facile est cognoscere causam:
Proh dolor! agnosco funeris exequias.
Heu Cabilon viduata suo est Antistite, quo non
Utilior potuit plebe rogante dari.
Cui fuit orandi vis admirabilis, & cui
Hæsit perpetuò diva suada Comes.
Orba suo Cabilon bene caro præsule, luctum
Edit, cui nullus par dolor esse potest.
Nec minui poterit, nisi successore recepto,
Quem plebs amisso sentiat esse parem.
Fac Deus ereptum felice quiescere sorte,
Et successorem da Deus alme bonum.

JEAN ALVAREZ DE TOLÉDE, ARCHEVÊQUE DE COMPOSTELLE, ET CARDINAL DU TITRE DE SAINT SIXTE.

JEAN ALVAREZ.

Lopez, III Part. Hist. Tom. I, 273. Tom. II, Cap. 242.
Fontan. in The. p. 33, 68, 179, 332, 539.

LA Maison de Tolède, ou des Comtes, Ducs d'Albe, est fort Illustre en Espagne, par son Antiquité, ses grandes Alliances, & la réputation de ceux qui en sont sortis; les uns ne s'étant pas moins distingués à la tête des Armées, que les autres dans les premiéres Charges de l'Etat, ou dans les Dignités les plus Eminentes de l'Eglise. Parmi ceux-ci, on doit placer Jean-Alvarez de Tolède; qui ayant d'abord préféré la pauvreté volontaire à tout l'éclat des Richesses, fut depuis retiré du Cloître pour gouverner divers Diocèses d'Espagne, & honora la Pourpre Romaine par le mérite de ses Vertus.

Son

Son Ayeul, Garcias Alvarez de Tolède, nommé Gouverneur des Royaumes de Castille & de Léon, après avoir rendu des services importans à la Couronne, mourut au mois de May 1488. Et son Pere, Frédéric de Tolède, Duc d'Albe, Marquis de Coria, Chevalier de la Toison d'Or, fut toujours en grand crédit auprès du Roy D. Ferdinand, surnommé le Catholique. Dans la Guerre contre les Maures, pour la Conquête du Royaume de Grenade, Frédéric de Tolède, étoit Capitaine Général de l'Armée Espagnole; & sa valeur lui mérita que Sa Majesté ajoutât à ses anciens Domaines, celui de la Ville de Huesca, ou *Guescar*, dans le Pays conquis. Il continua depuis ses services à l'Empereur Charles-Quint, qu'il accompagna dans les Pays-Bas & en Italie. Ce Seigneur avoit épousé Isabelle de Zuniga Pimentelli, Fille d'Alvare, Duc de Bajar; dont il eût quatre Garçons & une Fille. L'aîné de tous, Garçias de Tolède, Capitaine Général des Côtes d'Afrique, & de l'Isle de Gelves, fut tué dans une Bataille donnée contre les Maures, le 20 d'Août 1510. Le second nommé Pierre Alvarez de Tolède, a fait la branche des Marquis de Villafranca; il étoit Viceroy de Naples l'an 1532. Le troisiéme Diégue de Tolède, fut Prieur de l'Ordre de saint Jean, aux Royaumes de Castille & de Léon. Jean Alvarez dont nous parlons, ne fut que le quatriéme, né le onziéme de Juillet 1488, peu de mois après la mort de son Illustre Ayeul, sous le Régne de Ferdinand & d'Isabelle.

I. Illustres Parens de Jean Alvarez de Tolède.

Vide Moreri, Tom. VI, p. 794, 795...

II. Sa Naissance.

On ne sçauroit douter des soins, qu'on prit de son éducation, ni de l'attention qu'eurent ses Parens de ne mettre auprès de lui que des Précepteurs, ou des Gouverneurs, également propres à former son Esprit, & ses moeurs, en lui apprenant tout ce qui pouvoit convenir à un jeune Homme de sa naissance. On eut peu de chose à corriger dans ses inclinations naturelles, & peu de peine à perfectionner ses talens; parce que, porté par attrait à la Vertu & à l'Etude, il commença de bonne heure à mettre tout à profit pour son avancement. Il n'étoit pas encore sorti de l'enfance, qu'il fit paroître le caractére d'un esprit doux, & affable; un cœur bienfait, tendre, compatissant envers les malheureux, & susceptible de toutes les impressions, que lui donnoient ses Maîtres; une horreur naturelle du vice, &, parmi les Honneurs, ou les Grandeurs de sa Maison, un si grand mépris du Faste, qu'on conjectura dès-lors que le monde ne le posséderoit pas long-tems. Entre les Exercices, ausquels on voulut l'appliquer, ceux de la Religion,

III. Ses premiéres inclinations.

& la lecture des bons Livres, furent l'occupation qu'il préféroit volontiers à toute autre. On lui permit de suivre son inclination; il en fit une sainte habitude; & avant que d'avoir connu les dangers du Siécle; ou du moins avant que d'en avoir éprouvé la corruption, il chercha à l'éviter, en se dévouant au service des Autels, dans l'Ordre de saint Dominique. Il en reçut l'Habit vers l'an 1504, dans le Couvent de S. Etienne à Salamanque.

IV. Il se consacre à Dieu.

L'Illustre Garcias de Loaysa, son parent, commençoit alors à briller dans les Ecoles, & à se faire estimer par sa vertu: Jean Alvarez de Tolede, piqué d'une Noble Emulation, se proposa de marcher sur ses traces. Si le Sacrifice qu'ils avoient fait l'un & l'autre, en renonçant à toutes les espérances de la fortune, avoit beaucoup édifié; leur ferveur toujours nouvelle, & la joye qu'ils faisoient paroître dans les saintes Pratiques de la vie Chrétienne, & Religieuse, ne condamnoient pas moins, & la cupidité des Mondains, toujours courbés vers la Terre, & la coupable lâcheté de ceux, qui, dans un état de Sainteté, ne travailloient pas à devenir saints, par la fidélité à tous leurs devoirs. Ami du Silence, de la Retraite, de l'Oraison; & dégagé de tout ce qui peut attacher le cœur à la Créature, Jean de Tolède ne trouvoit quelque satisfaction, que dans le souvenir des miséricordes du Seigneur, & dans la Méditation de ce que l'Homme-Dieu a fait, ou souffert, pour nous rendre semblables à lui.

V. Et soutient dignement cette premiére démarche.

Ainsi préparé par de sages Réfléxions à toutes les épreuves, bien loin de trouver quelque peine dans les pratiques de l'humilité, & de l'obéïssance; le pieux Novice y recevoit ordinairement quelque consolation particuliére, qui le portoit à rechercher ce que la Nature corrompue a coutume de fuir. Le contentement, & la paix de son Ame paroissoient si sensiblement dans son extérieur, & dans tous ses discours, que le Duc d'Albe, ou ses autres Parens ne venoient jamais le voir, qu'ils ne fussent également touchés, & édifiés. Ils avoient lieu d'être persuadés qu'une Vocation si bien soutenue, ne pouvoit venir que de Dieu: aussi ne s'y étoient-ils point opposés, quoiqu'ils l'aimassent fort tendrement.

VI. Progrès dans la Piété.

Ayant prononcé ses Vœux dans ces heureuses dispositions, le jeune Religieux fut envoyé au Collége de saint Grégoire à Valladolid; où continuant toujours à joindre la Piété à l'Etude des saintes Lettres, il fit dans l'une & dans l'autre tous les progrès, qu'on pouvoit désirer. Il n'avoit pas encore l'âge d'être

VII. Et dans les Sciences.

Prêtre, lorſqu'il apprit la mort de l'un de ſes Freres, qui avoit perdu la vie comme nous avons dit, en combattant pour ſon Prince, contre les Ennemis du nom Chrétien. Si cette perte l'affligea d'une part, il ſe conſola de l'autre, par l'eſpérance que le Seigneur auroit fait miſéricorde à un Fidéle, qui ne s'étoit expoſé que pour remplir en brave les devoirs de ſon Etat. Cette conſidération n'étoit pas en effet moins conſolante pour une Perſonne de ſa Profeſſion, que la vûe des nouvelles faveurs, dont le Souverain combloit tous les jours ſon Illuſtre Maiſon; & que la naiſſance d'un de ſes Neveux, qui fut depuis le Héros de ſon Siécle, & le plus ferme appui du Trône de Caſtille.

VIII. Eſprit de Pénitence.

Lorſque Jean de Toléde eût fini ſon Cours de Théologie à Valladolid, déja en état de communiquer aux autres les lumiéres dont il s'étoit rempli, l'obéiſſance l'obligea d'aller à Ségovie, pour y recevoir les Ordres Sacrés. Malgré la délicateſſe de ſon tempérament, il voulut faire ce voyage à pié, mais ſes forces ne répondirent point à la ferveur de ſon Eſprit. Il ſuccomba à la fatigue, & il ſe vit hors d'état de continuer ſon chemin. Une pauvre Payſanne éxerça envers lui l'Hoſpitalité, & le fit conduire commodément juſqu'au premier Couvent de ſon Ordre. Un cœur bienfait eſt toujours reconnoiſſant; le jeune Religieux n'oublia j'amais cette Charité. Devenu depuis Evêque de Cordoue, il s'informa avec ſoin de cette bonne Femme, & ayant appris qu'elle étoit morte, il aſſura à ſa fille une penſion conſidérable pour le reſte de ſes jours. Si ce Trait paroît peu important, il ne laiſſe pas de bien caractériſer le Serviteur de Dieu; en qui on remarqua toujours des ſentimens nobles & généreux, auſſi dignes de ſa naiſſance, que de ſa Religion.

IX. Et de reconnoiſſance.

X. Jean Alvarez enſeigne avec fruit à Salamanque.

La réputation de Doctrine, qu'il s'étoit faite, dans les Ecoles de Valladolid, ayant engagé les Supérieurs, à lui donner une place parmi les Profeſſeurs de Salamanque, il y enſeigna pendant pluſieurs années la Philoſophie & la Théologie avec beaucoup d'applaudiſſement, & avec un plus grand fruit pour ſes Ecoliers; à qui il faiſoit aimer la pratique de la vertu, en les faiſant avancer dans la connoiſſance de toutes les Vérités, dont ils devoient faire un jour des Leçons aux Fidéles.

Je ne ſçai ſi le Nonce du Pape, ou quelque Evêque d'Eſpagne, avoit mis la Ville de Salamanque en Interdit l'an 1514. Mais je trouve que dans le même, tems nôtre Jean de Toléde ayant écrit au Pape Léon X, il en reçut le Bref ſuivant:

LIVRE XXVI.

JEAN ALVAREZ.

XI. Le Pape Léon X, répond à une de ses Lettres.

« Notre très-cher Fils, Salut & Bénédiction Apostolique. » La sincére affection que vous nous portés, & à l'Eglise Romaine; votre zéle pour la Religion, & la Noblesse de vôtre » naissance, nous engagent à favoriser vos désirs, & à répandre nos graces sur vous, & sur les Maisons de votre Ordre. » Sçachant que vous avez l'avantage, ainsi que vous nous le » mandez, d'être proche Parent de notre cher Fils, Ferdinand Roy d'Espagne, étant fils de Frédéric de Tolède, Duc » d'Albe; & que vous faites maintenant Profession de l'Ordre » des FF. Prêcheurs; nous vous permettons de célébrer la » Messe, & les Offices Divins avec Solemnité, même dans le » tems d'Interdit; quand même l'Interdit auroit été jetté sur » la Ville par l'Autorité Apostolique. Il vous sera permis dans » ce cas de célébrer dans votre Eglise de saint Estienne à Salamanque: ce que nous vous permettons de faire ou par vous » même, ou par quelques-uns de vos Religieux, que vous choisirez alors; & vous pourrez user de ce Privilége, aux Fêtes » de la Purification, de l'Annonciation, de la Visitation, de » l'Assomption, de la Nativité de la Sainte Vierge, & le jour » de saint Estienne, &c... Donné sous l'Anneau du Pêcheur » le premier de Septembre 1514, la seconde Année de notre » Pontificat (1) ».

XII. Il refuse un Evêché.

XIII. Et est depuis obligé d'accepter celui de Cordoue.

In Thea. pag 179. Bullar. Ord. Tom. IV, pag. 416.

On assure que le Roy d'Espagne ne tarda pas à lui offrir un Evêché; que le modeste Religieux refusa alors constanment. Mais comme sa trop grande jeunesse étoit la principale raison, qui fit recevoir ses excuses, on revint dans la suite à le presser plus vivement; & on l'obligea enfin de ne plus se refuser aux désirs des Peuples, ou aux besoins des Eglises d'Espagne. Il fut donc élevé sur le Siége de Cordoue, Ville Capitale du Royaume de ce nom, non par le Pape Clément VII, vers l'an 1530, comme l'a cru Fontana; mais plusieurs années auparavant, sous le Pontificat d'Adrien VI. La Bulle de ce Pape est du trente uniéme d'Août 1523. Jean de Tolède commençoit alors sa trente-sixiéme année. Nous voudrions qu'on nous eût

(1) Dilectio Filio Fratri Joanni de Toledo, Ordinis Prædicatorum Professori, Leo PP. X.

Dilecte Fili, Salutem & Apostolicam Benedictionem.

Sinceræ devotionis affectus, quem ad nos, & Romanam Ecclesiam gerere comprobaris, ac Religionis zelus, nec non tui generis nobilitas promoretur, ut votis tuis libenter annuamus, ac te, tuique Ordinis domos specialibus favoribus, & gratiis prosequamur. Hinc est quòd nos tuis supplicationibus inclinati, Volumus, & Auctoritate Apostolicâ concedimus, ut te, qui, ut asseris, Charissimi in Christo Filii nostri Ferdinandi Hispaniarum Regis Catholici, nepos, seu consanguineus, ac dilecti Filii nobilis Viri Frederici de Toledo Ducis de Alba natus, ac Ordinis FF. Prædicatorum Professor existis, &c. *Bullard. Ord. Tom. IV, pag.* 308.

appris tout ce que fit le pieux Prélat dans ce grand Diocèse, qu'il gouverna pendant quatorze ans, avec beaucoup de sagesse, & dans une grande Paix. Il n'avoit pas désiré l'élévation, & il ne se refusa pas au travail, se livrant tout entier aux besoins des Fidéles, que la Providence avoit mis sous sa conduite.

XIV. Le progrès des nouvelles Hérésies, l'oblige à redoubler ses attentions.

Pendant que les nouvelles Hérésies de Luther, de Zuingle, & de Calvin, comme un mal contagieux, qui infecte de proche en proche les Villes, & les Provinces, se répandoient avec une funeste rapidité dans presque tous les Royaumes du Nord, & commençoient déja à désoler notre France; les Evêques d'Espagnes attentifs à la conservation du Sacré Dépôt, redoubloient leur vigilance, pour fermer l'entrée de leurs Diocèses aux profânes Nouveautés. Le zélé Evêque de Cordoue fut l'un de ces Gardes, établis par le Seigneur, sur les Murs de Jérusalem, dont il est écrit, *Qu'ils ne se tairont jamais, ni le jour ni la nuit.* Plus l'Erreur faisoit des progrès dans les Etats voisins, & dans une partie de ceux du Roy Catholique; plus aussi les Prélats, dont les peuples n'avoient pas été encore entamés, se croyoient-ils obligés de prendre des précautions, contre les entreprises d'un Ennemi audacieux, inquiet, & rusé. Instructions, Synodes, fréquentes visites, éxamen des Livres, & des Personnes, auxquelles on confioit le saint Ministére. Telle fut la grande occupation de Jean de Toléde, dans le Diocèse de Cordoue jusqu'en l'année 1537, qu'il fut transféré par le Pape Paul III, à l'Eglise de Burgos, dans la Vieille Castille.

Is. LXII, 6.

XV. Il est transféré à l'Eglise de Burgos.

XVI. Motif de cette Translation.

C'est l'Empereur Charles-Quint qui l'avoit nommé au premier Siége, & qui procura aussi sa Translation au second; soit pour d'autres raisons à nous inconnues; soit peut-être parce que la Cour faisant son séjour ordinaire à Burgos, le Prince, ou son Conseil, pouvoit plus commodément profiter des lumiéres de notre Evêque, sans le faire sortir de son Diocèse. Du reste il continua à faire dans l'un, ce qu'il avoit fait paroître dans l'autre; même vigilance, même zéle, même attention à écarter du Troupeau, tout ce qui auroit pû ouvrir la porte à la séduction, & à l'Erreur. Parmi les beaux éxemples, qu'il donna toujours à ses Peuples, on admira surtout sa tendre Charité, & ses abondantes Aumônes, qui lui méritérent le Titre glorieux de Pere des Pauvres: *Ecclesias, ut Apostolicum virum decebat, Sanctissimè rexit, Patris Pauperum communi titulo acclamatus.*

Fontan. in Thea. Dom. pag. 33.

Le mérite de ce grand Homme, dont la réputation deve-

LIVRE XXVI.

JEAN ALVAREZ.

noit tous les jours plus éclatante, le rendoit aussi toujours plus cher au Prince, & plus précieux aux Eglises d'Espagne. Mais pour la même raison celle de Burgos ne put jouir long-tems de sa présence. L'Empereur ayant demandé pour lui un Chapeau de Cardinal, le Pape Paul III, le revêtit de cette Eminente Dignité, dans la Promotion du 20 Décembre 1538. Sa Sainteté, en l'honorant de la Pourpre l'appella à Rome, voulant se servir de ses Conseils, dans les affaires embarassantes, qui occupoient alors le Saint Siége. D'un côté Charles-Quint avoit pris un grand ascendant dans la Cour de Rome; & il portoit loin ses prétentions, qui ne laissoient pas d'inquiéter quelquefois le Souverain Pontife. D'un autre part, malgré la vigilance des Pasteurs, l'Hérésie commençoit à se répandre dans plusieurs Diocèses d'Italie, & déja quelques-uns du Clergé, tant Régulier que Séculier, étoient infectés, ou suspects de Lutheranisme.

XVII. Il est honoré de la Pourpre.

Ciaconi. Tom. II, Col. 1527. Bullar. Ord. Tom. IV, pag. 675, 677.

Le crédit, qu'avoit le nouveau Cardinal auprès de l'Empereur, pouvoit servir dans l'occasion aux vûes de Sa Sainteté: & le zéle éclairé, qu'on lui connoissoit, permettoit déspérer de sa part de nouveaux services en faveur de la Religion. Attendant que le Concile Général, convoqué à Trente, pût s'assembler, pour chercher un reméde aux maux qui affligeoient l'Eglise, le Pape forma une nouvelle Congrégation de six Cardinaux, qui furent spécialement chargés de veiller à la conservation de la Foi, dans tout le monde Chrétien. Jean de Toléde, Cardinal de Saint Sixte, étoit le second; & Thomas Badia, autre Dominicain, du Titre de Saint Sylvestre faisoit le sixiéme. M. Sponde remarque que la sagesse, & la vigilance de ces Cardinaux, à qui Sa Sainteté avoit donné de grands pouvoirs, arrêtérent les progrès de l'Erreur, du moins dans l'Italie. Plusieurs de ceux qui s'étoient laissé séduire, rentrérent dans le devoir. On en punit quelques-uns des plus coupables. Et l'éxemple des uns servit à la correction des autres (1).

Fontan. in Thea. Dom. p. 539. Col. 2.

In Monum. p. 463. Col. 1.

XVIII. Glorieux Exploits du Duc d'Albe, Neveu de notre Cardinal.

Tandis que notre Cardinal continuoit à éteindre ce premier feu de l'Hérésie Luthérienne, dans un Pays, d'où il semble qu'elle n'auroit pas dû approcher; son illustre Neveu,

(1) Denique & sex Cardinalium Congregationem instituit, sapientiâ, zeloque præstantium, qui summâ cum potestate in Hæreticos, & depravatos in fide inquirerent... cùm jam latiùs per totam Italiam Lutheranâ Hæresi serpente, ejus labe non profani modò, sed Religiosorum hominum multi polluti essent. Qua ratione factum est, ut membris ægrotis, aut sanatis, aut amputatis, quæ contagio inficiebantur, paulatim salutaribus remediis pristinæ sanitati restituerentur. *Spondan. ad An.* 1542. *n.* 14.

Ferdinand-Alvarez de Toléde, Duc d'Albe, faisoit triompher les Armes de Charles-Quint, & abattoit les plus puissans appuis de Luther en Allemagne. Ce Grand Capitaine, dont l'Histoire du seiziéme Siécle nous apprend les hauts Faits, après s'être distingué à la Bataille de Pavie, au Siége de Tunis, & dans plusieurs Combats, où il avoit commandé les Armées de l'Empereur, dans la Navarre & dans la Catalogne, se signala depuis par des Actions encore plus importantes, parce qu'elles étoient utiles à la Religion. En 1546 & 1547, il humilia, & défit plus d'une fois les Princes Protestans d'Allemagne; leur enleva plusieurs Places fortes; & fit rétablir le Service Divin dans une grande étendue de Pays. Ayant persuadé à l'Empereur, malgré la résistance du Conseil de Guerre, de faire passer l'Elbe à ses Troupes, il engagea, & gagna la fameuse Bataille de Mulberg. Les Princes Protestants y furent entiérement défaits. L'Electeur de Saxe, leur Général, fut fait Prisonnier, avec Ernest Duc de Brunswick, & plusieurs autres Chefs, aussi déclarés contre l'Eglise Romaine, que contre l'Autorité de l'Empereur. Si cette Victoire, suivie de la prise de plusieurs Villes, & de la Réduction des Rebéles, fut avantageuse aux Peuples Catholiques d'Allemagne, elle n'étoit pas moins glorieuse à l'Illustre Maison de Toléde.

XIX. Grandes qualités de ce Duc.

Mais le pieux Cardinal de Saint Sixte parut moins sensible à la gloire qui en réjallissoit sur sa Famille, qu'aux avantages que la Religion en pouvoit retirer: & c'est dans cet esprit qu'il écrivit des Lettres de félicitation à son Neveu. Peut-être accompagna-t-il ses complimens de congratulation, de quelques sages avis qui pouvoient lui être encore plus utiles, que ses Victoires. Selon les Historiens, le Duc d'Albe avoit l'esprit vif & pénétrant, les sentimens nobles & élevés; une fermeté d'Ame inébranlable dans les plus grands périls; un flegme dans les Combats d'autant plus étonnant, qu'il sembloit incompatible avec son ardeur naturelle, & une constance à toute épreuve au milieu des adversités les plus sensibles. Habile Capitaine, il n'étoit pas moins habile Politique. Charles-Quint, & Philippe II, dont il rendit souvent les Armes victorieuses, eurent lieu plus d'une fois de se repentir de n'avoir pas suivi ses Conseils. On ajoûte cependant que toutes ces grandes qualités du Duc d'Albe étoient obscurcies par des défauts, qui le rendoient odieux à ceux même, qui l'admiroient.

Cabrera. Greg. Leti. Vita di Philip. II. Strada de bel. Belgico.

XX. Ses défauts.

Dur à l'égard de ses Inférieurs, fier avec ses Egaux, libre &

quelquefois audacieux avec ſon Prince même, auquel il vantoit trop ouvertement ſes ſervices, il paroiſſoit trop plein de ſes propres Exploits (*), trop roide dans ſes opinions, trop porté aux voyes les plus rigoureuſes, toujours ſévére juſqu'à la cruauté.

Il ſemble que cet eſprit altier étoit comme héréditaire dans ceux de la Maiſon de Tolède. Nous avons vû dans le commencement de ce Livre, avec quelle hauteur Frédéric Duc d'Albe, Grand-Pere de Ferdinand-Alvarez, avoit parlé contre la France, & ſon Monarque, lorſque Charles-Quint propoſa dans ſon Conſeil, ce qui regardoit François I, après la journée de Pavie. On peut néanmoins aſſurer que cette ſévére fierté, ſi oppoſée à l'Humilité Chrétienne, ne fit jamais le caractére de notre Cardinal. Où il étoit né avec d'autres inclinations, où la Grace avoit corrigé en lui ce défaut de la Nature. Homme ferme, & intrépide, quand il falloit agir avec vigueur, pour les intérêts de la Foi, contre des Hérétiques obſtinés, il étoit tout un autre Homme avec ſes Egaux, & avec ſes Inférieurs. Dans un Rang élevé, on le vit toujours parmi les Princes de l'Egliſe, ce qu'on l'avoit vû parmi ſes Freres dans le Cloître, modeſte, doux, prévenant, ſe faiſant un plaiſir de pouvoir en faire à tous ceux qui s'adreſſoient à lui dans le beſoin. Autant que ſa Naiſſance, ſes Talens, & ſes Vertus le rendoient eſtimable, autant ſe faiſoit-il aimer par des maniéres également nobles & affables. C'eſt ce qui lui avoit concilié l'affection du Sacré Collége, & du Souverain Pontife. Depuis que Paul III l'eut connu, il voulut l'avoir toujours auprès de lui. On ſçait cependant que ce Pape n'étoit guères porté d'inclination pour les Eſpagnols: l'Empereur en étoit ſi perſuadé, que lorſqu'il apprit la mort du Pape, il ne pût s'empêcher de dire, qu'il étoit mort à Rome un bon François. Il ajoûta que ſi les Parens de Paul III, faiſoient ouvrir ſon Corps pour l'embaumer, on y trouveroit trois Fleurs de Lys gravée ſur ſon cœur.

Vie du Cardinal de Loayſa.

XXI. Caractére du Cardinal de Tolède.

Hiſt. Eccl. Liv. CXLV, n. 142.

XXII. Il veut élever à la Papauté le Cardinal Polus.

Dans le Conclave ſuivant, Jean de Tolède donna de nouvelles preuves de ſon amour pour l'Egliſe, & reçut de nouveaux

(*) Cela paroît par le Trophée, que ce Duc s'érigea depuis à lui-même, ayant fait élever ſa Statue en Bronze, au milieu de la Place d'Armes de la Citadelle d'Anvers, avec cette ſuperbe Inſcription, gravée ſur le Marbre, qui ſervoit de Piedeſtal:
A Ferdinand Alvarez de Tolède, Duc d'Albe, Gouverneur des Pays-Bas, pour Philippe II, Miniſtre & Serviteur très-fidéle d'un très-bon Roy: pour avoir éteint la Rebellion, diſſipé & chaſſé les Rebeles, rétabli la Religion, rendu à la Juſtice toute ſon Autorité, & affermi la Paix dans les Provinces.

témoignages

témoignages de l'estime, qu'on faisoit de son mérite. Uni avec les autres Cardinaux Impériaux, mais degagé de tout motif d'ambition, & d'intérêt particulier, il porta d'abord le célébre Cardinal Polus, Personnage fort Illustre par sa naissance, puisqu'il étoit du Sang Royal d'Angleterre; mais plus recommandable encore par sa grande probité, par une rare modestie, & une Doctrine éminente. Certains motifs de Politique firent donner l'exclusion à ce grand homme, qui paroissoit si digne de la suprême Autorité. Si notre Cardinal fut surpris de voir ce projet ainsi manqué; il ne le fut pas moins lorsqu'il vit que les suffrages de plusieurs Cardinaux se réunissoient, pour l'élever lui-même sur la Chaire de saint Pierre: « On proposa, « dit un de nos Historiens, le Cardinal de Toléde, Frere du « Viceroy de Naples, qui, outre sa Vertu qui le rendoit res- « pectable, étoit encore fort consideré de l'Empereur, & du « Duc de Florence, qui avoit épousé Eléonore sa Niéce ».

XXIII. Il est proposé lui-même pour cette suprême Dignité.

Ibid. n. 149.

Ce fut cependant le Cardinal de Monté, qui, après deux mois & dix jours de vacance du Saint Siége, fut élu Pape, le 8 de Février 1550; & prit le nom de Jules III. Quoique les Cardinaux Impériaux n'eussent point favorisé cette Election, ils ne s'y étoient pas non plus opposés d'une certaine façon; & le nouveau Pontife agit toujours avec le Cardinal de Toléde, comme avoit fait son Prédécesseur. Dès l'an 1551 Sa Sainteté, à la demande de l'Empereur, lui donna les Bulles pour l'Archevêché de Compostelle. Nous ignorons si l'Archevêque se rendit alors en Espagne, & s'il fit quelque séjour dans son Diocèse. Mais il est certain qu'il se trouvoit à Rome l'an 1553. Jules III, le fit passer alors au rang des Cardinaux Evêques, en le nommant à l'Eglise d'Albane. La même année notre Cardinal engagea la Congrégation du Saint-Office, à donner un Décret, pour faire bruler publiquement le Thalmud, & plusieurs autres mauvais Livres, injurieux à la Religion Chrétienne, & pernicieux aux Mœurs des Fidéles (1). Il avoit déja obtenu de semblables Ordres de Sa Sainteté, pour faire livrer aux flammes, une grande quantité de Livres, que les Hérétiques avoient fait passer en Italie; & pour réprimer l'Héré-

XXIV. Jules III, le nomme à l'Archevêché de Compostelle.

Bullar. Ord. Tom. V, pag. 34.

Ibid. p. 38.

XXV. Le Cardinal de Toléde, fait brûler plusieurs mauvais Livres.

(1) Eodem anno, F. Joanne Cardinali de Toledo, Compostellano Archiepiscopo instante, Congregatio S. Romanæ, & Universalis Inquisitionis comburi publicè fecit, idque ab omnibus Inquisitoribus fieri voluit, Thalmud Hebræorum, tam Jerosolymitanum, quàm Babylonicum, edicto emisso ne quis tales libros apud se retinere auderet, sub gravibus pœnis, promulgato Decreto Romæ 12 Septembris 1553. *Fontan. in Monum. Dominic. pag. 496. Col. 2. Vide & pag. 492. Col. 1.*

sie, dont la Contagion se faisoit sentir à Côme, à Modéne, & dans le Bressan.

XXVI. Il agit en faveur de la Religion, auprès de l'Empereur & du Pape.

Pendant tout le Pontificat de Jules III, Jean de Tolédе (appellé alors le Cardinal de Compostelle) ou de saint Jacques, continua à servir l'Eglise avec le même zéle. Il agit & par ses Lettres auprès de l'Empereur, pour l'entier rétablissement de la Religion Catholique, dans les Provinces nouvellement conquises; & par ses instances réitérées auprès du Pape, pour la reprise du Concile de Trente, interrompu depuis quelque tems. Il vit en effet la continuation désirée de ce Concile; qu'on fut cependant obligé de suspendre une seconde fois, tandis que les Princes Protestans faisoient avec avantage la Guerre à l'Empereur Charles-Quint, qui fuyoit alors devant Maurice, nouvel Electeur de Saxe, élevé à l'Electorat contre le sentiment du Duc d'Albe.

XXVII. Mort de Jules III.

XXVIII. Et de Marcel II.

XXIX. Election de Paul IV.

Parmi toutes ces Révolutions, Jules III étant mort à Rome le vingt-troisiéme de Mars 1555, après avoir tenu le Saint Siége un peu plus de cinq ans, notre Cardinal se trouva à un second Conclave; & bientôt après à un troisiéme. Le Cardinal de Sainte Croix, Marcel Cervin élû le neuviéme d'Avril, ne fut assis sur la Chaire de saint Pierre, sous le nom de Marcel II, que vingt & un jours. Il mourut d'Apopléxie le trentiéme du même mois; & on lui donna pour Successeur le Cardinal Jean-Pierre Caraffe, âgé de près de quatre-vingt ans, quand il fut élû le 23 de May 1555: il prit le nom de Paul IV.

XXX. Sa confiance en notre Cardinal.

Ce Pape, dont le zéle est assez connu, & dont la sévérité fit d'abord trembler les Romains, n'étoit point agréable à la Maison d'Autriche. L'Empereur Charles-Quint, & le Roy Catholique Philippe II, parurent peu satisfaits de cette Election, que les Cardinaux Impériaux n'avoient pû empêcher. Cependant Sa Sainteté montra toujours une confiance particuliére à notre Cardinal; le prit pour son Confesseur, & lui donna un Appartement dans son Palais; afin de pouvoir traiter plus souvent, & plus commodément avec lui, des affaires de la Religion. Après la mort du Pere Ususmaris Général des FF. Prêcheurs, le Pape confia le soin & la conduite de tout l'Ordre de saint Dominique, à la vigilance du même Cardinal; & lui joignit le Pere Vincent Justiniani, qui fut depuis élû Général, & honoré de la Pourpre Romaine.

XXXI. Guerre en Italie.

Mais ni les conseils toujours modérés du Cardinal de Compostelle, ni la confiance, dont le Pape continuoit à l'honorer, ni

les précautions qu'avoient pris les Cardinaux, dans le dernier Conclave, pour éloigner de l'Etat Ecclésiastique le fleau de la Guerre (*), ne purent empêcher qu'elle ne s'allumat bientôt entre Paul IV, & les Espagnols. Cette Guerre fut pour notre Cardinal une occasion de rendre de nouveaux services au Saint Siége, & au Souverain Pontife. Les Parens, ou les Créatures du Pape l'ayant engagé dans une Ligue contraire aux intérêts de Philippe II. Le Duc d'Albe eût ordre d'aller prendre le commandement de l'Armée d'Espagne en Italie; & l'arrivée de ce Général mit bientôt l'allarme dans tout le Pays. Sans donner aux Troupes du Pape, & de ses Alliés, le tems de se rassembler, il entra avec les siennes dans la Campagne de Rome, qu'il commença à ravager; il assiégea, & emporta plusieurs Places; & menaça tout l'Etat Ecclesiastique.

XXXII. Le Duc d'Albe ravage l'Etat Ecclésiastique.

Hist. de Thou. Liv. XVII, An. 1556. Hist. Eccl. Liv. CLII, n. 29, 30.

Les Progrès continuels du Duc engagérent quelques Cardinaux à parler d'accommodement. De leur avis Thomas Manriquez, Procureur Général des FF. Prêcheurs, depuis Maître du Sacré Palais, en fit le premier les ouvertures. Comme il étoit Espagnol, Homme de naissance & de tête, on prit confiance en lui; il fut envoyé par Sa Sainteté vers le Duc d'Albe, le seiziéme de Septembre 1556, pour proposer une suspension d'Armes, en attendant qu'on travaillât à la conclusion de la Paix. Le Cardinal de Toléde lui donna aussi ses instructions, & des Lettres pour son Neveu, qu'il exhortoit de faire cesser les Hostilités, & de se prêter généreusement aux désirs du Pape, pour établir une bonne intelligence entre le Saint Siége, & la Cour d'Espagne.

Ibid.

XXXIII. Le Cardinal de Toléde écrit des Lettres pressantes à son Neveu, pour faire cesser les Hostilités.

Ces Lettres & ces Exhortations ne furent point sans effet: le Duc répondit qu'il ne refuseroit point d'entrer en négociation, pourvû que le Pape nommât des Cardinaux éxempts de toute Passion, avec lesquels ses Envoyés pussent traiter. Paul IV nomma incessanment quatre Cardinaux, du nombre desquels étoit notre Cardinal de Toléde, & sa Maison fut choisie pour le lieu de la Conférence. Le Duc d'Albe y envoya de son côté, le Pere Thomas Manriquez, avec François Pacheco son Secretaire, Homme fort modéré & très-propre à concilier les Esprits. Tout cela sembloit annoncer une Paix prochaine. Les

XXXIV. Il entre en Conférence avec les Députés du Viceroy.

(*) Parmi les Articles, que les Cardinaux avoient arrêtés dans le Conclave de Paul IV, pour en faire jurer l'Observation à celui qui seroit élû, le quatriéme portoit que le Pape ne déclareroit la Guerre à aucun Prince Chretien, & ne feroit aucune Ligue avec l'un contre l'autre, se montrant Pere commun, & gardant la neutralité, si ce n'étoit pour de puissantes raisons, qu'il feroit approuver par la plus grande partie des Cardinaux en plein Consistoire. *Hist. Eccl. Liv. CLI, n. 8.*



LIVRE XXVI.

JEAN ALVAREZ.

Conditions proposées furent, que le Pape se réconcilieroit avec le Roy Philippe, & donneroit Caution qu'il ne l'inquiéteroit plus, & ne feroit aucune alliance contre lui. Que les Ministres & les Sujets du Roy d'Espagne, qu'on avoit emprisonnés, seroient mis en liberté;& qu'on rétabliroit dans leurs biens Marc-Antoine Colonne, & Ascagne de la Cornia. Ce dernier article, dont le Pape ne voulut point entendre parler, & sur lequel le Duc d'Albe insistoit d'avantage, fit perdre tout le fruit des Conférences: on ne parla plus d'accommodement; & la Guerre continua avec une nouvelle vigueur de la part des Espagnols.

XXXV. Le Pape n'accepte point les Conditions.

XXXVI. Les Hostilités recommencent.

Marc-Antoine Colonne fit des courses jusqu'aux portes de Rome; & le Duc d'Albe, non content d'empêcher le transport des Vivres dans cette Capitale, se rendoit Maître tous les jours de quelque Ville. Celle d'Ostie, ni sa Citadelle ne purent tenir contre ses Armes. Tout étoit en trouble, & en confusion à Rome. L'Ennemi qui étoit proche y répandoit une si grande terreur, que les Gens du Pape n'osoient sortir de la Ville. On craignoit déja de la voir saccagée sous Paul IV, comme elle l'avoit été sous le Pontificat de Clément VII. On loue le zéle de la République de Venise, qui envoya ses Députés vers le Duc d'Albe, pour le prier de ne point faire la Guerre sur les Terres de l'Eglise; que les Vénitiens n'avoient jamais souffert qu'on attaquât, suivant le Traité & la louable coutume de leurs Ancêtres. Le Duc se contenta de répondre que le Pape avoit lui-même commencé la Guerre, par les mauvais traitemens faits aux Colonnes, à qui l'Empereur, & le Roy Catholique ne vouloient pas manquer dans une si juste cause, parce qu'ils étoient leurs Vassaux. Avec ces paroles, il renvoya les Députés, & continua ses Hostilités ordinaires. Le Pape perdit en même tems deux de ses principaux Officiers, dont l'un donna dans une Embuscade, & l'autre fut vaincu avec ses Troupes, par trois cens Cavaliers.

XXXVII. Allarmes dans la Ville de Rome. N. 31.

XXXVIII. Réponse du Duc d'Albe, aux Vénitiens. N. 32.

Les pertes des Romains étoient encore moins grandes, que la crainte, & l'effroi qui avoient saisi les Esprits. Le zéle de notre Cardinal le porta à faire de nouveaux efforts, pour procurer quelque accommodement; & il réussit en partie; le dix-neuviéme de Novembre 1556, on convint d'une Tréve pour dix jours; bientôt après on la prolongea de quarante jours, pendant lesquels on devoit instruire le Roy d'Espagne des conditions de Paix proposées par le Pape, & par les Caraffes. Quelques Historiens assurent qu'on proposoit la Paix, sans

XXXIX. Le Cardinal fait de nouveaux efforts, & obtient une Tréve.

avoir dessein de la faire. Il paroit en effet qu'elle n'étoit pas sincérement désirée, ni par les Parens du Pape, qui attendoient un puissant secours de France ; ni par les Espagnols, dont le Général toujours avide de gloire, se promettoit de nouveaux avantages. Le Duc d'Albe, alors Viceroy de Naples, comme son Pere l'avoit été quelques années auparavant, pénétrant les desseins des Ennemis, profitoit du tems de la Tréve, pour réparer ou fortifier les Places, completer ses Troupes, & faire tous les préparatifs nécessaires, pour recommencer la Guerre au premier Ordre, qu'il en recevroit de la Cour de Castille.

Hist. Eccl. Liv. CLII, n. 36.

Ce que ce grand Politique avoit prévu, arriva : la Paix ne fut point conclue pendant l'Hiver ; & au commencement du Printems on reprit les Armes. Celles des Caraffes ne furent pas plus heureuses que les années précédentes ; & les grands Succès du Duc d'Albe, lui firent concevoir le dessein de terminer cette Guerre par la prise de Rome. Il en fut détourné ou par les priéres réitérées du Cardinal de Tolède, ou par les représentations des Vénitiens qui ne s'étoient point rebutés ; & qui, à la demande de Paul IV, se portérent pour Médiateurs. Quelque infléxible que parut le Viceroy, on ne laissa pas de le faire consentir à une Conférence avec quelques Cardinaux. Après de longues altercations, on fit un Traité de Paix, à peu près aux mêmes conditions, qui avoient été proposées au mois de Septembre dernier.

XL. Il détourne le Viceroy du dessein d'assiéger Rome.

XLI. La Paix est conclue.

Peu de jours après ce Traité, le Viceroy se rendit à Rome, pour rendre ses soumissions au Pape, comme l'on en étoit convenu. Il y fut précédé par son Fils Frédéric ; & étant arrivé lui-même sur le soir, il s'acquitta le lendemain des devoirs de respect & d'obéissance, auxquels il s'étoit obligé, tant en son nom, qu'en celui du Roy Catholique. Le Pape le reçut avec toutes sortes d'honnêtetés. On rendit à Dieu de solemnelles actions de Graces ; & Sa Sainteté promit de faire publier un Jubilé Universel.

XLII. Le Viceroy, avec son Fils entrent dans Rome.

Notre Cardinal, qui n'avoit cessé de prier & d'agir, pour amener les choses à ce point, eût enfin la douce consolation de voir la Paix conclue ; mais il ne pût avoir celle d'embrasser son Neveu, & son petit Neveu. Le Traité, dont on vient de parler, avoit été signé le 14 de Septembre 1557. Le Cardinal de Tolède, selon un Historien François, mourut le même jour, ou le lendemain selon Ciaconus (1) ; & le Duc d'Albe

XLIII. Mort du Cardinal de Tolède.

Hist. Eccl. Liv. CLII, n. 109.

(1) F. Joannes Alvarez de Toleto, Hispanus, Ordinis Prædicatorum, Frederico Albæ

LIVRE XXVI.

JEAN ALVAREZ.

XLIV. Son Corps est transporté en Espagne.

n'entra à Rome que le 19. Beaucoup moins occupé des honneurs qu'on lui rendoit, que de la perte qu'il venoit de faire, par la mort d'un Oncle, si digne de ses respects : le Viceroy honora de sa présence les Obséques du Cardinal, dans l'Eglise de la Minerve ; & il fit ensuite transporter son Corps en Espagne, pour être inhumé dans le Tombeau de ses Ancêtres.

Duce, & Isabella Pimintella, anno 1488, quinto idus Junii natus, cùm vitæ exemplo, atque Doctrinâ, præter ipsam nobilissimæ Familiæ claritatem, commendaretur, Cordubensis Episcopus, ac deinde Burgensis electus, supplicante Carolo V Imperatore, Presbiter Cardinalis Tit. S. Sixti, post S. Clementis, Archiepiscopus Compostellanus, ac sub Julio III, Episcopus Cardinalis Albanus, ac tandem sub Paulo IV, Tusculanus; Obiit Romæ anno 1557, ætatis suæ 69, die 17 Cal. Oct. cujus ossa in Hispaniam translata in sepulchro paterno condita sunt. *Ciaco. Tom. II, Col.* 1527.

Fin du vingt-sixiéme Livre.



HISTOIRE
DES
HOMMES ILLUSTRES
DE L'ORDRE
DE
SAINT DOMINIQUE.

LIVRE VINGT-SEPTIÉME.

PIERRE BERTANO, EVÊQUE DE FANO, LE'GAT APOSTOLIQUE AUPRE'S DE L'EMPEREUR, ET CARDINAL PRESTRE DU TITRE DE SAINT PIERRE ET SAINT MARCELLIN.



ERTANO (ou Bertanus) issu d'une illustre Famille, alliée à celle des Colonnes, mais moins recommandable par la Noblesse du Sang, que par sa Piété, par son Erudition, & par les grands services qu'il a rendus à l'Eglise; étoit né dans le Château de *Nonantola* (*), le quatriéme de Novembre 1501. Les Maîtres, à qui on confia le soin de l'élever dans les Belles-Lettres, & dans la Vertu, trouvérent dans leur jeune Eléve un esprit aisé & docile, un jugement exquis, une mémoire heureuse, beaucoup de facilité à s'énoncer, & autant d'envie de sçavoir, que de talent pour entrer dans le Sanctuaire des Sciences. Mais ils n'admirérent pas moins l'innocence & la régularité de ses moeurs, que toutes ses qualités naturelles. En

Ciaconi. Palavici. Fontan. Ughel. Echard.

I. Naissance, Education de Pierre Bertano.

(*) *Nonantola*, petite Ville d'Italie, au Duché de Modéne, sur les Confins de l'Etat de l'Eglise & du Bolonois avec une célébre Abbaye de l'Ordre de saint Benoît.

travaillant sur un si riche fonds, ils n'attendirent pas longtems le fruit de leurs travaux. Bertano devenoit tous les jours plus habile & plus pieux ; la sagesse de sa conduite faisoit la gloire de ses Maîtres, l'espérance de sa Famille, & l'admiration de tous ceux qui le fréquentoient.

Que ne promettoient pas de si beaux commencemens? Qu'on en juge par les suites. Avouons-le cependant, ses illustres Parens avoient sur lui des vûes bien differentes de celles que la Grace lui inspiroit ; & quelques soins qu'ils eussent pris, pour lui donner une éducation Chrétienne, ils ne laissérent pas, en s'opposant à ses plus justes désirs, de tout employer pour lui faire aimer le Monde, qu'il avoit résolu de mépriser. Dieu qui l'appelloit à lui dans la retraite, ne permit peut-être cette premiére épreuve, que pour faire éclater d'avantage la force de sa Grace, & la généreuse fermeté de son Serviteur : rien ne fut capable de le séduire, ni de l'ébranler. Agé seulement de seize ans, mais d'un esprit déja mur, & d'une prudence bien au-dessus de son âge, il prévit sagement ce qu'il avoit à craindre, soit des appas de la volupté, soit de l'empire des Parens qu'il respectoit, & dont il étoit tendrement aimé. Après avoir répondu avec beaucoup de modéstie, & de douceur, que l'orsqu'il plaît au Seigneur de faire entendre sa voix, c'est à nous à l'écouter & obéir, il évita par la fuite les nouvelles épreuves, où on vouloit mettre sa vertu ; & alla prendre l'Habit des FF. Prêcheurs dans le Couvent de saint Dominique à Modéne.

II. Vocation à l'Etat Religieux.

La fidélité du jeune Novice répondit à la constance, qu'il avoit fait paroître pour rompre tous les liens, qui sembloient l'attacher au Siécle. Il ne regretta jamais ce qu'il avoit abandonné ; & il ne craignit pas le poids de la Croix qu'il avoit embrassée. La Sainte joye avec laquelle il portoit le joug de JESUS-CHRIST, dans la profession d'une vie pauvre & pénitente, lui mérita de nouvelles faveurs du Ciel ; il sçut en profiter pour s'établir solidement dans ces Vertus, qui font le véritable Chrétien, & le parfait Religieux ; je veux dire, l'humilité du cœur, le renoncement à soi-même, & à sa propre volonté, l'amour de JESUS & de sa Croix, le zéle de la Religion, du salut des Ames, & une vigilance toujours attentive à éviter les plus légéres fautes, ou à les expier promptement, pour être moins exposé à en commettre de plus grandes.

III. Fidélité à la Grace.

Telles furent les maximes sur lesquelles le saint Religieux résolut d'abord d'élever tout l'Edifice Spirituel, où la perfection

IV. Constance dans le bien.

tion à laquelle il aspiroit. Dans tout le cours de sa vie il marcha constanment sur la même ligne. Aussi ne remarqua-t-on jamais en lui ni variation, ni changement: & parmi les embarras des affaires, où il fut depuis employé par les Souverains Pontifes, on ne le vit ni moins recueilli, ni moins jaloux de la pureté de sa conscience, que dans ces premiers éxercices du Noviciat. Sa ferveur étoit la même, & sa vertu croissoit toujours.

V. Progrès dans les Sciences.

Dans le célébre Collége de Bologne, il eût le bonheur de faire ses Etudes de Théologie, sous Thomas de Badia, Religieux de son Couvent de Modéne, qui fut depuis Cardinal. Les Leçons, & les Exemples d'un tel Maître, procurérent au jeune Bertano le double avantage, & de devenir sçavant, & d'apprendre à sanctifier la Science par la Priére. Il s'appliquoit en même tems à l'Etude des Langues; & doué du Don de la Parole, il se rendit, dit l'Abbé Ughel, aussi éloquent Prédicateur qu'habile Théologien. Zélé Disciple de saint Augustin, & de saint Thomas, il respecta toujours ces SS. Docteurs, comme les deux grandes Lumiéres, que Dieu avoit données à son Eglise, pour dissiper les ténébres de l'ignorance, & de l'erreur; en marchant sur leurs traces, il forma un nombre de Sçavans dans les Ecoles de Ferrare, de Bologne & de Venise.

VI. Bertano enseigne, & prêche avec fruit.

Dans un Siécle, où les profanes Nouveautés, & l'esprit de libertinage corrompoient les Mœurs des uns, & faisoient perdre à plusieurs autres le Don précieux de la Foi; notre Prédicateur éxerça avec fruit le saint Ministére dans diverses Provinces d'Italie, surtout dans la Lombardie, & dans les Etats de Venise.

VII. Nonce du Pape.

Son habileté dans le maniment des affaires, étoit connue: le Cardinal Hercule Gonzague, qui se plaisoit beaucoup dans la douceur de sa conversation, avoit voulu s'attacher un Homme de ce mérite; mais le Pape Paul III l'appella à Rome; & mit ses talens à profit dans la Cour de quelques Princes. Les contestations qui étoient alors entre le Saint Siége, & Gui Ulbado, Duc d'Urbin, au sujet de la Ville de Camerino, pouvoient avoir des suites fâcheuses: Sa Sainteté, pour les prévenir, envoya le Pere Bertano, avec la qualité de son Nonce, vers ce Prince, qu'il trouva d'abord fort déterminé à employer toutes ses forces, & celles de ses Amis, pour s'assurer la possession d'une Place, qu'il croyoit lui appartenir depuis la mort de son dernier Souverain. Le Nonce cependant mit dans un si beau jour les Droits du Saint Siége, & menagea

VIII. Il remplit glorieusement sa Commission.

LIVRE XXVII.

PIERRE BERTANO.

si bien l'esprit du Duc, qu'il le fit consentir à restituer cette Ville à l'Eglise, & à s'accommoder à l'amiable avec le Pape.

IX. Il est fait Evêque, & Nonce extraordinaire auprès de l'Empereur.

Après ce succès, Paul III, pour mettre ce Religieux en état de rendre de plus grands services à la République Chrétienne, le nomma Evêque de Fano, qui ne releve que du Saint Siége; & l'envoya comme son Nonce extraordinaire, auprès de l'Empereur Charles-Quint, pour lever les difficultés, qui se rencontroient dans le choix de la Ville, où on assembleroit un Concile Général, si désiré alors, & si nécessaire pour la conservation de la Foi, & le repos des Fidéles exposés à tout vent de Doctrine. La Négociation réussit selon les intentions du Pape, & les désirs de l'Empereur. La Ville de Trente fut agréée de l'un & de l'autre pour la Tenue du Concile; & notre Prélat, que l'Abbé Ughel apelle un des plus sçavans Théologiens de son Siécle, eut ordre de s'y rendre des premiers (1).

X. Ce qu'il conclut avec ce Prince.

Hist. Eccl. Liv. CLIII, n. 40.

XI. Ce qu'il fait dans son Diocèse.

Il avoit été élevé à l'Episcopat dès l'an 1538, selon le Continuateur de l'Histoire de M. l'Abbé Fleury; ou l'an 1537, selon quelques Auteurs Italiens: & l'Ouverture du Concile de Trente n'ayant été faite qu'en 1545, l'Evêque de Fano, avant que de se rendre à cette Assemblée, avoit eû tout le tems de s'instruire de la Tradition de son Eglise, d'en connoître les besoins, & de remédier à une partie de ses maux, en corrigeant les abus, & rapellant son Clergé à l'esprit des Canons, autant que le malheur des tems pouvoit le permettre. Le zéle éclairé qu'il montra dès-lors dans la conduite de son Diocèse, parut depuis avec un nouvel éclat dans le saint Concile de Trente; où il parla souvent avec beaucoup d'Erudition, & soutint avec une fermeté Episcopale les intérêts de la Religion. Le Cardinal Palavicin, qui a écrit l'Histoire de ce Concile, semble avoir pris plaisir à distinguer notre Prélat, en rapportant une partie de ce qu'il avoit dit selon les occasions, tantôt pour empêcher qu'on ne condamnât les Versions des saintes Ecritures, qui, pour être quelquefois différentes de la Vulgate, ne laissoient pas d'être utiles, & avoient été jusqu'alors permises, & luës avec édification dans l'Eglise: tantôt pour prouver l'obligation, où sont tous les Evêques de résider en personne

XII. Et depuis dans le Concile de Trente.

Hist. CC. Trid. Lib. VI, Cap. XV.

(1) Fr. Petrus Bertanus Mutinensis, in Nonantulæ Castelli territorio ortus, Ordinis Prædicatorum alumnus, Theologus ac celebris Concionator, linguarum peritiâ eruditus, inque tractandis negotiis habilissimi ingenii, apud Paulum III, Farnesium præcipuè in pretio fuit; à quo Electus est Fanensium præsul anno 1537, die 28 mensis Novembris, legatusque ad Tridentinum Concilium, tanquam in Theologica Facultate nulli per id tempus haberetur secundus, &c. *Ita. Sac. Tom. I, Col. 668.*

dans leurs Diocèses, excepté les cas, où le bien général de l'Eglise les apelle ailleurs : & tantôt pour expliquer la Foi & la Doctrine de l'Eglise, touchant le Péché Originel, & la justification.

Lib. VII, Cap VI. Lib. VIII, Cap. IV.

Selon le même Historien, la réputation, de Doctrine & de Pieté, que notre Prélat s'étoit faite dans le Concile, étoit si grande, que l'Archevêque de Capoue étant mort l'an 1546, les Présidens du Concile écrivirent aussitôt au Pape, pour le prier de conférer ce grand Siége à l'Evêque de Fano ; ce que Sa Sainteté auroit accordé avec plaisir, si elle n'en eut déja disposé en faveur de Simonette, qui fut depuis Cardinal. Ce fait est toujours une preuve, que si les talens de cet Evêque lui avoient d'abord assuré la confiance du Souverain Pontife ; ses lumiéres, & sa probité ne lui conciliérent pas moins celle de la plus Auguste Assemblée qui fut jamais. Un personnage du caractére de Bertano gagne toujours à être connu ; & on remarque que de tous les Princes, avec lesquels il eût à traiter de quelque affaire, il n'en est aucun qui ne l'ait aimé & estimé, & qui ne se soit fait un mérite de cultiver toujours son amitié.

Lib. VIII, Cap. VIII.

XIII. Sa réputation dans le Concile.

Cela parut principalement pendant les contestations qu'il y eût à Trente sur la Translation du Concile ; quelques Evêques Espagnols s'y opposoient fortement, & le Cardinal Madrucce, Légat du Concile, les favorisoit, pour ne point déplaire à l'Empereur, qui n'approuvoit point cette Translation. Les autres prétendoient qu'il étoit impossible que le Concile demeurât plus long-tems assemblé à Trente, parce que l'air n'y étoit pas sain, que les Vivres y manquoient, qu'on s'y trouvoit environné d'une Armée Ennemie, & que les Paysans infectés de l'Hérésie, s'élevoient contre leurs Pasteurs. C'étoit le grand nombre qui pensoit ainsi ; mais pour faire la Translation, il falloit d'abord réduire le Cardinal Madrucce au sentiment des autres Légats, & faire ensuite agréer la proposition au Pape, & à l'Empereur. On employa pour cela le ministére de notre Evêque de Fano : comme il étoit lié d'une étroite amitié avec Madrucce, non seulement il eût bientôt gagné ce Cardinal, mais il le détermina encore à agir auprès de l'Empereur, & il fut choisi lui-même pour aller vers ce Prince au nom des Légats. Le Concile le députa depuis pour le même sujet vers le Pape, & il rapporta une réponse favorable.

XIV. Qui le députe vers l'Empereur, & le Pape.

Palavi. Lib. VIII; Cap. VIII.

Hist. Eccl. Liv. CXLIII, n. 63, 64.

Mais la mort de la Duchesse d'Urbin l'empêcha de continuer ses services au Concile : le Duc abbattu par cette perte, ne connoissant personne plus capable d'adoucir son extrême dou-

XV. Le Duc d'Urbin cherche quelque consolation dans

LIVRE XXVII.

PIERRE BERTANO.

la Piété, & les conseils de notre Evêque.

leur, que l'Evêque de Fano, qui avoit toute sa confiance, il pria le Concile avec tant d'instance de lui permettre de le venir trouver, que les Légats ne purent refuser cette consolation à un Prince affligé. Les Peres ne virent cependant qu'avec regret le départ d'un Evêque, que Palavicin appelle l'un des plus Sçavans de leur Assemblée. Ce Cardinal nous apprend en même tems quel fut le succès de son voyage. Il consola Chrétiennement le Duc d'Urbin de la perte d'une Epouse qui lui étoit infiniment chere ; il lui ôta de l'esprit quelques soupçons, & fit cesser l'aigreur que ce Prince avoit conçue contre le Pape, pour quelque sujet de mécontentement, qu'il croyoit en avoir reçu : enfin il lui persuada que pour établir puissanment sa Maison, il devoit rechercher l'alliance de Sa Sainteté, & épouser Madame Victoire Farnesse, Fille du Duc Pierre-Louis. Le Prince goûta toutes ces propositions ; & sa nouvelle Epouse vécut si saintement avec lui, que sa vie, selon les Historiens, peut servir de modéle aux Princesses Chrétiennes (1).

Cependant l'Empereur Charles-Quint, malgré les prémiers succès de ses Armes, & le zéle qu'on lui connoissoit pour la Religion Catholique, avoit été forcé de garder avec les Princes Protestans, certains ménagemens, qui pouvoient devenir préjudiciables à l'Eglise. La Cour de Rome en paroissoit allarmée ; & le Prince étoit lui-même peu satisfait de la conduite du Pape, qui venoit de transférer le Concile à Bologne. Les Peres qui le devoient composer se trouvoient partagés, les uns s'étant arrêtés à Trente, tandis que les autres à la suite des Légats s'étoient rendus en Lombardie. Tout cela inquiétoit l'Empereur, qui tenoit à lors la Diette de l'Empire à Ausbourg. Fatigué par les plaintes continuelles des Catholiques, & les prétentions peu raisonnables des Protestans, il s'avisa d'un expédient qui les mécontenta tous également. Il choisit quelques Théologiens de réputation, pour dresser un Formulaire de Foi, ou une espéce de Réglement pour la Doctrine qu'il falloit croire dans l'Empire, jusqu'à ce que le Concile en eût plus clairement décidé. C'est pour cela qu'on donna à ce Formulaire le nom d'*Intérim*. Après qu'on l'eut souvent retou-

(1) Alio externo funere sublatus est Synodo unus ex præcipuis Doctrinâ Episcopis : etenim uxore Guidobaldi Ducis Urbinatis extinctâ, vir ejus gravissimo oppressus mœrore, Bertanum supra cæteros intimum sibi tam instanter ad solatium poposcerat, ut Legati repugnare nequiverint. Bertanus verò eâdem operâ simul mœstitiam ... ex animo Ducis detersit, simul alienationem à Pontifice ob veteres offensiones, illum cohortatus ad prolem virilem sibi quærendam per nuptias Victoriæ Farnesiæ Petri Aloysii Filiæ, quæ postmodum Christianarum Principum exemplar eluxit. *Hist. CC. Trident. Lib. IX, Cap. III, n. 12.*

LIVRE XXVII.

PIERRE BERTANO.

ché, ou corrigé ; il fut communiqué au Nonce Sfrondate qui l'envoya au Pape ; & Sa Sainteté l'ayant fait éxaminer à Rome & à Bologne, avertit l'Empereur qu'outre que ce n'étoit point à lui à régler les affaires de la Religion, il y avoit deux points dans son Réglement, qu'on ne pouvoit ni approuver, ni dissimuler, l'un étant contraire à la Tradition Apostolique, & l'autre à l'usage depuis long-tems établi dans l'Eglise (*).

XVI. L'*Interim* de Charles - Quint, blâmé du Pape.

Les prétendus Réformés ne blâmoient pas moins le nouveau Réglement, où ils trouvoient la condamnation de la plupart de leurs Erreurs. Malgré toutes ces oppositions ; Charles-Quint, impatient d'établir la Paix & l'Union en Allemagne, fit recevoir son *Interim*, dans la Diette d'Ausbourg. Les Electeurs l'approuvérent, & celui de Mayence en remercia l'Empereur au nom de tous. Après cette acceptation, le Réglement imprimé avec une espéce de Déclaration Impériale à la tête, fut publié en Latin & en Allemand ; mais on vit dès-lors une infinité d'Ecrits de part & d'autre contre ce Formulaire. Les Ministres Luthériens refusoient de s'y soumettre ; & bien des Catholiques disoient hautement que ç'en étoit fait de la Religion. L'Empereur menaçoit les uns, & travailloit inutilement à appaiser les autres.

XVII. Et des Protestans.

XVIII. Approvè par les Electeurs.

Hist. CC. Trid. Lib. XI, Cap. I, n. 1.

Cependant Paul III, ayant donné ordre au Cardinal Sfondrate de faire quelques remontrances à l'Empereur, & de se retirer ; ce Prince à la sollicitation du Cardinal d'Ausbourg, & de quelques autres Prélats, envoya Mendoza vers Sa Sainteté, pour lui demander quelques Légats capables de maintenir le zéle de la Religion, & la vénération pour le Saint Siége dans l'Allemagne. Le Pape repartit qu'il étoit surpris, qu'on lui fit une telle proposition après la publication de l'*Interim* ; lorsque toutes les avenues sembloient fermées à ses Légats. Il se radoucit néanmoins ; & pour répondre aux désirs de l'Empereur, il nomma notre Evêque de Fano, qui, quoique dans les intérêts du Pape, étoit très-agréable à Charles V, & grand Ami du Cardinal Madrucce, fort puissant auprès de ce Prince. Sa Sainteté le chargea en même tems de défendre avec son zéle ordinaire, les droits du Saint Siége sur le Duché de Parme & de Plaisance. Bertano partit de Rome vers la fin du mois de Juin 1548, & pour ôter tout soupçon, il eut la précaution, en passant par Bologne, de ne point voir le Cardinal

XIX. L'Empereur demande au Pape quelque habile Prélat.

Hist. Eccl. Liv. CXLV, n. 41.

Hist. CC. Trid. Lib. II, Cap. I, n. 6.

XX. Sa Sainteté lui envoye l'Evêque de Fano.

(*) Ces deux points étoient le Mariage des Prêtres, & la Communion des Fidéles, sous les deux Espéces. L'un & l'autre n'étoit permis, ou tolléré par le Réglement qu'avec restriction, & jusqu'à la décision solemnelle du Concile.

de Monté, parce qu'il sçavoit combien ce Légat étoit odieux aux Impériaux. De Monté en fit des plaintes au Cardinal Farnése, prétendant qu'une démarche si injurieuse l'avoit fort décrédité auprès des Peres du Concile, qui ne faisoient plus cas de lui, dans un tems où il avoit besoin d'en être estimé, pour empêcher la dissolution du Concile (1). Il s'appaisa cependant, quand on lui fit comprendre, que la conduite de l'Evêque de Fano n'avoit été qu'un effet de sa Prudence, & une précaution nécessaire, pour se ménager la confiance de l'Empereur.

XXI. Qui en est bien reçu.

Ce Prince reçut en effet le Nonce avec sa bonté ordinaire, & agit toujours de concert avec lui pour les intérêts de la Religion. S'il ne lui accorda pas tout ce que le Pape désiroit, au sujet du Duché de Parme & de Plaisance, il lui donna du moins de bonnes espérances, lui déclarant que pour la décharge de sa Conscience, & sa justification dans le Public, il souhaitoit d'éxaminer à loisir, & plus mûrement les prétentions du Pape, pour voir s'il n'y auroit pas quelque moyen de contenter Sa Sainteté, sans faire aucun tort à son Honneur. Un Historien ajoute que pendant son séjour en Allemagne, notre Prélat fit plusieurs réconciliations, & termina heureusement quelques différends entre l'Empereur & le Duc de Saxe. La prudence, le zéle, & l'habileté qu'il faisoit paroître dans toutes les occasions, augmentoient toujours sa réputation avec son crédit. Paul III, qu'il avoit servi avec tant de fidélité pendant près de quinze ans, vouloit récompenser ses vertus, & ses services : la mort de ce Pontife, arrivée le dixiéme de Novembre 1549, ne fit que différer sa Promotion au Cardinalat.

Hist. Eccl. n. 77.

Jean-Bap. feuil. 18. de Mars, pag. 256.

XXII. Ce qu'il fait en Allemagne.

XXIII. Nouvelle Légation.

Le Cardinal de Monté, qui fut élû sous le nom de Jules III, remplit en cela les vûes de son Prédécesseur, & les désirs de Charles-Quint; mais ce ne fut qu'après avoir employé les talens de nôtre Evêque, dans de nouvelles Négociations auprès de ce Prince. Palavicin remarque que dans ce dernier voyage en Allemagne, le Nonce Apostolique tomba malade; & que ce contre-tems inquiéta beaucoup la Maison de Farnese, qui comptoit beaucoup sur sa médiation auprès de l'Empereur. La maladie du Légat n'eut pas de suite; mais Octavien Farnése, par trop d'empressement à faire réussir ses desseins, mit

Hist. CC. Trid. Liv. II, Cap. XII, n. 3.

(1) Hic erat Petrus Bertanus Episcopus Fanensis, non Paulo solùm, sed Carolo acceptus, idemque Madruccio, sicuti narravimus, acceptissimus; is verò adeo cautus fuit suspicionis evitandæ, ut Bononiâ iter faciens, festinatione prætentâ ne montanum quidem inviserit, haud ignarus quàm alienis ab eo animis essent Cæsariani : qua de re acriter Legatus cum Farnesio conquestus est, ratus per id adimi sibi existimationem in conspectu Concilii, &c. *Hist. CC. Trid. Lib. XI, Cap. I, n. 6.*

lui-même le plus grand obstacle au succès désiré. Pendant que Bertano sollicitoit Charles-Quint en sa faveur, pour lui faire restituer Parme & Plaisance, il traitoit pour le même sujet avec le Roy Très-Chrétien; ce qui augmenta la défiance de l'Empereur & le rendit plus difficile. Notre Prélat ne rencontra pas les mêmes difficultés pour faire rassembler le Concile à Trente, ou il les vainquit ces difficultés; & l'Empereur fit espérer au nouveau Pape, que selon un Décret rendu dans la Diéte d'Ausbourg, il obligeroit toute l'Allemagne, & même les Protestans à reconnoître ce Concile, & à s'y soûmettre. Cette parfaite intelligence entre le Pape & l'Empereur eût plusieurs bons effets; & l'Evêque de Fano, qui en avoit été comme le Médiateur, devint toujours plus cher aux deux Souverains. Charles-Quint demanda pour lui le Chapeau de Cardinal; & Jules III, le lui accorda avec plaisir dans sa Promotion du vingtiéme de Décembre 1551. Son Titre fut de saint Pierre & saint Marcellin, qu'il conserva jusqu'à sa mort (1).

Hist. CC. Trid. Lib. II, Cap. IX, & X.

XXIV. Il est honoré de la Pourpre.

Hist. Eccl. Liv. CXLVII, n. 102.

Nous ignorons la suite de ses actions dans cette éminente Dignité: mais on sçait que toujours semblable à lui-même, il en remplit tous les devoirs avec tant de piété, de zéle, & d'édification, qu'il se fit également aimer & estimer de tout le Sacré Collége. Jules III étant décédé le 23 de Mars 1555, notre Cardinal assista au Conclave pour l'Election d'un Successeur de ce Pape: & selon l'expression du Continuateur de l'Histoire Ecclésiastique de M. Fleury, *son mérite étoit si connu à la Cour de Rome, que dans le Conclave suivant, après la mort de Marcel II, peu s'en fallut que les Cardinaux ne le plaçassent sur le siége de saint Pierre.* Vincent Fontana, l'Abbé Ughel, & Ciaconius assurent la même chose (2). On croit que l'union très-étroite qu'il avoit toujours conservée avec l'Empereur Charles-Quint, lui fut préjudiciable en cette rencontre. Quelques Cardinaux des autres Couronnes, quoi qu'ils n'admirassent pas moins ses rares Talens, sa Doctrine, & ses Vertus, appréhendérent qu'il ne fut trop favorable à ce Prince.

XXV. Et proposé pour la Papauté.

Lib. CLIII, n. 60.

(1) Munere etiam Legationis apud Carolum V, perfunctus est, in quo quidem planè ostendit quid ipse valeret in componendis negotiis, ut illud tandem saluberrimum coïret Concilium, unde totius infectæ Germaniæ medicina salusque videbatur posse sperari. Unde cùm apud Principes Christianos maximam gratiam collegisset, à Julio III, ita exigentibus meritis, Presbiter Cardinalis creatus est Tit. SS. Petri & Marcellini 1551, &c. *Ita. Sacr. Tom. I, Col. 668.*

(2) Cujus vitæ integritas, post Marcelli II obitum, dum comitia creandi Pontificis agitarentur, adeo omnibus Cardinalibus probabatur, ut parum abfuerit quin Pontifex renunciaretur, &c. *Ciacon. Tom. II, Col. 1595.*

LIVRE XXVII.

PIERRE BERTANO.

XXVI. Qualités de ce Cardinal. Echard. Tom. II, pag. 166.

Il est pourtant certain que dans cette diversité d'affaires, dont il fut chargé, il ne préféra rien aux intérêts de la Justice, ou de la Religion. Toujours prêt à favoriser les Sçavans qui servoient utilement l'Eglise, pour laquelle il ne cessa lui-même de travailler, il mérita la confiance de tous ceux qui eurent à traiter avec lui. Homme vrai, discret, fécond en expédiens, habile à manier les Esprits, s'il fut grand Politique, il ne fut pas moins parfait Chrétien. On prétend qu'il avoit travaillé avec succès à un accommodement entre Charles V, & François I; nous n'avons point parlé de cette Négociation, parce que nous en ignorons le tems & les circonstances. Nous ajoutons seulement que, dans les différens états de sa vie, la Priére & l'Etude remplirent tous les momens, que les besoins de l'Eglise laissérent à sa disposition. Un Auteur lui attribue quelques Commentaires sur la Somme de saint Thomas, & un Traité de la Puissance du Pape, écrit contre Luther. Mais aucun de ces Ouvrages n'a été imprimé.

XXVII. Sa mort.

Le pieux Cardinal mourut saintement à Rome le huitiéme de Mars 1558, âgé de 56 ans quatre mois & quatre jours. Comme il avoit toujours porté l'Habit de son Ordre dans l'Episcopat, & sous la Pourpre, il voulut aussi être enterré parmi ses Freres, dans leur Eglise de sainte Sabine: où on lit encore son Epitaphe, que son illustre Frere composa, & fit graver sur son Tombeau (1).

XXVIII. Son Epitaphe.

Ap. Hugell. Ita. Sacr. ut sp.

D. O. M.

(1) Petri Bertani Mutinensis Corpus hìc situm est,
Qui cùm adolescens in D. Dominici Familia
Nomen dedisset, Doctrinæ, & virtutis ergo
Factus est Episcopus Fanensis. Tum à Paulo III
Nuncius missus ad Carolum V, duobus memoriæ
Nostræ prudentissimis Principibus incredibiliter
Satisfecit. A Julio III in Cardinalium numerum
Adlectus, sub Paulo IV mortalitatem cum
Immortalitate commutavit. Benè precare
Quisquis es; ita tibi quoque alii benè precentur.
Vixit annos 56, menses 4, dies 4. Obiit anno
Salutis 1558. Guronus Frater Fratri vitâ chariori posuit.

L'Abbé Ughel remarque que peu de tems après la mort de notre Cardinal, une de ses Niéces ou petites Niéces, appellée Luce

Luce Bertana, se rendit fort Illustre parmi les Personnes de son Sexe, autant par sa rare beauté, & son amour pour la Chasteté, que par son talent pour la Poësie. Les Poëtes du même Siécle ont souvent chanté ses louanges (1).

MELCHIOR CANO CÉLÉBRE THÉOLOGIEN, EVESQUE DES CANARIES.

MELCHIOR CANO.

Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. II, pag. 96. Echard. Tom. II, pag. 176.

LE nom de Melchior Cano est si connu, ses Ouvrages si estimés, & sa Réputation si bien établie parmi les Sçavans, que nous ne sçaurions rien ajouter à l'idée, qu'on s'est depuis long-tems formée de cet excellent Auteur. Ce n'est pas seulement son Ordre, & l'Université de Salamanque, qu'il a illustré par ses Ecrits: il a fait honneur à sa Nation; & on peut dire qu'il a fourni à l'Eglise Universelle des Armes invincibles pour triompher de l'Erreur: il nous a en même tems appris à faire usage de ces Armes contre tous les efforts des Ennemis de la Religion.

I. Naissance de Cano.

Melchior Cano nâquit dans le Bourg de Tarançon, au Diocèse de Tolède, dans la nouvelle Castille, vers le commencement du seiziéme Siécle; & il embrassa l'Institut des FF. Prêcheurs dans le Couvent de saint Etienne à Salamanque l'an 1523. Ses premiéres Etudes firent connoître toutes les richesses de son esprit: génie heureux, élevé, juste, étendu, pénétrant, il avoit une imagination vive, la mémoire sûre, le discernement fin. A tous ces dons naturels, il ajoûta une noble émulation, l'amour du travail, & un très-grand désir de connoître la Vérité; à la recherche, ou à la défense de laquelle il consacra toutes les connoissances, qu'il pût acquérir dans l'Etude de l'Histoire, des Belles-Lettres, & des Langues. Il parloit parfaitement bien Latin, & il n'ignoroit pas le Grec, ni les autres Langues Orientales. Son illustre Pere, dont il fait quelquefois l'Eloge, avoit été son premier Maître, ou son Modéle; & dans l'Ordre de saint Dominique il trouva d'habiles Professeurs, dont la grande réputation servit encore à exciter de plus en plus son émulation, & à perfectionner ce goût exquis pour les Sciences, qu'on remarque dans tout ce qui est sorti de sa plume.

II. Ses qualités naturelles.

III. Ses Etudes.

IV. Sous le célébre François de Victoria, à Salamanque.

François de Victoria, ce célébre Restaurateur des Etudes dans l'Université de Salamanque, y remplissoit alors avec

(1) Floruit autem non multo post Lucia Bertana, eximiæ pudicitiæ, ac pulchritudinis fœmina, Poëticâ laude & ipsa clara, & à Poetis sui temporis mirè laudata, &c. *Ita. Sacr. Ibid.*

LIVRE XXVII.

MELCHIOR CANO.

beaucoup d'éclat la premiére Chaire de Théologie, qu'on apelle la Chaire de saint Thomas. Cano eût le bonheur d'être son Disciple, & de prendre ses Leçons depuis l'an 1526 jusqu'en 1530. La différence, que l'âge, & la qualité de Maître & de Disciple mettoient entr'eux, n'empêcha pas que la ressemblance de génie ne formât bientôt entre l'un & l'autre une étroite union. Victoria aima Cano, qu'il considéroit comme celui de tous ses Disciples le plus capable de faire honneur à son Habit : & Cano se fit toujours un devoir de reconnoître le mérite, & la supériorité des lumiéres d'un si excellent Maître. Il est vrai que pour embrasser un Sentiment, il vouloit en être convaincu : & excepté les Vérités révélées, il ne tenoit pour certain, que ce qu'il trouvoit appuyé sur des preuves capables de persuader son esprit, en dissipant tous ses doutes. Cette disposition du jeune Théologien donna quelque inquiétude à son Maître : il craignit qu'il n'abusât peut-être un jour de ses talens, en se livrant trop à l'ardeur de son génie. Melchior Cano nous apprend lui-même ces sentimens de Victoria ; & il avoue que la crainte de ce grand Homme, a été pour lui une leçon, qu'il a tâché de mettre à profit (1).

De Locis Theol. Lib. XII, in principio.

V. Et sous Pierre d'Astudilla à Valladolid.

Après avoir étudié quatre ans à Salamanque, Melchior fut envoyé par ses Supérieurs à notre Collége de saint Grégoire à Valladolid. Il y fit de nouveaux progrès sous le Pere Diégue d'Astudilla, sçavant Théologien, beaucoup moins éloquent, & aussi profond que Victoria, qui avoit coutume de louer sa vaste Erudition, sans approuver ni sa méthode d'enseigner, ni sa trop grande négligence à s'exprimer poliment. *Hominis Doctrinam celebrans, artem docendi arguens.* Cano au contraire, déja habile & naturellement éloquent, se fit d'abord une si grande réputation, par ses sçavantes disputes, que tout le Collége de saint Grégoire souhaita le voir au rang des Professeurs. Il y remplit donc une Chaire de Théologie, pendant que Barthelemy de Carranza, qui venoit de succéder à Diégue d'Astudilla, en remplissoit une autre. Les deux nouveaux Professeurs, également recommandables par leur Erudition, avoient des qualités différentes : Carranza étoit doux, honnête, engageant ; & on trouvoit plus de vivacité, plus d'éloquence, peut-être aussi plus d'élévation de génie dans Cano.

VI. Il professe dans le même Collége.

VII. Avec Barthelemy de Carranza.

(1) Quod Victoriæ judicium ne in se comprobaret, sedulam dedisse operam sibi ipse arrogat ; quanquam illos probare non soleat, qui velut Sacramento rogati, vel etiam superstitione constricti, ut Fabius ait, nefas ducunt à suscepta semel persuasione discedere, &c. *Bibl. Nov. Hisp. ut sup.*

Le nombre de leurs Ecoliers étoit grand ; & leur Emulation encore plus grande. Un excès de zéle pour la gloire de leurs Maîtres les divisa en deux partis : & on prétend que les deux Professeurs, malgré leur prudence & toute leur vertu, ne parurent pas tout à fait indifférens dans cette occasion.

Selon le Pere Echard cette Dispute se passa à Valladolid, vers l'an 1535. M. Dupin, que Nicolas-Antoine semble favoriser, la recule de quelques années ; & prétend que ceci arriva dans l'Université de Salamanque, où les mêmes Professeurs enseignérent depuis avec le même applaudissement. Quoiqu'il en soit ; André de Tudéle, sçavant Dominicain, & premier Professeur de Théologie dans l'Université d'Alcala, étant mort l'an 1542, Cano eût ordre de disputer cette Chaire ; il l'emporta au Concours ; & il la remplit avec le même succès. Cette Université érigée depuis l'an 1517, par les soins du Cardinal Ximenés, Archevêque de Toléde, reçut un nouveau lustre par la réputation de Cano, qui y attira une foule d'Etudians. Mais elle ne posséda pas long-tems ce fameux Théologien ; il méritoit de succéder à François de Victoria, qui cessa d'enseigner & de vivre l'an 1546. Melchior, pour obéir à la volonté des Supérieurs, se présenta à la Dispute, sans craindre le nombre ni le crédit de ceux qui prétendoient à la même Place. Parmi les célébres Théologiens, avec lesquels il entra en lice, on distingue avec raison le Docteur Jean-Gylles, qui régentoit depuis long-tems dans l'Université de Salamanque, & qui fit tous ses efforts pour obtenir la Chaire vacante, plus honorable que celle qu'il avoit dignement occupée pendant plusieurs années. Mais quelque grande que fût la science, & la réputation de cet ancien Professeur, qu'on regardoit dans tout le Pays comme un Sçavant du premier Ordre, Melchior Cano l'effaça ; & par les suffrages de tous les Docteurs, il fut nommé Successeur de Victoria. Il soutint sans peine toute la réputation de l'Université, & du grand Personnage qui l'avoit précédé. L'un avoit fait revivre dans les Ecoles d'Espagne, le bon goût, le choix des matiéres, l'ordre, la méthode, la clarté, la pureté du style : l'autre parut porter tout cela à sa perfection.

VIII. Il obtient la premiére Chaire de Théologie, dans l'Université d'Alcala.

IX. Il succéde dans celle de Salamanque, à François de Victoria.

X. Sa réputation dans cette Université.

Le Concile de Trente, où il fut envoyé par l'Empereur Charles-Quint, fut pour lui un Théâtre encore plus auguste : aussi y fit-il briller, avec l'étendue de son Erudition, & de ses lumiéres, la sagacité de son esprit, sa sagesse, son zéle, son Eloquence. C'est (dit Nicolas-Antoine) ce que les Peres admirérent plus d'une fois ; ils lui donnérent des marques sincéres de leur estime, &

XI. Et dans le Concile de Trente.

LIVRE XXVII.

MELCHIOR CANO.

de leur satisfaction (1). Le saint Concile traitoit alors la matiére des Sacremens, surtout de l'Eucharistie, & de la Pénitence : & ce fut apparemment à cette occasion, que notre Théologien écrivit ce que nous avons de lui sur le même sujet.

XII. Il est fait Evêque des Canaries.

Echard Bullar. Ord. Tom. V, pag. 38.

Le Concile ayant été suspendu pour quelque tems, Cano retourna en Espagne; & continua ses Leçons de Théologie dans l'Université de Salamanque, jusqu'en l'année 1552, que le Pape Jules III, à la demande de l'Empereur, le nomma Evêque des Isles Canaries, après la mort de François de la Cerda, sçavant Religieux du même Ordre, qui avoit gouverné fort saintement cette Eglise. Quelques Auteurs cependant prétendent que ce ne fut que sous le Pontificat de Paul IV, & le Régne de Philippe II, que Melchior Cano reçut ses Bulles; & ils ajoûtent que le Pape ne les fit expédier qu'avec peine, fâché contre notre Théologien de ce qu'il avoit décidé, & persuadé à son Souverain, que lorsqu'il ne s'agissoit que de défendre ses justes Droits, il pouvoit faire la Guerre à quelque Prince que ce fut. Cette maxime (dit M. Dupin, & après lui le Continuateur de l'Histoire Ecclésiastique de M. Fleury) ne plût point à la Cour de Rome; & l'Université de Salamanque la désapprouva fort. Nous ignorons d'où ces deux Auteurs François, ont appris cette seconde partie de leur Assertion: Nicolas-Antoine, plus ancien, & sans doute mieux instruit de l'Histoire de sa Nation, assure au contraire que tous les Docteurs de Salamanque, Théologiens & Canonistes, avoient pensé, & décidé comme Melchior Cano (2).

Aut. du XVI Siécle, IV Part. pag. 117. Liv. CLV, n. 44

XIII. Il abdique son Evêché.

Ce qu'on peut assurer, c'est que ce Prélat, fort agréable à Sa Majesté Catholique, fut Sacré avant la fin de 1552; par conséquent avant le Pontificat de Paul IV. S'il se rendit d'abord dans les Canaries (ce qui est encore aujourd'hui disputé parmi les Auteurs) ces Isles, apellées *Fortunées*, n'eurent point assez d'attrait pour lui: il n'y fit qu'un court séjour; & de retour en Espagne, il reprit ses premiéres occupations. Sans cesser

(1) Academico isto conspicuus munere Italiam ad Concilium venit sub Paulo III, Tridentinam ad Urbem convocatum; ibique tam perspicacæ mentis, atque judicii maturitatis, quàm profundæ sapientiæ, & singularis facundiæ laudem eximiam communi omnium collegarum sententiâ reportavit. Cujus rei satis idoneum testimonium præstare poterit Palavicinus, &c. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. ut sp.*

(2) In Hispaniam reversus, Salmanticæ adhuc docuit, succedentique vice Caroli Philippo Filio gratus valdè extitit: Cui nempe Regi author fuisse dicitur, non tamen sine totius Collegii Salmanticensium, Theologiæ ac juris Doctorum suffragatione, Consilii de justitia belli adversus quemcumque suprema etiam in terris dignitate sublimem, pro defensione propriæ ditionis excusabiliter inferendi, &c. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. II, pag. 96.*

d'écrire, & de polir ses Ouvrages, il expliqua publiquement à Valladolid la premiére Epître de saint Paul à Timothée; & prit de là occasion de combattre quelques points des nouvelles Hérésies de Luther, & de Calvin. Ayant abdiqué son Evêché dès l'an 1553, il accepta la Charge de Provincial de sa Province d'Espagne; Emploi qu'il remplit avec la satisfaction de tous les Religieux, pendant quatre années, ou plus, s'il est vrai qu'il se soit trouvé en cette qualité au Chapitre Général de son Ordre, tenu à Rome l'an 1558, pour l'Election de Vincent Justiniani.

XIV. Et accepte la Charge de Provincial d'Espagne.

La réputation de Melchior Cano augmentoit bien ses occupations, par l'empressement qu'on avoit à le consulter sur les matiéres difficiles; & son mérite lui avoit fait un grand nombre d'amis, tant à la Cour, que dans le Clergé. Parmi ceux-ci on distingue Ferdinand de Valdez Archevêque de Seville, & Grand Inquisiteur d'Espagne, qui cultiva avec soin l'amitié de notre Théologien pendant sa vie, & s'interessa particuliérement à la publication de ses Ouvrages, après sa mort. Lorsque cet Inquisiteur en 1559 eut entrepris de faire arrêter l'illustre Archevêque de Toléde, Barthélemy de Carranza; bien des gens soupçonnérent Cano d'avoir eû quelque part à une résolution, dont l'éxécution frappa d'abord tous les Esprits en Espagne, & qui fit depuis beaucoup de bruit dans les Royaumes Etrangers. Ce soupçon étoit injurieux à l'honneur, & à la probité de Cano; aussi ne voulut-il rien négliger, pour le dissiper. Il déclara publiquement (& il l'écrivit à son Général) qu'il avoit toujours ignoré ce que les Ennemis de ce Grand Archevêque tramoient contre sa Personne; que bien loin d'y avoir contribué en quelque chose, il n'avoit appris qu'avec un véritable chagrin ce qui venoit de lui arriver; & qu'une espéce d'émulation passagére, qu'on avoit vû entr'eux, lorsqu'ils enseignoient autrefois dans les mêmes Ecoles; n'avoit jamais pû affoiblir les sentimens d'estime & de respect, qu'il conservoit pour le mérite, & la Dignité de l'Archevêque de Toléde.

XV. Ses liaisons avec le Grand Inquisiteur, le font soupçonner d'avoir déservi l'Archevêque de Toléde.

XVI. Cano se justifie.

La droiture de Melchior Cano, sa Religion, son Caractére même, méritoient qu'on l'en crut sur sa parole. Ennemi du mensonge, & de la dissimulation; s'il étoit d'un esprit vif, & d'un naturel ardent, il avoit le cœur droit, équitable, incapable de déguisement, & plus incapable d'une trahison, qui ne peut convenir qu'aux Ames basses. Cependant la double douleur qu'il ressentit alors, & de l'affront fait à son Confrere, & de l'injure qu'on faisoit à lui-même, en le soupçonnant

LIVRE XXVII.

MELCHIOR CANO.

d'une lacheté, avoit été précédée d'une autre affliction, à laquelle il ne parut pas moins sensible : ce fut la mort de son illustre Pere, décédé à Vienne en Autriche. Notre Auteur mettoit la derniére main à son dixiéme Livre des Lieux Théologiques, lorsqu'il apprit cette triste nouvelle : & il avoue qu'il en fut si frappé, que sa douleur l'obligea de suspendre pour un tems ce grand Ouvrage, dont le dessein lui avoit été inspiré, & comme tracé par son Pere même, à qui il se proposoit de le dédier (1).

XVII. Avec quels sentimens il apprend la mort de son Pere.

Les pieuses importunités de ses anciens Disciples, & les reproches de ses Amis lui firent reprendre la plume, pour achever un Ouvrage qui a immortalisé son nom. Son affliction d'ailleurs fut un peu adoucie par l'entrée d'un de ses Neveux dans l'Ordre de saint Dominique. Ce jeune Religieux, appellé comme lui Melchior Cano, étoit fils d'une de ses Sœurs ; & s'il n'a pas égalé son Oncle par l'éclat de la Doctrine, il l'a surpassé par la Piété, ayant toujours vécu, & étant mort en odeur de Sainteté, selon le témoignage des Historiens Espagnols.

XVIII. Un de ses Neveux entre dans l'Ordre de saint Dominique.

Echard. Tom. II, pag. 177. Col. 1.

Cano, qui ne vit que les beaux commencemens d'un Neveu si digne de sa tendresse, passa ses derniers jours dans le Couvent de saint Pierre Martyr à Toléde ; où toujours occupé du travail & de la priére, il finit sa carriére, le trentiéme de Septembre 1560. Cette datte suffit sans doute pour montrer avec combien peu de fondement, quelques Auteurs peu attentifs ont insinué, que Melchior Cano avoit trempé dans la disgrace de Don Carlos, arrivée plusieurs années après. M. Dupin dit que ce célébre Théologien fut bien avant dans les bonnes graces du Prince Don Carlos, & de son Pere Philippe II ; & il ajoûte que quelques-uns l'ont soupçonné d'avoir acquis la faveur du Pere au dépens du Fils. Le Continuateur de l'Histoire Ecclésiastique, ne manque pas de copier ces paroles ; & il néclaircit rien. Aussi ignorons-nous ce qu'ils ont pensé eux-mêmes de ce soupçon. Seroient-ils l'un & l'autre dans la même erreur que l'Auteur Anonime de l'*Histoire générale d'Espagne*,

XIX. Sa mort.

Pag. 117. ut sp.

Lib. CLV. n. 44.

(1) Superiorem locum vix dum finieram, & ecce nuncius affertur Parentem meum carissimum Viennæ diem extremum obiisse. Eo verò audito nuncio, si motum me negem, quàm id rectè faciam viderint sapientes, sed certè mentiar. Motus sum enim tali parente orbatus, qualis ut arbitror apud mortales reliquus nullus est. Cùm autem ego illi meas has lucubrationes nuncuparem, scilicet à laboribus, quos ejus potissimum causâ susceperam, aliquandiu cessatum est... Etenim vivo patre cùm de Locis Theologicis aliquid vellem scribere, ille mihi occurrebat non eo solùm dignus munere, sed in cujus etiam nomine vigiliæ nostræ gratiùs apparerent, &c. *De Loc. Theol. Lib. XI, in exordio.*

MELCHIOR CANO.

écrite en François, & imprimée à Paris l'an 1723 (*)? Cet Ecrivain, après avoir parlé du dessein qu'avoit formé Don Carlos l'an 1568, de sortir de la Cour de Castille, pour se retirer secrettement en Allemagne, continue ainsi : *Philippe agissant en toutes choses avec une profonde sagesse, & une mûre délibération, consulta sur l'affaire de son Fils les Docteurs les plus habiles, entre autres Melchior Canus, Evêque des Canaries, & celui d'Orihuela, dont il écoutoit volontiers les conseils, à cause de leur rare prudence.* Mais puisque cette Consultation, comme il le remarque lui-même, se fit en 1568; & que tous les Auteurs conviennent que Melchior Cano étoit mort dès l'an 1560 (**), comment fut-il appellé au Conseil du Roy? Ce seroit perdre le tems que de réfuter sérieusement cette fable.

(*) Chez Pierre-François Giffart. Tom. VII, p. 372.

(**) Nic. Ant. Dupin. Echard. Hist. Eccl. &c.

Nous ne nous étendrons pas ici sur les Eloges, que les véritables Sçavans ont faits comme à l'envi, de notre Auteur, & de ses Ecrits. Selon Nicolas-Antoine, les Ouvrages de Cano lui ont assuré une réputation immortelle : il a eû autant de Panégyristes, & d'Admirateurs, que de Lecteurs (1). Le Pere Echard croit que toutes les louanges, qu'on lui a données pendant près de deux siécles, sont encore au-dessous de son mérite (2). Et il me semble que le Pere Aléxandre dit quelque chose de plus, lorsqu'il assure que de tous les Célébres Théologiens de son Ordre, il n'en est aucun (saint Thomas seul excepté) dont il admire plus l'Erudition & le Génie (3).

XX. Ecrits de Melchior Cano.

Il est tems de donner quelque idée de ses Ecrits. Nous commençons par le Traité des Lieux Théologiques, que M. Dupin appelle un excellent Ouvrage, écrit avec toute l'élégance que l'on peut souhaiter; & un Chef-d'œuvre d'éloquence dans ce genre. Dans ce Traité, divisé en douze Livres, l'Auteur a renfermé tous les Principes, toutes les Sources, où les Théologiens peuvent puiser, des preuves pour établir solidement toutes les Vérités de la Religion, & pour réfuter les Erreurs opposées. Le premier des douze Livres explique sommairement,

Pag. 117, 136.

(1) *Sæculi superioris anno sexagesimo vitam cum morte Toleti commutavit, immortali præparatâ sibi famâ, in opere illo vix justi voluminis, quod verè tot laudatores, & admiratores, quot Lectores, habet.* *Nic. Ant. ut sp.*

(2) Vir sanè non ab exquisita solùm Doctrinæ Sacræ cognitione; aut à Linguarum etiam Græcæ, & aliarum Orientalium peritiâ, sed à recta veritatis tractatione, à studio pro Ecclesia, à novitatum omnium fugâ & odio, à tradita perfecti Theologi ratione, Eruditorum omnium consensu nunquam satis laudandus, dignusque posterorum memoriâ immortali. *Echard. Tom. II, p. 177. Col. 1.*

(3) Obiit vir laudatissimus (cujus ingenium præ cæteris Dominicani Ordinis Scriptoribus, post sancti Thomæ Angelicam mentem, maximè suspicio) Toleti anno 1560, &c. *Nat. Alex. Hist. Eccl. Tom. VIII, pag. 193. Col. 1.*

XXI. Ses douze Livres des Lieux Théologiques.

ces sources au nombre de dix ; sçavoir: 1°. L'Autorité de l'Ecriture Sainte ; 2°. L'Autorité des Traditions Divines ou Apostoliques ; 3°. L'Autorité de l'Eglise Catholique ; 4°. Celle des Conciles Généraux ; 5°. L'Autorité de l'Eglise Romaine, ou du Saint Siége ; 6°. L'Autorité des Peres & des saints Docteurs ; 7°. Celle des Théologiens de l'Ecole, & des Canonistes ; 8°. Il donne pour huitiéme source, la raison naturelle, qui est répandue dans toutes les Sciences trouvées par la lumiére de la Raison ; 9°. L'Autorité des Philosophes & des Jurisconsultes ; & enfin l'Autorité de l'Histoire Humaine, appuyée sur une Tradition certaine, & écrite par des Auteurs dignes de foi. Cano avertit que de ces dix Sources, les sept premiéres sont propres à la Théologie ; les trois derniéres sont comme empruntées ; le Théologien néanmoins peut se servir quelquefois des unes & des autres.

XXII. De l'Ecriture Sainte.

Après ce Catalogue des Lieux Théologiques, notre Auteur traite de chacun en particulier dans autant de Livres. Ainsi le second Livre de son Ouvrage est de l'Ecriture Sainte. Il y établit solidement la Divinité, & la Vérité de la Parole de Dieu ; & prouve que tout ce qui est contenu dans les Livres Saints, a été écrit par l'assistance spéciale du Saint-Esprit ; quoique les Auteurs Sacrés n'ayent pas eû toujours besoin d'une Révélation particuliére, pour sçavoir les choses qu'ils écrivoient. Il fixe le nombre des Livres Canoniques, & éclaircit toutes les difficultés concernant les Livres, qui n'ont pas été autrefois reçus comme Canoniques dans quelques Eglises. Il répond, avec autant de précision que de solidité, à tout ce qui peut paroître opposé aux Vérités qu'il avance. Enfin il se déclare pour l'autorité de la Vulgate, qu'il préfere même aux Textes Originaux, dans ce qui regarde la Foi, & les Mœurs. Il ne laisse pas de reconnoître que l'Etude des Langues Grecque & Hébraïque, est d'une grande utilité, soit pour convaincre les Hérétiques, & tirer d'un même passage divers sens Catholiques ; soit pour bien entendre les Idiomes, les Phrases, les Proverbes, la véritable signification des mots Hébreux ou Grecs, qui sont restés dans la Vulgate ; soit enfin pour corriger dans la Version les fautes des Copistes, & pour éclaircir quelques passages obscurs, en évitant les Amphibologies.

XXIII. De la Tradition.

Pour établir l'Autorité de la Tradition, dans le troisiéme Livre, Cano pose d'abord quatre principes. Le premier, que la Religion a subsisté sans que la parole de Dieu fut mise par écrit,

écrit, puisque l'Eglise est plus ancienne que l'Ecriture Sainte : le second, que tout ce qui appartient à la Doctrine Chrétienne, n'a pas été expressément écrit dans les Livres Saints : le troisiéme, qu'il y a plusieurs choses concernant la Foi & la Doctrine, qui ne sont ni clairement, ni obscurément dans l'Ecriture Sainte : le quatriéme, que les Apôtres ont eû des raisons d'écrire certaines choses, & de n'enseigner les autres que de vive voix. L'Auteur donne ensuite des régles pour distinguer les Traditions : il y en a, dit-il, que les Apôtres ont reçues de JESUS-CHRIST ; & il y en a d'autres que les Apôtres ont établies par l'inspiration du Saint-Esprit, pour le bien de l'Eglise. Les Usages fondés sur celles-là ne peuvent être abolis par une coutume contraire, & l'Eglise même ne peut pas en dispenser les Fidéles. Il n'en est pas de même des autres ; & entre les Usages établis par les Apôtres, il y en a qui n'ont été que pour un tems, comme il y en a qui sont pour toujours. Cano apporte des preuves, & des éxemples de tout cela ; & il répond parfaitement à toutes les Objections que Luther, Calvin, & leurs Disciples ont coutume de faire contre les Traditions.

XXIV. De l'Eglise.

Dans le quatriéme Livre, l'Auteur traite avec méthode les principales Questions de l'Eglise ; dont il montre l'indéfectibilité, l'infaillibilité dans les Dogmes de Foi, & les autres Caractéres. Il ne dissimule pas les Arguments des Hérétiques, mais il les réfute sçavanment, & il ne laisse rien à désirer sur cette importante matiére. Il traite de la même maniére dans son cinquiéme Livre, ce qui regarde l'Autorité des Conciles ; il donne d'abord la définition, & la division de ce qu'on apelle Conciles Généraux, Nationnaux, Provinciaux. Il prouve que l'Autorité du Pape est nécessaire pour la Convocation des premiers ; & sa confirmation, pour que les définitions des uns & des autres puissent être alléguées, comme une preuve certaine d'un Dogme Catholique.

XXV. Des Conciles.

XXVI. Du Pape.

Cano soutient fortement dans le sixiéme Livre, l'infaillibilité accordée à saint Pierre, & à ses Successeurs, quand ils font des Définitions de Foi. Il croit qu'il n'est pas impossible qu'un Pape soit Hérétique ; mais il ne pense pas qu'il puisse définir un Dogme contre la Foi. Quant à l'Autorité des Saints Peres, dont il parle dans le septiéme Livre, il prétend que l'autorité de deux ou trois Peres ne fait qu'un Argument probable, même dans les choses qui regardent la Religion. Le sentiment du plus grand nombre, n'est pas toujours une preuve

XXVII. Des Saints Peres.

LIVRE XXVII.

MELCHIOR CANO.

suffisante; leur consentement unanime en est une infaillible, dans ce qui concerne l'intelligence de l'Ecriture Sainte sur des points de Foi.

XXVIII. Des Théologiens Scholastiques.

L'Auteur a consacré son huitiéme Livre, à examiner l'utilité, & l'usage de la Théologie Scholastique. Il dit que le témoignage de plusieurs Théologiens étant opposé à celui des autres, n'a d'autorité qu'autant que les raisons, qu'ils allégueunt sont valables. Il préfére l'autorité des Théologiens à celle des Canonistes, du moins dans les Questions, qui regardent la Foi, & les Préceptes de la Loi Evangélique; les derniers, dit-il, sont d'usage dans les choses, dont la décision dépend des Canons & des Décrétales des Papes. Il assure que c'est une témérité de ne pas se rendre au sentiment commun, & unanime de l'Ecole, dans des Matiéres de conséquence.

Dans le neuviéme Livre, Melchior Cano blâme également ceux qui croyent que les Théologiens doivent s'appuyer plus sur la raison naturelle, que sur l'autorité; & ceux qui soutiennent qu'il n'y a que l'autorité dont on puisse faire usage dans la Théologie. Il montre que les Saints Peres & les Apôtres même, se sont servis utilement de la Raison, & de la Philosophie: mais il veut que les Théologiens évitent deux défauts; le premier, de donner pour des Vérités certaines, des opinions douteuses; le second, de s'occuper de questions obscures, & difficiles qui ne sont d'aucune utilité. Il marque, dans le Livre suivant, l'usage qu'un Théologien peut faire de la Philosophie, & l'abus qu'il doit éviter. Il fait une Enumération des fausses maximes de quelques Anciens Philosophes, & de leurs principes contraires à la Vérité, ou à la pureté de la Religion Chrétienne; & il se plaint justement de ce que quelques Théologiens donnent plus de tems à étudier Averroës, & Aristote, qu'à lire l'Ecriture Sainte. Il ne désapprouve pas que les Théologiens fassent quelque usage du Droit Civil, pour résoudre les Cas de Conscience, & régler les Mœurs. Mais il ne fait pas l'Eloge des Praticiens Modernes: je n'apelle pas dit-il, un Jurisconsulte, un misérable Légiste fin & subtil, qui s'arrête aux Formules, qui chicane sur les moindres Syllabes, & qui défend également le pour & le contre.

XXIX. De la Philosophie.

XXX. De l'Histoire.

Melchior Cano ne montre ni moins d'Erudition, ni moins de justesse d'esprit dans l'onziéme Livre, où il étale les avantages, que donne à un Auteur la connoissance de l'Histoire; & fait voir que plusieurs Théologiens, pour en avoir négligé l'étude, sont tombés dans de grandes méprises. Il se propose

quantité de points d'Histoire, ou de Chronologie, qui souffrent de grandes difficultés; & il les éclaircit d'une maniére très-sçavante. Il donne ensuite des Régles pour connoître les Auteurs & les Histoires, qui sont dignes de Foi. Il veut 1°. Qu'on ait égard à la probité & à la droiture des Auteurs, particuliérement quand ils parlent des choses, qu'ils disent avoir vûes, ou apprises de ceux qui les avoient vûes: 2°. Qu'on préfére les Historiens qui ont joint à la Sincérité, la Prudence, & le Discernement; & il avertit qu'un Théologien ne doit pas se persuader, que tout ce que de Grands Hommes ont écrit, est également vrai. 3°. Il veut que parmi les Auteurs (Anciens ou Modernes) on rejette ceux que l'Eglise a rejettés, en recevant l'Autorité de ceux qu'elle juge dignes de Foi. Il fait une éxacte Critique d'Eusébe, de Socrate, de Sozoméne, & de plusieurs autres, qu'il accuse, ou de peu de Sincérité, ou de peu de Discernement.

L'Auteur avoit promis trois autres Livres, pour faire l'application de tous les principes établis, & expliquer l'usage qu'on peut faire de ces lieux dans la Théologie. Le premier regardoit les disputes de l'Ecole; le second devoit être une exposition de tout ce qu'il y a de difficile, & d'obscur dans les Divines Ecritures; & le troisiéme, destiné à la défense de la Religion Chrétienne, auroit été une réponse à tout ce que les Hérétiques, les Juifs, les Mahométans, & les Payens opposent aux Vérités de notre Foi.

XXXI. Ce qui est traité dans le douziéme de ses Livres.

Mais nous n'avons que le premier de ces trois Livres, qui fait le douziéme du Traité des Lieux Théologiques; & que M. Dupin trouve plus abstrait, & plus scholastique que les précédens. Cano y traite d'abord plusieurs Questions sur la définition, & sur la nature de la Théologie. Il éxamine ensuite ce qui est de Foi, & ce qui n'en est pas; & en distinguant différens dégrés de l'Erreur, il nous donne une idée fort éxacte de ce qu'on doit apeller une Proposition Hérétique, ou qui sent l'Hérésie; Proposition erronée, mal sonante, offensante les Oreilles pieuses, scandaleuse, téméraire, &c. Après avoir marqué les Régles qu'on doit suivre, pour se servir utilement des Lieux Théologiques, dans la Dispute contre les Hérétiques, il en fait lui-même l'application en traitant quelques Questions de différent genre; 1°. Une Question de Foi, si l'Eucharistie est un Sacrifice: 2°. Une Question de Théologie, si l'Ame de JESUS-CHRIST a joui de la Vision Béatifique dès le moment qu'elle a été créée: 3°. Une Question

qui est de Foi, & qui peut néanmoins être connue par la raison naturelle, sçavoir si l'Ame est immortelle. M. Dupin avoue que notre Auteur *traite ces Questions d'une maniére, qui peut servir de modéle aux Théologiens*. Et c'est ce qu'il s'étoit proposé.

XXXII. Eloge de ces Ouvrages, par le Cardinal Palavicin.

Le Cardinal Palavicin, dans sa défense de la Société de JESUS, imprimée à Rome l'an 1649, fait en peu de mots l'Eloge de cet excellent Théologien, & de son Ouvrage: lisez, dit-il, Melchior Cano, qui, dans un Livre tout d'Or, a traité avant tous les autres, & mieux que tous les autres, des Lieux Théologiques: c'est selon moi le premier, qui ait enseigné aux Théologiens, non-seulement à être éloquens & fleuris en traitant les Matiéres Théologiques; mais, ce qui est plus important, à combattre avec avantage les Novateurs, & à les vaincre (1).

XXXIII. Autres Ecrits du même Auteur.

On atribue plusieurs autres Ecrits à Melchior Cano, & nous avons de lui des Leçons Théologiques, touchant les Sacremens en général, & sur la Pénitence en particulier. Il y développe nettement l'état des Questions; & les traite d'une maniére instructive & solide, appuyant toutes ses Conclusions sur des témoignages de l'Ecriture, & des Saints Peres; s'arrêtant uniquement aux Questions importantes, & évitant toujours la barbarie, & l'obscurité de la plûpart des Théologiens Scholastiques. Tous ces Ouvrages ont été souvent imprimés, en Espagne, en France, en Italie, en Allemagne, & dans les Pays-Bas.

(1) Lege Melchiorem Canum, qui aureo planè volumine hanc ipsam de Locis Theologicis tractationem ante omnes, supra omnes, est executus. Idemque primus fuit auctor, qui docuerit (& quod minus est Latinam Linguam in lyceo) divina effari, & (quod maximum) Catholicos Novatoribus bellum, & cladem inferre. *Palavi. in Vindicationib. Societ.* JESU, *Cap. XXVIII, pag.* 232.



DOMINIQUE SOTO, CONFESSEUR DE L'EMPEREUR CHARLES-QUINT, ET L'UN DE SES THEOLOGIENS DANS LE CONCILE DE TRENTE.

DOMINIQUE SOTO.

PEu de mois après le décès de Melchior Cano, l'Ordre de saint Dominique fit une nouvelle perte, par la mort d'un autre Théologien, qui n'avoit ni moins édifié ses Freres par ses rares Vertus; ni moins brillé par ses lumiéres, dans les Ecoles d'Espagne, & dans un Concile Général; ni servi moins utilement l'Eglise par de sçavans Ouvrages. La piété & les talens de Dominique Soto, relevérent l'obscurité de sa naissance. Sa capacité parut dans tous les Emplois qu'il remplit, & sa modestie dans le refus qu'il fit des plus hautes Dignités.

Hist. Eccl. Liv. CLV, n. 43.

I. Basse extraction de Dominique Soto.

Il nâquit l'an 1494, non à Séville comme l'a cru un Historien François, mais à Ségovie dans la Vieille Castille, sous le Régne de Ferdinand & d'Isabelle. Il fut apellé François au Baptême; il prit depuis celui de Dominique dans sa Profession Religieuse (1). Son Pere, qui n'étoit qu'un pauvre Jardinier, le destina d'abord au même travail; mais le jeune François se sentant apellé à quelque chose de plus grand, & de plus élevé, fit ensorte qu'on lui apprit à lire & à écrire. Il se retira depuis dans un petit Bourg nommé *Ochand*, à peu de distance de Ségovie; où il servit quelque tems dans l'Eglise du Lieu, en qualité de Sacristain. Cette occupation étoit assez conforme à son penchant, parce qu'elle favorisoit sa tendre piété; & qu'elle lui laissoit bien du tems pour l'Etude. Il s'appliqua dès-lors sérieusement à l'une & à l'autre; & le Seigneur répandit tant de bénédictions sur le travail d'un jeune Homme, qui le servoit de toute la plénitude de son cœur, qu'en peu de tems il fut en état d'aller continuer ses Etudes dans l'Université d'Alcala. Le Cardinal Ximenés, en fondant cette Université, ne s'étoit pas contenté d'y attirer les plus sçavans Professeurs de l'Europe, il y avoit en même tems destiné plusieurs Places pour des personnes du caractére de nôtre Soto; c'est-à-dire,

II. Heureuses inclinations.

III. Ses Etudes à Alcala.

(1) Fr. Dominicus de Soto, Segoviensis natu, Religiosa Professione Dominicanus, literis atque utiliore Doctrinâ, quam incorrupti mores egregiè commendabant, parem suo sæculo, aut certè Superiorem habuit neminem. Natalis annus ei 1494; parentes obscuri, quorum alterum Franciscum nomine vel ipse filius cultorem fuisse hortorum jactare solitus fuit. Francisci lustrica apellatio ei contigit, quam sodalibus Prædicatorum adscriptus mutavit. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 255.*

LIVRE XXVII.

DOMINIQUE SOTO.

pour des jeunes gens, dont la fortune ne répondroit pas aux qualités de l'esprit, & aux belles dispositions qu'on leur connoîtroit pour les Sciences.

La Providence voulut que Soto eût pour Maître dans cette Université, le célébre Thomas de Villeneuve, Religieux de saint Augustin, depuis Archevêque de Valence, & Canonisé par le Pape Aléxandre VII. Il contracta en même tems une étroite amitié avec Pierre-Fernandez de Saavedra, un des Grands Hommes de sa Nation, & de son Siécle. Sous un tel Maître, & avec un tel Condisciple, Soto acheva son Cours de Philosophie. Ses progrès lui avoient déja acquis l'amitié & l'estime de ses Professeurs; & il pouvoit dès-lors fixer son Etat, bien assuré de trouver toujours de l'Emploi dans les meilleures Villes d'Espagne. Mais la réputation de l'Université de Paris lui fit entreprendre le Voyage de France; Saavedra le suivit; ils se rendirent l'un & l'autre les Disciples de deux Docteurs Castillans (Louis & Antoine Nuño Coronel) qui enseignoient alors avec éclat, dans les Ecoles de cette Capitale. Après y avoir donné plusieurs preuves de sa capacité, & avoir pris quelques dégrés, Soto s'en retourna en Espagne, toujours accompagné de son fidéle Ami. En arrivant à Alcala, il disputa pour une Chaire de Philosophie, qu'on venoit de mettre au Concours; il l'obtint, & y fit ses Leçons avec tant de succès, que sa réputation s'augmentant toujours, avec le nombre de ses Ecoliers, il bannit dès-lors les opinions des Nominaux, de cette Université, ainsi qu'il fit quelque tems après de celle de Salamanque.

IV. Et à Paris.

V. Il obtient une Chaire de Philosophie, dans l'Université d'Alcala.

VI. Il cherche un lieu de Retraite.

Cependant l'amour de la Retraite, ou le désir d'une plus grande perfection, le pressant toujours, il crut qu'il n'étoit pas encore dans l'état où Dieu l'apelloit: il quitta sa Chaire & le rang de Maître, pour prendre celui de Disciple à la suite de JESUS-CHRIST. Il se présenta d'abord au Supérieur du Monastére de Monserrat, résolu de ne s'occuper plus que du soin de son Salut dans le repos de la Solitude. Mais un Religieux de cette sainte Maison, après avoir loué son dessein, lui dit que s'il ne vouloit point enfuir les talens, qu'il avoit reçus du Ciel, pour la Prédication & pour les Sciences, il devoit choisir plutôt l'Ordre des FF. Prêcheurs; dans lequel il pourroit se rendre utile au Prochain, en travaillant à sa propre perfection. Soto écouta ces paroles, & suivit avec docilité un avis, qui se trouvoit si conforme aux dispositions de son cœur. Ayant fait ses Dévotions dans la célébre Chapelle

de la Vierge à Monserrat, il revint en Castille, demanda & reçut l'Habit de saint Dominique, dans le Couvent de saint Paul à Burgos l'an 1524, étant déja dans sa trentiéme année.

VII. Et entre dans l'Ordre de saint Dominique.

On connut bientôt que le mérite du Sujet n'étoit pas moindre que sa réputation. L'innocence de ses Mœurs, sa Candeur, sa Modestie, sa prompte Obéissance, l'amour de l'Oraison, du Travail, de la Pénitence, son éxactitude enfin à remplir tous les devoirs de son Etat, attiroient sur lui les regards de toute la Communauté. Quelque grande que fut la consolation de Soto, en la compagnie de ces Saints Religieux; dont l'éxemple étoit si capable de le soutenir dans cet esprit de ferveur, & de l'animer à fournir courageusement sa carriére; la satisfaction de ceux-ci n'étoit pas moindre, par les nouvelles preuves, qu'ils avoient tous les jours de la solide Vertu du Novice, & de toutes ses excellentes qualités. Mais ce qui mit le comble à la joye de l'un, & qui augmenta beaucoup celle des autres, ce fut l'arrivée d'un nouveau Postulant, dont la réputation étoit déja grande, & le mérite fort connu. Fernandez de Saavedra, qui a été dans la suite Chef de nos Missions dans le Mexique, l'Apôtre des Indes Occidentales, & comme le second Fondateur de l'Ordre de saint Dominique dans ces vastes Provinces, Fernandez, dis-je, suivit de près son ancien Ami dans la même Profession. Il étoit conduit par les mêmes motifs; il apportoit les mêmes dispositions; on lui fit le même accueil. A peine furent-ils engagés à la Religion par les Vœux Solemnels, qu'ils commencérent à travailler avec le même zéle, dans la Vigne du Seigneur, soit par le Ministére de la Prédication, soit par des Leçons de Théologie.

VIII. Où sa piété le fait aimer & admirer.

IX. Il est suivi dans le Cloître par un de ses illustres Amis.

L'obéissance appliqua surtout à ce dernier Emploi Dominique Soto; & il le remplit toujours avec autant de fruit, que d'applaudissement. Après qu'il eût enseigné quelque tems à Burgos, les Supérieurs l'obligérent à disputer une Chaire de Théologie, qui vâquoit dans l'Université de Salamanque, l'an 1532. Il s'y trouva un grand nombre de Concurrens, qui ne manquoient ni d'envie d'obtenir ce Poste honorable, ni de talens pour en soutenir le poids avec honneur. Soto fut préféré à tous; & il répondit aux grandes espérances, qu'il avoit fait concevoir de lui. Pendant treize années, qu'il Professa de suite dans cette célébre Université, qu'un Auteur apelle l'Athénes des Espagnols; il forma un nombre presqu'infini d'excellens Théologiens, & de sçavans Disciples de saint Thomas, dont plusieurs fort connus par leurs Ouvrages, ont fait

X. *Soto Professe avec beaucoup d'éclat, dans l'Université de Salamanque.*

LIVRE XXVII.

DOMINIQUE SOTO.

honneur à leur Maître, & à son Ecole. Il en composa lui-même quelques-uns, dont les Professeurs & les Ecoliers se servirent utilement, pour délivrer les Ecoles de la Tyrannie des Sophistes. C'est l'expression de Nicolas-Antoine, dans sa Bibliothéque d'Espagne (1).

XI. Où il forme d'excellens Disciples.

XII. L'Empereur le met à la tête des Théologiens, qu'il envoye au Concile de Trente.

Cependant le Pape Paul III, ayant convoqué le Concile général, qui devoit s'assembler à Trente, pour arrêter les rapides progrès des Hérésies, & chercher quelque Reméde aux maux, dont l'Eglise étoit affligée; tous les Princes Chrétiens furent priés d'y envoyer les plus habiles Docteurs de leurs Royaumes, afin que les Evêques pussent se servir de leurs Lumiéres, & de leur Conseil, dans une affaire aussi importante. Charles-Quint, comme Empereur & Roy d'Espagne, choisit pour cet effet un nombre d'habiles Théologiens, qu'il prit surtout dans l'Ordre de saint Dominique. Mais Sa Majesté donna des preuves particuliéres de son estime pour le Pere Soto, en le choisissant pour son premier Théologien, & l'envoyant en cette qualité au Concile. L'Empereur lui adressa pour cela ses Lettres écrites de Bruxelles, & datées du dixiéme Janvier 1545. M. Dupin s'est donc trompé quand il a dit que Soto ne fut envoyé au Concile de Trente qu'en 1548.

Echard. Tom. II, pag. 171. Col. 2.

Aut. du XVI Siécle, IV Part. pag. 108.

XIII. En quelle estime il est dans le CC. ce qu'il y fait.

Les Auteurs qui ont écrit l'Histoire de ce Concile, nous apprennent quelle idée les Peres se formérent d'abord de Dominique Soto. Les Lumiéres supérieures qu'on lui reconnut, jointes à la pureté de sa Doctrine, à sa rare Prudence, & une Piété également tendre & solide, lui gagnérent si bien la confiance de toute cette auguste Assemblée, que les autres Théologiens aimoient à l'écouter; & que les Evêques lui commettoient ordinairement la discussion de ce qui se présentoit de plus difficile, ou de plus important. Il fut souvent un de ceux, à qui on donnoit le soin de rédiger ce qui avoit été décidé, & de former les Décrets. Il parla souvent en Public, soit dans les Congrégations, où on éxaminoit ce qui devoit être défini; soit dans les Sessions même, où on publioit les Définitions. Les Historiens ont rapporté quelques Fragmens des sçavans Discours, qu'il fit tantôt sur les Sens, ou les diverses interprétations, des Saintes Ecritures; & tantôt sur l'utilité de la Théologie

Vide Hist. CC. Trident. Lib. VI, Cap. II, n. 5. & Lib. VII, Cap. V, n. 3.

Echard. ut sp. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 256. Col. 1,

(1) Ad Salmanticenses... ire jussus... antiquiores omnes illius muneris candidatos... superavit. Deinde in his veræ sapientiæ Athenis Hispanis constitutus, parique laude & fructu Theologiam S. Thomæ Germanam docens, omnes non solùm Academiæ illius, sed & nostræ gentis homines in admirationem sui quotidie magis convertere cœpit. Per eos dies editus ab eo est Artium, ut vocant, cursus... in quo Aristotelem à Sophistarum tunc latè regnantium in scholis tyranide vindicavit. *Nic. Ant. ut sp.*

logie Scholastique, que les Hérétiques ne s'efforçoient de décrier, que parce qu'elle sert merveilleusement à découvrir leurs Sophismes, & à les convaincre d'Erreur. Soto parla encore dans le Concile sur la matiére de la justification par la Foi; & sur la Résidence des Pasteurs dans leurs Eglises, qu'il soutint toujours être de droit naturel & Divin. Parmi les Sermons, qui furent prononcés en presence des Peres du Concile, & qui ont été imprimés à Louvain en 1567, & à Paris en 1572, nous en avons un sur le Jugement dernier, que le Pere Soto avoit fait en présence du Concile, le premier Dimanche de Décembre 1545, selon le Pere Echard, ou en 1546 selon Nicolas-Antoine.

XIV. Il représente dans le CC le Général de son Ordre, qui est absent.

Pendant qu'il recevoit tous les jours des nouvelles marques du cas, que les Peres faisoient de sa sagesse, & de sa capacité; l'Ordre de saint Dominique lui en donna d'autres qui lui firent honneur. Le Révérend Pere Albert Casaus, Général des FF. Prêcheurs, étant mort dans le mois de Novembre 1544; & François Romée, qui fut élû quelque tems après pour lui succéder, ne pouvant pas se rendre à Trente, Dominique Soto fut chargé de représenter le Général de son Ordre dans le Concile; & il en tint la place dans les six premiéres Sessions (1). Cette distinction lui étoit d'autant plus glorieuse, qu'il se trouvoit alors dans le Concile plus de cinquante Religieux du même Ordre, Evêques, ou Théologiens.

XV. Il publie quelques Ouvrages, dont les Peres du Concile acceptent la Dédicace.

Les différentes occupations de Soto ne l'empêchoient pas de continuer à perfectionner un Ouvrage, qu'il avoit principalement entrepris pour réfuter les Erreurs de Luther & de Pélage, sur la Doctrine de la Grace & de la liberté. Ce fut l'an 1547, deux ans après son arrivée à Trente, qu'il fit paroître cet Ecrit sous les auspices du Concile même, auquel il le dédia. Les Peres y virent avec plaisir leur Doctrine clairement expliquée, & très-solidement établie. Pour en marquer leur satisfaction à l'Auteur, ils lui donnérent pour devise une Foi, ou deux mains fermées, d'où sortoit une flamme, avec ces paroles de saint Paul: *La Foi qui opére par l'Amour; fides quæ per Charitatem operatur.* L'illustre Soto méritoit cet honneur, non-seulement par le zéle ardent qu'il avoit montré

Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 256.

(1) Post hæc à Legatis composita, propè jam erat, ut eadem judicandi facultas impertiretur Dominico Soto Dominicano. Is magnum Theologiæ lumen eâ tempestate habebatur inter eos, qui primi post Franciscum Victoriam... gloriam, hæreditatemque illius scientiæ in Hispanicis Academiis altè fundarunt. Accessit ille tamquam suffectus ab Ordinis sui Generali Vicario, domesticis comitiis alibi detento, &c. *Palavici. Hist. CC. Trid. Lib. VI, Cap. II.*

dans toutes les occasions contre les nouvelles Héréſies ; & par les ſçavans Ouvrages dont il enrichiſſoit l'Egliſe, & le Public ; mais auſſi par la pureté de ſes Mœurs, & la ſainteté de ſa Vie, auſſi conforme aux maximes de l'Evangile, qu'oppoſée à la conduite peu édifiante des nouveaux Reformateurs.

XVI. L'Empereur le prend pour ſon Confeſſeur.

Le Concile ayant été enſuite transféré à Bologne, & bientôt après interrompu, l'Empereur apella le Pere Soto en Allemagne, & le prit pour ſon Confeſſeur. C'étoit un Emploi que le Serviteur de Dieu n'avoit eû garde d'ambitionner ; mais qu'il ne lui fut pas poſſible de refuſer. Il le remplit quelque tems avec non moins de déſintéreſſement que de zéle, ne s'étant jamais prévalu de la confiance du Prince, que pour favoriſer, ſelon les occaſions, la Religion, la Juſtice, la Cauſe des Pauvres, & celle des Peuples.

XVII. Et le nomme à l'Evêché de Ségovie.

Le Siége de Ségovie ſe trouvant vacant par la mort de ſon Evêque, Charles-Quint voulut en pourvoir ſon Confeſſeur ; il ne le conſulta point pour le nommer à cette Dignité : mais tout dépendoit d'avoir ſon conſentement ; & il ne fut pas poſſible de l'obtenir. On eût beau lui repréſenter les Vœux de toute une Ville, qui étoit ſa Patrie ; les beſoins qu'elle avoit d'un Paſteur de ſon Caractére, & les grands biens qu'il pouvoit eſpérer de faire, parmi un Peuple dont il avoit toute la confiance.

XVIII. Soto refuſe cette Dignité ; & ſe démet de ſon Emploi.

Soto fut toujours ferme dans la réſolution, qu'il avoit priſe d'imiter encore en cela ſon glorieux Patriarche ſaint Dominique, & ſaint Thomas ſon Maître, qui avoient été ſi conſtans à refuſer toutes les Dignités Eccléſiaſtiques.

XIX. Pour ne s'occuper que de la défenſe de la Foi.

Bien loin de prendre de nouveaux engagemens, qui l'auroient toujours plus éloigné de la ſimplicité de ſon Etat, & de l'application à l'Etude ; il demanda avec inſtance la permiſſion de ſe retirer de la Cour, réſolu de ſe livrer avec une nouvelle ardeur, à ſon Travail ordinaire, en combattant par ſes Diſputes, & par ſes Ecrits, l'Ignorance, le Libertinage, l'Héréſie.

Hiſt. Eccl. Liv. CXLIX, n. 81. Lib. CLV, n. 44.

XX. Mépriſes d'un Hiſtorien moderne.

Un Auteur Moderne prétend que Dominique Soto, étant en Allemagne fut employé par le Cardinal Othon à la direction de l'Univerſité de Dilinghen, que ce Prélat venoit de fonder : que ce fut lui qui obtint de l'Empereur la permiſſion, que le Cardinal Polus ſollicitoit depuis long-tems, pour venir conférer avec ce Prince, & continuer ſa route vers l'Angleterre : & que lui-même fut depuis envoyé par Philippe II dans ce Royaume, du tems de la Reine Marie, pour expliquer ſaint Thomas dans l'Univerſité d'Oxford. Mais ce ſont autant de mépriſes : les anciens Hiſtoriens n'attribuent point tous ces

Faits à Dominique Soto, mais à Pierre de Soto, autre sçavant Théologien du même Ordre; dont nous écrirons bientôt l'Histoire. Il est vrai que différens traits de ressemblance, qui se trouvent entre ces deux grands Hommes; leur Nom, leur Profession, leur Mérite, une partie de leurs Emplois, qui furent les mêmes, ont donné occasion à la méprise de quelques Ecrivains. La suite de la Vie, & des Actions de l'un & de l'autre en fera sentir les différences.

XXI. Soto de retour en Espagne.

Avant la fin de l'an 1550, Dominique Soto, déchargé enfin de l'Emploi de Confesseur de Sa Majesté, revint en Espagne; où il se proposoit de couler le reste de ses jours dans les exercices de la Priére, & de l'Etude, uniquement appliqué à offrir à Dieu, dans le secret de la solitude, ses larmes & ses gémissemens, pour l'expiation de ses propres péchés; sans cesser de fournir aux Fidéles, des Armes contre les Hérésies de Luther & de Calvin, qui faisoient un si grand nombre d'Apostats. Mais à peine fut-il arrivé au Couvent de Salamanque, qu'il se vit obligé d'en prendre le Gouvernement. Les Religieux, témoins depuis long-tems de sa prudence, de sa régularité, & de toutes ses grandes qualités, crurent qu'il leur seroit bien difficile de trouver un autre Supérieur, qui fut tout à la fois plus saint, plus sçavant, plus expérimenté, ou plus capable de faire fleurir les Etudes, & de maintenir l'esprit de ferveur, qui s'étoit heureusement conservé dans ce Sanctuaire. L'idée qu'ils avoient de ses talens étoit fondée; & leurs espérances ne furent point trompées. Ils retrouvérent un modéle de toutes les Vertus Chrétiennes, & Religieuses, dans la personne d'un Supérieur, qui n'éxigeoit jamais des autres, que ce qu'il pratiquoit le premier, incapable de corriger par humeur, ou de dissimuler par foiblesse. S'il montra beaucoup de zéle, & de fermeté, pour soutenir les saintes Pratiques de la Religion, son zéle fut toujours selon la science; & sa sage fermeté, accompagnée d'une plus grande douceur, faisoit aimer le devoir aux moins fervens. Heureuses les Communautés, à qui il est donné d'avoir des Supérieurs de ce caractére.

XXII. Est fait Supérieur du Couvent de Salamanque.

XXIII. Il est choisi par l'Empereur, pour être arbitre dans une célébre Dispute.

Cependant l'Empereur Charles-Quint, pour donner une nouvelle preuve de sa confiance envers son ancien Confesseur, le choisit pour être comme le juge, ou l'arbitre d'une affaire, qui faisoit alors beaucoup de bruit dans tout le Royaume d'Espagne; & qui étoit surtout vivement agitée entre le célébre Barthelemy de Las-Casas, & le Docteur Sepulveda, au sujet de la Conquête des Indes Occidentales, & de la maniére dont

LIVRE XXVII.

DOMINIQUE SOTO.

on devoit traiter les Indiens. Le premier combattoit depuis long-tems en faveur de leur liberté, & il condamnoit hautement la Tyrannie de leurs Oppresseurs; dont le second avoit entrepris la défense. Ceci mériteroit d'être repris de plus haut, & d'être expliqué avec quelque étendue: mais ce détail curieux & intéressant, trouvera plus naturellement sa place dans la Vie de Barthelemy de Las-Casas. Il suffit de remarquer ici que dans une affaire aussi délicate, où il sembloit qu'on ne pouvoit prononcer en faveur de la Justice, sans intéresser les prétentions du Souverain, & allarmer la cupidité des Grands, Dominique Soto fit paroître autant de zéle & d'impartialité, que de lumiéres, & de pénétration. Il donna la même attention aux Discours des deux Contendans; & écouta avec la même patience tout ce qu'ils voulurent alléguer, pour appuyer leur sentiment, sans se laisser jamais prévenir par ce qui paroissoit de favorable dans la cause de l'un, ni éblouir par l'Eloquence véhémente de l'autre. Conformément aux intentions de l'Empereur, il fit un Sommaire des principales raisons qui avoient été avancées des deux côtés. Sur son raport, le Conseil Royal des Indes donna son Avis, & le Prince prononça conformément à ce que Dominique Soto avoit déja préjugé.

XXIV. Sage conduite.

XXV. Le Prince décide conformément à son avis.

XXVI. L'Université de Salamanque, profite une seconde fois de ses Leçons.

Dans ce même tems, Melchior Cano ayant été Sacré Evêque des Canaries, comme nous l'avons dit, Soto fut invité à le remplacer dans l'Université de Salamanque, & à recommencer ses Leçons de Théologie dans les mêmes Ecoles, où pendant plusieurs années il avoit été écouté comme un Oracle. Ce travail ne pouvoit être que pénible, pour un homme qui approchoit de soixante ans: mais il devoit être utile au prochain, & il se trouvoit conforme à la résolution, qu'il avoit prise de consacrer tous ses talens à la défense de la vérité: il ne refusa donc pas de remplir cette premiére Chaire de Théologie; mais à condition que ce ne seroit que pour l'espace de quatre années (1). Ce fut comme une nouvelle lumiére, qui reparut dans la plus célebre Université d'Espagne. On y vit aussi une nouvelle émulation parmi les Etudians; le nombre en augmentoit tous les jours, & quelque grande qu'eut été la réputation du sçavant Cano, on ne s'apperçut pas de son absence.

XXVII. Il publie de nouveaux Ouvrages.

Parmi les exercices continuels de l'Ecole, & malgré les

(1) Ad primariam Theologiæ Cathedram matutinam, ob recessum Melchioris Cano ad Ecclesiam Canariensem promoti vacantem, communi totius Academiæ voto expetitus & invitatus, eâ lege ut post quadriennium rure donaretur... libenter annuit, ut cui literarum studio, docendique munere nihil esset in vita jucundius, &c. *Echard. Tom. II, pag. 172. Col. I.*

fréquentes Réponses que Soto étoit obligé de faire à diverses Consultations, il continuoit toujours à chatier ses premiers Ouvrages, ou à en publier de nouveaux, que les Sçavans lisoient avec fruit. Il en donna un sur l'abus des Juremens, où on trouve d'excellentes Régles : & il dédia à Don Carlos, Infant d'Espagne, son grand Traité du Droit & de la Justice, divisé en plusieurs Livres (*). Il fit aussi de sçavantes Notes, pour corriger quelques Passages, qui se trouvoient dans les Commentaires de Jean Férus Franciscain de Mayence, sur l'Evangile selon saint Jean. Michel de Médina, habile Théologien de l'Ordre de saint François, attaqua nôtre Auteur, en faisant l'Apologie de son Confrere. Mais l'Inquisition de Rome mit cette Apologie à *l'Index*; & défendit la lecture des Commentaires de Jean Férus, jusqu'à ce qu'ils fussent revûs & corrigés (1).

XXVIII. Œuvres de Charité, & de Miséricorde.

Les occupations, dont nous venons de parler, n'étoient pas les seules, qui remplissoient les momens de Dominique Soto : selon l'avertissement du Saint-Esprit, il ne négligeoit aucune des bonnes Œuvres qu'il pouvoit faire ; & son zéle actif, ainsi que sa réputation, le mettoient en état d'en faire beaucoup. Pacifier les Différends, éteindre les Inimitiés, réconcilier les Ennemis, protéger la Veuve, & l'Orphelin; combattre les Abus, les Relachemens, les Erreurs populaires; persuader l'Amour, & la pratique de la Vertu, autant par la force de l'exemple, que par l'autorité de la Parole; & joindre toujours à de rigoureuses Pénitences, ou à la ferveur de la Priére, le travail de l'Etude & de la Prédication. C'est ce qu'il avoit commencé de pratiquer dès son entrée dans l'Ordre de saint Dominique; & ce que ses différens Emplois ne lui firent jamais interrompre. Pendant un Carême, qu'il prêcha dans l'Eglise Cathédrale de Salamanque, on vit quelles Bénédictions le Seigneur aimoit à répandre sur sa Parole, & sur le Ministére d'un Prédicateur aussi humble qu'éclairé (2). Soto remplissoit alors pour la premiére fois la Charge de Prieur dans le Couvent de Salamanque; & il n'eut pas plutôt fini les quatre années, qu'il s'étoit engagé d'enseigner dans

(*) Nicolas-Antoine divise ce Traité en sept Livres, M. Dupin en huit; & le Pere Echard en dix. Ces Auteurs peuvent en avoir vû différentes Editions.

(1) Sed hæc apologia in indice Romano prohibita fuit, nec permissi feri Commentarii in Joannem; nisi correcti & emendati, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 173. *Col.* 1.

(2) Anno... 1551 conciones quadragesimales habuit in Basilica Cathedrali cum summa auditorum approbatione, nec minore fructu. *Echard. pag.* 172. *Col.* 1.

LIVRE XXVII.

DOMINIQUE SOTO.

l'Université, qu'on le plaça de nouveau à la tête de la même Communauté.

Il étoit de la destination de ce grand Serviteur de Dieu, de ne vivre jamais pour lui seul, & de ne trouver du repos que dans le Travail. Sa Charité tendre & officieuse paroissoit, & à l'égard de ses Freres qu'il aimoit à prévenir, ou soulager dans leurs infirmités; & envers les Pauvres, à qui il faisoit distribuer abondamment les Aumônes, que les facultés de la Maison permettoient de faire, ou que les Riches du Siécle faisoient passer quelquefois par ses mains. On n'admiroit pas moins la rare modestie d'un Homme, qui, après avoir paru avec tant déclat dans les plus célébres Universités, à la Cour d'un Grand Prince, & dans un Concile Œcuménique, s'abaissoit avec plaisir à ce qu'il y a de plus rebutant dans le service des Malades; & sembloit n'être à la tête de ses Freres, que pour se rendre le Serviteur de tous. Tels furent jusqu'à la fin les pieux Exercices du Peres Soto. Rempli de l'esprit de sa Vocation, & toujours fidéle à la Grace, dont il étoit un illustre Défenseur, il pouvoit dire avec l'Apôtre: *J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la Foi*, lorsque le tems de son repos étant arrivé, il fut appellé à la joie du Seigneur l'an 1560, le sixiéme jour de Décembre selon quelques Auteurs, ou plutôt le quinziéme de Novembre, comme l'assurent plusieurs autres après Dominique Bannés, qui se trouva présent à sa mort.

XXIX. Il continue à conduire, & à édifier ses Freres.

XXX. Sa mort.

L'Université de Salamanque, & la Ville de Ségovie firent des dépenses extraordinaires pour honorer ses Funérailles, & donner des marques publiques de leur Vénération. Tous ceux qui ont parlé des célébres Théologiens du seiziéme Siécle, ou des Hommes Illustres de l'Ordre de saint Dominique; de même que les Auteurs qui ont écrit l'Histoire du Concile de Trente, ou celle de l'Empereur Charles-Quint, ont fait l'Eloge de Dominique Soto. Diégue de Colmenarez, dans son Histoire de la Ville de Ségovie, reléve particuliérement la Piété, l'Erudition, le Mérite, & les Talens d'un Homme, dont les Protestans eux-mêmes ont parlé avec honneur; quoiqu'ils n'ayent point eu de plus formidable Adversaire de leurs Nouveautés. Nicolas-Antoine, pour nous marquer quelle idée les Espagnols avoient de ses Ecrits, nous apprend que c'étoit parmi eux un Proverbe, qu'on sçavoit tout quand on sçavoit Soto (1).

XXXI. Sa mémoire honorée à Salamanque, & à Ségovie.

XXXII. Il est loué par tous les Auteurs.

XXXIII. Eloge qu'en fait Nicolas-Antoine.

(1) Soti meritum in Literis Sacris, & Philosophicis (præter quam quod commune

LIVRE XXVII.

DOMINIQUE SOTO.

XXXIV. Ses Ecrits.

Les premiers Ouvrages de notre Auteur, furent des Commentaires sur la plupart des Livres d'Aristote. Nous avons déja remarqué, que les Universités d'Alcala & de Salamanque se servirent de ces Commentaires, pour bannir de leurs Ecoles les Opinions, ou les Fables des Nominaux. Entre ses Ecrits Théologiques, les principaux sont; 1°. Des Commentaires sur le quatriéme Livre des Sentences; 2°. Une autre sur l'Epître aux Romains; 3°. Son Traité du Droit & de la Justice; 4°. Un autre de la Nature & de la Grace, dédié aux Peres du Concile de Trente, & partagé en trois Livres. Dans le premier, l'Auteur traite des différens Etats de l'Homme, & de sa Chute; dans le second, il parle de la Justification, & de la Rédemption de la Nature Humaine; dans le troisiéme, il explique le pouvoir de l'Homme Justifié, & y combat fortement l'Opinion de Catharin, touchant la Certitude de la Justice. Il traite encore la même Matiére avec beaucoup d'Erudition, dans son Apologie contre le même Auteur. Nous avons encore de lui un Livre, pour apprendre la véritable maniére de prêcher l'Evangile; une autre intitulé, *Somme de la Doctrine Chrétienne*; un troisiéme pour la Cause des Pauvres; un quatriéme touchant le Secret.

On lui attribue aussi une Office de saint Jérôme, & un de saint Thomas d'Aquin. Les Hiéronimites se servent du premier, qui fut adopté dans leur Chapitre Général l'an 1543, selon Diégue de Colmenarez; & les Dominicains de Salamanque chantent le second, le jour de la Fête du Docteur Angélique, au rapport de Marieta Auteur Espagnol.

Outre les différens Ouvrages que nous venons de citer, & dont les principaux ont été souvent imprimés à Salamanque, à Tolede, à Alcala, à Lyon, à Paris, à Douay, à Anvers, à Rome, à Venise, & ailleurs; Soto avoit commencé des Commentaires sur l'Evangile selon saint Mathieu: mais n'ayant pû y mettre la derniére main, il ne voulut point les donner au Public, ni permettre qu'on les fit paroître sous son nom. Et vers la fin de son Commentaire sur le quatriéme Livre des Sentences, il a eû soin d'avertir qu'il paroissoit plusieurs Ecrits, qu'on lui attribuoit, mais qu'il désavouoit; parce que ceux qui avoient pû les recueillir, pendant qu'il faisoit ses Leçons de

illius temporis dicterium, qui nempe scit Sotum, scit totum, prædicat) insignes Doctrinâ viri, quidamque ab eo, in celeberrimo illo Salmantino Gymnasio edocti valdè celebrant, &c. *Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag.* 257. *Col.* 2.

LIVRE XXVII.

DOMINIQUE SOTO.

Théologie dans les Ecoles, y avoient mêlé plusieurs choses dignes de correction.

Il se plaint de même qu'on eût altéré une Instruction familiére, qu'il avoit autrefois composée en forme de Catéchisme, pour apprendre aux Enfans les premiers principes de notre Religion. Quelque Novateur, ou Hérétique caché, en avoit corrompu l'Edition faite à Compostelle, & n'avoit pas fait difficulté d'avancer que nous ne devons point invoquer la Sainte Vierge, comme notre Avocate & notre Protectrice auprès de son Fils. Soto, en se récriant contre cette Erreur, déclare qu'il a positivement enseigné le contraire dans ce même Ecrit; & sans insulter au malheur du Coupable, il ajoute que surpris depuis dans un autre crime de même espéce, il avoit été puni du dernier Supplice. *Sed ille Calcographus ob aliam id genus imposturam patibulo fuit suspensus. Si in cujuspiam manus illa Cartula inciderit, meminerit Blasphemiam illam falsò mihi scriptam.* Dom. Soto in fine IV lib. Senten.

PIERRE DE SOTO, CONFESSEUR ET CONSEILLER DE L'EMPEREUR CHARLES-QUINT, DEPUIS THEOLOGIEN DE PIE IV, AU CONCILE DE TRENTE.

PIERRE DE SOTO.

Jo. Lopez IV Part. Lib. II, Hist. Gen. Cap. XXVI, &c.

Echard. Tom. II, pag. 183. &c.

Nat. Alex. Hist. Eccl. Tom. VIII, pag. 192.

SI nous n'avions qu'à faire l'Eloge de Pierre de Soto, il suffiroit peut-être de dire que plusieurs Souverains Pontifes, les Cardinaux, & les Sçavans du premier Ordre, ont été ses Admirateurs ou ses Panégyristes pendant sa vie & après sa mort: que de Puissans Monarques l'ont employé avec succès dans quelques importantes Négociations, & que si ses Talens & ses belles Actions l'ont fait compter parmi les Grands Hommes de son Siécle, ses Vertus ne l'ont pas moins rendu un des plus saints Religieux de son Ordre. L'Histoire de sa vie en sera la preuve.

I. Naissance, Profession, Vertus de Pierre de Soto.

Pierre de Soto, né à Cordouë de Parens Nobles, embrassa l'Institut des FF. Prêcheurs, dans le célébre Couvent de saint Etienne à Salamanque l'an 1518; & il y fit ses Vœux l'année suivante le premier jour d'Avril. Nicolas-Antoine dit que la beauté de son génie, la maturité du Jugement, & une grande application à l'Etude des Saintes Lettres, le rendirent bientôt un excellent Théologien (1). Mais son attrait pour

(1) Fr. Petrus de Soto, Cordubensis, nobili loco natus, Dominicanus, Familiæ istius

la

la vie intérieure & pénitente, n'étoit pas moins grand, que son ardeur pour les Sciences. Le Pere Jean Hurtado de Mendoza, à qui l'Empereur n'avoit pû persuader d'accepter l'Archevêché de Tolède, vivoit alors dans une haute opinion de Sainteté. Ayant mis la Réforme dans plusieurs Couvens d'Espagne, il avoit fondé celui de Nôtre-Dame d'*Atocha* à Madrid. La bonne odeur que ce saint Religieux, & ses Freres répandoient dans le Pays, obligea Pierre de Soto à se mettre sous sa conduite, pour se former sur son modéle. Il l'imita de si près dans la pratique de toutes les Vertus Chrétiennes, & Religieuses, qu'il fut regardé dès-lors comme un des principaux appuis de cette Réforme naissante.

II. Il prend un saint Religieux pour modéle.

Peu avancé en âge, mais déja distingué par sa prudence, de Soto eût Commission de fonder un Couvent de son Ordre dans la Ville d'Aranda, sur la Riviére de Douero. Le Peuple depuis long-tems sans Instruction, souhaitoit avec ardeur cet Etablissement; & l'Evêque du lieu, Pierre d'Acosta, le favorisoit de tout son pouvoir: mais toutes ses instances pour faire accepter les Revenus fort considérables, qu'on vouloit attacher au nouveau Couvent, furent inutiles. Le Pere de Soto étoit persuadé, & il le fit entendre au charitable Prélat, qu'il étoit de l'Intérêt Spirituel du Diocèse, & de celui des Religieux, qu'ils n'eussent que peu de Biens Temporels: car, disoit-il, le Diocèse a un très-grand besoin d'Instruction, & le Pays est fort pauvre: or si la premiére Ferveur venoit à se ralentir, les Religieux ne quitteroient pas volontiers la vie douce & commode qu'ils trouveroient chez eux, pour aller semer la Parole de Dieu, parmi toutes les fatigues, & les incommodités qui accompagnent toujours le saint Ministére.

III. Il fonde un Couvent dans la plus parfaite régularité.

Cet esprit de pénitence, & l'amour de la plus rigide Pauvreté, étoient les premiéres Vertus, que Pierre de Soto avoit admirées dans le Pere Hurtado: & il n'imita pas moins son Modéle dans le refus des Dignités Ecclésiastiques. Mais cette application aux Exercices de Piété, ne l'empêchoit pas de travailler en même tems à acquérir le Trésor des Sciences. Assidu à la Lecture des Théologiens, des Peres, des Conciles, & des Saintes Ecritures, il avoit acquis la réputation de n'être pas moins sçavant que vertueux, lorsque l'Empereur

IV. Saintes occupations.

celeberrimorum hominum parentis decus eximium, Salmanticæ ad S. Stephanum Sacro Instituto adscriptus, eas dotes ingenii, judiciique, memoriæque ad Sacrarum studia Litterarum adduxit, ut in præstantissimum Brevi Theologum evaserit, &c. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. II, pag.* 193. *Col.* 2.

LIVRE XXVII.

PIERRE DE SOTO.

Charles-Quint l'arracha à sa solitude, pour le faire venir à la Cour. Le Confesseur de ce Prince étoit mort depuis peu; & Pierre de Soto, malgré sa modestie & son amour pour la Retraite, se vit contraint de lui succéder. Il n'accepta qu'en tremblant ce difficile Emploi, qu'il éxerça pendant quelques années; & dont il ne manqua pas de se démettre aussitôt qu'il lui fut permis. Comme il étoit très-habile, sage, prudent, judicieux, & toujours modéré dans ses Décisions, l'Empereur le mit au nombre de ses Conseillers (1). Il écoutoit volontiers ses avis, & les suivoit quelquefois; c'est-à-dire, lorsque des vûes supérieures de politique ne l'emportoient pas dans son Esprit, ou dans son Conseil, sur le sentiment du Serviteur de Dieu, qui ne consultoit lui-même que la Justice, & la Religion, dans le parti qu'il embrassoit.

V. Le Pere Jacques de Saint Pierre.

VI. Soto est fait Confesseur, & Conseiller de l'Empereur.

VII. Il est employé à concilier les intérêts de l'Empereur; & du Roy Très-Chrétien.

Nous ignorons en quelle année le Confesseur de Charles-Quint, & le Pere Gabriel de Guzman autre Dominicain, furent employés pour concilier les longs differends de ce Prince & de François I. Mais le Bref que le Pape Paul III, lui adressa le 22 de Mars 1545, & que nous trouvons dans les Annales d'Odoric Raynald, semble marquer que cette Négociation venoit d'être heureusement terminée. Voici ces Lettres Apostoliques:

VIII. Lettre du Pape Paul III, au Pere Pierre de Soto.

A Notre cher Fils, Pierre de Soto, de l'Ordre des FF. Prêcheurs, Professeur en Théologie, & Confesseur de l'Empereur,

DILECTO Filio Petro de Soto, Ord. Prædicatorum, & Sacræ Theologiæ Professori, Serenissimi Cæsaris Confessario.

LE PAPE PAUL III.

PAULUS PAPA III

Notre cher Fils, Salut & Bénédiction Apostolique.

Dilecte Fili, salutem, & Apostolicam Benedictionem.

Odoric. Ray. ad An. 1545. n. 56. Bullar. Ord. Tom. IV, pag. 631.

Le Pere Gabriel de Guzman, Théologien de l'Ordre des FF. Prêcheurs, & Confesseur de Sa Majesté la Reine de France, s'étant présenté à Nous, à l'occasion de quelque Monastére, dont le Roy Très-Chrétien lui avoit donné la conduite, nous a beaucoup parlé de votre rare Erudition, de votre Piété, & de tout ce que vous avez fait avec lui, pour

Veniens nuper ad nos dilectus Filius Gabriel de Guzman Ordinis Prædicatorum, & Sacræ Theologiæ Professor, Christianissimæ Reginæ Franciæ Confessor, pro expeditione cujusdam Monasterii, ad quod eum Rex Christianissimus nobis nominavit, multa retulit de tua singulari Doctrina, ac pietate; utque in negotio pacis, inter Cæsaream Majestatem, & dictum Regem Chris-

(1) Vir evasit Brevi scholasticis concertationibus, Sacrâ Doctrinâ, Patrum, & Conciliorum assiduâ lectione, morum ad hæc integritate, & innocentiâ conspicuus; unde & à Carolo V, Imperatore delectus est ab Arcanis, & sacris Confessionibus, & consiliarius, &c. *Echard. Tom. II, pag. 183. Nic. Ant. ut sp.*

tianissimum nuper confecta, unà secum piè ac diligenter laboraveris; quæ etsi erant nobis antea de te cognita, tamen ex ipso etiam Gabriele audire jucundissimum nobis fuit; teque de hoc summopere in Domino commendamus: rem enim procurasti non solùm illis Principibus, & eorum Regnis; verùm etiam & Universæ Christianitati Salutarem. Quæ ut diutissimè conservetur, nobis, ac tibi, & bonis omnibus laborandum est. Quam obrem nos publicæ utilitatis, quæ ex hoc dependet, desiderio ducti, cùm non nulla ad ejusdem præservationem pacis pertinentia nobis in mentem venissent, ea per ipsum Gabrielem istic redeuntem tibi nota esse voluimus, ut in his Serenissimo Cæsari ad commune bonum sedandis, pietatem tuam exerceas; quemadmodum ea pleniùs & uberiùs idem Gabriel nostro nomine tibi referet.

Datum Romæ 22 Martii 1545, Pontificatûs nostri anno undecimo.

faire réussir le Traité de Paix, qui a été enfin conclu entre Leurs Majestés Impériale & Très-Chrétienne. Quoique nous en fussions déja instruits, nous avons cependant écouté avec une singuliére satisfaction tout ce que ce Religieux nous a dit à votre avantage. Nous vous congratulons, & vous louons beaucoup, de ce qu'en travaillant avec ce Succès, à une Paix si désirée, vous avez rendu un service signalé, non seulement à deux puissans Souverains, & à leurs Peuples, mais aussi à toute la Chrétienté. C'est à nous, & à vous, ainsi qu'à tous les Gens de bien, de contribuer autant qu'il se pourra, à la conservation de cette Paix. L'amour du bien Public, qui dépend de là, & qui nous tient à cœur, nous a inspiré quelques moyens propres à affermir de plus en plus la bonne intelligence entre ces deux Princes. Nous en avons parlé au Pere Gabriel de Guzman, lorsqu'il est parti dici, & l'avons chargé de vous expliquer plus clairement nos pensées, afin que votre Piété fasse agréer à l'Empereur ce qui peut contribuer au bien commun. Donné à Rome le 22 de Mars 1545, l'onziéme année de notre Pontificat.

IX. Pierre de Soto, va avec l'Empereur en Allemagne.

Pierre de Soto n'étoit plus en Espagne, quand ce Bref lui fut rendu; il y avoit déja quelque tems qu'il avoit accompagné l'Empereur en Allemagne; où, témoin des ravages causés dans ces Provinces infortunées par le Luthéranisme, & touché jusqu'au vif de tant de calamités, il essaya d'en arrêter les progrès par ses Ecrits; tandis que le Prince employoit la force de ses Armes, pour soûmettre les puissans Protecteurs de l'Hérésie. Mais pour travailler avec plus de repos & de succès, en joignant la Priére au Travail, il voulut s'éloigner de la Cour; & il en demanda avec instance la permission. Cette permission déja souvent demandée, & autant de fois refusée, lui fut enfin accordée. Le Cardinal Othon Truchsés, Evêque d'Ausbourg, zélé Défenseur de la Foi, ayant prié notre Théologien de venir à son secours, ou plutôt à celui de la Religion, plus vivement attaquée dans son Diocèse que par tout ailleurs, il se rendit sans peine à ses désirs: & ces deux grands Hommes concertérent ensemble les moyens qu'on pouvoit pren-

X. Il travaille avec le Cardinal Othon, à la défense de la Foi.

LIVRE XXVII.

PIERRE DE SOTO.

dre pour la conservation de la Foi, & les sages Réglemens qu'il convenoit de faire pour la Réforme des Mœurs, tant du Clergé, que du Peuple.

XI. Ouvrages autorisés par ce Cardinal, & recommandés par son Concile d'Ausbourg.

Mettant d'abord la main à la plume, Pierre de Soto composa plusieurs excellens Ouvrages : *Son Institution Chrétienne*, fut suivie d'un autre Traité divisé, comme le premier, en trois Livres, & intitulé *Institution des Prêtres*, ou Manuel des Clercs. Il donna bientôt après un troisiéme Traité qu'il apella l'Abregé de la Doctrine Catholique pour l'instruction de tous les Fidéles. Le Cardinal Othon ayant depuis assemblé un Concile à Ausbourg en 1548; il y proposa, & fit autoriser, tous les Réglemens qu'il avoit médités à loisir; & le Synode ordonna aux Pasteurs de se servir des Livres du Pere de Soto, pour leur propre instruction, & pour celle de la Jeunesse. Le zélé Cardinal ne se contenta pas de recommander à tout son Clergé la fréquente lecture du Manuel des Clercs; il ordonna expressément qu'on le lût tous les jours dans les Ecoles publiques, & qu'après qu'on en auroit achevé la Lecture, on la recommençât; tant il étoit persuadé qu'on ne pouvoit trop inculquer dans l'esprit des Ministres de l'Autel, les grandes Vérités, & les solides Maximes, expliquées dans cet Ouvrage, que Nicolas-Antoine apelle un Livre d'Or : *Opus verè aureum*; & qu'on a vû souvent réimprimé à Louvain, à Venise, à Cologne, à Lyon, à Bresse, &c.

Hist. Eccl. Liv. CLXV, n. 38. Instruct. Past. du C. Othon.

Pag. 194. Col. 1.

XII. Soto rétablit les Etudes, & l'Université de Dilinghen.

Ce fut encore à la persuasion de Soto, & avec son secours, que le Cardinal Othon entreprit de rétablir les Etudes dans l'Université de Dilinghen, petite Ville d'Allemagne dans la Souabe, où l'Evêque d'Ausbourg fait sa Résidence ordinaire. La réputation de Soto, qui ne refusa pas d'y faire d'abord des Leçons publiques, y attira un grand nombre d'Ecoliers, dont il fit autant de zélés Catholiques, de vrais Disciples de saint Thomas, & des Défenseurs de la Foi, pour laquelle il ne cessoit pas lui-même de combattre par ses exemples, par ses Priéres, par ses Prédications, & par sa Plume (1).

XIII. Il est attaqué par quelques Ministres Protestans; & défendu par des Evêques Catholiques.

Il entreprit de défendre plusieurs Dogmes Catholiques, contre les Prolégoménes de Brentius, Docteur fort estimé parmi les Protestans. Celui-ci répondit avec beaucoup de fiel; & sa réponse fut encore soutenue par Pierre-Paul Verger, autre Apostat, qui eût la témérité de dédier à Sigismond Auguste, Roy de Pologne, un Ouvrage fait pour attaquer la Doctrine

(1) Quod quidem Delingæ suevorum; atque aliquando Oxoniæ in Anglia, D. Thomam interpretatus, vitâ, voce, styloque egregiè præstitit, *Nic. Ant. ut sp.*

de l'Eglise. Tandis que Soto pensoit à réfuter l'un & l'autre Adversaire ; le célébre Stanislas Hosius, alors Evêque de Warmie, depuis Cardinal, & l'un des Présidens du Concile de Trente, prit en main la défense de la Foi, & de celui qui l'avoit glorieusement soutenue contre les efforts de ses Ennemis.

Ce Cardinal, aussi recommandable par sa Doctrine, & sa Piété, que par sa Pourpre, fait souvent l'Apologie, ou l'Eloge de Pierre de Soto (*). Parmi plusieurs autres injures, que Brentius n'avoit point épargnées à notre Auteur, il s'étoit avisé de badiner ridiculement sur son nom, en l'apellant *Asoto*, ce qui signifie *Libertin*, & *Dissipateur*. Sur quoi le Cardinal Hosius, dans une juste indignation, répond ainsi :

XIV. Réflexions du Cardinal Hosius.

« A quel homme, Brentius fait-il cét outrage? A celui qui « de nos jours a peu de semblables en sainteté : *Ei quo vix* « *quempiam hominem hæc nostra sæcula tulerunt sanctiorem.* A ce- « lui, qui de fait & de parole a renoncé depuis long-tems à ce « monde pervers ; & qui, pour conserver plus sûrement son in- « nocence, a embrassé l'Institut de saint Dominique, où il ne « s'est occupé que de la Priére, & de l'Etude des Saintes Let- « tres. A celui, dont la réputation de Doctrine, & de Piété a « porté l'Empereur Charles-Quint à le choisir entre tous les « autres, pour être son Confesseur. Et afin que vous sçachiez « (il parle au Roy de Pologne) que l'Empereur ne s'est point « trompé dans son choix, ce digne Religieux lui a donné, « dans plus d'une occasion, des preuves de sa haute Vertu, en « préférant une vie pauvre pour le reste de ses jours, à la Di- « gnité Episcopale, qu'on lui offroit. J'ai vû ce grand Homme, « lorsqu'envoyé par Votre Majesté vers l'Empereur, je m'ar- « rêtai à Dilinghen, chez le Cardinal Evêque d'Ausbourg : cet « illustre Prélat, orné lui-même de tant de qualités, ne pou- « voit assez me faire l'Eloge des rares & singuliéres Vertus de « Soto : *Nunquam satis eximias & singulares hominis virtutes* « *apud me prædicare potuit.* C'est un tel homme, que le vilain « Brentius ose traiter d'Asoto. Qu'est cela, sinon apeller la lu- « miére ténébres, & le bien mal? Mais comment pourrions- « nous connoître un Disciple de Luther, formé dans l'Ecole « de Satan, si ce n'est par son hardiesse à mentir, & à calom- « nier? Or quelle foi méritera-t-il dans la suite, si dès le com- «

(*) *Soit dans ses autres Ouvrages, soit en particulier dans son Livre, intitulé,* Veræ, Christianæ, Catholicæque Doctrinæ solida propugnatio, unà cum illustri confutatione Prolegomenorum, quæ primùm Joannes Brentius adversus Petrum à Soto Theologum scripsit ; deindè verò Petrus-Paulus Vergerius apud Polonos temerè defendenda suscepit.

LIVRE XXVII.

PIERRE DE SOTO.

» mencement il ne craint point d'employer la calomnie, & le » mensonge? Il a cru cependant qu'il ne suffisoit pas encore à » sa passion d'avoir ainsi outragé un Théologien de la plus » rare vertu, s'il ne faisoit le même outrage à tout l'Ordre des » Evêques, & des Prêtres, qu'il apelle aussi des Prélats *Asotiques* ».

XV. Et de Guillaume Lindanus.

Le Cardinal Hosius ne fut pas le seul Ecrivain Catholique, qui en réfutant les Erreurs, & les grossiéretés de Brentius, donna de justes louanges au mérite de Pierre de Soto. Guillaume Lindanus, l'un de ses Successeurs dans l'Université de Dilinghen, depuis Evêque de Ruremonde, & de Gand, apostrophe en ces termes le même Luthérien: « Le célébre Pierre » de Soto, que, par un trait de votre modestie Evangélique, » vous traitez tantôt d'*Asoto*, tantôt de *Jebusite*, parmi tant & » de si glorieux Titres d'honneur, que Sa Majesté Impériale » vouloit lui faire accepter; suivant les mouvemens d'une » piété vraiment chrétienne, & d'une rare humilité, craignit » d'entreprendre au-dessus de ses forces; & trompa pendant sa » vie les Vivans même. Digne Enfant de l'Eglise Catholique, » & l'un de ses principaux Membres, il ne prescrit pas de régles de foi à l'Eglise du Fils de Dieu; mais animé d'un saint » zéle, il tâche de communiquer avec usure à ses Freres en » JESUS-CHRIST, ce qu'il a reçu abondanment des premiers » Disciples des Apôtres, pour dissiper les ténébres de l'Erreur ».

Panapl. Evang. Lib. V, Cap. I, & II.

Pendant ces Disputes: tandis que les Hérétiques en Allemagne ne cessoient de combattre, avec une audace pleine de fureur, la Sainte Eglise, & tous ceux qui avoient le courage de défendre la pureté de sa Doctrine; les Novateurs en Angleterre perdoient leur appui; & on commençoit à espérer, que la véritable Religion rentreroit enfin dans ses anciens Droits. Edouard VI, qui, pour le malheur de l'Eglise, avoit marché sur les traces de son Pere Henry VIII, mourut à Londres, le sixiéme jour de Juillet 1553, âgé seulement de seize ans: & sa Sœur Marie, Princesse Très-Catholique, reconnue Reine d'Angleterre, ne pensa d'abord qu'au rétablissement de la Religion de ses Ancêtres, dans tous ses Etats. Tous les Evêques Catholiques, déposés sous le Régne précédent, furent rétablis dans leurs Siéges, par des Commissaires nommés pour éxaminer les Causes de leur Déposition. Bientôt après on vit paroître une Déclaration de la même Princesse, qui ne permit point de douter que son dessein ne fut d'abolir entiére-

XVI. Mort du Roy d'Angl. Edouard VI.

XVII. La Reine Marie sur le Trône de ses Ancêtres.

ment la prétenduë Réforme, & de remettre toutes choses sur le même pié, où elles étoient avant que le Roy Henry VIII, se fut séparé de l'Eglise Romaine.

XVIII. Le Cardinal Polus Légat, nommé pour l'Angleterre.

Pour faciliter l'éxécution de cette grande entreprise, le Cardinal Polus, du Sang Royal d'Angleterre, & plus distingué encore par ses éminentes qualités, que par sa naissance, fut nommé par le Pape Jules III, pour se rendre auprès de la nouvelle Reine, en qualité de Légat Apostolique. Ce Cardinal, qui avoit ordre de Sa Sainteté de conférer d'abord avec l'Empereur, & de prendre ses mesures avec lui, étoit très-agréable à la Reine d'Angleterre; & Charles-Quint craignit qu'il ne le fut trop pour les intérêts de sa Maison. Ce Prince Politique se proposoit déja le Mariage de son Fils, Philippe d'Espagne, avec la Reine Marie: Polus, quoique Cardinal, n'étoit point lié par les Ordres Sacrés. Les soupçons de l'Empereur le portérent à traverser son Voyage. Le Légat s'étoit d'abord rendu à Dilinghen, où il avoit eû quelques Conférences avec le Pere Pierre de Soto; & il continuoit son chemin, lorsqu'à quelques lieues du Duché de Wirtemberg, il reçut un Député de l'Empereur, qui lui dit qu'étant si proche Parent de la Reine, il devoit s'intéresser à tout ce qui pouvoit lui être plus avantageux; ce qu'il ne feroit pas, s'il paroissoit dans le Royaume d'Angleterre dans les circonstances présentes; que Sa Majesté le prioit donc de s'arrêter; ou de choisir quelque endroit pour y demeurer jusqu'à nouvel ordre; qu'il pouvoit choisir Liége, si cette Ville lui convenoit mieux qu'une autre.

XIX. Retenu en Allemagne par ordre de l'Empereur.

Palav. Hist. CC. Trid. Lib. XIII, Cap. VIII.

Polus fort surpris de ces ordres, retourna à Dilinghen; & de là il écrivit au Pape, à la Reine d'Angleterre, & à l'Empereur. Il représenta à celui-ci combien il étoit indigne de Sa Majesté de traiter ainsi un Légat du Saint Siége, Député pour la Cause de la Religion; & de le laisser au milieu de l'Allemagne sous les yeux des Hérétiques, à la honte de l'Eglise, & au mépris du Pape. Bien des Prélats, & des Princes joignirent leurs Priéres aux sollicitations du Légat; & tout fut inutile. Polus s'avisa enfin d'employer un autre moyen, qui fut plus efficace; c'étoit, dit le Cardinal Palavicin, le crédit de Pierre de Soto. Ce saint Religieux, toujours animé de zéle pour les intérêts de la Foi, se rendit en diligence à Bruxelles, où se trouvoit l'Empereur; il lui parla avec beaucoup de respect & de force; & il en obtint enfin ce qu'il demandoit. Le Légat fut invité de

XX. Pierre de Soto leve les obstacles, & procure la liberté au Légat.

LIVRE XXVII.

PIERRE DE SOTO.

venir à la Cour de ce Prince, & de passer ensuite à celle de Londres (1).

XXI. Il est apellé en Angleterre, pour y rétablir la Religion Catholique.

Le Mariage de Philippe II avec la Reine Marie ne fut pas plutôt conclu, & confirmé par le Parlement d'Angleterre, que Leurs Majestés se hâtérent de faire venir dans la Grande-Bretagne des Hommes puissans en Œuvres & en Paroles; afin que par leurs Soins, leurs Leçons & leurs Ecrits, l'Erreur fut connue & détestée, & la Foi Orthodoxe rétablie dans les Ecoles, & dans toutes les Eglises du Royaume. Pierre de Soto fut un de ces Théologiens; comme son zéle n'étoit pas moindre que son Erudition, on vit en peu de tems le fruit de ses travaux, particuliérement dans l'Université d'Oxford, que l'hérétique Pierre Martyr avoit infectée de ses Erreurs. Nicolas Sander, dans son Traité du Schisme d'Angleterre, de la Traduction de Maucroix, s'explique ainsi:

Pag. 314.

XXII. Ce qu'il fait dans l'Université d'Oxford.

« L'Université d'Oxford reçut un bien fait insigne de ces » Princes (Philippe, & Marie) car ils firent venir d'Espagne » le Pere Pierre Soto, excellent Théologien de l'Ordre de » saint Dominique, & l'établirent Professeur à Oxford, afin » qu'il réparât ce que Pierre Martyr avoit gâté. Ce Pere y » renouvella la Théologie Scholastique, & en chassa ce fard » trompeur qui sied mieux au Mensonge qu'à la Vérité. En » peu de tems il vint à bout de cette entreprise avec l'assistance » de quelques habiles Religieux de son Ordre, Espagnols & » Allemans (*). La Jeunesse formée par leurs instructions » recevoit avidemment les semences d'une Doctrine solide & » Catholique. Il me souvient qu'à l'éxemple de saint Augustin, » l'on comparoit Pierre Martir à Fauste le Manichéen, & Soto » à saint Ambroise: car Pierre Martyr surpassoit assurément » Soto en délicatesse, & en ornement de Langage; mais en » récompense Martyr n'entroit point en comparaison avec » Soto, pour le bon sens, & pour la connoissance des Saintes » Lettres.

(1) Equidem enarrare plenè non possem, quàm impenso studio, quantâque solertia Polus curaverit ea repagula solvere, prolixis admodum nervosisque Litteris per idoneorum hominum missiones ad Cæsarem, ad Reginam, & ad Pontificem. Sed efficacissimam ad id Petri Soto operam expertus est. Hic... nobile juvenum Seminarium Dilingæ administrabat: qui postea Concilio sub Pio IV interveniens, amplæ de se laudis materiam Historiæ nostræ suppeditabit. Is itaque ea de causa Bruxellas se contulit cum Litteris Poli ad Cæsarem, ac tandem ejus cohortationibus commotus Carolus, remisso ad Polum urbano responso, ejus admittendi, invitandique ad aulam voluntatem præ se tulit, &c. *Hist. CC. Trid. Lib. XIII, Cap. VIII, n. 6.*

(*) Nous ignorons quels étoient ces Dominicains Allemands, dont l'Auteur a voulu parler. Les Espagnols qui furent apellés en Angleterre, & qui y travaillérent avec le même succès, sont Pierre de Soto, Barthelemy de Carranza, & Jean de Villagarcia, Profès de notre Couvent de Valladolid. *Echard. Tom. II, pag.* 183, *&* 187.

Lettres. De sorte que les Ecoliers avoient honte de la Doctrine vaine & trompeuse, que Martyr & les autres Docteurs Hérétiques leur avoient apprise. C'est aux sages Théologiens, qui leur succédérent, qu'on doit attribuer ces précieux restes de la Foi Catholique, que le Schisme n'a pû encore détruire en Angleterre, & qui ont résisté à une si longue, & si cruelle persécution (1). »

XXIII. Mort de la Reine Marie.

Ces fruits auroient été sans doute plus abondans, si le Seigneur, moins irrité contre son peuple, avoit daigné prolonger les jours de la Reine Marie. Cette Princesse mourut le 17 de Novembre 1558, dans la sixiéme année de son Régne, & la quarante-troisiéme de son âge. Sa mort, & celle du Cardinal Polus, qui ne lui survécut que de seize heures, furent l'Epoque fatale des nouvelles Révolutions, qui abolirent une seconde fois l'éxercice de la véritable Religion, dans tout le Royaume d'Angleterre. La Reine Elisabeth, qui monta sur le Trône, n'étoit point favorable aux Catholiques; & son Conseil ne fut depuis occupé qu'à remettre en honneur la prétendue Réforme. Nos Théologiens sortirent alors d'Angleterre: & Pierre de Soto, après avoir exhorté ses chers Disciples à demeurer toujours fermes, dans la confession de la Foi, par laquelle nous sommes sauvés, retourna en Espagne. Il comptoit pouvoir se cacher désormais dans la Retraite, & y goûter les douceurs de la Contemplation, dans les saints Exercices de la Priére, & de la Pénitence. Par de telles Pratiques, il vouloit s'efforcer d'attirer les Miséricordes du Seigneur, sur des Fidéles qu'il voyoit exposés à de rudes épreuves; & se préparer lui-même à la mort, dont le souvenir étoit toujours présent à son esprit.

XXIV. Soto retourne en Espagne.

XXV. Edifie par ses Vertus, la Communauté de Talavera.

Le Couvent de Talavera, l'un des plus réguliers de toute la Province d'Espagne, parut se renouveller par un surcroît de régularité, & de ferveur, lorsque le Serviteur de Dieu, réuni enfin à ses Freres après tant de glorieux travaux, y fit admirer cet esprit d'Oraison, de Modestie, & de Recueillement, qui le rendoit encore plus estimable, que tous les talens, qu'il avoit reçus de la Nature. La Providence néanmoins ne permit pas que son silence fut aussi rigoureux, ni sa Retraite aussi cachée qu'il l'avoit souhaité. Il se vit bientôt comme accablé d'un grand nombre de Lettres, qu'on lui écrivoit

XXVI. Consulté par les Sçavans.

(1) Certè his sapientissimis Magistris ita profecit Academia, ut non aliunde hoc Catholicæ fidei semen, quod Deus in tam diuturno subsequente Schismate, & tam immani persecutione nobis reliquit, extitisse videatur.

tantôt de la Cour de Castille, & tantôt des Pays Etrangers. Les Princes, les Evêques, les Sçavans le consultoient sur leurs doutes. Ceux-là l'invitoient à venir au secours de l'Eglise par tout attaquée par les Sectaires. Ceux-ci lui demandoient quelques nouveaux Ouvrages, pour fermer la bouche au Mensonge, & faire triompher la Vérité, dont il étoit le Docteur & l'appui. La Communauté de Talavera l'avoit déja engagé à prendre le Gouvernement de cette Maison, lorsque le Général de l'Ordre, le chargea de celui de toute la Province d'Espagne, dont il le fit Vicaire Général après le Provincialat de Melchior Cano.

XXVII. Etabli Vicaire Général de sa Province.

Cependant les Princes Chrétiens demandoient qu'on continuat, ou qu'on reprit, les Sessions du Concile de Trente, pour conduire cette grande affaire à une heureuse Conclusion. Le Roy d'Espagne surtout faisoit pour cela les plus vives instances. Le Roy Très-Chrétien (Henry II) ne le désiroit pas moins: & le Pape Pie IV, après une Procession solennelle, qu'il fit faire le 24 de Novembre 1560, & où il alla lui même piés nûs, depuis l'Eglise de saint Pierre jusqu'à celle de sainte Marie sur la Minerve, accompagné du sacré Collége, & de toute sa Cour, fit publier la Bulle, pour une nouvelle Convocation du Concile de Trente. Sa Sainteté apella bientôt après Pierre de Soto à Rome, voulut avoir avec lui quelques Conférences particuliéres, le mit à la tête de ses Théologiens, & le fit partir pour Trente, avec ses Instructions.

Hist. Eccl. Liv. CLIV, n. 124. 125.

XXVIII. Envoyé au Concile de Trente.

Il semble qu'il eût manqué quelque chose à la gloire de ce grand Homme, si ses talens déja si connus, & si souvent employés ailleurs, ne l'avoient aussi été dans cette occasion, pour la défense des Vérités attaquées. Nous avons vû avec quelle distinction Dominique Soto avoit paru dans les premiéres Sessions de ce Concile, sous Paul III. Pierre de Soto n'y fit pas moins briller ses lumiéres, dans tout ce qui restoit à décider dans les derniéres, soit pour la Réforme des Mœurs, ou pour la confirmation de la Foi, & la confusion des Hérétiques. Le Cardinal Palavicin en parle souvent avec éloge. Nicolas-Antoine dit que les Peres du Concile l'écoutoient avec admiration; & qu'on le considéroit communément comme le Prince des Théologiens (1). Mais ce Docteur également habile & zélé, ne parla jamais avec plus de force, & d'Erudition, que lorsqu'il fut

XXIX. Les Peres du Concile, le regardent comme le Prince des Théologiens; & déférent beaucoup à ses lumiéres.

(1) In Concilio demum Tridentino (sub Pio IV. P. M.) in quem totius orbis Romani concessum, unà cum aliis Familiæ suæ Theologis venerat, ab eodem evocatus, eam sui opinionem, aut verius admirationem Patribus injecit, ut Princeps Theologorum communi ferè omnium sententiâ reputaretur. *Bibl. Nov. Hisp. ut sp.*

question d'expliquer la nécessité qu'ont les Evêques, & les autres Pasteurs, de résider en personne dans les lieux de leurs Bénéfices, pour pouvoir en remplir les devoirs, selon les besoins des Peuples, les Loix, & l'esprit de l'Eglise. Il n'oublia rien pour faire décider que cette obligation étoit de droit Divin, & naturel. Il entraina par ses raisons beaucoup d'Evêques, même Italiens, dans le même sentiment: & lorsque ces Prélats crurent qu'ils devoient écrire à Sa Sainteté, pour lui rendre compte des motifs qu'ils avoient de demander cette Décision, ils ne voulurent point envoyer leur Lettre, qu'après l'avoir fait lire & approuver par Pierre de Soto; qui fut chargé de la faire présenter au Pape, par le Cardinal Marc-Antoine Amulio (1). Lui-même, atteint de sa derniere maladie, dicta & signa de sa main la Lettre suivante, afin qu'on l'envoyât au Pape Pie IV:

Vide Hist. CC. Trid. Lib. XVII, Cap. VIII, n. 5. Lib XVIII, Cap. XII, n. 6. 7. 8. Cap. XIV, n. 1. Lib. XX Cap. XIII, n. 1, 2. Cap. XVII, n. 1, &c.

XXX. Lettre de Pierre de Soto au Pape Pie IV.

« Très-saint Pere, étant sur le point de paroître devant « Dieu, & le zéle que j'ay pour l'honneur de vôtre Sainteté, « ne pouvant finir qu'avec ma vie, j'ai cru qu'elle ne désagrée- « roit pas, que dans ces derniers momens qui me restent, je « prisse la liberté de lui donner encore cet avis, qui est, qu'après « lui avoir déclaré mon sentiment touchant la Résidence des « Evêques, je crois qu'il est digne de sa Piété & de sa Vertu, de « faire que non seulement le saint Concile définisse nettement de « quel droit est la Résidence des Evêques, & des autres Minis- « tres de l'Eglise, mais de plus, que ce qui en aura été une fois « défini, soit inviolablement gardé par votre Sainteté, & par « tous les autres Prélats. Et pour parler encore plus clairement, « que les Cardinaux ne tiennent plus d'Evêchés, à moins qu'ils « ne soient résolus à résider. Ce sont les derniers Vœux, & les « derniéres paroles de votre très-humble, & très-fidéle Servi- « teur. Et comme je souhaite à votre Sainteté une très-longue, « & très-heureuse vie, je crois aussi que quand il plaira à Dieu « de la finir pour la changer en une meilleure, elle aura de la « joye, lorsqu'elle se trouvera à cette heure derniére & redou- « table, où je me trouve à présent, d'avoir fait la chose dont « je la supplie, &c ».

Vie de D. Barth. des Martyrs, Liv. II, Chap. X. Hist. Eccl. Liv. CLXIV, n. 5.

Cette Lettre, qui, selon la remarque de Palavicin, répan-

(1) Communem Epistolam ad Pontificem scripserant 31 Episcopi Italici, ex iis qui severissimæ sententiæ de mansione adhæserant; non tamen ipsi Marino Epistolam, sicut ante decreverant, tradidere; sed ad Amulium Cardinalem mittendam curarunt à Petro Soto Dominicano, præcipuo illius opinionis propugnatore, & præclaro Theologo, illic Pii jussu degente. *Hist. CC. Trid. Lib. XVII, Cap. VIII, n. 5.*

LIVRE XXVII.

PIERRE DE SOTO.

due dabord dans la Ville de Trente, devint bientôt après célébre dans toute l'Europe (1), fut écrite le 17 d'Avril 1563; & le pieux Auteur mourut trois jours après, n'ayant cessé jusqu'au dernier Période de sa vie, de combattre, ou de parler pour les intérêts de la Foi, & l'honneur de la Religion. Un Historien Espagnol prétend que le travail & l'Etude l'avoient épuisé (2). Ce qu'il y a de certain, c'est que sa mort affligea extrêmement tout le Concile, qui crut être tombé comme dans une espéce d'obscurité, par la perte d'une de ses plus brillantes lumiéres. Ce sont les expressions du sçavant Cardinal Pallavicin (3) On rendit dans la Ville de Trente les plus grands honneurs à sa mémoire; & on parla long-tems de ses rares Vertus, de sa profonde Erudition, & des grands services qu'il avoit rendus à l'Eglise.

XXXI. Mort de ce grand Théologien.

XXXII. Il est regreté à Trente, & loué par tout.

XXXIII. Sentimens & expressions de Galanus, Chancelier de Douay.

Mathieu Galanus, Prevôt de saint Amé à Douay, & Chancelier de l'Université de la même Ville, dans l'Epître Dédicatoire de son Commentaire sur le Sacrifice de la Messe, avoit fort relevé la Piété & la Doctrine de Pierre de Soto, qu'il apelloit un excellent Théologien, un très-saint Personnage, un Homme Divin: & l'orsqu'il eût appris son heureux Décès, la douleur & l'amour lui dictérent une Elégie qu'il composa à son honneur. Ce Chancelier y dit que depuis cent ans il n'étoit mort personne, dont la perte, à son avis, dût plus affliger les Chrétiens. Il invite la Souabe à pleurer son Pere, & l'Université de Dilinghen à verser des larmes sur le Tombeau de son premier Maître, de son Protecteur, de son Conservateur, puisqu'elle lui étoit, dit-il, redevable de tout ce qu'elle pouvoit avoir de gloire, de science, & de réputation. Il loue la haute Piété de l'illustre Défunt, la ferveur de ses Priéres, l'activité de son zéle, ses soins pour le Troupeau de JESUS-CHRIST. Après s'être écrié en gémissant: *Elle est donc tombée cette Colonne de l'Eglise*, occidit ergo domûs magnæ sanctæque Columna: il ajoute: *Seigneur, que ne fera pas dans le Ciel, auprès de votre Trône, celui qui, pendant sa vie, vous a été si agréable!*

XXXIV. Sa réputation sans atteinte dans les deux derniers Siécles.

Il ne faut pas s'imaginer que ces sentimens fussent particu-

(1) Hæc Epistola statim Tridenti vulgata, ob rei argumentum, hominisque conditionem, celebris postea per universam Europam evasit. *Hist. CC. Trid. Lib. XX, Cap. XIII.*

(2) At contracto ibi ex nimia fatigatione, & studiis morbo, per ipsum tempus almæ Synodi, cùm oportuit minus, morte placidâ capitur anno 1563, Aprili mense. *Bibl. Nov. Hisp. ut sp.*

(3) Soti mors, conjuncta cum perfecto Religiosæ pietatis exemplo summopere displicuit Concilio, cui visum est relinqui veluti in infausta caligine, ademptis sibi in omni genere quibusdam è suis maximis luminaribus. *Palavi. ut sp.*

liers à Galanus ; en Espagne, en Allemagne, en Italie on ne parloit pas alors autrement ; & on a pensé toujours de même. On peut dire que la grande Réputation, que Pierre de Soto s'étoit si justement acquise pendant sa vie, il l'a constanment conservée après sa mort, & dans les Ecoles Catholiques, & parmi tous les véritables Sçavans, qui ont vécu dans les deux derniers Siécles. Il étoit réservé au Nôtre de produire un Ecrivain, assez peu jaloux de sa propre Réputation, pour oser donner atteinte à celle d'un Homme si universellement estimé ; ou assez prévenu de certaines idées, pour ne pas craindre d'attribuer à un des plus zélés defenseurs de la Foi, des sentimens bien éloignés de la Doctrine de l'Eglise.

XXXV. A été attaquée dans le nôtre.

Lorsque Pierre de Soto enseignoit dans l'Université de Dilinghen en 1551, il écrivit quelques Lettres Théologiques à Ruard Tapper, Chancelier de l'Université de Louvain ; & il en reçut plusieurs de ce Docteur. L'intention de l'un & de l'autre étoit précisément d'éclaircir quelques difficultés, qui partageoient les Ecoles, touchant les Questions de la Prédestination, de la Grace, du Libre Arbitre, & la maniére de concilier l'Opération de Dieu avec la liberté de l'Homme. Soto toujours fidéle Disciple de saint Augustin & de saint Thomas, suit éxactement dans ses Lettres les principes de ces saints Docteurs ; il fait valoir leurs raisonnemens pour répandre la Lumiére sur des Sujets remplis d'ailleurs d'obscurité. La Doctrine, qu'il enseignoit alors avec tant d'applaudissement dans les Ecoles d'Allemagne, & qu'il défendit depuis avec une nouvelle Gloire, soit dans ses Ecrits contre les Ministres de l'Erreur ; soit de vive voix dans le saint Concile de Trente, il l'a établie dans ses Lettres à Tapper.

XXXVI. A quelle occasion.

C'est cependant dans ces mêmes Lettres qu'un Ecrivain Moderne, plus sage, à ses yeux, que ses Peres, prétend avoir trouvé des Erreurs, des Hérésies, &, selon ses expressions, *l'Œuf du Bayanisme & du Jansénisme.* Ce n'est pas par mégarde qu'il a avancé ce qu'à tout autre auroit paru un Paradoxe ; il a entrepris de le prouver. On sent bien que ce n'a pû être qu'aux dépens de l'Equité, de la bonne Foi, de la Vérité. Il seroit aisé de le démontrer ; mais nous n'entrerons pas dans cette Critique, qui grossiroit trop une Histoire, que nous voulons abreger. Ce seroit d'ailleurs vouloir faire ce qui a été déja fait par de plus habiles Théologiens, tant en Italie qu'en France (*). Sans parler des autres, le sçavant Pere Orsi, de

XXXVII. Accusation.

(* Voyez le quatriéme Tome du Bullaire de l'Ordre des FF. Prêcheurs, *Vindiciæ F.*

LIVRE XXVII.

PIERRE DE SOTO.

la plume du quel il ne sort rien que d'achevé & de parfait, a traité cette matiére, avec sa justesse & sa précision ordinaire. On peut voir son Ouvrage Apologétique, publié à Rome l'an 1734, & dédié au Pape Clément XII. Le Succès a pleinement répondu à la justice de la cause qu'il défendoit par la Condamnation de l'Histoire du Bayanisme.

XXXVIII. Doctement réfutée.

GILLES FOSCHARARI.

GILLES FOSCHARARI, MAÎTRE DU SACRÉ PALAIS, DEPUIS EVESQUE DE MODENE.

I. Foscharari noble Bolonois.

QUELQUE illustre que soit parmi les Bolonois la Maison de Foscharari, dont Léandre Albert nous a fait connoître la Noblesse & l'Antiquité, dans le huitiéme Livre de son Histoire de Bologne, le saint Prélat dont nous écrivons la Vie, a reçu bien moins de Lustre de sa Famille, qu'il ne lui en a communiqué: sa naissance lui a fait honneur; mais il s'en est fait beaucoup plus à lui-même par ses excellentes vertus, & par les services qu'il a rendus à l'Eglise.

Gilles Foscharari nâquit à Bologne le 27 de Janvier 1512, sous le Pontificat de Jules II, qui avoit mené si rudement les Bolonois attachés à la Maison de Bentivoglio. Il passa ses premiéres années dans les Exercices de la Piété Chrétienne, & dans l'Etude des Lettres, pendant que toute l'Italie, devenue le Théatre d'une sanglante Guerre, étoit cruellement ravagée par les Armées de France & d'Espagne. Agé de quinze ans, il prit l'Habit des FF. Prêcheurs dans le Couvent de saint Dominique à Bologne, dans le tems que le Prince d'Orange, à la tête de l'Armée Impériale, après le Sac de Rome, tenoit encore le Pape Clément VII, assiégé dans le Château Saint-Ange.

L'an 1527.

Parmi tant de violentes agitations, qui attiroient l'attention de toute l'Europe, le jeune Religieux dans le secret de la Retraite, ne s'occupoit que de l'affaire du Salut. Le trouble & la confusion, où il avoit vû ceux qui cherchoient leur bonheur dans le siécle pervers, lui faisoient encore plus estimer cette vie cachée en Dieu avec JESUS-CHRIST, à laquelle la Grace de sa Vocation l'apelloit. Il comprit cependant que pour en remplir l'étendue, ce n'étoit pas assez d'être vertueux, s'il ne joignoit la Science à la Piété: aussi s'appliqua-t-il d'abord, & avec une égale ferveur, à l'une & à l'autre. Le

II. Saint Religieux.

Petri de Soto, pag. 631. & l'*Apologie du Révérend Pere Pierre de Soto*, en François, imprimée à Avignon l'An 1738.

Succès répondit à la pureté de ses intentions, & à la beauté de son esprit, aisé, solide, judicieux, ami du travail. Comme il mettoit tous ses momens à profit, il fut bientôt en état de communiquer aux autres, les lumiéres dont il s'étoit rempli, moins dans la lecture des Livres, que dans l'exercice de l'Oraison.

III. Ses premiers Emplois.

Prédicateur, Professeur, Supérieur dans différentes Communautés, il étoit Prieur, & Inquisiteur de la Foi à Bologne; lorsque le Pape Paul III, à la recommandation de notre Cardinal Thomas de Badia, le prit pour son Théologien, en le nommant Maître du Sacré Palais l'an 1547. Foscharari remplit avec beaucoup d'honneur tous les devoirs de cet important emploi. Il éxamina avec soin, & approuva avec éloge, les Exercices spirituels de saint Ignace de Loyola. Sa Probité & ses Talens lui conciliérent l'affection des Romains, & l'estime du Sacré Collége; particuliérement des Cardinaux Jean-Marie de Monte, & Jean-Jérôme Moron alors Evêque de Modéne. Le premier étant monté sur la Chaire de saint Pierre, & le second s'etant démis de son Evêché, le nouveau Pape le conféra d'abord au Maître du Sacré Palais; & l'obligéa de l'accepter. L'Abbé Ughel met cette Nomination au quinziéme de Mars 1550; & ce qu'il dit de la maniére, dont notre Prélat vécut dans cette Dignité, montre assez qu'il en avoit reçu l'esprit, qu'il en connoissoit bien les devoirs; & qu'il n'en négligea aucun. Il étoit persuadé (& il le prouva encore plus par sa conduite, que par ses discours) que les Evêques étant les Anges de l'Eglise, ils doivent être élevés au-dessus des sentimens de la chair & du sang, incapables de faire la cour qu'à Dieu seul, ne reconnoissant d'autres Parens que les Pauvres, & n'ayant d'autre ambition que celle de mourir au service de leur Troupeau.

IV. Maître du Sacré Palais. Fontan. in The. pag. 446.

V. Evêque de Modéne.

Tout ce que le Cardinal Moron avoit établi de saint & d'utile dans son Diocèse; tout ce qu'il avoit sagement ordonné dans différens Synodes, pour la Discipline du Clergé, les mœurs des Fidéles, & le soulagement de ceux qui pouvoient être dans la nécessité, le nouvel Evêque se fit un devoir essentiel de le maintenir, & de le faire exécuter. Il ajoûta beaucoup à ce qui avoit été fait, ou commencé. Son Prédécesseur avoit établi une maison de Retraite pour les Femmes & les Filles débauchées, qui voudroient se convertir: notre Prélat ne se rendit pas moins attentif à éloigner les jeunes Vierges du danger, auquel la pauvreté auroit pû exposer leur pudeur. Il leur fit bâtir des Ecoles, où elles étoient élevées, &

VI. Il conduit saintement son Diocèse.

LIVRE XXVII.

GILLES FOSCHARARI.

entretenuës. Il érigea un Mont de Piété en faveur des Pauvres Citoyens ; fit les réparations nécessaires au Palais Episcopal ; & dans l'emploi de ses Revenus, ainsi que dans toutes ses actions, il se régla toujours sur l'esprit des Canons, & sur le modéle des plus saints Pasteurs (1).

VII. Il est apellé au Concile de Trente.

Dès le mois de May 1551, le Pape Jules III ayant rendu l'activité au Concile de Trente, l'Evêque de Modéne s'y rendit des premiers ; & donna toute son attention aux importantes affaires, qui y furent traitées. La régularité de ses mœurs, la capacité qu'il faisoit paroître dans l'examen des Matiéres, la généreuse & modeste liberté, avec laquelle il soutint dans toutes les occasions ce qui lui parut conforme à la Vérité, & à l'honneur de la Religion : tout cela le rendit cher aux Légats, & lui acquit une grande réputation dans le Concile : où il fut chargé plus d'une fois de former les Décrets (2). Palavicin ajoute que sa fermeté à soutenir la nécessité de la Résidence, comme de droit Divin, l'exposa à la Calomnie. Mais tout ce que l'on pût dire, ou écrire contre lui, ne servit qu'à montrer davantage sa grandeur d'ame, & à faire paroître sa Vertu toujours plus pure.

VIII. Il s'y comporte toujours en Evêque.

Hist. CC. Trident. Lib. XVI, Cap. IX.

IX. Raisons d'interrompre de nouveau le Concile.

Cependant les Princes Protestans, Maurice de Saxe à leur tête, ayant levé une puissante Armée pour faire la Guerre à l'Empereur, ils portérent par tout le fer & le feu, & répandirent bien loin la terreur de leurs Armes. Après le Siége, & la prise de la Ville d'Ausbourg, les Confédérés continuant leur marche vers les Alpes, ils forcérent tous les passages, tuérent les gens de l'Empereur, qui les gardoient, & s'en rendirent maîtres. Aux approches de cette Armée Luthérienne, l'allarme fut générale dans la Ville de Trente ; & le Pape, instruit par les Lettres de ses Légats, du danger dont le Concile étoit menacé, leur écrivit que s'ils jugeoient que ce fut une nécessité pressante de suspendre le Concile, ils le fissent plutôt que de commettre sa Dignité, d'autant plus qu'il se pourroit aisément rétablir dans des tems plus tranquilles. Il les

(1) Fr. Œgidius, Andreæ de Foschariis Bononiensis, ex Ordine Prædicatorum, Sacri Palatii Magister, ex Cardinalis Moroni Cessione, à Julio III, adlectus est Mutinensis Episcopus anno 1550, die 15 mensis Martii. Hic Montem pietatis erigendum curavit, Collegiumque Puellarum Episcopi, ut vocant, eamque partem Episcopatûs quæ respicit hortos; pluraque alia gessit, quæ ingenuum, piumque Pastorem decent, &c. *Ita. Sacr. Tom. II, Col.* 137.

(2) Primæ ipsi Sessioni Calendis Maii 1551 celebratæ adfuit, quæ scilicet XI Concilii Sessio fuit, ac deinceps sequentibus ; virumque se præbuit inter Patres in primis conspicuum, Religionis, fideique zelo... accensum, Apostolicique planè pectoris : sed & condendis ipsi Synodi decretis ejus maximè Patres usi sunt operâ & industriâ, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 154. *Col.* 2.

les avertit néanmoins de ne pas le rompre tout-à-fait, mais ſeulement de le ſuſpendre pour un tems, afin d'avoir toujours le remède prêt, pour s'en ſervir ſelon les occaſions qui ſe préſenteroient.

X. L'Evêque de Modéne revient à ſon Egliſe.

Cette réſolution de Sa Sainteté ayant été déclarée, après la ſeiziéme Seſſion, tenue le 28 d'Avril 1552, la plûpart des Prélats ſe retirérent de Trente; & notre Evêque de Modéne alla ſe renfermer dans ſon Diocèſe, une année révolue depuis qu'il en étoit ſorti pour ſe trouver à cette Auguſte Aſſemblée. Se livrant dès-lors tout entier aux ſoins de cette Egliſe, il en fit ſouvent la viſite, & ne ceſſa d'inſtruire par la Prédication les Peuples, qu'il édifioit par la ſainteté de ſes exemples. L'Ordre, qu'il avoit mis d'abord dans ſa Maiſon, & qu'il ne changea jamais, pouvoit ſervir de modéle à tous ſes Eccléſiaſtiques; rien de mieux réglé que ſon petit Domeſtique, ni de plus frugal que ſa Table, ni de plus ſimple que ſes Habits.

XI. Grande Charité envers les Pauvres.

Infiniment éloigné de tout eſprit d'avarice, & n'ayant que des entrailles de Charité pour les Pauvres, il ne ſe contentoit pas de leur donner le ſuperflu de ſes Revenus; plus d'une fois, ſans avoir égard à ſa Dignité, il ſe retrancha à lui-même le néceſſaire, pour fournir à ſes pieuſes libéralités. Auſſi étoit-il également aimé, & reſpecté de tous ſes Diocèſains; il les traitoit tous comme ſes Enfans, & ils ſe faiſoient un plaiſir de lui obéir comme à leur Pere. La ferveur & l'humble obéiſſance des uns redoubloient encore les charitables attentions de l'autre. On aſſure qu'il engagea plus d'une fois juſqu'à ſon Anneau, & ſon bâton Paſtoral, en faveur de ceux qu'il voyoit dans la miſére (1).

Un tel Paſteur, qui mettoit d'avance en éxécution les Décrets, qu'un Concile général méditoit pour la Réforme générale du Clergé, pouvoit, ce ſemble, ſe promettre des jours tranquilles, & d'autant plus heureux, qu'il ſe trouvoit plus parfaitement dégagé de toute ambition, & de tout ce qui attache le cœur aux biens de ce Monde. Mais parce qu'il étoit agréable au Seigneur, il falloit que la tentation l'éprouvât. Nous avons vû que depuis long tems il avoit contracté une étroite union avec le Cardinal Moron, ſon Prédéceſſeur dans le Siége de Modéne. La conformité de mœurs, de ſenti-

XII. Union de ce Prélat avec le Cardinal Moron.

(1) Adeo à cumulandis opibus alienus (*fuit*) ut etiam ſibi vitæ, dignitatique neceſſaria ſubtraxerit, & annulum ipſum paſtoralem, & pedum in egenos, pauperesque ſublevandos, cùm jam annuos Eccleſiæ ſuæ reditus in iis effudiſſet vænum expoſuerit. *Echard. Tom. II, pag. 185. Col. 1.*

LIVRE XXVII.

GILLES FOSCHARARI.

mens, & le même zéle pour la beauté de la Maison du Seigneur, resserroient toujours plus étroitement les nœuds de leur amitie. Ils s'écrivoient souvent, & se communiquoient mutuellement leurs vûes, & leurs desseins. Le Cardinal Palavicin remarque que dans le tems que nôtre Evêque étoit à Trente, & avant que le Cardinal Moron y arrivât avec la qualité de Légat du Pape, il lui avoit écrit un Volume de Lettres. Cette liaison, qui devoit lui faire honneur, lui devint funeste.

Hist. CC. Trident. Lib. XV, Cap. XIII, n. 4.

XIII. L'un & l'autre maltraités.

Après la mort de Jules III, & de Marcel II, le Cardinal Caraffe étant devenu Pape, sous le nom de Paul IV, quelques envieux cachés sçurent profiter des dispositions de ce vieux Pontife, naturellement soupçonneux, pour lui rendre suspecte la foi, ou la fidélité de Jérôme Moron. Les grandes qualités de ce Cardinal déja si illustre & par ses Vertus, & par ses Légations, n'empêchérent point que le Pape ne le fît arrêter, & enfermer dans le Château Saint-Ange. On ne sçut jamais pourquoi; & on assure (dit un Historien François) qu'il n'avoit point d'autre crime, que celui d'être envié à cause de son équité, de sa droiture, & de ses autres Vertus, qui auroient dû le mettre à l'abri de la Persécution, si ce n'étoit pas ordinairement le sort d'une grande Vertu d'être en butte à la jalousie, & à la calomnie. Nôtre Evêque de Modéne eut le même sort, & pour les mêmes raisons. Ughel semble insinuer que ses liaisons avec le Cardinal Moron firent tout son crime; nous n'en connoissons pas d'autre. Mais nous ne dirons pas (avec un Historien François) que le Cardinal Polus, avec lequel le même Cardinal étoit lié d'amitié, fut aussi arrêté & enfermé. Cet Auteur oublie ici, ce qu'il avoit remarqué ailleurs, que Polus envoyé par le Pape Jules III, Légat en Angleterre l'an 1553, ne sortit plus de ce Royaume. Il est vrai que Paul IV, irrité de ce que ce Cardinal avoit permis à la Reine de se liguer avec les Ennemis du Saint Siége, nomma un autre Légat à sa place, & demanda son rappel d'Angleterre. Mais la Reine Marie, qui l'avoit déja nommé à l'Archevêché de Cantorbéry, voulut qu'il s'arrêtât dans le Royaume, & refusa d'y reconnoître aucun autre Légat. La sagesse & la modération de Polus parurent surtout dans cette occasion; il adoucit l'esprit du Pontife, & suivit les intentions de la Princesse. Il continua son séjour dans la Grande-Bretagne, où étant mort l'an 1558, il fut enterré à Cantorbery, dans la Chapelle de saint Thomas, avec cette simple Inscription: *Tombeau du Cardinal Polus.* Ce Cardinal ne se trouva donc pas à

Hist. Eccl. Liv. CLXXV, n. 70.

Idem Ibid.

XIV. Méprise d'un Historien François.

Hist. Eccl. Liv. CLIII, n. 19.

l'Election de Paul IV ; & il ne parut jamais à Rome pendant son Pontificat.

XV. Constance du Prélat.

Revenons à la détention de notre Prélat ; & disons que si un Evénement si peu attendu, le surprit ; il ne le troubla pas. Le témoignage de sa conscience le rassura, & il ne parut jamais plus Grand que dans sa disgrace. La Cour de Rome, & l'Eglise de Modéne, qui avoient souvent admiré la pureté de sa Doctrine, & la vivacité de sa foi, son esprit, son sçavoir, sa prudence, sa modestie, son désintéressement, & sa charité presque sans bornes, furent dans un égal étonnement. Mais celle-là se tut, & celle-ci cria bien haut. Le Clergé, le Sénat, & le Peuple, vivement touchés & de l'affront qu'on faisoit à leur Evêque, & de la perte qu'ils souffroient, ne pensérent qu'aux moyens de faire cesser l'un & l'autre. Les Pauvres surtout, les Vierges, les Veuves, & les Orphelins, reclamoient avec larmes leur Pere, & leur bon Pasteur. Le deuil étoit général, & l'affliction extrême. Rien ne fut capable d'adoucir leur douleur, que l'espérance de le revoir bientôt.

XVI. Affliction de tout son Troupeau.

XVII. On cherche inutilement des preuves contre deux illustres Prélats calomniés.

En effet dès que les pretendus Criminels se trouvérent enfermés dans le Château Saint-Ange, on voulut travailler à leur Procès : & plus on fit de diligence, d'informations, & de perquisitions pour les trouver coupables, moins on dut se flater d'y réussir. Nos illustres Prisonniers demandoient avec assurance, qu'on leur apprît de quel crime ils étoient accusés, & qu'on leur fît connoître leurs Accusateurs & les témoins. Mais on avoit intérêt de laisser les Délateurs dans les Ténébres, qui faisoient toute leur sureté. Un Auteur prétend qu'ils n'étoient pas même connus, ni du Souverain Pontife, ni du Commissaire Général, à qui ils avoient eû la précaution de ne s'adresser que par des Lettres Anonymes (1).

On reconnut donc qu'on avoit agi un peu précipitanment dans une affaire de cette conséquence. Tout parloit en faveur du Cardinal, & de l'Evêque ; tout déposoit en faveur de leur innocence. Les Juges en furent si bien persuadés, que, dans l'impuissance de prouver contr'eux, je ne dis pas un crime, mais le plus léger soupçon, on voulut leur rendre la liberté.

(1) Instabant acriter pro sui Pastoris innocentia & libertate Mutinenses omnes, Clerus, Magistratus, & Populi simul unanimes... adversus illius occultos iniquosque delatores, qui demum conquisiti diligenter, nec inveniri, deprehendive potuerunt. Hoc enim eorum erat negocitium in tenebris perambulans... Paulumque Pontificem, & Romanum fidei Quæsitorem ac commissarium suis occultis nec subscriptis circumvenerant epistolis ; suæque sic in tenebris securitati consuluerant, &c. *Echard. Tom. II, pag. 185. Col. 2.*

LIVRE XXVII.

GILLES FOSCHARARI.

On les pria donc, on les pressa même de sortir de leur Prison, en promettant de s'y remettre si dans la suite ils en étoient requis. Mais ils répondirent avec beaucoup de fermeté, qu'après avoir été arrêtés comme coupables, ils ne pouvoient, ni ne devoient sortir de Prison, que leur innocence n'eût été juridiquement reconnue, & leurs Accusateurs punis selon les Loix. Cette résolution n'augmenta pas peu l'embarras de ceux qui s'étoient mêlés de l'affaire : la justice qu'on demandoit ne leur auroit point fait honneur. On tâcha donc d'adoucir l'esprit des deux Prélats ; & on leur fit espérer qu'avec le tems ils auroient toute la satisfaction, qu'ils avoient droit d'éxiger. L'Evêque de Modéne sortit comme malgré lui du Château Saint-Ange, le 18 d'Août 1558, sept mois depuis sa détention (1).

XVIII. On se répent d'avoir écouté l'imposture.

XIX. L'Evêque de Modéne rendu à son Eglise.

Son retour à Modéne fut pour tout ce Diocèse, un jour de triomphe, & d'une joye publique. A un excès de tristesse succéda un excès de consolation. On vint bien loin au-devant du saint Evêque ; & rien ne pouvoit être plus flateur, pour un Pasteur si tendrement aimé, que de lire dans les cœurs de tout le Troupeau, ces sentimens d'une vive reconnoissance, & de la plus profonde vénération. Il continua de son côté à mériter l'une & l'autre, par un redoublement de zéle, & de sollicitude pour le salut de ses cheres Brebis. Il y avoit un peu plus d'un an qu'il leur avoit été rendu, lorsque la mort de Paul IV, & l'Election de son Successeur lui procurérent enfin l'entiére satisfaction, qu'il avoit inutilement demandée. Le Pape Pie IV, ne fut pas plutôt élevé sur le Saint Siége, qu'il justifia hautement le Cardinal Moron, & notre Evêque de Modéne. Le Cardinal Aléxandrin (qui fut depuis Pie V) ayant reçu ordre de mettre la derniére main à cette affaire ; il le fit par une Sentence solemnelle, dônnée à Rome dans le Palais Apostolique, le premier jour de Janvier 1560. Un Auteur Italien nous a conservé cette Piéce, comme un Monument éternel de l'innocence des deux Prélats injustement accusés, & de la noire malice de leurs Calomniateurs (2).

XX. Et pleinement justifié par Pie IV.

(1) Frustra quæsitis his ergo delatoribus, nec detectis, vel comparere, ausis, facti cœpit Paulus pœnitere sui, & præcipitationis ; liberamque fecit utrique detentionis suæ facultatem, quam illi respuerunt nisi solemni judicio testata foret utriusque innocentia, fideique integritas, & accusantium manifestata simul & damnata iniquitas. Dimissus tamen est vel invitus ab hadriana Mole Liber Œgidius noster die 18 Augusti 1558, septimo propè expleto detentionis suæ mense, &c. *Echard. ut sp.*

(2) Vix anno integro... elapso, fato concessit Paulus, cui suffectus Patrum suffragiis, quos inter & Moronus ipse Cardinalis, Joannes-Angelus de medicis, Pius IV, ab inde dictus 26 Decembris 1559, qui non sustinuit in dubio versari diutiùs Œgidii fa-

LIVRE XXVII.

GILLES FOSCHARARI.

XXI. On reprend les Sessions du Concile Général.

Le nouveau Pape n'en demeura pas là ; mais dans toutes les occasions il donna des marques publiques de son estime particuliére, pour le mérite de ces deux grands Hommes. Avant la fin de l'année 1560, la Bulle pour la continuation du Concile de Trente ayant été publiée, Pie IV choisit le Cardinal Moron pour y présider, comme son premier Légat. L'Evêque de Modéne ne s'y distingua pas de même par l'élévation du rang, mais par l'étendue de ses lumiéres, par la bonne odeur de sa vie, &, selon l'expression de Palavicin, par l'éclat de ses talens : *Qui singulari dotium splendore ad se oculos admodum traxisset.* Quelque grand que soit cet éloge ; le témoignage que Don Barthélemy des Martyrs a rendu à la haute Piété de notre Prelat, paroîtra peut-être encore plus glorieux. Gilles Foscharari étoit arrivé à Trente le 15 d'Avril 1561 ; & la maniére de vivre qu'il avoit tenue autrefois dans le Cloître, ou dans son Diocèse de Modéne, il la continuoit de même dans une Ville, où l'abord des Etrangers ne pouvoit qu'augmenter de beaucoup le tumulte & la confusion. La Retraite, la Priére, le Jeûne, & d'abondantes Aumônes, étoient les moyens qu'il employoit, pour attirer sur lui-même, & sur tout le Concile, les lumiéres du Saint-Esprit dont on avoit besoin, pour proscrire l'Erreur & faire triompher la Foi.

Hist. CC. Trid. Lib. XXIV, Cap. XIII, n. 4.

XXII. Vie éxemplaire du saint Prélat, dans la Ville de Trente.

XXIII. D. Barthelemy des Martyrs, se lie d'amitié avec lui, & fait son Eloge.

L'illustre Archevêque de Brague, arrivé à Trente le onziéme de May, ne fut pas long-tems à entendre parler de l'Evêque de Modéne. Il avoit bien sçu le distinguer parmi tous ceux, qui étoient venus d'abord le visiter. Mais il le connut plus parfaitement lorsqu'il put l'entretenir seul à seul, & lui ouvrir son cœur. Il se lia avec lui d'une sainte amitié ; & croyant avoir trouvé un grand Trésor, dans la personne d'un tel Ami, il ne voulut point avoir d'autre logement que le sien, afin de s'édifier par l'éxemple de ses Vertus. Voici comment il en parloit dans la Lettre qu'il écrivit peu après à son Vicaire Général :

Vie de D. Barthelemy des Martyrs, Liv. II, Chap. V, pag. 177.

« Entre les Evêques d'Italie qui sont ici, il y en a deux de « notre Ordre, dont l'un, qui est celui de Modéne, est émi- « nent en Science & en Sainteté. Nous ne nous connoissons que « depuis peu de jours, & nous sommes aussi grands amis, que « si nous avions vécu ensemble depuis dix ans... Je vous con- «

nam, & innocentiam ; & Inquisitori Romano Generali, Cardinali Alexandrino.. mandavit, ut ultimum tandem huic causæ finem imponeret : quod & hic præstitit datâ Kal. Jan. 1560 Romæ in Palatio Apostolicô decisivâ solemnique sententiâ, quam habes apud Michaëlem Pio Part. II, Lib. IV, Col. 206, &c. *Echard. ut sp.*

LIVRE XXVII.

GILLES FOSCHARARI.

» jure d'avoir un extrême ſoin des Pauvres, & encore plus » grand, s'il ſe peut, que celui que je vous ai recommandé en » partant: car j'avoue que l'amour de cette Vertu s'eſt bien » accrû en moi par l'éxemple du ſaint Evêque de Modéne, » qui eſt l'ornement de notre Ordre. Son revenu ne monte » pas à mille Ducats; & il fait des Charités dans ſon Diocèſe, » qu'il me ſemble que je ne ſçaurois faire dans le mien. Je ne » ſçai pas de quoi il peut s'entretenir. Pour moi je crois que » Dieu fait des Miracles en faveur de ces Perſonnes généreu- » ſes, qui ſont ſi libérales pour l'amour de JESUS-CHRIST. » Il me diſoit qu'il étoit lui-même étonné, comment il pou- » voit avec ſi peu de bien, faire de ſi grandes dépenſes. C'eſt » pourquoi je vous conjure de nouveau de n'être pas ſeule- » ment Libéral, mais Magnifique, & ſi je l'oſe dire, ſainte- » ment Prodigue envers les Pauvres... Pardonnez-moi, mon » Pere, ſi je vous recommande ceci avec tant d'ardeur. Je » parle à moi-même en vous parlant; & je m'exhorte moi- » même en vous exhortant; afin qu'étant excité par l'éxem- » ple de ce ſaint Evêque, dont je viens de vous parler, je » ſuive au moins celui, qu'il ſemble que je devrois avoir de- » vancé, &c. »

XXIV. Avec quel éclat il paroît dans le Concile.

Telle eſt l'idée qu'avoit de notre Prélat un des plus grands Archevêques, qui ayent jamais paru à Trente. Les autres Peres du Concile n'en avoient pas d'autres ſentimens; & l'Abbé Ughel remarque, que les plus habiles Théologiens, lui déférant ſans jalouſie la Palme, ils l'apelloient tous *une Arche des Sciences. Concilio Tridentino interfuit, ubi arcæ Scientiarum à Doctis omnibus tulit cognomen.* On peut voir dans l'Hiſtoire du même Concile la part, qu'eut notre Prélat à tout ce qui y fut éxaminé, & décidé. Il ſuffit de remarquer ici que dès la premiére Congrégation du 15 Janvier 1562, on le chargea du ſoin de revoir & d'approuver tous les diſcours, qui devroient être prononcés en préſence du Concile. Il fut prié dans la ſuite de mettre en ordre tout ce qui avoit été défini en différentes Seſſions, & de former les Canons, que le Concile devoit ſouſcrire: il mit le tout dans l'état où nous l'avons aujourd'hui (1). Le Concile commencé depuis dix-huit

Ita. Sacr. Tom. II, Col. 137.

Vide Hiſt. CC. Trid. Lib. XVIII, Cap. IV, n. 5. Lib. XXII, Cap. IV, n. 11. Lib. XXIII, Cap. VI, n. 3. Lib. XXIV, Cap. XIII, n. 4.

(1) Commiſſa, namque illi in prima Congregatione, 15 Jan. 1562, à Patribus auctoritas & cura prius diſcutiendi probandique quæcumque coram eſſent publicè pronuncianda vel recitanda Concilio... Seſſionum etiam ejuſdem Sacri Concilii ordinandarum, digerendorumque cura canonum ipſi demandata fuit: quod egregiè præſtitit, & quo nunc habemus, editaque prodierunt ordine redegit. *Echard. Tom. II, pag. 185, 186.*

ans, & souvent interrompu par divers accidens, ayant été heureusement terminé sur la fin de Décembre 1563, voulut bien remettre à l'Evêque de Modéne, & à quelques autres Théologiens de son Ordre, le soin de corriger le Missel, & le Bréviaire Romain, & de donner un Catéchisme pour instruire les Pasteurs & les Peuples, des Vérités de la Religion, selon les Décrets du saint Concile.

Hist. CC. Trident. Lib. XXIII, Cap. VI, n. 3.

Cette commission l'engageoit à se rendre d'abord à Rome; où Sa Sainteté lui avoit fait sçavoir qu'elle le verroit avec plaisir; quoique, selon la remarque de Palavicin, il eût toujours soutenu avec beaucoup d'ardeur, deux articles, que quelques-uns croyoient n'être point agréables à la Cour de Rome; l'un touchant l'Ordination des Evêques, & l'autre touchant leur Résidence. Il avoit souvent demandé qu'on décidât comme une Vérité de Foi, que l'une étoit d'Institution Divine, & l'autre de droit Divin & naturel (1). Il est aisé de comprendre par la tendre Charité qu'il avoit pour son Peuple, combien il désiroit de l'aller réjoindre au plutôt. Il fit cependant céder un devoir à un autre, & sa plus forte inclination à l'obéissance. S'étant rendu en diligence auprès du Pape, il donna toutes ses attentions au grand Ouvrage, qu'on lui avoit confié; & ce fut dans ce travail qu'il finit sa Carriére, le 23 de Décembre 1564, n'ayant point achevé sa cinquante-troisiéme année. Les Obséques du saint Prélat furent célébrées avec beaucoup de Solemnité, non seulement à Modéne; mais aussi à Bologne dans l'Eglise de saint Pétrone, & à Rome dans celle de la Minerve; où son Corps fut inhumé auprès des degrés du Grand-Autel; & où on lit encore son Epitaphe (2). L'Illustre Cardinal Moron, qui ne mourut que seize ans après, le 1 Décembre 1580, choisit sa Sépulture auprès de celle de son ancien & fidéle Ami.

XXV. Son travail à Rome.

XXVI. Sa sainte mort.

Hist. Eccl. Liv. CLXXV, n. 70.

(1) Mutinensem Episcopum, præcellentis Doctrinæ virum, simulque utriusque illius sententiæ propugnatorem... cùm autem Tridento Romam rediit, non modò torvè non est exceptus; sed, sicut alibi significavimus, præfectus operi nobili, necdum in Synodo perfecto, Catechismi, Breviarii, & Missalis, &c. *Hist. CC. Trid. Lib. XXIV, Cap. XIII, n. 4.*

D. O. M.

(2) Fratri Œgidio Foscarario Bononiensi, Ordinis Prædicatorum, Episcopo Mutinensi, Religione, innocentiâ, liberalitate, præstantiâ, prudentiâ, ac scientiâ divinarum rerum tantâ, ut in publico Tridentino Concilio Patres in ejus judicio conquiescerent; qui Cathechismo, Missali, & Breviario, in quibus maximè omnium elaboravit, compositis, Romæ obdormivit in Dño, anno Dñi 1564, die 23 Decembris. Vixit annos 52, menses x, dies XXVI. *Ita. Sacr. Tom. II, Col. 137.*

LIVRE XXVII.

BARTHELEMY DE LAS-CASAS, PREMIER EVESQUE DE CHIAPA, PROTECTEUR GENERAL DES INDIENS.

BARTHELEMY DE LAS-CASAS.

TOus les Historiens, qui ont parlé des Conquêtes des Espagnols dans les Indes Occidentales, ou de la tyrannie de la plupart de ces Conquérans, ont fait connoître en même tems l'ardente Charité, & les belles actions de Barthélemy de Las-Casas; qu'on peut justement apeller un saint Personnage, zélé, intrépide, infatigable, également célébre dans l'ancien & dans le nouveau Monde. L'Histoire de sa vie n'est pas moins curieuse qu'édifiante.

I. Origine & naissance de Barthelemy de Casaus, apellé en Espagnol de Las-Casas.

La Famille de Casaus, apellée aujourd'hui de Las-Casas, est originaire de France: elle passa en Espagne sous le Régne de Ferdinand III, surnommé le Saint; & se distingua beaucoup dans les Guerres contre les Maures, surtout à la prise de Séville, que Ferdinand enleva aux Infidéles l'an 1247. La Maison de Casaus obtint alors un Etablissement considérable dans la Ville nouvellement conquise; & s'y est depuis maintenue avec honneur. Barthelemy, issu de cette Famille, nâquit à Séville l'an 1474, vers le commencement du Régne de Ferdinand le Catholique, & d'Isabelle. On prétend que dès l'âge de dix-neuf ans il suivit dans l'Amérique (apellée par abus les Indes Occidentales) Don Antoine de Las-Casas, son Pere, qui y passa l'an 1493, avec le célébre Christophle Colomb. De retour en Espagne, quelques années après, il reprit ses Etudes dans les Ecoles de Salamanque: & comme il n'avoit pas moins d'émulation que de mémoire, & d'esprit, il fit de grands Progrès, non seulement dans la Théologie, mais aussi dans la Jurisprudence Canonique & Civile. Les Ecrits que nous avons de lui en sont une preuve.

Echard. Tom. II, pag. 192. Col. 2.

II. Son premier Voyage dans l'Amérique.

Lorsque la Reine Isabelle eut publié un Edit en faveur des Indiens, que Colomb avoit emmenés comme des Esclaves en Espagne, Barthélemy de Las-Casas rendit avec joye la liberté à celui que son Pere lui avoit donné; & lui permit de s'en retourner dans son Pays, chargé de présens: il avoit eû soin de l'instruire des Vérités de notre Religion; & il conçut dès-lors pour ces Peuples, les tendres sentimens de compassion & de charité, qu'il fit paroître le reste de sa vie. Le principal avantage qu'il avoit retiré, soit de son premier voyage dans l'Amérique, soit des entretiens qu'il avoit eûs avec le jeune Indien,

étoit

étoit la connoiſſance de la Langue du Pays, dont il ſe ſervit depuis utilement pour l'inſtruction, & la converſion de ces Infideles.

III. Il retourne à l'Iſle de S. Domingue.

Don Nicolas Dovando, Chevalier d'Alcantara, ayant été nommé par la Cour de Caſtille, Viceroy de l'Iſle *Hiſpaniola*, ou de ſaint Domingue, Barthélemy de Las-Caſas s'embarqua avec ce Gouverneur l'an 1502. Il pouvoit s'être déja engagé dans l'Etat Eccleſiaſtique; mais ce ne fut que quelque tems après qu'il ſe fit ordonner Prêtre, dans la Ville Capitale, apellée alors *de la Vega*. Diégue Velaſquez, Gouverneur de Cuba, lui écrivit l'année ſuivante, pour le prier de venir dans cette Iſle. Il le mit dans ſon Conſeil; &, ſelon M. Dupin, il l'obligea d'accepter la Cure de Zaguarama. Les autres Auteurs s'expliquent autrement; & ils font entendre que la Charge, qu'on lui donna, étoit un moyen de ſucer ou d'accabler les Indiens, ſous le ſpecieux prétexte de les défendre. Il ſemble même que Barthelemy de Las-Caſas, ne ſe défiant pas d'abord du piége qu'on lui tendoit, ou entraîné peut-être par l'éxemple, ſervit quelque tems à la Cupidité du Gouverneur. Mais bientôt après, revenu de cette eſpéce d'éblouiſſement, & plus attentif aux Loix de la Juſtice, ainſi qu'à la voix de ſa propre conſcience, il conſidéra avec horreur les cruautés, & les traitemens plus que barbares, qu'on éxerçoit impunément contre un Peuple, qui n'étoit devenu eſclave & malheureux, que parce qu'il étoit riche. Il condamna hardiment l'injuſtice des Oppreſſeurs de la liberté publique; il ſe condamna ſévérement lui-même; & il quitta ſon emploi, réſolu de faire, & de ſouffrir tout déſormais, pour aſſurer la liberté aux Indiens, & les délivrer de la Tyrannie, ſous laquelle ils gémiſſoient (1).

Aut. du XVI Siécle, IV Part. pag. 221.

IV. Ce qu'il fait d'abord dans celle de Cuba.

V. Ses liaiſons avec les Miſſionnaires Dominicains.

Il avoit dès-lors de grandes liaiſons avec les Religieux de ſaint Dominique, qui s'étoient établis depuis peu dans l'Iſle Eſpagnole; & qui ſervirent beaucoup à l'affermir dans les louables ſentimens, où il étoit entré, pour lever le plus grand obſtacle à la propagation de l'Evangile. Rien en effet ne contribuoit d'avantage à faire mépriſer la Prédication, &

(1) Excedenſque in Hiſpaniolam, ut vocant, ſeu S. Dominici Inſulam, aliquot in ea annis reſtitit, Sacerdoſque ordinatus fuit, acceptis in clientelam, ut moris eſt, incolis Zaguaramæ oppidi Cubæ alius Inſulæ; cui tamen renunciavit conſcientiâ deterritus; concipienſque jam animo id propoſitum, quod uſque ad ultimum vitæ ſpiritum conſtantiſſimè perſecutus fuit, omnimodam Indorum libertatem juvandi, quam iſtâ, & aliis non innocentibus dominandi artibus... à domitore populo ſævè obrutam vehementiſſimè dolebat. *Bibl. Nov. Hiſp. Tom. I, pag. 149.*

LIVRE XXVII.

BARTHELEMY DE LAS-CASAS.

rendre odieux aux Infidéles, les Ministres de la Foi, que la maniére dure, dont ces pauvres Insulaires étoient traités. Il est vrai que nos Missionnaires, bien éloignés d'approuver la tyrannie, s'y opposoient toujours avec zéle: mais enfin les Conquérans & les Missionnaires étoient de la même Nation, & de la même Religion. Dès-là les Indiens opprimés ne mettoient point de différence entre Espagnols & Chrétiens; & l'horreur qu'ils avoient conçue de ceux-là, s'étendoit naturellement contre ceux-ci. Pour faire cesser le Scandale, & rendre honorable le Ministére des Personnes, qui ne s'étoient exposées à tant de dangers, que pour gagner des Ames à JESUS-CHRIST; il falloit donner des bornes à la Cupidité, & abolir une infinité d'abus introduits, & presque consacrés par l'Avarice. Un des plus considérables de ces abus, & des plus difficiles à corriger, étoit celui des Départemens. Il est nécessaire d'expliquer ceci, pour faire entendre la suite de l'Histoire.

Repartimientos.

VI. Ce qu'on entend par les Départemens.

Sous le nom de Départemens, de Distributions, de Commandes, ou de Concessions, on entend un certain terrein, que les Seigneurs Castillans s'approprioient dans l'Amérique, chacun à sa discrétion, ou selon la volonté du Gouverneur. On leur assignoit en même tems un nombre d'Indiens, pour défricher, cultiver, faire valoir ces Terres, & travailler dans les mines, au profit de ces nouveaux Venus. Les Insulaires, qui de Maîtres étoient devenus Esclaves, se trouvoient accablés de tant de travail, & de fatigue, que plusieurs mouroient sous le poids: après avoir perdu leurs biens, & la liberté, ils perdoient aussi la vie; & il n'y avoit point de distinction, ni de condition, ni de sexe: les tendres Enfans, les Filles, les Femmes de Qualité, comme les autres, étoient obligés de remuer la Terre, de fouir dans les mines, de demeurer plusieurs heures de suite dans l'eau, pour y chercher des Perles. Les Caciques, ou Seigneurs du Pays, n'étoient pas mieux traités: on s'en prenoit principalement à eux, lorsque le produit des mines & des Terres ne répondoit pas à l'avide cupidité des nouveaux Maîtres.

VII. Abus & injustice de ces Concessions.

Le mal croissoit tous les jours, soit parce que la mortalité ayant enlevé la plus grande partie des Habitans, le peu qui restoit ne pouvoit pas suffire à un si grand travail; soit à cause que le nombre, & l'avarice des Maîtres augmentoient à proportion. Au commencement, il n'y avoit que les principaux Officiers, entre ceux qui avoient porté les Armes dans l'Amérique, qui se fussent approprié des Départemens. Dans la suite

il ne fut pas nécessaire de passer la Mer pour profiter des richesses de ce Pays, qu'on apelloit conquis. La plûpart des Grands Seigneurs, & des Ministres de la Cour de Castille, s'avisérent de demander des Départemens au Roy, & ils les obtinrent sans difficulté. Ainsi un Seigneur Castillan sans être sorti de chez lui; & sans qu'il lui en eût coûté ni peine, ni dépense, se trouvoit posséder quelquefois, les dix, les vingt, les trente lieues de Pays dans le nouveau Monde, & avoir plusieurs milliers d'Indiens, qui travalloient pour lui. Ces Concessionnaires établirent des Procureurs sur les lieux, pour agir en leur nom: ces Procureurs, ou Intendans, avoient leur fortune à faire, & à pousser les intérêts de leurs Maîtres: les Insulaires en furent la victime. On ne les ménageoit en rien; & on se soucioit fort peu qu'ils succombassent sous le travail, parce qu'en vertu des provisions du Roy, on se les faisoit remplacer sur le champ. Le Gouverneur général n'osant leur rien refuser, encore moins chatier la cruauté de ces impitoyables Maîtres, on ne peut dire combien en peu de mois il périt de ces malheureux, qui furent sacrifiés à la cupidité des Grands, & à celle de leurs Procureurs. Ce simple exposé, pris de l'Histoire de l'Isle de Saint-Domingue, montre assez clairement que rien n'étoit moins soutenable dans la pratique, rien de plus tyrannique, rien qui choquât d'avantage toutes les Loix Divines, & Humaines, que les Départemens sur le pié, où on les avoit mis.

LIVRE XXVII.

BARTHELEMY DE LAS-CASAS.

Hist. de l'Isle de Saint Domingue. Liv. IV, pag. 266.

Ibid.

VIII.
Barthelemy de Las-Casas, & les Religieux de saint Dominique s'élévent contre cette oppression.

Barthelemy de Las-Casas en sentit toute l'injustice, aussi bien que les suites infiniment préjudiciables à la Religion, & au Salut de ceux qu'on vouloit attirer à la lumiére de la Foi. Parmi tant de sujets de tristesse qui l'affligeoient mortellement, sa consolation fut de trouver les FF. Prêcheurs, dans les mêmes sentimens de zéle qui l'animoient. Ceux-ci ne se contentérent pas d'approuver, & de louer la résolution, où il étoit de sacrifier son repos & sa vie, en faveur des Opprimés; ils lui donnérent aussi les plus beaux exemples d'un zéle Chrétien, & d'une fermeté à toute Epreuve. Ils ne voyoient qu'avec une sensible douleur, que les Concessionnaires ajoutoient l'Irréligion à l'Avarice: car d'un côté ils ne laissoient pas aux Indiens le tems de s'instruire des Vérités de notre Foi; & de l'autre ils les faisoient baptiser, les Adultes comme les Enfans, sans leur avoir donné aucune connoissance ni de nos saints Mistéres, ni du Sacrement qu'on les obligeoit de recevoir. Une conduite qu'on peut bien apeller Anti-Chrétienne, enflamma le zéle de

LIVRE XXVII.

BARTHELEMY DE LAS-CASAS.

nos Missionnaires ; & ils résolurent de la combattre avec toute la liberté, que leur donnoit leur Caractére. Je rapporterai le fait dans les propres termes du Pere Pierre-François-Xavier de Charlevoix, Jésuite, Auteur de l'Histoire de l'Isle Saint-Domingue :

Liv. IV, pag. 288.

IX. Ils font cesser un autre abus.

« Les premiers, dit-il, qui firent ouvrir les yeux sur une » Irréligion si criante, furent les PP. de saint Dominique. Il » venoit d'arriver d'Espagne quatre de ces Religieux, & ils » s'étoient acquis d'abord une grande réputation par leur zéle, » & une austérité de vie surprenante. Ils s'éleverent encore » avec beaucoup de force contre plusieurs autres Abus, dont » le principal étoit l'Usure : & l'on peut dire qu'en très-peu » de tems, ils firent changer de face à toute la Colonie ; en » quoi ils furent merveilleusement secondés par l'Amiral. Ils » établirent des Catéchismes réglés pour les Enfans des Colons » & pour les Insulaires ; & ils trouvérent dans ces derniers une » docilité, qui les charma. Aussi après avoir travaillé avec un » succès, qu'ils n'avoient osé se promettre, à les affranchir » de l'esclavage du Démon, ils songérent à les soustraire à » cette espéce de servitude, où on les retenoit ; ils se décla- » rérent hautement contre les Départemens. Mais dès qu'ils » voulurent toucher cette corde, la vénération que leur » avoient attiré l'éminence de leur Sainteté, leur désin- » téressement & leur zéle, se changea en une violente per- » sécution.

Liv. V, pag. 310.

« Cependant l'Isle Espagnole perdoit insensiblement tous ses » Habitans naturels ; & quoi qu'on eût tout le tems de recon- » noître le tort que ce dépeuplement causoit à la Colonie, » bien loin d'en profiter, pour conserver au moins ce qui restoit » de ces Insulaires, il sembloit qu'on prît à tâche d'en exter- » miner toute la race. Le Roy même, qui jusques-là avoit » fait de si sages Ordonnances en leur faveur, trompé par » des Personnes, dont les derniers Réglemens gênoient la » Cupidité, sembla les abandonner à la discrétion de leurs » Tyrans, & permit que désormais on ne leur donnât point » d'autre salaire, que la vie, & l'entretien, à condition de » payer d'abord à son Domaine un *Paros*, c'est-à-dire, environ » une demi-pistole de notre monnoye, pour chaque tête d'In- » dien. Les Peres de saint Dominique eurent beau se récrier » contre cette nouveauté, qui devoit naturellement apporter » un obstacle insurmontable à la conversion de ces Peuples, » & représenter qu'il y alloit même de l'intérêt du Roy, & de

X. La cupidité s'oppose à leur zéle.

la Nation de les traiter avec plus de douceur & de ménagement: on n'eût aucun égard à leurs remontrances, ce qui détermina enfin ces zélés Ministres à s'armer de toute la vigueur Apostolique, pour réprimer par les Armes Spirituelles un scandale, qui faisoit blasphêmer le nom du Seigneur parmi les Infidéles ». Ce sont toujours les paroles de l'Auteur Jésuite : il continue ainsi :

XI. Résolution hardie du P. Antoine de Montésino.

« Cette résolution prise, le Pere Antoine de Montesino, Prédicateur, qui avoit une grande réputation déloquence, & de Sainteté, monta en Chaire à San-Domingo ; & en présence de l'Amiral, du Trésorier Royal, de tout ce qu'il y avoit dans cette Capitale de Personnes en place, & d'un très-nombreux Auditoire, il déclara les Départemens d'Indiens illicites : il ajouta que le terme de Tutelle, dont on usoit pour colorer cette tyrannie, cachoit une véritable servitude, à laquelle contre toutes les Loix Divines & Humaines, on assujettissoit des innocens : que cette conduite si contraire à l'esprit du Christianisme, avoit déja fait périr des millions d'Hommes, dont on répondroit à Dieu, & dépeupleroit infailliblement tant de vastes Provinces, dont le Maître des Nations n'avoit pû donner l'empire aux Rois Catholiques, qu'afin qu'ils engageassent tous les Habitans sous le joug aimable de son Evangile. »

XII. Plaintes.

« C'étoit là toucher les Assistans par leur endroit sensible : aussi murmura-t-on beaucoup contre le Prédicateur. Il fut même arrêté qu'il seroit réprimendé, comme s'il eût manqué au respect, qu'il devoit au Roy, & à ceux qui gouvernoient sous ses ordres. Mais ceux qui s'étoient chargés de cette commission furent bien surpris, lorsque le Pere de Cordoue, auquel ils s'étoient adressés d'abord, comme au Supérieur de la Maison, leur déclara que le P. de Montésino n'avoit rien dit qui ne fût vrai, & qu'il ne fût nécessaire de dire : que tout tant qu'ils étoient de Religieux de leur Ordre pensoient comme lui ; & que le Sermon, dont ils faisoient tant de bruit, étoit une chose concertée entr'eux. Ceux à qui il parloit furent extrêmement choqués de ce Discours ; & le prenant sur un ton fort haut, ils lui dirent qu'il étoit bien étrange que de simples Particuliers sans caractere, se donnassent la hardiesse de blâmer publiquement des choses établies par le conseil de Personnes sages, & par l'Autorité du Souverain ; en un mot, qu'il falloit nécessairement que le Pere de Montésino se retractât en Chaire, où que tous les

XIII. Réponse.

» Dominicains sortissent de l'Isle. Le Supérieur les écouta fort » paisiblement jusqu'au bout ; & feignant d'être ébranlé par » leurs menaces, il les assura que dès le Dimanche prochain, » le Pere de Montésino feroit son possible pour les contenter. »

XIV. Second Discours de Montésino, plus fort encore que le premier.

« Le jour marqué, il se fit à l'Eglise un Concours extraor-» dinaire. Le Prédicateur parut ; & commença par dire que si » l'ardeur de son zéle, dans la cause du monde la plus juste, » l'avoit empêché de mesurer assez ses expressions, il prioit » ceux qui avoient pû s'en tenir offensés, de les lui pardonner ; » qu'il sçavoit le respect qui étoit dû aux personnes, que le » Prince avoit fait Dépositaires de son Autorité : mais qu'on » se trompoit fort, si on prétendoit lui faire un crime de s'être » élevé contre les Départemens d'Indiens. Il dit sur cela des » choses plus fortes encore que la premiére fois : car après être » entré dans un détail extrêmement patétique des abus, » qui se commettoient tous les jours en cette matiére, il de-» manda quel droit, des gens qui étoient sortis d'Espagne, » parce qu'ils n'y avoient pas de pain, avoient de s'engraisser » de la substance d'un Peuple né aussi libre qu'eux ? Sur quoi » fondés, ils disposoient de la vie de ces malheureux, comme » d'un bien, qui leur fût propre ? Qui avoit pû les autoriser à » éxercer sur eux un empire tyrannique ? S'il n'étoit pas tems » désormais de mettre des bornes à une cupidité qui enfantoit » tant de crimes ; & si on vouloit encore lui sacrifier quinze à » vingt mille Indiens, qui restoient à peine de plus d'un million » d'Ames, qu'on avoit trouvé dans l'Isle Espagnole en y abor-» dant ?

XV. On écrit contre lui à la Cour de Castille.

« Une démarche si hardie fit concevoir aux Officiers Royaux » qu'ils gagneroient peu à traiter cette affaire sur les Lieux. » Ils en écrivirent au Roy, & Passamonté surtout le fit d'une » maniére très-forte ; & chargea de sa Lettre un Religieux » Franciscain, nommé le Pere Alphonse de Espinar. Sur quoi » Oviedo remarque fort judicieusement, que ce qui fit en tout » ceci un plus mauvais effet dans l'esprit des Peuples, ce fut » de voir une si grande diversité d'Opinions entre les deux » Ordres Réguliers, qui étoient alors seuls établis dans l'Isle, » sur un point, qui intéressoit si fort la conscience ; les uns » permettant sans difficulté ce qui paroissoit aux autres, un » crime digne de toutes les Censures de l'Eglise.

XVI. Montésino va en Espagne ; & y plaide avec succès la Cause des Indiens.

« Les PP. Dominicains n'ignoroient pas ce qui se tramoit » contr'eux ; & comme ils sçavoient aussi que plusieurs Per-» sonnes puissantes à la Cour, & les Ministres même, étoient

intéressés à soutenir les Départemens; ils prirent le parti « d'envoyer le Pere de Montésino plaider lui-même sa Cause « auprès du Roy. Le Missionnaire trouva, ainsi qu'il l'avoit « prévû, toute la Cour, & Ferdinand même fort prévenu con- « tre lui. Mais comme il étoit très-éloquent, il n'eût pas beau- « coup de peine à faire revenir le Roy en sa faveur. Ce Prince « commença d'entrevoir qu'on lui avoit déguisé la vérité. « Toutefois ne voulant rien décider sur ses propres lumiéres, « il assembla un Conseil extraordinaire, où ce grand Procès « fut plaidé avec beaucoup de véhémence de part & d'autre. « Ceux qui parlérent en faveur des Indiens, insistérent beau- « coup sur ce principe, que tous les peuples sont nés libres; « & qu'il n'est jamais permis à une Nation d'attenter à la li- « berté d'une autre, dont elle n'a reçu aucun tort.

Pag. 514.
XVII.
Ce qu'on objectoit avec exaggération aux Indiens.

« Les autres opposérent à cette vérité des raisons plus spé- « cieuses que solides; & dont plusieurs Personnes sages, ne « laissérent pourtant pas d'être éblouïes. Les Indiens, dirent- « ils, doivent être regardés comme des Enfans incapables de « se conduire; puisqu'à cinquante ans, ils ont l'esprit moins « avancé, que les Espagnols ne l'ont ordinairement à dix: on « sçait que les choses les plus aisées à concevoir, ne peuvent « leur entrer dans la tête, que dès qu'on cesse de leur parler, « ils oublient dans le moment les vérités, qu'on leur avoit le « plus inculquées dans la mémoire, qu'on ne peut même s'as- « surer qu'ils retiendroient les plus courtes Priéres, si l'on « manquoit un seul jour à les leur faire réciter; qu'on a beau « les vêtir, & leur faire sentir l'indécence de leur nudité, dès « qu'ils sont hors de la vûe de leurs Maîtres, ils déchirent leurs « Habits en mille piéces, & courent tout nûs dans les bois, où « ils s'abandonnent sans honte à toutes sortes d'infamies; que « la souveraine félicité selon eux est de ne rien faire; & que « cette continuelle oisiveté, outre les autres vices qu'elle enfante, « produit cette extrême indolence, qu'on remarque en eux « pour les choses de la Religion; enfin, ajoutoit-on, il paroît « certain qu'ils sont d'autant moins capables d'user bien de la « liberté, qu'on leur laisseroit, qu'aux défauts, & à l'incapa- « cité des Enfans, ils joignent les vices des hommes les plus « corrompus ».

Quand on supposeroit pour un moment la vérité de toutes ces Réfléxions, les Missionnaires auroient toujours été fondés à se plaindre, & de ce qu'on ôtoit aux Indiens le tems de s'instruire; & de ce qu'on les baptisoit sans les avoir ni instruits,

LIVRE XXVII.

BARTHELEMY DE LAS-CASAS.

ni éprouvés. Mais il s'en falloit bien qu'on eût rapporté les choses dans une éxacte vérité. Voici comment continue l'Historien.

Ibid. XVIII. Montésino détruit tout cela.

« Il étoit véritablement quelque chose de tout cela; mais il » n'y avoit aucun Article, qui ne fût extrêmement éxaggéré. » C'est ce que le Pere de Montésino s'appliqua surtout à faire » sentir. Il y réussit parfaitement, après quoi il ne lui fut pas » difficile de renverser toutes les conséquences qu'on en tiroit. » Mais sans parler de l'intérêt des Ministres, & des Favoris, » rendre absolument la liberté aux Indiens, & réduire la » meilleure partie des Habitans des Colonies Espagnoles à » l'Etat d'indigence, d'où ils étoient sortis, c'étoit presque la » même chose. Or c'est là un de ces inconvéniens, contre lesquels » en matiére de Politique, l'évidence même du Droit » tient rarement. Il fallut pourtant accorder quelque chose à » l'équité de la Cause, que défendoient les Peres de saint Dominique: » le Roy vouloit mettre sa conscience en repos, & » avoir égard à la clause du Testament de la Feuë Reine Isabelle, » qui étoit précise en faveur des Indiens: & voici ce » que l'on imagina pour concilier des intérêts, & des sentimens » si opposés. »

XIX. Ce qu'il obtient en faveur des Indiens.

« Il fut déclaré par provision, & en attendant un plus » ample éxamen, que les Indiens seroient réputés libres, & » traités comme tels; mais que les Départemens, à cela près, » resteroient sur le pié où ils étoient (deux choses peu compatibles...) » Comme les Bêtes de charge s'étoient extrêmement » multipliées dans l'Isle Espagnole, il fut expressément » défendu de faire porter aux Indiens aucun fardeau, ni de se » servir du bâton, ou du foüet pour les punir. Il fut aussi » ordonné de nommer des Visiteurs, qui seroient comme les » Protecteurs des Indiens, & sans le consentement desquels » il ne seroit pas permis de les mettre en prison. Enfin on régla » qu'outre les Dimanches & les Fêtes, ils auroient dans la » semaine un jour de repos, & que les Femmes enceintes ne » seroient assujetties à aucune sorte de travail ».

XX. Barthelemy de Las-Casas, entreprend de publier l'Ordonnance de Sa Majesté, & de la faire éxécuter.

Ces Réglemens, qui ne faisoient qu'adoucir l'esclavage de ceux qu'on déclaroit libres, furent faits en 1511, & mal observés par les Gouverneurs. Barthelemy de Las-Casas en apprit cependant la nouvelle avec une singuliére satisfaction: il résolut de publier lui-même l'Ordonnance du Prince, d'en procurer l'éxécution; & de s'opposer comme un mur d'Airain aux violences, & aux cruautés, dont il continuoit d'être témoin.

moin. Ce qu'il avoit résolu dans l'ardeur de son zéle, il l'éxécuta avec la même constance, pendant les cinquante-cinq ans qu'il vécut encore, car il poussa ses jours jusqu'à l'âge d'écrepit. Il n'y eut jamais ni respect humain, ni travail, ni fatigue, ni danger capable de l'arréter, ou de ralentir le zéle, qui le consumoit. Nous lui verrons passer plusieurs fois les Mers pour porter ses plaintes à la Cour de Castille, & solliciter la Clémence, ou la Justice du Roy Catholique, en plaidant devant le Tribunal de Sa Majesté la cause des Indiens toujours véxés, injustement dépouillés, & plus cruellement détruits par les Troupes du Prince, mais contre ses intentions, & ses intérêts.

XXI. Le Pere Pierre de Cordoue agit pour la même Cause à la Cour.

Pendant que Barthelemy de Las-Casas travailloit ainsi le jour & la nuit en faveur d'un Peuple, dont il vouloit procurer le soulagement, & le Salut; le Pere Pierre de Cordoue, qui avoit suivi de près le Pere de Montésino en Espagne, agissoit avec le même zéle, & pour le même sujet. Il ne cessoit de représenter au Roy Ferdinand, que ses derniéres Ordonnances, quand elles seroient éxécutées, n'arrêteroient pas tous les maux, dont on se plaignoit avec tant de raison: & il ajoutoit que les Réglemens n'étoient point observés: il étoit en état de le prouver. Après plusieurs nouveaux Conseils, & différentes consultations, « enfin ce Prince fit appeller le Pere de « Cordoue, & lui dit, qu'il étoit fort persuadé de la pureté de « son zéle; mais que l'avis de presque tous les Jurisconsultes, « & les Théologiens de son Royaume, étoit de ne rien changer « à ce qui étoit établi, à quelques abus, & à quelques désordres près; contre lesquels il alloit prendre les plus justes « mesures. Qu'il s'en retournât donc dans sa Mission; mais que « lui & ses Religieux cessassent d'invectiver contre une chose « approuvée d'un si grand nombre de Personnes sages; & qu'ils « continuassent à éclairer, & à édifier les Indes, par les lumiéres de leur Doctrine, & par la Sainteté de leur vie, comme « ils avoient fait jusques-là, sans se mêler en aucune maniére « de la Police, ni du Gouvernement ».

XXII. Réponse du Roy. Ibid. Pag. 514.

XXIII. Les Missionaires cherchent d'autres Contrées, où leur Ministére ne fut pas rendu inutile par la cupidité des Conquérans.

« Ce discours fit comprendre au Pere de Cordoue, & à ses « Religieux, que du train, dont les choses iroient à l'avenir, « il leur seroit désormais fort difficile d'être bien d'accord « avec les Espagnols du nouveau Monde; & que pour faire du « bien parmi les Barbares, il falloit chercher des Contrées, « où ils fussent seuls avec ces Peuples. Ils suppliérent donc « Ferdinand de trouver bon qu'ils allassent prêcher JESUS-« CHRIST, dans quelques-unes des Provinces de l'Améri-«

» que, où les Espagnols n'eussent point encore d'Etablissement; & ils lui expliquérent le projet de celui, qu'ils y vouloient faire. Le Prince goûta leur dessein, accorda les permissions qu'on lui demandoit, & fit expédier des ordres pour l'Amiral, de fournir à ces Missionnaires toutes les choses, dont ils auroient besoin pour leur sainte entreprise. Le Pere de Cordoue, & le Pere de Montesino s'embarquérent peu de tems après pour l'Isle Espagnole, où l'Amiral leur fit armer un Vaisseau, y mit des vivres en abondance, leur fit délivrer avec profusion tout ce qu'ils lui demandérent; & les fit transporter à la Côte de Cumana, qu'ils avoient choisie, pour y commencer leurs travaux Apostoliques ».

« Le Pere Pierre de Cordoue n'y alla pas lui-même, sa présence étant plus nécessaire dans l'Isle Espagnole, où le Roy avoit envoyé de bons Ordres pour établir ces Religieux mieux qu'ils n'étoient; mais il choisit pour cette Expédition le Pere de Montesino, avec les Peres François de Cordoue, & Jean Garcez. Le premier tomba malade en passant à l'Isle de Portoric; & sa maladie tirant en longueur, ses deux Compagnons furent obligés de continuer leur route sans lui. L'endroit où ils débarquérent l'an 1512, étoit assez près de celui où l'on bâtit depuis la Ville de *Coro*, qu'on apelle autrement *Venezuela*, ou la petite Venise... La Bourgade Indienne subsistoit encore au tems dont je parle; & les Missionnaires y furent parfaitement bien reçus, logés, & fournis de toutes les choses, dont ils pouvoient avoir besoin. Ils profitérent de ces heureuses dispositions, pour engager ce bon Peuple à embrasser le Christianisme: ils en furent écoutés; & ils avoient tout lieu de se promettre une abondante moisson, lorsqu'un Navire Espagnol vint malheureusement rompre toutes leurs mesures ».

XXIV. Premiers fruits de leurs travaux.

XXV. Arrêtés par l'arrivée de quelques Espagnols.

« Ce Navire cherchoit à surprendre les Indiens, & à les enlever pour les vendre: Commerce infâme, qui se faisoit alors assez ouvertement; quoiqu'il ne fut pas autorisé. Mais on obligeoit les Officiers Royaux à fermer les yeux, en leur donnant part au butin. On n'avoit pas même honte de colorer ce brigandage, du titre d'Expédition contre les Cannibales; & peu s'en failloit qu'on ne prétendit s'en faire un mérite devant Dieu, comme d'une Guerre sainte. D'ailleurs il y avoit une Déclaration du Roy, qui permettoit de réduire en captivité tous les mangeurs de chair Humaine; & on supposoit, sans examiner, tous les Habitans du nouveau

monde coupables de ce crime (on avoit bien des preuves du « contraire.) Comme ce n'étoit pas la premiére fois qu'on « avoit fait de semblables tentatives à la Côte de Cumana, les « Peuples y étoient sur leurs gardes ; mais cette fois-ci la pré- « sence des Religieux les rassura ; & loin de fuir à leur ordi- « naire, voyant les bons Peres (qui n'avoient garde de soup- « çonner eux-même ce que tramoit le Capitaine du Vaisseau) « se faire une Fête de cette rencontre, ils prirent part à leur « joye ; & parurent très-disposés à faire aux Espagnols, en leur « considération, tous les plaisirs qui pourroient dépendre « d'eux. Plusieurs jours se passérent ainsi, pendant lesquels on « se fit mutuellement bien des amitiés. Enfin le Patron du Na- « vire invita le Cacique du Lieu à venir dîner sur son Bord : il « y alla avec sa Femme, & dix-sept autres Indiens ; & à peine « furent-ils embarqués, que le Capitaine, qui se tenoit tout « prêt, fit appareiller, & prit la route de l'Isle Espagnole.

XXVI. Perfidie d'un Capitaine de Vaisseau.

« A la premiére nouvelle de cet enlévement, les Mission- « naires accoururent sur le rivage ; & ils y trouvérent toute la « Bourgade dans un transport de colére, dont peu s'en fallut « qu'ils ne fussent sur le champ la victime. Un reste d'estime « pour leur vertu, & de vénération pour leurs personnes, en « arrêta les premiéres saillies : ces Barbares se laissérent même « persuader, par les protestations des deux Religieux, qu'ils « n'avoient eû nulle part à une si noire trahison ; & qu'ils en « avoient absolument ignoré le projet. Mais la vie des Servi- « teurs de Dieu n'étoit pas pour cela en sureté. Sur ces entre- « faites il parut un autre Navire, dont le Capitaine étant des- « cendu à terre, fut extrêmement touché de voir toute une « Bourgade en pleurs, & deux Religieux dans une situation à « ne pouvoir pas se répondre d'un jour de vie. Les Missionnai- « res de leur côté, à qui cet Officier parut honnête Homme, « conçurent quelque espérance de sortir du danger, où ils se « trouvoient ; ils lui dirent que le Ciel l'avoit sans doute en- « voyé pour être leur Libérateur ; qu'ils ne lui demandoient « pour cela que de vouloir bien porter une Lettre à l'Amiral. « Ce Capitaine s'en chargea volontiers, & la rendit à Don « Diégue, que le Pere François de Cordoue, après avoir ex- « posé en peu de mots le fait, conjuroit de renvoyer les In- « diens chez eux, n'y ayant que ce moyen-là de leur sauver « la vie.

XXVII. Qui allarme tout un Pays ; & fait périr deux Religieux par les mains des Barbares.

« Effectivement les Sauvages, revenus bientôt à leur pre- « miére fureur, ne purent être appaisés, que par l'assurance «

LIVRE XXVII.

BARTHELEMY DE LAS-CASAS.

» qu'on leur donna du retour de leurs Gens, dans l'espace de » quatre Lunes. Si ce terme expiré, rien ne paroissoit, les » Peres consentoient d'être mis à mort. Ils avoient aussi écrit » au Pere Pierre de Cordoue, pour le prier de presser la conclu- » sion de cette importante affaire; mais toutes leurs diligences » furent inutiles. Les Captifs étoient vendus lorsque les Lettres » arrivérent à San-Domingo; l'on ajoûte même que c'étoit des » Officiers de l'Audience Royale, qui les avoient achetés. » L'Amiral n'avoit point, ou n'avoit que très-peu d'Autorité » sur ces Magistrats; & ni la considération de deux Religieux, » dont la vie dépendoit de la délivrance des Indiens injuste- » ment enlevés; ni les instances de leurs Confreres, ni l'infa- » mie, dont la Nation alloit se couvrir, ni le discrédit de la » Religion, ni l'intérêt du bien public: rien ne fut capable » d'empêcher des personnes commises pour rendre la justice, » de se noircir de la plus criante iniquité qui fut jamais. Ainsi » les quatre Lunes étant expirées, sans que les Missionnaires » reçussent aucune nouvelle, les Barbares les massacrérent im- » pitoyablement à la vûe l'un de l'autre ».

XXVIII. Réfléxion sur la mort de ces deux Missionnaires.

En se dévouant au saint Ministére parmi les Sauvages, ils avoient fait à Dieu le sacrifice de leur vie: & leur mort, à laquelle ils avoient eû le tems de se préparer, en renouvellant souvent leur sacrifice, fut sans doute précieuse aux yeux du Seigneur. Mais ce qui y donna occasion les affligea encore plus que la perte de la vie. Ayant été reçus avec tant de cordialité par des Infidéles; & après avoir jetté dans leur cœur les premiéres semences de l'Evangile; à la veille de soumettre tout un Peuple au joug adorable de Jesus-Christ, voir tout-à-coup disparoître les plus belles espérances, par la détestable avarice de quelques mauvais Chrétiens, quelle honte! quelle douleur!

XXIX. Las-Casas travaille utilement dans l'Isle de Cuba.

Le Licencié Barthelemy de Las-Casas travailloit alors avec un autre succès, dans l'Isle de Cuba. Le bon naturel, & la grande docilité qu'il trouvoit parmi ces pauvres Insulaires, le charmoit; & il ne craignoit pas de publier, qu'il étoit sans comparaison plus aisé de faire embrasser le Christianisme aux Indiens, que d'obliger les Espagnols à vivre Chrétiennement. D'ailleurs son zéle pur & désintéressé, sa charité compatissante, & toujours active, la sainteté de sa Vie, & sa fermeté à empêcher les Vainqueurs d'abuser de leur victoire, pour maltraiter les Vaincus: tout cela lui avoit si bien gagné les cœurs de ces Peuples, qu'ils s'abandonnoient à lui avec une con-

fiance sans bornes. Par là, dit un Historien, non-seulement il se vit en état de faire des Chrétiens; mais il fut encore d'un grand secours à la Colonie Espagnole, qui courut plus d'une fois risque d'être étouffée dans sa naissance; & n'évita guères sa ruine, que par l'ascendant que cet Homme Apostolique avoit pris sur les Insulaires.

Hist. de l'Isle de Saint Domingue, Liv. V, pag. 321.

XXX. Ses sentimens, & sa douleur, en apprenant ce qui s'étoit passé à la Côte de Cumana.

Lorsqu'il apprit ce qui venoit de se passer à la Côte de Cumana, le zéle, & la douleur déchirérent ses entrailles. Il regretoit la perte de deux excellens Religieux, dont il avoit souvent admiré les talens, & dont il honoroit la Sainteté: mais il n'étoit pas moins touché du deshonneur, qui en revenoit à la Religion Chrétienne; & ses tristes Réfléxions sur ce qui se passoit tous les jours, malgré les Ordonnances du Prince, & le zéle persévérant des saints Ministres, remplissoient son Ame d'amertume. Par ce qu'on vient de rapporter, le Lecteur peut aisément comprendre quels étoient ces désordres, dont nous prétendons parler. Si ceux même, qui, par le devoir de leur Charge, & par la confiance dont le Roy les honoroit, étoient plus obligés de tenir la main à l'éxécution de ses Ordonnances, les transgressoient sans honte, & dans les points les plus essentiels, on peut juger de quelle maniére les autres se comportoient en toute occasion, à l'égard des malheureux Indiens.

Pag. 328. L'an 1514.

XXXI. Cruautés éxercées contre les Indiens.

« On les accouploit, comme on auroit fait des Bêtes de « Somme; & après les avoir excessivement chargés, on les con- « traignoit à grands coups de foüet de marcher. S'ils tomboient « sous la pesanteur du fardeau, on redoubloit les coups; & l'on « ne cessoit pas de frapper, qu'ils ne se fussent relevés. Un Ha- « bitant un peu à son aise, ne sortoit jamais de sa Maison, qu'il « ne se fit porter dans une espéce de Hamac par deux Indiens. « On séparoit les Femmes d'avec leurs Maris; ceux-ci étoient « pour la plûpart confinés dans les Mines, d'où ils ne sortoient « point; on occupoit celles-là à la Culture des Terres: & dans « le tems même que les uns & les autres étoient le plus char- « gés de travail, on les nourrissoit d'Herbes & de Racines. « Aussi rien n'étoit plus ordinaire que de les voir expirer sous « les coups, ou de pure fatigue: les Meres, dont le manque de « nourriture avoit fait tarir, ou corrompre le lait, tomboient « mortes d'inanition & de chagrin, sur les corps de leurs En- » fans morts, ou moribons.

XXXII. Autres excès.

« Bientôt après on porta les choses encore plus loin. Quel- « ques Insulaires, pour se soustraire à la Tyrannie, s'étoient « réfugiés sur les Montagnes; on créa un Officier, sous le nom «

» d'*Alguazi del Campo*, pour donner la chasse à ces Transfu- » ges ; & cet Officier entra en Campagne avec une Meute de » Chiens, qui mirent en piéces un très-grand nombre de ces » Misérables. Quantité d'autres, pour prévenir une mort si » cruelle, burent du jus de Manioc, qui est un Poison très- » présent, ou se pendirent à des Arbres, après avoir rendu ce » triste service à leurs Femmes & à leurs Enfans. Voilà quels » étoient dans la pratique ordinaire ces Départemens, qu'on » avoit représentés à la Cour, comme absolument nécessaires » pour la conversion de ces Peuples, & que quelques Docteurs » Espagnols n'avoient approuvés, que faute d'être instruits.

XXXIII. Zéle de Las-Casas.

« Les Peres Dominicains (je parle toujours après l'Auteur » Jésuite) voyoient tous ces désordres, sans y pouvoir apporter » de reméde, & la continuation de la Tyrannie, qu'on éxer- » çoit sur les pauvres Indiens, sans oser même s'en plaindre ; » mais le Licencié Barthelemy de Las-Casas, qui n'avoit pas les » mêmes menagemens à garder, entra en lice contre les Fau-

XXXIV. Son Caractére.

» teurs des Départemens. C'étoit un Homme d'une Erudition » sûre, d'un esprit solide, d'un naturel ardent, d'un courage » que les difficultés faisoient croître, & d'une Vertu héroïque. » Rien n'étoit capable de lui faire changer de sentiment, » quand il étoit persuadé qu'il y alloit de la gloire de Dieu de » le soutenir : & comme il avoit rendu à la Religion, & à l'E- » tat des services essentiels dans l'Isle de Cuba, son crédit » étoit grand dans toutes les Indes. Son seul défaut étoit d'a- » voir l'imagination trop vive, & de s'en laisser quelquefois » trop dominer. Un Homme de ce caractére ne pouvoit guéres » manquer d'entrer dans les sentimens des Peres de Saint Do- » minique ; & personne n'étoit plus propre à pousser vivement » cette affaire, comme il fit, sans se lasser jamais jusqu'à la » mort.

XXXV. Il va en Espagne pour défendre la Cause des Indiens.

« Il ne pouvoit se persuader que le Roy Catholique eût été » bien informé de toutes choses ; & il jugea qu'il étoit néces- » saire de l'en bien instruire : il passa donc en Espagne, arriva » à Séville sur la fin de l'an 1515 ; & l'Archevêque de cette » Ville, Don Diégo Deza (de l'Ordre de FF. Prêcheurs) lui

XXXVI. Deux Religieux de S. Dominique, l'un Archevêque de Séville, l'autre Confesseur du Roy, le servent auprès de S. M.

» ayant donné des Lettres de Recommandation pour le Roy, » il partit pour Placentia, où étoit la Cour. Il dit en deux mots » au Prince, en lui rendant les Lettres de l'Archevêque, qu'il » étoit venu de l'Isle Espagnole uniquement pour donner avis » à Son Altesse, qu'on tenoit dans les Indes, à l'égard des Na- » turels du Pays, une conduite, qui causoit une grande dimi-

nution de ses Revenus, & chargeoit sa conscience; que quand « il lui plairoit de l'écouter plus au long, il lui en diroit da- « vantage. La Réponse du Roy fut, que ses affaires ne lui per- « mettroient pas de lui donner beaucoup de tems; mais qu'il « fit son Mémoire, & qu'il le liroit. Au sortir de cette Audien- « ce, le Licencié alla trouver le Pere de Matienço Dominicain, « Confesseur du Roy; à qui il dit qu'il sçavoit que Passamonté « avoit écrit contre lui en Cour; que l'Evêque de Palencia, « & le Commandeur Lopez de Conchillos lui seroient con- « traires, parce qu'ils avoient dans l'Isle Espagnole des Dé- « partemens d'Indiens, lesquels étoient les plus maltraités de « tous; & qu'il ne pouvoit compter à la Cour que sur lui, & « sur la justice de la Cause qu'il défendoit. Il lui exposa ensuite « toutes les cruautés qu'on éxerçoit sur ces malheureux Insu- « laires; & le conjura au nom du Seigneur de prendre la dé- « fense de la Religion, de la Justice, & de l'Innocence.

XXXVII. La mort du Roy Ferdinand, détermine Las-Casas à aller trouver le Prince Charles en Flandres.

« Le Confesseur rendit compte à Ferdinand de cet entre- « tien; & ce Prince lui dit d'avertir Las-Casas, de l'aller at- « tendre à Séville, où il l'écouteroit aussi long-tems qu'il vou- « droit. Cette Réponse donna de grandes espérances au Li- « cencié, auquel le Pere de Matienço conseilla de voir l'Evê- « que de Palencia, & le Commandeur Lopez, à qui il falloit « s'attendre que le Roy communiqueroit tout ce qu'il lui di- « roit: il suivit cet avis; le Commandeur le reçut bien, & lui « fit espérer qu'il ne seroit pas contraire à ses desseins; l'Evê- « que au contraire, lui parla fort durement; mais il se flatta « que l'Archevêque de Séville balanceroit en sa faveur le cré- « dit de ce Prélat, & il partit pour se rendre auprès du Roy. « La premiére chose qu'il apprit en arrivant à Séville, fut la « mort de ce Prince, arrivée à *Madrigalejos* le 23 de Janvier « 1516. Sur le champ, Las-Cas prit le parti d'aller en Flan- « dres, instruire le Prince Charles, de ce qui se passoit dans « les Indes, avant qu'on eût pensé à le prévenir. Mais il ne « crut pas devoir faire une pareille démarche, sans en avoir eû « l'agrément du Cardinal Ximenés, qui venoit d'être déclaré « Régent du Royaume; il l'alla donc trouver à Madrid, & en « fut bien reçu; mais son Voyage de Flandres ne fut point « approuvé. Le Cardinal lui donna plusieurs Audiences parti- « culiéres; après quoi il voulut l'entendre dans une Assemblée, « où se trouvérent avec lui le Doyen de Louvain, qui fut depuis « le Pape Adrien VI, Zapata, l'Evêque d'Avila, & les Doc- « teurs Carvajal, & Palacios-Rubios.

XXXVIII. Le Cardinal Ximenés l'en détourne.

LIVRE XXVII.

BARTHELEMY DE LAS-CASAS.

XXXIX. Autres Réglemens en faveur des Indiens.

Hist. de l'Isle de Saint Domingue. Pag. 336.

Dans une autre assemblée on délibéra sur ce que Las-Casas avoit dit; & le Cardinal se fit représenter les Instructions, qui avoient été dressées, & envoyées à l'Isle Espagnole en 1512, au sujet du voyage du Pere de Montesino: puis il ordonna au Licencié de convenir avec Rubios d'un Réglement, où on ménageât les Intérêts des Indiens, sans abandonner entiérement ceux des Espagnols. La chose ne paroissoit pas aisée; les deux Députés néanmoins convinrent d'un Réglement, où ils se proposoient trois choses: d'instruire les Indiens dans la Foi, de les soulager en les occupant, & de les mettre en état de payer à la Couronne de Castille le Tribut, qui leur avoit été imposé. Pour parvenir à ces fins, il étoit statué, qu'on sépareroit les Insulaires des Espagnols; qu'on en formeroit plusieurs Villages; que dans chacun de ces Villages, il y auroit un Missionnaire, avec toute l'autorité, qui seroit jugée nécessaire pour rendre son Ministére utile, & sa Personne respectable; qu'à chaque Famille on assigneroit un Héritage, qu'elle cultiveroit à son profit; & que le Tribut seroit taxé selon la nature du terrein, où se trouveroit le Village.

Vide p. 337, 338, 339, &c.

Nous n'entrons pas dans le détail des Instructions qui furent données à ceux, que le Cardinal nomma Commissaires, pour aller faire exécuter ce qui avoit été réglé: mais nous ne devons pas taire que la Cupidité rendit presque tout inutile. Les Intéressés à la conservation des Départemens, critiquérent le Réglement dans la Castille, & en empêchérent l'éxécution dans les Indes. Cependant Barthelemy de Las-Cas avoit paru au Régent d'Espagne un Homme trop nécessaire dans ces Isles, pour qu'il ne l'y renvoyât pas avec honneur. Il lui fit délivrer un Brevet de Protecteur Général des Indiens, avec cent *Pesos* d'appointement; & il lui ordonna d'accompagner les Commissaires, de les aider de son crédit auprès des Naturels du Pays, & de les instruire de tout ce qu'il étoit important qu'ils sçussent. Il avoit fait armer à Séville un Navire, pour les porter tous à l'Isle Espagnole; & il défendit de laisser partir pour les Indes qui que ce fut avant eux, de peur que, si l'on étoit prévenu, avant leur arrivée, de ce que portoient leurs instructions, on ne prît des mesures pour empêcher l'éxécution de ses ordres. Il profita aussi de la même occasion, pour envoyer en divers quartiers du nouveau Monde, plusieurs Religieux de saint Dominique, & de saint François.

Pag. 341.

XL. Las-Casas est déclaré Protecteur Général des Indiens.

XLI. Il montre autant de fermeté que de zéle, & avance peu.

Malgré les bonnes intentions, & les ordres précis du Cardinal, les choses allérent toujours le même train dans les Indes.

Indes. Les Commissaires ne pûrent, ou n'osérent, se roidir contre les difficultés. Las-Casas fit avec son zéle ordinaire tout ce qu'on pouvoit attendre de sa charité, de son courage, & de sa fermeté. Et voyant l'inutilité de ses efforts contre le régne de la Cupidité, il résolut de revenir en Espagne pour y plaider une seconde fois la cause de ses chers Indiens. Il partit de San-Domingo au mois de May 1517. Il avoit déja intenté un Procès criminel aux Juges d'Appellation, pour avoir laissé périr à la Côte de Cumana, les deux Religieux Dominicains, dont nous avons parlé, plutôt que de renvoyer les Indiens qu'on en avoit enlevés. Zuezo, alors Administrateur aux Indes, au Tribunal duquel cette affaire avoit été intentée, passoit pour être sur cela, dans les sentimens du Protecteur des Indiens; mais il eût défense de la terminer sans la participation des Commissaires: & le crime demeura impuni.

XLII. Il retourne en Espagne.

Pag. 346.

Depuis le départ de Las-Casas il étoit arrivé bien des changemens en Espagne. Le Cardinal Ximenés étant mort, & le Roy Charles ayant pris le Gouvernement de ses Etats, plusieurs Seigneurs Flamands, fort puissans à la Cour, voulurent avoir, ainsi que les Espagnols, des Départemens dans les Indes; & le jeune Prince, qui ne voyoit pas la conséquence de ce qu'on lui demandoit, accorda tout sans difficulté. Cette libéralité, qui ne pouvoit qu'augmenter encore les maux, dont on cherchoit depuis si long-tems le Remède, augmenta aussi les allarmes, & les inquiétudes du Protecteur des Indiens. Il s'étoit fait plusieurs amis à la Cour; il y avoit aussi de grands Ennemis. Les importantes affaires, dont le Roy étoit alors occupé, & l'intrigue de ceux qui avoient intérêt qu'il ne fut pas instruit de tout, retardoient toujours l'Audience que le Serviteur de Dieu sollicitoit; plusieurs autres incidens éprouvérent long-tems sa patience, sans la lasser. Il fit cependant proposer, & agréer divers projets, qui tendoient tous à procurer aux Indiens le repos, la liberté, & l'instruction. Tout dépendoit de l'éxécution de ces Projets; & pendant qu'on étoit occupé à en chercher les moyens, Las-Casas obtint une nouvelle Audience du Roy, à l'occasion que je vai dire.

XLIII. Changemens à la Cour de Castille.

XLIV. Nouvelles difficultés à vaincre.

Don Jean de Quevedo Franciscain, Evêque de sainte Marie Ancienne du Darien venoit d'arriver en Espagne. Ce Prélat, qui avoit apparenment quelque affaire au Conseil, après avoir éxaminé d'où venoit l'air du Bureau, s'étoit fort attaché à Las-Casas, qu'il voyoit en grande faveur auprès des Flamands, & fort estimé du Roy même. Un jour que l'Evêque

Pag. 558.

LIVRE XXVII.

BARTHELEMY DE LAS-CASAS.

de Badajoz, un des Conseillers d'Etat, donnoit à dîner au Prélat nouvellement arrivé de l'Amérique, Las-Casas s'y trouva aussi, avec D. Jean de Zuniga, & D. Diégue Colomb Amiral des Indes. Après la table, le discours tomba sur les Indiens; & Las-Casas commença par dire à l'Evêque du Darien, qu'il avoit eû grand tort de ne pas procéder par la voye des censures, contre le Gouverneur, & ses Officiers, pour les contraindre d'obéir aux Ordonnances du Prince, en cessant les véxations tyranniques, qu'ils faisoient aux Naturels du Pays. Comme le Prélat n'étoit pas en tout du sentiment du Protecteur des Indiens, la conversation ne tarda pas à s'échauffer. On disputa vivement & long-tems. L'Evêque de Badajoz, obligé de sortir pour aller au Conseil du Roy, ne manque pas de rapporter à Sa Majesté ce qui venoit de se passer chez lui, entre l'Evêque du Darien & Las-Casas. Ce Prince, qui ne demandoit qu'à être instruit, ne fut pas faché de trouver des Personnes, qui pussent lui apprendre le pour & le contre dans une affaire, qu'on ne pouvoit assez éclaircir; & il dit à l'Evêque de Badajoz qu'il vouloit entendre les deux Parties; qu'il les avertit de se trouver au Conseil, un jour qu'il lui marqua; & qu'il donnât le même ordre de sa part à l'Amiral des Indes, & à un Pere Franciscain, arrivé depuis peu de l'Isle Espagnole à Barcelone, où se trouvoit la Cour.

XLV. Dispute de Las-Casas, avec un Evêque arrivé de l'Amérique.

XLVI. Le Roy Catholique veut les entendre tous deux.

Le jour marqué le Roy parut dans une grande Sale, sur un Trône fort élevé, & avec tout l'appareil de la Royauté. Tous les Seigneurs de sa suite prirent leur place; & le Chancelier se tournant vers l'Evêque du Darien lui dit: « Révérend Evê» que, Sa Majesté vous ordonne de dire votre sentiment tou» chant la maniére, dont on doit traiter les Indiens ». Un Auteur remarque que ce fut la premiére fois, qu'on donna le Titre de Majesté au Roy d'Espagne.

1519. XLVII. Discours de l'Evêque du Darien.

L'Evêque s'éleva aussitôt, & après un assez long préambule sur l'honneur qu'il avoit de parler devant un si grand Prince, il fit entendre que les choses qu'il avoit à dire, étoient de nature à n'être communiquées qu'au Roy, & à son Conseil; & qu'ainsi il supplioit Sa Majesté de vouloir bien faire sortir tous ceux, à qui il n'étoit pas à propos de faire part des choses, qui devoient être secrettes. Il insista même après un second Ordre du Roy. Enfin le Chancelier lui dit que tous ceux qui étoient présens, avoient été apellés pour être du Conseil, & que Sa Majesté vouloit qu'il parlât. Il obéit; mais sans entrer dans aucun détail, après avoir dit qu'il y avoit cinq ans, qu'il

étoit parti pour la Terre-Ferme, il ajoûta que depuis ce temslà on n'avoit rien fait ni pour le service de Dieu, ni pour le service du Prince; que le Pays se perdoit au lieu de s'établir; que le Premier Gouverneur, qu'il y avoit vû, étoit un méchant Homme; que le second étoit encore pire; & que tout alloit si mal, qu'il s'étoit cru dans l'obligation de passer en Espagne, pour en informer Sa Majesté. Venant ensuite au fait, sur lequel on avoit demandé son avis, il dit que tous les Indiens, qu'il avoit vûs, soit dans les Pays, d'où il venoit, soit dans tous ceux où il avoit passé, lui avoient paru nés pour la servitude; qu'ils étoient naturellement Pervers; & que son sentiment étoit qu'on ne les abandonnât pas à eux-mêmes, mais qu'on les divisât par bandes; & qu'on les mit sous la Discipline des plus vertueux Espagnols: sans quoi on travailleroit en vain à en faire des Hommes, & on ne viendroit jamais à bout d'en faire des Chrétiens. Quand il eût cessé de parler, Las-Casas reçut ordre de répondre; & sans se faire prier il le fit en ces termes:

XLVIII. Réponse de Las-Casas. Liv. V, pag. 361.

« Sire, je suis un des premiers Castillans, qui ayent passé « dans le nouveau Monde; j'ai vû toutes les différentes con- « duites, qu'on y a tenues avec les Naturels du Pays; je n'au- « rois jamais fini, & j'abuserois de l'honneur que me fait Votre « Majesté, si j'entrois dans le détail des horreurs, dont j'ai « été témoin, ou que j'ai apprises de Personnes sûres. Je m'en « suis déja expliqué plus d'une fois au Conseil, & à Votre « Majesté même, qui n'aura pas oublié ce que je pris la liberté « de lui dire: mais je croirois trahir la cause de l'innocence, « si je laissois sans réplique devant une si auguste Assemblée, « ce qui vient d'être avancé par l'illustrissime Evêque de Terre- « Ferme. En premier lieu ce Prélat ne peut parler que des Ha- « bitans de sa Province; & n'y auroit-il pas de l'injustice à ju- « ger de tous ces Peuples par un seul? Secondement il repro- « che aux Indiens leurs vices; & je m'assure que s'il veut y faire « un peu réflexion, il conviendra qu'ils n'en ont guéres, qu'ils « n'ayent pris des Chrétiens; & que dans ceux-mêmes, que « les Chrétiens ont pris d'eux, ils les y ont bientôt surpassés « d'une maniére sensible. Peut-il en effet nier que l'Orgueil, « l'Avarice, l'Ambition, le Blasphême, les Trahisons, & « quantité de Monstres semblables, n'ont point encore gagné « ces Infidéles; qu'ils n'en ont pas même l'idée; & que tout « l'avantage que nous pouvons nous flatter d'avoir sur eux, se « réduit à un peu plus d'ouverture d'esprit, & d'élévation «

LIVRE XXVII.

BARTHELEMY DE LAS-CASAS.

» dans les ſentimens ? Avantages, qui ſont bien remplacés » dans ces Peuples, par une grande ſimplicité, une douceur » inaltérable, & beaucoup de bonne foi. Ils ne ſont pas, dit-» on, capables de ſe conduire ; & comment donc ſe ſont-ils ſi » long-tems maintenus ſous le Gouvernement de leurs Caci-» ques ? Qui les a juſqu'ici préſervés de ces Guerres inteſtines, » dont les Etats de la Chrétienté, les plus floriſſans, & les » mieux réglés, ont été, & ſont encore ſi ſouvent déchirés ? » Mais enfin ſuppoſons ce qu'il faudroit commencer par prou-» ver, qu'ils ont beſoin de Tuteurs ; où les trouver ces Tuteurs ? » Parmi les Eſpagnols ? Et comment en ont-ils été traités juſ-» qu'à préſent ? Ne ſeroit-ce pas confier aux Loups la garde » des Agneaux ? Tous les coins, & les recoins du nouveau » Monde retentiſſent des cris de ces malheureux, qui gémiſ-» ſent ſous une Tyrannie, dont celle des Denis, & des Phala-» ris n'étoit que l'ombre. Ils ſont nés, dit-on encore, pour la » ſervitude, & l'eſclavage ; & depuis la naiſſance du monde » ils ont été les moins Eſclaves de tous les Hommes, ſans » intérêt, & ſans paſſion. Ne flattons point nôtre Cupidité, » ne nous aveuglons point ſur notre Condition : toutes les Na-» tions ſont également libres ; & il n'eſt permis à aucune d'en-» treprendre ſur la liberté des autres : uſons-en à leur égard, » comme nous aurions voulu qu'ils en euſſent uſé avec nous, » s'ils avoient paru ſur nos rivages, avec la même ſupériorité » de forces, que nous avions ſur eux, quand nous les avons » découverts. Et pourquoi tout ne ſeroit-il pas égal de part & » d'autre ? Depuis quand le droit du plus fort a-t-il prévalu, & » preſcrit contre celui de la Juſtice ? Par quel article du Chriſ-» tianiſme eſt-il autoriſé ?

« Mais qu'aurions-nous à dire, ſi ces Peuples, trouvant une » occaſion de nous rendre tout le mal, que nous leur avons » fait, ils ſe mettoient en devoir d'en profiter ? Car enfin au » droit de repréſailles ils joindroient celui, que donne la néceſſi-» té de ſe précautionner pour l'avenir. Rien de ſemblable n'a au-» toriſé, & n'autoriſera jamais au Tribunal de la Poſtérité, les » Concuſſions, les Fourberies, les Violences, les Rapines, & les » Cruautés, par les moyens deſquelles nous ſommes déja ve-» nus à bout d'exterminer des Peuples ſans nombre. Ce ſont » pourtant des Chrétiens, que je mets ici en paralléle avec » des Idolâtres ; & ce qu'il y a encore de plus étonnant ; c'eſt » que tous les crimes, dont je viens de parler, ſont colorés » du ſpécieux prétexte de zéle. Mais dans quel Pays du Monde,

les Apôtres, & les Hommes Apostoliques ont-ils jamais cru « avoir droit sur la vie, sur les biens, & sur la liberté des In- « fidéles? Quelle étrange maniére de prêcher l'Evangile, cette « Loi de Grace & de Sainteté, qui d'Esclaves du Démon, « nous fait passer à la liberté des vrais Enfans de Dieu, que de « réduire en captivité ceux qui sont nés libres; de déchirer à « coups de fouet des Innocens, dont tout le crime, par rap- « port à nous, c'est de ne pouvoir supporter les travaux, dont « nous les accablons; d'innonder leur Pays d'un Déluge de « Sang; de leur enlever jusqu'au nécessaire; & de les scanda- « liser par les plus honteux excès? Voilà, Sire, ce qu'on ca- « che à Votre Majesté; voilà ce que j'ai vû; & sur quoi je ne « crains point d'être démenti. Jugez à présent la cause des « Indiens selon votre Sagesse, votre Equité, votre Religion; « & je m'assure qu'ils souscriront sans peine à votre Arrêt ».

XLIX. Réfléxion sur ce Discours.

On voit ici toute la vivacité du zéle de Las-Casas. Sa compassion pour les Indiens opprimés, fait qu'il les considére toujours par le bon côté. Tous ces Peuples cependant n'avoient pas cette grande simplicité, cette douceur inaltérable, & cette bonne foi, que leur charitable Protecteur avoit admirées dans quelques-uns. Mais il avoit raison dans le fonds; & il n'éxaggéroit pas les Cruautés qu'on avoit éxercées contr'eux; & dont il importoit également à la Religion, & à l'Etat d'empêcher la continuation.

L. Il est soutenu par celui d'un Missionnaire Franciscain.

Lorsque notre Licencié eut fini son discours, le Pere Franciscain eût ordre de dire son sentiment: il obéit, & il commença par assurer, qu'ayant été chargé par deux fois de faire le dénombrement des Insulaires de l'Espagnole, il en avoit trouvé au second plusieurs milliers de moins qu'au premier; que la diminution devenoit de jour en jour plus sensible: & que par rapport à cette Isle, le mal auquel on cherchoit un remède paroissoit incurable. Il dit ensuite qu'il craignoit bien que la mesure des crimes des Espagnols ne fut à son comble dans les Indes, & que Dieu ne les exterminât de ces nouvelles contrées, qu'ils avoient presque entiérement dépeuplées, sans aucune raison, & contre leurs plus véritables intérêts: « car enfin, continua-t-il, lorsque Dieu dit à Caïn, voici le « sang de votre Frere Abel, qui crie vers moi de la Terre, « il ne s'agissoit que d'un Homme; & sera-t-il sourd, ce mê- « me Dieu, aux cris qu'élévent vers le Ciel ces déluges de « sang, dont tant de vastes Provinces sont encore teintes? « Sire, par les Playes Adorables du Sauveur des Hommes, «

Pag. 364.

» & par les Sacrés Stigmates de mon Pere saint François, je » vous conjure de mettre fin à une tyrannie, dont la continua- » tion ne pourroit manquer d'attirer sur votre Couronne, tout » le poids de l'indignation du Souverain Seigneur des Rois de » la Terre ».

LI. Sentiment de l'Amiral.

Ibid.

L'Amiral des Indes fut le dernier de tous, dont on demanda l'avis; & il le donna en peu de mots. Il dit qu'il n'avoit jamais approuvé les Départemens: & il ajoûta, que si l'on ne se pressoit de remédier aux désordres, dont le Licencié & le Franciscain venoit de parler, & qui n'étoient que trop réels, les Indes ne seroient plus bientôt qu'un vaste désert: que c'étoit en partie pour représenter tout cela au feu Roy Catholique, qu'il étoit venu en Espagne; & qu'il pouvoit assurer Sa Majesté, que cette affaire étoit une des plus importantes, qu'elle eût à terminer, & une de celles qui intéressoient autant sa Gloire que sa Conscience.

Ibid. pag. 365.

Pag. 349.

C'étoit un triomphe, & un grand sujet de consolation pour Las-Casas, de voir que tous ceux qui parloient sans intention de flater la Cupidité, ne pensoient pas autrement que lui, & que les Dominicains, dont il avoit embrassé les sentimens, avant que d'en prendre l'Habit. L'Evêque du Darien lui-même, interrogé quelques jours après par le Chancelier, sur ce qu'il pensoit du projet de Las-Casas, il répondit qu'il l'approuvoit fort. Les Commissaires envoyés autrefois par Ferdinand dans l'Isle saint Domingue, avoient aussi reconnu, quoique tard, que le Systême de réünir les Indiens, & d'en composer des Bourgades, étoit non-seulement pratiquable, mais absolument nécessaire, si on vouloit les conserver.

LII. Las-Casas ayant obtenu presque tout, se prépare à un nouveau Voyage.

Ibid.

Las-Casas avoit déja obtenu une autre grace du Roy, dans une Audience particuliére: il s'étoit plaint à ce Prince, que sous prétexte d'aller enlever des Caraïbes, pour en faire des Esclaves; on enlevoit indifféremment tous les Indiens, comme s'ils eussent tous été Antropophages (Mangeurs de chair Humaine) quoique plusieurs ne le fussent pas. Il avoit fait surtout mention de l'Isle de la Trinité, dont les Habitans, disoit-il, étoient fort doux, & qui couroit risque d'être bientôt dépeuplée, si on ne faisoit cesser ce désordre. Le Roy, profitant de ces lumiéres, avoit ordonné qu'on tirât de Captivité tous ces prétendus Cannibales; & il prit depuis de nouvelles mesures pour arrêter les autres désordres. Le Plan qu'avoit proposé Las-Casas pour établir une nouvelle Colonie, avoit eté approuvé dans une assemblée extraordinaire; on lui avoit con-

LIII. On lui confirme le Titre de Protecteur des Indiens.

firmé le Titre de Protecteur Général des Indes, & accordé trois cens lieuës de Côtes, pour y travailler selon ses vûes à apprivoiser, civiliser, & instruire les Indiens. Enfin dans une derniére Audience, que le Roy lui donna sur la fin de 1519, notre Licencié obtint à peu près tout ce qu'il vouloit; & les Grands de la Cour, à l'éxemple du Prince, lui donnérent bien des marques d'estime, & de confiance. Il n'y eut pas jusqu'à l'Evêque de Burgos, qui, pour ne pas s'attirer les Seigneurs Flamands, & le Cardinal Adrien, que le Roy Charles laissoit en Espagne avec une Autorité presque Souveraine, ne s'étudiat à lui faire plaisir en tout ce qui dépendoit de lui. Las-Casas s'embarqua à Séville vers le commencement de 1520; & il avoit avec lui deux cens Laboureurs. La traverse fut fort heureuse jusqu'à Portoric; mais les nouvelles qu'il y apprit dès son arrivée, l'affligérent beaucoup.

Pag. 356.

Pag. 412.

LIV. Les Prédicateurs de la Foi, travaillent avec fruit.

Les Religieux de saint Dominique, & de saint François s'étoient établis depuis peu à la Côte de Cumana. Comme ils n'étoient point allés dans ces Pays pour piller l'Or des Indiens, mais pour leur procurer l'Instruction & le Salut, ils y travailloient presqu'avec autant de succès que de zéle. Ils avoient d'abord gagné la confiance des Habitans de cette Province; qui les écoutoient volontiers, & profitoient de leurs Instructions, parce qu'ils étoient édifiés de l'éxemple de leur vie. C'étoit déja un grand acheminement à l'éxécution des Projets du Licencié, qui vouloit porter sa Colonie dans la même Province. Mais un Evénement fort semblable à celui, que nous avons déja rapporté, vint troubler ce commencement de Mission, & renverser les plus belles espérances.

LV. Révolution causée par l'avidité, & l'imprudence d'un Espagnol.

Un Espagnol, nommé Alphonse de Ojeda, après avoir enlevé quelques Indiens assez près d'un Village apellé *Maracapana*, avoit eû l'imprudence de descendre à terre à ce même Village; mais le Cacique du lieu lui dressa une Ambuscade, où cet Officier périt avec environ six Espagnols, de ceux qui l'accompagnoient: le reste fut assez heureux pour se sauver à la nage. Le Cacique de *Maracapana* donna aussitôt avis de ce qu'il venoit de faire, à un autre Seigneur Indien, apellé *Maraguey*, dont le Village étoit à quatre lieues du sien, & assez proche d'un petit Monastére de Dominicains, nommé *Sainte-Foi*: il lui conseilla en même tems de se défaire des Religieux qu'il avoit dans son voisinage, afin de délivrer une bonne fois le Pays de l'inquiétude, où le tenoient les Castillans. Maraguey goûta fort cet avis; & n'en différa l'éxé-

LIVRE XXVII.

BARTHELEMY DE LAS-CASAS.

cution que jusqu'au lendemain, qui étoit un Dimanche. Les deux Religieux, qui ne sçavoient rien de ce qui s'étoit passé à quatre ou cinq lieues de leur Habitation, furent surpris, & massacrés par les Barbares, dans le tems, que l'un se préparoit à dire la Messe, & que l'autre, qui n'étoit point Prêtre, venoit de se confesser pour communier. Les Sauvages pillérent ensuite, tout ce qu'ils trouvérent dans la Chapelle, & dans la Maison; & mirent le feu à l'une & à l'autre.

LVI. Religieux massacrés.

Pag. 413.

LVII. Les Espagnols se préparent à une Expédition, qui dérange tous les Projets de Las-Casas.

On ignoroit encore ce dernier accident à l'Isle Espagnole, lorsque sur la nouvelle du désastre arrivé à Alphonse de Ojeda, la résolution y avoit été prise d'aller enlever tous les Habitans de Cumana, pour les transporter dans cette Isle, & les y réduire en servitude. L'exécution en avoit été commise à un Gentilhomme nommé Gonzalez de Ocampo; & il s'étoit déja embarqué avec trois cens Hommes de bonnes Troupes, sur cinq Bâtimens pourvûs de tout ce qui étoit nécessaire pour une pareille expédition. Lorsque Las-Casas débarqua à Portoric, on n'y parloit que de la révolte de Cumana, & de la terrible vengeance, qu'on se préparoit à en tirer; à peine avoit-il eû le tems de réfléchir sur un accident qui dérangeoit absolument son projet, lorsque la petite Escadre de Ocampo vint mouiller au même Port. Las-Casas alla d'abord au-devant de ce Capitaine, qui étoit son Ami, lui montra ses Provisions & les Ordres de la Cour; & voulut lui persuader qu'en vertu du pouvoir dont il étoit revêtu, lui seul avoit droit de prendre connoissance de ce qui se passoit à la Côte de Cumana, comprise toute entiére dans sa Concession: mais il ne gagna rien.

Ocampo, après quelques protestations d'amitié, lui dit qu'il avoit ses ordres; & qu'il ne dépendoit pas de lui d'y rien changer; que c'étoit à l'Amiral, & à l'Audience Royale qu'il devoit faire ses représentations. Là-dessus ils se séparérent: Ocampo mit à la Voile, pour continuer sa route; & Las-Casas, ayant laissé ses Laboureurs, & presque tout son monde à Portoric, passa sans différer à San-Domingo. Il y trouva l'Amiral fort bien disposé en sa faveur, & il ne rencontra aucune difficulté à faire enregistrer & proclamer ses Provisions.

Pag. 414.

On peut bien juger que cette Proclamation ne fit pas plaisir à tout le monde; mais, ajoûte un Historien, Las-Casas ne laissoit pas d'avoir des Amis; il y en eût même d'assez généreux pour lui ouvrir leurs bourses. L'essentiel étoit de prévenir l'éxécution des Ordres déja donnés à Ocampo; & on ne lui en donna

donna pas les moyens. Cet Officier arrivé à l'Isle de Cubagua, dressa de là ses Batteries, & employant tantôt la ruse, tantôt la force, il fit tout ce qu'il avoit résolu de faire, tua un Cacique, fit pendre ou empaler quelques-uns des principaux Indiens, remplit ses Navires d'Esclaves, qu'il envoya aussitôt à l'Isle Espagnole; & ayant pardonné aux Bourgades, qui implorérent sa clémence, il fonda avec le reste de ses Castillans une Ville qu'il apella Tolède.

LVIII. Vengeance éxercée contre les Indiens de Cumana.

Rien n'étoit plus contraire aux droits de Las-Casas, & à ses desseins, que cet Etablissement; & il avoit toujours craint quelque chose de semblable de l'Expédition de Ocampo: aussi ne cessoit-il de demander le rappel de cet Officier à l'Audience Royale; mais on ne lui répondoit rien de précis, & l'on trainoit l'affaire en longueur, pour tacher de le lasser. Les Auditeurs, plus Marchands que Magistrats, vendoient tout jusqu'à la Justice. S'ils n'osoient s'opposer directement aux Ordres du Prince, ils en éludoient l'éxécution, tantôt sous un prétexte, & tantôt sous un autre. Las-Casas ennuyé de tant de Chicanes, menaça de retourner en Espagne, & d'instruire le Roy de tout. Ces menaces eurent leur effet; on lui fit des propositions, ausquelles il aima mieux souscrire, que de s'exposer de nouveau aux Variations de la Cour, & des Conseils. Il signa donc l'an 1521 un Traité, qui portoit l'Etablissement d'une Compagnie, où entrérent tous ceux qui étoient alors en place dans l'Isle Espagnole: on lui donna les mêmes Vaisseaux, qui avoient porté Ocampo à la Côte de Cumana, & cent-vingt Hommes de bonnes Troupes, pour empêcher que les Indiens n'entreprissent de molester la nouvelle Colonie.

LIX. Las-Casas en fait ses plaintes.

LX. On s'accommode.

Pag. 416.

L'Escadre partit de San-Domingo au mois de Juillet, & prit la route de Portoric, où Las-Casas ne pût trouver aucun de ses Laboureurs. Quelques-uns étoient morts, les autres avoient pris parti dans l'Isle, & n'en voulurent plus sortir. Cette perte ne pouvoit que l'inquiéter, après ce qu'il lui en avoit coûté de dépense, & de fatigue, pour assembler ces Gens-là, & les amener jusqu'aux Indes. Mais il n'étoit encore qu'au commencement de ses épreuves. De Portoric ayant passé à la nouvelle Tolède, il y trouva les Habitans si rebutés d'avoir continuellement à lutter contre les Indiens, qu'ils soupiroient tous après une occasion d'en sortir. Ils profitérent de celle-ci; s'embarquérent sur les Navires, qui avoient apporté Las-Casas, & sa Colonie; jamais il ne fut possible d'en engager un seul à rester avec lui; & les Troupes suivirent leur éxemple. Tout autre

LXI. Nouvelles épreuves.

LXII. Constance de Las-Casas.

que le Licencié auroit renoncé à une entreprise, contre laquelle tout sembloit conspirer ; mais on a déja vû plus d'une fois qu'il ne se rebutoit pas aisément. S'étant d'abord logé, il fit avertir les Indiens, par une Femme Chrétienne de leur Nation, nommée Marie, laquelle sçavoit un peu de Castillan, qu'il avoit été envoyé par le Roy d'Espagne, pour faire cesser les trahisons, & les mauvais traitemens qu'on leur avoit fait jusqu'alors ; & leur procurer, avec la connoissance du vrai Dieu, tous les biens qu'ils pouvoient souhaiter. La charité en effet, dont il étoit rempli pour ces Insulaires, faisoit qu'il étoit tout à tous ; & avec le tems il pouvoit espérer d'en gagner un bon nombre à JESUS-CHRIST.

LXIII. Vices des Habitans de Cumana.

Ce n'est pas que les Habitans de cette Côte ne fussent des plus vicieux. Ils avoient surtout une espéce de fureur pour se procurer quelque bouteille de Vin d'Espagne : non contens de donner pour cela leur Or, & toutes leurs Richesses, ils alloient plus avant dans les Terres enlever d'autres Indiens, & les vendoient à ceux des Espagnols, qui vouloient les faire boire. Tant qu'ils avoient du Vin, ils ne se désenyvroient pas ; & il en arrivoit tous les désordres qu'on peut imaginer dans les Hommes les plus brutaux. Ce commerce étoit trop inique en lui-même, trop funeste dans ses suites, & Las-Casas trop zélé pour ne pas l'abolir. Le malheur étoit que les Gouverneurs des Provinces voisines, ceux-même qui, selon les Ordres du Roy Catholique, devoient obéir au Protecteur des Indiens, se trouvoient toujours disposés à traverser ses meilleures intentions, lorsque leur intérêt temporel le demandoit. Celui de Cubagua refusa d'entrer dans ses vûës. Le Licencié résolut d'aller porter sa plainte à l'Audience Royale de San-Domingo ; déterminé, si on ne lui faisoit pas justice, d'aller jusqu'en Espagne la demander à l'Empereur Charles-Quint.

Pag. 418.

LXIV. Dispositions de Las-Casas.

En partant, il laissa sa petite Colonie sous les ordres d'un certain François de Soto ; & il lui recommanda principalement deux choses ; la premiére de ne point faire sortir du Port deux Bâtimens qu'il y laissoit : la seconde, que, si les Indiens venoient l'attaquer en si grand nombre, qu'il ne pût leur résister, il se retirât à Cubagua, avec tout son monde, & tous ses Effets. Soto éxécuta fort mal le premier de ces deux Ordres ; & il ne fut pas en état d'accomplir le second. A peine Las-Casas avoit mis à la voile, que les deux Bâtimens furent envoyés l'un d'un côté, l'autre de l'autre, pour chercher des Perles, de l'Or, & des Esclaves. Les Sauvages, profitant de l'occasion,

LXV. Mal suivies.

vinrent fondre sur la Colonie, mirent le feu à la petite Ville de Tolède, & tuérent ceux des Espagnols, qui ne purent fuir. Soto y périt, avec quelques Religieux de saint François. Les Indiens, devenus toujours plus hardis par le succès, se présentérent à l'Isle de Cubagua; & le Gouverneur, quoiqu'il eût avec lui trois cens Hommes en état de combattre, n'eût pas le courage d'attendre qu'on le vint attaquer. Il s'embarqua précipitemment pour l'Isle San-Domingo; où les Gens de Soto s'y étant rendus presqu'en même tems, ils y apportérent tous ensemble la triste nouvelle d'une Révolution, qui étoit le fruit de l'imprudence des uns, & de la lâcheté des autres.

LXVI. Perte de sa Colonie.

Pag. 410.

Las-Casas n'étoit pas encore arrivé dans l'Isle; les vents contraires l'ayant obligé de se faire mettre à la Côte, & de poursuivre son Voyage par terre, il prit sa route par Léogane, où il se reposa quelque tems. S'étant remis en chemin, un jour qu'il s'étoit arrêté à l'ombre sur le bord d'une Riviére, pour laisser tomber la plus grande chaleur, ses Gens apperçurent des Espagnols, qui paroissoient venir de San-Domingo; ils les joignirent, & leur ayant demandé s'ils ne sçavoient point de nouvelles: « On a appris, répondirent-ils, que le Licencié « Barthelemy de Las-Casas avoit été massacré, avec la plus « grande partie de ses Gens à la Côte de Cumana ». Ceux à qui ils parloient se mirent à rire, & assurérent qu'on verroit bientôt le contraire. Mais Las-Casas, qui avoit entendu tout ce Dialogue, s'étant avancé, & ayant fait aux Voyageurs diverses Questions sur les circonstances de cette nouvelle, soupçonna d'abord tout ce qui étoit arrivé: & levant les mains au Ciel: « Vous êtes juste, Seigneur, s'écria-t il, & votre Ju- « gement est droit ».

LXVII. Par quelle aventure il en apprend la nouvelle.

Arrivé bientôt après à la Capitale, Las-Casas apprit toutes choses au vrai; il en fut sensiblement touché, sans en être abattu: c'étoit pour Dieu, & pour la Religion qu'il travailloit; & comme il ne cherchoit pas ses propres intérêts; quand il avoit fait tout ce qui dépendoit de lui, il n'avoit aucune peine à se soumettre à ce que la Providence ordonnoit, ou permettoit, par rapport à ses projets. Il vit en même tems les préparatifs qu'on faisoit à San-Domingo, pour punir ce qu'on appelloit la seconde révolte de ceux de Cumana; il auroit bien voulu qu'on eût pris des voyes plus douces, plus conformes à l'esprit du Christianisme, & au Systême qu'il avoit toujours suivi; mais il comprit enfin que les Esclaves de la cupidité, & un Ministre de l'Evangile, ne s'acorderoient jamais, ni dans la

LXVIII. Las-Casas adore les Desseins de Dieu.

LXIX. Et se consacre plus particuliérement à son service.

cution que jusqu'au lendemain, qui étoit un Dimanche. Les deux Religieux, qui ne sçavoient rien de ce qui s'étoit passé à quatre ou cinq lieues de leur Habitation, furent surpris, & massacrés par les Barbares, dans le tems, que l'un se préparoit à dire la Messe, & que l'autre, qui n'étoit point Prêtre, venoit de se confesser pour communier. Les Sauvages pillérent ensuite, tout ce qu'ils trouvérent dans la Chapelle, & dans la Maison; & mirent le feu à l'une & à l'autre.

LVI. Religieux massacrés.

Pag. 413.

LVII. Les Espagnols se préparent à une Expédition, qui dérange tous les Projets de Las-Casas.

On ignoroit encore ce dernier accident à l'Isle Espagnole, lorsque sur la nouvelle du désastre arrivé à Alphonse de Ojeda, la résolution y avoit été prise d'aller enlever tous les Habitans de Cumana, pour les transporter dans cette Isle, & les y réduire en servitude. L'éxécution en avoit été commise à un Gentilhomme nommé Gonzalez de Ocampo; & il s'étoit déja embarqué avec trois cens Hommes de bonnes Troupes, sur cinq Bâtimens pourvûs de tout ce qui étoit nécessaire pour une pareille expédition. Lorsque Las-Casas débarqua à Portoric, on n'y parloit que de la révolte de Cumana, & de la terrible vengeance, qu'on se préparoit à en tirer; à peine avoit-il eû le tems de réfléchir sur un accident qui dérangeoit absolument son projet, lorsque la petite Escadre de Ocampo vint mouiller au même Port. Las-Casas alla d'abord au-devant de ce Capitaine, qui étoit son Ami, lui montra ses Provisions & les Ordres de la Cour; & voulut lui persuader qu'en vertu du pouvoir dont il étoit revêtu, lui seul avoit droit de prendre connoissance de ce qui se passoit à la Côte de Cumana, comprise toute entiére dans sa Concession: mais il ne gagna rien.

Ocampo, après quelques protestations d'amitié, lui dit qu'il avoit ses ordres; & qu'il ne dépendoit pas de lui d'y rien changer; que c'étoit à l'Amiral, & à l'Audience Royale qu'il devoit faire ses représentations. Là-dessus ils se séparérent: Ocampo mit à la Voile, pour continuer sa route; & Las-Casas, ayant laissé ses Laboureurs, & presque tout son monde à Portoric, passa sans différer à San-Domingo. Il y trouva l'Amiral fort bien disposé en sa faveur, & il ne rencontra aucune difficulté à faire enregistrer & proclamer ses Provisions.

Pag. 414.

On peut bien juger que cette Proclamation ne fit pas plaisir à tout le monde; mais, ajoûte un Historien, Las-Casas ne laissoit pas d'avoir des Amis; il y en eût même d'assez généreux pour lui ouvrir leurs bourses. L'essentiel étoit de prévenir l'éxécution des Ordres déja donnés à Ocampo; & on ne lui en donna

donna pas les moyens. Cet Officier arrivé à l'Isle de Cubagua, dressa de là ses Batteries, & employant tantôt la ruse, tantôt la force, il fit tout ce qu'il avoit résolu de faire, tua un Cacique, fit pendre ou empaler quelques-uns des principaux Indiens, remplit ses Navires d'Esclaves, qu'il envoya aussitôt à l'Isle Espagnole; & ayant pardonné aux Bourgades, qui implorérent sa clémence, il fonda avec le reste de ses Castillans une Ville qu'il apella Toléde.

LVIII. Vengeance éxercée contre les Indiens de Cumana.

Rien n'étoit plus contraire aux droits de Las-Casas, & à ses desseins, que cet Etablissement; & il avoit toujours craint quelque chose de semblable de l'Expédition de Ocampo: aussi ne cessoit-il de demander le rappel de cet Officier à l'Audience Royale; mais on ne lui répondoit rien de précis, & l'on trainoit l'affaire en longueur, pour tacher de le lasser. Les Auditeurs, plus Marchands que Magistrats, vendoient tout jusqu'à la Justice. S'ils n'osoient s'opposer directement aux Ordres du Prince, ils en éludoient l'éxécution, tantôt sous un prétexte, & tantôt sous un autre. Las-Casas ennuyé de tant de Chicanes, menaça de retourner en Espagne, & d'instruire le Roy de tout. Ces menaces eurent leur effet; on lui fit des propositions, ausquelles il aima mieux souscrire, que de s'exposer de nouveau aux Variations de la Cour, & des Conseils. Il signa donc l'an 1521 un Traité, qui portoit l'Etablissement d'une Compagnie, où entrérent tous ceux qui étoient alors en place dans l'Isle Espagnole: on lui donna les mêmes Vaisseaux, qui avoient porté Ocampo à la Côte de Cumana, & cent-vingt Hommes de bonnes Troupes, pour empêcher que les Indiens n'entreprissent de molester la nouvelle Colonie.

LIX. Las-Casas en fait ses plaintes.

LX. On s'accommode.

Pag. 416.

L'Escadre partit de San-Domingo au mois de Juillet, & prit la route de Portoric, où Las-Casas ne pût trouver aucun de ses Laboureurs. Quelques-uns étoient morts, les autres avoient pris parti dans l'Isle, & n'en voulurent plus sortir. Cette perte ne pouvoit que l'inquiéter, après ce qu'il lui en avoit coûté de dépense, & de fatigue, pour assembler ces Gens-là, & les amener jusqu'aux Indes. Mais il n'étoit encore qu'au commencement de ses épreuves. De Portoric ayant passé à la nouvelle Toléde, il y trouva les Habitans si rebutés d'avoir continuellement à lutter contre les Indiens, qu'ils soupiroient tous après une occasion d'en sortir. Ils profitérent de celle-ci; s'embarquérent sur les Navires, qui avoient apporté Las-Casas, & sa Colonie; jamais il ne fut possible d'en engager un seul à rester avec lui; & les Troupes suivirent leur exemple. Tout autre

LXI. Nouvelles épreuves.

que le Licencié auroit renoncé à une entreprise, contre laquelle tout sembloit conspirer ; mais on a déja vû plus d'une fois qu'il ne se rebutoit pas aisément. S'étant d'abord logé, il fit avertir les Indiens, par une Femme Chrétienne de leur Nation, nommée Marie, laquelle sçavoit un peu de Castillan, qu'il avoit été envoyé par le Roy d'Espagne, pour faire cesser les trahisons, & les mauvais traitemens qu'on leur avoit fait jusqu'alors ; & leur procurer, avec la connoissance du vrai Dieu, tous les biens qu'ils pouvoient souhaiter. La charité en effet, dont il étoit rempli pour ces Insulaires, faisoit qu'il étoit tout à tous ; & avec le tems il pouvoit espérer d'en gagner un bon nombre à JESUS-CHRIST.

LXII. Constance de Las-Casas.

LXIII. Vices des Habitans de Cumana.

Ce n'est pas que les Habitans de cette Côte ne fussent des plus vicieux. Ils avoient surtout une espéce de fureur pour se procurer quelque bouteille de Vin d'Espagne : non contens de donner pour cela leur Or, & toutes leurs Richesses, ils alloient plus avant dans les Terres enlever d'autres Indiens, & les vendoient à ceux des Espagnols, qui vouloient les faire boire. Tant qu'ils avoient du Vin, ils ne se désenyvroient pas ; & il en arrivoit tous les désordres qu'on peut imaginer dans les Hommes les plus brutaux. Ce commerce étoit trop inique en lui-même, trop funeste dans ses suites, & Las-Casas trop zélé pour ne pas l'abolir. Le malheur étoit que les Gouverneurs des Provinces voisines, ceux-même qui, selon les Ordres du Roy Catholique, devoient obéïr au Protecteur des Indiens, se trouvoient toujours disposés à traverser ses meilleures intentions, lorsque leur intérêt temporel le demandoit. Celui de Cubagua refusa d'entrer dans ses vûës. Le Licencié résolut d'aller porter sa plainte à l'Audience Royale de San-Domingo ; déterminé, si on ne lui faisoit pas justice, d'aller jusqu'en Espagne la demander à l'Empereur Charles-Quint.

Pag. 418.

LXIV. Dispositions de Las-Casas.

En partant, il laissa sa petite Colonie sous les ordres d'un certain François de Soto ; & il lui recommanda principalement deux choses ; la premiére de ne point faire sortir du Port deux Bâtimens qu'il y laissoit : la seconde, que, si les Indiens venoient l'attaquer en si grand nombre, qu'il ne pût leur résister, il se retirât à Cubagua, avec tout son monde, & tous ses Effets. Soto éxécuta fort mal le premier de ces deux Ordres ; & il ne fut pas en état d'accomplir le second. A peine Las-Casas avoit mis à la voile, que les deux Bâtimens furent envoyés l'un d'un côté, l'autre de l'autre, pour chercher des Perles, de l'Or, & des Esclaves. Les Sauvages, profitant de l'occasion,

LXV. Mal suivies.

vinrent fondre sur la Colonie, mirent le feu à la petite Ville de Tolède, & tuérent ceux des Espagnols, qui ne purent fuir. Soto y périt, avec quelques Religieux de saint François. Les Indiens, devenus toujours plus hardis par le succès, se présentérent à l'Isle de Cubagua; & le Gouverneur, quoiqu'il eût avec lui trois cens Hommes en état de combattre, n'eût pas le courage d'attendre qu'on le vint attaquer. Il s'embarqua précipitemment pour l'Isle San-Domingo; où les Gens de Soto s'y étant rendus presqu'en même tems, ils y apportérent tous ensemble la triste nouvelle d'une Révolution, qui étoit le fruit de l'imprudence des uns, & de la lâcheté des autres.

LXVI. Perte de sa Colonie.

Pag. 410.

Las-Casas n'étoit pas encore arrivé dans l'Isle; les vents contraires l'ayant obligé de se faire mettre à la Côte, & de poursuivre son Voyage par terre, il prit sa route par Léogane, où il se reposa quelque tems. S'étant remis en chemin, un jour qu'il s'étoit arrêté à l'ombre sur le bord d'une Riviére, pour laisser tomber la plus grande chaleur, ses Gens apperçurent des Espagnols, qui paroissoient venir de San-Domingo; ils les joignirent, & leur ayant demandé s'ils ne sçavoient point de nouvelles: « On a appris, répondirent-ils, que le Licencié « Barthelemy de Las-Casas avoit été massacré, avec la plus « grande partie de ses Gens à la Côte de Cumana ». Ceux à qui ils parloient se mirent à rire, & assurérent qu'on verroit bientôt le contraire. Mais Las-Casas, qui avoit entendu tout ce Dialogue, s'étant avancé, & ayant fait aux Voyageurs diverses Questions sur les circonstances de cette nouvelle, soupçonna d'abord tout ce qui étoit arrivé: & levant les mains au Ciel: « Vous êtes juste, Seigneur, s'écria-t il, & votre Ju- « gement est droit ».

LXVII. Par quelle aventure il en apprend la nouvelle.

Arrivé bientôt après à la Capitale, Las-Casas apprit toutes choses au vrai; il en fut sensiblement touché, sans en être abattu: c'étoit pour Dieu, & pour la Religion qu'il travailloit; & comme il ne cherchoit pas ses propres intérêts; quand il avoit fait tout ce qui dépendoit de lui, il n'avoit aucune peine à se soumettre à ce que la Providence ordonnoit, ou permettoit, par rapport à ses projets. Il vit en même tems les préparatifs qu'on faisoit à San-Domingo, pour punir ce qu'on apelloit la seconde révolte de ceux de Cumana; il auroit bien voulu qu'on eût pris des voyes plus douces, plus conformes à l'esprit du Christianisme, & au Systême qu'il avoit toujours suivi; mais il comprit enfin que les Esclaves de la cupidité, & un Ministre de l'Evangile, ne s'acorderoient jamais, ni dans la

LXVIII. Las-Casas adore les Desseins de Dieu.

LXIX. Et se consacre plus particuliérement à son service.

LIVRE XXVII.

BARTHELEMY DE LAS-CASAS.

fin, ni dans les moyens. Rien ne l'attachant au Siécle, ni à ceux qui en suivoient toutes les maximes, il résolut de s'en séparer, en se consacrant plus particuliérement au Seigneur, dans un Ordre Religieux : il avoit toujours préféré par estime, & par inclination, celui de saint Dominique ; il en prit l'Habit, & ne parut plus occupé que du soin de se sanctifier, jusqu'à ce que de nouvelles occasions d'exercer son zéle pour la conversion, & le salut des Indiens, le firent courir dans de nouveaux Pays. Il étoit déja dans sa quarante-huitiéme année ; & il passa encore huit ans dans la même Isle, attentif à se régler sur l'exemple des plus saints, & des plus fervens Missionnaires ; s'il donnoit la plus grande partie de la nuit à la Priere, & à l'Etude, il employoit le jour à chercher les Indiens dans le Bois, ou parmi les Rochers, pour les consoler, les catéchiser, & les disposer à recevoir la Grace du Baptême. Le célébre Pierre de Cordoue ayant terminé une Vie très-sainte, par une mort précieuse l'an 1525, Barthelemy de Las Casas fut chargé du Gouvernement de cette Communauté, qui étoit la bonne odeur de JESUS-CHRIST dans l'Isle Espagnole (1).

Pag. 411. L'an 1522. LXX. Dans l'Ordre de saint Dominique.

LXXI. Motif d'un troisiéme Voyage en Castille.

Lorsque le bruit se répandit en 1530, que les Espagnols, ayant découvert de nouveaux Royaumes, se préparoient à faire de nouvelles Conquêtes, Barthelemy de Las-Casas en fut allarmé, dans la crainte qu'on ne fit à ces Peuples qu'on vouloit attaquer, tous les mauvais traitemens, dont se trouvoient accablés ceux qui avoient déja subi la Loi du Vainqueur. Comme rien ne lui paroissoit jamais trop difficile, quand il s'agissoit d'empêcher l'injustice ou la violence, & de défendre les Opprimés, il se rendit une troisiéme fois en Espagne ; & pour obtenir de l'Empereur Charles-Quint des Ordres plus rigoureux, plus précis que les précédens, & plus capables de réprimer la cruelle avarice des nouveaux Conquérans ; il présenta au Prince, & à son Conseil, un Mémoire intitulé : *La Destruction des Indes, par les Espagnols.* L'Auteur ne parle presque jamais dans cette Relation, que de ce qu'il avoit vû ; & on ne sçauroit y lire sans frémir une partie des Cruautés, éxercées de gayeté de cœur, contre des Peuples entiers, qu'on ne se contentoit pas de dépouiller de tous leurs Biens, mais qu'on exterminoit sans miséricorde ; comme sans justice, & sans raison.

LXXII. Ecrit qu'il présente à l'Empereur Charles V, & à son Conseil.

(1) Annis octo ea vice ibi stetit, quibus & aliquando Electus Prior suis sodalibus præfuit, interea pro Indis, quos in vicetibus gestabat, strenuè decertans, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 192.

Ce Mémoire, écrit avec autant d'énergie, que de sincérité, & les vives instances du zélé Religieux obtinrent enfin de Charles-Quint, un Edit, & des Loix particuliéres en faveur des Indiens. Muni de ces Piéces, & du pouvoir de les faire valoir dans l'occasion, Las-Casas se mit sur Mer sans retardement, & se rendit d'abord dans l'Isle de saint Domingue; pour passer de là dans le Méxique, & dans le Pérou (1). Mais avant que de sortir de l'Isle Espagnole, il voulut rendre un service signalé à la Colonie, en éteignant les derniéres étincelles d'une longue & funeste division, causée par le Cacique Henry, dont l'Histoire mérite d'être rapporté ici en peu de lignes.

LXXIII. Il en obtient un Edit favorable aux Indiens, & retourne à l'Amérique.

La Reine Isabelle avoit extrêmement recommandé qu'on procurât aux Enfans des Caciques, la meilleure Education qu'il seroit possible; & qu'après leur avoir formé l'esprit & le cœur, on leur donnât les Emplois, dont ils se seroient rendus capables. Mais en cela (comme en bien d'autres Articles) ses intentions n'avoient pas été suivies. Les jeunes Caciques, après avoir bien appris la Religion, la Langue Espagnole, à lire, à écrire, & même un peu de Latin, étoient compris dans les Départemens, comme les derniers de leurs Sujets, & n'étoient guères distingués du commun, que par de plus mauvais traitemens. Parmi ces jeunes Gens, il s'en trouvoit un, nommé Henry, dont les Ancêtres avoient régné dans quelque Canton des Montagnes de Baoruco. Il avoit embrassé de bonne foi le Christianisme, & étoit doué de plusieurs excellentes qualités: il étoit bien fait, d'une taille avantageuse, d'un bon caractére; un air de sageſſe répandu sur toute sa Personne, & une physionomie heureuse, prévenoient d'abord en sa faveur. On voyoit en lui tout ce qu'une bonne Education peut produire dans un Sujet bien préparé; & personne ne méritoit moins le malheureux sort, où il se trouvoit réduit. Il le supportoit néanmoins avec assez de patience, & il servoit avec fidélité le Maître, qui lui étoit échu. Mais la mort de celui-ci le fit tomber entre les mains d'un autre, en qui il trouva un impitoyable Comite, un Tyran également cruel, & débauché, qui lui fit tous les maux dont il pût s'aviser, sans ménager l'honneur de sa Femme. Henry s'en plaignit à tous les Tribunaux; & les

Histoire du Cacique Henry.

Hist. de l'Isle de Saint Domingue, Liv. VI, pag. 396.

LXXIV. Ses bonnes qualités.

LXXV. Son malheureux sort.

(1) Pertæsus tandem sæculi, Dominicanos inter Hispaniolæ Insulæ Sodales, Religiosi status Sacramento se obstrixit. Quo Schemate indutus Hispaniam rursus visitavit quo tempore in ditionem nostram Peruanæ Gentes primùm redigebantur; veritus ne impotenter injustèque à nostris hominibus Indi illi tractarentur. Quorum indemnitati ut vidit sanctissimis legibus provisum, Provinciam, ac Cœnobium suum, indeque Mexicum cogitavit. *Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag.* 149. *Col.* 1.

plaintes ne servirent qu'à rendre sa condition toujours pire. Les Magistrats le rebutoient, on ne l'écoutoient pas; & son Maître redoubloit les mauvais traitemens.

LXXVI. Il se met à la tête de quelques Indiens, pour recouvrer la liberté.

Ainsi poussé à bout, le Cacique commença à écouter les Propositions de quelques Indiens, dont le sort n'étoit guéres différent du sien; & qui lui dirent, que s'il vouloit se mettre à leur tête, ils le suivroient par tout; & qu'ils sçauroient bien recouvrer la liberté, ou vendre chérement la vie. Le parti accepté, on se fournit de quelques armes; & on chercha un Poste, dont la situation les mit à couvert contre la surprise: on le trouva dans les Montagnes de Baoruco. C'est là que ces Gens, d'éterminés à vaincre, ou à périr, attendirent qu'on vint à eux: il n'attendirent pas long-tems: Valençuela (c'étoit le nom du Maître de presque tous ces Fugitifs) n'eût pas plutôt appris leur fuite, qu'il se mit à leurs trousses avec une douzaine d'Espagnols; & ayant découvert leur Retraite, il se préparoit à les attaquer, lorsque le Cacique, s'étant un peu avancé, lui dit sans beaucoup s'émouvoir, qu'il pouvoit s'en retourner; & qu'il ne se flattât plus de le voir ni lui, ni aucun de ses Gens, travailler désormais sous ses Ordres. Le jeune Espagnol, piqué de cette Déclaration, & méprisant un Ennemi, qu'il ne connoissoit pas encore assez, fait signe à ses Soldats de le saisir: alors Henry, à la tête de sa petite Troupe, se jette avec furie sur les Espagnols, en laisse deux sur la Place, & contraint les autres de fuïr, chargés de plusieurs blessures. Il ne voulut pas cependant qu'on les poursuivit; mais adressant la parole à Valençuela, qui étoit un des blessés: « Allez lui dit-il; remerciez Dieu de ce que je vous » laisse la vie; & si vous êtes sage ne revenez pas ici ».

LXXVII. Il est attaqué par les Espagnols, & il les bat.

Pag. 398.

La nouvelle de ce qui venoit de se passer, se répandit bientôt par tout; & l'Audience Royale crut ne devoir rien négliger, pour arrêter le mal dans sa source: elle ordonna qu'on fit marcher incessamment quatre-vingts hommes, commandés par de bons Officiers, pour ranger le Cacique à la raison, avant qu'il pût se fortifier. Henry, averti de ces préparatifs, fit les siens; & alla se retrancher dans un bois; où les Espagnols arrivérent bientôt: le brave Cacique, sans leur donner le tems de se reconnoître, les charge brusquement, les pousse, les défait, en tuë une partie; & met les autres hors d'état de l'inquiéter. Si quelqu'un échapa à son Epée, on le dût à sa modération. On commença alors à le connoître, & à le craindre: & cette action produisit des mouvemens bien différens dans l'Esprit des Espagnols, & dans celui des Indiens: ceux-là s'apperçurent avec

LXXVIII. Second avantage du Cacique.

étonnement qu'ils avoient à faire à des hommes ; & ceux-ci reconnurent avec plaisir, que leurs Tyrans n'étoient pas invincibles. En peu de tems Henry se trouva à la tête de trois cens hommes, sur lesquels il pouvoit compter.

Pag. 399.

LXXIX. Sa modération dans ses Victoires.

Ayant armé le mieux qu'il lui fut possible, ses Indiens, il s'étudia surtout à les discipliner, les accoutuma à combattre avec ordre ; & bientôt il rendit formidables aux Conquérans de sa Patrie, ces Insulaires qu'on avoit presque mis jusques - là au rang des Brutes. Mais ce qui lui fit plus d'honneur dans cette Guerre, c'est l'attention qu'il eut toujours de se tenir dans les bornes d'une simple défense. Il pouvoit faire bien du mal aux Espagnols, qu'il leur épargna ; & celui que ses Gens leur firent dans quelques occasions, fut causé à son insçu, ou contre ses ordres. Cependant on continuoit d'envoyer contre lui divers partis, qui étoient toujours battus : & la maniére, dont il usoit de ses avantages, donnoit un nouveau lustre à ses Victoires. Sa modération parut surtout dans une occasion : après avoir repoussé un Corps considérable de Troupes Espagnoles, & en avoir fait un grand carnage, soixante-onze Soldats, que la fuite avoit soustraits au fer des Victorieux, rencontrérent une Caverne creusée dans le Roc, & s'y cachérent dans l'espérance de pouvoir gagner la Plaine à la faveur de la nuit. Ils y furent découverts par quelques Indiens, qui ayant environné la Caverne, en bouchérent toutes les issuës avec des matiéres combustibles, & se préparoient à y mettre le feu, lorsque Henry survint. Il reprocha à ces Furieux leur barbarie, fit déboucher la Caverne, laissa aux Espagnols la liberté d'aller où ils voulurent ; & se contenta de les désarmer. C'est ainsi qu'après avoir surpassé ses Ennemis en bravoure, il aimoit à les vaincre encore en générosité.

LXXX. Il sauve la vie à soixante-onze Espagnols.

Pag. 400.

LXXXI. Vigilance, & sage politique.

On ne loue pas moins la vigilance du jeune Cacique, sa précaution, & la sagesse de ses mesures, soit pour ne rien perdre de ses avantages, soit pour mettre sa petite République en bon état. Il avoit fait des Habitations dans des lieux écartés, où il n'étoit presque pas possible aux Espagnols de pénétrer. Les plus foibles, & les Femmes s'y appliquoient à la Culture de la Terre, y élevoient des Bestiaux, & des Volailles ; & ils y avoient de bonnes Meutes de Chiens, pour la Chasse du Cochon ; ensorte que l'abondance régnoit au milieu de cet affreux Désert ; tandis que le jeune Héros, avec cinquante Braves, qu'il s'étoit choisis, couroit à l'Ennemi aux premiéres nouvelles de son approche. Quoiqu'il eût mis des Sentinelles à

Ibid.

LIVRE XXVII.

BARTHELEMY DE LAS CASAS.

plaintes ne servirent qu'à rendre sa condition toujours pire. Les Magistrats le rebutoient, on ne l'écoutoient pas; & son Maître redoubloit les mauvais traitemens.

LXXVI. Il se met à la tête de quelques Indiens, pour recouvrer la liberté.

Ainsi poussé à bout, le Cacique commença à écouter les Propositions de quelques Indiens, dont le sort n'étoit guéres différent du sien; & qui lui dirent, que s'il vouloit se mettre à leur tête, ils le suivroient par tout; & qu'ils sçauroient bien recouvrer la liberté, ou vendre chérement la vie. Le parti accepté, on se fournit de quelques armes; & on chercha un Poste, dont la situation les mit à couvert contre la surprise: on le trouva dans les Montagnes de Baoruco. C'est là que ces Gens, d'éterminés à vaincre, ou à périr, attendirent qu'on vint à eux: il n'attendirent pas long-tems: Valençuela (c'étoit le nom du Maître de presque tous ces Fugitifs) n'eût pas plutôt appris leur fuite, qu'il se mit à leurs trousses avec une douzaine d'Espagnols; & ayant découvert leur Retraite, il se préparoit à les attaquer, lorsque le Cacique, s'étant un peu avancé, lui dit sans beaucoup s'émouvoir, qu'il pouvoit s'en retourner; & qu'il ne se flattât plus de le voir ni lui, ni aucun de ses Gens, travailler désormais sous ses Ordres. Le jeune Espagnol, piqué de cette Déclaration, & méprisant un Ennemi, qu'il ne connoissoit pas encore assez, fait signe à ses Soldats de le saisir: alors Henry, à la tête de sa petite Troupe, se jette avec furie sur les Espagnols, en laisse deux sur la Place, & contraint les autres de fuïr, chargés de plusieurs blessures. Il ne voulut pas cependant qu'on les poursuivit; mais adressant la parole à Valençuela, qui étoit un des blessés: « Allez lui dit-il; remerciez Dieu de ce que je vous » laisse la vie; & si vous êtes sage ne revenez pas ici ».

LXXVII. Il est attaqué par les Espagnols, & il les bat.

Pag. 398.

La nouvelle de ce qui venoit de se passer, se répandit bientôt par tout; & l'Audience Royale crut ne devoir rien négliger, pour arrêter le mal dans sa source: elle ordonna qu'on fit marcher incessamment quatre-vingts hommes, commandés par de bons Officiers, pour ranger le Cacique à la raison, avant qu'il pût se fortifier. Henry, averti de ces préparatifs, fit les siens; & alla se retrancher dans un bois; où les Espagnols arrivérent bientôt: le brave Cacique, sans leur donner le tems de se reconnoître, les charge brusquement, les pousse, les défait, en tuë une partie; & met les autres hors d'état de l'inquiéter. Si quelqu'un échapa à son Epée, on le dût à sa modération. On commença alors à le connoître, & à le craindre: & cette action produisit des mouvemens bien différens dans l'Esprit des Espagnols, & dans celui des Indiens: ceux-là s'apperçurent avec

LXXVIII. Second avantage du Cacique.

étonnement qu'ils avoient à faire à des hommes ; & ceux-ci reconnurent avec plaisir, que leurs Tyrans n'étoient pas invincibles. En peu de tems Henry se trouva à la tête de trois cens hommes, sur lesquels il pouvoit compter.

Pag. 399.

LXXIX. Sa modération dans ses Victoires.

Ayant armé le mieux qu'il lui fut possible, ses Indiens, il s'étudia surtout à les discipliner, les accoutuma à combattre avec ordre ; & bientôt il rendit formidables aux Conquérans de sa Patrie, ces Insulaires qu'on avoit presque mis jusques-là au rang des Brutes. Mais ce qui lui fit plus d'honneur dans cette Guerre, c'est l'attention qu'il eut toujours de se tenir dans les bornes d'une simple défense. Il pouvoit faire bien du mal aux Espagnols, qu'il leur épargna ; & celui que ses Gens leur firent dans quelques occasions, fut causé à son insçu, ou contre ses ordres. Cependant on continuoit d'envoyer contre lui divers partis, qui étoient toujours battus : & la maniére, dont il usoit de ses avantages, donnoit un nouveau lustre à ses Victoires. Sa modération parut surtout dans une occasion : après avoir repoussé un Corps considérable de Troupes Espagnoles, & en avoir fait un grand carnage, soixante-onze Soldats, que la fuite avoit soustraits au fer des Victorieux, rencontrérent une Caverne creusée dans le Roc, & s'y cachérent dans l'espérance de pouvoir gagner la Plaine à la faveur de la nuit. Ils y furent découverts par quelques Indiens, qui ayant environné la Caverne, en bouchérent toutes les issuës avec des matiéres combustibles, & se préparoient à y mettre le feu, lorsque Henry survint. Il reprocha à ces Furieux leur barbarie, fit déboucher la Caverne, laissa aux Espagnols la liberté d'aller où ils voulurent ; & se contenta de les désarmer. C'est ainsi qu'après avoir surpassé ses Ennemis en bravoure, il aimoit à les vaincre encore en générosité.

LXXX. Il sauve la vie à soixante-onze Espagnols.

Pag. 400.

LXXXI. Vigilance, & sage politique.

On ne loue pas moins la vigilance du jeune Cacique, sa précaution, & la sagesse de ses mesures, soit pour ne rien perdre de ses avantages, soit pour mettre sa petite République en bon état. Il avoit fait des Habitations dans des lieux écartés, où il n'étoit presque pas possible aux Espagnols de pénétrer. Les plus foibles, & les Femmes s'y appliquoient à la Culture de la Terre, y élevoient des Bestiaux, & des Volailles ; & ils y avoient de bonnes Meutes de Chiens, pour la Chasse du Cochon ; ensorte que l'abondance régnoit au milieu de cet affreux Désert ; tandis que le jeune Héros, avec cinquante Braves, qu'il s'étoit choisis, couroit à l'Ennemi aux premiéres nouvelles de son approche. Quoiqu'il eût mis des Sentinelles à

Ibid.

toutes les Avenuës de ses Habitations, il ne se reposoit pas tellement sur leur vigilance, qu'il ne visitât lui-même éxactement tous les Postes : il étoit par-tout, & on ne sçavoit jamais précisément où il étoit. Cependant la terreur de son nom se répandoit de tous côtés ; & on ne pouvoit se persuader, qu'avec tant de valeur, de conduite, & de bonheur, il demeurât longtems sur la défensive.

LXXXII. La terreur de son Nom se répand par-tout.

Cette petite Guerre, commencée en 1519, n'étoit pas encore entiérement terminée au commencement de 1533. Les Espagnols avoient souvent voulu tenter la voye de la Négociation ; & avoient envoyé vers le Cacique, tantôt des Religieux, tantôt quelques Officiers de marque, pour proposer un accommodement ; les uns & les autres avoient été toujours reçus avec une politesse, qui faisoit d'autant plus d'honneur au Cacique, qu'il n'avoit pas oublié, que ceux qui lui envoyoient demander la Paix, avoient exterminé sa Famille, & répandu le sang de son Pere, & de son Ayeul, qui avoient été brûlés vifs à Xaragua. Mais toute la modération du sage Cacique, & les assurances qu'on lui donnoit, pour lui, & pour ses Gens, d'un pardon général pour le passé, & d'une éxemption entiére de travail pour l'avenir, ne le portoient pas à se fier à la parole de ceux, qui n'en avoient tenue aucune depuis leur Entrée dans l'Isle. Henry se contentoit donc de répondre toujours, qu'il ne se départiroit jamais de la résolution qu'il avoit prise, de ne faire aucune Hostilité, sans y être contraint ; qu'il ne prétendoit uniquement que de se maintenir libre dans ses Montagnes, qu'il croyoit user de son Droit ; & qu'il ne voyoit pas trop sur quoi fondé, on vouloit le contraindre de se soumettre à des Etrangers, qui ne pouvoient appuyer leur possession, que sur la violence. Qu'au reste, il tâcheroit de se conserver toujours dans les sentimens de Religion, qu'on lui avoit inspirés ; & qu'il ne rendroit jamais le Christianisme responsable des Brigandages, des Injustices, des Impiétés, & des Dissolutions, de la plûpart de ceux qui le professoient. Ce n'étoit pas là parler, ni agir en barbare : il s'en trouvoit donc parmi les Indiens, dont la sagesse & la capacité pouvoient égaler, ou surpasser même celle des Espagnols, qui osoient mettre en délibération, si ces Insulaires avoient une Ame raisonnable.

LXXXIII. On lui fait des Propositions de Paix.

Pag. 403.

LXXXIV. Prudence du jeune Cacique.

LXXXV. Sentimens de Religion.

Cependant les Troupes du Cacique augmentoient tous les jours : les Indiens, & les Maures à leur éxemple, sortoient en foule des Habitations des Espagnols, pour le venir joindre ; &

LXXXVI. Le parti du Cacique se fortifie toujours.

s'il

s'il eut eû autant d'ambition que de mérite, il auroit pû renverser toute la Colonie. On le sentit bien à San-Domingo; & on ne voulut rien négliger, pour terminer enfin cette affaire d'une maniére, ou d'une autre. La voye des Armes, tant de fois tentée, avoit trop mal réussi, pour qu'on osât y revenir davantage: celle des Négociations n'avoit pas été jusqu'alors plus heureuse; on la préféra cependant à l'autre, de l'avis même de l'Empereur, qu'on n'avoit pû s'empêcher d'instruire de tout. Ce Prince politique ne crut pas indigne de lui, d'écrire une Lettre au Cacique, de lui promettre divers avantages, & d'engager sa Parole Royale pour la sûreté du Traité. Un Officier Général, nommé de Barrio Neuvo, fut choisi pour porter cette Lettre, & signer un Traité avec Don Henry, car c'est ainsi qu'on l'apella dès-lors. Le Général Espagnol partit de San-Domingo, avec trente Soldats seulement, & autant d'Indiens Fidéles, qui devoient le guider dans les Montagnes. Après plusieurs jours d'une marche très-fatigante, parmi des Défilés inconnus, presque impraticables, & capables d'effrayer les plus hardis, il apprit enfin que le Cacique n'étoit pas loin de là, mais que pour aller à lui, il falloit marcher dans une Lagune, ayant souvent de l'eau jusqu'aux genoux, quelquefois jusqu'à la ceinture; & puis traverser un autre Défilé de Montagnes, encore plus difficile que tous ceux qu'il avoit déja trouvés.

LXXXVII. L'Empereur lui écrit.

Pag. 464.

LXXXVIII. Un Officier Espagnol est député pour négocier avec le Cacique.

De Barrio étoit trop avancé pour reculer: il essaya de franchir toutes les difficultés; & il ne falloit pas une moindre constance que la sienne pour les vaincre. Il trouva enfin le moyen de faire tenir un Billet au Cacique, pour l'avertir de sa Commission: & celui-ci se contenta de lui envoyer un de ses Parens, pour le complimenter, & lui dire qu'il l'attendoit dans le lieu, où il se trouvoit arrêté par une incommodité. Ce fut une nécessité au Général Espagnol, de continuer encore son pénible Voyage. L'Indien, qu'on lui avoit laissé pour le conduire, le mena par des chemins si rudes, & si embarrassés, que souvent il étoit obligé de marcher sur les mains, autant que sur les piés. Ses Gens déja lassés, vouloient l'engager à retourner sur ses pas, en lui représentant que le Cacique, ou se moquoit de lui, ou avoit dessein de le faire périr. Mais sa résolution étoit prise; & dût-il lui en coûter la vie, il vouloit éxécuter l'Ordre de l'Empereur: il se contenta de répondre, qu'il ne contraignoit personne de le suivre, que ceux qui avoient peur, pouvoient se retirer. Il marcha encore quelque tems comme il pût; & Henry le voyant venir dans le plus pitoyable état, tout cou-

LXXXIX. Courage, & fermeté de cet Officier, pour surmonter les plus grandes difficultés.

vert de Fange, & pouvant à peine se soutenir, il courut audevant de lui, dans l'endroit où le bois commençoit à s'éclaircir. Les deux Chefs, après un court Entretien, qui se passa en politesses réciproques, firent un peu éloigner leurs Gens, & le Général Espagnol prenant la parole, dit :

XC. Son Discours au Cacique.

« L'Empereur, mon très-redouté Seigneur, & le vôtre, le » plus Puissant des Souverains du Monde, mais le meilleur de » tous les Maîtres, & qui regarde tous ses Sujets comme ses » Enfans, n'a pû apprendre la triste situation où vous êtes ré» duit, avec un grand nombre de vos Compatriotes, & l'in» quiétude, où vous tenez toute cette Isle, sans en être touché » de la plus vive compassion. Les maux que vous avez faits aux » Castillans, ses premiers, & ses plus fidéles Sujets, n'ont pour» tant pas laissé de l'irriter d'abord ; mais quand il a sçu que » vous êtes Chrétien, & que le Ciel vous a favorisé de plu» sieurs bonnes qualités, toute sa colére s'est calmée ; & son in» dignation s'est changée en un désir ardent de vous voir pren» dre des sentimens plus raisonnables. Il m'a donc envoyé » pour vous exhorter à mettre bas les Armes, & vous offrir le » pardon du passé, pour vous, & pour tous ceux qui vous ont » suivi : mais il y a ajouté un ordre de vous poursuivre à toute » outrance, si vous persistez dans votre Rebellion ; & il m'a » donné des forces suffisantes pour cela. C'est ce que vous ver» rez encore mieux exprimé dans cette Lettre. Vous n'ignorez » pas combien il m'en a coûté pour vous la rendre moi-même ; » & je me suis exposé à tout avec plaisir, pour obéïr à mon » Souverain, & par l'estime que je fais de votre Personne ; per» suadé d'ailleurs que je ne risquois rien, en me livrant entre » les mains d'un homme, en qui je sçavois qu'on avoit remar» qué des sentimens dignes de sa Naissance, & de sa Religion, » beaucoup de modération, & assez de discernement pour faire » la distinction de ceux, qui viennent comme Amis, & de » ceux qui cherchent à le surprendre ».

Pag. 468.

XCI. Henry reçoit la Lettre de l'Empereur.

Henry écouta ce Discours avec attention ; & reçut avec une joye respectueuse la Lettre de l'Empereur, qui lui donnoit le Titre de Don, & l'assuroit qu'il envoyoit ses Ordres à l'Audience Royale, afin que, si lui, & les siens se soûmettoient de bonne grace, elle leur assignât des Terres, où ils pussent vivre en liberté, & ne manquassent de rien. Le Cacique reçut en même tems le Sauf-conduit de l'Audience Royale, scellé du Sceau de la Chancellerie ; & l'ayant examiné, il dit qu'il avoit toujours aimé la Paix, & n'avoit fait la Guerre que par la né-

cessité de se défendre ; que si jusqu'alors il avoit rejetté toutes les voyes d'accommodement, c'est qu'il n'avoit point trouvé de sûreté à traiter avec les Castillans, qui lui avoient souvent manqué de parole. A présent, ajouta-t-il, que le très-Auguste Empereur me donne la sienne, je ressens comme je le dois, l'honneur que me fait Sa Majesté Impériale ; & j'accepte avec une très-humble reconnoissance la Grace, qu'elle veut bien m'accorder. Don Henry n'eut pas de peine de faire entrer ses Indiens dans les mêmes sentimens. Le Traité fut conclu ; & l'on se fit de part & d'autre mille protestations d'une amitié sincére, & durable. Le Général Espagnol reprit le chemin de San-Domingo ; & le Cacique le fit accompagner par un de ses Capitaines, nommé Gonzalez, qui avoit ordre de saluer de sa part, l'Amiral, les Auditeurs, & tous les Officiers Royaux ; & d'observer cependant s'il n'y avoit pas encore quelque trahison cachée sous des démarches en apparence si sincéres. Gonzalez fut témoin de la joye universelle, que la nouvelle du Traité répandit dans la Capitale de l'Isle, des grandes louanges, qu'on donnoit à la prudence, au courage, & au zéle de Barrio, qui l'avoit conclu, & enfin des Cérémonies, avec lesquelles la Paix fut publiée. Mais les caresses extraordinaires qu'on faisoit à Gonzalez, pour dissiper tous les soupçons, qui pourroient lui rester, retardérent son retour ; & ce retardement commençoit à faire naître de nouvelles défiances dans l'esprit du Cacique.

XCII. Et fait un Traité avec les Espagnols.

L'an 1533.

Pag. 470.

XCIII. Il prend cependant ses précautions.

Le célébre Las-Casas revenoit alors d'Espagne ; & l'accommodement conclu avec ses chers Indiens, en le remplissant de joye, réveilla ce zéle, dont il avoit donné de si belles preuves. Avec la permission de son Supérieur, il alla trouver le Cacique, dont il étoit fort connu : il en fut parfaitement bien reçu ; & l'on célébra avec beaucoup d'allégresse sur les Montagnes de Baoruco, l'arrivée du Grand Protecteur des Indiens. Le saint Religieux profita de cette favorable Réception, pour décharger son cœur à des Gens, qu'il aimoit sincérement, & dont il étoit tendrement aimé. Il leur parla sur tout ce qui s'étoit passé avec une liberté, qui n'auroit pas convenu à tout autre. Il leur fit extrêmement valoir la bonté de l'Empereur, qui avoit bien voulu s'abaisser jusqu'à les rechercher, pour ne pas exposer le Salut de leurs Ames, soit en les poussant à bout, soit en les laissant plus long-tems dans une situation, où tout leur manquoit pour vivre en véritables Chrétiens. Sur ce point il dût être édifié de leurs sentimens, car le Cacique lui avoua que sa plus grande peine avoit été de voir mourir quantité

XCIV. Las-Casas acheve de dissiper ses défiances.

Pag. 475.

d'Enfans sans Baptême (*), & d'Adultes sans Sacremens; & que cette considération avoit bien autant contribué que toute autre chose, à lui faire conclure un Traité, qu'il ne sçavoit pas encore trop, s'il ne seroit pas un jour fatal à ce qui restoit des tristes débris de sa Nation. Il ajoûta en particulier qu'il n'avoit pas manqué un jour à dire ses Priéres ordinaires; & qu'il avoit éxactement jeûné tous les Vendredis. On sçavoit d'ailleurs quelle avoit été sa vigilance sur la conduite, & les mœurs de ses Sujets, surtout pour empêcher tout Commerce suspect, entre les Personnes de differens Sexe.

Le P. de Las-Casas demeura quelque tems dans ces Montagnes, & acheva de dissiper les défiances, & les soupçons du Cacique. « L'Empereur, lui dit-il, a engagé sa parole, & son honneur; » il n'est point de sûreté au monde, s'il ne s'en trouve pas dans » un Traité établi sur de tels fondemens. Enfin quand on a agi » avec autant de prudence que vous avez fait, il faut abandon- » ner le reste à la Divine Providence, qui fait servir au bien » de ses Elûs jusqu'à la malice de leurs propres Ennemis ». Don Henry parut content; & l'Homme de Dieu trouva la même docilité parmi tous ses Sujets. Il leur dit plusieurs fois la Messe; baptisa tous leurs petits Enfans; & prépara les autres à recevoir les Sacremens. On remarque qu'il trouva encore bien de l'ignorance dans ces Néophites, sur les plus essentiels devoirs, & les principaux Articles du Christianisme: il y remédia autant qu'il lui fut possible dans le peu de tems, qu'il avoit à leur donner; & après les avoir entiérement rassurés contre la crainte qu'on ne leur manquât de parole, il leur fit promettre qu'aussitôt qu'ils auroient consumé les Vivres, qu'ils avoient dans leurs Montagnes, ils en descendroient, pour venir éxécuter le Traité.

Pag. 474. XCV. Ce que fit le Pere de Las-Casas, sur les Montagnes de Baoruca.

L'Audience Royale avoit témoigné beaucoup de ressentiment de ce que le Pere de Las-Casas avoit entrepris ce Voyage sans sa participation: elle s'appaisa cependant quand elle eût appris tout ce qui s'étoit passé pendant son séjour parmi les Indiens. D'ailleurs notre Missionnaire sçut bien faire remarquer à ces Magistrats, que la Paix ayant été publiée dans les formes, rien n'empêchoit désormais d'aller visiter des Gens, qu'on ne regardoit plus comme Ennemis; & qu'il seroit surprenant qu'on en fit un crime, surtout à un Homme de son caractére; qui n'avoit jamais usé de son crédit sur ces Peuples, que pour le

Ibid. XCVI. Sa Réponse aux plaintes de l'Audience Royale.

(*) Ces nouveaux Chrétiens ignoroient que tout homme peut dans le besoin, administrer le Baptême.

bien de l'Etat. Je vous ſuis caution, ajoûta-t-il, que le Cacique, & ſes Indiens vous tiendront la parole donnée : penſez auſſi à leur garder religieuſement la votre.

XCVII. Il voit avec plaiſir l'entiére Exécution du Traité.

Pag. 475.

Pour cette fois, Las-Caſas eût lieu d'être content des uns, & des autres. Don Henry, avec toute ſa ſuite, ſe rendit à San-Domingo ; & y ratifia le Traité de Paix, qui n'avoit été encore ſigné que par ſes Députés. Les Eſpagnols, de leur côté, le reçurent d'une maniére, qui eût été capable de le gagner, s'il lui fut reſté quelque doute ſur leur ſincérité. On lui laiſſa choiſir un lieu, pour s'y établir avec tous ceux de ſa Nation, dont il fut reconnu Prince Héréditaire, éxempt de Tribut, & obligé au ſeul hommage, qu'il ſeroit tenu de faire rendre en ſon nom, tant à l'Empereur, qu'à ſes Succeſſeurs Rois de Caſtille, toutes les fois qu'il en ſeroit requis. Quelque tems après, le Cacique ſe retira dans un lieu nommé *Boya*, à treize ou quatorze lieuës de la Capitale, vers le Nord-Eſt. Tous les Indiens, au nombre de quatre mille, qui purent prouver leur deſcendance des premiers Habitans de l'Iſle, eurent permiſſion de le ſuivre. On aſſure que leur poſtérité, quoique bien diminuée, ſubſiſte encore aujourd'hui ; & qu'elle jouit des mêmes Priviléges.

XCVIII. Il parcourt avec fruit le Méxique, le Pérou, & pluſieurs autres Provinces de l'Amérique.

Cependant notre zélé Miſſionnaire étoit ſorti de cette Iſle, pour aller dans le Méxique, ſignifier les Ordres de l'Empereur à ceux qui commandoient ſes Armées, ou qui gouvernoient les Provinces nouvellement conquiſes. Si on ne ſe conforma pas en tout aux intentions du Prince ; on les reſpecta du moins en quelques lieux ; & il ne tint pas à la diligence de Barthelemy de Las-Caſas, qu'on n'en fut partout éxactement informé. Il parcourut la Nouvelle Eſpagne, le Royaume du Pérou, la Province de Guatimala, & les Pays voiſins, faiſant par-tout le double Office de Miniſtre de l'Evangile, & de Protecteur des Indiens ; afin de travailler plus efficacement à leur Salut, en défendant leur liberté. Etant entré, avec quelques-uns de ſes Freres, dans la Province, apellée alors *de la Guerra*, on prétend qu'il eût le bonheur d'y faire obſerver à la lettre l'Edit de l'Empereur ; ce qui ne contribua pas peu à rendre ſon Miniſtére utile pour la Converſion de pluſieurs (1).

XCIX. Les Conquérans renouvellent, ou continuent leurs véxations contre les Indiens.

Mais il s'en falloit bien qu'il ne trouvât, dans tous les Con-

(1) Verùm tandem obtinuit (ut in Regione Belli) ſeu *de Guerra*, Tunc dicta, nunc *veræ pacis*, regium Diploma ad unguem ſervaretur ; in eamque cum ſodalibus aliquot ſe contulit, & non pœnitendam meſſem in horrea Chriſti congregavit. *Echard. Tom. II, pag. 193. Col. 1.*

LIVRE XXVII.

BARTHELEMY DE LAS-CASAS.

quérans, les mêmes diſpoſitions: la plûpart aveuglés par une inſatiable cupidité, ſembloient avoir perdu les ſentimens mêmes de l'humanité : on renouvelloit tous les jours dans le Méxique, on portoit même plus loin, toutes les cruautés, qui avoient fait tant de malheureux dans les premiéres Conquêtes. Le zéle du Serviteur de Dieu redoubloit à proportion; & ce qui montre davantage la ſolidité de ſa Vertu, c'eſt que parmi tant de courſes, de voyages & de fatigues, il ne ſe diſpenſa jamais d'aucun point de ſa Régle: jamais il ne négligea l'Exercice de l'Oraiſon, pas même celui de l'Etude. Nicolas-Antoine dit que le peu de repos, dont ce fervent Miniſtre pouvoit quelquefois jouir dans les Couvens de ſon Ordre, déja bâtis dans la Nouvelle Eſpagne, il l'employoit à lire les Théologiens, & les Interprétes des Saintes Ecritures; & qu'il fut d'un grand ſecours à l'Evêque de Guatimala; par les conſeils duquel il entreprit un quatriéme Voyage en Eſpagne. Arrivé en Caſtille, vers l'an 1540, il apprit que Charles-Quint étoit en Allemagne; ce contre-tems l'affligea; mais la charité, qui le preſſoit ne lui permit point de demeurer dans l'inaction (1). Les excès monſtrueux, dont il avoit à ſe plaindre, étoient déja connus dans tous les Pays de l'Europe; Las-Caſas en fit un Récit éxact & fidéle, au Conſeil Royal des Indes; & lorſque l'Empereur fut de retour, il agit auprès de Sa Majeſté avec tant de zéle, qu'il en obtint de nouveaux Réglemens, & un nouvel Edit.

C. Las-Caſas fait ſon quatriéme Voyage en Caſtille.

CI. L'Empereur, & le Conſeil des Indes, prennent de nouvelles meſures.

CII. Las-Caſas ayant fait délivrer pluſieurs Indiens Eſclaves en Eſpagne.

En conſéquence de ce qui venoit d'être réglé, le Serviteur de Dieu demanda d'abord la liberté d'un grand nombre d'Indiens, qu'on avoit tranſportés en Eſpagne, & réduits à une rude eſclavage : cela lui fut accordé; & pour le mettre en état de travailler plus efficacement dans les Indes, où il ſe propoſoit de retourner inceſſanment; l'Empereur le nomma à l'Evêché de Chiapa, Ville de l'Amérique, Capitale du Pays de même nom, dans la Nouvelle Eſpagne. Le modeſte Religieux refuſa d'abord cette Dignité, comme il avoit déja refuſé l'Evêché de Cuſco dans le Pérou: & rien ne fut capable de vain-

(1) In ejus & Guatemalæ Urbium Cœnobiis Theologos, & Sacræ Scripturæ Interpretes ſibi per familiares fecit. Guatemalenſem Antiſtitem juvit eximié; cujus auſpiciis denuo ad Cæſarem Carolum deſtinato exarſit quidem tantus animus, antiquumque pietatis votum, ad indigenarum percrebeſcentes per illum orbem calamitates... Tempore hoc in aliis terrarum Oris Carolus peregrinabatur ſed eo ſe in Hiſpaniam poſt trienniun conferente, nil tardavit induſtrius vir, atque impiger, quin dominatûs impotentiam, ſævitiam morum, præcipitiſque avaritiæ pernicioſiſſimos ubique inſultus noſtræ gentis, Indorumque miſerrimam, ac pluſquàm ſervilem conditionem ſupplicibus libellis, coramque in Cæſaris animum infunderet, &c. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hiſp. Tom. I, pag.* 149.

cre sa fermeté, que l'espérance qu'on lui fit concevoir, que revêtu du Caractère Episcopal, il donneroit beaucoup plus de poids à ses Conseils, & à ses Discours, pour arrêter les désordres, & faire observer les Loix. Il n'avoit voulu conserver la liberté d'aller dans tous les Pays, où sa présence pourroit être utile, que pour agir & parler en faveur des Indiens opprimés; & il consentit d'être privé de cette liberté, dès que les intérêts de ces mêmes Peuples le demanderent ainsi. Le Pape Paul III, ayant donc érigé un Siége Episcopal dans la Ville de Chiapa, Barthelemy de Las-Casas en fut sacré le premier Evêque, dans l'Eglise Cathédrale de Séville, le Dimanche de la Passion 1544, dans sa soixante-dixiéme année.

CIII. Est sacré premier Evêque de Chiapa.

Mais ni cet âge déja si avancé, ni la distance des Lieux, ni les périls de la Mer, ni tous ceux qu'il pouvoit craindre de la part des Gouverneurs, qui n'aimoient pas qu'on fit connoître à la Cour leur Tyrannie, & leurs criminels excès: rien ne fut capable de ralentir le zéle, dont ce Prélat étoit dévoré. Ayant assemblé un bon nombre de Religieux de son Ordre, animés du même désir de procurer la gloire de Dieu, & le Salut des Ames, par la Prédication de l'Evangile, il partit d'Espagne, & fit mettre sur deux Vaisseaux tous les Indiens, à qui il venoit de procurer la liberté; il employa tous le tems du Passage à les catéchiser, & à leur inculquer la crainte de Dieu. Le dernier Edit de l'Empereur pouvoit avoir été déja publié dans tous les Pays conquis; & le nouvel Evêque, après tant de travaux, & de précautions, avoit lieu d'espérer, que la persécution contre les infortunés Indiens, ne seroit plus si violente. Il se trompa encore une fois; & il eût bientôt l'occasion d'éprouver de nouveau, que des Gens accoutumés à violer sans scrupule, toutes les Loix de Dieu, & celles de la Nature, ne manquent jamais de prétexte pour éluder les Ordres de leur Souverain, quand ils se flattent de pouvoir le faire impunément (1).

CIV. Il part d'Espagne, avec de nouveaux Missionnaires, & ses Indiens affranchis.

CV. La Persécution continue contre les Indiens.

Les fameux Conquérans du Méxique, & du Pérou, en étoient là. Leurs grands Exploits les avoient aveuglés; & ils se croyoient tout permis, parce qu'ils pouvoient tout entre-

(1) Dominicâ Passionis Hispali in majori Basilica consecratus; die nona Julii sequentis, ipse qui cum baculo venerat, duabus turmis stipatus, alterâ Missionariorum ex ordine numeroso supplemento, alterâ Indorum è captivitate Hispanicâ suis curis ereptorum numerosiore, navem ascendit; & in novum orbem ceu triumphans regreditur. At non ita lætè, nec in Insula Hispaniola, ad quam primò appulit, nec in continenti, imò pessimè ab Hispanis earum Regionum domitoribus... exceptus est, &c. *Echard. Tom. II, pag. 193. Col 1.*

LIVRE XXVII.

BARMHELEMY DE LAS-CASAS.

prendre, sans craindre la colére des Hommes. Les richesses immenses qu'ils envoyoient continuellement en Espagne, avec les magnifiques Relations de leurs Conquêtes, leur attention surtout à gagner par l'Or quelques Ames Venales, qui publioient avec faste, les importans services que ces Guerriers rendoient à la Monarchie: tout cela les rassuroit contre la juste indignation de l'Empereur, trop éloigné pour éclairer lui-même leur conduite, & trop occupé pour revenir souvent à l'éxamen des plaintes, qu'on pouvoit lui en faire. Aussi ne gardérent-ils aucun ménagement avec le saint Evêque de Chiapa. Ce Prélat se vit traité plus d'une fois par les Officiers Espagnols, comme saint Paul l'avoit été par les Juifs, & les Gentils; & il n'imita pas moins la douceur & la patience de cet Apôtre, que son courage, & sa fermeté. Il ne craignoit point pour sa vie: il en avoit fait depuis long-tems le sacrifice.

CVI. Et contre leur Protecteur.

CVII. Sa patience, & sa fermeté.

Les mépris, les humiliations, les plus mauvais traitemens, il les regardoit comme l'Appanage de l'Apostolat, & il trouvoit sa gloire à souffrir quelque chose pour les intérêts de JESUS-CHRIST. On le menaçoit de toutes parts; on pouvoit le charger de Chaînes; mais la parole de Dieu n'étoit point enchaînée: elle étoit assez puissante dans sa bouche, pour fermer celle de ses Ennemis; & pour inspirer quelquefois de la terreur, à ceux qui prétendoient l'intimider.

CVIII. Ses Travaux Apostoliques.

Dès son arrivée dans la Nouvelle Espagne, ayant déja instruit les autres Prédicateurs, de tout ce qu'ils devoient faire, soit pour attirer les Infidéles à la Foi, soit pour les défendre contre la violence des Tyrans, l'Evêque donna l'éxemple à tous. Il instruisoit familiérement les uns; & leur expliquoit les premiers Principes de notre sainte Religion. Il reprenoit avec force, & toujours avec charité, les Vices scandaleux des autres; & montroit tant aux Anciens, qu'aux nouveaux Domestiques de la Foi, la pratique des Maximes de l'Evangile, dans la régularité de sa conduite. C'est ainsi qu'il jettoit comme les premiers Fondemens de cette nouvelle Chrétienté, ou de cette Nouvelle Eglise, dont il étoit le premier Pasteur. Plus content d'avoir gagné quelque Ame à JESUS-CHRIST, que les Conquérans ne l'étoient eux-mêmes de s'être rendus Maîtres de toutes les Richesses du Pérou, il n'envioit pas leur prétendu bonheur: la seule chose qu'il leur demandoit, c'étoit de mettre quelques bornes à cette soif de Richesses; & de ne point

CIX. Ce qui en diminue les fruits.

empêcher le fruit de son Ministére, par ces cruautés toujours renouvellées, qui, en faisant regorger tout le Pays, de sang & de

de carnage, scandalisoient les Infidéles même; & leur donnoient occasion de dire, qu'il n'étoit pas possible qu'une Religion, professée par de tels monstres, fut une véritable Religion.

Ils auroient eû certainement raison de parler, & de penser ainsi, si le Christianisme avoit pû autoriser les Actions de ces mauvais Chrétiens, qui avoient la foi des Fidéles, & qui n'en faisoient pas les œuvres. Les Indiens n'étoient pas encore capables de faire ce discernement, par leurs propres lumiéres: & c'est pour cela que le zélé Prélat, afin de lever le Scandale, ajoûtoit à ses Instructions familiéres, divers Ecrits, qu'il avoit soin de faire répandre de tous côtés, pour expliquer la Sainteté, & la pureté de la Morale Evangélique, tant à ceux qui faisoient, qu'à ceux qui souffroient la Persécution, afin que ceux-ci conçussent une meilleure idée de la Foi, qu'on leur prêchoit; & que ceux-là lussent la condamnation de leur conduite, dans le simple Exposé des Vérités, qu'ils faisoient profession de croire.

CX. Il tâche de lever le scandale par ses Ecrits.

Jamais peut-être un Successeur des Apôtres, qui connoit ses devoirs, & qui aime l'Eglise, n'a rencontré de plus grandes contradictions dans l'Exercice de son Ministére. Aussi en connoissons-nous peu, en qui la fermeté Episcopale ait paru avec plus d'éclat. Si l'Evêque de Chiapa n'avoit eû à combattre que l'infidélité, l'ignorance, & l'erreur des Peuples, à qui le nom de JESUS-CHRIST n'avoit pas été encore prêché, il auroit pû espérer que celui qui met sa parole dans la bouche des Prédicateurs, auroit aussi donné l'accroissement à ce qu'il leur faisoit la grace de planter, & d'arroser. Mais lorsqu'une Armée entiére de mauvais Chrétiens, ne répand par-tout qu'une odeur de mort, & semble se glorifier de ce qui feroit rougir d'honnêtes Payens; quel moyen de persuader à ces Infidéles, que pour plaire à la Divinité, il est nécessaire de croire, & de penser comme ceux, dont on ne peut s'empêcher de détester les Actions? L'Evêque de Chiapa entreprit de le faire, & par lui-même, & par le Ministére de ses Freres. Il employa pour cela tout ce que le zéle, & la prudence pouvoient lui inspirer. Il en conféra plusieurs fois avec les autres Evêques nouvellement établis dans le Pays; & il ne refusa point de paroître devant les Tribunaux, tantôt pour demander l'Exécution des Ordres de Sa Majesté, & tantôt pour plaider la Cause de ceux qu'on opprimoit. Il ne se retira (vers la fin du mois de Juillet 1547, selon le

CXI. Confére avec quelques autres Evêques.

CXII. Il se retire enfin

LIVRE XXVII.

BARTHELEMY DE LAS-CASAS

d'Enfans sans Baptême (*), & d'Adultes sans Sacremens; & que cette considération avoit bien autant contribué que toute autre chose, à lui faire conclure un Traité, qu'il ne sçavoit pas encore trop, s'il ne seroit pas un jour fatal à ce qui restoit des tristes débris de sa Nation. Il ajoûta en particulier qu'il n'avoit pas manqué un jour à dire ses Priéres ordinaires; & qu'il avoit éxactement jeûné tous les Vendredis. On sçavoit d'ailleurs quelle avoit été sa vigilance sur la conduite, & les mœurs de ses Sujets, surtout pour empêcher tout Commerce suspect, entre les Personnes de differens Sexe.

Le P. de Las-Casas demeura quelque tems dans ces Montagnes, & acheva de dissiper les défiances, & les soupçons du Cacique. « L'Empereur, lui dit-il, a engagé sa parole, & son honneur; » il n'est point de sûreté au monde, s'il ne s'en trouve pas dans » un Traité établi sur de tels fondemens. Enfin quand on a agi » avec autant de prudence que vous avez fait, il faut abandon- » ner le reste à la Divine Providence, qui fait servir au bien » de ses Elûs jusqu'à la malice de leurs propres Ennemis ». Don Henry parut content; & l'Homme de Dieu trouva la même docilité parmi tous ses Sujets. Il leur dit plusieurs fois la Messe; baptisa tous leurs petits Enfans; & prépara les autres à recevoir les Sacremens. On remarque qu'il trouva encore bien de l'ignorance dans ces Néophites, sur les plus essentiels devoirs, & les principaux Articles du Christianisme: il y remédia autant qu'il lui fut possible dans le peu de tems, qu'il avoit à leur donner; & après les avoir entiérement rassurés contre la crainte qu'on ne leur manquât de parole, il leur fit promettre qu'aussitôt qu'ils auroient consumé les Vivres, qu'ils avoient dans leurs Montagnes, ils en descendroient, pour venir éxécuter le Traité.

Pag. 474.
XCV. Ce que fit le Pere de Las-Casas, sur les Montagnes de Baoruca.

L'Audience Royale avoit témoigné beaucoup de ressentiment de ce que le Pere de Las-Casas avoit entrepris ce Voyage sans sa participation: elle s'appaisa cependant quand elle eût appris tout ce qui s'étoit passé pendant son séjour parmi les Indiens. D'ailleurs notre Missionnaire sçut bien faire remarquer à ces Magistrats, que la Paix ayant été publiée dans les formes, rien n'empêchoit désormais d'aller visiter des Gens, qu'on ne regardoit plus comme Ennemis; & qu'il seroit surprenant qu'on en fit un crime, surtout à un Homme de son caractére; qui n'avoit jamais usé de son crédit sur ces Peuples, que pour le

Ibid.
XCVI. Sa Réponse aux plaintes de l'Audience Royale.

(*) Ces nouveaux Chrétiens ignoroient que tout homme peut dans le besoin, administrer le Baptême.

bien de l'Etat. Je vous ſuis caution, ajoûta-t-il, que le Cacique, & ſes Indiens vous tiendront la parole donnée : penſez auſſi à leur garder religieuſement la votre.

XCVII. Il voit avec plaiſir l'entiére Exécution du Traité. Pag. 475.

Pour cette fois, Las-Caſas eût lieu d'être content des uns, & des autres. Don Henry, avec toute ſa ſuite, ſe rendit à San-Domingo ; & y ratifia le Traité de Paix, qui n'avoit été encore ſigné que par ſes Députés. Les Eſpagnols, de leur côté, le reçurent d'une maniére, qui eût été capable de le gagner, s'il lui fut reſté quelque doute ſur leur ſincérité. On lui laiſſa choiſir un lieu, pour s'y établir avec tous ceux de ſa Nation, dont il fut reconnu Prince Héréditaire, éxempt de Tribut, & obligé au ſeul hommage, qu'il ſeroit tenu de faire rendre en ſon nom, tant à l'Empereur, qu'à ſes Succeſſeurs Rois de Caſtille, toutes les fois qu'il en ſeroit requis. Quelque tems après, le Cacique ſe retira dans un lieu nommé *Boya*, à treize ou quatorze lieuës de la Capitale, vers le Nord-Eſt. Tous les Indiens, au nombre de quatre mille, qui purent prouver leur deſcendance des premiers Habitans de l'Iſle, eurent permiſſion de le ſuivre. On aſſure que leur poſtérité, quoique bien diminuée, ſubſiſte encore aujourd'hui ; & qu'elle jouit des mêmes Priviléges.

XCVIII. Il parcourt avec fruit le Méxique, le Pérou, & pluſieurs autres Provinces de l'Amérique.

Cependant notre zélé Miſſionnaire étoit ſorti de cette Iſle, pour aller dans le Méxique, ſignifier les Ordres de l'Empereur à ceux qui commandoient ſes Armées, ou qui gouvernoient les Provinces nouvellement conquiſes. Si on ne ſe conforma pas en tout aux intentions du Prince ; on les reſpecta du moins en quelques lieux ; & il ne tint pas à la diligence de Barthelemy de Las-Caſas, qu'on n'en fut partout éxactement informé. Il parcourut la Nouvelle Eſpagne, le Royaume du Pérou, la Province de Guatimala, & les Pays voiſins, faiſant par-tout le double Office de Miniſtre de l'Evangile, & de Protecteur des Indiens ; afin de travailler plus efficacement à leur Salut, en défendant leur liberté. Etant entré, avec quelques-uns de ſes Freres, dans la Province, apellée alors *de la Guerra*, on prétend qu'il eût le bonheur d'y faire obſerver à la lettre l'Edit de l'Empereur ; ce qui ne contribua pas peu à rendre ſon Miniſtére utile pour la Converſion de pluſieurs (1).

XCIX. Les Conquérans renouvellent, ou continuent leurs véxations contre les Indiens.

Mais il s'en falloit bien qu'il ne trouvât, dans tous les Con-

(1) Verùm tandem obtinuit (ut in Regione Belli) ſeu *de Guerra*, Tunc dicta, nunc *veræ pacis*, regium Diploma ad unguem ſervaretur ; in eamque cum ſodalibus aliquot ſe contulit, & non pœnitendam meſſem in horrea Chriſti congregavit. *Echard. Tom. II, pag.* 193. *Col.* 1.

quérans, les mêmes dispositions : la plûpart aveuglés par une insatiable cupidité, sembloient avoir perdu les sentimens mêmes de l'humanité : on renouvelloit tous les jours dans le Méxique, on portoit même plus loin, toutes les cruautés, qui avoient fait tant de malheureux dans les premiéres Conquêtes. Le zéle du Serviteur de Dieu redoubloit à proportion; & ce qui montre davantage la solidité de sa Vertu, c'est que parmi tant de courses, de voyages & de fatigues, il ne se dispensa jamais d'aucun point de sa Régle : jamais il ne négligea l'Exercice de l'Oraison, pas même celui de l'Etude. Nicolas-Antoine dit que le peu de repos, dont ce fervent Ministre pouvoit quelquefois jouir dans les Couvens de son Ordre, déja bâtis dans la Nouvelle Espagne, il l'employoit à lire les Théologiens, & les Interprétes des Saintes Ecritures; & qu'il fut d'un grand secours à l'Evêque de Guatimala; par les conseils duquel il entreprit un quatriéme Voyage en Espagne. Arrivé en Castille, vers l'an 1540, il apprit que Charles-Quint étoit en Allemagne; ce contre-tems l'affligea; mais la charité, qui le pressoit ne lui permit point de demeurer dans l'inaction (1). Les excès monstrueux, dont il avoit à se plaindre, étoient déja connus dans tous les Pays de l'Europe; Las-Casas en fit un Récit éxact & fidéle, au Conseil Royal des Indes; & lorsque l'Empereur fut de retour, il agit auprès de Sa Majesté avec tant de zéle, qu'il en obtint de nouveaux Réglemens, & un nouvel Edit.

C. Las-Casas fait son quatriéme Voyage en Castille.

CI. L'Empereur, & le Conseil des Indes, prennent de nouvelles mesures.

En conséquence de ce qui venoit d'être réglé, le Serviteur de Dieu demanda d'abord la liberté d'un grand nombre d'Indiens, qu'on avoit transportés en Espagne, & réduits à un rude esclavage : cela lui fut accordé; & pour le mettre en état de travailler plus efficacement dans les Indes, où il se proposoit de retourner incessanment; l'Empereur le nomma à l'Evêché de Chiapa, Ville de l'Amérique, Capitale du Pays de même nom, dans la Nouvelle Espagne. Le modeste Religieux refusa d'abord cette Dignité, comme il avoit déja refusé l'Evêché de Cusco dans le Pérou : & rien ne fut capable de vain-

CII. Las-Casas ayant fait délivrer plusieurs Indiens Esclaves en Espagne.

(1) In ejus & Guatemalæ Urbium Cœnobiis Theologos, & Sacræ Scripturæ Interpretes sibi per familiares fecit. Guatemalensem Antistitem juvit eximié; cujus auspiciis denuo ad Cæsarem Carolum destinato exarsit quidem tantus animus, antiquumque pietatis votum, ad indigenarum percrebescentes per illum orbem calamitates... Tempore hoc in aliis terrarum Oris Carolus peregrinabatur sed eo se in Hispaniam post triennium conferente, nil tardavit industrius vir, atque impiger, quin dominatûs impotentiam, sævitiam morum, præcipitisque avaritiæ perniciosissimos ubique insultus nostræ gentis, Indorumque miserrimam, ac plusquàm servilem conditionem supplicibus libellis, coramque in Cæsaris animum infunderet, &c. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag.* 149.

cre sa fermeté, que l'espérance qu'on lui fit concevoir, que revêtu du Caractère Episcopal, il donneroit beaucoup plus de poids à ses Conseils, & à ses Discours, pour arrêter les désordres, & faire observer les Loix. Il n'avoit voulu conserver la liberté d'aller dans tous les Pays, où sa présence pourroit être utile, que pour agir & parler en faveur des Indiens opprimés; & il consentit d'être privé de cette liberté, dès que les intérêts de ces mêmes Peuples le demanderent ainsi. Le Pape Paul III, ayant donc érigé un Siége Episcopal dans la Ville de Chiapa, Barthelemy de Las-Casas en fut sacré le premier Evêque, dans l'Eglise Cathédrale de Séville, le Dimanche de la Passion 1544, dans sa soixante-dixiéme année.

CIII. Est sacré premier Evêque de Chiapa.

Mais ni cet âge déja si avancé, ni la distance des Lieux, ni les périls de la Mer, ni tous ceux qu'il pouvoit craindre de la part des Gouverneurs, qui n'aimoient pas qu'on fit connoître à la Cour leur Tyrannie, & leurs criminels excès: rien ne fut capable de ralentir le zéle, dont ce Prélat étoit dévoré. Ayant assemblé un bon nombre de Religieux de son Ordre, animés du même désir de procurer la gloire de Dieu, & le Salut des Ames, par la Prédication de l'Evangile, il partit d'Espagne, & fit mettre sur deux Vaisseaux tous les Indiens, à qui il venoit de procurer la liberté; il employa tous le tems du Passage à les catéchiser, & à leur inculquer la crainte de Dieu. Le dernier Edit de l'Empereur pouvoit avoir été déja publié dans tous les Pays conquis; & le nouvel Evêque, après tant de travaux, & de précautions, avoit lieu d'espérer, que la persécution contre les infortunés Indiens, ne seroit plus si violente. Il se trompa encore une fois; & il eût bientôt l'occasion d'éprouver de nouveau, que des Gens accoutumés à violer sans scrupule, toutes les Loix de Dieu, & celles de la Nature, ne manquent jamais de prétexte pour éluder les Ordres de leur Souverain, quand ils se flattent de pouvoir le faire impunément (1).

CIV. Il part d'Espagne, avec de nouveaux Missionnaires, & les Indiens affranchis.

CV. La Persécution continue contre les Indiens.

Les fameux Conquérans du Méxique, & du Pérou, en étoient là. Leurs grands Exploits les avoient aveuglés; & ils se croyoient tout permis, parce qu'ils pouvoient tout entre-

(1) Dominicâ Passionis Hispali in majori Basilica consecratus; die nona Julii sequentis, ipse qui cum baculo venerat, duabus turmis stipatus, alterâ Missionariorum ex ordine numeroso supplemento, alterâ Indorum è captivitate Hispanicâ suis curis ereptorum numerosiore, navem ascendit; & in novum orbem ceu triumphans regreditur. At non ita læté, nec in Insula Hispaniola, ad quam primò appulit, nec in continenti, imò pessimè ab Hispanis earum Regionum domitoribus... exceptus est, &c. *Echard. Tom. II, pag. 193. Col 1.*

LIVRE XXVII.

BARMHELEMY DE LAS-CASAS.

prendre, sans craindre la colére des Hommes. Les richesses immenses qu'ils envoyoient continuellement en Espagne, avec les magnifiques Relations de leurs Conquêtes, leur attention surtout à gagner par l'Or quelques Ames Venales, qui publioient avec faste, les importans services que ces Guerriers rendoient à la Monarchie: tout cela les rassuroit contre la juste indignation de l'Empereur, trop éloigné pour éclairer lui-même leur conduite, & trop occupé pour revenir souvent à l'éxamen des plaintes, qu'on pouvoit lui en faire. Aussi ne gardérent-ils aucun ménagement avec le saint Evêque de Chiapa. Ce Prélat se vit traité plus d'une fois par les Officiers Espagnols, comme saint Paul l'avoit été par les Juifs, & les Gentils; & il n'imita pas moins la douceur & la patience de cet Apôtre, que son courage, & sa fermeté. Il ne craignoit point pour sa vie: il en avoit fait depuis long-tems le sacrifice.

CVI. Et contre leur Protecteur.

CVII. Sa patience, & sa fermeté.

Les mépris, les humiliations, les plus mauvais traitemens, il les regardoit comme l'Appanage de l'Apostolat, & il trouvoit sa gloire à souffrir quelque chose pour les intérêts de JESUS-CHRIST. On le menaçoit de toutes parts; on pouvoit le charger de Chaînes; mais la parole de Dieu n'étoit point enchaînée: elle étoit assez puissante dans sa bouche, pour fermer celle de ses Ennemis; & pour inspirer quelquefois de la terreur, à ceux qui prétendoient l'intimider.

CVIII. Ses Travaux Apostoliques.

Dès son arrivée dans la Nouvelle Espagne, ayant déja instruit les autres Prédicateurs, de tout ce qu'ils devoient faire, soit pour attirer les Infidéles à la Foi, soit pour les défendre contre la violence des Tyrans, l'Evêque donna l'éxemple à tous. Il instruisoit familiérement les uns; & leur expliquoit les premiers Principes de notre sainte Religion. Il reprenoit avec force, & toujours avec charité, les Vices scandaleux des autres; & montroit tant aux Anciens, qu'aux nouveaux Domestiques de la Foi, la pratique des Maximes de l'Evangile, dans la régularité de sa conduite. C'est ainsi qu'il jettoit comme les premiers Fondemens de cette nouvelle Chrétienté, ou de cette Nouvelle Eglise, dont il étoit le premier Pasteur. Plus content d'avoir gagné quelque Ame à JESUS-CHRIST, que les Conquérans ne l'étoient eux-mêmes de s'être rendus Maîtres de toutes les Richesses du Pérou, il n'envioit pas leur prétendu bonheur: la seule chose qu'il leur demandoit, c'étoit de mettre quelques bornes à cette soif de Richesses; & de ne point empêcher le fruit de son Ministére, par ces cruautés toujours renouvellées, qui, en faisant regorger tout le Pays, de sang & de

CIX. Ce qui en diminue les fruits.

de carnage, scandalisoient les Infidéles même ; & leur donnoient occasion de dire, qu'il n'étoit pas possible qu'une Religion, professée par de tels monstres, fut une véritable Religion.

Ils auroient eû certainement raison de parler, & de penser ainsi, si le Christianisme avoit pû autoriser les Actions de ces mauvais Chrétiens, qui avoient la foi des Fidéles, & qui n'en faisoient pas les œuvres. Les Indiens n'étoient pas encore capables de faire ce discernement, par leurs propres lumiéres : & c'est pour cela que le zélé Prélat, afin de lever le Scandale, ajoûtoit à ses Instructions familiéres, divers Ecrits, qu'il avoit soin de faire répandre de tous côtés, pour expliquer la Sainteté, & la pureté de la Morale Evangélique, tant à ceux qui faisoient, qu'à ceux qui souffroient la Persécution, afin que ceux-ci conçussent une meilleure idée de la Foi, qu'on leur prêchoit ; & que ceux-là lussent la condamnation de leur conduite, dans le simple Exposé des Vérités, qu'ils faisoient profession de croire.

CX. Il tâche de lever le scandale par ses Ecrits.

Jamais peut-être un Successeur des Apôtres, qui connoit ses devoirs, & qui aime l'Eglise, n'a rencontré de plus grandes contradictions dans l'Exercice de son Ministére. Aussi en connoissons-nous peu, en qui la fermeté Episcopale ait paru avec plus d'éclat. Si l'Evêque de Chiapa n'avoit eû à combattre que l'infidélité, l'ignorance, & l'erreur des Peuples, à qui le nom de JESUS-CHRIST n'avoit pas été encore prêché, il auroit pû espérer que celui qui met sa parole dans la bouche des Prédicateurs, auroit aussi donné l'accroissement à ce qu'il leur faisoit la grace de planter, & d'arroser. Mais lorsqu'une Armée entiére de mauvais Chrétiens, ne répand par-tout qu'une odeur de mort, & semble se glorifier de ce qui feroit rougir d'honnêtes Payens ; quel moyen de persuader à ces Infidéles, que pour plaire à la Divinité, il est nécessaire de croire, & de penser comme ceux, dont on ne peut s'empêcher de détester les Actions ? L'Evêque de Chiapa entreprit de le faire, & par lui-même, & par le Ministére de ses Freres. Il employa pour cela tout ce que le zéle, & la prudence pouvoient lui inspirer. Il en conféra plusieurs fois avec les autres Evêques nouvellement établis dans le Pays ; & il ne refusa point de paroître devant les Tribunaux, tantôt pour demander l'Exécution des Ordres de Sa Majesté, & tantôt pour plaider la Cause de ceux qu'on opprimoit. Il ne se retira (vers la fin du mois de Juillet 1547, selon le

CXI. Confére avec quelques autres Evêques.

CXII. Il se retire enfin

P. Echard (1); ou en 1551, suivant Nicolas-Antoine) que parce qu'il vit que les Tyrans, peu satisfaits d'avoir jusqu'alors scandalisé, foulé, & pillé son pauvre Peuple, continuoient à le détruire, en égorgeant sans aucune formalité, Hommes, Femmes, Enfans, les Particuliers, & leurs Princes.

pour n'être plus témoin de mille excès, qu'il ne peut empêcher.

Ce n'est qu'avec peine, que nous racontons ici une petite partie de ces cruautés, dont notre Auteur a rempli plusieurs Ouvrages. On le peut d'autant moins soupçonner d'avoir outré la vérité des Faits, qu'après les avoir écrits sur les Lieux, & publiés dans la Nouvelle Espagne, sous les yeux des Coupables, il les a souvent présentés au Roy Catholique, & à son Conseil. D'ailleurs il n'est pas le seul qui ait attesté la même chose. Nos plus saints Missionnaires, Pierre de Cordoue, Antoine de Montésino, quelques Franciscains même, quoiqu'ils en eussent vû beaucoup moins, s'en étoient déja plaints amérement. On peut voir de quelle maniére s'est expliqué sur le même sujet Nicolas-Antoine, si zélé pour l'honneur de sa Nation. Nous ne pensons pas au reste, que la conduite barbare de quelques Officiers doive faire tort à toute la Nation Espagnole; puisque leurs Souverains (la Reine Isabelle, le Roy Ferdinand, Charles-Quint, Philippe II) bien loin d'autoriser ces excès, les défendoient par des Loix très-sages; & que la même Nation, qui a porté ces Destructeurs des Indes, a porté aussi les Grands Evêques, & les Hommes Apostoliques, qui se sont déclarés les zélés Défenseurs de la Liberté des Indiens.

CXIII. Et qu'on ne doit attribuer ni à la Nation Espagnole, ni à ses Souverains.

Il est vrai que leur zéle fut impuissant, & toute leur Eloquence sans force, contre la cruelle cupidité des Gens, qui mettoient les Indiens au rang des Bêtes; & qui ne croyoient pas être paisibles Possesseurs de leurs Trésors, qu'en les détruisant eux-mêmes, les uns après les autres. Mais ce qui révolte davantage la nature, c'est la maniére, dont ils faisoient ces sanglantes éxécutions. Tantôt, dit notre Auteur, ils éventroient les Femmes enceintes; tantôt ils leur arrachoient les Enfans qui étoient à la mamelle; & leur écrasoient la tête contre le mur, ou les jettoient dans la Riviére; & les ayant ainsi précipités, ils leur crioient par raillerie: *Nage, mon petit, nage.* A d'autres, ils coupoient le Nés, les Oreilles, les

CXIV. Idée des cruautés incroyables de quelques Scélérats, qui se nommoient eux-mêmes les Conquérans.

(1) Verùm ut vir erat pro justitia infracto animo, fronteque à Deo donatus frontibus eorum duriore, contumelias omnes pro Christo parvipendens, pro lege Dei & Cæsaris impigrè & intrepidè ubique, seu apud oves sibi creditas, seu in consessu Episcoporum, seu coram Tribunalibus Regiis astitit, ab anno 1545, quo circa quadragesimam Ecclesiam suam ingressus est, ad Julium anni 1547, &c. *Echard. ut sp.*

Bras, ou les Jambes; & les laissoient dévorer tout vivans aux Bêtes féroces, ou à leurs Chiens. Par le seul plaisir de répandre le sang, ils faisoient quelquefois des gageures, à qui fendroit mieux d'un coup de Sabre, un Indien en deux; ou à qui lui abattroit plus adroitement la tête. Il y en avoit d'autres qu'on brûloit tout vifs; & c'étoient principalement les Seigneurs, ou les plus distingués du Pays, qu'on traitoit de la sorte. En un seul jour, ils firent trancher la tête à cinq cens Caciques. L'Evêque de Chiapa assûre que dans une autre occasion, on massacra de sang froid quatre mille Indiens; & qu'on en précipita sept cens du haut des Rochers; ensorte, dit-il, qu'on voyoit en l'air une nuée d'Indiens, qui en tombant furent brisés, ou entiérement écrasés.

Voyez la Relation écrite par Las-Casas, intitulé: *La Destruction des Indes par les Espagnols.*

Dupin Aut. du XVI Siécle, IV Part. pag. 225.

Mais abregeons les horreurs de ce triste récit, & contentons-nous de dire que dans ces malheureuses Provinces, on fit périr plus de quinze, ou dix-huit millions d'Indiens. Le nombre de ceux qu'on livroit tous les jours au Fer, au Feu, aux Bêtes, ou à quelque autre genre de Supplice, étoit si grand, que, selon la remarque de notre Prélat, un Vaisseau venant des Isles Lucayes à Saint Domingue, qui en est à soixante-dix lieuës, y étoit arrivé sans le secours de la Boussole, se conduisant seulement à la trace des Indiens morts, dont les Cadavres flottoient sur la Mer par milliers.

Il ne faut donc pas être surpris, si le saint Evêque de Chiapa, témoin involontaire d'une grande partie de toutes ces horreurs, crioit ou écrivoit avec force contre ceux qui les commettoient. Mais ses patétiques Discours, ses Ecrits, ses Priéres, & ses larmes étant incapables de toucher des cœurs plus durs que le Diamant, il crut que le seul parti qui lui restoit à prendre, après avoir tout tenté, étoit de s'éloigner de la vûe d'une terre souillée par tant de crimes, pour aller gémir dans l'obscurité d'une Retraite. Après avoir travaillé pendant tant d'années, & avec tant d'ardeur, dans un Ministére ingrat & pénible; après s'être rendu non-seulement le Pere & le Protecteur des Indiens, mais presque le martyr de leur liberté; après avoir essuyé avec un courage héroïque les fatigues, & les périls d'une infinité de Voyages, & s'être exposé à toutes sortes de Persécutions de la part de ceux de sa Nation, Las-Casas repassa pour la derniére fois en Europe; remit son Evêché entre les mains du Pape, & rentra dans la Compagnie de ses Freres, laissant tous les Trésors du Pérou, à ceux qui en étoient si affamés, & n'emportant avec lui que le Trésor de

CXV. L'Evêque de Chiapa abdique son Evêché, & se retire dans le Couvent de Valladolid.

LIVRE XXVII.

BARTHELEMY DE LAS-CASAS.

mérites, dont il s'étoit véritablement enrichi, en combattant pour la justice, & souffrant pour l'Evangile de JESUS-CHRIST.

Mais en s'éloignant de ces pauvres Peuples, qu'il portoit toujours dans ses entrailles, il ne renonça pas à la volonté d'agir toujours, de parler, & d'écrire en leur faveur: ce fut pour cela qu'il se retira d'abord à Valladolid, où la Cour d'Espagne se trouvant plus ordinairement, il étoit plus à portée de faire entendre sa voix, & celle de ses chers Indiens.

CXVI. Un Docteur Espagnol, entreprend de justifier la conduite des Conquérans.

Vide Dupin, ut sp. pag. 222.

Dieu permit qu'un Docteur Espagnol, nommé Jean-Genés de Sépulvéda, natif de Cordoue, & Chanoine de Salamanque, l'un des plus habiles, & des plus éloquens Jurisconsultes de son tems, entreprit de justifier la conduite des Conquérans. Il n'étoit jamais sorti de sa Patrie; mais il ne pouvoit ignorer les excès énormes, dont on se plaignoit. Il n'en fut point effrayé; & gagné par les Amis des Tyrans, ou par leur argent, il écrivit un Ouvrage Latin, en forme de Dialogue, qu'il intitula, *De la justice de la Guerre du Roy d'Espagne contre les Indiens.*

CXVII. Raisonnemens de ce Docteur.

Pour prouver d'abord, que les Guerres des Espagnols, dans les Indes Occidentales, étoient très-justes, & qu'ils étoient fondés en droit pour subjuguer tous les Peuples de ce Nouveau Monde, il n'oublioit pas que le Pape Aléxandre VI, avoit donné aux Rois de Castille, le Domaine des Indes: on pouvoit donc justement s'en emparer. A ce beau principe, il ajoûtoit cette excellente raison, que les Indiens étant moins sages, & moins prudens que les Espagnols, ils devoient être gouvernés par eux; ou s'ils refusoient de se soûmettre volontairement à leur Domination, on pouvoit les y contraindre par la force des Armes. Sur ce raisonnement, si les Espagnols viennent jamais à se persuader, qu'ils sont plus prudens, & plus sages que les François, il ne leur manquera qu'une Bulle de quelque Pape, pour envahir justement nos Provinces.

CXVIII. Notre Evêque s'oppose à l'impression de son Ouvrage.

Sépulvéda présenta son Livre au Conseil Royal, & fit de grandes instances, pour qu'il lui fut permis de le faire imprimer. Mais l'Evêque de Chiapa, instruit de ses démarches, & persuadé qu'un tel Ouvrage, en autorisant les excès les plus criants, ne pouvoit que scandaliser l'Eglise, s'opposa avec force à l'Impression du Livre. L'Archevêque de Séville se joignit à lui, pour en demander la Suppression; & le Conseil Royal, croyant que ces Disputes étoient du ressort des Théologiens, en renvoya l'Examen aux Universités d'Alcala, & de Salamanque. Ces deux Facultés jugérent en faveur de notre Prélat; &

CXIX. Les Facultés de Salamanque, & d'Alcala, pensent comme l'Evêque.

après avoir éxaminé le Livre, répondirent que la Doctrine en étoit mauvaise. Le sçavant François de Victoria, avoit autrefois préjugé la Question. Cependant le Chanoine fit de nouvelles instances auprès de Charles-Quint; qui ne le contenta pas davantage. Il s'avisa enfin d'envoyer à un de ses Amis à Rome son Manuscrit; & il y fut imprimé secretement. L'Empereur, irrité de cette démarche, défendit très-rigoureusement la Publication de ce Livre, & en fit supprimer tous les Exemplaires qu'on pût trouver. Cela n'ayant pas empêché qu'il ne s'en répandit quelques-uns en Espagne, & qu'on ne le mit en Langue Vulgaire, notre zélé Evêque se crut obligé de prendre la plume pour le réfuter; & il le fit avec succès.

CXX. L'Empereur en défend la Publication.

CXXI. L'Evêque de Chiapa le réfute.

Sépulvéda ne se rendit pas encore: persuadé qu'il étoit de son honneur de ne point céder, il demanda, & il obtint la permission de disputer contre l'Evêque, qui, de son côté, ne craignoit pas de succomber dans la défense de sa Cause. L'Empereur ayant nommé Dominique Soto, pour être comme le tiers arbitre entre les deux Contendans, ils disputérent plusieurs jours de suite devant le Conseil. Le seul Evêque de Chiapa parla pendant cinq Audiences; après quoi il fut prié de mettre toutes ses raisons par écrit, afin qu'elles fussent communiquées à l'Empereur, & Soto lui-même fit à Sa Majesté un rapport Sommaire de tout ce qui avoit été dit de part & d'autre. Selon Nicolas - Antoine, toute l'Eloquence, l'Esprit, l'Erudition de Sépulvéda, apellé le Cicéron Espagnol, ne purent empêcher, que Las-Casas ne convainquit tout le Conseil, qu'il n'étoit ni juste, ni permis d'ôter la liberté aux Indiens, & de les opprimer (1). Mais, ajoûte un autre Historien, comme plusieurs étoient encore d'avis de laisser aux Habitans des Colonies Espagnoles, les Esclaves, dont ils étoient actuellement les Maîtres, en les mettant sur le pié de Domestiques à Gages, le Prélat entreprit de faire voir que la chose étoit impraticable; & que laisser ces malheureux entre les mains des Espagnols, c'étoit les sacrifier.

CXXII. Et dispute avec avantage contre l'Auteur, en présence du Conseil.

Hist. de l'Isle de Saint Domingue, Liv. VI, pag. 477.

Ce fut alors, & à cette occasion, qu'il composa ce fameux Traité, de la Tyrannie des Espagnols dans les Indes; Ouvrage qu'il fit imprimer plusieurs années après, & qu'il dédia au Roy Philippe II. Il eût été à souhaiter, que ce grand nombre de

CXXIII. Autre Ouvrage de Las-Casas.

(1) Quo in consessu... non solùm persuasit, sed & pervicit tandem plenè ut in libertatem Indi assererentur, sanctissimisque legibus innumero illi populo justè innocenterque in ditione habendo in posterum caveretur, &c. *Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 149. Col. 2.*

LIVRE XXVII.

BARTHELEMY DE LAS-CASAS.

Faits infiniment odieux, qui y ſont rapportés, fuſſent toujours demeurés enſevelis dans les ténébres, ou qu'ils n'euſſent pas été mis dans un ſi grand jour. « Mais (ſelon l'expreſſion d'un » Auteur, qui blâme ici la vivacité du ſtyle, & le trop grand » zéle de Las-Caſas) on peut bien aſſurer que le ſaint Evêque » de Chiapa, dont, malgré ſes défauts, ou, pour parler plus » juſte, les excès de ſes Vertus, le nom eſt demeuré très-reſ- » pectable dans les Annales du Nouveau Monde, & dans les » Hiſtoires d'Eſpagne, ne prévoyoit pas les mauvais effets, » que produiſit ſon Ouvrage peu d'années après qu'il eût été » rendu public; lorſque traduit en François par un Hollandois, » il ſe fut répandu parmi les Révoltés du Pays-Bas: car il eſt » vrai de dire, que rien n'anima davantage ces Peuples à per- » ſiſter dans leur Rebellion, que la crainte qu'il ne leur arri- » vât, s'ils entroient dans quelque accommodement avec l'Eſ- » pagne, ce qui étoit arrivé dans la plûpart des Provinces de » l'Amérique, où l'on n'avoit jamais éxercé plus de cruautés » contre les Indiens, que quand ils ſe croyoient plus aſſurés » ſur la foi des Traités; ou qu'ils faiſoient paroître plus de » reſpect, & de ſoumiſſion ».

CXXIV. Réfléxion d'un Hiſtorien. Ibid. Pag. 478.

Ainſi parle l'Hiſtorien de l'Iſle de S. Domingue. Nous n'ajouterons qu'une Réfléxion à ce qu'il dit; c'eſt qu'il n'eſt pas poſſible de ſuppoſer, qu'avant l'Ouvrage de l'Evêque de Chiapa, les excès ſcandaleux, dont il ſe plaint, fuſſent ignorés dans les Pays-Bas. La Tyrannie des Conquérans des Indes avoit fait trop de bruit dans l'un & l'autre Monde; & depuis trente ou quarante ans, les Gens de bien s'en plaignoient trop hautement; pluſieurs Souverains s'étoient vûs trop ſouvent obligés de faire des Ordonnances, & de porter des Loix toujours impuiſſantes contre la Cupidité, pour qu'on ne fut pas déja inſtruit de Faits ſi publics, dans toutes les parties de l'Europe. Et ſuppoſé cette Notoriété publique, c'eſt uniquement aux coupables excès des Tyrans, & à l'imprudence de ceux qui oſoient les juſtifier, non pas aux Ecrits d'un Evêque, qui n'en a parlé que pour les condamner, qu'on doit attribuer d'avoir ſervi d'occaſion, ou de prétexte à la Révolte des Peuples des Pays-Bas.

CXXV. Mort de l'Illuſtre Evêque de Chiapa.

L'Illuſtre Las-Caſas, coula les quinze derniéres années de ſa Vie, dans la Priére & dans la Retraite; mais ſans jamais abandonner la Cauſe des Indiens, en faveur deſquels il ne ceſſa d'écrire, qu'en ceſſant de vivre. Il avoit atteint ſa quatre-vingt-douziéme année, lorſqu'il ſe repoſa dans le Seigneur, étant

à Madrid, vers la fin de Juillet 1566, non moins chargé de mérite, que de jours (1).

LIVRE XXVII.

BARTHELEMY DE LAS-CASAS.

On peut voir dans les Auteurs le Catalogue de ses Ouvrages, qui ont presque tous le même objet. On en conserve encore quelques-uns en Manuscrit dans les Archives du Conseil Royal des Indes : mais la plûpart ont été souvent imprimés, & traduits en plusieurs Langues. M. Dupin raporte trente Propositions, que notre Auteur avoit jointes à un Mémoire présenté à l'Empereur Charles-Quint. On y remarque par-tout, non-seulement cet esprit de droiture, & de zéle, qui faisoit son caractére, mais aussi un grand fonds d'Erudition, & beaucoup de justesse. Il appuye toujours ses Maximes sur des passages du Droit Civil & Canonique, & sur l'Autorité des Docteurs les plus estimés. S'il a eu de redoutables Adversaires, même après sa mort, tous leurs efforts n'ont pû nuire à sa réputation, leurs Ecrits n'ont pas mérité l'Approbation du Public ; & il n'est pas douteux, dit Nicolas-Antoine, que Las-Casas ne soit toujours demeuré victorieux (2).

Pag. 226. &c.

SIXTE DE SIENNE.

SIXTE DE SIENNE.

I. Juif de Naissance, son Education.

SIXTE (surnommé de Sienne) du Lieu de sa Naissance, nâquit l'an 1520, de Parens Juifs, qui ne manquérent pas de l'élever dans le Judaïsme, & de lui remplir l'esprit de toutes leurs superstitions. Mais les Dons, que ce jeune Homme avoit reçus de la nature, & les belles lumiéres qu'il eût acquises en peu de tems par l'Etude, ne devoient point servir à orner la Synagogue, ni à défendre l'Erreur. Dieu avoit d'autres desseins sur lui : il le prévint par sa Grace, & en éclairant son esprit, il toucha si efficacement son cœur, que ni les préjugés de l'Education, ni l'éxemple de ses Parens obstinés, ni tout ce qu'ils purent employer pour le retenir dans leur Secte, rien n'empêcha qu'il n'en sentit bientôt les absurdités ; & qu'il ne se déterminât dès-lors à se ranger sous le joug de JESUS-CHRIST.

II. Prévenu par la Grace.

On ignore quels furent les moyens extérieurs, dont il plût à la Divine Providence de se servir, pour opérer ce change-

(1) Ab anno 1551, aut circiter, usque ad 1566, ætatis suæ 92, quo Matriti obiit, egregiis virtutum exemplis famam jam olim collectam sustentavit. *Bibl. Nov. Hisp. ut sp.*

(2) Scio magnis animis adversus nostrum stetisse, scripsisseque, tum Genesium jam laudatum, tum Bartholomæum de frias Albornotium... Incurrisse tamen horum scripta in publicam censionem, in causaque obtinuisse casam ambiguum non est. *Ibid.*

LIVRE XXVII.

SIXTE DE SIENNE.

ment : mais on ſçait que Sixte étoit encore fort jeune, lorſqu'il ſe préſenta à l'Egliſe, pour demander avec humilité la Grace du Baptême, qui lui fut accordée. Il nous apprend auſſi que le célébre Ambroiſe Catharin, ſon Compatriote, fut l'un de ſes premiers Maîtres dans l'Etude des ſaintes Lettres. Et il ne marque ni le tems, ni le lieu, où il avoit reçu les Leçons de ce Docteur Chrétien. S'il eſt vrai, comme l'aſſurent quelques Auteurs, que Sixte entra d'abord dans l'Ordre de S. François, il y a apparence qu'il en prit l'Habit à Sienne.

III. Il demande le Baptême.

IV. Et l'Habit de ſaint François.

V. Il eſt en grande réputation parmi les Sçavans.

Ce qu'on peut dire de certain, c'eſt que la grande connoiſſance qu'il avoit de la Langue Grecque, & de l'Hébraïque, jointe à ſes talens naturels, lui fit une réputation des plus brillantes parmi les Sçavans. Il paroit qu'il fut appliqué de bonne heure au Miniſtére de la Prédication, & honoré du Titre de Profeſſeur, puiſqu'il aſſure que depuis l'âge de vingt ans, juſqu'à celui de trente (de 1540 à 1550) il prêcha publiquement, & enſeigna dans les principales Villes d'Italie, le ſentiment particulier de Catharin, touchant la Prédeſtination. Il ajoûte qu'en ayant depuis reconnu les difficultés, & voyant que ce Syſtême idéal, n'étoit point approuvé de pluſieurs doctes & pieux Théologiens, il l'avoit abandonné, pour s'en tenir aux Principes de ſaint Auguſtin & de ſaint Thomas, dont Catharin s'étoit trop légérement écarté (1).

VI. Il prêche le Syſtême de Catharin, touchant la Prédeſtination.

Sixte de Sienne avoue qu'il n'avoit d'abord prêché la Doctrine de Catharin, ſur une matiére auſſi délicate, & auſſi obſcure, que celle de la Prédeſtination, que parce qu'il la croyoit véritable, & en même tems très-propre à raſſurer les Fidéles, contre les mortelles inquiétudes, que leur donnoient les Syſtêmes cruels des nouveaux Hérétiques. Il penſoit alors qu'il faiſoit beaucoup de fruit, parce qu'il étoit fort applaudi. Mais lorſque de plus ſages Réfléxions lui firent appercevoir dans la ſuite, tout le foible de cette Doctrine, dont il s'étoit laiſſé éblouir, il comprit que le Menſonge ne devoit pas être combattu par le Menſonge ; & que la Prédication qui n'eſt pas fondée ſur la Vérité, ne peut jamais produire des fruits ſolides.

VII. Pour quels motifs il embraſſa d'abord ce Syſtême.

VIII. Et pourquoi il l'abandonna dans la ſuite.

(1) Hanc Ambroſii præceptoris mei ſententiam ipſe olim adeo veram credidi, & adeo aptam exiſtimavi, ad evellendas duras quaſdam & atroces de Prædeſtinatione opiniones, quibus Hæretici noſtrorum temporum animos ſimplicium deſperatione impleverant, ut eam ab anno ætatis meæ vigeſimo uſque ad trigeſimum, in multis ac præcipuis Italiæ Urbibus, pro concione explicaverim, non ſine audientium plauſu, ac perturbatarum mentium fructu. Sed cùm poſtea animadvertiſſem difficultatibus & anguſtiis non paucis premi ; & ob id à pleriſque doctis ac piis Theologis non probari, ſatiùs duxi ab ejus Prædicatione deſiſtere, quàm Pio Eruditorum judicio improbata docere, &c. *Bibl. Sanct. Lib. VI, pag. 216.*

Il

Il eſt louable d'être ainſi revenu ſur ſes pas, & l'aveu ſincére qu'il fait d'avoir été trompé, eſt encore plus digne de louange.

IX. Chûte de Sixte. Vide Echard. Tom. II, pag. 206. Col. 2.

Dieu permit cependant qu'il fit bientôt après, pluſieurs chûtes d'une autre conſéquence. Sans doute qu'un orgueil ſecret, nourri peut-être par les loüanges, & les applaudiſſemens des Hommes, l'y avoit préparé. On ne ſçauroit aſſurer aujourd'hui ſi ce fut le Judaïſme, qu'il avoit comme ſucé avec le lait, ou quelque Dogme Hérétique, qui le fit malheureuſement apoſtaſier de ſon Etat, & de ſa Foi. Mais Sixte, dans ces jours de tentation & d'obſcurité, s'étoit tellement éloigné de la lumiére du Ciel, qu'après avoir obtenu une fois le pardon de ſon Crime, par l'Abjuration qu'il fit de ſes Erreurs, il fut relaps, & comme tel arrêté une ſeconde fois, enfermé à Rome dans les Priſons du Saint Office, convaincu, jugé, & condamné au feu.

X. Il eſt arrêté & condamné.

C'étoit ſous le Pontificat de Jules III, qui occupa la Chaire de ſaint Pierre, depuis l'an 1550, juſqu'en 1555 : & le Pere Michel Giſlheri (depuis Pie V) étoit alors Commiſſaire Général du Saint Office. (*) Une de ſes louables coutumes, étoit de viſiter ſouvent les Priſonniers, pour tâcher de les ramener par la perſuaſion, à la Confeſſion de la Foi Catholique, & à la déteſtation de leurs Erreurs. Parmi les Coupables, qui pouvoient attirer les attentions du charitable Commiſſaire, Sixte de Sienne lui parut à tous égards le plus digne de ſa compaſſion. Son âge de trente ou de trente-deux ans, les belles qualités de ſon eſprit, ſon Erudition, & ſes talens ſembloient parler en ſa faveur. Mais les Loix ſévéres du Tribunal, qui ne pardonnent jamais, à ceux qui ſont retombés dans le crime d'Héréſie, après l'avoir une fois abjurée; & la Sentence de mort déja rendue contre Sixte : ajoutés à cela la réſolution, où il paroiſſoit être de vouloir plutôt mourir, que de vivre dans l'infamie, dont il croyoit être couvert le reſte de ſes jours, ſi on lui faiſoit la grace ineſpérée de le remettre aux Supérieurs de ſon Ordre : tout cela affligeoit ſenſiblement le Pere Giſlheri. Il n'abandonna pas cependant le deſſein qu'il avoit conçu, & ne perdit pas l'eſpérance de ſauver le Priſonnier. Il redoubla ſes Priéres, & ſes Viſites ; entra en diſpute avec le Coupable, le convainquit, le toucha, & lui fit déſirer de vivre, pour faire péni-

XI. Le Commiſſaire Général du Saint Office, le viſite dans ſa Priſon.

XII. Conçoit le déſir de le ſauver.

(*) M. Dupin a dit par mépriſe, que le Pere Michel Giſlheri, étoit alors Général des Dominicains; & Moreri l'a copié, auſſi bien que le Continuateur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, quoiqu'il ſoit certain que ce ſaint Perſonnage, qu'on vit bientôt après Cardinal, & enſuite Pape, n'avoit jamais été Général de ſon Ordre. *Aut. du XVI Siécle, IV Part. pag.* 348.

LIVRE XXVII.

SIXTE DE SIENNE.

tence. Il porta même ses vûës plus loin ; & persuadé que Sixte de Sienne pouvoit se rendre utile à la République Chrétienne, le Commissaire Général alla se jetter aux piés du Pape, pour essayer de faire révoquer la Sentence, & obtenir non-seulement la délivrance du Prisonnier, mais aussi la permission de le recevoir dans l'Ordre de saint Dominique.

XIII. Il obtient sa grace ; & le reçoit dans l'Ordre de saint Dominique.

Ce que les Souverains auroient eû peut-être bien de la peine à obtenir ; le saint Homme, dont le zéle éclairé étoit parfaitement connu du Pape, l'obtint sans difficulté : il acheva ce qu'il avoit commencé ; & Dieu fit le reste. Ou, pour parler plus éxactement, le Seigneur, qui avoit inspiré tant de charité au pieux Commissaire, répandit sa Grace dans l'Ame du Pénitent, pour le rendre désormais humble, docile, vigilant sur lui-même, ferme dans la Foi, & fidéle à toutes ses promesses. On voit quels étoient ses sentimens de modestie, & de reconnoissance, lorsque quatorze ou quinze ans après, ils écrivoit lui-même ce que nous venons de raporter, pour le transmettre à la postérité. C'est dans l'Epître Dédicatoire de sa Bibliothéque Sainte, présentée au Pape Pie V, l'an 1566, que l'Auteur s'explique ainsi :

XIV. Paroles de Sixte de Sienne.

« J'ai osé, Très-Saint Pere, faire paroître cet Ouvrage sous » vos Auspices, parce que la Bibliothéque Sainte ne devoit » être mise que sous la protection de celui, qui est le Réparateur de la Bibliothéque Chrétienne. Je ne pouvois d'ailleurs » chercher un plus favorable, ni un plus puissant Protecteur, » que vous-même, qui m'avez autrefois retiré des Portes de » l'Enfer, & des ténébres de l'Erreur, pour me rendre à la lumiére de la Vérité, & à un Etat plus parfait. Lorsque vous » avez daigné me recevoir dans votre saint Ordre, vous avez » bien voulu m'habiller de vos mains, & de vos propres Habits : vous m'avez en même tems adopté comme votre Fils » selon l'Esprit. Eh, avec quelle bonté, avec quelle douceur, » & quelle libéralité, ne m'avez-vous pas toujours prevenu, » & comblé de nouvelles faveurs, dans l'Ordre célébre des » FF. Prêcheurs ? Certes je serois bien ingrat, si je ne faisois » gloire de confesser publiquement que vos Bienfaits surpassent » ce que je puis en publier ; & qu'il n'est point d'Homme sur » la terre, à qui je sois plus redevable qu'à vous (1) ».

(1) Ausus sum illud piissimo Beatitudinis tuæ nomini consecrare, existimans nulli magis convenire Bibliothecam Sanctam Dedicari, quàm tibi Sanctissimo Christianæ Bibliothecæ Reparatori, atque à me uno præsertim, quem tu olim ab Inferis revocatum, & errorum tenebris erutum, sinceræ veritatis lumine illustrasti, & ad sublimioris

XV. Il éxerce le S. Ministére avec beaucoup de fruit.

Appar. Sacr. Tom. II, pag. 411.

La Conversion de Sixte avoit d'abord paru si solide, que non-seulement on lui permit, mais on lui ordonna même de reprendre ses premiers Exercices dans le saint Ministére ; & on n'eût pas lieu de se repentir d'avoir usé de cette indulgence. Religieux Pénitent, & Prédicateur sincére, il annonça la Parole de Dieu sans déguisement, édifia & instruisit les Peuples ; fit connoître & aimer la Vertu, & attaqua toujours avec avantage le vice & l'erreur. C'est le témoignage que lui rend Possevin, qui avoit entendu quelques-uns de ses Sermons. La réputation de Sixte de Sienne devenant tous les jours plus éclatante, il fit de très-grands fruits dans plusieurs Provinces d'Italie, & particuliérement dans la Ville de Génes ; où il prêcha long-tems avec un concours prodigieux de Fidéles.

XVI. Il éxamine les Livres, que les Juifs avoient en grand nombre dans la Ville de Crémone.

Le Pere Gislheri, devenu Cardinal, & Inquisiteur Général de la Foi, l'employa aussi quelquefois avec succès, contre l'Hérésie, & le Judaïsme. Les Amis des Nouveautés avoient fait à Crémone, un grand amas de Livres de toute espéce, dont ceux du Talmud n'étoient pas les moins pernicieux pour les simples Fidéles, entre les mains desquels on les mettoient secrettement. Le zélé Cardinal donna ordre à Sixte de Sienne d'aller à Crémone, de se faire représenter tous ces Livres, & de les éxaminer avec soin. Il obeït ; & comme il sçavoit séparer le bon, l'utile, & le précieux, d'avec le vil, parmi un grand nombre de mauvais Livres, il en trouva aussi plusieurs remplis d'Erudition, & que les Sçavans pouvoient lire avec fruit. Il nous en a fait connoître quelques-uns de ce genre, dans le quatriéme Livre de sa Bibliothéque Sainte ; & il assure qu'il en sauva au moins deux mille Exemplaires, que les Soldats Espagnols avoient déja destinés aux flammes (1).

Liv. IV, p. 334.

XVII. Catalogue des Ouvrages, composés par Sixte de Sienne, avant l'an 1566.

Il n'est pas facile de concevoir comment, avec ses Prédications presque continuelles, & ses autres Pratiques de Religion, il avoit pû se menager le tems nécessaire, pour lire une infinité d'Auteurs Grecs, Latins, Hébreux ; & pour composer ce nombre considérable d'Ouvrages, qui sont sortis de sa plume. Il nous apprend lui-même qu'en l'année 1566, qui étoit la quarante-sixiéme de son âge, il avoit déja écrit, outre son Ouvrage critique sur toute la Bible, intitulé : *Bibliothéque*

Vide Bibl. Sanct. Lib. IV, pag. 323. Col. 2.

disciplinæ observantiam perductum, habitu sanctæ Professionis tuæ, tuis ipse vestibus, tuis ipse manibus induisti, & in Filium tuo renatum Spiritu adoptasti ; meque in hoc Sacro Prædicatorum Ordine ita benignitate, ac liberalitate tuâ fovisti, ut nulli magis debeam in terris quam tibi, &c.

(1) Duo millia exemplaria in Officina Typographica Cremonensi excusa invenimus ; & jam ab Hispanis militibus incendio destinata servavimus. *Bibl. Sanct. Lib. IV, pag.* 335. *Col.* 2.

Sainte, un Livre sur l'usage des Concordances de la Bible; des Questions Astronomiques, Géographiques, Phisiques, sur différens endroits des Livres Saints: des Epîtres Problêmatiques, sur les Passages difficiles des Auteurs Canoniques; une Analyse des Livres des Proverbes, de l'Ecclésiaste, de la Sagesse, & de l'Ecclésiastique; un Abrégé de l'Epître de saint Paul aux Romains; des Questions Scholastiques sur la même Epître; quatre Carêmes prêchés à Génes; six Parties de différens Sermons sur les Evangiles de l'Avent, & sur ceux des Fêtes de la Pentecôte, prêchés pendant six années dans la même Ville; huit Homelies sur la Création du Monde, six sur les trois premiers Chapitres de Job, autant sur le premier Pseaume, & vingt sur le cinquantiéme. Mais rien ne fait plus d'honneur à ce sçavant Ecrivain, que la maniére modeste, dont il parle de lui-même, & de ses propres Ecrits (1).

XVIII. Ne pouvant mettre la derniére main à ses Ecrits, il les jette au feu.

Le travail trop assidu de Sixte de Sienne, joint à de grandes austérités, abrégea ses jours; & une mort prématurée ne lui ayant pas permis de retoucher la plûpart de ses Ecrits, il aima mieux les supprimer entiérement, que de nous les laisser imparfaits. Attaqué de sa derniére maladie, dans le Couvent de Sainte Marie du Château à Génes, il jetta lui-même au feu tous les Ouvrages qu'il avoit composés, & qui n'avoient pas été encore imprimés. Il mourut dans sa quarante-neuviéme année, vers la fin de l'an 1569, estimé des Sçavans, & chéri de ses Freres, qu'il avoit édifiés par ses Vertus, & qu'il enrichit par le seul Ouvrage qu'il leur laissa.

XIX. Sa mort.

XX. Sa Bibliothéque Sainte.

Cet Ouvrage, intitulé *Bibliothéque Sainte*, & beaucoup moins considérable par le Volume, que par le choix des Matiéres, & l'Erudition, est partagé en huit Livres. Dans le premier, Sixte de Sienne traite de la Division, & de l'Autorité des Livres Saints; il en assigne le Nombre, l'Ordre, les Supputations & les Partitions: en fait connoître le Sujet & l'Auteur; & met en trois Classes différentes tous les Livres de la Bible: il apelle *Proto-Canoniques*, ceux qui ont été toujours reconnus pour sacrés; *Deutero-Canoniques*, ceux qui n'ayant pas été reçus autrefois comme Canoniques, soit par les Juifs, soit par toutes les Eglises Chrétiennes, ont été mis depuis dans le

(1) *Sixtus Senensis*, ex Ordine Prædicatorum, inter Ecclesiasticos declamatores, minimus: licèt diu multumque recusaverim ignobilis & obscuri nominis mei mentionem huic inserere Catalogo: mihi tamen, ita volentibus amicis, necesse fuit ineruditos labores meos, & vix ulla commemoratione dignos breviter hoc loco annotare... scripsi igitur usque ad præsentem annum ætatis meæ 46, & humanæ salutis 1566, &c. *Bibl. Sanct. ut sp.*

Canon des Chrétiens : & il apelle *Apocriphes*, les Livres qui se trouvent insérés dans le Corps de quelques Bibles, quoiqu'ils n'ayent pas été, & ne soient point reçus pour Canoniques.

Le second Livre est comme un Dictionnaire Historique, & Alphabétique des Auteurs, & des Livres, ou autres Ecrits, dont il est fait mention dans quelque endroit de la Bible. A cette occasion il parle du Livre d'Hénoch, du Livre des Guerres du Seigneur, du Livre des Justes, du Livre des Paroles des Anciens, du Libelle de Divorce, de l'Inscription *Tau*; des Annales des Rois des Perses, & des Médes, des Commentaires d'Assuérus, & de Cyrus; & de plusieurs Lettres des Rois & des Princes des Assyriens, des Egyptiens, des Grecs, des Romains, ou d'autres Nations, dont il est parlé dans l'Histoire Sainte. M. Dupin dit que tout cela n'a rien de commun avec les Ecrits, dont Sixte de Sienne devoit uniquement parler dans ce second Livre. Mais ceux qui liront avec quelque attention la Préface de ce second Livre, reconnoitront que tout cela appartenoit au plan que l'Auteur s'étoit fait.

Le troisiéme Livre est de l'Art d'expliquer l'Ecriture Sainte; l'Auteur y traite des divers Sens des Livres Canoniques, & des différentes sortes de Commentaires sur l'Ecriture Sainte. Il y développe les Mystéres de la Cabale, & donne plusieurs différentes Méthodes d'écrire sur les Livres Saints.

Dans son quatriéme Livre, Sixte de Sienne a entrepris de nous faire connoître le nom, la qualité, la Patrie de tous les Expositeurs, qui ont écrit sur les Livres Sacrés, depuis trois cens ans avant JESUS-CHRIST, jusqu'après le milieu du seiziéme Siécle. Quoique le nombre de ces Commentateurs soit très-grand, Sixte de Sienne parle de chacun avec exactitude, fait connoître le nombre, la diversité, le mérite de leurs Commentaires, & rapporte le jugement des Sçavans, touchant les plus illustres Interprétes. Il les a rangés en différentes Classes, & a toujours suivi l'ordre Alphabétique, pour la commodité du Lecteur.

Le cinquiéme Livre est un Recueil de Notes sur quantité de Passages de tous les Livres de l'Ancien Testament : dans lequel il rapporte les Explications & les Sentimens des Peres, ou des Docteurs, sur tous ces Passages. Le sixiéme Livre est un Ouvrage de même nature, sur le Nouveau Testament; & ces deux Livres, selon M. Dupin, peuvent être considérés comme une espéce de Commentaire sur toute la Bible.

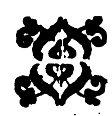
Le septiéme & huitiéme, sont contre tous ceux, qui ont

attaqué l'Autorité des Livres de l'Ancien, ou du Nouveau Testament. Sixte de Sienne ne se contente pas de faire mention de tous les Hérétiques, Anciens & Modernes, qui ont rejetté, ou combattu quelque partie de l'Ecriture Sainte; il réfute encore leurs Erreurs; se propose les Objections qu'ils ont faites, ou qu'ils ont pû faire contre ces Livres; & ils les résoud avec plus de solidité que d'étendue.

On peut maintenant se former une idée de la *Bibliothéque Sainte* de notre Auteur; qu'on peut bien apeller un excellent Ouvrage, très-utile à tous ceux qui veulent se perfectionner dans l'Etude des Livres Saints. Aussi est-il généralement estimé tant des Protestans, que des Catholiques. M. Simon reconnoit qu'il y a peu d'Ouvrages sur cette matière, où il y ait tant de Doctrine, & de bons sens. M. Dupin avoue qu'il y a bien de la recherche & de l'Erudition, qu'il a été, & qu'il peut être encore d'une très-grande utilité pour tous ceux qui s'appliquent à l'Etude de l'Ecriture Sainte. Hottiger sçavant Protestant, dit que l'Ouvrage est composé avec beaucoup de jugement, & qu'il doit être préféré à tous ceux qu'on a faits sur cette matiére.

Hist. Crit. du Vieux Test. Liv. III, Chap. XVII, pag. 457. Col. 2.

Il est vrai que quelques-uns de ces Auteurs ont loué & blâmé en même tems; & leur Censure plus ordinairement donneroit lieu à une autre Critique. Ce n'est pas que nous prétendions, que dans la Bibliothéque Sainte tout soit d'une égale correction: parmi de grandes beautés, il s'y trouve sans doute des défauts. Est-il de Livre qui n'ait les siens, puisque c'est toujours l'Ouvrage de l'Homme? Mais il est vrai de dire, que si les Modernes ne reprennoient dans les Ecrits des Anciens, que ce qu'ils ont de repréhensible, ils abrégeroient bien leur travail, fatigueroient moins le Lecteur, & seroient plus utiles au Public. Ils éviteroient en même tems de fréquentes bévuës, qui les font trouver en contradiction avec eux-mêmes, tandis qu'ils louent dans un endroit ce qu'ils ont sévérement condamné dans un autre. Il seroit aisé d'en donner ici quelques exemples, que nous supprimons.



TIMOTHÉE JUSTINIANI, EVÊQUE DE SCIO, ILLUSTRE CONFESSEUR DE JESUS-CHRIST. ANTOINE JUSTINIANI, ARCHEVEQUE DE NAXIA, DANS L'ARCHIPEL.

TIMOTHÉE JUSTINIANI.

Abbas Mich. Just. in Scio Sacra, à pag. 114, ad pag. 119. Echard. Tom. II, pag. 214, 217.

NOUS avons déja écrit l'Histoire de plusieurs illustres Personnages de la Maison de Justiniani, qui ont honoré l'Habit de saint Dominique; & nous aurons encore plus d'une occasion d'en faire connoître quelques autres; dont les Vertus & les Talens ont paru & dans les premiéres Charges de l'Ordre, & dans les plus éminentes Dignités de l'Eglise. Les deux que nous réunissons ici sous le même Titre, parce qu'ils sont morts dans la même année, étoient nés vers le commencement du seiziéme Siécle, dans l'Isle de Scio, dont les Justiniani étoient encore Seigneurs, quoique depuis quelque tems tributaires des Turcs.

I. Naissance de Timothée Justiniani.

Timothée, apellé Bernard au Baptême, Fils de Jacques Justiniani, nâquit l'an 1502; & il fut élevé sous les yeux, & par les soins de ses illustres Parens, en qui la piété & le zéle de la Religion étoient comme Héréditaires. S'il trouva de beaux exemples à imiter dans sa Famille, il donna lui-même dès ses jeunes années, plus d'une preuve d'un naturel heureux, & porté à la vertu, d'un esprit solide, ferme, élevé, capable non-seulement d'entrer dans le Sanctuaire des Sciences, mais de conduire aussi & de soutenir les plus hautes entreprises, pour les intérêts de la Religion, & de la Patrie. Sa Naissance, & ses Qualités personnelles lui donnoient droit de prétendre aux plus nobles Alliances: mais dès que la Grace se fit sentir à son cœur, il le ferma à l'Amour des plaisirs, & de toutes les Grandeurs du Monde; rien ne lui parut préférable au bonheur de suivre, & d'imiter JESUS-CHRIST, par la pratique des Conseils Evangéliques, dans une sainte Retraite. Le même esprit de ferveur & de zéle, qui lui avoit fait demander l'Habit de saint Dominique, dans le Couvent de Scio, le soutint dans la Profession, & l'amour de son Etat: il en remplit avec honneur tous les devoirs (1).

II. Son Entrée dans l'Ordre de saint Dominique.

(1) Fr. Timotheus Justinianus Patritiâ Justinianorum Insulæ Chiensis in Œgeo mari Toparcharum de stirpe satus, ad annum circiter Christi 1502, in ea Civitate & Insula Chiensi natus est, Bernardique nomen habuit lustricum, Patrem verò Jacobum Justinianum Patritium, ex Chiensibus Regulis ortum. Litteris & moribus egregiè instructus Bernardus Adolescens Ordinem amplexus est in Patria; & cum veste Dominicana Timothei nomen accepit; virque evasit pietate, eruditione, ac dignitatibus clarissimus, &c. *Echard. Tom. II, pag. 217.*

LIVRE XXVII.

TIMOTHÉE JUSTINIANI.

Après avoir long-tems éxercé, non sans beaucoup de fruit, le Ministére de la Prédication dans l'Isle de Scio, & s'être rendu utile à plusieurs dans la conduite des Ames, Justiniani continuoit à servir le Public & son Ordre, dans la Charge de Vicaire Général de la Congrégation, apellée des Religieux Voyageurs pour la Foi, lorsque les besoins d'un autre Peuple, & l'Ordre du Vicaire de JESUS-CHRIST, l'apellérent ailleurs.

III. Il est fait Evêque.

Ce fut, selon l'Abbé Ughel, le 21 de Juillet 1550, que le Pape Jules III, le fit sacrer Evêque d'Aria dans l'Isle de Candie; & le 5 d'Octobre de l'année suivante, Sa Sainteté unit à cet Evêché celui de Calamona, afin que notre Prélat étendit sa sollicitude Pastorale sur ces deux Diocèse (1).

IV. Etat de son Diocèse.

Ils étoient l'un & l'autre fort pauvres, mais le travail ne pouvoit y être petit pour un Evêque, qui vouloit remplir ses devoirs. Les plus grossiéres superstitions s'étoient multipliées parmi les Crétois; & l'ignorance, le libertinage, la corruption des mœurs sembloient être montées à leur comble. Le Clergé presqu'aussi peu instruit, & peut-être plus corrompu, que le Peuple, n'étoit guères en état de dissiper ses ténébres, ou de le rapeller au devoir. L'un & l'autre étoit réservé aux soins du vigilant & charitable Pasteur. Sans entrer ici dans un détail, que nous ne trouvons point dans les anciens Auteurs, il est aisé de concevoir à combien de fatigues, de désagrémens, & de contradictions fut exposé l'Evêque d'Aria, dès qu'il voulut entreprendre de rétablir la Discipline Ecclésiastique dans son Clergé, le bon ordre, & les Pratiques de Piété parmi les Fidéles.

V. Il se trouve au Concile de Trente.

Ce fut son travail continuel, & une grande matiére de mérite, pendant treize années; c'est-à-dire, jusqu'en 1563, qu'il se trouva au Concile Général de Trente, sous le Pape Pie IV.

VI. Il est transféré à l'Evêché de Scio, sa Patrie.

Le Concile étant heureusement terminé, le Prélat se disposoit à retourner à son Eglise; mais celle de Scio, sa Patrie, n'ayant point de Pasteur, il fut transféré à ce Siége, par les Suffrages des Peres, & la volonté du Pape (2). On peut dire que c'est principalement dans ce Poste, que le Serviteur de Dieu

(1) Fr. Timotheus Justinianus, Jacobi Filius, Patricius Januensis ex Condominis Chiæ Insulæ... Litteris & pietate Eruditus ita profecit, ut ad diversa deinde obeunda munia admotus, Vicarius Generalis Congregationis peregrinorum evaserit; ejusque famâ virtutum permotus Julius III, illum Ariensem primùm anno 1550, die 21 Julii, mox Calamonensi unitæ Eccl. in Creta Episcopum creavit. *Ita. Sac. Tom. IX, Col.* 522.

(2) Sub Pio IV, cum aliis multis suæ Justinianæ Familiæ præsulibus sancto interfuit Concilio Tridentino, à quo ad Patriæ Chiensem sedem translatus anno 1564, quam cum eximiæ pietatis laude administraret contigit miserabilis illa ejusdem Insulæ.., occupatio, &c. *Ibid.*

fit

fit admirer tous ses talens, ses vertus Episcopales, sa tendre piété, & sa charité envers son Peuple affligé. Il n'y avoit pas encore deux ans, que tout occupé du soin de son Troupeau, & du zéle du Salut des Ames, il prodiguoit en quelque maniére ses Revenus, & sa santé, pour subvenir aux nécessités corporelles des uns, & aux besoins spirituels des autres, lorsque l'Isle de Scio fut envahie, moins par la force, que par la perfidie des Turcs.

VII. Ce qu'il y fait.

VIII. Desseins des Turcs sur l'Isle de Scio.

Les Habitans de cette Isle, n'étoient pas alors en Guerre avec les Infidéles; & ils leur payoient éxactement le Tribut ordinaire; ils ne pensoient donc pas avoir rien à craindre de leur part. Cependant Méhémet, Général de l'Armée de Soliman, irrité de ce que l'un de ses Esclaves avoit trouvé une Retraite dans l'Isle de Scio, où il s'étoit sauvé avec tout ce qu'il avoit pû enlever de précieux, représenta au Grand Seigneur, que la situation de cette Isle, entre celles de Lesbos & de Samos, étant une Retraite favorable pour ceux qui vouloient passer de la Gréce dans les Mers d'Italie, il convenoit à ses grands Desseins de s'en rendre le Maître: qu'encore que cette Isle fut confédérée, & Tributaire de son Empire, l'intelligence que les Princes Justiniani entretenoient avec le Roy d'Espagne, & la République de Génes, étoit un motif assez puissant pour les traiter en Ennemis, & pour les chasser de cette Isle, qu'ils ne tenoient que de la bonté de ses Prédécesseurs. Fournir à un Politique ambitieux, un moyen d'étendre sa Domination, un moyen qui paroît sûr & honnête; c'est être assuré de lui plaire. Soliman cherchoit d'ailleurs une occasion de se venger sur les Chrétiens, d'un affront qu'il venoit de recevoir devant Malte; d'où le Général Mustapha, après des efforts incroyables, & la perte de ses meilleures Troupes, toujours repoussé par la valeur, & la bonne conduite du Grand-Maître, Jean de la Valette, François de Nation, venoit de se retirer, avec les débris de son Armée. Pour effacer en quelque maniére cette honte, le Grand-Seigneur, en partant de Constantinople l'an 1566, pour se rendre dans le Royaume de Hongrie, ordonna au Bacha Piali, Amiral de ses Flotes, de faire une descente dans l'Isle de Scio, & d'en emporter tout le butin qu'il pourroit.

IX. Ils la surprennent, & la pillent.

Cela fut éxécuté le quatorziéme jour d'Avril de la même année, pendant que les Insulaires, rassurés sur la Foi des Traités ne pensoient qu'à célébrer en Paix la solemnité de Pâques. Personne ne prit les Armes pour se défendre: aussi y eut-il peu

LIVRE XXVII.

TIMOTHÉE JUSTINIANI.

de ſang répandu; mais les Infidéles commirent bien des impiétés, & des profanations. Ce fut principalement aux grandes Familles, & plus encore aux Egliſes, qu'il s'attaquérent, pour les piller & les détruire. Notre pieux Prélat, interrompu dans la Célébration des Saints Myſtéres, employa inutilement les plus vives inſtances, les priéres & les larmes, pour arrêter des mains ſacriléges: en vain il offrit aux Barbares, toutes les Sommes, qu'on pouvoit eſpérer de ramaſſer dans l'étendue de l'Iſle, pour racheter le pillage des Lieux Saints: les Turcs ne voulurent rien écouter. Ils étoient d'abord entrés dans la Cathédrale, dédiée ſous l'Invocation de ſaint Pierre: & le Bacha ayant porté ſes mains profanes ſur le Ciboire, où étoient pluſieurs Hoſties conſacrées, demanda à l'Evêque ſi c'étoit là le Dieu des Chrétiens. C'eſt lui-même, répondit le Prélat: & ſur cette Réponſe, le Turc jetta avec fureur le Ciboire à terre, pendant que l'Evêque, percé de la plus vive douleur, lui crioit: *Arrête, ou tue-moi, avant que je voye les ſaints Myſtéres foulés à tes piés.* (1). Il ſe mit auſſitôt à genoux; & recueillit juſqu'aux plus petites Parcelles des Hoſties, qu'il pût trouver. L'infidéle dans ce moment n'alla pas plus loin; mais dans la ſuite, il fit raſer l'Egliſe de ſaint Pierre, & abattre toutes les autres, excepté celle de ſaint Dominique, dont les Turcs firent leur Moſquée.

X. Impiété de ces Infidéles.

XI. Douleur, & courage du pieux Prélat.

Hiſt. Eccl. Liv. CLXIX, n. 79.

Il ne faut pas douter que ces horribles Profanations, ne fuſſent infiniment plus ſenſibles à notre Prélat, que la ruine & le renverſement de ſon illuſtre Maiſon. En donnant aux Habitans de Scio un Juge Mahométan, on ôta toute Autorité à ceux qui en étoient légitimement revêtus depuis plus de deux Siécles. Les Familles du Préſident, & des douze Sénateurs, diſtribuées dans cinq Vaiſſeaux, furent d'abord conduites à Conſtantinople, & de là tranſportées dans différens Pays. Mais il n'y en eût point de plus maltraitée que celle des Juſtiniani: auſſi n'en connoît-on pas, qui, dans cette occaſion ait donné de plus beaux exemples de courage, de Religion, & de fermeté dans la Foi. Quelques-uns de cette ancienne Maiſon, ayant racheté leur liberté, par de groſſes Sommes qu'ils don-

XII. Déſolation de la Maiſon de Juſtiniani.

Vide Ita. Sacr. Tom. IX, Col 522. Spondan. ad An. 1566. n. 8.

(1) In quarum (Eccleſiarum) maximâ S. Petro Sacrâ, cùm quidam Turcus Ciborium, in qua ſanctiſſima Euchariſtia condita erat, Præſule præſente rogato ... num illic ipſius Deus, & ſuæ Fidei Myſteria eſſent, illo annuente; Ciborium in terram projeciſſet: eo viſo Præſul incredibili dolore perculſus, ſtatim flexis genibus projecta colligens: me prius, inquit, oro, interfice, quàm hæc Sacro-Sancta Myſteria pedibus conculcari videam. Quo motus Barbarus, ultrò ab injuria temperavit, &c. *Spondan ad An. 1566. n. 8. Ita. Sacr. ut ſp.*

nérent au Bacha Piali, ils se retirérent en Italie : un de ceux-ci étoit Joseph Justiniani, dont le Fils nommé Benoît, fut fait depuis Cardinal par le Pape Sixte V. Plusieurs autres, qu'on avoit transportés dans la Ville de Caffa, sur la Côte de la Crimée, furent remis quelque tems après en liberté, & rendus à leur Patrie, par la Protection du Roy Très-Chrétien Charles IX.

XIII. Plusieurs jeunes Enfans de cette illustre Famille, conduits à Constantinople.

Mais ceux qui se distinguérent davantage, & dont il seroit à souhaiter qu'on nous eût appris les noms, furent une vingtaine de jeunes Enfans, de dix à douze ans, de différentes branches de la même Maison de Justiniani, qu'on conduisit à Constantinople, pour les mettre au nombre des Pages de Soliman II. La captivité ne leur fit rien perdre de ces nobles sentimens, que la Naissance, l'Education, & la Religion avoient formés en eux. Ayant toujours devant les yeux les saintes Instructions qu'ils avoient reçûës de leurs Parens, & de notre Evêque en particulier, ces jeunes Chrétiens se comportérent à peu près dans la Cour du Grand-Seigneur, comme avoient fait autrefois Daniel, & ses Compagnons dans celle de Nabuchodonosor. On employa la force & la violence pour les circoncire.

XIV. Confessent hautement la Foi ; & meurent en généreux Martyrs.

Mais on ne pût jamais leur persuader, ni par les promesses, ni par les menaces, ni par les mauvais traitemens, de renoncer à la Foi, dont ils faisoient Profession. On les déchira tous à coups de fouët, avec une inhumanité, qui en fit mourir plusieurs au milieu des tourmens, & ils résistérent tous avec la même constance, & une égale intrépidité. On raporte que les Turcs, voyant un de ces petits Martyrs, prêt à expirer, lui dirent de lever seulement un doigt, pour marquer qu'il renonçoit au Christianisme ; alors le généreux Confesseur de JESUS-CHRIST, ne pouvant plus confesser sa Foi de bouche, la confessa par signe : il serra si fortement ses doigts en dedans, qu'il ne fut plus possible de lui ouvrir la main, ni pendant le peu de tems qu'il vêcut encore, ni après sa mort (1). L'Histoire Ecclésiastique nous fournit peu d'éxemples plus remarquables du courage Chrétien, & du triomphe de la Grace Toute-Puissante de JESUS-CHRIST.

XV. Rare éxemple de Constance.

(1) Cùm unus & viginti eorum pueri circiter decentes, ex alacrioribus, & magis vividis, Constantinopolim adducti, inter Solimani Ephebos enutriendi retenti fuissent, & vi circumcisi, nullus tamen eorum in tenera illa ætate induci potuit ad fidem abnegandam : unde virgis dirissimè cæsi, penè omnes interierunt, quorum unus sub mortem astrictus digitum attollere in signum abjuratæ Fidei, è contra digitos ad pugnum strinxit, ut neque vivo, neque mortuo manus ampliùs aperiri potuerit, &c. *Spondanus Ibid. Ita. Sacr. Ibid.*

LIVRE XXVII.

TIMOTHÉE JUSTINIANI.

XVI. Loué par le Pape dans un Consistoire.

Le saint Pape Pie V, dans le Consistoire qu'il tint à saint Marc, le sixiéme de Septembre 1566, n'oublia pas le Fait que nous venons de raporter, & il fit mention d'un autre, qui ne mérite pas moins de louange. Dans la Relation éxacte qu'on avoit envoyée à Sa Sainteté touchant la constance de ces généreux Enfans; il est dit que le Bacha, chargé de faire éxécuter sur eux les volontés de son Maître, après avoir inutilement employé les caresses, & les discours les plus séduisans; & après avoir été autant de fois vaincu, qu'il en vit mourir dans les Supplices, sans pouvoir être ébranlés, il dit à un des derniers, que s'il s'opiniâtroit davantage à refuser d'embrasser la Religion de Mahomet, il alloit commander au Boureau de le faire périr par l'épée, ou de le précipiter d'une haute Tour en bas; à quoi ce jeune Chrétien avoit répondu sans hésiter, qu'il ne méritoit pas la gloire d'être Martyr, & que tout ce qu'il souhaitoit au monde étoit de pouvoir mourir, ainsi que ses Freres, pour le Nom de JESUS-CHRIST. Sur cette Réponse, & déja épuisé partout ce qu'on lui avoit fait souffrir, il fut renfermé dans une Prison; où s'étant mis à genoux, il pria le Seigneur de le fortifier dans ce rude combat, & de lui accorder la grace de mourir Fidéle. Après trois jours entiers, passés dans ce saint Exercice, il rendit son esprit à Dieu.

XVII. Autre éxemple édifiant.

Vie de S. Pie, Liv. II, Chap. XI, pag. 145, 146.

XVIII. L'Evêque se rend à Constantinople, où il rachete quelques Captifs, & obtient le libre Exercice de la Religion, dans l'Isle de Scio.

L'Evêque de Chio peut avoir été témoin de tous ces Faits, ou les avoir appris sur ces Lieux : car quoique les Infidéles, après lui avoir tout enlevé, lui eussent permis de demeurer dans l'Isle, il alla depuis à Constantinople, soit pour racheter quelques Captifs, soit pour solliciter le libre Exercice de la Religion Chrétienne, & la liberté de rebâtir quelque Eglise (1). Ce qu'il obtint enfin de Selim II, Fils, & Successeur de Soliman, que la Justice Divine retira de ce monde avant la fin de la même année 1566, pendant qu'il assiégeoit la Ville de Siger en Hongrie. On a dit de ce Sultan, qu'il étoit doué d'admirables qualités, bon Justicier, infatigable dans l'Exercice de la Guerre, Religieux Observateur de sa Parole, & peu vicieux. Mais ceux qui ont fait un si grand Eloge de ce Prince infidéle, ne comptent apparenment que pour un petit vice, cette cruelle politique, ou cette ambition démesurée, qui lui fit répandre tant de sang, & commettre tant d'injustices, dans les Isles de Rhodes, de Malte, de Scio, en Hongrie, en Au-

(1) *Suorum postea sortis miseratus gentilium, & ovium, Constantinopolim cum præcipuis Insulæ civibus profectus est; & à Selimo Sultano Chiensibus Christianis Religionis suæ liberum obtinuit exercitium, &c.* Echard. Tom. II, pag. 217. Col. 2.

triche, en Perse, & dans les trois parties de la Terre. Pendant que les Hommes le louent de ses Exploits guerriers, le juste Juge le punit des crimes sans nombre, dont il s'étoit souillé, ou qu'il avoit donné occasion de commettre. Son Successeur au reste ne fut pas plus modéré que lui, ni moins ennemi des Chrétiens, qui ne jouirent pas long-tems de la liberté, qu'il leur avoit accordée d'exercer leur Religion dans l'Isle de Scio.

XIX. Le Turc manque depuis à sa parole.

XX. Notre Evêque se retire en Italie.

Notre Prélat après avoir beaucoup souffert, sans rien omettre de tout ce qu'un zéle éclairé pouvoit lui inspirer, pour soutenir & consoler les tristes restes de son Peuple, dans cette Isle désolée, fut enfin obligé de se retirer, pour n'être pas tous les jours le témoin involontaire de mille Profanations, qu'il ne lui étoit pas possible d'empêcher. Il vint en Italie, où le Pape Pie V, instruit depuis long-tems de son mérite, & de ses travaux pour la Foi, le reçut très-favorablement; mais il ne voulut accepter sa démission de l'Evêché de Scio, qu'en le chargeant de celui de *Strongoli*, Ville du Royaume de Naples, dans la Haute Calabre, à une lieue de la Côte de la Mer de Gréce.

XXI. Il est chargé d'un autre Evêché.

L'Abbé Ughel nous apprend en peu de mots, ce que fit le pieux Evêque dans ce nouveau Diocése, pendant les trois derniéres années de sa vie. L'éxemple de ses vertus fut comme la première régle, qui servit à exciter la piété de ses Ecclésiastiques, & des Fidéles. Il ne mérita pas moins la confiance, & l'amour des uns & des autres, par cette tendre charité, qui le fit considérer comme le Pere & le Protecteur des Pauvres. Mais quoique toujours prêt à soulager leur misére, il eût répandu en Aumônes, la meilleure partie de ses Revenus, il ne laissa pas de faire plusieurs autres dépenses fort utiles, & qui font honneur à sa sagesse, autant qu'à sa Religion. Il orna, & enrichit sa Cathédrale; fit bâtir une Maison commode pour lui, & pour ses Successeurs; & profitant des débris d'un ancien Monastére, habité autrefois par des Moines Grecs, il fit construire un Couvent Régulier, où il établit des Religieux de son Ordre. Peu content de les avoir logés, il leur assigna encore un fonds pour leur subsistance, afin que dégagés du soin de chercher leur nécessaire, ils fussent moins détournés de l'Etude, & du Ministére de la Prédication. Et parce que la Petite Ville de *Strongoli*, exposée aux Incursions des Turcs, & de leurs Pirates, en étoit souvent incommodée, le vigilant Evêque, pour la mettre en sûreté, ou en état de défense, la cou-

XXII. Il y fait beaucoup de bien.

XXIII. Pour le Culte Divin.

XXIV. Pour l'ornement, & la sûreté de la Ville.

LIVRE XXVII.

TIMOTHÉE JUSTINIANI.

vrit de quatre Tours fort réguliéres, & très-fortes (1).

XXV. Mort du pieux Evêque.

Telles furent les occupations du Serviteur de Dieu, depuis l'an 1568 jusqu'en 1571, qu'il finit ses travaux par une sainte mort. Nous n'avons de lui qu'une courte Relation de ce qui s'étoit passé dans l'Isle de Scio, quand elle fut surprise, & pillée par les Turcs. Le Corps du Prélat fut enterré dans son Eglise Cathédrale; où l'Abbé Michel Justiniani, de la même Famille, a fait depuis graver une Epitaphe, qui contient l'Abrégé de sa Vie. On peut la voir dans le neuviéme Tome de l'Italie Sacrée.

ANTOINE JUSTINIANI.

I. Natif de Scio.

ANTOINE JUSTINIANI, Fils de Jean-Baptiste Justiniani, nâquit l'an 1505, dans la Ville Capitale, qui donne le nom à l'Isle de Scio. Il étoit de la même Maison que le précédent, mais d'une autre Famille. Ayant fait ses Etudes à Génes, il y prit l'Habit des FF. Prêcheurs, dans le Couvent de Sainte Marie du Château, le cinquiéme d'Avril 1524. Sa Vocation venoit de Dieu; il s'étoit sagement éprouvé lui-même, avant que d'embrasser un Etat de Pénitence, dans un Ordre Apostolique: & il ne parut avoir jamais d'autre désir, que celui d'en remplir saintement tous les devoirs, pour sa propre perfection, & le Salut des Ames. L'usage qu'il sçut faire de son loisir, & de ses talens naturels, surtout du Don de la Parole, le firent distinguer parmi les célébres Prédicateurs de son tems, & il ne parut pas avec moins d'honneur dans les Ecoles de Théologie.

II. Fait ses Etudes à Génes; & y reçoit l'Habit de S. Dominique.

III. Etabli Inquisiteur de la Foi, dans sa Patrie.

Le Pape Paul III, vers la fin de son Pontificat, chargea Antoine Justiniani du soin de veiller à la conservation de la Foi, dans toute l'étendue de l'Isle de Scio: où le mélange des Grecs, avec les Latins, & des Chrétiens avec les Mahométans, exposoit beaucoup les Fidéles, à se familiariser avec l'Erreur, ou avec des pratiques impies. Pendant douze années, que le zélé Religieux éxerça ce pénible Ministére dans sa Patrie, il n'épargna ni vigilance, ni soins, ni travaux, pour empêcher

(1) Cæterùm Timothæus de sua deturbatus sede, Romam se contulit, benignâ commiseratione à Pio V, Sanctissimo Pontifice amplexus, ab ipso ad hanc strungulensem Ecclesiam die 3 April. 1568, transfertur; ad quam benè regendam statim se contulit, præcipuoque pietatis exemplo præfuit annis plus minusve tribus. Planè Pauperum Pater fuit; in quorum sustentatione Episcopalis mensæ census propemodum effudit; Episcopalem domum ferè à fundamentis extruxit... tum & Cathedralem exornavit; Turres quatuor fortissimas condidit, ut tutiùs firmiusque Civitas ipsa à Turcarum incursionibus custodiretur. Apud Ecclesiam S. Mariæ de Catholica, olim Græcorum, Cœnobium ædificavit pro Fratribus Prædicatorii Ordinis, Deo ibidem perpetuò famulaturis, eidemque dotem attribuit non spernandam, &c. *Ita. Sacr. Tom. IX, Col. 522.*

que la zizanie n'achevât d'étouffer le bon grain dans le Champ du Seigneur. Il se vit exposé à bien des contradictions; & ce ne fut pas seulement de la part des Schismatiques, ou des Turcs, qu'il eût à souffrir: les mauvais Chrétiens, dont il combattoit avec force les déréglemens, éprouvérent aussi sa constance (1). Le Seigneur, qui lui inspiroit tant de zéle, pour la beauté de sa Maison, le garantit toujours des piéges, que ses Ennemis lui dressérent en différentes occasions; & le fit triompher de tous leurs efforts.

IV. Veille avec soin à la conservation du Sacré Dépôt.

Pie IV, voulant reconnoître les services qu'il avoit déja rendus à l'Eglise, & le mettre en état de les continuer avec plus d'autorité, le nomma l'an 1562, à l'Archevêché de Naxia dans l'Archipel. Justiniani, d'abord après sa Consécration, prit Possession de son Eglise, dont les Revenus étoient fort modiques, & les besoins très-grands. Le Prélat trouvoit parmi ces Peuples de quoi exercer sa charité: mais ils ne méritérent pas de le posséder long-tems. L'Isle de Naxia étoit alors un Duché appartenant aux Zanuti Vénitiens, qui l'avoient conquis sur les Grecs, vers le commencement du treiziéme Siécle. Le Duc Jean Chrispi, Commandant dans l'Isle en 1562, vouloit que l'Archevêché de Naxia fut donné à François Pisani, jeune Vénitien, illégitime, dont les mœurs étoient pures, mais qui n'ayant ni la science, ni l'expérience nécessaire, étoit peu en état de remédier à une infinité d'abus, & à de grands désordres, déja accrédités par une longue Coutume. Le Souverain Pontife ne manqua pas de représenter ces inconvéniens; & de relever en même tems par de justes louanges, la capacité, les talens, le mérite distingué du Pasteur, qu'il avoit donné à cette Eglise. Mais l'obstination du Duc, qui ne menaçoit de rien moins que de faire passer ce Siége au pouvoir des Grecs Schismatiques, si on ne lui accordoit ses demandes, força le Pape à consentir enfin à ce qu'il désiroit. Justiniani céda sans aucune peine; & François Pisani ayant obtenu ses Bulles, fut revêtu de cette Dignité. Sa fin, & celle du Duc son Protecteur ne furent pas heureuses; & les Fidéles y perdirent doublement,

V. Il est nommé à l'Archevêché de Naxia, dans l'Archipel.

Vide Fontan. in Thea. pag. 88, 92, 216.

VI. Il céde ce Siége à un autre.

(1) Fr. Antonius Justiniani Græcus origine, gente Patritiâ, natus in Urbe & Insula Chiensi anno 1505, Patre Joanne Baptista Justinianorum dictæ Insulæ Dynastarum surculo... Cùm inter insignes hujus ætatis Concionatores, & Theologos audiret apud omnes, Chiensis Insulæ Quæsitor Fidei Generalis à summo Pontifice datus est ad annum 1550; quod ille munus tam fortiter, tam vigilanter obivit, ut pro tuenda Fidei, sanctique Officii puritate, & auctoritate, plurimos gravissimosque labores adierit, &c. *Echard. Tom. II, pag. 214. Col. 2.*

comme on ne le vit que trop, par les tristes suites, dont l'Abbé Michel Justiniani a fait le Récit.

VII. Se rend au Concile de Trente.

Notre Archevêque cependant apellé au Concile de Trente, au commencement de l'an 1563, se trouva à tout ce qui y fut décidé, jusqu'à son entiére Conclusion; & il en signa les Décrets. Peu de tems après, il fut transféré au Siége de Lipari, Capitale de l'Isle de ce nom, dans la Mer de Sicile. Pendant les sept années qu'il gouverna cette Eglise, il se rendit agréable à Dieu, & aux Hommes, par la sagesse, & la douceur de sa conduite. Il n'apprit qu'avec une sensible douleur, les ravages des Turcs, la ruine de sa Patrie, & le renversement de sa Maison. Il adora les Jugemens du Seigneur, dans toutes ces Revolutions. Toujours également attentif à veiller sur lui-même, & sur son Troupeau, selon l'avertissement de l'Apôtre, il pratiqua de grandes vertus, & donna de grands éxemples de fermeté, de modestie, de désintéressement. Le Clergé par ses soins se renouvella, & se soûmit aux Réglemens du Concile de Trente. Les Fidéles furent instruits, les Pauvres soulagés; & l'Entrée du Diocèse demeura fermée aux nouvelles Herésies.

VIII. Gouverne sagement le Diocèse de Lipari.

IX. Sa mort.

Le pieux Prélat, moins chargé de jours, que de bonnes œuvres, termina sa carriére dans sa soixante-sixiéme année, en 1571. Quoique l'Abbé Michel Justiniani le compte parmi les Ecrivains de Ligurie, il ne nous a pas fait connoître ses Ouvrages.

Fin du vingt-septiéme Livre.



LIVRE

HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES DE L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE.

LIVRE VINGT-HUITIÉME.

SAINT PIE V.

LIVRE XXVIII. SAINT PIE V.



LA Vie du Souverain Pontife, dont nous entreprenons décrire les actions, a été si pure, la Pénitence si sévére, & les Vertus si éclatantes; que, selon la Remarque de M. Sponde, les Hérétiques même, & les Infidéles ont été obligés de publier sa sainteté (1). Nous sçavons que tous les Novateurs n'ont pas eû la même équité; & on n'en doit pas être surpris (†). Mais il n'est guéres honorable à quelques-uns d'entre les Fidéles, d'emprunter quelquefois le langage, & d'entrer sans éxamen dans les injustes préjugés de ceux, qui malheu-

(1) Innocentiam porro ejus, & vitæ sanctitatem vel ipsi Hæretici, & Infideles commendarunt, &c. *Spondan. ad An.* 1572. *n.* 6.

(†) L'Auteur Anonyme de la nouvelle vie des Papes, (*) dont nous ignorons également le nom & la Religion, commence son cinquiéme Tome par un Discours Satyrique, qu'il apelle l'Histoire de Pie V. Il paroît cependant qu'il se proposoit moins de faire connoître, que de noircir un Pontife, dont il empoisonne toujours les actions & les intentions, lui attribuant par-tout beaucoup d'ambition, de cruauté, & une politique, non-seulement très-éloignée du caractére d'un Saint, mais indigne même de l'honnête Homme. Il est vrai que cet Ecrivain, presque toujours en contradiction avec la vérité, l'est aussi plus d'une fois avec lui-même. Nous en donnerons quelques preuves.

(*) Imprimée à la Haye, chez Henry Scheurleer, l'an 1734.

reusement séparés de l'Eglise par le Schisme, & l'Hérésie, se sont indécenment déchaînés contre l'un de ses plus saints, & de ses plus respectables Pontifes.

Vide Act. SS. Tom. I, Maii p. 616, &c.

Pie V, dont le Ciel a manifesté la gloire par des Miracles; & que l'Eglise propose aujourd'hui au Culte des Fidéles, & à leur imitation, n'a point besoin d'Apologie. Le simple Récit que nous allons faire de sa Vie, & de ses héroïques Vertus, après plusieurs Auteurs Contemporains, instruits, graves, désintéressés, & très-dignes de foi, dont les Ecrits, présentés à des Papes, & publiés sous les yeux de ceux, qui avoient vû Pie V, ont mérité l'approbation publique: ce Récit, dis-je, sera sans doute plus que suffisant, pour faire disparoître les préventions de quelques personnes simples, & fermer la bouche à de téméraires Calomniateurs, dont la plume mercénaire, la légéreté, ou la vanité ne se font que trop sentir dans leurs pitoyables Libelles.

De servorum Dei Beatific. & Beatorum Canoniz. Tom. I, pag. 518.

Nous aurons encore le précieux avantage de pouvoir suivre comme notre Guide assuré, le saint & sçavant Pape, qui gouverne aujourd'hui l'Eglise avec tant de gloire. L'excellent Abrégé de la Vie de Pie V, fait sous le Pontificat de Clément XI, par Monseigneur Prosper Lambertini, alors Promoteur de la Foi, se trouve dans le premier Tome de ses Ouvrages. Il nous servira de modéle; & nous n'aurons garde de nous en écarter.

I. Naissance & Parens de Pie V.

Michel Ghisléri, connu depuis sous le nom de Pie V, naquit dans la petite Ville de Bosco, au Diocèse de Tortone, dans l'Aléxandrin, le 17 de Janvier 1504, sous le Pontificat de Jules II, & le Régne de Maximilien I. Son Pere Paul Ghisléri, & sa Mere, apellée Domnine Auger, tous deux plus riches en Vertu, qu'en Biens de la fortune, ne laissoient pas d'être fort considérés dans leur Pauvreté. On sçait, & les meilleurs Historiens, ainsi que les Monumens de Bologne nous l'apprennent, que les Ancêtres de notre Saint avoient été distingués parmi les Sénateurs de cette Ville, avant que les Guerres Civiles, & les Dissentions, qui déchiroient ce Pays, dans le quatorziéme Siécle, les eussent obligés d'abandonner leur Patrie, pour chercher ailleurs leur repos, & leur sûreté (1).

Act. SS. Tom. I, Maii. pag. 619.

(1) Etenim Ghisleria gens, quæ Bononiæ perantiquâ nobilitate illustris, atque Ordini Senatorio adscripta, Civilium dissidiorum causâ, ut ab Historicis memoriæ proditum est, in varias Italiæ Regiones distracta fuerat, præfato etiam apud insubres oppido sedem posuit: ubi, quamquam ob rei familiaris inopiam in angustum redacta, nihilominus tamen usque ad Michaëlis ortum inter principes ejusdem oppidi familias locum tenere visa fuit, &c. *Bened. Papa XIV, de Beatif. & Canoniz. Tom. I, pag. 518.*

II. Son Education.

Quoique le jeune Ghisléri n'eût rien vû de l'ancien éclat de sa Maison, il n'avoit même dans son Enfance, que des sentimens élevés; & une sainte Education cultiva en lui ces heureuses semences de Vertu. Le Seigneur, qui l'avoit choisi pour être un jour le Pasteur de son Peuple, le prévint de ses Bénédictions de douceur; & le rendit toujours fidéle à sa Grace. Tandis que ses pieux Parens, hors d'état de lui procurer un Etablissement considérable, le destinoient à quelque Art Méchanique, il portoit lui-même ses vûës plus loin. Sa tendre piété, la vivacité de son esprit, & une solidité de jugement qu'on peut apeller prématurée, firent que les Religieux de saint Dominique se chargérent volontiers du soin de lui enseigner les premiers Elémens de la Grammaire, dans leur Couvent Réformé de Voghéra, à sept lieuës de Bosco. Les Progrès du Disciple répondirent à ses talens, & à l'attente de ses Maîtres. A peine avoit-il atteint sa quatorziéme année, qu'il obtint d'être revêtu de l'Habit de Religieux, avant que d'avoir éprouvé la corruption du Siécle. Envoyé d'abord à Vigévano, pour y passer l'année de Probation, l'unique application du Disciple de JESUS-CHRIST, fut de former sa vie sur l'Evangile, & sur sa Régle. On ne lui connoissoit point d'autre Emulation, que celle qui fait les Saints; c'est-à-dire, une volonté constante de tenir la derniére place dans la Maison du Seigneur, & de travailler cependant à imiter les plus parfaits, ou à les surpasser en Humilité, en Modestie, & dans tous les Exercices d'obéïssance & de mortification.

III. Il entre dans l'Ordre de saint Dominique.

L'an 1519.
IV. Sa Profession; saintes Occupations.

Ayant fait ses Vœux dans les mêmes dispositions, il eût le bonheur d'y persévérer le reste de ses jours, sans qu'on ait jamais remarqué en lui ni changement, ni diminution de ferveur, parmi les différens Emplois, que son mérite lui procura & dans son Ordre, & dans l'Eglise. L'Etude fit toujours son occupation, la Priére, ses délices: les Veilles, les Jeûnes, les pratiques de Pénitence, ou de Charité lui servirent de moyens, pour s'unir plus étroitement à Dieu: & après le travail du jour, le saint Religieux ne trouvoit pas de repos plus doux, que dans la Méditation des Divines Ecritures, ou dans les larmes, qu'il répandoit pendant la nuit, aux piés des Saints Autels. Ainsi préparé par la Retraite à la Grace du Sacerdoce, il en reçut l'esprit, & le caractére, par l'imposition des mains de l'Archevêque de Génes en 1528, dans la vingt-cinquiéme année de son âge. L'obéïssance & la charité, l'ayant obligé d'aller à Bosco, où il comptoit de dire sa premiére Messe, il

V. Il est ordonné Prêtre.

LIVRE XXVIII.

SAINT PIE V.

n'y trouva que des sujets de tristesse, & d'affliction. Le Bourg avoit été presque réduit en cendres par les Troupes de France, qui n'avoient pas même épargné l'Eglise. Le Serviteur de Dieu consola chrétiennement ses Parens & ses Amis, leur faisant considérer dans le fléau de la Guerre, la Justice de Dieu, qui punit les péchés des Hommes: & il alla dire sa premiére Messe au Village de Sézadia, à une petite distance de Bosco.

Act. SS. ut sp. pag. 620. n. 6.

VI. Ses premiers Emplois dans le Cloître.

Act. SS. ut sp. pag. 620.

Depuis ce tems-là, il fut employé pendant près de seize années (*), à instruire les jeunes Religieux dans les Ecoles, ou à les former à la piété, & à la vie réguliére, dans l'intérieur des Monastéres. Etabli depuis Supérieur dans plusieurs Couvens, il en bannit le relâchement, corrigea les abus; & maintint la Discipline, encore plus par l'éxemple de ses vertus, que par la force de ses Discours. Selon l'expression de M. Baillet, on croyoit voir en lui les Pacomes, les Hilarions, & les autres Maîtres de la Vie Monastique ressuscités: & il fit revivre l'esprit de saint Dominique dans toute sa pureté, & sa ferveur, par tout où il se trouva. Il se faisoit remarquer, par son assiduité aux Exercices du Cloître, & aux Offices Divins; par son amour pour la retraite, le silence, la pauvreté, la mortification, par son humilité sincére; & par son zéle contre les Héréfies de son tems. C'est ce qui le fit établir Inquisiteur de la Foi à Côme pour le Milanés, & la Lombardie. Il s'acquitta de cet Emploi avec autant de prudence, que de force, & souvent il y courut risque de la vie. Les fruits de sa vigilance, & de ses Prédications parurent principalement dans la Valteline, & le Comté de Chiavenne, où le voisinage des Suisses avoit communiqué le Poison de l'Hérésie.

Cinq de Mai.

VII. Artifice des Hérétiques, pour répandre leurs Erreurs.

Act. SS. pag. 621. Cap. II.

Les Calvinistes & les Luthériens ne commençoient pas dès-lors, à faire distribuer par-tout leurs Livres pernicieux, afin de répandre avec plus de rapidité leurs nouveaux Dogmes. Cet artifice ne leur avoit déja que trop réussi en Allemagne, & en France; & ils se flatoient d'avoir le même succès en Italie. Ayant donc fait imprimer un Ouvrage de ténébres, chez les Grisons, dans un Château apellé Poschiano, ils en envoyérent douze Balles par la Valtéline à un Marchand de Côme, chargé de les distribuer à Crémone, à Vicence, à Modéne, à Faënza, à Cosenza, & dans plusieurs autres Villes de la Ca-

(*) L'Auteur Anonyme de la Vie des Papes, au lieu de dire avec les anciens Historiens, que Michel Ghisléri professa la Philosophie & la Théologie, l'espace de seize ans; dit qu'*à seize ans, il enseigna la Théologie dans son Ordre*; & qu'*il s'acquitta de cet Emploi avec beaucoup d'Erudition, & de piété*, Tom. V, pag. 2.

labre. Le Pere Ghisléri, averti de tout, alla promptement faire saisir ces Livres à la Douanne, & fit défenses de les délivrer sans sa permission. Mais le Marchand, & ceux qui le faisoient agir, suprirent le Grand Vicaire, & le Chapitre de Côme, qui lui permirent de retirer ses Livres. Ils firent plus; pour obliger le Ministre de la Foi, ou de se retirer, ou de fermer les yeux sur leurs démarches, ils soulevérent contre lui les Grands, & les Petits, le peuple, & le Gouverneur même de l'Etat de Milan, dans l'Esprit duquel ils voulurent faire passer le P. Ghisléri pour un Séditieux. Mais toute cette tempête ne fut pas capable d'ébranler un homme, qui n'avoit d'autres intérêts à ménager que ceux de la Religion, & qui ne craignoit pas de mourir; mais de manquer à son devoir. Il le remplit avec une constance, & une intrépidité, qui, en faisant perdre aux Novateurs, l'espérance de pouvoir jamais l'intimider, lui conciliérent en même tems l'estime des Gens de Bien, & la confiance de toute la Cour de Rome. Sa conduite y fut généralement approuvée, louée, applaudie.

VIII. Zéle & fermeté du Saint. Ce qu'il fait pour la Foi, à Côme.

Act. SS. pag. 611.

IX. A Coïre.

Il se présenta bientôt une seconde occasion de rendre un autre service à l'Eglise: dans la Ville de Coïre, Capitale des Grisons, il étoit survenu, après la mort de l'Evêque, un différend entre deux Ecclésiastiques nommés à un même Canonicat, l'un de la Famille de la Plante, & l'autre de celle des Salices. Le premier, déja décrié par ses mauvaises mœurs, étoit encore accusé d'Hérésie: mais il avoit de puissans Amis; & il espéroit bien emporter par leur crédit, ce qu'il ne pouvoit obtenir par son propre mérite. L'affaire ayant été portée au Tribunal du Saint Office à Rome; le Pere Ghisléri fut député à Coïre, pour terminer ce différent. On lui conseilla de changer d'Habit, pour éviter plus sûrement les insultes des Hérétiques, trop répandus dans le Pays. Mais il répondit avec sa fermeté ordinaire, qu'il ne connoissoit point de péril, quand il s'agissoit de remplir ses devoirs; & qu'il seroit toujours prêt à mourir dans l'Habit de son Ordre, lorsqu'il plairoit à Dieu de l'ordonner ainsi. Rendu à Coïre, il instruisit le Procès; condamna la Plante comme Hérétique, & Libertin; & adjugea le Canonicat à sa Partie. Il n'avoit pas appréhendé la mauvaise volonté des Hérétiques; & les Hérétiques parurent admirer sa vertu, & respecter sa sainteté.

Ibid.

X. A Bergame.

Il ne montra pas moins de sagesse, & de zéle, à délivrer la Ville de Bergame, d'un levain d'Hérésie, qui avoit commencé de l'infecter. Les deux principaux Protecteurs de l'Erreur,

Ibid.

LIVRE XXVIII.
SAINT PIE V.

De Beatif. & Canoniz. Tom. I. p. 520.

étoient un certain George Médullac, Avocat habile, éloquent, allié aux premiéres Familles de la Ville ; & l'Evêque même, Victor Soranzo, noble Vénitien, qui, sous l'Habit de Pasteur, étoit un Loup caché, plus dangereux à son Troupeau, que ne l'eût été un Ennemi déclaré. Pour oser faire les informations nécessaires, & procéder contre ces deux Personnages, au milieu de leurs Parens, de leurs Amis, & de leurs Fauteurs, il falloit avoir non-seulement un courage à toute épreuve ; mais aussi une prudence, & une sagesse peu communes. Les Magistrats de Bergame, le Sénat même de Venise, prirent d'abord avec beaucoup de vivacité, la défense des Coupables, soit que leur crime leur fut encore inconnu, soit pour d'autres raisons. Le Pere Ghisléri se vit exposé à des grands périls ; mais le Seigneur l'en délivra : il arriva heureusement à Rome, avec toutes les Informations nécessaires : sur lesquelles les Cardinaux, nonobstant les puissantes sollicitations faites en faveur du Prélat, convaincu de Calvinisme, le déposérent. L'Avocat mourut dans les Prisons de Venise ; & les Fidéles de Bergame furent préservés de la Séduction, où leur simplicité alloit être exposée, si on avoit fait moins de diligence dans un cas, qui en demandoit beaucoup (1).

XI. Le Saint est fait Commissaire Général du S. Office.

Les succès, que le Ciel accordoit aux Priéres, & au Zéle de notre Saint, le firent choisir l'an 1551, pour Commissaire Général du Saint Office ; & quatre ans après, il fut fait Vicaire de l'Inquisiteur Général. On ne sçauroit dire les grands biens qu'il fit dans cette Charge, ni tout ce qu'il eût à souffrir. Uniquement attentif à conserver la Foi dans sa pureté, & à rapeller au Sein de l'Eglise ceux qui avoient eû le malheur d'en sortir, il visitoit tous les jours les Prisonniers ; leur parloit avec beaucoup de douceur ; entroit avec eux en dispute sur les points, sur lesquels ils s'étoient laissé séduire : & lorsqu'après les avoir convaincus, il pouvoit s'assurer de la sincérité de leur Conversion, il sollicitoit lui-même leur Grace ; & les combloit de Bienfaits. Nous en avons déja vû un illustre exemple dans l'Histoire de Sixte de Sienne. Mais autant qu'il se montroit doux & charitable envers les Coupables devenus Pénitens ; autant paroissoit-il sévére & infléxible à ceux, qui persévéroient opiniâtrement dans l'Hérésie, dans l'Impiété ou dans le Libertinage (2). Les gens de ce caractére le regardoient

XII. De quelle maniére il s'acquitte de cette Charge.

XIII. Douceur.

XIV. Fermeté.

(1) Sublatâ Hæreticâ Pestilentiâ, Civitas Bergomensis... in sinceræ pietatis Professione deinceps perseverat. *Act. Sanct. Tom. I, Maii. pag. 623. n. 19.*

(2) Dum igitur hoc ipse fungebatur Officio, ut aliàs ubique, peregregiam ac stré-

comme leur fléau ; tandis que le Souverain Pontife, les Cardinaux témoins de ses vertus, & particuliérement le Cardinal Caraffe, qui l'avoit logé dans son Palais, ne le considéroient que comme un homme précieux à l'Eglise. On ajoûte, que sa grande frugalité le mettant en état d'assister les Pauvres du Revenu attaché à sa Charge, il en distribuoit une partie aux Veuves & aux Orphelins ; & donnoit l'autre à des gens de mérite, qu'il sçavoit être dans la nécessité (1).

XV. Aumônes.

XVI. Confiance du Sacré Collége.

Après la mort de Jules III, & de Marcel II, pendant les deux Conclaves, les Cardinaux de la Congrégation du Saint Office, confiérent toute leur Autorité au Pere Ghisléri, avec un plein pouvoir de connoître de toutes les Causes, qui appartenoient à l'Inquisition, de les juger définitivement, & d'absoudre les Criminels, qui voudroient abjurer leurs Erreurs : Commission, dit un ancien Auteur, qui n'a jamais été depuis accordée à un Particulier (2). Pierre Caraffe, Doyen du Sacré Collége, ayant été fait Pape sous le nom de Paul IV, se hâta de montrer son estime pour la vertu du Commissaire Général : il le fit malgré lui Evêque de Népi & de Sutri, deux Evêchés dans l'Etat de l'Eglise, qui ne relevent que du Saint Siége, mais d'un si petit Revenu, qu'on avoit été contraint dès l'an 1436, de les unir en un seul, afin que l'Evêque eût de quoi subsister avec la bienséance dûë à sa Dignité. Ce fut dans le mois de Septembre 1556, que le Serviteur de Dieu accepta en tremblant une Dignité, à laquelle il eût volontiers préféré le repos du Cloître, & tous les travaux du Ministére Apostolique. Mais la Providence avoit d'autres desseins sur lui ; & avant que d'être placé sur le premier Trône de l'Eglise, il falloit qu'il essayât ses talens, dans la conduite d'une petite portion du Troupeau de JESUS-CHRIST.

XVII. Le Pere Ghisléri est fait Evêque, malgré sa résistance.

Les deux Diocèses, confiés à la Sollicitude Pastorale de notre Prélat, changérent bientôt de face, par ses soins, ses Prédications, sa vigilance à en faire la Visite, à corriger les désordres ou les abus, & à rétablir par-tout, l'ordre, la discipline, les pratiques de Piété, l'usage des Sacremens. Le Seigneur étoit avec lui. Mais la bénédiction, qu'il répandoit visiblement

XVIII. Fruits de son Episcopat.

quam tum Catholicæ tuendæ Fidei, tum Hæreticorum Erroribus convellendis, pertinacibusque plectendis, resipiscentibusque clementer habendis, operam impendit. Quos enim vel privatis colloquiis ad saniora consilia revocasset, vel publice ejuratis erroribus... ad meliorem frugem conversos cognovisset, eos perhumaniter acceptos consolabatur, piè fovebat, & ad mensam sibi convivas excipiebat. *Act. SS. pag.* 623.

(1) Egenos, viduas, pupillos, quorum ipse parens verè dicebatur, virtuteque præditos homines benignè sustentabat. *Ibid.*

(2) Quæ potestas par deinceps ex hujusmodi occasione nemini data. *Ibid.*



sur ses Travaux, ne le rassuroit pas encore contre la crainte du compte qu'il auroit à rendre au Souverain Pasteur. Comme il n'ignoroit pas les bontés qu'avoit pour lui le Pape Paul IV; il crut devoir faire une nouvelle tentative pour être déchargé de ce fardeau. Le Saint Pere connoissoit sa sincére humilité: il ne fut point surpris de sa demande. Mais, pour lui ôter toute espérance de jamais obtenir de lui, ni de ses Successeurs, la grace qu'il désiroit, il se contenta de lui répondre: « Je vous » attacherai au Service de l'Eglise avec des Chaînes si fortes, » & par de si puissans engagemens, qu'après ma mort même, » il ne vous sera plus permis de retourner au Cloître (1). » Le saint Evêque comprit assez le sens de ces paroles: & ce qui auroit pû flater agréablement l'ambition d'un autre, ne servit qu'à redoubler ses allarmes.

XIX. Il est honoré de la Pourpre.

Peu de tems après, l'Evêque de Népi ayant eû ordre de se rendre au Consistoire du 15 de Mars 1557, Sa Sainteté le créa Cardinal Prêtre, du Titre de Sainte Marie sur la Minerve; qui fut mise dès-lors au nombre des Eglises Titulaires. Tout le Sacré Collége en remercia le Pape, & congratula le nouveau Cardinal, qu'on n'apella depuis que le Cardinal Aléxandrin, parce qu'il étoit né, comme nous l'avons remarqué, dans l'Aléxandrin, à peu de distance d'Aléxandrie de la Paille. Paul IV, n'en demeura pas là: comme il avoit long-tems éprouvé la capacité & la vertu du Prélat, il voulut se servir de ses talens, pour l'Administration des affaires de l'Eglise Universelle: & après l'avoir revêtu de la Pourpre, il le chargea encore de l'Office d'Inquisiteur Souverain de la Chrétienté. Il lui conféra cette Dignité en plein Consistoire, avec des Cérémonies toutes nouvelles, & beaucoup de solemnité: Sa Sainteté lui soumit tous les autres Inquisiteurs, & leurs Délégués, sans en excepter même les Evêques, qui étoient chargés de ces Offices. Mais notre Cardinal fut le premier & le dernier Inquisiteur de ce rang (2). Les Successeurs de Paul IV, redoutant la puissance d'une si grande Charge, tant qu'elle seroit séparée

XX. Et de la Charge d'Inquisiteur Général dans toute la Chrétienté.

(1) At verò quòd ab ejusmodi onerum periculis perpetuò cavendum sibi esse statuisset, eam dignitatem subire initio recusanti, ac potius ad Monasticam quietem redire flagitanti Paulus minus indulgens: iis, inquit, compedibus te illigabimus, ut ad Cœnobiticam vitam jam amplius verti non possis, &c. *Act. Sanct. pag. 624. n. 22.*

(2) Paulus IV, P. M. ad Episcopale Regimen Nepesinæ Ecclesiæ illum assumpsit; ac subinde anno 1557, in Sacrum Cardinalium ordinem cooptavit; eique supremi, ac perpetui Inquisitoris Provinciam, nemini unquam antea, nec postea collatam, demandavit, factâ omnibus Episcopis, ac delegatis jussione, ut in rebus ad Sanctum Officium pertinentibus ipsum veluti superiorem agnoscerent, &c. *De Beatif. & Canoniz. Tom. I, pag. 519.*

de

de la leur, se la réservérent comme auparavant, & laissérent le soin de l'Inquisition à la Congrégation des Cardinaux Délégués pour cela, suivant le Réglement qui en avoit été fait par le Pape Paul III.

XXI. Régularité, & modestie dans l'Elévation.

Cette Elévation du Cardinal Aléxandrin, ne servit qu'à faire admirer davantage sa modestie, & à donner plus d'éclat à toutes ses autres vertus. Son Habit, sa Table, ses Meubles, ses Jeûnes, & ses Exercices de Dévotion, furent toujours les mêmes. Il ne voulut avoir à son service, que les personnes, dont il ne pouvoit se passer avec bienséance. Il les aimoit, les traitoit comme ses Enfans; & il avoit mis un si bel ordre dans sa Maison, qu'on connoissoit à la régularité & à la modestie des Domestiques, celle de leur Maître. Il recevoit avec beaucoup d'affabilité tous ceux qui avoient affaire à lui, ne refusoit Audience à personne, & écoutoit favorablement les Pauvres. On eût dit qu'il n'estimoit son Elévation, qu'autant qu'elle le mettoit en état d'obliger plus de monde. Sa conduite envers ses Parens ne parut pas moins Chrétienne : leur pauvreté ne les lui fit pas méconnoître : il les servit au contraire avec affection; mais en les exhortant à vivre toujours dans la crainte de Dieu, il leur souhaita moins de richesses que de vertu. Il a bien exprimé ces sentimens dans une Lettre, écrite à sa Niéce Pauline. On ne la lira sans doute qu'avec édification : en voici la Traduction :

XXII. Lettre du Cardinal Aléxandrin, à une de ses Niéces.

« Par votre Lettre du 26 Février, que je viens de recevoir, j'apprens avec plaisir, ma chére Niéce, la bonne union « que vous entretenez avec votre Mari; avec lequel vous vivez « dans la crainte du Seigneur, comme de vrais Chrétiens. Si, « comme je l'espére, vous persévérez l'un & l'autre dans cette « maniére de vivre, je ne doute pas que Dieu, dont la Providence Paternelle fait sentir ses Effets à ceux qui le craignent, ne vous comble de ses plus tendres Bénédictions. « Vous éprouverez que ceux-là sont heureux, parmi même « les plus fâcheuses disgraces de la vie, qui lui rapportent toutes leurs pensées; qui le cherchent uniquement dans leurs « actions; & qui préférent son amour aux biens périssables de « ce monde. Toutes les autres choses, si elles n'ont la gloire « de Dieu pour objet, ne sont rien, & s'évanouissent comme « la fumée.

Act. Sanct. p. 624.

« Gardez-vous bien de vous en faire accroire, pour être « la Niéce d'un Cardinal. Le rang que je tiens dans l'Eglise, « vous doit être un motif d'Action de Graces à Dieu; & une «

» nouvelle obligation d'avancer dans la vertu. Demandez pour » moi la Grace de soutenir par une vie sainte, le Rang où le » Vicaire de JESUS-CHRIST m'a élevé, dans la vûe de » quelques petites qualités, que Dieu a mises en moi par sa » Miséricorde. Dans le choix qu'il a fait de ma Personne, il » n'a considéré, ni la Noblesse du Sang, ni les Richesses, ni » la Recommandation d'aucun Prince : j'étois un pauvre Re- » ligieux de l'Ordre de saint Dominique : néanmoins il m'a fait » Cardinal. Vous ne devez pas souhaiter que Dieu m'éléve da- » vantage dans ce monde, mais qu'il me rende heureux dans » le Ciel. Vous ne voyez que l'éclat de ma Dignité ; & vous » ignorez quels sont les soins, les inquiétudes, les chagrins, » où elle m'engage ; & dont j'étois heureusement affranchi » dans le Cloître.

» Pour ce que vous me mandez touchant l'affaire de votre » Beau-Frere, sçachez, ma chére Niéce, que les Bénéfices ne » se donnent point à la chair, & au sang, mais à la vertu, & au » mérite. Jusqu'à présent, Dieu m'a fait la grace de ne me » point mêler de cet infame commerce : ne pensez donc pas, » que sur mes vieux jours, je veuille charger ma conscience de » ces intrigues criminelles. Mais si l'Evêque de Tortone, ou » quelqu'autre Prélat, bien instruit de la Vocation, des » Mœurs, & de la capacité de cet Ecclésiastique, m'en rend » un bon témoignage, je me souviendrai de lui dans l'occa- » sion, pour lui faire obtenir ce qui lui sera convenable.

» Vous pouvez aussi assurer votre Mari, que je pourvoirai » volontiers à ses besoins, autant qu'il sera en mon pouvoir : » priez seulement Dieu qu'il dispose de tout ce qui me regarde, » à sa plus grande Gloire. Julien, dont vous me parlez, est en- » core trop jeune, & ma Famille trop grande, surtout dans » l'excessive cherté où nous sommes, pour pouvoir m'en char- » ger. Quand j'aurai plus de moyens, je l'assisterai lui & les au- » tres, pourvû qu'ils soient Gens de bien, & qu'ils vivent selon » les Loix de l'Evangile. Je ne vous dissimulerai pas, que la » vie scandaleuse de certaines Personnes de notre Pays, m'a » obligé de leur témoigner de la froideur, pour n'en avoir » pas tous les jours de semblables sur les bras : j'ai trouvé or- » dinairement plus de droiture, & de fidélité dans les Etran- » gers, que dans nos Compatriotes. J'ai cette consolation, que » ma Famille n'est composée que de Personnes d'une piété » exemplaire, dont la vertu me les fait chérir, & considérer » plutôt comme mes Enfans, que comme mes Serviteurs.

Adieu, saluez de ma part vos Sœurs, & vos Beaux-Freres. « A Rome, le 26 Mars 1558 ».

XXIII. Charité, & sollicitude Pastorale.

Durant ce tems de cherté, ou de disette, dont parle le saint Cardinal dans sa Lettre, il continuoit à faire selon son inclination, & presqu'au dessus de ses facultés, de fort grandes Aumônes, surtout aux Pauvres de Népi, & de Sutri: car ces deux Eglises étant au Voisinage de Rome, le Pape avoit voulu qu'il en demeurât chargé; quoique, pour profiter de ses lumiéres, & de la sagesse de ses conseils, il l'obligeât de se trouver fréquenment auprès de sa Personne. Ce Pontife, après avoir tenu le Saint Siége quatre ans, deux mois, & vingt-quatre jours, mourut le 18 d'Août 1559, en prononçant ces Paroles du Pseaume CXXI: *Je me suis réjoui de ce qu'on m'a dit, que nous irons à la Maison du Seigneur.* La douleur de notre Cardinal fut proportionnée à sa reconnoissance pour son Bienfaiteur; & il ne pût voir sans une juste indignation, l'insolence du Peuple; qui fit également éclater, & sa joye indiscréte en apprenant la mort de ce Pape, & son opiniâtre fureur à déchirer sa mémoire, à briser par-tout ses Armes, & à renverser sa Statue du Capitole: triste prélude d'une Scéne encore plus tragique, qui menaçoit de près toute la Maison des Caraffe.

XXIV. Mort de Paul IV. Suites de cette mort.

Hist. Eccl. Liv. CLIV, n. 14.

Dans le Conclave suivant, qui dura un peu plus de quatre mois, notre Cardinal Aléxandrin se comporta toujours comme un homme, qui, dégagé de tout esprit de parti, & renonçant à toutes les passions particuliéres, n'a devant les yeux que la gloire de Dieu, l'honneur de la Religion, la paix & la tranquillité de l'Eglise. Celui des Cardinaux, qui lui parut le plus capable de procurer tous ces avantages, eût toujours son suffrage. Après bien des brigues, dont on accusa moins quelques Princes Chrétiens, que la politique intéressée de leurs Créatures, qui abusoient de leur nom, celui que le Seigneur avoit choisi fut élû. Le Cardinal Jean-Ange de Médicis, d'une autre Famille que celle de Florence, âgé alors de soixante ans, & doué de plusieurs excellentes qualités, monta sur la Chaire de Saint Pierre, sous le nom de Pie IV, la nuit du vingt-cinquiéme au vingt-sixiéme de Décembre.

XXV. Election de Pie IV.

Le nouveau Pontife, peu de tems après son Exaltation, fit un double Acte de Justice, qui devoit inspirer des sentimens bien différens; mais que le Peuple Romain vit avec une égale satisfaction; l'un en faveur du Cardinal Moron, & l'autre contre les Caraffes. Ce Cardinal, sous prétexte de je ne sçai quelles accusations vagues, & très-mal fondées avoit été enfermé, sous

XXVI. Sa Sainteté fait justifier le Cardinal Moron.

Palavi. Hist. CC. Trid. Lib. XIV, Cap. XV.

le Pontificat précédent, dans le Château Saint-Ange; & n'en étoit sorti qu'après la mort de Paul IV. Le premier soin de Pie IV, fut d'éclaircir cette affaire: notre Cardinal Aléxandrin, comme suprême Inquisiteur, fut chargé de cet Examen, & de la Décision. Sa diligence égala son éxactitude; & le Cardinal Moron fut pleinement justifié.

XXVII. L'es Cardinaux Caraffe, & quelques-uns de leurs Parens, sont arrêtés, poursuivis criminellement, & condamnés.

La seconde affaire eût d'autres suites, & la fin en fut tragique. Les Parens du Défunt Pape, chargés de plusieurs crimes odieux, étoient accusés d'avoir trop long-tems abusé du pouvoir, dont ils jouissoient sous le Gouvernement de Paul IV, pour commettre les plus grandes injustices. Ils avoient d'ailleurs de puissans Ennemis, qui ne cessoient de demander qu'ils fussent arrêtés, & qu'on instruisit leur Procès. Pie IV crut devoir écouter ces plaintes: on prit le tems qu'on tenoit un Consistoire, pour mander le Cardinal Charles Caraffe, & son Cousin Alphonse Cardinal de Naples. Etant arrivés tous deux au Vatican, ils furent saisis, & conduits aussitôt au Château Saint-Ange. Jean Duc de Montorio, autre Neveu de Paul IV, fut aussi fait Prisonnier; & l'on arrêta de même le Comte Aliffe son Beau-Frere, & Léonard Cardini. On fit le Procès à tous ces Coupables: le Pape voulut voir lui-même toutes les Informations, qui avoient été faites avec beaucoup d'éxactitude: & les deux Cardinaux ayant été trouvés dignes de mort, Charles Caraffe fut livré au Bras Séculier, & étranglé dans la Prison, la nuit du sixiéme au septiéme de Mars 1561; le Cardinal de Naples en fut quitte pour une grosse Somme, qu'il paya en forme d'Amende. Le Duc de Mortorio eût la tête tranchée sur le Pont du Château Saint-Ange, trois jours après le Supplice du Cardinal; & leurs Corps furent exposés à la vûe du Peuple sur le même Pont. On fit aussi couper la tête au Comte d'Aliffe, & à Léonard Cardini. Nous verrons ce que notre Cardinal, devenu Pape, fit en faveur de la Famille des Caraffes.

Hist. CC. Trid. Ibid.
De Thou.
Hist. Eccl. Liv. CLIV, CVIII, & Liv. CLVII, n. 57.

XXVIII. Le Cardinal Aléxandrin, est dans la faveur du nouveau Pape.

Pie IV, quoique si peu favorable aux Parens, & aux Créatures de son Prédécesseur, ne laissa pas de donner au Cardinal Aléxandrin toutes les marques imaginables de son estime, & de sa bienveillance: tant la probité, & la vertu de ce Grand Homme le mettoient au-dessus des événemens, causés par les Passions humaines. Le fidéle attachement, qu'il s'étoit fait un devoir de montrer dans toutes les occasions, pour la Personne, ou la mémoire de Paul IV, ne l'avoit jamais rendu ni Complice, ni Fauteur des crimes de sa Famille; aussi n'eût-il aucune

part à la disgrace des Coupables. Le nouveau Pape, peu content de l'avoir confirmé dans la Charge d'Inquisiteur Souverain, le transféra de l'Evêché de Népi, & de Sutri, à celui de Mont-Réal (ou Mondovi) en Piémont, où le travail étoit beaucoup plus grand, à cause des désordres, que les Guerres, & les Hérésies y avoient introduits, & que la négligence de quelques Evêques avoit laissé croître, jusqu'à un excès, qui paroissoit désormais sans remède. Notre Cardinal ne désespéra pas de le trouver ce remède: & le pitoyable état, où il sçavoit son nouveau Diocèse, l'attendrit si fort, que malgré les affaires publiques de l'Eglise, & une fâcheuse maladie, qui sembloient devoir le retenir à Rome, il en partit en diligence, pour aller visiter son Troupeau, & lui procurer toutes sortes de consolations. La République de Génes, le Duc de Savoye, le Gouverneur de Milan, & les Communautés des Villes, par où il passa, lui rendirent par-tout les honneurs, qui étoient dûs à sa Dignité, & à sa Vertu.

XXIX. Transféré à l'Evêché de Mont-Réal.

XXX. Il va visiter son Diocèse.

Les premières attentions du Cardinal furent de rétablir dans sa Cathédrale, l'Office Divin, la Décence, la Modestie, & d'exhorter ses Chanoines à mener une vie conforme à leur Etat. Ses éxemples contribuèrent encore plus que ses Exhortations, & ses Ordonnances, à remettre ce Chapitre dans son ancien lustre. Il fit ensuite la Visite du Diocèse; prêcha partout avec un zéle Apostolique; administra le Sacrement de Confirmation; voulut connoître par lui-même la Doctrine, la Conduite, les Mœurs des Curés; & il s'informa avec un soin particulier, de la manière dont la Jeunesse étoit instruite, & élevée. Après s'être appliqué à connoître les dissensions, ou les déréglemens des Familles, il apporta les remèdes nécessaires pour y rétablir la Paix, & y faire refleurir la Discipline Chrétienne. Mais la Puissance Séculière ne seconda pas son zéle, pour réprimer les Hérétiques: & le besoin qu'on avoit de lui à Rome, l'arracha à son Troupeau, avant qu'il eût pû achever tout ce que la Charité lui avoit fait entreprendre (1).

XXXI. Et il produit de très-bons fruits.

Act. Sanct. p. 625.

XXXII. On le rapelle à Rome.

Il visita dans sa Route le Couvent de Vigévane, où il avoit fait autrefois son Noviciat, & la petite Ville de Bosco, Lieu de sa Naissance. Il y laissa des marques de sa tendresse dans les grandes Aumônes, qu'il distribua aux Pauvres; & il forma

(1) Diœcesim Montis Regalis sollicitudine verè Pastorali invisit, ut damna, quæ gravia, Prædecessorum hac de re negligentiâ, invaluerant, resarciret; sed, ubi nullum à sæculari magistratu auxilium ad puniendos Hæreticos impetrare potuit, Romam invitus rediit, rebus illius gregis ad animarum salutem eâ, quâ potuit, prudentiori Disciplinâ compositis. *De Beatif. & Canoniz. Tom. I, pag. 521.*

Ibid.

dès-lors le dessein de faire bâtir dans sa Patrie, un Couvent de son Ordre, pour procurer à ses Compatriotes un moyen de s'édifier & de s'instruire, par les Prédications, & la bonne vie des saints Religieux, qu'il se proposoit d'y établir, ainsi qu'il fit dans la suite.

XXXIII. Importantes occupations de notre Cardinal.

Cependant après une longue interruption, on venoit de reprendre à Trente les Sessions du Concile. C'étoit une grande occasion de soins, & d'affaires pour le Pape, qui devoit répondre toutes les semaines aux Consultations de ses Légats, & donner par eux le mouvement à cette sainte Assemblée, afin que la Paix s'y conservât entre les Membres qui la composoient; & que l'on y prit des Résolutions salutaires à la Chrétienté. Le Cardinal saint Charles Borromée y travailloit avec une forte application: & le Cardinal Aléxandrin, qui présidoit aux Congrégations du Saint Office, se trouvoit aussi à toutes les Assemblées, que tenoit le Pape pour revoir tout ce qu'on traitoit au Concile de Trente. Sa Science dans les Matiéres Ecclésiastiques, sa droiture, son désintéressement faisoient que son suffrage étoit toujours d'un grand poids. Et ce fut principalement dans ces occasions, selon la remarque de plusieurs Historiens, qu'il fit voir jusques où peut aller la liberté sainte d'un cœur droit, dégagé de toute affection terrestre, ou cette humilité magnanime, que saint Bernard vouloit trouver dans tous les Cardinaux, qui sont apellés dans les Conseils du Pape. Une fréquente expérience avoit déja convaincu tout le monde, que le Cardinal Aléxandrin, dans ses Avis, & ses Décisions, n'avoit aucun égard aux considérations humaines, lorsqu'il y alloit de la gloire de Dieu, & de l'avantage de l'Eglise. Nous pouvons en raporter quelques éxemples d'après un ancien Auteur.

XXXIV. Zéle de la Justice, amour de l'Eglise.

Act. Sanct. p. 626.

XXXV. Deux jeunes Princes proposés pour le Cardinalat.

Le Pape Pie IV, dit cet Historien, voulut honorer de la Pourpre Romaine, deux jeunes Princes, Ferdinand de Médicis, & Frédéric de Gonzague; le premier âgé de treize ans, & le second de vingt-&-un. Le jour Anniversaire de son Couronnement, le Pontife, en sortant d'un Festin qu'il faisoit ce jour-là aux Cardinaux, & aux Ambassadeurs des Princes, leur en fit la Proposition; qui fut applaudie de la plûpart. Quelques-uns se tûrent, & il n'y eût que le Cardinal Aléxandrin qui eût le courage de parler ainsi :

XXXVI. Sentimens du Cardinal Aléxandrin.

« Très-Saint Pere, je supplie très-humblement Votre Sain-
» teté, de souffrir que je lui représente, que le Concile de
» Trente ayant travaillé avec tant de soin à réformer les

mœurs, à détruire les abus qui s'étoient glissés dans l'Eglise, « & à rétablir la Discipline, qui s'étoit misérablement relâ- « chée par le malheur des tems, tous les Evêques, qui, pour « concourir à une Œuvre si sainte, sont venus de toutes les par- « ties de la Terre, avec des dépenses, & des peines infinies, « seront scandalisés, de ce que Votre Sainteté abroge déja un « des plus Saints Décrets qu'ils ayent faits, afin qu'on n'admit « désormais aux Dignités de l'Eglise, que ceux qui ont l'âge, « la Vocation, & surtout le mérite nécessaire pour les remplir. « C'est pourquoi connoissant la justice, & la nécessité de ce « Décret, je déclare à Votre Sainteté, que je ne puis sans bles- « ser ma conscience, donner mon suffrage pour la Promotion « de ces deux jeunes Princes. L'Eglise n'a pas besoin d'Enfans, « mais d'Hommes faits, déja capables d'en soutenir l'éclat & « la sainteté. Dans le jeune âge de ces Princes, on ne sçauroit « connoître, quelles seront un jour leurs inclinations. Si elles « sont bonnes, & si leur mérite répond dans la suite à leur nais- « sance, ils ne peuvent manquer d'obtenir le Chapeau. Outre « cela Votre Sainteté me permettra de lui dire, que ce n'est « ni le tems, ni le lieu de faire des Cardinaux. Cette circons- « tance ne donneroit-elle pas lieu aux Ennemis de l'Eglise de « blâmer la conduite de Votre Sainteté ? »

Ibid. n. 32.

XXXVII. Quelques Cardinaux admirent sa générosité.

Ce Discours, plus admiré qu'applaudi, empêcha pour lorsque le Pape ne passât outre; mais Sa Sainteté fit quelques jours après ce qu'Elle avoit résolu. On rapporte que le Cardinal Saint-Ange, admirant la liberté généreuse de notre Cardinal, & le zéle qui l'avoit fait parler pour maintenir les saints Décrets du Concile de Trente, dit depuis à quelques-uns de ses Amis, qu'il voudroit au dépends de tous ses Biens, avoir été assez hardi, pour faire lui-même cette Remontrance au Souverain Pontife. Le Serviteur de Dieu, sans vouloir se faire un mérite de sa fermeté, continuoit à parler, & à agir de même dans toutes les occasions, où la sincérité Chrétienne le demandoit. Lorsque l'Ambassadeur du Duc de Florence, rendant ses civilités au Sacré Collége, vint remercier le Cardinal Aléxandrin de la part de son Maître. Ce généreux Cardinal lui dit: « Monsieur l'Ambassadeur, ne prenez point la peine de me « remercier de cette Promotion, je m'y suis opposé autant que « j'ai pû : ce n'est pas que je n'honore extrêmement la Famille « des Médicis; mais je n'ai pû trahir ma conscience, qui « m'empêchoit de consentir qu'un Enfant de treize ans fut «

Ibid.

XXXVIII. Il parle avec la même franchise à l'Ambassadeur de Florence.

Ibid.

LIVRE XXVIII.

SAINT PIE V.

élevé au Cardinalat (1). » Ce que ce Cardinal assuroit de son estime pour l'illustre Maison de Médicis, parut dans la suite avec éclat, nous en parlerons sous son Pontificat.

XXXIX. On propose de permettre en Allemagne, le Mariage des Prêtres.

Mais il eût encore, sous celui de son Prédécesseur, plus d'une occasion de montrer cette vigueur Episcopale, que les personnes sages selon le monde ne pouvoient approuver, moins encore imiter. L'Empereur Maximilien II, & plusieurs Princes d'Allemagne avoient écrit à Pie IV, qu'ils ne trouvoient point de meilleur expédient, pour obvier à une infinité de dissolutions, de crimes, & de scandales, dont les Prêtres de leur Pays deshonoroient l'Eglise de JESUS-CHRIST, & la sainteté de leur Caractére, que de leur permettre de se marier. Quoique cette demande fut si opposée à l'esprit des saints Canons, à l'usage, & aux Loix de l'Eglise, le Pape ne laissa pas d'en conférer avec quelques Cardinaux, pour prendre leurs avis. Le Cardinal Aléxandrin, apellé à ce Conseil secret, opina avec sa liberté ordinaire; il dit qu'il n'est jamais permis de faire un mal pour en tirer un bien; que le Sacerdoce des Ministres de la nouvelle Loi étant une participation de celui de JESUS-CHRIST, il ne se peut éxercer sans la chasteté, ni être agréable à Dieu dans le commerce de la chair & du sang, selon la Tradition de l'Eglise Catholique. La Réponse qu'on fit aux Princes d'Allemagne fut conforme à ces sentimens: & c'étoit le bruit commun à Rome, que le seul Cardinal Aléxandrin avoit empêché que le Pape n'accordât la Demande de l'Empereur, & des Princes. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Cardinal Annibal Bozzuti, aussi recommandable par sa piété, que par sa naissance, avoit coutume de dire que l'avis du Cardinal Aléxandrin avoit plus de poids dans un Consistoire, que les avis de tous les autres Cardinaux (2).

XL. Notre Cardinal s'y opposé.

Ibid. n. 33.

XLI. Sa fermeté déplaît.

Il faut cependant avouer que ces voyes de désintéressement & de fermeté, ne réussirent pas toujours également au pieux Cardinal. Le Pape le trouvant un peu trop infléxible en beaucoup de choses, où il jugeoit qu'il falloit se relâcher, pour accorder quelque satisfaction aux hommes, lui ôta l'Apparte-

(1) Non est, inquit, quòd mihi gratias agas: quippe qui huic Electioni non modo non faverim, sed valde sim etiam adversatus, non quòd Medicæam gentem oderim; sed quod ita mihi conscientiæ ratio præscriberet, &c *In Act. Sanct. ut sp.*

(2) Hæc igitur & alia ejusmodi gravissima illius responsa præter cæteros admirans Annibal Bozzutus Cardinalis, non minori prudentiâ quàm dignitate, generisque splendore insignis, dicere consueverat Cardinalis Alexandrini sententiam in amplissimo Collegio plus ponderis habere (absit invidia verbo) quàm cæterorum omnium. *Ibid.*

ment

ment qu'il lui avoit donné dans le Palais, & retrancha quelque chose de l'Autorité, que sa Charge d'Inquisiteur Souverain lui donnoit dans les affaires du Saint Office. On s'avisa même de lui dire un jour, que s'il ne se rendoit plus complaisant, il devoit craindre, qu'on ne le renfermât dans le Château Saint-Ange. Mais le Serviteur de Dieu, peu étonné de cette menace, se contenta de répondre, que quand on voudroit l'empêcher de parler pour la Justice, ou pour la Vérité, on pourroit le renvoyer à son Couvent, qui seroit toujours prêt à le recevoir.

XLII. On le lui fait sentir. Ibid. n. 34.

XLIII. Il n'en est point ébranlé.

Au mois de Juillet 1564, le saint Cardinal fut atteint d'une maladie, qu'il jugea mortelle. Il ne pensa dès-lors qu'à se préparer à paroître devant Dieu; reçut tous les Sacremens avec une piété éxemplaire; se fit faire une Sépulture très-modeste dans l'Eglise de la Minerve, & composa lui-même l'Epitaphe, qu'il vouloit être gravée sur son Tombeau (1). Mais le Seigneur, qui le destinoit au Gouvernement Universel de son Eglise, voulut rendre plus longue une vie déja si sainte, & qui devoit être si utile à toute la Chrétienté. La Fiévre le quitta, ses douleurs diminuérent, & il commença à reprendre le travail avec ses forces. Il résolut même de retourner à son Evêché, aussitôt que sa santé pourroit le lui permettre, pour se consacrer tout entier aux besoins de son Troupeau. Il ne l'avoit quitté qu'à regret, & pour des Causes légitimes: & dès que la Providence paroissoit lui faciliter le retour, il se disposa au Voyage; & fit embarquer ses Meubles & ses Ecrits, qu'un Corsaire enleva proche le Port *Hercolè*. Cet accident ne lui ayant pas fait changer de dessein, il fit ses adieux, & il alloit se mettre en chemin, lorsque le Pape lui défendit absolument de partir, parce que les Cardinaux du Saint Office avoient représenté à Sa Sainteté, qu'il n'y avoit que le seul Cardinal Aléxandrin qui entendit parfaitement les affaires de l'Inquisition, & que son absence de Rome apporteroit un dommage très-notable à l'Eglise.

XLIV. Griéve maladie.

Ibid. n. 35.

XLV. Il recouvre la santé; & se prépare à retourner dans son Diocèse.

Ibid.

XLVI. Mais sa présence est jugée nécessaire à Rome.

Malgré les occupations continuelles, les pénitences, & les grandes austérités du Cardinal Aléxandrin, sa santé se forti-

XLVII. Mort du Pape Pie IV.

(1) Ad laudem D. O. M. Fr. Michael Ghislerius ex oppido Boschi, agri Alexandrini, Ord. Prædic. divinâ misericordiâ Tit. S. Sabinæ Presbiter Cardinalis, noscens terram terræ se redditurum, ob certam resurrectionis spem, in Virginis Dei genitricis templo, cujus, & Sanctorum, ac Piorum viventium, cupiens adjuvari suffragiis, locum hunc vivens sibi statuit, in quo cadaver, cùm suum obierit diem, poni curavit, annum agens suæ ætatis 60, & hum. salutis anno 1564. *In Act. Sanct. ut sp.*

froit tous les jours: & celle du Pape Pie IV s'affoibliſſoit. Déja infirme depuis quelque tems, il ne faiſoit preſque plus que languir; l'Hyver de 1565, augmenta encore ſes maux; & après un Pontificat de cinq ans, onze mois, quatorze jours, il mourut entre les bras de ſaint Charles Borromée, la nuit du huitiéme au neuviéme de Décembre.

Le jour même de la mort de Pie IV, les Cardinaux s'aſſemblérent pour renouveller le ſerment qu'ils avoient fait, d'obſerver la Conſtitution de ce Pape, touchant l'Election d'un Souverain Pontife. On lût cette Bulle, & tous jurérent de s'y conformer. Après les Obſéques & les Cérémonies ordinaires, on s'aſſembla en Conclave; & on avoit lieu de craindre qu'il ne fut long, ſoit à cauſe des brigues & des intérêts des Princes, ſoit par rapport au nombre, au mérite, au crédit de ceux, qui pouvoient aſpirer à la ſuprême Autorité. Le Cardinal Borromée, qui ſe trouvoit à la tête de quarante-cinq Cardinaux, Créatures de ſon Oncle, réſolut d'abord de faire élire un Pape, qui fut digne de remplir une Place, qui demande de ſi grands talens, & tant de vertus; & pour y réuſſir, il employa dès le commencement tous ſes ſoins, ſon zéle, ſon crédit, & celui de ſes Amis. Les deux premiers Sujets qu'il propoſa, & qui étoient véritablement dignes de cet honneur, furent les Cardinaux Moron, & Sirlet. Le premier, fort expérimenté dans les Affaires, avoit beaucoup de Naiſſance, & de grands talens. Le ſecond étoit de baſſe Naiſſance; mais ſon mérite, ſa piété, & ſa capacité le rendoient bien eſtimable. Il entendoit parfaitement pluſieurs Langues, avoit une profonde connoiſſance du Droit Eccléſiaſtique, & il avoit toujours mené une vie fort éxemplaire. Il étoit ſi éloigné de toute ambition, que lorſque le Pape Pie IV avoit voulu le faire Cardinal, il s'étoit jetté à ſes piés, pour le ſupplier très-inſtamment de le laiſſer dans ſa vie privée, qu'il préféroit à l'éclat de la Pourpre. Le Cardinal Aléxandrin ſe déclara pour celui-ci; non-ſeulement il lui donna avec plaiſir ſon ſuffrage; mais il ſollicita fortement ſes Amis en faveur d'un Sujet, dont il eſtimoit la Doctrine, & la vertu.

XLVIII. Conclave.

XLIX. Le Cardinal Borromée, propoſe deux Grands Sujets.

Cependant le Cardinal Borromée trouva des obſtacles invincibles, & les plus fortes oppoſitions à l'Exaltation des deux Cardinaux Moron, & Sirlet, il ne pût jamais réunir les ſuffrages néceſſaires pour l'Election de l'un, ou de l'autre. Après bien des brigues conçues, & avortées, Borromée propoſa le

Cardinal Aléxandrin, dont tout le Sacré Collége connoissoit les rares vertus, les talens, l'expérience, & la capacité (*). Quelques Cardinaux lui représentérent d'abord que c'étoit agir contre toutes les régles de la Politique, que de vouloir élever au Souverain Pontificat, un Cardinal, qui ayant toujours été fort attaché à la Maison des Caraffes, si sévérement traitée par le dernier Pape, pourroit faire le même traitement à la Famille de Pie IV. C'étoit mal connoître le Cardinal Aléxandrin, que de concevoir de semblables soupçons. Le Cardinal Borromée avoit une autre idée de sa justice, & de toutes ses vertus. Il persista dans son dessein : les Chefs de Parti se joignirent à lui; tous les autres suivirent. Le seul Cardinal Aléxandrin, aussi surpris qu'effrayé de cette résolution, s'y opposa fortement; employa les priéres, & les raisons les plus pressantes, pour ne pas se charger d'un si pesant fardeau. On lui répondit toujours qu'il ne pouvoit refuser ses services à l'Eglise, sans résister au Saint-Esprit qui l'avoit élû. On le tira comme de force hors de sa Cellule, pour le conduire à la Chapelle, où on a coutume de faire la premiére Adoration. Tout le Sacré Collége renouvella ses instances, pour lui faire proférer ces deux paroles : *Nous acceptons*, & le Saint renouvelloit avec la même ardeur ses humbles priéres, pour engager les Cardinaux à faire un autre choix. Mais voyant l'inutilité de ses efforts, & de toute sa résistance, il adora en tremblant les Ordres du Ciel, & accepta enfin le Pontificat, le septiéme de Janvier 1566. A la priére de saint Charles Borromée, le nouveau Pape prit le nom de Pie V, pour honorer la mémoire de son Prédécesseur.

L. Il se détermine en faveur du Cardinal Aléxandrin.

LI. Qui est élû.

LII. Lui seul s'oppose à son Election.

LIII. Se rend enfin, & prend le nom de Pie V.

La nouvelle de cette Election, répandue aussitôt dans la Ville, & bientôt après dans tout le Monde Chrétien, surprit les uns, réjouit & consola les autres : quelques-uns en furent affligés. Quoique les Princes Chrétiens n'eussent eû aucune part à cette Election, qui étoit l'Ouvrage du Saint-Esprit, ils en témoignérent tous une parfaite satisfaction. Le Roy d'Espagne en particulier, Philippe II, en écrivit en ces termes à l'Archevêque de Séville : « J'ai appris par les Lettres du «

LIV. Diversité de sentimens.

(*) L'Auteur Anonyme de la Vie des Papes, s'explique ainsi : *Borromée, qui agissoit toujours par un principe de Religion, étoit ferme, pour ne pas dire obstiné dans ses sentimens... il s'avisa, pour faire diversion, de proposer le Cardinal Aléxandrin, homme doux, & d'une vie éxemplaire.* Mais cet Ecrivain oublie bientôt ce qu'il vient de dire, & après avoir apellé notre Cardinal, *un homme doux, & d'une vie éxemplaire*, il dit qu'il étoit d'*un naturel implacable & farouche, qui avoit horreur de la clémence, & dont la rigueur excédoit souvent celle des Loix.* Quel nom donner à cela ?

Tom. V. pag. 13

Pag. 8, 10.

LV. Joye du Roy d'Espagne.

» Grand Commandeur de Castille, mon Ambassadeur à Rome, » que le Cardinal Aléxandrin a été élû Pape, du consentement » unanime de tous les Cardinaux ; ce qui montre que son Election vient du Saint-Esprit : j'en ai une joye incroyable ; & j'ai » rendu graces à Dieu de nous avoir donné un Pape d'une vie » éxemplaire, très-Sçavant, & très-Saint. Il y a lieu d'espérer » que cette Election sera pour le bien de l'Eglise, & de toute » la Chrétienté, pour l'accroissement de notre sainte Foi, & » de notre Religion ».

LVI. Sentimens du Peuple Romain, & du nouveau Pape.

Act. Sanct. p. 619.

Ce que le Cardinal saint Charles Borromée écrivit au Roy de Portugal, ne pouvoit pas lui donner une autre idée du nouveau Pape, qu'il apelloit un Pontife très-sage, très-éclairé dans le maniment des Affaires, & orné de toutes les vertus. Cependant la plûpart des Romains, connoissant bien la sévérité du Pontife à l'égard des Méchans, appréhendérent la rigueur de son Gouvernement (*) : ce qui ayant été rapporté au saint Pape, il dit à ses plus familiers Amis : « J'espére que Dieu me » fera la grace de les gouverner d'une maniére, qui les rendra » plus affligés de ma mort, qu'ils ne le sont de mon Election. C'est, ajoûte un ancien Auteur, ce que l'événement justifia dans la suite.

LVII. Son Couronnement ; ses premiéres libéralités.

Le Couronnement du nouveau Pape se fit le 17 de Janvier, jour de sa Naissance ; & le faste mondain orna moins cette Pompe Religieuse, que ne fit la piété du Pontife, & l'Ordre qu'il avoit établi. Les désordres qui se commettoient ordinairement dans la Distribution des Aumônes, dont les Papes ont coutume de gratifier le menu Peuple le jour de leur Couronnement, furent cause que Pie V ne voulut pas qu'on jettât ces sommes d'Argent dans la grande Place, où il y en avoit ordinairement plusieurs qui étoient estropiés, & quelques-uns étouffés dans la foule. Il fit distribuer une partie de cet Argent aux Pauvres, & fit porter l'autre dans les Maisons particuliéres, à des personnes qui étoient dans la nécessité. Les mille écus destinés pour traiter les Cardinaux, les Ambassadeurs, & les Seigneurs qui avoient assisté au Couronnement, il les envoya aux Couvens, & aux Monastéres les plus pauvres de Rome : & comme on lui représenta que cela seroit trouvé

LVIII. Réglées par la prudence, & par la charité.

Tom. V, pag. 5.

(*) L'Auteur Anonyme avoue, que selon l'Histoire, *le Cardinal Aléxandrin étoit doué d'une grandeur d'Ame singuliére, d'une intégrité de vie à toute épreuve, & d'un parfait desintéressement.* Il ne laisse pas de dire, *que la nouvelle de son Election au Pontificat troubla les Romains, qui avoient sujet de le haïr.* Il auroit dû se contenter de dire, que les Hérétiques, & les mauvais Chrétiens avoient sujet de le craindre.

mauvais, il répondit: « Je ne crains pas que Dieu me fasse « rendre compte de n'avoir pas fait un Festin aux Cardinaux, « & aux Ambassadeurs des Princes; mais je dois craindre qu'il « ne me punisse d'avoir laissé souffrir les Pauvres, qui sont les « Membres de JESUS-CHRIST ».

Act. Sanct. p. 629.

Le sage & généreux Pontife fit aussi différentes libéralités, aux Cardinaux pauvres, qui n'avoient point de quoi soutenir la dépense, où leur Dignité les engageoit; aux Auditeurs de Rote, aux Conclavistes, & à tous ceux qui avoient bien mérité de l'Eglise, ou qui avoient rendu quelque service importportant à son Prédécesseur. Il régla d'abord sa Famille; afin qu'elle pût servir d'éxemple à la Ville de Rome, pour la modestie, & la piété; & qu'il fut plus autorisé à réformer les désordres publics. Il engagea les Cardinaux sans distinction à en user de même dans leurs Maisons; & travailla ensuite à bannir le luxe & le scandale de la Ville. Il retrancha la débauche des Cabarets, & la médisance publique des Assemblées populaires. Il défendit dans les Spectacles les Combats des Bêtes, & tout ce qui pouvoit y avoir d'inhumain, ou de trop licentieux. Enfin par ses soins, sa vigilance, & sa fermeté; Pie V rétablit l'observation des Loix, l'éxactitude, & l'intégrité dans la Police, & dans l'Administration de la Justice. De sorte que la Ville de Rome en peu de tems prit une face toute nouvelle, & donna beaucoup d'édification au reste de la Chrétienté, au bien de laquelle le saint Pape consacra toutes ses veilles, & tous ses travaux.

LIX. Les commencemens de son Pontificat.

LX. Font respecter les Loix; la Ville de Rome prend une autre face.

Tant de belles actions firent ouvrir les yeux aux Romains: ils conçurent dès-lors d'heureuses espérances d'un Gouvernement établi sur la Religion, la Justice, & la Piété. Il est vrai que ce que fit Pie V, à l'égard du Comte d'Altemps, ne fut pas approuvé de tout le monde; mais il le fut des plus sages: voici le Fait. Annibal Sittici Comte d'Altemps, Frere du Cardinal de ce Nom, avoit épousé la Sœur de S. Charles Borromée, peu avant la mort de Pie IV, leur Oncle, qui lui avoit donné son Billet, de cent mille Ecus, dont il gratifioit sa Niéce, en faveur de ce Mariage. Ce Pape étant mort, le Comte ne fut point payé; il eût recours à la bonté du nouveau Pontife; il vint se jetter à ses piés, & le conjura d'avoir pitié de lui. On n'ignoroit pas que le Cardinal Aléxandrin avoit hautement blâmé en plein Consistoire, cette profusion des biens de l'Eglise, faite en faveur des Parens; & on s'attendoit qu'en

Ibid.

LXI. Sa conduite à l'égard du Comte d'Altemps.

LIVRE XXVIII.

SAINT PIE V.

suivant ses maximes, il ne manqueroit pas de rejetter la priére du Comte d'Altemps : on se trompa. Pie V, crut qu'il étoit de la justice de ne point ruiner un Gentilhomme, qui avoit agi de bonne foi, & qui n'auroit point épousé la Niéce du dernier Pape, sans l'espérance de cette Dot. Il en confera avec plusieurs Cardinaux ; & de leur avis, il fit compter à ce Seigneur, une Somme de cinquante mille Ecus. Il montra par là combien il étoit éloigné du ressentiment, qu'on appréhendoit qu'il n'eût contre la Famille de son Prédécesseur.

LXII. Il rétablit la mémoire des Caraffes.

Spondan. ad An. 1566. n. 4. Hist. Eccl. Liv. CLXIX, n. 71.

Il n'oublia pas aussi celle des Caraffes : un de ses premiers soins fut de faire éxaminer de nouveau, la Cause du Cardinal Charles Caraffe, & du Duc de Montorio son Frere, pour connoître s'ils avoient été justement condamnés. Cet Examen ne fut point inutile : plusieurs de ceux qui avoient assisté à ce Jugement, & qui avoient prononcé contr'eux, se retractérent ; & sur les nouvelles Informations, ils ne firent pas difficulté de reconnoître, qu'on avoit mal jugé. Sur cette Déclaration, Pie V voulut que les Caraffes fussent rétablis dans leur réputation, leurs Titres, & leurs Dignités. Cet Acte de Justice, & en même tems de reconnoissance, ne fut point souillé par l'effusion du Sang de ceux qui s'étoient laissé prévenir, ou surprendre dans leur premier Jugement.

Pendant que le zélé Pontife faisoit rechercher éxactement ceux qui répandoient l'Hérésie parmi les Peuples d'Italie, ou qui étoient justement suspects dans la Foi, il travailloit à ôter un autre Scandale trop pernicieux aux Mœurs des Romains.

LXIII. Juste sévérité contre les Femmes de mauvaise vie.

Il fit pour cela plusieurs Ordonances très-rigoureuses contre les Femmes débauchées, voulant qu'elles sortissent de Rome, ou qu'elles se mariassent, sous peine du foüet, si elles n'obéïssoient. Mais sur la Remontrance de quelques Seigneurs, il ordonna qu'elles demeureroient renfermées chez elles, sans qu'il leur fut libre de paroître dans la Ville, ni le jour, ni la nuit. Son dessein dans cette Ordonnance étoit, que la honte les obligeât à renoncer à leur vie criminelle ; & que les hommes, craignant de passer pour infâmes, évitassent de se trouver dans les lieux de Prostitution. Le Pape ordonna de plus que celles qui mourroient dans la débauche, seroient privées des Sacremens, & de la Sépulture Ecclésiastique. Tout ce que l'on pût dire, ou représenter contre cette Ordonnance, fut inutile : le Pape toujours ferme dans sa résolution, répondit à ceux qui le pressoient, de se relâcher un peu, qu'il sortiroit de la Ville,

& transporteroit le Saint Siége ailleurs, si l'on n'observoit ses Réglemens (*). Nous avons vû de nos jours une semblable fermeté, & pour un cas semblable, dès le commencement du Pontificat du saint Pape Benoît XIII. Si tout le zéle de Pie V, ne pût ôter entiérement le scandale, il le diminua beaucoup: il en retira plusieurs de ce malheureux état, tant par ses Bienfaits, que par ses menaces: & il dota une infinité de pauvres Filles, pour prévenir en elles le danger de pareilles extrémités.

Vide Act. Sanct. p. 632. Cap. XXVII.

LXIV. Pie V, fait observer les Décrets du saint Concile de Trente.

Pour réussir plus facilement dans le dessein de réformer l'Eglise dans tous ses Membres, Pie V eût soin de faire publier & recevoir, autant qu'il lui fut possible, le Concile de Trente. Il obligea les Evêques, & les Curés à résider, ou à se démettre: rétablit, & purifia le Culte Divin, & tâcha d'y mettre de l'uniformité. Il fit imprimer le Cathéchisme Romain, en Latin, en Alleman, & en Polonois, pour l'instruction des jeunes Gens. Il publia les Breviaires, & les Missels corrigés avec beaucoup de soin, & de dépense: défendit aux Prêtres Grecs, surtout à ceux qui étoient mariés, de célébrer la Messe, ou quelque autre Office Divin, autrement que selon le Rit Grec, & aux Prêtres Latins de pratiquer les Cérémonies des Grecs. Il abolit les Indulgences Pécuniaires; & fit plusieurs salutaires Réglemens pour le Clergé Séculier, & Régulier, pour chaque Ordre en particulier, pour la subordination, les Emplois, & la subsistance des Religieux, pour la Clôture des Religieuses, & pour l'Etat des Ordres Militaires. Il voulut que les Cardinaux, qui ne satisferoient point à leurs dettes, pussent y être contraints comme les autres par la Justice, même par la saisie de leurs Biens, & de leurs Meubles. Il renouvella la défense, faite par Innocent III aux Médecins, de visiter leurs Malades plus de trois fois, s'ils ne s'étoient confessés pendant cet intervalle. Et portant toujours ses vûës plus loin, il envoya dans toute l'Italie, des Visiteurs pour examiner si les Evêchés, les Chapitres, les Colléges, & les Monastéres étoient bien gouvernés, & pour lui en faire exactement le rapport: car quoiqu'infirme, & déja assez avancé en âge, il vouloit néanmoins entendre, voir, & connoître par lui-même tout ce qui concernoit le bon ordre, & le rétablissement de la Discipline.

LXV. Etendue de la Sollicitude Apostolique.

(*) L'Auteur Anonyme parlant des Loix de Pie V, contre les Femmes de mauvaise vie, dit que *Rome devint en peu de tems une vaste solitude, par la fuite des hommes & des femmes, que la sévérité du Pape effrayoit.* * Mais la fuite des Personnes de cette espéce ne pouvoit pas faire de Rome une vaste solitude; ou du moins cette solitude étoit-elle un moindre mal, que celui qu'on vouloit corriger.

* Tom. V, pag. 75.

Des ordonnances si sages, & une vigilance si digne d'un Successeur de saint Pierre, furent diversement interprétées à Rome. Tant de Réglemens ne plurent pas également à tous. Les uns louérent son zéle; les autres le trouvérent excesif, & contraire, sinon au devoir Pastoral, au moins à la qualité de Prince, attachée au Souverain Pontificat. Ceux-là disoient que le Vicaire de JESUS-CHRIST étoit obligé d'user de rigueur, tant contre la corruption des Mœurs, que contre l'Hérésie. Ceux-ci auroient souhaité, disoient-ils, moins de zéle, & plus de modération. Les plus Gens de Bien avouoient que si le Pontificat étoit resserré dans les bornes du devoir d'un Pasteur, on ne pourroit guéres souhaiter un Pape plus digne d'occuper le Saint Siége. Il leur paroissoit que pour un Souverain Pontife, Pie V entroit trop dans le détail: comme si la vertu, le bon ordre, & la régularité ne convenoient pas à tous les Etats, ou si ces sortes de soins se trouvoient incompatibles avec l'Elévation du premier des Pasteurs. Le saint Pape laissoit juger, & parler; & continuoit toujours d'agir sur le même Plan. Il portoit ses premiéres attentions aux plus grandes choses; & ne négligeoit pas celles qui paroissoient moindres.

LXVI. Divers raisonnemens des Politiques.

LXVII. Le saint Pape ne consulte que la Loi, & son devoir.

Le Mardi de la Pentecôte 1566, le Pape donna avec beaucoup de solemnité le Baptême à un célébre Juif, & à toute sa Famille. Ce Juif, fort riche, & fort sçavant, nommé Elie, étoit distingué parmi les Rabbins, ou les Docteurs de la Synagogue. On raporte que le Cardinal Aléxandrin l'avoit souvent exhorté à embrasser la vraye Religion, & que le Juif lui avoit toujours répondu qu'il abjureroit le Judaïsme, quand il le verroit Pape. Pie V, se voyant donc élevé sur la Chaire de saint Pierre, le somma de tenir sa parole. Elie se fit instruire, demanda la Grace du Baptême, & reçut ce Sacrement des mains du saint Pape, en présence de plusieurs Cardinaux, & d'une grande multitude de Peuple. Sa Femme, trois Enfans qu'il avoit, & un de ses Neveux, furent aussi baptisés avec lui. Elie reçut le nom de Michel; & Dieu se servit de son éxemple, pour en attirer plusieurs autres, même parmi les plus Sçavans de sa Secte, qui abjurérent comme lui le Judaïsme, pour se soumettre au joug de JESUS-CHRIST. Le Pape accorda divers Priviléges à la Famille du Néophiste, adopta même un de ses Enfans; & pour faciliter le retour des autres Juifs, il fonda une Maison, pour y faire instruire, & élever les Cathécuménes.

LXVIII. Il attire plusieurs Juifs à notre Religion.

Spondan. ad An. 1566. n. 3.

Hist. Eccl. Liv. CLXIX, n. 77.

Cette douceur à l'égard des Juifs, qui embrassoient le Christianisme, ou qui vivoient selon les Loix dans leur Religion, n'empêcha

LXIX. Il reprime, &

n'empêcha pas Pie V, de févir dans la suite contre ceux de leur Secte, qui, répandus dans l'Italie, abusoient de la tollérance des Magistrats, ou de la nécessité, & de la simplicité de quelques Chrétiens, pour commettre divers crimes. Outre les Usures énormes qu'ils éxigeoient de leurs Débiteurs, ils étoient accusés d'être Receleurs, & de faciliter les Vols & les Brigandages, en achetant tout ce qui avoit été volé; de fréquenter les Maisons des Chrétiens, sous prétexte de trafic, & dans le dessein d'y débaucher les Femmes & les Filles; d'employer la Magie pour découvrir les Trésors; & d'engager bien des Chrétiens dans leurs Superstitions. Sur ces plaintes, & ces accusations, dont on avoit plus d'une preuve, Pie V ordonna à tous les Juifs de sortir dans trois mois de tout l'Etat Ecclésiastique, sous peine de confiscation de tous leurs Biens, & de servitude perpétuelle. Sa Sainteté excepta néanmoins les Villes de Rome, & d'Ancone, tant pour ne point interrompre le Commerce des Pays Orientaux, dont on tiroit beaucoup de profit, que pour engager par là les Juifs, à s'abstenir désormais des crimes, dont on les chargeoit; & leur procurer l'occasion de se convertir, par les précautions qu'on prit, & qui furent en effet pour plusieurs, un moyen que la Providence fit servir à leur Salut (1).

punit les coupables excès de plusieurs autres.

LXX. Il porte ses attentions dans tous les Etats de la Chrétienté.

La Sollicitude Pastorale de Pie V, n'étoit pas renfermée dans les bornes de l'Etat Ecclésiastique. Le monde Chrétien dans toute son étendue, ressentit les effets de sa vigilance, de sa charité, & de ses attentions. Pour arrêter les malheureux progrés des nouvelles Hérésies, qui infectoient déja les plus belles Provinces de l'Europe, le saint Pape envoya des Légats dans toutes les Cours, de zélés Missionnaires dans toutes les Eglises affligées; & employa généreusement les Revenus du Saint Siége, pour aider les Princes Chrétiens à dompter les Ennemis de la Religion, & de l'Etat. L'Allemagne, la Pologne, la Prusse, la France, les Pays-Bas reçurent à propos les grands secours, & les sages conseils, dont ce Pere commun se servit, pour empêcher que la Religion Catholique ne fut entiérement ruinée par la malice, ou les violens efforts des Hérétiques. On assure que la Ville d'Avignon, & le Comtat Venaissin ne furent préservés de la contagion, que par les soins attentifs, & la vigilance de Pie V. Les autres Provinces de la

LXXI. Dans l'Ancien,

(1) Neque verò irriti omnino, Dei benignitate, labores ejus fuerunt; quando satis multi utriusque sexûs, in iisque nonnulli ex primariis... ab ipso salutari aquâ perfusi, Christianam Religionem susceperunt, &c. *In Act. Sanct. pag.* 635. *n.* 71.

Chrétienté, qui n'étoient pas infectées de nouvelles Hérésies, n'éxercérent pas moins son zéle. C'est ce qui parut par les soins qu'il prit de réformer beaucoup d'abus grossiers, déja invétérés dans l'Espagne, dans le Royaume de Naples, & dans les autres Pays de l'Obéïssance du Roy Catholique. Il n'oublia pas les nouveaux Chrétiens des Indes Orientales, & Occidentales: il avertit les Rois d'Espagne & de Portugal, de ne pas se borner tellement à leurs intérêts, que le succès de leurs Conquêtes temporelles, les empêchât de contribuer à celles qu'y faisoit la Religion de JESUS-CHRIST, sur l'infidélité. Il fit pourvoir par leur moyen à la subsistance, non-seulement des Prêtres, & des Religieux Missionnaires, qu'il envoyoit jusqu'au fonds du Japon, mais encore à celle des pauvres Néophites, ou nouveaux Convertis, à qui la misére auroit été peut-être un sujet de tentation, pour se rengager dans leur premiére infidélité.

LXXII. Et dans le Nouveau Monde. Vide Act. Sanct. pag. 654. Cap. II.

LXXIII. Ce qu'il fait par son Légat en Allemagne.

Par la sagesse, & la prudence du Cardinal Commendon, que le Pape avoit fait son Légat auprès de l'Empereur Maximilien II, il fit respecter dans plusieurs Diocèses d'Allemagne, les Décisions du Concile de Trente; empêcha que l'on ne commit à des Laïques la cause de la Religion; fit remettre en possession de leurs Eglises, quelques Evêques, & plusieurs Pasteurs du second Ordre, que les Protestans en avoient chassés. Il obtint enfin que la Confession d'Ausbourg n'auroit point lieu en Autriche, & que l'on n'y souffriroit pas les Luthériens, non plus que les autres Hérétiques. L'Empereur, animé par les vives instances du Pape, & de son Légat, fit paroître beaucoup de fermeté, tant dans l'Assemblée des Etats qui se tint à Vienne, que dans celles qu'il convoqua depuis en Bohême, & en Hongrie: où ce Prince exhorta fortement les Grands, & les Peuples, à ne point se départir de l'ancienne Religion, & à servir Dieu comme avoient fait leurs Ancêtres, & comme faisoit encore leur Souverain. Si sa fermeté à refuser aux Hérétiques ce qu'ils demandoient, au préjudice de la Religion, le priva de quelques secours, qu'il avoit droit d'attendre de leur part, & dont il avoit besoin pour repousser les Armes des Turcs; le Pape y suppléa de son côté; & en même tems qu'il sollicitoit tous les Princes Chrétiens, par ses Lettres Apostoliques, ou par ses Nonces, d'assister l'Empereur, qui soutenoit seul tous les efforts des Infidéles; il leur donnoit l'éxemple, par le secours considérable d'Hommes & d'Argent, qu'il envoya à ce Prince. Les Ducs de Florence, de Ferrare, de

LXXIV. Il donne du secours à l'Empereur contre le Turc.

Mantoue, & les Républiques de Luques & de Génes, se conformérent aux désirs, & à l'éxemple du Saint Pere.

LXXV. Ranime la Foi, & la piété des Fidéles.

Pie V ouvrit en même tems les Trésors Spirituels de l'Eglise; fit publier un Jubilé pour implorer le secours du Ciel sur l'Armée Chrétienne; ordonna des Priéres des Quarante-Heures dans les Eglises de Rome; & exhorta les Fidéles à faire pénitence, afin de fléchir la Justice de Dieu irritée par leurs péchés. Les chaleurs de l'Eté ne l'empêchérent pas de se trouver lui-même à tous ces saints Exercices de Religion; & les rares éxemples d'Humilité & de Dévotion, qu'il donna au Clergé, & au Peuple Romain, parurent ranimer dans tous les cœurs les sentimens de ferveur & de piété, qu'il avoit voulu y exciter.

LXXVI. Soutient l'Ordre de Malte.

Tous les Historiens ont parlé de la générosité de notre Pape envers l'Ordre de Malthe: & il est certain qu'il rendit un service très-important à toute la Chrétienté, tant par les secours qu'il donna à ces braves Chevaliers, que par les sages conseils, dont il sçut soutenir, ou ranimer le courage du Grand Maître, extrêmement affoibli par le cruel Siége, qu'il avoit soutenu contre toute la Puissance Ottomane, & effrayé par les préparatifs d'un second, dont il étoit menacé. Dès l'année 1565, la derniére du Pontificat de Pie IV, Soliman II, Empereur des Turcs, enflé de l'heureux succès de ses Armes, qui l'avoient rendu Maître de l'Isle de Rhodes, & transporté de colére contre les Chevaliers de saint Jean de Jérusalem, qui venoient de lui enlever le Gallion des Sultanes, chargé de riches Marchandises, résolut de signaler sa vengeance par la Conquête de l'Isle de Malthe. Son âge avancé ne lui permettant plus de soutenir les fatigues de la Guerre, il choisit les deux plus habiles de ses Généraux, qu'il mit à la tête d'une effroyable Armée, composée de deux cens soixante Voiles; & cette Flotte fut encore grossie de dix-sept Galéres, que Dragut fameux Corsaire y amena, avec quelques Soldats d'élite.

LXXVII. Efforts des Othomans.

Les Infidéles s'attachérent d'abord au Fort Saint Elme; & après une infinité d'Attaques & d'Assauts, que les Chevaliers soutinrent avec une intrépidité incroyable, les Turcs se rendirent maîtres du Fort au bout d'un mois de Siége; pendant lequel on prétend qu'ils perdirent six mille hommes, & qu'ils tirérent dix-huit mille coups de Canon. Tous les Chevaliers, qui défendoient le Fort Saint Elme, furent tués sur la Bréche, ou massacrés depuis par les Vainqueurs. Mais leur cruauté ne servit qu'à animer davantage le courage du Grand Maître,

LIVRE XXVIII.

SAINT PIE V.

Jean de la Valette, & de ceux, qui défendoient avec lui la Ville de Malthe. Ni le nombre prodigieux des Assiégeans, ni le terrible feu d'une Artillerie nombreuse, qui foudroyoit nuit & jour les Remparts, ne purent jamais ralentir celui des Assiégés: la vigilance, la conduite, la valeur invincible du Grand Maître suppléoient au nombre, & sauvérent la Ville.

LXXVIII. Leurs pertes. Hist. Eccl. Liv. CLXIX, n. 32.

Les Infidéles, après avoir perdu plus de deux cens mille hommes (selon un Historien Moderne) ou trente mille seulement selon le témoignage d'un Auteur Contemporain (1); furent obligés de lever honteusement le Siége, & de remonter dans leurs Galéres, pour n'être point enveloppés par l'Armée Chrétienne, qui venoit au secours de cette Isle.

Pendant ce tems-là, Pie V monta sur la Chaire de S. Pierre; & il n'eût rien de plus pressé que d'écrire au Grand Maître de Malthe, pour le féliciter de ce succès, le consoler en même tems de la perte qu'il avoit faite de tant de braves Chevaliers, & lui offrir tout le secours qui dépendroit de lui, pour l'aider à réparer les ruines d'une Ville presque entiérement renversée.

LXXIX. Gentilshommes François à Rome.

Plus de cent Gentilhommes François, qui avoient signalé leur courage durant le Siege, revenant de Malthe, avec le reste de leurs Troupes, passérent par Rome; & vinrent présenter leurs respects au Pape, qui ne se contenta pas de les recevoir avec distinction, il leur fit offrir dix mille Ecus d'Or, pour reconnoître le service qu'ils avoient rendu à la Chrétienté.

Act. Sanct. p. 638. n. 82.

Ceux-ci ayant à leur tête le Comte de Brissac, refusérent le présent avec autant de générosité qu'on le leur offroit, & après avoir baisé les piés au Saint Pere, ils revinrent en France pleins d'admiration, & de vénération pour un si grand Pape.

La conduite de Pie V, répondit toujours à la haute idée, que les Chevaliers de Malthe avoient conçue de sa générosité, & du zéle qui le dévoroit pour l'honneur de la Religion. On vient de voir, que les Turcs, après un Siége opiniâtre de quatre mois, s'étoient enfin retirés de devant la Ville de Malthe; mais ils n'avoient pas abandonné le dessein de prendre cette Place, d'une maniére ou d'une autre.

LXXX. Les grands préparatifs du Sultan, inquiétent le Grand Maître de Malthe.

Déja le bruit se répandoit de toutes parts, qu'on faisoit les plus grands préparatifs de Guerre à Constantinople; & que l'intention du Sultan étoit

(1) Cùm magna Melitensibus damna intulisset, jamque arcem, cui à sancto Erasmo cognomen est, per vim in potestatem redegisset, propugnantium militum virtuti demum cedere coactus, gravi suo dedecore, parique detrimento, & indignatione inde recesserat, è suis triginta millibus, è nostris verò ferme novem millibus in ea obsidione desideratis. *In Act. Sanct. pag. 637. n. 79.*

de venir, avec toutes les forces de son Empire, attaquer la Ville, avant qu'on en pût relever les ruines, & la mettre en état de soutenir un second Siége. Quelque intrépide que fut le Grand Maître, sa prudence lui fit prévoir, & craindre le danger. Après les grandes pertes qu'il venoit de faire, considérant le pitoyable état, où se trouvoit la Place, dont les principales Fortifications avoient été presque réduites en poudre, il ne croyoit pas qu'il fut possible de soutenir les nouveaux efforts de l'Ennemi; & il ne doutoit plus qu'il ne fut obligé d'abandonner l'Isle de Malthe, pour se retirer avec tous les Chevaliers de son Ordre, dans celle de Sicile. Le grand Maître écrivit au Pape, & aux Princes Chrétiens, pour les instruire de toutes choses. Voici la Réponse que lui fit Pie V.

LXXXI. Pie V lui écrit, pour le rassurer, & lui promettre de puissans secours.

« Nous ne pouvons approuver la résolution, dont vous « nous parlez dans vos Lettres, d'abandonner l'Isle de Malthe, « en y laissant seulement quelque Garnison dans les deux Forts « qui y restent, & de vous transporter en Sicile avec tout votre « Ordre, pour le garantir des nouveaux efforts de l'Armée « Ottomane. Ne voyez-vous pas que, par votre Retraite, cette « Place demeureroit exposée à la fureur des Turcs, qui s'em- « pareroient facilement de vos deux Forts, du reste de l'Isle, « & peut-être de la Sicile, qui en est proche; d'où ils pourroient « faire des Descentes continuelles sur les Terres des Chré- « tiens, qui sont sur les Côtes de la Méditerranée? Cela ter- « niroit la haute réputation, que vous vous êtes déja acquise « par votre valeur; & vous attireroit le blâme, & l'indignation « de tout le monde, qui n'attribueroit votre Retraite qu'à une « infame lâcheté.

« Mais il ne s'agit pas seulement de votre honneur: il « s'agit encore de la conservation de votre Ordre, dont les in- « térêts vous doivent être plus chers que votre vie. Où trou- « verez-vous des Princes, qui vous donnent retraite; & qui « pour vous favoriser, veuillent s'attirer les Armes des Turcs? « Si vous abandonnez Malthe; & si faute de retraite vous êtes « obligés d'aller demeurer séparément dans vos Commande- « ries; il arrivera que ne formant plus de Corps, qui vous ren- « de redoutables, vous vous trouverez exposé à l'avarice d'une « infinité des Gens de Qualité, qui tôt ou tard s'empareront « de vos Biens.

« Si vous faites réfléxion sur ces inconvéniens qui sont « inévitables, vous verrez qu'il vous est infiniment plus glo- « rieux, & en même tems plus utile, de demeurer à Malthe «

» avec votre Ordre, que d'en sortir. Votre présence rassurera » les esprits; votre courage relevera celui de vos Soldats; votre seul nom jettera la crainte & la terreur dans l'ame des » Turcs. Ces Infidéles n'ont pas oublié que vous les avez déja » battus, & forcés de lever honteusement le Siége: tant qu'ils » sçauront que vous êtes dans l'Isle, ils vous appréhenderont » plus vous seul, que tous vos Soldats ensemble. Vous n'aviez » que peu de Troupes l'année derniére, & vous n'avez pas » laissé, avec le secours du Ciel, de résister glorieusement à » une formidable Armée d'Ennemis, que ne devez-vous pas espérer aujourd'hui étant puissanment secouru du Roy d'Espagne, & de nous? D'ailleurs l'Armée des Infidéles est bien diminuée, par le départ des Troupes, qu'ils ont été obligés » d'envoyer en Hongrie: ne croyez pas qu'ils osent venir vous » attaquer une seconde fois.

« Demeurez donc à Malthe: conservez la gloire, & la réputation, que votre incomparable valeur vous a si justement acquise par toute la terre. Le Roy Catholique vous assistera de » toutes ses forces; il y est intéressé, puisque la conservation » des Royaumes qu'il a en Italie, dépend de celle de Malthe, » & de votre Ordre. Nous n'épargnerons pas les Trésors de la » Chambre Apostolique, pour vous secourir, étant prêt de » verser jusqu'à la derniere goûte de mon sang, pour la gloire » de Dieu, & la défense de son Eglise. Dieu, qui par sa Toute-puissance, vous défendit l'année derniére, contre toutes les » forces de Soliman, vous favorisera encore de sa Divine Protection; soyez persuadé qu'il ne vous abandonnera jamais, » tant que vous combattrez pour la Gloire de son Nom, en » qualité de ses Soldats, & de ses Chevaliers.

« Nous avons fait publier un Jubilé, pour attirer les Bénédictions du Ciel sur vous; & pour exciter les Fidéles à vous » secourir, autant par leurs Aumônes, que par leurs Priéres. » Le Roy d'Espagne a déja envoyé tous les Ordres nécessaires » à ses Ministres pour vous assister; & nous lui en écrivons » encore, afin qu'il les fasse promptement éxécuter. Nous » écrivons aussi aux Vicerois de Naples, & de Sicile, pour les » presser de vous envoyer incessanment tout le secours, que » le Roy leur Maître leur a commandé de vous fournir. Donné » à Rome, à Saint Pierre sous l'Anneau du Pêcheur, le 22 » Mars 1566 ».

LXXXII. Les Exhortations & les Libéralités

Cette Lettre, & les effets réels qui l'accompagnérent, déterminérent le Grand Maître à suivre les avis du Pape. Il ne

pensa plus qu'à réparer en diligence, & à fortifier la Ville; ou plutôt à en construire une nouvelle, sur cette Langue de terre, à la tête de laquelle est situé le Fort Saint Elme, dont les Turcs s'étoient emparés dans le dernier Siége. Pour l'encourager, & l'aider à en poursuivre vivement l'éxécution, Pie V envoya d'abord trois mille Soldats à Malthe, qu'il s'obligea d'entretenir; fit présent au Grand Maître de quinze mille Ecus d'Or; & s'engagea de lui en fournir cinq mille par mois, jusqu'à ce que les Fortifications fussent élevées à une certaine hauteur, & mises en état de défense contre les attaques des Infidéles. (1) Avec ces secours on jetta les Fondemens de la nouvelle Cité, sur la fin du mois de Mars 1566; & le zéle du S. Pape fut parfaitement secondé par l'activité du Grand Maître, Jean de la Valette, François de Nation, qui donna son nom à la Ville (2).

du saint Pape, relevent le courage du Grand Maître.

LXXXIII. Nouvelle Ville de Malthe.

LXXXIV. Nouveaux secours.

Il falloit des Sommes immenses, pour conduire à sa perfection un si grand Ouvrage; la vigilance de Pie V pourvut à tout; outre les Sommes, dont nous venons de parler, & les autres secours qu'il engagea les Princes Chrétiens à fournir, il envoya à Malthe treize mille Ecus d'Or, de quantité de Pierreries, qu'il fit vendre à cet effet, & quarante-quatre mille qu'il avoit tirés de quelques Officiers de sa Cour, en punition des malversations qu'ils avoient commises dans leurs Charges. Les Décimes imposées sur le Clergé du Royaume de Naples, montérent à trente mille Ecus d'Or; & furent employées pour le même effet. Sa Sainteté permit encore aux Chevaliers de Malthe, d'emprunter sur leurs Commanderies de France & d'Espagne, la somme de cent cinquante mille Ecus. Les Soldats & les Ouvriers eurent aussi permission de travailler les Dimanches, & les Fêtes, après avoir entendu la Messe, & la Prédication, jusqu'à ce que l'Ouvrage fut en état de soutenir l'effort des Turcs.

In Act. Sanct. pag. 638. n. 81.

LXXXV. Pie V prépare un secours aux Vénitiens, & déconcerte les projets du Turc.

Mais ni Soliman, ni Sélim II son Successeur, n'osérent plus attaquer une Place qu'ils jugérent imprénable: & les Généraux de la Flotte Ottomane, croyant qu'il leur seroit plus avantageux de porter leurs Armes ailleurs, entrérent dans le

(1) Tria millia militum, quos in eam daret expeditionem, stipendiis affecit: & quæ Pius IV despondérat, aliaque longè majora subsidia libenter se præbiturum ostendit. Ac protinus aureorum quindecim millibus donavit milites melitenses, & alia præterea quina millia in menses singulos in eam fabricam per septimestre contulit. *In Act. Sanct. pag. 637. n. 79.*

(2) Itaque novæ Urbi, anno salutis 1566 quinto Cal. Aprilis, Deo imprimis, Pio V, atque aliis bene juvantibus, ædificari cæptæ, ferventique opere deinceps extructæ, ac communitæ, Valettæ, à gentili conditoris magni Magistri cognomine, more majorum nomen est inditum. *Ibid. pag. 638. n. 81.*

Golphe de Venise. A la premiére nouvelle que le Pape en reçut, il déclara Paul-Jourdain des Ursins, Prince de Bracciano, Général de ses Galéres, & lui commanda de se tenir prêt à aller joindre l'Armée Navale des Venitiens, avec l'Escadre des Galéres, qu'il avoit obtenuës du Roy d'Espagne. Avec la même diligence, Sa Sainteté fit lever quatre mille hommes aux dépens de la Chambre Apostolique, & s'en servit pour fortifier les Places Maritimes, où les Turcs auroient pû tenter une Descente. L'âge, & les infirmités de Pie V, ne l'empêchérent pas de se transporter à Ancone, pour observer lui-même, ou pour apprendre plus promptement quelle route prendroit l'Armée des Infidéles. Il retourna à Rome lorsqu'il eût appris que la Flotte Ottomane avoit fait Voile vers Constantinople. Cependant une partie de cette Armée s'empara par trahison de l'Isle de Scio; & y fit les ravages, dont nous avons parlé dans la Vie de l'illustre Timothée Justiniani. Cette nouvelle affligea sensiblement le Saint Pere; il donna aux jeunes Princes Justiniani, les louanges que méritoit la constance qu'ils avoient montrée dans les tourmens; & il résolut de procurer la liberté à ceux qui étoient encore dans l'esclavage. Il écrivit pour cela au Roy de France, Charles IX, & le pria d'employer tout le crédit qu'il avoit à la Porte, pour la délivrance de ces Princes. Sa Majesté fit agir son Ambassadeur à Constantinople, & Soliman se rendit à une si forte Recommandation. Plusieurs de la Maison de Justiniani retournérent à Rome pour remercier le Saint Pape, de la liberté qu'il leur avoit procurée.

LXXXVI. Il procure la liberté à plusieurs Esclaves.

On a eû raison de dire que le zéle de Pie V, n'avoit point de bornes; mais quoique toutes les Eglises partageassent ses soins, & que sa Sollicitude Pastorale s'étendit à tous les Peuples Chrétiens; un ancien Auteur remarque que la France occupa particuliérement son cœur, & son esprit dès les premiers jours de son Pontificat (1). La grandeur des périls, dont nous étions menacés, ou déja accablés, & les services importans, que les Rois Très-Chrétiens ont rendus dans toutes les occasions aux Successeurs de saint Pierre, étoient des motifs bien pressans pour attirer les attentions, & exciter la charité du saint Pontife. Il n'ignoroit pas ce que le Siége Apostolique

(1) Tametsi omnes, qui ubique gentium vel Christianam Religionem profiterentur, vel ab ea declinarent, & curandos, & ad salutis viam revocandos Pius ita susceperat, ut universus terrarum orbis domus sua sibi esse videretur; tamen quæ per id tempus gerebantur in Gallia, propter periculorum tum magnitudinem, tum etiam vicinitatem, magis eum sollicitum habuerunt. *In Act. Sanct. pag. 639. n. 87.*

devoit

devoit à ce florissant Royaume, qui l'avoit tant de fois retiré de l'oppression des Lombards ; qui l'avoit gratifié de ses plus riches possessions ; qui a toujours ouvert un azile assuré aux Papes persécutés, & qui, parmi ce déluge d'Hérésies, dont les plus grandes Provinces de l'Orient & de l'Occident, avoient été infectées, s'étoit toujours conservé dans la pureté de la Foi. Les Disciples de Calvin, dans le seiziéme Siécle, avoient essayé de nous enlever ce précieux héritage. Le zéle de François I, arrêta leurs premiers attentats. Sous le Régne de Henry II, ils cabalérent à la Cour, & dans le Royaume, pour faire recevoir leur prétendue Réforme : mais le Roy, résolu d'étouffer ce monstre dans le Berceau, établit une Chambre de Justice, pour punir selon les Loix tous ceux qui professeroient cette nouvelle Secte.

LXXXVII. Sectaires en France.

La crainte des châtimens retint les Novateurs, du moins pendant la vie du Prince ; mais ils recommencérent leurs Factions sous François II. Et le résultat de leurs Assemblées secretes, fut d'obtenir par force la liberté de conscience, & de se saisir de la Personne même du Roy, ou pour renverser l'Etat, ou pour arracher des Edits favorables à leur parti. On sçait ce qui leur en coûta : le Cardinal de Lorraine ayant découvert la Conspiration, la dissipa par la mort de son Auteur, & l'emprisonnement des principaux, qui y avoient trempé. Mais comme l'Hérésie est un monstre, qui semble renaître de ses cendres, le parti éclata avec une nouvelle insolence sous Charles IX. Les Rebéles firent tant par leurs intrigues, qu'ils obtinrent enfin un Edit, par lequel il leur fut permis de bâtir des Prêches hors des Villes, pour y faire les Exercices de leur Religion, pendant la Minorité du Roy. Cette liberté ne servit qu'à leur mettre les Armes à la main ; ils levérent des Troupes, se donnérent des Généraux, forcérent des Places, pillérent, ou brûlérent les Eglises, firent mourir une infinité de zélés Catholiques, & commirent des excès, qui menaçoient en même tems l'Etat, & la Religion.

LXXXVIII. Leurs premiers efforts réprimés.

LXXXIX. Leur Rebellion éclate.

Pie V, à son Entrée au Pontificat, trouva la France dans cette triste situation ; il résolut de ne rien épargner, pour maintenir l'Autorité du Fils aîné de l'Eglise ; & conserver la Religion dans son ancienne pureté. Il choisit l'Evêque de Céneda, Michel Turriani, qui fut depuis Cardinal, pour venir en France en qualité de Nonce, avec ordre de porter le jeune Monarque, à persévérer constanment dans la Foi, que les Rois ses Ancêtres avoient professée depuis Clovis ; & à

XC. Soins de Pie V.

In Act. Sanct. pag. 640. n. 89.

XCI. En faveur de la France.

LIVRE XXVIII.

SAINT PIE V.

châtier sévérement les Hérétiques, qui ne prenoient les Armes, que pour détruire la Monarchie. Le Nonce étoit encore chargé de représenter à la Reine Catherine, Régente du Royaume, que le relâchement de la Discipline avoit servi de prétexte à la révolte des Sectaires; & que pour attirer les Bénédictions de Dieu sur la Famille Royale, & sur l'Etat, il falloit faire observer les Décrets du saint Concile de Trente; obliger les Evêques de résider dans leurs Diocèses, pour instruire & défendre leurs Peuples; & ôter enfin les Bénéfices aux Ecclésiastiques Apostats, qui s'étoient mariés après avoir renoncé à la Foi Catholique. Le Pape demandoit surtout que le Cardinal de Châtillon, Evêque de Beauvais, qui faisoit profession publique de Calvinisme, & qui avoit été dégradé, & excommunié en plein Consistoire, ne fut plus admis dans les Conseils de Sa Majesté.

Ibid. n. 90.

XCII. Le Roy Très-Chrétien, entre dans les vûës du saint Pape.

Les Lettres de Pie V, & les sollicitations de son Nonce, produisirent plusieurs bons effets à la Cour, & dans les Eglises de France. Le Roy écrivit lui-même en ces termes à tous les Archevêques, & aux Evêques du Royaume:

« Les malheurs qui accablent notre Royaume, sont des » marques visibles de la colére de Dieu. Pour détourner donc » les effets terribles de ses vengeances, il faut que les Evêques » qui sont ses principaux Ministres, le fléchissent par leurs larmes, par leurs gémissemens, & par leurs jeûnes; qu'ils portent les Peuples à la pénitence par leur éxemple; qu'ils les » instruisent par leurs paroles; & que par leur vigilance, ils » les défendent du venin mortel de l'Hérésie, qui comme un » Chancre gagne imperceptiblement les plus saines parties de » notre Etat. Sur cet avis, que Notre Saint Pere le Pape Pie V, » nous sollicite de vous donner, nous ordonnons à tous les » Evêques de notre Royaume, d'aller incessanment résider dans » leurs Diocèses, pour veiller sur le Troupeau, que Dieu a » confié à leur conduite (1). » Le Roy fut obéi.

Ibid. n. 91.

(1) Episcopi omnes, per id tempus in Aula Regiâ commorantes, ut ad suam quisque Diœcesim præsentes procurandam quàm primùm accederent, Pius edixit: eoque hortante ad Archiepiscopos hujuscemodi Rex Litteras dedit. Quas hoc tempore calamitates experimur, eæ sanè Dei in nos exerceri iram satis ostendunt. Ut autem ille placetur, opus est, ut Antistites sacri, pro officio suo, & ratione spectatæ vitæ, & Doctrinæ munere, piisque jejuniis & obsecrationibus, populis ritè edocendis operam navent diligenter; atque ad cultum Dei, ejusque cœlestium mandatorum observationem, quos debent omnes instituant. Hoc autem ad agendum inducit nos, ac piè cohortatur Pius V. Pont. Max. Itaque præsules omnes obtestamur in Domino, ut ad residendum, in suam singuli Provinciam primo quoque tempore proficiscantur. Quod illi statim præstiterunt, &c. Pag. 640. n. 91.

XCIII. On retranche plusieurs abus.

Ce Prince fit publier en même tems la Sentence, que le saint Pape avoit fulminée contre quelques Evêques de France, qui avoient embrassé l'Hérésie, & nomma d'autres personnes à Sa Sainteté pour occuper leurs places. Il obligea le Cardinal de Châtillon, de renoncer à son Evêché de Beauvais, & de lui remettre tous les Bénéfices qu'il possédoit. Ce qui fut si sensible à ce Prélat Calviniste, & marié, que se voyant ainsi dépouillé de ses Biens, frappé des Censures de l'Eglise, & proscrit par les Arrêts du Parlement de Paris, il se retira en Angleterre, où il mourut misérablement (1). Sur les instances de Pie V, on remédia encore à plusieurs autres abus dans la distribution des Bénéfices, qui n'avoient été que trop souvent accordés à des personnes sans vocation, sans science, sans mérite; & quelquefois à des Femmes, qui en jouissoient par les moyens de certains Ecclésiastiques corrompus, qui prétoient leurs noms, par une confidence détestable. Enfin, pour ne rien omettre de tout ce qui pouvoit rétablir la Discipline, & arrêter les progrès de l'Hérésie en France; Sa Sainteté écrivit des Lettres Apostoliques à tous les Evêques du Royaume, pour les exhorter de redoubler leur vigilance, en répondant aux pieuses intentions que Sa Majesté avoit pour la Religion; d'établir des Séminaires; de réformer les mœurs du Clergé; & de ne conférer les Cures qu'à des Hommes sçavans & vertueux, capables de conduire les Ames à Dieu, par la sainteté de leur Vie, & par la pureté de leur Doctrine.

Ibid. p. 641. n. 59.

XCIV. Sa Sainteté écrit aux Evêques de France.

XCV. Et pourvoit à la sûreté du Comtat Venaissin.

Les Cardinaux de Bourbon & d'Armagnac, gouvernoient alors la Ville d'Avignon, & le Comtat Venaissin, en qualité de Légats Apostoliques. Leur vigilance n'avoit pû empêcher, que les Calvinistes ne s'emparassent de quelques Places de cet Etat; & il étoit à craindre qu'ils n'infectassent bientôt le reste par la Contagion de leurs Erreurs. Le saint Pape, si attentif aux besoins de toutes les Eglises, ne négligea pas une portion du Troupeau, qui lui devoit être particuliérement chére. Il chargea le Cardinal d'Armagnac du soin des Affaires, & de l'Exécution de ses Ordres; lui envoya de grosses Sommes, de bonnes Troupes, & des Munitions de Guerre; recommanda aux Gouverneurs du Languedoc & de Provence, de l'aider de leur Conseil, & de leur Autorité: & par là il mit ce Cardinal en état, non-seulement de défendre les Villes, que les

Lege Act. Sanct. pag. 641, 642.

(1) Fecitque ut memoratus Odettus Bellovacensi se abdicaret Episcopatu: quem ille cum omnibus, quibus potiebatur Sacerdotiis, apud Regem deposuit; atque diabolicis actus furiis, in Angliam profectus, ibidem impiè migravit è vita. *Ibid.*

Hérétiques auroient pû insulter, mais encore de les chasser de celles qu'ils avoient déja surprises, ou forcées. Le Pape défendit en même tems à tous ses Sujets d'Avignon, & du Comtat, d'avoir aucune communication avec ceux de la Ville d'Orange, où l'Hérésie de Calvin étoit déja dominante; & il prit toutes les précautions possibles, pour empêcher de même la communication du Languedoc, & du Vivarès, avec les Peuples de l'autre côté du Rhône.

XCVI. Fait échouer l'entreprise de Coligny.

Le Roy Charles IX ayant accordé la Paix aux Calvinistes de son Royaume, l'Amiral de Coligny forma le dessein de s'emparer de la Ville d'Avignon, & du Pays Venaissin; soit pour faciliter aux Sectaires, le moyen d'établir leur nouvelle Religion sur toutes les Côtes du Rhône, & couvrir ceux de la Principauté d'Orange; soit aussi pour se fortifier, & mettre son parti en état de tenir tête aux Troupes du Roy, si on reprenoit les Armes. Cet Amiral avoit de bonnes Troupes à sa disposition; & comme le Pape n'avoit pas été compris dans le Traité de Paix, il ne croyoit pas pouvoir être accusé de la rompre, en se saisissant d'un Etat qui lui appartenoit. Mais il ne pût tromper la vigilance de Pie V. Son dessein ne fut pas si secret, qu'il n'en vint quelque chose à la connoissance du Pontife. Sa Sainteté fit partir aussitôt pour Avignon, le Comte Torquati, illustre Romain, très-expérimenté dans l'Art de la Guerre; & le fit suivre de près par de belles Troupes d'Infanterie & de Cavalerie. Coligny, qui avoit déja commencé de faire défiler les siennes, se voyant prévenu, n'osa passer le Rhône, & se retira en Auvergne. Sa Retraite ne diminua rien de la vigilance du Pape. Il ordonna au Comte Torquati de s'arrêter dans le Pays avec toutes ses Troupes, de renforcer surtout la Garnison d'Avignon, & de mettre les autres Villes en état de ne pas craindre une surprise.

Ibid. n. 100.

Pendant que le saint Pape prenoit ces précautions, dans un Pays éloigné, contre les entreprises des Hérétiques; il continuoit à faire observer les Loix à Rome, à régler la Police de la Ville, & à mettre en sûreté les Provinces, & les Côtes d'Italie. Pour l'éxécution de ses grands desseins, il devoit être secondé par le zéle des Ministres actifs, & fidéles: & il en trouva de ce caractére, par l'attention qu'il eût toujours de récompenser les personnes vertueuses; d'avancer tous ceux qui se rendoient recommandables par leur mérite; & de ne donner les Bénéfices, ni les Charges, qu'à ceux qui avoient les vertus, & les talens pour bien servir l'Etat & l'Eglise. Comme il

XCVII. Choisit bien ses Ministres.

ne prodiguoit pas les Trésors de la Chambre Apostolique, en des dépenses inutiles; il ne les épargnoit pas aussi, lorsque l'honneur, ou la défense de la Religion, & le soulagement des Peuples demandoient qu'il fit les plus grandes dépenses.

XCVIII. Purge l'Etat Ecclésiastique de Voleurs.

Par une sage sévérité, & une vigilance continuelle, il fit cesser les Brigandages, les Vols, les Assassinats, qui se commettoient quelquefois à Rome, & plus souvent dans les autres parties de l'Italie. Il étoit convenu avec les Vicerois de Naples, & de Sicile, & avec le Duc de Toscane, qu'on donneroit partout la chasse aux Malfaiteurs; & que ceux qui seroient arrêtés, souffriroient le châtiment dans le lieu où ils seroient pris, soit qu'ils fussent Sujets de Sa Sainteté, où des autres Princes. Sa Sainteté donna ensuite de si bons ordres, que tout l'Etat Ecclésiastique fut bientôt délivré d'un grand nombre de Bandits, qui avoient commis mille désordres, surtout dans la Marche-d'Ancone. Plusieurs furent punis selon la rigueur des Loix; les autres intimidés, ou se retirérent ailleurs, ou abandonnérent une profession aussi dangereuse, que criminelle. Pie V n'épargna ni soins, ni dépenses, pour faire arrêter le Chef de ces Voleurs, apellé Marian d'Ascoli; mais il ne permit pas qu'on employât pour cela un moyen, qui n'étoit point honnête, quoiqu'il parut sûr. Un Ami de Marian, attiré par l'espérance de quelque grande récompense, vint trouver le Pape, & lui promit de lui amener ce Capitaine des Voleurs. Comment le prendrez-vous, lui dit le Saint Pere? Je l'inviterai à venir chez moi, répondit cet Homme; & sous prétexte de lui faire bonne chére, je me saisirai de sa Personne. Mais le Pape, ne pouvant souffrir cette perfidie, lui répliqua aussitôt: Vous voudriez donc trahir une personne qui se confie en vous; & vous servir de la foi de l'amitié, pour le perdre. Je ne sçaurois souffrir cette infidélité: Dieu fera naître quelque autre occasion de châtier ce Brigand, sans qu'on employe pour cela la trahison, & la lâcheté. Marian ayant appris cette bonté généreuse du Pape, se retira des Terres de l'Eglise, & n'y parut plus durant tout son Pontificat.

Act. Sanct. p. 634. n. 67.

XCIX. Ne permet pas qu'on employe la perfidie, pour surprendre un fameux Scélérat.

C. Veille à la sûreté publique.

Pie V exhorta aussi les Princes voisins, les Républiques, & les Communautés des Villes, non-seulement de redoubler leurs attentions, pour procurer la sûreté des Chemins, & des Voyageurs; mais encore de tenir toujours quelques Galéres sur Mer, afin d'en défendre les Côtes contre les Incursions des Pirates. Il leur en donnoit lui-même l'exemple; & outre les dépenses considérables qu'il faisoit pour cela, il fit élever dans

LIVRE XXVIII.

SAINT PIE V.

les lieux Maritimes les plus exposés, quelques Tours, où il mit des Garnisons, soit pour observer dans le besoin la route des Vaisseaux Ennemis; soit pour ôter aux Corsaires l'envie, ou la facilité de continuer leurs fréquentes Descentes (1).

CI. Et à celle des Particuliers. Ibid. n. 68.

Toutes les Bulles des anciens Papes en faveur de ceux, qui avoient perdu une partie de leurs Biens, par des nauffrages, Pie les renouvella, & y ajoûta de nouvelles peines, pour réprimer la cruelle avarice des Peuples, qui au lieu d'éxercer la charité à l'égard de ces Malheureux, achevoient de les ruiner, en leur enlevant les tristes restes, que la Mer n'avoit point engloutis.

CII. Procure diverses commodités au Peuple Romain.

Ayant ainsi pourvû à la sûreté publique sur Terre & sur Mer, le saint Pape voulut procurer au Peuple Romain, plusieurs commodités. Il donna aux Artisans plusieurs beaux Priviléges, comme il en avoit déja accordé aux Laboureurs; il fit une dépense de cent mille Ecus, pour remettre les Arts Mécaniques en vigueur, & pour établir à Rome une Manufacture de toute sorte d'étoffes. En attirant ainsi les Pauvres au travail, il les retira & de la misére, & de l'occasion de tous les crimes, dont l'oisiveté est la source. Plusieurs pauvres Familles y trouvérent leur soulagement; & la Ville en reçut un profit si considérable, que le Sénat en fit graver une Inscription, sur le Portail de la Maison, que Sa Sainteté avoit achetée pour cette Manufacture (2).

CIII. Fait administrer la Justice, selon l'esprit des Loix.

Les Peuples ne lui furent pas moins redevables, & de leur repos, & de leur fortune, par le soin qu'il eût d'empêcher, ou de punir sévérement les Fraudes, les Banqueroutes, & les Entreprises criminelles des personnes, qui ne craignoient point d'abuser de la Foi publique, pour augmenter leurs Richesses. Par la sagesse de ses Loix, & surtout par sa vigilance à les faire observer, Pie V retrancha tous les abus, qui se commettoient dans le Barreau. Il punissoit sévérement les Juges, & les Avocats, quand il les trouvoit en faute; & à la premiére rechûte, il les interdisoit, souvent même il les obligeoit de se défaire de leurs Charges. Il destinoit de tems-en-tems des personnes d'une probité connue, pour informer de la conduite de ceux, à qui il avoit confié l'Administration de la Justice. Ceux qui avoient des Charges dans Rome, ou au-dehors, s'ils donnoient lieu à des plaintes, étoient apellés en présence du Pape,

(1) Per hunc modum terrâ, marique, Christianæ Reipublicæ tranquillitati benè consultum, &c. *Act. Sanct. pag.* 634. *n.* 67.

(2) Pio V Pontifici Max. cujus Beneficentiâ Lanificium in Urbe institutum.

pour rendre compte de leurs actions. Ils n'avoient point sujet de craindre la Puissance de leurs Ennemis, tant que leur conscience ne leur reprochoit point de faute ; mais si les yeux éclairés du Pontife découvroient quelque corruption dans leur conduite, ou quelque négligence à s'acquitter de leur devoir, ils n'évitoient point la peine qu'ils avoient méritée.

La sévérité cependant de Pie V n'étoit pas séparée de la clémence. Il sçavoit avec saint Grégoire, que les Conducteurs des Ames doivent user envers celles qui leur sont soumises, d'une indulgence qui les console, sans blesser l'ordre de la Justice ; & d'une sévérité qui les tienne dans la Discipline, en tempérant la Justice par la douceur. Mais comme il usoit plus ordinairement de sévérité envers ceux, dont les prévarications tournoient au préjudice des Peuples ; il préféroit aussi la douceur, & la clémence à la rigueur, lorsque lui seul avoit été offensé. Jérôme Caténa, un des Auteurs de la Vie de Pie V, a remarqué, comme témoin oculaire, qu'il ne paroissoit infléxible que dans les occasions, où il y alloit de la gloire de Dieu, de l'honneur de la Religion, ou de l'intérêt public. Hors ces cas, sa colére ne duroit qu'un moment ; & presque toujours elle se convertissoit en graces, ou en faveurs pour ceux à qui il avoit été obligé de la faire paroître. On avoit fait passer presqu'en Proverbe à Rome, que pour obtenir quelque grace du saint Pape, il ne falloit que le désobliger. Il a témoigné lui-même que Dieu lui avoit fait cette grace, de ne s'être jamais couché sur sa colére, & de n'avoir jamais conservé aucun ressentiment contre ceux qui l'avoient offensé (*).

Lib. XX, Moral. Cap. V

CIV. Sévérité tempérée par la clémence.

Un Ecclésiastique Espagnol, qui faisoit quelque Figure à Rome, s'avisa de composer une Pasquinade sanglante contre le Pontife ; le Magistrat l'ayant découvert, le jugea selon la rigueur des Loix, confisqua tous ses Biens, qui étoient considérables, & le condamna à la mort. Mais le saint Pape empêcha l'Exécution de la Sentence ; il fit venir devant lui le Coupable ; & non content de lui pardonner une noire Calomnie, il lui dit, avec une bonté, que la Religion seule est capable d'inspirer : Mon Ami, quand vous remarquerez quelque défaut en ma Personne, je vous prie de m'en avertir ; & je m'en corrigerai. Ce ne fut pas la seule occasion, où il pardonna avec la même générosité, ceux qui l'avoient outragé, & dans des cas

CXV. Le Pape pardonne généreusement.

(*) L'Anonyme souvent cité, dit que *Pie V n'oublioit ni les injures, ni les bienfaits reçus.* Il avoit dû ajoûter, que s'il n'oublioit pas les injures, il sçavoit les pardonner ; & qu'il étoit louable de ne pas oublier les Bienfaits reçus.

Tom. V, pag. 9.

qu'il n'eut pas manqué de punir sévérement, si on avoit fait contre un simple Particulier, ce qu'on avoit osé faire contre lui-même. Je crois que c'est par cet endroit principalement, qu'il faut juger du mérite de la vertu, & reconnoître ce que peuvent opérer dans le cœur la Charité, & l'Humilité Chrétienne.

CVI. Il n'écoute point les Délateurs.

Une des Maximes dont notre Saint ne se départit jamais, & qui le garantit de bien des piéges, ou de plusieurs surprises, où les Princes se trouvent souvent exposés, étoit de ne pas écouter facilement les Délateurs; & de se défier toujours des raports qu'on pouvoit lui faire, au préjudice des personnes, qui étoient en possession de leur réputation. Nous nous contentons d'en citer un éxemple parmi plusieurs autres. Deux hommes avertirent un jour le Lieutenant des Gardes de Sa Sainteté, qu'ils avoient été sollicités par le Cardinal Moron, d'assassiner le Pape, & qu'on leur avoit offert de l'argent pour les engager à commettre ce Parricide. Ils en fournirent des preuves si vraisemblables, que cet Officier ne douta point que la Conspiration ne fut réelle : sans perdre de tems, il en fit son raport à Pie V. Il s'acquitta en cela de son devoir, & le Serviteur de Dieu fit aussi le sien. Au lieu d'ordonner qu'on arrêtât ce Cardinal, il le fit prier de venir lui parler, lui fit confidence de tout, & l'assura qu'il ne le croyoit pas capable d'un crime. Le Fait fut bientôt éclairci; les deux Délateurs interrogés juridiquement, confessérent leur imposture; & reçurent le châtiment que méritoit une si noire calomnie. Ce mal seroit moins commun, & l'innocence plus en sûreté, si tous les Calomniateurs étoient traités de la sorte.

CVII. Il fait punir quelques Imposteurs.

Nous donnerions, contre notre intention, une trop grande étendue à cette Histoire, si nous entreprenions de parler de tous les beaux éxemples de clémence, de douceur, de modestie, de générosité, & des autres Vertus Chrétiennes, qui firent respecter le Pontificat de Pie V. Contentons-nous de représenter ses Vertus Pastorales, par le simple Récit de ses actions: & disons d'abord qu'autant que ce saint Pape parut toujours avoir abandonné aux soins de la Providence, la conservation de sa Personne, & de sa réputation; autant se montra-t-il attentif à prévenir, ou à arrêter tout ce qui pouvoit troubler la Paix de l'Eglise, & altérer sa Doctrine.

CVIII. Il n'est attentif qu'aux intérêts de l'Eglise.

Celle de Michel Baïus: Docteur & Professeur de Louvain, commençoit à faire beaucoup de bruit dans cette Université, & dans les Pays-Bas. Le Vicaire de JESUS-CHRIST se fit représenter

représenter les Ecrits de ce Docteur, & les soixante-seize Propositions, qui en avoient été extraites, & qui faisoient le sujet de la Dispute. Sa Sainteté les examina, ou les fit examiner avec soin en sa présence, & les proscrivit par une Bulle qui commence ainsi:

CIX. Examen de la Doctrine de Baïus.

« Parmi toutes les afflictions, que les malheurs des tems « nous suscite dans la place, où le Seigneur nous a élevés, il « n'en est point de plus sensible pour nous, que de voir la Re- « ligion Chrétienne, après avoir été si long-tems agitée en « tant de maniéres différentes, troublée encore tous les jours « par de nouvelles Opinions, & le Peuple de JESUS-CHRIST, « divisé par les suggestions de l'ancien Ennemi, se livrer en « aveugle à différentes Erreurs. Nous tâchons, autant qu'il est « en notre pouvoir, de les étouffer dans leur naissance; car « nous ne pouvons voir sans une vive douleur, que plusieurs « personnes, d'une probité d'ailleurs, & d'une capacité recon- « nuë, se laissent aller à répandre dans leurs Discours, & dans « leurs Ecrits, différentes Opinions scandaleuses, & très-dan- « gereuses; dont ils font le sujet de leurs Disputes dans les « Ecoles, &c ». Cette Bulle, sur le sens de laquelle les Théologiens ont bien disputé, & qui a été confirmée par plusieurs Successeurs de Pie V, est du premier Octobre 1567.

Le Saint Pere défendoit en même tems les Droits, & les Immunités de l'Eglise; & il les défendoit avec d'autant plus de fermeté, qu'il n'avoit pas à maintenir la liberté d'une Eglise particuliére, mais de toutes les Eglises, qui composent le Troupeau de JESUS-CHRIST, dans l'unité d'une même Foi. Dans la crainte qu'il ne se passât quelque chose de contraire à l'honneur de la Religion, dans l'Assemblée des Etats Généraux de Pologne, parce que les Novateurs avoient commencé d'infecter quelques Grands de ce Royaume, le Pape écrivit à tous les Prélats qui devoient se trouver à cette Diette, pour les engager à s'opposer vigoureusement aux entreprises des Hérétiques. Il seroit honteux à des Evêques, disoit-il dans sa Lettre à l'Archevêque de Gnesne, d'avoir moins de courage pour défendre l'Eglise de JESUS-CHRIST, que les Hérétiques n'en témoignent pour l'opprimer. En cette occasion, un Pasteur fidéle doit exposer sa vie, & ne point fuir ni la Persécution, ni le Martyre: il lui sera toujours glorieux de mourir pour une si juste Cause. Croyez-moi, mon Frere, il y a plus de gloire à mourir pour l'honneur de Dieu, & pour la défense de son Eglise, que de vivre en la voyant dans la servitude, & dans

CX. Saint Pie écrit aux Evêques.

l'oppression. Sa Sainteté écrivit dans le même goût à l'Evêque de Cracovie.

Lib. III, Epist. I.

CXI. Et au Roy de Pologne, pour maintenir la Doctrine de l'Eglise, & ses Immunités.

Quelques Seigneurs Polonois ayant fait diverses entreprises sur les Droits de l'Eglise, le Pape avertit le Roy Sigismond qu'il étoit de son devoir, & de son intérêt de réprimer ces sortes d'Attentats; qui attirent toujours les vengeances du Ciel, non-seulement sur les Particuliers qui les commettent, mais aussi sur les Princes qui les tolérent, lorsque pour les empêcher ils devroient employer toute la puissance, que Dieu leur a mise en main. Sa Sainteté écrivit avec encore plus de force à ce même Prince, pour le porter à chasser incessanment le Loup du milieu de la Bergerie, c'est-à-dire, un Evêque Hérétique, qui profanoit le Siége de Kiovie. Sigismond, dans sa Réponse, avoua que c'étoit un scandale pour les Fidéles; mais il prétendoit que la nécessité des affaires demandoit qu'on le dissimulât, ajoûtant qu'on souffroit bien les Hérétiques en France; & que JESUS-CHRIST ne vouloit pas qu'on arrachât l'Yvraie avant le tems de la Moisson, de peur qu'on ne déracinât aussi le bon Grain.

CXII. Réponse de ce Prince.

CXIII. Replique du S. Pere.

C'étoit faire une mauvaise application d'un bon principe. Aussi cette excuse ne servit-elle qu'à allumer davantage le zéle de saint Pie; il écrivit un second Bref au Monarque, pour lui représenter, que les Héréfies en France n'y avoient causé que des malheurs; & qu'il devoit se souvenir que le même Sauveur qui ne veut pas qu'on arrache l'Yvraie à contre-tems, avoit dit, que tout Royaume divisé contre lui-même sera détruit. Et quelles divisions plus funestes qu'en fait de Religion, où le sujet est divisé contre son Souverain, le Fils contre son Pere? Le Pape ayant obtenu ce qu'il demandoit sur cet Article, il pria le Roy de Pologne de n'admettre aucun Hérétique, ni dans ses Conseils, ni dans les Charges publiques.

Mais quelque intérêt qu'il eût de menager l'esprit de ce Prince, dans un tems où l'Hérésie trouvoit de puissans Protecteurs en Pologne, cette considération ne le rendit pas moins ferme à refuser ce que sa conscience ne lui permettoit pas d'accorder. Sigismond avoit prié Sa Sainteté d'accorder à un Chanoine, une Grace expectative pour un Bénéfice, qui n'étoit point vaquant; le Pape déclara qu'il ne le pouvoit sans blesser sa conscience. Le Prince redoubla ses instances par ses Lettres, & par son Ambassadeur; & la Réponse fut toujours la même: Pie V, plein d'ailleurs de bonne volonté, pour obliger ce Prince dans tout ce qui n'intéresseroit pas sa

CXIV. Il ne veut point accorder des Graces expectatives.

conscience, répondit que ces Graces expectatives étoient contre l'esprit des Canons; qu'il n'en avoit accordé aucune; & qu'il n'en accorderoit jamais à qui que ce fut, pendant qu'il auroit soin de l'Eglise de Dieu (1). Sa grande maxime sur laquelle il régla toujours sa conduite, étoit qu'il falloit préférer la conscience à l'intérêt; & la Gloire de Dieu à la faveur des Princes. Il auroit voulu inspirer les mêmes sentimens à tous les Pasteurs, & les voir agir avec la même fermeté. Don Barthelemy des Martyrs, Archevêque de Brague, l'ayant informé des Démêlés qu'il avoit pour la défense des Droits de son Eglise, le saint Pape lui répondit qu'il falloit combattre avec courage pour la Cause de Dieu, qui s'intéresse dans celle de son Eglise.

Sur ce Principe, il n'épargna jamais ni soins, ni travail, ni dépenses, pour soutenir l'honneur de la Religion, & s'opposer à tous les efforts de l'Hérésie. On le trouva toujours prêt à venir au secours des Peuples fidéles, & à aider puissanment les Princes Chrétiens, contre la Révolte de leurs Sujets séduits, & indociles. Nous avons dit, que le Roy Très-Chrétien avoit accordé la Paix aux Calvinistes de son Royaume, après les protestations, & les sermens qu'ils avoient faits, de le reconnoître toujours pour leur Souverain naturel, de lui rendre, comme à leur seul Prince, honneur, soumission, obéïssance; & de ne jamais prendre les Armes que pour son service, ou par son exprès Commandement. Mais ces Hommes inquiets & remuans, oubliérent bientôt leurs sermens, & tous leurs devoirs. La clémence du Prince n'avoit servi qu'à leur laisser le tems de réparer leurs pertes, d'entretenir leurs intelligences, & de former de nouveaux desseins pour ruiner l'Etat. Pie V, dont la vigilance s'étendoit à tout, fit avertir le Roy Très-Chrétien; que ses mauvais Sujets se préparoient à une nouvelle Révolte; qu'ils faisoient lever des Troupes en Allemagne, & que la Reine d'Angleterre leur avoit promis de l'Argent, & des Troupes pour les soutenir. Sa Sainteté, en promettant au Roy & à la Reine Régente, d'épuiser les Trésors de l'Eglise, pour la conservation de leurs Personnes Sacrées, & de la Religion, leur représenta en même tems la nécessité de prendre sans délai toutes les mesures nécessaires, pour détourner les malheurs dont la Nation, & l'Eglise de France étoient menacées.

Dupleix Hist. de Franc. Tom. XIII, pag. 709
Hist. Eccl. Liv. CLXIX, n. 32.

CXV.
Il fait avertir Charles IX, que ses Sujets se préparent à une nouvelle Révolte.

(1) Beneficiorum vacaturorum reservationes toto Pontificatûs nostri tempore, neque cuiquam concessimus, neque concedendas esse arbitramur, quòd eas salvâ conscientiâ concedi non posse pro comperto habemus. *Act. Sanct.*

LIVRE XXVIII.

SAINT PIE V.

On ne se hâta pas assez de les prendre ces mesures; & bientôt les choses en vinrent à une extrêmité, qui remplit tout le Royaume de sang & de carnage. Les Hérétiques, selon la Relation qu'en a fait un Auteur de ce tems-là, prirent les Armes, comme s'ils eussent entrepris de faire la Guerre à Dieu même : ils démolirent les Eglises, renversérent les Autels, pillérent les Vases sacrés, les firent servir à des Usages profanes; brûlérent les Reliques des Saints, déchirérent leurs Images, brisérent leurs Statuës; abattirent les Croix; &, ce qu'on ne peut raporter sans horreur, ils foulérent aux piés, ou jettérent aux Chiens, le Corps Adorable de JESUS-CHRIST. Ils rasérent plus de six cens Couvens, pillérent les Monastéres, & violérent les Vierges consacrées à Dieu. Ils portérent leurs mains sacriléges sur les Tombeaux des Catholiques, en jettérent les Cendres au vent; ils n'épargnérent pas même le Corps du Roy Louis XI, ni le Cœur de François II, sur lesquels ils s'acharnérent avec une impiété, & une barbarie sans exemple.

CXVI. On la voit bientôt éclater.

Vide in Act. Sanct. pag. 644.

CXVII. Désordres causés dans le Royaume par les Calvinistes.

On porta par-tout le Fer & le Feu; les Campagnes furent ravagées, plusieurs Bourgs & Villages brûlés, & les plus belles Bibliothéques livrées au flammes. On ne sçauroit exprimer les tourmens atroces, qu'on fit souffrir à plusieurs zélés Catholiques, de l'un & de l'autre Sexe, surtout aux Prêtres, & aux Religieux. Pour établir leur prétendu Réforme, ces Monstres renouvellérent sur les Ministres de JESUS-CHRIST, ce que les Nérons, & les Dioclétiens avoient fait souffrir à nos Martyrs, pour éteindre, s'ils avoient pû, la Religion Chrétienne.

CXVIII. Le Pape envoye des secours au Roy de France.

Tous les Traités, que le Roy avoit faits, par une bonté Paternelle, avec les Chefs des Calvinistes, ne pouvant leur arracher, ni la haine du cœur, ni les Armes des mains, Pie V redoubla ses instances auprès de Sa Majesté, & de son Conseil, pour les engager à réprimer la violence par la force, & à chatier enfin les Rebéles, pour étouffer la Rebellion. Le Pape ne se contentant pas d'envoyer des Lettres, & des Nonces en France, il fit tenir deux cens mille Ecus d'Or pour le Roy; envoya 1500 Chevaux, & quatre mille cinq cens hommes de pié, commandés par de bons Officiers; & sollicita fortement, tant les Princes d'Italie, que le Roy Catholique, de contribuer d'Hommes & d'Argent, pour conserver la Foi dans la France, & maintenir l'Autorité du Souverain contre ses Sujets révoltés.

CXIX. Il en prépare de plus grands.

Le zéle de tous ces Princes répondit assez à celui du Vicaire de JESUS-CHRIST: & le généreux Pontife ne s'arrêta pas

là: il sentoit bien que le Roy Très-Chrétien avoit besoin de plus grands secours; & il ne négligea rien pour les lui procurer. Les grosses Sommes déja employées, pour sauver Malthe, la Hongrie, Avignon, avoient épuisé la Chambre Apostolique; Pie V obligea les Peuples de l'Etat Ecclésiastique, de contribuer aux frais d'une Guerre si juste. Il tira cent mille Ecus des Bénéficiers, & trente mille de douze Ordres Religieux: le Sénat de Rome, entrant généreusement dans les vûës de Sa Sainteté, lui en apporta cent mille; & à l'éxemple de cette Capitale du Monde Chrétien, plusieurs autres Villes d'Italie donnérent des Sommes considérables. Sfortia Comte de Sainte Flore, Frere du Cardinal Sfortia, fut établi Général des Troupes, que le Pape envoyoit en France; & Sa Sainteté le chargea de remettre au Roy Charles IX, la Lettre suivante:

CXX. Et fait marcher un Corps d'Armée.

« Notre très-cher Fils en JESUS-CHRIST, Salut, & « Bénédiction Apostolique.

CXXI. Lettre de Pie V. au Roy Très-Chrétien Charles IX.

« La tendresse Paternelle avec laquelle nous chérissons vo- « tre Personne; & la douleur, que nous ressentons de voir vo- « tre Royaume si cruellement déchiré par les Factions de vos « Sujets Hérétiques & Rebéles, nous obligeant de vous ac- « corder promptement le secours, dont vous avez besoin, nous « envoyons à Votre Majesté, au Nom de Dieu Tout-Puissant, « les Troupes d'Infanterie, & de Cavalerie, qu'elle nous a de- « mandées, pour s'en servir dans la Guerre, que les Hugue- « nots vos Sujets, & en même tems vos Ennemis, comme ils « le sont de Dieu, & de son Eglise, ont allumée contre votre « Personne Sacrée, & contre le bien général de votre Royau- « me. Nous avons commandé à notre cher-Fils, le Comte de « Sainte Flore, à qui nous avons commis la conduite de nos « Troupes, d'éxécuter éxactement en toutes choses les ordres « de Votre Majesté; & nous sommes assurés qu'il s'en acquit- « tera avec autant de zéle que de fidélité. Le zéle qu'il a de « l'honneur de Dieu, outragé par les Huguenots; l'affection « qu'il témoigne pour le bien de votre Etat; & sa propre gé- « nérosité, lui feront toujours chercher les occasions d'exposer « sa vie, pour le bien de la Religion, & de votre service: ce « qui nous oblige de le recommander à Votre Majesté, avec les « Troupes qu'il commande, & de la prier de s'en servir comme « des siennes propres, en tout ce qu'elle jugera nécessaire pour « le bien de ses affaires. Nous aurons soin de pourvoir abon- « danment à leur subsistance, comme nous avons fait jusqu'à «

» présent; & nous le ferons avec d'autant plus de soin, que » l'intérêt de la Religion, & la conservation de votre Personne » sacrée, nous y obligent. Nous prions le Dieu des Armées, le » Roy des Rois, qui gouverne toutes choses par sa sagesse » infinie, d'accorder à Votre Majesté une Victoire entiére, » qui en humiliant ses Ennemis, puisse rétablir la tranquillité » dans l'Eglise, & dans le Royaume. C'est la miséricorde que » nous ne cesserons de demander instanment au Seigneur, dans » l'espérance, que s'il accorde cette grace à Votre Majesté, » elle s'en servira glorieusement pour venger les intérêts de » Dieu, en punissant comme il convient, les horribles atten- » tats, les sacriléges, & les profanations, que les Huguenots » ont commis contre la Sainte Eglise, avec la derniére im- » piété ».

CXXII. Révocation de l'Edit d'Orléans.

Pie V, en donnant avis de la marche de ses Troupes, à Sa Majesté Très-Chrétienne, la pria de révoquer l'Edit d'Orléans de l'année 1562, qui accordoit la liberté de conscience aux Huguenots. Le Roy, pour témoigner son zéle pour la Religion, & marquer sa juste indignation contre des Apostats; qui abusoient de tout pour accumuler les crimes, non-seulement cassa cet injurieux Edit; mais il fit publier une Déclaration, par laquelle il étoit défendu à tous ses Sujets de faire éxercice d'aucune autre Religion, que de la Catholique, Apostolique, & Romaine, dont tous les Rois ses Prédécesseurs avoient fait constanment Profession, depuis le Grand Clovis. Sa Majesté enjoignit en même tems à tous les Ministres Huguenots, de se retirer dans quinze jours de tous les Lieux de son Obéïssance, sous peine de la vie (*).

CXXIII. Sa Sainteté pourvoit à la subsistance de ses Troupes, & leur fait garder une éxacte Discipline.

Comme le saint Pape envoyoit ses Troupes à une Guerre sainte, il voulut qu'elles vécussent dans une Discipline éxacte; qui pût servir d'éxemple à toute l'Armée Chrétienne. Il leur défendit, non-seulement le jeu, les blasphêmes, mais aussi tout commerce, & tout entretien avec les Ennemis de l'Eglise; & afin qu'elles ne commissent aucune violence, ni aucune éxaction dans les Lieux de leur passage, il eût soin que les Vivres leur fussent toujours fournis avec abondance, Il destina

Tom. V, pag. 13.

(*) Selon l'Anonyme, *Pie V réussit à brouiller les affaires de France.* C'est ainsi que cet Auteur toujours passionné, parle des Conseils, & des Secours, que le Vicaire de JESUS-CHRIST donna au Roy Très-Chrétien, dans un pressant besoin. Il voudroit justifier les entreprises des Hommes Hérétiques, brouillons, Ennemis de l'Eglise & du Trône; & attribuer toutes les brouilleries, dont ils étoient eux seuls les Auteurs, au saint Pontife, qui aida le Monarque à réprimer des Sujets révoltés. Mais n'est-ce pas apeller le mal un bien, & le bien un mal?

des Prêtres & des Religieux, pour leur prêcher la Parole de Dieu, leur faire faire la Priére tous les jours matin & soir, & leur administrer les Sacremens. Il commit le soin des malades & des blessés, à des personnes charitables; & promit de grandes récompenses, tant aux Officiers, qu'aux Soldats, qui se comporteroient en braves en cette expédition. Mais comme, après avoir fait tout ce que la prudence humaine peut inspirer, il ne faut attendre le succès que de la volonté de Dieu, Pie V redoubla avec ferveur ses Priéres, ses Jeûnes, ses Aumônes; & comme Moyse il éleva les mains au Ciel, pour assurer la Victoire au Peuple de Dieu. Ses larmes, & ses pieux gémissemens se changérent ensuite en Actions de Graces.

CXXIV. Bataille de Jarnac.

La premiére occasion que les Troupes du Pape eurent de se signaler, après que la Rébellion des Rochellois eût obligé le Roy à leur déclarer la Guerre, fut à la Bataille de Jarnac dans l'Angoumois, gagnée par le Duc d'Anjou, Frere du Roy, le 13 de May (*) 1569. Le Prince de Condé y fut tué à la tête des Rebéles, l'Amiral de Coligny mis en fuite, avec ses principaux Officiers; & on compte qu'il y eût huit cens Gentilshommes, & quatre mille Soldats, qui périrent ayant les Armes à la main, pour la défense de l'Hérésie contre leur Souverain.

(*) Ou dans le mois de Mars selon un ancien Auteur, *Act. Sanct. p. 645.*

CXXV. Plusieurs Etendarts pris sur les Huguenots sont envoyés au Pape.

Pendant que les Protestans d'Allemagne, consternés de la défaite de ceux de France, se préparoient à leur envoyer de nouveaux secours, Pie V faisoit rendre à Dieu de publiques Actions de Graces, auxquelles il assista avec plusieurs Cardinaux, & tout le Peuple Romain, qui fit paroître beaucoup de joye de cet heureux succès. Le Roy, pour témoigner sa reconnoissance filiale au Vicaire de JESUS-CHRIST, lui envoya douze Etendarts pris sur les Huguenots, avec ordre à son Ambassadeur, de déclarer en son nom, dans le Consistoire, que le Roy de France son Maître reconnoissoit avoir obtenu de Dieu cette Victoire, par les Priéres du Très-Saint Pape: pour marque de quoi il lui envoyoit les dépouilles des Ennemis, comme un gage public de son respect, & de sa reconnoissance. Sa Sainteté les reçut avec joye, loua la piété de ce religieux Prince, & pria l'Ambassadeur de l'assûrer de sa part, que le Saint Siége continueroit à employer les Armes spirituelles & temporelles, dans toutes les occasions, où il iroit du service de Sa Majesté. Le lendemain le Pape fit porter ces Trophées, par les Suisses de sa Garde, à l'Eglise de saint Pierre, avec les Priéres & les Cérémonies accoutumées: & après qu'on eût chanté le *Te*

LIVRE XXVIII.

SAINT PIE V.

Deum, il les fit attacher sur la porte de l'Eglise, pour être à la postérité un Monument de la piété du premier Roy du Monde Chrétien.

Cependant la défaite des Huguenots les avoit humiliés, sans leur abattre le courage. Il se donnérent un autre Chef à la place du Prince de Condé; & ayant reçu de puissans secours d'Allemagne, ils firent des Siéges, qui ne leur réussirent pas toujours; & hazardérent une seconde Bataille, où ils furent encore défaits. Ce fut près la Ville de Moncontour, dans le Poitou sur la Dive, que les deux Armées en vinrent à une Action générale. Le jeune Duc d'Anjou commandoit toujours l'Armée Royale: & le Comte de Sainte Flore, pour animer les Troupes du Pape à faire leur devoir, leur parla ainsi, au moment qu'on commençoit à s'ébranler pour charger les Ennemis:

CXXVI. Bataille de Moncontour.

CXXVII. Discours du Comte de Sainte Flore, aux Troupes de Sa Sainteté.

In Actis SS. p. 647. n. 122.

« Si vous vous souvenez, mes Compagnons, qui vous êtes, » par qui vous êtes envoyés, & quel sujet vous a fait venir en » France, nous sommes assurés de la Victoire. Vous êtes sortis » de ces généreux Romains, qui ont subjugué toute la terre, » après l'avoir remplie de la terreur de leurs Armes, & de la » gloire de leurs Triomphes. Puisque le sang qui coule dans vos » veines, est le même qui a animé ces Héros, ne dégénérez » point de leur valeur, si vous voulez qu'on vous considére » comme les Héritiers de leur courage. Montrez-vous aujour- » d'hui les dignes Enfans de ces braves Guerriers, qui se sont » autrefois signalés par tant de Victoires dans les Gaules: & » souvenez-vous que vous n'êtes point envoyés par un César à » un Prince allié de son Empire; mais par JESUS-CHRIST » même, le Roy des Rois, & le Dieu des Armées, qui vous » fait marcher par les ordres de celui qui est son Vicaire en » Terre, pour secourir le Fils aîné de son Eglise, injustement » attaqué par ses propres Sujets. Vous êtes choisis pour sou- » tenir la Cause de la Foi dans le plus florissant Royaume du » monde, pour défendre les intérêts de Dieu, venger ses Au- » tels profanés, & punir des Sacriléges, ou des Séditieux. Son- » gez que vous allez combattre des Ennemis, que l'horreur de » leurs attentats fait dêja trembler en votre présence, des En- » nemis déja vaincus, & moins flatés de l'espérance de vain- » cre, qu'occupés de la pensée de se dérober par la fuite, aux » chatimens qu'ils ont mérités par leurs Impiétés, & leur Ré- » bellion. Je ne parle pas de ce que vous pouvez espérer d'un » Pape magnifique & généreux, qui sçaura bien reconnoître

vos

vos services, & couronner votre valeur : ce motif seroit trop « bas pour flater votre courage : pensez donc (& cela suffit) « pensez que vous combattez pour l'honneur de l'Eglise, de la « France, & de notre Nation. Vous allez dompter l'orgueil de « ces Barbares, qui ont osé menacer & Rome, & toute l'Italie ».

N. 123. CXXVIII. Victoire des Catholiques.

Cette Harangue anima si bien les Officiers, & les Soldats Romains, qu'au premier signal du Combat, ils furent à la charge avec une bravoure extraordinaire : leur Infanterie rompit d'abord, & tailla en piéces quelque Régiment Allemand ; & la Cavalerie, commandée à l'aîle droite par le Comte de Sainte Flore, soutint avec tant d'intrépidité les efforts de l'Ennemi ; ou le chargea avec tant de valeur, qu'elle contribua beaucoup à la célébre Victoire, que le Duc d'Anjou remporta sur les Huguenots, dans la Plaine de Moncontour, le troisiéme Octobre 1569. Le Combat ne fut pas opiniâtre, mais il fut sanglant : & quoique les deux Armées fussent à peu près égales, la Victoire des Catholiques parut d'autant plus complette, qu'elle ne leur coûta que sept cens hommes ; au lieu que les Huguenots perdirent en cette journée, toute leur Artillerie, une partie de leur Bagage, près de neuf mille Fantassins, tant Allemands que François ; & beaucoup d'Officiers de distinction ; outre trois mille François, qui, ayant mis bas les Armes, obtinrent de la clémence du Duc d'Anjou, la vie qu'ils demandoient en Supplians, & furent faits Prisonniers. Le Comte de Sainte Flore fit aussi quelque illustres Prisonniers, à qui le Pape rendit la liberté sans Rançon (*).

M. le Gendre, Hist. de Franc. *Tom. II, pag. 699.*

CXXIX. Le Pape en rend de publiques Actions de graces à Dieu.

Aussitôt que la nouvelle de cette Victoire fut apportée à Rome, Pie V ne se contenta pas d'en rendre à Dieu ses Actions de graces particuliéres ; il ordonna des Priéres publiques dans les principales Eglises de la Ville, qu'il visita lui-même à pié avec le Clergé & le Peuple. Les Magistrats, voulant aussi faire paroître la part qu'ils prenoient aux avantages de la France, résolurent de célébrer cette Victoire par des réjouissances publiques. Le Pape approuva leur zéle, mais persuadé que Dieu seroit plus glorifié par les secours qu'on donneroit aux Membres souffrans de JESUS-CHRIST, que par de vains

CXXX. Et fait des largesses au Peuple.

(*) On a déja parlé (dit l'Anonyme) des mouvemens que le Pape se donnoit de tous côtés, pour faire triompher par tout le Catholicisme ; & on a dit qu'il avoit envoyé en France des Troupes, qui, à la Bataille de Moncontour, sauvérent la vie au fameux Acier : le Comte *Sancta-Fiore*, leur Chef n'ayant pas voulu qu'on tuât ce Colonel d'Infanterie... Le Pape écrivit néanmoins à *Sancta-Fiore* de le mettre en liberté sans Rançon, parce qu'il se piqua de montrer à toute l'Europe, par ce grand éxemple, que le secours qu'il avoit envoyé en France, travailloit à la ruine de l'Hérésie, & non pas à s'enrichir par la Rançon des Hérétiques.

Tom. V, pag. 15.

Spectacles, il ordonna que les Sommes d'argent destinées à ces sortes de Fêtes, fussent distribuées aux Pauvres, & aux Familles qui étoient dans la nécessité.

CXXXI. Il consacre au Dieu de Armées, les Drapeaux pris sur les Hérétiques.

Vingt-sept Drapeaux, que le Comte de Sainte Flore avoit gagnés sur les Ennemis, furent portés à Rome par ordre du Roy, & présentés au Pape, qui les consacra au Dieu des Armées dans l'Eglise de saint Jean de Latran. On voit encore aujourd'hui l'Inscription, que Sa Sainteté fit graver en Lettres d'Or, sur une plaque de Marbre (1). Pie V ne manqua pas de féliciter Sa Majesté par ses Lettres Apostoliques; mais les avantages remportés sur l'Hérésie, n'avoient pû abattre cette Hydre à plusieurs têtes; & les maux de la France furent portés depuis à leur comble. Le saint Pape, qui ne cessoit d'offrir ses Priéres pour appaiser la colére de Dieu, ne vit ni l'excès, ni la fin des calamités du Royaume: mais on n'éprouva que trop sensiblement la vérité de ce qu'il avoit écrit au Roy, en ces termes: « Si Votre Majesté veut faire fleurir son Royaume, » & rétablir puissanment son Autorité, Elle doit travailler à » extirper l'Hérésie, & ne souffrir dans ses Etats que l'Exercice » de la seule Religion Catholique. Tant qu'il y aura du partage » dans les esprits en fait de Religion, Votre Majesté n'en re» cevra que du chagrin, & votre Royaume sera un sanglant » Théâtre de continuelles factions. L'unique moyen de vous » garantir de ces malheurs, c'est de punir sévérement les hor» ribles Sacriléges commis contre Dieu, & de châtier les Re» béles, qui ont pris les Armes contre Votre Majesté (*). »

CXXXII. Il exhorte le Roy à extirper l'Hérésie.

Tom. V, pag. 6.

CXXXIII. Il écrit pour le même sujet au Roy d'Espagne.

Pie V écrivit sur le même ton au Roy d'Espagne, à l'occasion des désordres causés par les Hérétiques dans les Pays-Bas. Dès l'an 1566, les Sectaires avoient commis, dans l'Eglise Cathédrale d'Anvers, toutes sortes d'Impiétés, de Sacriléges, & de Profanations. Leur fureur augmentant tous les jours, ils portoient aussi toujours plus loin leurs attentats contre l'Eglise, & contre l'Autorité du Souverain. Le Saint Pere ne vit point

(1) Pius V. Pont. Max.
Signa de Caroli IX Christianissimi Galliæ Regis perduellibus, iisdemque Ecclesiæ hostibus, à *Sfortia* (Comite Sanctæ Floræ) Pontificii auxiliarii Exercitûs Duce, capta, relataque, in principe Ecclesiarum suspendit, & omnipotenti Deo tantæ Victoriæ auctori dicavit, anno 1570. *Act. Sanct. p.* 648. *n.* 126.

(*) C'est ce que l'Auteur Anonyme apelle une cruauté, & une persécution. On ne le voit jamais blâmer les plus grands excès des Hérétiques & des Rebéles; mais il est toujours prêt à déchirer le Vicaire de JESUS-CHRIST, dont le zéle ne lui paroît que cruauté & ambition: *On fait*, dit-il, *un fort petit Eloge de Pie V, lorsqu'on dit qu'il parut toujours très-zélé pour la Religion, & la Discipline Ecclésiastique, ennemi déclaré des Vices, Persécuteur inéxorable des personnes scandaleuses, ardent Défenseur de l'Autorité Pontificale. C'est louer son ambition excessive, & la cruauté qu'il fit paroître dès les premiers jours de son Pontificat.* Un tel langage ne doit pas surprendre dans la bouche de l'Anonyme.

de meilleur moyen pour appaiser les troubles, & désarmer la Rébellion, qu'un Voyage du Roy Catholique en Flandre, la présence de Sa Majesté étant seule capable d'imprimer du respect aux Séditieux, & de rétablir la Religion dans les lieux, d'où l'Hérésie l'avoit bannie. Mais parce que depuis la mort de l'Empereur Charles V, Philippe II avoit changé quelque chose dans l'ancien Gouvernement de ces Provinces, il s'en trouva parmi ses Conseillers, qui voulurent lui persuader de remettre les affaires de la Religion à un autre tems, de se contenter d'une obéïssance politique, & de permettre la liberté de conscience à tous ses Sujets dans les Pays-Bas.

CXXXIV. Lui fait envisager les suites que peut avoir la Révolte des Peuples dans les Pays-Bas.

Il n'étoit pas difficile de prévoir les suites que pourroit avoir ce ménagement: Pie V ne douta pas qu'elles ne fussent aussi funestes à l'Autorité du Souverain, qu'au Salut des Ames, & à la Paix de l'Eglise. Il représenta d'abord au Roy d'Espagne, que l'Empereur Charles-Quint son Pere, pour avoir agi selon cette politique humaine, n'avoit sçu ni profiter des Victoires remportées sur les Protestans d'Allemagne, ni arrêter les progrès de l'Hérésie qui déchiroit tout l'Empire: qu'au commencement des Troubles, les Princes étoient peut-être excusables, sinon d'avoir si foiblement défendu les intérêts de Dieu, du moins de s'être laissé persuader, que ces Troubles n'étant causés que par un motif de Religion, on les dissiperoit aisément en faisant connoître aux Peuples les Erreurs, où leurs Ministres intéressés vouloient les engager. Mais qu'à présent que l'Hérésie avoit foulé aux piés toutes les Loix Divines & Humaines, Sa Majesté Catholique seroit inexcusable, si elle n'employoit toutes ses forces pour étouffer, ou arrêter les progrès de ce terrible monstre, qui se promettoit de renverser l'Etat & la Religion.

Vide Act. Sanct. p. 648. Cap. VII, n. 127. &c.

CXXXV. S'il ne paroît lui-même au milieu de ses Sujets, en état de les contenir.

Sa Sainteté ne se contenta pas d'écrire de sa propre main à ce Prince; Elle lui envoya un Nonce exprès, pour lui faire bien sentir que la négligence à réprimer la Rébellion dans les Provinces du Pays-Bas, seroit d'un pernicieux exemple à ses Sujets de Milan, de Naples & de Sicile. Le Saint Pere demandoit surtout, que le Roy ne se contentât pas d'envoyer sur les Lieux quelque Grand de sa Cour, parce qu'étant Etranger, il serviroit d'un nouveau prétexte aux Séditieux, pour continuer à cabaler son Autorité (*).

(*) Cette conduite du Vicaire de JESUS-CHRIST a excité la bile, & troublé un peu l'esprit de l'Anonyme; voici comment il en parle: *Le Pape Pie V, qui ne connoissoit plus de Loix, lorsqu'il s'agissoit d'exterminer l'Hérésie par le fer & par le feu, l'exhorta* (Philippe II) *par ses Lettres, & par Pierre Camajan, Evêque d'Ascoli, qu'il lui avoit envoyé, de paroître en Armes dans la Flandres, parce qu'il ne falloit pas douter, qu'il n'ap-*

Tom. V, pag. 18.

CXXXVI. Sa Majesté se contente d'envoyer le Duc d'Albe en Flandres.

Le sage conseil du Pape ne fut pas suivi ; quoique Philippe II feignit de se rendre à ses raisons, il ne sortit point d'Espagne, & il crut faire assez que d'envoyer en Flandres le Duc d'Albe, pour réduire les Rebéles. Il est vrai que si le zéle, le courage, la valeur, l'expérience dans la Guerre, & toutes les qualités d'un Grand Capitaine avoient suffi pour pacifier les esprits, & dissiper les Troubles, ce Seigneur auroit pû se promettre un heureux succès. Mais les suites firent voir, que pour une si grande entreprise, il falloit quelque chose de plus. Il s'agissoit principalement de gagner la confiance des Peuples, de calmer leurs allarmes, de dissiper leurs faux préjugés, de les détromper, de leur inspirer enfin des sentimens d'amour, de crainte & de respect. La présence d'un Monarque peut faire tout cela ; & elle seule est capable de le faire. Le Duc d'Albe n'y réussit pas. Il jetta d'abord la terreur dans les esprits, il fit répandre bien du sang, & gagna plusieurs Victoires : mais il ne pût remédier au mal. La mort tragique, ou la proscription des plus illustres Seigneurs, rendirent sa conduite si odieuse aux Flamands, que pour défendre leur liberté, les Mécontens se joignirent aux Hérétiques ; & ceux-ci d'une affaire de Religion, en firent une affaire d'Etat ; sept Provinces secouérent en même tems le joug de la Domination d'Espagne. Le saint Pape avoit prévû le danger, & prédit ce triste Evénement : il ne laissa pas d'aider le Roy Catholique d'hommes & d'argent ; & il engagea le Roy Très-Chrétien à lui envoyer un secours de deux mille Hommes de pié, & de douze cens Chevaux, sous la conduite du Maréchal de Cossé.

CXXXVII. Le Pape voit arriver ce qu'il avoit appréhendé.

CXXXVIII. Il envoye du secours au Roy Catholique.

Pag. 650. n. 139.

CXXXIX. Et aux Fidéles, pour les soutenir ou les rappeller au devoir.

Mais la charité Pastorale de Pie V parut principalement dans les attentions qu'il eût d'envoyer dans ces Pays, des Hommes zélés, sages & sçavans, pour rétablir la Discipline Ecclésiastique, dissiper les mauvaises impressions que les Hérétiques donnoient aux Peuples, & pour absoudre de l'Hérésie, en réconciliant à l'Eglise ceux que la surprise, l'intérêt, ou l'Erreur en avoient séparés. Plusieurs profitérent de cette Grace : le Duc d'Albe écrivant à Sa Sainteté, lui en parloit en ces termes :

paisât par sa présence, les soulévemens des Peuples, & qu'il ne rompit aussitôt les secrétes entreprises qui s'y faisoient, &c. C'est donc contre les Loix qu'un Souverain paroisse en Armes dans une partie de ses Etats, pour appaiser, par sa présence, les soulévemens des Peuples, & rompre les entreprises secrétes des Factieux. Donner un semblable conseil, ce n'est plus connoître des Loix, selon ce judicieux Ecrivain. Il est plus naturel de dire, qu'il ignoroit lui-même les Loix de la Religion, de la Politique, & celles de l'Histoire.

CXL. Fruit de ces précautions : témoignage du Duc d'Albe.

« Le nombre de ceux qui usent de la Grace, que Votre « Sainteté leur a accordée de pouvoir être absous, & reçus au « Giron de l'Eglise, après avoir abjuré leurs Erreurs, est si « grand, selon le mémoire fidéle que les Evêques & les Gou- « verneurs m'en ont envoyé, qu'il est presque impossible de les « compter. Il n'est personne, Très-Saint Pere, qui n'admire « ce zéle plein de tendresse, qui porte Votre Sainteté à pro- « curer le Salut de ces Peuples, à pourvoir à leurs besoins spi- « rituels, & à les recommander à Dieu dans vos saintes Prié- « res, dont ils ressentent tous les jours les merveilleux effets : « ce qui me fait espérer, que Dieu, en considération d'une vie « si sainte, & d'une charité si ardente, exterminera les Héré- « sies de toute la République Chrétienne. Les nouveaux Evê- « ques, que vous avez établis, s'acquittent des fonctions de « leur Ministére, avec tant d'édification, qu'on voit bien qu'ils « sont tous animés de votre esprit Apostolique, & qu'ils sui- « vent éxactement les Régles que vous leur avez prescri- « tes (1) ».

Le Duc d'Albe avoit raison d'espérer que le Seigneur ne mépriseroit pas les Priéres, & les larmes d'un si saint Pontife; & que si rien étoit capable de diminuer les maux de l'Eglise, dans des tems aussi malheureux, on pouvoit se promettre cet avantage de la vigilance infatigable du premier des Pasteurs. Il seroit difficile de dire dans quelle partie du Monde Chrétien, le zéle de Pie V ne s'est point employé à la conservation de la Foi Orthodoxe, au rétablissement de la Discipline Ecclésiastique, à la défense de ceux qu'on opprimoit, & à l'extirpation des abus. Dans un Abrégé nous ne pouvons pas tout dire : il faut se contenter de remarquer les principaux Faits, qui ont distingué le Pontificat du dernier Pape, que l'Eglise ait mis dans le Catalogue des Saints : & dans ce Récit nous suivrons moins l'ordre des tems, que celui que le plus ancien Historien à lui-même gardé, en racontant les actions de Pie V.

Les Evêques d'Espagne, & les autres Ministres de la Foi avoient eu le bonheur de fermer l'entrée aux nouvelles Hérésies dans ce Royaume Catholique : mais leur zéle n'avoit pû

(1) Et sanè vel in hoc nemo non admiratur egregiam curam, ac sollicitudinem, quam adhibet Beatitudo tua, cum omnium quidem expetenda salute, tum verò etiam eisdem summis precibus Deo commendandis. Cui quidem confido futurum, ut vitâ tuâ tam præclarè sanctèque actâ, è totius Christianæ Reipublicæ agro Pestilentes Hæreses brevi convellantur. Recens verò creati sacrorum Antistites tam egregiè præstant Officium quisque suum, ut à sanctitate tua eo in gradu collocati planè fuisse perspiciantur, &c. *In Act. Sanct. pag.* 650. *n.* 139.

CXLI.
Spectacles cruels en usage en Espagne.
Act. sanct. p. 653. n. 151.

déraciner certains abus, qu'une longue coutume sembloit autoriser, quoiqu'ils fussent bien opposés à la douceur de l'Evangile. Dans le seiziéme Siécle, on voyoit encore en Espagne ces Spectacles cruels, qui avoient fait les plus grands divertissemens de Rome Payenne; des Combats, où des Hommes qui vouloient donner du plaisir au Peuple, & faire paroître leur courage, leur force, leur adresse, se battoient contre des Ours & des Taureaux. Ces Spectacles affreux, où le sang des Chrétiens se mêloit toujours avec celui des Bêtes féroces, ne se terminoient guéres que par quelque mort tragique. L'abus alloit même jusqu'à cet excès d'impiété, ou de superstition, qu'on consacroit ces profanes divertissemens à l'honneur de Dieu, & de ses Saints, prétendant solemniser par là leurs Fêtes, & nos saints Mystéres avec plus de pompe, & de magnificence. Les plus saints Evêques d'Espagne s'étoient contentés de déplorer en secret, des désordres qu'ils n'osoient condamner en public, pour ne pas offenser les Souverains, & tous les Grands de l'Etat, trop attachés à ces sortes de Spectacle. Pie V entreprit de les abolir; il pria d'abord Sa Majesté Catholique, de concourir avec lui dans ce dessein; & publia une Bulle; où, après avoir représenté que ces Combats sanglans blessoient la piété, & la charité Chrétienne; & que ceux qui s'y engageoient, s'exposoient à un danger évident de perdre la vie de l'Ame, & du Corps; il excommunia tous ceux, qui désormais se battroient ainsi contre des Bêtes, & priva de Sépulture Ecclésiastique, ceux qui mourroient dans cet abominable Jeu. Il frappa aussi de Censures, non-seulement les Clercs qui assisteroient à de tels Spectacles, mais encore les Princes, & les Magistrats, qui les autoriseroient par leur présence, ou par leur consentement.

CXLII.
Sévérement défendus, & abolis par Pie V.

CXLIII.
Il retranche plusieurs autres abus.

Le zéle de Pie V, retrancha un autre abus introduit depuis peu dans le Diocèse de Tolédе, par un certain Gomez de Tello, Administrateur de cette Eglise. Les trois Ordres Militaires, qui sont en Espagne, abusoient souvent de leurs Priviléges, soit dans la Nomination aux Bénéfices Ecclésiastiques, soit dans la dissipation des Revenus de leurs Commanderies, ou dans la trop grande Autorité qu'ils s'attribuoient, & qui leur faisoit faire bien des entreprises sur la Jurisdiction des Evêques. Le saint Pape leur en représenta les dangereuses conséquences, & les avertit sérieusement qu'il révoqueroit tous les Priviléges, que le Saint Siége leur avoit accordés, s'ils n'en usoient désormais avec plus de modération.

N. 152.

CXLIV.
Sages Réglemens.

Sur l'avis qu'on avoit imprimé à Lyon & à Toulouse, plusieurs Livres Hérétiques en Langue Castillane, saint Pie en avertit aussitôt le Roy d'Espagne, & le pria de ne point permettre dans ses Etats la vente d'aucun Livre étranger, qui n'eût été vû & examiné par les Supérieurs Ecclésiastiques. Il ordonna que les Maîtres & les Maitresses d'Ecole ne seroient point reçus à instruire la Jeunesse, qu'après avoir fait une Profession de Foi, entre les mains de l'Official, ou de quelque autre personne députée de sa part. Et pour donner une plus grande horreur du crime d'Hérésie, il défendit qu'on gravât aucune Epitaphe sur le Tombeau de ceux, qui auroient été une fois condamnés comme Hérétiques; quelque témoignage de repentir qu'ils eussent donné depuis par l'Abjuration de leurs Erreurs.

CXLV.
Maures d'Espagne.

C'est encore aux sages conseils, aux priéres, & aux soins empressés de saint Pie, que l'Espagne est redevable de l'extinction, ou de l'expulsion des Maures, dont le mélange avec les Chrétiens étoit préjudiciable à la Religion, & à la pureté des moeurs. Ces Infidéles tolérés dans les Etats du Roy Catholique, depuis qu'ils avoient été subjugués par les Armes de Ferdinand & d'Isabelle, sur la fin du quinziéme Siécle, excitoient de tems en tems des Séditions dans les Royaumes de Grenade, & de Cordoue; & ils venoient de soutenir une Guerre aussi sanglante qu'opiniâtre contre Philippe II. Pendant que le Pape sollicitoit ce Prince d'ôter une bonne fois aux Infidéles, ses moyens de troubler à l'avenir l'Eglise & l'Etat, il en reçut la Lettre suivante, sur une autre sujet, qui n'étoit guéres moins important:

CXLVI.
Lettre du Roy Philippe II, au Pape Pie V, au sujet de Don Carlos.

« Je me trouve obligé, Très-Saint Pere, non-seulement « par un devoir qui m'est commun avec tous les Princes Chré- « tiens, mais principalement par la soumission filiale, que je « rendrai toute ma vie, en qualité de Fils très-obéissant à « Votre Sainteté, & par le profond respect que je porte au « Saint Siége, de vous rendre compte comme à mon pere, de « ma conduite, & des choses les plus remarquables qui m'ar- « rivent. C'est pour m'acquitter de ce devoir, que j'avertis « Votre Sainteté du dessein que j'ai de faire arrêter le Séré- « nissime Prince Don Carlos mon Fils. Elle pourra juger de la « nécessité pressante, qui m'engage à cette action, par la vio- « lence qu'il faut que je me fasse à moi-même pour en venir à « cette extrêmité. La douceur de mon Gouvernement est assez « connuë à Votre Sainteté, & à toute l'Europe, pour qu'on « soit bien persuadé que je n'ai pris une telle résolution, qu'après «

» en avoir murement délibéré avec mon Conseil, & y avoir été » forcé par la mauvaise conduite du Prince mon Fils, dont le » méchant naturel a corrompu les bonnes Instructions de ses » Maîtres, & rendu inutiles tous les soins qu'ils ont pris de son » Education. J'ai employé sans effet toutes sortes de moyens, » pour corriger ses inclinations vicieuses, & pour réprimer ses » excès. Voyant avec la douleur que Votre Sainteté peut s'i» maginer, que tous ces remédes n'ont pû lui inspirer aucun » sentiment de piété envers Dieu, ni aucune des qualités né» cessaires à un Prince, Sucesseur présomptif de tant de Royau» mes, que Dieu a soumis à mon obéïssance; je me trouve » obligé de m'assurer de sa Personne, pour voir si cette voye » de rigueur pourra le ranger à son devoir. Je suis bien aise » d'en donner avis à Votre Sainteté; & j'espére qu'Elle con» noîtra par ma conduite, que dans cette démarche, je n'ai » d'autre vûe que la gloire de Dieu, l'intérêt de mes Etats, le » bien & le repos de mes Peuples, que je préfére à toutes les » tendresses, que la nature m'inspire pour mon Fils unique. » J'aurai soin d'informer Votre Sainteté du succès de cette » affaire: je la supplie cependant de me tenir pour son fils très» obéïssant, & de demander à Dieu pour moi les Lumiéres & » les Graces, dont j'ai besoin pour connoître & accomplir en » toutes choses sa sainte volonté. Je prie le Seigneur, Très» Saint Pere, qu'il vous conserve, & qu'il prolonge vos jours, » pour le bien général de toute l'Eglise. A Madrid, ce vingt » Janvier 1568 ».

CXLVII. Le Pape lui conseille la voye de la douceur.

Cette nouvelle causa un grand étonnement à la Cour de Rome, & une plus grande douleur au Pape, qui plaignit également & l'affliction du Pere, & le malheur du Fils. Il pria le Roy de suspendre sa résolution, & de tenter encore la voye de la douceur, pour ramener, s'il étoit possible, ce jeune Prince à son devoir. Sa Sainteté ne manqua pas de lui représenter les funestes suites qu'une action si extraordinaire pourroit avoir, la tache qu'elle feroit à sa réputation chez toutes les Nations de la terre, l'étonnement & le murmure de tous ses Sujets, qui ne pénétrant pas dans ses intentions, & ne jugeant des choses que par ce qui paroît à leurs yeux, traiteroient sa conduite de cruauté, & le regarderoient comme un pere sans amour pour son sang, en déshonorant son fils unique; & comme un Roy sans zéle pour le bien de son Etat, en faisant mourir civilement par cette détention, le Prince Héritier de sa Couronne, qui les devoit gouverner un jour.

On

On assure que le Roy auroit déféré aux avis de Sa Sainteté, s'il n'avoit été informé par Don Juan d'Autriche, & par Don Raymond de Tassis, Maître des Postes, que le jeune Prince prenoit ses mesures, pour se dérober de la Cour, & s'enfuir en Flandres. La crainte qu'il ne se joignit aux Rebéles des Pays-Bas, & qu'il n'embrassât même leurs Erreurs, pour s'assurer le secours du Prince d'Orange, & des Protestans d'Allemagne, fit que le Roy son Pere ne voulut plus différer de l'arrêter. Les Historiens parlent des autres sujets de mécontentement que lui avoit donné Don Carlos, & de la maniére dont il fut arrêté: mais ils ne s'accordent pas sur celle de sa mort. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle affligea extrêmement le Pape, qui auroit voulu trouver le moyen d'épargner ce chagrin à un Souverain, qu'il aimoit tendrement, & une fin si tragique à un Prince, né pour monter sur le Trône.

CXLVIII. La conduite du jeune Prince, précipite son malheur.

CXLIX. Affliction de Sa Sainteté.

Nous ne parlerons pas des soins de Pie V, pour abolir les abus dans le Royaume de Naples, & y rétablir la Discipline Ecclésiastique, qu'on n'y connoissoit presque plus. Il suffit de dire, que Sa Sainteté ayant choisi pour Visiteur Apostolique dans ce Royaume, Thomas Orsini natif de Foligny, Personnage d'un rare mérite, & d'une probité connue, le Viceroy s'opposa d'abord à sa Commission, jusqu'à ce qu'il en eût informé le Roy son Maître, & qu'il eût reçu ses ordres d'Espagne. Le Pape y consentit volontiers; il se plaignit ensuite des longueurs affectées de la Cour de Madrid; & ordonna au Visiteur Apostolique de faire son devoir. Philippe II instruit de tout, & préferant les pieuses intentions de Sa Sainteté à tout autre intérêt, écrivit enfin au Viceroy de ne plus troubler le Visiteur dans l'Exercice de sa Commission. Ce Prélat rétablit la Discipline, & les pratiques de piété, dans les Eglises de la Calabre, d'Otrante, de la Pouille, & de quelques autres Provinces; fit de sages Réglemens, & retrancha une infinité d'abus. Le changement sensible, qu'on remarqua dans le Clergé, & dans le Peuple, faisoit qu'on ne pouvoit se lasser d'applaudir à la vigilance Pastorale d'un Pape, qui étendoit ses soins sur toutes les Eglises.

CL. Vigilance, & fermeté pour rétablir la Discipline Ecclésiastique, dans le Royaume de Naples.

Celles des Etats de Venise en ressentirent les effets: Pie V leur envoya en qualité de Nonce Apostolique, Jean-Antoine Fachinetti, Personnage Illustre, qui monta depuis sur la Chaire de saint Pierre, sous le nom d'Innocent IX. Saint Pie lui enjoignit de travailler avec une sage fermeté à la Réforme du Clergé, dont les mœurs corrompues étoient un sujet de scan-

CLI. Et dans les Etats de Venise.

dale aux Peuples, & leur servoit de prétexte pour vivre dans le désordre : il écrivit en même tems au Sénat, pour le prier de favoriser le Nonce dans l'éxécution de ses Ordres; puisque la République de Venise étant la gloire de l'Italie, & le Boulevard de l'Eglise, il y alloit de l'honneur, aussi bien que de la conscience de ceux qui en avoient le Gouvernement, de l'assister dans la résolution qu'il avoit prise de régler le Clergé, de faire cesser les scandales, & de retrancher les abus. Sa Sainteté ajoutoit qu'il ne suffisoit pas à un Prince d'être bon, s'il n'employoit toute son Autorité à réprimer le mal; & que les malheurs, qui désoloient tant de Royaumes, n'avoient d'autre source que la négligence des Souverains, à s'opposer au vice. Le Sénat reçut avec reconnoissance les Avertissemens du Vicaire de JESUS-CHRIST, & le fit remercier par son Ambassadeur, des soins Paternels qu'ils prenoit pour le bien de la République. Les Evêques se prétérent aussi aux désirs du Nonce; approuvérent fort les Réglemens qu'il leur proposa, & s'engagérent à les faire observer dans leurs Diocèses.

CLII. Pour la pacification de l'Isle de Corse.

Le zéle de S. Pie, & ses charitables soins contribuérent aussi beaucoup à la pacification de l'Isle de Corse. Depuis plusieurs années, ces Insulaires, qui se croyoient maltraités par les Génois, avoient pris les Armes; & il y avoit eû bien du sang répandu. Après plusieurs Combats, où les Génois & les Corses, avoient été tantôt victorieux, & tantôt vaincus, on avoit fait succéder à la force ouverte le poison, la trahison, les assassinats, & semblables moyens, qu'il n'est jamais permis d'employer contre les plus grands Ennemis. Le S. Pape, qui ne cessoit de demander à Dieu la fin de tous ces maux, exhorta la République de Génes, de tenter la voye de la douceur, pour gagner, & réduire les Insulaires. Le Sénat ne rejetta pas ce moyen; & par la médiation de l'Evêque de Sagone, la paix fut conclue, sous ces quatre conditions: 1°. Qu'on accorderoit une Amnistie générale à tout le Peuple : 2°. Qu'on diminueroit les Tailles & les Subsides : 3°. Qu'on fourniroit à Alphonse Sampierre, Chef des Mécontens, des Vaisseaux pour se retirer en France : 4°. Qu'on lui accorderoit huit années pour disposer de ses Biens. Ces Articles acceptés de part & d'autre, Alphonse sortit de l'Isle; on publia un Pardon général; & la tranquillité fut rétablie. Pie V en remercia Dieu; & pour affermir davantage une paix, qui étoit le fruit de ses priéres, il écrivit la Lettre suivante au Doge, & au Sénat.

CLIII. Lettre du Pape au Sénat de Génes.

« Comme la Réduction de l'Isle de Corse sous votre Do» mination, est un effet de la Toute-Puissance de Dieu, qui a

voulu mettre fin par sa miséricorde à une Guerre si cruelle, « nous en avons ressenti beaucoup de joye, & nous en avons « rendu nos actions de graces au Seigneur. Il ne nous reste « qu'à vous exhorter de recevoir les Peuples de cette Isle, « comme des Enfans qui se repentent de leurs fautes passées; « de les traiter en Peres plutôt qu'en Souverains; & de leur « procurer des Maîtres, qui en les instruisant de leurs devoirs, « les engagent à les remplir. Cette conduite Chrétienne vous « attirera les Bénédictions du Ciel, vous conciliera l'estime « des Etrangers, & l'affection de vos Peuples, qui vous seront « plus soumis, plus fidéles, & plus attachés. Si par le moyen « des Instructions que vous leur procurerez, ils commencent, « comme nous l'espérons, à connoître la vertu, & à la prati- « quer, vous n'aurez plus sujet d'appréhender des Révoltes; « parce que ceux qui pratiquent la Justice, ont horreur de ces « soulévemens. Comme la piété des Habitans de Corse s'est « extrêmement ralentie, pendant les désordres de la Guerre, « pour n'avoir pas été cultivée par la Parole de Dieu; il est « de votre devoir, autant que de votre intérêt, d'employer « tous vos soins à les faire instruire, & à leur procurer tout ce « qui peut contribuer à leur Salut. Nous seconderons vos bon- « nes intentions de tout notre pouvoir, ce devoir étant une « obligation attachée à la Charge, que Dieu nous a imposée, « quoique nous en fussions très-indignes. Nous avertirons par « nos Brefs les Evêques de l'Isle, d'avoir un soin particulier « de leur Troupeau. Nous vous exhortons de nouveau comme « nos chers Enfans en JESUS-CHRIST, d'avoir pitié de ce pau- « vre Peuple, presque ruiné par les pertes qu'il a souffertes pen- « dant la Guerre, & de le gouverner toujours plutôt par la dou- « ceur que par la force. Outre que cette conduite est plus assurée « pour gagner l'affection des Peuples, elle est conforme aux Ma- « ximes de JESUS-CHRIST, par le secours duquel vous êtes ren- « trés en possession de cette Isle, &c. A Rome le 24 Avril 1569. »

CLIV. Il écrit aux Evêques de Corse.

Le saint Pontife exécuta ce qu'il avoit promis: en envoyant dans l'Isle de Corse, des Hommes puissans en œuvres & en paroles, pour y rétablir toutes choses, & dans le Clergé, & parmi les Peuples, il écrivit de Lettres fortes & patétiques à tous les Prélats, pour réveiller leur zéle, & les engager à remplir avec une nouvelle application tous les devoirs de la Sollicitude Pastorale: « Si vous faites réfléxion, leur disoit-il, « aux devoirs de l'Episcopat, vous serez persuadés que vous « devez employer votre zéle, & tous vos soins à paître vos «

» Brebis, & à corriger les mœurs corrompues de votre Clergé, » & de votre Peuple, usant tantôt de douceur, & tantôt de » sévérité, selon les dispositions que vous trouverez dans les » esprits. Faites exécuter les Décrets du Saint Concile de » Trente; & arrêtez cette suite de péchés, que le libertinage, » & l'impiété ont rendus publics. Appliquez-vous particulié» rement à établir dans tous vos Diocèses, des Maîtres d'E» cole vertueux, qui instruisent les Enfans; & même ceux qui » sont plus âgés: ordonnez-leur de leur enseigner le Cathé» chisme du Concile, que nous avons fait traduire en Langue » vulgaire; portez les Fidéles à entendre la Parole de Dieu » les jours de Dimanche & de Fêtes, à pratiquer la Piété » & les Œuvres de Miséricorde; & animez-les à ces saints » Exercices autant par vos bons exemples, que par vos fer» ventes Exhortations. Méditez le jour & la nuit la Loi du » Seigneur, pour connoître, & ce que vous devez faire pour » votre Salut, & ce qui peut contribuer à celui de vos Peu» ples. N'oubliez pas que le Souverain Pasteur vous fera ren» dre un compte éxact de tout ce que vous auiez fait, ou omis » dans l'Exercice de la Charge qu'il vous a imposée; & qu'il » ne nous considérera pas tant par le Rang élevé, que nous » aurons tenu dans son Eglise, que par les bonnes œuvres, que » nous aurons faites dans l'Episcopat ».

CLV. Il console & soutient les Catholiques a Dantzick.

Ce sont les expressions de ce saint Pape, dans son Bref à l'Evêque d'Aiazze. Et pendant qu'il travailloit ainsi à faire fleurir la Religion dans le Royaume de Corse, il ne se donnoit pas de moindres soins à en rétablir l'Exercice dans celui de Prusse. Il commença par la Ville de Dantzick, une des plus célébres de l'Europe par l'étendue de son Commerce. L'Hérésie de Luther y avoit déja fait une infinité d'Apostats. Les Prêtres, les Religieux, tous les bons Catholiques, qui n'avoient pas succombé à la tentation, avoient été dépouillés de leurs Biens, proscrits, & chassés de la Ville; & les Luthériens s'étoient mis en possession des Eglises. Le crédit de saint Pie fut assez puissant pour remédier à une partie de ces maux; & la réputation de Sa Sainteté trouva tant de respect, dans une Ville toute infectée d'Hérésie, qu'il fit rendre aux Religieux de saint Dominique, leur Eglise, leur Couvent, & la liberté d'y exercer publiquement la Religion Catholique. Leurs Prédications eurent tant de succès, que dans très-peu de tems ils ramenérent une multitude de Citoyens, qui s'étoient laissé surprendre, & leur firent abjurer leurs Erreurs.

Ils parcoururent depuis avec le même fruit plusieurs Bourgades de la Prusse. Le Pape envoya à leurs secours plusieurs autres Ouvriers Evangéliques, & de grosses sommes d'argent, pour secourir les Pauvres de ce Pays. La rage des Hérétiques, qui ont ruiné dans la suite tout ce que ces fervens Missionnaires avoient établi, semble avoir respecté l'Ordre de saint Dominique, puisqu'encore aujourd'hui ils souffrent dans un Fauxbourg de Dantzick un fameux Monastére de cet Ordre; où tous les Catholiques ont la consolation de pouvoir aller entendre la Messe & la Prédication, & recevoir les Sacremens. La mémoire de Pie y est surtout en Bénédiction (1).

CLVI. Défend les droits de l'Eglise de Trente.

L'Eglise de Trente n'oublie pas non plus les services importans que lui rendit le même Pape, contre les entreprises d'un Prince qui avoit voulu la dépouiller de ses droits. Quelques Flateurs ayant mis dans l'esprit de Ferdinand d'Autriche, qu'il avoit une entiére Jurisdiction sur l'Eglise de Trente, cet Archiduc s'en empara de vive force, malgré la paisible possession, dont l'Evêque jouissoit depuis plus de cent ans. Le Cardinal Madruce, alors Evêque de Trente, n'eût pas besoin de solliciter le zéle de Pie V. Dès qu'il eût connoissance de cette Usurpation, il se mit en devoir de la faire cesser, ou de la punir avec rigueur. Il employa d'abord le Ministére de ses Nonces, pour représenter à l'Archiduc, & à l'Empereur son Frere, la tache que cette violente entreprise feroit à la Maison d'Autriche, le mauvais éxemple qu'elle donneroit aux Protestans d'Allemagne, & la nécessité inévitable où se trouveroit le Saint Siége de sévir contre l'Usurpateur. En écrivant sur ce sujet à l'Empereur Maximilien II, le Pape lui disoit: « Nous croyons que Votre Majesté a assez de lumiéres, pour connoître toute l'injustice de cette entreprise; & qu'il est de notre devoir de ne la pas souffrir. C'est ce qui nous porte à prier Votre Majesté par ces Présentes, d'employer son Autorité pour porter l'Archiduc à rétablir les choses dans l'état, où elles étoient depuis cent ans: autrement nous ne pourrons plus différer d'employer les remédes nécessaires pour l'y obliger. Notre affection envers lui, & le respect pour Votre Majesté, nous ont fait différer jusqu'aujourd'hui ces remédes, qui ne peuvent lui être que très-fâcheux: & comme nous ne les pouvons plus refuser aux nécessités d'une «

In Act. Sanct. pag. 656. n. 164.

CLVII. Il écrit pour cela à l'Empereur Maximilien II.

(1) Cujus quidem singularis beneficii haud immemores illæ gentes, in hanc usque diem cum gratiarum actione Pii laudes concelebrare non desinunt. *In Act. Sanct. pag. 661. n. 183.*

» Eglise opprimée, sans nous rendre Prévaricateurs de notre » Ministére Apostolique, nous espérons que Votre Majesté » engagera l'Archiduc son Frere, à ne nous pas contraindre » d'user contre lui de l'Autorité que Dieu nous a confiée, pour » défendre l'Eglise son Epouse, &c. »

CLVIII. On se rend à ses désirs.

Ces Princes connoissant la fermeté infléxible du Pape, n'attendirent pas qu'il lançât les foudres, qu'il avoit déja à la main. Le Cardinal Madruce devint lui-même leur Intercesseur pour appaiser Sa Sainteté; & les choses s'accommodérent; Ferdinand renonça à ses prétentions, & l'Eglise de Trente fut maintenue dans la possession de ses anciens Droits (1). Pour les attaquer avec impunité, on ne pouvoit choisir un tems moins favorable, que celui du Pontificat de Pie V. Le zéle de ce Pape toujours en action, n'étoit pas moins étendu, que les besoins & les maux de toutes les Eglises. Son exemple, & ses pressantes Exhortations, ranimoient le courage des autres Pasteurs: il en inspiroit aux plus timides; il combloit aussi de louanges & de faveurs, ceux qui remplissoient dignement leur Ministére; leurs intérêts étoient les siens; & il faisoit voir dans toutes les occasions, combien leur conservation lui étoit précieuse. C'est ce qu'on peut particuliérement remarquer dans l'Histoire de saint Charles Borromée.

L'an 1569.

CLIX. Saint Charles Borromée Archevêque de Milan, soutenu dans les Droits de son Eglise.

Le zéle de ce saint Cardinal l'avoit porté à faire certains coups d'éclat, pour arrêter de grands désordres, qui se commettoient dans la Ville de Milan. Les Officiers du Roy Catholique s'en offensérent, & maltraitérent ceux de l'Archevêque. Saint Pie informé de cette violence, établit à Rome une Congrégation de Cardinaux, & de Docteurs, pour éxaminer ce différend. Il cita le Président, & deux Sénateurs, par l'ordre desquels la violence avoit été faite; & non content d'avoir écrit au Duc d'Alburquerque, Gouverneur de Milan, pour le prier de faire ensorte que l'Eglise, & l'Archevêque reçussent la satisfaction qui leur étoit dûë, il envoya ses Légats pour le même sujet à la Cour de Madrid. Philippe II ayant tout éxaminé, & reconnu la justice des Demandes du Saint Pere, écrivit aux Magistrats de Milan, qu'il vouloit qu'on conservât ses Droits, mais sans ôter à l'Eglise ceux qui lui ap-

Act. Sanct. p. 663. n. 191, 192.

(1) Interim Christophorus Madrutius, Cardinalis Tridentinus apellatus, magnæ vir auctoritatis, & ejus Collega Ludovicus, ejusdem civitatis Episcopus, uti ferenda Anathematis sententia supersederet Pio supplicavere, nam fore Brevi id quod fuit, ut ejus rei absque Ecclesiæ damno componendæ ratio consiliumque caparetur. Itaque de illius Ecclesiæ jure cùm nihil decessisset, eam Pius gravi periculo liberavit. *In Act. Sanct. pag. 656. n. 164.*

partiennent légitimement. Sa Majesté condamna le procédé de ses Officiers; & les obligea à faire à l'Archevêque de Milan une réparation publique, selon les intentions du Vicaire de Jesus-Christ.

CLX. Le Pape l'exhorte à réformer plusieurs abus dans son Diocèse.

Saint Pie ayant appris que certains Prédicateurs corrompoient l'esprit de plusieurs, par leur pernicieuse Doctrine; que les mœurs du Clergé n'édifioient pas les Peuples, & que les Scandales se multiplioient, dans quelques parties du vaste Diocèse de Milan, ordonna à saint Charles Borromée de se transporter sur les Lieux, afin de remédier à tous ces désordres: le pieux Cardinal obéït avec diligence; & le Seigneur bénit visiblement le zéle de l'un & de l'autre. Ce fut dans le mois de Février 1568, que saint Charles Borromée, après avoir ordonné des Priéres publiques, pour le succès de cette Affaire, partit de Milan: bientôt après il entra dans les trois Vallées, Lévantine, Bregno & Riparie, qui étoient alors de la dépendance des trois Cantons Suisses, Uri, Schwitz, & Undervalde. Il y renouvella toute la face de la Religion, y destitua les Prêtres ignorans, & vicieux, & y en établit d'autres capables de rendre à la Foi, & à la pureté des mœurs leur premier éclat. La Visite heureusement terminée, le saint Prélat assembla tout le Clergé des trois Vallées; & tacha d'imprimer fortement aux Ecclésiastiques, l'obligation où ils étoient en qualité de Prêtres & de Pasteurs, de vivre saintement, de conduire leur Troupeau dans la voye de l'Evangile, & de reprendre les Loix de l'ancienne Discipline, dont on ne voyoit plus parmi eux aucun vestige. Le Clergé le promit, en acceptant publiquement les Décrets du Concile de Trente, & ceux du dernier Concile Provincial que saint Charles avoit tenu à Milan.

Hist. Eccl. Liv. CLXXI, n. 23. &c.

Ce fut un nouveau sujet de consolation pour le saint Cardinal, d'entendre le Discours d'un des Députés, qui, parlant au nom des trois Cantons, dit, que leurs Seigneurs reconnoissoient avoir passé les bornes, en permettant que les Gouverneurs & les Juges du Pays, usassent de leur Autorité sur les Ecclésiastiques; mais qu'ils y avoient été contraints par la mauvaise conduite du Clergé, laquelle étant publique & scandaleuse, n'étoit point punie par les Archevêques, qui depuis un tems immémorial négligeoient les pauvres Vallées: qu'ils espéroient qu'à l'avenir les Affaires changeroient de bien en mieux, ayant encore parmi eux plusieurs de leur Nation qui avoient été envoyés au Concile de Trente, dont on avoit ac-

cepté les Décrets, à l'obſervation deſquels ils veilleroient, bien réſolus d'obéïr au Cardinal Archevêque, qu'ils reconnoiſſoient pour leur Paſteur. On remarque en effet que depuis ce tems-là, il y eût toujours une parfaite intelligence entre le ſaint Prélat & ces Seigneurs: ce qui, avec le ſecours des Miniſtres envoyés par le Pape, contribua beaucoup à affermir les Peuples dans la Profeſſion de la Foi Catholique, & dans les Pratiques de Piété.

Le Saint Pere avoit concerté avec ſaint Charles Borromée, l'éxécution d'un autre deſſein, qui ne devoit pas moins contribuer à l'édification de l'Egliſe, mais dont le ſuccès ne fut pas heureux. L'Ordre appellé *des Freres Humiliés*, fondé vers le milieu du douziéme Siécle, & approuvé en 1200 par le Pape Innocent III, s'étoit extrêmement relâché; la diſſipation & la corruption y paroiſſoient générales. Les Supérieurs qu'on nommoit Prevôts, au lieu de chercher un reméde au mal, en étoient eux-mêmes la ſource, ou l'occaſion. S'étant rendus perpétuels, ils ſe regardoient comme Propriétaires des Revenus communs des Monaſtéres; & réſignoient leurs Prevotés, comme ſi elles euſſent été des Bénéfices en Titre. Les plus mauvais Sujets pouvoient y prétendre avec de l'argent. De là le mépris de la Régle, l'oubli des Vœux, l'Ambition, la Simonie, & tous les autres déſordes qu'on peut s'imaginer. S. Pie cherchoit depuis pluſieurs années, les moyens de rapeller ces Religieux, ſinon à la premiére ferveur de leurs Peres, du moins à une Diſcipline éxacte, & à l'obſervation des Loix eſſentielles de leur Ordre. Saint Charles Borromée en étoit Protecteur; & cette Qualité, jointe à toutes les Vertus de ce ſaint Cardinal, fit que le Pape le chargea de la difficile Commiſſion de réformer les Freres Humiliés. Pour cet effet, il lui donna l'Autorité de Délégué du Saint Siége, & fit expédier deux Brefs. Par le premier, il accordoit à ſaint Charles, la faculté d'impoſer ſur toutes les Prevotés de l'Ordre, une Décime, pour établir un Noviciat: & par le ſecond, il lui donnoit un plein pouvoir d'ordonner, & d'éxécuter tout ce qui ſe trouveroit être néceſſaire au bien de la Religion.

CLXI. Particuliérement dans l'Ordre des Freres Humiliés.

Pour y procéder avec ordre, & ſelon les Inſtructions de Sa Sainteté, le Cardinal Borromée indiqua un Chapitre Général dans la Ville de Crémone; il s'y rendit en perſonne; & après la lecture du ſecond Bref du Pape, il publia pluſieurs ſages Réglemens, qui ne tendoient tous qu'au bon ordre, au maintien, ou plutôt au rétabliſſement de la Diſcipline réguliére Il établiſſoit

établissoit le commun parmi les Religieux, retranchoit toute propriété, ordonnoit que les Prevôtés seroient triennales, & qu'on ne les obtiendroit que par voye de Suffrage. La plûpart des Religieux particuliers se soûmirent avec plaisir à ces Statuts. Mais il n'en fut pas de même des Prevôts, qui, se voyant déchus de l'espérance de jouir toujours de leurs Supériorités, & des Revenus qui y étoient attachés, s'opposérent vivement à cette Réforme. Ils employérent le crédit des Princes, & des plus Grands Seigneurs, pour tâcher de fléchir le Pape sur ce sujet. Les Parens intéressés firent beaucoup de bruit; & on n'oublia rien pour intimider le Cardinal, ou pour surprendre la Religion du Saint Pontife. Mais tout ce qu'on fit, fut inutile: on n'avoit pas entrepris une œuvre si sainte, & si nécessaire, pour en demeurer là. On s'étoit attendu aux plus fortes oppositions; & on étoit bien résolu d'y avoir moins d'égard, qu'à ce que demandoient la gloire de Dieu, l'honneur de la Religion, le Salut des Religieux, & l'édification des Fidéles.

Hist. Eccl. Liv. CLXXI, n. 26. & n. 116.

CLXII. Oppositions à la Réforme.

Cette fermeté, qui auroit dû vaincre la résistance des Prevôts, les irrita; & ils prirent la résolution insensée de s'en venger, en attentant à la vie même de leur Réformateur. Trois d'entr'eux, Supérieurs des Maisons de Verceil, de Vérone & de Caravaggio, concertérent ensemble ce détestable dessein, ne doutant pas que par la mort du Cardinal, la Réforme qui étoit toute récente, ne se détruisît d'elle-même: ne pensant pas que le Ciel ne laisse jamais impunis de si grands crimes, & que le Pape régnant ne tarderoit pas à en faire une justice éxemplaire. Ils communiquérent leur résolution à quelques Particuliers, qui entrérent à l'aveugle dans leur complot; & choisirent pour l'éxécuter un de leurs Religieux, nommé Jérôme Donat de Farina. Ce Scélérat, homme perdu de débauches, promit la tête de l'Archevêque de Milan pour quarante Ecus d'Or. Comme on n'avoit pas cette Somme en Argent comptant, on l'alla enlever par une violence sacrilége, dans le Trésor de l'Eglise de Briera; d'où Jérôme Donat, qui étoit à la tête des Voleurs, enleva encore des Vases Sacrés, & des Meubles précieux, qu'il vendit à son profit. Après ce Vol & quelques autres, il parcourut en Habit de Laïque quelques Villages du voisinage de Milan, & il acheta deux Arquebuses à Roüet, pour s'en servir à éxécuter son dessein. Il avoit d'abord résolu de tuer le Cardinal dans l'Eglise de S. Barnabé, pendant qu'il diroit la Messe; mais n'y ayant pû réussir, il choisit le Palais même du Prélat. Comme il sçavoit que saint

CLXIII. On conspire contre la vie du saint Cardinal.

Vide In Act. Sanct. pag. 663. n. 193.

Charles avoit coûtume de faire la Priére tous les soirs avec ses Domestiques, dans la Chapelle de l'Archevêché, il se mit à la porte, & de quatre pas il tira sur le Saint, qui étoit à genoux devant l'Autel. C'étoit un Mercredi vingt-six d'Octobre 1569, sur l'entrée de la nuit; pendant qu'on chantoit ces paroles de JESUS-CHRIST: *Que votre cœur ne se trouble pas.*

CLXIV. Attentat sacrilége.

Le bruit du coup fit cesser la Musique, chacun se leva avec émotion. Le Cardinal seul sans être troublé, quoiqu'il se crut blessé à mort, fit remettre tous les Assistans en leurs places, & acheva avec beaucoup de tranquillité sa priére, offrant sa vie à Dieu, & lui rendant graces de ce qu'il avoit trouvé l'occasion de la perdre pour la justice. Cependant l'Assassin trouva celle de sortir de la Chapelle, & du Palais, sans que personne courut après lui pour l'arrêter. Nous omettons toutes les suites de cet Evénement, qui appartiennent à la seule Histoire de saint Charles, pour ne parler que de celles qui doivent aussi entrer dans la vie de saint Pie. Il suffit de dire, que, par une protection visible du Ciel sur le saint Archevêque, la balle qui l'avoit frappé à l'épine du dos, n'avoit fait que noircir son Rochet, & étoit tombée à ses piés; il n'y eut qu'une dragée qui perça les Habits jusqu'à la chair, où elle fit seulement une petite tumeur un peu noirâtre. Cet accident ayant mis toute la Ville de Milan en rumeur, le Sénat en Corps, les Magistrats, toutes les Communautés Ecclésiastiques, & Réguliéres, s'empressérent de donner à leur saint Archevêque, des témoignages sincéres de leur dévouement, & de leur respect; le Gouverneur courut des premiers au Palais, pour marquer à ce Grand Cardinal sa vive douleur, & lui offrir tout son pouvoir pour la sûreté de sa Personne. Le Saint reçut les complimens des uns & des autres, avec de grands témoignages de reconnoissance; les assura qu'il vouloit laisser cette affaire au Jugement de Dieu; & se contenta d'envoyer un Exprès au Pape, avec une Lettre, où il disoit:

CLXV. Miracle de protection.

CLXVI. S. Charles Borromée, instruit le Pape de ce qui s'est passé.

Le Seigneur Ormanette raportera à Votre Sainteté, ce qui m'est arrivé depuis trois jours; & quoique cette action doive vous causer du chagrin, vous reconnoîtrez toutefois combien la bonté du Seigneur a été grande à mon égard, m'ayant préservé de la mort d'une maniére si miraculeuse. Ce n'a pas été sans doute par raport à moi, n'étant pas digne de cette faveur; mais pour la sainteté du Lieu, ou pour ma Dignité, ou afin de m'accorder plus de tems de faire pénitence, comme je sçai que j'en ai besoin; ou pour quelques autres causes, qu'on

ne doit pas curieusement rechercher. Ainsi Votre Sainteté aura plus de sujet de s'en réjouir, que de s'en affliger. Quant à moi, j'en rends des Graces infinies à Dieu, & j'espére que cet accident produira quelque bon fruit, qui mûrira pour l'honneur & la gloire de Sa Majesté Divine. Je lui en demande la grace.

CLXVII. Réponse de Pie V.

Pie V, pénétré en même tems de douleur & de joye, répondit au saint Archevêque, que le partage des Saints depuis le tems d'Abel étoit d'être persécutés par les Méchans ; qu'il gémissoit sur l'aveuglement de ceux, qui, pour ne pas vivre dans la crainte de Dieu, se fatiguent inutilement, & se précipitent dans un abîme de malheurs : qu'il avoit rendu grace au Seigneur de ce qu'il avoit bien voulu le préserver du péril ; mais qu'il l'exhortoit à prendre un peu plus de soin de sa Personne.

CLXVIII. Qui envoye un Commissaire Apostolique à Milan.

Le Pape assembla aussitôt le Consistoire des Cardinaux, pour leur apprendre le danger que saint Charles avoit couru : & dans la résolution de punir sévérement un si grand attentat, il envoya un Commissaire Apostolique à Milan pour en informer. Les Recherches du Gouverneur, pour découvrir l'Assassin & ses Complices, avoient été inutiles : celles du Ministre du Pape ne le furent pas de même. Antoine Scarampa, Evêque de Lodi, chargé de cette Commission, étant arrivé à Milan, fit publier & afficher l'Ordonnance de Sa Sainteté, par laquelle il étoit enjoint, sous peine d'encourir les plus rigoureuses Censures, à tous ceux qui sçauroient quelque chose de l'attentat commis contre le Cardinal Borromée, de le venir incessanment déclarer.

CLXIX. L'Assassin & quelques Complices sont arrêtés.

Deux Prevôts de l'Ordre des Humiliés, dont l'un avoit sçu le complot, & l'autre en étoit complice, vinrent se présenter au Nonce, qui reçut d'abord leur Déposition ; il les interrogea, s'apperçut qu'ils varioient dans leurs Réponses, & qu'ils se contredisoient ; il jugea qu'ils étoient coupables, & les fit arrêter. L'aveu des Prisonniers confirma la vérité du Jugement du Nonce : en confessant leur crime, ces Prevôts nommérent quelques autres Complices, & en particulier Jérôme Donat de Farina, qui avoit tiré sur le Cardinal : on le saisit.

On vit alors entre deux grands Saints une espéce de combat de Religion ; la douceur & la charité, dans la conduite du saint Archevêque de Milan ; le zéle de la justice, & la fermeté dans celle du saint Pontife. Le Cardinal, touché de compassion pour les Coupables, demandoit instanment leur grace.

CLXX. Et punis selon les Loix.

Le Pape, ayant en vûe le bien public, ne se laissa point fléchir. Les Criminels furent dégradés, & punis du dernier Supplice.

LIVRE XXVIII.

SAINT PIE V.

Act. Sanct. p. 664. Ciaconius. De Thou. Hist. Eccl. Liv. CLXXII, n. 37, 38. &c.

Mais saint Pie ne s'arrêta pas là; les Scandales publics & continuels des Freres Humiliés; & le peu d'espérance de les faire jamais vivre en Chrétiens, après tout ce qu'on avoit souvent tenté pour les ramener au devoir, lui fit résoudre l'entiére abolition de cet Ordre, quelques obstacles, qu'il s'attendit d'y trouver du côté de L'Espagne, & d'ailleurs. Pour ne point faire de fausse démarche dans une affaire si importante, le Pape assembla le Collége des Cardinaux, & leur demanda leurs avis, qui se trouvérent conformes à ses vûes. Mais ce dessein ne fut pas plutôt connu à Milan, qu'on eût recours à saint Charles, pour le prier de detourner le coup; &, selon son avis, il fut résolu qu'on enverroit à Rome le Général, qui promettroit au Pape d'accepter telle Réforme qu'il lui plairoit; que la Ville en écriroit elle-même à Sa Sainteté; & que ses Lettres seroient accompagnées de celles du Cardinal.

CLXXI. Malgré les plus belles promesses, & les plus fortes sollicitations, le Pape abolit l'Ordre des Humiliés.

Le Général étant arrivé à Rome, alla se jetter aux piés du Pape; & en répendant beaucoup de larmes, il lui présenta les Lettres de la Ville, & de l'Archevêque de Milan; supplia Sa Sainteté d'user de clémence envers son Ordre; & voulut lui faire espérer un changement réel & constant pour l'avenir. Mais le Pape lui répondit, que l'énormité du crime qu'on venoit de commettre, & le peu d'espérance qu'il avoit de la conversion des Religieux, ne lui permettoient point d'agir avec indulgence, & que leur destruction étoit résolue. Ainsi ferme dans son projet, après avoir beaucoup loué la charité du Cardinal, & la piété des Milanois, il assembla son Consistoire; & de son Autorité Apostolique, il supprima l'Ordre des Humiliés (*). Il ordonna que les Novices, s'il y en avoit, seroient mis hors des Monastéres; & que les cent soixante-quatorze Profés qui restoient, se retireroient dans les Maisons qui leur seroient assignées, pour y mener une vie conforme à leur Profession, sous la Jurisdiction des Ordinaires. Sa Sainteté accorda à saint Charles Borromée, quelques Monastéres des Freres Humiliés, avec leurs Revenus, pour l'Etablissement & l'entretien de quelques Colléges & Séminaires.

Pendant le cours de cette affaire, Pie V en avoit terminé une autre, dans laquelle il avoit fait paroître, que s'il étoit

(*) Cet Ordre, établi vers l'an 1134, par quelques Gentilshommes de Milan, qui après une longue captivité en Allemagne, de retour en Italie, se séparérent de leurs Femmes, & mirent en commun tous leurs biens, avoit quatre-vingt-dix Monastéres, & ne comptoit que 170, ou 174 Religieux, lorsqu'il fut supprimé par deux Brefs du septiéme & huitiéme Février 1571, parce qu'il y avoit plusieurs Prevôtés, où le Prevôt étoit seul jouissant de tous les Revenus. *Hist. Eccl. Liv. CLXXI, n. 36. & Liv. CLXXII, n. 38.*

sévére quand il falloit punir de grands crimes, il ne sçavoit pas moins récompenser les vertus, & reconnoître les services rendus à la Religion. Alphonse Duc de Ferrare, & Côme de Médicis Duc de Florence, se disputoient depuis long-tems la presséance. Le Pape, pour terminer en un moment ces longs démêlés, créa Côme Grand Duc de Toscane; & il déclara dans sa Bulle, qu'il avoit cru devoir lui faire cet honneur, principalement pour ces raisons; qu'il surpassoit les autres Princes par sa piété, & son attachement au Saint Siége; qu'il avoit libéralement assisté de Soldats & d'Argent, le Roy de France dans les derniéres Guerres contre les Hérétiques; que dans les années précédentes, il avoit institué l'Ordre des Chevaliers de saint Etienne, pour la gloire de Dieu, la Propagation de la Foi Catholique, & la conservation de la sainte Religion; qu'il gouvernoit ses Peuples avec beaucoup de prudence, & une équité incorruptible; qu'il abondoit en Biens, & en Gens de Guerre, & possédoit de grands Etats; qu'il avoit une puissance absoluë, indépendante de tout autre Prince; & qu'il étoit allié de l'Empereur Maximilien, & de l'Auguste Maison de France; qu'enfin en le préférant aux autres, il imitoit ses Prédécesseurs Aléxandre III, Innocent III, & Honoré III, qui avoient autrefois créé les Rois de Portugal, de Bulgarie, & des Valaques; & qui avoient permis que le Duc de Bohëme pût prendre le nom de Roy.

LIVRE XXVIII.

SAINT PIE V.

CLXXII. Il donne à Côme de Médicis, le Titre de Grand Duc.

Inter Bullas Pii V, Const. 88. Ciaconius. Act Sanct. p. 664. n. 197. Hist. Eccl. Liv. CLXXI, n. 89.

En conséquence le Pape déclaroit, que par la plénitude de sa Puissance, & pour retrancher les Disputes touchant la presséance entre les Ducs de Florence, & de Ferrare, il élevoit Côme de Médicis à la qualité de Grand Duc de Toscane; sauf néanmoins les Droits des Villes, & Places, qui appartenoient à l'Eglise Romaine, & qui dépendoient de l'Autorité, Puissance & Jurisdiction du Saint Siége, ou de l'Empereur; comme aussi sans préjudice des Villes, & des Lieux, qui ne seroient pas du Domaine de la Maison de Médicis.

CLXXIII. Et le couronne à Rome.

Le Grand Duc se rendit à Rome, au commencement de Mars 1569, avec un Equipage magnifique, & accompagné de beaucoup de Noblesse. Le Pape qui avoit envoyé deux Cardinaux au-devant de lui, le reçut avec splendeur, le logea dans le Palais; & ayant reçu son Serment d'Obéïssance au Saint Siége, lui mit avec beaucoup de solemnité le Sceptre à la main, & lui donna avec la Rose bénite, la Couronne Royale, dont il avoit fait dessiner lui-même la forme.

L'Empereur s'opposa à ce qui avoit été fait, prétendant que

ce n'étoit qu'à lui à distribuer ces Titres, & ces Honneurs; & voulut intéresser dans sa Cause le Roy d'Espagne. Mais cela n'a pas empêché Côme & ses Successeurs, de profiter des avantages que Pie V leur avoit donnés. On peut voir dans l'Histoire, ce que le Cardinal Commendon, Légat du Pape en Allemagne, répondit à toutes les raisons de l'Empereur, & aux plaintes de ses Ministres.

CLXXIV. Beaux éxemples de vertu.

Duchesne, Hist. des Papes, p. 430. &c. Hist. Eccl. Liv. CLXXII, n. 64. 102.

Pour ne pas sortir des bornes que nous nous sommes prescrites, nous nous contenterons d'ajoûter, que pendant que le saint Pontife paroissoit occupé de plus grandes affaires, il continuoit à donner au Peuple Romain, les plus beaux éxemples de toutes les Vertus Chrétiennes. On le voyoit visiter les Hôpitaux de Rome, laver les piés des Pauvres; embrasser ceux dont les Corps étoient couverts d'Ulcéres, les consoler, les soutenir dans leurs maux, & les exhorter à une mort Chrétienne. Il donna vingt mille Ecus d'Or à l'Hôpital du S. Esprit, six mille au Séminaire des Clercs, cinq mille à la célébre Confrérie de l'Annonciade; & fonda plusieurs Dots pour marier de pauvres Filles. Le Bâtiment construit sous Paul III, pour les Nouveaux Convertis, étant trop serré, Pie V l'augmenta, & lui donna de nouveaux Revenus. Il assigna l'Eglise de sainte Marie Egyptienne, aux Arméniens, pour y faire l'Office Divin suivant leur Rite. Une Famine étant survenuë à Rome, il fit venir du Bled de Sicile, & de France, pour plus de cent mille Ecus d'Or; en fit distribuer gratuitement une partie aux plus pauvres, & vendre le reste à un prix beaucoup plus bas qu'on ne l'avoit acheté. Celui qui avoit soin de la Police à Rome, s'en étant plaint, il lui répondit qu'il seroit honteux à un Prince, & surtout à un Pape, de ne respirer que le gain. Il fournissoit généreusement aux besoins des Evêques chassés de leurs Siéges, par les Hérétiques, ou par les Infidéles; & il accordoit à d'autres leurs Bulles gratuitement. Une des attentions de ce saint Pape, étoit de n'élever aux Dignités de l'Eglise, que les plus Gens de Bien (1): entre vingt-un Cardinaux, qu'il fit en trois Promotions, plusieurs se distinguérent par leur esprit, leur Erudition, & les grands services qu'ils rendirent à la République Chrétienne. Nous parlerons ailleurs de trois excéllens Sujets, qu'il avoit tirés de l'Ordre de saint Dominique, pour les honorer de la Pourpre.

CLXXV. Pieuses libéralités du saint Pape.

CLXXVI. Il n'éléve aux Dignités que les plus Gens de Bien.

(1) Nulli apud ipsum ad Ecclesiæ Dignitates aditus patuit, nisi cui merita prudenti judicio expensa ad illas obtinendas viam stravissent, viresque ad illas probe exercendas abundè suppeditassent. *SS. Pap. Ben. XIV, Tom. I, p. 522. de Beat. & Canoniz.*

Pie V aima tellement les hommes vertueux & sçavans, qu'il n'en négligea aucun, quand il se fit connoître. Un Citoyen de la Ville d'Urbin, lui ayant dédié la Vie de JESUS-CHRIST, écrite par Landolfe, qu'il avoit traduite en Italien, Sa Sainteté l'en fit remercier en termes très-polis, lui fit présent de deux cens Ecus d'Or, & ordonna à son Dattaire de conférer à son Fils le premier Bénéfice qui seroit vacant, s'il étoit digne de le posséder.

CLXXVII. Récompense le mérite.

On connoit en Italie plusieurs pieux Etablissemens, qui font honneur à la mémoire de ce grand Pape. Dès le commencement de son Pontificat, il retira les Religieuses de son Ordre, du Couvent de saint Sixte, où l'air étoit mauvais, & leur fit bâtir le magnifique Monastére de Magnanapoli, proche le Quirinal. Outre plusieurs autres Couvens du même Ordre, qu'il eût soin de faire réparer & réformer, il en fonda un à Bosco, sa Patrie; & le remplit de Religieux, animés de l'esprit de leur saint Fondateur. Pie V fonda aussi un Collége à Pavie sous le nom de Ghisléri, pour élever la Jeunesse dans la Piété, & dans les Lettres. Il fit construire dans l'Eglise de la Minerve, dans la Chapelle des Caraffes, un beau Mausolée, en l'honneur de Paul IV, qui l'avoit fait Cardinal: il eût le même zéle pour la mémoire du Cardinal Carpi, & du Cardinal Alphonse ses Bienfaiteurs. Par une Bulle du sixiéme Octobre 1571, il ordonna aux Ordinaires des Lieux, d'établir chacun dans son Diocèse, une ou plusieurs Maisons semblables à celle de la Doctrine Chrétienne à Rome, pour l'Instruction de la Jeunesse.

CLXXVIII. Utiles établissemens.

Comme c'est de la bonne éducation, qu'on donne aux jeunes Gens, que dependent principalement le bonheur des Familles, la Paix de la République, & celle de l'Eglise; le Saint Pere donnoit tous ses soins, pour que les Evêques & les Princes Chrétiens veillassent d'une maniére particuliére, sur un point de cette importance. Il vouloit qu'on fit beaucoup d'attention au caractére des personnes, à qui on confioit cet Emploi; aussi bien qu'aux Principes & aux Maximes, dont les Maîtres étoient imbus, & qu'ils devoient communiquer à leurs Disciples Nous avons fait remarquer dans un autre Ouvrage, quel étoit l'attachement de ce Pape à la Doctrine de saint Thomas, & une partie de ce qu'il fit pour faire respecter l'Autorité, & répandre davantage les Ouvrages de ce grand Docteur. Par une Bulle du onziéme Avril 1567, il avoit ordonné que la Fête de saint Thomas d'Aquin seroit observée de précepte

CLXXIX. Attentions de S. Pie, pour l'Education de la Jeunesse.

Vie de S. Thomas, Liv. V, pag. 605. Liv. VI, pag. 730.

Bullar. Ord. Tom. V, pag. 155.

CLXXX. Il procure une nouvelle Edition de tous les Ouvrages de S. Thomas.

dans la Ville, & dans toute l'étendue du Royaume de Naples: & que dans tout le Monde Chrétien, le Clergé Séculier & Régulier en feroit l'Office, avec la même solemnité, que le Pape Boniface VIII avoit prescrite, pour la Fête des quatre premiers Docteurs de l'Eglise Latine. Il fit travailler en même tems à une nouvelle Edition de tous les Ouvrages du Docteur Angélique; & afin que cette Edition, qui parut en 1570, fut la plus éxacte, la plus correcte, & la plus parfaite de toutes; Sa Sainteté n'épargna ni soins, ni dépenses: les plus habiles Théologiens de son tems y furent employés, sous la Direction du Pere Vincent Justiniani, Général des FF. Prêcheurs, depuis Cardinal, & de Thomas Manriqués, Religieux du même Ordre, Maître du Sacré Palais.

Il nous reste à parler de deux grands Evénemens du seiziéme Siécle, qui doivent nécessairement entrer dans cette Histoire; la captivité de Marie Stuart Reine d'Ecosse, & la Ligue Sainte des Princes Chrétiens contre Selim II, Empereur des Turcs. Le premier occupa pendant plusieurs années l'esprit, & la Sollicitude Pastorale du Vicaire de JESUS-CHRIST; & le Monde Chrétien attribua à son zéle actif, à sa vigilance, & au mérite de ses Priéres, l'heureux succès du second.

CLXXXI. Tristes avantures de Marie Stuart, Reine d'Ecosse.

Les nouvelles Hérésies s'étant introduites en Ecosse, firent de ce Royaume auparavant Catholique, le Théâtre sanglant de la Rébellion, & le remplirent de Factions, de Meurtres, & de Carnage. Marie Stuart, Fille unique de Jacques V, & Veuve de François II Roy de France, apellée à la Possession de la Couronne d'Ecosse, trouva dès son arrivée dans ses Etats, que les Calvinistes, & les Luthériens avoient allumé par tout le feu de la Division. Sa viduité n'étant pas compatible avec de si grandes affaires; la Reine, avec la Dispense du Pape, & le consentement des Grands de son Royaume, épousa Henry Stuart, Fils du Comte de Lénox son Cousin. Mais les Factieux ayant fait périr ce Prince par une Mine, qu'ils firent jouer sous sa Chambre, déchirérent la réputation de la Reine, l'accusérent de la mort de son Mary (*); & la plongérent dans une infinité de malheurs, dont les Historiens ont fait de longs, & de tristes

Vide Spondan. ad An. 1567. n. 1, 2, 3, 4.

(*) L'Anonyme, dont nous avons déja fait remarquer les traits Satyriques, aussi malhonnête homme, que mauvais Historien, ne se contente pas d'attribuer la mort du Roy d'Ecosse à la Reine son Epouse, il veut rendre encore Pie V Complice de ce crime. Après avoir dit que la Cour de Rome n'avance jamais plus heureusement ses affaires, qu'à la faveur des troubles & du désordre, il ajoûte, sur le témoignage d'un autre Hérétique: *On accuse le Pape d'avoir porté la Reine Marie à faire assassiner le Roy son Mary, par le Ministére de l'infame Bothvel. &c.*

Tom. V, pag. 12.

Récits.

Récits. On voulut la contraindre d'abjurer la Religion Catholique; on la força de se démettre de la Royauté en faveur de son Fils; & on la retint Prisonniere. Elle se vit exposée à mille indignités; & on attenta quelquefois à sa vie.

CLXXXII. Zéle de Pie V, en faveur de cette infortunée Princesse.

Pie V ne se contenta pas de plaindre les disgraces de cette Princesse, si cruellement persécutée; il crut qu'il étoit de son devoir de la secourir, & d'empêcher que la Religion Catholique ne fut entiérement anéantie dans ce Royaume. Il ordonna d'abord des Priéres publiques, il en fit des particuliéres; il écrivit aux Rois, & aux Princes Chrétiens, & les exhorta fortement d'envoyer des Troupes en Ecosse, pour retirer la Reine de la captivité, & maintenir la Religion dans ses Etats. Il essaya lui-même d'envoyer dans ce Pays, quelques Personnages vertueux, & expérimentés dans les affaires, avec de grosses Sommes d'argent, pour rétablir l'Ordre & la Paix dans ce Royaume. Environ un an après sa Détention, la Reine d'Ecosse trouva le moyen de se sauver. Quantité de Noblesse se rendit d'abord auprès d'elle. De l'avis de ces Seigneurs, elle publia une Protestation contre la violence de ses Sujets; & la Cession qu'elle avoit faite malgré elle, de sa Couronne, fut en même tems déclarée nulle. En dix jours elle eût assemblé sept mille hommes, avec lesquels elle marcha contre les Révoltés: mais ayant perdu la Bataille, elle s'enfuit en Angleterre; & lorsqu'elle fut arrivée sur les Frontiéres, elle informa de sa situation la Reine Elizabeth, remettant sa Personne, & sa fortune sous sa Protection.

Elizabeth, après avoir délibéré quelque tems sur la Réponse qu'elle devoit faire, fit assurer Marie, qu'elle employeroit volontiers ses forces, pour la rétablir dans son Royaume; mais elle la pria de n'entrer pas plus avant en Angleterre, & elle lui fit donner des Gardes, qui ne la quittérent point, de sorte que, sans être renfermée dans une Prison, elle étoit toujours Prisonniere. Les Ambassadeurs, que la Reine d'Angleterre envoya depuis en Ecosse, sous prétexte de moyenner le rétablissement de cette Princesse, & ceux à qui elle confia elle-même ses intérêts, la servirent fort mal. Les premiers avoient leurs Instructions sécrétes; & les derniers pensoient moins à remplir leur devoir, qu'à avancer leurs propres affaires. Les Amis même que la Reine Marie s'étoit fait en Angleterre, lui firent tort par un zéle trop précipité. Elizabeth voyant que son parti augmentoit, & se fortifioit, voulu s'assurer davantage de sa Personne, & la fit transporter au Château de Thutbury.

CLXXXIII. La Reine Elizabeth la fait arrêter.

Saint Pie, par le moyen de quelques zélés Catholiques, fit tenir ses Lettres à cette infortunée Princesse, pour l'encourager, & la consoler dans cette extrêmité. La Reine écrivit aussi au Saint Pontife; l'assura que sa bonté Paternelle étoit l'unique consolation, qui lui restoit; & après lui avoir représenté l'état pitoyable du Royaume d'Ecosse, où pendant que les Anglois mettoient tout à feu & à sang, les Hérétiques s'efforçoient à main armée, de détruire tout qu'il pouvoit y avoir encore de l'ancienne Religion, elle déclara à Sa Sainteté, que ni les indignités qu'elle souffroit dans sa Prison, ni les menaces, ni les supplices, ni la mort même ne l'obligeroient jamais à renoncer à la Foi, qu'elle avoit toujours professée; & qu'elle mourroit, ainsi qu'elle avoit vêcu jusqu'alors, dans la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Cette Déclaration consola beaucoup le Vicaire de JESUS-CHRIST, qui lui répondit aussitôt en ces termes.

CLXXXIV. Constance dans l'oppression.

CLXXXV. Le Pape continue à la consoler par ses Lettres.

« Nous avons lû les Lettres de Votre Majesté, dattées du » 15 Octobre, par lesquelles elle nous informe des maux qu'on » lui a fait souffrir, & de l'état déplorable où elle se trouve » réduite. Nous en avons été très-sensiblement touchés, & » nous avons pris toute la part que nous devions prendre à » votre douleur, & à vos afflictions; mais parce nous sçavons » que c'est pour avoir voulu maintenir la Religion, que vous » souffrez, nous ne sçaurions vous estimer malheureuse sous » une si cruelle captivité, vous que notre Divin Sauveur apelle » lui-même bienheureuse. Comment pourrions-nous ne pas re- » garder comme précieux aux yeux de la Foi, le sort d'une » Reine, qui s'est exposée à la persécution pour la Justice; qui » a essuyé tant de travaux, & tant de dangers pour les inté- » rêts de Dieu, & de son Eglise; & qui, obligée de fuir de son » Royaume par la Révolte de ses Sujets Hérétiques, n'a pas » redouté les Prisons, ni la plus dure captivité? La nature, qui » n'agit & ne juge que par les sens, trouve à la vérité ces dis- » graces bien difficiles à supporter; mais le saint Amour de » Dieu, dont la douceur surpasse toutes celles de la Terre, en » ôtera l'amertume, en vous les rendant méritoires. Si le dé- » plaisir de vous voir précipitée du Trône dans un abîme de » miséres, si la perte de votre Couronne, & de vos Biens, si le » déplorable état de votre Royaume vous causent du chagrin, » & jettent du trouble dans votre ame; dissipez vos peines, » ma très-chere Fille, par la considération, que ni les hon- » neurs, ni les richesses du monde, ne doivent pas être l'ob-

jet de votre amour, puisqu'il les faut nécessairement quitter « avec la vie: si nous devons soupirer après des biens, ce ne « sont pas les biens périssables de la terre qui peuvent remplir « nos désirs, mais les biens de l'Eternité; ces seuls véritables « biens que nous posséderons un jour, sans craindre de les per- « dre; & un Chrétien ne doit appréhender d'autres maux, que « ceux qui feront le partage des Impies pendant l'Eternité. Ne « vous laissez donc point abattre à l'excès de votre affliction; « espérez que comme Dieu a préservé David des mains de « Saül, il vous délivrera des maux qui vous accablent, & vous « rétablira, si c'est son bon plaisir, sur le Trône de vos Ancê- « tres. Nous continuerons à employer, comme nous avons « déja fait, & nos soins, & les Trésors de l'Eglise, pour vous « donner le secours nécessaire: nous exhorterons les Rois de « France & d'Espagne, vos Alliés, à prendre Votre Majesté, « & son Royaume, sous leur puissante Protection; & dans « toutes les occasions nous vous donnerons des marques de « notre affection Paternelle. Nous prions Dieu dans l'humilité « de notre cœur, d'être lui-même votre lumiére, & de vous « fortifier par sa Grace, afin que vous souffriez votre afflic- « tion avec le courage, & le mérite d'une Reine Chrétienne. « Donné à Rome le 9 Janvier 1570 ».

CLXXXVI. Il n'oublie rien pour l'assister, ainsi que les autres Catholiques persécutés.

Le Pape accomplit ses promesses: il n'oublia rien pour intéresser le Ciel & la Terre, à la défense d'une Princesse opprimée, & de la Religion persécutée par les Edits sanglans, & les violences de la Reine d'Angleterre. Elizabeth, après avoir assisté d'hommes & d'argent, les Hérétiques de France, d'Allemagne, des Pays-Bas, & d'Ecosse, appuyoit de toutes ses forces l'Hérésie dans ses propres Etats, proscrivoit les Catholiques, les dépouilloit de leurs Biens, faisoit mourir les Prêtres; & ne mettoit presque point de bornes, ni à la haine qu'elle leur portoit, ni aux passions de ses Ministres intéressés. Pie V reçut avec bonté, & assista généreusement les Anglois Catholiques exilés; il consola par ses Lettres ceux qui gémissoient dans les Prisons, & leur fit tenir des Sommes considérables. Ayant déclaré la Reine Elizabeth excommuniée, & déchue de son droit à la Couronne, il trouva moyen d'en faire afficher la Bulle fulminante dans Londres même, & ligua contre elle toutes les forces d'Espagne, & de Portugal. Mais Dieu permit que l'Expédition n'en fut pas heureuse, sans doute parce que les intentions de ceux qui l'avoient entreprise, n'étoient pas aussi pures que celles de ce Saint Pape. La Reine

Act. Sanct. p. 658. n. 173.

CLXXXVII. Il excommunie la Reine d'Angleterre.

d'Ecosse toujours plus resserrée dans sa Prison, n'en sortit que long-tems après la mort de saint Pie, pour porter sa tête sur un Echaffaut.

CLXXXVIII. Le Sultan recommence les Hostilités contre les Chrétiens.

Cependant les Turcs avoient repris les Armes, & recommencé les Hostilités sur les Terres des Princes Chrétiens. Sélim II, à son Avénement à la Couronne, n'avoit pas refusé de confirmer l'Alliance faite par Soliman son Pere avec les Vénitiens; mais il la rompit bientôt après, à la persuasion d'un certain Jean Micqué Juif de naissance, qui avoit représenté à ce Prince, que le Sultan du Grand Caire avoit eû de justes Titres sur l'Isle de Chypre, comme dépendante de la Palestine; & que Sa Hautesse étant entrée dans ses Droits, par la Conquête de tous ses Etats, elle ne pouvoit laisser le Royaume de Chypre en la puissance des Vénitiens, sans intéresser la gloire des Armes Ottomanes. Cet avis flata agréablement l'ambition du Monarque; & il se détermina d'autant plus volontiers à agir en conséquence, que l'occasion lui paroissoit favorable pour l'éxécution. Une cruelle Famine affligeoit alors l'Italie: & un Incendie imprévû venoit de consumer, dans l'Arcenal de Vénise, les Poudres, les Armes, les Munitions, & tout ce qu'on tenoit prêt pour les Armées de Terre & de Mer.

CLXXXIX. Il veut rompre avec les Vénitiens.

Sélim II ayant donc envoyé déclarer ses prétentions à la République de Vénise, & le dessein où il étoit de les faire valoir, le Sénat répondit que l'Isle de Chypre n'étoit point de la dépendance des Musulmans, & qu'elle n'avoit jamais été soumise à leur Empire; que les Vénitiens qui en étoient en possession, avoient payé jusqu'alors le Tribut, dont on étoit convenu, & cultivé avec une foi sincére l'amitié du Sultan; qu'ils en avoient Dieu, & leur conscience pour témoins: qu'au reste, appuyés sur la justice de leur Cause, ils étoient prêts de se défendre, si les Turcs les attaquoient injustement; & qu'ils espéroient que Dieu seroit le juste Vengeur de tous les désordres, & de tous les malheurs qui naîtroient de cette Guerre.

CXC. Qui implorent le secours du Pape.

L'Envoyé du Sultan fut congédié avec cette Réponse; & la République, dans l'embarras où elle se trouvoit, s'adressa d'abord au Pape pour implorer son secours, & le supplier d'employer tout son crédit auprès des Princes Chrétiens, afin de les engager à unir leurs forces avec celles de la République, dans une Guerre, dont les suites pouvoient être funestes à toute la Chrétienté.

CXCI. Sa Sainteté propose une Ligue à tous les Princes Chrétiens.

Pie V promit tout ce qui pourroit dépendre de lui; & regardant la démarche injuste des Turcs, comme une occasion de former la Ligue qu'il méditoit depuis long-

tems pour arrêter les progrès de ces Infidéles, il la proposa à tous les Princes Chrétiens; & les fit solliciter par ses Nonces de prendre en considération une affaire qui pouvoit les intéresser tous.

Le Roy Catholique, toujours plein de respect pour le saint Pape, & de déférence pour tout ce qui lui étoit proposé de sa part, assura le Nonce qu'il entreroit avec plaisir dans les vûes de Sa Sainteté : & attendant qu'on pût examiner les articles & les conditions de la Ligue, Sa Majesté écrivit à ses Vicerois de Naples & de Sicile, d'assister les Vénitiens de tout le Bled qu'ils leur demanderoient. Ce Prince ordonna aussi à André Doria, Général de ses Galéres, d'en conduire incessanment quarante en Sicile, pour se joindre à celle du Pape & des Vénitiens; & lui enjoignit d'obéïr au Général, que Sa Sainteté voudroit établir sur cette Armée Chrétienne. Cependant les Turcs faisoient de grands progrès dans le Royaume de Chypre: comme ils avoient mis de grandes forces sur pié, & fait tous les préparatifs avant la Déclaration de Guerre, ils eurent le tems de prendre la Ville de Nicosie d'assaut, après un Siége de quarante-huit jours; & celle de Famagouste, par composition. Dans l'une & dans l'autre les Infidéles montrérent la même fureur; mais dans la seconde, ils joignirent la perfidie à une inhumanité plus que barbare. Nous nous contenterons de rapporter ici un seul éxemple de leur cruauté, qui suffira pour faire juger de tous les autres.

CXCII. Le Roy d'Espagne y entre le premier, & envoye des secours aux Vénitiens.

CXCIII. Les Turcs prennent Nicosie, & Famagouste.

Marc-Antoine Bragadin, noble Vénitien, Gouverneur de Famagouste, après avoir défendu long-tems cette Place, avec un courage invincible, & avoir fait périr, à ce qu'on prétend, plus de quatre-vingt mille Turcs, il fut contraint, faute de secours, de capituler à des conditions honorables, que Mustapha Général des Infidéles ne refusa pas de signer, mais qu'il n'observa point. Pour avoir au moins un prétexte d'agir contre la foi donnée, ce perfide Bacha accusa faussement Bragadin, d'avoir fait tuer quelques Turcs Prisonniers, pendant la Suspension d'Armes; le Gouverneur le nia; mais sans attendre les preuves de sa justification, Mustapha le fit enchaîner; & commanda qu'on égorgeât sous ses yeux tous les Officiers Chrétiens, qui l'accompagnoient. Bragadin étoit réservé à un plus cruel genre de mort. Après qu'on l'eût obligé trois fois de tendre le col au Boureau, qui avoit déja le bras levé pour le frapper, Mustapha lui fit couper le Nez & les Oreilles; & l'ayant fait coucher par terre, il insulta lâchement à ses malheurs par des paroles injurieuses, en lui demandant où étoit

CXCIV. Perfidie, & cruauté de ces Infidéles.

Spondan. ad An. 1571. n. 12. Hist. Eccl. Liv. CLXXII, n. 56, 57.

maintenant ce Christ qu'il adoroit ; & pourquoi il ne venoit pas l'arracher des mains de son Vainqueur, par sa Puissance Souveraine. Le cinquiéme d'Août 1671, Mustapha fit son Entrée dans la Ville de Famagouste, & fit pendre Laurent Tiepoli, respectable Magistrat, qui avoit été chargé de lui remettre la Place. Le dix-sept du même mois, Bragadin qui n'étoit pas encore guéri, fut conduit de nouveau en la présence du Barbare ; on l'obligea de porter de la terre dans une Hotte, & de servir ceux qui travailloient au Rétablissement des Fortifications de Famagouste : on le forçoit de se courber avec ce pésant fardeau, & de baiser la terre, toutes les fois qu'il passoit devant Mustapha, qui faisoit travailler lui-même à ces réparations. On l'attacha ensuite au haut d'une Antenne de Galére, pour servir de spectacle aux Soldats Prisonniers. Enfin il fut mené dans la Place, au bruit des Tambours, & des Trompettes, & y fut écorché tout vif. Ce fidéle, & intrépide Chrétien souffrit tous ces supplices, avec une constance héroïque, sans cesser d'invoquer JESUS-CHRIST. Il n'étoit encore écorché que jusqu'à la ceinture, qu'il rendit son Ame à Dieu, en implorant le secours de sa Grace par des Priéres ferventes & continuelles.

CCXV. Constance héroïque d'un noble Vénitien.

CXCVI. Et de l'Evêque de Famagouste, Amathi de l'Ordre de saint Dominique.

Le saint Evêque de Famagouste, apellé Amathi, Grec d'origine, & Dominicain de Profession, ne fut point témoin de toutes ces horreurs. M. Sponde remarque que ce Prélat, qu'il apelle Illustre par sa piété, & la sainteté de sa Vie, après avoir soutenu le courage des Assiégés, & les avoir animés par ses fervens Discours, à combattre avec intrépidité pour leur Patrie, & pour la Religion, avoit été tué pendant qu'il étoit en Oraison dans un Jardin près des Murailles de la Ville (1).

Cependant les différentes Négociations du Pape pour faire une Ligue entre les Princes Chrétiens, ne laissoient pas de donner de l'inquiétude aux Turcs. Ils appréhendoient de voir tomber sur eux tous les Princes de la Chrétienté. Le Grand Visir Méhémet, qui n'avoit pas été d'avis qu'on portât la Guerre en Chypre, craignoit plus qu'un autre que ces grands mouvemens ne fussent à la fin préjudiciables à l'Empire Ottoman : ses craintes étoient fondés. Il est vrai que la plûpart des Princes

(1) Amathi quoque ejusdem Insulæ Urbis Episcopus, ex Ordine Prædicatorum, Græcus genere, in Deum pietate, & vitæ sanctitate insignis, assiduis sermonibus cunctos ad pugnam pro Religione, ac Patria intrepidè obeundam incendebat, vexilloque Crucis munitus quà prælium atrocius fervebat, præsens suasor, & impulsor aderat; qui dum in propinquo mœnibus horto orationi vacaret, glande ictus occubuit. *Spondan. ut sp. n.* 10.

Chrétiens ne purent, ou pour certaines raisons de politique ne voulurent point entrer dans cette Ligue, qui fut ratifiée au mois de May 1571 entre Pie V, Philippe II Roy d'Espagne, & les Vénitiens. Le Pape avoit nommé pour Général de ses Galéres, Marc-Antoine Colonne, Duc de Palliano, Capitaine expérimenté, & qui avoit déja signalé son courage, dans plusieurs Combats sur Mer & sur Terre. Sa Sainteté pressoit extraordinairement le secours pour l'Isle de Chypre; Colonne le secondoit parfaitement; & si les autres Ligués avoient fait la même diligence, les Turcs auroient succombé dès leur premiére tentative devant Nicosie; du moins auroit-on sauvé Famagouste, qui soutint plus long-tems le Siége. Mais la lenteur de Doria dérangea bien les affaires. Zanni, Général des Vénitiens, qui attendoit à Corfou l'arrivée des Galéres d'Espagne, eût la douleur de voir ses Vaisseaux ravagés par la Peste, & fut contraint de relâcher en Candie, pour lever de nouveaux Soldats, à la place de ceux qui étoient morts. Pendant ce tems-là, les Turcs firent la Conquête de Chypre, qui leur coûta cher; puisqu'ils y perdirent une grande partie de leur formidable Armée. Une jeune Vierge Chrétienne vengea aussi le Sac de Nicosie; & fit perdre aux Infidéles quatre gros Vaisseaux, chargés de toutes les richesses de cette Ville, & d'un grand nombre d'illustres Captives, qu'on transportoit à Constantinople.

CXCVII. Le Pape presse vivement le secours pour l'Isle de Chypre.

Pour éviter les funestes suites de la Division des Généraux, seule capable de ruiner les entreprises les mieux concertées, Pie V se déclara Chef de la Ligue contre les Turcs, choisit le Prince Don Juan d'Autriche pour Généralissime de toute l'Armée, & lui donna Marc-Antoine Colonne pour son Lieutenant Général. Selon un des Articles de la Ligue, l'Armée Navale devoit être composée de deux cens Galéres, & de cent Vaisseaux, de cinquante mille hommes Italiens, Espagnols, Allemands, de quatre cens Chevaux pour la Cavalerie, & de cinq cens pour l'Artillerie. Les Princes Confédérés devoient fournir l'Armée de Vivres, de Canons, & de toutes les Munitions nécessaires, chacun selon qu'on en étoit convenu. Pie V étoit comme l'ame qui donnoit le mouvement à tout; sa prudence, & son zéle levérent les plus grandes difficultés; il tira quelques secours en hommes & en argent, du Duc de Savoye, du Grand Duc de Toscane, du Duc de Mantoue, & de quelques autres Princes d'Italie. Enfin toute l'Armée étant rassemblée, Sa Sainteté y envoya son Nonce, Paul Odescalchi,

CXCVIII. Se déclare Chef de la Ligue contre les Turcs.

CXCIX. Donne le mouvement à cette grande Affaire.

CC. De quoi il charge son Nonce, ou Légat.

Evêque de Penna, qui étoit chargé de cinq choses; sçavoir, de donner sa Bénédiction Apostolique à tous les Soldats; d'assurer de sa part Don Juan d'Autriche, qu'il remporteroit infailliblement la Victoire; de dire à ce Prince que Sa Sainteté le déclareroit Roy de la premiére Province considérable, qu'il gagneroit sur les Infidéles; de faire observer une éxacte Discipline aux Officiers, & aux Soldats; & enfin de chasser de l'Armée tous les Bandits, les Assassins, les Voleurs, qui ne s'étoient enrôlés que pour butiner, & dont les crimes étoient capables d'attirer la colére de Dieu sur les Armes des Chrétiens.

CCI. Rencontre des deux Flotes, des Chrétiens & des Turcs.

Ce fut le septiéme jour d'Octobre 1571, que les deux Armées des Chrétiens & des Infidéles, se trouvérent en présence l'une de l'autre, dans le Golfe de Lépante, auprès des Isles Echinades, ou Cursolaires. Alors Don Juan d'Autriche, plein de confiance en Dieu, & ne comptant pas moins sur les Priéres du saint Pape, que sur la valeur de ses Troupes, fit arborer l'Etendart, qu'il avoit reçu à Naples de la part de Sa Sainteté; descendit dans un Brigantin, ordonna à Colonne de faire la même chose, & d'aller parmi les Rangs, exhorter les Soldats à bien combattre sous les auspices de JESUS-CHRIST, dont ils voyoient l'Image en Croix. Il harangua les siens du milieu de l'Armée. Etant remonté sur son Vaisseau, tous les Officiers donnérent le signal de la Priére; & toute l'Armée à genoux, salua avec de grands cris de joye l'Image du Crucifix, & se prosterna devant elle. C'étoit, au raport de tous les Historiens, un Spectacle édifiant de voir tous ces Soldats, armés pour combattre, & ne respirant que le sang des Infidéles, se prosterner humblement devant la Croix, & demander à Dieu la grace de vaincre les Ennemis de sa Religion. Mais si ce premier Spectacle fut édifiant, celui qui suivit aussitôt le signal du Combat ne fut pas moins terrible. La Flote des Turcs étoit plus nombreuse, & plus forte que celle des Chrétiens; & ceux-ci ne laissoient pas de compter sur une Victoire assurée: ils se comportérent tous en braves: les Généraux montrérent une grande présence d'esprit, tous les Officiers firent paroître leur valeur, & les Soldats leur audace, & leur intrépidité. Les Chevaliers de Malthe, & plusieurs Volontaires, qui à la considération de Pie V, avoient voulu avoir leur part au danger, firent des prodiges de bravoure: & le Ciel commença à se déclarer pour nous.

Vide Act. Sanct. pag. 666, &c. & pag. 680, &c.

CCII. Combat Naval.

La Flote Ottomane étoit d'abord poussée par un Vent favorable: mais ce Vent étant tombé dans le tems même que l'Action

l'Action s'engageoit, il fut ſuivi d'un ſi grand calme, qu'on s'imaginoit être ſur Terre plutôt que ſur Mer. Un moment après le Vent ſe releva en faveur des Chrétiens, & porta le feu & la fumée de leur Artillerie ſur l'Armée Ennemie. Sans entrer dans un long détail de ce Combat, le plus ſanglant, & le plus opiniâtre, qu'il y ait jamais eû entre les Chretiens & les Turcs, il ſuffit de dire que la Victoire des premiers fut complette. Les Infidéles y perdirent leurs principaux Officiers, avec leur Général Hali, environ trente mille hommes, plus de trois cens tant Galéres qu'autres Bâtimens, qui furent pris ou brûlés, ou ſubmergés. On leur prit cent ſeize groſſes Piéces de Canon, deux cens cinquante-ſix moyennes; & on leur fit un grand nombre de Priſonniers, parmi leſquels ſe trouvérent les deux Fils d'Hali Bacha, Neveux du Grand Seigneur. Le reſte du Butin fut d'autant plus conſidérable, que ces Barbares venoient de piller les Iſles Curſolaires, & de prendre pluſieurs Vaiſſeaux Marchands. Mais ce qui rendit cette Victoire encore plus glorieuſe à notre Armée, fut la liberté qu'elle procura à quinze mille Chrétiens, qui ſe trouvoient à la chaîne, ſur les Bâtimens des Infidéles.

CCIII. Défaite des Infidéles.

CCIV. Grands avantages des Chrétiens.

Tous les Hiſtoriens s'accordent à dire, que ce grand ſuccès fut attribué, après Dieu, au Bienheureux Pape Pie, le Pere commun des Chrétiens; qui, ayant donné ſes Ordres pour la conduite de cette importante Affaire, & pourvû avec autant de générosité que de ſageſſe, aux grandes dépenſes qu'il faloit faire pour la ſoutenir, avoit indiqué des Priéres publiques & particuliéres, des Jeûnes, & d'autres bonnes Œuvres. Il combattit lui-même, levant ſans ceſſe les mains au Ciel, affligeant ſon Corps déja tout ruiné de maladies & d'auſtérités, par de rigoureuſes mortifications, & de longues veilles; & répendant des larmes continuelles devant Dieu. Les anciens Auteurs de la Vie de ce ſaint Pape nous apprennent, que le jour même de la Bataille, & la nuit précédente, il redoubla la ferveur de ſes Priéres, pour implorer le ſecours du Ciel, & commanda qu'on fit la même choſe dans toute la Ville, particuliérement dans l'Egliſe de la Minerve, où les Fidéles s'aſſembloient pour la ſolemnité du Roſaire; & que dans le tems du Combat, pendant qu'il traitoit de quelques affaires dans ſon Conſiſtoire, il quitta bruſquement les Cardinaux, ouvrit la Fenêtre, y demeura quelque tems les yeux élevés vers le Ciel; & qu'ayant enſuite fermé la Fenêtre, il dit à quelques Cardinaux, qu'il ne s'agiſſoit plus de parler d'affai-

CCV. Attribués aux Priéres du ſaint Pape.

Act. Sanct. p. 688. Baillet, 5 de May. Hiſt. Eccl. Liv. CLXXII, n. 61, 62.

CCVI. Qui a connoiſſance de la Victoire, avant l'arrivée du Courier.

LIVRE XXVIII.

SAINT PIE V.

res, mais de rendre graces à Dieu, pour la Victoire qu'il venoit d'accorder aux Chrétiens (*).

CCVII. Il fait rendre à Dieu de solemnelles Actions de Grace.

Le Courier, qui n'arriva à Rome que plusieurs jours après, apporta les Lettres de Don Juan d'Autriche, qui marquoient les principales circonstances de cette Victoire; & alors Pie V, non content d'ordonner de solemnelles Actions de Grace, il établit en mémoire perpétuelle de cette faveur du Ciel, une Fête le septiéme d'Octobre, à l'honneur de la sainte Vierge, par l'intercession de laquelle il assuroit que cette fameuse Victoire avoit été remportée. Il fit une Bulle pour ordonner que cette Fête seroit célébrée tous les ans dans toute l'Eglise, sous le nom de Notre Dame de la Victoire; & il voulut qu'on ajoûtât aux Litanies de la Mere de Dieu, ces paroles: *Auxilium Christianorum*, *Secours des Chrétiens*, *priez pour nous*. Ce charitable Pontife ne pouvant oublier ceux qui s'étoient généreusement exposés pour leurs Freres, il ordonna encore que le huitiéme d'Octobre, on feroit à perpétuité l'Office des Défunts, pour le repos des Ames de tous les Fidéles, qui étoient morts dans le Combat.

CCVIII. Et récompense le mérite.

Act. Sanct. p. 690.

Sa Sainteté fit ensuite décerner l'honneur du Triomphe à Don Juan d'Autriche, & voulut qu'on fit une magnifique Réception à Marc-Antoine Colonne, qui avoit eû beaucoup de part au gain de la Bataille. Marc-Antoine Muret, un des plus célébres Orateurs de son tems, fit son Panégyrique dans l'Eglise d'*Ara Cœli*; les principaux Prisonniers, qu'on avoit faits à la Bataille, étoient présens à cette Cérémonie, pour illustrer le Triomphe du Vainqueur: on y voyoit surtout le fameux Pirate Caragiali, & Méhémet Sangiac de Négrepont, qui avoit conseillé aux Turcs de ne pas livrer la Bataille.

CCIX. Tous les Princes Chrétiens le félicitent.

Tandis que l'Empereur & les autres Princes écrivoient des Lettres de Félicitation au saint Pape, ou qu'ils lui envoyoient leurs Ambassadeurs, pour le remercier de ses soins, & l'assurer qu'ils regardoient tous cette Victoire, comme le fruit de ses Priéres: pendant que les Vénitiens, pour donner des témoignages publics de leur joye, délivroient tous leurs Prisonniers, remettoient les dettes, & défendoient à tous leurs Sujets de prendre le deüil, ou de donner aucune marque de tristesse, pour les Parens, ou Amis qu'on avoit perdus,

CCX. Consternation à Constantinople.

tout étoit en confusion à Constantinople. Les Turcs effrayés par une si grande perte, croyoient voir déja dans le Ciel des pré-

(*) Ce Fait éxactement vérifié dans son tems, fut encore juridiquement éxaminé, lors de la Canonization de saint Pie, & compté parmi les Miracles qui ont rendu témoignage à Sa Sainteté. *De Beatif. & Canoniz. Tom. I, pag. 524. Col. 2.*

ſages aſſurés du prochain renverſement de leur Empire. L'Empereur Sélim, à la premiére nouvelle de la défaite de ſon Armée, tranſporté de fureur, prononça un Arrêt de mort contre tous les Chrétiens qui ſe trouvoient dans ſes Etats; mais la prudence du Grand Viſir en détourna l'éxécution: il repréſenta à Sa Hauteſſe que les Chrétiens feroient le même traitement à tous les Turcs qu'ils tenoient Priſonniers; & qu'il étoit à craindre que le Roy de France, indigné de cette inhumanité, ne ſe joignit aux Princes Confédérés, pour achever de détruire l'Empire Ottoman. La crainte du Sultan, ou ſa conſidération pour le Roy de France, lui fit révoquer ſon Arrêt; mais ne ſe croyant pas en ſureté dans ſa Capitale, où il appréhendoit de ſe voir bientôt aſſiégé, il ſe retira à Andrinople. Ses Sujets n'étoient pas moins allarmés que lui: déja ils imploroient la faveur de leurs Eſclaves; leur demandoient pardon du mauvais traitement qu'ils leur avoient fait; & croyant voir l'Armée Chrétienne à leurs portes, ils les prioient avec inſtance de s'employer auprès du Vainqueur, pour leur conſerver la vie. Tant la réputation de nos Armes, & plus encore celle de la ſainteté de Pie V avoient jetté la frayeur dans l'Ame de ces Barbares. C'eſt la Réfléxion d'un Auteur Contemporain (1). *Act. Sanct. p. 689. n. 295.*

Il eſt certain que ſi l'Armée victorieuſe eût pouſſé ſes Conquêtes, pendant cette conſternation générale des Turcs, on auroit pû ſe promettre de grands avantages. Quelques-uns des Généraux étoient de cet avis; les autres prirent prétexte de la Saiſon trop avancée, & de la diminution conſidérable de l'Armée (*), pour remettre la partie à un autre tems. Mais Pie V ne perdoit pas cet objet de vûe: ſon deſſein étoit de faire attaquer l'année prochaine l'Empire Ottoman, par Mer & par Terre; & déja il avoit de bonnes eſpérances, que les Allemands, les Polonois, les Moſcovites, les Perſes, les Tartares, agiroient de concert avec les Vénitiens, & les Eſpagnols. Sa Sainteté continuoit à faire de grands préparatifs; ſans diſcontinuer de mettre toute ſa confiance au ſecours du Ciel. *Pag. 689. n. 297. Pag. 690. n. 302.*

CCXI. Maladie du Pape. N. 297.

Cependant les douleurs de la Néphrétique, dont ce Pape

(1) Is videlicet hoſtium animos pavor invaſerat; eòque exiſtimationis venerant Chriſtianorum arma, propter celebrem hujus Victoriæ, Pontificiſque virtutis famam, & eam quam de ipſius præcationum vi conceperant opinionem ſanctitatis *Ibid. n.* 295.

(*) On avoit perdu près de huit mille hommes dans le Combat; pluſieurs étoient morts depuis de leurs bleſſures; & le nombre des Malades étoit grand: en ſorte qu'il reſtoit à peine ſix mille Soldats actuellement en état de bien ſervir.

LIVRE XXVIII.

SAINT PIE V.

étoit presque continuellement attaqué depuis plusieurs années, redoublérent avec beaucoup de violence au commencement de l'année 1572. Il souffrit une espéce de Martyre dans les mois de Janvier & de Février: les douleurs furent encore plus aigues dans celui de Mars; & sa patience toujours héroïque le mit au-dessus du mal, pour continuer à donner au Peuple Romain, ou plutôt à toute l'Eglise, les plus beaux éxemples de Piété, de Religion & de ferveur. Il commit dès-lors aux Cardinaux le soin des autres affaires, pour ne s'occuper uniquement que de celle du Salut. Après avoir fait une Confession générale de toute sa vie, & reçu le Saint Viatique, avec des sentimens de Contrition, & une effusion de larmes, qui témoignoient son ardente charité envers Dieu,

CCXII. Sa piété, son courage.

& l'abondance des Graces, qu'il recevoit de ce Divin Sacrement, on le vit encore dans la Semaine Sainte, visiter à pié les sept principales Eglises de Rome, & monter à genoux l'Echelle Sainte, dont les marches ont été consacrées par l'attouchement des piés de JESUS-CHRIST. Ayant donné solemnellement la Bénédiction au Peuple, qui s'étoit amassé dans la grande Place, il donna aussi Audience à quantité de pauvres Anglois Catholiques, sortis de leur Pays pour fuir la Persécution: il les embrassa avec tendresse, ordonna au Cardinal Aléxandrin son Neveu de prendre leurs noms, & de pourvoir à toutes leurs nécessités; & levant les yeux au

CCXIII. Sa charité.

Ciel, il dit: Vous le sçavez, mon Dieu, je voudrois répandre mon sang pour le Salut de cette Nation.

La seule Charité de JESUS-CHRIST qui le pressoit, sembloit donner quelques forces à son Corps. Le trente d'Avril, il pria l'Evêque de Segnia, Préfet de sa Chapelle, de lui donner l'Extrême-Onction; & pendant qu'on lui appliquoit les Saintes Huiles, il produisoit tous les Actes d'Amour, de Reconnoissance, de Contrition & de Sacrifice,

CCXIV. Son amour pour l'Eglise.

que la Grace lui inspiroit. Un moment après s'étant mis à genoux, il pria Dieu pour les nécessités de son Eglise: comme cette chaste Epouse avoit occupé tous ses soins pendant sa vie, elle fut le plus cher entretien de ses pensées au moment de sa mort. Se trouvant presque à l'Agonie, il fit approcher de son Lit quelques Cardinaux, & le Général des FF.

CCXV. Son dernier Discours.

Prêcheurs; il leur donna sa Bénédiction, & leur dit: « Mes » chers Enfans, l'heure s'approche, à laquelle je dois payer le » Tribut à la nature; afin que la Terre soit rendue à la Terre, » la chair à la poussiére, dont elle a été formée; & que l'es-

prit retourne à Dieu qui l'a créé. Si vous avez aimé ma vie « mortelle, quoique remplie d'une infinité de miséres ; vous « devez beaucoup plus aimer cette vie immuable & très- « heureuse, de laquelle par la miséricorde de Dieu, j'espére « bientôt jouir dans le Ciel, en la Compagnie des Anges, & « des Saints. Vous n'ignorez pas que mon plus ardent désir « étoit de poursuivre l'avantage, que nous promettoit la Vic- « toire remportée sur les Turcs, afin de voir l'Empire Otto- « man renversé, & tant de Provinces usurpées par ces Infi- « déles, remises sous l'obéïssance de leurs Princes légitimes : « mes péchés me rendent indigne de contribuer à un si grand « bien ; & me privent de l'incroyable satisfaction que j'aurois « de voir la République Chrétienne rétablie dans toutes les « Terres, dont l'Ennemi du Nom de JESUS-CHRIST s'est « emparé. J'adore avec respect la profondeur des Jugemens « de Dieu sur moi ; que sa sainte volonté soit faite. Depuis le « premier jour de mon Pontificat, je ne me suis appliqué qu'à « travailler au bien commun de l'Eglise ; je meurs dans les « mêmes sentimens. C'est pourquoi dans ce dernier période « de ma vie, je vous recommande de tout mon cœur cette « même Eglise, que Dieu avoit commise à mes soins ; je sou- « haite qu'après ma mort vous fassiez tous vos efforts pour « me donner un Successeur, plein de zéle pour la gloire de « Dieu, qui ne soit point attaché à ses intérêts ; & qui ne « cherche que le bien de l'Eglise, & l'honneur de la Religion ».

CCXVI.
Sa sainte Mort.

Après ces paroles, le saint Pape ne s'entretint plus qu'avec Dieu, à qui il rendit son esprit, le premier de May, à cinq heures & demie du soir, âgé de soixante-huit ans, trois mois, quinze jours, & ayant saintement gouverné l'Eglise l'espace de six ans, trois mois, & vingt-quatre jours. Tous les Elémens, selon l'expression d'un Historien, parurent pleurer la perte que faisoit l'Eglise, par la mort de Pie V (1).

Le Récit abrégé, mais fidéle, que nous venons de faire de ses principales Actions, suffit sans doute pour le faire regarder comme un grand Pape, un grand Prince, & un grand Saint. C'est aussi sous cette idée, qu'ont prétendu nous le représenter les deux plus anciens Auteurs de sa vie, Jérôme Catêna, Ecclésiastique Romain de grande réputation, & An-

(1) Absque alio morbo, Deo placidissimè reddidit Spiritum Calendis Maii, sub Vesperam, anno post Christum natum 1572, ætatis verò suæ 68, cùm Pontificatum Sanctissimè administrasset annos sex, menses tres, dies quatuor & viginti. Tanti Pontificis jacturam protendere atque deplorare visa sunt etiam elementa, & terræ motus certis ditionis Pontificæ locis, fremitus, illuvionesque fluviorum, &c. *In Act. SS. p. 692. n. 310.*

toine Gabutius, Prêtre de la Congrégation des Barnabites. Le premier, qui avoit été témoin des Vertus de saint Pie, écrivit son Histoire en Italien, & la présenta au Pape Sixte V. Le second écrivit en Latin, & dédia son Ouvrage à Paul V. C'est cet Ecrit que les Editeurs des Actes des Saints ont inséré dans leur premier Tome de May, & dont nous nous sommes particuliérement servis. Nous avons été obligé d'omettre bien des Faits fort glorieux à notre Saint, & plusieurs circonstances de sa vie également capables d'édifier. Mais, selon la remarque de Notre Saint Pere le Pape BENOÎT XIV, on ne finiroit point, ou du moins on passeroit bien les bornes d'un abrégé, si en parlant du Pontificat de saint Pie, on vouloit parler dans quelque détail, ou des actions de clémence & de générosité, qu'il avoit éxercées & envers ceux, de qui il avoit reçu quelque Bienfait, & à l'égard de ceux-même qui l'avoient offensé; ou de ses longues Priéres, de ses Austérités, & de ses Exercices de Pénitence. Après avoir donné le jour presque entier aux soins de la République Chrétienne, il passoit une partie de la nuit en Oraison; & il prolongeoit ses Priéres avec ses Veilles, lorsque l'importance des affaires demandoit qu'on sollicitât plus particuliérement le secours du Ciel. La Sollicitude de toutes les Eglises, le travail le plus continuel, ni les maladies fréquentes n'étoient point pour lui, un sujet de modérer la rigueur de ses mortifications (1).

Contentons-nous de dire en finissant (ce que le Lecteur attentif aura déja remarqué) que dans les différens Etats de sa vie, il a donné de grands éxemples, & pratiqué de grandes vertus. Il a eû toutes les vertus d'un Solitaire, d'un homme Apostolique, d'un Evêque, d'un Cardinal, & d'un Pape. Il n'a été ni moins Religieux dans l'Episcopat, ni moins Pénitent sous la Pourpre, ni moins humble sur le Trône, que dans le Cloître. Quels biens n'a point faits; mais quels biens ne pouvoit pas faire encore un tel Pontife, chéri de Dieu & des hommes, l'amour des Peuples fidéles, le modéle & l'appui des Princes Chrétiens, la terreur des Ennemis de l'Eglise? Aussi a-t-on remarqué qu'autant que les Chrétiens furent affligés de

(1) Jam verò ultra compendii fines excurrere oporteret, si cuncta sigillatim clementiæ, beneficentiæque monumenta recensenda forent, quibus nedum eos, qui vel minimum commodi ipsi contulerant, verùm etiam illos qui de se malè meriti fuerant, abundè cumulavit. Longum item nimis esset, Orationum, precationumque frequentiam recensere interdiu nunquam intermissam, de nocte verò sæpiùs adauctam, ubi alicujus momenti negotium erat decernendum. Nulla denique, quamvis prolixa satis esset oratio, ut abstinentias, carnis macerationes, jejunia à Piissimo Pontifice inter tot, tantasque ardui Ministerii curas nunquam intermissa explicaret, &c. *De Beatif. & Canoniz. Tom. I, pag. 521. Col. 2.*

sa mort, autant les Infidéles en firent-ils paroître de joye. Non-seulement on le pleura à Rome; on le pleura dans toute l'Europe. Les Rois, les Prélats, tous les Gens de Bien donnérent des marques publiques de leur affliction. On raporte que sainte Thérése eût révélation de sa mort: & comme ses Religieuses, étonnées de l'abondance de ses larmes, lui en eurent demandé la cause, elle leur dit ces paroles entrecoupées de soupirs: Ne vous étonnez pas, mes Sœurs, si je pleure: l'Eglise vient de perdre son bon Pere, & son très-saint Pasteur. Les Turcs au contraire se réjouirent de cette mort. Sélim II, qui regardoit Pie V comme le plus terrible Ennemi de la Puissance Ottomane, & qui craignoit plus la force de ses Priéres, que toutes les Armes des Chrétiens, fit faire pendant trois jours des Réjouissances publiques à Constantinople, & cette allégresse se répandit dans tout l'Empire du Turc.

Chron. Carm. Tom. I, Lib. III, Cap. I.

Nous passons sous silence les Miracles, dont il plût à Dieu de relever la sainteté, & la gloire de son Serviteur. La Conversion de quelques Pécheresses connues, ne fut pas peut-être le plus petit de ces prodiges. Pendant que le saint Corps étoit exposé dans l'Eglise de saint Pierre, les Femmes publiques y vinrent comme les autres, mais dans d'autres sentimens, puisqu'elles ne pouvoient cacher leur joye de se voir délivrées de l'Ennemi de leurs débauches; plusieurs néanmoins d'entre elles furent si touchées de la vûe de son visage, tout mort qu'il étoit, qu'elles s'en retournérent toutes changées, & renoncérent pour toujours à leur infame commerce.

On mit le Corps du saint Pape en dépôt dans la Chapelle de saint André, jusqu'à ce qu'on le portât au Couvent de Bosco, qu'il avoit choisi pour le lieu de sa Sépulture; & on fit graver une magnifique Epitaphe sur un Tombeau fort simple (1). Le neuviéme de Janvier 1588, on transféra ses

(1) Pius V Pontifex,
Religionis, ac pudicitiæ vindex,
Recti, ac justi assertor,
Morum, & Disciplinæ Restaurator,
Christianæ rei Defensor,
Salutaribus editis legibus,
Galliâ conservata,
Principibus fœdere junctis,
Partâ de Turcis Victoriâ,
Ingentibus ausis, & factis,
Pacis, bellique gloriâ
Maximus
Pius, Fœlix, optimus Princeps.

LIVRE XXVIII.

SAINT PIE V.

Reliques, non dans l'Eglise de Bosco, mais dans celle de sainte Marie Majeure, où le Pape Sixte V avoit fait construire un superbe Mausolée; le concours de la multitude y fut très-grand pendant plusieurs jours; & quoique la voix publique des Fidéles le déclarât dès-lors Bienheureux, celle de l'Eglise ne se fit encore entendre que par des Priéres faites pour le Repos de son Ame. On travailla depuis à recueillir ses Miracles: Urbain VIII, en 1629, permit qu'on fit des Informations, pour vérifier sa sainteté, & procéder à sa Canonization. Clément X fit solemnellement sa Béatification le premier jour de May 1672, qui étoit l'année Séculaire de la mort du Bienheureux Pape: & parce que les quatre premiers jours de May sont occupés d'Offices pour d'autres Fêtes, Sa Sainteté ordonna que celle de notre Bienheureux seroit remise au cinquiéme. Enfin le Pape Clément XI a mis son nom, avec toutes les solemnités ordinaires, au Catalogue des Saints. La Bulle de cette Canonization est du vingt-deux de May 1712.

Bullar. Ord. Tom. VI, pag. 478.

Fin du vingt-huitiéme Livre.



HISTOIRE

HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES DE L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE.

LIVRE VINGT-NEUVIÉME.

LÉONARD DE MARINIS, PREMIER ARCHEVESQUE DE LANCIANO, NONCE DU PAPE A LA COUR D'ESPAGNE, ET DU CONCILE DE TRENTE AUPRE'S DU PAPE, LEGAT APOSTOLIQUE EN ALLEMAGNE.

LÉONARD DE MARINIS.



SI la nature & la grace avoient enrichi l'illustre Archevêque de Lanciano, de leurs dons les plus excellens, la Providence lui fournit aussi les plus belles occasions d'en faire usage pour l'honneur de la Religion, dans les circonstances, où les talens des Grands Hommes peuvent paroître avec le plus d'éclat. Ce fut dans les Cours d'Espagne, de Portugal, de Rome, de Vienne, dans un Concile Œcuménique, & dans des Négociations non moins importantes que difficiles, que ce Prélat fit admirer son habileté & sa sagesse. L'Abbé Ughel, après avoir rapporté une partie de ses belles actions, fait son Portrait, & son Eloge en ce peu de mots: c'étoit, dit-il, un homme naturellement éloquent, sage, prudent dans ses con-

LIVRE XXIX.

LÉONARD DE MARINIS.

seils, orné de vertus, agréable dans ses Discours, & aussi bien fait de Corps que d'esprit (1).

I. Naissance de Marinis. Noblesse de ses Parens.

Ita. Sacr. Tom. IV, Col. 293. Echard. Tom. II, pag. 228.

Léonard de Marinis, né à Scio l'an 1509, étoit issu d'une ancienne, & noble Famille, également distinguée dans la République de Génes, dont elle étoit Originaire, & dans l'Isle de Scio, où elle possédoit plusieurs beaux Domaines. Son Pere, Baptiste Marinis, descendoit par les Marquis de Casal Majour, & de Château-neuf dans le Milanez, de la Maison de Castanea, d'où sortit depuis le Pape Urbain VII, qui monta sur la Chaire de saint Pierre vers la fin du seiziéme Siécle. Mais le zéle de la Religion, & une solide piété, héréditaires dans la Maison de Marinis, la relevoient encore plus que ne faisoient & ses richesses, & tous ses Titres de Grandeur. Aussi fut-ce moins à sa Naissance, qu'à une sainte Education, que le jeune Léonard se crut redevable de tout ce qui le rendit depuis célébre dans l'Eglise. Ayant embrassé l'Institut des FF. Prêcheurs, dans le Couvent de saint Dominique à Scio, ses progrès dans les Sciences, & dans la Vertu parurent miraculeux, selon l'expression de Ferdinand Ughel. Sa rare prudence surtout le fit distinguer dans tous les Emplois, qui lui furent confiés.

II. Il entre dans l'Ordre de saint Dominique.

III. Il est fait Evêque; & sert utilement le Pape.

Sa réputation ne fut pas long-tems renfermée dans le Cloître. Paul III, instruit de ses Talens, & plus édifié encore de ses Vertus, le fit sacrer Evêque, & le nomma Coadjuteur de celui de Pérouse, auquel il devoit succéder. Après la mort de ce Pape, Jules III voulant se servir de ses lumiéres pour le Gouvernement de l'Eglise Universelle, l'apella à Rome, lui donna le Titre d'Evêque de Laodicée, & l'admit dans son Conseil Privé, le cinquiéme de Mars 1550. Mais le Cardinal Hercule Gonzague, Evêque de Mantoue, & chargé alors de l'Administration de ce Duché, comme Tuteur de son Neveu, Guillaume Gonzague, fit de si fortes instances auprès du Pape, pour se procurer le secours de notre Prélat, que Sa Sainteté le nomma Suffragant de ce Cardinal, pour l'aider dans la conduite de son Diocèse, & de tout le Duché. Son Administration, tant pour le Spirituel que pour le Temporel, fut si agréable au Cardinal, avec lequel il vêcut toujours dans une parfaite intelligence, & si utile aux Peuples, dont il étoit le Pere, que lorsque deux ans après il fut rapellé à la Cour de Rome, les Mantouans ne le virent partir qu'avec un extrême

Ita. Sacr. ut sp.

IV. Et le Cardinal, Evêque de Mantoue.

(1) Fuit autem Marinus ingenio clarus, Sermone facundus, consilio cautus, & in multis gratiosus, virtutibus extollendus, staturâ simul, & decorus aspectu. *Ita. Sacr Tom. IV, Col. 298.*

regret. Le jeune Duc, pour lui marquer son estime, & son extrême satisfaction, voulut lui donner, pour lui, & pour tous ceux de sa Famille, le Droit, les honneurs, & les Priviléges de Citoyen de sa Ville Ducale.

Ibid.

V. Envoyé Nonce en Espagne.

Le Pape Jules III, l'an 1553, l'envoya à la Cour de Madrid, avec la qualité de son Nonce, & la même Autorité qu'avoit eû le Cardinal Jean Pogge, auquel il succédoit. Philippe II, qui alloit s'embarquer pour passer en Angleterre, où il devoit épouser la Reine Marie, voulut recevoir auparavant la Bénédiction du nouveau Nonce, dont la sagesse & la fermeté le firent bientôt estimer dans toute la Castille. Il rétablit la tranquillité & la paix dans les Eglises d'Espagne, termina les Divisions, ou les différends élevés entre quelques Evêques, & leurs Chapitres, fit observer les Décrets portés par le Concile de Trente sous Paul III, & Jules III; & défendit avec tant de zéle les Droits des Eglises, qu'il ne fut pas moins respecté des Gens de Bien, que craint des Méchans, dont il réprima les entreprises. Le Pape Jules III, loua la sagesse de sa conduite: Marcel II, son Successeur, se préparoit à lui écrire, pour le confirmer dans sa Nonciature, & l'exhorter à agir toujours avec la même fermeté, lorsque la mort l'enleva, le premier de May 1555, vingt-deux jours depuis son Exaltation. Le Sacré Collége y suppléa par une Lettre du sixiéme de May, que l'Abbé Ughel nous a conservée. Nous en donnerons ici la Traduction, parce qu'elle est une nouvelle preuve de ce que nous venons de raporter.

VI. Ce qu'il fait dans ce Royaume.

Ibid.

VII. Lettre des Cardinaux au Nonce.

« A notre Révérend Frere en JESUS-CHRIST, Léonard « de Marinis, Evêque de Laodicée, Nonce Apostolique dans « le Royaume d'Espagne, les Cardinaux Evêques, Prêtres, & « Diacres de la Sainte Eglise Romaine, Salut &c.

Ita Sacr. Ibid. Col. 294.

« Vos Lettres adressées au Pape Jules III, d'heureuses mé- « moire, & à notre Collégue le Cardinal de Saint Vital, nous « ont appris avec quel zéle, & quel succès, vous avez em- « ployé tous vos soins, auprès de la Sérénissime Princesse, & « du Conseil Royal de Castille, pour faire cesser les différends « entre quelques Evêques, & les Chapitres de leurs Eglises. « Nous sçavons aussi avec quelle prudence, & quelle habileté « vous avez menagé dans toutes les occasions, les intérêts du « Saint Siége, pour en faire respecter la Dignité, & soutenir « les Droits. Le Pape Marcel II, que le Seigneur nous avoit « donné pour Pasteur & pour Pere, avoit déja ordonné de « vous adresser ses Lettres, pour vous marquer combien votre «

LIVRE XXIX.

LÉONARD DE MARINIS.

» Ministére lui étoit agréable, & avec quelle ardeur il désiroit » que vous pussiez le continuer. Mais une mort prématurée » vient de nous enlever ce saint Pontife, dont l'Exaltation » nous avoit comblés de joye, & dont la perte doit être d'au- » tant plus sensible, que les espérances qu'on avoit conçues de » sa vertu étoient plus grandes. Nous nous assemblerons bien- » tôt pour lui donner un Successeur, & nous ne manquerons pas » d'instruire éxactement le nouveau Pape, des services im- » portans que vous avez rendus au Saint Siége. Nous ne pou- » vons cependant vous louer assez, ni vous exhorter trop for- » tement de continuer toujours, ainsi que vous avez commen- » cé, à soutenir avec vigueur les Droits du Siége Apostolique, » & à faire éxécuter tout ce que vous jugerez convenir à la » gloire de Dieu, à la Justice, & à l'honneur de l'Eglise. Donné » à Rome, dans le Palais Apostolique, sous les Sceaux des » trois Chefs d'Ordre, le sixiéme de May 1555 ».

Hist. Eccl. Liv. CLI, n. 22, 23, 24, 25.

VIII. Brouilleries entre Paul IV, & l'Empereur Charles-Quint.

Paul IV ayant succédé à Marcel II, il ne tarda pas à se brouiller avec l'Empereur Charles-Quint: car d'abord il se plaignit de quelques Articles qu'on avoit passés à la Diette d'Ausbourg, & qui pouvoient être préjudiciables à la Religion. Il se déclara assez ouvertement contre ce Prince; fit arrêter quelques Cardinaux attachés à la Maison d'Autriche, & conclut un Traité avec la France. Tout cela déplût extrêmement aux deux Cours de Vienne & d'Espagne; & le contrecoup retomba sur les Nonces Apostoliques. Le Conseil de Castille, pour mortifier le saint Pere, entreprit sur la Liberté Ecclésiastique; & favorisa les véxations, qu'on faisoit déja au Clergé, mais qui se renouvellérent alors avec plus de violence que jamais.

IX. Sage fermeté, & désinteressement du Nonce.

Ita. Sacr. ut sp.

Ce fut principalement en cette occasion, que notre Prélat fit paroître un courage, & une fermeté à toute épreuve. La persécution qu'on lui suscita ne pût l'ébranler; il aima mieux fermer pour un tems le Tribunal de la Nonciature, & en suspendre les fonctions, que de dissimuler, ou d'autoriser par son silence les entreprises de quelques Officiers de la Cour. Comme sa fermeté étoit accompagnée de beaucoup de prudence; & qu'on le vit résolu de perdre ses Revenus, plutôt que de trahir son devoir, on se lassa de lutter contre lui; & il vint enfin à bout de pacifier les Esprits, & de remettre toutes choses dans l'ordre. Les deux Souverains, le Pape & l'Empereur, louérent également sa conduite: mais lorsque les Coupables, par un Ordre exprès de Sa Majesté, vinrent lui offrir la réparation

qui lui étoit dûë, il refusa absolument d'en recevoir aucune, si avant toutes choses on ne donnoit au Vicaire de JESUS-CHRIST la juste satisfaction, qu'il avoit droit de demander. Cette généreuse résolution, qui plût beaucoup à la Cour de Rome, fut admirée dans celle de Castille: Philippe II en estima davantage le Nonce, & par son moyen il se réconcilia enfin, lui & son conseil, avec le Souverain Pontife. Ughel n'a pas manqué de remarquer ce Trait si honorable à Léonard de Marinis (1).

X. Le Nonce retourne à Rome, & passe par la France. Ce qui lui arrive à Geneve.

Lorsque le Nonce Apostolique partit depuis d'Espagne, pour retourner à Rome, il passa par le Royaume de France, dans un tems où les Novateurs, particuliérement les Disciples de Calvin, avoient déja infecté de leurs Erreurs une partie de nos Provinces. Pour n'être point exposé à leurs insultes, le sage Prélat se crut obligé de cacher son Habit, & toutes les marques de sa Dignité: ce qui donna occasion à quelques Avantures: nous ne rapporterons que celle qui lui arriva dans la Ville de Geneve. Comme le Nonce, & les Gens de sa suite y furent pris pour des Négocians, un Calviniste qui se trouva dans le Logis, où ils s'étoient arrêtés, commença à les entretenir de sa prétendue Réforme. Il en parloit selon sa portée; & le Nonce, sans se faire connoître, le réduisit bientôt au silence. Ce Calviniste, peu accoutumé à entendre parler des Vérités de la Foi avec tant de lumiére & de netteté, se hâta d'aller raconter à ses Maîtres ce qui venoit de se passer. La curiosité, ou peut-être le désir de faire de nouveaux Prosélytes, engagea Calvin à aller voir ces Etrangers; & il se fit accompagner de Pierre Viret, de Théodore de Béze, & d'un troisiéme, qu'ils appelloient M. le Marquis. *Ita. Sacr. Ibid.*

Ces Messieurs s'étant rendus au Logis, saluérent avec beaucoup de politesse nos prétendus Marchands, les invitérent à soûper, & donnérent la premiére place à Léonard de Marinis, qui avoit répondu à leurs politesses sans trahir son caractére: mais la premiere chose qu'il fit en se mettant à table ou- *Ibid.*

(1) Marcello successit Paulus IV, sub quo Marinus difficillimis temporibus eo in munere Ecclesiasticum jus, & Pontificis dignitatem infracto animo tutatus perturbatos consiliariorum animos, in libertatem Ecclesiasticam, & in Paulum ipsum non minima meditantes, adeo quidem suum ita obivit Officium, ut summa cum rerum suarum jactura per annum, & ultra, suæ Legationis Tribunal occlusum retinuerit, ne Apostolicæ sedis detrimentum ullum generaretur in posterum. Factum laudavit Paulus, idemque Catholicus Philippus Rex, & Marinum summis extulit ipse laudibus; jussitque spoliorum proventus liberè remittere; quos ille, ni prius Pontifici satisfieret, despexit. Regem ipsum tandem, consiliumve Pontifici maximo, à quo dissidebant, reconciliavit, laudes adeptus maximas, &c. *Ita. Sacr. Tom. IV, Col. 294, 295.*

LIVRE XXIX.

LÉONARD DE MARINIS.

XI. Il Confond Calvin, & quelques Calvinistes.

vrit une Dispute sur les matiéres de la Religion ; car lorsqu'on lui vit donner la Bénédiction aux Viandes selon l'usage de l'Eglise, les Sectaires & leur Patriarche, traitant cette Coûtume de vieille Superstition, se prirent à rire avec indécence. Marinis leur fit alors une douce correction : je suis surpris, leur dit-il, & je suis encore plus fâché, que vous ignoriez la parole de saint Paul, ou que vous méprisiez si ouvertement l'éxemple de JESUS-CHRIST. Combien de fois n'avez-vous pas lû dans l'Evangile, que le Fils de Dieu, avant que de manger, ou de distribuer la nourriture aux Peuples, la sanctifioit toujours par sa Bénédiction ? Et ce qu'il a fait, ne nous a-t-il point ordonné de le faire ? Mais avez-vous oublié ce que l'Apôtre écrivoit à son Disciple Timothée, que « Tout ce que Dieu a créé est » bon, & qu'on ne doit rien rejetter de ce qui se mange avec » Action de Grace, parce qu'il est sanctifié par la Parole de Dieu, » & par la Priére ». *Quia omnis creatura Dei bona est, & nihil rejiciendum quod cum gratiarum actione percipitur ; sanctificatur enim per Verbum Dei, & orationem.* Calvin se tût ; & aucun des siens ne répliqua : mais le Discours, que venoit de faire l'inconnu, leur fit bien penser, que sous un dehors de Négociant, il cachoit quelque chose de plus.

I. Timoth. IV, 4, 5.

Après le Repas, on recommença à parler Religion : les matiéres étoient alors trop agitées dans tous les Pays, & les Esprits trop échauffés, principalement à Geneve, pour qu'on pût s'abstenir long-tems de revenir à des Questions de Doctrine. L'Hérésiarque déja vieux, & naturellement réveur, parloit peu. Mais Pierre Viret, beaucoup plus jeune, & plein de présomption, ne pouvant s'empêcher de Dogmatiser, condamna hardiment & la Doctrine, & la pratique de l'Eglise Romaine, touchant l'Invocation des Saints, & le Culte qu'on leur rend. Il ne fut point difficile à Marinis de confondre un tel Adversaire, & de le mettre hors d'état de rien répliquer à quelques Autorités de l'Ecriture, & des Peres, qu'il lui opposa. Viret ne pouvant plus tenir sur ce terrain, voulut se jetter sur un autre : mais notre Prélat ne lui laissa pas cette liberté. Arrêtons-nous, lui dit-il, à la question que vous avez vous-même proposée : quand vous aurez prouvé ce que vous venez d'avancer, ou que vous aurez répondu à mes preuves, nous pourrons traiter, si vous le voulez, une autre matiére : *Stemus, inquit, ad hæc, deinde ad alia procedemus.* Mais c'étoit demander plus que le Calviniste n'étoit en état de faire. Pierre Viret demeura dans le silence : Béze ne dit mot ; & le Marquis, fort en-

Ibid.

nuyé d'une Dispute, où il ne comprenoit autre chose que la confusion de ses bons Amis, rompit brusquement la Conférence, & se retira en disant qu'on la pourroit reprendre un autre jour.

XII. Le Pape & les Cardinaux le reçoivent avec honneur. Ibid.

Le Nonce cependant, trop sage pour s'exposer à être reconnu, sortit le lendemain matin de Geneve, & continua sa route, bien satisfait d'avoir éprouvé par lui-même quel étoit le fonds, ou le caractére des Chefs de la Prétendue Réforme. Arrivé heureusement à Rome, il fut reçu avec distinction; le Pape, & tout le Sacré Collége lui donnérent à l'envi des marques de leur estime, du plaisir de son retour, & de leur contentement sur tout ce qu'il avoit fait dans le Royaume d'Espagne. Paul IV, dit l'Abbé Ughel, cherchoit l'occasion de récompenser les services, & d'honorer les talens du Prélat: mais prévénu par la mort, il laissa ce soin à son Successeur. Ce fut le vingt-six de Janvier 1560, que Pie IV, à la demande du Roy Catholique, Philippe II, nomma Léonard de Marinis à l'Evêché de Lanciano, Ville du Royaume de Naples, dans l'Abruzze Citérieure, dont elle est Capitale (1).

XIII. Pie IV le nomme à l'Evêché de Lanciano. Ibid.

Quoique ce Siége eût été successivement rempli par d'illustres Prélats, Italiens ou Espagnols, le nouvel Evêque trouva beaucoup à faire; & il fit seul ce qu'aucun de ses Prédécesseurs n'avoit pû éxécuter. Non-seulement il eût la consolation de voir que son Clergé, & les simples Fidéles, dociles à sa voix, régloient leurs mœurs sur les Exemples, & les Instructions qu'il leur donnoit. Non-seulement par ses charitables libéralités, les Pauvres furent soulagés, les Hôpitaux, & les Lieux Saints rétablis: mais par une sage économie d'une partie de ses Revenus, il fit construire un Palais Episcopal, afin que ses Successeurs, logés selon leur Dignité, eussent un prétexte de moins pour se dispenser du devoirde la Résidence. Cependant il ne fut pas à son choix de remplir lui-même cette obligation, aussi long-tems qu'il l'eût souhaité, & selon les vœux de tous ses Diocésains. Le Pape Pie IV l'apella auprès de sa Personne, pour se servir de ses lumiéres, dans l'Examen de tout ce que ses Légats dans le Concile de Trente, envoyoient au Saint Siége, avant que de mettre le dernier sceau aux Décisions du Synode (2).

XIV. Premiers fruits de son Episcopat. Ibid.

(1) Leonardus de Marinis, Januensis, Ordinis Prædicatorum, genere & virtute inclitus, ex Episcopo Laodicensi, factus est Anxanensis Episcopus die 16 (*vel potius* 26) Januarii 1560, possessionem iniit, civitatem ingressus 7 Aprilis ejusdem anni. *Ita Sacr. Tom. VI, Col. 790.*

(2) Ad commissum sibi populum accessit, quem verbo & exemplo, clerum verò Ecclesiasticis Disciplinis cæpit instituere. Epis-

Cette absence néanmoins bien loin d'être préjudiciable au Diocèse de Lanciano, lui fut très-avantageuse par l'événement. Depuis long-tems il y avoit de fâcheuses Disputes entre cette Eglise, & celle de Chiéti; dont les Archevêques prétendoient être Métropolitains de Lanciano : ce qu'on leur contestoit. Notre Prélat avoit donné ses premiers soins à terminer ces anciens démêles, qui causoient quelquefois du scandale parmi les Fidéles, & troubloient la Paix des deux Eglises. Mais tout son travail sur cet Article avoit été sans fruit. Il ne pouvoit pas déroger aux Droits de son Eglise; ni à la possession, où elle étoit de ne point reconnoître la Jurisdiction de l'Archevêque de Chiéti; & celui-ci se trouvoit encore moins disposé à renoncer à ses prétentions. Le Souverain Pontife, à la prudence duquel Léonard de Marinis avoit remis la décision de cette affaire, ne trouva point d'autre expédient, que celui qu'il prit en effet: Sa Sainteté érigea en Archevêché le Siége de Lanciano, dont notre Prélat devint ainsi le premier Archevêque. Cet arrangement finit tous les Procès, rétablit la Paix désirée, & donna un grand sujet de consolation tant au Peuple, qu'à tout le Clergé de Lanciano. Leur joye eût été parfaite, si ayant eû le bonheur de revoir parmi eux leur illustre Archevêque, ils avoient eû celui de le posséder long-tems. Mais à peine y étoit-il arrivé vers le commencement de Mars 1562, qu'il reçut un ordre de se rendre en diligence au Concile de Trente.

XV. Il fait ériger le Siége de Lanciano en Archevêché. Ita. Sacr. Tom. VI, Col. 790.

XVI. Ce qui termine bien des Disputes.

Sa grande réputation l'y faisoit désirer; & le Cardinal Hercule Gonzague, Président du Concile, le demandoit avec d'autant plus d'empressement, qu'il connoissoit mieux qu'un autre tout ce qu'on pouvoit se promettre, soit de sa sagesse, de son habileté, & de son Erudition, soit de son Eloquence persuasive, propre à concilier les Esprits, & à les réunir. Selon l'Abbé Ughel, de Marinis se rendit au Concile, non-seulement comme Archevêque de Lanciano, mais aussi avec la qualité de Légat du Pape. Personne ne dût lui envier cet honneur, dont il se montra si digne, qu'il arriva plus d'une fois, tant dans les Congrégations publiques, que dans les particuliéres, qu'après qu'il avoit dit, & expliqué son sentiment sur les Questions proposées, les Evêques qui opinoient après

XVII. Il est envoyé avec la qualité de Légat au Concile de Trente.

XVIII. Avec quelle Dignité, il soutient ce Caractére.

copale Palatium quod extat, pro se suisque Successoribus extruxit. Ibidem dum vitam duceret Pastore dignissimam, à Pio revocatur ad Aulam, ut ejus consilio gravissimæ Concilii Tridentini causæ, quæ à Pontificiis Legatis excutiendæ mittebantur accuratè constituerentur, &c. *Ita. Sacr. Tom. IV, Col. 285.*

lui,

lui, se faisoient un plaisir de le suivre; & souvent les Anciens, qui avoient parlé les premiers, revenoient à son avis, persuadés par le poids de ses raisons, & se rendant sans peine à de nouvelles lumiéres (1).

Le bruit s'étant depuis répandu, que le Pape vouloit dissoudre le Concile, soit à cause des grandes dépenses, auxquelles l'engageoit cette Assemblée; soit aussi par le mécontement qu'avoient donné à Sa Sainteté, ceux qui demandoient avec trop de chaleur, qu'on décidât l'obligation de la Résidence, coumme de Droit Divin; les Peres résolurent de députer quelqu'un vers le Pape, pour lui représenter que le Concile ayant été assemblé pour deux raisons, qui étoient l'Extirpation des Hérésies, & la Réformation des Mœurs, on ne pouvoit, sans de très-grands inconvéniens, le dissoudre avant qu'on eût éxécuté ces deux points. Il falloit choisir pour cela un homme, non-seulement agréable au Pontife, mais d'une prudence & d'une habileté consommée, sage, discret, prévoyant, zélé, incapable de se laisser vaincre par les difficultés. On avoit d'abord pensé dans le Concile de charger de cette Députation, le Cardinal d'Altemps, Neveu du Pape, & l'un de ses Légats à Trente: mais les vœux de presque tous les Evêques se tournérent vers Léonard de Marinis, qu'on jugeoit le plus en état de faire réussir les affaires les plus difficiles. Il fut choisi (2); & il répondit à l'attente du Concile. Pie IV le reçut avec honneur; l'écouta avec plaisir; se rendit à la force de ses raisons; & le renvoya à Trente porter lui-même aux Peres, l'agréable nouvelle que le Saint Siége se conformant à leurs désirs, ils pouvoient continuer en paix à faire tout ce qui étoit de la gloire de Dieu, & de l'honneur de l'Eglise. Cet heureux succès (ajoûte l'Abbé Ughel, après le Cardinal Palavicin) attira de grandes louanges, de la part de tout le Concile, à notre Archevêque de Lanciano; & augmenta beaucoup le crédit,

Hist. Eccl. Liv. CLIX, n. 35, 36, 46, 47, &c.

XIX. Le Concile le députe vers le Pape.

XX. Succès de cette Députation.

(1) Tridentum deinde postulante Hercule Cardinali Gonzaga, primus Concilii Legatus est missus, primus Ecclesiæ suæ Lancianensis Archiepiscopus declaratus, ut inter patres primos assideret, cæterosque suâ Doctrinâ veluti antesignanus edoceret, & quæ mentis Pontificis, & solidæ Catholicæ veritatis lumen afferret. Accidit non semel in Congregationibus publicis, privatisque, ut alii seniores, eò deinde loquente, suam ad votum ipsius Lancianensis revocarunt sententiam, &c. *Ita. Sacr. Tom. IV, Col. 295.*

(2) Operæ pretium pariter existimarunt, ad Pontificem legare cordatum hominem, negotiorum expertum, & de rebus probè doctum, qui videndum ejus auribus exponeret, longè meliùs quàm Litteræ oculis subjecissent, rerum præsentium statum, & futurarum apparatum: atque ad id selectus est Leonardus Marinus Dominicanus, Archiepiscopus Lanciani, Nobilis Genuensis. *Palavi. Hist. Conc. Trid. Lib. XVII, Cap. 1, n. 7.*

LIVRE XXIX.

LÉONARD DE MARINIS.

qu'il s'étoit déja acquis par ses talens, & par ses vertus (1).

Hist. Conc. Trid. Lib. XVII, Cap. II. Hist. Eccl. Liv. CLIX, n. 39.

Le sage Député ne s'étoit point contenté d'empêcher la Dissolution prématurée du Concile : il avoit encore essayé de dissiper les inquiétudes du Saint Pere, touchant la Décision demandée pour la Résidence ; & de justifier les intentions de ceux, qui la demandoient avec le plus d'empressement. Il fit tout ce qu'il s'étoit proposé. Par une Lettre, que S. Charles Borromée avoit écrite confidenment au Cardinal Simonette, on voit que ce qui déplaisoit à Sa Sainteté dans cette affaire, n'étoit pas que le Saint Siége pût souffrir quelque dommage (ainsi que quelques-uns le publioient) quand la Résidence seroit déclarée de Droit Divin ; mais parce que les Disputes assez vives, survenuës à ce sujet, ayant donné occasion de répandre le bruit dans toutes les Cours, qu'une pareille Décision tendoit à la ruine du Siége Apostolique, & de l'Autorité Pontificale, il n'étoit ni honnête, ni convenable d'en faire un Décret. L'habile Archevêque ne manqua pas de représenter d'abord au Pape, que tous ses Légats prenoient vivement ses intérêts, de même que les Evêques qui opinoient pour la Décision ; & qu'ils paroissoient même plus zélés pour l'honneur du Saint Siége, que ceux qui soutenoient l'Opinion contraire.

Il ajoûta que cette Décision, bien loin de préjudicier en quelque chose à la Dignité du Saint Siége, tourneroit à son avantage, puisqu'on ne pourroit plus dire, comme on ne l'avoit que trop répandu, que le Pape, & la Cour de Rome étoient contraires à un sentiment, qu'un grand nombre d'Evêques, & la plus saine partie des Théologiens regardoient comme essentiel, & conforme au Droit Divin. Il dit encore, que les Légats, par leur zéle à défendre ce même sentiment, s'étoient acquis beaucoup de crédit, & s'étoient mis par là en état d'arrêter un grand orage, & de modérer la vivacité de quelques Prélats, sans quoi il seroit arrivé peut-être une Division, qui auroit mis l'Eglise en danger. Enfin le Nonce du Concile justifia si bien le zéle, & les droites intentions de ceux qu'on avoit voulu rendre suspects à Sa Sainteté, que le Pape, dans une espéce d'étonnement, dit que de mauvaises Langues, ou des plumes empestées lui avoient représenté ces Prélats tout autres qu'ils n'étoient.

Ibid. n. 46, 47.

XXI. Il justifie les Légats, & les Evêques auprès du Pape.

Ibid. n. 47, 48.

N. 49. Pie IV ayant fait ses Réfléxions sur tout ce que notre Ar-

(1) Quod non sine Lancianensis perpetua laudatione peractum fuit, &c. *Ita. Sacr. Tom. IV, Col. 296.*

chevêque avoit exposé, avec autant de sincérité, que de précision & de force, il témoigna être pleinement satisfait, & chargea le même Prélat de dire à tous les Peres, que Sa Sainteté entendoit que le Concile fut toujours libre; que chacun y parlât selon sa conscience; & que les Décrets fussent faits selon la vérité: qu'elle ne trouvoit pas mauvais qu'il y eût des suffrages pour un avis, plus que pour un autre: mais qu'on évitât avec soin les Cabales, les Aigreurs, les Disputes trop vives, & généralement tout ce qui ne s'accordoit pas avec la Dignité d'un Concile Général. Enfin le Pape déclara au Nonce, & par son moyen il fit sçavoir à tous les Evêques du Concile, qu'il ne s'opposoit nullement à la Décision de l'Article de la Résidence: mais qu'il leur conseilloit de laisser un peu ralentir la trop grande ardeur, qui paroissoit les animer: d'autant plus que cette Matiére se traiteroit avec plus de succès, quand les Esprits, dans une parfaite tranquillité, ne se proposeroient que la Gloire de Dieu, le bien, & le Service de l'Eglise. Sa Sainteté écrivit dans le même sens au Cardinal de Mantoue, & à tous ses Légats en commun.

XXII. Réponse favorable que Sa Sainteté le charge de porter au Concile.

De retour au Concile de Trente, notre Archevêque continua à rendre ses services à la Religion, avec le même zéle, & la même assiduité. On raporte qu'entre plusieurs Articles, sur lesquels on disputa long-tems, & qui, après un mûr Examen, furent arrêtés par l'avis de ce sçavant Prélat, il faut mettre tout ce que nous lisons dans la vingt-deuxiéme Session, touchant le Sacrifice de la Messe, tous les Peres ayant unanimement approuvé la belle disposition, que l'Archevêque de Lanciano avoit mise dans ces Matiéres (1).

XXIII. Déférence des Peres, aux lumiéres de notre Prélat.

Dans la Congrégation Générale du dix-sept de May 1563, ce Prélat, opinant sur le troisiéme Canon, qui traitoit des abus, dit que les Evêques étoient obligés de conférer les Ordres eux-mêmes, chacun dans son Diocèse; & que s'ils remplissoient éxactement leurs Fonctions, l'Eglise seroit bientôt réformée, parce qu'ils résideroient & instruiroient leurs Troupeaux: mais qu'au contraire l'Episcopat étoit méprisé par les Prélats d'Allemagne, & principalement par les Electeurs. Et se tournant vers Drakovitz Evêque de cinq Eglises: « C'est « à vous que je parle, dit-il, comme à l'Ambassadeur de Sa «

XXIV. Zéle & fermeté de cet Archevêque, contre les abus.

Odoric. ad An. 1563. n. 91.

(1) Referunt inter multa, quæ ex opinionum dissensione in eadem Synodo diu exagitata, ex Lancianensis sententiâ, omnium Patrum accedente voto, tandem firmata ea fuisse quæ in 22 Sessione de Sacrificio Missæ leguntur. *Ita. Sacr. Tom. IV, Col. 296.*

Palavici. Hist. Conc. Trid. Lib. XX, Cap. XVII, n. 7.

» Majesté Impériale : par quelle raison les Evêques d'Allemagne, & surtout les Electeurs, ne viennent-ils pas au Concile, » au mépris du serment qu'ils ont fait là-dessus dans leur Election? Si l'Or brille sur le Harnois de leurs Chevaux, s'ils » marchent avec tant de pompe, & avec un si grand train, » s'ils sont Prince Ecclésiastiques, & Laïques ; ils jouissent de » tous ces avantages parce qu'ils sont Evêques : & cependant » ils ne veulent point assister au Concile : que s'ils en sont empêchés, ils devroient du moins y envoyer leurs Procureurs, » comme ont fait l'Archevêque de Saltzbourg, & les Evêques » d'Eistat, & de Bâle, en quoi ils satisferoient à une partie de » leur devoir ».

XXV. Réponse de l'Evêque de Cinq-Eglises.

L'Archevêque qui ne fut point interrompu, passa ensuite aux autres Articles, qu'on avoit proposés ; & quand il eût fini, l'Evêque de Cinq-Eglises dit, que quoiqu'il ne fut pas Ambassadeur de Ferdinand comme Empereur, mais comme Roy de Hongrie, cependant puisque l'Archevêque de Lanciano lui avoit adressé la parole, il ne pouvoit s'empêcher de répondre, que la raison pour laquelle les Evêques d'Allemagne ne venoient point au Concile, étoit le danger, auquel seroient exposés leurs Diocèses remplis, ou environnés d'Hérétiques, qui pourroient s'en rendre Maîtres ; & que ce qui les empêchoit d'y envoyer des Procureurs, étoit, qu'ils y paroîtroient comme des Statues, placées au dernier rang, & à qui l'on fermeroit la bouche. Que sous le Pontificat de Paul III, les Procureurs des Prélats Allemands avoient droit de Suffrages au Concile, & que même sous le Pontife Régnant, le Procureur de l'Archevêque de Saltzbourg en avoit joui une fois seulement ; & qu'il ne sçavoit pas pourquoi on les en avoit privés dans la suite. Le Cardinal Palavicin, dans son Histoire du Concile de Trente, nous apprend les justes raisons qu'on avoit eû d'en user ainsi. Mais cela n'appartient pas à notre sujet.

Hist. Conc. Trid. Lib. XX, Cap. XVII.

XXVI. Nouveaux soins, dont l'Archevêque est chargé par le Concile.

Le Concile, voyant la nécessité de proposer aux Fidéles la Doctrine Catholique, d'une maniére qui fut à la portée de tous, voulut qu'on composât un Cathéchisme, où les Vérités de la Religion fussent exposées avec beaucoup de netteté, & dans la plus grande précision qu'il se pourroit. Il ordonna en même tems, qu'on revit avec soin, & qu'on corrigeât tout ce qui méritoit de l'être, tant dans le Breviaire que dans le Missel. Enfin il porta principalement ses attentions sur ce grand nombre de Livres, qu'on répandoit de toutes parts sur la Religion ; & dont plusieurs n'avoient été composés, que pour insinuer

les nouvelles Hérésies, qu'on venoit de condamner. L'Archevêque de Lanciano fut un des Prélats, que les Peres chargérent de tous ces differens soins. L'Abbé Ughel dit qu'il y travailla d'abord avec beaucoup d'application ; mais ce grand travail ne pût être entiérement fini avant la séparation du Concile ; comme il paroît par le Décret, qui fut lû dans l'Assemblée du quatriéme de Décembre 1563, en ces termes : « Le Saint Concile, dans la seconde Session tenuë sous Notre « Saint Pere le Pape Pie IV, avoit donné Commission à quel- « ques Peres choisis exprès, d'éxaminer ce qu'il y avoit à faire « à l'égard de diverses Censures, & de plusieurs Livres sus- « pects, & pernicieux, & d'en faire le rapport au Saint Con- « cile : & comme il apprend maintenant qu'ils ont mis la der- « niére main à cet Ouvrage, & que cependant la multitude, « & la variété des Livres, ne permettent pas que le Saint « Concile en puisse faire sur le champ le discernement néces- « saire, il ordonne que tout leur travail soit porté au Très-Saint « Pere, afin qu'il soit terminé & mis au jour, selon qu'il le ju- « gera à propos, & sous son Autorité. Il ordonne pareillement « aux Peres, qui avoient été chargés du Cathéchisme, de faire « la même chose à l'égard dudit Cathéchisme, aussi bien que « du Missel & du Breviaire ».

Ibid. Lib. XXIV, Cap. VIII, n. 4.

On sçait que Sa Sainteté choisit trois Théologiens de l'Ordre de saint Dominique (Léonard de Marinis, Gilles Foschérari Evêque de Modéne, & François Forério, sçavant Portugais) pour continuer, & perfectionner tout cet Ouvrage, selon les désirs du Concile. Mais ces occupations, quoique très-importantes pour le bien général de l'Eglise, ne purent empêcher l'Archevêque de Lanciano de se rendre d'abord dans son Diocése : où son premier soin fut de publier les Décrets du Concile de Trente, & de les faire mettre en éxécution. De retour à Rome pour travailler sous les yeux de Sa Sainteté, Pie IV voulut le loger dans le Vatican, & lui donner tous les jours de nouvelles preuves de sa parfaite confiance. C'est à son Examen, & à son Jugement que ce Pape soûmit la Régle, & les Constitutions des Clercs de la Congrégation de saint Paul, apellés Barnabites, avant que de confirmer solemnellement leur Institut.

Ita. Sact. Tom. IV, Col. 296.

XXVII. Et par le Pape.

XXVIII. Il éxamine la Régle des Barnabites.

Ibid.

Comme notre Archevêque étoit souvent employé avec saint Charles Borromée, dans les plus grandes affaires de l'Eglise, ils contractérent ensemble une étroite amitié, fondée, dit l'Abbé Ughel, sur la conformité de Mœurs, & de Senti-

XXIX. Contracte une étroite amitié avec S. Charles. Action de générosité.

Ibid.

mens. Cette amitié étoit si Sainte, que, selon le même Auteur, le Pape voulant honorer Marinis de la Pourpre, saint Charles, qui souhaitoit que son ancien Maître Guillaume Sirlet, fut compris dans cette Promotion, pria le S. Pere de vouloir différer à une autrefois, celle de l'Archevêque Lanciano; & se chargea de le lui faire agréer. Le généreux Archevêque approuva fort la pensée de son Ami; & le Pape assuré de ses sentimens, ne suivit l'inclination de l'un & de l'autre, qu'après avoir déclaré, que ce qu'il ne faisoit pas actuellement en faveur d'un Prélat, qui avoit si bien mérité de l'Eglise, il le feroit sans faute dans la premiére Promotion. La Providence en disposa autrement; mais le Serviteur de Dieu, qui ne travailloit pas pour la récompense, qu'il pouvoit recevoir des hommes, continua toujours avec le même zéle à rendre ses services à la Religion. Le Pape l'envoya avec la qualité de Légat à la Cour de Vienne, à la place du Cardinal Jean Moron, soit pour lever quelques difficultés, que rencontroient en Allemagne les Décrets du Concile de Trente, soit pour faire désister l'Empereur Maximilien II de ses instances trop souvent réïtérées en faveur du Mariage des Prêtres; ou pour traiter avec ce Prince, de plusieurs autres affaires, qui regardoient la Chrétienté. Le Légat les expédia avec tant de prudence, & de dextérité, qu'il mérita l'Approbation du Pape, & de l'Empereur. Après ce nouveau succès, & son retour à Rome, il vit expirer Pie IV, le neuviéme Décembre 1565 (1).

XXX. Il est envoyé Légat en Allemagne. Ibid.

Cette mort l'ayant mis dans la liberté de revoir son Eglise, il ne différa pas de la visiter, & de remplir au milieu d'un Troupeau chéri tous les devoirs de la Sollicitude Pastorale. Le Clergé, & le Peuple de Lanciano se flatoient de jouir désormais tranquillement de sa présence: & leur docilité à la voix d'un tel Pasteur, sembloit leur assurer cet avantage. Leur joye cependant fut de peu de durée: quelques affaires de Famille ayant obligé notre Prélat de faire un Voyage, & un séjour chez son Frere Thomas de Marinis, il craignit que ses fréquentes absences, ne fussent préjudiciables à son Peuple, & il aima mieux abdiquer sa Dignité, que de laisser si long-tems l'Eglise de Lanciano sans Pasteur. Mais bien éloigné de se li-

XXXI. Il abdique l'Archevêché de Lanciano. Ibid.

(1) Ex Lancianensis placito, ac libera propensione, Sirletus indutus est purpurâ, ille ad aliam destinatus Promotionem, & in Germaniam ad Maximilianum II, Imperatorem Apostolicus Nuncius cum potestate Legati, in locum Joannis Card. Moroni, pro rebus Concilii, arduisque Christianæ Republicæ negociis missus est Rem cito ac perbellè perfecit, & Pontificis ac Cæsaris gratiam promeruit; & tertiò Romam regressus, destinatam purpuram cum Pontifice funeravit, &c. *Ita. Sacr. Tom. IV, Col. 296.*

vrer tout entier à des soins domestiques, il menagea si bien ses momens, que les premiers & les plus précieux étoient toujours consacrés à la Priére, ou à l'Etude. Dans la Maison de ses Parens il avoit déja commencé quelques Commentaires sur l'Ecriture Sainte, & des Livres de Controverse contre les Hérétiques, lorsque le saint Pape Pie Pie V l'obligea de sortir de cette espéce de Retraite, pour éclairer de nouveaux les Fidéles, & les conduire dans les voyes du Salut. Nous avons dit ailleurs, que ce saint Pape, toujours attentif aux besoins de toutes les Eglises, ne négligeoit rien pour leur donner des Pasteurs, capables de les régler saintement au-dedans, & de les défendre au-dehors, contre la multitude des Sectaires, qui cherchoient à les dévorer. Comme il ne pouvoit pas également compter sur le zéle, & la capacité de tous les Evêques qui étoient en place, Pie V tâchoit de suppléer à ce défaut, par le moyen des Visiteurs, qu'il envoya dans plusieurs Royaumes Chrétiens, particuliérement dans celui de Naples, où les scandales & les abus s'étoient extrêmement multipliés.

XXXII. Ce qu'il fait dans sa Retraite. Ibid.

Léonard de Marinis fut un de ces hommes puissans en Œuvres, & en Paroles, envoyés par le Vicaire de JESUS-CHRIST, pour arracher & pour détruire, pour planter & pour édifier. Il fut chargé par Sa Sainteté du soin de visiter vingt-cinq Diocèses, comme Ministre du Pape, & Député du Saint Siége, avec toute l'Autorité nécessaire pour rétablir par-tout le bon Ordre, la Discipline, la Piéte. L'Abbé Ughel, dans son quatriéme Livre de l'*Italie Sacrée*, rapporte le Bref de Pie V, daté du vingt-quatriéme Octobre 1566: & nous y trouvons, avec l'Eloge de notre Archevêque, les noms de vingt-cinq Diocèses, dont il étoit fait Visiteur, & le détail de tout ce qu'il devoit faire selon les Intentions du Souverain Pontife. De Marinis termina sa Visite par le Diocèse d'Albe, dans le Duché de Montferrat, sur les Frontiéres du Piémont.

XXXIII. Il en est retiré par saint Pie V, qui le fait Visiteur Apostolique, de vingt-cinq Diocèses. Ibid.

Les Guerres, & le Voisinage des Lieux tout infectés d'Hérésie, avoient mis cette Eglise dans un tel état, que, pour lui rendre son ancienne beauté, il ne falloit pas moins qu'un homme du caractére de l'ancien Archevêque de Lanciano. Ces considérations avoient porté Pie V à le nommer à ce Siége: & les mêmes raisons déterminérent le pieux Prélat à ne pas se refuser au travail. Nous avons vû avec quelle générosité, il avoit cédé à un autre la Pourpre qui lui étoit destinée. Ici nous le voyons passer, avec le même désintéressement, d'un Archevêché, où tout étoit déja en régle, à un simple Evêché, où

XXXIV. Quels biens il fait dans le Diocèse d'Albe. Ibid. Col. 297.

LIVRE XXIX.

LÉONARD DE MARINIS.

tout étoit à faire. A ces deux traits il est aisé de reconnoître la solide vertu, & tout le mérite d'un Successeur des Apôtres. Aussi le Ciel répandit-il sur son Ministére les plus abondantes Bénédictions (1). Le Clergé se forma sur l'éxemple du Pasteur, selon les Décrets du Concile de Trente: les Peuples désormais mieux instruits, se soûmirent sans murmurer aux Loix de l'Eglise. Les Vérités de la Foi furent prêchés dans toute leur pureté; les vices, les abus, les désordres publics corrigés: & tout le Diocèse prit une nouvelle face, par les soins du saint Evêque, qui veilloit à tout, & qui vouloit connoître tout par lui-même.

XXXV. Il se trouve dans le Palais de saint Charles, lorsqu'on attente à la vie du saint Archevêque. Ibid.

L'Union très-particuliére, qui s'étoit formée depuis long-tems, entre saint Charles Borromée & notre Prélat, subsistoit toujours. Ils se communiquoient leurs vûës & leurs desseins; s'aidoient mutuellement dans leurs entreprises; & ils se visitoient quelquefois. L'Evêque d'Albe se trouvoit à Milan, dans le Palais du saint Archevêque, lorsqu'on entreprit de l'assassiner. Comme son Appartement touchoit presque la Chapelle, où cette Scéne se passa, il entendit tout le bruit; & ayant d'abord appris, que, par un miracle de protection, le saint Cardinal avoit évité le danger, il s'étoit mis à genoux, pour en rendre à Dieu ses humbles Actions de Graces, lorsque saint Charles, voulant le prévenir, entra dans sa Chambre, l'embrassa, & lui dit: *Ah! mon cher Marinis, je ne me flatois plus de vous revoir: voyez combien nous devons être toujours prêts selon l'avertissement de* JESUS-CHRIST, *puisque nous ne sçavons ni le jour, ni l'heure, qu'il plaira au Seigneur de nous apeller à lui.* Les deux Prélats passérent le reste de la nuit, à remercier la Divine Bonté, & à se consoler, ou se fortifier, par les plus saints Entretiens (2).

XXXVI. Il se démet de son Evêché. Ibid.

Après la mort de saint Pie, Grégoire XIII voulant continuer, ou renouveller la Ligue contre les Turcs, choisit l'Evêque d'Albe, pour aller négôcier cette grande affaire, dans les Cours de Madrid, & de Lisbonne. Il y avoit déja six ans révolus qu'il conduisoit son Diocèse, dans une grande Paix; & il

(1) Peracto hoc visitationis munere, Albam pervenit, cæpitque utili labore, ac bono incomparabili, populum docere, clerum sanctioribus disciplinis ad normam Concilii Tridentini erudire, lustrare omnia, præ oculis habens Pii Pontificis optimum desiderium, quo eum ad illam Ecclesiam regendam traduxerat, &c. *Ibid. Col.* 297.

(2) Dum divinæ majestati gratias ageret, ad eum accessit Carolus, eumque amplexus... eia, inquit, *mi Marine, non amplius te visurum putabam. Quid tum? Paratos nos esse oportere docuit divina hæc admonitio, quia nescimus diem, neque horam, quando Dominus veniet* Sicque vicissim consolantes se, quod reliquum fuit noctis in sanctis eloquiis consumpsere, &c. *Ita. Sacr. Tom. IV, Col.* 298.

ne

ne voulut point laiſſer ſans Paſteur un Troupeau, qu'il avoit formé avec tant de ſoin : ainſi obligé de s'en abſenter pour long-tems, il fit l'Abdication de cet Evêché entre les mains du Pape, qui nomma d'abord ſon Succeſſeur. Ce fut Vincent de Marinis, Neveu de notre Prélat, plus uni encore à ce Grand Homme par la Vertu, que par le Sang (*).

XXXVII. Pour remplir ſa Légation en Eſpagne, & en Portugal. Ibid.

Le Légat Apoſtolique ayant reçu ſes Inſtructions, & la Bénédiction du Pape, partit inceſſanment d'Italie, pour ſe rendre auprès de Philippe II Roy d'Eſpagne, & de Don Sébaſtien Roy de Portugal. Les deux Monarques lui firent le même accueil, & lui firent rendre les mêmes honneurs. Le premier entra volontiers dans les vûës de la Cour de Rome, & conſentit au projet de la Ligue. Le ſecond, qui faiſoit des préparatifs extraordinaires, pour porter ſes Armes contre les Maures dans l'Afrique, ne voulut point s'engager dans une ſeconde Guerre. Il offrit cependant d'y contribuer par une groſſe ſomme d'Argent; &, ſelon l'Abbé Ughel, ce fut en particulier par conſidération pour le Légat, que ce Prince voulut employer une partie de ſes Tréſors en faveur de la Ligue contre les Turcs (1).

XXXVIII. Le Pape le deſtine à une nouvelle Légation, auprès de l'Empereur. Ibid.

Un ſi heureux ſuccès n'auroit pas procuré au Serviteur de Dieu, le repos après lequel il ſoupiroit : Grégoire XIII l'avoit déja deſtiné à une nouvelle Légation en Allemagne, & il ne vouloit le faire partir qu'avec la Pourpre Romaine, qu'il avoit ſi bien méritée. Mais le Seigneur, qui lui préparoit une récompenſe plus ſolide, content de ce qu'il avoit déja fait pour le Service de l'Egliſe, l'apella au Repos de l'Eternité. Le lendemain de ſon arrivée à Rome, Léonard de Marinis tomba dans une Maladie, dont la violence ne lui laiſſa que le tems de donner de nouvelles preuves de ſa Piété, de ſa Religion, & d'une patience héroïque. Moins illuſtre, pour avoir joui conſtanment de la faveur de cinq Papes, & de l'eſtime de preſque tous les Souverains de l'Europe, que pour ne s'être jamais laiſſé éblouir par l'éclat des Grandeurs Humaines, il mourut, regrété de tous les Gens de Bien, le onziéme de Juin 1573, dans ſa ſoixante-quatriéme année. Il avoit choiſi ſa

XXXIX. Sa mort. Ibid.

(*) L'Abbé Ughel loue beaucoup les Vertus de Vincent de Marinis, ſurtout ſa rare chaſteté. Il aſſiſta au quatriéme, cinquiéme, & ſixiéme Conciles de Milan, ſous ſaint Charles Borromée ; & mourut en odeur de Sainteté dans le Diocèſe d'Albe, qu'il avoit gouverné pendant dix ans. *Ita. Sacr. Tom. IV, Col.* 299.

(1) In ea Legatione graviſſima ita ſe geſſit, ut Catholicum Regem in ſancto fœdere confirmarit, Luſitanum verò in Mauros arma moventem pro fœdere, prove ſuppetiis ferendis non minimam pecuniæ ſummam obtulit Marini intuitu, &c. *Ita. Sacr. Ibid.*

LÉONARD DE MARINIS.

Sépulture parmi ses Freres, dans l'Église de la Minerve. L'Inscription qu'on grava sur son Tombeau, contient un Abrégé de sa Vie (1).

La mémoire de ce Grand Homme doit être sans doute bien précieuse à l'Ordre de saint Dominique, dont il a relevé le lustre, non-seulement par ses talens, & ses vertus, mais aussi par les illustres gages, qu'il lui a laissés. Vincent Justiniani, qui venoit de gouverner tout l'Ordre des FF. Prêcheurs, & qui tenoit alors un Rang distingué dans le Sacré Collége, étoit Neveu de Léonard de Marinis par sa Sœur. Jean-Baptiste de Marinis, qui fut depuis Général du même Ordre, & Dominique de Marinis, Archevêque d'Avignon, étoient ses Petits-Neveux, issus de son Frere. Dans l'Histoire que nous ferons de ces trois célébres Personnages, on verra que leur mérite n'étoit pas au-dessous de leurs Emplois.

Ibid.

JÉRÔME DE LOAYSA, PREMIER EVÊQUE DE CARTAGENE, DEPUIS PREMIER ARCHEVESQUE DE LIMA, DANS LE PEROU.

JÉRÔME DE LOAYSA.

Tesoros Verdaderos Tom. I, Lib. V, Cap. I, &c.
Vide Ægidi, Davila Theatr. Eccl. de las Indias Tom. II, fol. 12.
Echard. Tom. II, pag. 232.
Fontan. in Theatr. pag. 66.

JEAN MELANDEZ Auteur Espagnol, a cru que Jérôme de Loaysa étoit Frere Germain du Cardinal Garcias de Loaysa : mais cette opinion est communément rejettée par les autres Historiens ; & en effet la Patrie, & les Parens de l'un & de l'autre n'étoient pas les mêmes. Le Cardinal, comme nous l'avons remarqué dans son Histoire ; naquit à Talavéra ; son Pere s'appelloit Don Pierre de Loaysa, & sa Mere Catherine de Mendoza. Jérôme de Loaysa, né à Trughillo dans l'Extramadoure, étoit Fils de Don Alvarez de Carvajal, & de Jeanne Gonçalez de Paradez. On peut dire cependant que leur Naissance fut également illustre, & leur Vie également sainte : ils rendirent tous deux de grands services à l'Église, &

Ibid.

D. O. M.

(1) Leonardo Marino, Patritio Genuensi, qui cum insignis Doctrinâ, & morum gravitate conspicuus, ex Ordine Prædicatorum ad Archiepiscopatum Lancianensem evocatus fuisset, mox illius singularem animi prudentiam, ac in arduis dexteritatem quinque subinde Romani Pontifices, Julius III, Paulus IV, Pius IV, Pius V, Gregorius XIII, maximis in rebus conspexere : destinatus pro Legato apud Carolum V, ac Maximilianum Caess. Augg. atque iterum ad Philippum Regem Catholicum, nec non apud Sebastianum Lusitaniæ Regem, opera sua pro Christiana Republica, ac dignitate Apostolicæ sedis quàm maximè expeti potuit, sedulò præstitit. Demum à Gregorio XIII, designatus pro Legato iterum ad Maximilianum Cæsarem, exactorum laborum præmia, quæ in terris summa illum expectabant, cum æternis fœliciter commutavit, ætatis suæ anno 63. Obiit anno salutis 1573, III idus Junii.

à la Couronne d'Espagne. Celui, dont nous parlons à présent, ayant pris l'Habit de saint Dominique, dans le Couvent de Cordoue, vers l'an 1515, se rendit d'abord recommandable par sa Vertu; bientôt après il se fit distinguer par son Erudition, sa prudence, son habileté dans la conduite des Ames: & enfin ses Travaux Apostoliques ont consacré sa mémoire dans les Fastes de plusieurs Eglises du nouveau Monde.

I. Loaysa prend l'Habit de saint Dominique, à Cordoue.

Nous ne parlerons point des applaudissemens, que lui attirérent les qualités de son esprit, & de son cœur, soit pendant ses Etudes dans le célébre Collége de saint Grégoire à Valladolid, soit dans les Ecoles de Cordoue, & de Grenade, où il professa quelque tems la Philosophie, & la Théologie. Sa modestie, encore plus grande que sa réputation, parut dans la maniére, dont il gouverna quelques Communautés de son Ordre; & dans la sainte horreur, dont il fut saisi lorsqu'il se vit destiné à la Dignité Episcopale. Déja honoré du Bonnet de Docteur, il étoit Prieur du Couvent de Carboneras l'an 1537, quand l'Empereur Charles-Quint lui déclara par ses Lettres, que l'ayant nommé pour premier Evêque de Cartagéne, Ville de l'Amérique Méridionale, il ne recevroit pas ses excuses, quelque raison qu'il pût apporter. Davila, dans son Théâtre Ecclésiastique des Indes, dit que ce Prince, fâché que le Pere Thomas de Toro Dominicain, n'eut point accepté le même Siége, pour lequel il avoit été d'abord choisi, fit sçavoir au Supérieur de la Province d'Espagne, que sa volonté étoit que le Pere Jérôme de Loaysa se dispos ât sans aucun délai, pour aller fonder, & conduire cette nouvelle Eglise, selon les désirs du Pape, & de Sa Majesté. Ce fut pour lui une nécessité d'obéïr.

II. Le Roy Catholique le nomme Evêque de Cartagéne dans l'Amérique.

Ayant donc fait à Dieu le Sacrifice de son repos, & de sa vie, la premiére attention du Prélat, après son Sacre, & avant son départ d'Espagne, fut de choisir, dans différens Ordres Religieux, & particuliérement dans le sien, de dignes Ministres de l'Evangile: il trouva aussi plusieurs bons Ecclésiastiques, qui se joignirent à lui; & il s'en servit utilement pour instruire les Américains, régler les Mœurs des Espagnols répandus dans tous ces Pays Conquis, & former un Peuple nouveau sur la Doctrine, & les Maximes de l'Evangile. Ayant d'abord distribué tous ces Missionnaires dans la Terre ferme, & marqué à chacun son quartier, afin que ces différens Peuples, compris dans son Diocèse, eussent en même tems le secours spirituel, dont ils avoient besoin, il se livra tout entier aux

III. Il gagne la confiance des Indiens.

fonctions du saint Ministére. Comme il ne cherchoit qu'à procurer la gloire de Dieu, & le Salut des Ames, en faisant connoître & adorer le nom de JESUS-CHRIST, il eût bientôt gagné la confiance des Indiens. Sa douceur, son désintéressement, une charité toujours agissante, lui conciliérent l'amour & l'estime de ces Peuples, qui reconnoissoient avec plaisir qu'il ne leur prêchoit, que ce qu'ils lui voyoient pratiquer. Il trouva moins de docilité dans ceux de sa Nation, dont les mœurs corrompues, & surtout une cupidité sans bornes, donnérent bien de l'éxercice à sa patience. Souvent il fut obligé de s'opposer avec fermeté aux violences de quelques Officiers, qui, au mépris des Ordonnances du Prince, continuoient à tyranniser des Peuples, dont ils avoient envahi les Provinces, & les Richesses.

IV. Et s'oppose aux violences de quelques Officiers Espagnols.

V. Fruits de son Ministére.

Malgré un scandale, qu'il n'étoit pas facile d'arrêter, & qui nuisoit beaucoup à la Propagation de la Foi, le zélé Prélat avançoit toujours l'œuvre de Dieu, faisoit de saints Etablissemens; & la Conversion des Infidéles lui rendoit supportables les pénibles Travaux de son Ministére: sa joye auroit été parfaite, s'il avoit trouvé dans les anciens Chrétiens la même docilité, que dans les nouveaux. Mais quelque juste sujet qu'il eût d'être mécontent de la plûpart de ceux-là, il les ménageoit tous, autant que les intérêts de la Religion le pouvoient permettre: & lorsqu'il n'étoit pas en son pouvoir d'empêcher un mal, il empêchoit du moins le scandale, & ses suites: sa prudence égaloit sa fermeté. Dans moins de cinq ou six ans la nouvelle Eglise de Cartagéne, par les soins du premier de ses Pasteurs, s'étoit bien établie, étendue, & enrichie. Déja on y comptoit un grand nombre de Familles Indiennes, qui avoient passé de l'infidélité à la lumiére de l'Evangile. Les Ministres de JESUS-CHRIST y travailloient avec fruit, à corriger les mœurs, à détruire les superstitions, & les mauvaises coûtumes, & à préparer à la Grace du Baptême, ceux qui se présentoient pour la recevoir. D'ailleurs tout le vaste Diocèse jouissoit de la Paix, autant qu'il étoit permis de la conserver dans un tems, où il étoit si difficile de donner des bornes à la licence des nouveaux Conquérans.

VI. Etat de la nouvelle Eglise de Cartagéne.

VII. La Ville de Lima érigée en Evêché.

La mort de Vincent Valverde, Evêque de Cusco, donna occasion à l'Empereur Charles-Quint, de faire ériger un nouveau Diocèse dans le Royaume du Pérou; & de mettre le Siége Episcopal dans la Ville de Lima, apellée par les Espagnols *la Ville des Rois*. Le Pape Paul III en 1541, donna les

Bulles pour l'Etablissement de cette Eglise, & approuva le dessein de l'Empereur, pour la Translation de l'Evêque de Cartagéne au Siége de Lima. La connoissance qu'avoit déja ce Prélat, des Mœurs, des Coutumes, du Génie, & de la Langue des Indiens; sa sagesse, son expérience, son amour de la Justice & de la Paix; le succès que le Ciel avoit donné à son Ministére dans une partie des Conquêtes des Espagnols; tout cela fit que le Pape & l'Empereur le regardérent comme le plus capable d'établir la Religion Chrétienne, & de persuader l'obéïssance au Souverain, dans un grand Royaume, dont la conservation intéressoit particuliérement Sa Majesté Catholique.

VIII. L'Evêque de Cartagéne est transféré à ce Siége.

Selon quelques Historiens, suivis par le Pere Echard, notre Prélat n'arriva dans la Capitale du Pérou, que le vingt-deux d'Août 1543, six ans depuis qu'il avoit été Sacré Evêque de Cartagéne. Chargé de défricher un nouveau Champ, & de former un Peuple nouveau, les deux Nations, qui devoient le composer, présentoient bien du travail à son zéle. Les Naturels du Pays, ensevelis jusqu'alors dans les ténébres de l'Idolâtrie, & dans la plus profonde ignorance de nos Mystéres, offroient un encens sacrilége aux Idoles; & leurs mœurs n'étoient guéres moins corrompues, que leur culte impie. Dans l'abondance de toutes choses, ils vivoient au gré de leurs désirs; & comme ils ne connoissoient point d'autre bonheur que celui de la vie présente, il n'est pas surprenant qu'ils ne refusassent rien à leurs sens, ni à leurs brutales passions. Celles des Espagnols (qu'on avoit vû entrer à main armée dans ces fertiles Provinces) n'étoient guéres moins criminelles. On ne calomnie point ces fiers Conquérans, quand on assure que plusieurs d'entr'eux, & la plûpart de ceux qui les suivoient, n'avoient rien de Chrétien, que le caractére & le nom.

IX. Mœurs des Indiens, & des Espagnols.

Il falloit donc dissiper les épaisses ténébres des premiers; leur faire abandonner le culte des Démons; & après leur avoir inspiré la Foi en JESUS-CHRIST, régler leurs mœurs par l'Evangile. Il falloit combattre les vices des seconds; leur faire comprendre que l'insatiable cupidité, dont ils se laissoient dominer, étoit une véritable Idolâtrie; & qu'en vain ils confesseroient hautement leur Religion, s'ils la combattoient toujours par leurs Œuvres. Les uns & les autres avoient un besoin égal d'instruction: mais l'indocilité étoit encore plus grande dans les derniers; & l'expérience avoit déja fait voir, qu'il étoit moins difficile de persuader aux Indiens d'embrasser la Religion Chrétienne, que d'engager les Espagnols à vivre selon

LIVRE XXIX.

JÉRÔME DE LOAYSA.

l'esprit du Christianisme. Le zélé Evêque de Lima, obligé de travailler au Salut des uns & des autres, se fit d'abord tout à tous, afin de les gagner tous à JESUS-CHRIST. La grandeur du travail ne le rebuta pas : il sçavoit bien que ce qui est impossible à l'industrie de l'homme, ne l'est pas à la vertu de la Grace ; & qu'il n'est rien que le Ministre de JESUS-CHRIST ne puisse se promettre, lorsque fidéle à sa Vocation, il sçait faire servir au Salut des Ames, les mêmes moyens, que les Apôtres ont employés pour la Conversion du monde entier, la Priére, la Pénitence, la Parole de Dieu. Le Prélat avoit déja fait usage de ces moyens, pour attirer plusieurs Peuples à la lumiére de l'Evangile ; & il ne doutoit pas qu'en travaillant toujours dans le même esprit, les fruits de ses Prédications ne fussent aussi toujours abondans. Le succès répondit à son attente.

X. Efforts du saint Evêque, pour former un Peuple Chrétien dans ce Pays.

Le Seigneur, qui vouloit se servir de lui, pour se faire de véritables Adorateurs, dans ces vastes Provinces, où le nom de JESUS-CHRIST n'étoit pas encore connu, prolongea ses jours ; lui donna plusieurs fidéles Coopérateurs de son Ministére ; &, par les secrets ressors de sa Providence, il applanit les plus grandes difficultés. Le Saint Siége, & la Cour de Castille, pour marquer leur parfaite confiance en la sagesse de ce Prélat, prévenoient en quelque maniére ses désirs, afin de le mettre en état de faire réussir tout ce qu'il voudroit entreprendre. Dans l'espace de peu d'années ; l'Evêque de Lima s'étoit formé un Clergé Séculier & Régulier ; avoit fait bâtir son Eglise Cathédrale, établi plusieurs Paroisses, fondé des Couvens, des Monastéres, des Colléges, & des Hôpitaux, tant pour les Indiens, que pour les Espagnols, pour les Hommes, & pour les Femmes. Dès l'an 1548 le Pape Paul III érigea ce Siége en Métropole ; & envoya le *Pallium* à notre Prélat, qui en devint ainsi le premier Archevêque, comme il en avoit été le premier Evêque. Pour donner un nouveau lustre à la Ville *des Rois* ; & procurer de plus grands avantages à ces nouveaux Chrétiens, notre Archevêque établit une Université, à laquelle le Pape, & le Roy Catholique accordérent les mêmes Priviléges, dont jouissoit celle de Salamanque.

XI. Utiles Etablissemens faits dans la Ville de Lima par le Prélat, devenu Archevêque de cette Métropole.

Davila, Echard. Bullar. Ord. Tom. IV, pag. 676.

On conçoit aisément de quelle utilité devoient être ces Fondations, & ces Etablissemens, soit pour civiliser les Américains, ou pour affermir, & multiplier les Conversions, qui se faisoient tous les jours par le Ministére des Missionnaires Apostoliques. Les anciens Infidéles, profitant de tant de moyens de

XII. Nouvelles Conversions.

s'instruire, renversoient eux-mêmes leurs Idoles, renonçoient à leurs vieilles Superstitions, & se soumettoient au joug aimable de JESUS-CHRIST, résolus de ne faire désormais Profession que de sa Loi. On voyoit alors avec consolation, & avec un religieux tremblement, que si le Royaume de Dieu étoit ôté à des Peuples ingrats, il étoit en même tems donné à d'autres Peuples, qui en devoient mieux profiter. Deux fameux Apostats, & leurs Disciples, comme de nouveaux Monstres, que l'Enfer avoit vomis, renversoient nos Autels, abolissoient le Sacrifice, & portoient le Fer & le Feu dans presque toutes les Provinces de l'Europe; mais en même tems, des Nations, jusqu'alors Idolâtres, écoutoient avec respect, & recevoient avec soumission, toutes les Vérités de l'Evangile. L'Eglise pleuroit ses pertes dans l'ancien Monde; mais elle s'étendoit, & se renouvelloit dans le nouveau. Il étoit bien glorieux à l'Ordre de saint Dominique, que la Providence voulut se servir du Ministére de ses Enfans, pour réparer ainsi les pertes de l'Eglise, & procurer le Salut à tant de milliers d'Ames.

XIII. Pendant que les Hérétiques font des Apostats dans toutes les parties de l'Europe, l'Eglise se renouvelle dans le nouveau Monde.

Il est vrai que le saint Archevêque de Lima, qui étoit comme l'Ame de ce grand Ouvrage, n'y employoit pas seulement ses Freres; mais généralement tous les Ministres, qui lui paroissoient propres à instruire & à édifier : Ecclésiastiques, ou Religieux, de quelque Ordre qu'ils fussent, il les aimoit, & les favorisoit tous également. Comme un Pere commun, il fournissoit aux besoins de tous, & les plaçoit selon leur Etat, ou leurs Talens. Il n'y avoit que les mauvais Ministres, les Ministres scandaleux qu'il traitoit avec sévérité: & lorsqu'il les trouvoit incorrigibles, il se servoit du pouvoir que lui avoit donné Sa Majesté, pour les chasser de tout le Royaume du Pérou, & les renvoyer en Espagne: il ne craignoit point dans ces occasions, ni d'offenser les Protecteurs de ces indignes Ministres, ni de se faire des Ennemis, capables de le desservir à la Cour de Castille; parce qu'il oublioit ses propres intérêts, lorsqu'il s'agissoit de ceux de JESUS-CHRIST, & de son Eglise.

XIV. Zéle & fermeté de l'Archevêque.

Toutes les attentions de notre Archevêque, pour entretenir dans le Pays, la tranquillité si nécessaire à l'Etablissement de la Foi, ne purent empêcher que cette Paix ne fut souvent troublée, ou par l'imprudence de quelques Gouverneurs, ou par l'ambition, & l'indocilité de quelques autres. Mais parmi ces agitations & ces troubles, son Ministére devint doublement utile à l'Eglise, & à l'Etat, aux Peuples, & au Souverain.

LIVRE XXIX.

JÉRÔME DE LOAYSA.

XV. Révoltes dans le Royaume du Pérou.

Davila, ut sp.

Don Blaise Nuñez Véla, Viceroy du Pérou, ayant publié de la part de Sa Majesté Catholique, des Ordonnances très-rigoureuses contre quelques Officiers Espagnols, fut soupçonné d'avoir lui-même sollicité ces Ordonnances, pour avoir occasion de perdre ceux qu'il n'aimoit pas. Que ce soupçon eût en effet quelque fondement, ou qu'il n'en eût aucun, il produisit un fort mauvais effet. On murmura, on se plaignit, on courut aux Armes. Les Habitans de Cusco s'opposérent ouvertement à l'éxécution des Ordonnances: & Gonçalez Pizarro, Procureur Général du Royaume, Député vers le Viceroy pour en demander la Révocation, augmenta le feu de la Division, en inspirant l'esprit de Révolte à quelques Indiens, qui le mirent à la tête d'une Armée; avec laquelle il entreprit d'aller attaquer la Ville de Lima. Ce soulévement, & la grandeur du péril allarmérent d'abord le Viceroy; il eût recours à notre Prélat pour pacifier les choses, & prévenir les suites d'une Guerre, déja commencée. L'Archevêque s'offrit d'aller au-devant des Révoltés, pourvû que Nuñez Véla lui promît de ne pas faire éxécuter les Ordres venus d'Espagne, jusqu'à ce qu'on eût informé de tout la Cour de Castille. Le Viceroy accepta d'autant plus volontiers la condition, que le Prélat se chargeoit lui-même de faire agréer sa conduite au Roy Catholique.

XVI. L'Archevêque prié de les appaiser.

Etant sorti en diligence de Lima, l'Archevêque rencontra une partie de l'Armée, proche la Riviére apellée l'*Apurima*. La sagesse & la douceur, avec lesquelles il parla aux premiers Officiers, suspendirent quelque tems leur mauvais dessein. Quelques-uns lui ayant demandé ses Lettres de Créance, afin qu'on pût traiter avec lui: *Je suis votre Prélat, & votre Pasteur*, répliqua l'Archevêque, *je suis connu dans tout le Royaume: ainsi les Lettres de Créance ne me sont pas nécessaires; & il n'est pas de l'équité qu'un Roy traite de la sorte avec ses Sujets: quittez donc les Armes, pour faire cesser la Révolte; & je vous donne ma parole que les nouvelles Ordonnances n'auront aucun effet.* Les plus modérés vouloient qu'on s'en tint là: les autres continuérent à marcher contre la Ville de Lima, dans l'espérance de se saisir du Viceroy, ou d'obliger l'Audience Royale de le renvoyer en Espagne. L'Archevêque voyant le péril, dont la Capitale étoit menacée, se hâta d'y rentrer, tant pour fortifier les Peuples dans l'obéïssance promise à leur Souverain, que pour aider de ses Conseils le Viceroy, & l'empêcher de succomber. Cette précaution ne fut point inutile.

XVII. Y travaille avec succès.

Ibid.

Mais

Mais la précipitation du Viceroy, le jetta bientôt après dans un ſecond embarras, d'où il ne pût ſe retirer. Don Blaiſe Nuñez faiſant un voyage du côté de la Vallée de Baranca, apperçut ſur la Muraille d'un Logis, ces paroles écrites en gros Caractéres : *Celui qui entreprendra de me chaſſer de ma Maiſon, ſera lui-même chaſſé de ce Monde.* Il alla s'imaginer que cet Ecrit avoit été fait contre lui ; & qu'un Eſpagnol, nommé Antoine Solar, Commis dans le Département de Baranca, en étoit l'Auteur. Le Viceroy ne pouvant long-tems diſſimuler ſon dépit, dès qu'il fut de retour à Lima, il fit apeller Antoine Solar, lui reprocha d'avoir parlé contre lui, & contre le Gouvernement : & ſans autre formalité, ayant fait fermer les portes de ſon Palais, & dreſſer une Potence, il ordonna à ſon Chapelain de diſpoſer Solar à la mort. Le Commis n'étoit point venu ſeul ; il ſe mit en défenſe ; & le bruit de la queréle paſſa bientôt du Palais dans tous les Quartiers de la Ville. Notre Archevêque, ſuivi de pluſieurs perſonnes de qualité accourut chez le Viceroy, lui repréſenta l'irrégularité de ſa conduite ; & les malheureuſes ſuites qu'elle pouvoit avoir, dans cette fermentation où étoient alors les Eſprits. Enfin par ſes raiſons, ou par ſes Priéres, il obtint que le Supplice du prétendu Coupable, ſeroit du moins ſuſpendu pendant un jour. Le Viceroy n'accorda ce délai qu'en faiſant conduire Solar en Priſon. Mais l'Audience Royale le fit évader, moins peut-être parce qu'il n'y avoit contre lui ni preuves, ni procédures ; que pour chagriner un Viceroy, qui ſe faiſoit haïr de tout le monde.

XVIII. Imprudence du Viceroy de Lima.

La Détention de Solar avoit extrêmement irrité les Mécontens ; ſa délivrance ne les adoucit pas : ils eurent bientôt trouvé le moyen d'arrêter le Viceroy, & de le jetter dans une Priſon, d'où il ne ſortit que pour perdre la tête ſur un Echaffaut. Par cette mort, Gonçalez Pizarro, ſe trouvoit revêtu du Gouvernement du Pérou : s'étant rendu en diligence à Lima, il tâcha de mettre l'Archevêque dans ſon parti ; l'aſſurant qu'il remettoit entre ſes mains ſes intérêts, & ceux de la Nation ; & le ſuppliant de vouloir aller lui-même à la Cour d'Eſpagne, pour en obtenir de nouvelles Ordonnances, & faire oublier, ou pardonner le paſſé. Le Prélat ſe ſeroit peut-être rendu à ſes Priéres, ſi tout le Conſeil de Lima, & le Préſident de Panama n'avoient jugé ſa préſence abſolument néceſſaire à la conſervation du Pérou. Le Préſident paſſa lui-même en Eſpagne ; & notre Archevêque continua ſes ſoins à ſon Peuple.

XIX. Sa fin tragique.

LIVRE XXIX.

JÉRÔME DE LOAYSA.

XX. L'Archevêque assemble un Concile Provincial dans la Ville de Lima.

Le quatriéme d'Octobre 1552, il assembla un Concile Provincial, tant pour corriger les Mœurs du Peuple, & des Ecclésiastiques, qui pendant ces Guerres s'étoient fort altérées; que pour convenir d'une maniére uniforme d'instruire les Indiens, & de s'assurer de leur Conversion, avant que de les régénérer par le Baptême. Le Synode approuva aussi plusieurs petits Ouvrages, que le Prélat avoit composés, ou fait composer par quelques Religieux de son Ordre, pour apprendre à ces Peuples la Doctrine Chrétienne, & les Pratiques de notre sainte Religion.

XXI. Nouvelle Révolte.

Au mois de Février 1553, on vit éclater une nouvelle Sédition, excitée par Fernandez Giron, dont le Parti fit main-basse sur plusieurs Seigneurs Espagnols. Le Gouverneur Pizarro périt aussi misérablement. Ces Troubles, dont tout le Pays étoit agité, faisoient craindre les plus grands maux: les Conseillers de l'Audience Royale, à qui le Gouvernement du Pays étoit dévolu, s'assemblérent souvent avec l'Archevêque, pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire dans des circonstances si critiques. On apprenoit que Giron avançoit avec de grandes forces, dans le dessein d'attaquer la Ville, s'il ne pouvoit réüssir à faire soulever les Habitans en sa faveur. On ne manquoit pas de Troupes dans la Capitale; mais il falloit mettre à leur tête un homme, qui méritât leur confiance, & qui eût déja celle des Citoyens. Le Conseil déféra cet honneur à notre Archevêque; & quoiqu'il pût dire, pour faire tomber le choix sur quelque Officier de réputation dans le métier de la Guerre, on s'opiniâtra à vouloir qu'il prit lui-même la conduite de l'Armée. On étoit persuadé que les Soldats, & tous les Citoyens feroient également leur devoir, s'il étoient commandés par un Prélat, dont le zéle, la prudence, & la capacité étoient connuës. Le bien public, le service du Prince, les instances de ses plus fidéles Sujets le demandoient. L'Archevêque se rendit, & mit d'abord un si bon Ordre, tant dans l'Armée, que dans la Ville, qu'on commença à bien espérer. Toutes les tentatives des Rebéles furent inutiles; n'ayant pû surprendre la Place, ni la forcer, ils tournérent leurs Armes d'un autre côté. L'Archevêque ayant alors fait agréer deux bons Officiers qu'il proposa, il les fit marcher à la poursuite des Factieux. Après quelques petits Combats, toute cette Armée fut dissipée, leur Chef arrêté, conduit à Lima, & éxécuté publiquement.

XXII. L'Archevêque chargé du soin des Affaires.

Davila, ut sp.

XXIII. Sauve la Ville du péril, & dissipe les Factieux.

Par la mort du Séditieux Giron, & de ses principaux Complices, le calme fut enfin rétabli, non-seulement dans la Ville de Lima, mais aussi dans tout le Royaume du Pérou: & la tranquillité, dont on jouit pendant plusieurs années, favorisa les progrès de la Religion. Notre Archevêque profita avec son zéle ordinaire de ces jours de Paix, pour réparer les désordres qu'avoit causé la Guerre. Il visita une partie de son grand Diocèse; donna une nouvelle vigueur aux Missions; multiplia les Paroisses, & les Maisons Religieuses; enrichit les Hôpitaux: & pour perfectionner la Discipline Ecclésiastique, tant dans son premier Chapitre, que dans le reste du Clergé, il assembla un second Concile Provincial, dans la Ville de Lima le deuxime de Mars 1567 (1).

XXIV. Il profite du rétablissement de la Paix.

XXV. Pour affermir la Religion dans le Pays.

Parmi les Fondations, qui feront connoître à la postérité, quelle étoit la magnificence de ce Religieux Prélat, dans tout ce qui regarde le Culte Divin, ou l'Exercice de la Charité, on distingue surtout l'Eglise Cathédrale, l'une des plus grandes, & des plus riches du nouveau Monde; les Paroisses de sainte Anne, de saint Sébastien, de saint Marcel, le Couvent du Rosaire, & le célébre Hôpital de sainte Anne; auquel il n'a pas laissé moins de seize mille Ecus de Rente. On avoue que tous les Revenus de son Diocèse n'auroient pû suffire à une partie des dépenses qu'il faisoit pour procurer à ses Peuples, les secours Spirituels & Temporels, dont ils avoient besoin; mais bien des Personnes de qualité, pour avoir quelque part à ses bonnes œuvres, lui remettoient en main des Sommes fort considérables: & le Roy Catholique lui assigna les Revenus d'une Province, laissant à sa prudence, de les faire servir aux nécessités des Eglises de son Diocèse, à l'entretien des Pauvres, & de ceux qui étoient chargés de leur Instruction, ou de leur conduite.

XXVI. Magnificence du pieux Prélat.

(1) Omnia Pastoris vigilantissimi simul & amantissimi officia implens, Hispanis inquilinis, & Peruanis indigenis æque acceptus, omnes amplissimæ charitatis sinu complexus, omniumque verè Pater. Quî in maximis illius Regni turbinibus se gesserit, Hispanos bello se invicem adorsos, ac in mutuam perniciem ruentes compresserit, & ad pacem reduxerit, clerum ad sui statûs sanctitatem informarit, inemendabiles absque ulla personarum acceptione constanter è Regno ejiciens, Religiosos omnium ordinum, Infidelium conversioni desudantes paternè foverit, ac excitarit, Litteras promoverit institutâ in sua Metropoli Academiâ, iisdemque ei à summo Pontifice, Regeque Catholico obtentis quæ Salmantinæ Privilegiis, ac pinguioribus Professorum honorariis, Ecclesias suæ Diœcesis Suffraganeas ad Canones antiquos devinxerit, ac ut unius modi esset ubique regimen, Synodos duas Provinciales habuerit, augusti illius magnificique Templi sui Cathedralis fundamenta posuerit, Parochias, Xenodochia, Virginum Monasteria erexerit, ac dotarit, persensere longius esset... de quibus videsis Œgidium Gundizalvum Davila, Theatro Eccl. de las Indias, Tom. II, fol. 12, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 232.

LIVRE XXIX.

JÉRÔME DE LOAYSA.

C'est encore au zéle de cet Archevêque, que la Ville de Lima est redevable de l'Etablissement de plusieurs Maisons de Priére, & de Retraite, de quelques saintes Congrégations; & en particulier de l'Etablissement du Tiers-Ordre de saint Dominique, qui a été une Ecole de perfection pour un grand nombre de Vierges Chrétiennes. L'Illustre sainte Rose de Lima, dont les héroïques Vertus ont répandu la bonne odeur de JESUS-CHRIST, dans l'un & l'autre monde, avoit puisé dans le Tiers-Ordre ces maximes de Sainteté, que notre Prélat y avoit enseignées.

XXVII. Sa mort.

Après tant de travaux, & de sueurs, ayant déja acquis à JESUS-CHRIST un grand Peuple, il mourut chargé d'années & de mérites, le vingt-cinq d'Octobre 1575, dans la trente-huitiéme année de son Episcopat; dont il en avoit passé six à Carthagéne, & trente-deux à Lima. Il voulut être enterré parmi les Pauvres dans l'Hôpital de sainte Anne; où on lit encore son Epitaphe en ces termes:

XXVIII. Son Epitaphe.

D. O. M.

Civitatis hujus Ecclesiæ Cathedralis Erector,
Et primus ejus Archiepiscopus, Carthagenæ olim Præsul
Ordinis Prædicatorum ornamentum,
Illustrissimus D. D. F. Hieronimus de Loaysa;
Cui Lima hanc Parochiam, & Xenodochium,
Indigenæ amorem, & omnes imitationem debent,
C. H. S.
Religione, clementiâ, liberalitate clarus
Obiit anno 1575 die 25 Octobris.



BARTHELEMY DE CARRANZA, ARCHEVÊQUE DE TOLEDE, PRIMAT D'ESPAGNE.

BARTHELEMY DE CARRANZA.

Petr. Salazar. de Mendoza.
Didac. Castejon y Fonseca, Hist. de Toledo.
Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 147, 148.
Echard. Tom. II, pag. 236. &c.
Niceron, Tom. IV, pag. 249. &c.

L'Histoire, que nous allons écrire, nous répréſente un de ces Prélats; qui, dans le ſeiziéme Siécle, ont fait honneur non-ſeulement à l'Ordre de ſaint Dominique, & aux Royaumes d'Eſpagne, mais auſſi à l'Egliſe Univerſelle; & qui auroient pû tenir un Rang diſtingué parmi les Evêques de la Primitive Egliſe. Ce n'eſt pas préciſément par les grands Emplois, que Carranza avoit quelquefois refuſés, ni par l'Eminente Dignité qu'il fut depuis obligé d'accepter, qu'on doit juger de ſon mérite. Ses talens ont été plus grands que ſes Emplois, & ſes Vertus furent ſupérieures à ſes talens. La viciſſitude de la fortune a montré tout ce qu'il étoit par la Grace: toujours ſemblable à lui-même, modeſte dans les honneurs, égal & tranquille dans l'adverſité; la plus longue & la plus opiniâtre perſécution n'a ſervi, en le purifiant, qu'à faire mieux connoître la fermeté de ſon eſprit, ſa grandeur d'Ame, ſa Religion, ſa patience héroïque, ſa parfaite charité. Nous n'ajoûtons rien aux Eloges qu'en ont fait les Princes de l'Egliſe, & les Ecrivains de toutes les Nations (*). On le verra dans la ſuite de cette Hiſtoire.

I. Naiſſance; & Nobleſſe de Barthelemy de Carranza.

Barthelemy, apellé indifférenment *de la Miranda*, du lieu de ſa Naiſſance dans le Royaume de Navarre, ou *de Carranza*, d'un Domaine appartenant à ſes Parens, nâquit l'an 1503, ſous le Régne de Jean III Roy de Navarre, & le Pontificat de Pie III. Ses illuſtres Parens, Don Pierre de Carranza, & Marie Muſeo, ajoûtoient à la Nobleſſe du Sang le zéle de la Religion: auſſi donnérent-ils au jeune Barthelemy une Education digne des ſentimens, que la naiſſance & la piété ont coutume d'inſpirer aux perſonnes de leur Rang. Ils s'apperçurent bientôt qu'ils travailloient ſur un riche fonds: un eſprit vif, juſte, aiſé, un naturel extrêmement doux, poli, complaiſant, & une forte inclination à tout ce qu'il y a d'honnête, & de beau, formoient le caractére d'un jeune Seigneur, qui ſe fit d'abord aimer dans le monde; mais dont le monde ne pût ſe

(*) Tous les Auteurs, qui ont écrit l'Hiſtoire de l'Egliſe, ou celle du Concile de Trente, de même que ceux qui ont parlé du Régne de Charles-Quint, & de Philippe II, ont fait mention de notre Archevêque; mais Don Diégo de Caſtejon de Fonſéca, Evêque de Tarrazone en Aragon, & Grand Vicaire du Cardinal Infant Archevêque de Toléde, a écrit ſa Vie plus au long, & avec éxactitude, dans ſon Livre de la Primatie de l'Egliſe de Toléde.

LIVRE XXIX.

BARTHELEMY DE CARRANZA.

faire aimer. Son cœur s'ouvrit de bonne heure à la Grace, & le désir d'être tout à JESUS-CHRIST, lui fit regarder avec mépris les vanités du Siécle corrompu. Il en évita heureusement les écueils ; & les éxemples de ses Compagnons d'Etude, ne firent point tort à son innocence.

II. Son caractére d'esprit & de cœur.

Dès l'an 1515, le Docteur Sanchez de Carranza son Oncle Paternel, l'amena avec lui à Alcala, où il lui fit étudier pendant trois ans les Belles-Lettres dans le Collége de S. Eugene, & la Philosophie dans celui de sainte Catherine, sous le Professeur André d'Almenara. Agé de dix-sept ans, en 1520, Barthelemy de Carranza, prit l'Habit de Saint Domininique dans le Couvent de Bénalac, qui fut depuis transféré à Guadalajara dans la Nouvelle Castille.

III. Son Entrée dans l'Ordre de saint Dominique.

IV. Il étudie, & professe avec un grand succès.

Appliqué, d'abord après sa Profession Religieuse, à l'Etude de la Théologie, & des Saintes Ecritures, il y fit de si beaux progrès, qu'également estimé de ses Condisciples, & de ses Maîtres, on le plaça avec distinction parmi ceux-ci dans le Collége de saint Grégoire, & bientôt après dans l'Université de Salamanque. Les Sçavans de réputation, que l'Ordre de saint Dominique avoit, surtout dans ce tems-là, en Espagne, virent sans envie que Barthelemy de Carranza partageoit déja avec eux, la gloire d'attirer de toutes parts une foule de Disciples : il en eût plusieurs fort Illustres, qui brillérent depuis dans les Ecoles, & sur les premiers Siéges de l'Eglise. En 1539, Carranza fut député par sa Province d'Espagne, pour assister au Chapitre Général de l'Ordre, assemblé à Rome dans le Couvent de la Minerve : les Supérieurs l'ayant chargé de faire quelques Discours Théologiques, & de présider aux Actes Scholastiques, il répondit avec tant d'éclat à l'attente de cette grande Assemblée, qu'il se fit la même réputation en Italie, qu'il s'étoit déja acquise en Espagne. Les Cardinaux, & les Prélats de la Cour du Pape admirérent également sa modestie, & son Erudition. Paul III voulut marquer l'estime qu'il faisoit de son mérite, en l'honorant du Titre de Qualificateur du Saint Office.

V. On admire sa Doctrine à Rome.

VI. Et sa charité à Valladolid.

De retour à Valladolid, notre Théologien donna de nouvelles preuves de ses Vertus, particuliérement de son ardente charité, pendant la Famine qui affligea ce Pays l'an 1540. Après avoir vendu tous ses Livres pour secourir les Pauvres, à l'éxemple de son Bienheureux Patriarche, il fit tant auprès de ses Supérieurs, qu'on nourrit tous les jours, pendant plusieurs mois, quarante Pauvres dans le Collége ; & qu'on mul-

tiplia les autres secours envers ceux qui étoient dans la nécessité. Le zéle qu'il fit paroître, dans ces actions de Piété & de Miséricorde, engagérent les Magistrats à lui commettre le soin de tous les Pauvres de la Ville. Ses charitables attentions en sauvérent plusieurs, que la faim dévoroit; & quoique ces fatigues continuelles altérassent beaucoup sa santé, il ne cessa de travailler avec la même vigilance, que lorsqu'il plût au Seigneur de faire cesser ce terrible Fléau.

VII. Les Sçavans le consultent.

Comme on n'avoit pas une moindre opinion de sa prudence, que de son zéle, il étoit souvent consulté; soit par les particuliers, dont il terminoit quelquefois les queréles, & les procès; soit par les Ministres du Saint Office, & les autres Juges, qui avoient aussi recours à ses lumiéres dans les plus grandes difficultés. Le Conseil Royal des Indes cherchoit des hommes éminens en Science & en Sainteté, capables non-seulement de gouverner, & d'affermir les Eglises de l'Amérique, mais d'en fonder de nouvelles, de procurer par leurs soins la Propagation de la Foi dans tout le Pays conquis, & d'entretenir l'Union & la Paix entre ces Peuples subjugués, & leurs Conquérans. Barthelemy de Carranza avoit toutes les qualités nécessaires pour bien remplir ce grand dessein; & sur la Représentation du Conseil Royal, l'Empereur Charles-Quint le nomma à l'Evêché de Cusco, ancienne Ville Capitale du Pérou, sous ses propres Rois: mais le modeste Religieux, sans refuser le travail, refusa constanment cette Dignité. Disposé à partir pour les Indes Occidentales, en qualité de simple Missionnaire, il ne voulut jamais consentir au choix qu'on avoit fait de lui pour la conduite d'un grand Diocèse. Le Pere Jean Solanus, Religieux du même Ordre, Profès du Couvent de Salamanque, ayant été Sacré pour gouverner cette Eglise (*), l'Empereur choisit Carranza pour être l'un des Théologiens, que Sa Majesté envoya au Concile de Trente, l'an 1545 sous le Pape Paul III.

VIII. L'Empereur le nomme à un Evêché.

IX. Carranza le refuse; & est envoyé au Concile de Trente.

Le Cardinal Palavicin, & les autres Historiens Catholiques ont souvent parlé avec Eloge du zéle, & de la capacité, que notre Théologien fit paroître dans cette sainte Assemblée. Il prononça un Sermon le premier Dimanche de Carême, en présence des Peres du Concile. Il soutint avec force que la Résidence des Evêques dans leurs Diocèses étoit de Droit 1546.

(*) Jean Solanus, après avoir gouverné quelques années l'Eglise de Cusco, avec beaucoup de sagesse & de vigilance, parmi les plus grandes contradictions, se retira à Rome dans le Couvent de la Minerve; où il fonda le Collége de saint Thomas. Il mourut, & fut enterré dans le même Lieu, le quinziéme Janvier 1580.

Fontan. in The. Dom. p. 184. Col. 1.

LIVRE XXIX.

BARTHELEMY DE CARRANZA.

Divin ; & il le prouva ſolidement par un Traité, qui fut imprimé à Veniſe l'an 1547, & 1562. Il avoit déja compoſé ſa Somme des Conciles, Ouvrage, pluſieurs fois imprimé, & d'autant plus utile, dit M. Dupin (*), qu'il comprend beaucoup de Matiéres en un petit Volume. Ambroiſe Catharin ayant entrepris de réfuter ſon Traité touchant la Réſidence, Carranza laiſſa à Dominique Soto, attaqué en même tems par le même Prélat, le ſoin de répondre pour l'un & pour l'autre. Nous avons parlé ailleurs de cette Diſpute, qui fit bien moins d'honneur à Catharin, qu'à ſes ſçavans Adverſaires.

X. Il compoſe quelques Ouvrages.

(*) Aut. du XVI Siécle, IV Part. pag. 401.

Lorſque le Concile de Trente fut interrompu en 1548, Barthelemy de Carranza revint en Eſpagne. Il accepta d'abord la Charge de Prieur dans le Couvent de Palence : pendant qu'il édifioit cette Communauté par l'éxemple de ſes Vertus ; & qu'il expliquoit avec fruit l'Epître de ſaint Paul aux Galates, il reçut ſucceſſivement deux Brevets de l'Empereur Charles-Quint. Par le premier, ce Prince lui apprenoit qu'il l'avoit choiſi pour être le Confeſſeur de Philippe d'Autriche, ſon Fils & ſon Héritier préſomptif. Carranza s'étant excuſé modeſtement d'accepter ce difficile Emploi, l'Empereur lui envoya un ſecond Brevet, qui le déclaroit Evêque des Canaries ; mais ni les priéres, ni les inſtances réïtérées du Souverain, ne purent l'engager à ſe charger de ce fardeau.

XI. Emploi, & Dignité qu'il refuſe.

L'amour qu'il conſervoit toujours pour ſon Etat, & pour la Compagnie de ſes Freres, le rendit moins difficile à accepter la Charge de Provincial de la Province d'Eſpagne. Le Chapitre de ſon Ordre, tenu à Ségovie l'an 1550, l'ayant élû preſqu'unanimement, il ſe rendit de bonne grace aux déſirs des Religieux, dans l'eſpérance que l'éxacte régularité, dont pluſieurs faiſoient profeſſion, le mettroit en état d'être utile à tous, en faiſant revivre dans tous les Couvens, la premiére ferveur de l'Ordre. Il commençoit à y travailler, lorſque l'Empereur Charles-Quint l'envoya une ſeconde fois à Trente, où le Pape Jules III fit continuer, ou reprendre, les Seſſions du Concile. Barthelemy de Carranza, qui y parut de nouveau, non-ſeulement avec la qualité de Théologien de l'Empereur, mais auſſi avec la Procuration de l'Archevêque de Tolède, Jean Martinez Silicée, y ſoutint toute la réputation qu'il s'y étoit acquiſe, quelques années auparavant : auſſi fut-il employé dans tout ce que le Concile eût à traiter de plus difficile, ou de plus intéreſſant pour la Religion. Les Légats, les Cardinaux, & les Evêques, qui n'admiroient pas moins ſa prudence & ſa conduite,

XII. Il eſt fait Supérieur de ſa Province, & va une ſeconde fois à Trente.

duite, que la pureté de sa Doctrine, le proposérent avec quelques autres Théologiens, pour éxaminer les Livres suspects d'Hérésie. Ce travail l'occupa quelque tems; & il ne pût retourner en Espagne qu'en 1553. Arrivé à Valladolid, il fut chargé de la méme Commission par le Tribunal de l'Inquisition; & Philippe d'Autriche, qui se trouvoit dans la même Ville, avec sa Cour, le prit pour son Prédicateur, & son Aumonier, n'ayant pû l'avoir pour son Confesseur.

XIII. Philippe d'Autriche le prend pour son Prédicateur.

Lorsque ce Prince partit d'Espagne, pour aller épouser la Reine d'Angleterre, il choisit Barthelemy de Carranza pour l'y accompagner; parce qu'il le considéroit comme celui de ses Théologiens, qui pouvoit le plus contribuer au Rétablissement de la Religion, & à l'Extirpation de l'Hérésie. Il s'y employa en effet avec beaucoup de succès: il chassa de l'Université d'Oxford les Docteurs Protestans; & y rétablit les Etudes, avec la Profession des Dogmes Catholiques, qu'on n'y enseignoient plus depuis plusieurs années. Les Hérétiques obstinés, dont il combattoit fortement les Erreurs, & faisoit brûler les Livres, le regardérent comme leur Fléau; & conspirérent plus d'une fois contre sa vie; mais le Seigneur, qui le réservoit à d'autres épreuves, le délivra toujours de leurs mains. La Reine Marie l'ayant choisi pour son Confesseur, Carranza se servit utilement de son crédit, pour avancer de plus en plus les Affaires de la Religion. Il fit ensorte que le Cardinal Polus, Anglois de Nation, fut reçu dans le Royaume en qualité de Légat du Saint Siége: & pendant que ce grand Homme faisoit rétablir les Evêques Orthodoxes, & restituer au Clergé ses Eglises, ses Biens, ses Bénéfices, ou ses Monastéres; notre Théologien continuoit à expliquer, & à faire recevoir des Vérités, qu'on s'étoit accoutumé à mépriser sous les deux Régnes précédens. Il composa un petit Traité, pour apprendre aux Peuples la maniére d'assister avec fruit au Sacrifice de la Messe. On assure que par ses Prédications, ses Disputes, & ses Ecrits, il fit rentrer dans le sein de l'Eglise, un très-grand nombre d'Hérétiques, qui abjurérent publiquement leurs Erreurs (1).

XIV. Et l'améne avec lui en Angleterre, pour y rétablir l'Exercice de la Religion Catholique.

XV. Fruits de ses Leçons, & de ses Ecrits.

(1) F. Bartholomæus de Carranza... Theologiæ item studiis præfuit, eâ prudentiæ singularis, profundæ Doctrinæ, atque innocentis vitæ famâ, ut Philippo Caroli Cæsaris Filio Hispaniarum Principi, ad suscipiendam Britannam Sponsam, & cum Sponsa dotalitium Regnum properanti, unus ante alios idoneus visus fuerit, quem Hæresi jam tot annos inibi... superbienti... opponeret, confringendisque opere & verbo abominabilium Dogmatum idolis præficeret. Egregiè id noster præstitit, Coadjutoribus usus viris Dominicanæ suæ Familiæ, rerum Sacrarum peritissimis; quoad potuit per Breve illud... Mariæ, & Philippi Chatholicorum Regum imperii tempus, auctoritate summâ quâ pollebat, quidquid erat erroribus morbidum ad sanitatis viam reducens,

LIVRE XXIX.

BARTHELEMY DE CARRANZA.

Ce fut là son occupation, & le plus précieux fruit de ses Travaux jusqu'en 1557, qu'il passa en Flandres, pour rendre compte à Sa Majesté Catholique, de l'état, où se trouvoient alors les affaires de la Religion dans le Royaume d'Angleterre. Pendant le court séjour qu'il fit à Bruxelles, le Roy Philippe II, qui venoit de succéder à Charles-Quint dans la Monarchie d'Espagne, l'employa à instruire le Clergé, & les Peuples du Pays-Bas, dont l'ignorance étoit alors si profonde, que la plûpart des Curés sçavoient à peine les premiers Elémens de notre Religion. Ce fut, dit-on, en cette occasion que Carranza composa ce célébre Catéchisme, dont ses Ennemis voulurent depuis se servir, pour faire douter de la pureté de sa Foi.

XVI. Il passe en Flandres.

XVII. Compose un Catéchisme, pour l'Instruction des Flamands.

Dans le même tems Jean Martinez Silicée, Cardinal, Archevêque de Toléde, & Primat d'Espagne, étant mort ; le Roy Catholique nomma à ce grand Siége, Barthelemy de Carranza ; qui le refusa d'abord avec la même fermeté, & la même modestie, qu'il avoit fait paroître autrefois, lorsque l'Empereur Charles-Quint l'avoit nommé à l'Evêché de Cusco, & à celui des Canaries. Mais Philippe II n'eût pas la même complaisance, que son Prédécesseur. Il fut édifié de son refus ; il vit couler ses larmes ; il parut même écouter avec plaisir ses Priéres, & la proposition qu'il lui fit de revêtir de cette haute Dignité, quelqu'un des trois illustres Prélats, que Carranza prit la liberté de nommer à Sa Majesté, comme très-propres à remplir le premier Siége de l'Eglise d'Espagne. Mais le Serviteur de Dieu n'en fut pas plus avancé : tandis que les plus grands Seigneurs du Royaume employoient leur crédit, & tous leurs Amis, pour obtenir pour eux-mêmes, ou pour quelqu'un de leurs Parens, ce qu'un simple Religieux refusoit avec tant de constance, le Roy lui déclara qu'il perdroit son tems à résister, parce que sa volonté absolue étoit qu'il se soumit, en acceptant la Dignité, à laquelle il ne l'avoit nommé, que parce qu'il le jugeoit le plus digne de la posséder, & le plus capable d'en remplir tous les devoirs.

XVIII. Il est nommé à l'Archevêché de Toléde.

XIX. Et forcé de l'accepter.

Ces derniéres paroles furent pour notre Archevêque un coup de foudre : n'espérant plus de faire changer une résolution, qui le remplissoit de crainte & de frayeur, il ne se retira de la présence du Roy, que pour aller se prosterner aux piés du

expiatâ imprimis Academiâ Oxoniensi, concrematisque Hæreticorum Libris, expulsis contumacibus, reconciliatisque cum Romana Ecclesiâ, innumeris, quos priorum temporum calamitas transversos egerat, &c. *Nic. Ant. Bib. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 147.*

Crucifix; où, baigné de larmes, il s'écria plusieurs fois: *O Dieu de bonté, quel terrible fardeau mettez-vous sur mes foibles épaules: donnez-moi donc les forces nécessaires pour en soutenir le poids* (1). François de Pise, peu favorable à notre Prélat, raporte autrement le fait: mais il est contredit par les Auteurs les plus anciens, & les plus éxacts. Le Pape Paul IV ayant envoyé les Bulles, Barthelemy de Carranza fut Sacré à Bruxelles, par le Cardinal de Granvelle, le vingt-sept de Février 1558. La Cérémonie se fit avec beaucoup d'éclat, dans l'Eglise des Dominicains.

XX. Sacré à Bruxelles.

Le Roy, qui s'étoit toujours bien trouvé d'avoir suivi ses conseils, voulut le retenir auprès de sa Personne; mais le nouvel Archevêque, préférant le Salut des Fidéles à toute autre considération, supplia Sa Majesté d'agréer qu'il allât visiter le Troupeau, dont on le forçoit de prendre la conduite. Ce ne fut qu'avec bien de la peine, & après les plus vives instances qu'il obtint cette permission, vers le mois d'Août de la même année. En arrivant en Espagne, il apprit que Charles-Quint étoit dangereusément malade, dans le Monastére de saint Just. Il se hâta de le visiter, de le consoler, & de lui donner tous les secours, qui pouvoient dépendre de son Ministére. Après lui avoir administré les derniers Sacremens, il reçut ses derniers soupirs, le vingt-un de Septembre 1558 (2); & se rendit de là à Toléde; où tout le Clergé & le Peuple le reçurent avec des témoignages extraordinaires de joye, d'amour & de respect.

XXI. Il assiste Charles-Quint à la mort.

XXII. Et est reçu à Toléde, avec de grands témoignages de joye.

Le zéle & la vigilance du Pasteur, répondirent bien aux empressemens du Troupeau. On le vit d'abord appliqué à tout ce qui pouvoit contribuer à la décence & à la Majesté du Culte Divin; à l'Instruction des Peuples; au repos des Familles; au soulagement des Pauvres; & à l'édification de tous. L'ordre, qu'il avoit déja mis dans sa Maison, & parmi ses Domestiques, étoit réglé sur les Saints Canons, & sur l'exemple des plus saints Evêques. Il assigna à tous ses Officiers des Gages fort considérables; & il leur défendit de recevoir des présens. Tous les Emplois, & toutes les Charges qui étoient de sa Nomination, il les donna gratuitement: & comme dans ce choix il n'eut égard qu'à la capacité, & au mérite, il voulut

XXIII. Beaux exemples qu'il donne à son Clergé, & à tout le Peuple.

(1) *Tumque parere coactus procumbens in genua exclamavit:* O quam grave formidandumque onus imposuisti in humeros meos Deus bone! Digneris ergo ô Domine & necessarias ad id vires elargiri, &c. *Ap. Echard. Tom. II, pag. 237. Col. 2.*

(2) Quo summo Hispaniæ totius Ecclesiæ honore conspicuus Carolo Cæsari in extremis posito Christiani omnis Officii exhibitione præsto fuit, &c. *Bibl. Nov. Hisp. ut sp.*

LIVRE XXIX.

BARTHELEMY DE CARRANZA.

aussi que ceux qu'il destinoit à rendre la justice, où à distribuer des Graces, conservassent toujours leurs mains pures, & leur réputation entiére, en éloignant d'eux tout ce qui auroit pû les faire soupçonner de Cupidité, d'Avarice, ou de Simonie.

XXIV. Sollicitude Pastorale.

Les grandes occupations, dont un Archevêque de Tolède, qui veut connoître tout par lui-même, ne peut manquer d'être chargé, n'empêchoient pas notre Prélat de se trouver le premier au Chœur, à toutes les heures de l'Office, soit de jour, ou de nuit (1). Il prêchoit cependant tous les Dimanches; visitoit souvent les Hôpitaux, & les Prisons; & donnoit toujours quelque consolation à ceux qui y étoient renfermés. Il faisoit distribuer de grosses Aumônes aux uns; & procuroit quelquefois la liberté aux autres, ou en acquittant lui-même leurs dettes, ou en les accommodant avec leurs Parties. Il commença la Visite de son Diocèse, par celle de toutes les Paroisses de la Ville; il prêcha, & administra le Sacrement de Confirmation dans chacune. Le premier de ses soins étoit toujours de procurer aux Fidéles, de bons Pasteurs, & des Ministres capables de les instruire, & de les édifier. Son Prédécesseur n'avoit pas voulu permettre aux Peres Jésuites de s'établir dans la Ville de Tolède; & il les avoit obligés de sortir de celle d'Ocagna: Barthelemy de Carranza, étroitement uni avec saint François de Borgia, les reçut dans la premiére, & les rétablit dans la seconde (2).

Dupin, Niceron, ut sp.

Hist. Eccl. Liv. CLXXIV, n. 85.

XXV. Les Ennemis de l'Archevêque, cherchent une occasion de le perdre.

Les Vertus du Serviteur de Dieu, qui le rendoient précieux à son Peuple, ne faisoient pas la même impression sur l'esprit de ses Ennemis cachés; & parce qu'il étoit agréable au Seigneur, la tentation commença à l'éprouver. Nos Historiens François disent communément, que les soupçons qu'on eût après le décès de Charles-Quint, qu'il n'étoit pas mort dans des sentimens fort Catholiques, retombérent sur Carranza. On examina dès-lors en secret, & avec beaucoup de rigueur tous ses Ouvrages. La plus sévére critique ne trouva rien à reprendre dans les premiers qu'il avoit publiés: mais on crut

(1) In Ecclesia majori sæpius, maximè per adventum ac quadragesimam, prædicavit; per idque temporis quotidiè ad matutinum media nocte surgebat, unico sui Ordinis Sodali Socio comitatus, atque Ephebo lucernulam præferente: primusque in Ecclesia semper aderat, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 238. *Col.* 1.

(2) Inter opera Carranzæ non omittendum illud in ævum omne duraturum, nempe Societas JESU Toleti admissa: quod ut concederet ejus decessor Cardinalis Silicæus nunquam adduci potuerat; imo & Ocaña ejecerat; ubi eam Carranza subitò restituit, cùm primùm Ecclesiam suam inivit. Erat enim illi summa cum S. Francisco de Borja, tunc in Hispania Commissario Generali familiaritas, animorumque ac consiliorum conjunctio, quam nec vincula... fregerunt. *Echard. Tom. II, pag.* 241. *Col.* 1.

avoir trouvé dans son Cathéchisme plus d'une Proposition susceptible d'un mauvais sens. Sur ce fondement, Ferdinand de Valdez, Archevêque de Séville, & Grand Inquisiteur d'Espagne, résolut de le faire arrêter : il en demanda la permission au Pape, & au Roy ; il l'obtint, & il ne pensa plus qu'à prendre ses mesures, pour ne pas manquer son coup. Notre Archevêque au contraire, quoi qu'averti de ce qu'on tramoit contre sa Personne, ne voulut prendre aucune précaution, parce que sa conscience ne lui reprochoit rien ; & qu'il mettoit en Dieu seul toute sa confiance. Après les Fêtes de Pâques, ayant commencé la Visite de son Diocèse ; il la continuoit avec beaucoup de fruit pour ses Peuples, dont les uns le recevoient chez eux avec respect, tandis que les autres venoient en foule au-devant de lui, pour avoir le bonheur de le voir, & de recevoir sa Bénédiction.

XXVI. Il en est averti, sans en être troublé.

Il faisoit sa Visite dans un Village, apellé *Tordelaguna*, le vingt-deux Août 1559, lorsqu'il fut arrêté par les Ministres de l'Inquisition, & conduit à Valladolid. Une action de cet éclat frappa tous les esprits ; & l'étonnement fut général. Un grand Archevêque, le Primat d'Espagne, dont la Piété & la Doctrine faisoient l'admiration de la Nation ; qui avoit toujours été honoré de l'estime des Souverains ; qui, dans un Concile Général, & dans plusieurs Universités, n'avoit agi, écrit, ni parlé que pour la défense de la Foi ; celui, qui s'étoit montré dans toutes les occasions le Fléau des Hérétiques, chargé de Chaînes sur une accusation vague d'Hérésie, & renfermé dans une obscure Prison ; il n'en falloit pas tant pour allarmer les Peuples, & pour jetter le trouble dans tous les cœurs. Si la crainte lia les langues dans certains Pays, on s'expliqua ailleurs plus librement. Bien des Gens, justement prévenus en faveur de l'illustre Accusé, allérent s'imaginer qu'on en vouloit moins à sa Personne, qu'aux grands Revenus de son Archevêché, qui montoient tous les ans, à plus de deux cens mille Ecus. Mais le Disciple de JESUS-CHRIST, élevé à l'Ecole de la Croix, reçut cette humiliation de la main de Dieu, & ne la regarda que comme un moyen, dont la Providence vouloit se servir, ou pour le purifier, ou pour enrichir la Couronne, qu'elle lui destinoit en récompense des Travaux qu'il avoit déja soufferts, pour le service de l'Eglise. Sa fermeté ne l'abandonna pas dans cette occasion ; & une épreuve de près de dix-sept ans ne fut pas capable de vaincre sa patience vraiment héroïque.

XXVII. Pendant qu'il fait la Visite de son Diocèse, on l'arrête.

Jean-Bapt. Feuil. Vie de saint Pie, Liv. III. Chap. II, pag. 210.

XXVIII. Fermeté.

XXIX. Appel au S. Siége.

La premiére chose qu'il crut devoir faire, fut d'appeller d'abord au Pape, & au Saint Siége. Il récusa ensuite le Grand Inquisiteur, & deux de ses Assesseurs, pour des raisons qui furent jugées légitimes. Le Roy, du consentement du Pape, nomma d'autres personnes, pour faire les Informations, & toutes les Procédures qu'on devoit envoyer à Rome. Mais les Inquisiteurs, croyant qu'il y alloit de leur honneur, que l'affaire ne fut pas jugée ailleurs qu'en Espagne, firent naître tant de nouvelles difficultés, que ce qui auroit pû être terminé en peu de mois, n'étoit pas encore bien commencé après plusieurs années.

XXX. L'Eglise de Tolède réclame son Pasteur.

Cependant l'Eglise de Toléde faisoit entendre ses cris, & ses gémissemens à la Cour de Castille, à celle de Rome, & dans le Concile de Trente, assemblé de nouveau sous le Pape Pie IV.

XXXI. Les Peres du Concile de Trente, parlent, & agissent en sa faveur.

Palavicin. Hist. CC. Trid. Lib. XXI, Cap. VII, n. 7.

Hist. Eccl. Liv. CLXXIV, n. 79.

Les Peres du Concile jugeant que c'étoit avilir l'Ordre Episcopal, que de souffrir qu'un des plus grands Prélats de la Chrétienté fut emprisonné, & jugé par tout autre Tribunal que celui du Pape, agirent vivement auprès des Légats; & ceux-ci écrivirent plusieurs Lettres très-pressantes, pour prier Sa Sainteté d'évoquer la Cause à son Tribunal, & d'ordonner qu'on lui envoyât toutes les Piéces du Procès. Le Pape dans ses Réponses assura les Peres, qu'aucun de ses Ministres n'étoit parti pour l'Espagne, à qui il n'eût particuliérement recommandé cette affaire. Il leur envoya de plus une Lettre du dix-huitiéme Octobre 1562, écrite sur ce sujet de la propre main du Roy Philippe II; dans laquelle ce Prince se plaignoit au Pape qu'il eût envoyé une Bulle sur cette affaire à son Nonce Odescalchi, sans avoir auparavant ouï Sa Majesté. Après avoir demandé qu'on ne troublât point à l'avenir l'Inquisition dans cette Cause, le Roy Catholique protestoit qu'il souhaitoit ardenment qu'on la finit selon les Régles de la Justice; qu'on y alloit travailler incessanment, & que Sa Sainteté seroit informée de toute la Procédure.

Ibid. n. 80.

XXXII. Conduite du Pape Pie IV.

Le Pape avoit de justes raisons pour ne point se brouiller avec un Souverain, dont l'amitié, disent les Historiens, lui étoit nécessaire dans les conjonctures présentes, pour le bien de la Religion. Cependant l'affaire de notre Archevêque n'étoit point avancée en 1563, lorsque le Saint Pere assuroit ses Légats, qu'il n'avoit accordé aux Inquisiteurs que jusqu'au mois d'Avril prochain; & qu'après qu'ils auroient prononcé, il ne laisseroit pas de porter lui-même son jugement, avec toute l'équité requise, & à la satisfaction des Parties.

BARTHELEMY DE CARRANZA.

M. Dupin après Oderic Raynal, remarque que le Catéchisme de Carranza, censuré par l'Inquisition d'Espagne, ayant été porté à la Congrégation des Députés du Concile de Trente, pour l'Examen des Livres, il y fut approuvé; on en fit une attestation en bonne forme; & on la remit entre les mains de l'Agent de Tolède. Le Comte de Lerma fit ses plaintes aux Peres de la Congrégation de ce qu'ils avoient ainsi jugé du Livre de Carranza; & les pria de révoquer leur Jugement: ce qui fut constanment refusé. L'Evêque de Lérida ayant fortement invectivé contre ces Députés du Concile, & contre leur Jugement, le Chef de la Congrégation s'en plaignit aux Légats, & en demanda réparation pour lui, & pour ses Collégues, protestant qu'il n'assisteroit à aucune action publique, qu'on ne leur eut donné une satisfaction convenable. Le Cardinal Moron accorda leur différend, à condition que l'Evêque de Lérida feroit des excuses aux Députés; & que l'on ne donneroit point de Copies de l'attestation. Cette affaire fut ainsi assoupie.

Aut. du XVI. Siécle, IV. Part. pag. 401. Vide Odoric. ad An. 1563. n. 138.

XXXIII. Le Catéchisme de Carranza est approuvé dans le Concile de Trente.

Mais la principale étant toujours sur le même pié, le Pape se détermina enfin à envoyer des Commissaires en Espagne, pour la juger sur les Lieux. Le Cardinal Boncompagno, Légat *à Latere*, étoit à la tête de la Commission: Jean-Baptiste Castania, Evêque de Rossano, Nonce Apostolique dans le Royaume d'Espagne, & Jean Aldobrandin Auditeur de Rote, devoient juger avec lui. Ces Commissaires, dont les deux premiers montérent depuis sur la Chaire de saint Pierre, sous le nom de Grégoire XIII, & d'Urbain VII, arrivérent à la Cour de Castille, dans le mois de Novembre 1564; & furent fort bien reçus du Roy, qui les avoit attendus avec impatience. Mais quand on vint au sujet de leur Délégation, les Officiers de l'Inquisition voulurent prendre séance, & juger avec eux: ce que les Commissaires du Pape ne voulurent jamais souffrir, parce que leur grand nombre les auroit rendu maîtres du Jugement. Pendant cette Dispute, le Pape Pie IV mourut à Rome, le dixiéme Décembre 1565; & le Cardinal Légat, voulant assister au Conclave, partit aussitôt d'Espagne, sans prendre congé du Roy. Il n'arriva cependant en Italie qu'après l'Election de Pie V, faite le sept de Janvier 1566.

XXXIV. Commissaires Apostoliques envoyés en Espagne.

XXXV. Sans fruit.

XXXVI. Mort de Pie IV.

Le pieux Archevêque de Tolède étoit dans la septiéme année de sa Captivité; & il avoit passé ces jours de Tribulation, dans une Union très-étroite avec Dieu, dans les Exercices volontaires d'une sévére Pénitence, ou d'une Oraison presque

LIVRE XXIX.

BARTHELEMY DE CARRANZA.

XXXVII. Piété & patience héroïque du saint Archevêque.

continuelle, & dans une si grande liberté d'esprit, que ceux qui avoient l'honneur d'approcher de sa Personne, ne remarquérent jamais en lui, ni la plus légére émotion, ni une parole de plainte, ou d'impatience. Toujours maître de ses passions, & semblable à lui-même, il conserva jusqu'à la fin cette paix, & cette sérénité, qu'on peut bien regarder comme un miracle de la Grace (1). Mais tandis que, content de recommander à Dieu les besoins de son Eglise, il s'abandonnoit lui-même sans réserve, aux Ordres du Ciel, ses Amis, surtout les Supérieurs de son Ordre, agissoient avec zéle, pour lui faire rendre justice. Le Cardinal Boncompagno représenta si vivement au nouveau Pape, les oppositions que les Inquisiteurs d'Espagne avoient faites à l'éxécution de la Commission, donnée par son Prédécesseur, & les inconvéniens qu'il y auroit à condescendre à leurs prétentions, que Pie V résolut d'évoquer l'affaire à Rome, malgré toutes les résistances, qu'il prévoyoit déja : elles furent extrêmes; mais la fermeté du Pontife les surmonta toutes: il fallut obeïr. Sa Sainteté usa de priéres, & de raisons avec le Roy Catholique, & de menaces envers les Inquisiteurs. Lorsque ceux-ci voulurent renouveller leurs Représentations à Sa Majesté, pour lui persuader qu'il y alloit de son Autorité de ne point souffrir, que l'Archevêque de Toléde fut transféré hors de ses Etats, ce Prince ne répondit autre chose, sinon qu'il falloit obeïr à un saint Pape, qui faisoit toutes choses dans la vûe de Dieu, & selon les régles de la plus éxacte justice.

XXXVIII. Pie V, évoque l'affaire à son Tribunal.

Vie de saint Pie, Liv. III, Chap. II, pag. 212.

XXXIX. L'Archevêque arrive à Rome.

Ce ne fut que sur la fin du mois de May 1567, que Barthelemy de Carranza arriva à Rome; on lui donna le plus commode Appartement du Château Saint-Ange; & on le traita à tous égards avec plus de douceur, qu'on n'avoit fait en Espagne. On étoit communément persuadé que les grands Revenus de son Bénéfice faisoient son plus grand crime; & lui-même ne pensoit point autrement. On raporte que lorsqu'il entroit dans le Château Saint-Ange, il dit : *Je me trouve toujours entre mon plus grand Ami, & mon plus grand Ennemi.* Si ces paroles affligérent d'abord les deux Prélats, qui étoient à ses côtés, il ne les laissa pas long-tems dans l'inquiétude : *Mon plus grand Ami*, ajouta-t-il, *c'est mon innocence : & mon plus grand Ennemi est mon Archevèché de Toléde.* Il se trouva des Personnes

(1) Eâ servatâ usque ad obitum æquanimitate, mentisque in tot improsperis tranquillitate, ut nec leve aliquod impatientis, quærulive, aut iniqui adversitatibus animi documentum familiaribus unquam dederit, &c. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag.* 148. *Col.* 1.

généreuses,

BARTHELEMY DE CARRANZA.

généreuses, qui, plus sensibles à la vérité, qu'à leurs intérêts temporels, ne craignirent pas d'entreprendre sa défense, & de travailler à sa justification; quoiqu'on n'ignorât pas les fâcheuses préventions, qu'on avoit inspirées au Roy Catholique, contre un Sujet qu'il honoroit autrefois de la plus parfaite confiance. L'Illustre Docteur Navarre, âgé de quatre-vingt ans, le suivit à Rome; & fit plusieurs belles Apologies, consacrant sa plume, & ses derniers jours, à faire connoître l'innocence de ce grand Prélat. Gaspard Cernantez, Archevêque de Tarragone, hazarda les Etablissemens considérables qu'il avoit dans le Royaume, en sollicitant pour lui. Saint François de Borgia, qui s'étoit déclaré en sa faveur en Espagne, ne lui manqua pas à Rome: on assure qu'il lui rendit tous les bons Offices, qu'on pouvoit attendre d'un Ami reconnoissant, & d'un grand Saint.

Vide Echard. Tom. II, pag. 242. Sacchin. Hist. Soc. Jes. Lib. IV.

Le zéle de Pie V, n'avoit pas besoin d'être sollicité, pour tirer de l'oppression un illustre Personnage, qui lui étoit cher par bien des Titres. Il nomma d'abord des Commissaires éclairés, & intégres; il leur recommanda surtout l'éxactitude, & la diligence; & il assista lui-même à plusieurs Assemblées. Mais les longues Procédures envoyées d'Espagne, & qu'il falloit traduire en Latin, consumérent bien du tems; & le Procureur de l'Inquisition trouva tant de moyens de tirer l'affaire en longueur, que quoique le Saint Pere eût fait expédier une Sentence, il mourut avant que de pouvoir la porter avec les solemnités requises. Son Successeur Grégoire XIII trouva les mêmes obstacles à ses bons desseins, & il ne pût prononcer son Jugement que le quatorziéme Avril 1576.

XL. Longues Procédures.

Carranza fut absous à la vérité (1); mais on lui fit abjurer quelques Propositions, qu'il n'avoit jamais soutenues dans le sens qu'on leur donnoit. On lui ordonna aussi de réciter quelques Priéres; & on le suspendit du Gouvernement de son Eglise pour cinq ans, pendant lesquels il devoit demeurer à Rome, dans le Couvent de la Minerve, & recevoir mille Ducats par mois pour son entretien. Le saint Homme, qui se soûmit à tout avec une humilité édifiante, ne jouit pas long-tems de la liberté qu'on venoit de lui rendre. Il parut que le Ciel ne l'avoit réservé que pour en faire un modéle de patience; & il l'apella au véritable Repos, dès qu'il fut arrivé à la fin de ses Persécutions. La Cour, & la Ville de Rome ne parloient qu'avec admiration de ses rares Vertus, surtout de cette constance

XLI. Carranza est délivré.

(1) Nihil solidi repertum fuit, ut Archiepiscopus manifestæ noxæ damnaretur. | *Oderic, An.* 1560. *n.* 23.

LIVRE XXIX.

BARTHELEMY DE CARRANZA.

inébranlable, qu'il avoit fait paroître dans toute la suite de ses adversités.

XLII. Il édifie la Ville de Rome.

Quoique l'Archevêque fut déja très-indisposé, il visita à pié, & avec beaucoup de ferveur, les sept principales Eglises de Rome, pour gagner le Jublilé, que Sa Sainteté lui avoit accordé, & à tous ceux qui l'accompagneroient à ses Stations. La foule du Peuple auroit été trop grande, si par un Ordre exprès du Pape, il n'avoit fait le Lundy matin de Pâques, ce qu'il avoit déterminé de faire le Mardy. Cette précaution, qui trompa l'attente du grand nombre, ne pût empêcher que bien des Romains ne contentassent en même tems leur curiosité & leur dévotion. Le Prélat trouva par tout sur ses pas des Pauvres, à qui il fit distribuer de l'argent. Il célébra les Saints Mystéres, avec une effusion de larmes, qui en tira des yeux de tous les Assistans; & dans sa derniére Station, il sentit de vives atteintes de la maladie, dont il mourut.

XLIII. Sa derniére maladie.

Dès que le Pape eût appris son indisposition, il l'envoya visiter, tantôt par son Confesseur, tantôt par son Maître de Cérémonies, & quelquefois par ses Camériers secrets, qui l'assurérent tous que Sa Sainteté étoit extrêmement affligée de sa maladie. Son mal, qui étoit une Rétention d'Urine, s'augmentant, il ne pensa plus qu'à se préparer à la mort. Il fit une Confession Générale au Pere Alphonse Ciaconius; se fit apporter le Saint Viatique par le Prieur de la Minerve; & il reçut la Bénédiction, que le Pape lui envoya, avec l'Indulgence Pléniére, que Sa Sainteté lui avoit accordée. Ce fut dans ces derniers momens, que l'Archevêque de Toléde donna de nouvelles marques de son Orthodoxie, de son Humilité, de sa Charité, & de toutes les Vertus Chrétiennes. Avant que de recevoir le Sacré Corps de JESUS-CHRIST, il fit un Discours fort touchant: nous devons rapporter ici les paroles, qu'il prononça tout haut, en présence de quelques Prélats, de plusieurs Religieux, & de deux Notaires, qui étoient dans sa Chambre.

XLIV. Reçoit les derniers Sacremens.

XLV. Discours touchant, qu'il fait peu de momens avant sa mort.

Vide Ap. Echard. Tom. II, pag. 240.

« Je prend à témoin les Habitans » de la Cour Céleste, les Saints Anges, que j'ai toujours honorés comme mes Patrons: & sous les yeux » de JESUS-CHRIST, mon Seigneur, » présent dans cet Auguste Sacrement, » que je vai recevoir, & à qui je dois » bientôt rendre compte de toutes les » actions de ma vie, comme à mon » Souverain Juge, je proteste, que

Testes appello Curiæ Cœlestis incolas; judicem accipio supremum hunc Dominum huic Sanctissimo præsentem Sacramento, ipsique adstantes Sanctos Angelos, quos ut Patronos semper colui: juro per hunc eumdem Dominum, & per proximi transitûs mei præsentem statum, perque rationem, quam divinæ suæ majestati statim à me reddendam certè scio, & expecto, me toto illo tem-

pore, quo in Religione legi, aut postmodum scripsi, prædicavi, docui, disputavi in Hispania, Germania, Anglia, ad id semper, & maximè attendisse, ut fidem Domini nostri Jesu pro virili extollerem, Hæreticosque impugnarem. Placuit divinæ suæ majestati sic me in hoc suo negotio juvare, ut sua desuper accedente gratiâ Hæreticos plurimos ad fidem Catholicam revocarim in Anglia, dum nostrum Regem eò sum comitatus: cujus accedente mandato præcipuorum illius temporis Hæreticorum cadavera exhumari, ac summâ cum sanctæ Inquisitionis auctoritate cremari curavi. Catholici & Hæretici me primum fidei defensorem dixere, licèt id de me asserere, vel sentire non præsumam; me tamen inter primos semper extitisse, qui sancto huic allaborarunt negotio possum affirmare, plurimaque circa id à me peracta, jussu, ac nutu Domini nostri Regis, plurimorum quæ hic refero testis optimi: quem colui, & dilexi, colo, ac ex corde singulariter diligo; quem nec ullus è filiis suis tam firmo, tamque sincero, quo ego majestatem suam, prosequitur aut prosequetur amore.

Præterea non modo toto vitæ meæ decursu aliquam Hæresim, vel quodlibet vero ac genuino sanctæ Romanæ Ecclesiæ sensui contrarium nec prædicavi, nec docui, nec propugnavi, aut defendi: nec in ullum, de quibus me suspectum habuerunt, dicta, propositionesque meas in absonum, alienumque ab eo quo à me prolata fuerant, sensum interpretantes, errorem prolapsus sum; sed juro per supra dicta, perque eumdem Dominum quem mox accipiam judicem, ne vel leviori quidem hactenus cogitatione similium, aut eorum quæ mihi sunt in processu objecta, fuisse me contaminatum, nec circa id ullatenus à me dubitatum aut imaginatum: sed contra legisse semper, scripsisse, docuisse, prædicasseque firmiter, & sincerè fidem hanc veram quam modo credo, & quam moriens profiteor.

pendant tout le tems que j'ai fait des « Leçons dans le Cloître, ou que j'ai « écrit, prêché, enseigné, disputé, en « Espagne, en Allemagne, & en An- « gleterre, mon premier, & principal « but a toujours été d'établir de tou- « tes mes fòrces, les Vérités de la Foi, « & de combattre les Hérésies. C'é- « toit l'Ouvrage du Seigneur, plutôt « que le mien: aussi a-t-il daigné « m'aider si puissanment, par sa « Grace, que j'ai eû la consolation « de rapeller à la Profession de la Foi « Catholique, un grand nombre « d'Hérétiques, dans le Voyage d'An- « gleterre, où j'avois accompagné le « Roy Philippe II, notre Souverain. « C'est par son Ordre, & avec l'Au- « torité du Tribunal de l'Inquisition, « que j'ai fait déterrer, & jetter au feu « les Cadavres de ceux, qui avoient « le plus contribué à répandre l'Hé- « résie. Les Catholiques, & les Hé- « rétiques s'accordoient alors à m'a- « peller le plus zélé Défenseur de la « Foi; ce Titre m'étoit trop glo- « rieux; je ne pense pas si avanta- « geusement de moi-même; mais je « ne crains pas d'assurer, qu'ayant été « employé avec ceux, qui ont tra- « vaillé les premiers au Rétablisse- « ment de la Foi, dans le Royaume « d'Angleterre, je m'y suis appliqué « avec ardeur, & avec succès: j'ai « pour témoin de la plûpart de mes « actions, le Roy Catholique, mon « Maître, dont j'ai éxécuté les Or- « dres; & pour lequel j'ai toujours « conservé, comme je conserve en- « core un amour si tendre, & si res- « pectueux, que je doute s'il peut « jamais être plus sincérement aimé « par aucun de ses propres Enfans ».

« Je déclare encore, que bien « éloigné d'avoir écrit, enseigné, ou « soutenu quelque Hérésie, je n'ai « jamais prétendu avancer quelque « Proposition, qui fut contraire aux « sentimens connus de la Sainte Eglise «

» Romaine. Je me suis ainsi préservé » de l'Erreur, qu'on ne m'a imputée, » que parce qu'on a interprété quel- » ques-unes de mes Propositions, » dans un sens étranger, & infiniment » éloigné de ma pensée. Je ne crains » pas d'assurer avec serment, en pré- » sence de JESUS-CHRIST (que je » vais recèvoir) que je suis très-in- » nocent sur toutes les accusations, » dont on m'a chargé dans la suite » du Procès; & que le sens corrompu, » qu'on a donné à mes Paroles, ne » m'est jamais venu dans l'esprit, ni » dans l'imagination. Je parle devant » mon Dieu, & devant mon Juge, lorf- » que je proteste que dans mes Ecrits, » ainsi que dans mes Leçons, & dans » mes Prédications, jai toujours pris, » pour ma régle, cette sainte, seule » véritable Foi, dans la Profession de » laquelle j'ai maintenant le bonheur » de mourir.

« Je me soûmets cependant avec » un profond respect au Jugement » rendu, dans cette affaire, par le » Vicaire de JESUS-CHRIST: je » l'ai regardé, & je le regarde comme juste, ayant été prononcé par un » Juge très-sage, très-droit, & très - éclairé. Je pardonne de bon cœur à » tous ceux qui ont agi, ou parlé contre moi, de quelque maniére qu'ils se » soient comportés, & quelque outrage qu'ils ayent voulu me faire. Eh ! » comment ne leur pardonnerois - je pas, étant déja au Lit de la mort; » puisque je n'ai jamais eû pour eux que des sentimens de charité? La » haine n'est point entrée dans mon cœur: j'ai toujours prié pour ceux » qui se déclaroient contre moi; je les ai aimés; je les aime; & dans le lieu, » où la Divine Bonté va m'apeller, je ne me rendrai point leur Accusateur » devant le Souverain Tribunal, mais je demanderai pour eux la même mi- » séricorde, que le Seigneur m'aura accordée ».

Nihilominus sententiam in mea causa à sanctitate sua datam, ut justam suscipio & agnosco, quippe datam à JESU CHRISTI *Vicario, quam ut talem accepi, atque talem habeo, cùm judex in ea causa, præter quàm quòd* JESU CHRISTI *Vicarius est, prudentissimus, rectissimus, doctissimusque sit. Insuper per agonem, & transitûs angustias, quas patior, non solùm omnibus, qui in hac causa adversum me partis vices sustinuere, vel quolibet modo adversum me egere, libenter modò condono, & ignosco; verùm & ipsis semper ignovi, quidquid in me tentaverint, ac quodcumque mibi gravamen inferre voluerint. Nunquam in Dominum nostrum peccavi, odium in eorum aliquem retinendo; quin semper pro eis divinam majestatem suam exoravi; & nunc ipsos omnes in corde gero ad locum, quo divino nutu, divinâ & superveniente misericordiâ migraturum me spero: coram hoc Tribunali supremo adversus illorum quempiam proferam nihil, sed pro omnibus Dominum nostrum supplex orabo.*

Un Discours si Chrétien, dans la bouche d'un respectable Vieillard, moins épuisé par les années que par les mauvais traitemens, toucha & attendrit jusqu'aux larmes tous ceux qui l'entendirent. Après avoir donné sa Bénédiction, & les derniéres marques de sa tendresse, à tous ses Domestiques, qui l'avoient toujours servi, avec une constante fidélité, il ne fut occupé que de la pensée de l'Eternité, & du désir de s'unir à Dieu. Pendant qu'on récitoit auprès de son Lit les Priéres de l'Eglise, il se reposa dans le Seigneur, le deuxiéme jour de May

XLVI. Pieux décès.

1576, dans la soixante-treiziéme Année de son Age, le dix-septiéme jour depuis qu'il avoit été rendu à ses Freres, après seize Ans, & sept mois de Prison.

XLVII. Estime générale, qu'on fait de sa Vertu & de son mérite.

Le Souverain Pontife, qui connoissoit son grand mérite, & qui n'avoit pas attendu son décès pour faire publiquement l'Eloge de ses Vertus (1), témoigna une extrême douleur de sa mort. Il ordonna qu'on lui fit une pompe funébre, qui répondit à la Dignité de son caractére, & de sa personne. On le revêtit de ses Habits Pontificaux; & le concours du Peuple fut prodigieux. Plusieurs Prélats, & bien d'autres personnes, les plus qualifiées de la Cour, lui vinrent baiser les mains, & les piés: quelques-uns le reclamoient comme un Saint, qui régnoit avec Dieu; & on les entendit crier plus d'une fois dans l'Eglise: *Sancte Bartholomæe, ora pro nobis.* On craignit que le trop grand concours du Peuple ne causât quelque confusion; & cette crainte fit avancer l'Enterrement, où le Général de l'Ordre, Séraphin Caballi, Officia. Le Corps du pieux Archevêque fut inhumé entre les Tombeaux de deux Cardinaux, dans le Chœur de l'Eglise de la Minerve; & par Ordre de Sa Sainteté, ou avec son agrément, on grava sur une pierre de Marbre, cette Epitaphe:

Vie de S. Pie Liv. III, Chap. II, pag. 218.

XLVIII. Sa Sépulture.

D. O. M.

XLIX. Son Epitaphe.

Bartholomæo de Carranza, Navarro, Dominicano, Archiepiscopo Toletano, Hispaniarum Primati, viro, genere, vitâ, Doctrinâ, concione, atque eleemosynis claro: magnis muneribus à Carolo V, & à Philippo II. Rege Catholico sibi Commissis egregiè functo, animo in prosperis modesto, & in adversis æquo. Obiit anno 1576, die 2 Maii, Athanasio & Antonino sacro, ætatis suæ 73. *Ibid. pag.* 219.

L. Sa mémoire est en vénération.

On voit par là, & il seroit aisé de le prouver par le témoignage de presque tous les Historiens, Espagnols, Italiens, François, & Allemands, que les Liens n'avoient point obscurci le mérite de ce grand homme. Sa mémoire, dit M. Dupin, a été en estime, & en vénération parmi les personnes pieuses, & sçavantes. L'Eglise de Toléde, qui n'avoit cessé de l'aimer & de le défendre généreusement pendant sa vie, le pleura après sa mort; & le mit avec distinction parmi ses plus illustres Pasteurs, qui l'avoient gouvernée depuis saint Eugéne. Le Cardinal Gaspard de Quiroga, qui fut son Successeur dans ce grand Siége, après avoir fait célébrer un Service très-solemnel

LI. Son Successeur dans le Siége, fait écrire sa Vie.

(1) Ubi Gregorii XIII pedes exosculatus est, hic summus Pontifex eum palam coram amplissimo cœtu à præclara animi indole, summâ eruditione, concionibus assiduis, fructu multiplici è documentis ipsius, ac Cathechesibus, ab Ecclesia percepto, gravissimè extulit; sed & quoad postea vixit, omni complexus est urbanitate & gratia, &c. *Echard. Tom. II, pag. 242. Col. 2.*

LIVRE XXIX.

BARTHELEMY DE CARRANZA.

pour le Repos de son Ame, attentif à transmettre à la postérité la connoissance de ses vertus, & de ses belles actions, pria un Auteur de réputation d'écrire avec soin l'Histoire de sa Vie.

Mais les Ouvrages, que le sçavant Archevêque nous a laissés, suffiroient seuls, pour nous faire connoître sa Piété, son Erudition, & la pureté de ses sentimens. Il falloit sans doute que sa Vertu fut bien solide, & sa Doctrine bien orthodoxe, pour mettre ses puissans Adversaires hors d'état de produire contre lui aucune preuve d'Erreur, après un Examen si long & si rigoureux. Nous avons déja remarqué, que son Cathéchisme, contre lequel les Inquisiteurs d'Espagne avoient tourné toutes leurs Batteries, fut hautement approuvé par les Députés du Concile de Trente; à la tête desquels étoit l'Archevêque de Prague (1). Et le Pere Echard ajoûte que ce Cathéchisme fut imprimé la même année à Rome, avec la permission du Pape Pie IV, qui fit les frais de l'Impression.

Pag. 241. Chap. II.

ANTOINE HAVET, DOCTEUR DE PARIS, PREDICATEUR ET CONFESSEUR DE MARIE D'AUTRICHE, REINE DE HONGRIE, ET PREMIER EVESQUE DE NAMUR.

ANTOINE HAVET.

CE n'est ni la Noblesse, ni la faveur, mais une solide piété jointe à de grands talens, qui a élevé à des Emplois distingués l'illustre Personnage, dont nous allons écrire succinctement la Vie. Antoine Havet, apellé quelquefois Antoine d'Arras, du lieu de sa naissance (*), étoit Fils d'un Meunier; mais il sçut relever la bassesse de son Extraction, par les qualités de son esprit; & la Providence permit que ses pauvres Parens, faisant plus d'attention à ses Vertus naissantes, que n'ont coutume de faire les personnes de cet Etat, lui procurérent une Education, qu'ils n'avoient point donnée à leurs autres Enfans. Le pieux jeune Homme, plein d'émulation, & de sentimens, fit assez connoître dès ses premiéres années ce qu'il seroit un jour. Un naturel docile, & un esprit aisé, ouvert,

I. Naissance, inclinations, premiéres Etudes d'Antoine Havet.

Gall. Christ. Tom. III, pag. 544.

(1) Consultabant itaque an hujus Catechismus in indice Librorum prohibitorum configendus esset. Traditur propterea examinandus Archiepiscopo Pragensi, ac simul aliquot Theologiæ Doctoribus, qui accuratè illum perlegentes, nihil à recta fide alienum continere asseruerunt, &c. *Odoric. ad An.* 1563. *n.* 138.

(*) Le Pere Echard dit, qu'Antoine Havet étoit né dans un petit Village, apellé *Simencourt*. Mais les Auteurs Flamands le font natif d'Arras: *F. Antonius Havet, civis ac Religiosus Atrebantensis.* Infulæ Belgicæ Ord. FF. Præd. p. 10. D. Denys de Sainte Marthe, favorise ce sentiment, dans son troisiéme Tome de *Galliæ Christianæ*, p. 544.

avide de tout sçavoir, capable de tout apprendre, le firent d'abord aimer & estimer de tous ceux qui le fréquentoient. La crainte du Seigneur, la pudeur, & la modestie, qui lui étoit comme naturelle: tout cela l'éloigna de ce qui auroit pû corrompre son innocence. Ayant fait avec succès ses premiéres Etudes dans le Collége d'Arras, il embrassa l'Institut de saint Dominique dans la même Ville, pendant que les nouvelles Hérésies souffloient la Rebellion dans une grande partie du Pays-Bas Espagnol.

LIVRE XXIX.

ANTOINE HAVET.

Echard. Tom. II. pag. 246, 247.

II. Sa Vocation.

Envoyé bientôt après sa profession Religieuse, dans les Ecoles de Sorbonne, Havet se distingua parmi tous les Etudians, autant par la pureté de ses mœurs, que par le brillant de son esprit, & ses rapides progrès dans les Sciences. Il avoit reçu de la nature une grande facilité à s'énoncer, & à persuader: il cultiva de bonne heure ce talent; qui lui servit depuis à faire réussir, ce que le zéle de la Religion lui fit entreprendre pour le Salut des Ames. Il prit ses dégrés le vingt-huit Janvier 1549. Il avoit déja paru avec honneur dans les Chaires de Paris; & il continua à prêcher avec fruit dans le Pays-Bas, ou à enseigner avec applaudissement jusqu'en 1553, qu'il alla en qualité de Définiteur de sa Province, au Chapitre Général de l'Ordre, assemblé à Rome pour l'Election d'un Supérieur Général des FF. Prêcheurs.

III. Docteur de Sorbonne.

IV. Prêche avec fruit dans le Pays-Bas.

De retour en Flandres, il édifioit par l'éxemple de ses Vertus, la Communautés d'Arras, qui l'avoit élû pour son Prieur, lorsque son mérite le fit apeller à la Cour de Bruxelles. Le Gouvernement des Pays-Bas étoit alors entre les mains de Marie d'Autriche, Sœur de l'Empereur Charles-Quint, & Veuve de Louis Jagellon, Roy de Hongrie, mort l'an 1526 à la Bataille de Mohatz où les Hongrois furent défaits par les Turcs. Cette Princesse, dont quelques Historiens louent beaucoup les belles qualités, & qui n'étoit pas moins propre, dit-on, à conduire les Armées durant la Guerre, qu'à ménager les esprits dans la paix, ayant entendu quelques Sermons du Pere Havet, le choisit pour son Prédicateur Ordinaire, & bientôt après pour son Confesseur. Lorsqu'au commencement de 1556, elle se retira en Espagne, auprès du Roy Philippe II son Neveu, Marguerite d'Autriche, Fille naturelle de Charles-Quint, & Duchesse de Parme, lui succéda dans le même Gouvernement, & donna les mêmes marques de confiance à notre Prédicateur, à qui elle conserva le Rang, &

V. Apellé à la Cour de Bruxelles.

VI. Il est choisi pour être le Prédicateur, & le Confesseur de Marie Reine de Hongrie, & de Marguerite d'Autriche.

LIVRE XXIX.

ANTOINE HAVET.

tous les Emplois, que lui avoit donné la Reine de Hongrie (1).

VII. Sageſſe & modération.

Comme ces deux Princeſſes goûtoient extrêmement le caractére d'eſprit du Serviteur de Dieu, dont elles connoiſſoient bien la capacité, & la probité, elles profitoient auſſi de ſes lumiéres, & de la ſageſſe de ſes conſeils, ſoit pour s'oppoſer aux progrès de l'Héréſie; ſoit pour menager avec prudence les eſprits des Peuples portés à la Révolte, & fort paſſionnés pour les nouvelles Opinions, dont pluſieurs étoient déja infectés. La douceur naturelle de la Gouvernante s'accommodoit de la modération du Confeſſeur: l'un & l'autre contribuérent à ſuſpendre le ſoulévement preſque général, qui éclata depuis, lorſque le Duc d'Albe voulant agir avec plus de rigueur, porta les affaires à l'extrêmité. L'Hiſtoire de ce grand Evénement n'eſt point de notre ſujet: il ſuffit de remarquer ici que pendant que le Pere Havet s'arrêta à la Cour de Bruxelles, il y fut dans une eſtime générale; on étoit également ſatisfait de ſon Eloquence Chrétienne, & édifié de la maniére noble & généreuſe, avec laquelle il s'employoit dans les occaſions, à tout ce qui intéreſſoit la juſtice, la piété, le bien public, ou la cauſe des Pauvres (2).

VIII. Elû & Sacré premier Evêque de Namur, il va au Concile de Trente.

Dès l'an 1559, ſous le Pontificat de Paul IV, il avoit été parlé d'ériger un Evêché dans la Ville de Namur, Capitale du Comté de même nom. Pie IV ſon Succeſſeur conſomma cette affaire; & la Ducheſſe de Parme ayant ſouhaité que ſon Confeſſeur remplit le premier ce nouveau Siége, le Roy Catholique, à qui les Vertus du Sujet n'étoient point inconnuës, fit expédier auſſitôt le Brevet. Le Prélat nommé reçut ſes Bulles au commencement de l'année 1562; & fut Sacré le jour de la Sainte Trinité, vingt-quatriéme de May. Il n'eût pas plutôt mis les premiers arrangemens dans ſon Egliſe, qu'il ſe rendit au Concile de Trente, avec les Evêques d'Arras, & d'Ypres, & trois célébres Théologiens Flamands. Dans les Lettres, que la Gouvernante des Pays-Bas écrivit au Concile, pour recommander les trois Evêques, & leurs Théologiens, elle s'excuſoit de ce

Palavi. Hiſt. Conc. Trid. Lib. XXI, Cap. VII, n. 4. & Cap. II, n. 5. Hiſt. Eccl. Liv. CLXV, n. 21.

(1) Antonius Atrebas, Ordinis ſancti Dominici alumnus, & Sacræ Theologiæ Doctor, qui Mariæ Auſtriacæ Hungariæ Reginæ, Caroli V Imperatoris Sorori, apud Belgas rerum Adminiſtratici, fuit à Confeſſionibus, & ejuſdem concionator; ſicuti poſtea Margaritæ Auſtriacæ, Duciſſæ Parmenſis, quæ Belgio quoque præfuit, primus creatur Namurcenſis Antiſtes anno 1562, &c. *Gal. Chriſt. Tom. III, pag.* 544.

(2) Omnium procerum, nobilium, ac populi ſincerioris animos, ſua pietate, eximiâ eruditione, & mirâ eloquentiâ in ſe convertit, &c. *Inf. Bel. pag.* 11.

que

que le nombre n'étoit pas plus grand, sur la nécessité où se trouvoient les Prélats, de garantir leurs Diocèses du venin de l'Hérésie.

La premiére Session, à laquelle l'Evêque de Namur pût assister, fut la vingt-troisiéme du Concile, qui se tint le Jeudy quinziéme de Juillet 1563. Il n'étoit pas d'un autre sentiment que la plûpart des autres Evêques, & des Theologiens de son Ordre, touchant la nécessité de la Résidence. Aussi approuva-t-il avec plaisir le Décret, qui fut porté, & lû dans la même Session, en ces termes:

IX. Décret du Concile de Trente, touchant la Résidence.

« Etant commandé de précepte Divin à tous ceux qui sont « chargés du soin des Ames, de connoître leurs Brebis, d'offrir « pour elles le Sacrifice, & de les repaître par la Prédication de « la Parole de Dieu, par l'Administration des Sacremens, & « par l'éxemple de toute sorte de bonnes œuvres: comme aussi « d'avoir un soin Paternel des Pauvres, & de toutes les per- « sonnes affligées; & de s'appliquer incessanment à toutes les « autres Fonctions Pastorales: & n'étant pas possible que ceux « qui ne sont point auprès de leur Troupeau, & qui n'y veil- « lent pas continuellement, mais qui l'abandonnent comme des « Mercénaires, puissent remplir toutes ces obligations; le saint « Concile les avertit, & les exhorte, que se ressouvenant de ce « qui leur est commandé de la part de Dieu, & se rendant eux- « mêmes l'éxemple & le modéle de leur Troupeau, ils le pais- « sent, & le conduisent selon la conscience, & la vérité. Et de « peur que les choses, qui ont été déja saintement, & utile- « ment ordonnées, sous Paul III d'heureuse mémoire, touchant « la Résidence, ne soient tirées à des sens éloignés de l'esprit « du saint Concile, comme si en vertu de ce Décret, il étoit « permis d'être absent cinq mois de suite: le saint Concile, « conformément à ce qui a été ordonné, déclare que tous ceux « qui sont préposés à la conduite des Eglises Patriarchales, « Métropolitaines, & Cathédrales, sous quelque nom, & quel- « que Titre que ce soit; quand ils seroient même Cardinaux « de la sainte Eglise Romaine, sont tenus de résider en person- « ne dans leurs Eglises, & Diocèses, pour y satisfaire à tous « les devoirs de leurs Charges; & qu'ils ne peuvent s'en absen- « ter, que pour les Causes & Conditions, qu'on va expliquer.

Palavi. Hist. Conc. Trid. Lib. XXI, Cap. XII, n. 5. Concil. Trid. Sessi. 23. Cap. I, p. 165.

« Car comme il arrive quelquefois que les devoirs de la « Charité Chrétienne, quelque pressante nécessité, l'obéïs- « sance qu'on doit aux Supérieurs, & même l'utilité manifeste « de l'Eglise, où de l'Etat, demandent, & éxigent que quel- «

LIVRE XXIX.

ANTOINE HAVET.

» ques Prélats s'absentent quelquefois de leurs Diocèses ; en ce » cas le même saint Concile ordonne, que ces causes légitimes » d'absence seront reconnuës pour telles, & en écrit, soit par le » Très-Saint Pere, soit par le Métropolitain, ou en son ab- » sence par le plus ancien Evêque Suffragant, qui sera sur les » Lieux ; auquel il appartiendra aussi d'approuver l'absence du » Métropolitain ; qui d'ailleurs aura soin de juger lui-même, » avec le Concile Provincial, des permissions qui auront été » accordées par lui, ou par ledit Suffragant, & de prendre » garde que personne n'abuse de cette liberté ; & que ceux » qui tomberont en faute, soient punis selon les Canons.

« Ceux qui se trouveront dans la nécessité de s'absenter, se » souviendront de pourvoir si bien à leur Troupeau, avant » que de le quitter, que leur absence ne lui soit pas préjudi- » ciable. Mais parce que ceux qui ne s'absentent que pour peu » de tems, ne sont point regardés comme absens, dans le sens » des anciens Canons ; le saint Concile veut & entend, qu'hors » les cas marqués ci-dessus, cette absence n'excéde jamais » chaque année le tems de deux mois, ou de trois tout au » plus, soit qu'on les compte de suite, ou à diverses reprises ; » & qu'on ait toujours égard que cela n'arrive que pour quel- » que sujet juste & raisonnable, & sans que le Troupeau en » souffre. Le saint Concile s'en remet en cela à la conscience » de ceux qui s'absenteront, espérant que, sensibles à la Piété, » & à la Religion, ils n'oublieront jamais que Dieu pénétre le » secret des cœurs, & que par le danger qu'ils courroient eux- » mêmes, ils sont obligés de faire son œuvre sans fraude ni » dissimulation. Il les avertit cependant, & les exhorte au nom » de Notre Seigneur, que si le Devoir Pastoral ne les apelle » en quelqu'autre lieu de leurs Diocèses, ils ne s'absentent ja- » mais de leur Eglise Cathédrale pendant l'Avent, & le Carê- » me, non plus qu'aux jours de la Naissance, & de la Résur- » rection de JESUS-CHRIST, de la Pentecôte, & de la Fête du » saint Sacrement, puisque c'est principalement dans ces jours » que les Brebis doivent recevoir la Nourriture Spirituelle, & » être recréées en Notre Seigneur, de la présence de leur Pas- » teur.

« Que si quelqu'un (à Dieu ne plaise que cela arrive) s'ab- » sentoit contre la disposition du présent Décret, le saint » Concile déclare, qu'outre les autres peines établies, & re- » nouvellées sous Paul III, & outre l'offense mortelle, dont il » se rendroit coupable, il n'acquiert point la propriété des

fruits de son Revenu, qui courent pendant son absence, & « qu'il ne peut les retenir en conscience, sans qu'il soit besoin « d'autre Déclaration que la Présente; mais qu'il est obligé de les « distribuer à la Fabrique des Eglises, ou aux Pauvres du lieu: « & s'il y manque, son Supérieur Ecclésiastique y tiendra la « main, avec défense expresse de faire, ni passer aucun ac- « cord, ou composition, qu'on apelle ordinairement en ce « cas, une convention pour les fruits mal perçus; par le moyen « de laquelle tous les fruits, ou partie d'iceux, lui seroient re- « mis, nonobstant tous les Priviléges accordés à quelque Col- « lége, ou Fabrique que ce soit.

« Le même saint Concile ordonne & déclare, que toutes « les mêmes choses, en ce qui concerne le péché, la perte des « fruits & les peines, doivent avoir lieu à l'égard des Pasteurs « inférieurs, & de tous autres, qui possédent quelque Bénéfice « Ecclésiastique que ce soit, ayant charge d'Ames, ensorte « néanmoins que lorsqu'il arrivera, qu'ils s'absenteront pour « quelque cause, dont l'Evêque aura été informé, & qu'il aura « approuvée auparavant, ils soient obligés de mettre en leur « place un Vicaire capable, approuvé pour tel par l'Ordinaire « même, auquel ils assigneront un salaire raisonnable & suffi- « sant. Cette permission de s'absenter, leur sera donnée par « écrit & gratuitement; & il ne la pourront obtenir que pour « deux mois, si ce n'est dans quelque occasion importante. Que « si étant cités par Ordonnance à comparoître, quoique ce ne « fut pas personnellement, il se rendoient rebéles à la Justice, « le saint Concile veut & entend, qu'il soit permis aux Ordi- « naires de les contraindre, & de procéder contr'eux par Cen- « sures Ecclésiastiques, par Séquestre, & Soustraction des « fruits, & par autres voyes de droit, même jusqu'à la priva- « tion de leurs Bénéfices, sans que l'Exécution de la présente « Ordonnance puisse être suspendue par quelque Privilége « que ce soit...

« Enfin le saint Concile ordonne, que tant le présent Dé- « cret, que celui qui a été rendu sous Paul III, soit publié dans « les Conciles Provinciaux, & Diocésains: car il souhaite ar- « denment que les Loix qui regardent si particuliérement le « devoir des Pasteurs, & le Salut des Ames, soient souvent ré- « pétées, & profondément gravées dans l'esprit de tout le « monde; afin que moyennant l'assistance de Dieu, elles ne « puissent jamais être abolies à l'avenir, ni par l'injure des « tems, ni par l'oubli des hommes, ni par le non usage ».

LIVRE XXIX.

ANTOINE HAVET.

X. Ce que l'Evêque de Namur fait dans le Concile.

Ce Décret du saint Concile fut une des Régles, que l'Evêque de Namur se proposa de garder éxactement durant son Episcopat, & de faire observer par tous les Pasteurs, qui étoient sous sa Jurisdiction. Il eût aussi beaucoup de part à tout ce qui fut publié dans les deux Sessions suivantes, ou éxaminé dans les Congrégations Générales, jusqu'à l'entiére conclusion du Concile. On le mit au nombre des Prélats Commissaires, qui, avec les Cardinaux de Lorraine, & Madruce, furent choisis pour prendre connoissance de l'affaire de Jean Grimani, Patriarche d'Aquilée (1). Il y avoit long-tems que la République de Venise demandoit un Chapeau de Cardinal pour ce Patriarche; & le Pape refusoit de l'accorder jusqu'à ce qu'il se fut justifié sur quelques sentimens erronés qu'on lui attribuoit, touchant la Prédestination, la Grace, & le libre arbitre. Le Patriarche consentoit volontiers à cette condition; mais aimant mieux s'en rapporter au Jugement du Concile, qu'à celui de l'Inquisition de Rome, il s'étoit rendu à Trente, où les Evêques Vénitiens, & les Ambassadeurs de la République agirent vivement en sa faveur. Les Légats au contraire ne croyoient pas qu'il leur fut permis de traiter cette affaire, ni de souffrir que le Concile s'ingérât de la décider, sans une Bulle expresse du Souverain Pontife, devant lequel la Cause avoit été souvent exposée & agitée. Le Pape s'étans expliqué, & ayant ordonné aux Présidens du Concile d'agir conformément à la Demande des Ambassadeurs, on choisit plusieurs Evêques, & Théologiens, pour éxaminer les accusations formées contre Grimani, & sa Lettre à son Grand Vicaire d'Udine, à l'occasion de laquelle il avoit été soupçonné d'Hérésie. L'éxamen fut favorable au Patriarche; tous les Peres Députés convinrent unanimement, & déclarérent dans une Congrégation Générale, que la Lettre & l'Apologie de Grimani n'étoient ni Hérétiques, ni suspectes d'Hérésie, ni même scandaleuses; qu'elles ne contenoient aucune expression, qui méritât d'être censurée; & qu'il n'y avoit rien qu'on ne trouvât dans saint Augustin, dans saint Prosper, dans saint Bernard, dans saint Thomas, & dans beaucoup d'autres Docteurs. On ajoûta cependant qu'il ne falloit pas rendre cette Lettre publique, à

XI. Et dans la cause du Patriarche d'Aquilée.

Palavici. Hist. CC. Trid. Lib. XXI, Cap. VII, n. 8. Lib. XXII, Cap. III, n. 7. Hist. Eccl. Liv. CLXIV, n. 81. &c. Liv. CLXV, n. 62. Liv. CLXVI, n. 26.

(1) Synodi Tridentinæ Sessioni 23, & sequentibus adfuit; & inter Episcopos non parum claruit; unusque fuit è sexdecim, cum Cardinalibus à Lotaringia & Madrucio, à Concilio delegatis in causa Patriarchæ Aquileiensis Grimani, cujus Epistolam de Prædestinatione, Gratia, Liberoque Arbitrio, à quibusdam æmulis denunciatam innocuam, & Catholicam cum aliis judicibus pronunciavit, &c. *Echard. Tom. II, pag. 247. Col. 1.*

cause de quelques endroits difficiles, qui n'y étoient point expliqués assez éxactement.

XII. Il conseille à la Gouvernante des Pays-Bas, de faire publier les Décrets du Concile.

Peu de mois après la conclusion de cette affaire ; le Concile de Trente, commencé depuis dix-huit ans, & continué sous trois Papes, termina enfin ses Sessions: & l'Evêque de Namur, en ayant signé les Actes, avec les autres Peres, se retira en diligence dans son Eglise. Ce ne fut cependant qu'après avoir salué à Bruxelles la Princesse Marguerite d'Autriche, qu'il exhorta à faire publier, dans tout le Pays-Bas, les Décrets du saint Concile. Le Prélat n'ignoroit pas que le Prince d'Orange, Guillaume de Nassau, & quelques autres Seigneurs de la Cour, trop favorables aux Novateurs, s'opposeroient fortement à sa Demande ; comme ils firent en effet lorsque l'affaire fut proposée au Conseil: mais comme il n'avoit en vûe que le bien de la Religion, & qu'il sçavoit d'ailleurs les intentions du Roy Catholique, & les désirs du Pape, il soutint avec beaucoup de fermeté un avis, qui ne déplaisoit point à la Gouvernante ; & qu'il croyoit être de l'honneur de l'Eglise, de l'avantage du Clergé, de l'utilité, & de l'édification des Fidéles (1).

XIII. Il en fait la régle de sa conduite, & de celle de son Eglise.

Don Denys remarque que notre Evêque, zélé pour le Salut des Ames, travailla beaucoup pour régler tout son Diocèse, selon les Canons, & l'esprit du Concile de Trente (2). On concevra aisément combien d'obstacles il eût à surmonter, pour venir à bout d'une si sainte entreprise, si on fait attention à l'état où se trouvoit alors la Religion dans le Pays-Bas. L'ignorance n'étoit guéres moins grande dans le Clergé, que parmi les Peuples. Les uns n'édifioient pas par leurs éxemples ; les autres s'étoient accoutumés à ne garder des Loix de l'Eglise, que ce qui ne génoit point leurs passions. Le respect même dû au Souverain, étoit bien affoibli dans la plûpart ; on n'en vit que trop de funestes marques: & à la corruption des mœurs, se joignoit un penchant secret pour la commode Réforme, que les Sectaires s'efforçoient de faire recevoir par tout.

XIV. Sollicitude Pastorale.

Mais la vûe des difficultés ne rebuta pas un Successeur des Apôtres, qui, en acceptant l'Episcopat, avoit fait à Dieu le

(1) Hujus Decreta in pleno Senatu, coram D. Gubernatrice Margaritâ, reclamantibus licet Guillelmo Nassovio Auraicæ Principe, Philippo Montmorencio Comite Hornano, nonnullisque aliis proceribus, intrepidè censuit ex mente SS. Pontificis, ipsiusque Regis promulganda, &c. *Inf. Belg. p. 12.*

(2) De animarum salute sollicitus, plurimùm insudavit, ut Diœcesim noviter erectam rectè ordinaret, & ad mentem Concilii Tridentini, cui interfuerat, instituteret, &c. *Gal. Christ. ut sp.*

ſacrifice de ſon repos, & celui de ſa vie. Une vigilance continuelle, la Priére, la Prédication, la vertu & la force de l'éxemple, furent les principaux moyens, qu'il employa avec perſévérance, quelquefois avec ſuccès, pour donner des bornes au libertinage, & faire reſpecter les pratiques de Piété. Pendant qu'il s'appliquoit avec ſoin à inſtruire ſes Eccléſiaſtiques, & à réformer leurs Mœurs, afin de ſe ſervir enſuite de leur Miniſtére pour l'Inſtruction, & la conduite des Fidéles, il donnoit toujours ſes premiéres attentions à fermer l'entrée de ſon Diocèſe aux Héréſies, qui grondoient de toutes parts. Il viſita ſouvent toutes les Egliſes, ſoit de la Ville, ou de la Campagne, qui étoient de ſa Juriſdiction. Un Auteur, qui a traité des Antiquités de Namur, aſſure qu'on comptoit trois cens-quarante-ſept Paroiſſes dans ce Diocèſe.

Vide Gal. Chriſt. Tom. III, p. 543.

Après que le zélé Prélat eût reconnu par lui-même tous les maux, dont ces Egliſes étoient affligées, il en chercha les remédes, ſoit dans le Concile Provincial de Cambray, auquel il aſſiſta dans le mois de Juin 1565; ſoit dans le Synode qu'il aſſembla lui-même à Namur l'an 1570. Il inſiſta fortement dans le premier, pour engager ſes Confréres à mettre en éxécution les Décrets du Concile de Trente: & il publia dans le ſecond, divers Statuts, propres à ſon Egliſe, qui furent imprimés l'année ſuivante à Louvain, & qui ont été depuis réimprimés pluſieurs fois, dans la Collection des Synodes de Namur.

XV. Synode de Namur.

Echard. ut ſp.

XVI. La Confédération des Gueux.

Les Troubles de Flandres, cauſés par quelques Sectaires, qui apelloient eux-même leur Union, *la Confédération des Gueux*, ne permirent pas à notre Evêque de faire dans ſon Diocèſe tout le bien, qu'il auroit procuré à ſes Peuples; & l'expoſérent lui-même à pluſieurs dangers. Ces Mutins, ayant à leur tête le ſéditieux Brederode, formérent dès l'an 1566 une Conſpiration, qui eût des ſuites fâcheuſes. Réſolus de vivre déſormais comme bon leur ſembleroit, ils ne ſe plaignoient pas moins des Magiſtrats, que des Miniſtres de l'Egliſe; & faiſoient courir contre le Gouvernement, des Libelles Satyriques, également injurieux à Dieu, & aux Puiſſances, qu'il a établies. Tantôt ils préſentoient à la Gouvernante des Requêtes peu meſurées, & débauchoient les Sujets du Roy pour les faire entrer dans leur Faction. Tantôt ils ſe diſoient les très-humbles, & très-fidéles Sujets de Sa Majeſté Royale; & trouvoient mauvais qu'on leur promit d'oublier le paſſé pourvû qu'ils rentraſſent dans le devoir, prétendant qu'ils n'avoient

De Thou, Liv. XL.

Spondan. ad An. 1566.

Hiſt. Eccl. Liv. CLXIX, n. 96. &c.

rien fait qui eût besoin de pardon. Ils continuoient cependant à faire des Assemblées tumultueuses, dans les Villes, & dans les Campagnes; il se rendoient publiquement aux Prêches, pour y apprendre la Doctrine de Luther, & de Calvin. Le Peuple, amateur de la nouveauté, accouroit de tous côtés à ces sortes d'Assemblées, d'abord sans Armes, bientôt après avec des Epées, & enfin avec des Arquebuses.

XVII. Met tout en combustion, dans le Pays-Bas.

L'audace des Séditieux augmenta avec le nombre; & la Cour de Bruxelles ne fut pas toujours en état de les contenir. Armés de Batons, de Coignées, de Marteaux, d'Echelles, de Cordes, & de tout ce qui étoit plus propre à détruire qu'à combattre, ces Apostats se jettoient avec fureur dans les Bourgs, & dans les Villages, rompoient les Portes des Eglises, & des Monastéres, renversoient les Statues des Saints, & commettoient toute sorte de désordres. Ils insultérent les Villes de Saint-Omer, de Bruges, & de Lille. Mais la Guerre qu'ils avoient déclarée aux Images, n'éclata en aucun endroit avec tant de scandale qu'à Anvers. L'image de la sainte Vierge, qu'on portoit en Procession le jour de l'Assomption, fut insultée par des Artisans, qui proférérent plusieurs paroles insolentes, & impies. Le lendemain le désordre recommença avec une nouvelle fureur; & il fut porté aux derniers excès le vingt-un d'Août: les Mutins étant entrés dans l'Eglise Cathédrale vers la fin de Vêpres, se mirent tous à crier: *Vivent les Gueux*. Un d'entr'eux ayant ensuite commencé à chanter les Pseaumes de Marot, comme si ce Chant eut été le signal du Combat, ils se jettérent aussitôt sur les Images de JESUS-CHRIST, de la sainte Vierge, & des Saints; ils en renversérent quelques-unes par terre, & les foulérent aux piés; ils en percérent d'autres de leurs Epées. L'on ne respecta pas même le Corps de JESUS-CHRIST, que ces Impies tirérent du Tabernacle: & non contens d'avoir porté leurs mains sacriléges sur les Saints Mystéres, ils se firent un jeu de les fouler aux piés. Les Femmes débauchées, qui suivoient ces malheureux, n'étoient pas les moins hardies à commettre ces horribles Profanations. Tel étoit l'esprit de la prétendue Réforme.

Ibid. n. 113.

XVIII. Sacriléges, Profanations & impiétés.

XIX. L'Evêque de Namur éloigne quelque tems la tempête, de son Eglise.

Ce que *les Gueux* avoient fait à Anvers, ils le firent depuis à Bosleduc, à Gand, à Valenciennes, à Ypres, à Oudenarde, à Tournay, & dans la plûpart des Villes des Pays-Bas. On vit moins de tumulte, & de scandale dans celle de Namur, dont l'Evêque avoit déja si bien gagné l'affection du Peuple, & l'estime des Grands; que, selon un Historien du Pays, il avoit

fait recevoir paisiblement les Décrets du Concile de Trente, contre lequel les Sectaires des environs ne cessoient de déclamer avec la derniére indécence. Cependant notre Prélat tomba dans la suite entre les mains des Hérétiques, s'étant trouvé avec l'Evêque d'Arras à Malines, lorsque les Gueux se rendirent maîtres par trahison de cette Ville, l'an 1572. On se saisit de sa Personne; & on voulut le forcer de jurer fidélité aux Confédérés: il le refusa constanment; & tous les outrages qu'on lui fit ne purent ébranler sa fermeté (1): il se réjouit au contraire, à l'éxemple des Apôtres, de ce qu'il avoit été trouvé digne de souffrir quelque chose, pour le Nom de JESUS-CHRIST.

XX. Il tombe enfin entre les mains des Hérétiques.

XXI. Il est délivré, & continue à gouverner saintement son Diocèse.

Ayant enfin recouvré sa liberté par le moyen d'une grosse Somme, que ses Amis donnérent pour sa Rançon, il continua encore plusieurs années à instruire son Peuple, à l'édifier, & à le défendre, toujours prêt à s'exposer aux plus grands périls, pour le Salut de ses Brebis, & n'oubliant jamais ces deux paroles, qu'il avoit prises pour devise: *Hoc age:* faites l'Œuvre du Seigneur: achevez avec courage ce que vous avez commencé. Ni les fatigues, ni les contradictions ne purent l'empêcher de remplir jusqu'à la fin tous les devoirs de la Sollicitude Pastorale. Il corrigea bien des abus, forma ou renouvella tout son Clergé, & s'opposa comme un Mur d'Airain aux profanes nouveautés. Après avoir si dignement occupé le Siége de Namur, l'espace de seize ans, & quelques mois, il termina sa carriére le trente de Novembre 1578, laissant à ses Successeurs de beaux éxemples de la fermeté Episcopale. Son Corps fut enterré dans le Chœur de l'Eglise Cathédrale, où on voit encore son Epitaphe (2).

XXII. Sa mort.

Gall. Christ. ut sp.

On ne lui attribue point d'autre Ouvrage, que celui qu'il avoit intitulé: *De Statu Belgii*, & dédié à la Reine de Hongrie, Marie d'Autriche.

(1) Dum à Geusiis rebellibus anno 1572 proditoriè Civitas Melchliniensis interciperetur, in ea cum Episcopo Atrebatensi D. Francisco Richardoto repertus, fidelitatis Sacramentum rogatus constantissimè recusavit; ideoque ignominiosè aliquandiu habitus, & custodiæ traditus lytro demum non exiguo libertatem, amicorum interventû redimere obtinuit, &c. *Insul. Belg. pag.* 13.

(2) Nihil unquam quod suæ Pastoralis Curæ esset negligendum duxit, juxta illud sibi prælectum Symbolum: *Hoc age:* id est, quod cæpisti, instanter perfice. Unde multos abusus, qui ex Episcopatuum in tota illa patria distinctione, remotâ Episcoporum residentiâ, ac rarâ visitatione, in clero & populo licentiosè nimis irrepserant, sustulit; Concilii Œcumenici Tridentini Decretorum observantiam sensim gratiosè invexit; & inter turbulentissimas Belgii commotiones multa perpessus, Gregem sibi commissum à Novatorum Sectis improbis, eorum acerrimus semper hostis, egregiè custodivit. Sedit annos sexdecim, & eo plus, defunctus anno 1578, pridiè Cal. Decembris, sepultus in Choro Superiore Ecclesiæ suæ sancto Albano Martiri dicatæ; ubi ad parietem visitur hocce ejus Epitaphium, &c. *Ibid.*

FERDINAND

FERDINAND DE TAVORA, EVÊQUE DE FONCHAL, DANS L'ISLE DE MADERE. HENRY DE TAVORA, ARCHEVESQUE DE GOA, DANS LES INDES ORIENTALES.

FERDINAND DE TAVORA.

Lud. de Sousa, Hist. Prov. Port. II, Part. Lib. II. Cap. XII. Alphonf. Fernandez, de fcriptorib. Ord. S. Domin.

CEs deux illuftres Portugais, Fils de Don Ferdinand de Cardofo, & de Dona Philippa de Brito, nâquirent dans la Ville de Santeren, vers l'an 1525. L'amour Fraternel, qui les avoit fi étroitement unis, qu'on ne les voyoit prefque jamais l'un fans l'autre dans la Maifon de leurs illuftres Parens, ne leur permit pas de fe féparer dans l'Etat de Vie, qu'ils embrafférent dès leur tendre jeuneffe. Les mêmes Exercices de Piété, la même application à l'Etude des Lettres, & des beaux Arts, enfin les mêmes inclinations, & le même défir de leur Salût; tout cela avoit ferré encore les liens d'une fi fainte amitié; & lorfque, par la ferveur de leurs Priéres, ils eurent connu la volonté de Dieu fur eux, ils demandérent en même tems l'Habit de faint Dominique, qu'ils reçurent le même jour dans le Couvent de Lifbonne.

I. Ces deux illuftres Freres prennent en même tems l'Habit de faint Dominique.

Le mérite, & la réputation de deux jeunes Seigneurs, qui leur avoient déja attiré les attentions du Public, attirérent auffi celles de la Cour de Lifbonne, qui voulut fe trouver à leur Réception. L'Infant de Portugal, Don Henry, alors Cardinal, qui monta depuis fur le Trône après la mort de Don Sébaftien, fouhaita que l'un des deux Freres, à qui on avoit donné au Baptême le nom de Jérôme, portât dans la fuite celui de Henry: & les Seigneurs de l'ancienne Maifon de Tavora, alliée à celle de Cardofo, donnérent à l'un & l'autre leur furnom, fous lequel ils font connus.

II. Ils font élevés par les foins de Barthelemy des Martyrs.

Ce ne fut pas pour eux un petit avantage, que d'avoir d'abord pour Maître dans l'Etude de la Religion, le célébre Barthelemy des Martyrs, depuis Archevêque de Brague, Ce faint Homme, fi capable de former fes Eléves à la plus folide Piété, eût le plaifir de trouver en ceux-ci les plus heureufes difpofitions: auffi s'appliqua-t-il avec un foin particulier à leur former l'efprit & le cœur, afin que devenus également pieux & fçavans, ils puffent un jour enfeigner aux autres ce qu'ils auroient appris de lui. Ce fut dans notre Collége de Lifbonne, fondé par le Roy Don Emanuel, que les deux Freres, fous la conduite de Barthelemy des Martyrs, firent leurs premiers Exercices Scholaftiques. Ils le fuivirent depuis dans le Couvent

LIVRE XXIX.

FERDINAND DE TAVORA.

apellé de la Victoire, & dans celui d'Evora; où ayant pour Condisciple l'Infant Don Antoine de Portugal, ils continuérent à profiter des Leçons, & des Exemples d'un Maître, qui leur répétoit souvent que la véritable sagesse ne s'acquiert que par la Priére, la crainte de Dieu, la pratique des Vertus, & la Méditation continuelle de la Loi du Seigneur.

III. Ils s'attachent à un si excellent Maître.

Des maximes si pures étoient en même tems si conformes au goût de ces fervens Religieux, que lorsque Barthelemy des Martyrs fut élû Prieur du Couvent de Benfigue, à une petite distance de Lisbonne, ils demandérent comme une grace la permission de le suivre, & de vivre dans la même Communauté, pour travailler de plus en plus à se perfectionner sous les yeux de ce grand Serviteur de Dieu. Ce qu'ils demandoient avec tant d'instance leur fut accordé; & ils mirent à profit des momens, qui leur paroissoient si précieux. Leur âge, leur naissance, leur mérite, & les preuves qu'ils avoient souvent données de leur capacité, pouvoient déja leur assurer un Rang parmi les Maîtres; mais ils préféroient à tous les autres avantages, celui d'être les humbles Disciples d'un homme selon le cœur de Dieu, qu'ils s'étoient proposé pour modéle.

IV. Talens de Ferdinand de Tavora.

On vit bientôt les fruits d'une si louable Emulation, dans l'Exercice du Ministére Apostolique, dont ils remplirent les Fonctions, & dans les Provinces, & à la Cour de Portugal. Leurs Discours toujours soutenus par la sainteté de l'éxemple, touchoient, & changeoient les plus libertins. L'éloquence Chrétienne de Ferdinand de Tavora étoit si persuasive, dit un Auteur, son zéle si véhément, & l'idée qu'on avoit de sa vertu, si générale; qu'il sembloit tourner à son gré l'esprit, le cœur, & la volonté de tous ses Auditeurs (1). Le Roy & la Reine de Portugal, avoient souvent admiré ce talent, & rendu justice à sa haute piété, lorsque Leurs Majestés jugérent à propos de le donner pour Pasteur aux Peuples de Madere, soumis à leur Couronne depuis près d'un Siécle & demi. Le Pape Pie V, approuva ce choix par ses Bulles du treize Novembre 1569. Mais le saint Religieux ne l'apprit qu'en tremblant: & dès-lors il résolut de faire les plus vives instances, pour n'être point chargé d'un fardeau, dont le poids lui paroissoit bien

Bullar. Ord. Tom. V, pag. 301. Echard. Tom. II, pag. 248. Col. 1.

(1) Ecclesiastes etiam habitus est, & sermone suavissimus, & ciendis motibus acerrimus, quique auditorum animos quò vellet impelleret. Hinc à Rege Sebastiano, Catherinaque ejus avia Regina Regente delectus Episcopus Funchalensis in Insula Madeira, & à Pio V anno 1569, die 13 Novembris probatus & confirmatus, consecrationis quidem munus accepit, at qua de causa ignoratur, nunquam adduci potuit, ut ad sedem suam mare transmiteret, & accederet, &c. *Echard. ut sp.*

au-dessus de ses forces. Si l'autorité, où la violence qu'on fit à sa modestie, le rendirent en quelque maniére muet, pour souffrir enfin qu'on lui imposât les mains, il ne tarda pas à se reprocher cette complaisance ; & à abdiquer son Episcopat ; il le fit, selon quelques Historiens, avant même que d'avoir pris possession de son Eglise.

V. Il est fait Evêque ; & il renonce à sa Dignité.

L'amour de la Solitude, de la Priére, & d'une vie toute cachée en Dieu avec JESUS-CHRIST, le porta à aller chercher dans le Couvent de Sétuval, un asyle plus assuré. C'est dans cette Rétraite qu'il ne voulut penser le reste de ses jours, qu'à orner son Ame de toutes sortes de Vertus. Sans négliger les autres devoirs de sa Vocation, & sans se refuser aux besoins spirituels du Prochain, il faisoit son capital des Exercices de l'Oraison, de la Pénitence, ou d'un travail conforme à son attrait pour la Solitude. On conserve plusieurs excellens Tableaux, qui représentent tous quelque objet de Piété, & qu'il n'avoit faits, que pour délasser innocenment son esprit, après ses autres occupations plus sérieuses. Pendant que tout le Royaume de Portugal retentissoit du bruit des Armes, que le Roy Don Sébastien vouloit porter contre les Maures d'Afrique ; le saint Religieux, dans le secret de sa Retraite, ne s'occupoit que de la présence de Dieu, du soin de purifier toujours sa conscience, & du désir de l'Eternité. Ce ne fut que pour se donner une occupation, propre à nourrir sa tendre piété, qu'il fit sur l'Evangile selon saint Jean, des Commentaires qui n'ont pas été imprimés (1).

VI. Pour continuer à se purifier, & se perfectionner dans la Retraite.

Nicolas-Antoine dit qu'il avoit entrepris ce travail en 1574 : il en fut occupé les quatre derniéres années de sa vie ; & pendant tout ce tems-là, il ne cessa de faire de ferventes Priéres, & de rigoureuses Pénitences, pour qu'il plût à celui qui tient les cœurs des Rois entre ses mains, de détourner Don Sébastien du dessein, où il étoit d'aller en personne combattre les Ennemis du nom Chrétien, ou de bénir ses intentions & ses Armes. Les plus sages têtes n'auguroient pas bien de cette Guerre. Tout le Royaume de Portugal en étoit allarmé ; & les plus attachés à la Personne du jeune Monarque n'oublioient rien, pour le dissuader d'une entreprise, qui, attendu les circonstances, & les forces des deux Puissances, paroissoit téméraire,

(1) F. Ferdinandus de Tavora, Lucitanus, Ordinis S. Dominici, Funchalensis Insulæ Maderæ Episcopus, Eruditione ac morum probitate excellens... Scripsit anno 1574, Commentaria super Evangelium Joannis ; quæ, ut credimus, lucem hactenus non viderunt. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 298.*

LIVRE XXIX.

FERDINAND DE TAVORA.

Dieu permit qu'un Prince, que mille belles qualités rendoient infiniment cher à ses Peuples, fut sourd à leurs Priéres, & insensible à leurs larmes. Plein de feu, de courage, de zéle pour la Religion, ou pour la gloire, le jeune Héros impatient de voir l'Ennemi, se persuada que la Guerre qu'il entreprenoit contre des Infidéles, ne pouvoit être qu'heureuse. Il voulut la faire regarder comme une Guerre sainte; & il affecta d'amener avec lui un bon nombre de Religieux, plusieurs Ecclésiastiques, & quelques Evêques de Portugal. Une foule de Gentilshommes, & les plus grands Seigneurs du Royaume suivirent leur Souverain.

VII. Défaite des Portugais.

Tout cela ne pût empêcher l'entiére déroute des Portugais, la défaite de l'Armée Chrétienne, & la mort du jeune Roy, Prince à la vérité trop entier dans ses sentimens, mais digne d'un meilleur sort. François de Tavora, un des proches Parens de notre Religieux, après avoir long-tems soutenu avec beaucoup de valeur, les plus grands efforts des Maures, fut tué dans le Combat, avec les Evêques de Porto, & de Coïmbre, & plusieurs braves Officiers, qui étoient l'élite de la Noblesse Portugaise. La nouvelle de cette malheureuse journée étant arrivée en Portugal, la Ville de Lisbonne, tout le Royaume, tous les Etats furent dans le deuil, & dans une consternation d'autant plus grande, qu'il n'y avoit presque point de Famille, qui dans ce malheur général, n'eut fait quelque perte particuliére. Mais le Seigneur voulut en épargner la vûe à son Serviteur. Il est vrai qu'un secret pressentiment rendoit depuis long-tems l'image de cette calamité présente à son esprit; & c'étoit pour fléchir la colére de Dieu, qu'il prioit avec tant de ferveur, & qu'il arrosoit son pain de ses larmes. Il redoubla ses Pénitences & ses Priéres, lorsqu'il vit partir l'Armée Chrétienne, le dix-sept de Juin 1578: il finit ses jours dans les mêmes sentimens vers la fin de Juillet; & le triste événement, dont les suites furent si funestes au Royaume de Portugal, arriva le quatriéme du mois d'Août.

VIII. Mort de Ferdinand de Tavora.

HENRY DE TAVORA.

HENRY DE TAVORA ne survêcut que de peu d'années à Ferdinand, son Frere selon la chair, & selon l'esprit. Il ne se rendit pas moins recommandable que lui, tant par la piété, que par la Doctrine; & il étoit demeuré encore plus attaché à la Personne de Don Barthelemy des Martyrs. Tout le tems qu'il avoit été permis à ce saint Prélat de vivre dans le Cloître, en la compagnie de ses Freres, il avoit fait ses délices de la conversation du Pere Henry: & lorsque, pour obéir à des ordres Su-

périeurs, il se vit chargé de la conduite d'un grand Diocèse, il l'engagea à le suivre à Brague, pour être sa consolation, son conseil, comme son bras droit, le Compagnon fidéle de ses travaux, de ses fatigues, & de toutes ses Œuvres de Piété (1). Tout ce que le saint Archevêque fit de beau & d'édifiant, dans la conduite de son Eglise; le réglement & le bel ordre qu'il mit d'abord dans sa Maison, dans son Clergé, & même dans les Tribunaux de la Justice, il l'avoit concerté avec le Pere Henry de Tavora; & il se servit utilement de son Ministére pour l'éxécution d'une partie de ses desseins; comme aussi pour la distribution de ses Aumônes. Egalement zélés pour l'éxacte Observation de leur Régle, ils firent d'abord du Palais Archiepiscopal un lieu de Retraite, & de Priére; & n'y observérent pas moins religieusement que dans le Cloître, tout ce qui se pratique de jour & de nuit, dans les Communautés les plus réguliéres. Sur cet Article, nous pourrions dire ici de l'un, tout ce que les Auteurs ont écrit dans l'Histoire de l'autre.

I. Suit D. Barthelemy des Martyrs à Brague.

II. Il est le Compagnon inséparable du saint Archevêque, dans toutes ses bonnes Œuvres.

Le zéle du Salut des Ames leur rendit encore communs les travaux de la Sollicitude Pastorale. Dans toutes les Visites, que Barthelemy des Martyrs fit dans le Diocèse de Brague, pendant les cinq ou six premiéres années de son Episcopat, Henry de Tavora fut toujours le Coopérateur fidéle de sa charité: il ne se lassa pas de marcher à ses côtés, & de partager avec lui les incommodités du Voyage, sans être jamais rebuté, ni par la difficulté, ou la longueur des chemins, ni par les froids de l'Hyver, ni par les chaleurs de l'Eté. Il aidoit le Prélat à instruire, catéchiser, prêcher les Peuples de la Campagne; à prendre connoissance de la conduite, & de la Doctrine des Pasteurs; à rétablir la Paix dans les Familles; à réconcilier les Ennemis, & à faire cesser leurs Procès, ou leurs Queréles. Henry faisoit ainsi, sans y penser, comme l'essai du redoutable Ministére, dont il devoit être chargé dans la suite: il ne pouvoit le faire dans une meilleure Ecole.

III. Il partage avec lui le travail dans les Visites du Diocèse.

L'Archevêque ayant reçu les Lettres Apostoliques de Pie IV, qui l'invitoit à se rendre incessanment au Concile de Trente, & à donner, par sa diligence, l'éxemple à tous les Evêques d'Espagne, il résolut aussitôt de répondre aux désirs de Sa Sainteté: il voulut que le Pere de Tavora l'accompagnât,

IV. Et l'accompagne au Concile de Trente.

(1) Quantùm autem sub tanto, talique Magistro, & pietate, & Doctrinâ profecerit Henricus, ex intima peculiarique utriusque animorum consensione mutuâ facilè colligitur, quâ factum est, ut ad insulas ille vocatus, raptusve Bracarenses, hunc sibi socium, ac convictorem, & ab omnibus consiliis elegerit anno 1560. *Echard. Tom. II, pag. 264. Col. 2.*

LIVRE XXIX.

HENRY DE TAVORA.

pour être son Théologien dans le Concile ; & ils partirent de Brague le vingt-quatre de Mars 1561. On sçait avec quelle simplicité, quelle modestie, & dans quel recueillement ils firent ce long & pénible Voyage ; & avec quelle pieuse adresse ils cachérent à la plûpart des Couvens de leur Ordre, ce qu'ils étoient ; afin de n'être traités par tout que comme de simples Religieux, & sans aucune distinction. Leur dessein ne réussit pas toujours. On rapporte, qu'étant arrivés à Palence, & conduits à la Chambre du Pere Prieur, pour recevoir sa Bénédiction selon l'usage de l'Ordre, ce Supérieur extrêmement ponctuel dans l'Observance de la Régle, leur demanda aussitôt qu'ils lui fissent voir la Licence, qu'ils avoient reçue de leurs Supérieurs, pour aller dans des Royaumes Etrangers. L'Archevêque demeura un peu surpris à une Demande, que sa modestie auroit voulu éluder. Comme il étoit plein d'esprit, il détourna adroitement ce Discours, & tâcha d'amuser quelque tems le Prieur, pour voir s'il ne s'adouciroit pas : mais il avoit affaire à un homme sec & infléxible, qui voyant qu'ils ne lui montroient aucune Lettre, ordonna qu'on le mit tous deux à part, dans deux Cellules différentes, jusqu'à ce qu'il eut résolu ce qu'il en feroit. Alors le Pere de Tavora, craignant que le zéle de ce bon Prieur ne le portât peut-être à quelque chose, dont lui-même auroit ensuite du regret, lui dit en souriant : Pour moi, mon Pere, je ne suis point en peine de me justifier : car j'ai reçu ma Licence de Monseigneur l'Archevêque de Brague, que vous voyez ici devant vous. Cette Explication finit tout. Le Prieur fit bien des Politesses, & des excuses au Prélat ; le Prélat loua le Prieur de son éxactitude, mais dès le lendemain il continua sa route avec son Compagnon.

Vie de D. Barth. des Martyrs, Liv. II, Chap. III, p. 163.

Ayant été reçus dans plusieurs autres Couvents de leur Ordre, aussi simplement qu'ils le souhaitoient, parce qu'ils y furent inconnus, ils arrivérent enfin à Trente ; où ils entrérent sur le soir à pie. Nous parlerons ailleurs des honneurs qu'on y rendit au mérite de l'Archevêque, & de la réputation qu'il se fit dans le Concile. Il suffit de remarquer pour le présent, que son Théologien eût quelque part à sa gloire. La pureté de ses Mœurs, son Erudition, son Eloquence le firent estimer de tous les Peres : il fut choisi pour prêcher devant le Concile le premier Dimanche de Carême, qui étoit le quinziéme de Février 1562 (1). Le Discours qu'il prononça touchant les Calamités

V. La pureté de ses Mœurs, sa Doctrine, & son Eloquence le font estimer dans le Concile.

(1) Cui certo loco se non imparem exhibuit Henricus, qui magnam sibi apud Tridentinos patres, morum sanctitate & Eruditione conciliavit æstimationem ; oratione

de l'Eglise, fut imprimé la même année à Bresse: & il a été réimprimé à Louvain & à Paris, avec les Actes du Concile.

Livre XXIX.

Henry de Tavora.

VI. Il va à Rome avec son Archevêque.

Dans le mois de Septembre 1563, y ayant eû une surséance dans le Concile, l'Archevêque de Brague prit de là occasion de se rendre à Rome, pour y communiquer quelques affaires à Sa Sainteté. Henry de Tavora l'y accompagna; & continuant à marcher toujours l'un & l'autre avec la même simplicité, ils furent reçus dans les Couvens de Ferrare, de Bologne, & de Sienne, sous le nom de deux Religieux Portugais, qui venoient du Concile; ils ne purent cependant être long-tems inconnus à Bologne & ailleurs; parce que le Cardinal de Lorraine, qui faisoit le même Voyage, prenant plaisir, comme il disoit, à découvrir les stratagêmes de l'humilité de notre Prélat, envoyoit ordinairement avertir le Prieur, que l'Archevêque devoit arriver, ou qu'il étoit déja arrivé *incognito* dans son Monastére.

Ibid. Chap. XVIII, XIX, &c.

Henry de Tavora fut témoin du favorable accueil, que le Pape, tous les Cardinaux, saint Charles Borromée en particulier, & l'Ambassadeur de Portugal, firent à l'illustre Archevêque: mais on peut dire que tous ces honneurs, ausquels sa naissance, & son mérite connu lui donnérent quelque part, le touchoient bien moins, que le plaisir innocent qu'il goûtoit à la compagnie du Saint Prélat. La conformité de mœurs & de sentimens, & le même goût pour les choses du Ciel, les attachoient si étroitement l'un à l'autre, que les momens les plus doux, ou les plus précieux pour eux, étoient toujours ceux, où ils pouvoient se trouver seuls, pour faire ensemble leurs Priéres, leurs Lectures, & leurs autres Exercices de Religion, & de Piété. Ayant terminé les affaires, qui les avoient amenés à Rome, ils retournérent à Trente, & peu de tems après ils prirent le chemin de Portugal. Arrivés dans le Diocése de Brague avant la fin de Février 1564, pendant qu'on faisoit de grands préparatifs pour une Réception magnifique, ils prévinrent le jour, où on les attendoit dans la Ville, & y entrérent de nuit.

VII. Revient à Trente & en Portugal.

L'Archevêque, toujours pressé de la Charité de Jesus-Christ, ne tarda pas de recommencer la Visite de son Troupeau; Henry de Tavora continua aussi à le seconder, avec son zéle ordinaire, dans tout ce que le désir du Salut des Ames lui faisoit entreprendre. Mais le Seigneur mit la vertu de ces deux

etiam coram iisdem habitâ, Dominicâ primâ quadragesimæ anni 1562. *Echard.* | *Tom. II, pag.* 264.

LIVRE XXIX.

HENRY DE TAVORA.

parfaits Amis à une rude épreuve, en les séparant, lorsqu'ils s'y attendoient le moins. La Communauté des Dominicains d'Evora élut pour Prieur le Pere Henry, le Provincial l'obligea d'accepter cette Charge; il obéït: & bientôt après la Cour de Portugal lui mit un autre fardeau sur les épaules, en le nommant à l'Evêché de Cochin, Ville Capitale du Royaume de ce nom, sur la Côte de Malabar, dans une presqu'Isle de Linde au-delà du Gange (*). Les Portugais, qui, dans le quinziéme Siécle avoient soûmis ce Pays à leur Domination, n'avoient pas négligé d'y envoyer des Prédicateurs de la Foi, & quelques Evêques, pour y établir le Christianisme.

VIII. Il est fait Evêque de Cochin dans l'Asie.

Bullar. Ord. Tom. V, pag. 300.

IX. Avec quelle sagesse il conduit ce vaste Diocése.

Henry de Tavora ayant été Sacré à Lisbonne, au commencement de l'année 1567, se rendit en diligence dans son Eglise; & pendant près de dix ans, il y remplit tous les devoirs d'un bon & vigilant Pasteur, également aimé des Portugais, & des Indiens, & toujours appliqué à instruire, régler, augmenter son Troupeau, par la Conversion des Infidéles. Quoiqu'il ne fut pas le premier Evêque qui eût paru à Cochin, il y trouva bien des choses à faire, qui ne demandoient pas moins de résolution & de fermeté, que de sagesse & de prudence. Mais le plus difficile travail ne l'étonna jamais: & depuis qu'il se fut rendu familiére la Langue des Indiens, il ne regardoit pas comme au-dessous de lui de Catéchiser les Enfans, d'instruire les Maîtres & les Domestiques; de leur administrer lui-même les Sacremens; & de prendre connoissance de tous leurs besoins, soit spirituels, ou temporels. Il avoit pris le saint Archevêque de Brague, pour son modéle; & il marcha toujours sur ses traces.

X. Il gagne la confiance de son Peuple.

La charité prévenante du Prélat lui concilia la confiance de ces Peuples: & par là il se vit en état de travailler plus efficacement à retirer les uns des ténébres de l'infidélité; & à corriger les mœurs corrompuës des autres. Afin que les Missionnaires, qu'il employoit dans la Vigne du Seigneur, suivissent tous les mêmes maximes, & la même pratique, il leur donna plusieurs Instructions; & leur mit entre les mains un Livre qu'il avoit composé autrefois dans le Diocése de Brague, touchant les devoirs des Confesseurs, & l'Administration du Sacrement de Pénitence. Mais rien ne faisoit plus d'impression sur l'esprit des Peuples, & de leurs Conducteurs, que la vie ré-

(*) La Ville de Cochin, quoique bien fortifiée par les Portugais, leur a été enlevée par les Hollandois, qui la possédent à présent; & qui en ont ruiné une partie, en la réduisant à une petite enceinte.

guliére,

guliére, pauvre & pénitente d'un Evêque, qui prêchoit l'Evangile de JESUS-CHRIST, encore plus par ses Exemples, que par ses Discours.

L'Eglise Métropolitaine de Goa étant vacante l'an 1578, soixante-huit ans depuis que le célébre Alfonse d'Albuquerque s'étoit rendu maître de cette presqu'Isle, l'une des plus considérables de l'Inde en deça du Gange, le Roy de Portugal nomma notre Evêque de Cochin pour remplir ce grand Siége; & le Pape Grégoire XIII approuvant cette Translation, lui envoya les Bulles avec le *Pallium.* Ce nouveau Diocèse étoit très-vaste; & la santé de l'Archevêque bien affoiblie par les travaux continuels de la Pénitence, & de l'Apostolat; cela ne l'empêcha pas de visiter les Eglises les plus reculées, pour mettre par-tout le bon ordre, & faire observer la Discipline. Ce qui augmenta le plus son travail, ses sollicitudes, & ses peines; ce ne fut ni la grossiéreté des Peuples du Pays, ni l'attachement de la plûpart à leurs anciennes Superstitions, ni précisément la corruption des Mœurs des Portugais, presque tous Négocians; mais la conduite scandaleuse de quelques Ecclésiastiques, bien plus capable de faire mépriser notre Religion, que d'en persuader la sainteté, & la vérité aux Infidéles.

XI. Il est transféré au Siége de Goa.

Bullar. pag. 428. Echard. ut sp.

XII. Travaille à la Réforme de plusieurs abus.

La douceur, dont l'Archevêque de Goa crut devoir user d'abord à leur égard, pour les ramener au devoir, fut inutile; & ils prirent en si mauvaise part ses avertissemens, & ses sages corrections, qu'ils n'eurent pas horreur d'un Parricide, pour se défaire d'un Censeur, qui les éclairoit de trop près. Ni la haute piété du Prélat, ni son caractére, & la qualité de Pere, ni la pureté d'un zéle si désintéressé, qui lui faisoit mépriser les périls de la Mer, & les fatigues des plus longs Voyages, pour gagner des Ames à JESUS-CHRIST: aucune de ces considérations ne pût détourner ces Scélérats d'un dessein si criminel. Pendant qu'il faisoit sa Visite Episcopale, dans une Ville que les Portugais apellent *Chaul*, & les Habitans *Chaoul*, à soixante lieuës de Goa, sur les Frontiéres de l'Empire du Grand Mogol, un de ces sacriléges Ministres lui fit avaler le Poison mortel, qui finit ses Travaux avec sa vie l'an 1582. Le Corps du pieux Archevêque fut enterré dans l'Eglise des Dominicains de la même Ville, proche l'Autel du Rosaire (1).

XIII. Une main sacrilége abrege ses jours, dans le cours de ses Visites.

(1) Verùm dum per varia maris discrimina, senio licèt jam gravis visitationes sedulus obit; & quorumdam Ecclesiasticorum pravos mores emendare, eosque ad frugem reducere satagit, ab iniquo quodam ex illis, quem ex debito Pastoralis Officii corripuerat, veneno secretiùs propinato interimitur anno 1582. Hæc in Civitate, quam Chaul apellant

LIVRE XXIX.

HENRY DE TAVORA.

XIV. Un de ses Freres l'avoit précédé dans le Siége de Goa : un autre lui succéde.

Notre Prélat avoit succédé dans le Siége de Cochin, & dans celui de Goa, à Grégoire Témud, Dominicain Portugais, dont il est parlé dans les Actes Consistoriaux de Pie V. Et il eût pour Successeur dans l'Archevêché de Goa, un autre Religieux du même Ordre, apellé Vincent Fonséca, Profes du Couvent de Coïmbre, & Docteur de l'Université de la même Ville. Voyez Fontana: *In The. Dom. pag.* 77. & 175.

BERNARD D'ALBUQUERQUE, EVÊQUE DE GUAXACA, DANS LA NOUVELLE ESPAGNE.

BERNARD D'ALBUQUERQUE.

Davila Hist. Provin. Mexic. Cap. XCIII, &c.
Ægidi. Gonçalez, Theatr. Indi. Eccl. Tom. I, pag. 223.
Fontan. in Theatr. pag. 201.
Echard. Tom. II, pag. 251.
Acta Consist. Pii IV.
Bullar. Ord. Tom. V, pag. 104.

LA Ville d'Albuquerque, dans le Royaume de Léon, sur les Frontiéres de celui de Portugal, fut la Patrie du pieux Prélat, dont la sainte Vie a édifié l'Ancienne, & la Nouvelle Espagne. Quoiqu'il ne fut pas de l'illustre Maison des Seigneurs d'Albuquerque, il appartenoit à des Parens nobles & riches, qui le firent élever avec beaucoup de soin dans l'Université d'Alcala. Les progrès qu'il y fit dans l'Etude des Lettres Divines & Humaines, bien loin de lui inspirer quelques sentimens de vanité, ou d'ambition, ne servirent au contraire qu'à le rendre toujours plus modeste & plus humble: & les sages réfléxions qu'il sçut faire sur lui-même, ou sur les dangers des Grandeurs du Siécle, fermérent son cœur à l'amour de tout ce que le monde estime, pour ne l'ouvrir qu'aux douces impressions de la Grace. Après avoir long-tems médité sur ces paroles du Prophête: *J'ai choisi d'être plutôt des derniers dans la Maison du Seigneur, que d'habiter dans les Tentes des Pécheurs,* il forma là-dessus tout le plan de sa Vie.

Ps. LXXXIII, 11.

I. Il quitte son Pays, pour aller demander l'Habit de Frere Lai, dans un Couvent de saint Dominique.

Sans communiquer ses pensées, ni à sa Famille, ni à aucun de ses Amis, Bernard d'Albuquerque, dans un âge déja mûr, sortit d'Alcala, où il étoit plus connu que ne le demandoit l'éxécution de son dessein; & s'étant rendu sans Suite, ni Equipage à Salamanque, il se présenta aux Religieux de saint Dominique, pour être reçu dans leur Maison. Non content de cacher le nom de sa Famille, sous celui du lieu de sa naissance, il laissa ignorer qu'il eût fait ses Etudes de Philosophie, & de Théologie; & ne demanda que l'Habit de Frere Lai: on le lui accorda après les épreuves ordinaires; & on l'occupa d'abord selon son Etat. L'humble Religieux crut alors avoir trouvé ce qu'il avoit

vulgo Lucitani, 60 leucis à Goa distante, urbe opulenta acciderunt; ibidemque in Ecclesia majori ad altare SS. Rosarii sepultus fuit, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 264. *Col.* 2.

demandé à Dieu, par de longues & ferventes Priéres. Il les continuoit toujours avec une nouvelle ardeur; oubliant le monde, & aimant à vivre inconnu des Mondains, il trouvoit toute sa consolation dans l'Union, qu'il faisoit de la Priére avec le travail le plus rude, & le plus assidu. Mais sans le vouloir, il attiroit sui les regards de toute la Communauté, & particuliérement des Supérieurs. Sa docilité, son recueillement, sa prompte obéïssance, & une modestie Angélique édifioient tous les Religieux. Ses maniéres, malgré son attention à se cacher, faisoient assez connoître qu'il n'avoit pas moins d'éducation, que de piété: on commençoit à soupçonner que sa naissance devoit répondre à l'une & à l'autre: & on auroit craint de l'offenser, que de lui faire des Questions sur cet Article.

II. Il se sanctifie dans le Travail & la Priére.

La Providence, qui vouloit se servir de son Ministére pour la Conversion d'un grand nombre de Pécheurs & d'Infidéles, permit que, dans une rencontre imprévûë, la charité décéla une partie de ce que l'humilité lui faisoit cacher. Deux jeunes Religieux du Couvent de Salamanque disputoient un jour avec chaleur, sur quelques Questions de Théologie; & chacun croyant avoir pour lui l'Autorité de saint Thomas, ils s'opiniâtroient également à soutenir ce qu'ils avoient avancé. Le Frere Bernard d'Albuquerque, occupé de son travail, & témoin de leur Dispute, crut pouvoir sans conséquence la terminer en peu de mots, comme il fit, ayant expliqué par divers Textes de saint Thomas, celui que l'un des deux jeunes Théologiens faisoit valoir. Leur surprise fut d'autant plus grande, que n'ayant parlé qu'en Latin, ils n'avoient pas même imaginé, que ce bon Frere Jardinier eût pû rien comprendre dans la suite de leur Dispute. Le Supérieur, bientôt instruit de tout, lui fit à propos quelques Questions, qui ne lui permirent plus d'ignorer de quoi il étoit capable.

III. La Charité trahit son Humilité.

Après cette découverte, on l'obligea de changer d'Etat; & au lieu du travail manuel, on lui fit reprendre les Etudes. Ce changement lui fut véritablement sensible; parce qu'il aimoit sa premiére Condition; & qu'il redoutoit les obligations de la seconde: il se soûmit néanmoins à la volonté de Dieu, dont il croyoit entendre la voix dans celle de son Supérieur. Ses craintes, ou ses pieuses inquiétudes, se renouvellérent toutes les fois, qu'il lui fallut recevoir les Ordres Sacrés: mais sa vertu ne se démentit jamais. D'autant plus humble, qu'on l'élevoit davantage, il continuoit à joindre à la Priére, & à l'Etude, le travail des mains, & tous les Exercices d'une charité offi-

IV. On lui fait reprendre les Etudes, & recevoir les Ordres.

LIVRE XXIX.

BERNARD D'ALBUQUERQUE.

cieuse, qui lui faisoit toujours prévenir les besoins de ses Freres (1).

Tel étoit le Pere Bernard d'Albuquerque, lorsque le célébre Barthelemy de Las-Casas, ayant obtenu de l'Empereur Charles-Quint les Réglemens qu'il sollicitoit en faveur des Indiens, se préparoit à faire de nouveau le Voyage des Indes Occidentales. Son séjour dans la Castille lui avoit souvent donné occasion de parler des grands fruits, que les Ouvriers Evangéliques faisoient tous les jours parmi les Américains, & de la juste espérance qu'on avoit de voir multiplier les Conversions, à mesure qu'on auroit soin d'envoyer dans ce Pays, des Ministres habiles & désintéressés. Plusieurs Religieux de S. Dominique y prêchoient depuis long-tems avec succès: d'autres s'étoient déterminés à partir avec le saint Evêque de Chiapa; & d'Albuquerque ne refusa pas de se joindre à eux, si les Supérieurs vouloient bien l'agréer. On connoissoit trop la solidité de sa vertu, sa capacité, & ses talens, pour ne pas profiter de sa bonne volonté. Il arriva dans le Méxique l'an 1545.

V. Il va travailler à la Conversion des Indiens.

L'Etroite Observance dans laquelle nos Religieux vivoient dans les Couvens de cette nouvelle Province; la sagesse & le zéle de ceux qui la gouvernoient, & l'attention des Missionnaires à faire respecter leurs Prédications, par la sainteté de leurs Exemples: tout cela réjouit infiniment Bernard d'Albuquerque, qui trouvoit en même tems de grands moyens de travailler à sa propre perfection, & des guides qu'il pouvoit suivre, pour procurer le Salut des Infidéles. Le quartier qu'on lui assigna d'abord pour sa Mission, fut le long du Golfe de Méxique, dans la Province de *Guaxaca*. Les Habitans de ce Pays, apellés les *Zapotecas*, sont naturellement Guerriers, Fiers, & Farouches; & leur Langue, l'une des principales de ces Contrées, n'est pas des plus faciles à apprendre. Le Serviteur de Dieu l'étudia avec soin; & il ne s'appliqua pas moins à connoître les Mœurs, les Coutumes, & le Génie de ces Peuples, afin de leur rendre son Ministére utile. On assure qu'en assez

VI. Apprend leur Langue, & fait de grandes Conversions.

(1) Strenuus & hilaris, ac sua sorte contentus omnibus famulabatur, cùm accidit ut eo præsente duo Sodales juvenes clerici, de gravi Theologiæ difficultate, summâ contentione altercarentur, quos Deo sic permittente Bernardus verecundè & blandè adorsus, eâ verborum sententiarumque efficaciâ, & facilitate composuit, adductis opportunè citatisque etiam S. Thomæ, graviorumque auctorum locis, ut qui nec se Latinè dicentes ab eo se auditos putarent, ex improviso sic edoctos obstupuerint. Quod ut illis referentibus audivit Prior, communibus omnium votis, invitum licèt & reluctantem Novitium, sublato Conversorum Schemate, ad Clericorum statum transtulit; in quo & Professus est, statis interstitiis ad Sacerdotium Provectus, &c. *Echard. Tom. II, pag. 251. Col. 2*.

peu de tems il vint à bout de tout ce qu'il s'étoit proposé. Il faisoit ses Instructions familiéres en Langue Zapotéque ; & comme il aimoit tendrement les Indiens, qu'il les enseignoit avec patience ; qu'il leur parloit toujours avec douceur, & les défendoit généreusement contre ceux qui leur faisoient tort, cette affabilité lui donna un tel ascendant sur leur esprit, qu'il en disposoit presque absolument. Il sçut bien en profiter, pour adoucir, ou corriger insensiblement leurs Mœurs, & leur donner la connoissance de JESUS-CHRIST : car quoique la Prédication de l'Evangile eût déja fait des progrès considérables parmi ces Sauvages, il ne s'en trouvoit encore que trop, qui étoient plongés dans l'Idolâtrie, ou qui n'avoient aucune Religion.

VII. Vie Sainte & Apostolique.

Augustin Davila, qui a écrit le premier, & sur les Lieux, l'Histoire de ce saint Missionnaire, le représente par-tout, comme un homme vraiment Apostolique, zélé, pénitent, infatigable, puissant en Œuvres, & en Paroles, toujours prêt à courir après la Brebis égarée, à travers les Roches, les Précipices, les Forêts, ou les Montagnes ; & plus empressé à gagner une Ame à JESUS-CHRIST, que les Avares ne le sont à acquérir, ou à conserver les plus grands Trésors. Après avoir marché tout le jour par des chemins rudes & difficiles, pour aller instruire, catéchiser, & préparer ces pauvres Indiens à la Grace du Baptême, il n'avoit souvent pour nourriture que quelques Légumes & de l'Eau. La Foi le soutenoit, la Charité, dont il étoit embrasé, lui rendoit supportables les plus grandes fatigues ; & ses forces à l'épreuve de ce rude travail, vérifioient en sa personne, ce qu'a dit JESUS-CHRIST, que l'*Homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.* (Math. IV. 4.) Il avoit toujours fait ses délices de la Priére ; & les Travaux de l'Apostolat ne l'empêchoient pas de passer une partie de la nuit en Oraison. Mais quelque grand que fut son attrait pour ce saint Exercice, le zéle qui le consumoit pour la Conversion des Infidéles, lui faisoit tout quitter, pour remplir cette partie de son Ministére : dans l'Exercice de la Vie active, il étoit un Elie ; il sçavoit cependant tempérer la vivacité du zéle, par les charmes de la douceur ; & c'est ce qui le rendoit plus propre à gagner les cœurs, en persuadant les Esprits.

VIII. Emplois, qu'il remplit dignement dans son Ordre.

Les Religieux du Couvent de Guaxaca, qui a été depuis le Chef de tous ceux de la Province de saint Hyppolite, l'élurent unanimement pour leur Prieur, afin qu'ayant à leur tête un

LIVRE XXIX.

BERNARD D'ALBUQUERQUE.

homme si rempli de l'esprit de Dieu, ils pussent étendre, ou continuer avec plus de fruit leurs Missions. La vigilance qu'il apporta dans la conduite de cette Communauté, sa sagesse, sa discrétion, son application au travail, son éxactitude surtout à faire toujours le premier, ce qu'il conseilloit aux autres, & plus qu'il n'en éxigeoit, donnant un nouvel éclat à son rare mérite, il fut fait Provincial de la même Province l'an 1553. On ne se repentit point d'avoir fait violence à sa modestie, pour l'obliger d'accepter cet Emploi. Il est vrai qu'il avoit sous sa conduite, bien des Religieux d'une Vertu consommée, dont plusieurs étoient entrés avant lui dans la Vigne du Seigneur; & dont quelques-uns furent depuis élevés sur differens Siéges; mais le zéle, & les talens du nouveau Provincial ne parurent pas inférieurs au mérite des plus distingués: & dans l'Exercice de sa Charge, il ne se distingua lui-même, que par les endroits qui font toujours honneur aux Supérieurs, que Dieu a lui-même choisis. Egalement attentif à procurer l'avancement spirituel de ses Freres, & la Propagation de la Foi par l'Instruction des Indiens, il donnoit aux uns & aux autres, les plus beaux éxemples de la Piété Chrétienne, & d'un zéle qui s'étendoit à tout. Dans la Distribution qu'il fit des Missionnaires, en leur partageant le travail, il fit ensorte que, dans cette vaste Province, il n'y eût aucun quartier, où le Peuple ne pût entendre la Prédication de l'Evangile, & recevoir les Sacremens. Il ne recommandoit rien tant aux Ministres de la Parole, que le parfait désintéressement, le Zéle, la Douceur, la Patience, la Charité. L'expérience lui avoit appris, que ces moyens sont toujours efficaces, pour faire des Conversions (1).

IX. Pour la Propagation de la Foi.

Depuis huit ans qu'il travailloit dans cette partie du Méxique, il avoit souvent remarqué que les Américains, les plus féroces, comme les plus superstitieux, ne tenoient pas long-tems contre la Vertu de la Parole de Dieu, quand elle leur étoit annoncée par des hommes, qui se conduisoient eux-mêmes selon les Régles de l'Evangile. C'est ce qu'il vit encore avec plaisir pendant les quatre années de son Gouvernement. Le Seigneur répandit de nouvelles Bénédictions sur ses Travaux, & sur ceux de ses Freres: les Conversions se multipliérent presque à l'infini. Comme il n'étoit allé chercher si loin le travail, que par le seul

(1) Eò deportatus Zapotecanâ Provinciâ in sortem acceptâ, harum gentium linguam studio omni adhibito brevi calluit ita perfectè, ut ea familiariter in Confessionibus, & concionibus uteretur: suâque erga Indos illos effecit mansuetudine & comitate, ut eos, etsi naturâ & indole ferociores præ aliis sint, & agrestes, mirè sibi plurimùm devinxerit. *Echard. Tom. II, pag. 251. Col. 2.*

désir d'apeller ces Peuples à la Foi, il souhaitoit avec ardeur être libre de toute autre occupation, afin de vaquer uniquement à celle-là; il comptoit bien que la fin de son Provincialat le remettroit dans cette heureuse liberté. La Providence en disposa autrement: à peine fut-il déchargé de son Emploi, qu'on lui commit une seconde fois la conduite de la Communauté de Guaxaca; & pendant qu'il remplissoit les devoirs de Prieur, sans négliger ceux de Missionnaire, le Roy Catholique le nomma à l'Evêché de la même Ville, ou plutôt de la même Province.

X. Il est fait Evêque de la Province de Guaxaca.

Bernard d'Albuquerque, en 1559, reçut presqu'en même tems le Brevet de Sa Majesté, les Bulles de Pie IV, & les Lettres de ses Supérieurs, qui ne lui permettoient point de se refuser aux Ordres de Sa Sainteté. Ce fut pour cet homme modeste le plus rude coup, qu'il eût encore éprouvé. La Grace l'avoit fait persévérer dans les mêmes sentimens, où nous l'avons vû dans sa jeunesse: & autant qu'il aimoit l'Etat d'Humilité, qu'il avoit d'abord choisi en entrant dans le Couvent de Salamanque; autant craignoit-il une Place d'honneur, qui exposoit son Salut à plusieurs périls. Ce fut cependant Barthelemy de Las-Casas, l'un de ses plus intimes Amis, qui, en faisant connoître à la Cour de Castille, son mérite, & ses services, lui attira ce qu'il apelloit un orage & une tempête. Tout ce que les Saints ont coutume de faire pour fuir les Dignités, l'Evêque nommé le fit pour ne point accepter celle-ci. Il prétendoit que par la trop bonne opinion qu'on avoit de lui, on avoit surpris la Religion du Pape & du Roy; & il demandoit qu'on lui accordât du moins le tems de recevoir la Réponse, à ce qu'il se proposoit d'écrire en Espagne, & à Rome. En s'humiliant ainsi, il ne faisoit que confirmer l'idée, où tout le monde étoit en sa faveur. On s'étoit attendu à cette résistance; & le Pere Pierre de la Peña, alors Provincial (qui mourut depuis Evêque de *Quito*, dans la partie Septentrionale du Pérou) croyoit pouvoir abréger les difficultés, en lui faisant un précepte pour l'obliger de se soumettre. Mais d'Albuquerque, sans s'étonner, lui répondit respectueusement que son pouvoir ne s'étendoit point jusques-là: je dois vous obéïr, lui dit-il, pour remplir tous les devoirs de mon Etat; mais non pas pour accepter un Evêché, qui me mettroit hors de l'obéïssance de l'Ordre.

XI. Résolu de ne point accepter cette Dignité, il fait de fortes Représentations.

Le sage Supérieur sentit bien la solidité de la Réponse; & pour ne pas commettre son Autorité, il s'en tint aux Priéres,

XII. On lui fait connoître l'inutilité de sa résistance.

& aux sollicitations. Bien des Personnes de Considération se joignirent à lui. On représenta au Prélat, qu'inutilement il attendroit que le Roy Catholique révocât sa Nomination; & que si l'obéïssance, qu'il devoit au Provincial, ne l'obligeoit pas de se faire Sacrer, la Charité qui est la première des Vertus, & la régle de toutes, éxigeoit cela de lui; d'autant plus que sçachant très-bien la Langue du Pays, & y étant généralement aimé & estimé de tout le monde, il pouvoit être beaucoup plus utile à ces Peuples, que ne le seroit un autre, qui, avec plus de mérite, n'auroit pas les mêmes avantages. On ajoûtoit que s'il aimoit son Ordre, il ne devoit pas refuser une Dignité qui l'honoroit, & qui le mettoit en état de le protéger, & de le défendre. Ces considérations ne le déterminoient pas encore; mais il se rendit à cette Réfléxion, que ne sçachant pas d'ailleurs avec certitude, si Dieu demandoit, ou ne demandoit pas de lui, qu'il acceptât l'Episcopat, il ne pouvoit mieux connoître quelle étoit la volonté Divine, que par la voix de ses Supérieurs.

XIII. Et il se rend enfin.

Alfonse de Montufar Dominicain, du Couvent de Grenade, & Archevêque de Méxique depuis l'an 1551 (*), fit la Consécration du nouvel Evêque; & fut témoin des larmes, que ce sacrifice lui faisoit répandre. Toute la suite répondit à de si beaux commencemens: si son Entrée dans l'Episcopat fut si pure, son Gouvernement fut tout Apostolique, & sa Vie toujours sainte. Persuadé qu'il ne pouvoit mieux se disposer à remplir les Fonctions de son divin Ministére, qu'en pratiquant éxactement les mêmes Exercices qu'il avoit pratiqués dans la Religion, il se considéra moins comme un Prince de l'Eglise, que comme un Pauvre de JESUS-CHRIST, & continua à garder tous les points de sa Régle, qui n'étoient point incompatibles avec les devoirs de la Sollicitude Pastorale. Il avoit prié les Supérieurs de l'Ordre, de lui donner un Compagnon fidéle, qui pût prendre connoissance du Temporel, diriger sa conscience, & soutenir sa ferveur par ses éxemples. Le Pere Pierre de Castillo remplit parfaitement tous ces devoirs: & le pieux Evêque, uniquement occupé du Salut de ses Diocésains, ne s'étoit réservé que le droit de distribuer ses Aumônes. La dépense de sa Maison étoit très-petite, & ses charités furent toujours abondantes.

(*) Fontan. in The. pag. 86.

XIV. N'étant entré que par vocation dans l'Episcopat, il s'y conduit saintement.

Il aimoit tendrement les Pauvres; il alloit visiter les Malades, & les Nécessiteux dans leurs Maisons; & il marchoit avec tant de simplicité, qu'il n'avoit ordinairement avec lui, que son Compagnon

Compagnon Religieux; & lorsque celui-ci étoit occupé ailleurs, le saint Evêque ne se faisoit suivre que d'un petit Indien. Ses Clercs, admirant cette humilité s'offroient quelquefois de l'accompagner; mais il leur répondoit avec sa douceur ordinaire, que pour ce qu'il avoit à faire, ce seul Compagnon lui suffisoit; & qu'ils pourroient bien employer aussi leur tems en quelque bonne Œuvre. Les Vertus du Prélat étoient trop connuës, pour que le dehors le plus simple, avilit en quelque maniére son caractére. Sa réputation & sa piété, lui attiroit plus l'estime des Peuples, & leurs respects, que n'auroit pû faire le train le plus magnifique. Il se trouva cependant quelques Ecclésiastiques, qui murmurérent de ce qu'ils appelloient un excès d'humilité: « Le Pere Bernard d'Albuquerque, (disoient-ils) sçait bien être Saint, mais il ne sçait pas être Evêque ». Ne pouvoit-on pas repliquer (ajoûte Davila) que ceux qui parloient de la sorte, pouvoient bien sçavoir être Bacheliers, mais qu'ils ne sçavoient point être humbles?

XV. Exemples de Charité, de Zéle & d'Humilité.

XVI. On lui fait des reproches glorieux à sa modestie.

L'humilité du saint Evêque de Guaxaca ne sioit pas mal à un Successeur des Apôtres. Eclairé par le don de la Science, & de la Sagesse, il étoit du nombre de ces Pasteurs, qui, selon l'expression de saint Grégoire, peuvent faire ce que Dieu commande, parce qu'ils sont humbles; & commander aux autres ce qu'ils doivent faire, parce qu'ils sont sages. Cette Humilité, qui relevoit l'éclat de ses autres Vertus, ne le fit jamais mollir, quand il fallut agir avec vigueur, & avec fermeté. Il est vrai que, dans ces occasions, il étoit obligé de se faire violence, & de sortir en quelque maniére hors de son caractére, naturellement doux, pacifique, toujours porté à la compassion. Il vouloit instruire les bons, plutôt par ses éxemples, que par ses Discours; & il cherchoit moins à se faire craindre des Méchans, par les punitions & la verge, qu'à les gagner par les saintes adresses de la Charité Pastorale.

I. Rois, XVI, 9.

XVII. Caractére de son esprit.

Quelque étroite que fut l'Union, que l'esprit du Seigneur avoit formée entre l'illustre Barthelemy de Las-Casas, & Bernard d'Albuquerque, on peut dire qu'ils ne se conduisirent pas l'un & l'autre par les mêmes voyes, pour arriver à la même fin: & leur caractére étoit aussi différent, que leur vertu semblable. Ils ne se proposoient tous deux, dans le saint Ministére, que la gloire de Dieu, la Propagation de la Foi, le Salut des Ames. Leur désintéressement fut égal; & ils travaillérent avec la même application à procurer la connoissance de JESUS-



LIVRE XXIX.

BERNARD D'ALBUQUERQUE.

CHRIST aux Indiens, qu'ils portoient toujours dans le cœur. Mais ils ne s'y prirent pas de la même maniére, pour les défendre contre la tyrannie des Oppresseurs de leur liberté. Le zéle du premier, vif, ardent, toujours armé contre l'iniquité, & incapable de dissimuler ce qui paroissoit contraire à la justice, lui fit entreprendre de longs & fréquens Voyages, & essuyer mille travaux, en l'exposant aux plus grands dangers. Un esprit de douceur, & de modération régloit toujours le zéle du second. Sans jamais approuver ce qu'il y avoit de repréhensible, dans la conduite de quelques Gouverneurs, ni les excès de plusieurs autres Officiers Espagnols, il ménageoit prudenment leur délicatesse; prenoit son tems pour faire ses Corrections; leur montroit de la confiance, en leur communiquant quelquefois ses vûës, sur ce qui pouvoit intéresser l'Etat ou la Religion, le Service de Dieu, ou celui du Prince. Souvent par ces maniéres douces & insinuantes, il gagnoit sur leur esprit, ce qu'il n'auroit pû obtenir, ni par les menaces, ni par les justes plaintes, qu'il étoit en droit de porter à la Cour de Castille.

XVIII. Différend de celui de Barthelemy de Las-Casas.

XIX. Visites.

C'est ce qu'il eut occasion d'éprouver, particuliérement dans le cours de ses Visites Episcopales. Quoique son Diocèse ne fut pas moins étendu que la Province de Guaxaca, le zélé Prélat en visita plus d'une fois tous les Quartiers; & par-tout il fut reçu par les Officiers du Roy, avec les témoignages de respect, qui étoient dûs à son caractére, & à son mérite. Il ne profita de cette bonne volonté qu'ils lui marquoient, que pour les engager à donner de bons éxemples aux Indiens, & à les traiter avec humanité, afin de ne point mettre un obstacle à leur Conversion.

XX. Prédications.

Au reste Augustin Davila assure que ces Visites de notre Evêque, étoient une Mission continuelle: il annonçoit lui-même la Parole de Dieu dans tous les Bourgs & Hameaux; & il ne dédaignoit pas d'aller chercher sur les Montagnes les plus reculées, les Sauvages, qui y faisoient leur demeure. Il s'informoit avec soin de quelle maniére les Missionnaires, les Catéchistes, & les Curés s'acquittoient de leurs devoirs; & il aidoit de ses Revenus ceux qui n'en avoient pas assez. En corrigeant les Négligens, il animoit par de justes louanges les Ministres de l'Evangile, qui remplissoient dignement leurs Fonctions. Sa Vie étoit un éxemple que les plus vertueux pouvoient imiter. Quoiqu'il fit presque toujours ses Voyages à pié, il ne relâ-

XXI. Exemples de Vertu.

choit rien de ses Abstinences, & de ses Jeûnes ordinaires: & quelque incommodes que fussent quelquefois les Maisons, où on étoit obligé de le loger, il ne manquoit jamais de se lever de nuit, pour donner un tems à la Priére.

XXII. Fruits, & Conversions.

Il ne faut donc pas s'étonner que ses Prédications, soutenues par la bonne odeur d'une vie si exemplaire, fissent toujours de grands fruits, & parmi les Espagnols, & parmi les Naturels du Pays. Ceux-là respectoient en lui un Prélat qui faisoit la gloire de leur Nation: & ceux-ci l'aimoient comme leur Pasteur, leur Apôtre, leur bon Pere. Les uns & les autres favorisérent à l'envi la Fondation, qu'il entreprit de faire dans sa Ville Episcopale. Il n'y avoit pas encore de Monastére de Filles; plusieurs cependant, embrasées du désir de la perfection Chrétienne, souhaitoient consacrer leur Virginité à JESUS-CHRIST, dans une sainte Retraite. Bernard d'Albuquerque, résolut de bâtir un Monastére de Religieuses de son Ordre: le Pape ayant loué son dessein, & accordé les Bulles nécessaires pour l'éxécution, l'Evêque mit aussitôt la main à l'œuvre; & les lieux réguliers ne furent pas plutôt en état d'être habités, qu'il donna de sa main l'Habit de saint Dominique, à neuf vertueuses Demoiselles, dont deux étoient ses proches Parentes.

XXIII. Il fonde un Monastére de Religieuses de son Ordre.

Bullar. Ord. Tom V, pag. 313.

Il leur prescrivit les Loix, & les Statuts qu'elles devoient suivre: & les ayant formées avec soin à tous les Exercices de la Vie Religieuse, il reçut leurs Vœux; mais il les soumit à la Jurisdiction de son Ordre, selon la Bulle du Pape Grégoire XIII, datée du premier Mars 1577. Barthelemy de Lesdema, autre Dominicain, qui lui succéda dans le Siége Episcopal, eût les mêmes attentions pour ce Troupeau choisi; & le Monastére augmentant tous les jours, tant pour le Temporel, que pour le Spirituel, on y compta bientôt jusqu'à soixante-dix Religieuses, dont la régularité faisoit l'admiration de tout ce Pays. C'est la derniére action qu'on ait remarquée dans l'Histoire de notre Prélat; qui, après avoir saintement gouverné son Eglise, pendant dix-neuf ou vingt ans, mourut dans une heureuse Vieillesse le vingt-trois de Juillet 1579; & alla sans doute recevoir la récompense promise à ceux, qui auront appris de JESUS-CHRIST à être doux & humbles de cœur. Il voulut être enterré avec ses Freres dans notre Eglise.

Fontan. in Theatr. pag. 201.

XXIV. Sa sainte mort.

On ne lui attribue qu'un seul Ecrit, que le Pere Echard, après Davila, apelle un excellent Traité de la Doctrine Chrétienne, en forme de Catéchisme, & très-utile aux Mis-

sionnaires, qui annoncent l'Evangile aux Peuples apellés *Zapotecas* (1).

FRANÇOIS-ARCHANGE DE BLANCHIS, EVESQUE, ET CARDINAL.

FRANÇOIS-ARCHANGE DE BLANCHIS.

Ciaconi. Tom. II, Col. 1713. Fontan. in Theatr. pag. 37. Ita. Sacr. Tom. VI, pag. 574. Echard. Tom. II, pag. 256. Col. 1.

BLANCHI, OU DE BLANCHIS, natif de Vigévano dans le Duché de Milan, entra fort jeune dans l'Ordre de saint Dominique; où il ne se distingua pas moins par son Erudition, que par sa Piété. La candeur, & l'innocence de sa Vie, le rendirent si cher à l'illustre Michel de Gislhéri, apellé depuis Pie V, que la sainte Amitié, qu'ils contractérent ensemble, dès leur Entrée en Religion, les unit étroitement l'un à l'autre jusqu'au Tombeau. Ayant fait leurs Etudes dans le même esprit, & avec le même succès, ils se dévouérent avec le même zéle au Service de l'Eglise, & à celui du Prochain. Si les Emplois, dont on les chargeoit, les séparoient pour un tems, la Providence sembloit prendre plaisir à les rapprocher bientôt l'un de l'autre; & ils en profitoient pour s'animer mutuellement à travailler à leur perfection. Gislhéri ayant choisi le Pere *de Blanchis*, pour son Confesseur, il continua depuis sous la Pourpre, & lors même qu'il fut élevé sur la Chaire de saint Pierre, à régler sa conscience par les lumiéres d'un homme, en qui il respectoit les Dons de Dieu. Celui-ci, de son côté, mérita la continuation de cette confiance, par la solidité de ses Vertus, & par le saint usage qu'il fit toujours de ses talens.

I. Uni presque dès l'enfance, avec Michel Gislhéri.

II. Il partage avec lui le travail, pour la conservation de la Foi, & le Salut des Ames.

On ne nous a point appris la qualité de ses Parens, ni aucun détail circonstancié de ses actions. Ciaconius, Fontana, & l'Abbé Ughel se contentent de dire, qu'habile Théologien, & plein de zéle pour la pureté de la Foi, après avoir rempli avec honneur plusieurs Charges dans son Ordre, le Pere de Blanchis fut le Compagnon des Travaux de Gislhéri, avec qui il partagea les fatigues & les dangers, dans un Ministére, qui les exposoit souvent à la fureur des Hérétiques, & au ressentiment de leurs Protecteurs. Nous avons vû dans la Vie de saint Pie, quelles contradictions il eût à essuyer; & avec quelle intrépidité il méprisa le péril toutes les fois, que les intérêts

(1) Gregem suum integerrimus & vigilantissimus Pastor verbo & exemplo novemdecim annorum spatio pavit. Obiit anno 1579 die 23 Julii; & ex sententia Oaxacæ in Œde sacra nostra fuit Sepultus. Scripsit Linguâ Zapotecâ Catechismum, sive Tractatum de Doctrina Christiana elegantem, & Missionariis ejus regionis apprimè utilem. *Echard. Tom. II, pag. 252. Col. 1.*

de la Religion, & la conſervation du Sacré Dépôt l'obligérent d'agir contre les Novateurs, pour prévenir, ou diſſiper leurs complots: & ce que nous avons dit de ce ſaint Miniſtre de la Foi, on doit auſſi l'entendre de celui, que la Providence lui avoit aſſocié dans le Miniſtére.

Sous le Pontificat de Paul IV, lorſque Michel Giſlhéri n'étoit encore que Commiſſaire Général du Saint Office, de Blanchis rempliſſoit avec lui les mêmes Fonctions; il lui ſuccéda depuis dans la même Charge, Pie IV lui ayant confié cet important Emploi l'an 1564. Deux ans après le Siége de Tiano, dans le Royaume de Naples, étant vacant par la mort de Jérôme Nichéſola, noble Véronois, de l'Ordre de ſaint Dominique, Pie V donna cet Evêché au Pere *de Blanchis*, qui en prit poſſeſſion le treiziéme de Septembre 1566. Pendant tout le tems qu'il fut chargé du ſoin de cette Egliſe, il y remplit tous les devoirs d'un bon Paſteur, toujours vigilant, également attentif à écarter de ſon Peuple tout ce qui auroit pû corrompre ſa Foi, & à régler les Mœurs des Fidéles, auſſi bien que la Diſcipline du Clergé, ſelon l'eſprit des Canons. Si la confiance, dont le Souverain Pontife l'honoroit, le mettoit quelquefois dans la néceſſité de venir à Rome, il n'y faiſoit pas un long ſéjour; & il rentroit dans ſon Diocèſe, auſſitôt qu'il n'y avoit point de raiſon indiſpenſable de s'arrêter auprès du Vicaire de JESUS-CHRIST.

Ita. Sacr. Tom. VI, pag. 574. Bullar. Ord. Tom. V, pag. 300.

III. Giſlhéri devenu Pape, fait ſon Ami Evêque de Tiano.

Mais ce ne fut pas en ce ſeul point, que notre Prélat voulut imiter les plus ſaints Evêques, & mettre en pratique les Décrets, que le Concile de Trente venoit de publier. Perſuadé que les Fidéles ſe portent toujours plus aiſément à la Piété, & à toutes ſortes de bonnes Œuvres, lorſque ceux qui ſont prépoſés à leur conduite, ne négligent eux-mêmes aucun de leurs devoirs, il joignit l'éxemple à la parole, afin que ſes Eccléſiaſtiques trouvaſſent dans ſes actions, des régles de frugalité, de modeſtie, & de cette ſainte humilité, qui doit les rendre agréables à Dieu; & reſpectables aux Peuples. Dans ſa Maiſon, ainſi que dans ſa Perſonne, il n'y avoit rien, qui ne reſſentit la ſimplicité Chrétienne, le zéle de Dieu, & le mépris des vanités du Siécle. Ce que ſaint Pie avoit fait, dans les différens Diocèſes, qu'il avoit ſucceſſivement gouvernés; & ce qu'il faiſoit actuellement ſur le premier Siége de l'Egliſe; ſon fidéle Ami & Imitateur, tâchoit de le faire dans celui de Tiano. Il ne ſe propoſoit en cela que l'honneur de la Religion, ſon propre Salut, & celui du Prochain: il devenoit cependant tou-

IV. Et enſuite Cardinal.

Ciacon. Tom. II, Col. 1713. Bullar. Ord. Tom. V, pag. 298.

jours plus cher au Pape Régnant, qui, dans sa troisiéme Promotion du seiziéme May 1570, l'honora de la Pourpre Romaine, en le faisant Cardinal du Titre de saint Césaire *in Palatio*.

V. Sous la Pourpre il continue à gouverner saintement son Diocèse.

Comme son Eglise avoit encore besoin de sa présence, il ne fut pas mis alors dans les Congrégations, qui obligent les Cardinaux à faire leur Résidence ordinaire à Rome: il aima mieux continuer ses services à son petit Troupeau, que de jouir des avantages, & des honneurs, qu'il pouvoit trouver à la Cour de Rome, auprès d'un Pontife, qui aimoit à lui communiquer ses plus secrettes pensées, & à le combler de ses faveurs. Cet endroit de sa Vie n'est pas une petite preuve de la solidité de sa Vertu, & de la pureté de son Zéle. Il ne laissa pas néanmoins de se rendre en diligence auprès de Pie V, aussitôt qu'il apprit sa Maladie. Il entendit sa derniére Confession; se trouva avec quelques autres Cardinaux, au Discours que fit ce saint Pape peu d'heures avant sa mort; & se conforma à ses intentions dans le choix du Sujet qui devoit lui succéder.

VI. Entend la derniére Confession du saint Pape.

Grégoire XIII, ayant été unanimement élû le treiziéme de May 1572, douze jours après la mort de saint Pie, le Cardinal de Saint Césaire, rentra sans aucun délai dans son Diocèse; & il continua à le gouverner en paix jusqu'en 1575, qu'il fut fait Préfet de la Congrégation de l'Index, par le nouveau Pape. Il abdiqua son Evêché dès qu'il ne pût plus le conduire par lui-même. Ses attentions à éxaminer les Livres suspects, & à faire un Catalogue de ceux qui devoient être défendus, ne rendirent pas son travail moins utile à la République Chrétieune (1). Il apporta à cet Examen, toutes les qualités que l'on peut désirer dans un Juge, les lumiéres, la diligence, l'intégrité; & il ôta des mains des Fidéles, tous les Livres qui auroient pû contribuer à corrompre leur Foi, ou leurs Mœurs.

VII. Ce qu'il fait à Rome.

VIII. Il réforme la Prevôté de saint Abundius.

Notre Cardinal donnoit en même tems ses soins à la réforme d'un célébre Monastére, apellé la Prevôté de saint Abundius de Crémone. Après l'extinction de l'Ordre des Humiliés, à qui ce Monastére appartenoit, saint Pie avoit chargé l'Evêque de Tiano de prendre connoissance de l'Etat où se trouvoit la Prevôté, tant pour le Spirituel, que pour le Temporel, afin d'y faire cesser les désordres, dont on se plaignoit, & d'y établir des Ministres plus propres à édifier le Public. *De Blanchis* remplit la Commission selon les désirs du

(1) A Gregorio XIII expurgandis Libris præfectus, commisso sibi muneri totis viribus incombens, complures Christinæ Reipublicæ noxios proscripsit. *Fontan. in Thε. p.* 38.

Pape: mais peu content d'avoir corrigé les abus, & rétabli le bon ordre dans ce Sanctuaire, il crut qu'il étoit de sa Religion, & de l'intérêt de l'Eglise, de prendre les moyens convenables pour y conserver long-tems tout le bien qu'il y avoit fait. Dans cette vûe, il n'attendit pas sa mort, pour laisser à un autre la conduite, avec les Revenus, de la Prevôté: il pria le Pape Grégoire XIII, qu'il lui plût donner pour toujours cette Eglise aux Clercs Réguliers, nommés Théatins, dont il connoissoit particuliérement la Piété, & l'exacte Discipline. Sa Sainteté agréa une Demande si sage, & si désintéressée; & par sa Bulle du vingt-sixiéme Juin 1577, elle assura pour toujours à l'Ordre des Théatins, la Prevôté de S. Abundius de Crémone.

FRANÇOIS ARCHANGE DE BLANCHIS.

IX. Et la fait passer à l'Ordre des Théatins.

Vide Bullar. Tom. Tom. V, pag. 350.

Libre de tout autre soin, le pieux Cardinal ne parut plus occupé, que de celui de se préparer à la mort, par un renouvellement de ferveur, & une plus grande application à la Priére. Témoin de plusieurs Miracles, qui avoient été déja opérés au Tombeau de saint Pie, il rendit souvent témoignage à la Sainteté de ce grand Serviteur de Dieu (1), & il s'efforça par la pratique des mêmes Vertus, de mériter d'être réuni dans le Ciel, à celui qu'il avoit si tendrement aimé sur la Terre.

X. Rend témoignage à la sainteté de Pie V.

Il mourut à Rome le seiziéme de Janvier 1580, âgé de soixante-trois ans, trois mois & quinze jours; ainsi qu'il est expressément marqué dans son Epitaphe, rapportée par Ciaconius, & Fontana (2). C'est par erreur qu'un Historien François le fait mourir dans sa soixante-neuviéme année commencée. Le Corps de notre Cardinal fut enterré sur le Mont-Aventin, dans l'Eglise de Sainte Sabine, à laquelle il fit plusieurs Legs.

XI. Sa mort.

Hist. Eccl. Liv. CLXXV, pag. 506. n. 71.

(1) Morienti Pio, cum aliis Cardinalibus à nobis supra relatis, adfuit; ejusque ultimam peccatorum expiationem suscepit; cùmque illi in omni statu à Ministerio Sacramenti Pœnitentiæ fuisset, non semel testatus est publicè se nunquam mortali labe inquinatum SS. Pontificem Pium reperisse, &c. *Fontan. in The. pag. 37.*

D. O. M.

(2) Fr. Archangelus de Blanchis, S. R. E. Card.
Pietate, vitæ innocentiâ, & Doctrinâ ornatissimus,
Qui in Disciplina Dominicana,
Et in obeundo munere inquirendi in Hæreticos
Pii V Pontificis Max. Collega
Ab eodem primùm Episcopus Theanus creatus;
Mox in Sacrum Collegium Patrum Cardinalis cooptatus,
Virtutis specimen præbuit;
Ab summa spe rerum maximarum
E medio cursu revocatus
Hic situs est.
Vixit annos 63, mens. 3. dies 15. Obiit 1580.

LIVRE XXIX.

FRANÇOIS FOREIRO, PREDICATEUR DU ROY DE PORTUGAL, ET L'UN DE SES THEOLOGIENS DANS LE CONCILE DE TRENTE.

FRANÇOIS FOREIRO.

Hist. Prov. Port. 1. fol. 196. pag. 2. fol. 84. pag. 3. fol. 489. Vide Echard. Tom. II, pag. 261. &c.

LOUIS DE SOUSA, qui, dans son Histoire de la Province de Portugal, parle souvent avec Eloge de FRANÇOIS FOREIRO, nous apprend qu'il étoit issu d'une noble Famille de Lisbonne; & qu'ayant reçu une Education digne de sa Naissance, il embrassa l'Institut des FF. Prêcheurs dans la même Ville. Nicolas-Antoine ajoûte, que la profonde Erudition de Foreiro, & la parfaite connoissance qu'il avoit des trois Langues sçavantes, la Latine, la Grecque, & l'Hébraïque, l'ont rendu très-célébre, non-seulement dans son Ordre, mais dans l'Eglise, & dans la République des Lettres (1). Les beaux Ouvrages qu'il nous a l'aissés, ne démentent point le témoignage des Historiens.

I. Foreiro est envoyé par le Roy de Portugal, dans les Ecoles de Paris.

On peut juger d'abord de la réputation, qu'il se fit dès ses premiéres années, dans les Ecoles de Portugal, par les attentions qu'eût le Roy Jean III, de favoriser les progrès de ses Etudes. Ce Prince jaloux de la gloire de sa Nation, faisant réfléxion aux avantages, que François de Victoria, & quelques autres de nos Religieux Espagnols, avoient procurés aux Universités d'Espagne, en y communiquant le bon goût, qu'ils avoient pris dans celle de Paris, envoya dans les mêmes Ecoles Foreiro, avec plusieurs de ses Freres, afin que formés sur les mêmes modéles, ils fussent en état d'exciter une semblable émulation parmi leurs Compatriotes. La libéralité du Roy, qui fournit à leurs dépenses, ne fut point perdue, ni son attente frustrée. Si Foreiro étoit déja un excellent Scolastique, quand il vint en France, il s'en retourna en Portugal beaucoup plus habile, dans cette partie de la Théologie, qu'on apelle Positive, ainsi que dans la Morale (2). Dans sa Patrie il n'avoit

(1) Fr. Franciscus Forerius, vulgari idiotismo Foreiro, Olissiponensis, Dominicanorum Fratrum Sodalis, Philosophus, ac Theologus egregius, quem præstantissimæ Eruditionis laus, triumque Linguarum Latinæ, Græcæ, & Hebraïcæ peritia singularis, domui, forisque clarissimum, ac venerabilem reddidere, &c. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag.* 326.

(2) Adolescens ordinem amplexus in Patria, Linguarum se à juventute optimâ cognitione exercuit, Latinamque, Græcam, & Hebraïcam egregiè sibi comparavit. Cumque acutissimi esset ingenii, judicii juxta & acerrimi, earumdem Linguarum beneficio & auxilio, seu in Patria, seu Parisiis, quo studiorum causâ à Joanne III. Lusitano Rege, animi plane Regii, cum æqualibus suis quàm plurimis missus fuit, Theologiæ dans operam, profundissimus evasit ille Theologus, qua Scholasticam illa partem attingit, qua & Positivam, Moralemque spectare posset, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 261.

voit pas manqué de bons Maîtres pour les Langues ; mais dans notre Capitale il eût le bonheur d'en rencontrer, qui lui furent d'un grand secours pour achever de se perfectionner dans cette Etude. Il profita de ces nouvelles connoissances, pour pénétrer plus avant dans les sens des Saintes Ecritures, & enrichir toujours son esprit, de ce que les meilleurs Auteurs Grecs, ou Hébreux ont écrit de plus intéressant.

II. Ce qu'il puise dans cette sçavante Université.

De retour à Lisbonne, Foreiro ne soutint pas seulement la réputation, qu'il s'y étoit déja faite ; il la porta beaucoup plus loin, soit dans les Ecoles, où il brilla pendant long-tems, soit dans les Chaires, & dans l'Exercice du saint Ministére. La Cour entendit souvent ses Prédications, & toujours avec un nouveau plaisir. Il ne falloit pas s'en étonner, dit Jean Vaseus cité par Nicolas-Antoine, puisqu'on ne connoissoit pas alors, dans tout le Royaume de Portugal, un Orateur Chrétien, qui réunit en sa Personne tant & de si beaux talens ; la Doctrine, l'Eloquence, l'Onction, toutes les graces du Discours, & la bonne odeur d'une vie sans reproche : car la pureté de ses mœurs, & une éxacte probité donnoient un nouveau lustre aux qualités de son esprit. Aussi s'étoit-il concilié l'estime du Monarque, & l'affection de toute la Famille Royale. Les deux Infants, Don Louis, & Don Henry, lui en donnérent des preuves dans toutes les occasions. Le premier le chargea du soin d'instruire l'Infant Don Antoine, qui, après la mort du Roy Sébastien, & de Don Henry son Oncle, disputa le Trône de Portugal à Philippe II Roy d'Espagne. Foreiro étoit dans cette situation dans une Cour florissante ; & il n'en étoit pas moins Religieux. Ni sa qualité de Prédicateur ordinaire du Roy, ni ses occupations auprès des Princes, ne l'empêchérent jamais de vivre, & de converser parmi ses Freres, avec la simplicité & la modestie d'un homme, qui connoît toutes les obligations de son Etat, & qui les aime. Toujours appliqué à ses devoirs, aimant la Priére & l'Etude, il faisoit ses délices de la lecture des Livres Saints, ou de la Composition de quelques Ouvrages. Les grosses Pensions qu'il tiroit de la Cour, ne furent pas pour lui, une occasion de manquer en quelque chose à son Vœu de Pauvreté.

III. Dans quelle réputation il est en Portugal.

IV. Aimé & estimé à la Cour, il a la confiance du Roy, & des Princes.

V. Il n'en est ni moins modeste, ni moins appliqué à la Priére, & à l'Etude.

Lorsqu'en 1561, le Pape & les Princes Chrétiens choisissoient dans tous les Royaumes, les plus habiles Théologiens, pour travailler avec les Evêques à la Conclusion du Concile de Trente ; le Roy de Portugal jetta d'abord les yeux sur François Foreiro, comme sur un Docteur capable de faire

VI. Théologien, & Prédicateur dans le Concile de Trente.

LIVRE XXIX.

FRANÇOIS FOREIRO.

honneur à la Nation, & de rendre des services importans à l'Eglise. Les Peres du Concile n'eurent pas une autre opinion du Théologien Portugais. Don Barthelemy des Martyrs, à qui on avoit donné le soin de destiner les Prédicateurs, qui devoient prêcher devant le Concile, ayant nommé Foreiro pour le Sermon du Vendredy après le second Dimanche de Carême, & pour celui du premier Dimanche de l'Avent de 1562, nôtre Prédicateur fit l'un & l'autre, avec tant de succès, que les Peres souhaitérent l'entendre au moins une fois chaque Semaine pendant le Carême de l'année suivante (1).

Hist. Eccl. Liv. CLXXVIII, n. 12.

VII. Il est envoyé vers le Pape, pour des affaires importantes.

On lui donna une nouvelle preuve de l'estime qu'on faisoit de son Erudition & de ses Talens, en le joignant à l'Archevêque de Lanciano, & à l'Evêque de Modéne, pour la correction du Breviaire & du Missel Romain, la Composition du Catéchisme du Concile, & pour l'Examen des Livres (2). Un Auteur François ajoûte, que l'occasion s'étant présenté d'envoyer à Rome, un homme habile & de confiance, pour traiter en particulier avec Sa Sainteté, de quelque affaire secrette, Foreiro fut choisi pour cette Commission; dont il s'acquitta avec la satisfaction réciproque du Pape, & des Peres du Concile (3). Tout cela suppose dans ce Théologien, non-seulement une grande étendue de Doctrine & d'habileté, mais aussi beaucoup de prudence, & une sagesse reconnue.

VIII. On délibére dans le Concile, touchant les Mariages clandestins.

Hist. Conc. Trid. Lib. XXII, Cap. VIII.

Il seroit trop long de parler ici de toutes les occasions, où Foreiro fit admirer son Eloquence, & son sçavoir dans les Congrégations du Concile. Nous nous contentons de remarquer, après le Cardinal Palavicin, ce qu'il dit dans la Congrégation du dixiéme de Septembre 1563, lorsqu'on délibéra sur le Décret médité pour déclarer nuls, ou pour annuller les Mariages clandestins, c'est-à-dire, qui ne sont pas faits devant le Prêtre, en présence de deux ou trois Témoins. Les avis fu-

(1) Forerius Feriâ 6. post Dominicam 2. Quadragesimæ, *de vinea Domini*, ex suggestu publicè oravit; & adeo patribus omnibus absolutus Ecclesiastes visus est, ut sequenti Quadragesima conciones singulis septimanis eum habere voluerint, &c. *Echard. Tom. II, pag. 262. Col. 2.*

(2) Ad Synodum missus... adeo fuit Patribus, qui eò convenerant, Doctrinæ multiplicis atque eminentis cujusdam sapientiæ splendore conspicuus, ut corrigendis Missali Romano, Breviarioque, ut apellant, horarum canonicarum libro, nec non damnatæ lectionis auctorum Catalogo conscribendo; & Catechismo concinnando, summis viris, Leonardo Marino Lancianensi, Ægidioque Foscheraro Mutinensi, ex eadem Prædicatorum Familia Episcopis totâ Italia clarissimis, sacri concessûs destinatione tertius accesserit, &c. *Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 326. Col. 1.*

(3) Cùm quædam occurrissent, cum summo Pontifice ore ad os communicanda; ad idque homine opus esset fidissimo, hæc ipsi à Patribus Provincia demandata fuerit; quam & ita executus est, ut & expectationi Patrum planè responderit, & maximam sui fecerit apud Pium IV existimationem. *Echard. ut sup. Col. 1.*

rent extrêmement partagés sur cet Article: les uns contestoient à l'Eglise le pouvoir d'annuller ces sortes de Mariages. Ils demandoient comment l'Eglise pourroit introduire ce nouvel empêchement, d'autant que dans tous les autres établis jusqu'alors, on avoit toujours eû égard à quelque crime qui eût précédé; & pour lequel on avoit mis un empêchement entre les Contractans; ce qui ne se trouvoit pas dans le cas présent. On ajoûtoit que pendant quinze Siécles, l'Eglise n'avoit jamais fait une semblable Loi, quoique les mêmes inconvéniens dont on se plaignoit, fussent arrivés.

Mais le plus grand nombre des Peres, & presque tous les Théologiens du second Ordre, reconnoissoient que l'Eglise pouvoit annuller les Mariages clandestins, & qu'il y avoit une juste raison de le faire. Foreiro soutint fortement cet Avis. Il dit que l'Eglise déclaroit nul le Mariage précédé d'un Adultére, commis par celui qui avoit contribué à la mort de l'Epoux, ou de l'Epouse. D'où il concluoit qu'il étoit aussi permis à l'Eglise d'annuller un Mariage qui devoit être suivi d'un Adultére (comme il arrivoit assez souvent), puisqu'il n'étoit pas moins nécessaire d'obvier à un crime, pour empêcher qu'on ne le commit, que de prescrire des peines contre celui qui étoit déja commis. Il ajoutoit, que si dans les Siécles précédens, l'Eglise n'avoit point porté de loi contre les Mariages clandestins, elle avoit toujours espéré de remédier aux désordres qui en sont les suites; & que n'ayant pû y réussir, il paroissoit juste & nécessaire de faire une Loi pour casser de tels Mariages: que si la seconde raison qu'on opposoit étoit recevable, les Conciles ne pourroient plus faire aucune Loi nouvelle, puisqu'il seroit toujours permis de dire, que pendant quinze cens ans elle n'avoit point établi ces Loix.

Ibid. Cap. IX, n. 8.

IX. Foreiro soutient que l'Eglise peut les annuller, & qu'elle a une juste raison de le faire.

Après qu'on eût bien débattu cette matiére, & levé toutes les difficultés, le Décret fut solemnellement publié dans la vingt-quatriéme Session, qui se tint le onziéme de Novembre 1563: « Quoiqu'il ne faille point douter (est-il dit dans ce « Décret) que les Mariages clandestins, contractés du con- « sentement libre & volontaire des parties, ne soient valides, « & de véritables Mariages, tant que l'Eglise ne les a pas rendu « nuls... La Sainte Eglise néanmoins les a toujours eû en hor- « reur, & défendus pour de très-justes raisons. Mais le saint « Concile s'appercevant que toutes ces défenses ne servent « plus de rien, maintenant que le monde est devenu si rebelle, « & si désobéïssant; & considérant la suite des péchés énor- «

Ibid. Lib. XXIII, Cap. VIII, n. 10.

X. Le Concile porte un Décret pour invalider ces sortes de Mariages.

» mes, qui naissent de ces Mariages clandestins, & particuliérement l'Etat misérable de damnation, où vivent ceux qui » ayant quitté la premiére Femme, qu'ils avoient épousée clan» destinement, en épousent publiquement une autre, & pas» sent leur vie avec elle dans un Adultére continuel : auquel » mal l'Eglise, qui ne juge pas des choses secrettes & cachées, » ne peut apporter de remède, si elle n'a recours à quelque » moyen plus efficace. Pour ce sujet, suivant les termes du » Concile de Latran, tenu sous Innocent III, ordonne ledit » saint Concile, qu'à l'avenir avant que l'on contracte Mariage, » le propre Curé des Parties contractantes annoncera trois fois » publiquement dans l'Eglise, pendant la Messe Solemnelle, » par trois jours de Fête consécutifs, les noms de ceux qui doi» vent contracter ensemble; & qu'après les Publications ainsi » faites, s'il n'y a point d'opposition légitime, on procédera à » la Célebration du Mariage en face de l'Eglise... Quant à » ceux qui entreprendront de contracter Mariage autrement » qu'en présence du Curé, ou de quelqu'autre Prêtre avec » permission dudit Curé, ou de l'Ordinaire, & avec deux ou » trois Témoins; le saint Concile les rend absolument inha» biles à contracter de la sorte, & ordonne que tels Contrats » soient nuls & invalides, comme par le présent Décret, il les » casse, & les rend nuls ».

Concil. Trid. Sessi. 24. Cap. I, p. 184.

Si nous en croyons un Auteur Espagnol, qui a écrit la Vie de Don Barthélemy des Martyrs, le Décret qu'on vient de rapporter, contient non-seulement la Doctrine, mais aussi les expressions de François Foreiro, les Peres du Concile l'ayant chargé du soin de mettre les Décrets des derniéres Sessions dans l'état, où nous les lisons (1).

XI. Foreiro présente un excellent Ouvrage au Concile.

Quoiqu'il en soit du fait particulier, duquel nous souhaiterions avoir d'autres preuves, il est certain que la réputation, que ce sçavant Homme s'étoit d'abord acquise par ses Sermons, & qu'il soutint parfaitement dans ses Disputes, s'augmenta encore beaucoup par la lecture de ses Ouvrages. Il venoit de présenter au Concile sa Version du Texte Hébreu du Prophète Isaye, avec un Commentaire, dans lequel il avoit entrepris de faire l'Apologie de la Vulgate, & d'expliquer avec beaucoup de clarté & de précision, tous les Textes, dont l'Eglise peut se servir pour confirmer les Vérités de la Foi, tant contre les nouvelles

(1) Synodi Tridentinæ Patribus adeo perspecta, probataque erat Forerii Eruditio & solertia, ut Sacri Concilii textus ipse, quo modo utimur, ab ipso prodierit. *Ludov. Muñoz in vit. Barthol. de Martyrib. pag. 225. ap. Echard. Tom. II, pag. 283. Col. 1.*

Hérésies, que contre les fausses opinions des Juifs (1) Cet Ouvrage, qu'on trouva excellent, fit regreter, dit un Historien François, ce qu'il avoit composé sur les autres Prophêtes, sur Job, & sur les Pseaumes.

Hist. Eccl. Liv. CLXXVIII, n. 12.

Le même Historien a cru que tous ces précieux Ecrits s'étoient perdus; mais ils en auroit dû excepter le Commentaire sur le Livre de Job, qu'on a conservé, comme nous dirons plus bas. Il s'est trompé encore lorsqu'ayant dit, que Foreiro avoit été chargé de la Réforme du Missel, & du Bréviaire Romain, il ajoute qu'il n'y put travailler, parce qu'il fut rapellé par le Roy de Portugal, qui, à son retour le fit, dit-il, Prieur des Dominicains de Lisbonne. Nous sçavons cependant qu'au sortir de Trente, François Foreiro se rendit d'abord à Rome, & qu'il s'y arrêta quelque tems, pour remplir, avec l'Archevêque de Lanciano, & l'Evêque de Modene, la Commission, dont le Concile les avoit honorés. Il est vrai que le Roy de Portugal souhaitoit fort son retour; & il fallut que le Cardinal saint Charles Borromée écrivît à Sa Majesté, ainsi qu'à l'Infant Don Henry, pour le prier d'agréer que notre Théologien demeurât encore auprès du Saint Siége, jusqu'à ce qu'il eût mis la derniére main au Catéchisme du Concile, qu'il avoit avancé dans le mois de Novembre 1564, lorsque le saint Cardinal écrivoit ses Lettres au Roy Don Sébastien

Ibid.

XII. Il se rend à Rome, pour y remplir la Commission, dont le Concile l'avoit chargé.

Vide Echard. Tom. II. pag. 263. Col. 2.

M. Antoine Godeau Evêque de Vence, a fait en même tems l'Eloge de cet excellent Catéchisme, & de son pricipal Auteur, lorsque parlant du Pape Pie IV, dans la Vie de S. Charles Borromée, il s'est expliqué ainsi: « Le Catéchime qu'il fit composer, est une Piéce si utile & si admirable, qu'on ne peut jamais reconnoître l'obligation, dont l'Eglise lui est redevable: pour ce sujet, *il se servit particuliérement de la Doctrine du Pere François Foreiro Dominicain & Portugais de Nation, pour achever cet œuvre*, qui est le plus accompli en son espéce, qu'aucun qui se soit fait depuis les Ecrits des Saints Peres. Le stile en est élégant, l'ordre beau, la clarté merveilleuse, la solidité admirable, les Passages choisis, & la piété très-sage, & très-spirituelle; de sorte qu'on peut nommer cet Ouvrage un abrégé parfait de la Théologie Chrétienne. Les Curés des Villages, & même des meilleures Villes, n'ont presque be-

XIII. Eloge qu'un Evêque François a fait du Catéchisme Romain, & de Foreiro, à qui il est principalement attribué.

(1) Isaiæ Prophetæ vetus & nova ex Hebraico Versio, cum Commentario, in quo utriusque ratio redditur; Vulgatus interpres à plurimorum calumniis vindicatur; & loci omnes, quibus sana Doctrina adversus Hæreticos atque Judæos confirmari potest, summo studio ac diligentia explicantur. *C'est le Titre de l'Ouvrage, imprimé d'abord à Venise l'an 1563, & réimprimé depuis à Anvers, & à Londres.*

Echard. Ibid.

LIVRE XXIX. FRANÇOIS FOREIRO.

» soin que de ce Livre, pour instruire leurs Paroissiens : & » pour moi, je confesse qu'il me sert utilement dans mes Visites ; & que plus je le lis, plus je le trouve beau & excellent ».

XIV. Occupations de cet Auteur en Portugal.

Dès que notre Auteur eut donné à cet Ouvrage toute la perfection, qu'on pouvoit y souhaiter, il se hâta de retourner à Lisbonne, où il ne put arriver que vers la fin de 1565. Quoiqu'aimé, & estimé du Pape Pie IV, & du Cardinal Borromée, son neveu : il ne voulut recevoir aucune récompense de son travail : & ne fit pas moins paroître son désintéressement dans la Cour de Don Sébastien. Il prêcha souvent devant ce Prince, & toujours avec les mêmes applaudissemens, & la même approbation, qu'il avoit eu du Roy Jean III ; mais l'éclat des Dignités Ecclésiastiques ne le tenta jamais de sortir de la modestie de son Etat. La seule chose qu'il ne refusa jamais, étoit le travail, lorsqu'il pouvoit être utile à l'Eglise. Avant son départ pour le Concile de Trente, il avoit été nommé Censeur Royal des Livres, qui devoient être imprimés dans le Royaume, ou qui l'étoient déja : & depuis son retour il continua à remplir, avec beaucoup d'éxactitude la même Commission. On peut dire, qu'il ne l'avoit point interrompue, même pendant son séjour à Trente, puisqu'il avoit été fait Sécrétaire de la Congrégation établie pour l'éxamen des Livres. On lui attribue la Préface, qui est à la tête de l'*Index* des Livres défendus, publié par ordre du Concile, & imprimé à Rome en 1564 (1).

XV. Il succéde à Louis de Grenade, dans la Charge de Provincial.

Les Religieux de son Ordre l'ayant élû Prieur du Couvent de S. Dominique de Lisbonne, l'an 1567, & Provincial de Portugal l'année suivante, Foreiro remplit successivement l'un & l'autre Emploi avec autant de fruit, que de zéle, & d'application. Le célébre Louis de Grenade l'avoit précédé dans la Charge de Provincial, & toute l'attention de son Successeur fut moins d'introduire de nouvelles Pratiques, que de pratiquer lui-même, & de faire éxactement observer par les autres, tout ce qui avoit été établi, ou réglé par ce Grand Homme. Pendant qu'il faisoit ses Visites dans l'étendue de la Province, le Seigneur fournit une nouvelle matiére à l'ardeur de sa charité.

XVI. Dans un tems de Peste, il fait paroître sa Charité.

Une Maladie Contagieuse, qui avoit porté ses premiers coups

(1) Præfatio in Indicem Librorum prohibitorum confectum à Deputatione Tridentinæ Synodi, R. P. F. Francisci Forerii Ord. Præd. S. T. Professoris, & ejusdem Deputationis Secretarii... *Forerius autem antea in Regno Lusitaniæ Censor Librorum publicus à consilio Regio positus & declaratus fuerat, ut ipse in Epistola nuncupatoria Isaiæ ad patres Tridentinos refert ; eoque munere post reditum fungi perrexit.* Echard. Tom. II, p. 263. Col 1.

ſur la Ville de Liſbonne dès l'an 1569, parcourut depuis, & ravagea tout le Royaume. Le Sage Provincial, obligé de pourvoir en même-tems aux beſoins du Public, & à la conſervation de ſes Religieux, ne refuſa pas à tous la permiſſion de s'expoſer pour le ſervice du Prochain; il ne l'accorda pas non plus, cette permiſſion, à tous ceux qui la demandoient.

XVII. Et ſa ſageſſe.

Parmi ceux-ci, il choiſit d'abord ceux, qui, déja éxercés dans le ſaint Miniſtére, ou plus réſolus que les autres, paroiſſoient auſſi plus en état de réſiſter à la fatigue, & plus propres à donner aux Pauvres Peſtiférés, tous les ſecours, dont ils avoient beſoin, & pour l'Ame, & pour le Corps. Le Pere Antoine d'Azévédo fut du nombre de ceux, qui, ſans ſuccomber au travail, furent enlevés par la Peſte. Il avoit été fait Provéditeur de l'Hôpital, apellé la Maiſon de la Santé. Le Pere Chriſtoval Moreyra lui ayant ſuccédé, ne tarda pas à être frappé du mal Contagieux; mais guéri, comme par miracle, au moment qu'on le croyoit mort, il continua ſes ſervices avec la même ferveur. Les Peres Hautemire, & Montſaint recouvrérent auſſi la ſanté, & ne donnérent pas de moindres preuves d'un zéle courageux, & infatigable. Pluſieurs Freres Convers travailloient en même tems, en leur maniére, & avec édification.

XVIII. Il fournit juſqu'à la fin des Miniſtres, & des ſecours.

Comme le vigilant Provincial ne manqua point de Religieux de bonne volonté, qui s'offroient génereuſement à faire le ſacrifice de leur Vie; il fournit, autant que dura la Contagion, le nombre de Prêtres, & de Freres, dont on eut beſoin, pour empêcher, que dans cette Calamité publique, les Fidéles ne mouruſſent ſans Sacremens, ou faute de ſecours. Dans les Provinces de Portugal, & dans la Capitale du Royaume en particulier, pluſieurs furent redevables de leur ſalut à ſes charitables attentions.

XIX. Il fait bâtir le Couvent d'Almada; & le choiſit pour le lieu de ſa Retraite.

Dès que le Seigneur eut fait ceſſer ce redoutable Fleau, le Provincial de Portugal ſe mit en devoir d'éxécuter un deſſein, qu'il avoit conçu depuis long-tems; ce fut la Conſtruction du Couvent d'Almada ſur une Colline proche de Liſbonne. Ce lieu, à cauſe de la bonté de l'Air, pouvoit être regardé comme un aſyle, contre l'infection, qui produit de fréquentes maladies dans la Ville Royale. On lui accorda volontiers tout le Terrain néceſſaire; & outre les Penſions qu'il retiroit de la Cour, en qualité de Prédicateur de Sa Majeſté, il reçut des ſommes conſidérables d'un de ſes anciens Amis, apellé Georges de Sainte-Luce, Dominicain, Evêque de Malaca dans les Indes Orientales, ſoûmiſes aux Portugais. Avec ce ſecours il fit

LIVRE XXIX. FRANÇOIS FOREIRO.

bâtir un grand & vaste Monastére, environné de Murailles, qui s'étendant depuis le haut de la Colline jusqu'à la Vallée, renferment dans leur enceinte un beau Verger, & des Vignes. Le nouveau Couvent fut bientôt habité par des Religieux d'un mérite distingué. Foreiro se renferma avec eux dans cette délicieuse Retraite, pour ne s'occuper désormais que de la Priére, & de l'Etude.

XX. Utiles, & saintes occupations.

C'est-là qu'il composa quelques nouveaux Ouvrages, sur les Originaux Grecs, & Hébreux, & qu'il retoucha, avec un nouveau soin, ceux qu'il avoit déja composés. Dans la Préface de sa Version d'Isaye, il fait mention d'un Dictionnaire Hébraïque, qu'il avoit travaillé avec beaucoup d'application; de plusieurs Dissertations sur tous les Evangiles, qu'on lit pendant l'année; & de ses Commentaires sur tous les Livres des Prophêtes, sur le Pseautier, sur Job, & sur les Livres de Salomon. Tous ces différens Ouvrages auroient pû être donnés au Public dans le tems qu'il fut apellé au Concile de Trente. De nouvelles occupations, qui se succédérent les unes aux autres, depuis l'an 1560, jusqu'en 1571, empêchérent l'Auteur de mettre ses productions au jour; & lorsqu'il profitoit de ses premiers momens de loisir, pour satisfaire l'empressement des Sçavans, Dieu permit qu'un accident imprévu fit périr la meilleure partie de ses Ecrits. Ce fut dans cette occasion, que l'Auteur témoigna la préférence qu'il donnoit à son Commentaire sur Job: car tandis qu'un feu subit consumoit tout dans sa Cellule, il demanda à quelque Domestique, qui s'étoit jetté au milieu des flammes, pour sauver au moins quelques Papiers, si son Job avoit été épargné; il eut le plaisir de le trouver parmi ce qu'on avoit pû retirer de l'Incendie; & il se consola de la perte de tout le reste (1). Louis de Sousa, qui a rapporté ce Fait, dans son Histoire de la Province de Portugal, nous a appris en même tems, que ce précieux Manuscrit étoit actuellement entre ses mains; & il espéroit de le publier bientôt. Cependant il ne nous l'a point donné, empêché peut-être par la suite de ses occupations. Celles de Foreiro furent aussi troublées; & il ne trouva pas dans sa Retraite le repos qu'il avoit espéré d'y goûter.

XXI. Un Incendie fait périr presque tous ses Manuscrits.

XXII. Son Commentaire sur Job, est sauvé des Flammes.

(1) Commentarium verò in Job tanti, & præ omnibus habebat, ut cùm aliquando cella sua conflagraret igne fortuito erumpente, sedato igne quæsivit an saltem Job salvus & integer abiisset; cumque salvum accepisset, cætera igne absumta patienter tulit. Sic refert Sousa citatus Part. III, p. 494, addens extare etiamnum apud se opus illud auctori carissimum, & in ejus potestate esse, quin nec diu lucem desiderare publicam promittebat. *Echard Tom. II, pag. 262. Col. 2.*

Nous

XXIII. Les Troubles, dont tout le Royaume de Portugal est agité, en mettent dans sa Retraite.

Nous avons déja parlé de l'inquiétude, où l'expédition d'Afrique avoit jetté toute la Nation, avant & après la mort de Don Sébastien. Foreiro étoit tendrement aimé de ce Prince, qui faisoit toute l'espérance de ses Peuples; & ses anciennes liaisons avec la Famille Royale, le rendirent infiniment plus sensible aux Troubles qui agitoient tout le Royaume. La Guerre Civile, & Etrangére mit le comble à cette suite de calamités. Le Cardinal Don Henry, Fils d'Emmanuel, Roy de Portugal, & Oncle du Roy Sébastien, s'étoit fait couronner à Lisbonne, comme légitime Héritier du Trône. Mais étant dans les Ordres Sacrés, puisqu'il étoit Archevêque d'Evora; & d'ailleurs âgé de soixante-sept ans, tous ceux qui prétendoient à la même Couronne, commencérent dès-lors à faire agir leurs intrigues. Les Contendans étoient Philippe II Roy d'Espagne, Philibert Emmanuel Duc de Savoye; Ranuce Farnèse Duc de Parme; le Duc de Bragance; Catherine de Médicis Reine de France, qui reprenoit son Droit de fort loin, en remontant jusqu'à Don Sanche II Roy de Portugal. Le Pape même avoit ses prétentions, tant parce que le Portugal est Feudataire de l'Eglise Romaine, que parce que les dépouilles des Cardinaux reviennent au Siége Apostolique. Enfin Don Antoine Prieur de Crato, Fils naturel de l'Infant Don Louis, & Neveu du Cardinal Régnant, étoit résolu de faire valoir ses Droits. Ce jeune Prince avoit sçu gagner l'affection des Peuples; & Foreiro, qui avoit été son Précepteur, lui étoit toujours demeuré extrêmement attaché. Le Cardinal Henry n'étoit pas aussi bien disposé en faveur de son Neveu; mais ses amis ne désespéroient pas de le lui rendre favorable, d'autant plus que les Peuples souhaitoient avec ardeur d'avoir un Roy de leur Nation.

Hist. Eccl. Liv. CLXXIV, n. 110.

XXIV. Il s'attache à Don Antoine, qui aspire à la Couronne.

Les Etats de Portugal ayant été assemblés à Almerin, pour la Succession du Royaume, le Roy Henry n'y fut pas plutôt arrivé dans le mois de Janvier 1580, qu'il y tomba malade; & y mourut après avoir seulement régné un an, cinq mois, & cinq jours. On trouva dans son Testament, qu'il laissoit la Couronne à celui des Prétendans, qui, après un Examen juridique de ses Prétentions, en seroit déclaré le légitime Héritier, à moins que lui-même avec connoissance de Cause n'en eût décidé avant sa mort. On peut dire qu'il l'avoit déja fait par un Traité secret, passé l'année précédente entre lui & Philippe II. Si le Droit de ce Prince n'étoit pas le plus apparent; il ne pouvoit du moins manquer d'être le plus puissan-

Spondan. ad An. 1580. n. 1.

XXV. Le Roy Catholique y prétend aussi.

ment soutenu. Le Roy Catholique n'eut pas plutôt appris la mort de Henry, qu'il manda aux Gouverneurs du Royaume, de même qu'aux Etats, & à la Chambre de Lisbonne, qu'on eût à le proclamer Roy sans délai; qu'il étoit très-bien disposé en faveur de la Nation Portugaise; qu'il vouloit non-seulement en conserver les libertés & les Priviléges, mais encore les augmenter s'il étoit nécessaire : que si au contraire, on refusoit de se conformer à ses intentions, il étoit résolu de poursuivre son Droit par les Armes. Les Gouverneurs lui répondirent, qu'ils alloient lui envoyer des Députés, qui seroient chargés de conférer avec lui sur ses Demandes; & qu'ils le prioient de vouloir bien les écouter.

XXVI. Courte prospérité de D. Antoine.

Philippe prenant ces Négociations pour des refus, somma une seconde fois les Portugais, ou de le reconnoître, ou d'entrer en Guerre avec lui; & il commença à faire marcher ses Troupes. Cette démarche augmenta la Division, qui étoit déja parmi les Gouverneurs & le Peuple de Portugal; & le Prince Don Antoine voulut profiter de la Division, pour monter lui-même sur le Trône. Ayant grossi considérablement son parti, par le moyen surtout de l'Evêque de la Guarda, il se fit proclamer Roy à Santaren, le dix-neuviéme Juin 1580. Il écrivit aussitôt à toutes les Villes & à tous les Gouverneurs, de lever des Troupes, & de se disposer à éxécuter ses Ordres. De Santaren il alla à Lisbonne, où il fit son Entrée comme Roy de Portugal, le vingt-quatre de Juin. Il rendit ensuite un Edit, par lequel il déclaroit Philippe Ennemi de l'Etat, & tous ses Partisans traîtres à la Patrie. Mais les plus sages de ses Amis (entre lesquels étoit François Foreiro) prévoyant déja dans quel abîme il alloit se précipiter, lui conseilloient de se contenter de la qualité de Protecteur du Royaume, & de tâcher d'en venir à quelque accommodement avec le Roy Catholique. D. Antoine suivit des conseils moins pacifiques; & il eût lieu de s'en repentir. Il fut vaincu le vingt-cinquiéme d'Août, par Ferdinand, Fils du Duc d'Albe, qui commandoit l'Armée Espagnole; & son Armée Navale fut dans le même tems défaite par le Marquis de Santacruz près de l'embouchure du Tage. Quelques Auteurs ont cru, que Foreiro conçut une si grande douleur de la défaite de ses Portugais, qu'il en mourut (disent-ils) subitement (1).

XXVII. Dont Foreiro voit avec douleur la défaite.

(1) Post moderatam Quadriennio Provinciam Lusitanam, atque alios honores domi gestos, obiit tandem vir sapientissimus, in Cœnobio suâ ipsius industriâ constructo S. Pauli de Almada, in conspectu Ulissiponis urbis; & quidem subitâ, ut aiunt, morte,

LIVRE XXIX.

FRANÇOIS FOREIRO.

Mais quoique Nicolas-Antoine ait rapporté cette opinion, sur laquelle il ne paroît prendre aucun parti, les autres Historiens ne l'ont regardée que comme une Fable : en effet, la déroute des Portugais, battus sur Terre & sur Mer, arriva avant la fin d'Août 1580 ; & Foreiro, après quelques jours de Maladie, mourut en paix dans sa Retraite d'Almada, le dixiéme de Janvier 1581, ainsi que le remarque le Pere Echard, après Louis de Sousa. Nous ne parlons pas du sentiment d'un Auteur de nos jours, qui, dans sa continuation de l'Histoire Ecclésiastique, ne met cette mort qu'au mois de Janvier 1587. C'est une méprise.

XXVIII. Mort de François Foreiro.

Tom. II, pag. 262. Col. 1.

Hist. Eccl. Liv. CLXXVIII. n. 14.

Sixte de Sienne, qui avoit connu l'Illustre Foreiro, & qui avoit conversé familiérement avec lui à Rome, en parle ainsi dans le quatriéme Livre de sa Bibliothéque Sainte.

XXIX. Son Eloge par Sixte de Sienne.

« François Foreiro, Dominicain, natif de Lisbonne, Prédicateur du Roy de Portugal, habile Philosophe, excellent Théologien, très-versé dans les Langues, Latine, Greque, Hébraïque : & par la grande connoissance qu'il a de toutes choses, digne d'avoir été choisi par le Concile de Trente, pour travailler, avec plusieurs autres Sçavans, à la correction de toute la Bibliothéque Chrétienne, a fait sur l'Original Hébreu une Traduction éxacte, & Litérale des Livres de Job, de David, de Salomon, & de tous les Prophêtes. Son dessein dans ce grand Ouvrage a été de confirmer l'autorité de notre Vulgate, & de montrer que l'Auteur avoit rendu avec beaucoup de fidélité le sens naturel du Texte. Il a lui-même expliqué ces Livres Saints par de très-beaux Commentaires ; dans lesquels, après avoir mis dans un grand jour le véritable sens des Auteurs Sacrés, il a donné une idée si éxacte de tout ce qui peut servir à la parfaite intelligence de la Langue Sainte, & des Passages obscurs de l'Ecriture, qu'on peut assurer qu'il n'a point encore paru un Ouvrage, qui mérite plus justement que ceux-ci d'être apellé une Corne d'Abondance. L'Auteur, également recommandable par sa rare Erudition, & par l'intégrité de ses »

Six. Sen. Bibl. sanctæ Lib. IV, pag. 254. Col. 2.

postquam cedentes in adversa Ulissiponensi ripa Castellanis Albæ Ducis copiis Lucitanos suos vidisset, mærore vehementi animum hominis consternante, &c. *Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 326.*

Pendant que nous écrivons ceci, toute la France, & cette Ville Royale en particulier, ne retentissent que des louanges de l'invincible Monarque, que la Bataille de Fontenoy vient de couronner de Lauriers. Les Anglois, dit-on, s'y sont battus en Braves, & les François en Héros, sous les yeux, & la conduite de LOUIS XV ; qui peut dire aujourd'hui, avec autant de justice que le premier des Césars : *Veni, vidi, vici.*

11 de May 1745.

LIVRE XXIX.

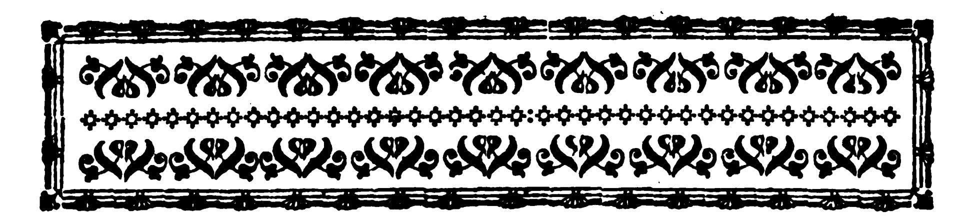
FRANÇOIS FOREIRO.

» Mœurs, vit encore en cette année 1566; & il continue heu» reusement son travail, appliqué jour & nuit à méditer les » saintes Ecritures, ou à les expliquer (1) ».

(1) Eosdem Libros lucidissimis explicavit Commentariis; in quibus verum ac Germanum Litteræ sensum aperiens, singulas Hebraïcæ Scripturæ particulas, dictiones, & vocalia dictionum puncta summo studio, & exactâ admodum diligentiâ expendit, peculiares Linguæ Sanctæ Idiomatismos ita elucidavit, & obscurissimos Prophetarum locos sic illustravit, ut nullum unquam opus, in hoc scribendi genere, prodierit in lucem, quod æquiùs possit cornucopiæ appellari. Vivit adhuc usque ad humanæ salutis, annum 1566, Doctrinâ, & morum integritate celebris, & in sancta divinorum voluminum explanatione diu noctuque perseverat. *Ibid.*

Fin du vingt-neuvième Livre.





HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES DE L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE.

LIVRE TRENTIÉME.

SAINT LOUIS BERTRAND, APÔTRE DES INDES OCCIDENTALES, DANS LE SEIZIEME SIECLE.

LIVRE XXX.

SAINT LOUIS BERTRAND.



La Vie de Saint Louis Bertrand, écrite avec beaucoup d'éxactitude par Jean Lopez Evêque de Monopoli, & abrégée dans la Bulle de sa Canonisation, nous présente le modéle d'un parfait disciple de Jesus-Christ, c'est-à-dire, d'un Homme véritablement Religieux, & toujours pénitent; en qui on a vû éclater toutes les héroïques vertus, qui font les Apôtres, & les Saints du premier Ordre.

Jo. Lopez IV. Part. Lib. III, Hist. Bullar. Ord. Tom. VI, pag. 274.

I. Patrie, & Parens du Saint.

Il naquit dans la Ville de Valence en Espagne, le premier jour de Janvier 1526, sous le Régne de Charles-Quint, & le Pontificat de Clément VII. Son pere nommé Jean-Louis Bertrand, Notaire de profession, & sa mere Jeanne-Anne Exarch, vivoient dans le Siécle selon les régles de l'Evangile; & ils inspirérent à leur nombreuse Famille les sentimens de Religion, d'honneur, & de probité dont ils étoient remplis. Tous leurs enfans, au nombre de neuf, répondirent aux soins

LIVRE XXX.

SAINT LOUIS BERTRAND.

d'une éducation Chrétienne. Si Louis Bertand, l'aîné de ses freres, atira d'abord les attentions particuliéres de ses pieux Parens ; il porta aussi plus loin la sainteté : & il commença à y travailler presqu'en commençant à vivre. Dès ses jeunes années, il parut vouloir marcher sur les traces de S. Vincent Ferrier : il avoit l'honneur d'être son parent selon la chair (1) ; mais il s'efforça de lui être encore plus semblable selon l'esprit, par l'imitation de toutes ses vertus. Le Seigneur bénit cette sainte émulation, dont sa Grace étoit le principe. La plus précieuse faveur qu'il ait accordée à notre Saint, c'est de l'avoir toujours conduit comme par la main, en le faisant triompher de lui-même ; l'éloignant des occasions qui auroient pû lui ravir son innocence, ou ternir la pureté de son cœur ; & ne lui inspirant de bonne heure, que du mépris pour les choses de la terre, du goût pour celles du Ciel, & un saint empressement pour sa perfection.

II. Il se propose S. Vincent Ferrier pour modéle.

C'est ce que l'on remarqua dans la premiére enfance de Louis Bertand : en croissant en âge, il crut aussi en sagesse, & en vertu. Docile aux Instructions d'un Maître intérieur, il parut prévénir celles de ses Parens, pour s'éxercer dans toutes les Pratiques de la vie Chrétienne. Il aimoit la retraite ; il prioit souvent, & avec ferveur : & avant que la chair pût se révolter contre l'esprit, il l'avoit déja accoutumée à lui obéir, par des mortifications, dont un âge si tendre étoit à peine capable. On ne le trouvoit ordinairement qu'à genoux dans les endroits les moins fréquentés de la maison : & s'il fuyoit avec soin les frivoles amusemens, ou les dissipations des autres enfans, il n'évitoit pas moins scrupuleusement tout ce qui flate les sens, soit dans le repos du lit, soit dans la délicatesse de la table. Il mangeoit fort peu ; & lorsqu'il pouvoit tromper la vigilance de sa mere, il ne dormoit que sur la terre nue, ou sur quelques morceaux de bois (2).

III. Vertus de son Enfance.

Obligé depuis de fréquenter les Ecoles, ses progrés dans l'étude des Belles-Lettres furent considérables ; & la contagion

IV. Saintes occupations de sa jeunesse.

(1) In Parochiali sancti Stephani Ecclesia, eodemque fonte, quo olim S. Vincentius Ferrerius in Christo renatus fuerat, Baptizatus fuit ; ut sanctum, cui Ludovicus Carnali prosapia junctus erat, communi etiam regenerationis propinquitate attingeret, &c. *In Bull. Canoniz. Bullar. ut sp.*

(2) Crescente ætate crevit pariter virtutum amor, & erga res divinas pronus affectus. Vix pueritiæ limen attigerat, quando notatus fuit crebrò ad solitudinem cubiculi sese recipere, ut geniculans prolixæ orationi incumberet. Illic Dominum in se loquentem audiens, suimet corpusculi robustus domitor evasit ; illic spretâ delicati cubilis mollitie, aut humi, aut duro in ligno modicum somnum capiebat ; illic jejuniis, victuique parcissimo corpus assuescere docuit, ac variis pœnitentiæ austeritatibus extenuare cœpit, &c. *Bulla Canoniz. ut sp.*

de l'éxemple n'affoiblit point sa piété; parce que redoublant sa vigilance sur lui-même, à mesure qu'il sentoit plus le danger, il ne perdoit guéres la présence de Dieu. Il cherchoit le Seigneur dans la simplicité de son cœur; & il mérita d'entendre sa voix, dans les pieux éxercices, qui faisoient en même tems ses chastes délices, & sa premiére occupation: je veux dire dans de saintes Lectures, dans l'assiduité à l'Oraison, dans ses entretiens avec quelques Serviteurs de Dieu, avec lesquels il aimoit à converser, & dans le fréquent usage des Sacremens.

V. Louis Bertrand veut se retirer dans un Désert, pour n'être point souillé par la Contagion du Siécle.

Un jeune homme qui vivoit de la sorte, ne pouvoit être que d'un grand éxemple dans Ville de Valence. Aussi le regardoit-on déja avec respect, & on ne l'apelloit que le petit Saint. Louis Bertrand pensoit bien autrement de lui-même; il ne croyoit pas avoir encore bien commencé à servir Dieu, & à travailler à son Salut. Soit pour fuir les applaudissemens, & les louanges des hommes, soit par le seul désir de vivre désormais dans un plus grand recueillement, il résolut de sortir sécretement de la maison Paternelle, & de se retirer dans une espéce de Désert, pour n'être connu que de Dieu seul. Il commença en effet d'éxécuter son dessein; & en se retirant, il laissa une Lettre fort touchante, adressée à son pere, pour lui rendre compte de sa conduite, & le prier d'agréer sa retaite. Appuyé sur la pureté de ses intentions, il osa se flater qu'elles ne déplairoient pas à ses Parens, dont il connoissoit la piété: il se trompa: une retraite si peu attendue les déconcerta tous. Sa vertueuse mere, déja malade, sentit si vivement l'absence d'un fils tendrement aimé, qu'elle en fut réduite à l'extrémité. On fit courir après lui en diligence: ceux qui s'étoient chargés de la commission, prirent les plus justes mesures pour ne pas le manquer; quelques-uns le joignirent à sept lieues de Valence, proche une Fontaine, & ils eurent le bonheur de le ramener dans la maison de son pere.

VI. Il entre dans l'Etat Ecclésiastique.

Le retour de Louis Bertrand, qui combla de joye toute la Famille, rendit la santé à sa mere. Mais on perdit dès-lors toute espérance de pouvoir jamais l'engager dans le Mariage: on lui permit de prendre l'Habit Ecclésiastique, de vivre selon les mouvemens que lui donneroit le saint Esprit, & de contenter sa charité dans la distribution des Aumônes C'étoit le prendre par le bon endroit: le pieux jeune homme sçut bien profiter de cette liberté, pour acquérir de nouveaux mérites. Sans négliger l'Etude, il visitoit plus assidument les Eglises, &

les Hôpitaux : son plaisir étoit de servir de ses mains les Malades, de consoler, & de soulager les Pauvres & les affligés. Mais toutes ces œuvres de Piété ne remplissoient pas encore le désir qu'il avoit de tendre à la plus haute perfection. Pour imiter plus parfaitement saint Vincent Ferrier, il voulut faire comme lui le sacrifice de sa liberté, dans le même état de vie. Après de ferventes Priéres, & des Jeûnes rigoureux, pour mériter de connoître la volonté du Seigneur; s'étant déja éxercé dans la Maison de son Pere, à toutes les pratiques du Cloître, il alla demander l'Habit de saint Dominique au Prieur du Couvent de Valence. Sa ferveur, son innocence, sa réputation lui auroient bientôt procuré, ce qu'il demandoit avec autant d'instance que d'humilité, si la délicatesse de sa complexion, & son âge encore tendre n'avoient été alors un obstacle à l'accomplissement de ses désirs. Son Pere représenta, peut-être avec quelque éxagération, les infirmités de son Fils; & il se fit promettre par le Supérieur du Couvent de Valence, qu'il ne le recevroit pas tant qu'il seroit en Charge.

VII. Demande l'Habit de saint Dominique.

Saint Louis Bertrand n'étoit que dans sa quinziéme année; & la vie si pure, qu'il avoit menée jusqu'alors, ne l'empêchoit pas d'attribuer à ses péchés le retardement de son sacrifice. Cependant il ne perdit point l'espérance de se voir un jour revêtu de l'Habit Religieux. Il continua donc à solliciter cette Grace; & se servant de tous les moyens, que son ingénieuse piété pouvoit lui inspirer, il se trouvoit le plus souvent qu'il lui étoit possible, à la compagnie de ceux, dont il vouloit embrasser l'Institut, & imiter les éxemples. Il alloit quelquefois travailler dans leur Jardin, pour jouir quelques momens de leur conversation. On le voyoit presque continuellement dans leur Eglise : peu content d'y avoir prié pendant plusieurs heures du jour, il s'y cachoit souvent avec adresse, par le désir d'y passer la nuit en Oraison, d'assister aux Offices, & d'entendre les Exhortations, que le Supérieur faisoit à sa Communauté, ou le Pere Maître à ses Novices.

VIII. Ferveur, persévérance.

Une fidélité si constante ne permit pas de douter, que sa Vocation ne vint de Dieu; & on fit moins d'attention à tout le reste. Le Pere Jean Micon, Homme d'une éminente Sainteté, ayant succédé au Pere Jacques Ferran, dans la Charge de Prieur, il donna publiquement l'Habit de son Ordre au saint Postulant, malgré les Représentations, les Priéres, & les menaces de son Pere. Ce fut le vingt-sixiéme d'Août 1544, dans la dix-neuviéme année de son âge, que Louis Bertrand obtint enfin

enfin par sa persévérance, ce qui ne pouvoit être refusé à son mérite. On ne laissa pas de mettre sa constance à de nouvelles épreuves. Les Parens, & tous les Amis de la Famille renouvellérent leurs vives instances, pour lui faire abandonner son dessein, sous prétexte que sa santé étoit trop foible pour soutenir les rigueurs de la Régle. Le Saint, obligé de les écouter, répondit sagement à toutes leurs raisons, à leurs discours, & à leurs Lettres : & comme il étoit conduit par l'esprit de Dieu, il parut si supérieur à toutes leurs difficultés, qu'il fit taire les uns ; & obligea les autres de louer sa résolution. Son Pere & sa Mere furent de ce nombre : non-seulement ils cessérent de l'inquiéter, mais ils l'exhortérent à persévérer ; & se félicitérent d'avoir reçu du Ciel, un Fils qui sembloit déja faire revivre saint Vincent Ferrier. Nous avons dit que c'étoit en effet le glorieux dessein, que Louis Bertrand avoit conçu dès ses premiéres années ; il travailloit tous les jours à le mettre en éxécution ; mais en prenant l'Habit de saint Dominique, il s'y appliqua avec une nouvelle ferveur ; & les progrès qu'il fit dès-lors dans la vertu furent si beaux, qu'on ne se lassoit pas d'admirer dans la suite de ses actions, ce qu'on lisoit avec édification, dans l'Histoire de celui qui lui servoit de modéle (1). IX. Il entre dans le Couvent de Valence.

La Providence, pour favoriser ses justes désirs, lui donna en même tems un guide, qui pouvoit le conduire bien loin dans les Sentiers de la Perfection Chrétienne, & Religieuse. Ce fut le Pere Jean Mico (ou Micon) son premier Supérieur, & depuis son Pere Maître. C'étoit un de ces hommes rares, puissans en œuvres & en paroles, en qui le Saint-Esprit se plait à répandre ses Graces, avec d'autant plus de profusion, qu'ils n'en négligent aucune. Les liaisons particuliéres, que cet excellent Religieux eût avec saint Louis Bertrand, & les secours qu'il lui donna pour le faire arriver à la plus haute Sainteté, méritent que nous le fassions connoître lui-même, en plaçant ici l'Abrégé de sa Vie. X. On lui donne un excellent Maître.

Jean Micon, né à Palamar, Bourg du Comté d'Albayda dans le Royaume de Valence, n'avoit reçu de ses pauvres Parens, qui vivoient du travail de leurs mains dans des occupations champêtres, que les foibles commencemens d'une Education Chrétienne, quelques Leçons de Piété, ou des exem- XI. Histoire abrégée de Jean Micon.

(1) Non fine magna cum Domesticis lucta, Ordini sancti Dominici nomen dedit, in Conventu Prædicatorum Valentino ; & Religionis Habitu suscepto præclara sancti Vincentii Ferrerii ejusdem Familiæ celeberrimi alumni vestigia sibi sequenda proposuit, ejus exemplo in omnium virtutum genere proficiens, genitoris querelas, & blanditias invicto animo superavit, &c. *Bul. Canoniz. et sp.*

LIVRE XXX.

SAINT LOUIS BERTRAND.

Vide Didacum Hist. Prov. Arago. Lib. V, Cap. LIII, LIV, &c. Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 568.
Echard. Tom. II, pag. 154.

ples qui lui servirent d'abord à vivre dans la crainte de Dieu, en l'éloignant du péché. Mais la nature, moins avare à son égard que la fortune, l'avoit enrichi de ses Dons. A un naturel heureux, docile, porté à la Vertu, il joignoit les qualités d'un esprit aisé, liant, juste, étendu, capable des Sciences, une imagination vive & féconde, autant de mémoire, que de facilité à expliquer nettement, & proprement ses pensées; enfin une grande horreur du vice, & une pudeur naturelle, qui représentoit sur son front l'innocence & la beauté de son Ame.

Occupé d'abord comme David à garder un petit Troupeau de Brebis, qui faisoient toutes les Richesses de son Pere; Micon imitoit déja, sans le sçavoir, les Vertus de ce saint Prophête. Au milieu des Champs, & des Déserts, il admiroit, selon sa portée, les beautés du Ciel, & chantoit les louanges de son Créateur. Tout l'élevoit à la connoissance, ou à l'amour de ce premier Etre: & il faisoit tout servir à son avancement dans la perfection, en pratiquant bien plus éxactement la Loi du Seigneur, qu'il n'étoit alors en état d'en connoître toute la Sainteté, & l'étendue. On lui avoit appris à lire; & on lui fournissoit souvent l'occasion d'assister aux Instructions de la Paroisse. C'étoit autant de précieux avantages, dont le jeune Berger profitoit merveilleusement, & pour lui-même, & pour ses Camarades, occupés comme lui à paître leurs Troupeaux sur les Montagnes d'Albayda. Il ne leur parloit ordinairement que de ce qu'il avoit lû dans quelque Livre de Piété; où il leur répétoit avec beaucoup de grace, ce qu'il pouvoit avoir retenu en entendant quelque Prédicateur: & il les accoutumoit à faire avec lui la Priére plusieurs fois le jour.

Jean Micon avoit passé de la sorte une partie de sa jeunesse dans une Profession innocente; lorsque ses Parens admirant en lui les Dons de la Grace, résolurent de faire un effort pour l'avancer dans les Etudes. Jamais dépense ne fut faite plus à propos. Le jeune Etudiant profita si bien des Leçons de ses Maîtres, que faisant tous les jours de nouveaux progrès dans les Sciences & dans la Vertu, il pouvoit être proposé comme un éxemple à tous ceux qui fréquentoient les Ecoles. Lorsqu'il demanda l'Habit de saint Dominique dans le Couvent de Luchente, on le lui donna avec joye; & celui de Saragosse l'afilia depuis avec le même plaisir. Ayant été ordonné Prêtre par l'Archevêque de Séville, & fini son Cours de Théologie dans l'Université de Salamanque, il reçut depuis le Bonnet de Docteur dans celle de Valence.

On rapporte bien des Faits, qui ne font pas moins l'Eloge de sa rare Piété, que de sa profonde Erudition, de sa prudence, & de ses talens. Mais tout cela ne doit point entrer dans un abrégé: le détail nous éloigneroit trop de notre principal sujet. Il suffit de dire, qu'après avoir brillé dans plusieurs Universités; instruit, & édifié les Peuples dans les Chaires; & donné d'illustres preuves de son discernement, soit dans la Direction des Ames, ou dans la conduite de quelques Monastéres, où il avoit fait revivre l'esprit de notre saint Fondateur, ayant été mis à la tête de toute la Province d'Espagne, selon les vœux de l'Empereur Charles-Quint, qui l'honoroit de son estime, il avança plus lui seul l'Ouvrage de la Réforme, dans un grand nombre de Maisons Religieuses, que n'avoient fait plusieurs de ses Prédécesseurs, quelque sages, & zélés qu'ils fussent pour la gloire de leur Ordre.

Ce grand succès persuadant à l'Empereur, que cet homme extraordinaire étoit capable de faire réussir tout ce qu'il entreprendroit, Sa Majesté lui écrivit pour le prier de travailler dans le Royaume de Valence, à l'Instruction & à la Conversion des Maures; comme quelques-uns de ses Freres s'employoient alors à convertir ceux qui étoient répandus dans le Royaume d'Aragon. Le saint Religieux reçut cet ordre du Prince, comme s'il venoit de Dieu; il considéra moins la difficulté de l'entreprise, que l'avantage qui en reviendroit à l'Eglise, & à plusieurs milliers d'Infidéles, qu'on apelloit de nouveaux Chrétiens; mais qui en effet ignoroient, ou détestoient même les Loix du Christianisme. L'Empereur avoit cette affaire extrêmement à cœur; & le fervent Prédicateur l'entreprit avec encore plus de zéle. Si la force du Discours, l'éclat des Vertus, ou la voix des Miracles suffisoient pour changer les volontés, & les cœurs, le nombre de Conversions auroient été bien grand: nous n'oserions assurer qu'il y en eût plusieurs de solides. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans le cours de cette pénible Mission, notre Prédicateur mérita plus d'une fois l'admiration, & les louanges de l'Evêque de Calahorra, & du Duc de Candie, l'illustre S. François de Borgia, tous deux témoins de ses Travaux, & de ses Victoires.

Je dis de ses Victoires; car, dans ses fréquentes disputes avec les Docteurs des Maures, il leur prouva si solidement la Divinité de la Religion de JESUS-CHRIST, & les absurdités de celle de leur faux Prophête, qu'il les réduisit souvent à un honteux silence. Les plus sçavans dans la Loi de Mahomet,

LIVRE XXX.

SAINT LOUIS BERTRAND.

quoique toujours opiniâtres dans l'erreur, avouérent plus d'une fois leur défaite; & dirent assez publiquement, que le Pere Micon, qu'on leur opposoit, étoit véritablement un Grand Homme, & qu'ils n'en connoissoient pas de plus habile parmi les Chrétiens. Ils auroient pû ajouter que sa sainteté n'étoit pas moindre que sa science: ils en avoient bien des preuves, puisqu'ils ne pouvoient contester la réalité des Miracles qu'ils lui avoient vû faire.

L'Historien Aragonois, que nous suivons, assure que cet Homme Apostolique prêchant un jour devant une multitude de Maures, assemblés dans une Place Publique, après avoir essayé de frapper la dureté de leur cœur, par un Discours très-patétique, poussé sans doute par l'Esprit de Dieu, il dit à ces Infidéles : « Si vous me promettez de croire en JESUS-» CHRIST, & de renoncer sincérement à vos superstitions, » je m'oblige à ressusciter un mort en votre présence ». Il est étonnant que l'offre n'ait pas été acceptée; mais la crainte l'emporta cette fois sur la curiosité. Les Mahométans, ajoute cet Auteur, sçavoient assez ce que ce saint Homme pouvoit auprès de Dieu; & ils ne voulurent pas tirer de lui une nouvelle preuve de la vérité de notre Religion, qu'ils n'avoient aucune envie d'embrasser.

Didac. ut sp.

Nicolas-Antoine, dans sa Bibliothéque d'Espagne, ne rend pas un témoignage moins glorieux à la mémoire de ce grand Serviteur de Dieu (1). Le zéle du Salut des Ames, qui le dévoroit ne lui permettoit pas de négliger aucun des moyens qui pouvoient retirer les hommes du vice, ou de l'erreur. Lorsque ses Infirmités ne lui laissoient point la liberté de continuer les autres fonctions du saint Ministére, il écrivoit quelques Livres propres à exciter la Foi des Fidéles, & leur reconnoissance envers JESUS-CHRIST. On nous a conservé son Traité *du précieux Sang*, & quelques autres Ouvrages de Piété, tout remplis de lumiére, & d'onction.

XII. Dans quelles maximes de perfection, le Bienheureux Jean Micon éleve saint Louis Bertrand.

Tel étoit le Bienheureux Jean Micon, l'un des plus saints Prédicateurs de son Siécle, & des plus expérimentés Maîtres de la Vie Spirituelle. Il gouvernoit pour la seconde fois la Communauté des Dominicains de Valence en 1544, lorsque saint Louis Bertrand se mit entre ses mains, pour être formé sur

(1) F. Joannes Micon, Ordinis Prædicatorum, Valentinus gente, Patriâ verò ex Palomar Vallis d'Albayda nuncupati oppido, in hoc religiosissimo Ordine Sacræ Theologiæ fuit Magister, concionandi munere præstantissimus; floruitque dum viveret, omnimodæ virtutis & sanctimoniæ famâ; miraculis etiam fulsit, &c. *Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag.* 568.

ses maximes, & ses éxemples, dans la Profession de la même Régle. Un tel Maître méritoit d'avoir un tel Disciple. Aussi donna-t-il toutes ses attentions, à cultiver, & à perfectionner toujours ces précieuses semences de vertu, que la Grace avoit mises dans l'Ame de son Eleve. Il lui apprit à mourir à luimême, & à sa propre volonté, pour ne vivre que de l'Esprit de JESUS-CHRIST : à aimer la Croix, les Humiliations, le mépris des Créatures : à ne s'attacher à rien, afin de conserver toujours la pureté de cœur : à bien distinguer ce qui vient de la Nature, ou de la Grace, du bon, ou du mauvais Esprit : à ne point rechercher des voyes extraordinaires, mais à demeurer toujours sous la main de Dieu, content de le servir dans les saintes Pratiques de l'Humilité, de la Charité, & de l'Obéïssance, parmi les privations & les aridités, comme dans les consolations intérieures.

XIII. Le Saint fait ses Vœux.

Louis Bertrand étoit déja à portée de ces Leçons de perfection ; il les gravoit profondément dans son cœur ; & ce qu'il avoit fait jusqu'alors avec édification, il le fit depuis avec un nouveau mérite, & une plus parfaite assurance. Après son année de Noviciat, on reçut ses Vœux Solemnels, on lui fit continuer ses Etudes de Théologie ; & on ne tarda pas à lui signifier de se tenir prêt pour être ordonné Prêtre par l'Archevêque de Valence. Ce fut avant la fin de 1547, n'ayant pas encore fini sa vingt-deuxiéme année, qu'il reçut, avec l'Imposition des mains, la plénitude de l'esprit Sacerdotal *. On peut bien juger, par tout ce qui a été dit, quelles furent les dispositions de son Ame ; & avec quel renouvellement de Foi & de Piété, il s'étoit préparé à recevoir un Sacrement, dont l'éxercice demanderoit la pureté des Anges.

XIV. Il est ordonné Prêtre dans sa vingt-deuxiéme année.

XV. Avec quels sentimens il approche des Saints Autels.

Son amour respectueux pour l'Auguste Sacrement de nos Autels, & le mérite de l'obéïssance adoucirent la peine, qu'il avoit d'être élevé au Sacerdoce, surtout dans un âge si peu avancé. On remarque cependant que depuis son Ordination, ses infirmités, ni ses maladies ne pouvoient l'empêcher d'offrir presque tous les jours les saints Mystéres ; il s'y préparoit par une Oraison de plusieurs heures ; quoique sa vie fût si pure, & si pénitente, il se confessoit fréquenment, & toujours avec de très-grands sentimens de contrition. Sa modestie An-

(*) Le Décret du Concile de Trente, qui prescrit l'âge de vingt-cinq ans commencés, pour recevoir la Prêtrise, n'étoit pas encore publié : *Ad Sacrum Presbiteratûs Ordinem Promotus, anno 1547, ætatis 22, non enim vulgatum fuerat Sacri Concilii Tridentini Decretum.* Bullar. Ord. Tom. VI, pag. 281. Not. 9.

gélique, sa ferveur, & un torrent de larmes, dont il baignoit ordinairement l'Autel, inspiroient de la dévotion à tous les Assistans. On eût dit que son cœur étoit plongé dans une fournaise ardente, tout embrasé de ces sacrées flammes, qui font le bonheur des Séraphins, & dont l'impression paroissoit sur la face du saint Ministre.

XVI. Crainte des Jugemens de Dieu.

Mais ni ces Graces extraordinaires, qu'il recevoit avec le Pain de Vie; ni les Consolations, dont son cœur étoit quelquefois innondé dans la ferveur de ses Oraisons; ni les rudes Pénitences, dont il affligeoit continuellement sa chair, ne diminuoient jamais en lui la crainte des Jugemens de Dieu. La vûe d'une Justice infinie, & offensée; le jettoit quelquefois dans de mortelles frayeurs, & le pénétroit jusqu'aux os. Ce qui étoit aux autres quelque sujet de joye, ou de consolation, devenoit pour lui une matiére de soupirs, & de gémissemens. Lorsque ses Freres l'exhortoient quelquefois à modérer un peu la rigueur de ses Pénitences, & à délasser son esprit, par une honnête recréation, ou il ne répondoit que par ses larmes, ou il leur disoit avec autant de modestie que de douleur : « Hélas, ne voulez-vous point que je pleure, & que » je gémisse dans l'amertume de mon cœur ? ou pouvez-vous » éxiger de moi, que je me réjouisse ; tandis que misérable » pécheur, j'ignore si Dieu n'a pas déja prononcé contre moi la » Sentence d'une mort éternelle, pour punir mes péchés »?

XVII. Sévére Pénitence.

Cette crainte salutaire, modérée cependant par une égale confiance en la Miséricorde du Seigneur, conservoit dans ce Juste toutes les autres Vertus; & augmentoit toujours en lui l'esprit d'humilité, & de pénitence. Nous ne rapporterons point les divers genres de mortifications, dont il se servoit pour faire souffrir à son corps, & à tous ses sens, une espéce de martyre continuel. Saint Louis Bertrand n'est pas le premier, qui ait ajouté à une parfaite innocence, dont il fut toujours infiniment jaloux, une sévére pénitence, qui n'a pas moins duré que sa vie. C'est un effet de la Grace, que nous admirons dans bien des Héros Chrétiens. Mais on peut justement s'étonner, qu'un corps naturellement foible, & sujet à de fréquentes infirmités, ait pû long-tems résister aux plus grandes Austérités, à des veilles continuelles, & à tous les Travaux de l'Apostolat.

XVIII. De quelle maniére saint Louis Bertrand se prépare à l'Apostolat.

C'est aux Fonctions de ce saint Ministére, qu'il se sentoit apellé, tant par un attrait particulier, que par sa Vocation à l'Ordre de saint Dominique. Il continua cependant à s'éprou-

ver lui-même; & il voulut s'éxercer pendant plusieurs années sous les Loix de l'Obéïssance, avant que d'entrer dans cette glorieuse Carriére. Il estimoit trop les avantages, qu'il trouvoit en la compagnie de son premier Guide, pour ne pas souhaiter de vivre avec lui, & de se conduire par ses conseils, aussi long-tems que la Providence le permettroit. Le Pere Jean Micon, ayant été nommé l'an 1548 pour être le premier Supérieur du Couvent de Lombay, fondé depuis peu par le Duc de Candie, Louis Bertrand demanda comme une grace la permission de le suivre: ils travillérent de concert à établir cette nouvelle Maison, dans la plus éxacte Observance. C'étoient deux Saints, qui, toujours conduits par un même esprit, & animés du même zéle de la gloire de Dieu, marchoient d'un pas égal dans les Sentiers de la perfection; & ne donnoient que des éxemples de Sainteté; soit aux Peuples, qui venoient recevoir leurs Instructions; soit à leurs Freres, qui avoient le bonheur de jouir de leur conversation dans le même Sanctuaire. Celui-là, dans un sage silence, admiroit les progrès surprenans du jeune Religieux: & celui-ci n'avoit les yeux ouverts que sur les Vertus de son ancien Maître; à qui il se faisoit toujours un devoir d'obeïr avec la docilité d'un Disciple.

Ils ne jouirent que peu de tems l'un & l'autre d'une consolation si pure. Louis Bertrand, en apprenant la maladie dangereuse de son Pere, reçut l'ordre de ses Supérieurs, qui le rapelloient à Valence, pour assister le Malade, & consoler la Famille affligée. Le Saint se mit aussitôt en chemin. La charité & la tendresse, qu'il conservoit toujours pour celui, qui lui avoit donné la vie, ne lui permirent pas d'user d'aucun délai; & le rendirent attentif à tout ce qui pouvoit lui procurer une sainte mort. Sa fermeté en cette occasion égala sa vigilance. Il voulut recevoir les derniers soupirs, avec la Bénédiction d'un Pere mourant: & il redoubla l'ardeur de ses Priéres, pour avancer le Repos de son Ame.

XIX. Il assiste son Pere à la mort.

Quoique saint Louis Bertrand n'eût pas accompli sa vingtsixiéme année, au mois de Septembre 1551, la Communauté de Valence ne fit point difficulté de lui confier dès-lors l'Education des Novices. On connoissoit sa prudence, sa sagesse, sa charité: on crut que tant de bonnes qualités, dont il étoit doué, pouvoient bien suppléer à l'âge, & le mettre en état de faire de grands fruits, dans l'Emploi peut-être le plus important de la Religion. On ne se trompa pas. La maniére, dont il s'acquitta de cette Charge; les sages maximes qu'il suivit; &

XX. On le charge de l'Education des Novices.

le grand nombre des bons Sujets qu'il forma, l'ont toujours fait considérer dans tout son Ordre, comme un modéle, sur lequel doivent se régler ceux, qui se trouvent chargés du même Emploi.

XXI. Zéle, vigilance, sages attentions.

Comme il avoit sçu obéïr, il sçut aussi commander, & faire aimer le Commandement. Ses premiéres Leçons étoient toujours l'éxemple qu'il donnoit, commençant à exprimer par ses actions, ce qu'il vouloit ordonner ou inspirer aux autres. L'avancement spirituel, & le Salut de ses Novices, étoit l'unique objet qu'il se proposoit dans ses corrections, toujours accompagnées de discrétion & de douceur. La seule charité régloit sa conduite; & on ne le soupçonna jamais d'agir par caprice, ou par humeur. Il gagna d'abord l'affection de ceux qui devoient lui obéïr; parce qu'ils ne doutoient pas que, soit qu'il les louât, ou qu'il les reprit, il ne le fit pour leur bien. Il les aimoit en effet, & il les aimoit tendrement. Toujours vigilant sur leurs besoins spirituels, ou corporels, il compatissoit à leur foiblesse, modéroit leur ardeur pour la Pénitence, dissipoit leur crainte, ou leurs scrupules, encourageoit les timides, animoit les lâches; prenoit un soin égal de la santé, & de la conservation de tous. Il leur apprenoit à faire Oraison; à renoncer à leur propre volonté; à se défier d'eux-mêmes; & les accoutumoit à ne pas suivre leurs inclinations, même dans les plus petites choses, afin que ces premiéres victoires sur leurs propres passions, les disposassent à en remporter un jour de plus grandes sur le Monde, & sur le Démon.

XXII. Régles de conduite, que le Saint suivit toujours.

Persuadé cependant qu'il se rendroit lui-même coupable devant Dieu, si en laissant les fautes impunies, il donnoit lieu aux trangressions de la Régle; & que c'est une illusion d'espérer qu'un Novice, qui n'est pas régulier dans son Noviciat, le deviendra dans la suite, il étoit extrêmement éxact à punir les moindres défauts. Mais il prenoit sagement son tems, pour ne jamais faire la correction, que lorsqu'il pouvoit espérer qu'elle auroit son effet; & il ne manquoit pas de faire lui-même une partie de la Pénitence, qu'il avoit été obligé d'imposer. Le grand désir qu'avoit saint Louis de conserver, autant qu'il étoit en lui, la Religion dans toute sa pureté, le rendit facile à renvoyer au Siécle ceux, qui, après les avertissemens & les corrections, ne devenoient pas meilleurs. Il étoit persuadé (& l'expérience ne montre que trop la vérité de cette maxime) qu'il est infiniment plus expédient, & plus avantageux à un Corps, d'avoir peu de Sujets, mais éxacts, & fidéles à leur Vocation,

Vocation, que d'en avoir un grand nombre de ceux, qui se contentant de Professer un état de Sainteté, se mettent peu en peine de se sanctifier. Dès-là qu'ils ne travaillent point à faire honneur à leur Habit, ils le deshonorent.

XXIII. Discernement des esprits.

Le discernement des esprits, qualité bien nécessaire à un Maître des Novices, étoit admirable dans notre Saint. Il en donna plusieurs preuves : nous n'en rapporterons que celle ci : deux jeunes Religieux non Profès, & fort scrupuleux, le consultoient souvent, & marquoient, du moins par leurs paroles, un grand désir de bien régler leur conscience, & de pratiquer ce qu'il y avoit de plus parfait dans leur Etat. Cependant ils ne faisoient rien de ce que leur Maître leur prescrivoit. Il prédit à l'un & à l'autre qu'ils quitteroient l'Habit. Il fit la même réponse à un troisiéme, qui vouloit sçavoir son sentiment sur une révélation, dont il s'imaginoit avoir été favorisé. La legereté de votre esprit, lui dit le Saint, vous fera passer par bien des états ; vous voudrez essayer de tout ; & sans vous fixer à rien, vous rentrerez enfin dans le Siécle, où vous ne serez point heureux. Tout cela se vérifia.

XXIV. Les exemples du Saint, & la ferveur de ses Novices augmentent dans toute la Communauté l'amour de la vie réguliére.

Nous ne parlerons point ici des attentions particuliéres de saint Louis Bertrand, pour apprende aux jeunes Etudians, la maniére de sanctifier leurs Etudes ; ni de ses sages Instructions pour former les Freres Lais à une solide Piété, en les éxerçant dans les Pratiques de l'humilité Chrétienne, & de toutes les Vertus convenables à leur Profession. Le bel ordre qu'il faisoit régner dans le Noviciat, parut renouveller dans toute la Communauté l'amour de la Vie réguliére, & l'Esprit de ferveur. Sa réputation en devint plus éclatante dans la Ville de Valence ; & bien des Personnes de tout âge s'adressoient avec confiance à lui, pour se décider par ses lumiéres dans leurs doutes, & dans leurs affaires les plus embarrassantes. Le célébre Jean Micon, dont nous avons déja parlé, se trouvant pour la troisiéme fois à la tête de la Communauté, avoit lui-même tant déférence aux sentimens du Serviteur de Dieu, qu'il avoit coutume de lui envoyer tous ceux qui venoient lui proposer leurs peines, & leurs difficultés.

Ces deux saints Amis se prévenoient, & s'aidoient mutuellement, pour avancer toujours l'œuvre du Seigneur. Mais quelque estimé que fût Louis Bertrand, il ne se regardoit lui-même, que comme l'humble Disciple d'un homme, depuis longtems consommé dans la connoissance, & la pratique de la Loi. La perte d'un tel Ami ne lui fut pas moins sensible que celle

LIVRE XXX.

SAINT LOUIS BERTRAND.

de son propre pere. Le Bienheureux Jean Micon (car c'est le Titre que lui donnent communément les Auteurs) finit saintement ses jours, dans le Couvent de Valence le trente-un Août 1555. Notre Saint avoit recueilli avec respect ses dernières paroles; & il fut témoin des grands Honneurs qu'on rendit à sa Mémoire après son heureux Décès. Les petits Enfans firent d'abord entendre leurs voix pour publier sa gloire; & la dévotion, aussi-bien que le concours du Peuple, fut extraordinaire. Le Clergé Séculier & Régulier de Valence, le Viceroy, & tous les Corps de la Ville, à la suite de leur Archevêque, s'empressérent d'honorer ses Obséques; & un Docteur, Chanoine de la Cathédrale, prononça son Eloge Funébre, qu'il commença par ces paroles: *Verè hic homo justus erat. Cet homme étoit véritablement juste.*

XXV. Sainte mort du Bienheureux Jean Micon.

Luc. XXIII, 47.

Don Jean de Ribera, alors Archevêque de Valence, nomma des Commissaires pour dresser des Procès-verbaux touchant les Miracles, dont il plût à Dieu d'honorer le Tombeau de son Serviteur. Pour contenter la dévotion des Peuples, qui n'ont cessé depuis de le reclamer dans leurs nécessités, comme un Ami de Dieu, on a été obligé de faire en divers tems plusieurs Translations de son Corps. Il repose aujourd'hui dans la Chapelle, apellée de saint Louis Bertrand, la Providence ayant voulu, que les dépouilles de ces deux hommes Apostoliques, dont les cœurs avoient été si saintement unis pendant leur vie, reçussent dans un même Lieu les Hommages des Fidéles. On trouve une partie de ce que nous venons de rapporter, dans un Martyrologe de l'Ordre de saint Dominique (1).

XXVI. Sa mémoire est en Bénédiction.

A la mort du Bienheureux Jean Micon, S. Louis Bertrand, âgé de vingt-neuf, ou de trente ans, n'avoit pas fourni la moitié de sa carriére. Il faisoit cependant des progrés continuels; & il avoit la consolation de voir, que la plupart de ses Novices, dont le nombre augmentoit tous les jours, donnoient les plus belles espérances. Comme le zéle du Salut des Ames, qui l'embrassoit, devenoit toujours plus ardent, il voulut joindre à ses autres occupations celles du Ministére Apostolique. On tâcha

XXVII. Saint Louis Bertrand veut commencer ses Fonctions Apostoliques.

(1) Fr. Joannes Mico Provinciæ Aragoniæ Magister, & Prior Provincialis, vir fuit sanctissimus, atque admirabili vitæ integritate, & prudentiæ laude excelluit, miraculis quoque multis nobilitatus: cujus beatum corpus in magnificentius sepulchrum elatum in Valentino Conventu, frequentissimo populi concursu, & magna veneratione colitur. Hujus tanti viri res præclarissimè gestas optimâ fide scriptis consignatas speramus magno Religionis commodo propediem prodituras in lucem. *Martyrol. Ord. Ap. Echard. Tom. II, pag. 155. Col. 1.*

d'abord de l'en détourner; & on ne croyoit pas manquer de raisons pour cela, puisqu'on en trouvoit dans son emploi, dans sa santé, & dans ses Talens même. La Charge, dont il s'acquittoit avec autant d'édification, que d'utilité pour l'Ordre, l'obligeant de veiller jour & nuit sur la conduite des jeunes Religieux, ne sembloit pas lui permettre de vaquer à autre chose. Ses maladies d'ailleurs étoient fréquentes; & s'il ne succomboit point sous les infirmités du corps, on ne l'attribuoit qu'à la ferveur de son esprit, à son courage, ou à une espéce de miracle de la Grace. Sa voix n'étoit ni forte, ni agréable. De là ses Supérieurs, & ses Amis concluoient, que sans s'épuiser inutilement dans l'éxercice des Fonctions Apostoliques, il devoit se contenter de former des Saints, & d'élever des Sujets, capables de porter un jour les fatigues, & les travaux de l'Apostolat.

XXVIII. On tâche de l'en détourner. Pourquoi?

Mais Dieu demandoit quelque autre chose de lui; & il le mit en état de l'éxécuter, au moment qu'il fallut mettre la main à l'œuvre. On étoit aussi peu accoutumé à refuser quelque chose à ce saint Homme, qu'à le voir réïtérer une demande après avoir connu la volonté des Supérieurs. Ses instances dans cette occasion lui procurérent la permission de prêcher; & son coup d'essai ne laissa rien à deviner sur les desseins de Dieu. Sa voix, ses forces, son action; tout le faisoit paroître un Homme nouveau. La réputation de sa sainteté attiroit une foule d'Auditeurs. Il fut obligé de prêcher dans les Eglises les plus vastes, quelquefois dans les Places Publiques; & tout le monde l'entendoit; tout le monde étoit touché, émû, attendri. L'onction de ses paroles pénétroit les cœurs les plus endurcis. Les plus obstinés ne sortoient de la Prédication, que dans le dessein de mettre ordre à leur conscience, de réformer leurs mœurs, & de commencer une vie nouvelle. Heureux les Habitans de Valence, s'ils avoient tous profité de ces Avertissemens de Salut, que le Seigneur leur donnoit à propos, ou pour éloigner le terrible Fleau, dont ils étoient menacés, ou pour les disposer du moins à mettre cette épreuve à profit.

XXIX. Il prêche; & on admire en lui un Homme nouveau.

XXX. Fruits de ses premiéres Prédications.

Dès l'an 1557, la Peste commença à affliger le Royaume de Valence; la Ville Capitale en ressentit les premiers effets; dès-lors tout Commerce fut interrompu; les Assemblées publiques interdites; & les Supérieurs des Maisons ayant dispersé leurs Religieux en différens Couvens, où l'air étoit moins infecté, saint Louis Bertrand fut envoyé en qualité de Vicaire au Monastére de sainte Anne d'Albaida. Ce lieu étant assez

XXXI. Cruelle Peste dans le Royaume de Valence.

Rrr ij

retiré, le Serviteur de Dieu le regarda comme une agréable Retraite, où il pourroit vaquer avec plus de liberté à ſes éxercices d'Oraiſon, & de Pénitence, attendant qu'il lui fut permis de reprendre le Miniſtére de la Parole. Mais le mal contagieux qui, ſe communiquant de proche en proche, ſe répandoit dans tout le Pays, eût bientôt infecté de ſon venin, la petite Ville d'Albaida, & les lieux circonvoiſins. Ce fut une nouvelle matiére d'éxercice à la charité de notre Saint; il ne donna point de bornes à l'ardeur de ſon zéle; parce que ſa qualité de Supérieur, le mettoit en état d'en ſuivre tous les mouvemens.

XXXII. Nouvelle matiére à la charité de notre Saint.

Les Pauvres, les Malades, les Morts, & les Mourans, tous lui fournirent une occaſions d'accroître ſes mérites, par des Actions héroïques de la plus ardente Charité. Sans craindre pour lui-même la violence d'une maladie, qui en emportoit tant d'autres, il éxerçoit généreuſement ſon Miniſtére envers les Peſtiférés: il recevoit les derniers ſoupirs des uns, après leur avoir adminiſtré les Sacremens; & il donnoit de ſes mains la Sépulture aux autres, dont les Corps avoient été abandonnés dans les Campagnes, & ſur les Montagnes. Il en conduiſoit quelques-uns dans les Hôpitaux, lorſqu'il y avoit une place pour les recevoir; & il en retiroit quelques-autres dans ſon Couvent d'Albaida, quoique les Religieux puſſent à peine y ſubſiſter, perſuadé que Dieu ne manque jamais au beſoin, quand on le ſert avec fidélité; & qu'on ſçait s'abandonner avec foi à ſon amoureuſe Providence (1).

XXXIII. Qui guérit quelques Malades.

Les ſoins de ſaint Louis Bertrand à viſiter les Malades, ſoit dans leurs Maiſons, ſoit dans les Lieux, où la Charité publique leur ouvroit un aſyle, furent pour pluſieurs un moyen de Salut, pour l'Ame & pour le Corps. Il en guérit quelques-uns, en leur impoſant les mains, & faiſant pour eux une Priére. On rapporte en particulier, qu'un Religieux, nommé François Alleman, frappé de Peſte, & réduit à l'extrêmité, ayant reçu la Viſite du Serviteur de Dieu; lorſque les autres n'attendoient que le moment de ſa mort, le Saint lui dit d'un ton aſſuré qu'il ne mourroit point de cette maladie. Le Moribond

(1) Peſtis tempore quoſcumque mendicos obvios habuiſſet, ad Conventum ſanctæ Annæ Albaidæ quamquam inopiâ laborantem, ubi tunc munus agebat Superioris, reficiendos adducebat, dicere ſolitus, Deum nunquam ſibi fideliter ſervientibus deeſſe. In vias, & montes procedens, Peſte extinctos ſepulturâ donabat. In Xenodoxiis, & domibus infirmos ſæpe inviſens, eorum plurimos, imponens eis manus, & pro eis deprecans, ſanitati reſtituit; inter quos, non ſine evidenti miraculo Religioſus vir Franciſcus Allemanus jam morti proximus, à Beato Ludovico de recuperanda valetudine certior factus, paulo poſt omninò liber convaluit, &c. *In Bull. Canoniz.*

ſur ſa parole eſpéra contre toute eſpérance ; & on vit bientôt après ce qu'on avoit jugé impoſſible à moins d'un Miracle.

XXXIV. Un ſurcroit d'iniquité, ſuccéde à la Contagion.

Lorſque la Miſéricorde du Seigneur eût fait ceſſer dans le Royaume de Valence, les horreurs de la Peſte, & ſes effroyables ravages, l'Eſprit impur y continua les ſiens. Les crimes les plus ſcandaleux n'y parurent pas moins communs qu'auparavant. L'injuſtice, le luxe, la volupté corrompoient les Riches dans les Villes. L'ignorance étoit grande parmi les Habitans de la Campagne. Les juremens & les blaſphêmes avoient déja paſſé en coutume : & les plus groſſiéres ſuperſtitions des Maures mal convertis, s'étoient communiquées aux anciens Chrétiens, auſſi corrompus, quoique moins diſſimulés que ces Infidéles.

XXXV. Redoublement de zéle dans le ſaint Miniſtre.

Entre les zélés Prédicateurs, qui redoublérent leur vigilance, pour inſtruire les uns, & retirer les autres des routes de l'iniquité, S. Louis Bertrand ſe diſtingua beaucoup : les fruits de ſon Miniſtére furent abondans. Il eſt vrai que l'éclat de ſes Vertus donnoit toujours un grand poids à ſes paroles ; & que les plus grandes difficultés ne le rebutérent jamais, lorſque la gloire de Dieu, & le Salut des Ames l'obligérent d'agir avec force, & avec fermeté. Selon le conſeil, ou le précepte de l'Evangile, il commençoit toujours par la correction Fraternelle & ſecrette. Il parloit d'abord ſeul à ſeul au Coupable, dont il vouloit gagner le cœur : il s'humilioit en ſa préſence ; & le conjuroit par tous les moyens que la charité peut inſpirer, d'avoir pitié de lui-même, en détournant de ſur lui la colére du Ciel par des fruits dignes de Pénitence.

XXXVI. Quelques-uns en profitent : d'autres s'endurciſſent dans le crime.

Si après ces charitables Avertiſſemens, ſouvent réïtérés, le ſcandale ne ceſſoit point ; le Saint, uſant alors de toute la liberté Apoſtolique, ne craignoit pas de déclamer publiquement contre des déſordres publics. Ceux dont les crimes étoient plus cachés, ou les cœur moins endurcis, profitoient ordinairement pour leur Converſion, de ce que l'Eſprit de Dieu mettoit dans la bouche de ſon Miniſtre. Il arriva auſſi plus d'une fois, que les plus coupables, quoiqu'il ne les eut point nommés, ſentant bien que c'étoit à eux que s'adreſſoient principalement les paroles du Prédicateur, en furent vivement offenſés. Toujours réſolus de ne pas ſortir du bourbier, ils réſolurent de ſe défaire de celui qui travailloit à les en retirer.

On parle de deux ou trois Gentilshommes, qui, aveuglés par leurs propres paſſions, ou pouſſés par le cruel dépit des malheureuſes Victimes de leur brutalité, ſe portérent aux der-

LIVRE XXX.

SAINT LOUIS BERTRAND.

niéres extrêmités. L'un insulta publiquement le Ministre de JESUS-CHRIST; ne pouvant l'obliger de se rétracter, il voulut le precipiter de la Chaire en bas. Un autre, l'ayant attendu au passage, lorsqu'il revenoit à son Couvent, le chargea d'injures; & peu content de l'avoir ainsi maltraité de parole, il courut sur lui le Pistolet à la main, l'appuya sur sa Poitrine, prêt à le sacrifier à son injuste ressentiment, ou à celui d'une Courtisanne. Dans toutes ces occasions, le saint Homme ne se couvrit que du Bouclier de la Foi, sans s'effrayer de la présence de la mort, il se défendit par le signe de la Croix: Dieu fit le reste; & dans cette derniére rencontre, sa Miséricorde ne refusa pas un Miracle, pour conserver la vie au Saint, & commencer la Conversion de celui qui avoit voulu la lui ôter (1). Le témoignage des Auteurs Contemporains, qui rapportent ces Faits, ayant été soigneusement éxaminés à Rome, on en a inséré quelques-uns dans la Bulle de la Canonisation.

XXXVII. Et osent attenter à la vie du Serviteur de Dieu.

XXXVIII. Miracle de Protection.

XXXIX. Humilité & modestie du Saint.

L'humilité & la modestie de saint Louis Bertrand ne méritent pas moins d'être remarquées. La crainte qu'il eut que son Compagnon, témoin de ce qui venoit de se passer entre lui & ce Gentilhomme, ne publiât peut-être avant le tems, ce qui pouvoit lui attirer des louanges, il lui défendi sévérement d'en parler, s'il n'étoit interrogé; & lui prédit que cela n'arriveroit que dans trente ans de là. Il ne lui étoit pas aussi facile de dérober à la connoissance publique, les fruits prodigieux, que la Grace opéroit par son ministére, pour la réconciliation des Ennemis, & la délivrance de ceux qui étoient dans l'oppression. Il eut souvent la consolation de réunir par ses soins, des Familles depuis long-tems divisées; de faire cesser leurs haines, leurs querelles, leurs Procès; & de retirer quelquefois des cachots, des Personnes innocentes, menacées de perdre l'honneur & la vie, par la malice, & le crédit de ceux qui les haïssoient (2).

XL. Il continue ses soins aux Novices.

Pendant que saint Louis Bertrand remplissoit avec ce suc-

(1) Cùm nobilis quidam communem vitiorum objurgationem ad se singulariter credidisset à Beato Ludovico directam, mortem, quam ei comminatus fuerat, nisi dicta in suggestu revocaret, viriliter renuenti strictò in eum sclopo intentat, illico in Crucifixum mirabili transformatione sclopus mutatur, ipso aggressore miraculi vi prostrato, ac veniam enixè petente. Beatusque Ludovicus, suæ humilitati consulens, plus timens laudantem populum, quàm sclopum, suo socio Christophoro de Mora præcepit... ut prodigium celaret, usque dum annis triginta transactis interrogatus panderet veritatem, &c. *In Bull. ut sp.*

(2) In sedandis odiis, & reconciliandis animis magnopere etiam hujus viri charitas enituit; in carcere etiam detentis, aut morti addictis, ope & auxilio non deerat; quorum plures è miseriis, & injustis vexationibus, miro modo & suaviter liberavit, &c. *Ibid.*

cès, les Fonctions Apostoliques, il continuoit ses soins aux Novices, dont on l'avoit obligé de reprendre la conduite. La multitude de ceux qui se presentoient pour se ranger sous sa Discipline, étoit si considérable, que le Bienheureux Nicolas Facteur, Religieux de saint François, avoit coutume de le comparer à l'Illustre Jourdain de Saxe, second Général de l'Ordre, qu'on croit avoir reçu à l'Habit près de mille Sujets. Beaucoup moins auroient suffi sans doute pour éxercer le zéle actif du Serviteur de Dieu. Il méditoit cependant une autre Mission: il n'ignoroit pas que dans les vastes Pays de l'Amérique, il y avoit encore bien des Peuples, qui, sans avoir jamais entendu parler du nom de JESUS-CHRIST, vivoient dans les ténébres de l'Idolâtrie. Il se croyoit destiné à instruire ces Sauvages, & à les apeller aux Lumiéres de l'Evangile. Tout le bien qu'il pouvoit faire parmi ses Freres, & ses Compatriotes, ne lui paroissoit rien, quand il le comparoit au bonheur de procurer le Salut de tant de millions d'Ames. On apprenoit d'ailleurs, que plusieurs de nos Missionnaires, après avoir arrosé cette Moisson, de leurs sueurs, dans quelques-unes des Provinces conquises, avoient scellé de leur sang les Vérités de la Foi, lorsqu'ils se disposoient à les aller annoncer à d'autres Peuples, dans des Contrées plus reculées.

XLI. Et se dispose à aller annoncer l'Evangile aux Infidéles.

Tout cela ne faisoit qu'augmenter, dans le cœur de notre Saint, l'impatient désir d'aller exposer sa Vie pour le nom de JESUS-CHRIST. Depuis le jour qu'il avoit été honoré du Sacerdoce, il n'étoit occupé le jour & la nuit que de cette pensée : & le feu, que la Charité avoit allumé dans son Ame, en le consumant, lui faisoit regarder toutes les occasions de souffrir, & de mourir, comme autant de graces qu'il n'avoit garde de négliger. A l'éxemple de saint Pierre Martyr, toutes les fois qu'il offroit les Saints Mystéres, il se présentoit lui-même comme une Victime destinée à la mort ; & il ne demandoit rien avec plus d'ardeur, que de pouvoir répandre son sang pour la gloire de celui qui avoit donné le sien pour son Salut (1).

XLII. Désir du Martyre.

Un Religieux de son Ordre, qui, après avoir préché pendant

(1) Usque adeo ardens erat in eo Martyrii desiderium, ut in tremendi Sacrificii elevatione, cum Beato Petro Martyre ex intimis præcordiis divinam majestatem exoraret, da mihi Domine, ut pro te moriar, quemadmodum pro me mori voluisti. In prospectu etiam imaginis sancti Vincentii Martyris, eisdem pœnis & suppliciis, quibus ipse certavit & vicit, affici vehementer optavit. Audiens pœnas, quibus pro Fide Christi sua ætate aliqui gloriosè diem claudserant extremum, ex profundo cordis in jubilum erumpens eiscum similibus victoriis, totis visceribus se socium jungi cupiebat, &c. *In Bull. Canoniz. ut sp.*

plusieurs années l'Evangile, dans les Indes Occidentales, étoit revenu en Espagne, se préparoit à faire une seconde fois le Voyage, muni des Lettres de son Général, Vincent Justiniani, & d'une ample Permission d'amener avec lui des Religieux de bonne volonté, capables de remplir dignement les mêmes Fonctions.

XLIII. Départ pour les Indes Occidentales.

Louis Bertrand crut que la Providence commençoit à éxaucer ses voeux : il se joignit avec plaisir au Missionnaire; sans pouvoir être arrêté, ni par les larmes de sa Famille, ni par les priéres, & les gémissemens de ses chers Novices, ni par toutes les remontrances du Prieur, & de la Communauté de Valence. Il répondit à ceux de ses Parens, qui s'opposoient le plus à son dessein, que par sa Profession Religieuse il n'appartenoit plus qu'à JESUS-CHRIST, dont les seuls intérêts devoient désormais être les siens. Il fit à tous les Novices assemblés une Exhortation fort touchante, pour leur recommander la fidélité à leur Vocation, & la pratique éxacte de tout ce qu'il leur avoit enseigné. Ayant reçu la Bénédiction de son Supérieur, qui ne put se dispenser de la lui accorder, de peur de s'oposer à la volonté de Dieu, il sortit de Valence le premier Dimanche de Carême 1562. Arrivé le lendemain à Xativa, il y trouva un de ses Compagnons de Voyage, & un jeune homme, qui lui demanda deux graces; c'est-à-dire, la permission de le suivre, & l'Habit de son Ordre, qu'il vouloit recevoir de ses mains. Le Saint lui répondit qu'il ne pouvoit lui accorder la premiére de ses demandes, parce qu'il étoit trop jeune; ni la seconde, parce qu'il n'étoit point apellé à l'Ordre de saint Dominique, mais à celui de saint François: où il entra quelque tems après

XLIV. La Vertu de saint Louis éclate en plusieurs maniéres.

L'Embarquement des Missionnaires se fit à Séville; le trajet fut assez heureux; & saint Louis, dont la douceur & la modestie lui avoient d'abord gagné l'affection des Officiers, s'attira bientôt après leur confiance, & leurs respects, par les grands éxemples de Sainteté qu'il leur donna. Il fit de ce Vaisseau comme une Eglise, où on chantoit les louanges du Seigneur, & où la Priére se faisoit réguliérement plusieurs fois le jour. Dès qu'on se croyoit menacé de quelque péril, tous recouroient à lui. Un de ses Freres fut le premier; qui éprouva combien son crédit étoit grand auprès de Dieu, car une Poulie étant tombée à plomb sur sa tête, il en fut si dangereusement blessé, qu'il demeura quelque tems comme mort, noyé dans son sang, & privé de connoissance. Lorsqu'on le crut un peu revenu, & que les Chirurgiens se préparoient à faire leur opération,

ration, Louis Bertrand, après une courte Priére, lava avec de l'eau la Playe de ce Religieux, appliqua sa tête sur la sienne; & le guérit si parfaitement, qu'il ne lui resta pas même de Cicatrice (1). On peut juger quelle fut l'admiration de tous les Assistans; ils en rendirent à Dieu leurs Actions de Grace; & ne doutérent point que la Providence ne conduisit un si saint Homme dans le nouveau Monde, pour y faire de grandes choses.

Etant arrivé dans cette partie de l'Amérique Méridionale, que les Espagnols apelloient la Castille d'Or, saint Louis se retira d'abord dans le Couvent de saint Joseph, dépendant alors de la Province de saint Jean Baptiste dans le Pérou. Il ne s'y arrêta pas long-tems; & le peu de séjour qu'il y fit, étoit moins pour se délasser des fatigues du Voyage, que pour se disposer aux travaux de l'Apostolat par ceux de la Pénitence. Non content de continuer, dans cette courte Retraite, la même maniére de vivre, qu'il avoit observée à Valence; il pria avec une nouvelle ferveur, & porta plus loin ses Jeûnes, & ses Veilles, afin d'attirer du Ciel les Graces, dont il avoit besoin, pour travailler utilement à la Conversion des Infidéles. Il ajouta depuis, durant le cours de son Ministére, de nouvelles Mortifications à ses Austérités ordinaires, couchant tantôt sur la terre, en plaine campagne, exposé à toutes les injures de l'air; & tantôt sur quelques buches, qui formoient plutôt un chevalet qu'une espéce de lit. Soit désintéressement, soit amour des souffrances, soit confiance aux soins paternels de celui qui nourit toute chair; ou tout cela ensemble, le saint Prédicateur ne voulut recevoir ni des Indiens, ni des Espagnols, les secours qu'ils ont coutume de donner à leurs Missionnaires : ce qui lui fit éprouver plus d'une fois tout ce que la faim, la soif, & les autres incommodités de la Pauvreté ont de plus rude.

XLV. Saintes pratiques, pour attirer les faveurs du Ciel, sur le Prédicateur, & sur les Peuples.

Une vie si Apostolique ne pouvoit que faire bien espérer : le succès répondit aux espérances, ou les surpassa. Le Saint, envoyé par ses Supérieurs vers divers Peuples, dans l'Isthme de Panama, dans l'Isle de Tabago, dans toute la Province de Cartagéne, & dans quelques autres Contrées, prêcha par-tout avec fruit l'Evangile, & fit un grand nombre de Chrétiens.

(1) Hispali navem ingressus omnibus ædificationi, solatio, & auxilio, in opportunitatibus fuit, in qua sui ordinis Religiosum, à cadente ponderosa trochlea gravissimè læsum, vulnere aquâ lotum, sic sanitati pristinæ restituit, ut postridie mirantibus cunctis nec vestigium quidem cicatricis apparuerit. *In Bulla Canoniz.*

XLVI. Dons de Langues, de Prophétie, & de Miracle.

La premiére Grace qu'il avoit demandée, & obtenue, étoit d'être entendu de tous ceux, à qui il devoit annoncer les Vérités du Salut. Mais ce ne fut pas la seule Grace gratuite, qui signala l'Apostolat de saint Louis Bertrand. Le don de Prophétie, & celui des Miracles contribuérent aussi beaucoup à cette multitude de Conversions, qui en furent le sceau, & les suites heureuses.

Marc. XVI, 17, 18.

JESUS-CHRIST, en quittant ses Disciples pour retourner à son Pere, leur avoit dit : « Ces Miracles accompagneront » ceux qui auront cru ; ils chasseront les Démons en mon » nom ; ils parleront de nouvelles Langues. Ils prendront les » Serpens *avec la main* ; & s'ils boivent quelque breuvage mor- » tel, il ne leur fera point de mal : ils imposeront les mains » sur les Malades, & ils seront guéris ». L'Histoire nous fait remarquer tout cela dans le Ministére du nouvel Apôtre des Indes (1) : en invoquant le Nom Adorable de JESUS-CHRIST, il chassoit les Démons des corps de ceux qu'ils possédoient ; & il rendoit la santé aux Malades, à qui il avoit inspiré des sentimens de Confiance, & de Foi. Il parloit les Langues de toutes les Nations, qu'il vouloit instruire ; ou (ce qui est la même chose selon saint Thomas) toutes les Nations l'entendoient, quoiqu'il ne parlât que sa Langue maternelle. Les Ennemis de la Piété étant quelquefois devenus les siens, parce qu'il vouloit les corriger, essayérent de se défaire de lui par le Poison ; ils lui firent prendre un breuvage mortel ; & il n'en reçut aucun dommage. Tous ces faits, & plusieurs autres que nous placerons en leur lieu, sont rapportés par de bons Auteurs, & autorisés par la Bulle même de la Canonisation de notre Saint.

XLVII. Les promesses de JESUS-CHRIST vérifiées dans son Ministre.

Vide in Bullar. Tom. VI, p. 276. &c.

On n'y a point oublié un Evénément singulier, qui doit nous faire adorer les attentions de la Providence sur ses Elûs. Lorsque saint Louis Bertrand se préparoit à commencer sa Mission à Tubara, un Indien Idolâtre, qui habitoit les Montagnes, vint lui présenter un Enfant moribond, & le pria de le baptiser ; ayant été averti, disoit-il, que le Sacrement assureroit à son Fils une vie heureuse, & immortelle. Le Saint, admirant un tel Discours dans la bouche d'un Idolâtre, donna aussitôt

XLVIII. Un Indien Idolâtre présente son Fils pour être baptizé.

(1) Appulit ad Carthagenæ portum ; ibique in Conventu sancti Joseph, sui Ordinis habitavit ; & inde ad diversos Indorum populos missus Evangelisavit, incolentibus scilicet Tubaram, Cipacoam, Paluatum, Mompoix, serram sanctæ Marthæ, Tuncarum, Tenerifem, & aliis ; ibique plura, & mirabilia perpetravit. Orationibus à Deo obtinuit, ut Linguâ suâ Hispanâ … Evangelisando absque interprete intelligeretur ab Indis, &c. *Ibid.*

le Baptême, & le nom de Michel à l'Enfant, qui mourut peu de momens après (1). La régénération ſpirituelle de ce petit Prédeſtiné, fut comme les prémices des fruits, que la ſemence Evangélique porta depuis dans tout ce Pays.

XLIX. Fruits prodigieux des Prédications, & des Miracles du Saint.

Ils furent ſi abondans, & ſi glorieux à notre Saint, que dans l'eſpace de trois ans, il ſoûmit plus de dix mille Infidéles au joug de JESUS-CHRIST. Ceux qui n'étoient d'abord ni perſuadés par la force, & la vérité de ſes Paroles, ni touchés de la ſainteté de ſa Vie, l'étoient beaucoup de l'éclat des Miracles, qu'ils lui voyoient faire. Leurs Malades guéris par le ſeul attouchement, ou par la Priére du Serviteur de Dieu; les mauvais eſprits, dont ils ſe plaignoient d'être maltraités, chaſſés par ſa préſence; les orages écartés, & les Bêtes les plus cruelles adoucies par le ſigne de la Croix; tout cela les rendit aſſidus & dociles aux ſaintes Inſtructions. Ils venoient comme à l'envi apprendre la Loi du Seigneur; ouvroient leur cœur à la Foi; corrigeoient leurs mœurs; renonçoient aux vaines ſuperſtitions; briſoient eux-mêmes leurs Idoles; & prétoient volontiers leurs mains au travail, pour élever des Autels au vrai Dieu. Un Cacique ayant avoué à ſaint Louis Bertrand, qu'il n'oſoit point venir comme les autres, entendre ſes prédications, à cauſe des terribles menaces que lui faiſoit le Démon, s'il abandonnoit ſon Culte, fut raſſuré lorſqu'il vit le ſaint Prédicateur fouler aux piés les Idoles, auſquelles ce Prince abuſé, ſacrifioit depuis long-tems. Il crut alors en JESUS-CHRIST, avec toute ſa Famille: & bientôt après on ne vit plus d'Idolatres dans la Ville de Tubara, ni aux environs.

L. A Tubara.

La Foi ainſi établie dans ce Pays, où elle s'eſt depuis heureuſement conſervée, ſaint Louis chargea quelques-uns de ſes Compagnons, du ſoin de cultiver, ou d'aroſer ce qu'il avoit planté; & alla porter ailleurs la lumiére de l'Evangile. Il ſe rendit d'abord dans les quartiers, apellés par les Indiens *Cipacoa*, & *Paluato*. Le Gouverneur Eſpagnol l'y reçut avec diſtinction; & les Naturels du Pays ne montrérent pas moins de docilité, qu'avoient fait ceux de Tubara. Auſſi les Travaux de cet Homme Apoſtolique, que ces Indiens n'appelloient que *le Religieux de Dieu*, eurent-ils le plus heureux ſuccès. Les Infidéles, pour lui épargner la peine de les aller chercher, for-

LI. A Cipacoa, à Paluato.

(1) Infantem, qui fuit primus, quem ſacro fonte abluit, ab Indo quamvis Idololatrâ delatum Michaelem appellavit, ipſomet Indo Palam teſtante ſe ab Angelo Domini admonitum conſecuturum eum cum Baptiſmo ſalutem æternam, & ad hoc ipſum beatum Ludovicum à Deo illuc directum fuiſſe. *Ibid.*

toient de leurs Bois, ou descendoient des Montagnes, pour s'assembler autour de lui: attentifs à ses Prédications, tandis qu'ils se préparoient à recevoir le Sacrement de notre régénération, ils présentoient eux-mêmes leurs petits Enfans, pour leur procurer la même Grace. Parmi les Miracles, que Dieu accorda aux Priéres de son Serviteur, pour confirmer parmi ces Peuples, les vérités qu'il leur annonçoit, celui qui lui gagna davantage l'affection des Indiens, fut une pluye aussi abondante que nécessaire. Depuis long-tems une grande sécheresse incommodoit fort les Habitans, & les menaçoit d'une prochaine Famine. Leur recours fut à la charité du Ministre de Jesus-Christ; c'étoit le vingt-quatriéme de Novembre. Le saint Homme ne les remit qu'au lendemain; leur marqua le lieu, où ils devoient s'assembler pour faire la Priére; leur promit qu'il s'y trouveroit; & que leurs Vœux seroient éxaucés. Ils le furent en effet; & l'abondance des fruits de la terre, ne fut que le Symbole de ceux que le Ministre de l'Evangile eût le bonheur de recueillir dans ce Pays.

LII. Endurcissement de quelques Sauvages.

Quelques Peuples du Voisinage de *Paluato*, ne montrérent pas d'aussi favorables dispositions, à recevoir les Vérités de la Foi. Esclaves de leurs passions, encore plus que de leurs Idoles, ils craignoient, disoient-ils, la colére de leurs Dieux, s'ils ne les appaisoient par des Sacrifices. Leur malheur fut de s'être bouché les oreilles, pour ne point entendre la Parole du Salut. Saint Louis ne laissa pas de s'arrêter quelque tems parmi eux, & d'employer pour leur Conversion tout ce que le zéle le plus ardent peut inspirer, ou faire entreprendre. Ses priéres, ses mortifications, ses gémissemens, ses vœux, ses larmes; il les offroit continuellement au Seigneur, pour attirer sur ces aveugles volontaires les lumiéres d'en haut. Tout parut alors inutile; il se retira du milieu de ce Peuple, sans avoir apellé que deux personnes à la Foi. Cependant le nombre de ceux que Dieu s'étoit choisis, étoit plus grand; nous le verrons dans la suite.

LIII. Le Saint va Prêcher aux Caraïbes.

Après cette ingrate Mission, le Saint, dont le zéle étoit infatigable, en entreprit une autre chez les Peuples, nommés dans le Pays *Callinago*, communément *Caraïbes*; Hommes naturellement cruels, sauvages, & intraitables; & avec cela extrêmement superstitieux. Les Prédicateurs de la Foi sembloient avoir abandonné ces Barbares à leurs propres ténébres; ou si quelques-uns, depuis l'Entrée des Espagnols dans le Méxique, avoient essayé de les humaniser, pour les instruire, ils n'a-

voient point réussi. Saint Louis Bertrand ne désespéra pas de leur Salut. Il sçavoit bien que tout est possible à celui qui a la Foi, & que le Seigneur a marqué ses momens, pour faire éclater ses grandes Miséricordes. Plein de ces idées, & comptant pour rien le sacrifice de sa Vie, il pénétra seul dans la Guiane, Pays des Caraïbes; avec des peines incroyables, il courut dans les Forêts, ou sur les Montagnes, pour aller chercher ces pauvres Infidéles, afin de leur apprendre à connoître leur Créateur, à le servir, à l'aimer, & à mériter la récompense promise aux Observateurs de sa Loi. On ne sçait pas assez quel fut le fruit de tant de Travaux. On ne parle que de la Conversion d'un Cacique, & de quelques Négres, enlevés peut-être aux Espagnols, par ces Sauvages. Ce qu'il y a de certain; c'est que le succès de cette pénible Mission ne répondit guères au zéle du saint Prédicateur; & que ses dangers furent encore plus grands que ses fatigues.

LIV. Travaux, & fatigues incroyables.

En conversant avec quelques Caraïbes, il apprit qu'outre les Sacrifices offerts à leurs fausses Divinités, ils en offroient de plus particuliers à un de leurs anciens Prêtres, dont ils conservoient les ossemens avec d'autant plus de superstition, qu'ils s'étoient laissé persuader, que s'ils les perdoient jamais, le Ciel tomberoit sur eux. Notre Saint ayant inutilement employé tous les autres moyens, pour les faire revenir de cette erreur, il résolut de leur faire enlever cet objet de leur Idolâtrie, espérant que lorsque les Indiens, après la perte de ces ossemens, ne ressentiroient rien de ce qu'ils avoient appréhendé jusqu'alors, ils reconnoîtroient enfin & leur aveuglement, & la malice du Démon qui les séduisoit. Un Roy de Pologne avoit employé avec succès, un semblable moyen, pour convertir les Idolâtres de la Samogitie. Il éteignit lui-même leur feu sacré; & fit couper par ses Soldats, leurs Bois consacrés aux Idoles. Selon la Tradition de ces Infidéles, celui qui toucheroit à l'un ou à l'autre, devoit être enlevé aussitôt par une mort subite; & lorsqu'ils virent qu'il n'en arrivoit aucun mal, ni au Prince, ni à ses Troupes, ils se joignirent à celles-ci pour achever d'abattre ces Forêts, & renverser leurs Idoles, pour faire déformais Profession du Christianisme. Nous avons été trompés, dirent-ils; & nous ne devons plus offrir notre encens à ces impuissantes Divinités, qui ont abusé de la crédulité de nos Peres, & de notre simplicité.

LV. Superstition, & Idolâtrie des Caraïbes.

Les Caraïbes ne raisonnérent pas si juste. Le Corps de leur Prêtre Idolâtre leur avoit été enlevé: ils ne voyoient pas pour

LVI. Qu'on ne peut désabuser

cèla le Ciel tomber sur eux; mais ils n'en étoient pas moins superstitieux: & ils en devinrent plus emportés. Pour se venger de l'affront qu'ils croyoient avoir reçu, ils résolurent d'empoisonner le Ministre de JESUS-CHRIST. L'éxécution suivit de près la résolution. Le Poison étoit si violent, que le Saint n'eût pas plutôt pris la Coupe fatale, qu'attaqué d'une Fiévre très-aigue, il fut réduit à l'extrêmité. Fort content de mourir pour la gloire de JESUS-CHRIST, il lui fit sans regret le sacrifice de sa Vie, & embrassa la Croix avec autant de confiance que d'amour. Mais destiné à d'autres Travaux pour la Conversion des Indiens, après cinq jours de Convulsions, il recouvra par une protection spéciale du Ciel, la santé & ses forces, au grand étonnement des Indiens. On fut encore plus surpris de le voir reprendre avec le même zéle, les Fonctions de son Ministére, déclamer fortement contre la vanité des Idoles, prêcher partout le nom de JESUS-CHRIST, & la nécessité de croire en lui, pour éviter des peines éternelles. Le Seigneur continuoit à honorer son Ministére par de nouveaux prodiges. Si les Démons prenoient quelquefois des Corps phantastiques, ou apparens, soit pour séduire leurs Adorateurs, ou pour inquiéter ceux qui avoient embrassé la Religion Chrétienne; le Saint les mettoit tous en fuite, par la seule Vertu du signe de la Croix. Et quoique les Prêtres des Caraïbes, beaucoup plus opiniâtres dans leurs erreurs que les autres Infidéles, résistassent toujours au Ministre de JESUS-CHRIST, comme les Magiciens de Pharaon avoient résisté à Moyse, il ne laissa pas de persuader les Vérités de la Foi à plusieurs; qu'il retira en même tems, & des ténébres du Paganisme, & du bourbier de leurs iniquités.

LVII. Ils empoisonnent le saint Prédicateur.

LVIII. Dieu le délivre du danger, & honore son Ministére par de nouveaux Miracles.

LIX. Conversions parmi les Caraïbes.

Les progrès de l'Evangile furent encore plus rapides, sur les Montagnes apellées de sainte Marthe. Les Peuples moins endurcis, & sans doute plus favorisés de cette Grace, qui parle efficacement au cœur, & qui le rend docile, reçurent leur Apôtre comme un Ange, que le Ciel leur envoyoit, pour leur en montrer le chemin. Ils s'empressoient de l'entendre, de recevoir ses Instructions, & de les mettre à profit. Leur éxemple invita les Peuples voisins à le suivre. Pendant que notre Saint étoit occupé à cette Mission, il eut le plaisir de voir arriver quinze cens Indiens, de ceux qui demeurant proche de Paluato, avoient résisté si opiniâtrément à la Parole de Dieu. Ils se présentoient maintenant avec de meilleures dispositions, en déclarant d'abord qu'ils n'avoient entrepris de concert ce Voya-

LX. Et sur les Montagnes de sainte Marthe.

LXI. Les Peuples qui avoient refusé d'écouter la Parole

ge, que pour demander le Baptême, qu'ils avoient refusé de recevoir, lorsqu'on leur en prêchoit la nécessité. Louis Bertrand adora la bonté du Seigneur, acheva d'instruire ces Indiens, avec ceux du Pays, & avant son départ de la Montagne de sainte Marthe, il régénéra en JESUS-CHRIST environ quinze mille Personnes (1).

de Dieu, viennent de loin pour l'entendre.

LXII. Autres Peuples instruits, & apelés à la Foi.

De là étant passé au Pays de Monpoix, & ensuite dans l'Isle de saint Thomas, il acquit un nouveau Peuple à JESUS-CHRIST, & procura de nouveaux Triomphes à l'Eglise. On eut aussi de nouvelles preuves de la Protection de Dieu sur lui. Comme il prêchoit un jour sous un Arbre, en présence d'un grand Peuple assemblé pour l'entendre, on apperçut une troupe d'Infidéles, armés de fléches, & de pierres, qui venoient d'un pas précipité, pour venger, à ce qu'ils croyoient, leurs Dieux, par la mort de celui, qui renversoit leurs Idoles, & détruisoit les Bois, & les Temples où on les honoroit. Quelques Amis du Saint, voyant le danger dont il étoit menacé, le priérent de se retirer promptement, pour éviter la fureur de ces Barbares. Mais il ne leur répondit que par ce peu de paroles : *Ne craignez rien, ils n'auront pas la force d'éxécuter ce qu'ils ont médité* ; & il continua sa Prédication avec la même tranquillité. On vit ce qu'il avoit prédit. Les Infidéles arrivés à portée d'entendre le Saint, s'arrêtent tout à coup ; l'écoutent en silence, & avec respect ; deux cens d'entr'eux demandent le Baptême, & se déclarent Chrétiens. Un Cacique, avec toute sa Famille, suivit bientôt après leur éxemple ; & devint en quelque maniére un Prédicateur de la Croix, dont S. Louis lui avoit fait connoître le mérite, & les excellences.

LXIII. Idolâtres en fureur, changés par la vertu de la Divine Parole.

Parmi ce grand nombre de Conversions, dont nous n'avons parlé qu'en général, parce que le détail en seroit impossible, ou fort ennuyeux ; il n'y en eut peut-être pas de plus difficile, que celle de quelques Prêtres des Idoles. Aussi cette proye arrachée à l'Enfer excita-t-elle, contre le Serviteur de Dieu, plus d'une espéce de Persécution (2). Les Ministres du Dé-

LXIV. Quelques Prêtres des Idoles se convertissent. Les autres persécutent cruellement le Saint.

(1) Sub monte sanctæ Marthæ Indorum accolarum circiter quindecim millia suis Prædicationibus ad fidem conversa Baptisavit. Et non procul inde potentissimum Venenum sibi ab Idolorum sacrificulo propinatum ebibens, post quinque dies lethale virus cum aliquot vermibus, seu parvis serpentibus stomacho ejecit, ac incolumis magno præsentium stupore perduravit. Dæmones visibiliter gentibus illis apparentes, signo Crucis, & miris modis sæpe fugavit, quibus plures alios ad fidem adduxit, &c. *In Bull.*

(2) Nec ab hominibus solùm, sed etiam à Dæmonibus in illarum gentium Conversionibus plurima pertulit, præsertim apud quendam veteranum Idolorum Sacerdotem morti proximum, quem sacro Baptismate initiavit, & ab ipsorum immundorum Spirituum infestatione, fixo apud illum sancti Crucis signo liberavit, &c. *In Bull. Can.*

LIVRE XXX.

SAINT LOUIS BERTRAND.

mon, qui ne ſuivirent point l'éxemple de ceux, qui furent purifiés par le Baptême, ſervirent à la malice de l'ancien Serpent, pour attaquer la vie & l'honneur d'un homme, qui ne travailloit qu'à détruire ſon Empire. On employa la violence ouverte pour le faire périr par le Fer; & on eſſaya plus d'une fois le Poiſon; mais le Seigneur ayant rëïteré autant de fois ſes Miracles de Protection, pour la gloire de ſon nom (1); on eut recours aux plus noires Calomnies, afin de décréditer en même tems & le Miniſtre, & le Miniſtére. On ſe ſervit pour cela d'une femme Indienne, apellée depuis peu à la Foi, & ſanctifiée par le Baptême; mais qui n'avoit pas eu le bonheur de conſerver long-tems la robe de ſon Innocence. Infidelle aux Inſtructions du Saint, & ingrate aux Graces qu'elle avoit reçues du Ciel par le mérite de ſes Priéres, elle ſe laiſſa corrompre à un Eſpagnol. Et ce premier Crime la précipita dans un autre. La ſuite du péché ayant paru, & le Coupable craignant d'être rigoureuſement châtié, inſpira à cette Malheureuſe d'accuſer Louis Bertrand. Ceux qui trouvoient leur intérêt particulier à le diffamer, ſaiſirent avec joye cette occaſion; & publiérent bien loin la Calomnie. Le chaſte Religieux, déja accoutumé aux plus rudes épreuves, ſe contenta de prier & de gémir; & continua toujours ſes Fonctions. Le Seigeur prit ſa défenſe. La femme adultére confeſſa ſon Crime devant le Juge; & le Complice, obligé d'en faire l'aveu, alloit être puni ſelon les Loix, ſi ſaint Louis Bertrand par un excès de charité ne ſe fût rendu ſon Interceſſeur.

LXV. Après avoir inutilement attenté à ſa vie, on veut noircir ſa réputation.

LXVI. La Calomnie eſt découverte.

LXVII. Charité de ſaint Louis.

On voit ici, que quelques mauvais Chrétiens ſe joignoient quelquefois aux Idolâtres, pour mettre à de nouvelles épreuves la conſtance d'un Miniſtre de JESUS-CHRIST, qui faiſoit une ſi rude guerre au Vice & à l'Erreur. Les eſclaves de la volupté ſurtout firent les derniers efforts, ou pour éloigner d'eux ce rigide Cenſeur de leur libertinage, ou pour le faire taire. Les uns, pour le rendre complice de leur Crime, gagnérent des femmes ſans pudeur; ils les introduiſirent dans ſa pauvre Cabane, quelquefois à des heures induës, toujours à ſon inſçu, & à leur confuſion. D'autres, par une profonde diſſimulation, affectoient de louer, & de plaindre ce Juſte perſécuté : mais en même tems qu'ils vouloient paroître ſes Admirateurs,

LXVIII. De mauvais Chrétiens ſe joignent aux Idolâtres, contre le Saint.

(1) Sane vir iſte Apoſtolicus, non ſolùm juxta promiſſionem Evangelii, quod prædicabat, in nomine Domini noſtri JESU CHRISTI, Dæmonia totis regionibus ejecit, Serpentes infernales viſibiliter incolis minaces abſtulit, ac linguis novis inter gentes locutus eſt, verùm etiam pluries in teſtimonium Fidei mortiferum quid bibens innoxie diſcrimen vitæ ſuperavit, &c. *Ibid.*

rateurs, & ses Panégyristes devant le Public, ils favorisoient en secret ses Calomniateurs, & faisoient répandre certains bruits, dont ils connoissoient bien la fausseté. Tel est le génie de ce monde fourbe & réprouvé, toujours opposé à l'Esprit de JESUS-CHRIST, & à ses Maximes.

LXIX. Le Ciel le protége.

Mais comme saint Louis ne se proposoit en tout que la Gloire de Dieu, & qu'il ne s'appuyoit que sur le secours Divin, ce secours ne lui manqua jamais au besoin. Plus ses Ennemis s'opiniâtroient à le décrier, plus le Seigneur aimoit à faire éclater sa sainteté par de nouveaux Prodiges. On le vit plus d'une fois arrêter, ou écarter par la Priére, les tempêtes, les Serpens vénimeux, & les Tigres. On fut témoin de l'accomplissement de bien des choses, qu'il avoit prédites long-tems auparavant. Et sa seule présence fut capable d'appaiser les séditions d'une Populace mutinée. C'est ce qui arriva dans une Isle de l'Amérique Septentrionale, apellée la Grénade, conquise par les Espagnols, & soumise aujourd'hui à la Couronne de France.

LXX. Et rend son Ministére glorieux.

LXXI. Dans la Grenade.

LXXII. Et à Carthagéne.

Le saint Prédicateur ne parut pas moins puissant en œuvres, & en paroles dans la Ville de Carthagéne. Les fruits de ses Prédications pendant un Carême entier, furent véritablement extraordinaires. Les cœurs les plus livrés au péché, les plus endurcis, ne tenoient pas contre la force de ses Discours, encore moins contre la Vertu de ses Exemples. Il est vrai qu'une fermeté héroïque, & une patience à toute épreuve, soutenoient bien les Vérités qu'il annonçoit (1). Les Guérisons miraculeuses, la Résurrection même d'un mort (2), donnoient peut-être moins de poids à ses Paroles, que la solidité d'une Vertu, que rien ne fut jamais capable d'ébranler.

LXXIII. Saint Louis pense à retourner en Espagne.

Les Indiens, & les Espagnols mêlés avec eux, auroient dû regarder comme un bonheur singulier, de pouvoir long-tems jouir du Ministére de cet Homme Apostolique. Depuis près de huit ans, il mettoit tout en œuvre, pour donner aux premiers la connoissance de JESUS-CHRIST, & modérer la tyrannie, ou l'insatiable cupidité des autres. Les difficultés insurmontables, qu'il rencontra quelquefois sur ce second article, furent

LXXIV. Pour quel motif?

(1) Pluries obvias habuit Tigres, aut alias feras, quæ signo Crucis ab eo mites redditæ, itinerantibus illæsis relictis iter aliò arripiebant. Carthagenæ concionator deputatus in Quadragesima, ut ei mos erat, visus fuit duriora corda emollire, & auditores non nisi compunctos, & amarè flentes dimittere. Rapiebat audientium mentes; neque enim hominis, sed Angeli Spiritum verba ejus redolebant. Contumeliis propter hæc à carnalibus, ac etiam probris, & irrisionibus appetitus, gaudebat quòd pro nomine Jesu talia pati dignus haberetur, &c. *In Bull. Canoniz.*

(2) Pristinam valetudinem pluribus reddidisse, & defunctam ad vitam sanctissimi Rosarii applicatione revocasse compertum fuit. *Ibid.*

un grand obstacle aux progrés de la Prédication ; & le principal motif, qui détermina enfin le Saint à revenir en Espagne (1). Il ne voulut pas cependant quitter sa Mission, sans avoir consulté la volonté de Dieu, par de ferventes Priéres ; & s'être assuré de celle de son Supérieur, à qui il écrivit pour l'instruire de tout. Dès qu'on eut appris dans l'Amérique le dessein, où il étoit de se retirer, les nouveaux Chrétiens, qui lui devoient leur Conversion, joignirent leurs humbles supplications, aux priéres des autres Missionnaires, pour le retenir dans le Pays. Les Religieux de la Congrégation de saint Antonin, n'oubliérent rien pour cela ; ceux du Couvent de sainte Foi l'ayant choisi pour leur Prieur, le Provincial de la Province de saint Jean-Baptiste, confirma son Election, & le contraignit par un précepte formel d'accepter cette Charge.

LXXV. On s'oppose fortement à son départ.

Comme ce Supérieur demeura infléxible, le Serviteur de Dieu se disposoit à obéïr ; il s'embarqua en effet sur le Fleuve, apellé la Magdalaine, pour se rendre au Couvent de sainte Foi. Dieu en disposa autrement, & sembla approuver son retour en Espagne. Les Vents furent contraires & toujours violens. Non-seulement il ne put faire dans trente jours la moitié d'un trajet, qu'on fait ordinairement entier en vingt-quatre ; mais il n'évita pas le naufrage. La Chaloupe, sur laquelle il s'étoit mis avec plusieurs autres personnes de l'un & de l'autre Sexe, fut renversée ; & on n'attribua qu'à sa Foi, ou à la ferveur de ses Priéres, de ce que dans un Fleuve très-profond tous sortirent heureusement de l'eau (2). Cependant un Canot, parti quinze jours après son Embarquement, eut le tems de le joindre : on lui remit en main les Lettres du Général de l'Ordre, Vincent Justiniani, qui lui permettoit de retourner en Espagne. Saint Louis envoya une Copie de ces Lettres au Provincial, dont il avoit commencé d'éxécuter les Ordres ; remercia les Religieux de sainte Foi ; & reprit le chemin de Carthagéne par la même Riviére.

LXXVI. Dieu favorise son dessein, & le delivre d'un grand péril.

Il s'arrêta quelque tems sur sa route, dans une Ville apellée Ténérif, où un Gentilhomme, qui n'avoit pas moins de tendresse pour sa personne, que de vénération pour sa Vertu, le reçut avec une grande effusion de charité. Comme le bruit

(1) Videns, nec impedire, aut ferre valens, angustias, quibus ut plurimùm violenter à Præfectis quibusdam, etiam vulneribus, & cæde Indi opprimebantur, obedientiâ obtentâ in Hispanias rediit, &c. *Ibid.*

(2) Navigans cum aliis in flumine, à Magdalena nuncupato, irruente tempestate, navi eversâ, cunctisque in aqua immersis, orans emersionem, & incolumitatem obtinuit, &c. *In Bull. ut sp.*

s'étoit répandu que la Flotte de Carthagéne devoit partir dans huit jours pour l'Espagne, cet Ami prépara à la hâte toutes les Provisions nécessaires pour ce Voyage; & lorsqu'il crut qu'on alloit incessanment mettre à la voile, il demanda au Saint sa bénédiction, en l'avertissant qu'il étoit tems de se rendre au Vaisseau. Non, lui répondit le Serviteur de Dieu, le tems ne presse pas; je veux demeurer encore quinze jours avec vous. Cette réponse surprit agréablement le Gentilhomme; mais il ne comprit que par l'événement, que le Serviteur de Dieu étoit destiné à préparer sa femme à une sainte mort, à lui administrer les derniers Sacremens, & à donner le Baptême à un Enfant, qui vint au monde avant son tems. Tout cela arriva peu de jours après; & lorsque ce Gentilhomme devoit le moins s'y attendre: les horribles siflemens d'un Serpent d'une prodigieuse grandeur ayant effrayé cette Dame, qui étoit enceinte, elle s'enfuit avec précipitation; l'effroi, & une chute qu'elle fit en fuyant, avancérent ses Couches, & sa mort. La présence du Saint n'empêcha pas cet accident; mais elle fut utile au Salut de la mere, & de son fruit.

LXXVII. Ce qu'il fait dans la Ville de Ténérif.

Pendant le séjour de trois semaines, que Louis Bertrand fit à Ténérif, il y prêcha avec son zéle ordinaire; & les Indiens de ce Pays ne témoignérent pas moins de regret de le voir partir, que ceux de la nouvelle Grenade, qui parurent inconsolables. Ils ont toujours conservé une profonde vénération pour la mémoire de ce S. Homme, que le Seigneur avoit glorifié à leurs yeux; & aux Priéres duquel on a attribué la persévérance, que ces mêmes Peuples ont fait paroître dans la Foi, qu'il leur avoit prêchée. L'endroit, où il avoit fait sa demeure a été depuis changé en une Chapelle, où les Espagnols & les Indiens s'assemblent quelquefois, pour offrir leurs Priéres, & obtenir de Dieu les Graces, qu'ils demandent par les Intercessions de saint Louis (1). C'est avec raison qu'on l'a apellé l'Apôtre du Nouveau Monde; & qu'on l'a comparé avec l'Illustre saint François Xavier, qui avoit fait peu d'années auparavant dans le Japon, ce que notre Saint a fait dans le Méxique. Leurs Prédications, leurs Miracles, leurs Travaux Evangéliques, ont porté au loin le nom de JESUS-CHRIST, & la connoissance de sa Loi. Ils ont soûmis à son joug des Nations Barbares; &

LXXVIII. Les Indiens ne le voyent partir qu'à regret.

LXXIX. Il avoit déja fait dans les vastes Provinces du Méxique, ce qu'a fait saint François Xavier dans le Japon.

(1) Ab ipsis Indis visus fuit à terra elevatus, quem postmodum summa veneratione coluerunt, & abeuntem amarè defleverunt; crediturque populum illum ejus intercessione in Christi Domini Fide adhuc perseverare, ad cujus hospitium in oratorium commutatum etiam nunc & Indi & Hispani ad Divina beneficia ejus patrocinio impetranda accurrunt, &c. *Ibid.*

LIVRE XXX.

SAINT LOUIS BERTRAND.

ont fait adorer sa Croix parmi des Peuples, qui n'avoient offert jusqu'alors leur encens sacrilége, qu'à des Démons, ou à leurs Idoles (1). L'un a fini sa glorieuse Carriére, en cherchant de nouveaux Peuples, qu'il pût gagner à JESUS-CHRIST; & la Providence n'a ramené l'autre dans sa Patrie, qu'afin qu'il formât par ses soins de nouveaux Ministres, qui ont depuis continué ses Travaux, pour la Conversion des Idolâtres.

Nous passons sous silence ce que les premiers Auteurs de la Vie de saint Louis Bertrand ont remarqué, touchant son passage de Carthagéne à Séville. Ceux qui se trouvoient avec lui, dans le même Vaisseau, admirérent souvent la grandeur de sa Foi, & sa constance parmi les périls de la Mer. Ce fut dans le mois d'Octobre 1569 qu'il arriva à Valence, où les Religieux & les Citoyens le reçurent avec autant de démonstrations de joye, qu'ils avoient eu d'empressement de le revoir. Un de ses freres germains, à qui le Pere Jean Micon avoit donné autrefois l'Habit de saint Dominique, venoit de mourir en odeur de sainteté dans l'Isle de Sardaigne, où il avoit été jetté par la tempête, pendant que, pour obéïr à ses Supérieurs, il ne pensoit qu'à se rendre à Bologne en Lombardie. Cette nouvelle fut pour notre Saint un nouveau sujet de soupirer après le Bonheur de l'Eternité, où son cadet l'avoit précédé.

LXXX. En arrivant en Espagne, il apprend la sainte mort d'un de ses Freres.

Comme il ne s'étoit point retiré dans sa Patrie pour y jouir du repos, il ne refusa point le travail, dont on voulut le charger. Ses talens pour l'Education des jeunes Religieux, étoient connus depuis long-tems: il les employa encore une fois pour rendre de nouveaux services à la Religion. On le mit aussi à la tête de la Communauté de saint Onuphre, & de celle de Valence. Dans tous ces Emplois il fut toujours pour ses Freres un parfait modéle de toutes les Vertus, & comme une régle vivante. On trouvoit en lui dans toutes les occasions les conseils d'un homme sage, & prudent; la familiarité d'un Frere, la tendresse d'un Pere, toute la perfection d'un grand Saint, & les ressources d'un Ami de Dieu. Sous sa conduite, & par son éxemple, ces deux Couvens dévinrent deux illustres Sanctuaires, où se renouvellérent l'Esprit d'Oraison, & de Pénitence; l'Amour du Silence, & de la Retraite; l'application à l'Etude, au Travail; & le zéle du Salut des Ames. Il ne recommandoit rien tant à ses Religieux que le

LXXXI. Nouveaux services qu'il rend à la Religion, dans différens Emplois.

(1) Duo ex illis (*Fidei Praeconibus*) cultum Christi disseminarunt inter Barbaras gentes: Franciscus Xaverius in Indiis Orientalibus, Aloysius Bertrandus in Occidentalibus. *Thomas Bozzius*

ſaint emploi du tems, la pureté du cœur, & une attention continuelle à plaire à Dieu, en ſe rendant utiles au Prochain. Il corrigeoit avec une ſage ſévérité tout ce qui ne s'accordoit pas avec la ſainteté de leur Etat; & afin qu'on n'oubliât jamais cette premiére maxime de ſon Gouvernement, il avoit fait graver en gros caractére, ſur la porte de ſa Chambre, ces paroles de ſaint Paul: *Si je voulois encore plaire aux hommes, je ne ſerois pas Serviteur de* JESUS-CHRIST.

Gal. I, 10.

LXXXII. Dieu lui fait connoître l'intérieur de ſes Religieux.

La connoiſſance très-diſtincte, que Dieu avoit donnée à ſon Serviteur, de l'intérieur de ſes Religieux, & de ce qu'il y avoit de plus ſecret dans leur Ame, ſervit beaucoup à la perfection de quelques-uns; & fut pour les autres un nouveau motif de veiller avec ſoin à la garde de leur cœur. On rapporte bien des éxemples, qui furent autant de preuves non équivoques de cette lumiére ſurnaturelle, qui lui faiſoit connoître le fonds des Conſciences, & lui découvroit quelquefois ce qui ſe paſſoit dans des Pays éloignés, comme auſſi ce qui étoit encore dans un obſcur avenir. Il n'eſt pas néceſſaire d'ajoûter que l'humble Diſciple de JESUS-CHRIST ne fit jamais uſage de cette faveur, que pour en donner la gloire à Dieu, & engager ceux qui venoient le conſulter, à faire pénitence, ou à perſévérer conſtanment dans le bien qu'ils avoient entrepris. Trois ou quatre faits, que nous allons rapporter en peu de lignes, en ſeront une preuve aſſez claire, & nous diſpenſeront d'en dire davantage.

LXXXIII. Et de pluſieurs autres Perſonnes.

LXXXIV. De quelle maniére il rapelle au devoir un Eccléſiaſtique.

Un Eccléſiaſtique en réputation dans le Pays, mais coupable d'un crime ſecret, ayant rendu une viſite à ſaint Louis Bertrand, en fut reçu fort froidement; il ſe retira ſurpris, & mécontent. Mais en refléchiſſant ſur lui-même, il entendit fort bien ce langage muet; il s'humilia devant Dieu, effaça ſon péché par ſes larmes; le Saint, dans une ſeconde viſite, le reçut avec honneur, & l'embraſſa avec beaucoup de tendreſſe.

LXXXV. Et une Dame.

Il viſita lui-même une Dame de Qualité, qui ne s'attendoit guéres à recevoir la viſite d'un Religieux, qu'on n'étoit accoutumé de voir qu'à l'Autel, ou en Chaire, ou dans le Confeſſionnal. Sa ſurpriſe fut encore plus grande, quand elle lui entendit dire, qu'elle devoit appaiſer promptement la colére de Dieu, & expier un tel crime, qu'il lui nomma. Cette Dame ne s'excuſa pas; mais ſe reconnoiſſant coupable, elle renonça dès ce moment à ſon commerce, qu'elle avoit cru n'être connu que de Dieu, & de ſon complice.

Dorothée Garcia, extrêmement affligé de la longue abſen-

LIVRE XXX.

SAINT LOUIS BERTRAND.

ce de ſon mari, expoſé aux riſques de la Mer, vint chercher quelque conſolation dans les lumiéres de ſaint Louis Bertrand, qui lui dit d'abord que ſon mari n'étoit pas mort; qu'elle le verroit dans quelque tems à Valence; qu'elle priât cependant pour lui, parce qu'il en avoit beſoin. Tout cela fut expliqué par les nouvelles qu'elle reçut dans la ſuite: Don Chryſtoval Perez, mari de cette Dame, après avoir été vivement pourſuivi par les Pirates d'Alger, & eſſuyé une violente tempête, qui avoit mis ſon Vaiſſeau dans un péril encore plus prochain, arriva heureuſement au Port. Un Prélat ſe plaignant à notre Saint, des véxations qu'il ſouffroit de la part d'un Seigneur, le Serviteur de Dieu lui répondit en gémiſſant, qu'il en ſeroit bientôt délivré par la mort funeſte de ce Gentilhomme, dont les crimes étoient déja montés à leur comble; Prophétie qui ne fut que trop ponctuellement accomplie (1).

LXXXVI. Diverſes Prédictions vérifiées.

LXXXVII. Il eſt conſulté par ſainte Théréſe.

L'Illuſtre ſainte Théreſe reçut du même Saint une réponſe plus conſolante. Elle lui avoit expoſé avec confiance ſes peines, au ſujet des difficultés ſans nombre, & des contradictions, qu'elle éprouvoit de toutes parts en travaillant à ſa Réforme. Louis Bertrand pria avec ferveur, pour l'heureux ſuccès de cette grande entrepriſe, & il répondit en ces termes à ſainte Théreſe: « J'ai reçu votre Lettre; & parce que l'affaire, ſur » laquelle vous me conſultez, regarde le Service & la Gloire de » Dieu, j'ai voulu la lui recommander dans mes pauvres Priéres. » C'eſt la raiſon, qui m'a obligé de différer quelque tems la » réponſe. Je vous dis à préſent au nom de NOTRE SEIGNEUR » JESUS-CHRIST, de vous encourager dans la pourſuite de » ce grand deſſein; le Seigneur vous favoriſera; & je vous déclare de ſa part, que dans moins de cinquante ans votre Ré» forme ſera une des plus célébres, & des plus illuſtres, qu'il » y ait dans l'Egliſe de Dieu ».

LXXXVIII. Il la conſole, & lui prédit l'heureux ſuccès de ſes Travaux.

La maniére, dont le meme Saint prédit un autre Etabliſſement, avant même que le Fondateur en eût conçut l'idée, n'eſt pas moins digne d'attention. Voici le fait. Jean-Auguſtin Adorne, Gentilhomme Genois, encore engagé dans le Siécle,

LXXXIX. Autre Prédiction.

(1) Virum nobilem, injuriâ prælatum quendam vexantem, ultionem Domini brevi experturum fore dixit; quod mors ejus repentina Domino revelante ei notum fuiſſe demonſtravit. Arcana etiam plurima, tam in rebus corporeis, quàm in ſecretis cordium latentia, nuda & aperta fuiſſe oculis mentis ipſius à Deo illuſtratæ, ſtupentibus omnibus rerum eventus oſtenſa fuiſſe indicarunt; atque in hoc dono penetrandi ſecreta cordium valdè ſingularis ac admirandus fuit. Alia quoque quàm plura naturaliter ignota, tam clarè, diſtinctè, & ordinatè, pro ut erant, aut acta, aut cogitata enarravit, ut ſolùm Deo revelante hæc illi innotuiſſe compertum fuerit, &c. *In Bull. Canoniz.*

se trouvant à Valence, entra un jour dans notre Couvent: saint Louis Bertrand ne l'eut pas plutôt apperçu, qu'il vint au-devant de lui; & lui donna tant de marques d'estime, & de respect, que ceux qui se trouvérent présens, lui en témoignérent depuis leur surprise. Ne vous en étonnez pas, leur dit le Serviteur de Dieu, ce Gentilhomme, que vous voyez aujourd'hui si mondain, édifiera l'Eglise par sa sainteté; il fondera un Ordre Régulier, qui sera très-utile au Public; & qui fleurira en Italie, & en Espagne. La premiére partie de cette Prédiction s'accomplit peu de tems après, par la Conversion de ce Gentilhomme; & la seconde, par la Fondation qu'il fit de la Congrégation des Clercs Réguliers, ausquels le Pape Sixte V donna le nom de Mineurs.

XC. Il avertit ses Compatriotes d'un Fleau, dont ils ne se croyoient point menacés.

Dans un tems où on se promettoit, dans le Royaume de Valence, une grande abondance de Fruits & de Grains, les apparences d'une riche Moisson étant des plus belles, S. Louis avertit les Fidéles, que leurs péchés les priveroient cette même année de tous les avantages d'une Récolte, qui promettoit si bien. On eut la douleur de voir dès le mois d'Avril le premier accomplissement de cet oracle. Une sécheresse extraordinaire fit périr les Semences dans le sein de la Terre, brûla les Plantes, & la plûpart des Arbres; & une Innondation générale ravagea depuis toutes les Vignes.

Cette calamité, & la stérilité des années précédentes, donnérent plus d'une occasion à notre Saint, d'éxercer sa Charité envers les Pauvres, & de sauver la vie à plusieurs. Le Couvent de saint Onuphre n'avoit que de modiques Revenus; & il étoit fort endetté: celui de Valence, chargé aussi d'un grand nombre de Religieux, ne se ressentoit guéres moins des Miséres Publiques. Ces considérations n'empêchérent pas le Saint Prieur, de faire distribuer tous les jours beaucoup d'Aumônes; & de défendre rigoureusement au Portier de renvoyer aucun Pauvre sans secours. On en nourrissoit un si grand nombre, & on faisoit tant d'autres Charités à de pauvres Familles, que ceux qui en connoissoient une partie ne doutoient point, que la Providence, pour récompenser la Foi & la Charité de saint Louis, ne multipliât l'Argent, & les Provisions entre ses mains. Il ne laissa manquer de rien à ses Religieux, qui secondoient bien ses charitables intentions; & il porta sa confiance jusqu'à faire réparer, & embellir, dans ce tems de disette, l'Eglise de Sainte Croix (1).

XCI. Ses grandes libéralités dans un tems de disette.

(1) In Conventu sancti Onuphrii post reditum ab Indis, ex obedientiâ præfuit, quem

LIVRE XXX.

SAINT LOUIS BERTRAND.

XCII. Saint Louis continue ses Fonctions Apostoliques avec autant de succès, que de zéle.

Mais la principale, comme la plus continuelle occupation de saint Louis Bertrand, depuis son retour de l'Amérique, fut toujours le Ministére de la Parole: en changeant de Pays, il ne voulut rien changer dans le Plan, qu'il s'étoit fait d'abord, de consacrer ses sueurs, & ses veilles au Salut de ses Freres. Pendant douze années consécutives, on le vit remplir avec un zéle incroyable toutes les Fonctions de l'Apostolat, dans différens Diocèses du Royaume, sur-tout dans celui de Valence. Ni son attrait particulier pour l'Oraison, & la retraite, ni les Infirmités de l'âge, ni ses Emplois, qui sembloient le lier à la suite d'une Communauté; rien ne fut capable de lui faire abandonner ce qu'il regardoit comme un devoir essentiel à sa Vocation. Dieu seul connoît tous les fruits, que sa Grace lui fit recueillir dans ce saint Ministére, pour l'Instruction des Peuples, l'amendement des Pécheurs, & l'extirpation des vices.

XCIII. Plusieurs bons Ministres de la Parole, se forment sur son modéle.

Le nombre & le mérite des Ouvriers Evangéliques, qui se formérent sur son éxemple; & qui, en faisant comme leur coup d'essai sous un si habile Maître, apprirent de lui à traiter dignement la Parole de Dieu, ne furent pas les moindres avantages, qu'il procura à l'Eglise, & à son Ordre en particulier. Le célébre Jérôme-Baptiste de Lanuza, aussi distingué parmi les Prédicateurs de réputation du seiziéme Siécle, qu'entre les Saints Evêques du dix-septiéme, avoue qu'il a reçu de notre Saint ses premiéres Instructions. Ce Grand Personnage, dont il faudra parler dans le Tome suivant, avoit pris l'Habit de S. Dominique dans le Couvent de Valence, au mois de Septembre 1569, un mois seulement avant le retour de saint Louis Bertrand en Espagne. Il eut donc le bonheur de l'avoir d'abord pour son Pere-Maître, bientôt après pour son Prieur, & d'apprendre encore, plus par ses Exemples, que par ses Leçons, à devenir un parfait Disciple de JESUS-CHRIST, capable de persuader aux autres, les Saintes Vérités qu'il avoit méditées, & pratiquées le premier.

XCIV. Et par ses soins.

A l'éxemple du Grand Dominique, saint Louis Bertrand se faisoit toujours accompagner dans ses Missions, par quelques jeunes Religieux, destinés à remplir un jour les mêmes

ære alieno gravatum, & inopiâ ex annorum sterilitate ortâ laborantem invenit, & omnibus satisfaciens, Religiosis nùnquam in aliquo ex consuetis defuit. Quin & plurimis egenis, miserabilibusque personis largè eleemosynas suppeditavit, quandoque etiam Deo illorum necessitates revelante, & mirabiliter ei pecunias ministrante; quin & in ædificio ad honorem S. Crucis constructo ostendit regente Domino servis ejus nihil deesse, &c. *In Bull. Canoniz.*

Fonctions.

Fonctions. Il aimoit à réciter avec eux ses Priéres, à traiter de quelque point de Théologie ou de Morale ; & à pratiquer, même hors du Couvent, les mêmes Exercices, de jour & de nuit, qui sont d'usage dans les Communautés les plus réguliéres. Dans le cours de ses Voyages, & parmi les plus grandes fatigues, il les accoutumoit à chercher, comme lui, leur délassement dans de saints Entretiens. Aussi ne leur parloit-il jamais que de ce qui pouvoit les édifier, ou les instruire; leur donner une haute idée de la Religion; & élever leurs sentimens, en leur faisant regarder tout ce qui passe avec la figure de ce monde, comme un phantôme, ou un objet de mépris; en comparaison du bonheur de servir Dieu, & de le glorifier en procurant le Salut des Ames. Il leur répétoit souvent que la Priére humble, & fervente, est la meilleure préparation pour prêcher avec fruit; & que les paroles sans les œuvres ne suffisent pas pour toucher les cœurs, & les changer. Il leur disoit quelquefois d'avance quel seroit le fruit de la Mission, qu'ils alloient entreprendre; & il leur donnoit, dans le saint Ministére, la part, qui leur convenoit selon leur âge, ou leur portée. Les uns assembloient les petits Enfans, pour leur expliquer les premiers Elémens de la Religion, & leur apprendre à prier Dieu; les autres faisoient des Instructions familiéres aux Personnes un peu plus avancées. Quand il en faisoit prêcher quelqu'un, il se plaçoit lui-même parmi les Auditeurs; & ne manquoit jamais d'encourager ces jeunes Commençans, pour les exciter à faire toujours de nouveaux progrés. On pouvoit bien le comparer à l'Aigle, qui voltige doucement sur ses Aiglons, pour leur apprendre à voler. Deut. XXXII. 11.

XCV. Saintes Instructions, qu'il donne à ses Eléves.

Si après la Prédication, saint Louis faisoit remarquer à ses Disciples, ce qui paroissoit avoir touché davantage les Auditeurs, il les avertissoit en même tems de ne pas en juger par les applaudissemens, mais plutôt par le silence, & les larmes, & plus encore par les actions. Si vous voyez, leur disoit-il, qu'au sortir du Sermon, les ennemis se hâtent de se prévénir mutuellement, pour se donner le baiser de paix ; si on restitue le bien mal acquis ; si on s'éloigne de l'occasion de péché ; si on fait cesser les scandales ; si chacun, dans son Etat, travaille à réformer ce qu'il y avoit d'irrégulier dans sa conduite : dites alors qu'une bonne semence est tombée sur une bonne terre ; mais donnez-en toute la Gloire à Dieu, & reconnoissez, que vous n'êtes que des Serviteurs inutiles. Telles étoient les Maximes de cet Homme Apostolique : il avoit en-

core plus de ſoin de les pratiquer lui-même, que de les inculquer dans l'eſprit de ceux, qu'il vouloit former au ſaint Miniſtére.

XCVI. Et qu'il pratique le premier.

On a déja remarqué quelle fut ſa conſtance, parmi les perſécutions, & les humiliantes épreuves, où on mit ſa Vertu lorſqu'il prêchoit la Foi aux Indiens. On ne doit pas moins admirer ſa profonde Humilité parmi les honneurs, & les applaudiſſemens, que lui attirérent, ſoit dans les Indes même, ſoit dans le Royaume de Valence, ſes Prophéties, ſes Miracles, & une foule de Converſions, qui furent le plus glorieux fruit de ſon Apoſtolat. Jamais il ne fut plus petit à ſes yeux, ni plus ſincerement humilié devant Dieu, que lorſque tout le monde parut s'accorder à l'apeller un Saint, un Apôtre, un autre Vincent Ferrier. Jamais la crainte des Jugemens de Dieu, dont il avoit été pénétré dès ſon enfance, ne fit de plus vives impreſſions ſur ſon cœur, que dans le tems qu'il ſe trouvoit forcé d'entendre publier ſes louanges. Si quelque choſe avoit pû le dégoûter du ſaint Miniſtére, cette approbation, quelquefois trop marquée, l'auroit obligé de ſe renfermer dans une obſcure Retraite, pour ne s'y occuper qu'à pleurer ſes péchés. Mais trop ſage, & trop éclairé pour omettre un bien, par la crainte d'un mal qu'il déteſtoit; il ne crut pas que pour être toujours humble, il fût néceſſaire de devenir inutile. Il travailla juſqu'à la mort à détruire le régne du péché; & il ne ſe conſidéra lui-même, que comme un pécheur, digne de toute ſorte de mépris.

XCVII. Il vit ſur la Croix, & il aime ce qui le crucifie, dans l'Ame & dans le Corps.

Ce fut dans ces ſentimens d'humilité & de pénitence, qu'il accepta & qu'il porta toujours courageuſement, tant les peines intérieures, que les plus ſenſibles douleurs, qui lui firent ſouffrir un long Martyre, dans l'ame & dans le corps. La ſeule penſée des Jugemens de Dieu, ou la crainte d'être ſéparé pour toujours de cet Etre ſouverainement parfait, & infiniment juſte, qu'il aimoit uniquement, rempliſſoit ſon Ame de frayeur. Cette crainte ſalutaire, qui le ſuivoit par tout, & dans tous les états de ſa Vie, ne lui permit jamais de goûter la moindre ſatisfaction, dans rien de ce qui peut flater les ſens, ou contenter la nature. Accablé en même tems de douleurs dans tout ſon corps, & ne ſçachant ſe glorifier que dans la Croix de JESUS-CHRIST, il ajoutoit encore à ces différens genres de ſouffrances, une ſévérité envers lui-même, qui paroîtroit incroyable, ſi on ne ſçavoit ce qu'une ardente Charité peut faire entreprendre aux parfaits Diſciples d'un Dieu crucifié.

LIVRE XXX.

SAINT LOUIS BERTRAND.

XCVIII. Constance, & fermeté d'Ame dans les plus rudes épreuves.

La tribulation qui éprouvoit cet Homme juste, en le purifiant toujours, comme le feu purifie l'or dans le creuset, devint encore plus continuelle, & plus accablante les deux derniéres années de sa vie. Mais un surcroit de douleur & de peine ne servit qu'à faire mieux connoître les sentimens héroïques du Saint, & toute la fermeté de son Ame. Au milieu de tant de maux, il n'eut jamais en bouche, que ces paroles de saint Augustin: « Brûlez, Seigneur, coupez, tranchez, ne m'épargnez pas en cette vie, afin que je ressente la grandeur de vos miséricordes dans l'Eternité ». Non-seulement il continua toujours avec la même ferveur, ses Exercices ordinaires d'Oraison, & de Pénitence; mais il ne voulut pas même interrompre ceux de la Prédication. Les Habitans de Xativa avoient fait de grandes instances pour recevoir ses derniéres Instructions pendant le Carême de 1580; malgré son entier épuisement, & une Fiévre continue, jointe à de vives douleurs d'entrailles, il satisfit à leurs désirs. Il suivit encore plus loin la vivacité de son zéle, dans la Cathedrale de Valence; & on peut dire, qu'il ne descendit de la Chaire, que pour être porté au Lit de la mort (1).

XCIX. Zéle courageux, & persévérance.

C. Pendant sa derniére maladie, le Saint rend la santé à plusieurs Malades.

Le danger, où on le crut d'abord, causa une grande consternation dans la Ville de Valence: le saint Malade se réjouissoit au contraire, par la douce espérance d'être bientôt réuni à Dieu, unique objet de son amour, & de tous ses désirs. Il rendit cependant la santé à plusieurs Malades, qu'on lui avoit recommandés; & il en avertit quelques-uns de se disposer à mourir. Un Gentilhomme, sur le bruit de sa maladie, vint en diligence à Valence, pour recevoir sa Bénédiction, & implorer le secours de ses Priéres, en faveur d'une de ses Filles abandonnée des Médecins, & dont la mort ne pouvoit que déranger beaucoup les affaires de la Famille. Il eût la consolation d'entendre ces paroles: *Votre Fille ne mourra point de cette maladie; avertissez-là seulement qu'elle se confesse, & qu'elle communie, pour rendre graces à Dieu.*

CI. Il prédit le jour de sa mort.

Saint Louis Bertrand n'ignoroit pas quel devoit être le jour de sa délivrance. Il y avoit près d'un an, qu'il avoit dit en confiance à quelques-uns de ses Amis qu'il mourroit le jour de

(1) Quin & viscerum pravis affectionibus, aliisque occultis infirmitatibus maximè per biennium ante obitum, velut aurum in fornace probavit illum Dominus, animo sic invicto omnia tolerantem, ut frequenter ex ejus ore verba Doctoris sanctæ Ecclesiæ Augustini resonarent: Domine hìc ure, hìc seca, hìc non parcas, ut in æternum parcas... Inter labores concionum morbo ingravescente febribus decubuit, &c. *In Bull. Canoniz.*

saint Denys, c'est-à-dire, le neuviéme d'Octobre 1581. Le Prieur de la Chartreuse, *de Porta Cœli*, & l'Archevêque de Valence étoient du nombre de ces Amis choisis: & le premier, apellé Don Laurent de Zamora, voulant éprouver la vérité de cette Prédiction, écrivit sur un papier ces paroles: *Revelatio. Anno* 1581, *in Festo sancti Dionisii moritur Frater Ludovicus Bertrandus.* Il cacheta ce papier, & le fit mettre dans le Dépôt du Couvent, avec ordre de ne l'ouvrir qu'à la Fête de tous les Saints. Quelque persuadé qu'on fut de la Sainteté du Serviteur de Dieu, & de la vérité de ses Prédictions, le grand désir qu'on avoit de le conserver, faisoit qu'on se flatoit encore de pouvoir prolonger ses jours. On se confirma dans cette espérance, quand l'état de la maladie parut changer, & la Fiévre diminuer avant la fin de May. Les Médecins ayant ordonné qu'on lui fit respirer l'air de la Campagne, le Duc de Najarra, & plusieurs autres Seigneurs se disputérent l'honneur de le recevoir dans une de leurs Maisons de plaisance. L'Archevêque, Don Jean de Ribéra, qui eût la préférence, le servit lui-même pendant quelques mois, avec autant d'humilité que de charité. Il lui présentoit de sa main les Remédes, & les Bouillons à l'heure marquée, lui disoit tous les jours la Messe, & le communioit fréquenment. Plein d'espérance de le retirer de cet état dangereux, il lui disoit quelquefois agréablement, qu'il le rendroit un faux Prophête. Mais le Saint modéra bien sa joye, en lui répondant une fois: *Souvenez-vous, Monseigneur, du jour que je vous ai marqué; je ne vivrai pas au-delà; j'en rends graces à mon Dieu; & je ne désire que d'accomplir sa sainte volonté*

CII. Charitables attentions de l'Archevêque de Valence, auprès du saint Malade.

En effet tous les empressemens du charitable Prélat, & de ses Médecins, furent inutiles; & on cessa de refuser au saint Malade, la consolation qu'il demandoit d'être reporté dans son Couvent. L'Archevêque de Valence, l'Evêque de Majorque, Louis de Borgia, Fils du Duc de Gandie, & plusieurs autres Personnes de qualité, l'y accompagnérent, ou l'y visitérent plusieurs fois: le premier voulut le veiller toutes les nuits; & il fut toujours présent quand on lui administra les Sacremens. Il recueilloit avec piété toutes ses paroles; lorsqu'il le vit approcher de sa fin, il lût sur lui quelques Evangiles; & lui demanda sa Bénédiction. Pendant que ce pieux Archevêque, environné d'une partie de son Clergé, & de tous nos Religieux de Valence, faisoit les Priéres pour les Agonisans, Louis Bertrand rendit sa sainte Ame, pour entrer dans la Gloire du Seigneur, le neuviéme d'Octobre 1581, à dix heures du matin,

CIII. Mort de S. Louis Bertrand.

âgé de cinquante-cinq ans, dont il en avoit passé trente-sept dans le Cloître, & près de cinquante dans la Pénitence, puisqu'il l'avoit commencée dès sa plus tendre enfance.

CIV. Le Ciel fait éclater sa Sainteté par de nouveaux Miracles.

Le Prieur de la Chartreuse *de Porta Cœli*, n'attendit pas la Fête de tous les Saints, pour ouvrir le papier dont on a parlé; il le fit décacheter, & lire en présence de toute sa Communauté assemblée; qui admira l'éxactitude de la Prophêtie, & rendit gloire à Dieu de cette nouvelle preuve de la sainteté de son Serviteur. Le Ciel la rendit encore plus éclatante, & par de nouveaux Miracles, & par le cri du Peuple, aussi bien que par le témoignage des plus saints Personnages, qui vivoient alors en Espagne. Nous omettons ici, ce qu'on peut lire dans la Bulle de sa Canonisation, touchant le grand nombre, & la diversité des Miracles, qui se firent d'abord à Valence, en faveur de ceux qui reclamoient dans leurs nécessités, les intercessions du Saint. Les Guérisons miraculeuses devinrent si fréquentes à son Tombeau; que, pour contenter la dévotion du Peuple, & satisfaire à la sienne propre, l'illustre Archevêque de Valence, un mois après le décès de saint Louis Bertrand, prit les mesures nécessaires pour lui faire décerner un Culte public, par l'Autorité du Saint Siége. Il nomma l'Evêque de Majorque, Don Michel Spinosa, qui commença les Informations le quatorze Décembre 1581; & on députa vers le Pape Grégoire XIII, pour prier Sa Sainteté de faire informer de la Vie, & des Miracles du Pere Louis Bertrand, afin de procéder à sa Canonisation. Après la mort de ce Pape, le Roy Catholique Philippe II, renouvella ses instances auprès de Sixte V; & dès-lors les Commissaires Apostoliques firent leurs Informations, tant en Espagne que dans les Indes.

CV. On solicite sa Canonisation; & on commence les Informations.

Divers Evénemens, & la mort de plusieurs Papes, ayant éloigné quelque tems la Conclusion de cette affaire, tout l'Ordre de saint Dominique agit avec un nouveau zéle, sous le Pontificat de Clément VIII: le Roy Philippe III, qui avoit recouvré la santé par les Intercessions de cet Ami de Dieu, écrivit à son Ambassadeur à Rome de poursuivre aussi en diligence la même affaire. Le Pape Clément VIII, qui venoit de canoniser saint Hyacinthe & saint Raymond de Pégnafort, & de mettre dans le Catalogue des Bienheureuses, sainte Agnès de Montpulcien, étoit très-disposé à donner ce nouveau sujet de consolation à un Ordre qu'il aima toujours. Mais prévenu par la mort, il laissa ce soin à ses Successeurs. Paul V mit saint Louis Bertrand au rang des Bienheureux, par son Décret du

CVI. Paul V met saint Louis au rang des Bienheureux. Bullar. Ord. Tom. V, pag. 666.

vingt-neuf Juillet 1608. Grégoire XV étendit depuis son Culte; & Clément IX déclara qu'on pouvoit sûrement procéder à sa Canonisation. Elle fut faite avec beaucoup de Pompe, & selon toutes les solemnités requises, par le Pape Clément X, le douziéme d'Avril 1671, à la sollicitation principalement du Pere Thomas de Rocaberti, alors Général des FF. Prêcheurs, depuis Archevêque de Valence, & Grand Inquisiteur d'Espagne.

CVII. Et Clément X, met son nom dans le Catalogue des Saints.

Tom. VI, pag. 274.

CVIII. Il est déclaré Patron de la Nouvelle Grenade.

Tous les Etats du Roy Catholique célébrérent cette Fête avec une magnificence extraordinaire; & les Peuples de la Nouvelle Grenade, dans les Indes Occidentales, se signalérent beaucoup. Ils ont demandé depuis notre Saint pour leur Patron spécial, ne doutant pas, que celui qui les avoit apellés à la Foi, & instruits avec tant de charité, pendant sa vie, ne continuât à les protéger encore après sa mort. Le Roy Charles II en écrivit au Pape Aléxandre VIII, qui, par son Décret du troisiéme Septembre 1690, déclara saint Louis Bertrand Patron, & Protecteur principal de la Nouvelle Grenade (1). Sa Sainteté ordonna en même tems que sa Fête seroit de précepte dans cette Isle, & célébrée le dixiéme d'Octobre, parce que le neuviéme, qui est le jour de sa mort, est occupé par la Fête de saint Denis.

Ibid. pag. 393.

La bonne odeur de JESUS-CHRIST, que les Travaux & les Miracles de cet Homme Apostolique avoient répanduë au loin, dans l'ancien & dans le nouveau Monde, se conserve encore parmi les Peuples de l'Amérique; & sa Mémoire y est toujours en bénédiction. Plaise à la Divine Bonté de susciter aujourd'hui dans son Eglise, & dans l'Ordre de saint Dominique en particulier, de fidéles Imitateurs de saint Louis Bertrand; des Hommes remplis de ce double esprit de pénitence & de zéle; de cet ardent Amour de Dieu & du Prochain; de ce courage intrépide; de cette patience; de cette humilité, qui ont rendu son Ministére si utile aux Domestiques de la Foi, & aux Nations Infidelles; & qui, en l'élevant lui-même à un si haut dégré de perfection, l'ont couronné enfin d'honneur & de gloire.

(1) Sacrorum Rituum Congregatio, enixis præcibus Catholicæ Majestatis Serenissimi Caroli secundi Hispaniarum Regis Sanctissimo Porrectis, & ad eandem Sacram Congregationem remissis, referente Eminentissimo & Reverendissimo Domino Cardinali Capisucchio, benignè annuens, declaravit, & elegit in Patronum principalem totius novi Regni Granatæ in Indiis Occidentalibus sanctum Ludovicum Bertrandum Ordinis Prædicatorum, cujus Patrocinio & intercessione apud Altissimum, ut in iisdem Litteris addebatur, plura in dies recipiantur beneficia, &c. *Ibid.*

VINCENT JUSTINIANI, GÉNÉRAL DES FF. PRESCHEURS, NONCE APOSTOLIQUE AUPRÈS DU ROY D'ESPAGNE, ET CARDINAL DU TITRE DE SAINTE SABINE.

VINCENT JUSTINIANI.

Abbas Micha. Justini. in Scio Sacra, pag. 24. 110. 421. Ciaconi. Tom. II, Col. 1716. Echard. Tom. II, pag. 164.

VINCENT, de la Maison des Princes *Justiniani*, & de la Branche établie dans l'Isle de Scio, nâquit dans la Capitale de cette Isle, le vingt-huit d'Août 1519. Nous avons remarqué plus d'une fois, que le zéle de la Religion, & un amour de préférence pour l'Ordre de saint Dominique, étoient comme héréditaires dans cette Illustre Famille. Vincent Justiniani, qui ne démentit point ces sentimens, embrassa dès sa jeunesse l'Institut des Freres Prêcheurs, & fit ses Vœux dans sa Patrie, avant que d'être envoyé à Genes pour y continuer ses Etudes (1). La douceur de son naturel, autant que la beauté de son génie, lui conciliérent d'abord l'affection de ses Freres, & l'estime de bien des Personnes distinguées dans le Siécle, parmi lesquelles il y en avoit plusieurs, qui se glorifioient de lui être unies par le sang.

I. Justiniani natif de Scio.

Etienne Ususmaris, Personnage déja fort célèbre dans l'Ordre de saint Dominique, eut des attentions particuliéres pour favoriser les progrés du jeune Justiniani, & lui procurer tous les moyens de se faire honneur, en faisant usage de ses talens. Devenu Procureur Général de son Ordre en Cour de Rome l'an 1546, & Supérieur Général en 1553, Ususmaris voulut avoir pour Assistant, dans l'une & l'autre Charge, le Pere Justiniani, dont la prudence, l'habileté dans les Affaires, étoient bien au dessus de son âge. L'expérience perfectionna ses talens: & l'esprit de Religion, dont il parut toujours rempli, donnant un nouveau mérite à ses autres qualités, sa réputation fut bientôt établie, dans la Cour du Pape, & dans toutes les Provinces de l'Ordre. On en eut une preuve non équivoque après la mort de son Général, arrivée dans le mois de Mars 1557, puisque Justiniani fut élû unanimement pour être son Successeur, dans le Chapitre tenu à Rome le vingt-neuf de Mai 1558. Il n'étoit âgé que de trente-huit ans; & l'Ordre ne manquoit pas, d'excellens Sujets, dont plusieurs

II. Fait bientôt éclater son mérite dans l'Ordre de saint Dominique.

(1) F. Vincentius Justinianus, Magister Ordinis XLVII, ex illustri & perantiqua Justinianorum Chiensis Insulæ Dynastarum progenie, in eadem Insula natus est anno 1519 die 28 Augusti. Is sub parentum curâ liberaliter educatus, & humanioribus Litteris probè instructus acris ingenii adolescens, ibidem ordini nomen dedit, & Professus est, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 164.

avoient déja paru avec éclat dans le Concile de Trente, sous Paul III & Jules III. Il n'y eut cependant ni division, ni partage parmi les Electeurs, tant on étoit prévenu du mérite, du zéle, de la sagesse, & de toutes les Vertus de Justiniani (1). Il en avoit donné de grandes preuves, soit auprès d'Usumaris, dans les deux Emplois, dont nous venons de parler; soit dans la Charge de Provincial de la Province d'Angleterre, qu'il avoit éxercée avec tout le succès, que les circonstances du tems permettoient d'espérer.

III. Dont il est fait Supérieur Général.

IV. Ce qu'il se propose d'abord pour l'honneur de la Religion.

Les deux grands objets que le nouveau Général se proposa d'abord, furent de s'opposer de toutes ses forces au progrés, que faisoient alors les nouvelles Hérésies dans presque toutes les Provinces de l'Europe; & d'envoyer cependant des Prédicateurs de la Foi dans les Pays des Infidéles. Pour bien remplir l'un & l'autre dessein, il travailla avec soin à faire refleurir la Régularité, la Piété, & l'Etude dans toutes les Maisons de son Ordre. Telle fut la fin de ses Visites, de ses Chapitres Généraux, de ses Exhortations, & des Lettres très-pressantes, qu'il écrivoit à ceux de ses Religieux; qui, par leur réputation de doctrine, & de sainteté, étoient plus en état de faire réussir ses intentions. Il y en eut plusieurs, qui allérent annoncer JESUS-CHRIST dans les Indes Orientales, dans le Japon, & dans le vaste Empire de la Chine. Quelques autres se rendirent dans les Indes Occidentales, où ils ne recueillirent pas des fruits moins précieux. Nos Religieux Portugais, ayant à leur tête le Pere Jerôme de la Croix, se distinguérent dans la premiére de ces deux Missions, & saint Louis Bertrand, avec quelques autres Espagnols, dans la seconde.

Vide Fontan. in Monum. ad An. 1558, 1559, 1560, &c.

V. Il excite le zéle de ses Religieux, dans le Royaume de Pologne.

Le Cardinal Stanislas Hosius fut témoin du zéle, avec lequel nos Théologiens Polonois éxécutoient en même tems, les Ordres de leur Général pour la défense de la Foi, dans le Royaume de Pologne. L'Hérésie avoit déja pénétré dans les Palais des Grands; & l'Hérétique Brentius n'avoit pas craint de présenter au Roy Sigismond, un Ouvrage rempli de ses profanes Nouveautés, dont il osoit demander l'Approbation à ce Prince. Le Pere Melchior, célébre Prédicateur, & Inquisiteur à Cracovie, arrêta le coup; découvrit à Sa Majesté tout le venin caché dans ce Livre; en supprima plusieurs autres semblables.

(1) Ætatis annum agens 38, eam jam de suæ probitatis, atque prudentiæ opinionem propagaverat, ut sub Paulo IV Generalis Magister sui Ordinis Electus fuerit. In qua Provinciarum mole sustinenda, regendisque tam diversis gravissimorum sui ordinis hominum voluntatibus, non modo vitavit invidiam, sed omnium gratiam, per annos 12 huic muneri præfectus, comparavit. *Ciacon. Tom. II, Col. 1716.*

semblables. Et par ses Ecrits, autant que par ses Prédications, il réveilla l'attention des Peuples, pour les empêcher d'être séduits par la malice des Sectaires, ou surpris par leurs artifices (1).

VI. Infecté des Erreurs des Luthériens, des Calvinistes, & des Sociniens.

Les Luthériens, & les Calvinistes n'étoient pas les seuls Novateurs, qui infectoient alors la Pologne. Le Socinianisme y avoit déja fait de grands progrés; & y en faisoit tous les jours, parce qu'on laissoit impuni tout ce qui alloit au changement de l'ancienne Religion. Le mal, qui ne pouvoit que s'accroître beaucoup par cette tolérance, avoit pris sa source dans le commerce, que les Enfans des Grands Seigneurs avoient eû avec les Protestans d'Allemagne; chez qui leurs Parens les avoient envoyé faire leurs Etudes, dans cette fausse persuasion, que les Professeurs des Universités séparées de la Communion Romaine, étoient sans comparaison plus habiles que les Professeurs Catholiques; & que leurs Enfans apprendroient en perfection les Lettres Humaines, sans y mêler les Divines, qui, selon eux, étoient la source des Hérésies: déplorable aveuglement, dont la Noblesse Polonoise ne s'apperçut que lorsqu'il n'y eut presque plus de remede. Ces jeunes Gens de retour dans leur Pays, parurent bien mieux instruits des Erreurs des nouvelles Sectes, que des Lettres Humaines. On les vit se moquer ouvertement du Culte, & des Cérémonies du Pays; & dans les Palatinats, où ils étoient les plus forts, s'emparer des Eglises, qu'ils ôtoient aux Catholiques, pour en mettre en possession les Ministres de l'Erreur.

VII. Entreprises des Grands de Pologne, contre l'Eglise.

Dans une Assemblée des principaux Seigneurs de Pologne, on porta un Décret, pour chasser de leurs Siéges tous les Evêques Catholiques, & interdire leurs Théologiens, à qui on entreprit de fermer la bouche. Ce fut, selon un Historien Polonois, dans cette occasion, que nos Prédicateurs, & nos Docteurs, bien loin de trembler, ou de se taire, élevérent plus haut leur voix, pour rompre l'iniquité. Ils voyoient avec douleur, que Sigismond-Auguste, quoiqu'il ne changeât pas lui-même de Religion, souffroit patiemment toutes les entreprises

(1) In magno Poloniæ Regno præstantiorum Principum Palatia erant Hæresi coinquinata, quæ nostri Prædicatores Deo adjuvante expiaverè, & cùm Brentius impius Hæresiarcha ausus fuisset libellum, Hæresibus refertum, Sigismundo Regi offerre ab ipso approbandum, Pater Melchior Mosticensis, Inquisitor Cracoviensis calamum è manu Regia, ne subscriberet, excussit; atque Hæreticalia Dogmata in illo latentia aperuit & detexit. Proscripsit quoque ex sibi credita ditione libros cunctos Hæreses continentes, quas facundo ore è suggestu, & calamo impugnavit, ac damnavit, constabiliendo populum illum in veritate Catholicæ Fidei. *Bzov. de Prov. Pol. Cap. VI, Ap. Fontan. in Monu. ad An.* 1558.

de la Noblesse, sans se mettre en devoir de réprimer des désordres, qui tendoient au renversement entier de la Religion Catholique dans son Royaume. Le Pere Melchior, suivi de quelques uns de ses Freres, les plus connus par leur mérite, & par leur naissance, se présenta de nouveau à ce Prince; & lui fit un Discours si patétique, pour lui représenter que l'anéantissement de son Autorité, le mépris des Loix, & la ruine de ses Peuples, seroient immanquablement la suite de celle de la Religion dans ses Etats, qu'il commença enfin à agir en Roy, & en Roy Catholique. Les Ordonnances des Seigneurs Protestans furent abolies, les Docteurs Catholiques favorisés, & tous les Evêques conservés, ou rétablis dans leurs Eglises (1).

VIII. Zéle, & fermeté de quelques Religieux de saint Dominique.

IX. Le Pere Général les exhorte à persévérer dans la défense de la Foi.

Ceci se passa en 1560; & le Pere Général, après avoir recommandé à ses Religieux de Pologne, de continuer à combattre pour la Foi, jusqu'à l'effusion de leur sang, il vint faire la visite de ses Maisons en France; où les Calvinistes ne se rendoient pas moins redoutables, que les Luthériens dans les Royaumes du Nord. Comme il s'étoit persuadé, que si le Collége de saint Jacques dépendoit immédiatement du Général de l'Ordre, il seroit plus facile d'y maintenir la Régularité, d'y faire fleurir les Etudes, & d'en tirer de plus grands avantages contre les Ennemis de l'Eglise, il voulut le séparer de la Congrégation de France: mais l'éxécution de ce dessein ayant rencontré plusieurs obstacles, qui auroient troublé la paix, le sage Supérieur y renonça; & dans son Chapitre Géneral, tenu à Avignon dans le mois de Mai 1561, il remit toutes choses sur l'ancien pié. Les désordres causés par l'Hérésie ne l'empêchérent pas de parcourir plusieurs Provinces du Royaume. Il se trouvoit à Paris dans le mois de Juillet de la même année; & il assista, avec le Général des Franciscains, & celui des Mathurins, à un Acte de Sorbonne, comme il est remarqué dans les Actes de la Faculté.

X. Il se rend en France.

Echard. Tom. II, pag. 164. Col. 2.

XI. Et va au Concile de Trente.

Pendant le fameux Colloque de Poissi, lequel, comme on sçait, n'aboutit à rien, par l'obstination des Ministres de la nouvelle Réforme, notre Général retourna en Italie, & se rendit

(1) Cùm in Petricoviensibus execrandis comitiis pulsi essent Episcopi omnes ex suis Ecclesiis Hæreticorum Principum Decreto, proscriptis quoque Sacræ Theologiæ Doctoribus, Fratres Prædicatores, Melchior Mosticensis Inquisitor Cracoviensis, Valerianus, Cyprianus, Sarbinius, & Fœlix, invictissimi Fidei Pugiles, Sigismundum Regem adiere, suadentes illi validissimis rationibus, ne id peragi sineret, ni de Catholica fide actum vellet, in damnationem animæ suæ, atque subditorum Regni ruinam: qui emanata contra Episcopos, & Theologos Decreta revocavit, &c. Bzov. ut sp. Cap. VIII, Ap. Fontan. pag. 507.

à Trente, où il prit sa place parmi les Peres du Concile, dans toutes les Sessions, qui se tinrent sous le Pontificat de Pie IV. Le Cardinal Palavicin, dans son Histoire du Concile de Trente, remarque, que Vincent Justiniani se déclara hautement pour le sentiment de ceux, qui soutenoient la néceßité de la Résidence comme de Droit Divin; & qu'il défendit avec beaucoup de vigueur les Priviléges accordés anciennement aux Réguliers, par le Saint Siége, & confirmés par le Concile Général de Vienne. Il ne s'opposa pas néanmoins à la modification de quelques-uns, que les Peres de Trente jugérent à propos de réduire au Droit Commun.

Lib. XXIII, Cap. III, n. 29. Lib. XXIV, Cap. XIII, n. 4.

Il étoit avec raison bien moins jaloux de ces Priviléges, que de la conservation de la paix, ou des intérêts de l'Eglise. Il vit avec plaisir, dans ces saintes Assemblées, six Archevêques de son Ordre, dix-sept Evêques, & vingt-huit célébres Docteurs, la plupart Théologiens du Pape, ou de quelque Prince Chrétien. Il sçut profiter de cette occasion, pour recommander à ceux-ci d'employer leur plume, & leurs talens, pour attaquer, chacun dans son Pays, les nouvelles Hérésies, & travailler selon leur Vocation au Salut des Ames. Le Concile ayant fini ses Sessions, & Justiniani, qui étoit le premier de sept Généraux d'Ordres, en ayant souscrit les Actes, il prit le chemin de Bologne, pour y présider à un Chapitre Général, convoqué pour le vingt-uniéme de May 1564. Dans cette Assemblée, Vincent Justiniani ne se contenta pas de faire recevoir tous les Décrets du Saint Concile, & d'en recommander l'Exécution à tous ses Religieux; il les chargea encore de les expliquer aux Fidéles, & de leur en faire sentir l'utilité, ou la néceßité, tant pour le Réglement des Mœurs, que pour la conservation du Sacré Dépôt. S'il ne crut pas néceßaire de renouveller les Ordonnances de ses Prédéceßeurs, touchant l'obligation de s'en tenir toujours aux Principes de saint Thomas, il n'oublia pas de déclarer en présence de tout le Chapitre, que les Peres du Concile avoient marqué dans toutes les occasions, un si grand respect pour la Doctrine du saint Docteur, que dès qu'il se présentoit quelque difficulté à décider, ou expliquer, ils avoient recours à sa Somme Théologique. Il ne parloit que de ce qu'il avoit vû.

Ibid. Lib. XXIV, Cap. VIII, n. 13.

XII. Il recommande l'Exécution des saints Décrets, dans son Chapitre de Bologne.

Pendant le séjour qu'il fit à Rome, depuis le Chapitre de Bologne jusqu'a son départ pour l'Espagne, notre Général reçut plusieurs affligeantes Nouvelles. Si d'un côté il eût lieu de se réjouir dans le Seigneur, de sçavoir que plusieurs de ses

XIII. Il apprend avec douleur, les ravages de l'Hérésie.

LIVRE XXX.

VINCENT JUSTINIANI.

Religieux, dans différens Royaumes, continuoient à écrire, à prêcher, & à disputer avec succès contre les Ennemis de la Religion; il ne pouvoit apprendre de l'autre, sans une vive douleur, que la fureur des Sectaires avoit déja brûlé, ou détruit plusieurs de ses Monastéres, & profané plusieurs Eglises, tant en France, qu'en Allemagne, & qu'on étoit menacé d'une prochaine Persécution dans les Pays-Bas. La désolation de l'Isle de Scio, surprise, & ravagée par les Armées Ottomanes, étoit encore pour lui un juste sujet d'affliction; affliction d'autant plus grande, que la Religion & le Sang l'intéressoient au malheur de ses Compatriotes. Les Infidéles, dans cette rencontre, avoient paru particuliérement acharnés à ruiner, ou à perdre les Familles des Justiniani. Nous avons parlé assez au long de ce triste Evénement dans le vingt-septiéme Livre de cet Ouvrage. Il suffit d'ajoûter ici que, selon quelques Historiens, notre Général eût le crédit d'obtenir de Sélim II Empereur des Turcs, le rétablissement des Justiniani dans leur Patrie, & l'Exercice public de la Religion Catholique dans l'Isle de Scio; où il fit depuis diverses Fondations pour l'Entretien des pauvres Familles, que les Turcs avoient réduites à la nécessité de chercher leur pain.

Fontan. in Monum. An. 1564, 1565.

XIV. Et les excès des Turcs dans l'Isle de Scio.

Voyez ci-dessus Timothée Justiniani, Liv. XXVII. p. 295.

Hist. Eccl. Liv. CLXXVI, n. 36.

XV. Sélim II, accorde beaucoup à sa recommandation.

XVI. Justiniani visite son Ordre en Espagne.

Avant la fin de l'Eté de 1565, notre Général partit d'Italie, pour aller faire la Visite de son Ordre, dans les Royaumes d'Espagne. Nous ne doutons pas que l'un des principaux motifs de ce Voyage ne fut l'espérance, ou le désir, de faire avancer la délivrance de l'illustre Archevêque de Toléde, Don Barthelemy de Carranza, détenu depuis plusieurs années dans les Prisons de l'Inquisition d'Espagne. Vincent Justiniani connoissoit les éminentes Vertus de ce Grand Homme; & il chérissoit particuliérement sa Personne. Il avoit agi fortement en sa faveur dans le Concile de Trente; & il avoit été témoin de la vivacité, avec laquelle les Peres s'étoient tous intéressés pour la même Cause. Enfin le Pape Pie IV, après de longs délais, accordés au Tribunal d'Espagne pour la terminer, alloit faire partir son Légat, & les autres Commissaires Apostoliques, chargés de mettre la derniére main à cette affaire. Le Pere Général les dévança, résolu de faire tous ses efforts auprès du Roy Catholique, dont il connoissoit la Justice & la Religion. Nous avons remarqué ailleurs les moyens, qu'employérent les Officiers du Tribunal, pour éluder les bonnes intentions de Sa Sainteté, & celles du Légat Apostolique. Le zéle de notre Général n'eût pas alors un meilleur succès; mais la Providence

lui fit naître bientôt après, un occasion favorable de servir le Prélat opprimé : il en profita.

LIVRE XXX.

VINCENT JUSTINIANI.

XVII.
Il apprend l'Exaltation de Pie V, & revient promptement à Rome.

Tandis qu'il continuoit ses Visites, dans une grande & florissante Province, où sa piété pouvoit s'édifier par celle de plusieurs excellens Religieux, non moins estimables par leur régularité, que par leur Doctrine, il apprit, avec la joye qu'on peut imaginer, que le Cardinal Aléxandrin, Religieux de son Ordre, venoit d'être élevé au Souverain Pontificat, sous le nom de Pie V. Sur cette agréable nouvelle, le Pere Général, quittant la Castille, reprend en diligence le chemin de Rome ; & après avoir rendu ses respects au nouveau Pape, il l'instruit de toute l'affaire du Primat d'Espagne, & de la conduite des Inquisiteurs. Son raport est conforme à celui du Cardinal Légat, & la résolution du Vicaire de JESUS-CHRIST, répond aux justes désirs de l'un & de l'autre. Le Pape Pie IV, n'avoit pû obtenir du Roy Catholique, que l'Archevêque de Tolède fut transféré à Rome, ni vaincre les oppositions du Tribunal ; la fermeté de son Successeur en vint bientôt à bout, du moins sur ce point. Justiniani eût la consolation de voir enfin Carranza dans un Pays, où il commença à respirer ; parce qu'on avoit pour lui les égards, qui étoient dûs autant à sa Vertu, qu'à sa Dignité. Dès ce moment, notre Général ne lui laissa rien désirer, de tout ce qu'il pouvoit attendre de la part d'un Ami sincére & généreux.

XVIII.
Où il rend de bons services à l'Archevêque de Tolède.

Parmi les Sollicitudes du Gouvernement, & au milieu des plus grandes affaires, que Sa Sainteté confioit quelquefois à la prudence de Justiniani, ce Général ne perdit jamais de vûe le double objet, qu'il s'étoit proposé dès le commencement, pour la Propagation de la Foi chez les Infidéles, & la défense des Dogmes Catholiques dans les Provinces de l'Europe, que l'Hérésie infectoit. Il écrivoit souvent à tous les Provinciaux de l'Ordre, pour réveiller leur zéle, en leur enjoignant de choisir de bons Prédicateurs pour les Missions Etrangéres ; & d'habiles Théologiens, pour les opposer aux Hérétiques. Laurent Surius parle d'une célébre Dispute, dans laquelle le Prieur de notre Couvent de Nimégue, soutint avec tant de succés, les Vérités de la Religion, insolenment attaquées par les Ministres de l'Erreur, que plusieurs Sectaires détrompés voulurent rentrer dans le sein de l'Eglise Romaine (1).

XIX.
Continue à soutenir le zéle de ses Religieux qui combattent.

(1) Insurrexit Ludovicus, & facundo ore... Argumenta proposuit contra divinissimum Eucharistiæ Sacramentum ; quibus adductis respondit Prior tantâ Eruditione, Scripturæ Sacræ Textibus, Conciliorum Doctrinis, Argumentorumque vi, æternâ

LIVRE XXX.

VINCENT JUSTINIANI.

XX. Et qui souffrent pour la Foi.

Fontan. ad An. 1566, 1567, 1568, 1569, &c.

On apprit depuis à Rome les Combats, que bien d'autres de nos Religieux soutenoient en France contre les Disciples de Calvin; & on rendit graces à Dieu, de ce que plusieurs d'entre eux avoient eû le bonheur de souffrir, & de mourir pour la Confession de la Foi, à Toulouse, à Pamiers, à Béziers, à Castres en Albigeois, à Morlane en Bearn, à la Rochelle, à Angoulême, & dans plusieurs autres Villes, ou Provinces du Royaume, où la Prétendue Réforme portoit le fer & le feu. On peut voir dans les Monumens de l'Ordre, les noms de ces généreux Confesseurs de JESUS-CHRIST, & les divers genres de Supplices qu'on leur fit souffrir. Vincent Justiniani ayant reçu les Relations de ces tragiques Scénes, les présenta au Saint Pape Pie V, & les fit lire dans son Chapitre Général tenu à Rome, au mois de Juin 1569 (1).

XXI. Dans le Chapitre de Rome, il travaille avec sagesse à faire fleurir la régularité & la Science.

Le Souverain Pontife honora de sa présence, ce même Chapitre; dans lequel le Pere Général parut bien moins appliqué à porter de nouvelles Ordonnances, ou de nouveaux préceptes, qui ne servent quelquefois qu'à rendre le joug & plus pesant & plus dangereux, que soigneux de faire éxactement observer ce qui étoit déja établi. Il retrancha beaucoup de Censures, qui étoient fort multipliées, & ne réserva que celles, qui étoient expresses dans nos Constitutions. Il ordonna aux Supérieurs de veiller avec une nouvelle attention sur les Etudes de leurs Religieux, de faire soutenir publiquement des Théses à ceux, dont l'esprit & la capacité donnoient de plus belles espérances; & d'engager les Professeurs à enseigner principalement l'Ecriture Sainte, la Théologie Dogmatique & Morale, sans négliger la Scholastique. Il vouloit qu'on retranchât les Questions inutiles, qui occupant trop souvent l'esprit des jeunes Etudians, leur ôtent les moyens & le tems de vacquer à l'Oraison, ou à une Etude plus sérieuse, & plus importante. Enfin il annonça aux Définiteurs du Chapitre, & par eux, à toutes les Maisons de son Ordre, une nouvelle Edition de tous les Ouvrages de saint Thomas, qui parut à Rome l'année suivante. Cette Edition plus correcte, & plus parfaite

XXII. Ses Soins pour une nouvelle Edition de tous les Ouvrages de saint Thomas.

sapientiâ linguam ejus dirigente, ut confusus Hæreticus obmutuerit. Tunc adstantium Catholicorum vox erupit laudantium Deum, qui non deseruit sperantes in se. Quo facto multi ex Hereticis, abjuratis iniquis Dogmatibus Calvini, sanctæ Matri Ecclesiæ reconciliari petierunt. *Laur. Surius, Ap. Fontan. in Monum. pag.* 521.

(1) Hæretici contra Religiosos ipsos in odium Fidei sævientes, sanguinis effusione innumeros direxerunt in Cœlum: inter quos sequentes recensentur ex nostris... Omnium istorum, & aliorum, numero 29, heroum gloriosus pro Catholicâ Fide triumphus Pii V. Pont. sanctissimi auctoritate comprobatus est. *Act. Cap. Rom. Ap. Fontan. in Monum. pag.* 523.

que celles, qui avoient précédé, fut entreprise par le zéle, & sous la Direction de notre Général, qui avoit assemblé pour cela plusieurs habiles Théologiens dans le Couvent de la Minerve, & un grand nombre d'anciens Manuscrits, sur lesquels il fit corriger les fautes qui s'étoient glissées dans la plûpart des autres Editions. On n'avoit pas encore mis la derniére main à ce grand travail, lorsque sur la fin de 1569, Vincent Justiniani fut nommé Nonce de Sa Sainteté, & envoyé à la Cour d'Espagne, pour le sujet que nous allons expliquer.

XXIII. Il est nommé Nonce Apostolique, à la Cour d'Espagne.

Il y avoit à Milan une Eglise Collégiale, apellée Sainte-Marie de la Scala, fondée par une Dame de ce nom. Le Droit de Patronage des Canonicats appartenoit au Roy Catholique, comme Duc de Milan, & ce Prince présentoit à l'Archevêque, lequel, sur sa nomination, conféroit le Bénéfice. Comme les Chanoines de la Scala, dans le seiziéme Siécle, vivoient dans un grand libertinage, le Cardinal saint Charles Borromée entreprit de les réformer : & cette entreprise, aussi juste, que nécessaire, lui attira les plus rudes persécutions. Les Chanoines alléguérent d'abord une prétendue Exemption, & firent déclarer au Saint Archevêque, qu'ils ne souffriroient point sa Visite. Ils maltraitérent quelques-uns de ses Officiers, & le traitérent lui-même avec beaucoup d'indignité, lorsqu'il se présenta à leur Eglise, dont on lui ferma les portes. Ils firent plus : soutenus par le Gouverneur de Milan, qui fit publier un Edit pour la conservation de la Jurisdiction Royale; ils écrivirent, & firent écrire au Roy Philippe II, pour le prévénir contre leur Archevêque, qu'ils représentoient comme un séditieux, & un Perturbateur de la paix; qui, pour contenter son ambition, vouloit usurper les Droits des Eglises, & ceux de Sa Majesté Catholique. Le Gouverneur osa écrire au Pape sur le même ton. Mais Pie V avoit déja examiné, & décidé cette Affaire en faveur du Saint Cardinal. Il lui promit sa protection, & volut lui assurer celle du Roy d'Espagne.

XXIV. Motifs de cette Légation.

Giussano Lib. II, Cap. XX. Ciaconi. Hist. Eccl. Liv. CLXXI, n. 106. &c.

Si ce ne fut pas le seul motif, qui engagea le Pontife à envoyer notre Général à la Cour de Castille, où il avoit à traiter de quelques autres Affaires, qui regardoient le bien général de l'Eglise, & la défense de la Chrétienté contre les Turcs, c'en étoit du moins un des plus pressans. Nous avons les Lettres Apostoliques, que Sa Sainteté écrivit au Roy d'Espagne, pour le prier d'écouter favorablement son Nonce; de s'en rapporter à ce qu'il lui diroit de sa part; & de l'expédier promptement, parce que sa présence à Rome étoit nécessaire au bien

de son Ordre (1). Ces Lettres sont du dixiéme Octobre 1569. Saint Charles Borromée adressa les siennes du trente de Novembre suivant, au même Nonce, pour le prier d'agir auprès du Roy, avec sa prudence & sa sagesse ordinaire, afin d'arrêter les entreprises des Méchans, & de lui procurer la liberté d'éxercer sa Jurisdiction Ecclésiastique, non pour la destruction, mais pour l'amendement des coupables, & l'édification des Fidéles. Fontana nous a conservé la Lettre du saint Archevêque, écrite en Italien.

XXV. S. Charles Borromée lui recommande les intérêts de son Eglise.

In Appendi. Thea. Dom. pag. 630.

XXVI. Il remplit les desseins du S. Cardinal.

On peut connoître de quelle maniére le Nonce remplit sa Commission, par la conduite du Roy d'Espagne. Ce Prince ne se contenta pas d'ordonner au Gouverneur de Milan de supprimer incessamment l'Edit publié sur le fait de la Jurisdiction; il lui écrivit encore de procéder avec vigueur contre les rebelles, qui avoient été assez insolens pour faire violence à la Personne du Cardinal, dans la Visite du Chapitre de la Scala; & de châtier sévérement les coupables, principalement ceux qui avoient tiré des coups d'Arquebuses contre la Croix. Sa Majesté déclaroit en même tems, que bien loin de vouloir empêcher que la Collégiale demeurât sous la Jurisdiction de l'Archevêque, elle le prioit au contraire d'en prendre soin, de la visiter pour en corriger les abus, & y établir tout ce qui seroit nécessaire au bon ordre. Le Gouverneur se soumit, & obtint du Pape un Bref pour se faire absoudre, afin de pouvoir participer aux saints Mystéres à la Fête de Noël. Le Prévôt du Chapitre de la Scala, fut aussi des premiers à se reconnoître, & à demander l'Absolution; & les Chanoines, après quelque résistance, qui causa de nouveaux scandales, voyant que le Pape étoit résolu de les châtier avec rigueur, s'humiliérent enfin; & employérent le crédit même de saint Charles, pour appaiser le Souverain Pontife justement indigné contre eux.

Guissano, Vie de S. Charles, Liv. II, Chap. XXIV. Hist. Eccl. Liv. CLXXI, n. 113, 114.

XXVII. Il est honoré de la Pourpre Romaine.

Vincent Justiniani n'étoit pas encore de retour d'Espagne, quand le Pape Pie V l'honora de la Pourpre Romaine, dans

(1) Charissimo in Christo, Filio nostro Philippo Hispaniarum Regi Catholico, &c. *Ibid.*

Dilectûm Filium nostrum Magistrum Vincentium Justinianum, Ord. Prædicatorum Generalem, virum nobis probatissimum, quibusdam de rebus, ad animarum salutem, publicamque utilitatem magnoperè pertinentibus, ad majestatem tuam mittimus, eum pro sua eximia in Deum omnipotentem pietate, & erga nos, sanctamque hanc sedem reverentiâ benignè ut accipiat, attentéque audiat, eique secum loquenti eandem fidem habeat, quam nobis haberet, majestatem tuam vehementer rogamus; à qua illud quoque petimus, ut illum negotiis, quorum causâ à nobis missus est, bene, ut speramus, celeriterque expeditis, quàm primum ad nos remittat, ut eo absente Religio sua, quam nos etiam profitemur, quàm minimum fieri potest, detrimentum patiatur. Erit id nobis gratissimum. Datum Romæ apud sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die x Octobris 1569, Pontificatûs nostri anno quarto.

la

LIVRE XXX.

VINCENT JUSTINIANI.

la Promotion qu'il fit de seize Cardinaux le dix-sept de Mai 1570. En lui apprenant cette nouvelle, Sa Sainteté lui envoya en même tems un Bref Apostolique, pour le confirmer dans sa Charge de Général de l'Ordre, jusqu'au prochain Chapitre, qui ne pouvoit être assemblé qu'aux Fêtes de la Pentecôte de l'année suivante. C'est ainsi que de nos jours, le Pape Benoît XIII en a usé à l'égard du Pere Augustin Pipia, soixante-deuxiéme Général des Freres Prêcheurs.

XXVIII. Nouvelles occupations.

La Dignité de Cardinal, sans rien changer dans la conduite ordinaire de Justiniani, servit à donner un nouveau lustre à toutes ses Vertus ; & augmenta de beaucoup ses occupations, ayant été Préfet de la Congrégation de l'Index, de celle des Evêques, & des Réguliers, Protecteur de l'Ordre de Vallombreuse, & depuis Vice-Protecteur de son Ordre. Il eut aussi l'Administration de l'Abbaye de saint Syr à Génes, qu'il céda aux Théatins, avec l'agrément du Pape. Dans le Chapitre Général de Rome, où on lui donna un Successeur pour le Gouvernement de l'Ordre de S. Dominique, il fit faire une Ordonnance, selon laquelle les jeunes Religieux, reçus pour les Provinces infectées d'Hérésie, devoient être envoyés en Italie, ou en Espagne, pour y faire leurs Etudes. Cette précaution n'étoit point indifférente, dans un tems, où les Novateurs malheureusement zélés à répandre par toutes sortes de voyes, leur fausse Doctrine, ne laissoient guéres à ceux qui devoient la combattre, la liberté, & le repos nécessaires pour s'instruire. Il est vrai qu'un arrangement jugé nécessaire, engageoit l'Ordre à des dépenses considérables, tant pour le Voyage des Religieux, que pour leur entretien hors de leur Patrie ; mais notre zélé Cardinal ne refusa point d'y contribuer selon ses falcultés. Et c'est dans le même esprit, qu'outre les autres réparations, qu'il fit faire dans l'Eglise, & dans le Couvent de la Minerve, il y fonda une Bibliothéque, qu'il enrichit de plusieurs bons Livres (1).

Fontan. in Monu. pag. 529.

Après la mort du saint Pape Pie V, & l'Exaltation de Grégoire XIII, le Cardinal Justiniani, qui avoit reçu du premier le Titre de saint Nicolas, opta celui de sainte Sabine. Egalement agréable à l'un & à l'autre Pontife, il fut aussi employé par tous les deux, dans la décision des Affaires les plus importantes, qui étoient portées devant le Saint Siége : & cette suite

XXIX. Plus occupé encore du soin de son Salut.

(1) Sacellum in æde supra Minervam, Bibliothecam insignem, magnam Monasterii eidem ædi juncti partem, & vicinas amplas ædes ; alibi alia ædificia extruxit. *In Addition. Ad Ciacon. Tom. II, Col. 177.*

LIVRE XXX.

VINCENT JUSTINIANI.

d'occupations, où il se trouvoit depuis sa jeunesse, ne le rendit jamais ni moins vigilant sur lui-même, ni moins appliqué au saint Exercice de la Priére, & à la pratique de toutes les Vertus Chrétiennes. Humble, modeste, toujours Religieux: on loue particuliérement en lui un zéle très-ardent pour la pureté de la Foi, & les intérêts de la Religion, une tendre charité pour les Pauvres; l'amour de la Justice, & une constance à toute épreuve pour la défense de ceux qui étoient dans l'oppression, ou dans l'affliction.

XXX. Il obtient enfin la delivrance du pieux Archevêque de Toléde.

Nous avons vû ce qu'il avoit fait sous le Pontificat précédent, en faveur de l'Illustre Archevêque de Toléde. Cette Affaire, malgré la bonne volonté, & la diligence de Pie V, n'ayant pû être entiérement terminée avant sa mort, le Cardinal de sainte Sabine continua, ou renouvella ses instances, auprès de son Successeur; & c'est en partie par ses soins, que le pieux Primat d'Espagne fut enfin rendu à ses Freres. Il l'avoit souvent visité, & consolé dans le Château Saint-Ange; & se flatoit de pouvoir s'entretenir plus long-tems avec lui dans le Couvent de la Minerve: mais il semble que la Providence ne lui accorda la consolation de l'y voir entrer, que pour être le dépositaire de ses derniers sentimens, & le témoin de sa sainte mort.

XXXI. Sa mort.

Quoique notre Cardinal ait survêcu de plusieurs années à Barthélemy de Carranza, nous ignorons le détail de ce qu'il fit depuis cette Epoque jusqu'à sa mort, qui arriva un Samedi vingt-huitiéme d'Octobre 1582 (1). Il n'étoit âgé que de soixante trois ans & un mois, & quoiqu'il eut été pendant douze années à la tête de tout son Ordre, & autant de tems dans le Sacré Collége. On l'inhuma dans l'Eglise de la Minerve, où il avoit fait bâtir une Chapelle dédiée à saint Thomas d'Aquin. Outre plusieurs Lettres adressées aux Religieux de son Ordre, pour les exhorter à la régularité, & au zéle du Salut des Ames, on lui attribue un Recueil sur des Matiéres

(1) Absens in Hispania Cardinalis Tit. sancti Nicolai inter imagines factus, ac deinde sub Greg. XIII. Tit. sanctæ Sabinæ honestatus, gravissimis ab utroque Pontifice Reip. negotiis adhibitus, quas in regendo Dominicano Ordine, cæterisque negotiis, laudes sui nominis excitaverat, purpuram indutus superavit. Obiit Romæ anno 1582 ætatis suæ 63, 5 Cal. Nov. & in Templo sanctæ Mariæ super Minervam hoc Epitaphio insignitur. *Ciacon. Tom. II, Col. 1716.*

D. O. M.

Fr. Vincentio Justiniano, Gennensi, suæ ætatis 38 Electo Gener. Ord. Prædic. inde annorum 51 in numer. S. R. E. Card. assumpto. Obiit 28 Octob. an. 1582. Vixit A. 63. M. 2. Petrus, Joseph, & Gregorius Fratres pp.

Ecclésiastiques, auquel il a donné, dit-on, le Titre de Trésor. Mais je crois qu'on a attribué par méprise, à notre Cardinal un Ouvrage, qui appartient à un Domincain, apellé Vincent Justiniani Antist.

LIVRE XXX.

Hist. Eccl. Liv. CLXXI, n. 16.

IGNACE DANTE, EVÊQUE D'ALATRI.

IGNACE DANTE.

In Elogiis Clarorum Perusinor. Centur. I. Razzius de Episc. ævi sui, & suæ Rom. Prov. pag. 113. &c. Fontan. in Theatr. pag. 117. Ita. Sacr. Tom. I. Col. 291. Moreri, Tom. III. Echard. Tom. II. pag. 275.

CESAR-ALEXIS, dans son Catalogue des Hommes Illustres de la Ville de Pérouse, n'a point oublié Ignace Dante, dont presque tous les Auteurs Italiens du dernier Siécle ont parlé avec éloge. Il étoit né à Pérouse l'an 1537 : sa propre Famille fut sa premiére Ecole; où, avec les Elemens de la Relegion, il apprit les Principes de plusieurs Sciences, qui le rendirent depuis fort célébre.

Pierre-Vincent Dante, de la Famille des *Rainaldi*, fort distingué parmi les Sçavans du quinziéme Siécle, étoit ayeul de notre Prélat. Son pere nommé Jules Dante ne s'étoit pas fait un moindre nom, par son habileté dans l'Architecture, l'Astronomie, & la Cosmographie. Celui-ci avoit une sœur, apellée Théora Dante, fort connue aussi dans la République des Lettres, parce qu'elle excelloit dans la Science des Mathématiques, dont elle composa plusieurs Ouvrages, pendant que la Peste, qui désoloit la Ville de Pérouse en 1497, la retenoit dans une Maison de Campagne. Tous les enfans de Jules Dante, dès leurs jeunes années, apprirent de lui ce qui pouvoit les faire estimer parmi les honnêtes gens. Ignace n'avoit pas encore atteint sa seiziéme année, qu'il sembloit partager avec son pere la réputation de sçavant.

I. Habileté de Dante.

Il la surpassa dans la suite: car ayant embrassé l'Institut de saint Dominique; soit (comme l'a cru l'Abbé Ughel après Fontana) dans le Couvent de saint Marc à Florence; ou plutôt dans celui de Pérouse, ainsi que l'assurent plusieurs autres Historiens; ses rapides progrès dans l'Etude de la Religion, firent bien connoître qu'il avoit du génie pour tout; & que dans tout ce qu'il vouloit sçavoir, il pouvoit y exceller. Bon Philosophe, habile Théologien, Orateur patétique, éloquent; il sembloit avoir acquis dans un âge peu avancé, ce que les autres voudroient acquérir par le travail de toute la vie. La Science de la Religion, si convenable à la fin de sa Vocation, ne put l'empêcher de cultiver toujours celle des Mathématiques (1). Il s'y

(1) F. Ignatius Dante Julii magni illius aurifabri, Architecti Mathematicique Perusini

LIVRE XXX.

IGNACE DANTE.

perfectionna ; & ce fut principalement par cet endroit, qu'il se rendit fort cher à plusieurs Souverains Pontifes, & à tous les Princes d'Italie ; surtout aux Grands Ducs de Toscane, Côme, & François de Médicis.

II. Il en a laissé de beaux Monumens à Florence.

Ces deux Princes l'engagérent à passer plusieurs années à Florence ; à donner des Leçons Publiques de Mathématique pour l'instruction de la jeunesse, & à entreprendre divers Ouvrages, dont les Curieux admirent encore aujourd'hui le dessein, le goût, & la beauté.

Après la mort de Cosme de Médicis, dont l'estime particuliére, & sa tendre amitié pour Dante, l'avoient long-tems retenu auprès de sa personne, la Ville de Bologne tâcha de l'attirer dans ses Ecoles, pour y exciter l'émulation, & en augmenter la réputation. Le Sénat honora son mérite ; & Dante y travailla avec le même succès qu'il avoit fait à Florence. Il y dressa divers Monumens, qui ont immortalisé sa mémoire. On en voit quelques-uns dans la Place Publique de Bologne, dans le Palais de l'Archevêque, dans l'Eglise de saint Pétrone, & dans celle de saint Dominique. La Chapelle, où reposent les Reliques du saint Fondateur, fut mise par l'habileté de Dante dans cet état de perfection, qui a fait depuis l'admiration, ou l'étonnement des Maîtres dans l'Art. La Communauté pour marquer sa satisfaction, fit présent au Pere Dante d'une petite Relique de saint Dominique, dont il enrichit dans la suite notre Eglise de Pérouse.

III. A Bologne.

Voyez Moreri Tom. III, Verbo Dante.

Après avoir rendu ses derniers devoirs à son pere l'an 1575, il perdit l'année suivante son frere aîné Vincent Dante, dont la réputation n'étoit pas moindre que celle de ses Ancêtres : sçavant Mathématicien, Achitecte, Sculpteur, & Peintre, il avoit refusé des Pensions considérables, que lui offroit le Roy Philippe II, qui vouloit l'attirer en Espagne, pour y achever les Peintures de l'Escurial. Il n'étoit âgé que de quarante-six ans, quand il mourut à Pérouse en 1576.

Ignace Dante publia bientôt après son Ouvrage intitulé : *La Science des Mathématiques*, dédié à Jacques Boncompagno,

Filius, & ipse Patriâ, Religioneque Perusinus, rerumque Mathematicarum, Architectonices, Astronomiæ, Cosmographiæque peritissimus, sub ipsa parentis disciplina in iis institutus à puero, adolescens in Patria nostræ adscriptus est Familiæ, serioque in ea Litteris humanioribus atque divinis incubuit ; brevique clarissimus evasit Philosophus atque Theologus ; nec minori diligentiâ, felicitateque dicendi sibi facilitatem & gratiam comparavit. Tum ille Mathematicis animum adjecit, quæque olim à parente Magistro tenuerat artis hujus, & delineandi principia, repetere, tractareque cogitavit, &c. *Echard. Tom. II, pag. 275.*

frere du Pape Grégoire XIII, Général des Armées de Sa Sainteté, & intime ami de l'Auteur. Quoique les principales Villes d'Italie travaillassent à l'envi à se procurer l'avantage d'avoir un Homme de sa réputation, les vives instances du Sénateur Ghisleri, alors Gouverneur de Pérouse, le déterminérent à donner la préférence à sa Patrie. Il avoit ajouté plusieurs beaux ornemens à ceux qu'on voyoit déja dans le Palais du Sénat, & dans l'Eglise de saint Dominique, où étoit le Tombeau de sa Famille, lorsque le Pape Grégoire XIII le fit venir à Rome. Dans le Cabinet de Tableaux du Vatican, on conserve encore plusieurs Piéces rares, qui font connoître toute l'habileté de Dante, & la magnificence du Souverain Pontife, qui l'avoit employé (1).

IV. A Pérouse.

V. A Rome.

Les Vertus de ce sçavant Religieux, sa modestie, son désintéressement, l'innocence de ses mœurs, une Piété solide & éclairée, relevoient beaucoup ses autres qualités. Si les Grands du Monde, qui le pratiquoient depuis assez long-tems, s'étoient bornés à admirer son génie, & son sçavoir; le Pape, en le voyant de près, fit encore plus d'attention à sa Vertu. L'Evêché d'Alatri, immédiat du Saint Siége, dans la Campagne de Rome, étant vacant dans le mois de Novembre 1583, Sa Sainteté le conféra au Pere Ignace Dante, qui ne l'avoit point désiré, & qui ne le refusa pas. Il remplit avec honneur tous les devoirs d'un Evêque; & il semble que ce ne fut, que dès-lors qu'il mit en usage le Don de la Parole, qu'il possédoit dans un dégré éminent. Le Peuple, qui lui fut confié, n'eut pas le bonheur de le posséder long-tems, il reçut cependant de lui de salutaires Instructions, de beaux éxemples, & de grands secours dans ses nécessités.

VI. Nommé à l'Evêché d'Alatri.

Un Auteur Contemporain, qui avoit conversé familiérement avec le Prélat, dit que pendant ses trois années d'Episcopat, il ne parut occupé que du soin de son Salut, & de celui de son Troupeau; uniquement attentif à régler les mœurs du Clergé & du Peuple, à qui il fit goûter les douceurs de la paix, par la sagesse de son Gouvernement. Il orna & embellit son Eglise Cathédrale; établit un Mont de Piété pour le soulagement des Pauvres; & n'employa ses propres Revenus que selon l'esprit des Canons. A une petite distance d'Alatri, il y avoit une Maison Religieuse, où on élevoit avec soin de jeunes Filles de Qualité.

VII. Il gouverne saintement, & lui procure divers avantages.

(1) Hunc Gregorius XIII, in Urbem vocavit; jussitque ad ejus genium pingendas in Vaticana Pinacotheca tabulas regionum, Provinciarumque totius orbis; quod tam bellè factum, ut cunctis admirationi esset, &c. *Ap. Ughel. Tom. I, Ita. Sacr. Col.* 293.

LIVRE XXX.

IGNACE DANTE.

Mais ce Sanctuaire, sans défense, se trouvoit exposé à bien des dangers. Notre Prélat fit construire à ses dépens un autre Monastére dans la Ville; & y introduisit cette Communauté, au grand contentement des Citoyens, & des Religieuses. Celles-ci trouvérent leur sûreté dans ce changement; & ceux-là en retirérent plusieurs avantages.

Le Pape Sixte-Quint, qui sembloit vouloir éterniser son nom, & sa mémoire, par les Monumens qu'il faisoit élever de toutes parts; ayant entrepris de relever le fameux Obélisque, que l'Empereur Caligula avoit autrefois fait transporter d'Egypte à Rome, & qui depuis plusieurs Siécles étoit presque entiérement enterré derriére la Sacristie de l'Eglise de saint Pierre, Sa Sainteté attira à Rome les plus célébres Architectes de l'Europe: l'Evêque d'Alatri fut aussi prié de s'y rendre, & de donner son Avis pour l'éxécution d'une entreprise, qui rencontroit de très-grandes difficultés. Il obéït, & il approuva l'expédient proposé par Dominique Fontana de Côme, qui réussit. L'Obélisque fut placé avec beaucoup de cérémonie, & de plus grandes dépenses, dans la Place qui est devant l'Eglise de S. Pierre. Ignace Dante marqua les Solstices, & les Equinoxes sur cette même Colonne, qui a cent pieds de hauteur (*).

VIII. Sa mort.

De retour dans son Diocèse, pendant qu'il ne s'occupoit que des Fonctions de la Sollicitude Pastorale, une Plurésie termina ses jours le dix-neuf d'Octobre 1586, dans sa quaranteneuviéme année. Les larmes de tous ses Diocèsains furent une preuve de leur respect, & de leur amour pour un Pasteur qui leur avoit fait beaucoup de bien, & qu'ils honoroient tous comme leur pere (1). On peut voir dans le Pere Echard le Catalogue de ses Ouvrages.

Ciacon. in Vit. Six. V. De Thou. Spondan.

(*) Plus de huit cens Hommes, & cent quarante Chevaux furent employés pour faire agir les Machines, destinées à mettre en place cette lourde Masse, dont le poids avoit été estimé neuf cens cinquante-six mille cent-quarante-huit livres. Après avoir imploré le secours du Ciel par des Priéres solemnelles, on commença à l'élever de terre le Mercredi dernier d'Avril; & le dixiéme de Septembre 1585, elle fut mise sur son piedestal. On croit qu'elle avoit été consacrée au Soleil par un Roy d'Egypte; le Pape, après en avoir fait la Bénédiction, la dédia à la sainte Croix.

(1) Tribus annis solidis ita administravit Ecclesiam, ut oves suas non modo rexerit ipse & foverit, quantum ei per jussa Pontificis liberum fuit; sed pluribus etiam affecerit, cumulaveritque Beneficiis. Nam Cathedralis suæ odeum ab integro restauravit; pauperum subsidio pietatis montem novum erexit, clerum & populum ad morum puritatem excitavit; verbo denique & exemplo gregem suum pavit; & novo intra civitatem propriis sumptibus constructo Monasterio, inductisque in illud, quæ quarto ab urbe lapide vivebant in aperto prædonibusque obvio asceterio nobilibus, ingenuisque Deo dicatis virginibus civitatem ornavit. Quibus mirum quantum sibi gregis universi conciliarit affectus & animos; adeo ut, cum pleuritide sublatus 5 vel 6 decubitûs die 19 Octobris 1586, ætatis 49 peracto sepultus est in sua Cathedrali, funus ejus omnes ut optimi parentis sint prosecuti. *Echard. Tom. II, pag. 276. ex Razzio, & Cæsare-Alexio.*

VINCENT HERCULANI, VISITEUR APOSTOLIQUE EN FLANDRES, EVESQUE DE PEROUSE.

VINCENT HERCULANI.

Cæsar-Alex. Centur. II, pag 363. &c. Fontan. in Thea. pag. 206, 262, 289. Ita. Sacr. Tom. I, Col. 1171. Tom. II, Col. 645. Tom. VII, Col. 586. Bullar. Ord. Tom. V, pag. 301, 429. Echard. Tom. II, pag. 277.

QUOIQUE la Maison d'Herculani, ou d'Ercolani ait eû dans le quinziéme, & dans le seiziéme Siécles, plusieurs célébres Professeurs de Phisique, & de Médecine; de Sçavans Jurisconsultes, & quelques Prélats de grande réputation, comme on peut le voir dans les Eloges, qu'en a fait César-Alexis; celui dont nous parlons a donné un grand lustre à sa Famille, autant par ses Talens, que par une éminente Sainteté.

Il naquit à Pérouse l'an 1516, sous le Pontificat de Léon X. L'Education Chrétienne, qu'il reçut de ses Parens, contribua à la conservation de son innocence dans ses jeunes années: & les troubles, ou les révolutions, dont il vit toute l'Italie agitée pendant le Pontificat de Clément VII, excitérent dans son cœur de nouveaux désirs de s'éloigner du tumulte du Siécle, pour travailler plus sûrement à son Salut dans une sainte Retraite. Le Couvent de Fiésoli, Ordre de S. Dominique, dans le Florentin, répandoit au loin la bonne odeur de JESUS-CHRIST, parce qu'il conservoit toujours cet esprit de régularité, que saint Antonin, & après lui Jérôme Savonarole y avoient porté à sa perfection. Vincent Herculani chercha avec d'autant plus d'empressement à se cacher dans cet asyle, qu'en s'éloignant de ses Parens, de sa Patrie, & de ses Amis, il pouvoit vaquer avec plus de tranquillité aux saints Exercices de la Pénitence & de l'Oraison.

I. Ses occupations dans la Retraite.

Il n'ignoroit pas sans doute que l'esprit de sa vocation l'engageoit à travailler au Salut du Prochain; mais il sçavoit aussi que pour se rendre utile à ses Freres, l'Homme Apostolique doit imiter celui qui est le grand modéle des Saints, & commencer à accomplir lui-même la Loi, avant que de l'enseigner aux autres. Ses Pratiques de Piété favorisérent ses progrès dans les Sciences; en devenant plus sçavant, il devenoit tous les jours plus religieux & plus saint. Lorsque l'obéïssance l'engagea ensuite à professer la Théologie, & à se charger de la conduite des Ames, ses Leçons, & ses éxemples en furent plus efficaces, pour faire aimer la Vertu, & préférer la Science des Saints, à tout ce qui n'a qu'un vain éclat. Dans les Ecoles il forma plusieurs habiles Disciples, qui lui ont fait honneur: & il ne contribua pas moins à la perfection de ses Religieux, dans les Cou-

II. Ses Emplois.

LIVRE XXX.

VINCENT HERCULANI.

vens de Viterbe, de Prato, de saint Marc à Florence, & dans celui de la Minerve à Rome, dont il fut Prieur. La Province Romaine voulut à son tour goûter la douceur & la sagesse de son Gouvernement. Le détail de ses actions dans tous ces Emplois, feroit son Eloge le plus parfait.

Ce zélé & prudent Provincial se concilia dès-lors l'estime du Sacré Collége, & en particulier l'affection du Cardinal Alexandrin, depuis Pie V. Dès le commencement de son Pontificat, en 1566, ce Pape jetta les yeux sur Vincent Herculani, comme sur un homme, dont le ministére pouvoit beaucoup servir aux grands desseins, qu'il avoit de rétablir par tout l'Ordre, la Discipline, la Piété, & de faire observer les Décrets du Concile de Trente. Il l'apella d'abord à Rome; & peu de tems après il l'envoya à Pérouse, donner quelques Instructions à Michel Bonelli, apellé depuis le Cardinal Alexandrin, Neveu du nouveau Pape. Toute la conduite de ce jeune Cardinal, dans des Négociations difficiles, fit honneur à l'habile main qui l'avoit formé.

III. Ce qu'il fait à Pérouse.

Pie V ayant donné depuis le Bonnet de Docteur au P. Herculani, il le destina pour aller en Allemagne, & en Flandres, en qualité de Visiteur, ou de Commissaire Apostolique, & de Vicaire Général du Pere Justiniani, pour faire dans tous les Couvens, & les Monastéres de ces Provinces, ce que le Général y auroit fait lui-même, s'il avoit été présent en personne. Il s'agissoit de maintenir, ou de rétablir la Vie Réguliére, de corriger les Abus, de veiller sur les Etudes, & surtout de prémunir les Religieux, autant contre la Séduction, que contre la violence des Hérétiques. On pouvoit craindre les tristes suites de l'une & de l'autre, dans des Pays, où les Sectaires employoient tous les moyens pour corrompre les Ames. Après que le Visiteur Apostolique se fut instruit par ses yeux de tout ce qu'il devoit connoître, il assembla à Bruxelles l'an 1568, tous les Supérieurs des Maisons de son Ordre, situées dans les Pays-Bas; & il dressa avec eux les Avertissemens, ou Reglemens qu'on jugea nécessaires selon les circonstances des tems. Le seul point, où il trouva beaucoup de difficulté pour l'éxécution, fut la Clôture des Religieuses. Cette sage Pratique n'étoit point connue, ou du moins n'étoit pas observée dans ces Quartiers-là; & toute l'autorité des Décrets du Concile de Trente n'avoit pû encore abolir un usage, dont on pouvoit bien sentir les inconvéniens, mais qui flatoit trop la liberté, pour qu'on voulût y renoncer. Les Religieuses ne furent pas les seu-

IV. Dans la Basse-Allemagne, & en Flandres.

V. A Bruxelles.

les à s'opposer à la sévérité de la Clôture, leurs Protecteurs, les Parens, les Amis, les Personnes de Piété, comme les autres, tous parurent se réunir sur cet Article. Mais à toutes leurs difficultés, à leurs Priéres, & à leurs Protestations, le Visiteur Apostolique opposoit la Loi, l'Ordonnance d'un Concile, la volonté du Souverain Pontife, celle du Général ; & le consentement exprès du Roy Catholique, Philippe II. Rien ne fut capable de le faire mollir, ni de vaincre sa fermeté (1).

VI. En Toscane.

Le succès de sa Commission l'engagea bientôt après dans un autre. A peine étoit-il revenu de Flandres, que le Pape le chargea du soin de visiter, & réformer en Toscane tous les Monastéres des Camaldules. L'Institut de saint Romuald avoit éprouvé comme les autres, les changemens presqu'inévitables, que les Dissensions publiques, les Schismes, les Maladies contagieuses, la suite des Siécles, & la fragilité humaine, ont coutume de faire dans ce qu'il y a de plus sagement établi. Les soins de notre Commissaire Apostolique, pour rendre à cet Ordre de Solitaires son ancienne beauté, ne furent point inutiles : nous le disons sur l'aveu qu'en faisoit depuis le Pere Jean-Baptiste de Novare, Général des Camaldules, dans un Ouvrage dédié à Pie V.

VII. Il est fait Evêque de Sarno.

Cette Réforme fut faite en 1569, & sur la fin de la même année, lorsque Vincent Herculani croyoit pouvoir se renfermer enfin dans la Retraite, pour ne s'y occuper que de son propre Salut, Sa Sainteté le nomma Evêque de Sarno, Ville du Royaume de Naples, dans la Principauté Citérieure, dont le Siége est Suffragant de celui de Salerne (2). Obligé de céder à la volonté absolue du Vicaire de JESUS-CHRIST, il fit un Sacrifice de la sienne, & se livra tout entier aux besoins de son Troupeau. Quoique son illustre Prédécesseur, Guillaume Tutavilla, eût fait de grands biens à cette Eglise pendant son long Episcopat, le nouvel Evêque trouva encore beaucoup de choses à faire, ou à corriger, tant dans son Clergé, que parmi

(1) Inde mox ab eodem Pontifice sacræ Theologiæ laureâ insignitus in Germaniam, & Belgium auctoritate Apostolicâ missus est Visitator, & Commissarius, & Magistri Ordinis F. Vincentii Justiniani Vicarius Generalis anno 1568... quâ auctoritate visitavit Conventus Ordinis in Belgio, Bruxellisque præsens adfuit, & præfuit Congregatis ad melius Provinciæ regimen 22 Augusti ejus anni Comitiis : Sanctimonialium verò clausuram ad Synodi Tridentinæ præscriptum observari, nullâ difficultatum, oppositionumve, aut supplicationum importunitate victus, & molestiâ, jussit, &c. *Echard. Tom. II, pag. 277. Col. 1.*

(2) Fr. Vincentius Herculanus Perusinus Ord. Præd. vir egregiâ virtute, ac præclarâ Doctrinâ illustris ad hanc sarnensem infulam vocatus à Pio V. die 14 Decembris 1569, præfuit usque ad annum 1573, &c. *Ita. Sacr. Tom. VII, Col. 580.*

LIVRE XXX.

VINCENT HERCULANI.

les Fidéles : mais il eût la consolation de trouver aussi assez de docilité dans son Peuple ; & le travail ne fut pas ingrat. Il ne faut pas douter que les fruits n'en eussent été encore plus abondans, si après dix-huit mois de Sollicitude Pastorale, il n'eut été obligé d'en suspendre les Fonctions, pour rendre d'une autre maniére ses services à l'Eglise, & au Saint Siége.

VIII. Envoyé avec le Cardinal Aléxandrin, dans les Cours de France, d'Espagne, & de Portugal.

La nécessité de pourvoir à la sûreté, & au repos de la Chrétienté, en s'opposant aux Armes des Turcs, ayant inspiré à Pie V le dessein de travailler à la réunion des Souverains, afin d'en retirer de plus grands secours pour le succès de la Guerre contre les Infidéles, il tint un Consistoire public, le quatorze Juin 1571. Le Neveu de Sa Sainteté, le Cardinal Aléxandrin, fut déclaré dans ce Consistoire Légat *à latere*, auprès des Rois de France, d'Espagne & de Portugal. Le Pape choisit en même tems notre Prélat, & plusieurs autres Grands Personnages, pour accompagner le Cardinal Légat, & lui servir de conseil, dans les affaires importantes, qu'il devoit traiter avec les Princes Chrétiens. L'Evêque de Sarno passa donc les derniers mois de l'année 1571, à la suite du Cardinal Aléxandrin, dans les Cours de Madrid, & de Lisbonne ; ils se trouvoient l'un & l'autre dans celle de France, au commencement de 1572, lorsque la maladie du Saint Pere les rapella en Italie. Le Légat se rendit à Rome ; & notre Evêque rentra dans son Diocèse. La nouvelle de la mort du Pape l'y suivit de près : il en fut sensiblement affligé ; mais c'étoit la grande perte qu'avoit fait l'Eglise, & non pas la sienne particuliére qu'il pleuroit. Quelque lieu qu'il pût avoir d'attendre les plus grandes récompenses, de la part d'un Saint Pontife, dont il étoit sincérement aimé, & qui sçavoit honorer le mérite ; l'unique Grace qu'il vouloit obtenir du Saint Siége, & qu'il demandoit avec ardeur, c'étoit la liberté de passer le reste de ses jours avec ses Freres, dans les Exercices du Cloître (1). Razzius, qui avoit été son Disciple, & qui connoissoit bien le caractére du saint Prélat, a rendu ce glorieux témoignage à sa modestie, & à son rare désintéressement.

IX. Il est transféré au Siége d'Imola.

Cependant l'Eglise de Sarno ne le posséda pas long-tems : celle d'Imola dans l'Etat Ecclésiastique ayant perdu son Pas-

(1) Nec dubium, si Legatione peractâ diutius in Apostolica sede perseverasset Pius... quin & Vincentius ab eo sacra fuisset & purpurâ decoratus : sed longè erat ejus animus ab omni dignitatum ambitu, qui etiam ab onere Episcopali sæpissimè dimitti, instantissimèque apud sedem Apostolicam intercesserit : frustra tamen, nam coactus est in statione perseverare, ne tam Pio, vigilique Pastore Grex ... orbaretur, &c. *Razzius de Vir. illustrib. pag.* 121. *Ap. Echard. Tom. II, pag.* 277. *Col.* 2.

teur, au mois de Septembre 1573, le Pape Grégoire XIII, voulut que Vincent Herculani succédât dans ce Siége, à Jean Aldobrandin Frere du Pape Clément VIII; & Sa Sainteté donna en même tems l'Evêché de Sarno à un autre Dominicain, dont l'Abbé Ughel loue la Doctrine, & la Piété. En changeant de Diocèse, notre Prélat ne changea pas de conduite: elle fut toujours réguliére, & toujours édifiante. Il ne considéroit point dans l'Episcopat, ce qui pouvoit lui attirer les respects des Peuples; mais ce qui le mettoit en état de se rendre utile aux Fidéles, par l'Instruction, l'Exemple, les Aumônes, & par tous les moyens de contribuer à leur Salut, ou à leur consolation, dans un tems de calamité & d'épreuve.

LIVRE XXX.

VINCENT HERCULANI.

Vide Ita Sacr. Tom. II, Col. 645. Tom. VII, Col. 580.

Le Seigneur, qui vouloit lui faire mériter de nouvelles Couronnes, par l'Exercice continuel des Œuvres de Charité, lui fournit une belle occasion de pratiquer cette Vertu, d'une maniére héroïque. Une Peste cruelle qui avoit commencé à Rome dès l'an 1575, se répandit en peu de tems dans tout le reste de l'Italie; où elle fit de si étranges ravages, qu'on ne se souvenoit pas d'en avoir vû de si furieuse. Toutes les Villes de la Romagne éprouvérent en même tems les horreurs de ce redoutable Fleau. Celle d'Imola ne fut point épargnée. Mais dans les soins Paternels d'un Pasteur charitable, actif, & vigilant, elle trouva toujours des ressources, qui ne furent point ouvertes à tous les autres Peuples. Dès que le mal contagieux eut entamé ses Voisins, le Prélat Religieux avoit ordonné des Jeûnes, des Processions, & d'autres Priéres publiques, pour appaiser la colére de Dieu, ou pour préparer ses Diocésains à se soumettre à ses Ordres rigoureux, & accepter le châtiment en esprit de Pénitence. Il avertit les Magistrats de prendre de bonne heure les mesures nécessaires, afin que si on ne pouvoit empêcher que le Peuple ne fut frappé, il ne manquât pas du moins des secours temporels, dont il auroit besoin; & il se chargea lui-même de pourvoir à tout ce qui regardoit le spirituel. Résolu d'employer ses Biens, sa Personne & sa Vie au service de son Troupeau, il donna à tous l'éxemple, & commença la pénitence publique par lui-même. Sa Vie avoit toujours été fort austére, sa Table très-frugale, & ses Aumônes proportionnées à ses Revenus. Dans un tems de calamité, il augmenta ses priéres, ses mortifications, & ses libéralités envers les Pauvres.

Spondan. ad An. 1576. n. 1.

X. Horrible Peste en Italie.

XI. Sage vigilance de l'Evêque d'Imola.

La violence de la Maladie emportoit déja bien du monde, & dans la Ville, & dans la Campagne; le nombre des Morts

XII. Sa charité, son courage.

& des Mourans croissoit toujours; & le zéle de notre Evêque devenoit à proportion plus ardent, pour secourir les Pestiférés. Il visitoit en personne les Hôpitaux; entroit dans les Maisons déja infectées; administroit lui-même les Sacremens aux Malades; n'en négligeoit aucun de ceux qu'il rencontroit couchés dans les rues; & il n'attendoit pas, qu'en élevant vers lui des mains affoiblies, ils le fissent souvenir qu'ils étoient ses Enfans; & qu'il leur devoit les attentions d'un Pere. On ne pouvoit les porter plus loin, ces attentions, ni donner des marques plus réelles d'une parfaite Charité, que celles qu'on admiroit tous les jours dans les saints empressemens du Serviteur de Dieu. Sa présence étoit pour les Malades un sujet de consolation; son éxemple anima beaucoup de personnes dans le Clergé Séculier & Régulier à montrer aussi leur zéle; & il engagea les Riches à racheter leurs péchés par des Aumônes, dans une nécessité si pressante.

XIII. Fruits.

Nous pouvons ajouter (& ce seul mot fait son Eloge) que tout ce que saint Charles Borromée faisoit alors à Milan; Vincent Herculani, que l'Abbé Ughel compare aux plus saints Evêques des premiers Siécles, le fit dans la Ville, & dans tout le Diocèse d'Imola. Je dis dans tout le Diocèse; car ce Charitable Pasteur étendit ses soins sur toutes les parties de son Troupeau; parcourut tous les Lieux infectés de Peste; & alla chercher le Laboureur, ou le Berger dans sa Cabane, comme le Riche dans son Palais. Il ne fut pas moins attentif à procurer toutes sortes de secours aux Monastéres de Religieuses, afin que pourvues du nécessaire, elles ne fussent occupées le jour & la nuit qu'à élever les mains au Ciel, pour fléchir la Justice de Dieu, & attirer ses Miséricordes. Lorsque par les soins, ou par les Priéres des Gens de bien, la Peste ne se fit plus sentir sur la fin de l'année 1577, toutes les attentions de notre Evêque, furent de réparer selon son pouvoir, les pertes qu'elle avoit causées, surtout de remplacer promptement les Pasteurs, que la Contagion avoit enlevés.

XIV. Et étendue de son zéle.

Le Peuple d'Imola profita encore pendant deux ans, des Instructions, & des Exemples d'un si saint Evêque; mais dans le mois de Décembre 1579, François Bossius Milanois ayant été transféré de l'Evêché de Pérouse à celui de Novare, le Clergé, & le Peuple de Pérouse demandérent avec tant d'instance Vincent Herculani pour leur Evêque, que le Pape Grégoire XIII consentit enfin à leurs désirs. Malgré les fortes représentations de ceux d'Imola, & les priéres réïtérées du Pré-

XV. Le Pape Grégoire XIII l'oblige d'accepter l'Evêché de Pérouse sa Patrie.

lat, il fut chargé de la conduite d'un nouveau Peuple, qui ne pouvoit que lui être cher ; mais qu'il auroit mieux aimé édifier dans le silence, que de le gouverner avec l'autorité d'un Pasteur.

Elevé par un ordre particulier de la Providence, sur le Siége Episcopal de sa Patrie, Herculani se fit un devoir de marcher sur les traces de Bossius, son Illustre Prédécesseur, pour maintenir, ou perfectionner même tout le bien qu'il avoit fait dans ce Diocèse. Dans cette vûe, il en fit souvent la Visite, veilla avec soin sur la conduite de son Clergé, & sur l'Education de la Jeunesse. Il ne discontinua jamais la pratique, où il étoit depuis le commencement de son Episcopat, de se trouver avec ses Chanoines à tous les Offices de la Cathédrale, & d'annoncer souvent la Parole de Dieu à son Peuple. Toutes les Eglises, tous les Monastéres, & les Hôpitaux de la Ville, ou du Diocèse de Pérouse, reçurent plus d'une fois la Visite, & les Instructions de leur Pasteur. Dans le mois de May 1582 il assembla un Synode, où il publia les Décrets du Concile de Trente ; & y ajouta plusieurs sages Réglemens, ou Avertissemens, qui furent imprimés à Pérouse, chez Pierre-Jacques Petrucci l'an 1584.

XVI. Visites, Instructions, Synode.

Ces différentes occupations ne l'empêchoient pas de vaquer à l'Etude, & de composer quelques Commentaires sur l'Ecriture Sainte. Il écrivit aussi divers Traités de Piété, & des Instructions touchant l'Administration des Sacremens, pour l'usage des Curés de son Diocèse. Le repos, & la paix, dont il faisoit jouir ses Diocèsains, lui permettoient de donner un peu plus de tems à ses Exercices de Piété ; mais son cœur soupiroit toujours après la solitude. Cet attrait, qui s'étoit fait sentir dès ses tendres années, le pressoit toujours ; & dans un âge avancé, l'Evêque de Pérouse avouoit à ses Amis, qu'il ne désiroit rien avec plus d'ardeur, que de pouvoir couler ses jours dans le silence, & l'obscurité de la retraite. Il renouvelloit de tems en tems ses instances auprés du Saint Siége, pour obtenir la Permission d'abdiquer sa Dignité ; & sa demande ne fut jamais écoutée : les Souverains Pontifes, Pie V, & Grégoire XIII, Sixte-Quint, moins favorables à ses vœux, qu'à ceux des Peuples confiés à ses soins, lui refusérent toujours la grace, qu'il sollicitoit avec un si pieux empressement.

XVII. Ouvrages.

XVIII. Il ne peut obtenir la permission d'abdiquer sa Dignité.

Enfin, après dix-sept ans d'Episcopat ; plus chargé de mérites que de jours, quoique dans sa soixante-dixiéme année, il mourut saintement dans son Palais de Pérouse, mais entre les

XIX. Sa sainte mort.

LIVRE XXX.

VINCENT HERCULAIN.

bras de ses Freres, le vingt-neuviéme Octobre 1586 (1); dix jours seulement après le décès de l'Evêque d'Alatri, dont on a parlé dans l'Article précédent.

L'Histoire abregée que nous venons de faire de notre Prélat, est conforme à ce qu'en a écrit l'Abbé Ughel, dans trois différens Tomes de son Italie Sacrée. Il n'en parle jamais sans louer sa Sainteté; & il s'étend un peu plus dans le premier Tome, en ces termes:

XX. Son Eloge par l'Abbé Ughel.

« Vincent Herculani, natif de Pérouse, Religieux de l'Ordre des Freres Prêcheurs, comparable par sa Doctrine, & par » sa haute Piété, aux saints Evêques de la Primitive Eglise, » fut élevé par le Pape Pie V sur le Siége de Sarno; & sur celui » d'Imola, par Grégoire XIII, qui le transféra le neuf de Décembre 1579 à l'Eglise de Pérouse, sa Patrie. Rien ne lui » parut plus dur, dans tout le cours de sa vie, que de se voir » à la tête d'un Diocèse, tandis que sa rare modestie lui faisoit » considérer au contraire l'état d'un Religieux particulier, » comme un précieux avantage; qu'il auroit volontiers préféré aux Sceptres, & aux Couronnes. Pendant sept ans qu'il a » conduit l'Eglise de Pérouse, ses Revenus ont été employés à » l'entretien des Pauvres, qu'il portoit dans son cœur, comme » ses plus chers Enfans. Il a laissé à la Postérité l'éxemple, & » le modéle de ces Evêques, qui sont selon le cœur de Dieu, » capables d'instruire les Ames, & de les gagner à JESUS-CHRIST. » Il a enrichi le Palais Episcopal, d'une très-belle Chapelle. » Dans sa jeunesse il avoit fait des Commentaires sur les Livres » d'Aristote; il en fit depuis sur ceux des Auteurs Sacrés, pour » nous apprendre la véritable Sagesse. Plein de bonnes œuvres, » il se reposa dans le Seigneur l'an 1586 le vingt-neuf jour » d'Octobre. Ses Funérailles furent célébrées par les larmes » de tous les Gens de bien. Il fut enterré dans l'Eglise de saint » Dominique; & on grava son Epitaphe sur le Tombeau, qu'il » s'étoit fait lui-même (2) ».

(1) Optabat Herculanus pristinam in Conventu suo Fesulano, cum Fratribus suis regularem ducere vitam, & sepeliri, verùm Perusinis suis corporis ejus exuvias divina reddi voluit Providentia; qui inter manus Prioris, & sodalium Perusinæ domûs præsentium in Palatio Episcopali diem clausit extremum die 29 Octobris... anno 1586, ætatis 70, &c. *Razzius, ap. Echard. Tom. II, pag. 277. Col. 2.*

(2) Fr. Vincentius Herculanus Perusinus, ex Ordine Prædicatorum, Doctrinâ, sanctitateque præclarus, sanèque dignus, qui cum illis primitivæ Ecclesiæ sanctis Episcopis possit conferri: primùm à Pio V, Sanctissimo Pontifice Sarnensis Episcopus renunciatus est; deinde Forocorneliensis, donec illum ad Perusinum Patriæ illius Episcopatum transferret Gregorius XIII, anno 1579, die 9 mensis Decembris. Hic nihil durius visus est tulisse

VINCENT HERCULANI.

Nous n'oublierons pas, que l'Evêque de Pérouse laissa trois de ses Neveux dans son Ordre, Vincent, Benoît, & Thomas Herculani ; qui se distinguérent tous par leur Sçavoir, & furent les Imitateurs de toutes les Vertus de leur saint Oncle. Ils recueillirent avec soin ses Ecrits ; & firent imprimer son petit Traité pour une Retraite de dix jours, qu'ils dédiérent à leur Sœur apellée Marie-Félicité, Religieuse du même Ordre, dans le Monastére de sainte Magdeleine.

XXI. Ses trois Neveux dans l'Ordre de saint Dominique.

Echard. Tom. II, pag. 402.

GODEFROY DE BOLDUC, EVÊQUE DE HARLEM, DANS LE PAYS-BAS.

GODEFROY DE BOLDUC.

Cavaler. Tom. I, pag. 481. Bullar. Ord. Tom. V, pag. 302. Insul. Belgi. Ord. FF Præd. pag. 15. Echard. Tom. II, pag. 178.

AVANT la naissance des Hérésies de Luther & de Calvin, tout le Brabant, ainsi que les autres Provinces du Pays-Bas, soumises à la Couronne d'Espagne, ne professoient d'autre Religion que la Romaine. Godefroy de Bolduc eut donc le bonheur de naître de Parens, qui ayant toujours conservé la pureté de la Foi, l'élevérent avec soin dans la véritable Piété, qui ne peut se trouver hors de l'Eglise Catholique, dont le Successeur de S. Pierre est le premier Pasteur, & le Chef visible.

I. Commencemens de Godefroy.

Il étoit né dans un Bourg du Brabant, nommé *Mierle* ; & ayant embrassé l'Institut de S. Dominique dans le Couvent de Bolduc, il commençoit ses Etudes de Théologie à Louvain, dans le tems que les Novateurs répandoient par tout avec un malheureux succès, leurs Dogmes erronés, & l'esprit de révolte, dont ils étoient animés. Mais les scandales, qui croissoient tous les jours, par l'Apostasie d'un grand nombre de personnes de tout Etat, & de toute Condition, ne servirent qu'à ranimer le zéle du saint Religieux, & à lui faire redoubler sa vigilance sur lui-même ; comme il fit depuis sur ceux que la

in vita, quàm quòd aliis, Antistes factus sacrorum, imperaret ; religiosæ vitæ moderatione adeo contentus, ut illam sedibus & Regnis mirabili alacritate præponeret. Ad 7 annos Perusinæ Ecclesiæ præfuit ; censumque Ecclesiasticum divexabat, ut pauperes aleret, quos ut affines, filiosque adamabat, exemplum spirans, eximiumque posteritati reliquit, quales præsules requireret Deus, qui lucrandis hominibus idonei possent haberi. Episcopale adauxit Palatium, in eoque omni cultu ornatum sacellum construxit. In Aristolem Commentaria scripsit ; sicut etiam scribendo, docendoque, divinam sapientiam Commentationibus illustravit. Meritis autem plenus decessit anno 1586 die 29 mensis Octobris, cui cum efferretur, bonorum omnium lacrymæ parentarunt. Defunctum, sepulchrum in Ecclesia sancti Dominici, ab eo constructum, excepit, cum hac inscriptione : D. O. M. Frater Vincentius Herculanus, primùm Sarnensis, deindè Imolensis, nunc Perusinus Episcopus, beatæ spei memor, vivens adhuc locum hunc, ubi mortale suum post mortem humaretur, elegit. Anno ætatis suæ 65, solutis verò 1581. *Ita. Sacr. Tom. I, Col.* 1171.



LIVRE XXX.

GODEFROY DE BOLDUC.

Providence confia à ses soins. Devenu aussi habile Théologien, que zélé Prédicateur, il prêcha long-tems, & avec fruit dans les principales Villes de Brabant, à Bolduc, à Bréda, à Louvain, à Anvers, à Malines, à Bruxelles. Il combattoit fortement par ses Discours patétiques la nouvelle Doctrine; ce qui lui acquit d'abord une grande réputation (1). Il avertissoit toujours ses Auditeurs, qu'ils cesseroient bientôt d'être Catholique, s'ils ne travailloient sérieusement à devenir bons Chrétiens; puisque le libertinage, ou la corruption des Mœurs est ordinairement le premier pas, qu'on fait vers l'Hérésie. On n'en voyoit que trop d'éxemples dans ce malheureux Siécle.

II. Zélé pour la Foi.

Etant Prieur du Couvent d'Utrecht sur le Rhin en 1552, Godefroy inspira à tous ses Religieux le même zéle qui l'enflamoit; & il leur persuada encore plus par ses éxemples, que par ses discours, que ce n'étoit pas assez pour eux, que de vivre séparés de la contagion, & de gémir sur les maux de l'Eglise: mais que dans un tems d'Apostasie, & de Scandale, ils devoient comme le Prophête, élever leur voix, s'opposer avec force aux progrès de l'Erreur; & être prêts à donner leur vie pour le Salut de leurs Freres. C'est le plan qu'il suivit lui-même sans interruption, jusqu'en l'année 1558, qu'il alla en qualité de Définiteur de sa Province, au Chapitre Général assemblé à Rome. Vincent Justiniani, qui y fut élû Supérieur Général de tout l'Ordre, approuva fort le zéle de Godefroy, récompensa son mérite, en lui donnant le Bonnet de Docteur; & l'exhorta à continuer toujours à combattre, pour la conservation de la Foi. De retour dans le Brabant, il fut mis à la tête de sa Province, qu'il gouverna près de douze ans, avec beaucoup de prudence; mais non sans courir bien des dangers, tout le Pays se trouvant déja infecté d'Hérésie, & l'audace des sectaires croissant toujours avec leur nombre.

III. Il est fait Supérieur de sa Province.

IV. Il attaque les Hérétiques, dans ses Ecrits, ses Prédications, & ses Disputes.

Le zélé Provincial, considérant son Emploi comme un engagement à livrer son Ame pour ses Freres, leur donna plusieurs beaux éxemples de courage, & d'intrépidité. Non-seulement il publia divers Ecrits, contre la nouvelle Religion & ses Défenseurs; il continua à les attaquer par-tout dans ses Prédications; & sans craindre ni leurs vaines subtilités, ni leurs menaces, il les défia souvent à la Dispute. Les Ministres ne l'acceptérent jamais qu'à leur confusion, & à la honte de leur parti (2).

(1) Ecclesiastes evasit insignis, facundiâque Sermonis, & ardenti pro antiquâ Fide retinenda studio multùm inclaruit, &c. *Echard. ut sp.*

(2) Fuere in Prædicatorum Ordine hoc anno viri inclyti... Salutis animarum sitien-

Mais

LIVRE XXX.

GODEFROY DE BOLDUC.

Mais ils entreprirent de se venger, & ils le firent de la maniére, dont ont coutume d'user les Ennemis de la Vérité, trop foibles, pour résister à son éclat, quand elle leur est présentée dans tout son jour, & trop superbes, pour se confesser vaincus, lors même qu'ils sont réduits au silence. Après avoir inutilement tendu des piéges à notre Provincial, dont ils auroient voulu se défaire, sans paroître être les Auteurs de sa mort; il excitérent contre ses Freres la fureur d'une Populace séduite, qui se porta aux plus grandes violences, & à toutes sortes d'impiété, dans quelques Villes de Flandres. A Gand, & à Anvers, nos Maisons furent pillées, ou réduites en cendres, nos Eglises profanées, les Autels renversés. On maltraita plusieurs Religieux; & on n'eut pas le malheureux plaisir de les voir succomber à la crainte des tourmens. Ils aimérent mieux s'exposer à tout, ou s'éxiler eux-mêmes de leur ingrate Patrie, que de céder pour un tems aux criminels désirs de ceux, qui les vouloient rendre complices de leur Apostasie (1).

V. Sacriléges, excès des Sectaires.

Si dans ce tems orageux, toute la vigilance du Provincial fut inutile, pour soustraire ses Freres à la persécution des Hérétiques; il les défendit du moins contre la Séduction: & il espéroit que la présence du Duc d'Albe, Gouverneur des Pays-Bas pour Sa Majesté Catholique, changeroit bientôt la face des Affaires. Ce Duc, dont on connoissoit la capacité, le zéle, & la valeur, arriva à Bruxelles le vingt-deux d'Août 1567. Outre le Souverain Commandement des Armées, Philippe II lui avoit attribué la connoissance de tout ce qui concernoit la Religion, avec le pouvoir d'accorder le pardon des fautes commises, ou d'en châtier les Auteurs; de déposer les Magistrats Prévaricateurs, & d'en mettre d'autres à leur place; de réduire tous les Grands qui étoient suspects; & de punir avec rigueur ceux, qui ayant embrassé la prétendue Réforme, refuseroient de revenir à la Religion de leurs Ancêtres. Mais la Publication de ces Ordres, & la sévérité du Gouverneur à les faire éxécuter, ir-

VI. Le Duc d'Albe entreprend de les réduire.

VII. Et ne fait que les irriter davantage.

tissimi, qui labentes in viam perditionis Hæreticos, ad agnitionem veritatis Evangelicæ revocare nitebantur... In Germania Godefridus à Mierlæ, ejusdem Provinciæ Provincialis, & Petrus Bacherius Gandensis,... qui pro Catholica Fide conservanda... multam operam impendère contra Hæreticos, sacris Prædicationibus, publicis disputationibus, privatisque congressibus disputantes, non sine votæ discrimine. *Fontan. in Monum. ad An.* 1565. *pag.* 516.

(1) In Germania inferiori apud Antuerpiam, & Gandavum multa mala passi sunt ab Hæreticis nostri Prædicatores: nam cùm fortes essent in bello, & contra eos Lingua & calamo pugnarent, irruentes ipsi in nostra cœnobia, ea expoliavere: sacra Templa in cineres redegère, altaria destruxère; & Religiosos ipsos contumeliis, vulneribus, atque opprobriis multis affectos miserrimè vexavère: qui tamen ibant gaudentes, quoniam habiti sunt digni pro Catholica Fide contumeliam pati. *Fontan. Ibid. ad An.* 1566.

LIVRE XXX.

GODEFROY DE BOLDUC.

ritérent de plus en plus les esprits trop portés à la Révolte. Ceux qui avoient long-tems abusé de la douceur de la Princesse Gouvernante : s'opposérent ouvertement à l'Autorité du Gouverneur ; prétendant qu'elle anéantissoit les Priviléges des Peuples, & la Jurisdiction des Cours. Il est vrai qu'il en coûta cher à plusieurs: les Prisons de Tournay, de Malines, d'Anvers & de Gand, furent remplies d'un grand nombre de Coupables: & les Troubles, dont la Flandres entiére n'étoit déja que trop agitée, devinrent tous les jours plus grands dans tout le Pays-Bas.

Telle étoit la disposition des esprits, & la triste situation des Affaires, lorsque le Siége de Harlem étant vacant par la mort de son premier Evêque (*), le Roy d'Espagne, à la recommandation du Duc d'Albe, y nomma le Pere Godefroy de Bolduc, l'an 1570. Le Pape Pie V, fit expédier les Bulles le onziéme de Décembre de la même année ; & le nouvel Evêque ayant été sacré dans la Ville d'Anvers, dès le mois de Février de l'année suivante, il se rendit sans délai dans son Eglise. Il étoit arrivé à Harlem au commencement de Mars ; & tous les Supérieurs de sa Province d'Allemagne, s'y étant assemblés au mois de May, pour élire son Successeur dans la conduite de cette Province, il honora leur Assemblée de sa présence, de son crédit, & de ses conseils. Il leur rapella à propos ces paroles de JESUS-CHRIST: *Le tems vient, que quiconque vous fera mourir, croira faire une chose agréable à Dieu.* Il ne leur dissimula pas que la nouvelle Persécution, suscitée à la sainte Eglise, & à ses Ministres, non par des Empereurs Idolâtres comme autrefois, mais par ses propres Enfans, seroit longue & cruelle. Il les consola en même tems ; & il se consola avec eux, par l'espérance du secours Divin ; les conjurant de se souvenir toujours de ce qu'il leur avoit souvent répété pendant son long Provincialat ; & de l'inspirer fortement à tous les jeunes Religieux ; pour ranimer leur zéle, & leur faire mépriser les dangers de la mort ; puisque leurs travaux, leurs souffrances, la perte même de la vie, s'ils avoient le bonheur de répandre leur sang, en combattant pour la Foi, seroient pour eux un gain, & le germe de l'immortalité bienheureuse.

VIII. Godefroy est élû, & Sacré Evêque de Harlem.

Jo. XVI, 2.

IX. Il fortifie le courage de ses Freres.

Le pieux Prélat ne suivoit pas lui-même d'autres Maximes ;

(*) Harlem, Ville des Provinces-Unies, en Hollande, & au Pays de Kenmer dont elle est la principale, avoit dans le seiziéme Siécle un Siége Episcopal, Suffragant de l'Archevêché d'Utrecht, érigé par le Pape Paul IV, l'an 1559. Le Pere Godefroy de Bolduc étoit le second Evêque, qui occupoit ce Siége depuis sa Fondation.

& il s'efforçoit de faire entrer tout son Clergé dans les mêmes sentimens, afin de travailler avec plus de succès à la conservation de la Foi parmi le Peuple. Il n'ignoroit point qu'une partie de son Troupeau s'étoit laissé aller à l'amour de la nouveauté; & que plusieurs des principaux Citoyens entretenoient de grandes liaisons avec les Ministres des Protestans. Mais laissant au Ministére public le soin d'arrêter ce qui pouvoit tourner au préjudice de l'Autorité du Souverain, il se bornoit aux Fonctions de la Sollicitude Postorale; il employoit la parole & l'éxemple, pour confirmer les Fidéles dans la profession de la véritable Religion, pour y rapeller les autres; & conserver parmi eux les liens de la Paix, & de la Charité Chrétienne. L'homme ennemi trompa ses espérances; parce que la plûpart des esprits se trouvoient moins disposés à écouter la voix de l'Eglise, & de ses Pasteurs, que celle des Etrangers, qui ne leur annonçoient qu'une Réforme commode, & d'agréables erreurs. Sous prétexte des rigueurs du Duc d'Albe, & de la pesanteur du joug Espagnol, les Peuples du Pays-Bas se soumettoient au Prince d'Orange; & la Religion Protestante étendoit ses Conquêtes, malgré les efforts des Espagnols, pour en arrêter les progrès. Le parti des Confédérés pénétra jusqu'en Hollande; & s'empara de plusieurs Villes. Celle de Harlem fut de ce nombre. Les Calvinistes s'en rendirent Maîtres le vingt-quatre de Juin 1572; & y éxercérent leurs cruautés ordinaires contre quiconque osa leur résister. L'Evêque, à qui ils en vouloient principalement, échappa à leurs mains; & se retira dans un Monastére proche Bruxelles.

X. Et confirme les Fidéles dans la Confession de la Foi.

XI. Les Calvinistes se rendent maîtres de la Ville de Harlem, sans pouvoir arrêter l'Evêque.

Pendant près d'une année, qu'il passa dans cette Retraite, la priere fit sa principale, mais non pas son unique occupation. Il continua à écrire, & à prêcher quelquefois contre les profanes Nouveautés, qui se répandoient avec tant de rapidité. A l'éxemple des anciens Evêques persécutés, & obligés de s'éloigner de leurs Peuples, celui de Harlem offroit continuellement ses sacrifices & ses larmes, pour le Salut de son Troupeau; l'Apostasie de la plus grande partie affligeoit son cœur; & il ne négligeoit rien pour soutenir, par ses Lettres, ou par des Personnes de confiance, ceux qui n'avoient pas été encore entraînés par la contagion de l'éxemple.

XII. Il ne cesse de prier, & d'écrire dans sa Retraite.

Le Duc d'Albe de son côte ne s'endormoit pas; il troubloit souvent les Triomphes des Confédérés. Ceux-ci égorgeoient sans pitié les zélés Catholiques, précisément parce qu'ils haïs-

LIVRE XXX.

GODEFROY DE BOLDUC.

soient leur Religion ; & celui-là traitoit avec la même rigueur les Calvinistes, parce qu'il les regardoit comme des Ennemis déclarés de l'Eglise & de l'Etat. Il reprit par la force des Armes quelques Villes révoltées. Celle de Harlem, après sept mois de Siége, fut ou emportée d'assaut, ou réduite par la Famine, & abandonnée au pillage des Soldats, avant la fin de 1573.

XIII. Harlem est repris par le Duc d'Albe.

XIV. Et l'Evêque rapellé.

Notre Prélat rapellé aussitôt dans son Eglise, employa ses premiers soins à essuyer les larmes du Peuple fidéle, & à réparer ses pertes. Comme un Pasteur toujours vigilant, & attentif, il travailloit avec zéle à rétablir dans tout le Diocèse, le bon ordre, la Discipline, les Mœurs, les Pratiques de Piété ; mais surtout à expliquer les Vérités de la Foi obscurcies, ou attaquées ; lorsque la Providence permit que sa Ville Episcopale fut de nouveau surprise, & saccagée par les Troupes du Prince d'Orange. Quelques Citoyens malintentionnés, avoient favorisé cette Invasion, en introduisant dans la Ville un nombre de Soldats déguisés, qui y demeurérent cachés pendant plusieurs jours, jusqu'à la Fête du Saint Sacrement. Alors, pendant que les Catholiques, occupés de cette Solemnité, se trouvoient en Priére dans la Cathédrale, ou dans les Paroisses, les Soldats & les autres Hérétiques se répendant dans tous les Quartiers, firent main-basse sur tout ce qu'ils rencontrérent de Fidéles de l'un ou de l'autre Sexe ; & entrant ensuite dans les Eglises, les Armes à la main, ils continuérent le carnage, sans distinction de Clercs & de Laïques. Ils portérent leurs mains sacriléges sur ce que la Religion a de plus Saint : rien n'auroit paru manquer à leur Victoire, si l'Evêque de Harlem avoit été une de leurs Victimes (1).

XV. La Ville, par la trahison d'un Citoyen, retombe sous le pouvoir des Hérétiques.

XVI. L'Evêque se retire à Munster.

La Divine Providence, par une espéce de Miracle, l'ayant dérobé une seconde fois à la fureur des Hérétiques, la Ville de Munster, Capitale de la Westphalie, profita assez longtems de ses Instructions, & de ses talens pour la conduite des Ames. Jean Fils de Guillaume, Duc de Cleves, & de Marie d'Autriche, Niéce de l'Empereur Charles-Quint, avoit été fait Evêque de Munster en 1574, n'étant encore âgé que de

Hist. Eccl. Liv. CLXXIV, n. 13.

(1) Bruxellas progressus, apud antiquum celeberrimumque sanctimonialium cistercensium asceterium, ad muros ejus urbis situm ... hospes & exul annum propè integrum substitit, donec Albano Duce vi & armis Harlemo recuperato, & ad deditionem fame adducto, oves suas iterum revisit. Quas dum ille mirâ vigilantiâ, singularique pietate pascere satagit, denuo Hæreticorum furore atque perfidia exulare cogitur, clam armatis Harlemum inductis ante dies aliquot Auraicis militibus. Hi dum Corporis Dominici Festivitati solemniter occuparentur Catholici cives, urbem invadunt, sacra continuò aut conculcant aut diripiunt, Clericos & Laïcos Catholicos nullo discrimine cædunt, vel ejiciunt, &c. *Echard. Tom. II, pag. 278. Col. 2.*

douze ans. Ce fut donc pour suppléer à ce que ne pouvoit faire ce jeune Prélat, que l'Empereur Maximilien II, joignit ses Priéres à celles du Clergé de Munster, pour engager notre Evêque à prendre la conduite de ce Diocèse. Le Pere Echard prétend qu'il en eût l'Administration pour le Spirituel, pendant près de dix ans. Je pense qu'il en faut beaucoup retrancher; du moins s'il est vrai, ce qu'assure un Auteur Flamand, que ce ne fut que le vingt-huitiéme de May 1578, que la Ville de Harlem avoit été surprise pour la seconde fois par les Calvinistes.

XVII. Et conduit ce Diocèse pendant plusieurs années.

Insul. Belg. p. 17.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le travail ne pouvoit pas manquer au zéle de notre Prélat, dans un Pays déja rempli, ou tout environné d'Hérétiques (*); ayant d'ailleurs à corriger une infinité d'abus, introduits par le mélange des Sectes, & trop long-tems tolérés par la négligence, ou par l'incapacité des Pasteurs. Celui qui avoit précédé Jean de Cleves, ne manquoit pas de talens, ni de lumiéres; mais il étoit chargé de l'Administration des Trois Evêchés, possédant en même tems ceux de Paderborn, d'Osnabrug, & de Munster. Godefroy de Bolduc donna toutes ses attentions à rétablir dans celui-ci la Discipline Ecclésiastique, & à régler les Mœurs des Fidéles; ou à bannir ce qui pouvoit corrompre leur Foi. Ce fut apparemment pour quelque affaire qui regardoit le bien de cette Eglise, qu'il se rendit à Rome, vers l'an 1582. Le Pape Grégoire XIII, le reçut avec de grandes marques de bonté; & le renvoya chargé de présens (1).

Hist. Eccl. ut sp.

XVIII. Il va à Rome.

Enfin les Espagnols ayant repris la Ville de Deventer, Capitale de la Province de Transiselane, notre Evêque y fut apellé pour remplir ce Siége, qui étoit vacant par la mort de Gilles du Mont. Ce fut le dernier Théâtre de ses Travaux. On ne le vit continuellement occupé que du soin de rapeller au Bercail, les Brebis qui en avoient été chassées, ou qui avoient eû le malheur d'en sortir volontairement; d'éloigner les Loups, qui pouvoient encore attaquer le Troupeau; de confirmer dans la véritable Foi le peu de Fidéles, qui n'avoient pas eû part à la prévarication; & de rétablir les Lieux Saints, avec les anciennes pratiques de Religion, que l'Hérésie s'étoit efforcée d'abolir. Ce fut au milieu de ces saintes Occupations,

XIX. Est chargé de l'Eglise de Deventer.

(*) La Ville de Munster est célébre par la Révolte des Anabaptistes, qui dans le seiziéme Siécle, élurent pour leur Roy Jean de Leyden, Tailleur d'Habits.

(1) Interea tamen Romanum circa annum 1582, aggressus est iter; ubi & benignè à Gregorio XIII, receptus est, & in reditu etiam muneribus oneratus. Echard. Tom. II, pag. 278.

LIVRE XXX.

XX. Sa mort.

qu'il finit une vie assez longue, & toujours traversée (1), le vingt-huitiéme Juillet 1587. Il fut enterré avec honneur dans son Eglise Cathédrale ; & Augustin Wichmans, Chanoine de l'Ordre de Prémontré, prononça son Eloge funébre.

LOUIS DE GRENADE.

LOUIS DE GRENADE.

Jo. Lopez, Hist. Gen. Ord. IV Part. Lib. III, Cap. XXV, &c.
Lud. Sousa, Hist. Pro. Port. I. Part. Lib. V, Cap. XII, &c.

I. Naissance de Grenade.

LA Ville, & le Royaume de Grenade, après avoir été souillés pendant tant de Siécles, par la Secte impure de Mahomet, sous la Domination des Maures, venoient d'être réunis à la Monarchie d'Espagne, lorsque le célébre Louis de Grenade nâquit dans cette Capitale l'an 1505, la même année, dit Nicolas-Antoine, qui vit naître saint Pie V, cette autre Lumiére de l'Ordre de saint Dominique (2).

Les Parens de Grenade, quoique pauvres & de fort basse extraction, avoient la crainte de Dieu en partage ; & ils descendoient d'anciens Chrétiens. Son Pere étoit originaire de Saria, petite Ville d'Espagne dans la Galice : nous ignorons le nom de sa mere. Le Marquis de Mondejar suppléa généreusement à la pauvreté de la Famille, pour l'Education d'un jeune homme, qui dès ses premiéres années, sembloit promettre tout ce qu'il a été dans la suite. Il reçut l'Habit de saint Dominique, le quinziéme de Juin 1524, dans le Couvent de Grenade, fondé depuis peu par le Roy Catholique, Ferdinand d'Aragon. Le nouveau Religieux, âgé alors de dix-neuf ans, ouvrit son cœur à la Sagesse, & résolu de mettre tous ses momens à profit, il les consacra à la Priere, ou à l'Etude de la Religion. Dans les différentes occupations, ausquelles l'obéïssance pouvoit l'engager, on le voyoit toujours recueilli. La Grace, qui le faisoit aspirer à une haute perfection, lui apprit de bonne heure à ne considérer en toutes choses, que la gloire de Dieu, la volonté de ses Supérieurs, & l'accomplissement de ses devoirs.

II. Ses premiéres inclinations, sa Vocation.

III. Progrès dans la Vertu.

Ses progrès dans la Vertu, pendant l'année de Probation, furent sensibles ; aussi reçut-on ses Vœux avec encore plus de

(1) His strenuè laborabat, munus optimi, vigilantissimique Pastoris implebat, reducendis ad caulas ovibus, abigendis lupis, firmandis fidelibus, sacris omnibus reparandis sollicitè instans, cùm mors eum inter labores ipsos occupat anno 1587, die 28 Julii, & animam cœleste transmittit ad bravium, &c. *Echard. Ibid.*

(2) Eumdem annum natalem cum Pio Papa V, altero Dominicani Cœli sydere, quintum scilicet exacti sæculi, duodecimumque post expulsam ab ea urbe Mahometicam superstitionem, sortitus, &c. *Bibl. Nov. Hisp. Tom. II, pag. 30.*
Bien des Auteurs mettent la naissance de l'un & de l'autre, en 1504.

joye, qu'on ne lui avoit donné l'Habit. L'Esprit de Dieu l'avoit préparé à ce Sacrifice ; & l'innocence de la victime lui mérita de nouvelles faveurs du Ciel, qui le firent aller de Vertu en Vertu. Ami du silence, & toujours occupé, il parloit peu, réfléchissoit beaucoup ; & profitoit de tout pour son avancement. Il fit toujours ses délices de la lecture des bons Livres : mais comme il ne lisoit que pour apprendre à devenir meilleur ; ce qui contribuoit à le rendre plus sçavant, le rendoit aussi plus vertueux. Les qualités de son cœur le faisoient aimer ; celles de son esprit ne le faisoient pas moins estimer. Mais quelque avantage qu'il eût sur la plûpart de ses Compagnons d'Etude, il ne parut jamais s'appercevoir de ce qui lui faisoit honneur. Telle étoit sa modestie.

IV. On l'applique à l'Etude.

Les Exercices de l'Ecole, ne ralentirent point en lui le goût de la Piété, & de la Priére ; parce qu'il étudioit en Philosophe Chrétien ; non pour se remplir l'esprit de vaines subtilités ; & se donner le frivole plaisir de briller plus qu'un autre, dans une Dispute de mots ; mais pour se faire un Trésor de tout ce que les Auteurs les plus estimés ont enseigné de beau, de solide, & d'utile ; soit pour nous apprendre à régler les Mœurs, ou pour nous élever, par les merveilles de la nature, à la connoissance du Créateur, & de ses perfections. Louis de Grenade s'appliquoit avec d'autant plus de fruit à cette Etude, qu'il sentoit déja que tout l'avantage qu'il en retiroit pour lui-même, lui répondoit d'avance de celui, qu'il vouloit communiquer aux autres.

Nous ne sçaurions mieux connoître dans quel esprit, & de quelle maniére il étudia, que par ce qu'il a lui-même écrit, pour marquer ses sentimens touchant les Etudes des jeunes Religieux. Voici comment il s'est expliqué, avec S. Augustin, dans son Traité de l'Oraison.

V. Conduite, & sentimens de Grenade, touchant les Etudes.

« La sagesse du monde, dit-il, enfle le cœur de vanité ; « celle de Dieu l'enflamme par son amour. Elle ne rend pas « les hommes superbes & causeurs, mais humbles, amis des « larmes, & du silence. Si donc lorsque Dieu m'instruit lui- « même par sa parole, je me détourne de lui, pour m'adresser « à des Maîtres du Siécle, ne fais-je pas injure à ce divin Maî- « tre ? Ne méprisai-je pas sa Doctrine, lorsque je la considére « moins que celle des hommes, que je préfére à la sienne ? Si « le nombre de ceux qui tombent dans cette erreur, n'étoit « pas si grand, il y auroit moins de sujet de s'en plaindre. « Mais le dirai-je ? presque tout le monde vit dans cet abus. On «

Traité de l'Oraison, Part. II, §. VIII, Cap. IV.

» dit qu'au Détroit de Magellan plus ordinairement de trois » Vaisseaux, il s'en perd un : mais dans ce Détroit dont nous » parlons, à peine de cent, il y en a-t-il un de sauvé. Combien le » monde a-t-il aujourd'hui d'Etudians, pendant que JESUS-» CHRIST a si peu de vrais Disciples ? Et ce qui est le plus à » déplorer, c'est que ceux même qui laissent le monde, pour » entrer en Religion, n'évitent pas toujours cet écueil : dans » ce même tems où ils doivent apprendre à dépouiller le vieil » homme, & à se revêtir du nouveau, comme si c'étoit là une » affaire de peu de jours, ou de légére importance, à peine » ont-ils commencé à ouvrir les yeux pour connoître Dieu, » qu'ils s'abandonnent aussitôt à la lecture des Philosophes » Payens, ou à l'Etude des Lettres Humaines, sans que du-» rant plusieurs années, on leur fasse entendre le Nom de » JESUS-CHRIST, ni une seule parole de son Evangile.

« Quoique ces Etudes, par les circonstances des tems, & à » l'occasion des Hérésies, soient en quelque maniére nécessai-» res, nous les devrions néanmoins tenir pour une grande playe » de notre vie ; puisqu'elles nous dérobent une si grande par-» tie de notre tems, & nous font marcher tant d'années comme » Etrangers de la Compagnie de JESUS-CHRIST. Saint Gré-» goire de Nazianze a eû raison de dire que toutes les scien-» ces, & les raisonnemens des Payens ressemblent aux fleaux, » & aux playes de l'Egypte ; & que ces Sciences profanes ne » sont entrées dans l'Eglise, que pour la punition de nos pé-» chés. Que si la misérable condition de notre vie nous réduit à » cette nécessité ; il faudroit au moins attendre un tems qui » lui fut propre ; & prendre garde que le fondement des Ver-» tus fut déja si bien établi, en celui qui commence, qu'il pût » aisément supporter cette Charge. Mais qui peut voir sans une » extrême douleur, que lorsque l'Ame est encore tendre, & » qu'un jeune homme ne fait que commencer à goûter la dou-» ceur du lait de JESUS-CHRIST, on le retire de ses mam-» melles, pour l'attacher à celles des Philosophes Payens ; où » il ne trouve d'autre pâture, que des Argumens, & des So-» phismes. Cette conduite est-elle bien différentes de celle de » Pharaon ? Lorsque ce cruel Prince voulut détruire le Peuple » de Dieu, il commanda qu'aussitôt qu'il naîtroit un Enfant » mâle, on le submergeât dans les Eaux du Nil. N'est-ce pas » ce que nous voyons en ce tems ; où à peine une Ame a com-» mencé à renaître en JESUS-CHRIST, qu'avant qu'elle ait » pris quelque force en ce nouvel Etre, auquel la Grace l'a

» fait

fait participer, on la plonge dans ces Eaux, où elle se noye, « en perdant tout l'esprit de dévotion, qu'elle avoit déja « conçu »?

VI. Il consulte moins les Philosophes, que les Prophêtes.

Louis de Grenade sçut éviter cet écueil; parce que ne s'appliquant aux Etudes Humaines que par obéïssance, il donna toujours la meilleure partie de son tems à ses Exercices Spirituels; & consulta moins les Livres des Philosophes, que ceux des Prophêtes. Ayant achevé son cours de Philosophie, dans le Couvent de Grenade, les Supérieurs le mirent au nombre de ceux, qu'on choisissoit pour étudier la Théologie dans le Collége de saint Grégoire à Valladolid. Les Historiens de la Nation remarquent, que depuis la Fondation de ce Collége, on avoit toujours observé (comme on observe encore) de n'y donner place qu'aux plus excellens Sujets; c'est-à-dire, à ceux d'entre les Etudians d'une grande Province, qui, par leurs talens, & leurs vertus pouvoient le plus contribuer, à entretenir cette louable émulation, qui a formé tant de Saints & sçavans Religieux (1).

Grenade répondit parfaitement aux désirs de ses Supérieurs; il surpassa même leurs espérances. Les Leçons de Théologie qu'il prenoit tous les jours, n'occupérent qu'une partie de ses momens; il s'en ménageoit d'autres pour lire avec attention les Ecrits des Peres Grecs, & Latins, les Historiens, les bons Orateurs, & tout ce que la sçavante Antiquité a produit en tout genre de plus achevé. Quoique doué d'une excellente mémoire, il commença dès-lors de recueillir avec soin, & de mettre par écrit tout, ce dont il vouloit faire usage pour enrichir ses Discours, & les grands Ouvrages, dont il avoit déja conçu le Plan. On eut dit, selon l'expression d'un Auteur Espagnol, qu'il étoit intérieurement averti, que la Providence le destinoit à être, non-seulement pour son Siécle, mais pour tous les tems à venir, le Trompette de l'Evangile, le Guide fidéle, & le Conducteur des Chrétiens dans les voyes du Salut (2).

VII. Et commence de bonne heure de se faire un Trésor de connoissances utiles.

VIII. Il remplit le saint Ministére.

Il parut tout cela dès l'an 1534, lorsqu'âgé de vingt-neuf

(1) Philosophiâ hic exceptâ, pro addiscendis Theologicis disciplinis locum sibi destinari promeruit Pinciano in Collegio à Gregorio magno Pontifice nuncupato, in quo lectissima istius Familiæ ingenia proventu fœlicissimo educari solent, ad omnem virtutis ac Doctrinæ celebritatem eniti. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. II, pag. 30.*

(2) Tempore ibi fructuosissimè impenso, nihil non ex Scholastica, expositivaque Theologia, utriusque Linguæ & Ecclesiæ Patribus, Historicis item & Philosophis, prophanarumque etiam artium auctoribus in rem suam observavit, collegit, atque in classes digessit... Sentiebat enim se, numine intus movente, in Evangelii tubam, totiusque Christiani orbis perpetuum & universalem ad salutis, quod unum est ac necessarium, negocitium, hoc ævo Ducem, præceptoremque destinari, &c. *Ibid.*

LIVRE XXX.

LOUIS DE GRENADE.

ans, l'obéïssance le fit entrer dans l'Exercice du saint Ministére, dont il remplit les Fonctions pendant plus de cinquante ans. Nous n'entreprendrons point de rapporter, avec toutes leurs circonstances, ce nombre presqu'infini de Conversions, dont il fut l'instrument, par ses Prédications, ses Ecrits, l'éxemple de sa sainte Vie, & la sagesse de sa Direction. Rempli de l'esprit du Seigneur, il traita dignement sa parole; & cette parole dans sa bouche, comme sous sa plume, fut toujours accompagnée de lumiére, & d'onction. L'éminente piété, & la rare Erudition du Prédicateur, jointes à cette Eloquence mâle & solide, qu'on remarque dans tous ses Ouvrages, firent courir après lui les Sçavans & les Ignorans; & le mirent dans la plus haute réputation, parmi les Peuples, auprès des Grands, & dans la Cour de Castille.

IX. Avec un très-grand fruit, & une grande réputation.

X. Dans la Ville & le Royaume de Grenade.

Quoique le sort du Prophête ne soit pas toujours heureux dans sa Patrie, Ce fut cependant à Grenade, que le Disciple de JESUS-CHRIST commença à déployer ses talens pour la Chaire, & qu'il en recueillit les premiers fruits. Dans les Provinces, ainsi que dans la Capitale de ce Royaume, il se trouvoit encore parmi un grand nombre de mauvais Chrétiens, un plus grand nombre d'Infidéles, Chrétiens au-dehors, ils avoient reçu le Bapteme; Juifs, ou Mahométans dans le cœur; ils tenoient à toutes les superstitions de leur Secte. Ce fut à persuader aux uns des Vérités, qu'ils refusoient opiniâtrement de croire; & à faire pratiquer aux autres les Préceptes de la Loi, dont ils respectoient la Vérité, que Louis de Grenade consacra ses Veilles & ses Travaux, l'espace de dix années. Les personnes plus avancées dans la Piété, se rangeoient cependant sous sa conduite, pour apprendre de lui à faire toujours de nouveaux progrès dans la perfection Chrétienne.

Lorsqu'il eût rempli son Ministére parmi ses Compatriotes, pour l'Instruction, & le Salut de plusieurs; peut-être aussi pour une plus terrible condamnation des autres, qui résistoient toujours au Saint-Esprit, notre Prédicateur alla porter ailleurs la Parole de Dieu; & ce fut d'abord dans la Ville de Cordoue. Sa réputation l'y avoit précédé: aussi ses Prédications y furent-elles entendues avec autant d'empressement, & peut-être avec un plus grand fruit que dans le Royaume de Grenade. Quoiqu'il attaquât avec beaucoup de force tous les Scandales, & les Vices publics, le Libertinage, le Luxe, l'Usure, la Fraude, l'Impudicité, l'Injustice, en un mot tout ce qui n'étoit pas selon la pureté de l'Evangile, il étoit géné-

XI. A Cordoue.

ralement aimé, & estimé de tout le monde; parce qu'il n'offensoit personne; & qu'on étoit persuadé qu'il ne cherchoit qu'à se rendre utile à tous. Le plus grand désir des Habitans de Cordoue étoit de le posséder long-tems; toute leur crainte étoit de le perdre. Le Pere Echard dit qu'il profita de cette bonne volonté, pour transférer dans cette Ville, un second Couvent de son Ordre, qui se trouvoit dans un lieu solitaire, & mal sain (1).

XII. Il rétablit le Couvent apellé *Scala Dei*, à une petite distance de Cordoue.

Mais il paroît, que le Pere Echard n'a point pris la pensée des Historiens de la Nation. Ils nous assurent au contraire, que le Couvent apellé *Scala Dei*, (aliàs *Scala Cœli*) fondé dans le Siécle précédent, par le Bienheureux Alvar de Cordoue, sur une Montagne à deux petites lieues de cette Ville, ayant été depuis abandonné, sous prétexte du mauvais air, Louis de Grenade entreprit de le rétablir; & il y réussit. Ce lieu lui plaisoit, soit parce qu'il avoit été sanctifié par les Priéres, les Pénitences, & les sueurs de plusieurs excellens Religieux; soit parce qu'étant éloigné du bruit du monde, & de ses Scandales, il offroit une paisible Retraite à quiconque souhaitoit ne s'occuper que de Dieu, & des pensées de l'Eternité. Grenade en fit quelque tems sa demeure; & son éxemple y attira plusieurs de ses Freres; qui se formérent d'abord en Communauté, au grand contentement des Peuples, qui, répandus sur ces Montagnes, manquoient de secours Spirituels. Louis de Grenade, en renouvellant en leur faveur, ce qu'avoit fait le premier Fondateur de cette sainte Maison, joignoit aux douceurs de la contemplation les Travaux du saint Ministére. Sa Vie étoit en même tems Solitaire & Apostolique. Après avoir chanté les louanges du Seigneur, & employé une partie de la nuit à méditer sa Loi, il alloit quelquefois rompre le pain de la parole à ces Habitans des Montagnes. Il les recevoit aussi souvent dans son Couvent de *Scala Cœli*; leur administroit les Sacremens; éxerçoit envers eux les devoirs de l'hospitalité; terminoit leurs queréles; & faisoit servir à leur Salut la grande confiance, qu'ils avoient conçue pour lui.

XIII. Vie Solitaire & Apostolique qu'il y méne.

XIV. Il y compose son Traité de l'Oraison.

C'est dans cette sainte solitude qu'il composa son Traité de l'Oraison. L'éxercice presque continuel qu'il en faisoit, & les grands fruits qu'il en avoit recueillis, le mirent en état de

(1) Crescente in dies famâ circa ætatis 40, ejus verò sæculi 44 Cordubam præfectus missus est, qui Conventum in quadam eremo, loco insalubri, situm transferret, & in urbem inducere niteretur, quod & quâ tum erat existimatione à civibus facilè obtinuit, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 285.

faire connoître des Vérités, dont on ne parle jamais bien, si on n'a déja mérité de goûter par une heureuse expérience, ce qu'on veut enseigner. Cet Ouvrage (le premier que notre Auteur ait publié) renferme un si grand fonds de Doctrine & de Religion, des maximes si pures, & des sentimens si élevés; que Nicolas-Antoine a eû raison de dire, que de tous les Ecrits de ce genre, dans quelque Langue, & en quelque tems qu'ils ayent été faits, on n'en connoît aucun qui mérite d'être préféré à celui-ci (1). C'est aussi entre tous les Ouvrages de Grenade, celui que les Personnes de Piété, & les Prédicateurs en particulier, peuvent lire avec le plus de fruit; celui, dont les Conducteurs des Ames doivent le plus recommander la lecture; celui enfin que bien des Auteurs de réputation ont imité, & quelquefois copié avec le plus de complaisance.

Le nom de Grenade, déja fort célébre par le bruit de ses Prédications, fut encore plus connu par les prémices de ses Ouvrages. Dans toutes les Provinces du Royaume, on vouloit entendre cet Orateur Chrétien, les Peuples & les Evêques le demandoient; & la Cour d'Espagne ne le désiroit pas moins. Nous n'avons point de preuves qu'il ait paru, ou du moins qu'il ait fait aucun séjour, à la Cour du Roy Catholique. Il semble qu'il ne descendit des Montagnes de Cordoue, vers l'an 1552, que pour se rendre à Badajox, Ville Capitale de l'Extramadoure au Royaume de Léon, sur la Frontiére de Portugal. Il y gouverna une Communauté de Religieux, qui l'avoient élû pour leur Prieur; & y fit bâtir un nouveau Monastére: sans que ces différentes occupations lui fissent jamais négliger, ni ses pratiques ordinaires de Piété, ni le Ministére de la Prédication, ni la continuation de ses Ouvrages. Le plus beau, & en même tems le plus utile pour toutes sortes de Personnes, qui soit sorti de sa plume, pendant son séjour à Badajox, c'est sa *Guide des Pécheurs*, imprimée dans la même Ville en 1555; & traduite depuis en Italien, en François, en Allemand, en Polonois, en Latin & en Grec. On rapporte que l'Auteur, dont la modestie, & une tendre Piété faisoient le caractére, ne relisoit jamais cet Ouvrage, qu'il ne fut pénétré des mêmes sentimens, qu'il avoit voulut inspirer aux au-

XV. Elû Prieur à Badajox, il fonde un nouveau Sanctuaire.

XVI. Continue ses Prédications.

XVII. Et compose le Livre apellé, *la Guide des Pécheurs.*

(1) At quò magis totum se ad pietatis formaret modum, quasi Dei manu ductus fuisse videtur ad habitandum, regendumque S. Dominici *Scalæ Dei* Cænobium, tribus à Corduba milliaribus distans, quod nuper sodales æeris insalubritatem causati dereliquerant, Quo in loco & orationi assiduè magis vacare potuit, ac de oratione Commentarium, opportunitate usus segregatæ à temporalibus conversationis, insigne illud, nullique ascetico cujusvis temporis, cujusve linguæ operi postponendum conscribere, &c. *Nic. Ant. ut sp.*

tres : il étoit comme étonné & surpris de lui-même (1).

Il apprenoit avec une sainte joye, que ce Livre déja entre les mains de tout le monde, étoit lû, & relû par-tout avec une satisfaction générale. Il en donnoit toute la gloire à Dieu, comme au premier Auteur de tout ce qui est bon & parfait. Mais sa réputation, qui s'étendoit tous les jours, lui devint enfin à charge. Don Henry, Cardinal Infant de Portugal, Fils du Roy Emanuel, & de la Reine Marie, résidoit alors dans son Archevêché d'Evora, à seize lieues de Badajox. Ce Prince envoyoit souvent vers Louis de Grenade, pour le consulter sur quelques difficultés ; & comme il ne doutoit pas, qu'il ne reçut un grand secours, pour sa propre conscience, & pour la conduite de son Diocèse, s'il pouvoit y attirer un homme d'une si haute Vertu, il mit tout en œuvre pour y réussir. Ce n'étoit pas par l'attrait des récompenses, des Bénéfices, ou des Emplois, qu'il pouvoit espérer de parvenir à ses fins. Le Serviteur de Dieu ne cherchoit, dans toutes ses actions, qu'à servir son prochain, & gagner des Ames à JESUS-CHRIST, dans l'Etat de Religieux, dont il avoit résolu de ne quitter jamais la Profession. Le Cardinal Archevêque s'y prit autrement. Il s'adressa d'abord au Général de l'Ordre de saint Dominique ; & lui demanda comme une grace, de vouloir ordonner au Pere Louis de Grenade, de venir le trouver à Evora ; & de s'y arrêter quelque tems. Cette démarche eût tout l'effet désiré.

XVIII. Le Cardinal Henry Infant de Portugal, Archevêque d'Evora, le consulte souvent.

XIX. Et réussit enfin à le faire venir à Evora.

Lorsque l'Archevêque eût appris le jour, que Grenade devoit arriver à Evora, il lui fit préparer un logement dans un Couvent, à une petite distance de la Ville. Le lendemain, pendant que le saint Religieux disoit son Office dans sa Cellule, il vit arriver ce Cardinal, qui se jettant à ses piés, voulut d'abord se confesser à lui. Mais se retirant avec respect, il supplia Son Altesse de l'en dispenser ; & comme le Cardinal tout surpris lui en demanda la raison ; il lui répondit qu'il y avoit longtems que l'Infant de Portugal étoit Archevêque d'Evora ; mais que pour lui étant nouvellement arrivé dans le Pays, il ne sçavoit pas encore comment l'on s'y gouvernoit ; & s'il n'y avoit point des Scandales publics, ausquels Son Altesse dût remédier. L'Infant reçut fort bien ce refus ; & ne fut point fâché que Louis de Grenade lui fit d'abord connoître, que le

XX. Premiére entrevûë du Cardinal, & de Louis de Grenade.

(1) Huic operi inter alia sua primas omnino dabat auctor, quæ dum revolveret identidem, & ad istud accederet, quasi mirabundus etiam ultimo vitæ anno fertur dixisse solitus : an me hoc opus Pace Augusta composuisse Potis est ? Quàm puro, quàm salubri civitas ista fruitur Cœlo, sub quo talia nascuntur ! *Echard. Tom. II, pag. 287. Col. 1.*

devoir des Confesseurs d'un Prince, surtout d'un Prince de l'Eglise, s'étend plus loin qu'on ne croit; puisqu'il ne consiste pas seulement à juger des choses, qu'on leur découvre dans le Tribunal de la Pénitence, mais encore à s'informer de tout ce qui peut charger la conscience du Prélat, auquel un sage Confesseur doit donner avis de ce qui se passe, afin qu'il y apporte le reméde convenable.

XXI. Le Prince remet à ses Lumiéres, la conduite de sa conscience, & de son Diocèse.

Don Henry, résolu de régler désormais sa conduite, par les lumiéres de Louis de Grenade, ne se fit point prier pour lui donner d'abord une entiére connoissance de tout ce qui le regardoit; il lui laissa aussi le tems de connoître par lui-même ce qui se passoit dans le Diocèse; & le pria de lui marquer tout ce qu'il jugeroit à propos de faire, de changer, ou d'abolir, pour mettre en régle le Pasteur, & le Troupeau. Mais afin de s'assurer davantage la possession de son Trésor, ce pieux Archevêque voulut que son Confesseur fut affilié dans le Couvent des Dominicains d'Evora. Le mérite supérieur de Grenade, étoit trop généralement connu, pour que cette Proposition rencontrât aucune difficulté de la part des Religieux. Quoiqu'il y ait toujours eû une secrette émulation entre les Espagnols, & les Portugais; & que ceux-ci ne manquassent pas de Grands Hommes, aussi recommandables par la Naissance & la Doctrine, que par la Piété; ils virent sans jalousie un Etranger, déja considéré comme l'Oracle des Peuples, des Evêques, & des Princes; ou, selon l'expression d'un Historien, comme la Lumiére de la Nation.

Nic. Ant. ut sp.

XXII. Grenade est fait Supérieur de la Province de Portugal.

Deux ans après son arrivée en Portugal, c'est-à-dire, en 1557, Louis de Grenade fut élû Provincial de cette Province; & ce qui parut plus édifiant, c'est que les Religieux les plus capables de bien remplir cet Emploi, furent ceux qui se portérent avec le plus d'ardeur, à le faire élire; & à se soûmettre à sa conduite. Lui seul s'opposa tant qu'il pût à son Election: il se rendit cependant aux Priéres de ses Freres; & à celles de la Cour de Portugal. Son zéle éclairé, sage, prudent, & les beaux éxemples de Vertu qu'il donna, firent aimer son Gouvernement; & procurérent à toute cette Province tous les avantages, qu'on pouvoit se promettre de son Administration. Obligé de visiter toutes les Maisons de son Ordre, situées dans différentes parties du Royaume, il éxerçoit en même tems dans tous ces Lieux le Ministére Apostolique; & se rendoit par là utile à tous; à ses Religieux, & aux Fidéles; particuliérement aux Prélats, qui ne manquoient pas de profiter de l'occasion,

XXIII. Il rend son Ministére utile à tous.

pour proposer leurs doutes, leurs peines, & toutes leurs difficultés, à un homme, à qui le Seigneur donnoit des Lumiéres extraordinaires.

XXIV. La Reine Catherine, Régente de Portugal, le choisit pour son Guide, son Confesseur, & son Conseiller.

La Reine Catherine, Régente du Royaume de Portugal, qui avoit estimé le Pere Louis de Grenade, aussitôt qu'elle l'avoit connu, lui communiquoit aussi les affaires les plus importantes, qui regardoient le Gouvernement de son Etat. Bientôt après, elle le prit pour son Confesseur, parce qu'elle ne connoissoit personne, qui méritât mieux sa confiance, que ce grand Serviteur de Dieu, dont la pieté n'étoit pas moins désintéressée qu'éclairée. C'étoit principalement dans le choix des personnes, capables de remplir dignement les Emplois Ecclésiastiques, que cette sage Princesse aimoit à se servir des conseils de son Confesseur. Ce fut aussi sur cet article, qu'elle eût plus d'une occasion d'admirer & ses lumiéres, & sa modestie. Elle ne se repentit jamais d'avoir donné les Evêchés, & les autres Bénéfices à ceux, que Grenade lui avoit proposés. Mais elle ne pût jamais le faire consentir à accepter lui-même aucune des Dignités, qu'elle lui offrit. Nous ne parlerons ici que de la constance de Louis de Grenade à refuser le Siége de Brague, le plus considérable de tout le Royaume de Portugal, non pas à la vérité par ses Revenus, mais par sa Dignité, son antiquité, son Etendue, & par le grand nombre de saints Archevêques, qui l'ont occupé.

XXV. Mais elle ne peut le faire consentir à accepter aucune Dignité Ecclésiastique.

XXVI. Le Siége de Brague est brigué par plusieurs Seigneurs.

Ce grand Siége vint à vaquer en 1558, par la mort de Don Balthasar Limpo, pendant que Louis de Grenade faisoit la Visite de sa Province. Parmi les Seigneurs, dont la Cour étoit alors remplie, il y en avoit plusieurs, qui, également distingués par leur Naissance, par leur crédit, & par les grands services, qu'eux-mêmes, ou leurs Ancêtres avoient rendus à la Couronne, croyoient pouvoir prétendre à la Dignité d'Archevêché de Brague. La Reine, dont la prudence relevoit ses autres éminentes Qualités, ne s'expliquoit pas. Accoutumée à se conduire avec beaucoup de sagesse, & de réfléxion, dans la distribution des Charges Ecclésiastiques, elle étoit résolue de ne donner celle-ci qu'à un Sujet, qui en fut estimé digne au jugement de tout le monde, afin que sa conscience en demeurât déchargée devant Dieu. Mais si elle gardoit le silence, tout parloit dans le Royaume, tout se remuoit à la Cour. L'ambition & l'intérêt formoient tous les jours des brigues: on sollicitoit, & on faisoit solliciter continuellement; sans que l'Esprit vraiment Royal de cette Princesse pût jamais être

XXVII. La Reine ne s'explique pas en l'absence de son Confesseur.

fléchi, ni par toutes les Priéres, ni par toutes les instances, ni par toutes les plaintes de tant de différentes personnes.

Vie de Don Barth. des Martyrs, Liv. I, Chap. V.

Cette conduite de la Reine Régente, pendant l'absence de son Confesseur, donna lieu de croire qu'elle avoit jetté les yeux sur lui, pour le faire Archevêque de Brague; & comme il étoit aimé, & honoré de tous les Seigneurs de Portugal, on ne pouvoit pas craindre que son Election ne fut aussi approuvée de tout le monde. Cette persuasion rallentit un peu la vivacité des Prétendans. Le Peuple, qui prévient souvent les pensées des Souverains par les siennes, publia d'abord que la Reine pourroit bien donner l'Archevêché de Brague à Grenade; & bientôt après, qu'elle le lui avoit donné; & cette nouvelle courut en peu de tems de tous côtés. Grenade se trouvoit alors à Santaren, où il se faisoit panser d'une blessure, qu'il avoit reçue au pié, par une cheûte fort dangereuse, durant la Visite de sa Province.

XXVIII. On publie que cet Archevêché est destiné pour Grenade.

XXIX. Sentimens de ses Amis.

Le bruit de cette Election se répandant de plus en plus, on commença à regarder cette nouvelle comme bien assurée. Les Amis de Grenade y prirent part, les uns pour s'en réjouir, les autres pour s'en affliger, selon leur différente maniére de penser. Barthelemy des Martyrs, qui aimoit véritablement le saint Provincial, fut plus touché qu'un autre du péril, dont il le croyoit menacé. Il lui écrivit, avec la liberté d'un Ami Chrétien & sincére, que sa convalescence lui donnoit beaucoup de joye, mais qu'il couroit un bruit de lui qui l'affligeoit sensiblement; qu'il y avoit bien moins de péril à se blesser en tombant, qu'à être accablé sous le poids d'un Evêché. Qu'il le supplioit de demander à Dieu instanment, que l'ayant délivré d'un danger beaucoup moindre, il le délivrât d'un autre infiniment plus redoutable; qu'il ne pouvoit pas s'empêcher d'apréhender pour lui un si grand mal; & qu'il lui désiroit comme à son Ami, toutes sortes de biens, excepté celui de l'Episcopat.

XXX. Barthelemy des Martyrs, craint pour son Ami.

XXXI. Et ne prévoit pas le péril, dont il est lui-même menacé.

Lorsque Barthelemy des Martyrs écrivoit ceci, il ne pensoit pas, que le péril qu'il craignoit uniquement pour son Ami, le menaçoit lui-même de bien près. Il étoit encore plus éloigné de penser, que ce seroit ce même Ami, qui l'obligeroit de subir le joug, qu'il craignoit plus que la mort. C'est ce qu'on vit arriver par un ordre secret de la Providence.

XXXII. La Reine prie, & presse Grenade de vouloir accepter cet Archevêché.

La Reine ayant mandé Louis de Grenade, lui parla à peu près ainsi: Vous sçavez, que l'Evêché de Viseve vous ayant été offert, il y a quelque tems, vous ne voulutes point l'accepter. Je fus fâchée de votre refus; & néanmoins je reçus alors vos

excuses.

excuſes. Maintenant vous n'en pouvez plus faire qui ſoient recevables. L'Archevêché de Brague eſt vacant; & vous n'ignorez pas peut-être que cette Egliſe eſt à préſent dans un état déplorable. Ses grandes playes demandent un grand Médecin; & je n'en connois pas un meilleur que vous. Recevez donc cette Charge au nom de Dieu. Je ne la donnerois à un autre qu'en tremblant: mais pour vous, je ſuis aſſurée que vous vous en acquiterez très-dignement. Rendez ce ſervice à JESUS-CHRIST. Délivrez cette Egliſe de tant de maux, & moi-même de l'inquiétude où je me trouve, pour ne pas charger ma conſcience dans un choix ſi important, & ſi difficile.

XXXIII. Il demeure infléxible.

Grenade ſe voyant ainſi preſſé, répondit avec beaucoup de modeſtie, que Son Alteſſe (c'eſt le Titre que prenoient alors les Rois de Portugal) lui faiſoit trop d'honneur de porter de lui un jugement ſi avantageux; mais qu'il ſe reconnoiſſoit très-incapable de ce qu'elle lui offroit; qu'il avoit trop éprouvé ſon inſuffiſance, pour avoir jamais la moindre penſée d'accepter une telle Charge; que s'il avoit refuſé autrefois d'être Evêque de Viſeve, il devoit avec beaucoup plus de raiſon refuſer d'être Archevêque de Brague; que tout ce qui lui paroiſſoit proportionné à ſes médiocres talens, c'étoit de s'occuper à faire quelques Livres de Piété; de ſervir ſes Religieux, & quelques Ames qui vouloient aller à Dieu; & qu'il la ſupplioit très-humblement de jetter les yeux ſur quelqu'un, qui fut digne de cet Emploi, puiſque pour lui, il ne penſoit qu'à vivre, & mourir dans ſa Cellule.

XXXIV. Et conſent d'indiquer un autre ſujet, après avoir conſulté Dieu.

Une Réponſe ſi préciſe de la part de Grenade, ne laiſſa aucune eſpérance de pouvoir le vaincre; on connoiſſoit ſa fermeté égale à ſa ſincérité. La Reine ſe contenta de lui dire, que puiſqu'il ne vouloit point être Archevêque, il lui donnât donc un homme, capable de porter le fardeau, dont il refuſoit de ſe charger. Grenade demanda du tems pour y penſer, & pour connoître la volonté de Dieu. La Reine lui donna trois jours, après leſquels elle lui ordonna de la venir voir.

XXXV. Pendant qu'il prie.

Durant ces trois jours, Grenade avoit beaucoup prié, afin d'attirer ſur lui le ſecours du Ciel, dans une rencontre ſi difficile. Il avoit fait toutes les réfléxions, que pouvoit faire un homme ſage & religieux; qui n'avoit en vûe que la gloire de Dieu, le bien de l'Egliſe, le ſalut des Ames, & l'honneur de répondre à la confiance, que la Reine lui témoignoit. Tous ces motifs le déterminoient à propoſer Barthelemy des Martyrs, pour le Siége de Brague.

Cependant on n'ignoroit point à la Cour ce qui s'étoit paſſé

XXXVI. Son refus ranime les espérances des Prétendans.

entre la Reine & lui. Son refus, qui n'avoit surpris personne ranima les espérances de bien des Courtisans; qui ne voyoient rien que de désirable dans une Dignité, qui faisoit trembler une Ame si éclairée. Les sollicitations étoient plus vives, & les instances plus pressantes que jamais. On n'oublioit rien pour tâcher de fléchir l'esprit de la Régente; on se servoit même des raisons d'Etat, en lui représentant, que durant une Minorité, il étoit de la derniére importance, que tout fut paisible à la Cour, afin de ne point mécontenter les premiéres Personnes du Royaume. Grenade, éxactement informé de tout, prévoyoit bien que si l'on donnoit cet Archevêché à qnelqu'un de ceux qui le demandoient, les autres s'en consoleroient, parce qu'il auroit été donné selon les régles du monde; mais que si on le donnoit à un Religieux, qui passoit dans leur esprit pour un homme inconnu, ils regarderoient cette Election comme une injure faite à tous les Grands.

XXXVII. Discours de Grenade, en proposant Barthelemy des Martyrs.

Ces considérations auroient pû faire quelque impression sur l'esprit d'un homme plus Politique que Chrétien; elles n'en firent point sur celui de Grenade. S'étant donc rendu auprès de la Reine, il lui dit d'abord, qu'il ne connoissoit personne plus digne de l'Archevêché de Brague, que le P. Barthelemy des Martyrs, homme fort sçavant, très-pieux, d'un esprit solide, & doué de toutes les qualités nécessaires pour former un grand Evêque. Je sçai, Madame, ajoûta-t-il, ce qui peut mettre Votre Altesse en peine dans cette affaire. Je n'ignore pas les sollicitations violentes, que lui font des personnes très-considérables, pour obtenir d'Elle cet Archevêché. Elle peut craindre, si elle le donne à un Religieux sans naissance, & sans appui, que ceux qui le demandent pour eux-mêmes, ou pour quelqu'un de leurs Parens, n'en demeurent offensés. Mais, Madame, je vous supplie de me permettre de vous dire, qu'en ceci je parle hardiment à Votre Altesse, parce que je parle pour elle devant elle: si vous craignez de déplaire à ces personnes, combien devez-vous plus craindre de déplaire à Dieu, en préférant les intérêts d'une ambition injuste, à ceux de JESUS-CHRIST, & de son Eglise? Quand il s'agira des Charges du monde, il sera alors de la justice de Votre Altesse de considérer la naissance, les services rendus, & les avantages selon le monde. Mais lorsqu'il s'agit d'une Charge, qui est toute de Dieu, & pour Dieu; c'est Dieu seul, & les qualités toutes divines qu'il y demande, qu'on doit considérer. L'Election des Prélats n'appartient proprement qu'à JESUS-CHRIST.

C'eſt lui-même qui les apelle ; & c'eſt ſon eſprit qui les établit, pour gouverner ſon Egliſe, qu'il s'eſt acquiſe par ſon propre ſang. Tout le devoir de ceux qui nomment à un Evêché, c'eſt de chercher ceux que Dieu y apelle, afin d'élire celui qu'il a élû.

XXXVIII. Portrait d'un véritable Evêque.

Le Saint-Eſprit nous apprend lui-même dans les Ecritures, quel doit être le caractere de ceux, qu'il deſtine au Gouvernement de ſon Egliſe. Il ne demande pas qu'ils ſoient grands ſelon le Siécle ; mais qu'ils ſoient humbles & charitables ; que leur Science ſoit animée par la Piété, & leur Piété éclairée par la Science ; ſurtout qu'ils ayent un courage ferme, un zéle ardent pour la défenſe de l'Egliſe, & le Salut des Ames ; zéle & courage, ſans leſquels les plus éclatantes Vertus ſeroient dans un Prélat comme des Vertus mortes & inanimées. Une illuſtre Naiſſance n'eſt pas toujours jointe à ces qualités toutes ſaintes, elle ne ſupplée pas à leur défaut ; & bien loin d'être un moyen ſûr de les acquérir, elle y eſt quelquefois un grand obſtacle : car ſelon la penſée d'un grand Pape, ſouvent la Nobleſſe Humaine rend les Ames baſſes & roturiéres devant Dieu, en les rendant ſuperbes, & ne leur inſpirant qu'un injuſte mépris pour les autres. Comme ce qui eſt grand devant Dieu, eſt ſouvent en mépris devant les hommes ; auſſi ce qui eſt grand devant les hommes, eſt ſouvent en abomination devant Dieu, c'eſt la parole de JESUS-CHRIST.

Si toutes les divines qualités, néceſſaires à un Evêque, ſe trouvoient jointes avec la grandeur de la Naiſſance dans une même perſonne, Votre Alteſſe alors y pourroit avoir égard. Mais lorſqu'il s'agit de donner à Dieu un Pontife, un Défenſeur à l'Egliſe, & un Paſteur aux Ames, comment Votre Alteſſe pourroit-Elle préférer ceux qui n'ont aucune des qualités que Dieu demande, & qui n'en ont que de celles qu'il mépriſe, à celui qui a toutes celles que Dieu veut qu'il ait ; & à qui il ne manque que ce qu'il a bien voulu qui manquât aux Apôtres mêmes, & aux plus grands Evêques de ſon Egliſe ? Au reſte, quoiqu'on puiſſe dire pour rabaiſſer la naiſſance du Sujet, que je propoſe à Votre Alteſſe, il eſt certain qu'il eſt de meilleure Maiſon, que n'étoit ſaint Pierre, & d'auſſi bonne que ſaint Auguſtin. Voilà, Madame, ce que je me ſuis cru obligé de repréſenter à Votre Alteſſe. Si ces vérités l'étonnent, elle m'étonnent auſſi, car je n'en ſuis qu'Auditeur non plus qu'elle. Je lui dis ce que Dieu nous dit dans l'Ecriture, & les plus grands Saints dans leurs Ecrits. Je me rendrois, Madame, tout-à-fait indigne de l'honneur, que Votre Alteſſe me fait, de me deman-

LIVRE XXX.

LOUIS DE GRENADE.

der conſeil, dans une rencontre ſi importante, où il y va de ſon Salut & du mien, ſi je ne lui parlois comme devant Dieu, foulant aux piés toutes les conſidérations humaines, & ne regardant que cette vérité immuable, qui nous doit juger un jour ; & qui nous jugera, non ſelon les régles du monde, mais ſelon les ſiennes.

XXXIX. Réponſe de la Reine.

La Reine ayant écouté avec beaucoup d'attention tout ce Diſcours de Grenade, elle lui répondit : Je trouve fort bon tout ce que vous venez de me dire ; & je vous en remercie : car je ſuis perſuadée qu'il n'y a que la crainte de Dieu, & l'amour que vous avez pour mon Salut, & pour le vôtre, qui vous ont fait parler de la ſorte. Je vous l'ai dit plus d'une fois, je ſouhaiterois que durant ma Régence les Evêques de Portugal fuſſent immortels, afin de n'avoir aucun Evêché à donner. C'eſt bien aſſez que je réponde de ma Perſonne, & de tout l'Etat, ſans me rendre encore reſponſable du Salut des Ames. Il me ſuffit que vous m'aſſuriez que Don Barthelemy eſt très-digne de cette Charge : envoyez-le moi, afin que je la lui donne. Que les Grands de ma Cour s'en offenſent tant qu'ils voudront : je crains plus la colére de Dieu, que la leur : car il eſt mon Juge, & non pas eux.

Le Provincial manda Barthelemy des Martyrs ; & lui dit que la Reine vouloit lui communiquer une Affaire de grande importance. L'humble Religieux, qui n'avoit garde de ſoupçonner qu'on le voulut faire Archevêque, ſe rendit auſſitôt au Palais : & ſon étonnement égala ſa douleur, lorſque la Régente lui déclara qu'Elle avoit jetté les yeux ſur lui, pour le placer ſur le Siége de Brague. Il eût beſoin de quelque tems, pour ſe raſſurer contre la crainte & la ſurpriſe, qui lui avoient d'abord ôté la parole. Il remercia enſuite la Reine avec beaucoup de politeſſe ; s'excuſa avec modeſtie ; & témoigna avec fermeté qu'il ne pourroit jamais conſentir à ſe voir charger d'un fardeau, qu'il regardoit comme infiniment au-deſſus de ſes Forces. La Reine voulut eſſayer de vaincre ſa réſiſtance ; & ne pût y réuſſir. Elle faiſoit valoir le bon témoignage, que Grenade avoit rendu de lui ; & il oppoſoit l'éxemple même de Grenade. La ſageſſe, dit-il, & la Vertu de ce grand Homme ſont aſſez connues. Ses Talens & ſes Ecrits ſoutiennent la haute réputation, qu'il s'eſt ſi juſtement acquiſe dans les Royaumes de Portugal & d'Eſpagne : & néanmoins Votre Alteſſe a trouvé bon qu'il ait déja refuſé un Evêché ; & que préſentement il refuſe encore l'Archevêché dont il s'agit. Je vous demande,

XL. Réponſe de Barthelemy des Martyrs, à cette Princeſſe.

Vie de Don Barth. des Mart. Chap. VI.

Madame, la même justice. S'il s'en croit incapable, je le suis infiniment plus que lui. Votre Altesse a bien le pouvoir de m'offrir une grande Dignité; mais elle n'a pas celui de me donner ce qui me manque, pour la pouvoir soutenir. S. Pierre nous ordonne dans un même commandement d'honorer les Rois, & de craindre Dieu. Je rends, Madame, à Votre Altesse l'honneur que je lui dois, en me tenant très-obligé à Elle, de ce qu'Elle daigne m'offrir un Archevêché; & je témoigne en même tems que je crains Dieu, en le refusant. Après ces mots, il fit une grande révérence, & se retira.

XLI. L'humble refus du Religieux édifie la Régente, sans la faire changer de sentiment.

La Reine, aussi édifiée que surprise de la fermeté humble, & Chrétienne, qui avoit paru dans les Réponses de Barthelemy des Martyrs, l'en estima davantage; & désira d'autant plus de vaincre sa modestie, qu'Elle lui paroissoit invincible. Elle admiroit la conduite si différente des hommes du monde, & des hommes de Dieu. Elle voyoit que les premiéres Personnes de sa Cour la sollicitoient avec mille instances, pour obtenir d'Elle une Dignité; & que c'étoit à Elle au contraire à presser deux Religieux, afin que l'un d'eux se portât à la recevoir. Ceux-là faisoient violence pour être Evêques; & il en falloit faire à ceux-ci pour les contraindre de l'être. Résolue de terminer au plutôt cette affaire, la Reine envoya querir Grenade, & lui dit qu'Elle avoit trouvé en Don Barthelemy encore plus qu'il ne lui en avoit dit; qu'Elle ne l'estimoit pas seulement par le raport qu'il lui en avoit fait, mais par ce qu'Elle en avoit reconnu elle-même; & qu'ainsi Elle lui ordonnoit, ou de lui persuader, ou de le contraindre de recevoir cette Charge.

XLII. Grenade essaye inutilement de persuader Barthelemy des Martyrs.

Louis de Grenade, pour obéïr au Commandement de la Reine, alla trouver Barthelemy des Martyrs; & avec l'Autorité que lui donnoit sa qualité de Provincial, & d'Ami, il tâcha de le porter par toutes sortes de raisons, à se rendre à une chose, qu'il jugeoit que Dieu demandoit de lui. Barthelemy n'en pensoit pas de même; & il répondit à son Supérieur, comme il avoit fait à la Reine de Portugal. Il le supplia de croire qu'il se connoissoit mieux, qu'il n'étoit connu; & qu'étant incapable de se conduire soi-même, il l'étoit encore plus de conduire tout un Peuple. Enfin il pria le Provincial de ne pas lui envier la liberté, dont il usoit en cette rencontre; mais de lui permettre de faire, ce que lui-même avoit fait, & de déférer encore plus à son exemple, qu'à ses paroles.

Ibid. Chap. VII.

XLIII. Réfléxions, & tendres sentimens.

C'étoit avec une extrême peine, que cet homme modeste se voyoit pour la premiére fois obligé de résister aux désirs d'un

Supérieur ; il vouloit se taire, & se retirer ; mais comme Grenade le pressoit toujours, pour le faire changer de résolution, il en fut sensiblement touché, & lui dit en soupirant : Est-il donc possible, mon Pere, qu'une Personne comme vous, en qui j'ai toujours trouvé un vrai Pere, un Ami sincére, & un charitable Supérieur, ait maintenant si peu de compassion, & de charité, pour son Fils, pour son Ami, & pour son Religieux ? Certes notre Général le Pere Humbert, donna bien d'autres preuves de sa parfaite amitié pour Albert le Grand, lorsque le Pape le voulant faire Evêque de Ratisbonne, il lui écrivit qu'il aimeroit mieux voir Albert le Grand mort, & porté en terre, qu'élevé à la Dignité Pontificale, & exposé à tous les périls, qui accompagnent cette Charge. Que si vous ne croyez pas devoir compatir à ma foiblesse en cette rencontre, vous devez au moins considérer, que si j'étois assez malheureux pour me rendre à votre Conseil, vous prendriez sur vous-même, & sur votre propre conscience toutes les fautes, & tous les désordres, que mon incapacité me feroient certainement commettre dans un Emploi si grand, & si difficile.

Si les priéres & les raisons d'un Ami affligé ne purent vaincre Grenade, il fut du moins touché, & attendri par ses larmes. Il ne voulut pas alors pousser les choses plus loin ; parce qu'il ne désespéroit point d'obtenir enfin par la douceur, & la persuasion, ce qu'il n'auroit pas voulu commander avec Autorité. Il se contenta donc de dire à Barthelemy, qu'il lui donnoit encore du tems pour consulter, & se résoudre à obéïr. Cependant il lui refusa la permission de s'en retourner à son Couvent de Benfigue ; & lui défendit de sortir de Lisbonne sans son ordre exprès. Barthelemy des Martyrs obéït à cet ordre ; mais toujours ferme dans sa premiére résolution, il se contentoit de prier, & ne laissoit rien espérer ni à son Provincial, ni à ceux qui pouvoient lui parler de sa part. Quelques jours s'étant passés de la sorte, Grenade se trouvant obligé de forcer la modestie de son Religieux, fit assembler toute la Communauté dans le Chœur ; envoya querir Barthelemy des Martyrs, & lui parla ainsi :

XLIV. Le Provincial en vient à user d'Autorité.

XLV. Son Discours.

Mon Pere, je vous ai représenté jusqu'à cette heure, que vous deviez cesser enfin de résister à la volonté de la Reine, & à la mienne, pour ne point vous opposer à celle de Dieu. Vous sçavez assez quelle est la piété de cette Princesse ; & vous n'ignorez pas, qu'en vous nommant à l'Archevêché de Brague, elle ne vous a préféré à tant d'autres, que parce qu'elle a cru,

comme nous croyons tous, que Dieu vous apelle à cette Charge. Je ne trouve pas mauvais que vous ayez eû tant de peine à vous y résoudre : nous sommes dans un Siécle, qui a besoin de tels éxemples. Les plus saints Personnages, dans les tems même les plus purs, & les plus heureux, ont appréhendé, & fui l'Episcopat. C'est une preuve, & une suite de la corruption de nos jours, de voir aujourd'hui tant de personnes, qui recherchent avec empressement, ce que les Saints fuyoient ; & qui n'apportent point d'autre disposition pour être Evêques, que la volonté de l'être ; c'est-à-dire, que ce qui seul les en rendroit indignes, quand ils auroient d'ailleurs la Science, & les Talens nécessaires à un Evêque.

Vous êtes, par la grace de Dieu, non-seulement très-éloigné de désirer l'Episcopat, mais même dans une disposition toute contraire ; & à moins de cela, je n'aurois jamais pensé à vous offrir cette Charge : car afin que vous ayez plus de sujet de croire que c'est Dieu même qui vous y apelle, je vous déclare à la face des saints Autels, que si j'avois connu quelque Religieux, ou quelque Ecclésiastique, quel qu'il pût être, dont j'eusse été aussi assuré que de vous ; & que j'eusse cru plus propre que vous à cette Charge, je vous l'aurois certainement préféré, & n'aurois pensé qu'à porter la Reine à la lui donner. Je n'ai point oublié ce qu'a dit le Pape saint Grégoire, que lorsqu'on choisit un Evêque, on doit toujours prendre celui, qu'on croit devant Dieu le plus digne. Après cette protestation si sincére, vous devez considérer que j'ai autant à craindre que vous dans cette occasion : ce qui me rassure, doit vous rassurer ; puisque je me charge moi-même de cet Archevêché en vous en chargeant ; & que ma conscience en cela répond de la vôtre.

Vous sçavez que les saints Docteurs, qui ont parlé avec tant de force contre ceux, qui entrent dans l'Episcopat par la porte de l'Ambition, ou de la Cupidité ; ont mis aussi des bornes à la modestie de ceux qui y sont légitimement apellés. Non, dit saint Grégoire le Grand : *L'humilité ne sera véritable devant Dieu, que lorsqu'elle ne s'opposera point à son ordre ; lorsqu'elle ne rejettera point avec une opiniâtreté infléxible, l'honneur qui lui est offert.* Il conclut que dans ces rencontres, celui qui est solidement humble, & qui n'est point trop attaché à son propre sens, fuyant dans son cœur la Dignité, qu'on lui impose, doit néanmoins s'y soûmettre par une obéïssance forcée (1). C'est ainsi que saint Augustin souffrit avec peine d'être ordonné Prêtre,

(1) Ex corde debet fugere, & invitus obedire. *S. Greg. Papa, in Pastor. Part. I, Cap. VI.*

& depuis d'être fait Evêque, il le souffrit cependant. Et pour encourager les personnes, qui seroient dans l'état où vous vous trouvez, il dit: que comme il n'y a rien dans l'Eglise de plus difficile, que la Charge de Diacre, de Prêtre, ou d'Evêque; il n'y a rien aussi de plus heureux devant Dieu, si on combat dans cette Milice sainte, comme l'ordonne celui qui en est le Chef, & le Général (1).

C'est pourquoi, mon Pere, ayant, ce me semble, toutes les marques qu'on peut avoir, que Dieu vous veut dans cet Emploi, fortifiez-vous en lui, & dans la Toute-Puissance de sa Grace. Comme c'est lui qui vous engage à servir les autres, ce sera lui aussi qui vous donnera ce que vous leur devez donner. Vous serez sa bouche, & il parlera par vous; vous serez son œil, & il conduira par vous; vous serez son bras, & il agira par vous. Il sera votre Lumiére dans vos doutes, & votre consolation dans vos Travaux. Et afin de vous donner lieu de lui dire un jour, que ce n'est pas vous, qui vous êtes engagé dans cette Charge; mais que c'est son ordre même qui vous y a contraint, je vous commande en vertu de l'obéïssance que vous me devez, comme à votre Provincial, & sous peine de l'Excommunication majeure, de me témoigner présentement votre soûmission, en acceptant l'Archevêché de Brague.

XLVI. Tremblement & soumission, de Don Barthelemy des Martyrs.

Ces derniéres paroles de Grenade furent, pour Barthelemy des Martyrs, comme un coup de foudre, qui l'accabla. Humblement prosterné, & fondant en larmes, il fit à Dieu un Sacrifice, qui lui coûtoit infiniment: & sans se répandre en plaintes, il se contenta de dire: Je céde donc, mon Pere, non aux hommes, mais à Dieu, auquel je me suis voué par l'obéïssance; & je vous proteste que c'est d'elle seule que je reçois cette Dignité, & non de la main d'aucun Prince de la terre: car je prens Dieu à témoin qu'il n'y avoit que le seul pouvoir de la Religion, qui est le pouvoir de Dieu même, & non aucune autre Puissance sous le Ciel, qui pût m'obliger à accepter l'Episcopat. Le Provincial avoit tout ce qu'il souhaitoit; & il ne fut plus occupé qu'à consoler, & encourager son illustre Ami.

XLVII. Réfléxions sur la conduite de Louis de Grenade.

Cet endroit de la Vie de Grenade, me paroît le dépeindre au naturel. On y découvre le vrai caractére d'esprit & de cœur, la modestie, le discernement, la sagesse, & la fermeté de ce saint Homme: sa modestie, dans le refus constant, qu'il fit d'une éminente Dignité, l'objet de l'ambition de tant d'autres: son discernement dans le choix, qui procura à l'Eglise de

(1) *Si eo modo militetur, quo noster Imperator jubet. S. Aug. Epist.* 148.

Brague,

Brague, un des plus grands, & des plus saints Prélats, qui ayent jamais rempli ce Siége: sa sagesse enfin, & sa fermeté, dans la maniére dont il conduisit cette affaire, pour vaincre des obstacles, qu'on jugeoit invincibles, ou du moins d'autant plus difficiles à surmonter, que le Supérieur avoit à combattre en même tems, les inclinations & les raisons d'un homme ferme, & éclairé; les priéres, & les larmes d'un respectable Ami, plein de Religion, & de crainte de Dieu, qui se défendoit par l'éxemple même de Grenade; & qui avoit les mêmes motifs que lui, pour refuser ce qu'il avoit refusé le premier. On voit encore ici sur quelles maximes Louis de Grenade régloit la conscience d'une Reine, dont les excellentes qualités faisoient l'admiration de son Siécle, & le bonheur de ses Peuples.

XLVIII. Il visite quelquefois le nouvel Archevêque.

Elle n'apprit qu'avec une joye sensible, que Don Barthelemy, en se soumettant aux ordres de son Supérieur, l'avoit déchargée elle-même de l'inquiétude, où elle étoit pour remplir dignement le Siége de Brague. La conduite toute sainte du nouvel Archevêque, dans le Gouvernement de son Eglise, augmenta encore la joye de cette sage Princesse, aussi bien que la confiance, qu'elle avoit toujours eûe aux Lumiéres de son Confesseur. Celui-ci de son côté, prenoit trop de part aux véritables intérêts de son ancien Ami, pour ne pas le visiter quelquefois, & lui donner quelque sujet de consolation. C'étoit dans le mois d'Août 1558, que Don Barthelemy avoit été obligé d'accepter sa Dignité; & vers le commencement de l'Eté 1560, il eût le plaisir de recevoir à Brague le Pere Louis de Grenade, avec un autre Religieux de son Ordre, apellé Don Bernard de la Croix, qui ayant été Evêque de S. Tomé, avoit quitté cet Evêché pour se retirer dans son Couvent.

Le Provincial avoit pris, disoit-il, occasion de la Visite qu'il faisoit dans sa Province, pour en faire une à l'Archevêque de Brague. Mais il avoit un autre motif que celui d'une pure civilité. Les Historiens de la Nation nous apprennent (*) que les Seigneurs de la Cour de Portugal, à qui le saint Archevêque avoit été préféré, observoient avec des yeux jaloux toute sa conduite, pour censurer dans sa vie tout ce qui paroîtroit susceptible de quelque reproche. Aveuglés par leur propre passion, ils interprétoient toutes ses actions en mauvaise part, & ils en traçoient une peinture odieuse. Ils publioient que Barthelemy n'avoit d'un Evêque que le seul nom, & qu'il n'avoit pas voulu même en prendre l'Habit: ils appelloient la frugalité de sa Table, une avarice sordide; le ménagement qu'il

(*) Louis de Cacegas, Louis de Souza, Vie de Don Barth. des Martyrs, Liv. I, Chap. XX.

faisoit de son Revenu, pour en assister les Pauvres, un effet de son peu de générosité; son assiduité dans tous les Exercices de sa Charge, un avilissement de l'Autorité Episcopale; son humilité enfin & sa modération, une lâcheté & une bassesse. On affectoit de faire courir ce bruit à Lisbonne. Le saint Prélat ignoroit la calomnie, ou il la méprisoit. La Reine, & toutes les personnes instruites sçavoient à quoi s'en tenir. Mais les Courtisans piqués, & leurs semblables, trouvoient une secréte satisfaction à pouvoir obscurcir l'éclat des Vertus Episcopales, dans un homme qu'ils n'aimoient pas.

XLIX. Motif de sa Visite.

Louis de Grenade avoit un double intérêt à repousser avec force la Calomnie; pour le faire avec plus de succès, il voulut être informé de tout par ses propres yeux: & il le fut. Ayant considéré toutes choses dans le Palais de l'Archevêque, il remarqua, que sa Famille étoit composée de peu de personnes, mais choisies; & que les Domestiques imitoient dans toutes leurs actions, la sagesse, & la modestie de leur Maître. Il vit qu'il n'y en avoit pas un seul qui fut oisif; que les uns s'occupoient à la lecture des bons Livres, ou à faire de salutaires Instructions; que les autres travailloient à apprêter les viandes pour les Malades; que d'autres faisoient la provision pour les Pauvres; ou leur distribuoient ce qui leur étoit nécessaire; & que tous évitoient avec soin la perte du tems. Il admira la libéralité, & le bon ordre, avec lequel se distribuoient tous les Revenus de l'Archevêché; & la fidélité de ceux qui en étoient les Dispensateurs. Il reconnut enfin que la Vie de l'Archevêque étoit encore plus austére, que celle qu'il avoit menée dans le Cloître; & que sa vigilance, son zéle, sa Sollicitude Pastorale s'étendoient à tout; & rendoient à tous son Ministére utile, & sa personne aussi chere, que respectable. Il demeura donc pleinement persuadé, que tout ce qu'il avoit oüi dire à Lisbonne, au désavantage du Prélat, n'étoit qu'un pur effet de l'envie.

L. Il observe tout; & il est édifié de tout.

Le sage Provincial ne laissa pas de lui proposer d'ajouter quelque chose à la bienséance de sa Maison, & de ses Gens, afin de fermer entiérement la bouche à la maligne critique. L'Archevêque de Brague donna lui-même occasion à Louis de Grenade, de s'expliquer sur cet Article: car comme ce Prélat, suivant les sentimens ordinaires de son humilité, témoignoit à l'Evêque de saint Tomè, la vive douleur dont son cœur étoit encore percé, de ce que le meilleur de ses Amis n'avoit pas craint de le tirer de la paix de sa retraite, pour l'exposer à

LI. Ce qu'il croit pouvoir proposer au Prélat.

toutes les tempêtes du monde; Grenade répondit; qu'il se croyoit assez justifié devant Dieu de la part, qu'il avoit eûe à son Election; qu'il le supplioit seulement de vouloir bien faire quelque chose, pour l'en justifier devant les hommes; qu'il étoit très-satisfait du Réglement de sa Famille, de la sagesse & de la modestie de ses Gens, & de cette ardente charité, qui le rendoit lui-même le nourrissier des Pauvres, & l'asyle de tous les Affligés; qu'il souhaitoit néanmoins qu'il considérât un peu qu'il étoit Archevêque, & Archevêque de Brague; & qu'ainsi il y avoit quelque bienséance à garder, pour soutenir l'éminence de sa Dignité; qu'il étoit très-éloigné de vouloir le porter au Luxe, puisqu'il condamnoit comme lui ces Prélats, qui paroissent plutôt des Gouverneurs de Provinces, que des Successeurs des Apôtres; mais qu'on devoit aussi considérer que nous ne sommes plus au tems de ces grands Saints, dont la pauvreté a été soutenue par des Miracles; que les foibles Chrétiens d'aujourd'hui semblent avoir besoin de quelque chose, qui frappe les sens, pour rendre aux Evêques toute la vénération qui leur est dûe.

Je vous avouerai, ajoûta Grenade, que je n'ai vû qu'avec peine, qu'en imitant la pauvreté, & la sainte simplicité des premiers Evêques, l'Archevêque de Brague ait donné occasion à quelques-uns de le décrier à la Cour; & de l'accuser d'une conduite basse & injurieuse à son caractére, pour faire tomber ces reproches sur le choix si sage, & si judicieux de la Reine. Je souhaite donc que nous concertions ensemble, pour mettre un tel Réglement dans tout ce qui regarde votre train, votre Famille, & votre Personne, que sans blesser les Régles de Dieu, nous ôtions aux hommes tout prétexte de Médisance, & de Scandale. L'ancien Evêque de saint Tomé, ne parut pas être dans d'autres sentimens que Grenade.

Mais soit qu'ils fussent réellement persuadés l'un & l'autre, que Barthelemy des Martyrs portoit l'amour & la pratique de la pauvreté un peu au-delà des bornes; soit qu'ils n'eussent parlé comme ils avoient fait, que pour lui donner lieu de justifier sa conduite; ils furent pleinement satisfaits de la maniére, dont il le fit. Je me sens très-obligé, leur dit l'Archevêque, de la bonté que vous avez pour moi; & Dieu sçait que je la mets entre les principales Graces qu'il ma faites. Mais pardonnez-moi, si je vous avoue que je suis un peu surpris, de voir que ceux par qui j'espérois d'entendre la voix de Dieu, me parlent d'une maniére si humaine; & qu'au lieu de me porter à être

LII. L'Archevêque justifie sa conduite.

encore plus éxact dans les Fonctions de mon Ministére, ils me portent au contraire à me relâcher. Je ne sçaurois m'étonner qu'on dise à la Cour, ce que vous venez de rapporter: je m'étonne seulement que les Courtisans, les Religieux, & les Evêques se trouvent en cette rencontre dans un même sentiment; & que des Personnes si saintes, & si estimables se rendent en quelque sorte les Défenseurs de cette Cause. Le monde se plaint de ce que ma Maison, & mon train ne sont pas magnifiques, & de ce que je ne fais pas paroître l'éclat d'un Archevêque de Brague: ce langage est digne de ceux qui le tiennent. Mais faut-il pour cela qu'un Ministre de Dieu asservisse sa Dignité à leur caprice, & qu'il abandonne ses Régles, pour se conformer à leurs pensées?

LIII. Par des raisons si solides, & si Chrétiennes.

On ne peut allier le monde avec Dieu, parce que Dieu nous défend tout ce que le monde nous commande. Si je veux penser à l'éclat de ma Maison, il faut nécessairement que je retranche quelque chose de la nourriture des Pauvres. Pourrois-je donc être assez impitoyable, pour ôter le pain de la bouche de ceux qui meurent de faim, afin que ma Table soit bien servie? Pourrois-je avoir le cœur assez dur, pour dépouiller les Membres de JESUS-CHRIST, qui se trouvent presque nuds dans les plus grands froids, afin de revêtir, & de parer de Tapisseries, des Murailles mortes? Est-ce ainsi que je dois être plus discret, & plus complaisant? Dieu me garde d'une si aveugle discrétion, & d'une si cruelle complaisance. Mes Revenus sont aux Pauvres, & non pas à moi. Je les dois aimer maintenant comme mes Enfans, & les respecter comme devant être un jour mes Juges. Je crains plus de les attrister, que je ne désire d'être approuvé des Riches. Dieu me garde d'acheter une chose aussi vile, que la vaine estime des hommes, au prix des larmes & du sang des Pauvres. Que si après cela le monde se mocque de notre conduite, ses railleries doivent être notre joye & notre gloire; & nous devons dire avec saint Paulin: *O heureuse injure que d'être méprisé des hommes, parce qu'on obéït à* JESUS-CHRIST! *on devroit bien plus craindre l'estime de ces Personnes, puisqu'on ne sçauroit leur plaire sans déplaire à Dieu.*

Epist. XXIX.

LIV. Que Grenade en demeure pleinement satisfait.

Grenade, qui avoit été extrêment touché de ce Discours, aussi-bien que l'Evêque de saint Tomé, ne répondit à l'Archevêque de Brague, que pour approuver ses sentimens, & sa conduite: vous vous plaigniez tantôt, lui dit-il, de ce que je ne vous avois pas traité en Ami, lorsque je vous ai engagé dans l'Episcopat, pour m'en dégager; & vous me reprochiez que

j'avois fait de votre tête comme un Bouclier, pour éviter le coup dont la mienne étoit menacée. Mais en me défendant des accusations de la Cour, vous m'avez en même tems justifié de la vôtre. Il est vrai que j'ai appréhendé terriblement cette Dignité, & que j'ai cru au contraire que Dieu vous y apelloit, parce que j'avois remarqué en vous un courage, & une fermeté, que je ne trouvois pas en moi. Je sçavois que cette Vertu dans un Evêque est comme l'ame, & le fondement de toutes les autres: car s'il est moins sçavant & moins éclairé, il se peut aider de la Science, & de la Lumiére de ceux, qui aiment l'Eglise: mais s'il n'a point de cœur, ceux qui en ont ne lui en donneront point. Il faut qu'il trouve cette qualité en lui-même: on ne l'emprunte point; & tout manque, lorsqu'elle manque. Vous sçavez que saint Chrisostome, dans son Livre du Sacerdoce, dit qu'ayant fui un Evêché qu'on lui offroit, il l'avoit fait tomber sur un de ses Amis, dont la magnanimité, & le courage lui avoient fait croire, qu'il en étoit digne. Pour moi j'avois toujours été très-persuadé de la fermeté, que Dieu vous avoit donnée: mais je le suis encore bien davantage, en voyant celle que vous venez de témoigner envers deux personnes, pour qui je sçai que vous avez une amitié, & une déférence très-particuliére. Tant s'en faut que j'y trouve quelque chose à redire, qu'au contraire je loue Dieu des sentimens qu'il vous donne, & le supplie de vous y affermir de plus en plus... Continuez hardiment comme vous avez commencé. Quand la vie d'un Evêque est réglée dans la vûë de Dieu, toujours égale & uniforme; elle porte d'elle-même son Approbation, & sa louange. Ceux qui auroient pû d'abord y trouver à redire, la loueront ensuite; & l'envie même la plus envenimée se trouvera réduite au silence, ou se changera en admiration.

Ce que Grenade disoit à son Ami, dans l'effusion de son cœur, il le vit éxactement vérifié, long-tems même avant sa mort. Les Vertus Episcopales de Don Barthelemy des Martyrs jettérent un si grand éclat, surtout depuis qu'il eût paru dans le Concile de Trente, que non-seulement dans le Portugal, mais dans tout le monde Chrétien, il n'eût plus que des Panégyristes, ou des Admirateurs. Cependant Louis de Grenade, avant que de se séparer de ce saint Homme, accepta la Fondation, qu'il lui proposa d'un Couvent de son Ordre, dans la Ville de Viane, à six lieuës de Bbrague. Cette Ville étoit dès-lors célébre par son trafic & ses richesses: la corruption y étoit aussi fort grande; parce qu'en voyant des Hommes de tous les

LV. Il accepte la Fondation du Couvent de Viane.

Pays, on apprend aussi ordinairement les vices de tous les Pays. C'est ce qui avoit inspiré la pensée à l'Archevêque de Brague, de fonder à Viane, un Couvent de Religieux de son Ordre, afin qu'ils enseignassent aux Habitans, & aux Etrangers à fuir l'Avarice, & à pratiquer la Charité. Le Provincial étant entré dans le même sentiment, & l'ayant fait agréer au Général, le nouveau Monastére fut fondé, & dédié à la sainte Croix, au grand contentement de ceux de Viane, qui en retirérent de très-grands avantages.

LVI. Et se retire dans celui de Lisbonne, selon les désirs de la Reine.

Lorsque Louis de Grenade eût fini sa Charge de Provincial l'an 1561, il se retira, selon les désirs de la Reine, dans le Couvent Royal de saint Dominique de Lisbonne. Cette Princesse continua à se servir de ses conseils, & de son Ministére; comme il continuoit lui-même avec un nouveau fruit, ses Prédications & ses Ecrits. On ne pouvoit rien ajoûter à l'estime, que toute la Famille Royale faisoit de ce grand Homme, de ses Lumiéres, & de ses héroïques Vertus. Après la mort de la Reine Catherine, le Roy son Petit-Fils, & les Infans de Portugal, conservérent toujours pour lui la même confiance, & la même vénération. Mais avec tout l'ascendant que Grenade avoit sur l'esprit du Roy Don Sébastien, il ne pût le dissuader du dessein de porter ses Armes dans l'Afrique; ce qui fut la ruine de sa Maison, & la perte de son Royaume.

Cette Calamité publique fut pour le Serviteur de Dieu, un sujet particulier d'affliction & de larmes. Il ne trouva quelque sujet de consolation, que dans la soumission aux ordres du Ciel, dans la Priére, & dans les Bénédictions que le Seigneur répandoit sur les Ouvrages, qui sortoient tous les jours de sa plume.

LVII. Nouveaux Ouvrages, qu'il publie.

Pendant le long séjour qu'il fit à Lisbonne, il publia son Mémorial de la Vie Chrétienne, & ses Additions; divers Traités de la Priére, de l'Amour de Dieu, & des principaux Mystéres de la Vie de notre Seigneur; un autre Traité touchant les Mœurs & les Devoirs des Evêques; un grand nombre de Discours sur toutes sortes de sujets de Piété; quelques Dialogues sur l'Incarnation du Fils de Dieu; une Introduction au Symbole de la Foi, ou Catéchisme fort étendu, divisé en plusieurs Traités; & un excellent abrégé de ce Catéchisme, pour apprendre la véritable maniére de proposer la Doctrine Chrétienne aux nouveaux Fidéles. Le pieux & infatigable Auteur enrichit en même tems l'Eglise de plusieurs autres Ecrits, Dogmatiques, Moraux, Historiques; dans lesquels, en expliquant toutes les Vérités de la Religion, les régles des Mœurs, & les devoirs

du Christianisme, il instruit, éclaire, touche le Lecteur; & conduit une Ame depuis le commencement de sa Conversion, jusqu'à la plus haute perfection de la Vie Evangélique.

LVIII. Réthorique de l'Eglise.

Après avoir donné à tous les Fidéles, & pour tous les Etats des régles sûres de conduite, & avoir fourni une abondante matiére aux Ministres de la Parole, il conçut le dessein de former un parfait Prédicateur. Il fit pour cela un Ouvrage particulier, qu'il partagea en six Livres, & qu'il apella *la Réthorique de l'Eglise, ou l'Eloquence des Prédicateurs*. Grenade explique lui-même ainsi les motifs, qu'il a eus de composer cet Ecrit:

LIX. L'Auteur explique les raisons, qu'il a euës d'écrire cet Ouvrage.

« Il y avoit dix ans que je donnois mon application, & mes « veilles, à écrire des Sermons sur tous les sujets, que l'on peut « traiter dans l'Eglise pendant toute l'Année: & déja je me « voyois, par la Grace de Dieu, presqu'à la fin de ce grand « Ouvrage, lorsqu'il me vint dans l'esprit, de penser sérieusement quel fruit je pourrois tirer d'un travail si long, & si « difficile, & de me dire à moi-même à peu près ces paroles « de Salomon: *Pour qui travaillai-je? & pourquoi me privai-je* « *moi-même de l'usage de mes biens?* Car n'ayant en vûe dans « cette entreprise que de contribuer en quelque maniére, à la « Gloire de Dieu, & au Salut des Ames; je reconnus enfin « qu'il y avoit lieu de craindre, que tout ce grand travail ne « produisît que très-peu de fruit; & je n'ai pas cru en devoir « taire ici la véritable cause ».

« Entre les parties nécessaires au Prédicateur de l'Evangile, « il y en a trois principales, l'Invention, l'Elocution, & la « Prononciation, qui renferme aussi l'Action. Il faut qu'il sçache trouver des Pensées nobles, propres, & accommodées « à son Sujet; car c'est de-là que dépend la justesse, & la solidité du Discours. Il faut qu'il sçache exposer toute la force « de ses Preuves, d'une maniére insinuante & aisée; c'est-à-dire, énoncer ses sentimens de telle sorte, que tout ce qu'il « a conçu dans son esprit, passe & s'imprime par la force de « ses paroles dans les esprits de ceux qui l'écoutent. Il faut « enfin que l'Orateur Chrétien sçache accorder, & proportionner sa voix, son geste, & son action aux choses qu'il dit, « avec toute la justesse, & la bienséance possible; tout cela « étant du ressort de la Prononciation ».

« L'Invention ou le talent de trouver des Pensées, qui soient « justes, nobles, & relevées, est sans doute la première partie « du parfait Prédicateur; il doit destiner à cela tous ses soins, «

» l'Etude de toute sa vie; afin qu'ajoutant toujours quelque chose » à ce qu'il a trouvé, il puisse, selon l'expression de l'Evangile, tirer » aussi toujours de son trésor des choses nouvelles, & anciennes. » Mais si l'on a égard à la disposition des Auditeurs, & à la portée » du Peuple, qui conçoit bien moins les choses selon leur dignité, » que selon la maniére dont il les entend déduire, & prononcer, il n'y a point de doute, que l'Elocution, & la prononciation ne soient encore plus nécessaires que l'Invention même. Nous voyons en effet, que plus vous dites quelque chose » fortement, & avec vivacité, plus aussi les Auditeurs grossiers » & ignorans en sont vivement touchés; ils ne manquent pas » d'être émus, & animés du même sentiment, dont vous vous » montrés touchés vous-mêmes, par vos paroles, par votre » voix, & par votre Action. On remarque au contraire, que » beaucoup de Prédicateurs, estimables d'ailleurs par leur érudition, leur grande capacité, & la solidité de leur esprit, » s'ils sont disgraciés, & peu instruits pour la parole, ne font » qu'ennuyer ceux qui les écoutent. L'Elocution même sert » de peu sans le talent de la prononciation. Il s'en trouve plusieurs, qui étant très-éclairés dans les plus belles Sciences, » & avec cela très-habiles à s'énoncer, proprement, & élégamment, ne laissent pas d'être entendus avec quelque sorte » de dégoût, pour n'avoir pas le talent de la prononciation ».

Math. XIII, 52.

« Considérant donc que mon travail, dans la composition de » ce grand nombre de Sermons, quand même le succès en seroit » très-heureux, ne peut appartenir qu'à l'Invention seule, laquelle, sans la justesse, les agrémens, & la bienséance du » Discours, & de la prononciation, n'apporteroit que peu d'utilité; j'ai résolu de m'appliquer selon la portée de mon esprit, à écrire en même tems quelque chose de l'Eloquence, » ou de la maniére de bien dire, & de bien prononcer un Discours; afin de ne rien laisser aux Prédicateurs à désirer en » ces deux parties, si nécessaires pour les fonctions de leur » saint Emploi; & de n'avoir pas inutilement employé mon » tems, mon travail, & mes veilles à leur fournir, dans ces » Sermons pour tous les tems de l'Année, une si grande & si » riche abondance de matiére, sur les différens sujets, que l'on » peut prêcher aux Fidéles. Mettant donc tout mon appui en » Dieu seul, & en l'assistance de sa puissante Grace, j'ai entrepris d'éxécuter ce dessein, quoiqu'au-dessus de mes forces, » plutôt par un sincére désir de seconder l'ardeur, & le zéle » de ceux qui voudront travailler au salut des Ames, par la

prédication de l'Evangile, que par aucune confiance en mon « propre esprit, &c ».

Voilà donc l'intention & les vûes de l'Auteur. Quel a été le succès de son travail, & le mérite de son Ouvrage? Les Sçavans, qui aiment à le lire, & à apprendre toujours à se perfectionner par cette lecture, peuvent nous le dire. Nous nous contenterons de rapporter ici les paroles de l'habile Traducteur, qui l'a mis en notre Langue. Après avoir cité quelques Passages des SS. Peres, & en particulier de S. Augustin, touchant l'Eloquence de la Chaire, il ajoute :

LX. Témoignage du sçavant Traducteur de ce même Ouvrage.

« Peut-on douter après cela que les Prédicateurs Evangéliques ne se doivent servir de l'Eloquence qui s'acquiert par Précepte, & par Etude ; & qu'ils n'en puissent tirer de très-grands secours, pour réussir dans les Fonctions saintes de leur Ministére? C'est aussi dans cette vûe que le vénérable, & très-illustre Pere Louis de Grenade nous a donné dans cet excellent Ouvrage les véritables Régles, & les moyens les plus aisés pour arriver à la perfection de cet Art. Ce seroit ici le lieu de relever tout ensemble, & le mérite tout extraordinaire de ce grand Serviteur de Dieu, & l'excellence de cette Réthorique vraiment Chrétienne, qui est l'un des plus importans Ouvrages de son zéle pour le salut des Ames : mais parce que chacun sçait assez combien il est en estime, & en vénération dans le monde ; & surtout parmi les personnes élevées dans les Belles-Lettres, & dans la Piété, nous en dirons seulement ce qui pourra mieux faire connoître combien l'Auteur de cette Traduction a eû juste raison de l'entreprendre, & d'en faire part au Public ».

« Il suffira donc pour cela de considérer, que comme sans parler de certains esprits, qui ne cherchent que le plaisir dans les Livres, on peut distinguer trois sortes de personnes qui les lisent ; ceux qui se proposent d'acquérir de l'Erudition ; ceux qui veulent se former à bien juger du caractére des Ecrivains, & ceux qui prétendent se mettre de ce nombre, & y tenir leur place avec succès ; il y a aussi trois sortes de bons Auteurs. Les uns nous remplissent l'esprit de choses solides ; les autres nous donnent des régles, pour connoître la bonne ou la mauvaise maniére de parler, & d'écrire ; & les autres nous peuvent guider par leur éxemple, & nous servir eux-mêmes de modéle. Tous ces avantages se trouvent si bien réünis dans Grenade, que chacun y peut trouver son compte. Car quant au premier, touchant l'étendue de sa «

» Doctrine, & de son Erudition, on peut dire qu'elle est si vaste » & si belle, qu'elle l'a mis au-dessus des plus grands hommes » de son tems ; ensorte qu'un des plus illustres, entre les Sça- » vans de ce dernier Siécle, n'a pas craint de dire à sa louange, » qu'il ne lui manquoit que l'antiquité, pour être au rang des » premiers Peres de l'Eglise ».

« Et quant au second, on remarquera seulement qu'il n'y a » point de genre d'Eloquence, ou de belle maniére d'écrire & » de parler, dont ce Grand Homme n'ait donné des régles, » mais des régles si justes, si certaines, & si bien fondées sur » la nature, sur la raison, & sur la vérité, que toutes celles qui » en sont différentes, ne peuvent être qu'absolument mauvai- » ses. Il n'a pas seulement écrit d'excellentes régles, il ne les » a pas seulement rendu plausibles & aisées par des éxemples » choisis, & recherchés avec soin ; mais ce qui met le comble à » sa gloire, il les a aussi pratiquées de la maniére la plus parfaite ; » & il s'est ainsi donné lui-même pour modéle ; ce qui est le » dernier des trois avantages, que nous venons de lui attri- » buer ».

« Pour en bien comprendre le véritable mérite, il faut consi- » dérer, que la théorie en ces sortes de choses est plus aisée que » la pratique ; & que s'il y a du mérite à bien juger, il y en » a sans doute encore plus à mériter l'estime de ceux qui ju- » gent bien : ce qui ne se doit pas entendre seulement de ceux » qui ne sont que spectateurs des travaux de l'esprit, mais de » ceux encore qui entrent dans la lice. Il n'est rien de plus or- » dinaire alors, que de pécher contre ces propres principes ; » & l'on remarque en effet très - souvent, que ceux qui sont » les mieux instruits de l'art, sont les moins éxacts à le suivre ; » soit qu'ils manquent de capacité pour en faire une juste ap- » plication ; soit qu'ils aiment mieux s'abandonner à leur es- » prit, que de se laisser conduire à leur jugement. C'est cepen- » dant ce que l'on ne trouve point dans Grenade. On voit au » contraire dans tous ses Ouvrages, que si l'on vouloit écrire » ou parler sur les matiéres qu'il traite, il faudroit s'y prendre » avec la même adresse, & user des mêmes tours de pensées, » & d'expressions, afin de joindre l'agréable à l'utile, & de » plaire comme lui en instruisant ».

Aux autres caractéres de perfection, qu'on trouve par tout dans les Ouvrages de Grenade, « on peut ajouter celui d'une » Morale la plus pure qui puisse descendre de la raison éclairée » par les lumiéres de la Doctrine dès Saints, & de l'Esprit de

Dieu même; & par conséquent la plus propre à conduire les « hommes dans la voye du Salut. Mais laissant à part ce qui « regarde la Lecture de Grenade en général, il est très-cons- « tant qu'il ne s'agit pas ici du moindre de ses Travaux. C'est « au contraire le plus parfait de tous ses Ouvrages, & sans con- « tredit son chef-d'œuvre. Il n'en a point fait qui soit plus ins- « truisant en son genre, ni en même tems mieux écrit: il n'en « est point qui renferme un si grand nombre de choses à pro- « portion de son étendue; ni qui donne tant de préceptes néces- « saires pour l'Eloquence Chrétienne; ni qui soit plus capable « de servir non-seulement de régle, mais de modéle. Tout y « est éclairci & expliqué par des éxemples de l'Ecriture Sainte, « & des Peres de l'Eglise; éxemples si rares, si pleins de pen- « sées justes, & si solides, que quand elles nous auroient été « laissées sans ordre, & sans suite, nous ne manquerions pas « de les recueillir avec estime, comme de riches Diamans, « qui, sans avoir été polis, ni mis en œuvre, ne laisseroient « pas d'avoir leur prix ».

« Quelle estime ne devrions-nous donc pas faire d'un Ou- « vrage, où ces choses si précieuses se trouvent travaillées avec « industrie, & comme transformées par une main sçavante en « des images animées; qui nous éclairent l'esprit, nous édi- « fient, & nous fortifient l'ame, en même tems qu'elles nous « enrichissent la mémoire? C'est en un mot, une Réthorique « entiére, & vraiment Chrétienne, également bien conçue, « & bien éxécutée; où les Mystéres de l'Art sont découverts, « & exposés dans un si beau jour, qu'on peut dire véritable- « ment, que la destinée de l'Eloquence des Orateurs Evangé- « liques, est heureuse en ce point, que l'homme du monde qui « l'a portée le plus haut, l'ait aussi enseignée lui-même ».

Ce que le Traducteur François vient de dire, avec tant de fondement de la Réthorique de Grenade; on pourroit le dire aussi avec proportion de chacun de ses autres Ouvrages; puisqu'il n'en est aucun, qui, dans son genre, ne renferme de grandes beautés, de sublimes Maximes, & une Doctrine aussi solide, que remplie de lumiére & d'onction. Mais nous avons voulu spécialement remettre sous les yeux du Lecteur, ce qui doit lui faire particuliérement estimer une Réthorique Chrétienne, dont on ne pourroit trop recommander l'Etude aux jeunes Religieux, destinés à annoncer un jour la parole de Dieu. Eh qui doute qu'en lisant, & relisant souvent cet excellent Ouvrage, ils n'en retirassent de grands secours pour

LIVRE XXX.

LOUIS DE GRENADE.

devenir eux-mêmes d'excellens Prédicateurs ? Avec quelle facilité n'enrichiroient-ils pas leur esprit & leur mémoire, d'une infinité de belles choses, tandis qu'ils apprendroient à penser avec justesse, à s'énoncer noblement, & à employer à propos les traits de l'Eloquence, les plus capables de faire impression sur les Auditeurs, de toucher les cœurs, & de les changer ?

LXI. Quelle estime on fait par-tout des Ecrits, & du mérite de Grenade.

Au reste les sçavans Ecrits, que Grenade publioit tous les jours à Lisbonne, ne lui attiroient pas seulement l'estime, & l'amour de la Cour, & des Peuples de Portugal : on les lisoit dès-lors dans presque tous les Royaumes du monde Chrétien. Par tout on en retiroit des fruits abondans; & par tout on donnoit à l'Auteur les justes louanges, que méritoient sa piété, sa rare Erudition, & l'ardeur de son zéle à gagner des Ames à JESUS-CHRIST. Le Souverain Pontife Grégoire XIII, l'honora de ses Lettres Apostoliques, pour le féliciter, & l'encourager à continuer toujours un travail si précieux à l'Eglise. Le Pape Sixte-Quint voulut depuis honorer la Pourpre Romaine, en aggrégeant ce Grand Homme au Collége des Cardinaux.

LXII. Il se refuse aux plus éminentes Dignités.

Ce fut le Cardinal Aléxandrin, Michel Bonelli, qui lui en écrivit de la part de Sa Sainteté. Mais Louis de Grenade, toujours semblable à lui-même, se servit de l'amitié même de ce Cardinal pour détourner le coup. Accoutumé à préférer le repos de la solitude au tumulte de la Cour, il préféra aussi sans hésiter la pauvreté de son Etat, à tout l'éclat des Grandeurs, & des Honneurs (1). Il dit en cette occasion, avec un ancien Patriarche : *Je mourrai dans le petit nid que je me suis fait. In nidulo meo moriar.* (Job. XXIX, 18.)

Ces sentimens de modestie, d'humilité, & de pénitence, parurent toujours les mêmes dans Grenade, depuis ses jeunes années, jusqu'à l'âge décrépit : il ne les démentit jamais. Mais ce qui est digne d'admiration, c'est qu'avec le plus fort attrait pour la Solitude, qu'il apelloit la Gardienne, & la Dépositaire de l'innocence, on le vit toujours prêt à servir le Prochain dans le Ministére public. La Charité de JESUS-CHRIST, qui le pressoit, lui avoit appris à unir toutes les Fonctions de l'Homme Apostolique, avec les saints Exercices du parfait Solitaire. Les douceurs de la contemplation, ne l'empêchoient pas de se réserver un tems pour étudier, écrire ou dicter : avec cela il

LXIII. Et unit aux saints Exercices d'un Solitaire, tout le Travail de l'Homme Apostolique.

(1) Cardinalitias infulas, quas ipsi destinaverat Sixtus V. Pontifex Maximus gratulatoriis Michaëlis Bonelli, Cardinalis Alexandrini monitus Litteris, humillimè deprecatus est, vitæ Religiosæ paupertatem Eminentissimæ dignitati, Solitudinem aulæ anteponens, &c. *Nat. Alex. Hist. Eccl. Tom. VIII, pag.* 200. *Col.* 2. *Idem habet Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. II, pag.* 31.

prêchoit ſouvent, entendoit les Confeſſions, viſitoit les Malades, & ne ſe refuſoit jamais aux beſoins de ceux qui venoient le conſulter. On eût dit que tous ſes momens étoient conſacrés au ſervice des Fidéles. Mais la préſence de Dieu, & une priére preſque continuelle accompagnoient ce Travail. En travaillant ainſi au Salut des Ames, il avançoit toujours dans la voye de la perfection, qu'il enſeignoit aux autres. Il aimoit à chanter avec ſes Freres les louanges du Seigneur. Après l'Office de Matines, il ne ſe remettoit jamais au Lit pour dormir; mais dans le ſilence de la nuit il s'entretenoit avec Dieu, tantôt dans la Priére Vocale, tantôt dans la Méditation, ou l'Oraiſon; & il demeuroit dans l'Egliſe juſqu'au lever du Soleil. Il reprenoit alors la plume, pour écrire ce que l'eſprit du Seigneur venoit de lui faire connoître, dans ſes intimes communications.

LXIV. Perſévérance dans les ſaintes Pratiques.

Louis de Grenade paſſa ainſi ſa vie juſqu'à ſa quatre-vingt-quatriéme année, ſans que ni un âge ſi avancé, ni ſes infirmités, ni ſes grandes occupations le portaſſent à ſe relâcher en quelque choſe de la rigueur de ſa Régle. Pendant l'Avent de 1588, ayant voulu jeûner avec la même éxactitude, que s'il eût été dans la vigueur de la jeuneſſe, il fut attaqué d'une Fiévre, qui ne le quitta plus qu'à la mort. Il vit arriver ſon dernier moment, avec les ſentimens ordinaires aux Saints; ſentimens d'Humilité, de Contrition, de Confiance, & de déſir d'entrer bientôt dans la joye du Seigneur. Il acheva de ſe purifier par la Réception des Sacremens; & en récitant avec la Communauté les Priéres de l'Egliſe, il mourut de la mort des Juſtes le trente-un de Décembre 1588, ſur les neuf heures du ſoir.

LXV. Mort précieuſe.

LXVI. Eloge de ce ſaint, & ſçavant Religieux.

La Vie de Louis de Grenade, avoit toujours été très-ſainte, & très-édifiante; ſa mort répandit par-tout une nouvelle odeur de ſainteté. Toutes les bouches s'ouvrirent pour publier ſes louanges; & on les publie encore dans tous les Pays, où ſes Ouvrages ſont connus. Il les mérite, puiſqu'il raſſembloit en lui, & dans un dégré éminent, toutes les Vertus, qui ſont l'Homme Chrétien, l'Homme Religieux, le grand Homme, & le parfait Orateur. Nous pouvons dire de Grenade (& c'eſt faire ſon Eloge en trois mots) ce qu'on a dit d'un illuſtre Romain, que pendant tout le cours de ſa Vie, on ne vit rien en lui que de louable, Actions, Diſcours, Sentimens.

LXVII. Ses Ouvrages ſont traduits en

Il ſeroit inutile de faire ici le Catalogue éxact de tous ſes Ouvrages: ils ſont aſſez connus, puiſqu'ils ſe trouvent entre

LIVRE XXX.

LOUIS DE GRENADE.

les mains de tout le monde. Il suffit de remarquer que quoique Louis de Grenade ne les ait composés qu'en Latin, ou en Espagnol, on les lit aujourd'hui dans toutes les Langues, non-seulement parmi tous les Peuples de l'Europe, mais aussi dans l'Asie, & dans le Nouveau Monde; dans les Indes Orientales, & dans les Occidentales: on les a traduits en Langue Persane, Chinoise, Américaine, &c. Ce grand nombre de Traductions, & un plus grand nombre d'Editions, sont la preuve la moins équivoque de l'estime générale, qu'on fait par-tout des Ecrits de Grenade.

toute sorte de Langues.
Vide Echard. Tom. II, pag. 288, 289, 290, 291.

Un Historien Moderne, qui les loue médiocrement, ne feroit pas honneur au goût de notre Siécle, si on prenoit ses expressions à la Lettre: Louis de Grenade, dit-il, fut très-considéré des Rois de Castille & de Portugal; son Eloquence, qui étoit solide & Chrétienne, brilla également dans la Chaire, & dans ses Ouvrages, qui sont encore aujourd'hui *assez* estimés des Sçavans, & qui font la consolation *de quelques* Ames pieuses. Il auroit bien pû ajoûter, qu'encore aujourd'hui les véritables Sçavans, & les Personnes de la plus haute piété pensent, & parlent de ces Ecrits, comme en pensoit saint Charles Borromée dans le seiziéme Siécle, & saint François de Sales dans le dix-septiéme.

Hist. Eccl. Liv. CLXXVIII, n. 77.

« Ayez, je vous prie (disoit le saint Evêque de Geneve, en » écrivant à un autre Evêque de ses Amis) ayez Grenade tout » entier; & que ce soit votre second Breviaire. Le Cardinal » Borromée n'avoit point d'autre Théologie pour prêcher que » celle-là; & néanmoins il prêchoit très-bien: mais ce n'est » pas là son principal usage; c'est qu'il dressera votre esprit à » l'amour de la vraye dévotion, & à tous les Exercices Spiri» tuels qui vous sont nécessaires. Mon opinion seroit que vous » commençassiez à le lire par la Grande Guide des Pécheurs; » puis que vous passassiez au Mémorial; & enfin que vous le » lussiez tout: mais pour le lire fructueusement, il ne faut pas » le parcourir à la hâte; il faut le peser & priser, & Chapitre » après Chapitre le ruminer, & appliquer à l'Ame, avec beau» coup de considération, & de priéres à Dieu. Il faut le lire » avec révérence & dévotion, comme un Livre, qui contient » les plus utiles inspirations, que l'Homme peut recevoir d'en» haut, & par là réformer toutes les puissances de l'Ame, &c». Cette Lettre de S. François de Sales, est du trois de Juin 1603.

Lettres Spirituelles de saint François de Sales, Liv. I, Lettr. XXXIV, pag. 193.

Le Pape Grégoire XIII, dans son Bref à notre Auteur, ne relevoit pas moins le mérite de ses Ouvrages: & nous ne sçau-

rions mieux finir l'Abrégé de son Histoire, qu'en rapportan ici ce Bref, avec sa Traduction.

LXVIII. Bref du Pape Grégoire XIII, au Pere Louis de Grenade.

Bullar. Ord. Tom. V, pag. 410.

DILECTO Filio Aloysio Granatensi Ordinis Prædicatorum.

GREGORIUS PAPA XIII.

Dilecte Fili, Salutem, & Apostolicam Benedictionem.

Diuturnus, atque assiduus labor tuus in hominibus, tum à vitiis deterrendis, tum ad vitæ perfectionem vocandis, fuit semper nobis gratissimus, iis verò ipsis, qui suæ, cæterorumque Salutis, & Dei gloriæ desiderio tenentur, fructuosissimus, jucundissimusque. Multas enim conciones habuisti, libros præstanti Doctrinâ, & pietate refertos edidisti; idem quotidie facis, nec unquam cessas, præsens, atque absens quàmplurimos potes Christo acquirere. Gaudemus isto, tum aliorum, tum tuo ipsius tam præstanti bono, & fructu. Quot enim ex concionibus, scriptisque tuis profecerunt, profecisse autem per multos, quotidieque proficere certum est, totidem Christo filios genuisti, longeque illos majori beneficio affecisti, quàm si cæcis aspectum, aut mortuis à Deo vitam impetrasses. Præstat enim multo sempiternam illam lucem, & vitam beatissimam, quoad mortalibus datum est, nosse, & piè, sanctèque viventem ad eam aspirare, quàm mortali hac vitâ, & luce frui, omni cum terrenarum rerum affluentiâ, & voluptate. Tibi verò ipsi quàm multas à Deo coronas comparasti, dum omni cum charitate in eo studio versaris, quod constat esse longè maximum. Perge igitur, ut facis, in istam curam toto pectore incumbere, quæque habes inchoata, habere enim te nonnulla accepimus, perficere, & profere ad ægrorum salutem, debilium confirmationem, valentium, & robustorum lætitiam, utriusque tum militantis, tum triumphantis Ecclesiæ gloriam. Datum Romæ apud S. Marcum, sub annulo

A NOTRE cher Fils Louis de Grenade, de l'Ordre des FF. Prêcheurs.

LE PAPE GREGOIRE XIII.

Salut, & Bénédiction Apostolique.

Le long & continuel travail, dont vous vous occupez, pour détourner les hommes du vice, & les conduire à la perfection de la Vie Chrétienne, nous a toujours plû infiniment; comme il est très-utile, & très-agréable à tous ceux, qui, touchés du désir de la Gloire de Dieu, ont dessein de se sauver, & de contribuer au Salut des autres. Vous avez beaucoup prêché; vous avez mis au jour quantité de Livres, remplis d'une excellente Doctrine, & d'une singuliére piété. Vous continuez encore tous les jours ces mêmes travaux; & soit présent, ou absent, vous ne cessez de gagner à JESUS-CHRIST, autant d'Ames que vous pouvez. Nous nous réjouissons du grand fruit que vous retirez de votre travail, & des grands avantages que vous procurez aux autres: car autant de gens qui ont profité, & qui profitent encore, de vos Sermons, ou de vos Ecrits (& il est certain que le nombre en est fort grand) sont autant d'Enfans, que vous avez engendrés à JESUS-CHRIST: vous leur avez fait un plus grand bien, que si étant déja morts, ou aveugles, vous leur aviez obtenu de Dieu la vie, ou la vûë corporelle; puisqu'il est sans comparaison plus excellent de connoître cette Lumiére Eternelle, & la vie bienheureuse (autant que les Hommes sont capables de la comprendre, & d'y aspirer par la sainteté de leurs œuvres) que de jouir de la lumiére du jour, dans l'abondance des biens & des plaisirs de la terre. Quant à

LIVRE XXX.

LOUIS DE GRENADE.

vous, notre cher Fils, vous avez mérité de la main de Dieu plusieurs Couronnes, par le zéle, avec lequel vous vous appliquez à une œuvre de Charité, qui certainement est de très-grande importance. Continuez donc comme vous faites; employez toutes vos forces pour une entreprise si glorieuse: & ce que vous avez commencé (car j'apprens que vous méditez quelque chose de nouveau) achevez-le, & mettez-le au jour, pour la guérison des Malades, le soutien des Foibles, la joye des Forts, ou des Parfaits, enfin pour l'honneur & la gloire de l'Eglise Militante, & Triomphante. Donné à Rome au Palais de saint Marc, sous l'Anneau du Pécheur, le 21 de Juillet 1582, l'onziéme année de notre Pontificat.

Piscatoris, die 21 Julii 1582, Pontificatûs nostri anno undecimo.

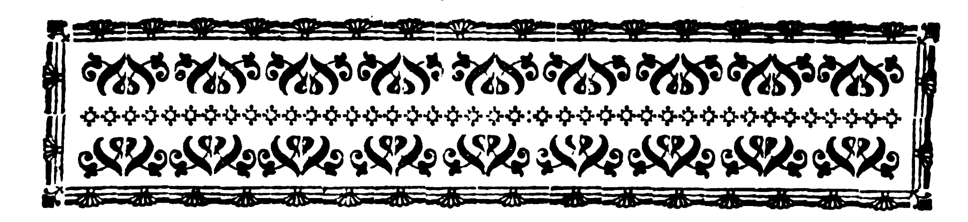
Par ces Lettres Apostoliques, écrites six ans avant la mort de Louis de Grenade, nous apprenons que le Serviteur de Dieu, quoique déja dans sa soixante-dix-huitiéme année, continuoit toujours avec fruit, & ses Prédications, & ses Ecrits. Non-seulement il travailloit à perfectionner ses premiers Ouvrages; mais il en entreprenoit de nouveaux; il mit depuis la derniére main, selon les désirs du Pape, à ceux qu'il n'avoit alors que commencés. Tels furent 1°. Un Commentaire sur le cinquantiéme Pseaume; 2°. Un célébre Discours intitulé *du Scandale*, sur ces paroles de S. Paul : *Quis infirmatur, & ego non infirmor?* 3°. Ses Dialogues touchant le Mystére de l'Incarnation; 4°. L'Abrégé de son Catéchisme, qui fait la cinquiéme partie de ce grand Ouvrage, & qui renferme en particulier un grand fond de doctrine; c'est cet Abrégé, qui, traduit en Langue Persanne, fut présenté par un Noble Venitien, au Roy de Perse, en présence de l'Evêque de Sirene, qui nous a appris ce fait.

Echard. Tom. II, pag. 288. Col. 1.

Nous croyons que ce fut sur ses derniéres années, que Louis de Grenade écrivit aussi la vie de quelques Personnages illustres de sa connoissance; dont quelques-uns étoient déja morts en odeur de sainteté; & quelques autres édifioient encore l'Eglise par leurs Vertus. Du nombre des premiers, étoit le fameux Jean d'Avila, Prêtre Espagnol, apellé l'Apôtre de l'Andalousie; à qui on attribue la Conversion de saint François de Borgia, de saint Jean de Dieu, & la Vocation de sainte Thérése. Grenade avoit été lié d'amitié avec ce saint Prêtre, & après sa mort, arrivée en 1569, il écrivit sa Vie, pour conserver à la postérité la mémoire de ses Travaux Apostoliques, & de ses Vertus. Il commença aussi l'Histoire de Don Barthelemy des Martyrs, qui vivoit encore, mais dans sa Retraite de Viane, ayant déja abdiqué l'Archevêché de Brague.

Fin du trentiéme Livre.

HISTOIRE



HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES DE L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE.

LIVRE TRENTE-UNIÉME.

DON BARTHELEMY DES MARTYRS, ARCHEVESQUE DE BRAGUE, EN PORTUGAL.



LA Vie de ce grand Serviteur de Dieu, recueillie d'abord par des Auteurs Contemporains d'un mérite distingué, & traduite depuis en plusieurs Langues, par les Ecrivains les plus habiles (*), a été reçûë du Public avec tant d'applaudissement, & lûë avec tant de satisfaction; que, sans penser à l'enrichir de nouveau, nous devons nous borner à l'abréger. Heureux, si dans ce précis nous pouvions conserver tout ce qu'on trouve

(*) Parmi les premiers Auteurs de la Vie de Don Barthelemy, les plus distingués sont Louis de Grenade, Louis de Cacegas, Louis de Souza (tous trois Dominicains) & Don Rodrigue de Cunha, l'un de ses Successeurs dans l'Archevêché de Brague. De tous les Traducteurs, qui ont mis cette Histoire en plusieurs Langues, il suffit d'en faire connoître ici deux justement estimés, Louis Muños Espagnol, Licentié en Théologie, l'a traduite de Portugais en Castillan; & M. Isaac le Maître de Sacy, l'ayant depuis donnée en François, a particuliérement mérité l'estime du Public, autant par la beauté & la pureté du style, que par l'éxactitude, l'ordre, & la clarté de la Narration. Au reste on est assuré de la vérité des Faits, rapportés par les Auteurs Contemporains, très-instruits, & très-dignes de foi.

LIVRE XXXI.

BARTHELEMY DES MARTYRS.

d'utile, d'agréable, & d'intéreſſant, dans un Hiſtoire, qui renferme des incidens qui plaiſent, des éxemples qui touchent, & des inſtructions qui édifient.

I. Naiſſance de Don Barthelemy.

Barthelemy des Martyrs, ainſi apellé du nom de l'Egliſe, où il reçut la Grace du Baptême, nâquit à Liſbonne dans le mois de May 1514, ſous le Pontificat de Léon X, & le Régne de Don Emmanuel I Roy de Portugal, ſurnommé l'*Heureux*.

II. Piété de ſes Parens.

Dominique Fernandez ſon Pere, & ſa Mere Marie Corrée, vivoient dans une condition, & une fortune, qui ne pouvoient pas les diſtinguer beaucoup dans le Siécle; mais ils ſe faiſoient eſtimer par leur piété envers Dieu, & leur tendre charité envers les Pauvres. C'étoit leur vertu favorite, & celle dont ils inſpirérent avec le plus de ſoin la pratique à leur Fils, dès ſes plus tendres Années. Sa pieuſe Mere, peu contente de lui répéter ſouvent ces paroles de Tobie: « Ne détournez jamais » vos yeux de deſſus les Pauvres, afin que Dieu ne détourne » pas auſſi ſa vûë de vous; ſi vous avez beaucoup de bien, » donnez beaucoup; ſi vous en avez peu, donnez de bon cœur » ce que vous pouvez ». Elle lui parloit encore plus efficacement par ſes Actions: & pour l'accoutumer à faire le bien en le voyant faire, elle l'envoyoit quelquefois porter en ſecret ſes Aumônes à des Perſonnes de Condition, dont les beſoins lui étoient connus. L'excellent naturel du jeune Barthelemy le rendoit ſuſceptible de toutes les bonnes impreſſions, qu'on vouloit lui donner. Doux, modeſte, reſpectueux, obéïſſant, plein d'une honnête pudeur, & deſtiné de Dieu à de grandes choſes, ſes Vertus naiſſantes faiſoient déja connoître ce qu'il ſeroit un jour.

Tob. IV, 7, 8, 9.

Dieu ſe hâta de l'attirer à lui, avant que l'enſorcellement du monde eût pû corrompre ſon cœur: & la Lumiére de la Grace, qui découvrit à ſes yeux le néant de tout ce qui fait le bonheur apparent des Mondains, le remplit en même tems d'ardeur pour cette vie cachée en Dieu avec JESUS-CHRIST, qu'on ne peut guéres trouver que dans le ſilence de la Retraite, & dans l'Exercice des Vertus Religieuſes. Ainſi prévenu, & attiré dans un âge encore tendre, Barthelemy éxaminoit mûrement entre pluſieurs voyes qui lui étoient ouvertes, laquelle pouvoit le conduire plus ſûrement à Dieu, & contribuer davantage à ſa gloire. Il ne fut pas long-tems à delibérer: la vie ſainte, & toute Apoſtolique des Enfans de ſaint Dominique, qui, par l'éxemple de leurs Vertus, & par leurs Prédications,

III. Vocation du jeune Barthelemy.

gagnoient beaucoup d'Ames à JESUS-CHRIST, lui fit souhaiter de pouvoir les imiter. Il redoubla la ferveur de ses Priéres; & confirmé dans son dessein, il ne craignit pas de le communiquer à ceux, de qui il se faisoit un devoir de dépendre.

Ses Parens l'avoient toujours aimé avec beaucoup de tendresse; mais persuadés qu'il étoit plus à Dieu qu'à eux, ils ne furent ni surpris, ni fâchés de lui voir préférer le Ciel à la Terre, la Religion au monde, & la voix de la Grace à celle de la chair & du sang. Le caractére de son esprit, & ses inclinations toutes portées à la Vertu, avoient dû les préparer à ce Sacrifice: ils le firent en Chrétiens. Le jeune Homme ayant obtenu leur consentement, & reçu leur Bénédiction, alla avec confiance se présenter aux Dominicains de Lisbonne. Il n'avoit que commencé sa quinziéme Année; mais la modestie pleine de gravité, qui paroissoit sur son Visage, & dans ses paroles, prévint d'abord en sa faveur. Cependant le P. George Vogade, alors Prieur du Couvent Royal de S. Dominique, Homme fort expérimenté dans la conduite des Ames, ancien Prédicateur & Confesseur du Roy Emmanuel, éxamina avec soin la Vocation de Barthelemy, ses Mœurs, sa Vie, & les motifs, qui le déterminoient à vouloir préférer le Cloître à tout autre parti. Sur tous ces Points, il fut également satisfait, & édifié de la sagesse de ses Réponses.

IV. Il demande l'Habit de saint Dominique.

Le prudent Supérieur dissimula néanmoins son contentement; & pour éprouver le courage du Postulant, il éxagéra beaucoup les rigueur de l'Etat qu'il vouloit embrasser. Le Serviteur de Dieu l'écouta avec beaucoup d'attention; il expliqua ensuite les pensées de son cœur, avec cette aimable simplicité, qui fit toujours son caractére. J'ose vous assurer, mon Pere, répondit-il, que tout ce que vous me faites la grace de me dire, me remplit de joye, & ne sert qu'à enflammer de plus en plus mes désirs. Si je viens me présenter à la Religion, c'est pour éviter les écueils du monde que je crains; & fuir ses plaisirs, que je n'aime point. Vous me parlez des croix & des souffrances; je désire de tout mon cœur de les embrasser; je sçai qu'elles sont nécessaires pour le Salut. Toutes ces austérités ne sçauroient me rebuter, parce que j'espére de vaincre ce qui est humain, par une force Divine; & que je mets toute ma confiance en la Grace de JESUS-CHRIST, qui m'invite à porter sa Croix. Je ne dois pas craindre de succomber sous les rigueurs de la Régle, puisque le Corps n'est jamais trop foible,

V. Fermeté, & sagesse de ses réponses.

lorsque l'Ame est forte ; & que la Grace de Dieu, qui peut tout, nous fait vaincre les plus grandes difficultés.

Des sentimens & des paroles si sages, dans un âge si peu avancé, ne caractérisent pas mal Barthélemy des Martyrs ; le Supérieur en fut frappé ; & ce qu'il apprit en même tems de la conduite toujours suivie de ce jeune Homme, dont le mérite étoit déja connu de plusieurs Religieux de la Maison, fit qu'on ne porta pas plus loin l'éxamen & les épreuves. Le même jour, onziéme de Novembre 1528, Barthelemy, par les Suffrages unanimes de toute la Communauté, reçut l'Habit qu'il venoit de demander pour la premiére fois. On crut que les dispositions peu ordinaires, qu'on remarquoit en lui, méritoient bien qu'on se dispensât en sa faveur des Régles communes.

VI. Il est reçu dans le Couvent Royal de Lisbonne.

On n'eut jamais lieu de s'en répentir : le fervent Novice, plein de reconnoissance, & de bons désirs, parut moins marcher que courir, ou voler, dans la voye des Divins Commandemens, & la pratique des Conseils Evangéliques. Toujours recueilli & occupé, il faisoit ses délices de la Priére, du Travail, du Chant des Pseaumes, & de la lecture des Livres Saints. La volonté de ses Supérieurs étoit la sienne ; on le voyoit toujours le premier dans tous les Exercices de Communauté. Les plus bas, ou les plus pénibles, il les aimoit par préférence. La défiance de lui-même égaloit sa confiance en Dieu : l'une & l'autre le soutenoient dans tous ses Travaux ; & lui faisoient goûter cette paix qui est au-dessus des sens, ou cette joye intérieure, que JESUS-CHRIST a promise aux Humbles.

VII. Sa ferveur dans les saints Exercices.

Les Historiens nous le représentent dans la ferveur de son Noviciat, comme un saint Bernard dans sa Retraite de Citeaux ; ou comme un autre saint Dominique, dans le Chapitre d'Osma, travaillant tous les jours à mourir au monde, & à lui-même, pour ne vivre qu'en Dieu, & de l'esprit de Dieu. Aussi ne différa-t-on pas sa Profession. Le même Supérieur, qui lui avoit donné l'Habit de Religieux, reçut ses Vœux solemnels, le vingtiéme de Novembre 1529. Barthelemy des Martyrs n'avoit alors que quinze ans & six mois ; car on n'observoit pas encore ce qui fut depuis si sagement ordonné par le Concile de Trente ; selon lequel nul Religieux ne peut faire Profession qu'après seize ans accomplis.

VIII. Ses progrès dans la Vertu.

IX. Sa Profession Religieuse.

On commençoit un Cours de Philosophie dans le Couvent de saint Dominique à Lisbonne : le jeune Profès fut d'abord ap-

pliqué à cette Etude ; mais on lui ordonna de se nourrir avec soin de la Parole de Dieu, & d'attirer sa Grace dans lui, par la Priére & la Méditation des choses Saintes. C'est ce qu'il fit toujours, & par obéïssance, & par attrait. La Philosophie n'occupoit qu'une partie de son tems, & de son esprit ; tandis que la piété seule possédoit tout son cœur. Il ne laissa pas de devenir très-habile, parce qu'il réussissoit plus par la vivacité, & la pénétration de son génie, que les autres par un long travail. Ses progrès furent encore plus grands dans l'Etude de la Théologie, bien plus conforme à ses inclinations. Uniquement touché du désir de plaire à Dieu, & de l'aimer, rien ne lui paroissoit comparable au bonheur de connoître ce premier Etre, ses Attributs, ses Perfections, la sainteté de sa Religion, & la sublimité de ses Mystéres.

X. De quelle maniére, & dans quel esprit il étudie.

Comme ces sentimens étoient profondément gravés dans son Ame, il les fit passer dans le cœur de ses Disciples, lorsqu'on l'engagea à enseigner aux autres ce qu'il avoit déja appris, moins dans les Ecoles, que dans la Priére. Pendant près de vingt ans, il professa la Philosophie & la Théologie, avec autant de réputation, que d'utilité pour ceux qui avoient l'avantage de prendre ses Leçons. Sa capacité parut surtout dans les Chapitres, tenus à Guimaranes, à Salamanque, & à Lisbonne. Dans le premier, il soutint des Thèses publiques, qui lui firent honneur. Le Général de l'Ordre lui donna le Bonnet de Docteur dans le second ; & il fut élû Définiteur de sa Province dans le troisiéme. Barthelemy ne souffroit qu'avec peine ces différens dégrés d'honneur, qui lui étoient plutôt un poids, & une charge, qu'un sujet de joye.

XI. Et il enseigne.

XII. Ses premiers Emplois.

L'Infant Don Louis, Fils du Roy Emmanuel I, & Frere de Jean III Roy de Portugal, connoissant la Piété & l'Erudition de Barthelemy des Martys, pria les Supérieurs de le charger d'enseigner la Théologie à son Fils naturel Don Antoine, qu'il destinoit à l'Eglise. On ne pouvoit pas refuser à un tel Prince ce qu'il souhaitoit avec ardeur : le Serviteur de Dieu fut donc envoyé à Evora, où étoit la Cour, & le Fils du Roy. Mais quoique toujours aimé, & considéré de ces Princes, il ne cessoit de gémir devant Dieu, parce qu'il craignoit de souiller la pureté de son Ame, par la vûë de ce faste, & de cet orgueil du Siécle, qui régne ordinairement dans les Cours des Rois. Un Emploi que le monde apelloit honorable, il le considéroit comme une tentation, & un obstacle à ses saints désirs. En expliquant aux autres les Vérités de la Théologie, il travailloit

XIII. Il est fait Précepteur du Fils de l'Infant de Portugal.

à devenir lui-même Théologien, en la maniére que les SS. Peres le sont devenus, par l'amour de la Sagesse, & de la Justice, & en purifiant sans cesse son Ame, par l'Exercice de toutes les Vertus, afin qu'elle devint susceptible des Lumiéres de Dieu, & de cette onction intérieure qui enseigne toutes choses. Dans cet esprit, il fit un Recueil des Paroles des Saints, qui lui parurent les plus propres à porter la crainte & l'amour de Dieu dans les cœurs. Ce Recueil fut depuis imprimé, sous le Titre d'*Abrégé de la Vie Spirituelle*.

XIV. Il compose un petit Traité de la Vie Spirituelle.

XV. Elû Prieur du Couvent de Benfigue.

Il y avoit deux ans, que Barthelemy étoit à Evora, lorsqu'il fut élû Prieur du Couvent de Benfigue. Ce Monastére, à demi-lieuë de Lisbonne, dans une situation fort agréable, étoit en même tems un des plus réformés de la Province, d'où étoient sortis plusieurs Hommes très-sçavans, & fort saints. L'Infant Don Louis témoigna approuver beaucoup cette Election; mais il voulut que son Fils suivit le Pere Barthelemy à Benfigue, pour être toujours près de sa Personne. Le saint Prieur se trouva donc chargé d'un double Emploi, & obligé de recevoir souvent la Visite des Infants de Portugal. Ces Princes extrêmement édifiés de la régularité de la Maison, & du Supérieur, ne s'en retournoient jamais sans laisser de grosses Aumônes pour la Communauté: mais le Prieur, qui ne sçavoit ce que c'étoit que de tésauriser sur la terre, surtout dans un tems de cherté, distribuoit libéralement cet Argent aux Pauvres; & les consoloit tous par sa charité sans se réserver d'autre trésor que la Providence de Dieu.

XVI. Il reçoit souvent la Visite des Infants.

XVII. Sa charité envers les Pauvres.

Il n'oublioit rien pour inspirer le même détachement, & la même confiance à tous ses Religieux. Toutes ses attentions étoient de les porter à l'amour de Dieu, & au désir de leur perfection, par la Priére, & la vigilance continuelle sur eux-mêmes. Il leur disoit qu'il ne les exhortoit pas en particulier à garder avec soin la gravité & la modestie, dans leurs regards, & dans leurs paroles; mais seulement à avoir Dieu toujours présent, & à lui rendre dans leur cœur un Culte intérieur, & une adoration spirituelle: car les Vertus extérieures, disoit-il, ont leur racine dans le fond de l'Ame; & lorsque le dedans sera bien réglé, le dehors se réglera aussi de lui-même.

XVIII. Maximes qu'il inspire à ses Religieux.

XIX. Ses prédications.

Au reste, le Ministére de la Parole étant si conforme à l'esprit de sa Vocation, Barthelemy des Martyrs n'eût garde de le négliger. Prieur, ou Professeur, il remplissoit en même tems les Fonctions Apostoliques: il s'en acquittoit d'une ma-

niére, qui faisoit bien voir qu'il donnoit aux autres de la plénitude de son cœur, & qu'il méritoit d'être le Maître des Hommes, parce qu'il s'étoit rendu le Disciple de JESUS-CHRIST. Tout prêchoit en lui, sa Vie, ses Actions, ses Exemples. On connoissoit son mépris pour toutes les choses d'ici-bas; son détachement de toutes les Créatures; la pureté de sa conscience, & de ses mœurs, la rigueur qu'il éxerçoit contre lui-même, la sublimité de son Oraison; le zéle enfin qui le dévoroit pour l'honneur de Dieu, & le Salut des Ames.

XX. Archevêché de Brague vacant.

Tel étoit Barthelemy des Martys, lorsque l'Eglise de Brague se trouva sans Pasteur, par la mort de son dernier Archevêque. Ceux qui étoient les moins pourvûs de qualités nécessaires, pour remplir dignement cette Place, agirent & firent agir avec vivacité pour l'emporter comme d'assaut. Priéres, promesses, sollicitations, instances, services rendus, ou offerts, raisons de Famille, considérations politiques : des Hommes ambitieux employérent tout cela; mais le Seigneur ne les avoit point élûs pour conduire son Peuple; & la Reine de Portugal craignoit trop d'engager sa conscience, pour se conduire par des vûës purement humaines, dans une affaire de cette nature. Elle cherchoit un Homme Saint, & Sçavant, expérimenté dans la conduite des Ames, aimant l'Eglise, connoissant ses Loix, ne cherchant que les intérêts de JESUS-CHRIST, & d'autant plus digne de commander, qu'il seroit plus éloigné de tout esprit d'ambition. Elle trouvoit tout cela dans Louis de Grenade. Nous avons vû les instances que fit cette Princesse, pour lui faire accepter l'Archevêché de Brague; & la sainte inquiétude, où se trouva Barthelemy des Martyrs, tant qu'il craignit que son Ami ne fut forcé de courber ses Epaules sous le fardeau.

XXI. Intrigues des Prétendans.

XXII. La Reine de Portugal, déclare à Don Barthelemy, que c'est lui-même qui est destiné à remplir cette Place.

Sa surprise, sa crainte, & sa douleur furent bien plus vives, quand il apprit de la bouche de la Reine Régente, que c'étoit sur lui-même qu'elle avoit enfin jetté les yeux; & que c'étoit par le Conseil de Grenade. La partie lui parut bien redoutable, mais il se rassuroit encore, dans la pensée que l'Autorité de la Reine ne s'étendoit pas, jusqu'à lui imposer la nécessité d'accepter une Dignité Ecclésiastique; & que le Provincial n'useroit jamais de la sienne pour l'y contraindre. Tout ce qu'un Homme sage & prudent, rempli de sentimens de Religion, pouvoit dire, ou faire dans une semblable occasion, pour conjurer la tempête; Barthelemy des Martyrs le fit. Son malheur, ou (plutôt l'ordre de la Providence) voulut, que plus il montra de résolution de refuser toujours l'Episcopat, plus il parut digne

LIVRE XXXI.

BARTHELEMY DES MARTYRS.

d'être Evêque. Son modeste refus, en édifiant la Reine, la confirma dans le désir de vaincre sa résistance. Nous avons déja dit de quelle maniére s'y prit Grenade pour en venir à bout. Ne répétons rien ; contentons-nous d'ajouter ici que Barthelemy des Martyrs n'avoit jamais éprouvé une affliction, qui approchât de celle, où son cœur fut plongé, lorsqu'il vit que son Supérieur ne lui laissoit d'autre choix, que celui de se soumettre, ou d'être frappé sur le champ d'une Excommunication majeure.

XXIII. Affliction extrême du saint Religieux.

XXIV. Rude Sacrifice.

Au sortir du Chœur, où il venoit de faire un si rude Sacrifice, le saint Archevêque alla se prosterner devant le Saint Sacrement, pour y trouver quelque consolation dans son extrême douleur. Il y demeura fort long-tems, offrant en sacrifice, sa volonté surmontée par l'obéïssance ; & répétant avec larmes les paroles, que les Apôtres adressoient autrefois à JESUS-CHRIST : *Seigneur, sauvez-nous, nous périssons.*

XXV. Maladie dangereuse, causée par la violence, qu'il s'étoit faite à lui-même.

S'étant ensuite retiré dans sa Cellule, hors d'état de pouvoir répondre aux complimens des Religieux, dont les uns lui témoignoient la part qu'ils prenoient à sa peine ; & les autres l'augmentoient par d'importunes félicitations ; ils demeura seul ; & se livra à ses tristes réfléxions, en se représentant tous les dangers, dont il se voyoit environné, & craignant encore plus ceux qu'il ne pouvoit pas prévoir. Il passa toute la nuit dans cette agitation sans pouvoir ni dormir, ni calmer ses frayeurs par la Priére. Le matin il sentit un grand mal de tête, qui fut suivi d'une Fiévre violente, & d'une Maladie très-dangereuse.

XXVI. Quelques Seigneurs mécontens se déchaînent contre lui, & contre la Reine.

Tandis que le Serviteur de Dieu souffroit, & s'affligeoit d'avoir été chargé d'un Archevêché, ceux qui n'avoient pû l'obtenir, se déchaînoient sans trop de ménagement, & contre lui, & contre la Reine même. Ils étoient piqués qu'un Religieux, dont ils sçavoient à peine le nom, eût été tiré de l'obscurité de sa Cellule, pour être élevé à la premiére Dignité Ecclésiastique de tout le Royaume ; sans qu'il eût fait un seul pas pour y monter ; sans qu'il lui eût coûté une seule parole de flaterie ; & sans qu'il eût été obligé de voir seulement aucun de ceux, qui tenoient le premier Rang à la Cour. D'abord on murmura en secret ; ensuite on éclata en plaintes ; enfin pour rendre cette Election ridicule, on composa un Libelle fort satyrique ; & on trouva le moyen de le faire tomber entre les mains du Cardinal Infant. Mais ce Prince connoissoit également la solide piété, & le parfait désintéressement de Grenade,

XXVII. L'Infant Don Henry, méprise leurs Libelles.

&

& de Barthelemy des Martyrs ; il méprisa le Libelle, qu'il ne considéra que comme le fruit d'une ambition furieuse, & désespérée. Tous les Gens de Bien en pensérent de même ; ils louérent la sagesse de la Reine dans cette Election ; & crurent que Dieu en tireroit quelque grand avantage pour son Eglise, voyant que le Démon en avoit été si irrité, qu'après l'avoir traversée en plusieurs maniéres, il la noircissoit enfin par des impostures si insolentes, & si publiques.

XXVIII. Les plus emportés, commencent à s'adoucir.

Cependant la Maladie de Don Barthelemy augmentoit de jour en jour. Ses Ennemis reconnurent que la violence qu'on avoit faite sur son esprit, pour l'obliger de recevoir cette Charge, devoit être bien grande, puisqu'elle l'avoit réduit à une telle extrêmité : les plus passionnés d'entre eux commencérent à s'adoucir. Le saint Malade de son côté, se réjouissoit dans le Seigneur, par l'espérance d'être bientôt affranchi des liens du Corps, & des dangers de l'Episcopat. La paix de son Ame s'augmentoit à proportion qu'il sentoit croître son mal : parce qu'il souffroit la vie avec peine, & qu'il regardoit la mort comme un gain. Mais Dieu, qui le destinoit à de grandes choses, voulut rendre plus longue une vie, déja si sainte à ses yeux, & qui devoit être si avantageuse à son Eglise. La violence du mal cessa ; & dès que le Malade eût commencé à reprendre ses forces, on le mena à son Couvent de Benfigue, pour le rétablir entiérement. Aussitôt qu'il fut en état de marcher, il vint à Lisbonne avec un de ses Religieux, pour rendre ses devoirs à la Reine.

XXIX. Sentimens du saint Malade.

XXX. Sa santé se rétablit, il va saluer la Reine.

XXXI. Ce que le Duc d'Avero étoit venu faire à la Cour.

Dans le même tems le Duc d'Avero étoit arrivé au Palais, pour se plaindre à la Régente, de ce qu'elle lui avoit refusé l'Archevêché de Brague, pour un de ses Freres. Comme il attendoit sur un Balcon le moment de l'Audience, un Gentilhomme qui étoit avec lui, lui demanda s'il vouloit voir l'Archevêque de Brague ; & en même tems il lui montra Don Barthelemy ; qui, fatigué du chemin, qu'il venoit de faire à pié, s'étoit assis sur une pierre dans la Cour du Palais. Le Duc l'ayant considéré, ne pût s'empêcher d'admirer une humilité si grande dans une si haute Dignité ; il fut encore plus touché de la modestie, & de la gravité de son visage.

XXXII. Ce qu'il y fait, & ce qu'il dit à la Reine.

Don Barthelemy étant monté ensuite, ce Duc lui fit une profonde révérence, & lui baisa la main comme à un Archevêque ; s'approchant en même tems avec lui pour saluer la Reine, il lui dit : Madame, je venois me plaindre à Votre Altesse, du refus qu'Elle m'a fait de l'Archevêché de Brague,

que je demandois pour mon Frere : mais ayant vû ici celui à qui elle l'a donné, je viens présentement lui rendre de très-humbles Actions de Graces, de ce qu'Elle a élevé à cette Charge, une Personne qui en est si digne. En vérité, Madame, je crois que mon Frere seroit meilleur pour être Gouverneur de Province, que Don Barthelemy des Martyrs : mais je crois que Don Barthelemy vaut mieux que lui, pour être Archevêque de Brague : car il me semble, que l'humilité sied fort bien à un Evêque. Et pour ce qui est de nous, Madame, nous l'avons toujours porté si haut dans notre Maison, qu'à peine connoissons-nous le nom de cette Vertu. C'est pourquoi au lieu de me plaindre à Votre Altesse, du choix qu'Elle a fait, je le révére au contraire, & je me condamne de l'avoir condamné. Que s'il m'étoit permis de lui demander une Grace, je ne lui en demanderois point d'autre, que celle d'avoir autant de crédit auprès d'Elle, que je sçai que Monsieur l'Archevêque de Brague en a auprès de Dieu.

XXXIII. Discours de Don Barthelemy à la Régente.

La Reine écouta ce compliment avec un visage, qui témoignoit bien qu'il lui plaisoit fort. Mais l'Archevêque prenant la parole, lui dit : Je sçai, Madame, le respect que je vous dois ; & néanmoins je ne crains pas de dire à Votre Altesse, que je me trouve dans une disposition toute opposée à celle de Monsieur le Duc d'Avero, & que je viens faire tout le contraire de ce qu'il a fait : car au lieu que venant pour se plaindre, il vous a remerciée ; moi qui ne devrois venir ici que pour rendre Graces à Votre Altesse, j'y viens au contraire pour me plaindre d'Elle. Votre bonté, & votre douceur, Madame, sont reconnues & honorées de tous vos Sujets : il n'y a que moi qui ait sujet de me plaindre de vos violences. Vous avez suscité le Pere contre le Fils, & l'Ami contre l'Ami, pour me faire condamner à l'Episcopat, comme on condamne les autres à l'éxil, à la Prison, ou à la mort. Et certainement si ce choix avoit été en mon pouvoir, je n'aurois point délibéré de prendre plutôt ces trois maux, que de tomber dans celui, où je me trouve. Je prie Dieu, Madame, de le pardonner à Votre Altesse ; & je crains bien qu'il ne lui en demande un jour un compte terrible.

XXXIV. Réponse de cette Princesse.

La Reine lui répondit en souriant ; Monsieur l'Archevêque de Brague, pourvû qu'à ma mort, je n'aye point de compte à rendre à Dieu plus difficile que celui-là, je suis assurée de mourir en grande paix.

XXXV. Epoques.

Le huit d'Août 1558, Don Barthelemy avoit été obligé

d'accepter l'Archevêché de Brague: mais quoique ses Bulles fussent expédiées le vingt-sept de Janvier 1559, sa maladie lui permit de différer son Sacre jusqu'au premier Dimanche de Septembre, qui étoit le troisiéme de ce mois. Le huitiéme, jour de la Nativité de la sainte Vierge, il reçut le *Pallium* des mains de l'Archevêque de Lisbonne. L'une & l'autre Cérémonie se fit dans l'Eglise de saint Dominique; où il avoit pris l'Habit de Religieux, trente ans auparavant. Enfin le vingt-deux de Septembre, le saint Archevêque se sépara à regret de ses Freres, pour se rendre à son Eglise, suivi de deux excellens Religieux de son Ordre, le Pere Jean de Leyra, qu'il fit son Grand Vicaire, & le Pere Henry de Tavora, qui fut le Compagnon inséparable de ses Travaux, de ses Visites, de ses Voyages, & de tous ses saints Exercices.

XXXVI. Sacre du saint Archevêque.

Il fut reçu à Brague le quatre d'Octobre, avec une joye, & une satisfaction générale: on n'avoit pas attendu son Arrivée dans la Capitale, pour lui donner les plus grandes marques d'estime & de vénération. Dès qu'on sçut qu'il étoit entré dans son Diocèse, les Villages se dépeuplérent, & tout le monde courut en foule par où il passoit, pour recevoir sa Bénédiction Episcopale. Il leur montroit à tous un visage affable, plein de modestie, de douceur & de charité. Après que tous les Corps de la Ville lui eurent rendu les respects, dûs à sa Dignité d'Archevêque, & de Seigneur Temporel de Brague, il commença à mettre en éxécution le dessein, qu'il avoit de travailler sérieusement à l'édification de son Peuple, par le Réglement de sa Personne, & de sa Famille.

XXXVII. Son Entrée dans Brague.

La magnificence du Palais Archiépiscopal ne fit qu'exciter dans son cœur, une secrette compassion pour ceux qui avoient introduit ce Faste tout séculier dans la Maison de Dieu. Il considéra que lorsque ce Palais n'étoit vénérable que par sa simplicité & sa pauvreté, il avoit été la Maison de tant de saints Evêques ses Prédécesseurs. Il s'adressa à eux avec une crainte respectueuse, les conjurant de le regarder du haut du Ciel, pour lui obtenir la grace de faire revivre leur conduite toute sainte dans leur Eglise, & de se rendre aussi-bien le Successeur de leur piété, que de leur Siége. Il laissa tout ce qu'il y avoit de plus magnifique dans les Appartemens de son Palais; & choisit pour sa demeure une Chambre médiocre, qu'il fit préparer, & meubler comme la Cellule d'un Religieux.

XXXVIII. Ses sentimens, & ses Réfléxions en voyant la magnificence du Palais Archiépiscopal.

Il se levoit tous les jours à trois heures du matin: après son Office & la Priére, il s'occupoit à la lecture de l'Ecriture

XXXIX. Il régle d'abord ses Occupations.

Sainte, & des Saints Peres. A huit heures il disoit la Messe, ou il l'entendoit. Après la Messe il ouvroit l'Audience générale, observant toujours de faire entrer les plus pauvres les premiers. Il se retiroit ensuite dans sa Chambre, avec un des Auditeurs de son Conseil; & s'entretenoit des affaires jusqu'à midi, qui étoit l'heure de son dîner. L'après-dinée il faisoit encore ouvrir les portes, & donnoit Audience comme le matin, jusqu'à la fin du jour. Quittant alors toutes les affaires Temporelles, il reprenoit de nouveau ses saints Exercices; surtout ceux de l'Oraison, & de la Méditation; & il passoit une bonne partie de la nuit dans cette sainte Occupation. Si dans le tems de ce silence, & de ce repos, où il tâchoit de réparer devant Dieu, les pertes qu'il pouvoit avoir faites durant le jour, on le venoit interrompre pour quelque affaire très-pressée, il s'en débarrassoit en peu de mots; parce qu'ayant donné toute la journée à la Charité du Prochain, il croyoit devoir donner le reste à Dieu, & à lui-même. Il continuoit ordinairement ses Pratiques de Piété, de Priére, & de Pénitence, jusqu'à onze heures de nuit; & alors il se couchoit.

XL. Sa personne.

Son Lit étoit fort dur, & fort pauvre, son Corps toujours couvert d'un Cilice, & sa Table si frugale, qu'on n'y servoit d'ordinaire qu'un seul Plat. Si l'on mettoit devant lui quelque autre mets, il n'y touchoit point; & le faisoit donner tout entier aux Pauvres. Quand on lui apportoit son dîner, il le partageoit aussi-tôt en deux; & en envoyoit une moitié aux Pauvres: car il se représentoit toujours, lorsqu'il se mettoit à Table, qu'il y avoit invité JESUS-CHRIST, il se trouvoit très-honoré de pouvoir le traiter, en la Personne de ses Membres. C'est ainsi que ce véritable Successeur des Apôtres régla d'abord ses Occupations, & sa Personne.

XLI. Sa Maison.

L'ordre qu'il mit dans sa Famille, ne fut pas moins selon l'esprit des saints Canons. Il ne voulut pas seulement entendre parler des Maîtres-d'Hôtel, des Ecuyers, des Gentilshommes, des Pages, & des Laquais, qui avoient été ordinaires à ses derniers Prédécesseurs. Il croyoit qu'il falloit laisser aux Séculiers cette Pompe Séculiére; & qu'un Evêque, qui se reconnoit Ministre de JESUS-CHRIST pauvre, doit faire gloire d'imiter sa pauvreté. Il ne prit pour ses Aumôniers, & ses Chapelains, que des Hommes sages, graves, & pieux. Il choisit avec le même soin le peu de Domestiques, nécessaires pour servir les autres; & il avoit l'œil sur tous. S'il arrivoit que quelqu'un ne se conduisit pas dans toute la modestie, que de-

mandoit une Maison si bien réglée, il en étoit repris à l'heure même, ou renvoyé si la faute le méritoit.

XLII. L'administration de ses Revenus.

Pour ce qui regarde l'Administration des Revenus de l'Archevêché, le saint Prélat en donna le soin à des Personnes de conscience, & d'une fidélité éprouvée. Il voulut avoir pour son Trésorier, celui qui avoit le plus d'amour pour les Pauvres, & qui étoit le plus porté à faire l'Aumône. Le Pere Jean de Leyra conduisoit toute sa Maison, & gouvernoit tout son Temporel, selon les Ordres particuliers, qu'il avoit soin de lui demander. Toutes les dépenses superflues retranchées, & le bien administré avec la plus éxacte fidélité, après en avoir pris ce qui étoit nécessaire pour la Personne, & pour la Maison de l'Archevêque, on en trouvoit encore pour secourir un très-grand nombre de Pauvres, & faire subsister plusieurs Familles. Le zéle du bien public, & l'amour de la Justice occupoient également notre Prélat.

XLIII. Jurisdiction temporelle des Archevêques de Bragues.

Les Rois de Portugal ont fait les Archevêques de Brague, Seigneurs de la Ville, & de tout le Territoire: ainsi la Jurisdiction Civile leur appartient, aussi bien que l'Ecclésiastique. Ils y ont pour cette raison un Sénéchal, & une Chambre de Justice, composée de quatorze Conseillers, qui jugent de toutes les Affaires ou Civiles, ou Criminelles. Notre Archevêque ayant dessein de faire rendre la Justice avec toute l'équité, & la diligence possible, il s'informa quel soin on apportoit pour juger les Causes, & si on ne faisoit point languir les parties. Il voulut être instruit de la Vie, & des Mœurs des Juges; il parla à chacun d'eux en particulier; & enfin il leur fit sçavoir qu'il iroit un certain jour prendre sa Séance dans leur Chambre. Il s'y trouva au tems marqué; & il leur parla ainsi:

XLIV. Discours patétique du S. Prélat, à ses Officiers de Justice.

Si le Seigneur avoit écouté mes Vœux, il m'auroit conservé dans la vie retirée, que j'avois choisie, & vous auroit donné un autre Archevêque plus capable de soûtenir cette Charge. Mais puisqu'il lui a plû de m'engager contre ma volonté, dans un Emploi si difficile, il m'a aussi obligé à faire tous mes efforts selon le peu que je puis, pour en remplir les Fonctions, & les devoirs. Vous sçavez que l'Archevêque de Brague, étant le Seigneur Temporel de cette Ville, doit la Justice à tous ceux qui la demandent. Je souhaite de tout mon cœur qu'elle leur soit rendue avec beaucoup d'éxactitude; mais je ne puis le faire que par vous. Je vous conjure donc de m'aider à m'acquiter en ce point de la Charge, que Dieu m'a commise. Je ne viens pas ici pour me plaindre de votre conduite: ce que je

ſçai de quelque-uns de vous, me ſatisfait beaucoup pour le paſſé; & me donne de grandes eſpérances pour l'avenir. Mais la Charité Paſtorale, que je dois avoir pour vous, & pour tous ceux, à qui vous rendez la Juſtice, m'oblige de vous dire, que c'eſt une grande choſe à un Homme, que d'être Juge d'un Homme; & encore plus à un Chrétien, que d'être Juge d'un Chrétien. Les Payens mêmes ont reconnu cette premiére Vérité; & l'Ecriture Sainte nous enſeigne la ſeconde. Le Saint-Eſprit parlant à Moyſe, qu'il avoit établi Légiſlateur de ſon Peuple, nous repréſente en peu de mots, combien doit être grande la vertu, & l'intégrité des Juges, lorſqu'il dit: qu'ils doivent craindre Dieu; aimer la Vérité & la Juſtice; haïr l'avarice & les préſens.

Il leur ordonne de craindre Dieu; parce qu'à moins de cela, ils ne pourront être aſſez fermes pour réſiſter à l'injuſtice, & à la violence; & ils appréhenderont plus de déplaire aux Hommes, que de bleſſer leur conſcience. Il veut qu'ils aiment la Verité & la Juſtice; parce qu'autrement ils ne tiendront pas la balance égale; & ils ſe laiſſeront aiſément emporter aux intérêts, ou aux ſollicitations des Perſonnes, qui leur ſeront cheres. Il veut encore qu'ils haïſſent l'avarice, non-ſeulement pour ne pas préférer un gain honteux, au devoir de leur Charge (ce qu'un Homme qui a quelque honneur évitera ſans peine) mais auſſi pour ne pas être ſéduits par une autre ſorte de cupidité plus ſubtile, qui perſuade aux Juges qu'il leur eſt permis de recevoir des préſens. C'eſt pourquoi Dieu leur dit
Exod. XXIII, 8. par la bouche de Moyſe: « Vous ne recevrez point des préſens; parce qu'ils aveuglent les ſages même, & qu'ils corrompent les Jugemens des Juſtes ». Les préſens aveuglent les Sages en cela même, qu'ils ne s'apperçoivent pas qu'ils s'aſſerviſſent à ceux dont ils les reçoivent. J'eſpére de la bonté de Dieu, que vous ayant apellés à cet Emploi, qui vous rend les arbitres des biens, de l'honneur, & de la vie des Hommes, il vous donnera auſſi la lumiére, & l'intelligence, l'eſprit d'équité, & de juſtice, pour vous en acquiter comme il le déſire. Vous êtes les Juges de vos Freres, & Dieu eſt le vôtre. Ils rendent compte de leurs actions devant vous; vous rendrez compte des vôtres devant lui; & vos Jugemens ſeront jugés. C'eſt pourquoi comme les Hommes vous craignent, vous devez craindre le Seigneur, le prier, & l'invoquer ſouvent, pour qu'il éclaire votre eſprit, qu'il fortifie votre cœur, & que votre bouche ne ſoit que l'organe de ſa Juſtice.

Comment l'Homme ne trembleroit-il pas, lorsqu'il considére dans une Cause criminelle, que son avis peut ôter la vie à un Homme? Je sçai qu'on y est contraint quelquefois, & qu'il ne faut point armer la licence par l'espérance de l'impunité. Mais on ne doit pas se dépouiller de l'humanité, & de la douceur, lors même qu'on est obligé d'exercer la rigueur de la plus sévére Justice. Saint Augustin a eû raison de dire, qu'il est aisé de haïr les Méchans, parce qu'ils sont méchans; mais que c'est une chose rare, & vraiment Chrétienne, de les aimer en même tems, parce qu'ils sont Hommes; ensorte qu'on haïsse le crime, & qu'on aime la nature dans une même Personne. Lors donc qu'on est obligé d'en venir à cette extrêmité, il faut qu'il n'y ait que le respect des Loix, & des Ordonnances du Prince, que le soin de la sûreté publique, & que la nécessité inévitable de votre Charge, qui fasse comme violence à votre douceur, & qui arrache à votre compassion un Arrêt de mort.

Il y a encore d'autres occasions, qui ne sont pas tout à fait si importantes, mais qui sont aussi plus ordinaires; comme sont les affaires qui regardent les biens, ou l'honneur des Hommes: travaillez, je vous prie, à terminer toujours selon la Justice, & en peu de tems, ces Procès, qui consument en frais les Parties, & qui vivent quelquefois plus que ceux qui les poursuivent. Les Riches souvent tyrannisent les Foibles, parce qu'ils n'ont pas assez de bien, pour implorer contre eux la force des Loix. Ne permettez donc pas que ces longues, & pénibles Procédures, qui rendent aujourd'hui si chere, & en même tems si ennuyeuse la poursuite des affaires, contraignent les Pauvres à abandonner leurs plus justes Causes. Les Saints Docteurs ont dit que chaque Pere de Famille doit faire en sa Maison l'Office d'Evêque: en considérant la place ou Dieu vous a mis, vous trouverez que cette parole vous regarde plus particuliérement. C'est à vous tous, comme aux Evêques, à être les Protecteurs des Veuves, & les Peres des Orphelins; à soutenir les Pauvres contre les Riches, les Opprimés & les Calomniés, contre ceux qui les calomnient, ou qui les oppriment; & enfin à rendre la Justice à tous, & à la défendre contre tous. Acquitez-nous donc, je vous supplie, envers Dieu de ce devoir. Faites pour nous dans les Affaires civiles, ce que nous sommes obligés de faire dans toutes les rencontres, où le devoir de notre Ministére nous apelle. Vous pouvez vous assurer que vous trouverez toujours en notre Personne, un Pere qui vous ai-

mera, un Ami qui vous servira, & un Archevêque qui vous favorisera selon Dieu, dans toutes les Fonctions de votre Charge.

XLV. Quelle idée ces Magistrats conçoivent du saint Archevêque.

Le saint Archevêque soutint, & anima ce Discours avec l'ardeur de sa charité, l'Autorité de sa Personne, & une gravité qui lui étoit naturelle. Tous ces Magistrats en furent surpris, ils reconnurent alors par la sagesse de ses Discours, & par la fermeté de son esprit, que Dieu leur avoit donné un Archevêque qui seroit le Protecteur des bons, & la terreur des Méchans; un premier Juge, que son intégrité rendroit incorruptible, & sa vigilance incapable d'être surpris. Ceux qui avoient de la conscience & de l'honneur, s'en réjouirent dans le Seigneur; & les autres, dont les intentions étoient moins pures, jugérent bien qu'il se faudroit conduire sagement avec un tel Maître, qui avoit tout ensemble la lumiére pour voir leurs fautes, la Justice pour les condamner, & l'Autorité pour les punir.

XLVI. Il prêche souvent dans sa Cathédrale.

Don Barthelemy n'oublioit pas, que la principale Fonction d'un Evêque, est d'être comme le Médiateur entre Dieu & le Peuple: d'attirer sur les Ames qui lui sont confiées, les miséricordes du Seigneur par ses Priéres, & ses Sacrifices; & de porter les Fidéles à toutes sortes de bonnes œuvres, par la vertu de l'éxemple, & la force de la Prédication. Toute la suite de ses actions, étoit une odeur de vie, & une Prédication continuelle; il se proposa de plus d'annoncer la Parole de Dieu dans son Eglise Cathédrale, les Avents, les Carêmes, & plusieurs Fêtes, & Dimanches de l'Année. C'est ce qu'il fit avec une admirable ferveur d'esprit, un grand concours de son Peuple, & des fruits très-abondans. Comme il n'y avoit rien de bas, ni de rempant dans ses Discours, on n'y trouvoit aussi rien d'affecté; rien qui ne fut grave, judicieux, solide, conforme à cette Autorité, & à cette Majesté Sainte, qui est propre à la Parole de Dieu. Son cœur, son esprit, ses Discours en étoient tout remplis.

XLVII. Vûës du saint Prédicateur.

Tout son dessein dans ses Exhortations, étoit de tirer les Ames, de la profonde ignorance où il les voyoit; de déraciner les abus & les vices, de frapper les esprits de la crainte salutaire des Jugemens de Dieu; de leur persuader de s'appliquer sérieusement à leur Salut; d'amolir la dureté de leurs cœurs, & d'y faire naître ces sentimens d'amour, qui opérent le changement de vie, & la véritable Conversion. On l'écoutoit toujours avec d'autant plus de respect, & on étoit d'autant plus touché de

ses

ſes Diſcours, qu'on ſçavoit que ſon cœur s'accordoit parfaitement avec ſa Langue, & que ſes actions rendoient témoignage à ſes paroles. On ne tarda pas à voir un changement bien édifiant, dans tous les Etats, & dans toutes les Conditions.

XLVIII. Fruit de ſes Prédications.

Ce que le ſaint Archevêque avoit ſi heureuſement commencé dans la Ville de Brague, il ſe hâta de le faire dans toute l'étendue de ſon Diocèſe. Il n'y avoit que peu de mois qu'il étoit entré dans ſon Egliſe, & il réſolut d'aller chercher une partie du Troupeau dans les Campagnes, au milieu même de l'Hyver. Son Chapitre, & ſon Conſeil lui repréſentérent que le tems étoit très-rude, & le Pays, qu'il vouloit d'abord viſiter, ſujet à de grandes Neiges, & d'horribles froids; qu'ainſi c'étoit viſiblement expoſer ſa ſanté, & celle des ſiens. On le ſupplia de vouloir attendre que l'air fut devenu plus doux, à l'entrée du Printems, pour éxécuter ſa ſainte réſolution. Tout cela ne paroiſſoit fondé que ſur la raiſon: mais l'Homme de Dieu ſe conduiſoit par une lumiére plus pure, & plus élevée que la raiſon. Il répondit qu'un bon Paſteur ne conſidére ni les froids de l'Hyver, ni les chaleurs de l'Eté, lorſqu'il s'agit de viſiter, & de ſervir ſes Brebis, puiſque c'eſt alors que ſa préſence leur eſt le plus néceſſaire; que depuis qu'il étoit devenu Archevêque, ſa vie n'étoit plus à lui, mais à ſon Troupeau; & qu'il s'acquiteroit bien mal de ſa Charge, s'il penſoit à ménager ſa ſanté, lorſqu'il ne falloit penſer qu'à ſauver ſon Peuple. Lorſque l'Archevêque eût ainſi parlé, les uns ſe tûrent; & les autres, encouragés par ſon éxemple, s'offrirent à être les Coopérateurs de ſon Miniſtére. Il commença ſa Viſite dans les premiers mois de l'Année 1560.

XLIX. Zéle pour le Salut de tous ſes Diocéſains.

L. Il commence ſes Viſites dans le cœur de l'Hyver.

Toute ſa peine dans le Voyage, étoit celle des Perſonnes qui l'accompagnoient; il auroit voulu ſouffrir lui ſeul ce qu'ils ſouffroient tous. On le voyoit toujours le premier aux endroits fâcheux, & le dernier à prendre du ſoulagement. Cette bonté adouciſſoit bien la peine des ſiens; & les moins patiens avoient honte de ſe plaindre, en voyant ſa fermeté infatigable dans tous les Travaux. Paſſant un jour d'un Village à un autre, ils furent ſurpris d'une pluye fort froide, qui diſcontinuant quelquefois, étoit ſuivie d'un vent encore plus froid. L'Archevêque marchoit le premier, monté ſur ſa Mule: il avoit coûtume d'aller ainſi ſeul, pour s'occuper plus librement de quelque ſainte Penſée. Il profitoit de tout pour s'élever à Dieu; & ce qu'un autre auroit négligé, étoit à ſa piété éclairée un objet, dont il ſçavoit ſe ſervir pour ſon Inſtruction, & celle des au-

LI. Vent & Pluye fort incommodes.

LIVRE XXXI.

BARTHELEMY DES MARTYRS.

tres. En voici un éxemple, qui mérite bien d'être raporté dans l'Histoire du saint Archevêque.

Pendant qu'il marchoit seul dans un chemin difficile, transi de ce Vent aigu & coupant, il apperçut sur une Roche élevée, un pauvre petit Berger foible & mal vêtu, exposé aux Vents & à la Pluye, gardant quelques Brebis qui paissoient autour de lui. Il remarqua aussi qu'au pié de cette Roche, il y avoit une Caverne, qui lui pouvoit servir d'abri dans un tems si rude.

LII. Rencontre curieuse.

Emu de compassion, l'Archevêque apella cet Enfant, & lui dit de descendre en bas, & d'entrer dans la Caverne pour se mettre à couvert. Le petit Berger lui répondit aussitôt: je n'oserois, Monsieur, car si je n'étois plus ici en Sentinelle, & ne veillois plus sur mon Troupeau, le Loup viendroit, & m'emporteroit une Brebis; ou le Renard se jetteroit sur un Agneau, & l'étrangleroit. Hé mon Fils, lui repartit le Prélat, que vous importeroit-il, quand le Loup ou le Renard, auroient tué quelqu'une de vos Brebis? Ah! Monsieur, lui dit l'Enfant, il m'importeroit beaucoup: car j'ai mon Pere à la Maison, qui ne manqueroit pas de me bien crier; & encore serois-je trop heureux, si j'en étois quitte pour cela. Je veille sur son Troupeau, & il veille sur moi.

LIII. Sages Réfléxions de l'Archevêque.

L'Archevêque attendit au même lieu ceux de sa Suite; & en leur montrant cet Enfant, il leur dit: Voyez, mes Freres, quelques-uns pensent que nous en faisons trop; & nous faisons moins que ce petit Berger. Il souffre comme nous, & plus que nous: mais il n'a soin que des Bêtes; & nous sommes chargés du soin des Ames; il veille contre les Loups, comme nous devons veiller contre les Démons. Il souffre pour contenter son Pere, plus que nous ne souffrons pour plaire à Dieu. Sa récompense est le peu de pain qu'il mange, & la nôtre est le Paradis. Dieu, mes Freres, nous envoye cet Enfant: son éxemple nous parle, & sa patience nous confond.

Les Ecclésiastiques, & les Religieux, qui accompagnoient l'Archevêque, furent touchés de cet objet, & de l'excellente Instruction qu'il en tira. Mais ils n'admirérent pas moins le zéle, la vigilance, & l'humilité, qu'il fit paroître dans tout le cours de cette premiére Visite, qui ne dura guéres qu'un mois, & qui produisit de très-grands fruits.

LIV. Sa conduite dans ses Visites Episcopales.

Tous les jours après avoir dit la Messe, il prêchoit, & il le faisoit d'une maniére fort claire, & fort patétique, se proportionnant en tout à la portée de ses Auditeurs. Il paroissoit cependant animé d'un zéle tout de feu, principalement contre le vice honteux, qui régnoit

avec ſcandale dans tous ces Pays. Pour en bannir l'impureté ſi commune, il s'y prit autrement que n'avoient fait avant lui les autres Viſiteurs; & il en retira pluſieurs du déſordre. Il avoit auſſi un grand ſoin de s'informer de tous les déréglemens des Familles, qui pouvoient être connus; & de travailler enſuite à rétablir la paix dans les Mariages, la bonne intelligence entre les Peres & les Enfans, les Maîtres & les Domeſtiques. Il réconcilioit les Ennemis, faiſoit ceſſer les querèles; ou donnoit des moyens pour achever peu à peu tout le bien, qu'il avoit commencé.

LV. Fruits de ſes charitables attentions.

Il s'appliquoit ſurtout à bien connoître, & régler les Paſteurs des Egliſes, qu'il viſitoit; il conſidéroit quel ſoin ils avoient d'inſtruire leurs Peuples; d'adminiſtrer les Sacremens, de célébrer le Saint Office; & de ne donner par tout que de bons éxemples. Il honoroit & encourageoit ceux, dont la conduite étoit irréprochable; fortifioit les Foibles; & menaçoit ceux, dont on lui avoit fait de juſtes plaintes. Il fit un Mémoire de tout ce qu'il apprit dans ſa Viſite; & il prit les noms de tous les Prêtres vertueux qu'il pût connoître, afin que lorſque l'occaſion s'en préſenteroit, il leur confiât les Cures de ſon Diocèſe. Par ſa prudence, ſa douceur, & ſa fermeté, il corrigea bien des abus; & fit ceſſer bien des Scandales. Sans entrer dans un long détail, qui ne peut convenir à cet Abrégé, nous nous contentons de dire, que la Viſite du ſaint Archevêque, dans un grand nombre de Paroiſſes, remit toutes choſes dans l'Ordre, décria le Vice, & rétablit beaucoup de pratiques utiles de Religion, & de Piété. Deux Perſonnes de Condition, & d'Autorité, l'un Eccléſiaſtique, & l'autre engagé dans le monde, menoient une vie fort ſcandaleuſe. Le ſaint Paſteur entreprit leur Converſion, qu'on n'oſoit guéres eſpérer; qu'on craignoit même d'entreprendre. Il en vint heureuſement à bout; il s'en fit même deux Amis, qui aſſurérent depuis que l'humilité & la douceur de ce ſaint Homme, & le zéle ardent, qu'il avoit témoigné pour leur Salut, avoient eû ſans comparaiſon plus de pouvoir ſur leur cœur, que n'auroient pû avoir les paroles les plus ſévéres, & toutes les menaces des Jugemens de Dieu.

LVI. Il eſt préſervé d'un grand danger.

La Providence parut auſſi veiller à ſa conſervation. Comme il viſitoit lui-même tous les Villages, & toutes les Bourgades les plus pauvres, & les plus inhabitables, il fut un jour obligé de paſſer la nuit dans un Hameau ſi ruiné, qu'il n'y avoit qu'une ſeule Maiſon couverte de Tuiles, aſſez mauvaiſe d'ailleurs; on l'apelloit cependant le Château, parce que les autres habita-

tions du lieu n'étoient que de méchantes Cabanes, bâties de terre & de boue, & couvertes de branches d'Arbres. Les Domestiques de l'Archevêque étoient allé préparer son Logement dans le Château; mais il leur envoya dire qu'il le leur défendoit absolument, & qu'il ne vouloit pas être logé autrement que les autres. Il demeura ferme dans sa résolution; & on fut obligé de l'éxécuter. On entendit pendant la nuit un bruit extraordinaire, dont on ne pût alors découvrir la cause: on trouva le lendemain que ce bruit avoit été causé par la chûte du Château, qui s'étoit renversé de fond en comble. Il est aisé de penser quelles furent les Réfléxions de l'Archevêque, & de ceux de sa Suite sur un tel Evénement.

LVII. Il prêche le Carême à Brague.

De retour à Brague avant le commencement du Carême, il prêcha durant tout ce saint Tems, avec le concours, l'admiration, & l'édification de tout son Peuple. Il cherchoit en même tems le reméde à tous les maux, qu'il avoit connus dans sa Visite. Il considéroit que presque tous ses Diocésains, surtout dans la Campagne, vivoient dans une profonde ignorance, source des crimes les plus honteux; & que l'incapacité, souvent même la mauvaise vie des Pasteurs, étoit l'origine de ces désordres. Voulant donc suppléer par lui-même au besoin de tant d'Ames, qui portoient le nom de Fidéles, sans avoir toujours la Foi, & de Chrétiennes sans connoître JESUS-CHRIST, il composa en Langue vulgaire un petit Catéchisme, où il expliquoit en termes simples, & très-clairs, les premiers Principes de notre Religion. Il mit ce petit Livre entre les mains des Curés. Il y joignit quelques Sermons fort courts sur les principales Fêtes de l'Année; de même que pour tous les Dimanches du Carême & de l'Avent. Il ordonna à tous les Curés de les lire aux Peuples, pour leur apprendre à mener une vie conforme à leur Foi. Dans le même esprit, il fit traduire en Langue vulgaire les Vies des Saints, dont l'Eglise célébre la Fête, & les fit imprimer à Brague à ses dépens.

LVIII. Et pourvoit en même tems, aux besoins de ceux de la Campagne.

LIX. Pieuses, & utiles Fondations.

L'Archevêque fit plus: pour former de jeunes Gens qu'on pût rendre capables de servir l'Eglise, il fit une Fondation d'une Rente considérable, afin que ceux de son Diocèse, qui voudroient étudier, & qui n'avoient pas de bien, pussent être entretenus dans Brague pour leur subsistance, & pour leurs Etudes. Il donna à un Ecclésiastique sage & vertueux, le soin de ces jeunes Gens, & lui ordonna d'examiner encore plus leurs progrès dans la Piété que dans les Lettres. Il avoit déja établi dans son Palais, des Religieux de son Ordre, dont il

connoissoit l'expérience & la capacité, pour instruire ceux qui seroient apellés à la conduite des Ames. Enfin il écrivit au Pere Jacques Lainés, Général des Jésuites, & le pria de lui envoyer au moins douze de ses Religieux, pour prêcher, enseigner, & apprendre le Latin aux Enfans, en attendant qu'on pût achever le Collége, qu'il leur destinoit.

Pendant que notre Archevêque s'occupoit ainsi du soin de son Troupeau, le Diable voulut lui dresser un piége, couvert d'une apparence de discrétion, & de charité. Quelques Amis de Don Barthelemy considérant la pesanteur de sa Charge, & la multiplicité des soins, jointe à l'austérité de sa vie, lui représentérent que le travail alloit à l'excès, & passoit ses forces: qu'étant à Brague il donnoit les jours entiers à entendre, ou à juger les affaires, & la meilleure partie de la nuit à la Priére, & à l'Etude: que lorsqu'il étoit dans la Visite du Diocèse, ses fatigues, & ses travaux redoubloient encore; & que ni dans l'un ni dans l'autre de ces Emplois, il ne se relâchoit en rien de la rigueur de ses Pénitences: qu'un Etat si pénible, l'étoit trop pour pouvoir durer: qu'il devoit considérer que s'il étoit Evêque, il étoit Homme; & que s'il n'aimoit pas sa vie pour lui-même, il la devoit aimer pour son Troupeau, au Salut duquel il l'avoit vouée: qu'ils croyoient donc qu'afin qu'il pût subsister, & satisfaire aux obligations de sa Charge, il étoit tout-à-fait à propos de créer un Evêque Titulaire, qui lui serviroit de Coadjuteur, pour le soulager dans ses grands Travaux: que c'étoit ce qui se pratiquoit d'ordinaire dans les Diocèses d'une grande étendue: que ses Prédécesseurs même l'avoient fait; & qu'il se conserveroit ainsi à leur exemple, pour être en état de servir son Peuple.

LX. Les Amis de l'Archevêque, lui proposent de prendre un Coadjuteur.

L'Archevêque excusa la bonne intention de ceux qui lui parloient ainsi; mais il ne suivit pas leur conseil. Vous voulez, leur dit-il, que je me souvienne que je suis Homme; je vous prie de considérer aussi que je suis Evêque. On n'avertit pas un Général d'Armée qu'il peut être tué, pour le porter à fuir les occasions les plus dangereuses de la Guerre; parce qu'il sçait assez que la qualité même de Général l'expose à la mort. Il n'est pas nécessaire que je vive; mais il est nécessaire que je remplisse mon Ministére. Le Salut de mon Peuple ne dépend pas de ma vie: Dieu est si grand qu'il n'a besoin de personne; il a conservé l'Eglise de Brague plusieurs Siécles avant ma naissance; il la conservera de même après ma mort. Je sçai que l'Eglise me permet de demander un Coadjuteur, non pour fa-

LXI. Ce qu'il refuse de faire.

voriser ma mollesse, & ma négligence; mais lorsqu'une nécessité & une impuissance effective l'éxigeront. Persuadé qu'un travail sans relâche est le partage d'un Evêque, je suis résolu avec la grace de Dieu, de continuer comme j'ai commencé. En vivant de la sorte, je ne dois pas craindre d'avancer mes jours, puisque je n'attends le repos, & la récompense qu'à la mort.

LXII. Charité du saint Archevêque envers les Pauvres.

Il fit ce qu'il avoit promis, au grand contentement des Pauvres, des Malades, des Hôtes, & de tous ceux qui avoient besoin de son assistance. Dans sa premiére Visite, il avoit dressé un Mémoire, sur lequel étoient marqués le nom, l'âge, le sexe, & le différent Etat de toutes les personnes, qu'il avoit connuës dans la nécessité, & il leur fit distribuer à tous des Habits, & les autres choses nécessaires. Il n'avoit pas encore visité la troisiéme partie de son Diocèse, que déja il fournissoit des Habits à quatre cens Pauvres. Il fit une recherche encore plus éxacte de ceux de la Ville de Brague; & prit un soin tout particulier des Veuves, & de toutes les honnêtes Filles, qui n'avoient pas de quoi vivre. Il employa des Ministres fidéles, pour découvrir tous les pauvres gens, que la pudeur portoit à se dérober à sa connoissance; & il les aidoit tous selon leur Etat, & leurs besoins. Aux uns, il faisoit donner toutes les semaines par son Aumonier, une quantité de Blé, de Chair, & de Poisson. A d'autres, il donnoit au commencement de chaque mois une certaine somme d'Argent. Il en faisoit aussi distribuer les Mercredis & les Vendredis, à tous les Pauvres, qui se présentoient à la porte de son Palais; & un Prêtre leur distribuoit alors le pain de la Parole de Dieu, avant que de leur faire l'Aumône.

LXIII. Les Malades.

Outre l'Hôpital Général, que l'Archevêque avoit fondé dès son Entrée à Brague, il établit quelques Infirmeries séparées les unes des autres, pour des Hommes, & pour des Femmes, il les pourvût de toutes les choses nécessaires; & il les visitoit souvent lui-même. Il payoit aussi pour plusieurs pauvres Familles le loyer de leur Maison; & il entretenoit à ses dépens quelques Médecins, chargés de visiter tous les Pauvres de la Ville. Les libéralités du pieux Prélat n'étoient pas moindres, envers les Monastéres tant d'Hommes que de Filles, qui avoient besoin de ce secours.

LXIV. Et les Hôtes.

Comme il étoit très-ordinaire de voir à Brague des Religieux de tous les Ordres, & de pauvres Ecclésiastiques, soit qu'ils vinssent pour des affaires, ou qu'ils ne fissent que passer,

l'Archevêque se tenant offensé qu'ils logeassent dans les Hôtelleries, acheta une Maison près de son Palais, pour en faire un Hospice; & destina une certaine rente pour la dépense des Hôtes, qui y étoient reçus charitablement, & servis avec propreté pendant un certain nombre de jours. On ne recevoit jamais dans cette Maison ni les Séculiers, ni les Malades. S'ils étoient Pauvres, l'Archevêque faisoit pourvoir ailleurs à leurs besoins: & il logeoit dans son Palais les Abbés, les Recteurs, les Curés de tout son Diocèse, & leurs Vicaires, qui venoient traiter avec lui, ou avec son Proviseur, des affaires de leurs Eglises. Cette sage prévoyance fit, que dans la Ville, & dans le Diocèse de Brague, il n'y eût aucune nécessité corporelle, ou spirituelle, qui ne sentit la main secourable de ce saint Pasteur. Il ne faisoit pas seulement des Aumônes de son abondance, comme font les Riches; il en faisoit encore de sa pauvreté, en retranchant quelquefois ce qui lui étoit le plus nécessaire, dans ses Habits, & dans son Lit. Son Histoire en fournit plusieurs Exemples édifians; qui nous obligent de dire de lui, ce qui a été dit d'un grand Saint, qu'il étoit avare pour lui, libéral envers ses Amis, & prodigue envers les Pauvres.

LXV. Il reçoit la Visite de Louis de Grenade.

C'est ce que l'illustre Louis de Grenade, & l'ancien Evêque de saint Tomé, virent avec une incroyable satisfaction, lorsqu'ils vinrent à Brague dans l'Eté de 1560. Cet esprit d'ordre & de régularité, cette charité, & cette générosité Episcopale, dont ils avoient admiré les beaux exemples dans la personne de Don Barthelemy des Martyrs, les remplirent de tant de consolation, qu'ils se retirérent en louant Dieu de tout leur cœur, de l'avoir donné à leur Ordre, pour en être un si grand Ornement; & tenoient en même tems leur Ordre très-heureux, d'avoir donné non-seulement à l'Espagne, mais à toute l'Eglise Catholique, un si grand Evêque. Les seuls Courtisans ambitieux osérent blâmer d'abord les pieux excès de sa Charité, de son Humilité, de sa Pauvreté. Ils lui rendirent justice dans la suite; & à l'exemple du Duc d'Avero, ils se condamnérent de l'avoir condamné.

LXVI Apellé au Concile de Trente.

Il y avoit à peine un an & demi, que notre Archevêque étoit à Brague, lorsqu'il fut apellé au Concile Œcuménique de Trente, par les Lettres Apostoliques du Pape Pie IV. Le zéle de la Religion lui inspira les mêmes sentimens de tendresse pour l'Eglise répandue dans tout le monde, qu'il avoit pour son Diocèse. Comme il voyoit cette Epouse de Jesus-Christ, attaquée dans sa Foi, déchirée par le Schisme, deshonorée

dans ses moeurs, par le déréglement de ses Ministres, & de ses Enfans; & qu'il sçavoit bien qu'on ne pouvoit remédier à tous ses maux, que par un Concile Général, il étoit bien aise d'y pouvoir soutenir par sa voix, & par son Autorité, la foi qu'il eût voulu sceller de son propre sang.

LXVII. Il pourvoit au Gouvernement du Diocèse pendant son absence.

Il s'appliqua d'abord à donner tous les ordres, pour le Gouvernement de son Diocèse durant son absence; afin que n'y ayant que sa seule personne, qui y manquât, toute sa conduite y fut exactement observée. Il établit pour son Vicaire Général, le Pere Jean de Leyra, dont il avoit reconnu par une longue expérience, la sagesse & la piété; & lui associa des personnes, capables de bien répondre à son attente, & de mettre sa conscience en repos.

LXVIII. Se fait accompagner de peu de personnes.

Quant au soin de son Equipage, il étoit en possession de mépriser tout l'éclat extérieur. Il devoit paroître dans le Concile en Archevêque de Brague, qui dispute à celui de Toléde, la qualité de Primat de toute l'Espagne: cependant il voulut arriver à Trente avec la même simplicité, & la même modestie, qui lui étoit ordinaire dans son Diocèse. Il prit pour Compagnon de son Voyage, le Pere Henry de Tavora, qu'il regardoit comme son Fils, & qui fut depuis Archevêque de Goa, Métropole des Indes Orientales. Pour Sécretaire, il choisit un Docteur fort sçavant, & très-pieux. Il y joignit un Aumônier, & quelques autres personnes, dont il ne pouvoit se passer. Après de ferventes priéres, il partit de Brague, le Lundi après le Dimanche de la Passion, le vingt-quatre de Mars 1561.

LXIX. Sa Priére en sortant de son Diocèse.

Lorsqu'il fut arrivé sur les Limites de son Diocèse, le saint Archevêque se mit à genoux, la face tournée du côté de sa Ville, & de son Eglise, & levant les yeux & les mains au Ciel, il fit sa Priére à Dieu, & lui demanda avec une Charité Episcopale, qu'il lui plût conserver son cher Troupeau, & en être lui-même le Pasteur pendant son absence. Il finit cette Priére par les mêmes paroles, que JESUS-CHRIST avoit adressées à son Pere: « Pere Saint, je vous prie pour ceux que vous m'a- » vez donnés, parce qu'ils sont à vous. Conservez-les pour la » gloire de votre nom ». (Jean, XVII, 9.) Puis ayant fait la Bénédiction sur son Diocèse, en demandant à Dieu que lui-même le bénit, il se leva avec une abondance de larmes, qu'il ne pût retenir, & qui en tirérent des yeux de tous ceux qui l'accompagnoient.

LXX. Ordre de son Voyage.

Depuis le Royaume de Castille jusqu'à Trente, il garda toujours cet ordre: avant que d'entrer dans une Ville, où il devoit passer la nuit, s'il sçavoit qu'il y eut quelque Couvent de saint Dominique, il quittoit son train, & cachoit sa Croix; ordonnoit

noit aux siens de se loger tous ensemble dans l'Hôtellerie, qui leur seroit la plus commode, & de l'aller attendre le lendemain à la sortie de la Ville; il leur défendoit surtout de dire à qui que ce fut, qui il étoit. Après cette précaution, il alloit seul avec le Pere Henry de Tavora, se présenter au Couvent de son Ordre. Dans quelques-uns il fut reçu, & traité selon ses désirs, c'est-à-dire, en simple Religieux. Il passoit tous les jours des Théologiens, qui alloient au Concile; nos deux Portugais furent regardés ordinairement comme tels. Quelquefois aussi ils furent reconnus par l'attention des Supérieurs des Maisons, qui demandoient à voir leurs Lettres; ou par quelque autre accident.

LXXI. Ce qui lui arrive à Burgos.

Etant arrivé au Couvent de saint Paul de Burgos, l'Archevêque avoit résolu de s'y arrêter deux jours parmi ses Freres; qui, sans le connoître, le traitoient avec beaucoup de charité. Il dîna avec la Communauté; & au sortir du Réfectoire, tandis qu'il s'entretenoit avec le Prieur, & quelques autres Religieux, dans le Cloître, on entendit frapper avec grand bruit à la porte. C'étoit un Courier, qui demanda d'abord à parler à Monseigneur l'Archevêque de Brague, assurant qu'il étoit arrivé à Burgos, & qu'il devoit être dans le Couvent. Le Portier ayant repondu qu'il n'y avoit aucun Etranger, sinon deux Religieux Portugais, le Courier n'en demande pas davantage; mais entrant brusquement dans le Cloître, reconnoit d'abord l'Archevêque, lui fait une profonde révérence, & en lui mettant une Lettre entre les mains, il lui dit: Monseigneur, voila une Lettre du Roy, qui m'a envoyé en toute diligence, pour la donner à Votre Grandeur, avec ordre de lui en rapporter au plutôt la Réponse.

L'Archevêque, aussi surpris que mortifié, prit la Lettre de la main du Courier, en lui disant: Mon Ami, de quoi vous êtes-vous avisé, de venir chercher parmi ces bons Religieux l'Archevêque de Brague? cet Homme, ajoûta-t-il, est venu ici pour m'assassiner avec son compliment: je commençois à goûter la vie, & il me l'ôte. Le Prieur, & toute sa Communauté témoignérent au contraire beaucoup de joye, de ce que la Providence leur avoit fourni cette occasion, pour connoître le Trésor qu'ils possédoient sans le sçavoir. Le Roy de Portugal écrivoit au Prélat, pour lui recommander de maintenir dans le Concile sa qualité de Primat de toute l'Espagne, comme ayant été de tout tems propre à l'Eglise de Brague, & glorieuse à son Royaume. L'Archevêque répondit comme il devoit à

LXXII. Le Roy de Portugal lui écrit, pour lui recommander de soutenir sa Dignité de Primat de toute l'Espagne.

son Souverain ; & partit aussitôt de Burgos, croyant qu'il étoit devenu Etranger à ses Freres, depuis qu'ils ne le traitoient plus qu'avec les respects dûs à son Rang, & à sa réputation.

LXXIII. Il entre dans la Ville de Trente, sans être connu.

En approchant de Trente, il s'informa s'il pourroit se retirer dans le Couvent de son Ordre ; & ayant appris qu'il y étoit déja arrivé un grand nombre de Théologiens, envoyés pour le Concile, il fit avancer ses Gens, qui devoient s'arrêter à la premiére Hôtellerie, & lui chercher une Maison pour son Logement. Sur le soir il entra dans la Ville, accompagné du seul Pere Henry de Tavora. Le Prélat s'étoit flaté que son Arrivée seroit fort secrette ; mais avant la nuit, lorsqu'il commençoit à prendre un peu de repos, il fut visité de deux Evêques de son Ordre, qui lui firent tous deux de grandes instances pour l'amener loger chacun chez soi. L'un étoit Gilles Foscharari, Evêque de Modéne, & l'autre Jérôme Trevisani noble Vénitien, Evêque de Vérone. Le premier apellé communément *le Pere des Pauvres*, à cause de sa grande charité, obtint la préférence ; mais ce ne fut que pour une nuit ; l'Archevêque alla loger le lendemain dans la Maison qui lui avoit été preparée.

LXXIV. Reçoit la Visite de deux Evêques de son Ordre.

LXXV. Les Cardinaux Légats lui font beaucoup d'honnêtetés ; & le Pape lui écrit.

Les Cardinaux Légats reçurent sa Visite, avec de grands témoignages d'affection ; & l'assurérent chacun en particulier, qu'ils ne pouvoient mander une meilleure nouvelle au Pape, que celle de son arrivée. Sa Sainteté lui écrivit peu de jours après, pour le féliciter de ce qu'il avoit entrepris, & achevé si promptement un si long Voyage. C'étoit en effet le premier Evêque d'Espagne, qui fut venu au Concile, sous Pie IV. Notre Archevêque ayant reçu la Visite de tous les Prélats, qui se trouvoient à Trente, & satisfait à ces premiéres civilités, il ne pensa qu'à se donner tout entier aux affaires importantes, pour lesquelles il étoit venu. Attendant l'Arrivée des Evêques de France, d'Espagne, & d'Allemagne, pour l'Ouverture du Concile, il mit tous ses momens à profit dans une espéce de Retraite, se tenant toujours uni à Dieu, par les Exercices du Jeûne, de la Méditation, & de la Priére ; & joignant à ces saintes Pratiques, la lecture des Conciles, ou des Peres, qui avoient le plus de rapport à ce qui devoit être proposé dans le Synode, pour régler la Foi, & la Discipline de toute l'Eglise.

LXXVI. Saintes occupations, attendant l'Ouverture du Concile.

LXXVII. Témoignage du P. Henry de Tavora.

Nous ne sçaurions mieux représenter cette conduite si édifiante de notre Prélat, que par les propres paroles du Pere Henry de Tavora, qui étoit le Compagnon de sa pieté, & de ses Etudes ; c'est à un Pere de la Compagnie de JESUS, qu'il

écrivoit en ces termes : « Quant à Monseigneur l'Arche- « vêque, je puis vous dire qu'il croît tous les jours en Lu- « miére, & en Sainteté. Je pense qu'il n'a jamais si bien em- « ployé son tems ; & s'il retourne en Portugal, comme je l'es- « pére de la miséricorde de Dieu, il y reviendra chargé de « Richesses, & d'une plénitude de Graces, pour lui-même, « & pour tout son Peuple. Il s'est acquis en cette Ville la « liberté, d'être aussi seul, & aussi retiré qu'il veut. Et pour « moi, je crois que s'il lui étoit possible, il ne quitteroit jamais « cette maniére de vie, dans laquelle il trouve la paix de son « Ame, & les délices de son cœur. Il est ici dans une réputa- « tion toute extraordinaire. Les Evêques l'admirent; les Pau- « vres le recherchent ; & il n'en est pas moins ici le Pere qu'il « l'étoit à Brague. Mais j'ai peur que relevant trop ce Prélat, « parce que je sçai qu'il est tout à Dieu, je ne considére pas « assez que je suis à lui. Je crois néanmoins que ces louanges « vous seront d'autant moins suspectes, qu'elles ne vous sont « nullement nécessaires, pour l'estimer autant que je fais: car « il a trop de témoins de sa vertu, & de sa charité à Brague, « pour en désirer du lieu où je suis. De Trente, le troisiéme « Novembre 1561 ».

LXXVIII. Le Pape permet d'abord à D. Barthelemy, de précéder tous les Archevêques.

Quoique les Evêques qui étoient à Trente ne s'assemblassent pas encore, pour former le Concile, parce qu'ils étoient en trop petit nombre, ils se trouvoient néanmoins souvent ensemble à l'Eglise, pour des Priéres publiques. Il fut donc nécessaire de régler leur Rang, & leur Séance. L'Archevêque de Brague ne pouvoit soutenir la qualité de Primat d'Espagne, qu'en précédant tous les Archevêques ; & les plus Anciens avoient peine de lui céder ; il fallut écrire au Pape, qui confirma la prétention du saint Prélat, & ordonna au plus ancien Archevêque d'aller après lui. Don Barthelemy ne manqua pas de faire sçavoir cette nouvelle au Roy de Portugal. Mais quelques Evêques d'Espagne étant venus depuis au Concile, ils parlérent & agirent très-fortement, en faveur de l'Archevêque de Toléde, à qui ils prétendoient que la Primatie de toute l'Espagne ne pouvoit être disputée. Les Légats ne pouvant terminer ce différend, en renvoyérent la décision au S. Siége. Le Pape expédia donc un Bref le trente-uniéme de Décembre 1561, par lequel il ordonnoit, *Que pour ôter tout sujet de contestation entre les Prélats, sur la Préséance, les Patriarches précéderoient les Archevêques, & ces Archevêques les Evêques: qu'en ceci on n'auroit nul égard à la Dignité des Eglises Prima-*

LXXIX. Il ordonne ensuite, que tous prendroient leur Rang, selon leur Promotion.

tiales, soit qu'elles le fussent véritablement, ou qu'elles prétendissent l'être; mais seulement au tems de la Promotion de chaque Prélat.

LXXX. L'Archevêque de Brague, demande l'éclaircissement de ce Bref.

Comme cette Décision, qui fut luë dans l'Assemblée des Evêques, paroissoit préjudiciable aux Eglises Primatiales, notre Archevêque crut qu'il en devoit demander l'éclaircissement, & dit aux Cardinaux Légats: qu'il étoit important de ne commencer pas une si sainte Assemblée, par le violement des Droits des premiéres Eglises du monde: qu'il les supplioit donc d'expliquer l'intention qu'avoit eû le Pape dans ce Bref; que le zéle si louable qui l'avoit porté à convoquer le Concile, lui faisoit croire que la conservation de la Dignité légitime de chaque Evêque, ne lui étoit pas moins chere, que celle de la sienne propre; & que Sa Sainteté étoit sans doute dans la même disposition, où se trouvoit le Pape saint Grégoire, lorsqu'il disoit: *Ma gloire, est la gloire de l'Eglise Universelle; mon honneur est la conservation de l'honneur, & du Rang qui est dû à chaque Evêque.*

Il ajoûta que s'il s'agissoit de sa Personne, ou d'un intérêt particulier, il étoit prêt de céder à tout le monde: mais que s'agissant de la Prééminence de l'Eglise, qui lui avoit été confiée, il étoit obligé par les Régles de Dieu, & par les Exemples des Saints en de pareilles rencontres, de lui conserver un Droit, dont il étoit Dépositaire, & de le laisser à ses Successeurs, comme ses Prédécesseurs le lui avoient laissé.

LXXXI. Il est satisfait par les Légats, & par le Pape même.

L'Archevêque représenta ces raisons avec une grande fermeté, accompagnée d'une retenue sage & modeste, qui donna encore une nouvelle force à son Discours. Les Légats répondirent que le Pape n'avoit point voulu blesser par son Bref le droit de personne, ni dans la propriété, ni dans la possession; & que tout Primat, soit qu'il le fut véritablement, soit qu'il prétendit l'être, demeureroit après le Concile dans le même état, & dans tous les mêmes avantages, où il avoit été auparavant. Ils ajoûtérent qu'ils lui alloient donner cette Déclaration par écrit. Le Pape lui écrivit aussi pour lui confirmer la même Déclaration. L'Archevêque ainsi satisfait, assura les Légats, qu'après avoir mis à couvert les Droits de son Eglise, qu'il ne lui étoit pas permis de négliger, il ne souhaitoit rien tant que de contribuer à tout ce qui pourroit entretenir la Paix dans le Concile, en prévenant tous les sujets de Disputes, & de Différends, qui pourroient naître entre les Evêques.

LXXXII. Ouverture du Concile.

Le dix-huit Janvier 1562, le Saint Concile, après une in-

terruption de dix années, tint sa premiére Séance sous le Pape Pie IV, c'étoit la dix-septiéme depuis son commencement sous le Pontificat de Paul III. Dans la Séance suivante, on ordonna, qu'on condamneroit les méchans Livres, répandus dans toute la Chrétienté : l'Archevêque de Brague fut un des Peres, choisis pour lire, & examiner avec soin ces sortes de Livres, dont on devoit faire ensuite le rapport au Concile.

LXXXIII. L'Archevêque souhaite qu'on traite d'abord de la Réformation du Clergé.

Lorsqu'on commença depuis à délibérer sur les matiéres, qui paroissoient les plus importantes, pour être traitées d'abord dans le Concile, l'Archevêque de Brague souhaita qu'on commençât par traiter de la Réformation du Clergé : car, disoit-il, nous ne pouvons mieux soutenir la Dignité de ce Concile, qu'en nous proposant les mêmes choses, que se sont proposé d'abord ceux qui l'ont si heureusement, & si saintement commencé. Or il est certain que leur fin principale a été de purger l'Eglise de la corruption effroyable, qui deshonore la pureté de ses mœurs ; parce qu'on n'ignoroit pas, que les nouvelles Hérésies étoient nées principalement des desordres, & des abus. Il fut donc conclu qu'on traiteroit en même tems de la Foi, & des Mœurs ; & qu'on commenceroit par la Réformation du Clergé. Quelques jours après, on proposa si les Personnes des Cardinaux devoient être comprises dans cette Réformation ; & bien des Prélats dirent avec la civilité & le respect, qu'ils croyoient devoir à cette éminente Dignité, *Que les Illustrissimes, & Révérendissimes Cardinaux, n'avoient pas besoin d'être réformés.*

LXXXIV. Et qu'on commence par celle des Cardinaux.

Le Rang de notre Archevêque étant venu, il parla de cette sorte : Je crois que les Prélats qui ont opiné devant moi, ont tous déclaré que l'Ordre des Cardinaux n'a pas besoin d'être réformé, à cause du respect qu'ils leur portent. Je déclare au contraire, que c'est ce même respect qui me porte à soutenir maintenant que les très-illustres Cardinaux, ont besoin d'une très-illustre Réforme : *Illustrissimi Cardinales indigent, ut mihi quidem videtur, illustrissimâ Reformatione.* Car il me semble que la vénération, dont je les honore, seroit plus Humaine que Divine, & plus en apparence qu'en vérité, si je ne souhaitois que leur conduite fut aussi pure, que leur Dignité est éminente. Comme ils sont des Fontaines, dont les autres doivent boire, ils doivent d'autant plus prendre garde, qu'il n'en sorte que des eaux très-pures ; & la premiére chose, que je souhaiterois qu'ils daignassent changer eux-mêmes, c'est la maniére dont ils traitent aujourd'hui les Evêques.

Il ajoûta plusieurs excellentes Réflexions ; & il le fit avec une fermeté si Episcopale, que l'admiration de son zele étouffa d'abord dans tous les esprits, les pensées qui autoient pû faire prendre cette action pour une liberté excessive. Sa conduite toujours égale, & toujours sainte persuada tout le monde, qu'il n'avoit été poussé à cela ni par ambition, ni par passion, ni par caprice ; & que la fin unique de toutes ses actions, étoit de suivre l'esprit de Dieu, de servir l'Eglise, & de satisfaire aux devoirs de sa Charge. Tous les Evêques l'admirérent ; & les Cardinaux même, qui paroissoient les plus interessés dans cette affaire, écoutérent son avis sans la moindre marque de mécontentement, ou d'émotion : ils lui témoignérent toujours depuis la même estime, la même confiance, & la même affection qu'auparavant.

LXXXV. Sa générosité est révérée de tout le monde.

LXXXVI. De la Résidence.

Ce ne fut là qu'une de ces fréquentes occasions, où on pût remarquer qu'un Evêque qui est tout à Dieu, & à son Eglise, est d'autant plus magnanime qu'il est plus humble. Cela parut avec un nouvel éclat, quand il fut question de la Résidence. On en avoit déja traité sous le Pape Paul III, mais comme ce point étoit très-important, il paroissoit nécessaire de le traiter de nouveau, & d'ajoûter quelques éclaircissemens à ce qui en avoit été ordonné. Les Peres cependant se trouvérent partagés sur ce sujet ; les uns désiroient qu'on n'en parlât plus ; & ils avoient leurs raisons. Notre Archevêque, suivi de soixante-huit Evêques, Espagnols, Italiens, ou François, opina au contraire qu'il falloit traiter cette Question : il en représenta si fortement la nécessité & l'importance, que le Cardinal de Mantoue se tournant vers lui, le pria de trouver bon qu'on différât d'en parler, jusqu'à ce qu'on traitât du Sacrement de l'Ordre, qui étoit le lieu le plus propre pour agiter cette Matiére. La proposition étoit juste ; tous en demeurérent satisfaits.

LXXXVII. Don Barthelemy demande qu'on en traite de nouveau.

LXXXVIII. Il porte le Pere Soto, à en écrire au Pape.

Mais pour ne rien omettre de ce qui regardoit les intérêts de Dieu, l'Archevêque de Brague, sçachant que le célébre Pierre de Soto, Dominicain, Théologien du Pape, & fort estimé dans le Concile, étoit du même sentiment que lui touchant l'obligation de la Résidence, alla le trouver dans sa Cellule, où il étoit dangereusement malade ; & lui représenta qu'il étoit obligé en conscience d'employer ses derniers momens au bien de tous les Fidéles, en écrivant pour ce sujet à Sa Sainteté. Il ajoûta que cette action étoit digne de sa Vertu, & qu'elle méritoit d'être le Couronnement de sa Vie. Pierre

de Soto suivit cet avis, & écrivit au Pape, la Lettre que nous avons rapportée dans son Histoire (*).

(*) Voyez ci-dessus pag. 227.

Après qu'on eût traité pendant plusieurs jours de différentes Matiéres, on proposa enfin celle du Sacrement de l'Ordre; mais on ne parloit pas encore de ce qui regardoit la Résidence; & personne n'osoit en faire la proposition. Don Barthelemy remarquoit tout ceci; & comme dans les affaires qui regardoient la gloire de Dieu, l'honneur de l'Eglise, & le Salut des Ames, il n'avoit jamais égard aux considérations humaines, il s'en alla trouver les Cardinaux Légats dans leurs Palais, accompagné de l'Archevêque de Grenade, & de l'Evêque de Ségovie. Il leur représenta en des termes respectueux, mais pleins de liberté & de force, qu'il étoit du bien public de terminer enfin l'affaire de la Résidence; & qu'il le croyoit bien éloignés de vouloir suspendre plus long-tems l'attente de tant de Prélats, & celle de toute l'Eglise. Les Légats, persuadés de la justice de sa demande, lui promirent qu'ils ne manqueroient pas de faire ce qu'il désiroit, à la premiére Assemblée.

LXXXIX. Il parle avec force aux Légats.

Le lendemain ils proposérent en effet cette Matiére; mais en même tems ils représentérent beaucoup de difficultés, & d'affaires très-pressantes, qui empêchoient d'en traiter pour lors. Ce point ayant été mis en délibération, le parti de l'Archevêque se trouva le plus foible, & il fut résolu de remettre l'affaire à près de trois mois. Le Prélat connut sans peine, que puisqu'on différoit ainsi une affaire déja différée, on ne pensoit pas sérieusement à y revenir. C'est pourquoi entrant dans une indignation de zéle & de charité, il expliqua son sentiment en ces termes:

XC. Qui proposent la Question, pour la faire différer.

Il y a sans doute beaucoup de choses à traiter dans le Concile; mais il n'y en a point certainement de plus importante que celle de la Résidence; & puisqu'on la remise plusieurs mois, il est plus juste de différer les autres, que de leur donner le tems qui a été réservé à celle-ci. Nous sommes assemblés au nom, & pour le bien de toute la Chrétienté; & nous vous portons la parole pour toutes les Eglises du monde: elles se plaignent d'être destituées de la présence de leurs Epoux; dont plusieurs les traitent plutôt comme des Voleurs, qui ne les voyent qu'en passant, pour prendre leur bien, que comme des Peres & des Pasteurs, qui doivent demeurer avec elles, pour les nourrir, les conduire, les défendre, & les consoler. C'est là le plus grand de tous les maux, & la source de tous les au-

XCI. Discours de Don Barthelemy.

tres : & s'il m'est permis de dire avec liberté ce que je ne dis qu'avec douleur, je ne sçache qu'un mal encore plus grand que celui-là ; c'est que nous-mêmes, assemblés ici de la part de Dieu, pour remédier à un si grand désordre, travaillions au contraire à le déguiser, ou à le couvrir (ce qu'à Dieu ne plaise) & qu'au lieu de le détruire par nos Décisions, nous l'autorisions par notre silence. Le sang des Ames abandonnées dans l'absence de leurs Pasteurs crie vengeance contre le Ciel. Nous boucherons-nous les Oreilles pour n'entendre point ces cris ? Nous sommes ici comme sur un lieu élevé, exposés à la vûe de Dieu, de tous les Enfans de l'Eglise, & de tous les Hérétiques, ses Ennemis. Tout ce que nous ferons sera vû de tous, & jugé de tous. Si la considération de notre Charge, & de notre Caractére ne suffit pas, pour nous porter à soutenir les espérances avantageuses, qu'on a justement conçues de cette Assemblée ; craignons au moins les menaces de Dieu, qui déclare qu'il jugera les Juges dans toute la sévérité de sa Justice. Craignons les larmes, & les gémissemens des Ames désolées & sans secours ; larmes & gémissemens qui montent jusqu'au Trône de Dieu. Craignons enfin d'armer contre l'Eglise, les Langues empoisonnées de ses Ennemis : si nous leur donnons sujet de se mocquer de cette Réformation, que nous devions apporter à la Chrétienté, le Seigneur ne nous fera-t-il pas le même reproche, qu'il faisoit aux Juifs, quand il leur disoit par la bouche de son Prophête : *Vous êtes cause que mon Nom est deshonoré parmi les Gentils ?* Isa. LII, 5.

XCII. Son avis est suivi.

Le saint Archevêque ayant prononcé ces paroles d'une maniére à faire connoître que son cœur parloit encore plus que sa bouche ; son Discours soutenu de la vigueur de son zéle, & de la réputation de sa Vertu, fit une telle impression sur l'esprit de ceux-même, qui étoient résolus de trainer cette affaire en longueur ; que cinquante-huit Evêques quittérent tout d'un coup leur premier avis, pour passer au sien ; tous les autres se rendirent : & il fut arrêté que sans différer plus long-tems, la Question de la Résidence seroit agitée à la même heure. Les plus anciens des Peres dirent leur sentiment ; & l'Archevêque de Brague s'expliqua ainsi à son tour :

XCIII. Sages & judicieuses Réfléxions.

Plusieurs des Prélats, que nous venons d'entendre, ont cité fort à propos bien des Passages des Conciles, & des SS. Peres, particuliérement de saint Thomas, qui font voir que la Résidence des Pasteurs est indispensable, & de Droit Divin. Qu'il me soit permis d'ajouter que nous nous devons estimer bien malheureux

malheureux d'être obligés d'opiner sur cette affaire, comme si elle pouvoit être douteuse. A quoi l'Eglise est-elle donc réduite, si ceux que Dieu lui a donnés pour sa protection, & sa garde, mettent même en doute s'ils sont obligés de demeurer avec elle? Nous ne pourrions pas souffrir qu'on doutât seulement si un Serviteur fidéle doit être auprès des Enfans, dont son Maître lui a donné le soin; ou un Berger auprès de son Troupeau; ou une Mere auprès de son Fils qu'elle nourrit: & nous douterons si Dieu, qui nous a chargés du soin de ses Enfans, dont nous sommes en même tems les Pasteurs, les Peres, & les Meres, selon saint Paul, nous oblige indispensablement à demeurer auprès d'eux?... Douterons-nous si nous sommes obligés de demeurer avec ceux, pour qui nous sommes obligés d'être prêts de mourir à tout moment? Nous disputons si notre présence leur est dûë, & cependant nous ne pouvons pas désavouer, que notre vie ne soit plus à eux qu'à nous-mêmes.

Ayant appuyé ses raisonnemens sur quelques Textes de l'Ecriture, & des SS. Docteurs, saint Ambroise, saint Augustin, & saint Bernard, il conclut en disant, déclarons donc nettement que la Résidence est de Droit Divin, & qu'elle est indispensable. Essuyons les larmes de l'Eglise notre mere, qui voit de tous côtés ses Enfans abandonnés de leurs Peres. Arrêtons enfin un désordre si effroyable, qui est la cause d'une infinité d'autres; de peur que si nous le dissimulons encore, lorsque Dieu le regarde dans sa colére, que tous les Gens de Bien en gémissent, & que les Hérétiques en triomphent, on ne dise de l'Eglise que sa playe est vraiment incurable & désespérée, puisqu'elle ne peut souffrir ni ses maux, ni les remédes.

Ce Discours fut écouté avec grande attention; plusieurs Evêques, qui opinérent ensuite parlérent en conformité; & la délibération achevée, le Concile députa quelques Cardinaux, plusieurs Archevêques, & Evêques, pour former le Décret. Notre Prélat fut de ce nombre; & les Légats le chargérent de tout le poid de cette affaire, comme étant celui, qui y avoit eû plus de part que tous les autres. Le Décret fut publié comme nous le voyons aujourd'hui dans la vingt-troisiéme Session du Concile. L'Archevêque de Brague n'ayant pû obtenir, que le Concile déclarât en termes formels, que la Résidence des Pasteurs étoit de Droit Divin, il fit pour tout le reste ce qui se pouvoit faire de plus fort, pour les obliger à résider, & fut considéré de tous les Peres du Concile, comme celui, qui, par son zele, son Eloquence, & sa fermeté, avoit été cause que

XCIV. Ordonnance du Concile, sur cette Matiére.

cette affaire fut mise d'abord en délibération, & ensuite terminée, en la maniére la plus avantageuse qu'il lui fut possible, pour le bien de l'Eglise.

XCV. L'Archevêque propose d'avertir les Princes, de quelle maniére ils doivent nommer aux Evêchés.

Dans une autre Session, Don Barthelemy des Martyrs exhorta les Peres à faire ce qui pouvoit dépendre d'eux, pour procurer de bons Prelats aux Eglises. L'Election Canonique, dit-il, qui se faisoit par le Clergé & le Peuple, selon l'Ordre primitif de l'Eglise, ayant été changée en celle que font aujourd'hui les Souverains, en vain nous parlerions en détail de la maniére, dont cette Election se doit faire. Mais il me semble que le zéle des Ames, & la charité que nous devons avoir pour le salut des Rois, & de tous les Princes Chrétiens, nous obligent à leur représenter l'extrême péril, où ils sont toutes les fois qu'ils ont à donner un Prélat à l'Eglise, & un Pasteur à toutes les Ames d'un Diocèse. Le Concile forma à cette occasion, un Décret qui est le premier de la vingt - quatriéme Session, touchant la Réformation.

XCVI. Il veut qu'on fasse un Décret touchant la modestie, & la vie éxemplaire des Evêques.

La profonde vénération qu'avoit notre Prélat pour la Dignité Episcopale, lui fit souhaiter que les Peres du Concile condamnassent avec une charitable sévérité, tout ce qui pouvoit deshonorer un Ordre si saint; en qui la moindre tache seroit scandaleuse, & dont la pureté est le principe de celle de tous les autres. Après avoir fait une Harangue très-sçavante, & très forte contre l'Ambition, l'Avarice, le Faste, & le Luxe de quelques Prélats; & avoir cité les paroles de S. Grégoire le Grand, & de S. Bernard, touchant les Fonctions & les devoirs des Evêques, il dit: je n'ai rien à ajoûter à l'Autorité, & aux expressions si vives & si fortes de ces deux grands Saints. S'ils vivoient aujourd'hui, qui d'entre nous ne se tiendroit heureux de les pouvoir suivre? Suivons-les donc en éxécutant ce qu'ils ordonnent, & en réformant ces désordres qu'ils détestent: car ils ne diroient sans doute que ce qu'ils ont dit; & puisque le Saint-Esprit qui les a animés, & qui a parlé par leur bouche, ne meurt point, & qu'il est toujours le même; nous devons croire que si nous lui sommes fidéles dans cette sainte Assemblée, il nous inspirera encore les mêmes sentimens, qu'il leur a inspirés, & qui doivent être l'esprit & la régle de l'Eglise dans tous les Siécles Suivant cet avis si sage, & si important, le Concile forma son Décret touchant la modestie, & la Vie éxemplaire des Evêques.

XCVII. On se conforme à son sentiment.

XCVIII. On renouvelle

On fit aussi, à la priére de notre Archevêque, de sages Réglemens pour le second Ordre, on renouvella tous les anciens

Canons, touchant la Vie & les Mœurs des Clercs ; & l'on chercha les moyens d'exterminer un abus pernicieux touchant la maniére de conférer les Bénéfices : car ceux qui conféroient les Cures, les donnoient indifféremment à toute sorte de Ministres, sans éxaminer ni leur vertu, ni leur capacité ; & sans considérer autre chose sinon qu'ils pouvoient, & qu'ils vouloient les leur donner. L'Archevêque parlant un jour sur ce sujet, avec son zéle ordinaire, finit son Discours par ces paroles : Que sert à l'Eglise de faire d'excellentes Régles dans le Concile, si après cela on ne les observe pas ? Quand un Evêque seroit aujourd'hui aussi Saint que saint Martin, & aussi ferme que saint Ambroise, de quoi lui serviroit sa charité & son zéle, s'il se trouvoit obligé de donner à ses Brebis un Voleur, au lieu d'un Pasteur, parce qu'un homme tout du monde l'auroit nommé à cette Charge, & qu'on lui en auroit donné des Provisions à Rome ? Qui pourra entendre sans douleur & sans horreur cette parole scandaleuse, « que le Pape est le Seigneur, & non le Dispensateur des Bénéfices ; & qu'il les peut donner comme il lui plait, & à qui il lui plait » ?

Les anciens Canons, touchant la Vie & les Mœurs des Clercs.

Cette proposition n'est-elle pas aussi pernicieuse aux Ames, qu'elle est fausse en elle-même ? Et qui osera entreprendre de la soutenir, s'il n'est assez hardi pour prétendre qu'il importe peu que les Ames se sauvent, ou qu'elles se damnent ? N'est-il pas certain que si l'on demandoit à un homme, lequel il voudroit choisir de deux Médecins, dont l'un seroit fort habile, & l'autre très-ignorant, il se mocqueroit de cette Demande ? Quant à moi, je déclare devant Dieu, & devant toute l'Eglise, que si l'on ne remédie à ces abus qui causent tant de désordres, je n'ose, ni ne puis plus gouverner mon Diocèse ; & que je serai contraint d'aller chercher une Solitude, pour ne point voir mourir l'Enfant de soif, comme disoit autrefois Agar de son Fils Ismael ; & pour n'être pas encore témoin d'un malheur semblable à celui, qui s'est passé depuis peu devant mes yeux. Durant la Vacance du Saint Siége, ayant pourvû d'un digne Pasteur, l'une des Eglises de mon Diocèse, où il y a grand nombre d'Ames, un Loup ravissant (car je puis l'apeller ainsi) sçut que la Nomination de ce Bénéfice appartenoit à Messieurs du Conclave. Il prit aussi-tôt la Poste pour aller à Rome. Il employa toute sortes de moyens, pour obtenir cette Cure : il l'obtint enfin ; & vint s'emparer du Troupeau de JESUS-CHRIST, où il a fait un tel ravage, que j'en pleure, & en gémis encore tous les jours. Et qu'on ne me dise pas que la

XCIX. Le saint Prélat parle très-fortement contre certains abus.

Genese, XXI, 16.

splendeur de la Cour Romaine s'affoibliroit, si elle perdoit un tel Empire sur les Bénéfices. Je soutiens au contraire que son Autorité s'augmenteroit de beaucoup; & que le Spirituel, & le Temporel recevroient un nouvel accroissement: car si les Eglises Paroissiales étoient pourvûës de dignes Pasteurs, les Fidéles persévéreroient avec plus de fermeté dans l'obéïssance du Saint Siége, & ils seroient bien moins susceptibles de l'Erreur, & de l'Hérésie. Le meilleur moyen pour cela, seroit d'obliger les Evêques, & tous ceux qui ont droit de conférer des Bénéfices à charge d'Ames, de ne les donner qu'à des Sujets, qui, après un Examen très-éxact, en seroient jugés les plus dignes: comme il se pratique encore dans les Diocèses de Burgos, & de Palence.

C. Ordonnance du Pape.

Les Légats jugérent à propos de renvoyer la Décision de cette affaire au Saint Siége, notre Archevêque écrivit à Rome, & on en reçut quelque tems après la Réponse, selon laquelle Sa Sainteté avoit ordonné, que la Provision du Pape ne seroit valable, qu'entant que celui, qui auroit été pourvû d'un Bénéfice, seroit approuvé de l'Ordinaire. Le Concile ordonna en même tems, que l'on ne conféreroit désormais les Cures que par Concours, c'est-à-dire en choisissant entre plusieurs, qui se seroient présentés, celui qui auroit paru le plus habile; si on avoit d'ailleurs de bons témoignages de sa probité, & de ses mœurs. C'est tout ce que l'on pût faire alors pour empêcher que les Cures ne fussent données à des Ignorans, tout-à-fait incapables de servir les Ames.

CI. Et du Concile.

Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail de ce que le saint Archevêque de Brague fit dans le Concile de Trente: on pourroit en faire un juste Volume. Nous devons nous souvenir que nous abrégeons; & que notre dessein est de laisser au Lecteur à conjecturer bien des choses, que nous ne disons pas; mais qui suivent nécessairement de ce que nous disons. On comprend sans peine, que dans une Assemblée si sainte, où il y avoit un grand nombre d'Evêques, surtout des Royaumes d'Espagne, très-unis ensemble, & très-zélés pour la Réformation de l'Eglise, un Prélat si sage, si éclairé, si ferme, qui proposoit souvent de lui-même, & soutenoit avec tant de lumiére les meilleurs avis, ne pouvoit être que dans une estime, & une vénération générale. Il étoit visité, & consulté des Evêques; qui, comme lui, cherchoient sincérement les intérêts de JESUS-CHRIST, ou à qui l'admiration de sa Vertu avoit fait naître le désir de l'imiter. Lorsqu'il en voyoit de foibles,

CII. Réputation du saint Prélat, parmi les Peres de Trente.

dont le cœur partageant ses affections entre Dieu & le monde, demeuroit comme en suspens dans la diversité de ces mouvemens, il leur parloit avec tant de force, les conjuroit en même tems avec tant de tendresse, d'avoir plus d'égard aux promesses, & aux menaces de Dieu, qu'à celles du monde; qu'il en a gagné plusieurs, qui sont demeurés depuis immuablement attachés à toutes les obligations de leur Charge. Aussi les Prélats du Concile avoient-il coutume de dire de lui : *Que l'Ecole de l'Archevêque de Brague, étoit la premiére Ecole de l'Univers.*

On peut voir dans son Histoire écrite plus au long; & dans celle du Concile de Trente, bien des Faits, que nous omettons ici. Comme nous avons omis, ou bien abrégé plusieurs Discours, que le saint Prélat prononça dans l'Assemblée des Peres; nous nous dispensons aussi de raporter les différentes Lettres, qu'il écrivit de Trente, à son Vicaire Général. Quoique son esprit parut toujours occupé des besoins de l'Eglise Universelle, néanmoins lorsque ces importantes affaires lui donnoient quelque relâche, il jettoit aussi-tôt les yeux sur le Troupeau, que Dieu lui avoit confié, & qu'il aimoit véritablement en Pere. Aussi étoit-ce toujours la Charité Pastorale, qui lui mettoit la plume à la main. « Je vous conjure (disoit-il à son Vicaire Général, dans la premiére de ses Lettres) je vous conjure d'avoir un extrême soin des Pauvres, & encore plus grand s'il se peut que celui que je vous ai recommandé en partant: car j'avoue que l'amour de cette vertu s'est beaucoup accrû en moi, par l'éxemple du saint Evêque de Modéne, qui est l'ornement de notre Ordre... Je vous conjure de nouveau de n'être pas seulement libéral, mais magnifique, & si je l'ose dire, saintement prodigue envers les Pauvres. Faites-moi sçavoir combien vous aurez pourvû de pauvres Filles Orphelines: qu'on ne leur rabatte rien de la somme que je leur ai destinée ».

CIII. L'amour de son Troupeau, lui fait écrire plusieurs Lettres.

Le Cardinal Charles de Lorraine, arrivé à Trente avec les Evêques de France, avoit raporté que tout le Royaume étoit alors réduit dans un état déplorable; & qu'on n'y voyoit plus que Troubles, que Divisions, que Rapines, que Meurtres, que Sacriléges, & tout ce que peut produire l'impiété de l'Hérésie, armée de la fureur, & de la rage d'une Guerre plus que Civile. Comme notre Archevêque brûloit de zéle pour cette Eglise affligée, il craignoit aussi que le mal, par une funeste Contagion, ne se communiquât peut-être à la sienne. Ce fut le sujet de sa seconde Lettre au Pere Jean de Leyra. Après lui

CIV. Etat, où l'Hérésie de Calvin avoit réduit la France.

avoit raporté avec une vive douleur, ce que les Evêques François racontoient des fureurs du Calvinisme dans nos Provinces, il ajoûtoit:

CV. Allarmes de l'Archevêque de Brague.

« Cette Héréfie s'accroit de telle sorte, qu'il semble qu'elle » s'allume encore davantage par les efforts, qu'on fait pour » l'éteindre: & je vous avoue, mon Pere, que j'ai une crainte » extrême, que cet embrasement, étant aussi grand qu'il est, » il n'en vole quelque étincele jusqu'à Brague. Je suis persuadé » par la connoissance que j'ai du Siécle, & par l'expérience » des choses, que je vois ici de mes propres yeux, que tout » Chrétien qui vit selon les maximes du monde, & dans l'oubli de son salut, n'est pas moins susceptible de cette Héréfie » si contagieuse, que le bois le plus sec l'est du feu, parce qu'il » y trouve une porte ouverte à la licence, & au libertinage... » C'est pourquoi je vous conjure, de vous armer d'une nou» velle force, & d'un nouveau zéle, pour arrêter le cours de » tous les déréglemens, & de tous les vices dans le Diocèse de » Brague. Arrachez ces mauvaises semences du cœur des hom» mes, pour empêcher qu'elles ne produisent celle de l'Héré» sie; & ne craignez rien tant que de ne craindre pas assez de » vous relâcher en la moindre chose. Soyez ferme & vigilant. » Méprisez les Jugemens des hommes, par l'appréhension de » celui de Dieu; & estimez-vous heureux, si agissant de la » sorte, vous vous faites des Ennemis, & si vous armez contre » vous les Langues des Médisans ».

Le zéle & la charité du saint Archevêque, ne paroissent pas moins dans sa troisiéme Lettre. On y remarque surtout son amour pour la pauvreté religieuse, & le soin qu'il avoit des Clercs qu'il faisoit élever, & des Vierges consacrés à Dieu. Mais ce tendre amour pour tout son Troupeau, n'empêchoit pas qu'il ne pensât sérieusement à lui procurer un autre Pasteur. Ce fut un des motifs qui lui firent entreprendre le Voyage de Rome.

CVI. Il part de Trente pour Rome.

Dans le mois de Septembre 1563, étant arrivé une surséance d'affaires dans le Concile, l'Archevêque profita de l'occasion pour exécuter son dessein. Le Cardinal de Lorraine, qui l'estimoit beaucoup, & qui devoit faire en même tems le Voyage de Rome, avec quelques Evêques François, lui fit de grandes instances pour l'engager à prendre place avec lui dans son Carosse. Ils allérent ensemble jusqu'à Ferrare; où le Prélat obtint avec peine du Cardinal, & du Duc de Ferrare qui l'avoit conduit dans son Palais, la liberté de se retirer dans le

Couvent de son Ordre. Son intention étoit de faire le reste du Voyage, avec le seul Pere Henry de Tavora, de la même maniére qu'il avoit fait celui d'Espagne à Trente. Mais les attentions du Cardinal, à découvrir les stratagémes de son humilité, lui ravirent le plaisir d'être inconnu dans les Couvens d'Italie, qu'il trouva sur son Passage.

CVII. Et ne peut être inconnu dans quelques Couvens.

Cependant ni la diligence de ce Cardinal, ni celle de l'Ambassadeur du Roy de Portugal à Rome, ne purent empêcher qu'il n'entrât dans cette Capitale à pié, & sans être connu de personne. Il alla d'abord dans l'Eglise de saint Pierre, où ayant fait sa priere devant le Tombeau des SS. Apôtres, il dit la Messe, & demeura assez long-tems dans une Chapelle reculée de la grande foule. Il attendoit là un homme qu'il avoit envoyé au Prieur de la Minerve, pour le prier de lui faire préparer une Chambre dans l'Hospice du Couvent. Comme l'Ambassadeur, Don Alvaro de Castro, avoit commandé à tous ses Gens de se distribuer dans toutes les Ruës, & dans tous les Quartiers de la Ville, & de faire leur possible pour trouver l'Archevêque de Brague; deux d'entr'eux, se rendirent en même tems dans l'Eglise de saint Pierre; & ayant reconnu le Prélat, ils lui dirent de la part de l'Ambassadeur, tout ce qui se pouvoit dire de plus civil & de plus obligeant, pour le porter à venir loger dans son Palais; ils n'oubliérent point les diligences, que leur Maître avoit faites dès le grand matin, pour pouvoir aller au-devant de lui; & le voyant résolu de n'avoir point d'autre Logis que le Couvent de son Ordre, ils le priérent de souffrir au moins qu'ils l'y conduisissent. Au lieu de le mener à la Minerve, ils le conduisirent au Quartier de l'Ambassadeur, qui vint à sa rencontre, l'embrassa étroitement, & lui dit, qu'il le supplioit d'être un peu plus sociable avec ceux de sa Nation, qu'il venoit d'honorer si particuliérement par tout ce qu'il avoit fait dans le Concile: qu'il n'étoit pas juste, après avoir tant donné, de ne vouloir rien recevoir; & de refuser tous les témoignages de la plus juste reconnoissance.

CVIII. Diligence de l'Ambassadeur de Portugal, pour l'avoir, & le retenir dans son Palais.

L'Archevêque, quoiqu'un peu surpris, lui répondit très-civilement, & vit bien que c'étoit une nécessité absolue de demeurer dans son Palais au moins pour ce jour. Mais l'Ambassadeur, qui jugeoit par la peine qu'il avoit eüë, pour l'amener chez lui, de celle qu'il auroit pour l'y retenir, envoya supplier Sa Sainteté d'ordonner à l'Archevêque de ne prendre point d'autre Logement que le sien, lui ayant fait représenter, que

ce seroit lui faire injure, que de lui permettre d'en user autrement.

CIX. Le Pape le fait visiter.

Le Pape envoya aussitôt son premier Médecin pour dire à l'Archevêque, qu'il se réjouissoit de son arrivée; qu'il désiroit le voir le lendemain; & qu'il lui ordonnoit de prendre pour Logement tant qu'il seroit à Rome, ou le Sacré Palais, ou le Logis de l'Ambassadeur de Portugal. L'Archevêque, ayant fait ses très-humbles remercimens à Sa Sainteté, dit agréablement à l'Ambassadeur de Portugal, qu'il n'y avoit plus moyen de résister à sa civilité, puisqu'il avoit voulu la canoniser en quelque sorte, en la revêtant de l'Autorité du Pape.

CX. Le Cardinal de Lorraine, fait son Eloge devant Sa Sainteté.

Cependant le Cardinal de Lorraine, arrivé le même jour à Rome, eût d'abord Audience du Pape; & ne manqua pas de lui faire l'Eloge de l'Archevêque de Brague. C'est, dit-il, un Evêque de la primitive Eglise; dont j'aurois bien des choses à raconter, si je ne sçavois qu'il est déja connu de Votre Sainteté, par la réputation générale qu'il s'est acquise dans le Concile. Nos Prélats François s'accordent parfaitement avec lui, parce qu'il n'a pas moins de chaleur qu'eux à demander la Réformation de l'Eglise.

CXI. Qui lui donne de grands témoignages d'estime, & d'affection.

Le lendemain notre Archevêque fut rendre ses très-humbles respects au Souverain Pontife, qui le reçut avec des marques de bonté, & d'honneur, bien différentes de celles qu'il avoit accoutumé de rendre aux autres Prélats. Après les premiers complimens, le Pape lui dit, qu'il y avoit long tems qu'il souhaitoit de le voir; qu'il avoit été très-satisfait & de sa diligence à se rendre au Concile, lorsqu'il n'y avoit encore presque personne, & de la maniére dont il s'étoit conduit dans toutes les Assemblées; qu'il ne croyoit pas pouvoir faire un souhait plus digne du Rang, où Dieu l'avoit élevé, que de désirer qu'il y eut dans l'Eglise plusieurs Evêques qui lui ressemblassent; & qu'il avoit appris avec plaisir ce qu'il avoit fait pour procurer la Réformation des Cardinaux, & des Evêques. Puis prenant la main de saint Charles son Neveu, le Pape ajoûta: Voici un jeune Cardinal que je vous remets entre les mains: commencez par lui la Réformation de l'Eglise. Le saint Prélat lui répondit, que s'il avoit trouvé tous les Cardinaux dans l'état, où Dieu avoit mis Monsieur le Cardinal Borromée, il n'auroit pas proposé dans le Concile de les réformer; mais qu'il les auroit proposés eux-mêmes, comme les modéles de la Réformation des Evêques, & des autres Ministres de JESUS-CHRIST n'en

n'en voulut pas dire davantage, parce qu'il s'apperçut que les louanges ne plaisoient pas au saint Cardinal.

CXII. S. Charles Borromée, lui donne aussi de nouvelles marques de tendresse.

Après quelques Discours touchant le Concile, le Pape ordonna à l'Archevêque de le revenir voir l'après-dînée; & saint Charles sortant avec lui de l'Audience, l'amena dans son Appartement; l'assura qu'il avoit toujours eû un très-grand respect pour sa Personne, & pour sa conduite; & qu'étant très-persuadé qu'il ne considéroit que le seul bien de l'Eglise dans tous ses avis, il croyoit servir Dieu, en le servant. L'Archevêque de son côté, temoigna au saint Cardinal l'extrême reconnoissance, qui lui restoit de tous les bons Offices, qu'il lui avoit rendus auprès de Sa Sainteté; & n'attribua qu'à sa bonté la maniére si favorable, avec laquelle le Pape l'avoit reçu.

CXIII. Les autres Cardinaux, montrent la même bonne volonté.

Pendant le séjour de Don Barthelemy à Rome, qui ne fut que de dix-sept jours, presque tous les Cardinaux recherchérent sa connoissance, & son entretien. L'Illustre Cardinal Aléxandrin, Religieux de son Ordre, qui fut depuis Pape sous le nom de Pie V, l'aima la premiére fois qu'il le vit; mais il ne pût jouir à loisir de sa conversation qu'une seule fois, l'ayant amené dîner dans l'Appartement qu'il avoit au Sacré Palais. Le Pape l'invitoit fort souvent à sa Table, tantôt seul, & tantôt avec le Cardinal de Lorraine. Un jour l'Archevêque étant allé sur le soir au Château Saint Ange, où il sçavoit que le Pape avoit dîné avec quelques Cardinaux, il attendit dans l'Anti-Chambre qu'ils sortissent; & alors Sa Sainteté l'ayant apperçu, lui dit: Seigneur de Brague, comment n'êtes-vous pas venu aujourd'hui dîner avec moi? C'est, répondit l'Archevêque en souriant, parce que je n'ai pas été invité aux Nôces. Le Pape lui repartit avec beaucoup de tendresse: je ne reçois pas vos excuses; parce que vous êtes invité pour toujours à ma Table; & je veux que vous y veniez sans y manquer un seul jour.

CXIV. Gracieux reproche de Pie IV.

CXV. Le saint Prélat dit librement son sentiment sur le Luxe.

On sçait avec quelle sainte liberté, notre Archevêque tâchoit d'inspirer aux Princes de l'Eglise, l'éloignement du Luxe, & d'une magnificence séculiére. Il eût plus d'une occasion de s'expliquer avec quelques Cardinaux; il en dit même quelque chose à Sa Sainteté, quoique d'une maniére plus couverte; & lorsque le Pape le mettoit lui-même dans la nécessité de parler. Ce fut à l'occasion de quelques Vases de Vermeil doré, présentés sur la Table du Pape, que le saint Prélat dit qu'on avoit en Portugal une sorte de Vaisselle fort belle, & fort propre, quoique moins précieuse que l'Or & l'Argent. Je vous entens.

bien, Seigneur de Brague, dit le Pape ; vous souhaitez que la belle Porcelaine soit pour moi, & les Vases d'Or pour les Pauvres. Mais afin que nous puissions comparer cette Vaisselle avec la nôtre, souvenez-vous quand vous serez en Portugal, de prier de ma part le Cardinal Infant votre Ami, de m'en envoyer: car si elle est aussi belle que vous le dites, je serois bien aise de m'en servir. Le Cardinal Don Henry, quelque tems après, envoya quantité de belles Porcelaines à Rome ; le Pape les reçut avec plaisir ; s'en servit depuis pour sa Table, & en donna aux Cardinaux, & aux Princes de la Cour Romaine.

CXVI. Entretien entre le Pape & l'Archevêque, sur le même sujet.

Un autre jour le Pape montrant à notre Archevêque, les grands & magnifiques Ouvrages, qu'il faisoit faire dans le Jardin apellé Belveder, lui demanda en riant, pourquoi il ne faisoit pas bâtir à Brague un Palais comme celui-là? l'Archevêque lui répondit, qu'il n'étoit pas de Condition à avoir un Palais ; & que quand il en seroit, il ne voudroit point bâtir du bien d'autrui, encore moins du bien des Pauvres. Sa Sainteté, qui s'attendoit bien à cette Réponse, ajoûta : mais encore que dites-vous des Ouvrages que je fais? Très-Saint Pere, répondit l'Archevêque, c'est à moi à les voir, & à en remarquer la beauté, puisque Votre Sainteté me fait l'honneur de me les montrer ; mais ce n'est pas à moi d'en juger. Non, répliqua le Pape, je vous en demande votre avis ; & vous assure que je trouverai fort bon ce que vous m'en direz. Puisque Votre Sainteté me le commande, répondit l'Archevêque, je lui dirai avec la liberté qu'il lui plaît de me donner, que pour moi il me seroit impossible de faire de superbes Bâtimens, que le tems consume, ou que le Fils de Dieu doit brûler en son dernier jugement. Ce Palais peut être digne des Architectes qui l'ont fait, n'y ayant rien oublié des Régles de leur Art, mais il n'est certainement pas digne de Votre Sainteté, puisque dans le rang, où Dieu l'a mise, il la destine à lui offrir des Maisons vivantes, qui doivent survivre à l'embrasement du monde : & pour ce qui est de la Peinture, j'avoue que je n'estime que celle qui retrace dans les Ames l'Image de Dieu. Ce sont là, Très-Saint Pere, les Maisons, & les Tableaux, que je souhaiterois qui possédassent tout votre cœur. Le Pape écouta cette Réponse avec sa douceur ordinaire : & il ajoûta : Que voulez-vous donc que je fasse ? Voulez-vous que je laisse ces Edifices imparfaits ; ce n'est pas moi qui les ai entrepris ; & je n'aime pas à faire de grandes dépenses : mais je suis bien aise d'achever ce que j'ai trouvé commencé ?

CXVII. Le dernier dit modestement ce qu'il pense.

L'Archevêque se seroit tû par respect; mais Sa Sainteté continuant à le presser de dire son avis, il répondit ainsi: il est vrai, Très-Saint Pere, que les choses qui sont bonnes d'elles-mêmes, sont encore meilleures quand elles sont achevées; mais toute la difficulté est de sçavoir, si Dieu comtera à Votre Sainteté, ces Bâtimens entre les bonnes œuvres qu'Elle aura faites. Alors le Pape dit à l'Archevêque: je vois bien que vous êtes d'intelligence avec le Cardinal Borromée: il a trouvé en vous un homme comme il lui faut: il est aussi indifférent que vous pour toutes les belles choses; & je suis assuré que les superbes Palais qu'il bâtira à Milan, seront semblables à ceux, que vous avez dessein de faire à Brague.

CXVIII. Et le premier ne s'offense de rien.

Pie IV ne tarda pas à donner d'autres preuves de l'estime singuliére, qu'il faisoit de la vertu, & de la sagesse de notre Prélat. Lorsque le Cardinal de Lorraine, & l'Archevêque de Brague étoient partis de Trente, les Peres du Concile les avoient chargés de consulter Sa Sainteté sur divers articles. Le Pape leur donna Audience sur ce sujet; & voulut ensuite que cela fut proposé dans une Assemblée. Les Cardinaux apellés pour la Délibération, s'étant assis chacun en sa place, les Evêques demeurérent de bout, tête nûë. Notre Archevêque étoit un de ceux qui avoient été nommés pour l'Assemblée, & il opina très-solidement, & très-sagement. Mais il ne pût voir sans une extrême indignation, que plusieurs Evêques, vénérables par leur vieillesse, & par leur Science, demeurassent de bout & découverts, pendant plusieurs heures, tandis que les Cardinaux étoient assis & couverts.

CXIX. L'Archevêque voit avec peine, ce qu'il juge indigne de l'Episcopat.

Au sortir de l'Assemblée, il témoigna sa surprise au Cardinal de Lorraine, & le pria d'employer l'Autorité qu'il avoit auprès du Pape, pour lui représenter combien ce traitement étoit indigne, & de ceux qui le faisoient, & de ceux qui le souffroient. Mais ce Cardinal ne crut pas devoir commettre sa Personne & son crédit, pour une chose, dans laquelle il appréhendoit de faire une Demande désagréable au Pape, sans pouvoir y réussir. Le Cardinal Aléxandrin ne fut pas plus disposé à se charger de la Commission; & lorsque l'Archevêque lui témoigna qu'il étoit résolu d'en parler lui-même à Sa Sainteté, il lui répondit avec la même résolution: *Vous en parlerez, mais vous n'y gagnerez rien. Dices, sed nihil proficies.* Ce pieux Cardinal ne fut pas Prophête pour cette fois. L'Archevêque en parla; & il gagna tout. Le fait mérite d'être rapporté avec ses circonstances.

CXX. Il témoigne sa surprise à deux Cardinaux.

Peu de jours après la premiére Assemblée, dont on vient de parler, il devoit y en avoir une seconde; l'Homme de Dieu crût que l'occasion étoit favorable : il voulut en profiter; étant donc allé le matin au Palais, il entra à l'heure même dans la Chambre du Pape (car pour lui toutes les Portes étoient ouvertes) ayant entretenu Sa Sainteté sur quelques affaires du Concile, il lui donna des avis très-importans; & ces avis plurent si fort au Pontife, qu'il les lui demanda par écrit, lui promettant de les faire bientôt éxécuter. Le Prélat loua ensuite Sa Sainteté du zéle, qu'Elle lui avoit témoigné quelquefois pour travailler à réformer les Personnes, & les Maisons de ceux qui possédoient les premiéres Dignités de l'Eglise; & il ajoûta : Très-Saint Pere, cette œuvre si sainte, n'est pas encore parfaite: si Votre Sainteté veut s'appliquer à faire cesser les désordres de l'Eglise; avec quelle justice souffre-t-Elle, que les Evêques soient de bout, & tête nuë dans les Assemblées qui se tiennent en sa présence, pendant que les Cardinaux y sont assis & couverts? La Dignité de ceux-ci est venue d'une Institution des Hommes; & ceux-là sont institués par JESUS-CHRIST même. Oui Très-Saint Pere, les Evêques comme Evêques sont les Freres de Votre Sainteté. C'est pourquoi son honneur même l'engage à les traiter comme tels.

CXXI. Et en parle au Pape même.

Mais, répondit le Pape, cette coutume est ancienne; je ne l'ai point introduite; les Papes, mes Prédécesseurs, l'ont pratiquée avant moi; & les Evêques ne s'en sont point formalisés: comment voulez-vous que j'entreprenne de réformer une chose autorisée par un si long tems?

CXXII. Il insiste plus fortement.

L'Archevêque, sans s'étonner, repartit: Puisque Votre Sainteté a eû la bonté de me permettre de lui dire mon sentiment sur toutes choses, je crois que celui qu'Elle représente sur la terre, me commande de le faire avec une liberté encore plus grande en cette rencontre; parce que la cause dont il s'agit, est toute de lui, & qu'il me semble que je ne pourrois me taire, sans me rendre coupable par mon silence. Je dis donc, Très-Saint Pere, avec le profond respect, que je dois à Votre Sainteté, & avec le zéle que je dois avoir pour la véritable Grandeur du Saint Siége, qu'Elle doit craindre que ce ne soit là proprement dominer sur le Clergé; ce que le Prince des Apôtres, dont vous êtes le Successeur, reprend & condamne. Bannissez, je vous prie, Très-Saint Pere, bannissez loin de la Cour Romaine ces coutumes, qu'on dit anciennes, mais qui sont contraires aux Loix de l'Eglise. Votre Sainteté me per-

mettra de lui demander, si Elle eût présidé en Personne au Saint Concile, comment Elle auroit traité les Evêques, & si Elle ne les auroit pas fait asseoir. Que s'il est certain qu'ils eussent été tous assis dans une action aussi publique, exposée aux yeux de tout le monde; n'est-il pas bien plus raisonnable, & plus juste, qu'ils le soient dans une Assemblée particuliére, qui se fait en présence de Votre Sainteté?

CXXIII. Et obtient tout.

Le Pape, toujours prévenu d'estime pour le saint Archevêque, & ne considérant pas moins le zéle qui le faisoit parler, que les raisons qu'il lui proposoit, lui dit qu'il ne sçavoit pas pourquoi il se rendoit à lui si aisément; qu'il ne croyoit pas qu'aucun autre eût un tel pouvoir sur son esprit; mais qu'il se trouvât à l'Assemblée; & qu'il verroit comme il traiteroit les Evêques.

CXXIV. Le Cardinal de Lorraine applaudit à la résolution de Sa Sainteté.

L'Archevêque ayant fait de grands remercimens à Sa Sainteté, se retira; & le Cardinal de Lorraine étant aussitôt entré, le Pape lui conta tout ce qui se venoit de passer, & lui dit que l'Archevêque de Brague lui avoit parlé avec tant de force & de sagesse en faveur des Evêques, qu'il n'avoit pas été en son pouvoir de lui résister, & qu'il étoit résolu, contre la coutume, de les faire asseoir dans les Assemblées. Le Cardinal loüa fort cette résolution de Sa Sainteté, s'étonnant en lui-même qu'une affaire, dont le succès lui avoit paru entiérement impossible, & qu'il n'auroit jamais osé tenter, eût pû réüssir si heureusement à l'Archevêque.

Après dîné les Cardinaux & les Evêques étant entrés pour l'Assemblée, Sa Sainteté leur parla en cette maniére: Le Pape Adrien VI, avoit coutume de dire, que si un Empereur se plaignoit autrefois, que les Princes étoient bien malheureux, parce qu'ils ne voyent & n'entendent, que par les yeux, & les oreilles d'autrui: les Souverains Pontifes ne le sont pas moins, parce qu'ils sont souvent mal informés, & qu'on leur déguise ce qu'ils devroient sçavoir. On ne consulte pas d'ordinaire la justice & la vérité, avant que de leur parler, mais la complaisance & l'intérêt. Aussi ne leur dit-on pas ce qu'il seroit utile qu'ils entendissent, mais ce qu'on prévoit qu'ils veulent entendre. Je vous dis ceci parce qu'on m'a donné depuis peu un avis important, touchant la maniére dont nous traitons les Evêques dans ces Assemblées. C'est l'Archevêque de Brague qui m'en a parlé, & je suis très-satisfait de ce qu'il n'a considéré en cela que la justice & la conscience. J'ai conçu aisément par les raisons solides, qu'il m'a apportées, que le même zéle

CXXV. Ancienne coutume abolie, selon les désirs du saint Archevêque.

qui nous rend fermes à conſerver les bonnes choſes, nous doit animer à détruire les mauvaiſes. C'eſt pourquoi nous ſommes réſolus à l'avenir de faire aſſeoir & couvrir les Evêques dans ces Aſſemblées. Sa Sainteté fit ſigne en même tems aux Evêques de s'aſſeoir, & de ſe couvrir.

CXXVI. Les Prélats, ſurtout ceux de France, lui en témoignent une extrême reconnoiſſance.

L'Aſſemblée étant finie, les Evêques attendirent dans la Salle le ſaint Prélat: & tous tranſportés de joye, ils allérent l'embraſſer. Les Evêques François ſurtout ne pouvoient ſe laſſer de louer ſon action, & de l'aſſurer qu'ils ne parleroient jamais de lui aux Prélats de France, que comme du Réparateur de leur Dignité. Le Cardinal Aléxandrin, l'étant venu aborder enſuite, dit devant tous ces Evêques qui l'environnoient: qui oſera maintenant s'oppoſer à l'Archevêque de Brague, qui eſt tout-puiſſant? Et qui refuſera de le Canoniſer après ſa mort, puiſqu'il fait de ſi grands Miracles durant ſa vie?

CXXVII. Parfaite confiance de S. Charles Borromée.

L'Illuſtre ſaint Charles Borromée, continuant auſſi à lui donner les plus grandes marques d'une confiance ſans bornes, le pria de le venir voir au Sacré Palais; & s'étant enfermé avec lui dans ſon Cabinet, il lui parla de la ſorte: il n'y a ici que Dieu & nous, & je vous parle comme devant lui. Il y a long-tems que je lui demande avec toute l'ardeur dont je ſuis capable, qu'il lui plaiſe m'éclairer dans l'état où je me trouve; je ſçai qu'il le fait par ceux qui ſont vraiment à lui. Ils ſont les Temples où il habite, & d'où il nous parle. Perſuadé donc que c'eſt lui qui m'adreſſe à vous, je viens vous découvrir le fond de mon cœur. Ne vous oppoſez pas à ce que Dieu demande de vous. Je ne vous ai pas plutôt vû, que je vous ai aimé; & je n'ai pas douté que ce ne fut par vous, que Dieu me feroit la grace de m'éclaircir ſur tous mes doutes.

CXXVIII. Il ouvre ſon cœur au ſaint Prélat.

Vous voyez l'état où je ſuis: vous ſçavez ce que c'eſt que d'être Neveu d'un Pape, & aimé particuliérement de lui; & vous n'ignorez pas ce que c'eſt que la Cour & la Vie de Rome. Les périls qui m'environnent ſont infinis: j'en vois beaucoup; & il y en a plus que je n'en vois. Que dois-je donc faire étant jeune, ſans expérience; & n'ayant de vertu que dans le déſir? Le ſaint Cardinal ayant expliqué ſes peines, & ſes craintes, avec cette aimable naïveté, ajoûta: Dieu m'a donné depuis peu un nouvel amour pour la Pénitence; & il me fait la grace de préférer ſa crainte, & mon Salut à toutes choſes. Je penſe donc à m'affranchir de tous ces liens, & à me retirer dans un Monaſtére, pour y vivre comme s'il n'y avoit que Dieu & moi dans le monde.

L'Archevêque admiroit une vertu si pure, & si éclairée; mais plus le dessein de saint Charles étoit grand & généreux, plus il lui paroissoit difficile à résoudre; ainsi après lui avoir dit qu'il l'honoroit trop de lui parler avec tant de confiance, il le supplia d'agréer qu'ils prissent tous deux un peu de tems, pour recommander à Dieu cette affaire. Mais saint Charles lui répresenta qu'il alloit être bientôt privé de sa présence, & qu'il n'avoit pû encore trouver le moyen de lui parler avec autant de liberté qu'il le faisoit alors; & il le pria de ne plus différer de lui dire son sentiment. Le Prélat le fit, mais avec tant de lumiére, & par des raisons si solides, prises des circonstances des tems, & de l'état où se trouvoient alors les affaires de l'Eglise, aussi bien que des dispositions du saint Cardinal, qu'il dissipa entiérement ses doutes, lui persuada de demeurer dans le rang, où la Providence l'avoit mis; & le fit même résoudre à ne point quitter le Gouvernement des affaires de l'Eglise Universelle, pour celles de son Diocèse de Milan, jusqu'à ce que Dieu lui en ouvrit l'occasion, & lui donnât le moyen d'en prévenir les mauvaises suites.

CXXIX. Qui lui persuade de demeurer dans son Etat, pour le bien général de l'Eglise.

Saint Charles ayant remercié l'Archevêque, se leva, & lui dit en l'embrassant: Vous croyiez être venu à Rome pour vos affaires, ou pour celles du Concile; mais dans la vérité, c'est pour moi que Dieu vous a envoyé. Il m'a délivré par vous d'un grand poids, que je portois sur le cœur; & il m'a fait la grace de voir maintenant le chemin, par lequel il veut que je marche.

CXXX. Docilité du saint Cardinal.

L'Archevêque de Brague pensoit bien autrement de saint Charles; & de lui-même; & tandis qu'il persuadoit au Cardinal qu'il devoit demeurer dans sa place; il cherchoit à quitter la sienne, pour rentrer dans le Monastére. A la veille de son départ pour revenir à Trente, il proposa ses désirs au Pape; & conjura Sa Sainteté, avec les plus vives instances de rompre ses liens, en nommant un autre Archevêque à Brague. Il n'avoit pas encore demandé de grace avec plus de zéle; & jamais il n'avoit paru plus éloquent. Mais le Pape, qui ne pouvoit lui rien refuser dans les autres occasions, ne lui accorda rien dans celle-ci. Il lui dit que bien éloigné de vouloir le décharger de son Diocèse; s'il n'étoit point Evêque, & qu'il eût à donner l'Archevêché de Brague, le connoissant comme il le connoissoit, il n'en choisiroit point d'autre que lui pour cette Charge; & qu'il étoit assuré que tous les Evêques de Trente seroient en cela de son avis. L'Archevêque alloit faire de nou-

CXXXI. L'Archevêque demande sa Démission; & ne peut l'obtenir du Pape.

velles instances, lorsque Sa Sainteté ajoûta: Seigneur de Brague, je vous ordonne de ne penser désormais qu'à faire votre Charge; & je crois en cela rendre un grand service à Dieu, à l'Eglise, & à vous-même. Le Pape ensuite se leva; & l'Archevêque fut obligé de prendre congé de lui.

Aussitôt après cette entrevûe, le Souverain Pontife envoya quérir saint Charles; lui apprit la Demande que l'Archevêque lui avoit faite; & l'assura que jamais Ambitieux n'avoit plus vivement sollicité pour être élevé à une grande Charge, que ce Prélat l'avoit fait pour pouvoir se démettre de la sienne. Saint Charles Borromée n'en voulut pas sçavoir davantage; il tâcha de joindre au plutôt Don Barthelemy, & il lui dit: Je vous vois dans la tristesse; & il me semble que j'y dois être bien plus que vous. J'ai sçu de Sa Sainteté quelle en est la cause, & si vous croyez avoir quelque sujet de vous plaindre du Pape, j'en ai sans doute beaucoup plus de me plaindre de vous. Quoi, vous demandez d'être dégagé du monde; & en même tems vous m'y précipitez? Vous ne croyez pas pouvoir en conscience demeurer Archevêque; & vous me conseillez de l'être? Vous êtes avancé en âge, & vous avez de la capacité; je suis jeune, & sans expérience. Vous avez déja gouverné un grand Diocèse, & vous venez de soutenir toute l'Eglise, & de travailler à sa Réformation dans un Concile Général; & moi, je ne suis pas encore sorti de la Cour de Rome. Cependant vous voulez que je puisse porter un fardeau qui vous accable, & dont vous tâchez à quelque prix que ce soit de vous délivrer? Où est la Régle de l'Evangile, d'aimer votre Prochain comme vous-même? Où est la tendresse d'un Pere, l'affection d'un Frere, & la sincérité d'un Ami?

CXXXII. Entretien de saint Charles, & de Don Barthelemy sur ce sujet.

Le saint Cardinal croyoit faire des reproches bien justes, & proposer des difficultés sans replique. L'Archevêque n'eut pas bien de la peine à le tranquilliser une seconde fois. J'aime, lui dit-il, les reproches que vous me faites; ils naissent de l'aversion que vous avez du monde; ainsi en m'accusant, ils me justifient. Si je ne sçavois que vous fuyez très-sincérement l'éclat des honneurs, & des Dignités de l'Eglise, je ne vous y aurois jamais engagé. Votre Salut ne m'est pas moins précieux que le mien, & je ne fais point de différence entre mon Ame & la vôtre. Mais je sçai que Dieu en fait, & que sa conduite sur vous n'a rien de semblable, à celle qu'il a toujours gardée sur moi. Il s'attendrit sur cette Réfléxion. Et finit ainsi: je prie Dieu qu'il nous assiste tous deux; & je n'oublie pas que je dois

plus

plus craindre pour moi que pour vous : les périls ne ſont pas égaux, lorſque la vertu n'eſt pas égale.

CXXXIII. Le Cardinal Borromée, demande quelques avis à l'Archevêque, qui lui communique un de ſes Ouvrages.

Don Barthelemy ajoûta, que l'affaire, pour laquelle il étoit venu à Rome, étant manquée, il ne penſoit plus qu'à s'en aller. Mais, répliqua le Cardinal, inſtruiſez-moi auparavant de ce que vous avez fait dans vos Viſites, & dans le Gouvernement de votre Diocèſe; & apprenez-moi quelles doivent être les qualités, & les principales Vertus d'un Evêque. L'Archevêque l'entretint fort modeſtement ſur le premier article; & le ſatisfit ſur le ſecond, en lui communiquant un petit Livre qu'il avoit déja composé, & intitulé: *Stimulus Paſtorum*, l'*Aiguillon des Paſteurs*. Saint Charles en fit tirer copie, & il s'en ſervit depuis pour ſa conduite, & pour celle de ſon Diocèſe. C'eſt ainſi que ces deux Hommes de Dieu s'animoient, & s'excitoient l'un l'autre dans le déſir qu'ils avoient de le ſervir; & que mépriſant tout ce qu'il y a d'éclatant dans les Dignités même les plus ſaintes, ils ne penſoient qu'à conſacrer à Dieu leurs peines, leurs travaux, leur vie même, pour la Défenſe de ſon Egliſe, & pour la ſanctification de ſon Peuple.

CXXXIV. Sa Sainteté accorde diverſes graces.

Comme il n'y avoit plus rien à Rome, qui pût retenir le ſaint Prélat, il fut prendre congé de Sa Sainteté, & lui dit d'abord que puiſqu'elle ne l'avoit point voulu délivrer du joug de ſa Charge, il la ſupplioit de lui accorder quelques graces, qui lui étoient néceſſaires pour n'être point troublé dans ſes Fonctions. Il en avoit fait un Mémoire, qu'il lût tout de ſuite; & le Pape lui accorda tout avec d'autant plus de joye, qu'il n'y avoit rien qui ne tendit au bien des Ames, au ſoulagement des Pauvres, ou à la défenſe de la Liberté Eccléſiaſtique. Le Pontife ajoûta qu'il ne lui diſoit point encore Adieu, mais qu'il vouloit qu'il le revint voir.

CXXXV. Et donne de nouvelles marques d'affection, à D. Barthelemy.

Etant retourné le lendemain au Palais, Sa Sainteté l'exhorta à attendre ſon Ami le Cardinal de Lorraine, pour s'en retourner comme il étoit venu en ſa Compagnie. L'Archevêque diſſimulant la véritable raiſon qui lui faiſoit ſouhaiter d'aller ſeul, répondit agréablement que ce Cardinal avoit une Mule vîte comme un Cerf, & que la ſienne ne la pourroit jamais ſuivre. Et bien, dit le Pape, ſi la ſienne eſt un Cerf, j'en ai une qui eſt un Aigle en vîteſſe, & je veux vous la donner. Le ſoir même Sa Sainteté lui envoya la Mule, dont Elle ſe ſervoit toutes les fois qu'Elle ſortoit de Rome. Lorſque le Prélat vint le lendemain, pour remercier le Souverain Pontife, & prendre congé; Pie IV lui dit qu'il le reverroit le lendemain, avec le Cardinal

de Lorraine, ayant des choses secrétes à leur communiquer à tous deux. En effet, le lendemain au matin le Pape sortit de sa Chambre, accompagné de toute sa Cour, & alla voir le Cardinal de Lorraine, dans l'Appartement qu'il avoit au Sacré Palais. Mais de tous ceux, qui avoient accompagné Sa Sainteté, le seul Archevêque de Brague eût part à cet entretien. Le Pape passa ensuite toute l'après-dînée avec l'Archevêque: & après mille témoignages d'estime & d'amitié; lui ayant déja donné sa Bénédiction, le Pape tira de son doigt un Anneau, qu'il présenta à notre Prélat, en lui disant: Portez cette Bague pour l'amour de moi; & qu'elle vous serve toujours d'une marque de la tendre affection, que Dieu m'a donnée pour vous.

CXXXVI. Son retour à Trente.

Le jour suivant, qui étoit le seize d'Octobre, après avoir dit la Messe de grand matin, l'Archevêque partit de Rome, couvert de gloire, & rempli de tristesse. On l'estimoit heureux d'avoir tant de crédit auprès du Souverain Pontife; & il s'estimoit malheureux, de ce qu'il n'avoit pû obtenir ce qu'il désiroit le plus. Arrivé à Trente avant la fin d'Octobre, il alla aussitôt voir les Cardinaux Légats; & tous les Prélats s'empresserent de le prévenir, de le remercier, & de le féliciter de cette sainte Liberté, avec laquelle il avoit parlé au Pape en leur faveur. Ils admiroient qu'il eût eû assez de résolution pour entreprendre lui-seul une affaire infiniment difficile, & assez de crédit pour y réussir.

CXXXVII. Civilités qu'il y reçoit.

On l'avertit de l'Etat du Concile. Le jour suivant avoit été pris pour faire lire dans l'Assemblée Générale les points de Réformation, qui avoient été résolus avant son départ; afin que l'on vit, s'il y auroit quelque chose à y changer, soit pour la substance, soit pour les paroles. L'un des Prélats, dit en riant, comme Monseigneur de Brague vient d'un lieu, où il a été si favorisé de Sa Sainteté, il nous traitera sans doute plus doucement à l'avenir; & il ne se mettra plus tant en peine de nous réformer. A quoi notre Evêque de Modéne, Ami intime du saint Prélat, répondit: Nous verrons demain quel changement aura fait en lui la Ville de Rome; & s'il en est revenu moins Evêque, qu'il n'y étoit allé.

CXXXVIII. Il remarque quelque altération, dans les résolutions déja prises.

L'Archevêque employa une partie de la nuit à lire avec soin, les nouvelles Copies des articles de la Réformation; les confronta avec l'ancienne, qu'il avoit gardée; & ayant remarqué qu'on avoit changé, ou ajoûté plusieurs choses aux résolutions prises par le Concile, avant son Voyage de Rome, il s'en plaignit le lendemain dans l'Assemblée Générale, & fit

sentir l'inconvénient de ces changemens qui n'étoient pas pour un bien. Si nous agissons ici, dit-il, comme étant les Successeurs des Apôtres, soyons les Imitateurs de leur sagesse & de leur constance. Pontifes du Seigneur, Dépositaires de sa Vérité, & Défenseurs de son Eglise, ne permettons pas que celle qui est apellée la Base, & la Colonne de la Vérité, paroisse une Maison bâtie sur le Sable; & faisons voir que ses Décisions lui étant inspirées par l'esprit de Dieu, sont fondées comme elle sur l'immobilité de la pierre.

CXXXIX. Il fait rétablir toutes choses.

Cet avis fut suivi d'un si grand nombre de Prélats, qu'il s'en trouva deux cens-six, qui conclurent tous, non-seulement qu'on remettroit ces Ordonnances dans leur premier Etat; mais qu'on y ajouteroit même quelque chose, pour les rendre encore plus fermes, & plus favorables au rétablissement de la Discipline: ce qui fut éxécuté. Le Concile fut heureusement terminé, après la vingt-cinquiéme Session, dans le mois de Décembre 1563. Il s'étoit passé dix-huit ans depuis le commencement jusqu'à la conclusion du Concile; mais il n'avoit été assemblé que durant cinq ans. Deux sous Paul III, un sous Jules III, & deux sous Pie IV. Il y avoit eû dix Séances sous le Pontificat de Paul; six sous celui de Jules; & neuf sous celui de Pie IV. Entre ces deux derniers Papes, il y avoit eû Marcel II, & Paul IV; mais le Concile ne s'est point tenu sous leur Pontificat.

CXL. Conclusion du Concile de Trente.

CXLI. Ce que le Cardinal de Lorraine, & les Evêques de France, disent à Don Barthelemy, en se séparant.

Lorsque notre Archevêque vint prendre congé du Cardinal de Lorraine, & des Evêques François qui l'accompagnoient, ce Cardinal lui dit, après l'avoir embrassé, qu'il le supplioit de demander toujours à Dieu qu'il le rendit Imitateur de sa Vertu, afin que leur amitié devint éternelle; & qu'ils fussent encore unis dans le Ciel, comme ils l'avoient été sur la terre. Les Prélats lui parlérent de même avec une grande effusion de cœur. Ils lui témoignérent qu'ils s'estimoient très-heureux d'avoir l'honneur de son amitié; qu'ils croyoient faire un souhait très-utile à toute la Chrétienté, que de désirer qu'il y eût eû dans le Concile plusieurs Archevêques de Brague; qu'ils ne perdroient jamais le souvenir des beaux éxemples qu'il leur avoit donnés, & des grands services qu'il avoit rendus à toute la Religion Chrétienne, & à l'Episcopat en particulier; & qu'ils étoient assurés que lorsqu'ils auroient publié en France, ce qu'ils sçavoient de sa Personne, de son mérite, & de sa vertu, il auroit autant d'Amis, & d'Admirateurs, dans ce grand

Royaume, qu'il y avoit d'Evêques, & de Personnes zélées pour l'Eglise.

CXLII. Réponse du saint Archevêque.

L'Archevêque, aussi poli que modeste, témoigna à tous ces Prélats ses justes sentimens de reconnoissance; loua le zéle qu'ils avoient toujours fait paroître dans le Concile; & dit que puisqu'il avoit plû à Dieu de les unir très-étroitement dans une occasion si importante, il les supplioit de lui continuer toujours la même grace: qu'encore qu'ils fussent nés en des Pays éloignés l'un de l'autre, & sous divers Princes, ils étoient néanmoins comme Chrétiens, & comme Evêques, les Sujets & les Ministres d'un même Roy; & que la distance des lieux ne devoit point empêcher la parfaite union de ceux, qui ne sont tous qu'un en celui qui est en tous lieux.

CXLIII. Il est reçu avec honneur à Avignon.

Pendant que ces Evêques se préparoient à leur départ, Don Barthelemy se mit en chemin, résolu de se rendre en diligence dans son Diocèse; où il étoit déja d'esprit & de cœur. Arrivant à Avignon, il y fut reçu magnifiquement par le Vice-Légat de Sa Sainteté, & par le Gouverneur de la Ville. Le premier lui apprit une particularité digne d'être remarquée, parce-qu'elle est glorieuse au saint Concile de Trente, & à l'Eglise Catholique.

CXLIV. Où il apprend un Fait très-singulier de deux Evêques.

Deux Evêques de cette Province, lui dit le Vice-Légat d'Avignon, avoient eû le malheur de se laisser séduire à l'Hérésie: & cependant ils s'en allérent ensemble au Concile, résolus d'épier, & de traverser les desseins des Prélats Catholiques, sans trop manifester leur attachement à l'Erreur. C'étoit des Pasteurs en apparence, & des Loups en effet. Leur déguisement dura quelque tems; ils entroient dans toutes les Conférences, écoutoient toutes les Délibérations; & prononçoient comme les autres, lorsque toutes les difficultés qu'on avoit proposées, étant mûrement éxaminées, & bien éclaircies, tous les Peres se trouvoient dans une sainte unanimité de sentimens. Ces deux Evêques furent enfin touchés, & éclairés par ceux-mêmes, qu'ils avoient considérés comme des aveugles. Ils remarquérent une extrême différence entre l'Assemblée des vrais Ministres de JESUS-CHRIST, & celle des Ennemis de sa Vérité, & de son Eglise.

Ils avoient vû que la Régle des Novateurs, dans leurs Synagogues, n'étoit que leur opinion, leur fantaisie, ou leur caprice: & ils voyoient que les Catholiques au contraire avoient pour régle & pour fondement, outre l'Ecriture Sainte, la

Tradition constante, qui de Pontife en Pontife, & de Siécle en Siécle, est venue depuis les Apôtres jusqu'à nous. Ils voyoient que les Peres du Concile n'étoient point les Inventeurs de leur Doctrine ; mais qu'ils soutenoient dans l'Eglise ce qu'ils y avoient trouvé établi ; & que s'efforçant de conserver sans aucune altération, le Dépôt qui leur avoit été confié, ils ne pensoient qu'à laisser à leurs Enfans, ce qu'ils avoient reçu de leurs Peres.

Au retour de Trente, ces deux Prélats publioient eux-mêmes le grand effet, qu'avoit produit en eux la vûe du Concile, & le zéle d'un grand nombre d'Evêques, qui sembloient avoir fait une sainte conspiration, pour soutenir envers tous & contre tous, les intérêts de Dieu, & de son Eglise. Ils mettoient l'Archevêque de Brague, & celui de Grenade à la tête de ces généreux Défenseurs de la Foi, & de ces Zélateurs de la Discipline, qui éxaminoient tout au poids du Sanctuaire, & soutenoient avec une fermeté inébranlable, ce qui étoit selon la Religion, la Justice, & la Vérité. L'un des deux Prélats convertis, excelloit dans le don de la Science, & de la Parole ; & depuis sa Conversion, il confondoit tellement les Hérétiques, qu'ils n'osoient paroître devant lui.

Ce récit fit beaucoup de plaisir à notre Archevêque, qui en rendit gloire à Dieu. En continuant son Voyage, il entra dans une Ville de Castille, en même tems que le Roy Don Philippe II. Ce Monarque ayant été averti le jour même de la venue de l'Archevêque, l'envoya visiter aussitôt ; ce qui le mit dans la nécessité de lui venir faire la révérence. Ruy Gomez de Sylva, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs, alla au-devant de lui jusqu'à la porte de la rue, & l'introduisit dans la Chambre du Roy, qui le reçut avec de grands témoignages d'estime, comme un Prélat Etranger, qui s'étoit rendu très-célébre par sa vertu, & par son zéle pour l'Eglise. Le Roy lui demanda d'abord en quelle réputation avoient été dans le Concile les Prélats de son Royaume.

CXLV. Il va saluer le Roy Philippe II.

L'Archevêque lui répondit : ils y ont eû, Sire, toute la réputation que méritoit le choix de Votre Altesse (*) : car elle a élevé à l'Episcopat des Personnes, qui en sont si dignes, qu'on ne peut les voir agir, sans avoir une vénération particuliére

CXLVI. Et fait l'Eloge des Evêques d'Espagne.

(*) L'Archevêque n'ignoroit pas le Titre que les Espagnols donnoient déja à leurs Souverains : mais (comme il le dit depuis à Gomez de Sylva) en Portugal le Titre de Majesté ne se donnoit qu'à Dieu seul, & celui d'Altesse aux Rois. Aussi Philippe II, qui sçavoit la Coutume de Portugal, ne témoigna nullement être offensé de la conduite de l'Archevêque ; qu'il honora toujours.

pour leur vertu, & pour la piété de Votre Altesse, qui les a mis dans une place, qu'ils occupent si dignement. Je ne doute pas qu'elle n'ait été parfaitement informée de tout ce qu'ils ont fait de saint & de glorieux dans le Concile, & qu'elle n'ait sçu que Monsieur l'Archevêque de Grenade y a excellé entre tous les autres. J'espére, Sire, que comme Votre Altesse a eû tant de part aux Saints Décrets, qui ont été faits dans le Concile, par celle qu'y ont eû les Prélats de son Royaume, elle aura aussi un zéle tout particulier pour les appuyer de son autorité; afin qu'étant observés dans toute leur étendue, on voie refleurir dans l'Eglise cette ancienne Piété, & cette pureté des Mœurs, que nous avons tâché d'y procurer, & que tous les Gens de bien y souhaitent depuis long-tems.

CXLVII. Il prévient la Réception, qu'on lui vouloit faire à Brague:

C'étoit par le désir de procurer au plutôt cet avantage à son Diocèse, que le S. Archevêque se hâtoit d'arriver malgré la rigueur de la saison. Dans le mois de Février 1564 il entra sur les Terres de Portugal; & dès-lors la joye fut générale dans la Ville de Brague. L'amour qu'on lui portoit s'étoit encore augmenté par son absence; & chacun se préparoit à le faire éclater, par la plus magnifique Réception qu'on pût imaginer. Mais le Prélat les suprit tous, & rendit leurs préparatifs inutiles : étant entré dans la Ville la nuit de devant un Dimanche de Carême, sans que personne le sçût, il parut le lendemain dans son Eglise Cathédrale, & monta en Chaire pour parler à son Peuple. Il le fit avec tant de zéle & de charité, que plusieurs louoient tout haut le Seigneur, de la Grace qu'il leur avoit faite de revoir leur Pere; & ils accompagnoient de leurs larmes cette effusion de leur joye.

CXLVIII. Et paroît tout d'un coup dans son Eglise.

CXLIX. Joye de tous les Habitans.

Une foule incroyable de Peuple le suivit jusqu'en son Palais Archiépiscopal, en lui donnant mille bénédictions; & tous les Corps de la Ville étant ensuite venus lui rendre leurs devoirs, celui qui portoit la parole, lui dit entr'autres choses; qu'il n'étoit pas besoin qu'il lui témoignât la joye, que son retour avoit apportée à toute la Ville; qu'elle étoit peinte sur leurs visages; & qu'elle s'expliquoit assez elle-même; mais qu'il le supplioit de lui permettre de mêler quelque plainte parmi ces transports de la joye publique, de ce qu'il leur avoit ôté le moyen de lui en donner des marques, par la Réception qu'ils lui préparoient; qu'il y avoit eû autrefois des Archevêques de Brague, qu'on avoit peine à contenter, lors même qu'on les combloit de toutes sortes d'honneurs; mais que pour lui, on n'avoit pas même la liberté de lui rendre les plus légitimes,

& les plus indispensables devoirs ; qu'il étoit bien juste que sa modestie en ces rencontres accordât quelque chose à sa charité ; & qu'elle n'enviât pas à ses propres enfans la satisfaction de rendre à leur Pere ce qu'ils lui devoient. L'Archevêque, qui les aimoit autant qu'il en étoit aimé, les combla de civilités, & de toutes les marques d'une charité vraiment Pastorale.

Il ne cessa depuis de leur en donner tous les jours de nouvelles preuves. Il voulut être informé de tout ce qui s'étoit passé dans le Diocèse pendant son absence ; si on avoit observé ses Ordonnances, fait éxactement les Visites, & pourvû aux besoins des Pauvres. Il fit lui-même de ferventes Priéres, pour obtenir de Dieu la Grace de reprendre ses Fonctions Episcopales avec une nouvelle vigueur, & de faire éxécuter ce que le Concile avoit ordonné, en tenant toujours le milieu entre le relâchement d'une sagesse humaine, & la chaleur précipitée d'un zéle indiscret.

CL. Il se prépare par la Priére, à reprendre ses Fonctions.

Peu de jours après ayant assemblé son Chapitre, & tout son Clergé, il leur dit que le Concile, peu content d'avoir soutenu la Foi contre les nouvelles Hérésies, avoit fait d'excellens Réglemens pour arrêter tous les désordres, & rétablir les Mœurs des Fidéles : qu'il espéroit que comme les Evêques avoient tâché en cette rencontre de remédier aux maux de l'Eglise, par leur zéle, & leur sagesse, ils s'efforceroient aussi de contribuer, par leur éxemple, à l'éxécution de leurs saints Décrets. Il ajouta que par l'un de ces Décrets, il avoit été ordonné qu'on fonderoit des Séminaires, où l'on instruiroit des Enfans dès leur bas âge, afin que formés de bonne heure à la Piété, & élevés dans une Doctrine sainte, ils fussent capables de servir un jour l'Eglise. Le Prélat pria tous les Bénéficiers de vouloir prendre part à une œuvre si sainte, pour laquelle le Pape avoit déja envoyé un Bref, & les assura qu'il leur montreroit l'éxemple, en y contribuant le premier de tout son pouvoir.

CLI. Propose la Fondation d'un Séminaire.

Comme il s'agissoit de donner de l'argent, peu de personnes goûtérent la proposition. Les uns y trouvoient de grandes difficultés, les autres s'excusoient sur le peu de Revenu de leurs Prébendes : plusieurs murmuroient de la rigueur du Bref Apostolique. Notre Archevêque écouta tout le monde avec une grande douceur ; & ménagea si bien les esprits, qu'ayant appaisé en un moment cette tempête, il fit éxécuter le Décret du Concile, & l'ordre du Pape, avec l'agrément de ceux-là même, qui en avoient été d'abord fort offensés. Sa modération pleine de sagesse ayant ainsi adouci les esprits, il n'eut pas de peine à les faire consentir, qu'on commençât aussitôt à

CLII. Difficultés qu'on oppose.

CLIII. Elles sont levées

par la sagesse, & la libéralité du S. Prélat.

lever une contribution de deux pour cent sur les Revenus de tous les Bénéficiers. Pour les y encourager davantage, il ne se contenta pas de contribuer de sa part, la somme à laquelle il avoit été taxé; il donna encore par avance trois cens Ducats, pour faire commencer aussitôt le Bâtiment; & il y fit travailler avec tant de diligence, que ce fut le premier Séminaire érigé dans le Portugal, & peut-être en toute l'Espagne. L'Archevêque n'eut pas moins de soin de s'en servir utilement, par le choix qu'il fit, & des personnes qui devoient le conduire, & de ceux à qui on donneroit une place pour y être élevés. Aussi est-il sorti de cette Maison plusieurs bons Ministres, qui ont gouverné très-dignement diverses Eglises du Diocèse de Brague.

L'Archevêque fut obligé d'entreprendre peu après une autre affaire bien plus difficile; mais dont il ne crut pas qu'il lui fût permis de se dispenser, quoiqu'il prévît bien qu'elle lui susciteroit de grands ennemis. Voici le fait.

CLIV. Le seul Chapitre avoit toute la Jurisdiction Spirituelle, dans la Ville de Brague.

Par un ancien accord entre les Archevêques, & le Chapitre de Brague, la Jurisdiction Temporelle étoit réservée toute entiére à l'Archevêque, & la Spirituelle étoit partagée entre lui & le Chapitre. La Visite des Paroisses, des Chapelles, & des Hermitages de la Ville, ainsi que des Eglises de S. Jean, & de S. Jacques, appartenoit au seul Chapitre. Toutes les autres Eglises du Diocèse étoient de la Jurisdiction de l'Archevêque, sans que le Chapitre y eût aucun droit. En vertu de cet accord, le Chapitre nommoit des Visiteurs, qui visitoient le Clergé, & tout le Peuple de la Ville; de sorte que l'Archevêque, quoique leur véritable Pasteur, avoit comme les mains liées, sans pouvoir prendre connoissance de la vie des Ecclésiastiques, & des personnes puissantes de la Ville, qui étoient ordinairement les plus dereglées: ce qui étoit une source de désordres. Ces mêmes personnes, à cause de leur credit, avoient grande part à l'Election des Visiteurs, & se rendoient maîtres de ceux, qui auroient dû être leurs Juges. Ainsi leurs crimes étoient impunis, & leur exemple contagieux: les petits imitoient les Grands, & s'assuroient de l'impunité dans tous les vices. Les Visites même qu'on faisoit à la Campagne, en devenoient peu utiles, parce que les coupables se défendoient par l'exemple de ceux de la Ville de Brague; & si on ne laissoit pas de les châtier, ils appelloient cela une injustice manifeste, & une visible acception de personnes.

CLV. Inconvéniens de cette Pratique.

CLVI. Vains efforts de quelques Archevêques, pour y remédier.

Plusieurs Archevêques, poussés d'un bon zéle, avoient voulu remédier à un si grand mal; mais bientôt découragés par les difficultés, ils s'étoient contentés d'en avoir eû le désir.

D'autres

D'autres ayant plus de fermeté, commencérent à attaquer le Chapitre; & la forte résistance qu'ils trouvérent d'abord, les empêcha toujours de pousser l'affaire plus loin. Quelques-uns d'eux, fils, ou freres du Roy, ne réussirent pas mieux; tous leurs efforts ne servirent qu'à affermir davantage l'autorité du Chapitre, & à faire regarder le mal comme désespéré.

CLVII. Don Barthelemy entreprend de le faire.

Notre saint Prelat considéra toutes ces choses, avec le cœur percé de la plus vive douleur. Il sçavoit qu'il étoit le véritable Médecin de tant d'ames qui périssoient; tandis qu'il se trouvoit dans l'impuissance de les visiter, & de les secourir. Il n'ignoroit pas que ce droit lui appartenoit directement par le devoir de sa Charge Pastorale, & il s'en voyoit exclus par les conventions indiscretes de quelques-uns de ses Prédécesseurs. Le zéle du Salut des Ames ne lui permit pas de se contenter de prier, & de gémir. Il assembla donc ses plus habiles Officiers; & leur déclara qu'il étoit résolu de poursuivre le droit de sa Charge, & de visiter lui-même toutes les Paroisses de la Ville. La seule proposition les effraya: & ils n'oubliérent rien pour le détourner de ce dessein. Mais toutes leurs réflexions, & leurs représentations furent inutiles. Les Officiers de l'Archevêque revinrent même à son sentiment, & lui dirent, que s'ils prévoyoient comme lui que cette entreprise lui susciteroit de grands ennemis, & de grands troubles, ils ne doutoient pas aussi que tous ceux qui en connoîtroient la nécessité & la justice, & qui sçauroient comme eux la pureté du zéle qui l'animoit, n'en fussent très-édifiés; & qu'ils ne le jugeassent très-louable de faire tous ses efforts pour rentrer dans le pouvoir d'éxercer ses Fonctions, & de faire cesser le scandale.

CLVIII. Il en fait avertir le Chapitre.

Cette affaire ayant été ainsi résoluë, l'Archevêque ne pensa plus qu'à l'éxécuter. Il en fit avertir le Chapitre; & marqua le jour auquel il vouloit commencer cette Visite. Il est aisé de penser dans quelle agitation se trouvérent d'abord tous ceux qui avoient quelque intérêt de l'empêcher. Les Chanoines demandoient si Don Barthelemy étoit plus saint que tant de saints Prélats, ses Prédécesseurs, qui n'avoient point troublé le Chapitre dans sa possession; ou plus puissant que tant de Princes du Sang, qui avoient tenté inutilement ce qu'il vouloit faire? Les premiers de la Ville, accoutumés à trouver dans les Officiers du Chapitre une indulgence, qui les laissoit tranquilles dans leur vie libertine, regardoient comme un malheur extrême de tomber entre les mains de l'Archevêque. Sa Dignité, sa Vertu, son zéle pour la Justice, leur paroissoient

CLIX. Plaintes, murmures.

un joug qui les alloit accabler. Déja ils craignoient comme leur ennemi, un Pere qui les aimoit avec tendresse, & un Médecin qui ne travailloit qu'à les guérir.

Le jour que le S. Prélat avoit marqué étant venu, il parut dès le matin dans son Eglise Cathédrale, avec le Baillif, des Notaires, & des Témoins; & il déclara sa résolution en présence de tous les Chanoines du Chapitre, qui avoient fait venir pour eux un grand nombre de Personnes Puissantes, & fort versées dans les affaires. Ils le priérent d'abord de ne point les troubler dans leur ancienne possession. Des priéres, ils passérent aux protestations ordinaires, & à toutes les autres formalités, qui s'observent en de semblables rencontres. L'Archeque répondit en peu de paroles, qu'il se sentoit plus obligé d'éxécuter les Décrets du saint Concile, qui lui ordonnoit expressément de visiter tout son Troupeau, que les Concordats de ses Prédécesseurs; puisqu'il n'y avoit point de Prélats qui pussent, au préjudice de leurs Successeurs, céder à d'autres une partie de leur Jurisdiction Spirituelle.

CLX. Et Protestations.

Plus l'Archevêque fut doux & modéré dans sa réponse, plus il témoigna de fermeté & de constance à poursuivre sa Visite. Il la commença aussitôt dans les Eglises de la Ville, s'informant éxactement de la Vie, & des Mœurs de toutes sortes de Personnes, soit Ecclésiastiques, ou Séculiéres: & malgré toutes les oppositions du Chapitre, il ne la discontinua point, jusqu'à ce qu'il l'eût entiérement achevée. Tous les jours, & dans chaque Eglise on lui faisoit signifier de nouvelles protestations; il répondoit toujours avec la même douceur; & il poursuivoit ensuite l'ouvrage de Dieu avec une constance inébranlable.

CLXI. L'Archevêque commence, & continue la Visite avec une fermeté inébranlable.

Le Chapitre, après avoir fait tous ses efforts pour traverser la Visite du Prélat, résolut de soutenir puissanment son droit auprès du Pape, & de ses principaux Ministres. Et afin de faire un Corps plus puissant, les Chanoines joignirent à leurs Plaintes, celles de tous les Monastéres, des Colléges, des Commandeurs, & de plusieurs autres Particuliers, qui, ayant été visités par l'Archevêque dans l'intervalle de ce Procès, formoient plusieurs Plaintes contre cette entreprise. Leur dessein étoit de lui faire perdre (s'il étoit possible) le crédit qu'il avoit à Rome; & d'opprimer par la multitude, celui qu'ils ne pouvoient vaincre par la raison. Ils ne réussirent pas. Voici ce que S. Charles Borromée écrivit sur ce sujet à l'Archevêque de Brague:

CLXII. On le veut décréditer à Rome; & on y travaille inutilement.

« Je ne puis que je n'aime, & que je n'estime beaucoup ce « zéle, qui vous porte à faire observer éxactement les Ordon- « nances du saint Concile de Trente, par tous ceux que Dieu « a soumis à votre Autorité Pastorale. S'il s'en trouve quel- « ques-uns qui aiment mieux vous résister que de vous obéïr, « ils seront à la fin obligés de céder à votre Piété, & de re- « connoître leur injustice : car je vois que notre très-saint « Pere est dans une ferme résolution de maintenir, en toute « sa force ce qui a été ordonné, après une éxacte discussion, « par un si grand nombre de Prélats très-sages, assemblés au « nom du Saint-Esprit ; & que Sa Sainteté a depuis confirmé « par son Jugement. Elle est si éloignée de souffrir, que ces « Ordonnances, qui sont autant de colonnes de la Foi, & de « la Vérité Catholique, soient affoiblies en la moindre chose, « qu'elle les affermit au contraire tous les jours par de nou- « veaux Décrets. C'est pourquoi, s'il y en a quelques-uns dans « votre Diocèse, qui s'oublient jusqu'à tel point, que de résis- « ter à vos saints Réglemens, vous devez employer toute votre « sagesse, pour les faire éxécuter malgré toute l'opposition de « ces personnes, en usant d'autorité, & de sévérité, dans les « bornes, que vous sçavez vous être prescrites par la Loi de « Dieu : car vous ne sçauriez rien faire qui soit plus agréable « à Sa Sainteté. Je vous supplie de ne pas croire, qu'elle ait ja- « mais eû suspecte, en la moindre chose, ou votre foi, ou votre « innocence, ou votre piété, ni qu'elle ait jamais écouté les « plaintes injustes de vos Accusateurs. Est-il rien dont elle soit « plus convaincue, & dont elle ait plus de preuves, que de « votre intégrité, de votre sagesse, & de votre constance dans « la Vérité Catholique? Ainsi quand l'envie des Hommes au- « roit suscité contre vous mille Calomniateurs, & mille faux « témoins, votre vertu est trop élevée au-dessus de tout soup- « çon, pour donner lieu à ces accusations ; ou pour diminuer « le moins du monde l'estime & l'affection que Sa Sainteté a « pour votre mérite.

LIVRE XXXI.

BARTHELEMY DES MARTYRS.

CLXIII. Extrait d'une Lettre de saint Charles Borromée à D. Barthelemy.

« Mais que dirai-je de moi-même, qui vous ai toujours « présent dans l'esprit & dans le cœur ; & qui ne me propose « point d'autre modéle à imiter que celui de votre vertu ? Vous « dirai-je ce que je pense ? Pour moi je crois qu'il n'y a rien dans « l'Archevêque de Brague, qui ne soit éminent, & digne des « plus hautes louanges ; de sorte qu'il n'est pas seulement le « Primat de son Royaume par sa Dignité, mais qu'il l'est en- « core par sa vertu de plusieurs autres Royaumes de la Chré- «

» tienté. Ceux donc qui ont entrepris de vous décréditer auprès du Saint Siége, n'ont fait autre chose, en se déclarant vos Accusateurs, que se condamner eux-mêmes; puisque, selon mon jugement, on ne peut résister à vos conseils si louables, sans renoncer en même tems à la piété, & à la raison. Mais puisque ces mêmes personnes n'ont pas tant accusé votre sévérité, qu'ils ont rendu témoignage à votre Sainteté, & à votre prudence, je ne doute point que votre sagesse ne leur pardonne aussi quelque chose; & que vous ne soyez bien aise de donner des preuves de la modération, qui vous est si naturelle, par cet oubli volontaire de toute la mésintelligence passée. J'espére que gagnés par votre douceur, ils vous aimeront ensuite plus que jamais, & qu'ils se tiendront unis à vous, par les liens les plus étroits de la soumission, du respect, & de l'amitié.

» Que si les différends que vous avez avec votre Chapitre, étoient tels qu'ils ne pussent pas s'appaiser par votre sagesse (ce que j'ai peine à croire) Sa Sainteté a écrit, & donné pouvoir au Sérénissime Seigneur Don Henry, Infant Cardinal, & Légat du Saint Siége, d'en prendre alors connoissance, & de les terminer tout-à-fait: ce que ce Prince très-vertueux & très-sage, fera sans doute avec toute sorte d'équité & de prudence... Il ne me reste plus qu'à vous assurer qu'il n'est rien, que je ne sois prêt de faire pour votre service. Je vous conjure de vous souvenir de moi dans vos Priéres. De Rome, ce troisiéme d'Avril 1565 ».

CLXIV. Le Cardinal Infant de Portugal, offre sa Médiation. Les Chanoines la récusent.

L'Infant Don Henry, ayant reçu en même tems un Bref du Pape, écrivit à l'Archevêque de Brague, & à son Chapitre, pour leur offrir sa Médiation, les assurant qu'il agiroit de telle sorte dans leur Cause, qu'ils reconnoîtroient qu'il les aimoit tous; & que sa plus grande passion étoit de conserver leur honneur, & de procurer leur repos. Mais les Chanoines ne voulurent point recevoir ce Cardinal pour arbitre; & avec toute l'Autorité que le Pape lui avoit donnée, le Légat ne pût appaiser ce différend, qui traîna jusqu'au Pontificat de Pie V.

CLXV. Ils s'accommodent ensuite avec le saint Archevêque.

Enfin il plût à Dieu de terminer une contestation si obstinée; & par un Traité solemnel & irrévocable, il fut arrêté, que l'Archevêque de Brague visiteroit en propre personne tout le Clergé de la Ville; & qu'il nommeroit deux Chanoines, qui, ayant fait la Visite des Laïques, seroient obligés de lui rendre compte de tout ce qu'ils auroient trouvé à régler dans la Visite du Peuple. Ainsi sans faire tort au Droit du Chapitre, l'Arche-

vêque eût le principal de ce qu'il avoit prétendu, & se vit en état de remédier à bien des désordres.

CLXVI. Qui pense à visiter les Eglises des Ordres Militaires.

Cette affaire étoit encore indécise, lorsque le zéle du Prélat lui en fit entreprendre une autre, qui n'étoit pas d'une moindre conséquence. Différens Ordres Militaires possédoient un grand nombre d'Eglises dans le Diocèse de Brague; & ils prétendoient être éxemts de la Visite de l'Ordinaire. Le Serviteur de Dieu au contraire regardoit comme une obligation indispensable à un Evêque, surtout depuis le Concile de Trente, de visiter tous ceux, des Ames desquels Dieu lui devoit un jour demander compte. Il trouva encore ici les Officiers de son Conseil dans d'autres sentimens. Parmi plusieurs autres raisons qu'ils alléguoient pour le détourner de ce dessein, ils lui représentérent la possession, le crédit, & l'audace des Commandeurs; qui, pour éluder toutes les Procédures de la Justice, se défendoient tantôt par l'Autorité Ecclésiastique, tantôt par la Royale, & quelquefois à la pointe de l'Epée, menaçant des derniéres violences, tous ceux qui seroient assez hardis pour oser les attaquer.

CLXVII. Ses propres Officiers veulent l'en détourner.

CLXVIII. Ce qu'il leur répond.

L'Archevêque ne se laissa point ébranler : les affaires de Dieu, dit-il, ne se conduisent point par les Régles de la prudence humaine. Le devoir de ma Charge m'oblige à faire ce que je fais : cela me suffit. Si je viens à bout de ce que je prétens, à la bonne heure; sinon, j'espére que Dieu acceptera ma bonne volonté; & je le bénirai de ce qu'il m'aura déchargé du soin d'une partie de mon Diocèse. Je souhaite de tout mon cœur d'avoir la paix tout ensemble avec Dieu, & avec les hommes; mais si je ne puis contenter Dieu sans leur déplaire, je veux bien qu'ils se plaignent de ma conduite, pourvû que Dieu en soit content. Confirmé dans son dessein, par l'Approbation même de ses Conseillers qui s'y étoient d'abord opposés, il l'éxécuta aussitôt avec la même fermeté, qui le lui avoit fait entreprendre.

CLXIX. Il commence la Visite.

Il commença à visiter les Eglises de l'Ordre de saint Jean comme les autres; & parce qu'il les trouva toutes en désordre, & dépourvûës de toutes les choses nécessaires au Culte Divin, il fit saisir le Revenu des Commanderies; & ordonna qu'on l'employât aux Réparations, aux Ornemens, & à l'entretien des Ministres, qu'il établit pour le Service de ces Eglises. Il fit la même chose dans d'autres Eglises de l'Ordre de CHRIST. Après avoir commencé une fois à visiter ces Eglises Privilégiées, il n'en laissa aucune sans y aller en per-

LIVRE XXXI.

BARTHELEMY DES MARTYRS.

sonne, & se faire rendre compte de tout, nonobstant les plus fortes oppositions. Cependant comme de toutes parts on se déchaînoit contre lui, il eût soin d'écrire à tous les Tribunaux du Royaume, & à tous les Juges Apostoliques, au Conseil du Roy & au Roy même, pour justifier sa conduite. Les solides raisons qu'il apportoit pour sa défense, soutenuës par l'Autorité de sa Personne, & par cette vénération, que son grand mérite lui avoit acquise dans tout le monde, firent une très-grande impression sur les esprits. Il faut nécessairement omettre ici bien des choses, pour ne point passer les bornes d'un Abrégé ; mais nous en rapporterons une fort remarquable ; où l'on voit un tempéranment admirable de la magnanimité de ce saint Prélat, avec sa modération & sa sagesse.

CLXX. Et justifie sa conduite devant tous les Tribunaux.

CLXXI. Ce qu'il fait dans le Bourg de Poyarez.

Il avoit appris que dans un Bourg nommé Poyarez, qui est le Chef d'une grande Commanderie de l'Ordre de saint Jean, les Eglises étoient fort pauvres, & extrêmement négligées ; il résolut de les visiter, & il voulut être autorisé par un Bref du Pape : il étoit déja aux Portes de Poyarez, lorsqu'il le reçut. Entrant à l'heure même dans ce Bourg, il visita toutes les Eglises, & y trouva tout le désordre qu'on lui avoit dit. Il fit un Mémoire de ce qu'il jugea nécessaire pour les réparations, & les Ornemens de chaque Eglise ; &, selon qu'il étoit porté par le Bref de Sa Sainteté, il fit saisir tout le revenu de la Commanderie, avec défense d'en rien donner au Commandeur, jusqu'à ce qu'on eût fourni à toute la dépense qu'il falloit faire. Il partit pour poursuivre sa Visite.

CLXXII. Le Baillif, ou Commandeur de Poyarez, bien accompagné, & bien armé veut l'intimider.

Lorsqu'il étoit dans un Village assez proche de Poyarez, & qu'il commençoit à réciter son Office, le Commandeur y arriva accompagné de plusieurs Gens de pied, & de cheval, tous bien armés. C'étoit un homme fort âgé ; mais en qui il paroissoit encore beaucoup de vigueur. Il avoit le regard terrible, & la colére peinte sur son visage. Ayant d'abord jetté l'épouvante dans le Village, il entra fiérement dans la Maison où étoit logé l'Archevêque ; & l'envoya avertir qu'il avoit à lui parler. Le Prélat, qui ne fut jamais plus maître de lui-même qu'en cette rencontre, lui fit dire qu'il le supplioit d'attendre qu'il eût achevé sa Priére. Le Commandeur se promenoit cependant, & sa fureur s'augmentoit encore par ce retardement. Après qu'il eut beaucoup attendu, il envoya dire une seconde fois à l'Archevêque, qu'il vouloit lui parler ; & l'Archevêque sans s'étonner lui fit faire la même réponse. Puis ayant achevé de réciter son Office, il dit à ses Gens qu'on fît entrer le Com-

mandeur : le voyant venir à lui avec un visage enflammé de colére, il lui demanda sans s'émouvoir, ce qu'il désiroit de lui.

CLXXIII. Ses menaces.

Le Commandeur lui répondit qu'il étoit le Baillif de Poyarez ; & qu'il venoit sçavoir de lui-même, par quelle autorité il entreprenoit de faire dans sa Commanderie ce qu'il y faisoit : que si c'étoit comme Archevêque de Brague, il en avoit bien vû d'autres que lui, qui ne l'avoient pas traité avec cette hauteur. Et il ajouta avec jurement, que s'il continuoit comme il avoit commencé, il se feroit justice à lui-même ; & qu'il lui apprendroit à faire différence entre les Commandeurs & les Paysans, ou les Curés de son Diocèse.

CLXXIV. Méprisées par le saint Prélat, qui lui parle avec beaucoup d'intrépidité.

L'Archevêque, aussi tranquille que le Commandeur étoit émû, lui répondit que pour ce qui étoit du droit de visiter sa Commanderie, il l'avoit reçu du Concile de Trente, & d'un Bref particulier du Pape. Il ajouta : Cela suffit pour vous satisfaire sur vos plaintes : mais pour ce qui est de vos menaces, je vous déclare, Monsieur le Commandeur, que je ne les crains pas ; & qu'encore que vous vous soyez fait accompagner de tant de gens armés, pour parler à un Evêque aussi seul, & aussi désarmé que je le suis, je continuerai à faire ici tout ce que je croirai y devoir faire, avec la même liberté qui si j'étois dans ma Maison au milieu de Brague. Je sçai la différence qu'il faut faire entre les Personnes de votre condition, & les Gens du Peuple ; mais je souhaiterois que vous sçussiez aussi la différence qu'il y a entre un Gentilhomme, qui a reçu de son Pere un bien, dont il use comme il lui plaît ; & un Commandeur Religieux, qui tient le sien de l'Eglise, pour en user selon les Loix de l'Eglise. Le Bien de cette Commanderie n'est point à vous, mais aux Pauvres : vous en êtes ou le Dispensateur, si vous leur en donnez la part qui leur appartient ; ou le Dissipateur, si vous dérobez à leurs besoins, & à leur indigence, la part qu'ils y ont, pour en satisfaire votre ambition, ou vos plaisirs. C'est l'Eglise, qui vous rend Dépositaire de ses Biens ; & cependant vous vous enrichissez de ses dépouilles, en laissant ses Temples sans Ornemens, ses Brébis sans Pasteurs, & ses Pauvres sans assistance. Est-ce ainsi que vous vous acquittez des Vœux que vous avez faits dans votre Ordre de Malte ? Vous avez juré, que vous seriez toujours prêt de répandre votre sang pour la défense de l'Eglise ; & cependant les armes, qu'elle vous a données pour combattre les Turcs, vous les employez à faire insulte à ses Peres, & à outrager insolenment les Evêques. Considérez ce que vous faites, & ce

que vous devriez faire. Nous devons tous craindre la mort; mais vous êtes en un âge, qui vous y doit plus faire penſer que les autres. On n'attaque pas Dieu impunément : tôt ou tard nous devons tomber entre ſes mains. Craignez ſes Jugemens; prévenez ſes vengeances; mettez-vous en état d'obtenir de lui la Grace, que nous demandons pour vous ; & ne vous fermez pas la porte de ſa Miſéricorde, pendant qu'il vous invite à la Pénitence.

CLXXV. Pendant la Meſſe de l'Archevêque, Dieu touche le cœur du Baillif;

Le ſaint Prélat ayant parlé de la ſorte, le Baillif plus irrité qu'auparavant, témoigna ſa fureur par toutes ſortes d'injures & de menaces, parlant comme un Homme que la paſſion mettoit hors de ſens. Tous ceux qui l'écoutoient étoient dans l'indignation. Le ſeul Archevêque n'en reçut aucun trouble. Quelqu'un de ſes Officiers lui ayant dit qu'il devoit faire punir ce Commandeur, il lui répondit : Dieu m'en garde. Tout ce que je dois faire, c'eſt de le recommander à Dieu dans le ſaint Sacrifice que je vais lui offrir, afin qu'il lui faſſe connoître, & pleurer ſa faute. Le Baillif ſuivit l'Archevêque à l'Egliſe, & y demeura pendant la Meſſe. La Priére du ſaint Prélat fut écoutée, & le cœur de ſon Ennemi changé. Auſſitôt que la Meſſe fut achevée le Baillif alla ſe jetter aux piés de l'Archevêque, confeſſa ſa faute, lui en demanda pardon, & lui promit d'accomplir telle Pénitence qu'il voudroit lui impoſer. Cela ſe fit à la vûë de tout le monde; & à peine pouvoit-on croire ce que l'on voyoit. L'Archevêque releva auſſitôt le Baillif, l'embraſſa tendrement; & parce que ce Commandeur promit de pourvoir inceſſanment toutes les Egliſes en la maniére qu'il l'avoit ordonné, & encore plus magnifiquement, le Prélat changea l'Ordre qu'il avoit donné de ſaiſir le Revenu de la Commanderie. On voit ici de quoi eſt capable la Générosité d'un ſaint Evêque, & ce que peut la Grace de JESUS-CHRIST ſur le cœur de l'Homme.

CLXXVI. Qui vient ſe jetter aux piés du Prélat; & ſe soûmet à tout.

CLXXVII. Canton de Baroſo preſque inacceſſible : l'Archevêque y va faire ſa Viſite.

Suivons maintenant notre Archevêque dans ſes Viſites, parmi les Peuples les plus groſſiers, & dans les Lieux les plus ſauvages. Le Canton, apellé Baroſo paſſe pour inacceſſible, à cauſe des grands précipices, & de ſes hautes Montagnes preſque toujours couvertes de neige : mais ce Pays tout affreux qu'il eſt, ne laiſſe pas d'être peuplé; & il s'y voit des Egliſes en grand nombre. Le ſaint Archevêque n'avoit pû y aller avant ſon départ pour le Concile; il réſolut dès qu'il fut en état de reſpirer, de s'y rendre en perſonne : ce qui allarma tous ſes Amis. Sans trop éxagérer les difficultés de l'entrepriſe, on lui en

en représenta plusieurs, qui devoient la lui faire regarder comme absolument impossible. Mais il se roidit contre tout. Ils sont mes Brébis, disoit-il; en quelque lieu qu'ils soient, c'est à moi à les y chercher; & quelque mal qu'ils ayent, c'est à moi à les guérir. Ainsi contre l'Avis de tout le monde il partit de Brague; lui seul étoit dans l'assurance, lorsque tous les autres trembloient à la vûe des périls, où il alloit s'exposer.

CLXXVIII. Profonde ignorance de ces Peuples sauvages.

En visitant d'abord le bas des Montagnes, & les lieux moins escarpés, il reconnut qu'on ne lui avoit dit que la vérité. Le Pays en effet lui parut affreux, & l'état des Ames encore plus. Ces pauvres Gens, sans presqu'aucune connoissance du Christianisme, paroissoient aussi barbares devant Dieu que devant les Hommes. Le bruit de la venue de l'Archevêque, s'étant répandu dans ces Montagnes, tous ces Peuples accouroient en foule au-devant de lui, en dansant à la mode du Pays, & chantant des chansons impertinentes, dans lesquelles ils entremêloient des refrains, qui montroient leur profonde ignorance. L'un de ces refrains étoit: *Bénie soit la Sainte-Trinité, Sœur de Notre-Dame.* C'étoit-là la plus grande Fête, que ces Hommes rustiques pensoient pouvoir faire à leur Archevêque; & ils prétendoient montrer beaucoup de Religion, en recevant avec cette musique qu'ils croyoient sainte, un Prélat qu'ils révéroient comme un Saint.

Si la plûpart de ceux qui l'accompagnoient, ne pouvoient s'empêcher de rire, il gémissoit au contraire, & soupiroit dans son cœur, jugeant bien que le déréglement des mœurs de ces Peuples devoit être égal à leur ignorance. Il faisoit cependant paroître de la gayeté sur son visage, afin de gagner leur affection; il leur enseignoit avec douceur la Doctrine de l'Evangile, & ne se lassoit point de les exhorter à garder les Commandemens de Dieu. Il arriva en ce même endroit un accident, qui fit admirer les attentions de la Providence de Dieu, sur ceux qui le craignent, & le mérite des Priéres de notre Prélat.

CLXXIX. Le saint Pasteur les instruit avec bonté.

Il passoit un jour d'un lieu nommé *les Caves de Barroso*, en un autre qui s'apelle *les Eminences*, à cause de son élévation extraordinaire. Le chemin par lequel il y falloit monter, étoit un Sentier rude, étroit, fort escarpé, au milieu des Rochers; & il y avoit aux deux côtés deux Précipices si profonds, qu'on n'osoit presque les regarder. Les Gens de l'Archevêque marchoient tous par ce Sentier l'un après l'autre, dans un continuel tremblement. Il y avoit à la tête plusieurs Mulets char-

CLXXX. Péril extrême, où se trouvent les Gens de l'Archevêque.

gés, qui portoient les Lits, & les Provisions de bouche. Après les Mulets, suivoient les Serviteurs, & tout le reste de la Famille. Le Prélat étoit alors loin de ses Gens; & il n'y avoit auprès de lui, que quelques personnes qui ne l'abandonnoient jamais. Les Mulets étoient déja au haut de la Montagne, lorsque le premier de tous étant tombé, & ayant roulé, il fit tomber le second, & tous ensuite s'étant fait tomber les uns après les autres, ils se renversérent sur les hommes de Cheval qui suivoient; ainsi presque tout roula en bas, au travers des pierres & des Rochers.

Lorsque les premiers commencérent à tomber, il s'éleva un grand cri, que la concavité des Rochers porta au loin. L'Archevêque l'entendit fort bien; & se doutant aussitôt de ce que ce pouvoit être, il commanda à ceux qui l'accompagnoient, de courir promptement au secours. Pour lui, il descendit de Cheval, se jetta par terre, & levant les mains & les yeux au Ciel, il pria quelque tems; puis se relevant pour remonter à Cheval, il dit à celui qui le tenoit: que Dieu soit loué à jamais, puisqu'il n'a laissé périr aucun des siens. Le saint Prélat se trouvoit cependant trop éloigné, pour avoir pû les voir tomber, & sçavoir quelle auroit été leur chûte: mais le Seigneur, qui les sauva tous d'un si extrême péril, fit connoître en même tems à son Serviteur ce qu'il venoit d'accorder au mérite de ses Priéres. On regarda avec raison l'un & l'autre événement comme miraculeux; & l'on en rendit graces à Dieu.

CLXXXI. Dieu écoute la priére de son Serviteur: & lui fait connoître qu'il l'a éxaucé.

Lorsque l'Archevêque fut arrivé sur le haut de cette Montagne, apellée *les Eminences*, les Peuples lui firent avec leur Musique, & leur danse ordinaire, la même Réception, & la même Fête, dont nous avons parlé. Mais ils témoignérent encore plus d'étonnement: car les plus vieux d'entr'eux, ne se souvenoient pas d'avoir jamais vû en ce lieu d'autre Visiteur, que quelque pauvre Prêtre; encore se passoit-il bien des années, sans que les Archevêques de Brague en pussent trouver quelqu'un, qui voulut aller dans un Pays si sauvage, avec tant de dangers. Don Barthelemy au contraire, sensiblement touché de la barbarie des mœurs, & de l'aveuglement déplorable de ce Peuple, ne pouvoit se consoler de ce qu'il n'étoit pas venu en ce Canton dès le premier jour, qu'il prit Possession de son Archevêché. Il visita toutes les Eglises l'une après l'autre; & les trouva dans l'état d'abandon, & de pauvreté qu'on peut imaginer. Ceux qui les desservoient n'étoient guéres plus

CLXXXII. Etat des Peuples de Baroso, & de leurs Eglises.

instruits que les simples Fidéles ; & quelques-unes manquoient de Ministres, parce qu'il ne se trouvoit point de Curés, qui pussent se résoudre à y demeurer.

CLXXXIII. Zéle, & charité de l'Archevêque.

Le zéle & la charité de l'Archevêque lui firent chercher les moyens de remédier à tous ces maux. Il instruisoit lui-même avec une extrême patience ces Esprits incultes, & leurs Conducteurs. Il soulageoit les uns dans leurs pressantes nécessités, & il faisoit une Liste des autres pour leur faire faire des Habits. Il fit réparer toutes ces Eglises ; & les pourvût de Calices d'Argent ; car la plûpart n'en avoient que de plomb. Mais pour aller à la source du mal, il falloit leur procurer de bons Ministres : voici ce que Dieu inspira au saint Archevêque. Il crut qu'en emmenant avec lui les jeunes Enfans, en qui il remarqueroit plus d'esprit, & les faisant élever sous ses yeux dans son Palais, il pourroit adoucir peu-à-peu ce naturel sauvage & grossier, & les rendre enfin capables de tenir dans leur Pays le rang de Peres, & de Pasteurs : car il ne doutoit pas qu'ils ne fussent toujours prêts de retourner chez leurs Parens, puisqu'ils aimoient comme le lieu de leur naissance, ces Rochers qui faisoient tant de peur aux autres. Il éxécuta ce dessein comme il l'avoit projetté ; & le succès en fut très-heureux pour la suite des tems. Ceux qui, ayant été formés peu-à-peu à la conduite des Ames, étoient renvoyés dans quelques Cures de leur Pays, y élevoient des jeunes Gens en la maniére qu'ils avoient été élevés eux-mêmes ; & ils laissoient après eux des Successeurs de leur Piété & de leur Charge.

CLXXXIV. De quelle maniére il pourvoit de Pasteurs, ces Peuples abandonnés.

CLXXXV. Conversions extraordinaires.

Dans plusieurs quartiers du Diocèse de Brague, il y avoit beaucoup moins de rusticité, & d'ignorance, que sur les Montagnes de Baroso : mais l'Archevêque y trouva aussi plus de corruption parmi les Personnes de quelque Rang. Les premiers Historiens de sa Vie parlent de plusieurs Conversions éclatantes, qui furent attribuées à son ardente Charité, & qui ont donné lieu de dire de lui, ce qu'avoit dit un Pere de l'Eglise Grecque ; que le vrai Pasteur, & le Pilote Spirituel a acquis une telle force, & une telle lumiére, par l'Infusion de l'Esprit de Dieu, & par sa propre expérience dans la conduite des Ames, qu'il peut les retirer non-seulement des flots, & des orages des Tentations ; mais encore du profond abîme des Passions & des Vices.

CLXXXVI. Un Seigneur de Village, un Conseiller du Roy de

C'est ce qui arriva à notre Saint à l'égard de trois fameux Pécheurs, dont la Vie scandaleuse étoit une odeur de mort dans tout le Pays. Le premier, Seigneur d'un Village, ajoutoit à ses im-

Portugal, & un Sénéchal quittent leur vie scandaleuse.

pudicités un orgueil de Démon; il s'étoit rendu redoutable à tout le monde, & aux Visiteurs même, qui l'avoient abandonné comme un Homme, dont le Salut paroissoit désespéré. Notre Prélat l'entreprit d'abord avec autorité pour abattre son orgueil; il écouta avec patience ses premiers emportemens; & le vit enfin humilié à ses piés, demander pardon de son insolence, & de ses crimes; & se soumettre à tout ce qu'il plairoit à l'Archevêque de lui ordonner. Le second, qui étoit du Conseil du Roy, résista un peu moins, & ne fit pas une réparation moins publique de ses désordres. Le troisiéme, honoré de la Dignité de Sénéchal dans une Ville considérable, avoit si fort oublié son Salut, & sa réputation, que la Justice dépendoit du seul caprice d'une Femme, dont il étoit possédé.

CLXXXVII. Discours du Prélat à ce Sénéchal.

Le saint Prélat le traita comme le méritoit le déreglement de sa Vie, & l'injustice de sa conduite. Il le fit apeller, & il lui dit: J'ai appris que vous êtes un grand voleur. Cet Homme, qui n'avoit jamais entendu une semblable parole, répondit à l'Archevêque, qu'il ne devoit pas traiter de la sorte un Ministre du Roy, & un Officier Public de la Justice. Je sçai, lui repliqua l'Archevêque, & je le sçai par la déposition, & la confrontation Juridique de plusieurs Témoins irréprochables, que vous entretenez une malheureuse Femme; & que tous ceux qui désirent obtenir de vous quelque chose, bonne ou mauvaise, juste ou injuste, en traitent avec cette infame; & que vous faites tout ce qu'elle ordonne. C'est ce que j'appelle dérober la Justice aux Parties, & être un voleur public. Il lui fit ensuite une sévére réprimande; & l'avertit que sa vie dépendoit de la bonne administration de sa Charge: parce que s'il ne vouloit changer de conduite, il donneroit avis au Roy de ses déreglemens, & de ses violences; & qu'il pourroit bien lui en coûter non-seulement sa Charge, mais la vie même.

CLXXXVIII. Fruit de cette correction.

Une crainte purement humaine rendit plus docile le Sénéchal: il pria le Saint d'avoir compassion de lui; & à l'heure même il chassa de la Ville cette misérable Femme, qui étoit le plus grand obstacle à son Salut. Touché depuis de la crainte du Seigneur, il reconnut sincérement son crime, & changea de vie. Cette Conversion, & la généreuse liberté de l'Archevêque édifiérent également le Peuple, & rappellérent bien des Gens à leur devoir.

Don Barthelemy usa de la même fermeté envers un Prévôt, qui avoit rompu à coups de haches, les portes d'une Eglise

pour en retirer un Criminel. On pourroit ajouter à ces différentes Conversions, celles de plusieurs Ecclésiastiques, qui vivoient depuis long-tems dans des désordres scandaleux. Un Chanoine de la Cathédrale ne profita pas d'abord des sages corrections de son Pasteur : il résista long-tems avec scandale; mais ses emportemens ne purent altérer la douceur du Prélat, ni lui faire abandonner sa Conversion. Enfin la constance pleine de charité de l'Archevêque, fut si puissante sur l'esprit de ce Chanoine, qu'après avoir souffert qu'on lui enlevât l'objet de sa passion, il vint demander publiquement pardon au Prélat, lui demeura depuis toujours attaché, & aussi reconnoissant de cette Grace, que Dieu lui avoit faite par son moyen, que s'il l'eût ressuscité après la mort.

CLXXXIX. Autres Conversions de quelques Ecclésiastiques.

Nous ne pouvons passer sous silence la guérison spirituelle d'un autre malade, sans comparaison plus désespéré, que n'étoit celui dont on vient de parler.

CXC. Scandale public; & de plusieurs années.

Le Curé, ou Abbé d'une Eglise située sur la Frontiére de Portugal & de Galice, profanoit dans sa personne le Sacerdoce de JESUS-CHRIST, de la maniére du monde la plus scandaleuse. Ses débauches lui avoient donné douze Fils, semblables à leur Pere, qui les considéroit comme sa protection & sa force. Résolu de ne point changer de vie, il se servoit de ses richesses, & de son pouvoir pour s'éxemter de la Visite. Il avoit toujours des Espions dans toutes les Eglises voisines; & dès qu'il étoit averti que le Visiteur s'approchoit, il faisoit venir des Soldats de la Province de Galice, pour se fortifier dans son Eglise avec cette Garnison, & sa nombreuse Famille. Ainsi retranché comme dans un Fort, il redoutoit bien moins les Visiteurs, qu'il n'en étoit redouté: & comme il vivoit sans aucune crainte de Dieu, il méprisoit les Anathémes de l'Eglise. Aussi les Archevêques de Brague l'avoient-ils depuis long-tems abandonné à lui-même, pour n'exposer personne à une si dangereuse Visite.

CXCI. Arrêté par le zéle, & la prudence du S. Prélat.

Don Barthelemy des Martyrs, étoit trop touché d'un tel scandale, pour ne pas essayer de convertir ce grand Pécheur, quoiqu'il dût lui arriver. Etant en Visite dans les Villages les plus proches de l'Eglise de ce misérable Abbé, il s'informa quel chemin il falloit tenir pour y aller, & combien elle étoit éloignée. Il se leva un jour de grand matin; & ayant passé plusieurs heures en Oraison pour implorer le secours du Ciel, il commanda à ceux de sa Suite de ne point partir du Lieu où ils étoient, jusqu'à ce qu'il les fit avertir. Prenant ensuite avec

lui le seul Pere Henry de Tavora, il se mit en chemin, plein de confiance en la bonté de Dieu. Comme son Corps étoit extrêmement affoibli par ses Pénitences continuelles, il souffrit beaucoup, en faisant tout ce chemin à pié, dans un Pays rude, & fort raboteux.

Arrivé enfin à la Maison de l'Abbé, il frappe à la porte, tenant à sa main une petite baguette : il n'en vouloit pas davantage pour attaquer tant de Gens armés, qui n'avoient ni foi, ni honneur. Les Sentinelles courent à l'heure même donner l'allarme à la Garnison. Mais l'Abbé, persuadé que l'Archevêque n'approcheroit de sa Maison, qu'environné d'une quantité de Gens de pié, & de cheval bien armés, ne s'imagine pas qu'un Religieux qu'il voit à pié, & qui n'est accompagné que d'un autre Religieux, soit l'Archevêque de Brague. Ainsi il descend lui-même à la porte pour sçavoir ce qu'on veut.

L'Archevêque le voyant en sa présence, lui dit avec un visage riant : Sçavez-vous, mon Fils, pourquoi je suis venu ici ? Je viens pour vous faire peur avec cette petite baguette, & vous faire souvenir que vous êtes une Brebis égarée, & que votre Pasteur vous vient chercher. On ne sçauroit dire quel fut le trouble, l'étonnement, & la confusion de ce fameux Coupable, quand il connut qu'il avoit l'Archevêque en sa Maison. Mais le Seigneur le regardant dès-lors dans sa miséricorde, on vit ce vieux Pécheur, si long-tems endurci, & si superbe, on le vit prosterné aux piés de son Pasteur, fondre en larmes, & ne s'exprimer que par ses soupirs. Après un assez long silence, il fit enfin entendre ces paroles, avec une voix entrecoupée : j'ai péché contre Dieu, & contre vous : je demande pardon de tout mon cœur, pour mes crimes énormes ; & je promets de me corriger.

Le saint Prélat joignant ses larmes à celles de l'Abbé Pénitent, le releva de terre, où il étoit prosterné, l'embrassa avec la tendresse d'un Pere ; & l'assura, qu'en conservant dans son cœur les sentimens, qu'il venoit de témoigner, il devoit espérer que Dieu acheveroit par sa miséricorde, ce qu'il avoit commencé pour son Salut. Il fit aussitôt avertir ses Gens de le venir joindre dans ce Village ; où il s'arrêta long-tems, pour faire la Visite de la Paroisse, instruire les Fidéles, & remédier à une infinité de désordres. L'Abbé se soûmit avec une entiére obéissance, & une profonde humilité à tout ce que l'Archevêque lui ordonna ; & le bruit d'une Action si extraordinaire, se répendant dans tout le Royaume de Portugal, y causa une joye universelle.

Mais tous n'en profitérent pas pour leur propre amendement. En voici une preuve trop sensible. L'Archevêque faisant sa Visite dans une Ville du Diocèse, trouva quelques Personnes engagées dans de grands crimes. Il les reprit comme il convenoit, & leur prescrivit les remédes, dont ils devoient user, pour obtenir de Dieu le pardon de leurs désordres, & pour vivre désormais chrétiennement. La plupart de ces Libertins étoient du nombre de ceux, que l'Ecriture apelle *des Enfans sans joug, qui ne craignent ni Dieu, ni les Hommes; qui sont rebéles à la lumiére, & vendus pour faire le mal.* Résolus de se venger de l'injure qu'ils croyoient avoir reçue de l'Archevêque, ils n'attendirent pour cela que l'entrée de la nuit; & s'étant assemblés à la porte de son Logis, ils firent d'abord un grand bruit avec divers instrumens, afin d'attirer tout le monde aux Fenêtres, & d'avoir plus de Témoins de l'insulte qu'ils lui vouloient faire. Ils commencérent ensuite à le déchirer de la maniére du monde la plus outrageuse; faisant contre lui mille imprécations, & y mêlant des injures sanglantes, que la pudeur ne permet pas de rapporter.

CXCII. Autres Scélérats, qui ne profitent pas de même de la correction.

Luc, XVIII, 2. Job, XXIV, 13. III, Rois, XXI, 20.

Pendant ce tems-là l'Archevêque étoit occupé à chercher, avec ses Officiers, les moyens d'arrêter les désordres qui étoient venus à sa connoissance. Il entendoit les cris & les emportemens de ces Furieux, sans faire paroître le moindre trouble, & sans discontinuer d'écrire comme il avoit commencé. Il n'ouvrit la bouche, que pour imposer silence à ceux de ses Officiers à qui la patience échapoit. Les Séditieux ne pouvoient se lasser dans la rue de dire de nouvelles injures, ou de répéter les mêmes: l'Archevêque ne se lassoit pas aussi de les écouter. Enfin, lorsqu'ils virent qu'on se mettoit si peu en peine d'eux, devenus plus furieux par la patience même du Saint, ils jettérent de plus horribles cris, & l'apellérent à haute voix, *Hérétique, & Luthérien.*

CXCIII. Avec quelle patience, le Serviteur de Dieu souffre les injures les plus atroces.

A ces paroles le saint Prélat, levant la tête de dessus le papier, où il écrivoit, il dit: pour cela, non. Je ne suis ni Hérétique, ni Luthérien. Dieu, qui connoît la Foi qu'il m'a donnée, en soit béni éternellement. Puis se tournant vers les siens, il ajouta: Ces Personnes sont envoyées pour nous éprouver; prions pour leur Conversion, & leur Salut. En même tems on ouvrit les portes, & les fenêtres des maisons voisines; & plusieurs étant sortis dans la ruë, commencérent à crier, que leur Archevêque, très-innocent de toutes les choses dont on l'accusoit, étoit un Saint; & que tous ceux qui l'outrageoient si

CXCIV. Rare exemple d'humilité & de charité.

injurieusement, méritoient d'être punis exemplairement, comme de méchans Hommes sans foi, & sans conscience. Je suis assuré, dit alors l'Archevêque en regardant ses Officiers, que les uns & les autres se trompent : car, par la Grace de Dieu, je ne suis point Hérétique; & par ma très-grande faute, je ne suis point Saint. Il demeura ainsi aussi ferme dans l'Humilité, pour ne se laisser point surprendre à l'amour des louanges, qu'il l'avoit été dans la patience, pour n'être point blessé des injures.

CXCV. On veut punir les Coupables.

Dès le lendemain tout le Peuple parut saisi d'horreur, & d'indignation contre les Auteurs de l'insulte. Plusieurs furent arrêtés par les Officiers de la Justice, qui commencérent aussitôt à faire leurs Informations. Le saint Prélat en étant averti, envoya querir le Juge, & le pria de ne point passer plus avant dans cette affaire : car, disoit-il, dans l'Ecole de JESUS-CHRIST, on n'apprend point à rendre le mal pour le mal; mais à aimer ses Ennemis; & à faire du bien à ceux qui nous calomnient. Le sage Magistrat loua l'humilité, & la charité de l'Archevêque; lui promit même de ne pas poursuivre davantage les complices du crime; mais il déclara en même tems, que pour ceux qui étoient déja entre les mains de la Justice, il ne pouvoit se dispenser d'en faire un éxemple; afin d'arrêter à l'avenir par la crainte des châtimens, une insolence qui blessoit tout à la fois les Loix de Dieu, de l'Eglise, & du Royaume. Le Roy Don Sébastien, informé de tout, manda au Sénéchal de la Province, de faire de nouvelles perquisitions, & de sévir contre tous les Coupables. Notre Prélat continua à intercéder pour eux, & il arrêta peu-à-peu toute cette affaire.

CXCVI. L'Archevêque s'y oppose.

Une charité si pure, & cette suite d'Actions héroïques, dont la vie de Don Barthelemy est toute remplie, devoient sans doute lui assurer la réputation générale, qu'il s'étoit d'abord si justement acquise. Mais selon l'avertissement des Peres, il y aura des Calomniateurs dans le monde, tant qu'il y aura des Ames saintes; parce que d'une part le Démon, ennemi de toutes les vertus, n'a point de plus grand plaisir que de décrier les justes; & que de l'autre les Saints même ont besoin d'être éprouvés par la tentation, qui donne la derniére perfection à leur humilité, & à leur patience. Il se trouva un homme de caractére, sur l'Ame duquel le Démon eût assez de pouvoir, pour le rendre l'instrument de la persécution, qu'il vouloit susciter contre le saint Archevêque de Brague, afin de deshonorer la vertu en le deshonorant.

CXCVII. Nouvelles épreuves.

C'étoit



C'étoit un Ecclésiastique, que l'Archevêque avoit traité favorablement, tant que sa vie avoit paru assez réglée ; & qu'il avoit cessé de favoriser, quand il s'apperçut d'un changement, qui rendoit sa Vertu fort équivoque. Piqué de ne plus recevoir de sa part les mêmes marques de bonté, cet Ecclésiastique résolut de mettre tout en usage pour le perdre d'honneur. Il forgea son systême ; & il s'en alla à Rome, pour se rendre l'Accusateur de son Archevêque devant le Pape Pie V. C'étoit assurément hazarder beaucoup ; mais la passion, quand elle est venue à un certain point, aveugle ceux qu'elle posséde. Notre Prélat avoit tenu un Synode Provincial à Brague l'an 1566, dont les Décrets, que Louis de Grenade apelle très-utiles, & pleins de sagesse, furent depuis confirmés par Sa Sainteté en 1571. Ce fut dans cet intervalle, que l'Accusateur osa avancer devant le Pape, que Don Barthelemy, dans son Concile Provincial, avoit fait violence aux Evêques ses Suffragans, pour les faire consentir à ce qu'il vouloit, & qu'il s'étoit servi pour cela de Gens de Guerre, ayant fait mettre des Corps de Garde aux Portes de Brague. Le second Chef d'Accusation étoit que l'Archevêque avoit obligé par force plusieurs Ecclésiastiques, de quitter leurs Bénéfices. Les anciens Auteurs n'ont parlé que de ces deux Accusations, qui peuvent nous suffire pour juger des autres.

CXCVIII. Un Ecclésiastique de la Cathédrale de Brague, va à Rome, pour y accuser son Archevêque.

Ces calomnies, quoique peu ingénieuses, & mal concertées, surprirent d'abord quelques Personnes dans Rome : car les Hommes sont naturellement portés à croire le mal, parce qu'ils sont sujets à l'envie. Le Pape ne fut pas de ce nombre ; il fit promptement donner avis de tout à notre Prélat, qui reçut cette nouvelle avec une grande tranquillité d'esprit. Cependant il envoya à Sa Sainteté des Informations par écrit, sur tous les faits qu'on lui objectoit ; & des preuves convaincantes de la fausseté de ces Accusations. Après qu'on eut bien éxaminé toutes choses de part & d'autre, & qu'on eut reconnu clairement, que cet Ecclésiastique n'étoit qu'un Imposteur, qui s'étoit efforcé de deshonorer devant le Saint Siége, un des plus célébres, & des plus saints Evêques qu'il y eût alors dans l'Eglise, le Pape prononça ces paroles : *Si delator est in Urbe, quæratur, & suspendatur : Si ce Calomniateur est dans Rome, qu'on le cherche, & qu'on le pende.*

CXCIX. Calomnie découverte.

CC. Jugement rendu par le Pape.

Mais le Coupable n'avoit pas attendu jusqu'alors à s'enfuir. De retour en Portugal, il apprit que le Roy, instruit & irrité de sa méchanceté, avoit ordonné qu'il fût banni de toutes ses

CCI. L'Imposteur s'enfuit d'Italie.

Terres. Se sentant donc accablé du poids de son crime, & voyant que la main de Dieu & des Hommes étoit sur lui, il crut qu'il ne lui restoit plus d'autre refuge, que la bonté de celui qu'il avoit si cruellement offensé. Il vint donc à la vûe de tout le monde, se jetter aux piés de l'Archevêque; & fondant en larmes, il lui demanda pardon. Le Saint le releva aussitôt, l'embrassa; & se rendant ensuite son Protecteur, il lui obtint enfin sa grace du Pape, & du Roy. Mais il l'avertit de travailler à mériter celle de Dieu, par des fruits dignes de Pénitence.

CCII. Et obtient sa grace par la générosité du Prélat.

CCIII. Stérilité, Disette, & Famine en Portugal.

La Providence sembloit ménager à son Serviteur ces occasions, où ses héroïques vertus jettoient toujours un nouvel éclat. Elles ne parurent pas moins dans les calamités publiques, dont son Peuple fut affligé. En 1567, la stérilité ayant été grande dans les années précédentes, la Famine commença à se faire sentir dans tout le Royaume de Portugal. Bientôt après elle fut extrême dans la Ville de Brague, & dans les Campagnes. Les Laboureurs, les Artisans, les Bourgeois même, contraints de vendre peu-à-peu ce qui leur étoit le plus nécessaire, pour acheter des Vivres, dont la disette, & la cherté augmentoient toujours, étoient réduits presque au désespoir. La charité sans bornes du saint Archevêque, fut la seule consolation de plusieurs, & leur unique ressource. Le nombre des Pauvres, qui vinrent à Brague étoit si grand, que les Ruës & les Places publiques pouvoient à peine les contenir: il s'en trouvoit quelquefois jusqu'à trois mille à la porte du Palais Archiépiscopal.

CCIV. Elle est extrême à Brague.

CCV. Charité & prévoyance du saint Archevêque.

Le saint Prélat les assistoit tous, non de son superflû, car il n'en avoit point, mais de son nécessaire. Sa dépense ordinaire étoit très-modérée; cependant il en retranchoit tous les jours quelque chose, & la réduisit presqu'à rien. Il suspendit la Fabrique du Collége des Jésuites, & de son Couvent de Viane. Et après avoir dépensé tout son Revenu, il emprunta encore beaucoup, tâchant de remédier à la nécessité présente, & laissant à Dieu le soin de l'avenir. Il y eût aussi des personnes riches, & charitables, qui excitées par son éxemple, & par ses continuelles Prédications, lui envoyérent des sommes considérables, dont il fit subsister un grand nombre de Familles, & bien des personnes de condition. Avec cela, il auroit été impossible à l'Archevêque de soutenir pendant plusieurs années une dépense si prodigieuse, si sa sagesse & sa prévoyance n'eussent secondé sa charité. Lorsque la stérilité étoit moins grande, il avoit fait

acheter en diverses Provinces du Royaume, le plus de Blé qu'il avoit pû; & il le distribuoit gratuitement, quand la cherté & la misére du Peuple devenoient plus pressantes. Cette assistance qu'il donnoit aux Pauvres, continua jusqu'à la Récolte de l'année 1575, qui fut très-abondante. On ne sçauroit dire à combien de milliers de personnes de tout Etat, & de toute Condition, le charitable Prélat sauva la vie, pendant une Disette, qui dura près de huit ans.

CCVI. Qui fait subsister son Peuple pendant huit années.

Au Fléau de la Famine, s'en joignit un autre encore plus redoutable. Dès l'an 1568, la Contagion enleva bien du monde dans la Ville de Lisbonne; elle s'étendit ensuite de proche en proche, & infecta enfin toutes les parties du Royaume. Notre Prélat faisoit actuellement la Visite dans un Quartier de son Diocèse, lorsque la Peste commença à répandre son venin dans la Ville de Brague. Il courut d'abord au secours de cette premiére Portion de son Troupeau, sans pouvoir être arrêté ni par la crainte, & les horreurs de la mort, ni par les représentations des premiers Magistrats, qui étoient venus au-devant de lui, pour le prier de ne point exposer sa personne. Il ne fut pas plutôt entré dans la Ville, qu'il reçut les Lettres du jeune Roy Don Sébastien, qui le conjuroit de sortir incessanment de Brague, l'assurant qu'il lui rendroit en cela un service très-agréable, parce qu'une vie comme la sienne, lui étoit aussi chére, qu'elle étoit nécessaire à son Royaume. Le Cardinal Infant Don Henry lui écrivit la même chose, dans les termes les plus gracieux, & les plus pressans.

CCVII. Il entre dans Brague pendant la Peste.

Le Serviteur de Dieu répondit comme il le devoit à toutes ces marques de bonté: mais toujours résolu, comme un bon Pasteur, de donner sa vie pour ses Brebis, il continua à pourvoir à tout, & à donner tous ses soins, pour préserver les sains, & assister les malades. Il fit d'abord préparer un Lieu pour les Pestiférés, où il mit des Prêtres, des Médecins, des Chirurgiens, & un grand nombre de Serviteurs. Il destina une autre Maison, hors l'enceinte de la Ville, en un lieu fort découvert & fort sain, pour les Convalescens. Il visitoit tous les jours les uns & les autres; & s'informoit des Officiers, s'ils manquoient de quelque chose. Il choisit aussi plusieurs hommes sages & vigilans, les uns pour visiter toute la Ville, & rechercher les Pestiférés, afin de leur ôter la communication avec leurs Voisins; les autres pour les transporter hors la Ville, dans l'Hôpital qui leur étoit préparé; & pour enterrer les Morts. Ces mêmes personnes servoient aussi à purifier les Maisons, & à en

CCVIII. Avec quelle vigilance, il a soin des Malades, & des Mourans.

CCIX. Ordre qu'il met par tout.

retirer tous les Meubles. Il ordonna aussi à ceux qui avoient soin de la Police, de faire allumer de grands feux dans toutes les Places publiques, & dans toutes les Ruës, & de tenir la Ville la plus nette qu'il se pourroit.

La vigilance, & l'extrême charité de l'Archevêque, qu'on voyoit continuellement entre les Morts & les Mourans, fut cause que les Pauvres ne souffrirent que peu dans cette misére publique; que la Ville ne se dépeupla pas entiérement; que l'Office Divin se continua comme auparavant dans toutes les Eglises; & qu'encore que la plûpart des Chanoines s'en fussent enfuis, il n'y eut pas cependant un seul Curé qui voulut abandonner ses Paroissiens, en voyant un si grand éxemple dans leur premier Pasteur. Dieu sans doute eût égard à ses ferventes priéres, & à ses travaux infatigables: la Contagion, qui cessa peu-à-peu, fut moindre dans la Ville de Brague, que dans quelques-autres de Portugal.

CCX. Fruits de ses Exemples, & de ses Priéres.

Mais à peine notre Archevêque commençoit-il à respirer de ce côté-là, qu'il se trouva dans une autre épreuve fort critique. C'est une coutume ancienne en Portugal, que le Roy envoye de tems en tems dans les Provinces de son Royaume, des Chambres de Justice, ou des Ministres, avec un plein pouvoir d'écouter les plaintes, d'arrêter les désordres, de punir les crimes, & de rendre justice à tout le monde. Le Président Don Pierre d'Acuyna, accompagné de cinq Conseillers entra pour cet effet dans les Terres de l'Eglise de Brague, & commença à y éxercer une pleine autorité. Notre Archevêque fut touché de cette entreprise, qu'il crut aussi injuste que nouvelle, sçachant que ses Prédécesseurs avoient toujours eû seuls toute la Jurisdiction Temporelle sur toutes leurs Terres; & que les Rois de Portugal, bien loin de disputer ce droit à l'Eglise, le lui avoient au contraire toujours confirmé.

CCXI. Quelques Officiers du Roy, entreprennent sur la Jurisdiction de l'Archevêque.

Ayant donc mûrement éxaminé toutes choses avec son Conseil, il envoya d'abord un de ses Officiers vers le Président, pour lui représenter ses Droits, le prier de se désister de son Entreprise, & lui déclarer enfin que s'il continuoit à faire violence à l'Eglise, il seroit obligé de la défendre, & d'en venir aux Censures. Le Président ne fit pas cas de ces menaces; & l'Archevêque, après les Amonitions réïtérées selon les formes, publia contre lui une Sentence d'Excommunication. Le Magistrat écrivit aussitôt au Roy; & l'Archevêque en fit de même. Le Docteur Don Antoine-François, fort habile dans les affaires, fut chargé de présenter sa Lettre au Roy.

CCXII. Il s'y oppose avec force, & en écrit au Roy.

Ce jeune Monarque se la fit lire ; & non-seulement il ne s'offença pas de la Liberté Apostolique, avec laquelle le Prélat lui parloit, mais il en conçut une affection, & une vénération encore plus grande pour sa Personne. Il lui répondit donc qu'il étoit content de sa conduite ; qu'il lui accordoit avec joye tout ce qu'il lui avoit demandé ; & qu'il alloit commander à ses Officiers de se retirer de dessus ses Terres, tant pour la considération de son mérite, que parce qu'on l'avoit assuré qu'il avoit grand soin de conserver la justice, & la paix, dans la Ville de Brague, & dans toutes les Terres qui en dépendoient.

CCXIII. Qui lui accorde tout ce qu'il désire.

Il y eut en même tems quelques Diocésains, qui refusérent de payer à leur Pasteur certains Droits, qu'ils avoient toujours payés jusqu'alors. Etant sommés par les Officiers Ecclésiastiques, ils refusérent de répondre en jugement, disant que cette Matiére n'étoit point Ecclésiastique, mais Séculiére. On commença à procéder contr'eux par des Censures ; mais ils se pourvûrent devant un Juge Royal, qui rendit plusieurs Sentences en leur faveur, pendant qu'on multiplioit contre lui-même les Sentences d'Excommunication. Les Magistrats résolurent enfin de faire saisir les Revenus des Officiers de l'Eglise. Mais le Roy, informé de tout ce qui se passoit, leur ordonna de suspendre toutes choses, jusqu'à ce qu'il eût oui l'Archevêque. Ce Prince lui écrivit en même tems une Lettre, dans laquelle, en lui promettant de lui faire rendre justice, il lui témoignoit souhaiter qu'il n'excommuniât plus ceux qui récusoient le Jugement Ecclésiastique.

CCXIV. Nouvelles affaires, pour lesquelles le saint Prélat va trouver le Roy.

Quoique l'Archevêque n'appréhendât rien plus que de s'éloigner de son Troupeau, & que depuis son retour de Trente il ne fût jamais sorti de son Diocèse, néanmoins voyant l'importance de cette affaire, il résolut d'aller trouver le Roy à Coïmbre, pour l'informer lui-même de la justice de sa Cause. Don Sébastien fut bien-aise de connoître un Prélat, qui s'étoit rendu si célébre dans tout le monde Chrétien. Il lui fit des honneurs extraordinaires ; l'écouta très-favorablement ; & lui fit espérer une entiére satisfaction. Il lui envoya dire un jour qu'il souhaitoit fort d'entendre un de ses Sermons : & le saint Prélat se rendant à ses désirs, prêcha en sa présence devant toute la Cour. Il parla avec beaucoup de force contre le luxe effroyable, qui régnoit alors dans le Portugal. Le fruit de sa Prédication fut que le Roy se confirma dans le dessein, où il étoit déja, d'arrêter par des Edits, les excès qui se commettoient sur ce sujet. Après peu de jours, l'Archevêque supplia

CCXV. Il prêche avec succès, en présence du Roy, & de sa Cour.

Son Altesse de terminer cette affaire, afin qu'il lui fût libre de s'en retourner au plutôt. Le Roy l'estimant encore davantage, pour cette sainte impatience, où il le voyoit de quiter la Cour, pour se rendre à son Troupeau, fit donner des Ordres à ses Officiers entiérement conformes à son désir, & à son droit. L'Archevêque, après lui en avoir rendu ses très-humbles actions de graces, prit congé de Son Altesse; & vint reprendre avec une nouvelle ardeur les Fonctions de sa Charge.

CCXVI. Termine les affaire; & rentre aussitôt dans son Diocèse.

Mais ce qu'on doit le plus admirer dans la Vie de ce saint Homme, c'est que parmi tous les soins, & les occupations continuelles de la sollicitude Pastorale, son esprit & son cœur n'étoient ni moins unis à Dieu dans un repos intérieur, ni moins appliqué à la Priére, & à la Méditation des choses saintes; car il n'oublioit jamais ce qu'il a si sagement remarqué dans son *Aiguillon des Pasteurs*, quand il a dit: « Malheur à vous ô Pontife de Dieu, si la source de la Piété, & de la Dévotion se séche en vous; puisque cette Piété tendre & sincére est véritablement la source d'eau vive, qui arrose toutes nos vertus, qui sanctifie tous nos Exercices, & sans laquelle nous demeurerions secs, & stériles. C'est ce vin céleste qui fortifie notre cœur par une joye toute Divine. C'est le beaume qui guérit nos passions; c'est la langue, par laquelle nous parlons à Dieu, & sans laquelle notre Ame est muette. C'est elle qui fait tomber en nous la Manne du Ciel; & qui soutenant notre cœur, par cette céleste nourriture, le rend capable de porter le poids du jour & de la chaleur, & de travailler avec fruit à la Vigne du Seigneur ».

CCXVII. Union de son Ame avec Dieu.

Stimul. Past. Cap. IV.

Pendant que le saint Archevêque de Brague continuoit ainsi à veiller sur lui-même, & sur son Troupeau, le Roy Don Sébastien I faisoit en grande diligence les préparatifs de la Guerre, qu'il vouloit porter en Afrique, contre Muley-Moluc Roy de Maroc. Tout son Conseil, & tous ses Amis, le Roy d'Espagne lui-même, Philippe II. son Oncle, avoient tout employé, ou pour lui faire abandonner un dessein, dont ils prévoyoient bien les funestes suites; ou pour l'empêcher du moins d'aller lui-même en personne affronter le péril. Tout avoit été inutile. Notre Prélat étoit particuliéremenr touché, en considérant le malheur auquel s'exposoit ce jeune Prince. Il déploroit les maux présens, & en appréhendoit de bien plus grands pour l'avenir. Mais il ne lui restoit que de lever les mains au Ciel, & de demander à Dieu qu'il éclairât, & qu'il conseillât lui-même celui qu'il voyoit se précipiter dans un

CCXVIII. Don Sébastien I, entreprend de porter la Guerre en Afrique.

CCXIX. Justes allarmes du S. Archevêque.

péril évident, sans que personne l'en pût détourner : car la résolution de Don Sébastien, & la fierté naturelle de son esprit, jointes à la chaleur de son âge, & à sa qualité de Roy, lui avoient inspiré une confiance, qui le rendoit sourd à tous les avis des autres, & inébranlable dans le sien.

CCXX. Embarquement du Roy, & de son Armée.

Ce fut le dix-sept de Juin 1578, que le Roy de Portugal fit voile, avec toute son Armée d'environ treize mille Hommes de Pié, & de quinze cens Chevaux. Il alloit attaquer un Ennemi puissant, & victorieux ; qui, outre ses autres avantages, pouvoit toujours opposer dix Soldats à un seul. Il partit néanmoins de Lisbonne, plein de joye & d'espérance, ne se figurant en Afrique que des Victoires ; & laissant son Royaume épuisé d'argent & de forces, exposé à tous les malheurs, qui furent la suite déplorable d'une Entreprise si mal concertée. Il est vrai qu'il remporta d'abord quelques avantages sur la multitude des Barbares : & il fit dans le Combat tout ce qu'on pouvoit attendre de son grand cœur. Il donna lui même tous les ordres ; il envoya secourir ses Gens, & se trouva en Personne dans tous les endroits où le péril étoit le plus grand. Il eut trois chevaux tués sous lui ; & quoiqu'il eût été blessé au bras, il ne laissa pas de s'engager souvent dans le Combat, & d'exciter tous les siens par son exemple, & par son courage. Mais enfin il falloit succomber sous les efforts du grand nombre ; François de Tavora, qui commandoit l'Arriére-Garde, le Duc d'Avero, tous les autres Officiers Généraux, & la plupart des Gentilshommes Portugais, ayant été tués, le Roy se trouvant presque seul au milieu d'un Gros de Maures, il fut luimême tué par un Barbare qui ne le reconnut pas.

CCXXI. Bon, & mauvais succès de cette Guerre.

CCXXII. Défaite des Portugais.

CCXXIII. Qualités du Roy Don Sébastien.

Ainsi périt Don Sébastien I à l'âge de vingt-quatre ans. Sa grande jeunesse rend ses défauts plus excusables, & fait que ses Vertus doivent être encore plus admirées. Il eut beaucoup de zéle pour la Religion : il aima & protegea les Personnes de vertu & de mérite : il eut une liberalité vraiment Royale ; un cœur capable des plus grandes entreprises ; une magnanimité égale à celle des Rois les plus illustres des Siécles passés. Il aimoit la Guerre, & il sçavoit la faire. Moins arrêté dans ses propres pensées, il eût été un Prince accompli.

CCXXIV. Mort de trois Rois.

La malheureuse journée, qui finit ses beaux jours, fut remarquable par le sort de trois Rois, qui moururent de morts toutes différentes. Le Roy de Maroc, Muley Moluc y mourut de Maladie, donnant tous les ordres jusqu'à son dernier soupir. Le Roy de Portugal y fut tué après avoir combattu

durant six heures; & Mahomet, qui avoit été Roy des Maures, se noya en se retirant de la Bataille. C'étoit en faveur de ce Prince détrôné par son Oncle, que Don Sébastien avoit entrepris cette Guerre.

Le saint Archevêque, dont la Charité prenoit toujours une grande part à tous les maux publics, en prit une toute particuliére à celui-ci. Outre les sujets d'affliction, qui lui étoient communs avec tous les autres, il étoit vivement touché de la perte d'un Souverain, de qui il avoit reçu dans toutes les occasions, des marques de bonté, qu'il ne croyoit pas pouvoir assez reconnoître. Il l'avoit sincérement aimé durant sa vie, il le pleura amérement après sa mort; & il ne cessa depuis de lui donner, par ses Priéres, ses Pénitences, ses Sacrifices, toutes les Assistances, que les morts peuvent recevoir de la Piété des vivans. Tandis que les Peuples, dans la consternation, se plaignoient hautement, ou de l'opiniâtreté du Prince, qui avoit fait leur malheur & le sien; ou de la complaisance de ses Favoris; le saint Prélat, portant ses pensées jusques dans le Sanctuaire de Dieu, regardoit tous ces maux visibles comme des effets de sa Justice sécrette, & comme l'accomplissement des desseins Eternels de sa Souveraine volonté. Il considéra de même toutes les suites de ce grand événement, qui changea la face des affaires dans le Royaume de Portugal.

CCXXV. Conduite, & sentimens de D. Barthelemy en cette occasion.

Le Cardinal Don Henry, Frere du Roy Jean III, & Oncle de Don Sébastien, monta après lui sur le Trône, âgé déja de soixante-sept ans. Son caractére d'Archevêque & de Cardinal, & sa Vie qui avoit toujours été réglée, faisoient espérer un Gouvernement doux & modéré. Sa conduite néanmoins, selon les Historiens, ne répondit pas tout à-fait à cette espérance. Il n'imita point la sage modération de Louis XII, Roy de France, qui étant poussé à se venger de quelques-uns, qui l'avoient maltraité lorsqu'il n'étoit que Duc d'Orléans, fit cette réponse si digne d'un Roy Très-Chrétien: *Qu'il falloit laisser au Duc d'Orléans à venger les injures du Duc d'Orléans.* Don Henry au contraire chassa de la Cour, & priva de leurs Charges tous les Ministres de son Prédécesseur; parce qu'ils l'avoient traité assez indifféremment, sous le Régne de Don Sébastien, qui ne lui donnoit aucune part à la conduite des affaires. Le nouveau Roy fut peu aimé durant sa vie, & peu regreté après sa mort. On a dit de lui, ce qui avoit été dit d'un ancien Empereur, que tant qu'il fut dans une condition privée, il parut plus grand qu'un particulier, mais que sa réputation diminua à mesure

CCXXVI. Le Cardinal Infant devenu Roy, ne soutient pas toute sa réputation.

mesure qu'il crût en honneur ; & qu'on l'eut jugé digne d'être Roy, s'il ne l'avoit jamais été.

On remarque néanmoins que le changement, qui se fit en lui lorsqu'il arriva à la Couronne, ne le changea point à l'égard du saint Archevêque de Brague. Il avoit été son Ami étant Cardinal, il le fut encore étant Roy. Il en donna plusieurs preuves ; & lui accorda sans peine tout ce que le Prélat voulut lui demander pour son Eglise. Don Henry n'ayant régné que dix-huit mois, mourut au commencement de 1580. Notre Archevêque le regreta, non-seulement comme un sujet qui respecte son Souverain ; mais comme un Ami qui pleure son Ami. Il fit ses Obséques avec tout l'honneur, & tout le deuil qui étoit dû au dernier Roy de la Race Royale des Mâles, qui ont occupé le Trône Portugal pendant 486 ans.

CCXXVII. Il ne change pas envers l'Archevêque de Brague.

CCXXVIII. Mort de ce Prince.

Tout le Royaume étoit déja rempli de divisions & de troubles : & les Factions se multiplioient tous les jours, pendant que six ou sept Princes, presque tous Etrangers, prétendoient sous diverses raisons à la Couronne. Le saint Archevêque, résolu de ne prendre aucun parti, faisoit faire tous les jours des Processions, & des Priéres Publiques, pour implorer le Secours du Ciel, au milieu de toutes les révolutions, qu'on avoit à craindre. Il prioit beaucoup ; affligeoit son corps par de plus rudes Pénitences ; prêchoit plus souvent qu'à l'ordinaire ; & dans toutes ses Prédications, ainsi que dans ses Entretiens particuliers, il exhortoit ses Diocèsains à s'éloigner de tout esprit de faction, & de se contenter de demander à Dieu, par de ferventes Priéres, un Prince selon son cœur, capable de donner la Paix à son Peuple, & de le rendre heureux. Cependant la Guerre Civile s'alluma dans toutes les parties du Royaume ; & malgré toutes les attentions du saint Archevêque, il vit son Peuple se diviser, prendre les Armes, & courir au sang. Ne pouvant plus faire entendre sa voix, ni respecter son Autorité par des Gens, qui fouloient aux piés toutes les Loix, pour ne suivre que leur passion, il crut devoir céder pour un tems ; & sortir de son Diocèse, pour essayer si sa retraite ne feroit pas plus d'impression sur les esprits, que ses Discours.

CCXXIX. Divisions en Portugal.

CCXXX. L'Archevêque fait tous ses efforts pour appaiser la colére de Dieu, & empêcher les Divisions de son Peuple.

Il se retira pour ce sujet à Tuy, petite Ville de Galice, où la douleur de se voir ainsi séparé de son Peuple, & l'attente d'une infinité de maux, dont tout le Royaume étoit menacé, lui causérent une fiévre très-dangereuse. L'Evêque du lieu lui rendit toutes sortes de services, & de respects. Il crut lui-même que son heure n'étoit pas éloignée ; & il se prépara pour

CCXXXI. Il se retire dans la Ville de Tuy : y tombe dangereusement malade.

aller à Dieu. Mais sa vie devoit durer encore quelque tems, afin que sa Vertu montât à son comble. La fiévre se dissipa peu à peu; & pendant les langueurs de la convalescence, il apprit que le Royaume de Portugal commençoit à jouir de quelque paix, depuis que le Roy Catholique s'en étoit rendu le maître. Les principaux entre ses Diocèsains étoient déja venus lui présenter leurs respects, & le conjurer de ne pas les abandonner. Il partit donc de Tuy, & revint à Brague, où il fut reçu de tout le Peuple avec une joye d'autant plus grande, que son absence l'avoit fait encore plus désirer.

CCXXXII. Le calme revient; & le saint Prélat rentre dans Brague.

Vers le commencement de l'année 1581, le Roy Don Philippe II écrivit à notre Archevêque, pour lui apprendre qu'il avoit résolu d'assembler les Etats dans la Ville de Thomar; afin d'y délibérer sur le Réglement des affaires du Royaume, & que la considération de son Mérite, & de sa Dignité, lui faisoit désirer qu'il s'y trouvât avec les autres Evêques de Portugal. L'Archevêque s'en excusa d'abord sur les indispositions, qui lui étoient restées de sa derniére maladie. Le Roy lui écrivit une seconde fois, & lui déclara qu'il ne vouloit point faire le Serment qu'entre ses mains. L'Archevêque répondit, que puisque Sa Majesté témoignoit agréer ce Voyage, il se donneroit l'honneur d'obéïr; mais qu'il la supplioit de trouver bon qu'il l'avertît, que sa présence causeroit peut-être quelque trouble dans les Etats; parce que l'Eglise de Brague étant en possession de la Primatie d'Espagne, il se croyoit indispensablement obligé, en qualité d'Archevêque de cette Eglise, & de Conservateur de ses Droits, de faire porter devant lui sa Croix Primatiale dans l'Assemblée des Etats; qu'il prévoyoit que les Archevêques de Lisbonne, & d'Evora s'y opposeroient; & qu'ainsi il pensoit qu'il feroit mieux de ne pas s'y trouver, de peur que sa présence ne troublât par quelque dispute, la joye publique d'un action si solennelle. Le Roy lui fit mander, que dans les Etats, il pourroit user sans empêchement, du Droit dont son Eglise étoit en possession.

CCXXXIII. Don Philippe II, l'appelle à l'Assemblée Générale des Etats.

CCXXXIV. Réponse de l'Archevêque.

Don Barthelemy arriva à Thomar le second d'Avril 1581, où le Roy s'étoit déja rendu, il entra dans cette Ville, faisant porter sa Croix Primatiale devant lui. Il fit venir aussitôt un Notaire Apostolique, & prit Acte de cette Entrée. Le jour suivant il alla saluer le Roy. Le 16 du même mois on fit l'ouverture des Etats. Dans un Vestibule fort spatieux on avoit dressé un Théatre, sur lequel il y avoit un Trône fort élevé, & le Fauteuil du Roy. Plus bas sur le même Théatre étoient en

CCXXXV. Il se rend à Thomar.

rang les Siéges des Prélats, des Grands d'Eſpagne, & des Officiers de la Couronne. Dans le reſte du Veſtibule ſe trouvoient des Bancs pour les Députés des Villes, qui ont ſcéance dans les Etats.

CCXXXVI. Fait porter devant lui la Croix Primatiale. Le Roy fait ſerment entre ſes mains.

Notre Archevêque étant entré dans l'Aſſemblée, fut conduit ſur le Théatre, & fit porter devant lui ſa Croix levée juſqu'à ſon Siége, qui étoit le premier. Les Archevêques de Liſbonne & d'Evora firent leurs Proteſtations ; & notre Prélat leur répondit en peu de mots. Philippe II entra peu après, ayant le Sceptre à la main, & la Couronne ſur la tête. L'Evêque de Leyra fit un Diſcours, à la fin duquel l'Archevêque de Brague, ayant à ſes deux côtés ceux de Liſbonne & d'Evora, monta ſur le Trône, où étoit le Roy, qui, s'étant mis à genoux, fit le Serment ordinaire entre les mains du ſaint Archevêque, jurant de garder toutes les Loix, les Libertés, & les Priviléges du Royaume. Tous les Etats enſuite lui prêtérent le Serment de Fidélité. La Cérémonie finit par une Proceſſion ſolennelle, & un *Te Deum*, qui fut chanté en Actions de Graces.

CCXXXVII. L'Archevêque renouvelle ſes inſtances, auprès du Pape & du Roy, pour faire agréer ſa Démiſſion.

Pendant que le Royaume de Portugal, après les plus violentes agitations, commençoit à goûter les douceurs de la Paix, ſous le nouveau Monarque, le ſaint Archevêque de Brague renouvelloit ſes inſtances auprès du Saint Siége, pour faire agréer ſa Démiſſion. Les Papes Pie IV, Pie V, & Grégoire XIII, lui avoient ſouvent refuſé cette grace ; & le dernier, de l'Avis des Cardinaux, continuoit à la lui refuſer. Le Serviteur de Dieu, qui ſoupiroit après la retraite avec autant d'ardeur, que les ambitieux peuvent en avoir pour s'élever aux Poſtes les plus éminens, s'aviſa enfin d'écrire au Roy Philippe II, afin d'obtenir par ſon crédit ce qu'il ne pouvoit ſe procurer autrement. Il lui repréſenta qu'ayant travaillé pendant plus de vingt-trois ans dans l'Archevêché de Brague, il ſentoit que la foibleſſe de ſon âge, augmentée encore par les reſtes de ſa maladie, ne lui permettoit plus de ſupporter un ſi grand travail ; outre qu'il s'étoit toujours crû très-indigne de cette Charge ; qu'il le ſupplioit d'écrire au Pape en ſa faveur, afin qu'il lui plût d'agréer ſa Démiſſion, & de pourvoir en même-tems cette grande Egliſe d'une Perſonne, dont la Piété, le zéle, & la vigilance puſſent couvrir ou réparer les fautes qu'il y avoit faites pendant un long gouvernement.

Le Roy, touché de ſa Demande, lui promit d'en écrire au Vicaire de JESUS-CHRIST ; & il lui en écrivit en effet. Le ſaint Prélat écrivit auſſi de nouveau à Rome. Ses dépêches fu-

rent présentées au Pape, & luës dans le Consistoire, avec la Lettre du Roy d'Espagne. Sa Majesté Catholique, ayant représenté les raisons qu'Elle avoit euës de consentir à la Démission de l'Archevêque, & celles qui devoient porter le Saint Siége à la recevoir, conjuroit le Pape de vouloir donner cette consolation à un Prélat, qui la lui demandoit depuis si long-tems, & qui l'avoit pris pour son Intercesseur. Plusieurs Cardinaux témoignérent être blessés de cette Proposition. L'un d'eux dit au Pape, que tout le monde sçavoit que l'Archevêque de Brague étoit le Pere des Pauvres, & l'intrépide Défenseur des Droits de l'Eglise; qu'il l'avoit vû au Concile de Trente, où il avoit paru comme un éxemple de Sainteté, & le modéle de tous les Prelats: que si l'âge & sa langueur ne lui permettoient plus de faire ses fonctions, on pouvoit lui donner un Coadjuteur; mais qu'il ne falloit pas priver l'Ordre Episcopal d'un si grand éxemple. Grégoire XIII, n'avoit pas moins d'estime pour le saint Archevêque que ce Cardinal; néanmoins ne pouvant plus résister à l'importunité de ses Priéres, il ordonna que sa Démission seroit acceptée. Mais il le contraignit d'accepter une Pension de deux mille cinq cens livres; & à moins de cela il ne voulut point expédier les Bulles de son Successeur, qui fut d'abord Don Jean-Alphonse de Vasconselos.

CCXXXVIII. Quelques Cardinaux ne goûtent point cette proposition.

CCXXXIX. Sa Sainteté se rend enfin aux pieuses importunités du Prélat.

CCXL. Affliction générale des Habitans de Brague.

On conçoit avec quelle douleur les Habitans de Brague apprirent la Démission de leur Archevêque. Tous pleuroient sa perte comme celle de leur Consolateur, de leur Protecteur, & de leur Pere. Il y en eût plusieurs qui l'allérent trouver pour répandre dans son sein l'amertume de leur cœur; & lui témoigner par des larmes sincéres, combien ils s'estimoient malheureux de se voir privés de sa Personne, qui leur étoit si précieuse, & si nécessaire pour leur Salut. L'Archevêque leur dit avec beaucoup de tendresse, que Dieu voyoit dans son cœur, l'amour qu'il lui avoit donné pour son Eglise; qu'il avoit toujours été très-persuadé que l'éminence de sa Dignité, étant si disproportionnée à sa foiblesse, il lui seroit avantageux d'en sortir, puisque si on lui avoit fait justice, il n'y seroit jamais entré; qu'après avoir donné tant d'années à la charité du Prochain, il devoit lui être permis de donner à la connoissance de lui-même, à la retraite, & à l'expiation de ses fautes, le peu qu'il lui restoit à vivre; qu'il les supplioit de croire qu'il ne se séparoit point ni d'eux, ni de son Eglise; qu'il la porteroit toujours dans son cœur; qu'elle seroit toujours l'objet de son amour, l'entretien de sa Retraite, le sujet de ses Priéres; &

CCXLI. Le Saint tâche de les consoler.

qu'il espéroit que l'offrant sans cesse à Dieu, & s'offrant lui-même pour elle, il ne la serviroit pas moins qu'il auroit pû faire, par l'éxercice imparfait des Fonctions de son Ministére.

CCXLII. Et il se retire dans son Couvent de Viane.

Tous ceux qui l'écoutoient fondoient en larmes, honorant d'un côté le saint Repos, où Dieu l'alloit mettre, & déplorant de l'autre la perte qu'ils faisoient. Ils l'accompagnérent tous ensemble jusqu'au Couvent de Sainte-Croix de Viane, que l'Archevêque avoit fondé pour les Religieux de son Ordre, & qu'il avoit choisi pour le Lieu de sa Retraite. La Communauté étant venuë au-devant de lui, pour le recevoir, & lui baiser la main, le saint Prélat se jetta lui-même aux piés du Prieur, & lui demanda sa Bénédiction. Puis embrassant tous les Religieux l'un après l'autre, il leur dit : Mes Très - Chers Freres, j'ai toujours eû un extrême désir de vivre avec vous: on m'en a arraché par force ; & j'y reviens avec joye. Je vous demande par charité que vous vouliez bien me souffrir en votre Compagnie ; & que vous me donniez en Aumône, la moindre Cellule de votre Monastére. Mais je vous conjure en même tems de ne pas vous scandaliser, si vous me voyez peu réglé, & peu recueilli: car je viens ici dans la résolution de réparer avec la Grace de Dieu, & par votre bon éxemple, tout ce que j'ai pû perdre de la bonne éducation, que j'avois reçue dans ce saint Ordre.

CCXLIII. Profonde humilité, du Serviteur de Dieu.

Après ces paroles, que la charité & l'humilité avoient mises dans sa bouche, il se retourna vers ceux qui l'avoient accompagné ; & leur dit tout ce qui pouvoit adoucir leur affliction. Il supplia particuliérement les Ecclésiastiques de continuer toujours avec zéle l'œuvre qu'il avoit commencée. Il les pria d'assurer tous les Pasteurs, & tous les Ministres de son Diocèse, que si Dieu daignoit regarder sa bassesse, & ne refusoit pas de recevoir ses Priéres, il tâcheroit dans sa Retraite d'imiter Moyse sur la Montagne, en élevant sans cesse les mains pour implorer le secours du Ciel, pendant qu'eux comme Josué conduiroient l'Armée du Seigneur, & combattroient les Ennemis de son Peuple. Ceci se passa le vingtiéme de Février 1582.

CCXLIV. Son Discours à ceux qui l'avoient accompagné.

Le saint Prélat vêcut encore huit ans, & quelques mois dans sa Retraite, de la maniére qu'il se l'étoit proposé ; c'est-à-dire, dans la Contemplation des Divines Perfections, toujours uni à Dieu par les ardeurs du saint Amour ; & allant de vertu en vertu par la Pratique de la Pénitence, & de la Cha-



LIVRE XXXI.

BARTHELEMY DES MARTYRS.

CCXLV. Quel il a été dans sa Retraite.

rité. Uniquement occupé du désir de mourir à lui-même, pour ne vivre que de l'esprit de JESUS-CHRIST, il jouissoit déja de ce saint Repos, qu'un Pere de l'Eglise a décrit en ces termes : « Rien ne me paroît comparable au bonheur d'un homme, » qui, fermant l'entrée de ses sens à toutes les choses présentes, » vit comme hors du monde, & de la chair ; qui, recueilli » tout entier en lui-même, ne prend de part à tout ce qui est » humain, qu'autant qu'il y est contraint par une nécessité » inévitable ; qui, toujours appliqué à connoître Dieu, & à se » connoître lui-même, tient son Ame au-dessus de tout ce » qui est visible ; dont l'esprit n'est rempli que de Pensées Di- » vines, & d'Images toutes pures, sans aucun mêlange de » Phantômes Terrestres, & Corporels ; qui est déja, & devient » tous les jours de plus en plus un miroir sans tache de Dieu, » & de toutes ses perfections ; qui croît sans cesse en connois- » sance & en lumiére ; qui goûte par une vive espérance les » biens avenir ; & enfin qui, étant encore ici-bas parmi les » hommes, s'éléve toujours en haut par la vertu du S. Esprit ; » & dont la conversation est déja dans le Ciel avec les Anges, » dont il imite la pureté ».

S. Greg. Nazianz. Orat. I.

Ces paroles représentent parfaitement l'Etat où se trouvoit l'Homme de Dieu dans sa Solitude. Nous ne rapporterons pas ici en détail la suite de ses saintes Actions, & les beaux exemples de douceur, de modestie, d'humilité, & d'obéïssance, qu'il donna à ses Freres jusqu'au dernier période de sa vie. Archevêque, & Fondateur du Couvent, il ne se considéra que comme le dernier dans la Maison du Seigneur ; & il parut toujours plus soumis, plus respectueux envers le Supérieur, que ne l'étoit le plus jeune des Religieux.

Mais comme il n'avoit pas choisi cette vie paisible & retirée, pour fuir le travail, on le vit encore durant quelques années, travailler selon ses forces à l'Instruction, & au Salut du Prochain. Il alloit à pié dans les Villages les plus voisins de Viane, enseigner le Catéchisme aux pauvres Gens de la Campagne. Il ne croyoit pas cet Exercice trop bas pour lui ; & il s'en occupa tant que sa foiblesse le lui permit. Toujours ami des Pauvres, & de la pauvreté Religieuse, il étoit moins le Maître que le Dépositaire de la Pension, que le Pape lui avoit assignée sur son Archevêché. Il l'avoit comme ne l'ayant point ; puisqu'il n'y prenoit d'autre part que la peine d'en être chargé, & le plaisir de la distribuer, avec une libéralité pleine de sagesse & de discrétion, selon les besoins différens des Pau-

CCXLVI. Saintes Occupations.

vres. Il se privoit lui-même quelquefois de ce qui lui étoit le plus nécessaire, pour ne pas laisser sans assistance ceux qui avoient recours à sa charité. Nous n'en rapporterons qu'un exemple, qui suffira pour faire juger de tous les autres.

Un Dimanche au soir, le saint Prélat retournant en son Couvent, après avoir prêché & catéchisé dans la Campagne, il trouva en son chemin un grand nombre de Pauvres qui l'attendoient. Il leur distribua d'abord tout ce qu'il avoit. Une pauvre Femme fort âgée, vint ensuite lui demander la charité. Le saint Homme lui dit qu'il n'avoit plus rien, & qu'il étoit bien fâché de ne pouvoir l'assister. Elle le suivoit cependant, & demandoit toujours, lui disant qu'elle avoit une pauvre Fille Orpheline, & qu'elles n'avoient pas seulement un Lit pour se coucher. Touché de cette extrêmité, il pensoit à ce qu'il feroit, pour ne pas perdre cette occasion de secourir une Veuve & une Orpheline. Il n'avoit pas alors d'Argent; & il n'en espéroit pas sitôt. Mais parceque la charité est toujours ingénieuse, il fit attention que s'il n'avoit ni Or, ni Argent, il avoit un Lit. Il n'en retint que le bois; & ayant fait un pacquet de tout le reste, il le jetta sur l'entrée de la nuit par la Fenêtre; & la Veuve l'emporta avec une extrême joye. Trop content de pouvoir imiter la pauvreté de JESUS-CHRIST, qui a dit de lui-même, qu'il n'avoit pas où il pût reposer sa tête, le saint Homme trouvoit son repos dans la Grace, que Dieu lui avoit faite, de pourvoir à celui du Prochain. Il tâcha même de se conserver long-tems ce précieux avantage; c'est pourquoi il se tenoit toujours enfermé dans sa Cellule; & lorsque quelqu'un le venoit voir, il sortoit aussitôt afin qu'on ne pût point découvrir ce qui lui manquoit.

CCXLVII. Charité.

Luc. IX, 58.

CCXLVIII. Humilité, & Pénitence.

Mais Dieu ne permit pas que son Serviteur usât davantage d'une si grande rigueur envers lui-même, ni qu'il souffrît plus long-tems pour n'avoir pû voir souffrir les autres. La pauvre Veuve ne lui garda pas le secret; & le Prieur voulant sçavoir par lui-même ce qui en étoit, vint un jour frapper à la porte du saint Archevêque, entra tout d'un coup dans sa Cellule, & ne voyant que les ais de son lit tout nuds, sans paillasse, sans matelas, & sans couverture, il lui demanda ce que son lit étoit devenu. La réponse du Saint fut digne de lui : Mon Pere, repondit-il, quelqu'un s'en sera accommodé, qui en avoit sans doute plus besoin que moi; mais je vous assure que je m'accommode admirablement de ce qui me reste. Le Prieur ne lui en voulut point parler davantage; mais il lui envoya le soir un lit, le suppliant

CCXLIX. Modeste Réponse.

de le prendre ; & le Prélat, qui faisoit profession de lui obéïr, fut obligé contre son inclination de le recevoir.

CCL. Sainte préparation à la mort.

L'Ecriture compare la vieillesse des Saints à celle de l'Aigle ; parce qu'au lieu que l'Homme extérieur s'affoiblit toujours en vieillissant, comme ayant en soi le principe de la corruption, & de la mort ; l'Homme intérieur au contraire se fortifie à mesure qu'il avance en âge, parce qu'il a pour principe & pour ame le Saint-Esprit qui est Eternel. C'est ce qu'on voyoit dans l'illustre Don Barthelemy des Martyrs : il croissoit toujours en Charité à proportion qu'il approchoit de son terme. Vers le commencement de Juillet 1590 il sentit un redoublement de douleurs, qui le réduisirent à une extrême foiblesse. Voyant que son heure n'étoit pas éloignée, il fit un dernier effort pour dire la Messe : il visita pour la derniére fois les SS. Autels ; & il consola le mieux qu'il put les Pauvres qui ne manquoient jamais de se trouver à sa Messe. Il alla ensuite à sa Cellule ; & passant par celle du Pere André de la Croix, ancien Religieux, & son Ami particulier, il lui dit avec un transport de joye : Mon Pere, je viens ici vous donner avis de mon bonheur : je crois que Dieu m'a enfin accordé ce que je lui démande depuis si long-tems : souvenez-vous de me recommander à lui. Il se retira ensuite, & se mit au lit.

CCLI. Patience héroïque, dans des violentes douleurs.

Les Médecins trouvérent que son mal étoit une rétention d'urine, que son amour pour l'honnêteté l'avoit empêché de découvrir. Sa patience & son courage parurent véritablement héroïques. Maître de son esprit & de son corps, il souffroit de très-vives douleurs ; & ne se plaignoit jamais : on ne connoissoit l'excès de son mal que par les défaillances qu'il lui causoit. On le voyoit toujours attentif à Dieu ; & au milieu de ses souffrances, il ne se pouvoit lasser de le bénir, pour tant de faveurs qu'il avoit reçues de sa Divine bonté. La maladie du saint Archevêque ayant été publiée dans Viane, tout le monde en fut extraordinairement affligé ; & la douleur ne fut pas moins générale dans la Ville de Brague.

CCLII. Derniére maladie du Saint. Il est visité par son Successeur, & par les Députés de Brague.

Don Alphonse de Vasconselos, Successeur immédiat de notre Saint, n'avoit vécu que peu de tems : le Siége Primatial étoit alors rempli par Don Augustin de Castro, Prélat d'un grand mérite, & plein de vénération pour le Serviteur de Dieu. Dès qu'il eut appris sa maladie, il se mit en chemin, & marchant toute la nuit, il arriva le matin à Viane, accompagné d'un grand nombre de personnes des plus considérables, tant du Clergé, que de la Noblesse, & de la Justice de Brague.

S'étant

S'étant d'abord rendu dans la Cellule du Malade, il ne put voir ſans une extrême douleur ce qu'enduroit ce ſaint Homme. Il lui prit les mains, & lui donna les plus grandes marques d'affection, non-ſeulement comme un Archevêque à un Archevêque, mais encore comme un Fils à ſon Pere. Il ne s'éloigna plus de ſon lit, s'eſtimant heureux de rendre les moindres ſervices au ſaint Malade. En même tems deux Magiſtrats de Brague, & quelques autres Bourgeois, députés de toute la Ville, pour aller rendre leurs derniers devoirs à leur ſaint Paſteur, arrivérent au Monaſtére, & s'acquittérent de leur commiſſion avec de grands témoignages de reconnoiſſance & de reſpect.

CCLIII. Ceux de Viane, prennent leurs précautions pour s'aſſurer la poſſeſſion du Corps du ſaint Prélat.

Cependant les Officiers de la Ville de Viane commencérent à entrer en défiance : ils regardérent ce grand concours des Gens de Brague, moins comme des Viſites de civilité, ou de charité, que comme des prétextes, dont on vouloit ſe couvrir pour leur enlever le corps du S. Prélat, auſſitôt qu'il ſeroit mort; & ils réſolurent de s'y oppoſer de toutes leurs forces. Le Gouverneur de la Citadelle, le Sénéchal de la Province, & les Lieutenans allérent d'abord trouver l'Archevêque Don Auguſtin, & en préſence de deux Notaires Apoſtoliques, & du Greffier de la Ville, ils le conjurérent au nom de tout le Peuple, & de la part du Pape & du Roy, de ne rien faire, & de ne permettre pas qu'on fît rien touchant le tranſport du corps du ſaint Prélat, contre ſa derniére volonté, par laquelle il avoit expreſſément déclaré qu'il vouloit être enterré en ſon Monaſtére de Viane. La réponſe de Don Auguſtin ne les ſatisfit pas Ils prirent donc congé, & étant allé voir le ſaint Malade, ils lui demandérent au nom de toute la Ville de Viane ſa Bénédiction, qu'ils reçurent avec larmes.

Dès qu'ils furent ſortis de ſa Cellule, ils firent armer les Habitans, poſérent des Sentinelles, & des Corps-de-Garde dans le Monaſtére, & aux environs, & cela continua jour & nuit juſqu'à ce que le ſaint Homme fût enſeveli. Le zéle de ceux de Viane fut ſi grand, que les perſonnes les plus conſidérables, & les plus occupées ne voulurent point s'éxempter, non plus que les autres, du travail de la veille, & de la garde. On fit allumer par tout durant la nuit quantité de flambeaux, pour éviter plus aiſément les ſurpriſes. Tous étoient réſolus de courir au Couvent à la moindre allarme, & de s'expoſer à tout, plutôt que de ſouffrir qu'on leur ravît le ſaint Corps,

qu'ils considéroient comme le trésor & la félicité de leur Ville.

Don Barthelemy avoit reçu le Saint Viatique aussitôt qu'il parut en péril ; & il avoit encore communié pour sa consolation, plusieurs fois pendant sa maladie. La paix & la joye de son Ame parurent se renouveller lorsque Don Augustin lui administra le dernier Sacrement. On récitoit les Pseaumes de la Pénitence ; & le saint Malade disoit lui-même un verset ; il récitoit même avec beaucoup de présence d'esprit, celui que les Chanoines avec les Religieux auroient dû réciter, lorsque la douleur les empêchoit de le prononcer. Enfin, après les Priéres des Agonizans, Don Barthelemy, levant les mains & les yeux au Ciel, rendit son esprit à Dieu le seiziéme Juillet 1590, vers les huit heures du soir, âgé de soixante seize ans, deux mois, & dans la trente-uniéme année de son Episcopat. La nouvelle de sa mort fut suivie d'un gémissement universel, qu'on entendit par toute la Ville, n'y ayant personne qui ne crut avoir perdu en lui ce qu'il avoit de plus cher au monde.

CCLIV. Mort précieuse.

On revêtit le Corps du saint Prélat de ses Habits Pontificaux ; & tandis que tout le Peuple, mais les Pauvres principalement, le pleuroient avec des larmes inconsolables, un Chanoine du Chapitre de Brague, & un Magistrat de la même Ville, présentoient des Requêtes pour demander son Corps. Ceux de Viane renouvelloient aussi leurs Protestations. Ils se plaignoient qu'on osât s'opposer à la derniére volonté d'un si saint Prélat ; & faire par là que sa mort, qui devoit être un sujet de bénédictions, & de graces, excitât au contraire des divisions & des querelles. Ils ajoutoient que si un tel malheur arrivoit, ce seroient ceux de Brague qui seroient l'unique cause des violences, & des meurtres, dont leurs querelles pourroient être suivies ; que pour eux ils ne faisoient que se défendre ; qu'ils avoient déja la justice, & qu'ils espéroient d'avoir aussi la force de leur côté, n'y ayant point d'homme dans Viane, qui ne fût résolu d'exposer mille fois sa vie, plutôt que de souffrir, qu'on leur ôtât le précieux Dépôt que le saint Archevêque leur avoit laissé.

CCLV. Les Villes de Brague & de Viane, se disputent l'honneur de posséder les dépouilles du Saint.

Don Augustin crut que le moyen d'appaiser ce différend étoit de donner le saint Corps en dépôt aux Religieux, jusqu'à ce qu'il eût été jugé à qui il appartenoit de droit. Mais le Pere Prieur nommé François du Saint-Esprit, répliqua à cela, que le feu Archevêque avoit ordonné qu'on l'enterrât dans le Mo-

CCLVI. Avis de Don Augustin.

CCLVII. Réponse du Prieur du Couvent de Viane.

nastére, non pas qu'on l'y mît en dépôt; & qu'ainsi il protestoit qu'il ne le recevroit point en dépôt, mais qu'en qualité de Supérieur de la Maison, où il étoit mort, il l'y enterreroit comme un de ses Religieux. Le Corps de l'Archevêque fut ensuite porté à l'Eglise avec une pompe, & une magnificence extraordinaire. Aussitôt qu'il parut dans la rue, il s'éleva un grand cri, & un bruit de voix confuses qui le louoient, ou qui le pleuroient, ou qui l'invoquoient. Il fut mis en terre près de l'Autel, & couvert d'une grande Tombe environnée de balustres. Le Ciel avoit honoré sa sainteté pendant sa vie par divers Miracles; il s'en fit aussi à son Tombeau après sa mort. L'illustre Louis de Grenade, quoiqu'il soit mort un an & demi avant le saint Prélat, a fait un petit Abrége de ses Vertus, & de ses principales Actions; il y rapporte plusieurs Guérisons miraculeuses, faites par le seul attouchement de ses Vêtemens. Il est aussi certain que dans ses derniéres années il avoit guéri de même plusieurs Paralytiques, ou autres Malades désespérés; & que par ses Priéres il avoit sauvé quelques Vaisseaux, & délivré quelques Femmes enceintes d'un danger prochain, jugé inévitable.

CCLVIII. Dieu honore la sainteté de son Serviteur, par des Miracles.

Dix-neuf ans après la mort de cet Ami de Dieu, on fit une Translation solennelle de ses Reliques, qu'on plaça dans un magnifique Tombeau. Le concours des Peuples, & la dévotion des Fidéles furent extraordinaires; quelques Evêques, tout le Chapitre, & les Dignités de l'Eglise de Brague y assistérent. Le Roy Catholique Philippe III, le Viceroy de Portugal, & plusieurs Grands Seigneurs voulurent contribuer aux frais de cette Cérémonie; que de nouvelles merveilles rendirent encore plus éclatante.

CCLIX. Translation de ses Reliques.

Nous n'entreprenons pas de faire ici l'Eloge de ce grand Homme, dont toutes les Vertus Chrétiennes, Religieuses, Episcopales, ont paru dans un dégré héroïque; & en faveur duquel toutes les bouches se sont ouvertes pendant sa vie, & après sa mort. Ses propres Actions le louent encore plus hautement que la langue, ou la plume des Hommes. On aura sans doute remarqué, dans toute la suite de sa vie, ce zéle sage & éclairé, cette fermeté d'ame, ou cette magnanimité, qui l'ont rendu comparable aux plus grands Evêques des premiers Siécles. Quoique déja sanctifié par une retraite de trente années dans le Cloître, il n'a pas été plutôt élevé à l'Episcopat, que, selon l'expression de l'Ecriture, il a été comme changé en un autre Homme; & qu'il a paru devant les Peres d'un Concile Œcu-

ménique, devant les Papes, les Cardinaux, les Evêques, & les Rois, plein de cette force, & de cette générosité, qui est un effet de la Grace, ou de l'Onction Episcopale; & qui rend ceux que Dieu apelle à cet Auguste Ministére, Successeurs aussi bien de l'Esprit que de la Dignité des Apôtres. Mais ce qui est rare parmi les Héros même de la Religion, c'est que sur une si longue, & si belle Vie, l'Histoire ne remarque aucune tache, elle le loue sans exception; & toute sa conduite n'offre rien qui ait besoin d'Apologie.

C'est au Souverain Pontife, qui est le Chef visible de l'Eglise, & le Vicaire de JESUS-CHRIST, à mettre, quand il le jugera à propos, au rang des Saints, & à proposer au Culte public de tous les Fidéles, un très-saint Evêque, dont les Vertus ont répandu une si bonne odeur dans tout le monde Chrétien, & dont les Ecrits nous édifient encore en nous instruisant.

CCLX. Ouvrages de D. Barthelemy des Martyrs.

Don Barthelemy des Martyrs a composé divers Ouvrages tout remplis de lumiére & d'onction, sur les devoirs des Chrétiens dans tous les Etats, sur la Vie Spirituelle, sur l'Histoire de l'Eglise, & des Conciles, soit Généraux, ou Provinciaux: ce qu'il a eû occasion d'écrire en particulier touchant le Concile de Trente, peut beaucoup servir pour l'Histoire de ce Concile. Il a écrit aussi sur le Droit, & sur la Théologie Morale; & il a fait des Notes, ou des Commentaires abrégés sur le Pseautier, sur Jérémie, & sur les Livres des autres Prophétes. Nicolas-Antoine, dans sa Bibliothéque d'Espagne, nous a donné le Catalogue de tous ces Ouvrages, dont quelques-uns, écrits en Portugais par l'Auteur, ont été mis depuis en Latin par le Pere Jacques Quetif, sçavant Religieux du même Ordre. M. Malachie d'Inguimbert Archevêque de Theodosie, aujourd'hui Evêque de Carpentras, a publié à Rome, en deux Tomes *in-folio*, tous les Ecrits de notre Auteur; & il les a dédiés au Roy de Portugal Jean V.

Bibl. Nov. Hisp Tom. I, pag. 154. Echard. Tom. II, pag. 297.

Stimulus Pastorum.

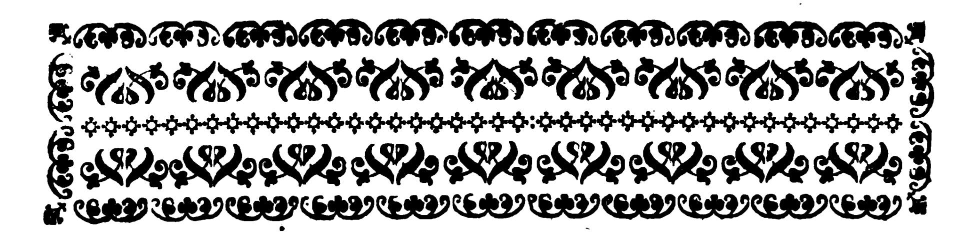
Le plus connu, comme le plus estimé, de tous les Ouvrages de Don Barthelemy, est son *Stimulus Pastorum*. Il ne l'avoit point fait pour être mis en lumiére, mais pour s'exciter lui-même à imiter le zéle, & la conduite des plus saints Prélats de l'Antiquité, dans les Fonctions de sa Charge. Il le porta avec lui au Concile de Trente, & en son Voyage de Rome, où nous avons vû qu'il le communiqua en Manuscrit à saint Charles Borromée, qui en fit depuis comme la *régle de sa conduite*.

Ce Livre contient deux Parties: dans la premiére, le saint

Archevêque rapporte les ſentimens des Peres ſur l'Epiſcopat, par de longs Extraits tirés de leurs Ouvrages. Ceux qu'il a particuliérement choiſis pour ce ſujet, ſont ſaint Auguſtin, ſaint Chriſoſtome, ſaint Bernard, ſaint Grégoire de Nazianze, mais ſurtout ſaint Grégoire Pape, comme celui qui a parlé, avec plus d'étendue & de lumiére, de l'excellence du Sacerdoce, & des Fonctions des Paſteurs. Dans la ſeconde Partie, Don Barthelemy parle lui-même, & repréſente quelles doivent être les occupations & les Vertus des Evêques. Il appuye toujours ſes propres ſentimens ſur les paroles & l'Autorité des SS. Peres. On peut dire que tout ce Livre eſt comme un Tableau, où l'Ecrivain ſans y penſer, s'eſt peint lui-même, en voulant tracer pour toute l'Egliſe, l'Image d'un parfait Evêque. Et quoique les Inſtructions qu'il y donne, regardent principalement les Paſteurs, la plûpart peuvent être d'une grande utilité à tous les Fidéles, puiſque la Foi, l'Eſpérance, la Charité, la confiance en Dieu, le zéle du Salut des Ames, l'amour des Pauvres, l'Aumône, la Priére, & les autres Vertus ſemblables, doivent être les Vertus de tous les Chrétiens. Ainſi la lecture de ce Livre peut ſervir à l'édification de tout le monde.

Fin du trente-uniéme Livre.





HISTOIRE DES HOMMES ILLUSTRES DE L'ORDRE DE SAINT DOMINIQUE.

LIVRE TRENTE-DEUXIÉME.

ANGE CALÉPIUS, ILLUSTRE DÉFENSEUR DE LA FOI, EVESQUE DE SANTERINI DANS L'ARCHIPEL.

LIVRE XXXII.

ANGE CALÉPIUS.

Cæfar Euge Napoli Sacra. pag. 152. Mich. Pie Part. II, Lib. IV, Col. 333. Fontan. in Thea. pag. 285. Echard. Tom. II, pag. 310.



Ange Calepius, iſſu d'une noble Famille Grecque, naquit dans la Ville de Nicoſie, Capitale de l'Iſle de Cypre, vers l'an 1530, lorſque la Religion Chrétienne étoit encore floriſſante dans ce Royaume, ſous la Domination des Vénitiens. Soit que ſes Ancêtres euſſent eû le bonheur de ſe préſerver du Schiſme de leur Nation ; ou que dans la ſuite des tems ils ſe fuſſent réunis à l'Egliſe Romaine, il eſt certain que Calépius fut élevé dès ſa jeuneſſe dans les Ecoles Catholiques ; & qu'il étoit inſtruit de toutes les Vérités de la Religion, lorſque vers l'an 1548, il embraſſa l'Inſtitut des FF. Prêcheurs, dans le Couvent de ſaint Dominique à Nicoſie.

I. Calépius, Grec de Naiſſance.

Appliqué enſuite aux Exercices de Piété, & à l'Etude des Sciences, il ſe rendit utile à ſes Compatriotes ; à l'Inſtruction,

& à la conversion desquels il consacra ses Talens. Il se fit en même tems un nom dans son Ordre ; où honoré du dégré de Docteur, & de la qualité de Vicaire Général de la Terre-Sainte, il donna plusieurs beaux éxemples, qui lui conciliérent l'amitié de ses Freres, & l'estime des Peuples. Mais de tous les Titres ; qu'il avoit déja mérités par la sainteté de sa Vie, autant que par l'usage qu'il avoit sçû faire des qualités de son esprit, le plus glorieux, fut celui de Défenseur intrépide de la Foi. Il l'avoit annoncée avec fruit pendant la paix ; il souffrit généreusement pour sa défense durant la guerre ; & il s'exposa souvent à la mort, pour empêcher que ses Compatriotes, après avoir perdu leur Liberté, ne perdissent encore la Foi.

II. Docteur zélé pour la Foi.

La Ville de Nicosie, séjour ordinaire des anciens Rois de Cypre, & ensuite du Général des Vénitiens, fut assiégée par les Turcs, l'an 1570, sous le Grand Seigneur Selim II. Pendant ce Siége, qui fut long, & meurtrier, Ange Calépius remplit le jour & la nuit tous les devoirs d'un bon Citoyen, d'un zélé Ministre de l'Evangile, & d'un Homme à qui la vûe du danger sembloit donner de nouvelles forces, & inspirer un courage capable de rassurer les plus timides. Il ne cessoit d'exhorter les Habitans, & les Soldats à repousser, ou à soutenir en Braves, tous les efforts des Infidéles, en combattant pour leur Liberté, leur Patrie, & leur Religion. Malgré le feu continuel des Assiégeans, Calépius se trouvoit par tout, & procuroit à tous les secours, & les soulagemens, dont ils avoient besoin. Dieu permit qu'après quarante-huit jours de Siége, la Place fut forcée, pillée, sacagée. Le Turc victorieux, & irrité par les grandes pertes qu'il avoit faites sous les murs de la Ville, fit passer au fil de l'épée plus de vingt mille personnes, sans distinction d'âge, ni de condition, ni de Sexe : & pendant les trois jours entiers, que dura cet horrible carnage, le Serviteur de Dieu continua à rendre, avec un nouveau zéle à tous ses Compatriotes les Services corporels & spirituels, qui pouvoient dépendre de lui.

III. Ce qu'il fait à Nicosie, pendant le Siége de cette Ville ; & après sa prise.

Spondan. ad An. 1570. n. 15.

Après les avoir animés, par ses éxemples, & par ses paroles à la défense de leur Liberté, tandis que les Mahometans battoient encore les murailles de la Ville ; lorsqu'ils furent dans la Place, Calépius parut redoubler l'ardeur de son zéle, pour porter les Fidéles à préférer sans hésiter la pureté de leurs corps, & la conservation de la Foi à celle de leur vie. Il vit les Ministres de l'Autel, ses Amis, & ses proches Parens cruellement égorgés. Il eut la douleur de voir sa chere Mere, Lucrece Calepia,

IV. Constance & fermeté, dans un extrême péril.

LIVRE XXXII.

ANGE CALÉPIUS.

ſous le glaive d'un Turc, qui lui coupa la tête dans ſa propre maiſon, & entre les bras d'une de ſes Femmes de Chambre. Expoſé lui-même à un ſemblable traitement, il ne chercha pas ſon Salut dans la fuite. Bien éloigné de penſer à s'enfuir, ou à ſe cacher, pour laiſſer rallentir la fureur du ſoldat; ce fut dans ces momens, où le pauvre Peuple avoit un ſi grand beſoin d'être ſoutenu & conſolé, que le Pere Ange fit connoître par une conſtance Chrétienne, que ſa propre vie lui étoit moins chere, que le Salut de ſes Freres (1).

Son deſſein n'étoit pas ſans doute d'irriter d'avantage la fureur des Barbares: mais il ne craignoit pas aſſez leur cruauté, pour vouloir l'éviter en manquant aux devoirs de la Charité. Le Seigneur le conſerva, parce qu'il vouloit rendre ſon Miniſtére plus long-tems utile au Prochain. Dépouillé de ſes Habits, & chargé de Fers, après avoir ſouffert les inſultes des Ennemis du nom Chrétien, avec toute la fermeté que ſa Vertu lui donnoit, il fut confondu avec les autres Captifs, & vendu plus d'une fois. Un certain Oſma, Capitaine d'une Galére Turcque, l'ayant eû en dernier lieu pour ſon Eclave, l'emmena avec lui à Conſtantinople. Mais avant que de ſortir d'un Port de Cypre, Calépius fut témoin d'un Evénement fort ſingulier. Dans le Pillage de Nicoſie, les Turcs avoient réſervé pour leur Grand Seigneur, un nombre de Femmes & de Filles, les plus douées des graces de la Nature, quelques jeunes Gens les mieux faits, les Meubles les plus précieux; & l'on en avoit chargé trois Vaiſſeaux, qui devoient faire voile vers Conſtantinople; mais pendant qu'on attendoit un Vent favorable, une de ces Dames Captives, dont l'Hiſtoire ne nous a point conſervé le nom, craignant moins la mort que la honte de la captivité, & ſes ſuites, mit le Feu à un de ces Vaiſſeaux. Les flammes dans un inſtant ſe communiquérent aux deux autres; & à la réſerve de ſept ou huit Turcs, qui gagnérent le bord de la Mer à la nage, tout fut conſumé par le feu, ou englouti dans les Eaux. Les Victorieux y périrent avec les Vaincus;

V. Il eſt réduit à l'eſclavage.

VI. Courage d'une Dame captive. Ibid. n. 14.

(1) F. Angelus Calepius Natione Cyprius, è Nobili ejus Inſulæ Calepiorum Familia Nicoſiæ ortus, matre D. Lucreciâ Calepia, quæ poſtea in expugnatione ejus Urbis 9 Sept. 1570 à Turcis interemta, & in ipſo ancillæ ſuæ ſinu capite truncata; ille verò in Conventu S. Dominici Nicoſienſi ordinem amplexus, vir fuit gravis, Eruditione æque clarus ac ſanguine, vitæ morumque ſanctitate conſpicuus, Sacræ Theologiæ Magiſter, Provinciæ terræ ſanctæ Vicarius Generalis; Fidei Chriſtianæ propugnator & athleta ſtrenuiſſimus; quod egregiè demonſtravit in obſidione Nicoſiæ, cives ſuos & milites ad fortiter hoſtibus reſiſtendum excitans, eiſque omnia corporis, & animæ levamenta ac ſubſidia Miniſtrans: à quibus Charitatis Officiis nec in ipſa Urbis expugnatione, horribilique fidelium per triduum ſtrage ceſſavit, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 310. *Col.* 2.

&

& le Sultan fut privé de la riche proye qu'on lui destinoit (1).

VII. Conduit à Constantinople.

Osma arrivé à Constantinople avec son Captif, le traita d'abord avec assez d'humanité; & bientôt après il commença à l'aimer & à l'estimer. L'affection de cet Officier pour Calépius alla jusqu'à le faire manger à sa Table, & à lui permettre d'aller où il voudroit, pourvû qu'il ne sortît point de Constantinople. Le mérite du Pere Ange lui avoit procuré cette espéce de liberté; mais toujours plein de Foi & de Charité, il ne voulut en profiter, que pour faire dans la Ville de Constantinople, ce que Tobie avoit fait autrefois dans celle de Ninive. Il visitoit tous les jours les autres Captifs; les soulageoit selon son pouvoir; & les consoloit dans leurs peines, en leur apprenant à les rendre méritoires par la patience, & la soumission aux ordres de la Providence. Nous avons tous péché, leur disoit-il, nous avons irrité le Ciel par nos crimes; mais nous pouvons l'appaiser par notre humiliation, & par des fruits dignes de pénitence. Si le Seigneur nous châtie, il ne nous a point rejettés, puisqu'il nous donne encore le tems, & les moyens de satisfaire à sa justice. Revenons donc à lui de la plénitude de notre cœur; & si nous avons été assez ingrats, pour mépriser sa Loi, lorsqu'il nous combloit de bienfaits dans notre Patrie; efforçons-nous aujourd'hui de lui plaire, en recevant de sa main, ce que nous souffrons dans cette terre étrangére. Nous ne sommes pas malheureux si nous sommes fidéles.

VIII. Calépius y confirme dans la Foi, les autres Captifs.

IX. Il est racheté, & ne peut se résoudre à abandonner ses chers Compatriotes.

Cependant le Général des FF. Prêcheurs, Séraphin Cavalli, & le Pape même Pie V, n'avoient point oublié le saint Religieux, dont le nom étoit depuis long-tems connu à Rome. Ils lui firent tenir quatre cens écus d'or, pour sa Rançon. Osma le mit en liberté le huitiéme de Janvier 1571, quatre mois depuis qu'il avoit été mis dans l'esclavage. Calépius pouvoit dès-lors, ou revenir en Cypre, ou jouir d'un meilleur sort dans quelque Ville d'Italie: mais la Charité de JESUS-CHRIST, qui le pressoit, lui fit prendre un autre parti. L'état de souffrance, où il voyoit ses chers Compatriotes le touchoit sensiblement; & il étoit encore plus allarmé du danger qui menaçoit leur Foi. Il sçavoit que quelques-uns, dans l'espérance

(1) Dum opportunus Navigationi ventus expectabatur, ignis repente in una navi obortus, in reliquasque duas proximas horribili fragore diffusus, momento viros, mulieres, ac prædam omnem absumpsit; navis Magistro, Ratiocinatore, ac sex Turcis tantùm exceptis, qui natando ad litus appulere. Ex quibus cognitum est, Cypriam nobilem matronam infandæ servitutis jugum perosam, Patriæ excidium, civium, ac cognatorum ingentes calamitates lamentantem, generoso ausu in tormentarium pulverem igne conjecto memorandum facinus edidisse, &c. *Spondan. ut sp.*

LIVRE XXXII.

ANGE CALÉPIUS.

d'être traités plus doucement, avoient déja apostasié; & il n'en connoissoit que trop, qui ne paroissoient point à l'épreuve de la tentation, s'ils étoient laissés à eux-mêmes.

X. Il les console, & les assiste dans leurs besoins.

Frappé de ses considérations, le charitable Religieux se crut dans le cas, où tout Chrétien, & à plus forte raison un Ministre de JESUS-CHRIST, doit généreusement exposer son repos, sa liberté, sa vie même pour le salut de ses Freres. Il résolut donc de s'arrêter encore quelque tems à Constantinople. Et il s'y arrêta en effet pendant une année entiére, toujours occupé à des œuvres de Charité, & de Miséricorde. Si dans la Capitale de l'Empire Othoman, il y avoit un grand nombre d'Esclaves Chrétiens, il s'y trouvoit aussi plusieurs riches Négocians, outre les Ambassadeurs des Princes. Calépius alloit solliciter la charité des uns, pour le soulagement des autres : & en distribuant à ceux-ci dans leurs Cachots, les aumônes qu'il avoit pû ramasser, il les rendoit plus attentifs à ses patétiques Discours, & par là plus capables des saintes résolutions, qu'il vouloit leur inspirer. Il eut la consolation, & la gloire de rapeller plusieurs Apostats à la Foi, & d'en racheter même quelques-uns, qu'il retira du péril d'une rechute en leur procurant la liberté (1).

XI. Il en raméne quelques-uns à la Foi, & leur procure la liberté.

Les Infidéles ne lui laissérent pas toujours la même facilité de voir leurs Esclaves, & de leur parler. Devenus plus soupçonneux, & plus irrités contre les Chrétiens, depuis qu'ils en avoient été battus à la fameuse journée de Lépante, ils commencérent à l'inquiéter en plusieurs maniéres, à le ménacer; & enfin ils l'accusérent devant leurs Juges, comme l'Ennemi le plus déclaré de leur Religion, & comme un Espion du Pape. De ces deux Chefs d'Accusation, le second demeura sans preuve, comme il étoit sans fondement. Mais le premier, dont le Confesseur de JESUS-CHRIST se faisoit honneur, suffisoit seul pour le faire périr. Aussi fut-il chargé une seconde fois de chaînes, & jetté dans une obscure Prison. Calépius soutint ce traitement, sans en être surpris, ni ébranlé : il s'y attendoit depuis long-tems; & s'il n'avoit pas encore répandu son sang, pour la défense de la Foi, ce n'étoit pas assurément pour en avoir jamais négligé l'occasion. Il pensoit peut-être l'avoir déja trouvée cette occasion; & en remerciant le Seigneur de

XII. On l'accuse, & on le traite comme un Ennemi déclaré de la Religion des Turcs.

XIII. Il fait le sacrifice de sa vie.

(1) Liber jam factus VIII Januarii 1571, Constantinopoli egit per annum, Captivos Cyprios in carceribus invisens ac consolatus; utque in fide starent immobiles seriò adhortans, quotquot poterat eleemosynis undecunque errogatis redimens; juvenesque plures, qui jam abnegarant, ad frugem & pœnitentiam revocans. *Echard. Tom. II, p. 311.*

ce qu'il l'avoit rendu digne de souffrir quelque chose pour son amour, il se disposoit à lui faire le Sacrifice réel de sa vie, comme il l'avoit fait depuis long-tems dans la préparation de son cœur. La Divine Providence en disposa autrement.

XIV. Il est délivré une seconde fois, & obligé de sortir de Constantinople.

Le Pere Ange avoit été arrêté le troisiéme jour de Février 1572. Dès que ses Amis eurent connoissance de sa détention, ils s'employérent si efficacement auprès de ceux qui pouvoient obtenir sa délivrance, que leurs pieux empressemens eurent l'effet désiré. Quelques Personnes de Qualité de la Ville de Raguse, qui se trouvoient alors à Constantinople, donnérent une somme considérable pour sa rançon: & Abamachi nouveau Roy des Algériens, joignit pour cela son crédit aux sollicitations de l'Ambassadeur de France. Le Juge Mahométan, ne consentit néanmoins à relâcher son Prisonnier, qu'à condition qu'il se retireroit aussitôt de Constantinople; où ses discours & ses démarches faisoient tort à la Secte de Mahomet, qu'il ne cessoit de combattre.

XV. Il vient en Italie; & continue à rendre ses bons Offices à ceux qui sont dans les liens.

Ce fut une nécessité à lui de s'éloigner des Captifs, qu'il portoit toujours dans son cœur; & on lui refusa la consolation de les voir pour la derniére fois; mais on ne pût lui faire perdre la résolution de continuer à les servir de loin comme de près. Pour y réussir, il se rendit d'abord en Italie; & se présenta au saint Pape Pie V, qui le reçut avec bonté; & apprit de lui bien des circonstances, qu'il étoit bien aise de sçavoir, dans le dessein où étoit Sa Sainteté de pousser la Guerre contre les Turcs. Au sortir de Rome, Calépius parcourut les autres principales Villes d'Italie, où plusieurs riches Cypriots s'étoient réfugiés. Naples, Bologne, Florence, Milan, Venise en étoient presque remplies: le Serviteur de Dieu, comme le Pere commun, & l'Avocat de tous ceux qui gémissoient dans l'Esclavage parmi les Infidéles, parla pour eux, & représenta d'une maniére si touchante, le déplorable Etat, où ils étoient réduits, qu'on prit une commune résolution de faire les derniers efforts pour les en retirer. Les moins accommodés ne refusérent point d'y contribuer de tout leur pouvoir: les Riches donnérent à proportion de leurs Revenus; & les sommes que le Pere Ange pût recueillir, furent aussitôt employées au rachat de plusieurs de ces Infortunés.

XVI. Etienne de Lusignan, sçavant Dominicain, travaille en même tems, & pour la même fin.

Il rencontra en Italie le célébre Estienne de Lusignan, qui travailloit avec le même zéle pour la même fin; & qui lui procura plusieurs connoissances, dont il ne manqua pas de profiter. C'étoit un pieux & sçavant Dominicain, de la Royale

LIVRE XXXII.

ANGE CALÉPIUS.

Maison de Lusignan, dont les Ancêtres avoient régné dans l'Isle de Cypre. Né à Nicosie l'an 1537, il étoit entré fort jeune dans le Cloître; & s'étoit fort distingué par sa Vertu, son Erudition, ses Talens, surtout par la connoissance de presque toutes les Histoires, & de toutes les Langues. Vers le commencement de l'année 1570, il étoit venu en Italie avec l'Evêque de Mégare, son ancien Précepteur; il y étoit encore lorsque l'orage qu'on craignoit depuis l'invasion de l'Isle de Scio par les Turcs, éclata sur sa Patrie. Deux de ses Freres, Hercule, & Jean-Philippe de Lusignan, furent tués en combattant, pour la défense de l'Isle contre les Infidéles; le premier sur les Murs de Nicosie, & le second à Famagouste. Etienne de Lusignan avoit plusieurs Neveux, Fils de sa Sœur Héléne, qui avoit épousé Démetrius Paléologue: & ces jeunes Enfans venoient d'être emmenés Captifs à Constantinople, avec leur Tante Elisabeth, Religieuse, qui n'avoit pas encore fait ses Vœux.

XVII. Les deux Religieux rachetent plusieurs Esclaves.

Il n'en falloit pas tant pour exciter le zéle de notre Religieux, & l'engager à agir de concert avec le Pere Ange Calépius, en faveur de leurs Compatriotes, de leurs Amis, & de leurs Parens. Ils s'employérent l'un & l'autre pendant plusieurs années, à cette œuvre de charité; & de tems en tems ils eurent le plaisir de voir revenir de Constantinople, plusieurs de ceux dont on avoit rompu les Fers. Leur consolation auroit été parfaite, s'il leur avoit été permis d'aller en Personne visiter & encourager les autres, ou partager leurs souffrances, attendant qu'on pût procurer la liberté à tous. Ce qu'ils ne pouvoient faire par leurs Discours, ils tâchoient de le faire par leurs Priéres, leurs Sacrifices, & leurs Pénitences. Ils se servoient aussi de la plume, pour faire connoître dans tous les Royaumes Chrétiens, & particuliérement dans les Cours des Princes, dans quelle triste situation se trouvoient un grand nombre d'illustres Familles, arrachées à leur Patrie, & réduites à servir comme de vils Esclaves, des Maîtres fiers & barbares.

XVIII. L'un décrit la désolation de l'Isle de Cypre.

Calépius composa les deux Relations, qui se trouvent à la fin de l'Histoire Universelle, publiée par Etienne de Lusignan. L'une est une Description éxacte & fort touchante, de la prise de Nicosie; & l'autre représente avec des couleurs également vives, le Sac de Famagouste. L'Auteur, qui les avoit écrites en Grec, n'a rapporté dans la premiére, que ce qui s'étoit passé sous ses yeux, pendant le Siége, & dans le renversement de sa

Patrie. Il a parlé dans la seconde, sur le témoignage de plusieurs illustres Captifs; qui, transportés à Constantinople, peu de mois après lui, n'étoient que trop en état de lui apprendre ce qui venoit de se passer à Famagouste. Ils avoient été les témoins des cruautés inouïes, éxercées sur ce Peuple par les Infidéles; & ils étoient eux-mêmes les Victimes de leur cruelle avarice. Etienne de Lusignan mit en Italien, & en François ces deux Relations, qui furent d'abord imprimées à Bologne; & plusieurs fois reïmprimées à Paris (*). Il ne faut point douter que cet Ecrit n'ait procuré d'abondantes Aumônes pour la délivrance, ou du moins pour le soulagement, d'un grand nombre de Particuliers, & de plusieurs Familles qui retournérent dans l'Isle de Cypre.

XIX. L'autre traduit cet Ouvrage en plusieurs Langues.

Le Pape Grégoire XIII, édifié du zéle persévérant d'Ange Calépius, & bien instruit de ses Talens, le nomma Evêque de *Santérini*, Isle de l'Archipel, que les François apellent saint Erin, & les Mariniers *sainte Heléne*. La Bulle est du septiéme de Novembre 1583. Fontana assure que le nouvel Evêque se rendit dans son Diocèse, & qu'il y remplit pendant plusieurs années tous les devoirs d'un bon Pasteur. Il nous apprend en même tems les noms de quelques Religieux, qui lui succédérent dans le même Siége. Nous n'osons parler de ce fait avec la même certitude; & ce qui nous en empêche, c'est que d'une part nous ne trouvons rien de positif dans les Auteurs; & que nous sçavons de l'autre, que la plûpart des Isles de l'Archipel, dans la Mer Egée, tombérent dans le seiziéme Siécle, sous la Domination des Infidéles. L'Isle de Santérin en particulier, après avoir été gouvernée par des Ducs Venitiens, pendant plus de trois cens ans, depuis que Marc Sanuto, un des plus grands Capitaines de son tems, l'eût enlevée aux Grecs au commencement du treiziéme Siécle, fut reprise sur la République de Venise, par les Troupes du Sultan Sélim II l'an 1566, quatre ans avant la prise de Nicosie & de Famagouste.

XX. Calépius est fait Evêque.

Bullar. Ord. Tom. V, pag. 454. Fontan. in Theatr. pag. 285.

Enfin ce qui nous confirme dans la pensée, que l'Evêque de Santérin ne trouva point le moyen de pénétrer dans son Diocèse; ou qu'il ne pût y faire un long séjour, c'est le témoignage de quelques Auteurs Italiens, suivis par le Pere Echard, selon

(*) On peut voir dans le second Tome du Pere Echard, le Catalogue des Ouvrages d'Etienne de Lusignan. Les Actions & les Vertus de ce Grand Personnage, qui a été aimé des Souverains, estimé des Sçavans, & qui est mort Evêque de Limisso, lui donnent sans doute un Rang parmi nos Illustres. Nous le mettons cependant parmi ceux, dont il faut renvoyer l'Histoire à un autre Ouvrage, pour ne pas trop multiplier les Volumes de celui-ci.

Pag. 300, 301.

LIVRE XXXII.

ANGE CALÉPIUS.

lesquels Ange Calépius finit heureusement ses jours à Naples, & fut enterré dans notre Eglise de sainte Catherine, le dix-neuviéme d'Aout 1593, ou 1594, sous le Pontificat de Clément VIII.

XXI. Sa mort.

Quoiqu'on ait ignoré, où négligé d'écrire les actions de sa jeunesse, & des derniéres années de sa vie, les Faits déja rapportés le font assez connoître, pour nous obliger à le considérer comme un grand Serviteur de Dieu, véritablement digne de toutes les louanges, qu'on a données à l'étendue de sa charité, à la vivacité de sa foi, & à la grandeur de son courage.

FERDINAND DU CHÂTEAU, PRÉDICATEUR ET CONSEILLER DU ROY CATHOLIQUE PHILIPPE II, ET SON AMBASSADEUR A LA COUR DE PORTUGAL.

FERDINAND DU CHATEAU.

Jo. Lopez, Hist. Gen. Ord. IV Part. Lib. III, Cap. LXII, LXIII, LXIV.
Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 283.
Echard. Tom. II, pag. 308.

FERDINAND DU CHATEAU, dont les Eglises d'Espagne admirérent souvent l'Eloquence, dans le Seiziéme Siécle, & que Nicolas-Antoine apelle le Grand Ornement de sa Nation, & de l'Ordre de Saint Dominique, étoit natif de Grenade; mais il fut formé à la Piété, & aux Lettres dans les Ecoles de Valladolid; & c'est dans la même Ville qu'il embrassa l'Institut des FF. Prêcheurs (1). Il fit ses Vœux le dix-septiéme de Septembre 1545, entre les mains du Pere Jean Manuel, alors Supérieur de cette Communauté, & Confesseur de l'Empereur Charles-Quint.

I. Commencemens, & progrès de Ferdinand, dans l'Ordre de saint Dominique.

Pendant les années, qu'il donna au soin de se perfectionner dans les Sciences, soit dans le Collége de Saint Grégoire à Valladolid, soit dans l'Université de Salamanque, il s'appliqua avec une attention particuliére, à cultiver toujours les Belles-Lettres, à polir son style, & à lire en même tems les Ecrits des Saints Peres, surtout de ceux qui avoient joint la pureté de la diction à la solidité de la Doctrine. Le Général de son Ordre, François Romeus, avoit eû occasion d'admirer les rares talens du jeune Religieux dès l'an 1551, pendant le Chapitre Général qu'il avoit assemblé dans le Couvent de Salamanque, & peu de tems après Barthelemy de Carranza, étant Provincial de la Province d'Espagne, voulut que Ferdi-

(1) Fr. Ferdinandus del Castillo, magnum eloquentiæ, ac nostræ gentis, Fratrumque Dominicanorum Decus, Granatensis, sese in contubernium Pinciæ his dedit, &c. *Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag.* 283.

nand du Château, à peine ordonné Prêtre, commençât à éxercer le Ministére de la Parole, & à expliquer les Régles de la Morale Chrétienne : Emploi, dont il s'acquitta avec tant de succès & de réputation, que les Evêques d'Espagne s'empressérent depuis à procurer à leurs Eglises, & à leurs Peuples, un Prédicateur, qui ajoutoit toutes les graces du Discours à la pureté de la Doctrine, & à la sainteté des éxemples.

II. L'Infante d'Espagne l'apelle à la Cour.

Le nom de Ferdinand devenu bientôt célébre dans toute la Castille, la Princesse Jeanne, Sœur de Philippe II, & Régente du Royaume en son absence, se trouvant à Valladolid avec sa Cour, souhaita de l'entendre. Après son premier Sermon il fut prié de continuer à prêcher dans la Chapelle Royale, en présence de Son Altesse. On remarque qu'en remplissant cet Emploi il continuoit en même tems ses Leçons de Théologie, avec un égal succès, généralement applaudi dans les Chaires & dans les Ecoles. Les louanges cependant ne servoient qu'à l'humilier devant Dieu, & le rendre toujours plus attentif à veiller sur lui-même. A l'éxemple de l'Apôtre, il affligeoit sa chair, & la tenoit soumise à l'esprit, par les rigueurs de la Pénitence ; de peur de travailler en vain, ou de ne travailler que pour les autres, en négligeant son propre Salut. Ennemi de l'oisiveté, & de la bagatelle, il donnoit à l'Etude ou à l'Oraison, tous les momens qu'il ne remplissoit pas de quelque œuvre de charité. Il prioit beaucoup, & mangeoit peu ; trois jours de la semaine il jeûnoit au pain & à l'eau.

III. Il ne travaille pas moins à son propre Salut, qu'à celui du Prochain.

Bibl. Nov. Hisp. ut sp.

IV. Il prêche avec un très-grand fruit, à Salamanque & à Madrid.

Par une conduite si digne d'un Ministre de l'Evangile, il attiroit sur lui-même & sur ses Auditeurs, les faveurs du Ciel ; & c'est peut-être au mérite de ses Vertus, autant qu'à la force de son Eloquence, qu'il faut attribuer les fruits de son Ministére, pendant les années 1561 & 1562, qu'il prêcha avec un très-grand concours dans l'Eglise de saint Paul à Salamanque : comme il fit en 1563 à Madrid en présence du Roy, & de toute la Cour, qui étoit brillante, & fort nombreuse.

Rapellé depuis à Valladolid, & fait ensuite Prieur du Couvent de Medina, le Pere Ferdinand s'éloigna avec joye de la Cour, pays toujours ingrat pour un Religieux, qui, éxemt de toute ambition, & content de son sort, ne se trouve qu'à regret dans le tumulte du monde, & ne voit qu'avec peine le faste insolent, qu'il est obligé de combattre. L'obéissance cependant l'engagea quelque tems après à paroître de nouveau à Madrid ; parce que la Communauté apellée de Notre-Dame d'*Atocha*, l'avoit élû pour son Supérieur l'an 1568, peu de mois après

V. Il est fait Supérieur du Couvent de Notre-Dame d'*Atocha*, & sou-

la triste mort de l'Infant Don Carlos. On croit avec quelque fondement, que Philippe II avoit témoigné aux Supérieurs de l'Ordre, le désir qu'il avoit qu'on lui rendît celui de tous ses Prédicateurs, qu'il entendoit avec plus de satisfaction. Il est du moins certain, que ce Prince applaudit beaucoup au choix de la Communauté, & qu'il se servit souvent des lumiéres du Pere Ferdinand, dans les affaires les plus difficiles, & les plus importantes. Après les avoir proposées à son Conseil, si Ferdinand ne s'y étoit pas trouvé, le Roy avoit coutume de suspendre la derniére résolution jusqu'à ce qu'on l'eût consulté: *Prior*, aiebat, *Atochensis consulendus, magni enim vir est ille Consilii.*

vent consulté par le Roy Philippe II.

Echard. ut sp.

VI. Nouvelles Occupations.

Cette réputation de sagesse & de prudence fit que Sa Majesté Catholique, de concert avec le Suprême Tribunal de l'Inquisition, le nomma Assesseur, & Consulteur du Saint Office. Ce qui l'obligea de faire depuis son séjour ordinaire à Madrid. Mais ce surcroît d'occupations n'empêcha pas le Provincial d'Espagne, d'y en ajouter une nouvelle, en lui ordonnant de consacrer sa plume à l'Histoire de son Ordre. Ferdinand du Château avoit tous les talens nécessaires pour y réussir; l'esprit juste, la mémoire fidelle, le goût exquis, & une grande facilité pour écrire dans toute la pureté de sa langue. Ses veilles s'étoient passées dans la lecture. Le tems fut la seule chose qui lui manqua pour achever son Ouvrage, & le conduire à sa perfection. Il avoit résolu d'écrire avec tout le soin, & toute l'éxactitude possible, les Annales des quatre Siécles de son Ordre; mais il ne pût aller que jusqu'à la fin du second. La premiére Partie de son Histoire fut imprimée à Madrid l'an 1584, & la seconde à Valladolid en 1592; l'une & l'autre étoit dédiée au Roy Catholique Philippe II; & la premiére fut depuis traduite en Italien par Timothée Boton.

VII. Il dédie au Roy Catholique, les Annales des deux premiers Siécles de l'Ordre.

Pendant que Ferdinand du Château partageoit ainsi son tems entre le Ministére de la Prédication, & la composition de ses Ouvrages, quelques Grands dans l'Andalousie, & les Officiers même du Roy, inquiétoient sous divers prétextes les Religieux de S. François: & la maniére extraordinaire, dont ils agissoient contr'eux, paroissoit aussi injurieuse à leur profession, que peu conforme aux régles de l'équité. C'est ce qui anima le zéle du Serviteur de Dieu: il n'attendit pas d'être sollicité, pour entreprendre la défense de ceux qui étoient persécutés: il en porta ses plaintes au Prince même, par une longue Lettre qu'il lui écrivit le vingt-trois d'Octobre 1576. Jean Lopez, qui apelle

VIII. Il fait cesser une persécution, excitée contre les Religieux de saint François.

apelle cette Lettre une Apologie des Réguliers, l'a insérée dans son Histoire Générale de l'Ordre de S. Dominique : & il nous apprend que Philippe II y fit assez d'attention, pour ordonner qu'on cessât les poursuites, & la persécution, dont on se plaignoit.

Hist. Gen. IV Part. Lib. III, Cap. LXIII. pag. 716.

La Justice & la Piété sembloient demander cela de la Religion du Souverain ; mais il faut ajouter, que la cause des Religieux de saint François ne pouvoit être mieux qu'entre les mains du Pere Ferdinand. Son Eloquence naturelle égaloit sa réputation. On connoissoit la pureté de son zéle, sa droiture, son désintéressement ; & le Prince avoit une entiére confiance en ses lumiéres. Il aimoit à lui en donner des preuves dans les occasions ; comme il trouvoit toujours son propre avantage à se servir de son Ministére pour le succès de ses desseins.

IX. Le Roy l'envoye en Ambassade à la Cour de Portugal.

Lorsque le Cardinal Don Henry de Portugal fut monté sur le Trône de ses Ancêtres, après la mort de Don Sébastien I, les Princes qui prétendoient à cette riche Succession, se rendirent particuliérement attentifs à ménager de loin l'esprit du Cardinal Roy ; tandis que ses Peuples, & les Grands du Royaume, pour ne pas tomber sous une Domination Etrangére, souhaitoient que, sans avoir égard ni au nombre de ses années, ni à l'Etat Ecclésiastique, qu'il avoit embrassé dès sa jeunesse, il pensât à se choisir une Epouse, qui pût lui donner des Héritiers. Don Henry se laissa persuader que le Bien public demandoit cela de lui ; & déja il faisoit agir auprès du S. Siége, pour obtenir une Dispense. Philippe II, pour l'éloigner de ce parti, & assurer ses prétentions sur le Trône de Portugal, envoya à cette Cour quelques Ambassadeurs. Un Grand d'Espagne se trouvoit à la tête de l'Ambassade ; mais Ferdinand du Château étoit celui, sur la prudence & l'habileté duquel Sa Majesté comptoit davantage : l'effet répondit à l'attente ; & le Roy d'Espagne voulut bien lui en marquer sa satisfaction, par une Lettre écrite du Pardo le trentiéme de Janvier 1579 (1).

X. Occasion, & succès de cette Ambassade.

Ibid. Bibl. Hisp. Echard. ut sp.

XI. Destiné pour être Précepteur de l'Infant.

Ce n'est qu'après cette Epoque que Nicolas-Antoine, dans sa Bibliothéque d'Espagne, parle d'une autre marque de distinction, dont le Roy Catholique voulut honorer le mérite

(1) Quare Henricum Regem ut ab hoc averteret consilio, Ducem Ursaonem... Legatum misit ; unàque ei Ferdinandum nostrum, cujus uteretur in re tam gravi consiliis & operâ, socium adjunxit ; qui prudenter adeo, & ad Regis intentum, hanc apud Lusitanum Legationem obivit, ut Epistola singulari apud Pardum die 30 Januarii 1579, datâ gratissimum sibi fuisse ejus in ea Legatione Ministerium ei testatus fuerit, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 309. *Col.* 1.

du Pere Ferdinand du Château, en le choisissant pour former l'esprit & le cœur de l'Infant de Castille, Don Ferdinand, Héritier présomptif de la Couronne. Il ajoute que la mort de notre Religieux ne lui permit pas de remplir cet Emploi (1). Mais je ne doute point que Nicolas-Antoine ne se soit mépris en cette occasion. Il devoit dire que la mort prématurée du jeune Prince priva le Pere Ferdinand de l'honneur, & de l'emploi qui lui étoit destiné; puisqu'il est certain que l'Infant Don Ferdinand, Fils de Philippe II, & d'Anne d'Autriche, Fille de l'Empereur Maximilien II, né en 1571, mourut en 1575 (*).

(*) Moreri, Tom. I, pag. 878. *Verbo.* Philippe II.

Le sçavant Religieux déja nommé pour être son Précepteur, lui survêcut de dix-huit ans. Il continua avec le même fruit, & les mêmes applaudissemens ses Prédications jusqu'en l'année 1593. Il y avoit près de cinquante ans qu'il portoit l'Habit de S. Dominique; & autant qu'il travailloit à sa propre perfection, au Salut du Prochain, à la gloire de la Religion, & au Service de son Prince. Ses longs travaux, joints à ses grandes austérités, ou à ses infirmités, sembloient l'inviter au repos; mais le Disciple de JESUS-CHRIST ne sçavoit ce que c'étoit que de se reposer, lorsqu'il pouvoit être de quelque secours, ou de quelque consolation aux Fidéles. Toujours prêt à agir, & à parler en faveur de ceux qui étoient dans le besoin, ou dans l'oppression, il ne faisoit usage du crédit qu'il avoit à la Cour, que pour protéger le Pauvre, la Veuve, l'Orphelin, & surtout les Personnes consacrées par état au Service de Dieu, & de ses Autels (**).

Cette bonne odeur qu'il répandoit partout, donnoit un nouveau poids à ses paroles; & relevoit les charmes de son Eloquence naturelle. Après l'avoir entendu pendant tant d'années, bien-loin qu'on parût perdre quelque chose du plaisir, avec lequel ses premiers Discours avoient été reçus, on marquoit au contraire un empressement toujours nouveau à l'écouter. Le

(1) Inde ad nos rediens eam famam eximiæ integritatis, prudentiæque in maximis expertæ novis quotidie sui documentis exaggerans, dignus à Parente Rege fuit habitus, qui Ferdinandi Principis mores regendos, pueritiamque Litteris & pietate formandam susciperet. Quem illi honorem nondum delibatum mors invidit contingens anno 1593, IV Cal. Aprilis, &c. *Bibl Nov. Hisp. Tom. I, pag. 284. Col. 1.*

(**) Ayant été nommé Commissaire & Visiteur Apostolique, pour le Rétablissement de la Discipline des Ordres Religieux, dans le Royaume de Castille, il conduisit cette difficile Affaire, avec tant de prudence & de discrétion, qu'il fut généralement approuvé à la Cour, & dans le Cloître. Il rendit de grands services aux Religieux de Notre-Dame de la Mercy, & soutint fortement la Réforme naissante de sainte Thérése. Ferdinand du Château approuva aussi l'esprit & la Vie de cette Séraphique Vierge. *Hist. Carmel. Discal. Lib. III, Cap. X, n. 3.*

Roy Philippe II, dans le mois de Mars 1593, lui fit dire que ce ſeroit une grande ſatisfaction pour lui, s'il pouvoit l'entendre prêcher à la Fête de l'Annonciation prochaine. Le ſaint Homme ne put ſe refuſer aux déſirs de Sa Majeſté, ſi conformes au zéle, dont il étoit lui-même animé. Quoiqu'épuiſé & preſqu'accablé de maux, il prêcha le jour marqué ; mais ce travail lui cauſa une fiévre, dont il mourut quatre jours après, c'eſt-à-dire, le vingt-neuf Mars de la même année. Son corps d'abord enterré, avec beaucoup de pompe, dans notre Egliſe de Madrid, fut depuis tranſporté dans celle de Valladolid, où il s'étoit conſacré à Dieu dans ſa jeuneſſe. Nous n'avons d'autres Ecrits de lui que les Annales des deux premiers Siécles de l'Ordre.

MICHEL BONELLI, CARDINAL CAMERLINGUE, LEGAT APOSTOLIQUE DANS LES COURS DE FRANCE, D'ESPAGNE, ET DE PORTUGAL, PROTECTEUR DU ROYAUME DE HONGRIE, DES ETATS DE SAVOYE, ET DE L'ORDRE DE MALTHE: APELLE' COMMUNE'MENT LE CARDINAL ALEXANDRIN.

MICHEL BONELLI.

QUOIQUE Michel Bonelli eût l'honneur d'appartenir au Pape Pie V, étant Petit-fils de Gardine de Ghiſléri, Sœur Germaine de ce Pontife, ce fut moins par les liens du ſang, que par l'imitation des Vertus du ſaint Pape, qu'il mérita ſa confiance, & les Emplois éminens, qui l'ont rendu célébre dans l'Egliſe, & dans l'Hiſtoire.

Vie de Saint Pie, Liv. IV, pag. 373. &c.
Act. Sanct. Tom. I, Maii. pag. 630, 669, 672, 709.
Ciaconi. Tom. II, Col. 1700.
Echard. Tom. II, pag. 323.

I. Naiſſance, Education, & Vocation, de Michel Bonelli.

Il naquit à Boſco dans l'Aléxandrin, le vingt-cinq de Novembre 1541, ſous le Pontificat de Paul III. Loin du faſte & du bruit, il fut élevé avec ſoin dans la crainte du Seigneur, ſous les yeux de ſes Parens. La douceur de ſon naturel, l'innocence de ſes mœurs, & ſes premiers progrès dans les Lettres, firent d'abord concevoir les plus belles eſpérances. Envoyé depuis à Rome, pour y continuer ſes Etudes, il embraſſa l'Inſtitut des FF. Prêcheurs dans le Couvent de la Minerve l'an 1559, avant la fin de ſa dix-huitiéme année ; & en prenant l'Habit de S. Dominique, il reçut le nom de Michel, au lieu de celui d'Antoine, qu'on lui avoit donné au Baptême. Le Cardinal Aléxandrin, ſon Grand-Oncle, l'avoit entretenu quelque tems dans un Collége de Rome ; & ce ne fut qu'après

II. Il fait ſes premiéres Etudes à Rome.

avoir bien éxaminé sa conduite, & sa capacité, qu'il lui permit de suivre sa Vocation; lui déclarant au reste qu'il n'auroit part à son estime, qu'autant qu'il rempliroit les devoirs de son Etat.

Cet Avertissement fut pour le fervent Novice un nouveau motif de redoubler sa Vigilance sur lui-même, son application à l'Etude, & sa fidélité à tous les points de sa Régle. Mais pour favoriser davantage son avancement dans la Vertu, & dans les Sciences, le Cardinal Aléxandrin jugea à propos de l'éloigner de tout ce qui auroit pû le distraire, ou faire naître dans son cœur quelques pensées d'ambition. D'abord après sa Profession Religieuse il le fit sortir de Rome, & l'envoya dans le Couvent de Pérouse, où d'habiles Professeurs furent chargés de lui apprendre la Théologie, & de le former à une solide Piété. Bonelli suivit avec docilité les intentions de ses Supérieurs : il sçut mettre à profit tous ses momens, & tous les soins de ses Maîtres, pour devenir tous les jours plus sçavant en devenant plus vertueux. Si parmi ses Compagnons d'Etude il y en avoit plusieurs, qu'on pouvoit lui préférer pour la naissance; on en connoissoit peu dont les progrès fussent plus sensibles, & toute la conduite mieux soutenue. La modestie & la candeur, qui lui étoient naturelles, le faisoient aimer; & on ne faisoit pas moins d'attention aux qualités de son esprit, d'autant plus estimables, qu'il étoit plus éloigné de s'en prévaloir.

III. Et va les continuer à Pérouse.

Lorsque notre Cardinal Aléxandrin, l'an 1566, fut élevé sur la Chaire de saint Pierre, son petit-neveu étoit déja en réputation à Rome & à Pérouse : & ce fut principalement dans cette occasion, qu'il parut digne de tous les sentimens qu'on avoit conçus de sa Vertu. Il reçut avec la même égalité d'esprit les félicitations, qu'on s'empressoit de lui faire; & la défense que le nouveau Pape fit à tous ses Parens de venir à Rome. Bien loin de se plaindre d'un ordre, qui paroissoit à plusieurs trop-rigoureux, ou de penser à en solliciter la révocation, Bonelli jugea qu'un Pontife aussi sage que Pie V, avoit eû de bonnes raisons pour en user ainsi; & il ne prêta jamais l'oreille à des conseils peu conformes à son devoir.

IV. Il apprend l'Exaltation de son Oncle, au Souverain Pontificat.

Il est vrai que sa Vertu, sur cet article, ne fut pas long-tems à l'épreuve; parce que le Sacré Collége des Cardinaux, les Ambassadeurs des Princes, & surtout celui du Roy d'Espagne, représentérent d'abord à Pie V le besoin qu'il avoit d'un Homme de Confiance, dans cette multitude d'affaires, dont il se trouvoit

V. Il est rapellé à Rome, & honoré de la Pourpre.

chargé. On fit de si vives instances pour le porter à apeller auprès de lui son Neveu, & à l'honorer de la Pourpre, que Sa Sainteté consentit enfin à l'un & à l'autre. Le P. Michel Bonelli n'étoit âgé que de vingt-cinq ans, lorsque le Saint Pere lui donna son Chapeau, son nom de Cardinal Aléxandrin, & le Titre qu'il avoit eû de Sainte Marie sur la Minerve (1). Cette Promotion, qui se fit le sixiéme de Mars 1566, fut extrêmement applaudie de tous ceux qui connoissoient la pureté des intentions du Pape, & le mérite de son Neveu, dont la prudence, dit l'Abbé Ughel, parut dès-lors au-dessus de son âge.

VI. Il prend saint Pie pour son modéle.

Sa Sainteté cependant ne supposoit pas, dans le jeune Cardinal, toute l'expérience nécessaire pour la conduite des grandes affaires, qu'on devoit lui confier. Aussi prit-Elle un soin particulier de l'instruire, & de ne mettre auprès de lui que des Personnes d'un mérite connu, & d'une vertu éprouvée. Celle du nouveau Cardinal jetta bientôt un éclat, qui lui attira l'admiration de toute la Cour de Rome, & qui lui assura l'entiére confiance du Souverain Pontife. Ayant pris son Oncle même pour modéle, dans le réglement de sa personne, & de sa Maison, dans le zéle de la Religion, & l'amour de la Justice, ainsi que dans la maniére de traiter, & avec les Grands sans bassesse, & avec les petits sans hauteur, il se montra digne de l'éminente Dignité dont il étoit revêtu, & de tous les Emplois qu'elle lui procureroit. Nous verrons bientôt quelle estime il s'acquit dans les Cours Etrangéres; & de quelle confiance il fut honoré par les six Papes, qui succédérent de son vivant à Pie V.

VII. Ses Qualités le font aimer du Pape.

Un ancien Auteur, cité dans les Additions sur Ciaconius, assure, que le Vicaire de JESUS-CHRIST, qui avoit donné la Pourpre à Bonelli, moins par inclination que par raison, commença depuis à l'aimer avec d'autant plus de tendresse, qu'il vit de plus près la régularité de sa conduite, ses vertus, son génie, la pureté de ses mœurs, un fonds de probité, de sagesse, de Religion: & avec cela toutes les qualités nécessaires pour servir utilement l'Eglise, & partager avec son saint Oncle les soins de la Sollicitude Apostolique. Cette tendre affection du Pape parut principalement dans une maladie dangéreuse, dont le jeune Cardinal fut attaqué peu de tems après sa Promotion.

VIII. Revenu d'une dangereuse Maladie, il va à Notre-Dame de Lorette.

(1) Fr. Michael Bonellus Alexandrinus, Nepos Papæ Pii V, hortatu, præcibusque Sacri Collegii, ab ipso Cardinalis creatus tit. S. Mariæ super Minervam 1566, præfectusque supra negotia Ecclesiæ, tametsi 25 annum tantùm attingeret; in quo quidem munere futuræ exactissimæ prudentiæ specimen dedit, &c. *Ita. Sacr. Tom. I, Col. 275.*

LIVRE XXXII.

MICHEL BONELLI.

A tous les soins des Médecins Pie V ajouta ses Priéres & ses Vœux; & lorsque la santé du Cardinal fut rétablie, il l'envoya avec de riches Présens à la Chapelle de Notre-Dame de Lorette, pour y rendre ses Actions de Graces à Dieu, & à sa Sainte Mere.

IX. Il reçoit sans plaisir la Charge de Carmerlingue, & la remet depuis sans peine.

La Charge de Camerlingue, l'une des plus considérables de la Cour de Rome, étant vacante par la mort du Cardinal Vitelocci Vitelli, décédé le 19 de Novembre 1568, le Pape déféra cette Dignité au Cardinal Aléxandrin, qui ne l'accepta qu'avec peine; & qui s'en démit depuis avec plaisir, lorsque le besoin d'argent, pour soutenir la Guerre contre les Turcs, obligea Pie V de la lui redemander. Ce Pape aima mieux dépouiller en quelque maniére son Neveu, que de fatiguer le Peuple par de nouvelles Impositions; & le Cardinal, se faisant un devoir de répondre aux louables intentions de Sa Sainteté, l'assura qu'il lui remettoit cette Charge avec plus de plaisir, qu'il n'en avoit eû en l'acceptant. Rome admira en cette occasion la charité de l'un, & la générosité de l'autre.

X. Il est prêt à remettre de même un Bénéfice.

On fut moins édifié de la conduite du Grand-Maître de Malte, & du bruit que son Ambassadeur fit à Rome, à l'occasion d'un Prieuré appartenant à cet Ordre. Le Pape ne l'avoit donné au Cardinal Aléxandrin, après la mort du Cardinal Salviati, que pour le mettre en état de soutenir sa Dignité, & la qualité de Protecteur des Chevaliers de Saint Jean. Sur les premiéres plaintes du Grand-Maître, le Saint Pere, témoigna sa surprise, & en même tems sa bonne volonté. Notre Cardinal toujours semblable à lui-même, étoit prêt à renoncer à son Bénéfice; & peut-être que Pie V l'auroit laissé faire, si l'Ambassadeur de Malte, peu content d'avoir parlé plus haut qu'il ne convenoit, n'avoit eû encore l'imprudence de répandre dans la Ville quelques Lettres peu mesurées, qu'il venoit de recevoir du Grand-Maître. Pie V le fit sortir de Rome; mais quoiqu'il ne fût pas entiérement insensible à un procédé qui marquoit si peu de reconnoissance, pour tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors en faveur de l'Ordre de Malte, il ne cessa point de le favoriser, & de lui procurer de nouveaux secours, afin que les Chevaliers de leur côté continuassent à s'opposer avec succès à tous les efforts de l'Ennemi commun.

Vit. S. Pii, in Act. SS. Tom. I, Maii. pag. 709. n. 370.

XI. Pie V se propose d'envoyer ses Légats, dans les Cours des Princes Chrétiens.

Depuis que les Turcs, après avoir attaqué avec une puissante Armée l'Isle de Malte, avoient désolé & subjugué celle de Cypre, le Saint Pape ne cessoit de solliciter les Princes Chrétiens, & les Républiques, de se réunir pour leur conservation.

Il avoit réussi à faire conclure entre le Saint Siége, la Cour d'Espagne, & le Sénat de Vénise, une Ligue offensive & défensive contre les Infidéles. Les grands Projets qu'il formoit pour abattre cette rédoutable Puissance, l'obligérent en 1571 d'envoyer un Légat *à Latere* dans les Cours de France, de Castille, & de Portugal, afin d'engager le Roy Très-Chrétien Charles IX, & Don Sébastien I, à entrer dans les mêmes vûes; & de porter Philippe II à prendre de nouvelles mesures pour ne pas faire attendre le secours qu'il avoit promis.

XII. Le Cardinal Aléxandrin est destiné pour celles de France, d'Espagne, & de Portugal.

Quoique le Cardinal Aléxandrin ne fût alors que dans la trentiéme année de son âge, le Pape & le Sacré Collége le jugérent capable de ces importantes Négociations, & de plusieurs autres, que nous expliquerons dans la suite. Dans un Consistoire Public tenu le 19 de Juin 1571, il fut déclaré Légat Apostolique auprès des Rois de France, d'Espagne, & de Portugal; & Sa Sainteté choisit pour l'accompagner, les premiers Hommes de sa Cour en Science, en prudence, & en piété; sçavoir Hypolite Aldobrandin, Auditeur de Rote, depuis Pape sous le nom de Clement VIII, Aléxandre Riario Patriarche d'Aléxandrie, Hypolite Rubeus Evêque de Pavie, Jean-François de Saint-George Comte de Blandrate, Mathieu Conterelli Dataire de la Légation, François-Marie Taurusis, depuis Archevêque d'Avignon; Vincent Herculani Dominicain, Evêque de Pérouse, & plusieurs autres Prélats, ou sçavans Théologiens. Saint François de Borgia Général de la Compagnie de Jesus, & le Pere Barthelemy de Lugo de l'Ordre des FF. Prêcheurs, étoient encore du nombre de ces illustres Personnages; dont les six premiers furent depuis élevés au Cardinalat.

Vit. S. Pii, in Act. SS. Tom. I, Maii. pag. 672. n. 228.

Le Légat, accompagné de tous ces Prélats, & de beaucoup de Gentilshommes, partit de Rome le trente de Juin, prit son chemin par terre; & ayant été magnifiquement reçu des Princes d'Italie, particuliérement du Duc de Savoye, il se rendit à Avignon, où il trouva l'Escorte que le Duc de Joyeuse, Gouverneur du Languedoc pour Sa Majesté Très-Chrétienne, lui avoit envoyée, de crainte que les Huguenots ne lui dressassent quelques embûches en chemin. Il arriva à Madrid le vingt-neuf de Septembre; le Roy Catholique ne s'étoit pas contenté de le faire recevoir dans tous ses Etats, avec les honneurs dûs à son caractére, mais il étoit venu au-devant de lui, avec toute sa Cour, pour lui témoigner la joye qu'il avoit de son arrivée.

XIII. Il est reçu avec beaucoup d'honneur, par le Roy Catholique.

Ibid. p. 673. n. 229, 230.

XIV. Ce qu'il propose à Sa Majesté.

Dès la premiére Audience où il fut permis de parler d'affaires, le Légat représenta à Sa Majesté le zéle du Souverain Pontife, pour le bien de toute la Chrétienté; & il ajouta que la Ligue contre les Turcs étant heureusement conclue, il falloit trouver les moyens d'entretenir, & d'augmenter les secours promis; & faire surtout diligence, pour n'être point prévenus par l'Ennemi commun : que sans cela il étoit à craindre que les Vénitiens succombant sous la puissance des Infidéles, l'Italie entiére, & les Etats de Sa Majesté Catholique ne fussent exposés à la même désolation, que les Armes Othomanes avoient déja causées dans l'Isle de Cypre, & dans les Villes de Hongrie, & d'Allemagne, qui avoient été forcées : que ces considérations devoient faire résoudre Sa Majesté à ordonner que les Munitions, & les Troupes promises se trouvassent prêtes au tems, & au lieu désigné. Comme le retardement est toujours dangereux dans ces sortes d'expéditions, notre Cardinal insista particuliérement, pour qu'il plût au Roy de laisser à ses Généraux la liberté de prendre, selon les occasions & les rencontres, tel conseil qu'ils jugeroient plus à propos, pour profiter de tout l'avantage que la Providence leur présenteroit, sans attendre de Madrid la détermination de ce qu'ils auroient à faire. Il pria encore Don Philippe II, de la part de Sa Sainteté, d'employer son crédit auprès de l'Empereur, & du Roy de France, pour porter ces deux Monarques à entrer dans cette Ligue, de laquelle on pouvoit se promettre un heureux succés, si on avoit en même tems deux Armées pour agir sur Terre & sur Mer.

XV. Qui lui répond favorablement.

Le Roy Catholique écouta avec plaisir le Discours du Légat; loua beaucoup le zéle du Saint Pere; & ayant témoigné en des termes très-gracieux, sa satisfaction de retrouver un autre Pie V, dans la Personne du Cardinal Aléxandrin, il promit de faire ponctuellement tout ce que Sa Sainteté éxigeoit, & attendoit de lui. Il donna en effet ses Ordres, conformément aux désirs du Pape; & écrivit des Lettres très-pressantes, tant au Roy Très-Chrétien, qu'à l'Empereur Maximilien II, pour les solliciter de joindre leurs forces, à celles des Princes ligués contre les Turcs (1).

Ibid. n. 231.

(1) Legatum hæc & alia referentem benignè Rex audivit : Pio, qui de Christiana Republica numquam nisi divinè cogitasset, se maximas gratias agere, majores etiam habere, primùm quòd tali mente esset, quali caput, & summum columen rei Christianæ esse deceret; deindè quòd Alexandrinum Cardinalem, consiliorum & pietatis avunculi effigiem ad se misisset. Pii mandata sibi curæ futura; omniaque pro ut tempus & res sineret, se diligenter acturum... Per Litteras & Cæsarem, & Galliarum Regem, ad ineundam fœderis societatem, ut Legatus Pii verbis postulaverat, graviter cohortatus est. N. 231.

Comme

XVI. Autres Demandes du Légat.

Comme les affaires de la Ligue n'empêchoient pas le Vicaire de JESUS-CHRIST, de s'appliquer à tout ce qui intéressoit d'ailleurs le repos, ou l'honneur de l'Eglise, il avoit chargé le Légat de représenter au Roy Catholique, qu'encore qu'il l'honorât extrêmement, & qu'il désirât augmenter ses Droits, & étendre ses Privléges, plutôt que de les diminuer, il ne pouvoit plus souffrir, ni les usurpations du Grand Magistrat de Sicile, qui s'attribuoit toute sorte de Jurisdiction sur les Ecclésiastiques; ni le refus qu'on faisoit en quelques endroits du Royaume de Naples, de recevoir les Saints Décrets du Concile de Trente; ni enfin le mépris injurieux qu'on y témoignoit pour les Ordres, qui venoient de Rome. Le Légat ayant prié Sa Majesté de remédier incessanment à tous ces inconvéniens, il ajoûta qu'il étoit digne d'un Roy Catholique de maintenir l'Archevêque de Milan, dans la possession de tous ses Droits; & d'ordonner que les Décimes imposées par Sa Sainteté dans le Royaume de Naples, & dans le Milanez, fussent levées par des personnes Ecclésiastiques selon l'ancien usage, & non par des Officiers Royaux. Ibid. n. 232, 233.

XVII. Nouvelles Représentations.

Le Cardinal Aléxandrin, pour s'acquitter de quelques autres Commissions, déclara au Roy d'Espagne, qu'il ne devoit avoir aucun ressentiment contre le nouveau Grand Duc de Toscane; puisqu'il n'avoit point brigué l'honneur, que le Pape venoit de lui déférer, uniquement en vûe de sa piété, & de son zéle pour la République Chrétienne. Il justifia ensuite le choix, que Sa Sainteté avoit fait de Marc-Antoine Colonne, pour Lieutenant Général des Troupes de la Ligue; honneur, que ce Grand Capitaine avoit mérité, par son expérience dans l'Art Militaire, par ses Victoires, & par son fidéle attachement à la cause commune de la Religion. Le Légat dit enfin que le Pape avoit été bien informé, que le fameux Corsaire Ochiali Calabrois, Gouverneur d'Alger, & alors le plus redoutable Ennemi des Chrétiens, retourneroit dans le Sein de l'Eglise, de laquelle il s'étoit séparé, si on le vouloit assurer d'un fond de Terre, ou de quelque Revenu considérable en Italie: c'est pourquoi Sa Sainteté prioit le Roy de contribuer à son retour; ce qui seroit utile au Salut de cet Apostat, s'il agissoit de bonne foi, ou du moins au repos des Peuples, quand même il manqueroit à sa parole; puisque cette Négociation le rendant suspect à la Porte, le Grand Seigneur ne se serviroit plus de lui contre les Chrétiens. Ibid. n. 234, 235, 236.

La favorable attention du Roy à toutes les propositions du Légat, lui donna occasion de terminer son Discours par ces paroles: quelque grands que soient aujourd'hui les maux de l'Eglise, & les périls qui la menacent; on peut encore bien espérer, si les entreprises du Pape si sagement concertées, & si heureusement commencées, sont soutenues avec constance jusqu'à la fin. Toute l'espérance de Sa Sainteté est appuyée, Sire, sur le secours du Ciel, & sur celui que Votre Majesté peut donner à la République Chrétienne. Plein de la même confiance, je suis venu avec joye me présenter à un Monarque, que ses Royales Vertus distinguent encore plus parmi les Souverains, que la vaste étendue de son Empire: & je me retirerai avec un nouveau sujet de consolation, si votre piété veut bien accorder les justes Demandes, que le Vicaire de JESUS-CHRIST vous fait par ma bouche.

Ibid. n. 236.

XVIII. Philippe II, entre dans toutes les vûes du Pape.

Philippe II répondit qu'il ne pouvoit rien refuser à un Pape, qui n'avoit en vûe que la gloire de Dieu, les intérêts de JESUS-CHRIST, l'honneur de la Religion; & dont toutes les démarches étoient réglées par la Justice: qu'il alloit envoyer un Exprès à Rome, pour accommoder les différens de Naples, de Sicile & de Milan, au contentement de Sa Sainteté; à laquelle il remettoit la Levée des Décimes, pour les faire recevoir par qui il lui plairoit: que pour lui témoigner qu'il ajoutoit plus de foi à ce que le Saint Pere vouloit qu'il crut de l'affaire du Duc de Florence, qu'à tout ce qu'on lui en avoit mandé, il continueroit de chérir ce Prince; & essayeroit même de le bien mettre dans l'esprit de l'Empereur: que bien loin d'être fâché de la Dignité & des Honneurs, accordés par Sa Sainteté à Marc-Antoine Colonne, il lui en souhaitoit de plus considérables; & qu'il lui témoigneroit dans l'occasion l'estime, qu'il faisoit de sa valeur, & de son zéle: enfin qu'il tendroit toujours les bras à Ochiali, & assureroit sa fortune; si ce Corsaire, détestant ses Erreurs, vouloit sincérement revenir au sein de l'Eglise.

XIX. Le Légat part de Madrid pour Lisbonne.

Le Cardinal Légat, après avoir loué la générosité du Roy; & l'avoir remercié des honneurs qu'il avoit reçus dans ses Etats, & à sa Cour, partit de Madrid pour se rendre à Lisbonne. Il n'oublia pas, non plus que ceux de sa Suite, la défense expresse que leur avoit fait le Pape, de recevoir aucun Présent de qui que ce fut, & de demander des graces aux Princes, chez qui ils alloient, ni pour eux-mêmes, ni pour d'autres. Ils respecté-

rent tous religieusement les Ordres de Sa Sainteté ; & ce désintéressement donna un nouveau lustre aux excellentes Qualités, qu'on admiroit en leurs Personnes.

Nous ne sçaurions mieux expliquer le sujet, & le succès de la Légation du Cardinal Aléxandrin à la Cour de Portugal, que par la Lettre, que le Roy Don Sébastien I, écrivit sur ce sujet à Sa Sainteté. Nous la rapporterons ici en entier:

XX. Lettre du Roy de Portugal, à Pie V.

TRE'S-SAINT PERE,

« Nous avons reçu la Lettre de Votre Sainteté, dans laquelle nous avons remarqué son extrême piété envers Dieu, « son zéle & son amour pour l'Eglise, & son affection singuliére envers nous ; ce qui nous détermine puissanment à défendre la Religion, & à en procurer de toutes nos forces la « gloire & l'accroissement. Votre Sainteté, toute occupée « qu'Elle est à gouverner le Troupeau de JESUS-CHRIST, « & à l'étendre par toute la Terre, ne s'est pas contentée de « nous écrire, Elle a bien voulu se priver de la présence, & « des services importans du Révérendissime Cardinal Aléxandrin son Neveu, pour nous l'envoyer en qualité de Légat *à Latere*. Nous avons été charmés de sa conversation toute « sainte & toute religieuse ; & nous l'avons reçu avec d'autant « plus de respect, que nous voyons en lui une Copie fidéle des « grandes Vertus de son Très-Saint Oncle ».

Vie de S. Pie, Liv. IV, pag 379.

« Son Entrée dans nos Etats a causé une allégresse universelle à tous nos Sujets. La foule incroyable de Personnes « de toute Condition, qui ont été au-devant de lui, leur joye « & leurs acclamations, sont des témoignages publics de l'extrême satisfaction, qu'ils ont eûe de son Arrivée : & ces sentimens ont été plus vifs par la considération, qu'avec sa qualité de Légat du Saint Siége, il étoit le digne Neveu d'un « saint Pape, qui préfére les intérêts de la Religion, & le Salut « des Ames, non-seulement à toutes les Richesses de la Terre, « mais même à sa propre vie, pour laquelle les hommes ont « naturellement une si violente passion ».

« Quant au sujet de la Lettre de Votre Sainteté, & du « Voyage du Cardinal Légat, je vous dirai, Très-Saint Pere, « qu'après de mûres réfléxions sur l'Importance, la Grandeur, « & la Dignité de l'affaire, j'ai résolu d'entrer dans cette Ligue « sainte, puisqu'il s'agit de maintenir l'Eglise & la Foi, contre « les entreprises des Turcs, qui tâchent de détruire l'une & « l'autre. Je suis bien aise de témoigner par là la prompte «

LIVRE XXXII.

MICHEL BONELLI.

» obéïssance, que je vous rendrai toute ma vie comme au Vi- » caire de JESUS-CHRIST en Terre; & de reconnoître en » même tems les Bienfaits, dont Votre Sainteté m'a comblé » dans toutes les occasions, avec une affection Paternelle. » Quand la Divine Providence auroit mis les choses en cet » état, que tous les Princes Chrétiens voulussent s'unir pour la » défense commune de la Religion, je déclare, & je proteste » à Votre Sainteté, que je veux entrer le premier dans cet- » te Guerre sainte, & que je m'y trouverai en Personne, quoi » que mes Etats étant les plus éloignés de l'Empire du Turc, » ils soient les moins exposés à ses insultes, & à ses violences ».

« Si je ne considérois que mes intérêts particuliers, je lais- » serois commencer cette Guerre aux autres Princes Chré- » tiens, qui reçoivent de si fréquens dommages de la part de » ces Barbares; & qui sont à la veille de voir une partie de » leurs Etats sous leur cruelle Domination. Mais s'agissant ici de » l'intérêt commun de toute la Chrétienté, que ces Infidéles » s'efforcent d'anéantir, & de la conservation de l'Eglise de » JESUS-CHRIST, que son Adorable Providence a confiée » à la conduite de votre Sainteté, je ne témoignerai pas moins » de zéle à la défendre, que j'en aurois à défendre mes pro- » pres Etats. Je m'offre donc avec toutes les richesses, & tou- » tes les forces de Portugal, & des Indes qui relevent de ma » Couronne, pour aller au secours de l'Eglise depuis si long- » tems opprimée par les injustes Conquêtes des Turcs; pour » lui procurer un repos assuré contre leurs véxations; pour re- » tirer la sainte Ville de Jérusalem de la puissance de ces Infi- » déles, qui profanent les Lieux sacrés, où JESUS-CHRIST » a opéré les Mystéres de notre Rédemption; enfin pour re- » conquérir, & remettre sous l'obéïssance du Vicaire de JESUS- » CHRIST, les Provinces Chrétiennes de l'Europe, de l'Asie, » & de l'Afrique, qui gémissent aujourd'hui sous la tyranie de » ces Barbares ».

« Dans l'espérance d'un heureux succès, voyant que Dieu » a béni les commencemens de cette glorieuse entreprise, je » surséois toutes mes autres affaires, quoique les Indiens mes » nouveaux Sujets se trouvent à présent dans un tel état, » qu'ils ont besoin d'un prompt secours, parce que les Rois Infi- » déles qui les environnent, conspirent incessanment contr'eux. » Néanmoins, puisque dans l'affaire que Votre Sainteté me » propose, il est question de sauver la Religion Chrétienne, » en la retirant de l'oppression, & prévénant son entiére ruine,

nous presserons la levée d'une puissante Armée, qui sera « composée de Soldats aguéris, & accoutumés à se battre con- « tre les Turcs ».

« Avec cette Armée, nous attaquerons les Infidéles du côté « de la Mer Rouge : & si Dieu favorise nos Armes, comme « nous l'espérons de sa Miséricorde, la sainte Ligue tirera de « grands avantages de cette diversion. Les Rois d'Arabie las- « sés de l'insolente Domination des Turcs, ne cherchent que « l'occasion de s'affranchir de leur tyranie. Ils se sont déja sou- « levés contr'eux, & ont remporté plusieurs Victoires par Ter- « re ; mais faute d'Armée Navale, ils ne peuvent entiérement « secouer le joug ; ils ont pourtant quelques Vaisseaux, avec les- « quels ils peuvent empêcher le secours. La nouvelle de l'Union « de tant de Princes Chrétiens leur relevera beaucoup le cou- « rage ; & lorsqu'ils se verront secondés par l'Armée que j'espére « mettre bientôt sur pié, il ne faut pas douter qu'ils ne se ran- « gent de notre parti contre l'Ennemi commun ».

« A la faveur de notre Armée, tous les Ports & les lieux de « Retraite que les Turcs occupent du côté de la Mer Rouge, « seront bloqués. Ils ne pourront plus transporter par-là à Cons- « tantinople les précieuses Marchandises, & les richesses im- « menses, qu'ils font venir de l'Orient, comme les nerfs qui « soutiennent leur Empire, & les moyens dont ils se servent « pour nous faire la Guerre. Il ne leur sera plus libre de tirer « les Matelots, qu'ils font ordinairement venir de l'Arabie « pour remplir leurs Chiourmes ; & dont ils ont à présent grand « besoin depuis leur défaite à la Bataille de Lépante. Ce Royau- « me est si fécond en Gens de Mer, que les Portugais même « ne se servent que d'Arabes pour naviger aux Indes ».

« Par la jonction de notre Armée, le vaste Empire d'Ethio- « pie, dont Votre Sainteté demande tous les jours à Dieu la « Conversion, & dont les Turcs ont si souvent entrepris de s'em- « parer, se trouvera en état de ne point craindre leur joug, « & peut-être dans la disposition de se soumettre à l'obéissance « de l'Eglise. Nous commanderons que dans tout le Royaume « de Portugal, on tienne prêts les Soldats, les Vaisseaux avec « les Munitions, & tout ce qui sera nécessaire pour l'Armée, « afin que le tout, ou une partie, puisse se joindre aux Troupes « de la sainte Ligue, à moins que les Hérétiques, ou les Mau- « res d'Afrique ne vinssent encore nous attaquer, comme ils « ont fait cette année. Les Luthériens, avec une Armée de soi- « xante, ou de soixante-dix Vaisseaux de Guerre, ayant ravagé «

» les Côtes de ces Mers Occidentales, avoient résolu de venir » fondre en Portugal ; & ils n'en furent détournés que par la » nouvelle, qu'ils apprirent que notre Armée Navale étoit dispo» sée à les bien recevoir. Cela les obligea de se retirer ; notre » prévoyance leur ôta des mains une riche Prise : car sans notre » Armée, ils se seroient emparés aisément des Vaisseaux, qui re» tournoient richement chargés des Indes Orientales, & Occi» dentales ; avec ces dépouilles, ils n'auroient pas manqué de » faire une sanglante Guerre à l'Eglise. L'attente de cette Flotte » nous a empêchés de donner au Printems dernier le secours » que nous nous proposions de donner à la sainte Ligue ».

« Pour ce qui est de notre Mariage avec la Princesse Mar» guerite de France, Sœur du Roy Très-Chrétien, nous en » avons traité jusqu'à présent avec les mésures, que je suis » obligé de garder, & pour la Dignité de ma Personne, & » pour la gloire de mon Etat. Mais Votre Sainteté ayant char» gé le Révérendissime Cardinal Aléxandrin de nous en par» ler, nous l'avons écouté avec joye ; & nous avons reçu avec » respect les Conseils qu'il nous a donnés de la part de Votre » Sainteté. Ces Conseils font voir à tout le monde l'affection » Paternelle qu'elle nous porte ; le zéle ardent dont elle est » animée pour l'intérêt commun de la Chrétienté ; sa Vigilance » Pastorale à secourir la France affligée de Guerres Civiles, à » prévenir les malheurs dont elle est menacée, & à remédier » aux désordres qui en pourroient bannir la Religion ; ses em» pressemens enfin pour moyenner une Paix Générale entre » tous les Princes Chrétiens, & exciter dans leurs cœurs la » Charité de JESUS-CHRIST, qui se refroidit tous les » jours ».

« Toutes ces Considérations, & le rare mérite d'une Prin» cesse très-accomplie, nous ont fait résoudre de la demander » en mariage, & de charger le Révérendissime Cardinal Alé» xandrin de cette Commission. A son arrivée en France, il » y trouvera notre Ambassadeur chargé aussi de nos Ordres, » pour en faire en notre Nom la Demande avec lui. Si on » voit la Cour disposée à cette Alliance, je me mettrai aussitôt » en état de l'aller épouser. Je crois que mon Mariage avec » cette Princesse portera le Roy son Frere à entrer dans la Li» gue sainte. Sa haute Piété, & les éxemples de ses Augustes » Ancêtres, qui, par leurs Victoires remportées sur les Enne» mis de l'Eglise, ont mérité le glorieux Titre de Rois Très» Chrétiens, l'engageront à secourir la Religion dans l'extrê-

me néceſſité, où elle ſe trouve réduite. Pour témoigner à Sa « Majeſté combien j'eſtime l'honneur de ſon Alliance, & faire « connoître à toute l'Europe avec quelle ardeur je déſire con- « tribuer à retirer l'Egliſe de l'oppreſſion des Turcs, je ne de- « mande pour la Dot de cette Princeſſe, que l'Union du Roy « Très-Chrétien avec les autres Princes, qui ſe ſont ligués « avec Votre Sainteté, pour faire la Guerre aux implacables « Ennemis de JESUS-CHRIST, & de tous ceux qui font pro- « feſſion de l'adorer. Je prie Dieu, Très-Saint Pere, qu'il con- « ſerve long-tems Votre Sainteté pour le bien général de ſon « Egliſe. A Liſbonne ce vingtiéme Décembre 1571 ».

Toute cette Lettre montre ſenſiblement le zéle, & la bonne volonté du jeune Roy de Portugal, âgé alors de dix-huit ans. On y voit auſſi que notre Cardinal avoit bien avancé dans cette Cour les affaires, pour leſquelles il y avoit été envoyé. La grande réputation de ſainteté de Pie V, & la célébre Victoire, que la Flotte Chrétienne venoit de remporter ſur celle des Turcs, ne contribuérent pas peu à l'heureux ſuccès des Négociations du Légat. Avant la fin de Décembre il reçut un Exprès de Rome, & un Ordre très-preſſant de ſe rendre ſans délai à la Cour de France, où on étoit ſur le point de conclure le Mariage de la Princeſſe Marguerite de Valois avec Henry Roy de Navarre. Ce Prince ayant le malheur d'être engagé dans le Parti des Calviniſtes, ſon Mariage avec une Dame de France pouvoit être préjudiciable à la Religion. C'eſt ce que le Saint Pere craignoit extrêmement; & il étoit réſolu de s'y oppoſer de toutes ſes forces.

XXI. Le Légat part pour la France.

Act. Sanct. Tom. I, Maii p. 675. n. 240.

Pour ſeconder les intentions de Sa Sainteté, le Cardinal Légat partit de Liſbonne au plus fort de l'Hyver. Il ne fut pas plutôt entré ſur les Terres de France, qu'il y reçut une partie des honneurs extraordinaires, qu'on lui préparoit à Blois, où étoit la Cour. Dans l'Audience ſecrette qu'il eut du Roy Charles IX, le Cardinal Aléxandrin lui déclara d'abord, que le plus ardent déſir de Sa Sainteté étoit de le voir entrer, avec les autres Princes Chrétiens, dans la Ligue contre les Turcs; que cette Action ſeroit véritablement digne d'un Fils Aîné de l'Egliſe, & du zéle de ſes Illuſtres Ancêtres, qui avoient ſi ſouvent expoſé leurs Perſonnes ſacrées, & prodigué leurs Tréſors, pour défendre la Religion contre les Infidéles; que ſi quelques-uns d'eux, dans la néceſſité des affaires, avoient fait Alliance avec l'Empire Othoman, Sa Majeſté pouvoit la rompre, en faveur de la Ligue ſainte formée contre l'Ennemi commun de tous les Princes Chrétiens, & de leur Religion.

XXII. Il y eſt magnifiquement reçu.

XXIII. Ce qu'il propoſe, touchant la Ligue contre les Turcs.

LIVRE XXXII.

MICHEL BONELLI.

Ibid. n. 241.

XXIV. Et sur quelques autres Articles.

Le Légat ajouta que le Voyage de l'Evêque d'Acqs à Constantinople avoit donné de violens soupçons à Sa Sainteté; d'autant plus que ce Prélat passoit pour un Homme qui avoit abandonné la Foi de l'Eglise; qu'on craignoit qu'il n'eût négocié quelque chose à Vénise, en faveur des Protestans contre le Roy d'Espagne, au préjudice de la Ligue sainte nouvellement conclue; & que le retardement de Philippe Strozzi, à une rade proche de la Rochelle, faisoit penser, que sous prétexte d'équiper pour les Indes nouvellement découvertes par les François, il ne prît peut-être la route du Levant, pour aller grossir l'Armée des Infidéles.

N. 243.

XXV. Spécialement touchant le Mariage de la Princesse Marguerite de France.

Mais comme le Mariage de la Princesse Marguerite de France Duchesse de Valois, étoit l'affaire qui tenoit le plus à cœur au Pape, & à son Légat; ce fut aussi sur cet article que le Cardinal insista plus fortement. Il ne dissimula pas les grandes qualités que tout le monde reconnoissoit dans le Roy de Navarre; mais il prétendoit que son attachement à la nouvelle Hérésie, devoit empêcher Sa Majesté de lui accorder sa Sœur; parce que la diversité de Religion entre l'Epoux & l'Epouse diviseroit leurs esprits & leurs cœurs; & que cette Alliance seroit un jour une source de troubles également funestes à l'Eglise, & à la France. Après avoir assuré à Sa Majesté, que le Pape Pie V ne consentiroit jamais à cette Alliance, & qu'il n'accorderoit point la Dispense, sans laquelle on ne pouvoit la faire, à cause de la Parenté; il dit que le Roy de Portugal étoit un Prince aussi brave, que zélé pour la Foi; qui s'estimeroit très-honoré de son Alliance avec le Roy Très-Chrétien; & qu'il s'engageroit de l'y faire consentir, pourvû que Sa Majesté témoignât l'agréer; que ce Mariage, avantageux aux deux Royaumes, seroit très-utile à l'Eglise, & très-agréable au Vicaire de JESUS-CHRIST, qui vouloit bien en être le Médiateur (1).

XXVI. Réponse du Roy.

Charles IX ayant écouté, avec beaucoup d'attention & de bonté, tout ce que le Légat Apostolique étoit chargé de représenter à Sa Majesté, lui répondit qu'il étoit plein de sentimens de reconnoissance & de vénération pour le Vicaire de JESUS-CHRIST, dont il avoit éprouvé la tendre affection pour sa Personne, & pour son Royaume: que le choix, qu'il avoit fait

(1) Si cum Lusitano, Catholici nominis Principe longè clarissimo, affinitatem, amicitiamque junxisset, id fore Galliæ Regi, regnoque, & ad dignitatem gloriosum, & ad securitatem tutissimum, & ad rerum amplificationem utilissimum: ad eam rem Pium adjutorem se & internuncium profiteri. *Act. Sanct. Tom. I, Maii pag. 676. n. 242.*

fait du Duc d'Anjou son Frere à la Charge de Généralissime de ses Armées, étoit une preuve publique de son zéle pour la Religion; puisque, pour venger l'Eglise & les Autels, de la fureur des Huguenots, il exposoit une Personne qui lui étoit infiniment chére: que les Guerres Civiles avoient tellement épuisé son Epargne, qu'il avoit la douleur de ne pouvoir fortifier l'Armée Chrétienne, d'hommes & d'argent selon les désirs de Sa Sainteté; mais qu'il lui engageoit sa parole, qu'aussitôt que ses affaires seroient un peu remises, il ne manqueroit pas de soutenir avec éclat la qualité glorieuse, qu'il avoit héritée de ses Ancêtres, de Protecteur du Saint Siége, d'azyle des Peuples opprimés, & de Défenseur de la Religion Chrétienne. Sa Majesté ajouta que l'Evêque d'Acqs, qui alloit Ambassadeur au Levant pour certaines affaires, n'avoit garde de rien négocier au préjudice des Princes Chrétiens, ou du S. Siége; que pour lui il prioit Dieu de lui envoyer plutôt la mort, que de permettre qu'il eût la moindre pensée d'empêcher une Ligue si sainte; qu'il le prenoit à témoin que l'intérêt de la Religion, & le Salut de la Chrétienté, lui étoient plus chers que sa propre vie (1). Ibid. n. 244.

Touchant le Mariage du Roy de Navarre avec Marguerite de France, le Roy assura qu'il avoit été conclu pour de puissantes raisons d'Etat, de l'Avis des Princes, & des Hommes sages; & que le repos public dépendoit de là: qu'au reste le Roy de Navarre avoit de si belles qualités, qu'il espéroit que Dieu lui feroit la grace d'abjurer l'Hérésie où il étoit engagé, & de se rendre un jour l'ornement & l'appui de la Religion Catholique. Ces vœux de Charles IX furent depuis accomplis par la Conversion du Roy Henry IV. Ibid. n. 245.

Quelques Historiens ajoutent que le Monarque se sentant pressé par les instances réïtérées du Légat, lui dit: « Plût à Dieu que je pusse vous dire tout; vous reconnoîtriez, le Pape & vous, que ce Mariage est le meilleur moyen que je puisse employer, pour assurer la Religion dans le Royaume, & pour exterminer les Ennemis de Dieu, & de la France. Au reste, j'espére que bientôt le Pape louera par l'événement mon dessein, ma Piété, & le zéle ardent, que j'ai pour le maintien de la Religion Catholique ». De Thou. Lib. LI, pag. 787. Hist. Eccl. Liv. CLXXII, n. 103.

Après ces paroles le Roy serrant la main du Cardinal, le

(1) Optare se à Deo, ut potius terra sibi dehisceret, quàm ut tam præclarum ac sanctum fœdus impediret. Christianæ Reipublicæ salutem & dignitatem sibi primam semper fuisse, vitâque chariorem. *Tom. I, Maii. pag. 676. n. 244.*

LIVRE XXXII.

MICHEL BONELLI.

pria d'accepter un Diamant de grand prix, qu'il lui offroit, comme un gage de l'Amitié particuliére qu'il avoit pour sa Personne, & de son inviolable attachement au Saint Siege, en protestant qu'il ne manqueroit jamais au respect qu'il lui devoit, & qu'il éxécuteroit bientôt le dessein qu'il avoit projetté contre les Sectaires. Le Cardinal Aléxandrin refusa le Présent; & répondit qu'il suffisoit à Sa Sainteté, & à lui, d'avoir la Foi d'un Roy Très-Chrétien; & que sa parole étoit la meilleure assurance qu'il pouvoit en porter à son Oncle. Le Monarque, satisfait de cette réponse, n'insista pas davantage; mais après la mort de Pie V, il envoya à Rome au Cardinal Aléxandrin, le même Anneau, ou Diamant, dans le Chaton duquel il avoit fait graver ces paroles, pour témoigner la persévérante Amitié qu'il lui avoit promise, & sa respectueuse soumission envers le Saint Siége:

Spondan. ad An. 1571. n. 7. In Act. ut sp. n. 246.

Non minus hæc solida est pietas, ne pietas possit mea sanguine solvi.

La Légation, que notre Cardinal venoit de remplir, avec beaucoup de prudence, quoique dans un âge peu avancé, lui fit beaucoup d'honneur: elle auroit été sans doute d'une grande utilité pour la République Chrétienne, si le Seigneur avoit prolongé les jours du saint Pontife, qu'il avoit donné à l'Eglise dans sa Miséricorde. Mais les grandes austérités de Pie V, jointes à de plus grandes infirmités, qu'un esprit de Pénitence lui faisoit dissimuler, le jettérent dans une maladie, qui parut dangereuse au commencement d'Avril 1572. Dès que le Cardinal Aléxandrin en fut averti, il partit en diligence de France, & arriva dans le même mois à Rome, où il se tint continuellement auprès de son saint Oncle, pour lui rendre toutes sortes de services, & profiter de ses éxemples de Vertu. Il eut l'honneur de lui administrer le Saint Viatique; & d'entendre le Discours si touchant que fit Sa Sainteté à quelques-uns de ses Amis les plus familiers, ou les plus zélés pour le bien de l'Eglise.

XXVII. Maladie du Pape. Le Légat retourne en diligence à Rome.

Peu de momens après ce Cardinal reçut la Bénédiction, & les derniers soupirs du Bienheureux Pape Pie V; & rapporta ses derniéres paroles à l'Assemblée des Cardinaux, pour les engager, selon les désirs de Sa Sainteté, à lui donner promptement un Successeur prudent, sage, zélé, capable de remplir une si grande Place, & tel que le demandoient les besoins de l'Eglise dans les circonstances, où on se trouvoit. Dans les six

XXVIII. Il reçoit les derniers soupirs du saint Pape.

Conclaves, où il entra depuis, il suivit toujours religieusement ce plan, sans aucun esprit de parti, n'ayant en vûe que les intérêts de JESUS-CHRIST, & ne considérant que le mérite des Sujets. Il donna successivement son Suffrage, pour la création des Souverains Pontifes, Grégoire XIII, Sixte V, Urbain VII, Grégoire XIV, Innocent IX, & Clément VIII. Aussi fut-il toujours précieux à tous ces Papes, qui lui donnérent comme à l'envi des marques de leur confiance.

XXIX. Et se conforme à sa volonté dans six Conclaves, où il se trouve.

XXX. Il entre dans presque toutes les Congrégations; & s'y fait estimer.

Avant la mort de Pie V, le Cardinal Aléxandrin avoit été fait Préfet de la Congrégation du Saint Office; &, selon quelques Auteurs, Présidest de la Congrégation des Cardinaux députés pour les affaires de la Guerre sainte contre les Turcs. Grégoire XIII le fit entrer dans celle des Réguliers; & bientôt après il le nomma Préfet de la même Congrégation. Dans tous ces Emplois notre Cardinal fit paroître tant de lumiére, de piété, d'expérience, de droiture, & de fermeté, qu'on disoit de lui à la Cour de Rome, ce qu'on en avoit déja dit dans celles de Madrid & de Lisbonne, qu'il avoit bien mérité toute la tendresse de saint Pie, puisqu'il étoit le fidéle Imitateur de ses Vertus (1).

XXXI. Le Cardinal Aléxandrin facilite la Conversion des Grisons.

Il le fut particuliérement de son zéle pour la pureté de la Foi, & le Salut des Ames. Les ravages que les Hérésies de Calvin & de Luther, faisoient tous les jours parmi les Peuples apellés *les Ligues Grises*, dans les Alpes, engagérent ce Cardinal à chercher les moyens d'arrêter les progrès de l'Erreur; & de rapeller à la véritable Religion, ceux, que l'ignorance, ou la séduction, avoient déja séparés de la Communion du Saint Siége. Il ne se contenta pas d'envoyer dans le Pays des Grisons, des Prédicateurs de l'Evangile, & de les y entretenir à ses dépens; mais pour rendre leur Ministére plus utile aux Habitans de ces Montagnes, il y fonda un Collége, ou Séminaire; auquel il assigna pour toujours de bons Revenus; & il en donna la Direction à des Ecclésiastiques choisis, capables d'élever les jeunes Gens dans la Doctrine de l'Eglise, & dans les bonnes mœurs. Fontana, après un Auteur plus ancien, met cette Fondation en l'année 1580, sous le Pontificat de Grégoire XIII (2).

(1) Alexandrinum Cardinalem unicè Pius diligebat, non tam ob sanguinis... necessitudinem, quàm ob egregias virtutes, ac præstans ingenium, integrosque & castos mores, & vitæ cursum continenter actæ; tum autem Religionis studium, divinique numinis metuentem animum, &c. *Folieta Lib. II, de Sacr. Fœd.*

(2) Cardinalis F. Michael Alexandrinus Patrui Beati Pii zelum Catholicæ Fidei promovendæ imitatus, grassantem Hæresim in Rhætia compressurus, Seminarium proprio

LIVRE XXXII.

MICHEL BONELLI.

XXXII. Favorise l'Election de Sixte V.

XXXIII. Articles arrêtés dans le Conclave.

Après la mort de ce Pape, arrivée le dixiéme d'Avril 1585, le Cardinal Aléxandrin porta tous ses Amis à élire le Cardinal Montalte; qui monta sur la Chaire de Saint Pierre, le vingt-quatriéme du même mois, le quatriéme jour depuis que les Cardinaux étoient entrés dans le Conclave, au nombre de quarante-deux. Mais avant que de procéder à cette Election, ils étoient tous convenus, & s'étoient engagés par serment, 1°. Que celui qui seroit élû Pape, travailleroit à entretenir la Paix entre les Princes Chrétiens, & les exhorteroit à s'unir contre les Turcs, les Hérétiques, les Schismatiques, & les autres Ennemis de l'Eglise. 2°. Qu'il ordonneroit à tous les Juges, & Officiers de l'Etat Ecclésiastique, de rendre compte de leur conduite, & qu'on en donneroit avis aux Peuples, afin de recevoir leurs plaintes. 3°. Qu'il ne transporteroit point le Saint Siége hors de Rome, à moins d'une nécessité pressante, ou d'une raison avantageuse à l'Eglise, confirmée par le Sacré Collége. 4°. Qu'il n'éléveroit à la Dignité de Cardinal, que des Sujets de bonnes mœurs, recommandables par leur Vertu, & par leur Doctrine; & qu'il ne donneroit point le Chapeau à deux Freres, selon le Décret de Jules III. 5° Qu'il ne pourroit point aliéner les Biens Ecclésiastiques, sinon du consentement du Consistoire. 6°. Qu'il ne lui seroit pas permis de déclarer la Guerre à aucun Prince, sans l'avoir proposé au Sacré Collége, & avoir pris en secret les voix des Cardinaux. 7°. Qu'il s'engageroit à conserver tous les Priviléges, & tous les Droits du Cardinalat; & qu'aucun Cardinal ne pourroit être dégradé, ni puni, que par le Consistoire.

Hist. Eccl. Liv. CLXXVII, n. 21.

XXXIV. Le nouveau Pape le fait son Vicaire Général, dans tout l'Etat Ecclésiastique.

Le Cardinal Aléxandrin, suivant toujours l'esprit & les intentions de saint Pie, avoit beaucoup contribué à faire autoriser tous ces Articles, surtout le premier, le deuxiéme, & le quatriéme. Il ne travailla pas moins à en procurer l'éxécution sous le nouveau Pape, Sixte V; qui voulut partager en quelque maniére avec lui les Sollicitudes, & l'Autorité du Pontificat, en le faisant son Vicaire Général dans la Ville de Rome, & dans tout l'Etat Ecclésiastique, avec un plein pouvoir de faire, & d'ordonner tout ce qu'il jugeroit convenable, pour conserver, ou rétablir partout le bon Ordre, la Discipline, la Justice, & la Police; laissant à ses lumiéres, à sa sagesse, & à sa pru-

XXXV. Etendue des pouvoir accordés à ce Cardinal.

ære in Villa Tisisis apud Grisones fundavit, & perpetuis redditibus auxit; ut juvenes in illo Christianam pietatem edocti, nationem illam ad JESU-CHRISTI, atque Apostolicæ sedis venerationem, ejuratis Lutheri & Calvini deliramentis, revocarent. *Fontan. in Monum. Domin. ad An. 1580. pag. 543. Col. 2.*

dence, le ſoin d'éxaminer, & de terminer toutes les affaires, ſoit purement Eccléſiaſtiques, ſoit Civiles, ou Criminelles; de revoir, & de réformer les Jugemens mal rendus par les Juges, & les autres Officiers de l'Etat Eccléſiaſtique, par les Gouverneurs, les Nonces, ou les Légats Apoſtoliques. Sa Sainteté, en donnant au Cardinal Aléxandrin une entiére Autorité, pour accorder des graces, ou pour punir les Criminels, ſoit par la confiſcation des Biens, ou même par le dernier Supplice, lui permettoit en même tems d'éxercer cette Juriſdiction, ou par lui-même, ou par tel autre qu'il lui plairoit de choiſir, ſans que ni lui, ni ſes Auditeurs, ou ſes autres Députés, puſſent jamais être obligés de rendre compte de leur conduite à aucun Tribunal, pas même à celui du Pape (1). On peut voir cette Bulle de Sixte V, datée du premier de May 1585, & rapportée dans le cinquiéme Tome du Bullaire des FF. Prêcheurs. Pag. 439.

XXXVI. Qui en uſe avec beaucoup de prudence & de modération.

Quelque étendus que fuſſent les Pouvoirs, que notre Cardinal avoit reçus, il en uſa avec tant de retenue & de modération; il choiſit ſi bien les Miniſtres, dont il avoit beſoin dans cette multitude d'affaires; & il veilla lui-même avec tant de ſoin ſur leur conduite, afin qu'elle fut ſans reproche; que perſonne ne ſe plaignit. Ennemi du Vice, & Protecteur de l'Innocence, on le vit toujours plus porté à pardonner, qu'à punir. Son déſintéreſſement ſurtout lui fit honneur. Il aida la vigilance du Pontife pour faire obſerver les Loix; & on ne lui imputa jamais ce que le Public condamna quelquefois comme trop ſévére, ou trop rigoureux. Auſſi ne ſe fit-il lui-même ni d'Envieux, ni d'Ennemis. Cependant la confiance, dont le Pape l'honoroit, croiſſoit tous les jours. Sa Sainteté lui donna le Titre de Saint Laurent *in Lucina*; & le chargea d'éxaminer les Procès Verbaux, ou les Informations faites pour la Canoniſation de ſaint Didace; dont le nom fut mis avec beaucoup de ſolemnité dans le Catalogue des Saints, par une Bulle du ſeptiéme Juillet 1588.

XXXVII. Tranſlation du Corps de S. Pie.

Cette Cérémonie avoit été précédée d'une autre, qui intéreſſoit plus particuliérement le Cardinal Aléxandrin; & dont il fit les honneurs. Je parle de la Tranſlation du Corps de ſaint Pie, qu'on porta avec une pompe extraordinaire, de l'Egliſe de ſaint Pierre, où il étoit en dépôt, dans celle de ſainte Ma-

(1) Abſque eo quòd de illis ullo unquam tempore, nobis, aut ſucceſſoribus noſtris, rationem reddere tu, vel tui Auditores, aut à te delegati, teneamini, &c. *In Bulla, quæ incipit:* Cum diverſis graviſſimis curis, &c. *Bullar. Ord. Tom. V, pag.* 439.

LIVRE XXXII.

MICHEL BONELLI.

rie Majeure ; où le Pape Sixte V, pour rendre éternelle sa reconnoissance envers le saint Pontife, son Bienfaiteur, lui avoit fait élever ce superbe Mausolée de Marbre blanc, qui fait encore aujourd hui un des beaux Ornemens de la Ville de Rome, & l'objet de l'admiration des Etrangers.

XXXVIII. Mort de Sixte V, & d'Urbain VII.

Sixte V, après avoir rempli le Saint Siége cinq ans, quatre mois, & quatre jours, mourut à Rome, non sans soupçon de Poison, le vingt-sept d'Août 1590. Son Successeur, Urbain VII, élû le quinze de Septembre suivant, ne vêcut que treize jours depuis son Election: Dieu n'ayant voulu que montrer à son Eglise un Pape, dont les Vertus faisoient tout espérer au Peuple Romain. Notre Cardinal entra donç pour la quatriéme fois dans le Conclave, qui fut un peu plus long que les précédens. Le Cardinal de Crémone y fut élû le cinquiéme de Décembre : il prit le nom de Grégoire XIV, & il signala le commencement de son Pontificat par de grandes libéralités. Le Cardinal Aléxandrin, qui eût beaucoup de part à sa confiance, reçut de nouveaux honneurs, étant passé dans l'Ordre des Cardinaux Evêques, avec le Titre de Cardinal Evêque d'Albano, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il fut déclaré en même tems Protecteur de Savoye ; & le Roy Catholique Philippe II, lui donna le Marquisat de Bosco sa Patrie (1). Mais il ne pût rendre de longs services à Grégoire XIV, qui n'occupa la Chaire de saint Pierre, que pendant dix mois & dix jours.

XXXIX. Nouveaux Titres d'honneur du Cardinal Aléxandrin.

XL. Grégoire XIV, souhaite qu'on élise de son vivant, son Successeur.

Ce Pape, qui avoit d'excellentes qualités, & qui avoit mené une vie fort pure, sentant bien qu'il approchoit de sa fin, fit assembler tous les Cardinaux le quatriéme d'Octobre 1591 ; & il leur dit, les larmes aux yeux, qu'ils l'avoient placé malgré lui sur le Saint Siége ; que ses infirmités l'avoient empêché de remplir comme il auroit dû une Dignité si élevée ; qu'il les prioit d'excuser ses négligences ; qu'il leur recommandoit l'Eglise, & ses Neveux ; & qu'ils l'obligeroient, s'ils vouloient de son vivant procéder à l'Election de son Successeur. Les Cardinaux, qui ne le croyoient pas si mal, louérent son attention, & l'exhortérent à ne penser qu'à se rétablir. Mais il mourut le quinziéme du même mois, âgé de cinquante-sept ans. Innocent IX qui lui succéda, avoit de grands desseins pour le bien de la Chrétienté : il confirma, comme avoit fait son Prédé-

Hist. Eccl. Liv. CLXXIX, n. 94.

XLI. Mort de ce Pape, & d'Innocent IX.

(1) Protector Sabaudiæ declaratus est, Episcopus autem Albanensis 1591, die 20 mensis Martii, eundemque Philippus II Titulo Marchionis Boschi condecoravit, &c. *Ita. Sacr. Tom. I, Col.* 275.

cesseur, quelques Bulles de Pie V; mais la mort l'enleva à l'Eglise, deux mois après son Exaltation, le trentiéme Décembre 1591.

XLII. Election de Clément VIII.

Le sixiéme & dernier Conclave, où se trouva le Cardinal Aléxandrin, fut le plus tumultueux de tous, par l'opiniâtreté de la Faction qui portoit le Cardinal de Saint-Séverin. Le succès en fut néanmoins très-heureux, tous les Cardinaux, au nombre de cinquante-deux, s'étant enfin réunis en faveur du Cardinal Hyppolite Aldobrandin, qui fut élu le trentiéme de Janvier 1592, & prit le nom de Clément VIII.

XLIII. Zélé pour la Doctrine de saint Thomas, & très-favorable à l'Ordre de saint Dominique.

Ce Pape, si célébre dans l'Histoire de l'Eglise, fut toujours un illustre Défenseur de la Doctrine de saint Thomas; & fit paroître dans toutes les occasions beaucoup d'inclination pour l'Ordre de saint Dominique. Par sa Bulle du vingt-cinq Septembre 1592; il déclara que les FF. Prêcheurs, dans les Processions, & dans tous les Actes, tant publics, que particuliers, auroient le pas avant tous les autres Religieux Mendians, & non Mendians, & ne seroient précédés que des Chanoines, des Clercs Séculiers, & des anciens Ordres des Moines, s'il s'y en trouvoit; & défendit de les inquiéter là-dessus. Sa Sainteté termina, par ce Décret Apostolique, quelques Disputes excitées dans les Royaumes d'Aragon, & de Valence; où quelques Réguliers de différens Ordres avoient cru pouvoir contester, aux Enfans de saint Dominique, le rang qu'ils avoient déja tenu sans aucune dispute dans le Concile de Trente.

Hist. Eccl. Liv. CLXXIX, n. 121. Bullar. Ord. Tom. V, pag. 497.

Notre Cardinal, qui, dans sa Légation de France & d'Espagne, avoit été accompagné par Hyppolite Aldobrandin, lorsqu'il n'étoit encore qu'Auditeur de Rote, fut toujours dans sa faveur, depuis qu'il eut pris le Gouvernement de l'Eglise Universelle. Ce Pape le consultoit volontiers dans les grandes affaires; & le déclara Protecteur du Royaume de Hongrie, & de divers Ordres Religieux, comme il l'étoit déja de celui de saint Dominique. Le zéle, & les soins du Cardinal Aléxandrin firent enfin conclure la Canonization de saint Hyacinte, qui fut faite au mois d'Avril 1594. Et l'année suivante il fut un des Cardinaux qui opinérent en faveur de l'Absolution du Roy Henry IV, dont les Ennemis trop déclarés ne cessoient de traverser la Réconciliation avec le Saint Siége. Enfin, le Pape Clément VIII ayant établi une Congrégation, composée de huit Cardinaux, & d'un certain nombre de Prélats, & Docteurs de différens Ordres, pour l'éxamen des nouveaux

XLIV. Actions de Piété.

XLV. Et de justice du Cardinal Aléxandrin.

LIVRE XXXII.

MICHEL BONELLI.

Evêques, notre Cardinal, selon un Auteur Moderne, fut mis à la tête de cette nouvelle Congrégation.

Jean-Bapt. Feuillet, 29 de Mars, p. 782.

XLVI. Saintes libéralités.

Mais ni ces occupations multipliées, ni tous les honneurs par lesquels les Souverains vouloient lui marquer leur affection & leur estime, ne lui firent jamais oublier son état de Religieux. Il aima toujours sa premiére Profession, & il en conserva l'esprit. Parmi tous les embarras où il se trouva pendant trente-un ans de Cardinalat, la Priére fit toujours sa premiére occupation, ou sa consolation. S'il reçut les bienfaits de quelques Princes, il en fit part aux Pauvres, aux Hôpitaux, aux Eglises : & rien ne fut capable de lui faire abandonner, ou négliger les intérêts de la Religion, ni la cause de ceux qui souffroient persécution. Sous le Pontificat de Pie V & de Grégoire XIII, l'illustre Barthelemy de Carranza avoit trouvé en sa personne, tout le zéle d'un véritable Ami, & la tendresse d'un Frere.

XLVII. Sa mort.

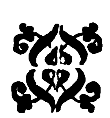
En visitant les sept Eglises de Rome, le pieux Cardinal fut attaqué d'une pleurésie, qui le conduisit bientôt au Tombeau. Dans cette derniére maladie il reçut la Visite, & la Benédiction du Pape ; & mourut fort saintement le vingt-neuf de Mars 1598, dans sa cinquante-septiéme année (1). Son corps fut enterré sans beaucoup d'éclat, ainsi qu'il l'avoit souhaité, dans l'Eglise de la Minerve : mais le Cardinal Pierre Aldobrandin, Neveu de Clément VIII, lui fit depuis construire un beau Mausolée, sur lequel on grava une Epitaphe, qu'on y lit encore (2).

Echard. Tom. II, pag. 323. Col. 2.

(1) Sub Clemente VIII, Regni Hungariæ, variarumque Congregationum Protector datus : demum verus Pauperum Pater, quorum in sinum plura quotannis aureorum millia largissimâ caritate profundebat, sanctissimè ut vixerat devixit anno 1598, die 29 Martii, ætatis 57 decurrente, &c.

XLVIII. Son Epitaphe. Ita. Sacr. Tom. I, Col. 275.

(2) Fr. Michaeli Bonello, Ord. Prædicatorum, S. R. E. Cardinali Alexandrino, Episcopo Albanensi, Pii V ex eodem Ordine Sanctissimi Pont. Sororis Nepoti, ab eoque ad gravissima sedis Apostolicæ negotia moderanda adhibito Legato, sacri fœderis ineundi causâ, ad Reges in Galliam, Hispaniam, Lusitaniam, cunctis à se pro Republica susceptis strenuè ac fœliciter perfuncto, Religionis, prudentiæ, integritatis, eximiæque virtutis laude præstantissimo Vixit ann. 56 M. 4. D. 6. Obiit 4. Cal. Apr. 1598. Quod illi Monumentum, ob Joannem Aldobrandinum Fratrem in Sacrum Collegium à Pio coaptatum, aliaque ejus avunculi in se, familiamque suam merita, Clemens VIII. Pont. Max. instituerat, Petrus Card. Aldobrandinus S. R. E. Camerarius Gratam patrui voluntatem secutus Collegæ opt. pos. anno 1611.



SIXTE

LIVRE XXXII.

SIXTE FABRI DE LUCQUES, ET HYPOLITE-MARIE BECCARIA, GENERAUX DE L'ORDRE DES FF. PRESCHEURS.

SIXTE FABRI DE LUCQUES.

Mich. Pie, II Part. Lib. IV, Col. 294. Fontan. Passim in Monum. & in The. Dom. Echard. Tom. II, pag. 265, &c.

SIXTE FABRI, apellé quelquefois Sixte de Lucques, parce qu'il étoit issu d'une ancienne & noble Famille de cette Ville, naquit le quatriéme jour d'Août 1540. Quoique favorisé des dons de la Nature, & des présens de la Fortune, il ne mit point son espérance dans les Richesses, ni son bonheur dans les plaisirs, que le Siécle lui offroit. L'amour de la Vertu & de l'Etude posséda son cœur; & il sçut employer si utilement ses premiéres années, dans les Ecoles de Naples, que lorsqu'il embrassa l'Institut des FF. Prêcheurs, dans le Couvent de sainte Catherine, vers le commencement de 1556, il sçavoit déja plusieurs Langues Orientales, surtout la Grecque, & l'Hébraïque. Envoyé depuis à Bologne, pour y étudier la Philosophie, la Théologie, & le Droit Canonique, les progrès qu'il fit dans toutes ces Sciences furent également rapides; ensorte que non moins distingué par son génie, que par sa prudence, & la pureté de ses Mœurs, il se vit presque dès sa jeunesse dans différens Emplois, qui demandent beaucoup d'expérience & de capacité (1).

I. Commencement de Sixte Faber, ou Fabri.

Ses talens étoient déja assez connus, pour que le P. Séraphin Cavalli, alors Général de l'Ordre de Saint Dominique, lui donnât la préférence sur plusieurs graves Personnages d'une vertu éprouvée. Il le prit d'abord pour l'un de ses Assistans; le fit Provincial de la Terre-Sainte, & quelque tems après lui confia la Charge de Procureur Général de l'Ordre en Cour de Rome. L'honneur que se fit Sixte Fabri, dans ce difficile Emploi, répondit à l'idée avantageuse, qu'on avoit & de sa probité, & de son habileté dans les affaires. Le Pape Pie V & les Cardinaux prirent confiance en lui: & lorsque le Pere Général partit ensuite de Rome, pour aller visiter les Maisons de son Ordre dans les Provinces d'Espagne, il le laissa en sa place, pour gouverner tout l'Ordre en qualité de Vicaire Général.

II. Ses Emplois dans l'Ordre de S. Dominique.

Sixte remplit ce second Poste, sans négliger les fonctions du

(1) F. Sixtus Fabri Etruscus, Lucæ nobili loco ad Annum circiter 1540 natus, adolescens Neapoli in sanctæ Catharinæ de formello ordinem amplexus, professus est anno 1557, die 22 Februarii; Bononiamque studiorum causâ missus, eâ se gessit ingenii solertiâ, Religione, prudentiâ, ac gravitate morum, ut ad præcipuos scholæ, regiminisque promoveri meruerit honores, &c. *Echard. Tom. II, pag* 265. *Col.* 2.

premier; & après la mort de son Général, arrivée le vingt-un de Novembre 1578, il continua à s'acquitter de tous les devoirs de l'un & de l'autre Emploi, jusqu'en 1580, qu'il assembla à Rome le Chapitre Général pour faire procéder à une Election. Il présida lui même à ce Chapitre; & sa conduite étoit si généralement approuvée, qu'on ne doutoit point qu'il ne fût elu Général par les Suffrages unanimes des Vocaux. Cependant le Pape Grégoire XIII proposa trois autres Sujets, sur l'un desquels Sa Sainteté vouloit que le sort tombât, sçavoir Paul Constable de Ferrare, sçavant Théologien, Thomas Zobbius, qui fut dans la suite Maître du Sacré Palais, & le Pere Paulin Bernardin de Lucques, illustre Réformateur de la Province de l'Abruzze, aussi recommandable par sa haute Piété, que par sa rare Erudition, & par ses sçavans Ouvrages, dont on peut voir le Catalogue dans le second Tome du Pere Echard, page 274 & 275.

III. Il est fait Maître du Sacré Palais.

Fontan. in Theatr. pag. 449. Echard. Tom. II, pag. 266. Tho. Souv. 16 de Juin. pag. 559. Hist. Eccl. Liv. CLXXVI, n. 40.

Le premier des trois ayant été élu Général, cette Election fut très-agréable au Pape, qui marqua en même tems l'estime qu'il faisoit de Sixte, en le nommant son Théologien, ou Maître du Sacré Palais. Sixte Fabri, qui succédoit dans cette Charge au Pere Paul Constable, n'en parut pas moins digne que son Prédécesseur: & comme il étoit fort versé dans la Science des Canons, Sa Sainteté le chargea de revoir les Décrétales, d'en confronter l'ancienne Edition avec les Manuscrits; & d'en préparer une nouvelle, plus correcte que les précédentes: c'est ce qu'il éxécuta avec sa diligence ordinaire. Pierre Maturus sçavant Jésuite, en lui dédiant la Somme Historique de saint Antonin, sur laquelle il avoit fait des Notes, atteste ce fait, & donne en même tems de grandes louanges à Sixte, dont il compare la Piété, & la Science du Droit, à celle du saint Archevêque de Florence.

IV. Et Supérieur Général de son Ordre.

Paul Constable étant mort à Vénise le dix-sept de Septembre 1582, & le Chapitre assemblé à Rome aux Fêtes de la Pentecôte de l'année suivante, les Electeurs profitérent de la liberté qu'on leur laissoit; & Sixte Fabri, âgé alors de quarante-deux ans, fut élu tout d'une voix Supérieur Général de son Ordre. Ce délai n'avoit servi qu'à faire mieux connoître son mérite, & à faire désirer avec plus d'ardeur de le voir en place. Le Sacré Collége, & toute la Ville de Rome parurent prendre une part singuliére à cette Election. Lorsque le nouveau Général, selon la coutume, alla se présenter à Sa Sainteté, suivi de presque tous les Religieux qui s'étoient trouvés au Chapi-

tre, Grégoire XIII lui dit d'une maniére fort obligeante: Vous voyez maintenant, Pere Général, que le proverbe commun se vérifie en vous, *ce qui est différé, n'est point perdu* (1).

Pendant les six années de son Gouvernement, Sixte travailla avec beaucoup de zéle, pour l'honneur de l'Ordre, dont il étoit le Chef; pour la défense de la Foi, attaquée dans presque toutes les parties de l'Europe; & pour la Prédication de l'Evangile chez les Infidéles. Mais pour se procurer de Sçavans Ministres, en état de remplir ses grands desseins, il établit par l'autorité de Sa Sainteté une Ecole à Rome, & une autre à Pérouse; celle-là pour la Langue Hébraïque, & celle-ci pour la Grecque (2). Ces deux Etablissemens si dignes de sa Religion, & du zéle qu'il avoit pour la Propagation de la Foi, suffiroient seuls pour éterniser sa Mémoire.

V. Il établit une Ecole à Rome, & une autre à Pérouse, pour les Langues.

Le désir de la Conversion des Juifs, qui se trouvoient en grand nombre à Rome, fut peut-être ce qui donna occasion à l'Etablissement de cette nouvelle Ecole pour la Langue Hébraïque. Pour la même raison le Pape Grégoire XIII publia l'an 1584 une Constitution Apostolique, par laquelle il étoit ordonné aux Evêques de nommer des Prédicateurs, pour annoncer l'Evangile aux Juifs, dans les lieux où ils auroient des Synagogues. Sa Sainteté leur donna l'éxemple en établissant à Rome un Prédicateur perpétuel, dont l'unique Emploi devoit être d'instruire ceux de cette Nation, de leur expliquer une fois la semaine les Mystéres de la Religion de JESUS-CHRIST, & d'éxaminer avec soin leurs Livres, particuliérement ceux qu'ils recevoient des Pays Etrangers. On ne manquoit pas d'habiles Gens, fort capables de bien remplir ce Ministére. Mais le Pape préféra à tous les autres, celui que notre Général lui présenta. Fontana l'apelle le Pere Sirlet, Juif de naissance, élevé dans la Synagoue, & qui se distinguoit par son sçavoir parmi tous les Rabins, lorsqu'éclairé & touché de la Grace, il avoit embrassé la Religion Chrétienne, & la Profession Religieuse dans l'Ordre de saint Dominique. Son éxemple avoit déja attiré beaucoup d'autres Juifs à la Foi, & par ses Prédications il procura à un plus grand nombre la Grace du Baptême. C'étoit comme un autre Saul converti, d'autant plus formidable aux Juifs obstinés, qu'il étoit plus éxactement instruit de leurs

VI. Prédicateur établi à Rome, pour la Conversion des Juifs.

(1) Gratulo, inquit, Electionem tuam. En verum illud erga te Adagium, quod differtur, non aufertur. *Echard. Tom. II, pag. 266. Col. 1.*

(2) Perusium inde perrexit, ubi & Linguæ Græcæ scholam erexit, Apostolicâ quâ munitus erat, quâ & ad Minervam antea Romæ constituerat Hebraicam auctoritate. *Echard. Ibid.*

LIVRE XXXII.

SIXTE FABRI DE LUCQUES.

Dogmes, de leurs Traditions, & de tous les principes de leur Doctrine (1).

VII. Réglement pour le progrès des Etudes.

Cependant notre Général ne différa pas la visite de son Ordre; & il voulut la commencer par la Province de Lombardie, où il fit plusieurs sages Réglemens; si nous n'aimons mieux dire qu'il renouvella, & fit exécuter les anciens, tant pour la décence du Culte Divin, & la pratique des saints Exercices, que pour l'Education des Novices, & le progrès des Etudes. Ayant remarqué que les Questions de la Théologie Morale, quoique plus nécessaires, ou plus utiles que celles de la Théologie Scholastique, étoient ordinairement traitées avec bien moins d'étendue, & d'application, il distribua de telle sorte les parties de la Somme de saint Thomas, surtout sa seconde Seconde, que les Professeurs pouvoient l'expliquer toute entiére dans l'espace de quatre ans.

VIII. Et de la vie réguliére.

En sortant de Lombardie, le Général entra dans les Etats de Vénise, & parcourut la Pouille, l'une & l'autre Calabre, & toutes les Provinces des deux Siciles. Il avoit déja confirmé la Réforme naissante de la Province de l'Abruzze, & il tâcha de l'étendre de plus en plus, en réglant sur le même modéle tous les Couvens, & tous les Monastéres qu'il visitoit. Etant encore en Italie, il apprit avec joye les Travaux Apostoliques de ses Religieux dans leurs Missions parmi les Peuples de l'Afrique, & de l'Amérique. Il sçut aussi que plusieurs avoient répandu leur sang, en prêchant JESUS-CHRIST aux Infidéles; que les Protestans Anglois en avoient fait mourir quelques-uns dans l'Isle Espagnole; & que les Disciples de Luther & de Calvin continuoient à éprouver la constance des autres dans l'Allemagne, & dans le Royaume de France, où la fureur des Sectaires mettoit tout en combustion.

Fontan. in Monum. ad An. 1584, 1585. pag. 547, 548.

Enfin, par des Lettres venues d'Orient, on apprit à Rome, que le Pere Paul, Chef des Missionnaires Dominicains, qui depuis plusieurs années travailloient avec fruit dans la Vigne du Seigneur, au milieu de l'Arménie, avoit été inhumainement massacré par les Turcs, avec presque tous ses Religieux, & un grand nombre d'autres Chrétiens. Notre Général com-

(1) Cùm autem multi essent in Urbe, qui Apostolicum hoc Ministerium possent adimplere, Pontifex illud Fratri Sirleto Dominicano demandavit, qui tanquam alter Saulus in Synagoga enutritus, à Christo de Cœlo vocatus, sua Prædicatione Judæorum cor confunderet; nam inter Hebræos natus, atque edoctus, nec non & Rabbinus effectus, agnitâ veritate Christianæ Fidei, illam amplexatus, sub Dominicana togâ Deo servire constituit. Plurimos Judæos ad Baptismâ suâ Prædicatione atque exemplo adduxit; & sub Clemente VIII, ultimis sui Pontificatûs annis decessit, &c. *Fontan. in Monum. ad An.* 1584. *pag.* 548. *Col.* 2. *ex Archiv. Minervit.*

muniqua ces Lettres au Pape Sixte V, élevé depuis peu sur la Chaire de saint Pierre; & par ordre de Sa Sainteté, il fit venir de différentes Provinces, plusieurs nouveaux Prédicateurs de la Foi, qu'il envoya en Arménie, pour remplacer les premiers, & consoler cette Eglise affligée, en réparant, avec le secours du Ciel, les pertes que lui avoient causé les Mahométans (1). Ceci arriva en 1586.

IX. Le Pere Général envoye des Prédicateurs de la Foi, dans l'Orient.

Le Pere Général avoit convoqué pour la même année un Chapitre Généralissime, qu'il devoit tenir dans la Ville de Naples, & duquel il espéroit retirer de grands avantages, tant pour la perfection de la vie réguliére, que pour l'utilité des Missions Etrangéres. Mais les Guerres allumées dans presque tous les Royaumes, & le déchaînement des Hérétiques, qui rendoient les chemins peu assurés, l'obligérent de différer cette Assemblée, sans pourtant l'empêcher lui-même de faire toujours la Visite de son Ordre. Ayant déja réglé tout ce qui regardoit les Maisons qu'il avoit en Italie; il partit de Rome, & se rendit par Mer en Espagne. Pendant deux ou trois ans qu'il employa à parcourir ces vastes Provinces, il y fit ce qu'il avoit fait dans celle de Lombardie; & il eut la consolation d'y trouver un nombre considérable de Religieux, dignes du premier Siécle de l'Ordre. S'il commença par la Province de Portugal, il eut le plaisir de voir l'Illustre Louis de Grenade, & de s'édifier de la retraite de Don Barthelemy des Martyrs, dans son Couvent de Viane.

Echard. ut sp.

X. Il fait ses Visites dans les Provinces d'Espagne.

Mais les Historiens ne nous ont point appris cette circonstance; nous sçavons seulement, qu'ayant été reçu avec honneur par le Roy Catholique Philippe II, il se trouvoit encore dans la Castille, au commencement de l'année 1589, lorsque le Pape Sixte V ayant lui-même convoqué le Chapitre Général de notre Ordre, Sixte Fabri se rendit en diligence à Rome. Les Romains lui faisoient encore des complimens de Félicitation sur son retour; & les Provinciaux ou les Définiteurs déja assemblés, se réjouissoient de voir à leur tête un Général, qui par sa doctrine, sa régularité, son zéle, & son expérience, faisoit espérer des succès toujours plus heureux, lorsqu'un Envoyé du Pape vint lui insinuer qu'il devroit deman-

XI. Le Pape Sixte V, convoque un Chapitre Général à Rome.

(1) Qua de re monitus Magister Generalis Sixtus Fabri summum Pontificem Sixtum certiorem esse voluit; qui jussit illi ut alios operarios in Armeniam destinaret, qui fidelem populum per Sacramentorum administrationem in viam salutis dirigerent. Pontificis maximi jussa complevit Magister; & ex diversis Provinciis Ordinis multos voluntarios Fratres in Armeniam misit, qui damna à Turcis, fidelibus illis illata reparavere. *Fontan. in Monum. ad An.* 1586. *pag.* 549.

der l'Absolution de son Office, lui faisant entendre que s'il ne prenoit ce parti, le Pape l'absoudroit de son autorité. Le sage Général répondit à cet Envoyé, que si Sa Sainteté vouloit l'absoudre d'autorité, il n'avoit qu'à se soumettre : mais que de demander lui-même sa Démission, c'étoit à quoi il ne croyoit point être obligé; vû même que quand il le feroit, on ne laisseroit pas de considérer cette action comme une nécessité, ou une basse complaisance, qui ne lui seroit pas moins honteuse que la Déposition même.

XII. Et dépose de son Autorité le Pere Général.

Cette Réponse ayant été rapportée au Pape, il fit sçavoir aussitôt aux Définiteurs que son intention étoit qu'ils procédassent incessanment à l'Election d'un nouveau Général, parce qu'il avoit jugé à propos de procurer quelque soulagement au Pere Sixte. La surprise fut grande, & le mécontentement général. L'un & l'autre paroissoit d'autant plus raisonnable, que ce Pape, en traitant un Supérieur Général justement estimé, comme Nicolas IV avoit traité autrefois l'Illustre Munio de Zamora, ne lui reprochoit rien; mais prétendoit seulement que ses fréquentes attaques de Goute, ou ses autres infirmités, ne lui laissoient pas assez de forces pour le Gouvernement d'un grand Ordre. On prit la liberté de représenter à Sa Sainteté, que pour remplir dignement les Fonctions de Supérieur, on n'avoit pas besoin de piés, mais de tête; & qu'il seroit difficile de trouver dans un autre toutes les grandes qualités, qu'on ne pouvoit ne pas reconnoître dans le Révérend Pere Général. Ce qu'il avoit fait pendant six ans dans la conduite de son Ordre; & l'approbation générale de tous ses Religieux, en étoient de bonnes preuves. Le Roy d'Espagne, ou son Ambassadeur au nom de Sa Majesté Catholique, joignit sa recommandation, aux priéres, & aux vœux de tous les Définiteurs. Mais l'infléxible Pontife n'écouta rien, & il fallut obéir (1).

XIII. Surprise, mécontentement de tout l'Ordre.

XIV. Et du Roy d'Espagne.

La fermeté d'esprit de notre Général n'avoit jamais paru avec plus d'éclat que dans cette occasion. La maniére, dont il céda aux volontés du Saint Pere, montra assez qu'il méritoit de remplir plus long-tems une Place, qu'il avoit occupée avec honneur, & qu'il quitta sans foiblesse. On s'efforça inutilement de pé-

(1) Paratis ad comitia omnibus, patribusque jam Romæ præsentibus, antequam adunarentur, auctoritate summi Pontificis Sixtus noster, summo omnium stupore & mærore, loco movetur, & abrogatur, eo duntaxat titulo quòd interdum arthitride podagraque vexatus obeundis visitationibus, officioque præpediretur. Pro retinendo Sixto frustra totus intercessit apud pontificem Ordo Prædicatorum, se uno maximè regi capite sano repræsentans non pedibus; frustra & Hispaniæ Rex ipse suam pro eodem interposuit commendationem, &c. *Echard. Tom. II, pag. 266.*

nétrer les vûes secrettes du Vicaire de JESUS-CHRIST, & en rapellant une semblable conduite de Nicolas IV, on faisoit bien des raisonnemens sur la premiére Profession des deux Pontifes. Mais pendant que les Politiques raisonnoient; & que les Poëtes de Rome se jouoient, à leur ordinaire, de ce qui occupoit les autres (1), le Serviteur de Dieu ne pensoit qu'à mettre tout à profit pour son propre Salut. Toujours soumis aux ordres de la Providence, il coula ses derniers jours dans sa Retraite de sainte Sabine, occupé de la Priére, honoré des Gens de bien, & chéri de tous ses Freres. Il survécut de plusieurs années à Sixte V. S'il avoit survécu de même à celui qui avoit été mis à sa place, on ne doute pas que l'Ordre de Saint Dominique ne lui eût rendu la même justice, qui avoit été rendue à Martial Auribelli, vingt-neuviéme Général des FF. Prêcheurs, déposé par Pie II, & rétabli avec honneur par Paul II. Il est vrai que le Successeur de Sixte Fabri, élu dans le Chapitre de Rome, avoit toutes les bonnes qualités, qui pouvoient consoler son Ordre de la perte qu'il venoit de faire.

XV. Constance, & tranquillité du Serviteur de Dieu.

HYPOLITE-MARIE BECCARIA.

C'étoit le Pere HYPOLITE-MARIE BECCARIA, Noble Piémontois natif de Montréal, ou Mondovi, Ville d'Italie, dépendante du Duc de Savoye. Ses Parens, Henry Beccaria, & Catherine Conzelli, étoient d'une ancienne Noblesse du Pays. Mais je ne sçai si quelques Auteurs, qui les font descendre des Empereurs Grecs, avoient assez éxaminé leur Généalogie, pour constater ce fait. C'est sans doute sur ce fondement qu'ils assurent que la Maison de Beccaria avoit déja donné plusieurs Illustres Personnages à l'Eglise, & à l'Etat, également distingués dans les Lettres, & dans le Militaire. Ce qu'on peut dire de certain, c'est que le jeune Hypolite releva beaucoup l'éclat de sa naissance, par celui de ses Vertus, & de ses rares Talens.

Mich. Pie, II Part. Lib IV, Col. 314. &c. Thom. Souv. 3 d'Août, pag. 122.

I. Ses commencemens.

Il naquit à Montréal sous le Pontificat de Jules III, l'an 1550; & fit ses Etudes avec beaucoup de succès dans les Ecoles de Milan, où il se consacra au Seigneur sous l'Habit de S. Dominique, dans le Couvent apellé de Notre-Dame des Graces. Quoiqu'il fût encore dans sa premiére jeunesse, & d'une compléxion extrêmement délicate, sa ferveur le fit paroître à l'épreuve des Austérités de l'Etat qu'il venoit d'embrasser. La Retraite, & la Priére servirent à corriger, ou à perfection-

(1) Quidam Poeta diterio ludens exametrum vulgavit: Sixtus & in sexto fecit consistere Sixtum: eò quòd sexto regiminis anno fit à Magisterio depositus. *Fontan. in Monu. pag.* 547.

LIVRE XXXII.

HYPOLITE-MARIE BECCARIA.

ner son naturel vif & bouillant; & par une sérieuse application à l'Etude, il devint en peu d'années un des Théologiens, & des Prédicateurs, qui fussent alors les plus estimés en Italie (1).

Après avoir professé quelque tems la Théologie à Bologne; & conduit avec beaucoup de prudence, les Communautés de sainte Sabine à Rome, & de sainte Catherine à Naples, Beccaria fut mis à la tête de sa Province de Lombardie l'an 1585. Deux ans après Sixte V, qui goûtoit fort le caractére de son esprit, le fit Inquisiteur de la Foi dans le Milanez, puis Commissaire Général du Saint Office à Rome; & il n'y avoit pas encore un an qu'il remplissoit ce dernier Poste, lorsqu'en 1589, il fut élu Général de tout l'Ordre des FF. Prêcheurs, dans sa trente-neuviéme année.

II. Il succéde à Sixte.

Les maladies contagieuses, le grand Schisme, & les autres fléaux, dont on avoit été affligé dans le quatorziéme Siécle, n'avoient peut-être pas fait autant de ravages, que les nouvelles Hérésies continuoient d'en causer dans plusieurs Provinces du Nord, & dans celles de notre France. Là on voyoit des Monastéres brûlés, ou occupés par les Luthériens; ici des Couvens pillés, & désolés par les Calvinistes. Et, ce qui étoit encore plus triste, pendant que les plus sçavans, les plus éclairés d'entre les Religieux s'opposoient avec zéle aux profanes nouveautés, & perdoient quelquefois la vie, pour ne point perdre la Foi; on n'en trouvoit que trop, qui moins instruits, ou moins en garde contre la surprise, sembloient s'être familiarisés avec des Monstres, dont la vûe même auroit dû leur faire horreur. C'est principalement dans le Diois, que l'Hérésie de Calvin avoit fait ses malheureuses conquêtes.

III. Ravages causés par les Hérétiques.

Notre nouveau Général crut qu'il étoit de son devoir de chercher efficacement le remède, & de l'appliquer à tous ces maux. Pour y réussir, il ne se contenta pas d'écrire des Lettres très-pressantes dans toutes les Provinces de son Ordre, d'assembler plusieurs Chapitres Généraux, & de porter de sages Ordonnances pour faire refleurir par-tout la Piété & l'Etude, en ranimant le zéle de ceux, qui étoient le plus en état de combattre l'erreur par leurs Prédications, & par leurs Ecrits, il voulut se transporter en personne sur les Lieux, voir & con-

IV. Le nouveau Général cherche un Remède à tant de maux.

(1) F. Hypolitus-Maria Beccaria de Monteregali, vulgo Mondovi, à Patria sic nuncupatus Ligur Pedemontanus, Nobili loco natus, Ordinem Mediolani in Conventu gratiarum amplexatus, sic emicuit, ut inter illustriores ævi sui Theologos, tum & concionatores facundiores totâ Italia numerari meruerit, &c. *Echard. Tom. II, pag. 292. Col. 2.*

noître

noître tout par lui-même. Le Pape, l'Empereur, le Roy Catholique, & plusieurs autres Princes Chrétiens, pour seconder son zéle, lui accordérent volontiers tout ce qu'il jugea nécessaire à l'éxécution de ses desseins.

Les trois premiéres années de son Généralat furent employées à la Visite de tous les Couvens, ou Monastéres, qui étoient de sa Jurisdiction dans toutes les parties de l'Italie; dans le Piémont, le Milanez, la Toscane, le Royaume de Naples, ou de Sicile, & dans tout le Pays soumis aux Venitiens. Le Seigneur répandit une Bénédiction particuliére, sur les Travaux, & les saintes Sollicitudes de son Serviteur. Il rétablit, ou perfectionna par tout la Discipline Réguliére, & le bon ordre; excita l'émulation des jeunes Gens; mit la plume à la main des Sçavans; envoya de bons Théologiens en quelques Maisons, où on en manquoit; & fit reprendre l'Exercice du saint Ministere aux anciens Religieux, qui pouvoient encore servir utilement l'Eglise, & le Public. Il ne finissoit point sa Visite dans une Maison Religieuse, qu'il ne vit ses Ordonnances mises en pratique. Il est vrai qu'il en faisoit peu, content de faire observer celles de ses Prédécesseurs, & donnant toujours l'éxemple de tout ce qu'il éxigeoit des autres. Il étoit accompagné de plusieurs Religieux, distingués par leur Piété, & par leur mérite; dont les sages conseils, & les bons éxemples lui furent toujours d'un grand secours, pour avancer l'œuvre du Seigneur (*). De ce nombre furent les Peres Vincent Calci, Crémonois, & Aléxandre de Francischis Romain. Dont le premier fut depuis élevé par le Pape Grégoire XIV à l'Evêché de Vénosa; & le second à celui de Forli, par Clément VIII.

V. Ce qu'il fait dans le cours de ses Visites en Italie.

(*) Ita. Sacr. Echard. Tom. II, pag. 324, 326.

Pendant que ces deux Prélats remplissoient tous les devoirs de la Sollicitude Pastorale, dans leurs Diocèses, Hypolite Beccaria, continuoit à remplir les siens avec un zéle infatigable. En 1592, il assembla son Chapitre Général à Venise; où il fit ordonner que dans chaque Province, on choisiroit un Sujet, chargé d'écrire tout ce qu'on pourroit y trouver de plus remarquable, touchant la Sainteté, les Vertus, les Emplois des Religieux, & les Fondations des Couvens. Il prit ses arrangemens pour la Correction du Missel, du Breviaire, & de tous les Livres du Chœur; afin que tout s'y fit désormais avec plus de décence, d'éxactitude, d'uniformité, & de dévotion. La Province de Pologne étant trop vaste pour qu'un Provincial pût la visiter, le Général jugea à propos de la diviser en deux.

VI. Dans le Chapitre Général de Venise.

LIVRE XXXII.

HYPOLITE-MARIE BECCARIA.

Il rétablit au rang de Province celle de Dalmatie, & érigea celle des Philippines. Il envoya le sçavant Pere Paul Nazarius de Crémone à Prague, pour y rétablir les Etudes de Théologie, & ramener les Hérétiques à la Foi, tant par ses Ecrits, que par ses Prédications; Emploi, dit Fontana, dont cet habile Théologien s'acquitta avec beaucoup d'honneur, & de succès (1). En terminant son Chapitre, Beccaria chargea tous les Supérieurs des Provinces, de faire chacun dans la sienne, ce qu'il venoit de faire dans celles d'Italie; & il les assura qu'il ne tarderoit pas à les suivre.

VII. Il loue le zéle de ses Religieux, qui travailloient avec fruit dans les Philippines.

Ce qu'il avoit promis, il l'éxécuta; mais avant que de se remettre en voyage, il voulut répondre aux Lettres qu'il avoit reçues de Philippines. Ceux de ses Religieux, qui depuis plusieurs années travailloient sans relâche à faire connoître Jesus Christ, & recevoir son Evangile, dans ces vastes Contrées conquises par les Espagnols, venoient d'apprendre à leur Général tout ce qu'il avoit plû au Seigneur de faire par leur Ministére parmi les Infidéles, & ce qu'ils espéroient pouvoir faire encore, avec le secours de la Grace, pour la propagation de la Foi, dans plusieurs autres Royaumes, où quelques-uns d'eux étoient déja entrés. Ils lui rendoient compte en même tems du nombre, & de l'état des Couvens, qu'on avoit fondés dans la plus éxacte régularité, afin qu'ils fussent autant de Séminaires d'Ouvriers Evangéliques, toujours prêts à cultiver, & à étendre ce que leurs Peres avoient planté, & arrosé de leurs sueurs, ou de leur sang. Le zélé Général, infiniment consolé par ces nouvelles, répondit avec une grande effusion de charité à ces Hommes Apostoliques. Il les aimoit comme de véritables Enfans de saint Dominique, héritiers de son esprit, imitateurs de son zéle, & de sa Pénitence. Après leur avoir marqué, que dans le Chapitre Général de Vénise, tous leurs Couvens avoient été acceptés, pour former la nouvelle Province du S. Rosaire; il les félicitoit de ce que, par leurs travaux, ils réparoient dans l'Amérique, les pertes que la sainte Eglise de Jesus-Christ faisoit tous les jours dans l'Europe, par le vénin des nouvelles Hérésies. Enfin, il les encourageoit à persévé-

(1) P. Joannes Paulus Nazarius Cremonensis mittitur à Magistro Generali Beccaria, cum Apostolico Nuncio in Germaniam, ut in Pragensi Universitate, seu verius dicamus, in Generali Ordinis studio ibidem Theologiam doceret, atque Controversias publicè enodare satageret, Hæreticorum falsa impiaque Dogmata impugnando: quod ille feliciter præstitit: & disputationibus, opusculis scriptis, conclusionibus, congressibusque cum illis per tres annos sæpe habitis, Catholicæ Fidei veritatem propalavit, multis Hæreses abjurantibus. *Fontan. in Monum. Domin. ad An. 1592. pag. 557.*

rer constanment dans le saint Ministére, puisque leur récompense seroit peut-être la Couronne du Martyre, que plusieurs avoient déja reçue ; ou du moins celle d'une glorieuse Confession, qui étoit dûe à tous. La Lettre est écrite de Milan le trois de Novembre 1592.

VIII. Il va en Allemagne.

Bientôt après le Pere Général se rendit en Allemagne, & visita les principaux Couvens, que les Hérétiques n'avoient pas détruits, ou dont ils ne s'étoient point emparés. Il parcourut les Royaumes de Pologne, de Bohéme & de Hongrie, la Moravie, la Silésie, & l'Autriche ; ce qu'aucun de ses Prédécesseurs n'avoit pas encore fait ; quoique les tems n'eussent peut-être jamais été plus fâcheux. Aussi trouva-t-il la plûpart de ses Maisons dans le triste état qu'on peut s'imaginer ; les Sectaires leur ayant enlevé leurs Biens, désolé leurs Eglises, & dépouillé les Sacristies, de tout ce qu'elles pouvoient avoir de précieux en Vases Sacrés, ou en Ornemens. Bien-loin d'éxiger de ces pauvres Couvens les Contributions qui lui étoient dûes, le Pieux Général donna à plusieurs quelque somme d'argent ; leur fournit de quoi habiller, & faire subsister les Religieux (1) ; & en les exhortant à remplir toujours saintement leur Vocation, il leur fit entendre qu'ils seroient assez riches, tant qu'ils posséderoient le Trésor de la Foi, & de leur innocence, parmi les persécutions, où ils étoient continuellement exposés de la part des Hérétiques.

IX. Visite ses Couvens de Pologne, de Boheme, de Hongrie, de Moravie, de la Silésie, & de l'Autriche.

X. Il est favorablement reçu de l'Empereur.

Etant allé saluer l'Empereur Rodolphe II, ce Prince prévenu de son mérite, & charmé de la douceur de sa conversation, lui fit beaucoup d'honnêtetés, & des présens assez magnifiques, pour le mettre en état de continuer ses Charités à l'égard de ses Monastéres d'Allemagne, qui se trouvoient dans un plus pressant besoin.

On rapporte comme une chose fort remarquable, & qu'on écrivit dès-lors en Italie, que quoique la plupart de ces Provinces du Nord fussent toutes remplies d'une Populace hérétique ; & que les Religieux dans quelques-unes n'osassent plus paroître avec leur Habit, notre Général ne cacha jamais le sien ; ceux qui sçavoient quelle étoient la fierté, & l'insolence des

(1) P. Hypolitus-Maria Beccatia … Generalis Ordinis Magister, vir natalium splendore, inculpatæ vitæ prestantiâ, atque morum suavitate amabilissimus, terminato Capitulo, ad visitationem ordinis accintus, Italiam, Hungariam, Austriam, Bohemiam, Moraviam, Silesiam, Russiam, Poloniam, solus sine exemplo visitavit, maximo assumpti itineris incommodo ; ac vitæ periculo, & mendicis & pauperibus Conventibus contributiones non exigens, sed in subsidium pecunias porrigens eisdem Fratribus indigentibus, & vestes, & alia necessaria ministrando, &c. *Fontan. in Monum. Domin. pag.* 552, 553, 559.

LIVRE XXXII.

HYPOLITE-MARIE BECCARIA.

Sectaires, s'en étonnoient. On tenta inutilement de lui persuader, qu'il falloit prendre quelques précautions : Il répondit toujours, qu'en quelque endroit du monde qu'il se trouvât, il ne rougiroit jamais de son Etat, ni des marques de sa Religion. Le Seigneur parut approuver sa constance & sa piété ; puisque les Princes même Luthériens, les Magistrats, & les autres Personnes les plus qualifiées de leur Secte, lui firent souvent honneur comme à un Homme de Dieu, & à un Personnage d'un excellent mérite. La Providence éprouva aussi son humilité, sa patience, & sa résignation, permettant qu'il se trouvât quelquefois comme l'Apôtre, exposé à plusieurs dangers, & à de mauvais pas, aux injures du tems, aux incommodités de la faim & de la soif, contraint de coucher à découvert, ou dans quelque misérable Grange sur un peu de paille. La Foi, & la Charité le soutenoient dans toutes ces épreuves ; & il sentoit une sainte joye d'avoir quelque chose à souffrir, en travaillant pour la Gloire de Dieu, le Service de son Eglise, & le Salut des Ames. Ayant reconnu les besoins spirituels & temporels de ses Religieux, il travailla sérieusement à remédier à tout. Le Pape Clément VIII, qui le reçut à son retour à Rome, avec toutes les marques de bonté, lui dit obligeanment qu'il pouvoit demander tout ce qu'il croiroit pouvoir contribuer à soutenir ses Religieux, & par leur Ministére la Foi Catholique, dans les Provinces que l'Hérésie avoit ravagées : & ses illustres Parens, non moins riches que nobles, se firent de même un plaisir d'entrer dans ses vûes.

XI. Respecté même de quelques Princes Luthériens.

XII. Patience, & fermeté dans les épreuves.

Le séjour de Beccaria en Italie ne fut ni long, ni inutile. Il ne fut point inutile, puisqu'en faisant partir pour divers endroits d'Allemagne, plusieurs Religieux de mérite, Théologiens, & Prédicateurs, il envoya en même tems des sommes considérables, & des Vases Sacrés pour les Couvens ou Monastéres, qui avoient été pillés par les Hérétiques. J'ai dit que le séjour que notre Général fit à Rome, ne put être long ; & cela paroît par la suite de son Histoire. Il étoit parti pour l'Allemagne dans le Printems de 1593 ; & ayant employé deux ans entiers à visiter son Ordre, dans presque tous les Royaumes du Nord, il ne put être de retour à Rome que dans l'Eté de 1595 ; & il en partit de nouveau avant l'entrée de l'Hyver pour aller présider au Chapitre qui devoit se tenir à Valence en Espagne, au mois de Juin 1596. Les troubles, dont la France n'étoit pas encore entiérement délivrée, ayant déterminé le P. Général à s'embarquer, il essuya dans le Trajet

Fontan. in Monum. pag. 560.

XIII. Il pourvoit aux besoins des Maisons, dont il avoit reconnu la Pauvreté.

XIV. Passe en Espagne.

une longue & violente tempête, pendant laquelle on admira sa Piété, & la fermeté de son esprit.

XV. Sujet de consolation pour le Pere Général.

Les nombreuses Communautés d'Espagne lui présentérent un objet bien différend de celui qui l'avoit sensiblement affligé, en considérant la triste situation de celles du Septentrion. Mais il fut moins touché de la beauté, & des richesses des Eglises, qu'édifié de l'éxacte régularité de ceux qui y célébroient les Saints Mystéres, & qui chantoient le jour & la nuit les Louanges du Seigneur. Philippe II le reçut avec de grandes marques de distinction à la Cour de Castille; & il lui fit de gracieux reproches sur la conduite de plusieurs de ses Religieux, se plaignant de ce qu'après avoir long-tems honoré les Universités, les uns refusoient les Evêchés qu'on leur offroit, moins comme une récompense de leurs travaux, que pour les mettre dans l'occasion de rendre de nouveaux services à l'Eglise & à la Patrie; & les autres ne se rendoient pas plus faciles à accepter les Emplois, qu'on vouloit leur confier à la Cour. Le Prince ajouta obligeanment: J'ai donc besoin, Pere Général, que vous ajoutiez le commandement à mes priéres, pour engager le Pere Gaspard de Cordoue à se charger du soin du jeune Infant Don Philippe.

XVI. Gaspard de Cordoue.

Le Pere de Cordoue, natif de Malaga, & Profès de notre Couvent de Cordoue, n'étoit pas moins remmandable par sa Vertu, que par sa naissance, & par sa doctrine, qui l'avoit mis dans une haute réputation parmi les Sçavans d'Espagne (*). Il méritoit donc la confiance que lui témoignoit Sa Majesté Catholique, en le choisissant pour être le Confesseur du Prince Philippe, Héritier présomptif de la Couronne depuis le décès de Don Ferdinand. Mais la modestie de ce Religieux, accoutumé à la priére, à l'Etude, & à la retraite, lui faisoit craindre le faste & le tumulte de la Cour. Il ne fallut pas moins que l'autorité de son Général, pour l'obliger d'accepter l'Emploi qu'on lui destinoit. Il l'accepta enfin; & il le remplit avec tant de succés, que le jeune Prince, après la mort de son Pere, étant monté sur le Trône sous le nom de Philippe III, l'aima toujours comme son guide fidéle; & le considéra comme le plus éclairé, le plus intégre de ses Conseillers.

Vide Echard. Tom. II, p. 354.

XVII. Le Pere Général préside au Chapitre de Valence; & fait partir des Missionnaires, pour les Indes.

C'étoient les Religieux de ce caractére, que notre sage Supérieur avoit coutume de proposer aux autres, pour les porter tous à se rendre fidéles à leur Vocation, & à honorer leur

(*) Trois de ses Freres, Gomez, Martin, & Bernardin étoient morts à la fleur de leur âge, dans notre Couvent de Salamanque, où ils avoient fait leurs Vœux.

LIVRE XXXII.

HYPOLITE-MARIE BECCARIA.

Habit par la sainteté de leurs Mœurs. Dans le Chapitre Général de Valence il fit une vive peinture des ravages qu'avoit fait l'Hérésie dans les trois quarts de l'Europe. Il félicita les Sujets du Roy Catholique ; de ce qu'il leur étoit donné de pouvoir servir le Seigneur dans une entiére tranquillité ; & il les exhorta à redoubler la ferveur de leurs Priéres, pour leurs Freres continuellement exposés aux plus violentes épreuves. Après avoir fait lire, selon la coutume, les noms de ceux qui avoient terminé saintement leur carriére, depuis le Chapitre précédent, le Pere Général choisit plusieurs Sujets, dont les uns furent envoyés prêcher la Foi dans les Indes Orientales, & les autres dans les Occidentales, particuliérement dans la nouvelle Grenade.

Fontan. in Monu. pag. 561, 562.

XVIII. Il revient à Rome ; & demande inutilement la Démission de sa Charge.

Ayant employé près de deux ans à faire la Visite de son Ordre, dans toutes les Provinces d'Espagne, & dans le Royaume de Portugal, Beccaria revint à Rome ; & la premiére grace qu'il demanda à Sa Sainteté, fut la permission de se démettre de sa Charge ; afin que débarrassé de toute autre sollicitude, il pût ne s'occuper désormais que de la pensée de la mort, & de son propre salut. Il n'étoit encore que dans sa quarante-huitiéme année ; mais si son esprit étoit plein de force & de vigueur, ses austérités, & les fatigues des Voyages avoient épuisé son corps, & ruiné sa santé ; sa vûe même se trouvoit fort affoiblie. Cependant Clément VIII, bien-loin de vouloir écouter sa priére, le chargeoit souvent de l'éxamen de quelques affaires, qui intéressoient la Religion, & lui remettoit la résolution de plusieurs cas difficiles.

XIX. Il continue ses pieuses libéralités, & fait diverses Fondations.

Obligé de porter le joug jusqu'à la fin, le Serviteur de Dieu ne pensa plus qu'à se sanctifier dans le travail, par l'éxercice de la patience, & de l'obéïssance. Il profita cependant de ce qu'il lui restoit à vivre, pour procurer de nouvelles faveurs à son Ordre. Il lui étoit facile d'en obtenir d'un Pontife, qui aimoit sa Personne, & son Habit ; & comme il avoit beaucoup d'autres ressources pour le Temporel, il fut toujours en état de continuer ses Libéralités envers les pauvres Couvens, que les Hérétiques avoient mis à l'étroit. Outre cela il eut le plaisir de réparer, d'orner, & d'enrichir plusieurs Eglises. Dans celle de Mondovi sa Patrie, il fit construire une magnifique Chapelle, dédiée à saint Hyacinthe. Il fit refaire tout de nouveau celle de saint Dominique à Bologne ; & outre les Ornemens, & les Vases précieux qu'il donna à l'une & à l'autre, il laissa un Revenu considérable, pour entretenir plusieurs Lampes, de-

HYPOLITE-MARIE BECCARIA.

vant le Tombeau du saint Patriarche. L'Eglise de Notre-Dame des Graces à Milan ne reçut pas de moindres marques de sa Piété.

XX. Préside au Chapitre de Naples.

Le dernier Chapitre Général, où il présida, se tint à Naples le vingt-un de May 1600; & peu de mois après le Seigneur l'apella au repos de l'Eternité. Beaucoup moins chargé de jours, que de mérites, Hypolite-Marie Beccaria mourut le troisiéme d'Août l'année du Jubilé Général. Les larmes sincéres de tous ses Freres firent son Eloge Funébre; son corps fut enterré à Naples avec beaucoup de Pompe (1). On lui attribue quelques Ouvrages Théologiques, qui n'ont point été imprimés. Ses Lettres Circulaires, qu'on nous a conservées, ne respirent que la piété, l'amour, & la crainte de Dieu.

XXI. Sa mort.

ALPHONSE DE CABRÉRA, ET AUGUSTIN SALUCES, PREDICATEURS DES ROIS CATHOLIQUES PHILIPPE II, ET PHILIPPE III.

ALPHONSE DE CABRÉRA.

Jo. Lopez, Hist. Gen. Lib. II, Cap. LI, pag. 220. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 10. Echard. Tom. II, pag. 322.

ALPHONSE, de l'Illustre Maison de Cabréra, naquit à Cordoue dans l'Andalousie, vers le milieu du seiziéme Siécle, sous le Régne de Charles V. La nature & la grace sembloient avoir pris plaisir à l'enrichir de leurs Dons: & il n'en abusa pas. Dès ses jeunes années, il faisoit les délices de ses Parens, & la plus belle espérance de la Famille; lorsque peu touché lui-même de tout ce qu'une Fortune riante lui promettoit, il alla se cacher dans le Cloître, & consacrer ses talens, à celui de qui il les avoit reçus, en se dévouant à la Pénitence dans l'Ordre de saint Dominique. Ce fut dans le Couvent de Cordue, & sous les yeux de ses Parens, qu'il fit un Sacrifice, que la chair & le sang n'avoient pû inspirer, ni empêcher.

I. Vocation de Cabréra, à l'Ordre de S. Dominique.

Ayant d'abord commencé avec une ferveur si édifiante, il continua de même à fournir sa carriére; & sa Vertu ne se démentit jamais: elle parut au contraire toujours plus pure, plus solide, & plus conforme à sa Vocation. A peine honoré de la Prêtrise, lorsqu'on pensoit à le produire dans les Universités, le zéle du Salut des Ames lui fit demander la Permission d'aller

(1) Conventus Neapolitanos visitavit, & in regulari observantia firmavit; & terminato capitulo infirmatus ad mortem, quievit in pace, in Vigilia S. Dominici die 3 Augusti, ætatis suæ anno 51, communibus filiorum suorum lacrymis parentatus, & corpore solemni pompa ibidem sepulto. *Fontan. in Monu. Dom. ad An. 1600. pag. 566.*

LIVRE XXXII.

ALPHONSE DE CABRÉRA.

annoncer l'Evangile aux Peuples de l'Amérique. On ne voulut point s'oppoſer à ſes déſirs, parce qu'on craignit de s'oppoſer à l'Eſprit de Dieu. La régularité de ſa conduite répondoit de la pureté de ſes intentions; & ſa capacité étoit connue. La ſeule choſe qui pouvoit lui manquer, dans un âge ſi peu avancé, étoit l'expérience; mais c'eſt un avantage qui ne s'acquiert que par le travail. Libre de ſuivre l'attrait de ſa Vocation, Cabrera partit d'Eſpagne, avec pluſieurs autres Religieux de ſon Ordre, & alla chercher des Peuples Sauvages, à qui il fit connoître le Nom de JESUS-CHRIST, & les ſaintes Maximes de ſa Loi. Nous ne ſçavons pas s'il prêcha long-tems dans la Nouvelle Eſpagne; mais Nicolas-Antoine aſſure qu'il y avoit fait du fruit, lorſque l'obéïſſance, ou peut-être un défaut de ſanté, l'ayant obligé de revenir en Caſtille, on lui fit remplir la premiere Chaire dans l'Univerſité d'Oſſone, érigée depuis l'an 1549. Il donna un nouveau luſtre, & beaucoup de réputation à cette Univerſité, où on ſe rendoit de tous les lieux de l'Andalouſie.

II. Il va prêcher l'Evangile aux Peuples de l'Amérique.

III. De retour en Eſpagne, il enſeigne la Théologie dans l'Univerſité d'Oſſone.

IV. Et continue avec de nouveaux fruits, ſes Prédications.

Mais on ne profita pas long-tems de cet avantage; parce que quelques talens qu'eût notre Théologien, pour traiter les Queſtions de l'Ecole, il en avoit encore de plus grands pour le Miniſtére de la Prédication; & la préférence qu'il donnoit à ce ſaint Exercice, s'accordoit avec l'Ordre de ſes Supérieurs. Il en fit donc ſa principale occupation: & les fruits qu'il en retira, pour l'inſtruction des Fidéles, & la converſion des Pécheurs, furent proportionnés aux ſaintes Diſpoſitions qu'il y apporta. Le portrait que le Pere Echard, après les Auteurs Eſpagnols, a fait d'Alphonſe de Cabréra, nous repréſente le parfait Orateur Chrétien, tel que le ſouhaitoit Louis de Grenade. Le zéle de la Religion, la Doctrine, & la Piété relevoient en lui les charmes d'une Eloquence naturelle, mâle, perſuaſive. Si la pureté du ſtyle, l'ordre, la beauté, & les richeſſes du Diſcours, plaiſoient toujours à ſes Auditeurs, & rendoient leurs eſprits attentifs; la douceur de la voix, les geſtes, l'action du Prédicateur, la force & la ſuite de ſes raiſonnemens le rendoient maître des cœurs. Il les tournoit ſelon ſa volonté, pour les faire entrer dans tous les ſentimens qu'il avoit deſſein de leur inſpirer.

Echard. Tom. II, pag. 322. Col. 1.

V. Dans les Provinces.

Les autres Prédicateurs, & les Sçavans de réputation, comme les Peuples, aimoient à l'entendre; parce que les uns & les autres pouvoient beaucoup profiter, & de la ſolidité de ſa Doctrine, & de la ſainteté de ſes éxemples. Les vérités qu'il leur

leur annonçoit avec tant de grace & d'énergie, les touchoient en les éclairant; & le changement de leur vie faisoit encore mieux l'Eloge du Prédicateur, que leurs applaudissemens. On les lui prodigua pendant plusieurs années, dans les principales Villes d'Espagne, à Séville, à Cordoue, à Grenade, à Valence, à Toléde, & à Madrid; dans les Cathédrales, & à la Cour des Rois Catholiques, Philippe II, & Philippe III (1). Par tout applaudi, & estimé, il parut d'autant plus digne de cette estime, qu'il y étoit moins sensible; sa modestie n'étant pas moins sincére, que son mérite éclatant. Si la volonté du Prince l'obligeoit de se trouver souvent à la Cour, il n'y vivoit pas comme on a coutume de vivre à la Cour. Grave, modeste, désintéressé; par tout Religieux, & uniquement appliqué à ses devoirs, l'égalité de sa conduite faisoit honneur à son Ministére; & les Maximes Evangéliques dans sa bouche faisoient d'autant plus d'impression sur les esprits, que sa vie étoit conforme à sa Morale (2).

VI. Et à la Cour.

VII. Son Eloge par Pierre de Cabréra.

Pierre de Cabréra, son Frere, Religieux de saint Jérôme, & connu par ses sçavans Commentaires sur la troisiéme Partie de la Somme de saint Thomas, n'a pas appréhendé d'être démenti par ses Compatriotes, quand il a avancé que de tous les Prédicateurs, qui étoient en réputation de son tems, dans le Royaume d'Espagne, on n'en connoissoit pas, qui ne crût rendre justice au mérite en cédant la palme, & le premier rang à notre Alphonse de Cabréra (3). L'émulation des Evêques à l'attirer dans leurs Diocèses, & ce grand nombre d'Oraisons Funébres, qu'il fut obligé de prononcer à la mort des

(1) F. Alphonsus de Cabrera, Cordubensis claro natus genere, sæculo renunciavit, Prædicatorum Ordinem amplexus; qui postquam Americanos fructuosè lustraret, in Patriam rediens Theologiæ Professorem egit primarium in Gymnasio Ursanensi. Hujus tamen præcipua laus in Ecclesiasticis ad populum fidelem habendis concionibus enituit. Animi fervorem in opere ipso, tam Doctrina, quam sententiis gravissimis ornabat, egregia, tum insignis eloquentiæ apparatus, clara, vox, & suavis, pura dictio, splendidaque mirificè intendebant; ut regnaret prorsus in eorum, animis, qui frequentissimæ coronæ intererant. Et quidem hoc ille munus pari fructu, laudeque, Hispali, Cordubæ, Granatæ, Valentiæ, Toleti, atque in Curia ipsa Matriti exercuit, meritus ob id à concionibus sacris esse potentissimis Regibus Philippo II, tertioque, &c. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag.* 10.

(2) Aulæ addictus non aulicam, ut proclivè, duxit vitam, sed Apostolicam & Religiosam; sicque se in aula habuit, ut apud omnes in honore esset & æstimatione. Nondum quinquagenarium mors rapuit immatura Matriti; ubi in S. Thomæ Conventu sepultus est anno 1598, die 20 Novembris. *Ibid.*

(3) Fratrem hic habuit... Petrum Cabreram Hyeronimitanum, scriptis ad D. Thomæ tertiam partem Commentariis æque clarum; cujus utique testimonio, quamtumvis domestico, satis gravi, sic in concionandi arte Alphonsus excelluit, taleque sibi nomen in Hispania comparavit, ut omnium judicio rari essent, aut nulli, qui ei non cederent, & primas ad eum partes defferri debere non arbitrarentur, &c. *Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag.* 10. *Cap.* 11.

LIVRE XXXII.

ALPHONSE DE CABRÉRA.

Princes, ou des Grands du Royaume, sont de nouvelles preuves de l'estime générale qu'on faisoit de ses talens.

Malgré ses occupations presque continuelles dans le saint Ministére, il fut obligé d'accepter deux fois la Charge de Prieur dans le Couvent de Porta-Cœli à Séville, & une fois dans celui de Sainte Croix à Grenade. En se rendant, par une sage condescendance aux désirs des Religieux, qui aimoient à vivre sous sa conduite, il ajoutoit aux Fonctions Apostoliques les sollicitudes d'un Supérieur éxact & régulier, dont la ferveur doit soutenir celle des autres, afin de pouvoir leur dire avec saint Paul : *Soyez mes Imitateurs, comme je le suis de* JESUS-CHRIST. Mais le travail abrégea ses jours; il n'avoit pas atteint sa cinquantiéme année lorsqu'il mourut à Madrid le vingt de Novembre 1598

VIII. Sa mort. Echard. ut sp.

IX. Ses Ecrits.

Il nous a laissé quatre Volumes de Sermons, & quelques Traités Spirituels, qui ont été traduits en Italien, & en François; & qu'on a souvent imprimés à Cordoue, à Barcelone, à Saragosse, à Madrid, à Paris, & à Palerme en Sicile. Outre ces Livres, ou ces Discours Moraux, l'Auteur en avoit composé plusieurs autres, qui n'ont pas été donnés au Public. Ses Panégyriques des Saints, ses Eloges Funébres en deux Tomes, & un Traité des quatre Fins de l'Homme, se trouvent encore en Manuscrit dans quelques Bibliothéques d'Espagne.

Ibid.

Jo. Lopez, III Part. Hist. Lib. I, Cap. LXIX. Fernandez. Mich. Pie. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, p 139. Echard. Tom. II, pag. 346. Col. 1.

AUGUSTIN SALUCES.

Parmi les Ministres de la Parole, qui sembloient partager avec le célébre Cabréra, l'estime & les attentions du Public, l'un des plus fameux fut AUGUSTIN SALUCES, issu d'une Famille Patricienne de Genes, mais dont les Parens étoient établis à Xérez, Ville d'Espagne dans l'Andalousie, avant l'année 1523, qui fut celle de la naissance d'Augustin Saluces.

I. Ses commencemens, & ses progrès.

On remarque qu'il avoit fait peu de progrés dans l'Etude des Lettres, lorsqu'il embrassa l'Institut des FF. Prêcheurs, au mois de Mars 1540. Mais comme il avoit du génie, & beaucoup plus d'émulation, qu'il n'avoit trouvé de secours dans le Siécle; il répara dans le Cloitre, le tems qu'il n'avoit pas assez bien employé dans la Maison de ses Parens. Les Supérieurs l'envoyérent d'abord à Cordoue, où peu content de se perfectionner dans le Latin, il apprit encore la Langue Grecque, & l'Hébraïque. Il se les rendit familiéres; & il sçut depuis en faire usage pour la Conversion de plusieurs Juifs. Ses progrés dans la Théologie ne furent pas moins rapides. Ayant été honoré du Bonnet de Docteur dans notre Collége de saint Grégoire à Valladolid, il professa avec succès dans celui de saint Thomas à Séville.

La Priére, la Pénitence, & l'Etude de la Religion l'avoient préparé aux Travaux de l'Apostolat: il en porta tout le poids pendant une longue suite d'années; & les fruits qu'il en recueillit furent tels, que les Historiens avouent qu'ils ne les sçauroient bien exprimer. Doué du Don de la Parole, & fort versé dans la lecture des Saintes Ecritures, des Peres, & des meilleurs Orateurs, il ne cherchoit ni à chatouiller les oreilles par l'harmonie, & l'arrangement des périodes, ni à flater la curiosité par une grande montre d'Erudition; mais il attachoit ses Auditeurs, les touchoit, les persuadoit, par une Eloquence toute Chrétienne, & par une noble simplicité, qui ne faisoit rien perdre à la majesté de ces grandes Vérités, qu'il vouloit faire aimer, & pratiquer.

II. Sa maniére de prêcher la Parole de Dieu.

On assure que pendant les quatre années, qu'il prêcha le Carême dans la Ville de Séville, quoiqu'il fût toujours en Chaire entre trois & quatre heures du matin, le concours des Peuples étoit si grand, que les plus vastes Eglises pouvoient à peine en contenir la multitude. Il instruisoit, & il corrigeoit en même tems; il déclamoit souvent avec force, contre les Scandales, & les Vices publics: & personne n'étoit offensé de cette liberté Apostolique. Ceux qui ne se trouvoient point dans le cas, sans se préférer aux autres, aimoient à voir censurer avec tant d'énergie ce qui leur déplaisoit. Les coupables même, confondus sans être toujours corrigés, ne pouvoient s'empêcher d'applaudir au zéle du Serviteur de Dieu: ils condamnoient du moins les désordres de leur vie, en reconnoissant la justice des reproches qu'on leur faisoit. Quelques-uns n'en demeuroient pas là; mais après avoir répandu des larmes inutiles dans ses premiers Sermons; en continuant de le suivre & de l'entendre, ils commençoient à réfléchir plus sérieusement sur les Vérités, dont ils étoient comme accablés. Ils gémissoient de ne pouvoir avoir la paix avec eux-mêmes après les impressions, que la Parole de Dieu avoit faites sur leur cœur. Reconnoissant ensuite que ce trouble, dont ils étoient agités, pouvoit leur être plus avantageux, que la fausse sécurité, qu'ils auroient voulu se procurer, ils venoient avec docilité se mettre sous la conduite du saint Ministre: & cette démarche les menoit ordinairement à la parfaite Conversion.

III. Fruit de son Ministére.

On en vit plusieurs de cette espéce dans différentes Villes d'Espagne, mais particuliérement dans celle de Séville; où les Fidéles admirérent plus d'une fois un changement, qu'ils n'auroient pas osé se promettre. Il y avoit alors une jeune Personne

Aaaaa ij



LIVRE XXXII.

AUGUSTIN SALUCES.

IV. Une Femme Pêchereſſe, met la confuſion dans la Ville de Séville.

du Sexe, à qui la nature avoit prodigué ſes graces, & tous les attraits les plus ſéduiſans; mais dont la rare beauté étoit d'autant plus funeſte à pluſieurs, que ſous une modeſtie apparente, elle cachoit un fonds de corruption. Les chûtes avoient éclaté avec ſcandale. Une Jeuneſſe imprudente, ou déréglée en faiſoit le ſujet ordinaire de ſes Entretiens; & ceux qui auroient dû arrêter le mal avec autorité, ſe ventoient quelquefois de ce qui auroit dû les faire rougir. Romaine (c'étoit le nom de cette Fille) devenuë plus hardie par la protection des Grands, s'applaudiſſoit elle-même du trouble, qu'elle mettoit dans les Familles. Ayant enfin ſecoué le joug de la pudeur, elle n'étoit pas fâchée d'attirer ſur elle les regards de toute la Ville de Séville; de faire courir une foule d'inſenſés, par tout où il lui plaiſoit de ſe montrer; de repaître ſes yeux de plus d'un meurtre qu'elle avoit cauſé; & d'apprendre que le peché & la mort ſembloient marcher à ſa ſuite, & ſe multiplier avec ſes pas.

V. Auguſtin Saluces, crie inutilement contre le Scandale.

Le Scandale étoit trop public pour pouvoir être diſſimulé; mais en même tems le mal paroiſſoit trop général, trop autoriſé, pour qu'on en eſpérât le remede. Auguſtin Saluces ne perdit pas l'eſpérance de le trouver ce reméde; pour lequel tous les Gens de Bien n'avoient fait juſqu'alors que des Vœux impuiſſans. Il y avoit long-tems qu'il ne ceſſoit de prier, de gémir, de tonner, & de menacer. Mais la voix des paſſions, plus forte que celle du Prédicateur, donnoit toujours le ton, & les malheureux Eſclaves de la Volupté, ſembloient avoir pris pour régle cette parole, que le Seigneur a prononcée dans ſa colére: *Qui in ſordibus eſt: ſordeſcat adhuc: Que celui eſt ſouillé, ſe ſouille encore.* Ils penſoient ſi peu à faire ceſſer le Scandale, qu'ils ne craignoient pas de dire, qu'on ne répondoit point de la vie de quiconque oſeroit s'y oppoſer. Il y eût en effet des perſonnes charitables, qui avertirent notre Prédicateur de ſe tenir ſur ſes gardes. On vouloit qu'il ſe contentât de prier toujours, & de gémir en ſecret; ou tout au plus de continuer à exhorter le Peuple à la fuite du péché, & à la Pénitence; mais en termes généraux, pour ne pas trop irriter des Gens, qu'on jugeoit capables de ſe porter aux derniers excès.

Apocal. XXII, 11.

Ces timides conſeils ne furent point du goût du Miniſtre de JESUS-CHRIST, il y avoit trop long-tems qu'il en éprouvoit l'inutilité. Auſſi après avoir écouté tout ce qu'on voulut lui dire ſur ce ſujet, il répondit avec une généreuſe fermeté, qu'il ne trouvoit point ces Maximes dans l'Evangile; que tant que le Scandale dureroit, il éléveroit toujours ſa voix avec plus de

force; & qu'après avoir inutilement essayé tous les moyens, que son Ministére pouvoit lui fournir, il prendroit de telles mesures, que ceux qui refusoient si opiniâtrement d'obéïr à Dieu, se trouveroient enfin dans la néceslité d'obéïr aux Hommes. Malheur à moi, ajoûta-t-il, dans une sainte indignation, malheur à moi si je me tais! Il fit ce qu'il avoit promis: mais en informant la Cour de ce qui se passoit à Séville, il ménagea avec tant de sagesse l'honneur & le repos des Familles, qu'il ne fit pas même connoître ceux, dont il avoit de justes raisons de se plaindre. Romaine, qui avoit fait, & qui faisoit tous les jours tant de Coupables, fut la seule, que Sa Majesté Catholique fit chasser de la Ville, & transporter hors de son Royaume d'Espagne (1). Ceci se passa sous le Régne de Philippe II, l'an 1580.

VI. Il informe le Roy Catholique, & fait chasser du Royaume la Personne, qui corrompoit la Jeunesse.

L'absence de cette Femme Pêcheresse laissa aux Magistrats, aux Pasteurs, & aux autres Ministres de la Justice, ou de l'Evangile, la liberté de remettre tout en régle. Ceux qu'elle paroissoit avoir fascinés, commencérent à devenir sages; & le premier usage qu'ils firent de ce retour de la raison, fut de reconnoître que l'Homme de Dieu n'avoit fait que remplir son Ministére, & qu'en délivrant son Ame, il les avoit mis heureusement en état de sauver la leur. Plusieurs lui vinrent faire des excuses; & quelques-uns le priérent de vouloir les prendre sous sa conduite, pour les aider à achever ce que le Seigneur avoit commencé par son Ministére. C'est ainsi qu'un coup de fermeté, qui, selon le bruit public, devoit lui procurer une mort tragique, augmenta au contraire sa réputation, & tourna à l'avantage d'une infinité de Coupables (2).

VII. Heureuses suites de cette Démarche.

Les Habitans de Séville, & les autres Peuples de l'Andalousie, profitérent encore long-tems du Ministére d'Augustin de Saluces, de ses Prédications, & de ses Exemples. Apellé depuis à la Cour, il n'y fut pas moins applaudi que dans les Provinces; mais toujours incapable de flater les passions, ou d'affoiblir par une molle complaisance les Vérités de la Reli-

VIII. Zéle Apostolique.

(1) Id certè æquo diu ferre animo non potuit ardens Augustini zelus; ac vel capitis etiam sui periculo civitatem Hispalensem tam infami scorto liberare constituit, & aggressus est; nec à suscepto destitit, usque dum fremente licèt in eum, ac renitente maximâ civitatis, primorumque parte, Romanam hanc publicè comprehensam in vincula detrudi, solemnique Regis edicto Regni finibus ejectam, & exulatam obtinuit. *Echard. Tom. II, pag. 346. Col. 2.*

(2) Quodque audax illi facinus exitium interminari putabatur, & mortem certissimam, maximam ei populorum attulit æstimationem, & amorem: sedatioresque demum facti lascivientium antea animi, uno viri Dei zelo factum id ultro confessi sunt; & ab eo veniam errati postularunt. Exarsit etiam apostolicum Augustini pectus, aliquando dicens ex pulpito, Dominica 4 quadragesimæ, Philippo II, Rege Catholico præsente anno 1590, &c. *Ibid.*

LIVRE XXXII.

AUGUSTIN SALUCES.

gion, il reprenoit les Vices des Grands, comme il avoit fait ceux du petit Peuple. On rapporte que prêchant en présence de Philippe II, & de toute sa Cour, un quatriéme Dimanche de Carême, il prit pour Texte de son Sermon, ces paroles du Sauveur : *Philippe, unde ememus panes, ut manducent hi ?* Philippe, d'où acheterons-nous des Pains, pour donner à manger à tout ce monde ? Il décrivit ensuite d'une maniére également touchante, éxacte, & patétique, la situation des Peuples dans les Provinces, & le triste état où ils se trouvoient réduits, par la cupidité & l'avarice des Grands, par les violences tyranniques des Partisans, ou de leurs Officiers, enfin par la dureté des Riches, l'injustice des Usuriers, & la négligence, ou la foiblesse des Magistrats. Le zéle prudent & éclairé du Prédicateur, plût extrêmement à quelques-uns, & ne donna sujet à personne de se plaindre. Les gémissemens des Peuples opprimés, dans sa bouche, n'offensérent pas les oreilles délicates du Prince. Il témoigna au contraire combien cette liberté Apostolique lui paroissoit en sa place, puisque se tournant vers le Comte Diégo de Cordoue, le Roy lui dit ces paroles: *Voilà un véritable Prédicateur, je l'entendrai toujours avec plaisir : Et hic verè concionator est ; libenterque semper illum audiam.*

Jean, VI, 5.

IX. En présence du Roy, le zélé Prédicateur représente d'une maniére fort patétique, les désordres du Royaume.

X. Le Roy en témoigne son contentement.

Nous voudrions pouvoir rapporter ici quelles furent les suites d'un Discours aussi intéressant pour les Peuples, & écouté avec tant de satisfaction par des personnes, qui pouvoient procurer leur soulagement. Mais nous ne devons rien ajouter à nos Mémoires. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Pere de Saluces fut long-tems arrêté à la Cour, toujours honoré de l'estime du Monarque, & de la tendre amitié de l'Infant, qui succéda depuis à tous les Royaumes de son Pere, sous le nom de Philippe III. Il fut un des Prédicateurs ordinaires de l'un & de l'autre. On peut connoître le cas qu'ils faisoient de ses Talens & de ses Vertus, surtout de sa prudence, & de sa régularité, par les Commissions, dont ils le chargérent. Le Roy Philippe II l'avoit nommé pour Visiteur Général de l'Ordre de la Trinité; afin que, muni de l'Autorité Apostolique, & Royale, il réformât dans les Maisons de cet Ordre, ce qu'il jugeroit avoir besoin de Réforme (1). Philippe III son Successeur, lui donna depuis la même Commission, pour tous les Couvens de l'Ordre de Notre-Dame de la Mercy, dans l'An-

XI. Commissions, dont notre Prédicateur est successivement chargé, par deux Souverains.

(1) A Philippo II, delectus Generalis Ordinis SS. Trinitatis Visitator, munus illud Apostolicâ fultus auctoritate, & Regis, & Religionis hujus, & omnium plausu, pari pietate & prudentiâ complevit, &c. *Echard. Tom. II, pag. 346. Col. 2.*

daloufie (1). La maniére, dont le fage Vifiteur remplit fa Commiffion, fut également agréable au Roy, & utile aux Religieux, qui profitérent du fecours qu'on leur préfentoit, pour perfectionner ce qu'ils avoient retenu de conforme à l'ancienne ferveur de leur Inftitut, ou pour bannir de ces lieux de Priére, ce que la foibleffe humaine y avoit laiffé introduire dans la fuite des tems.

XII. Sageffe de fon Gouvernement.

La difcrétion d'Auguftin de Saluces, & fa fermeté toujours accompagnée de douceur, avoient déja paru dans la conduite de plufieurs Maifons de fon Ordre. Quoique très-févére envers lui-même, il ne montroit qu'une charité compatiffante pour les autres (2): il ne fe fervoit ordinairement que de la perfuafion, & de l'exemple, pour maintenir parmi fes Freres le bon ordre, la paix, la régularité; & pour leur faire aimer ce qui pouvoit leur affurer ces précieux avantages. Le défaut qu'il leur fouffroit le moins étoit l'oifiveté, parce qu'il la confidéroit moins comme un vice particulier, que comme une fource malheureufe de toutes fortes de vices. Auffi le voyoit-on luimême toujours utilement occupé, ou pour le fervice du Prochain, ou pour fa propre perfection.

XIII. Retraite: utiles occupations.

Lorfqu'un âge fort avancé ne lui permit plus de remplir les Fonctions du faint Miniftére, avec la même vigueur, & la même affiduité, il fe retira dans fon Couvent de Xérez, dont il releva les ruines. Il avoit choifi cette Retraite pour ne s'y occuper que de la penfée de la mort, & n'y vivre déformais que pour Dieu, & pour lui-même. Il ne laiffoit pas cependant de fe rendre encore utile aux Fidéles, qu'il édifioit par une vie très-fainte; & qu'il continuoit à inftruire par fes Ecrits. Il en donna plufieurs au Public en Langue vulgaire. Outre ces différens Ouvrages, que Nicolas-Antoine n'a point oubliés dans fa Bibliothéque d'Efpagne, nôtre Auteur avoit écrit fes Remarques fur plufieurs autres Livres, qui étoient à fon ufage.

XIV. Le Serviteur de Dieu, refufe de reparoître à la Cour.

Pendant qu'il couloit ainfi des jours tranquilles, loin du bruit de la Cour, & du fcandale du monde, le Duc de Lerma lui écrivit une Lettre fort obligeante de la part de Sa Majefté

(1) F. Auguftinus Saluzio, Bæticus, Xerezienfis, Dominicanorum Fratrum Sodalis, eximiufque Philippi III, Hifpaniarum Regis Ecclefiaftes, eâ quoque prudentiæ; ac Religiofæ vitæ famâ, ut Vifitandis Provinciæ Bæticæ Fratribus, quos vocant D. Virginis de Mercede Redemptionis Captivorum deligi meruerit. *Bibl. Nov. Hifp. Tom. I, p.* 139.

(2) Tantis ille cùm fulgeret animi dotibus, ut concionatorum omnium facilè Princeps haberetur, vitæ genus femper auftetum tenuit; nec à communibus ordinis vel latum unguem unquam declinavit inftitutis. Priorem in variis Provinciæ fuæ Bæticæ locis fæpiffimè egit, ubique vigilantiffimum fe Paftorem exhibens, & Patrem, fibi feveriffimus, cæteris facillimus, quantùm per Religionis leges integrum erat. *Echard. Ibid.*

LIVRE XXXII.

AUGUSTIN SALUCES.

Catholique, pour l'assurer de l'affection de ce Prince, & lui marquer le désir qu'il avoit de l'entendre prêcher le Carême prochain à Valladolid, où le Roy se trouvoit avec la Cour. Mais le Serviteur de Dieu s'en excusa modestement. Ses infirmités en effet étoient réelles ; elles augmentérent depuis si considérablement, que les Supérieurs l'obligérent à modérer un peu ses Austérités, & à aller chercher un air plus sain dans le Couvent de Cordoue. Il obéït, moins dans l'espérance de recouvrer la santé, que par le désir de joindre le mérite de l'obéïssance à celui des souffrances.

XV. Souffre avec courage de grandes douleurs.

Ce fut dans sa derniére maladie, que ce respectable Vieillard donna les plus belles preuves de sa Foi, & de sa Religion. Il fut long-tems sur la Croix ; & il ne se plaignit jamais. La Charité, qui remplissoit son cœur, sembloit émousser la vivacité des douleurs, dont tous les membres de son corps étoient affligés ; & sa patience jusqu'à la fin parut si héroïque, qu'il consoloit lui-même ceux qui s'attendrissoient sur la grandeur de ses maux compliqués. Peu de momens avant sa mort, regardant un Religieux, que la douleur retenoit dans le silence auprès de son Lit, il lui dit ces paroles : Voilà, mon très-cher Frere, combien le Dieu, que nous avons le bonheur de servir, est fidéle dans ses Promesses, & libéral envers ceux qui le craignent. Il sentoit la main qui le soutenoit ; & il vouloit en marquer sa reconnoissance.

XVI. Sainte mort.

Sa sainte mort arriva sur les trois heures après minuit, le vingt neuviéme de Novembre 1601, dans sa soixante-dix-huitiéme année. Toute la Ville de Cordoue le pleura ; & toutes les Communautés Religieuses, réunies avec le Chapitre de la Cathédrale, célébrérent ses Obséques avec la même solemnité, qu'on a coutume de faire à la mort d'un Prince, ou d'un Evêque (1). C'étoit moins à la qualité d'un Prédicateur ordinaire de deux Rois, qu'à la Vertu d'un parfait Ministre de JESUS-CHRIST, qu'on rendoit ces honneurs.

Echard. ut sp.

Outre les Ouvrages que nous avons de lui, & qui furent imprimés à Saragosse, on prétend qu'il a laissé une vingtaine de Volumes en Manuscrits. Nicolas-Antoine en avoit vû quelques-uns : & l'Abbé Michel Justiniani a mis notre Auteur par-

(1) Ferunt ipsâ sui obitûs horâ, astantem sibi ministrantemque Fratrem sic allocutum : eia Carissime Frater, quàm fidelis & largus in eos, qui illi serviunt, remunerator est Deus ! Hisque dictis siluisse & expirasse. Mortuum non unus illius Cordubensisque luxit Conventus : sed Religiosi omnes, totaque ipsa planxit Corduba, quæ adunatis ipsius omnibus membris, ipsoque Cathedralis Canonicorum Collegio, funus prosecuta est, quod in principis unius, ac præsulis sui solet exequiis, &c. *Echard, Ibid.*

mi

mi ses Illustres Ecrivains de Ligurie ; parce que (comme nous avons dit) il étoit originaire de Génes, & allié à la Famille des Adornes, qui a donné des Doges à cette République.

ALPHONSE CIACONIUS, PÉNITENCIER APOSTOLIQUE, ET PATRIARCHE TITULAIRE D'ALEXANDRIE

ALPHONSE CIACONIUS.

Latinus Latinius. Angel. Rocha. Nic. Anton. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 13. Ambr. Moralez.

ALPHONSE CIACONIUS, apellé *Chacon* par les Espagnols, étoit natif de Baëza dans l'Andalousie ; & il avoit fait Profession de l'Institut des FF. Prêcheurs, dans le Couvent de saint Thomas à Séville, sous le Régne de Philippe II. Son esprit aisé, étendu, & avide de tout sçavoir, ne lui permit point de se borner à l'Etude de la Religion, des Peres, & des Théologiens. Il ne négligea pas à la vérité cette Science ; puisque les Auteurs Contemporains l'apellent quelquefois un excellent Théologien : mais poussant plus loin sa curiosité, & ses recherches, il se rendit habile presqu'en tout genre d'Erudition, surtout dans les Antiquités Ecclésiastiques, & Profanes.

I. Erudition, & réputation de Ciaconius.

Par sa diligence à éxaminer, & à éclaircir les Anciens Monumens, il s'étoit fait comme un trésor de connoissances, & une si grande réputation dans tous les Royaumes d'Espagne, que le Sçavant Ambroise Moralez, autrefois son Précepteur dans l'Etude des Lettres, l'apelloit l'honneur de son Siécle, & la lumiére de sa Nation (1). Ciaconius gouvernoit déja le Couvent, & le Collége de saint Thomas à Séville, & enrichissoit tous les jours le Public, de quelques nouveaux Ouvrages, lorsque le Pape Grégoire XIII voulut le voir. Les Supérieurs de l'Ordre le firent venir à Rome ; & pour l'y retenir, Sa Sainteté l'établit d'abord Pénitencier Apostolique dans l'Eglise de sainte Marie Majeure. Cette marque de confiance & d'estime ne le flata point ; & quoique ce Ministére fût en effet digne de sa Religion, & de sa Profession, Ciaconius ne l'auroit pas long-tems éxercé, s'il ne lui avoit laissé assez de loisir pour

II. Le Pape le fait venir à Rome.

(1) F. Alphonsus Chacon... Beaciensis, in Prædicatorum Familia nomen Professus, & ad sanctum Thomam Urbis Hispalensis olim Sodalis, sacrarumque Litterarum interpres ; vir fuit totius Historiæ, atque imprimis Ecclesiasticæ, cui præsertim illustrandæ incubuit, peritissimus, omnisque antiquitatis gnarus, cujus magnum undique collectum thesaurum asservabat. Hujus studii nomine promeruit quidem ab Ambrosio Morale, quondam præceptore, in Antiquitatum Hispanarum enarratione... Elogium insigne, &c. *Nic. Ant. Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag.* 13. *Col.* 2.

LIVRE XXXII.

ALPHONSE CIACONIUS.

Angelus Rocha, in Appen. Bibl. Vaticanæ.

continuer un travail plus conforme à son génie. Les riches Bibliothéques de Rome, & ses Antiquités offrirent une nouvelle matiére à ses curieuses Recherches; & il continua à consacrer ses Veilles à perfectionner ses premiers Ouvrages, ou à en écrire de nouveaux. Outre ceux qui ont été imprimés, & dont nous parlerons bientôt, un de ses Amis a remarqué, que dès l'an 1591, il avoit déja rempli vingt Volumes, qui pouvoient être mis sous la presse.

Son Erudition & son mérite faisoient qu'il étoit en relation avec plusieurs Cardinaux, & avec presque tous les Sçavans de son tems. Quelques-uns lui écrivoient pour lui proposer leurs doutes, & apprendre son sentiment sur les difficultés qui les arrêtoient; d'autres pour lui communiquer leur dessein, & le plan de leurs Ouvrages, ou pour le féliciter des siens. Nicolas-Antoine nous a conservé une Lettre que Latinus Latinius lui écrivoit en ces termes:

III. Lettre de Latinius, à Ciaconius.

« J'étois persuadé depuis long-tems, sçavant Ciaconius, que » vous aviez fait de fort grands progrès dans la connoissance » des Antiquités Romaines. Je connoissois peu d'Auteurs, » qu'on pût vous comparer; & je ne croyois pas qu'il y en eût » aucun, qui méritât de vous être préféré. Cependant, per- » mettez-moi de le dire, l'étendue de votre Erudition, & la » pénétration de votre esprit ne m'étoient encore connuës » qu'en partie; & je ne me serois point attendu à vous voir » éclaircir les choses les plus obscures, & les plus difficiles, » avec cette supériorité de lumiéres, cette facilité, & cette » élégance, qu'on remarque par tout dans vos Ouvrages. Ainsi » quelque haute idée que j'eusse déja de votre sçavoir, j'avoue » que vous l'avez surpassée; je vous en félicite, & me recon- » nois en même tems redevable à votre bonté, de ce que vous » avez bien voulu entreprendre à ma considération, un si » grand, & difficile travail, &c (1) ».

IV. Pierre Ciaconius, & Alphonse Ciaconius, travaillent dans un même esprit, & avec le même succès.

Parmi les Sçavans, qui eurent une relation plus étroite avec notre Auteur, on distingue avec raison Pierre Ciaconius, son Frere selon M. Dupin, & le Pere Mabillon; suivant d'autres

(1) Sciebam ego jam pridem, Eruditissime Ciaconi, quantùm in Romanæ Antiquitatis cognitione profeceris; tibique in ejus studio paucos, atque adeo neminem præferendum statueram. Sed, ne te verum cœlem, nunquam credidi tantùm tibi in rebus obscuris, & difficillimis describendis facultatis comparasse, ut de iis tam copiosè, tamque eleganter scribere tam facilè posses. Superasti igitur meam, etsi egregiam conceptam de te opinionem; ita ut tibi eo nomine cùm plurimum gratuler, tum humanitati tuæ, qui meâ causâ tantum onus susceperis, plurimum debere me planè profiteor, &c. *Epist. Latinii, Lib. II, Nic. Ant. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 14. Col. 2.*

Auteurs, ils n'avoient rien de commun que le surnom, l'un étant né à Baëza dans l'Andalousie, & l'autre à Toléde dans la Nouvelle Castille (1). Mais cette différence de Patrie, n'est pas absolument une preuve décisive contre leur Parenté. Quoiqu'il en soit; si ces deux sçavans Personnages n'étoient point unis par les liens du sang, ils le furent toujours par ceux de l'amitié, par la conformité de mœurs, d'inclinations, d'Etudes, & par les sentimens: leur réputation fut égale. Le même Pape les avoit apellés tous deux à Rome. Pierre Ciaconius, également habile dans la Philosophie, la Théologie, l'Histoire, les Mathématiques, & le Grec, avoit un talent merveilleux pour corriger les anciens Auteurs, rétablir les passages tronqués, & expliquer ceux qui sont difficiles. Chargé par Grégoire XIII, du soin de revoir, & de corriger la Bible, le Décret de Gratien, & les Ouvrages des Peres, qu'on rëimprimoit au Vatican, il s'acquitta de cet Emploi avec beaucoup de jugement & de succès. Il composa des Notes sur Arnobe, sur Tertullien, sur l'Octave de Minutius Felix, sur Cassien, sur Saluste, sur les Commentaires de César, sur Varron, sur Pline, sur Térence. On l'employa encore à la correction du Calendrier, avec Clavius. M. Dupin ajoûte que quoiqu'il fut un des plus sçavans Hommes du monde, il avoit encore plus de modestie & d'humilité, que de Science & d'Erudition.

Aut. du XVI. Siécle, IV Part. pag. 425.

Cet Eloge convient à l'un & à l'autre Ciaconius. Leur piété, & une continuelle application à l'Etude, leur faisoit regarder avec beaucoup d'indifférence les Charges, & les Dignités, qui peuvent flater l'ambition. Après leur Salut, ils ne désiroient rien; ou leurs nobles désirs se bornoient à acquérir toujours de nouvelles connoissances, & à épargner aux autres beaucoup de travail pour apprendre quelque chose. Cependant le Pape Grégoire XIII, donna à Pierre Ciaconius un Canonicat dans l'Eglise de Séville; & Clement VIII, voulant reconnoître, du moins par un titre d'honneur, celui que notre Alphonse Ciaconius faisoit depuis long-tems à la République des Lettres, & à la Ville de Rome, il le fit sacrer Patriarche Titulaire d'Aléxandrie (2).

Si notre Auteur n'a été honoré de cette Dignité que vers

Bullar. Ord. Tom. V, pag. 622.

(1) Quod verò ait idem Mabillonius Petrum Ciaconum Germanum fuisse Alphonsi nostri, nisi ex Epistolis prodat, hactenus nobis non probatur, qui scimus Alphonsum fuisse Biaccensem, Petrum verò Toletanum, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 346. *Col.* 1.

(2) Dignitate hunc tandem Alexandrini Patriarchatûs ornatum conspexit Roma, quam Urbem, & Historiam omnem Romano-Christianam insigniter ipse dudum ornabat, &c. *Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag.* 13. *Col.* 2.

LIVRE XXXII.

ALPHONSE CIACONIUS.

l'an 1599, comme l'a cru le Révérend Pere Brémond, dans son cinquiéme Tome du Bullaire, il en a joui bien peu de tems: car sans parler de l'opinion d'André Schot, qui met la mort de Ciaconius en l'année 1590, en quoi il s'est visiblement trompé, Monsieur de Thou, Auteur Contemporain, dit qu'il mourut au mois de Février 1599. Nicolas-Antoine, dans le premier Tome de sa Bibliothéque d'Espagne, avoit suivi ce sentiment; mais il l'a corrigé dans le second Tome; & il a remarqué qu'Alphonse Ciaconius vivoit, & écrivoit encore en 1601. On le prouve par la Dédicace qu'il fit, cette même année, d'un de ses Ouvrages, à D. Gonçalez de Cardona, Fils de l'Ambassadeur du Roy Catholique à Rome (1).

Lib. CXXII, sub finem.

Aut. du XVI Siécle, IV Part. pag. 568.

Sans entreprendre de donner ici le Catalogue des Ecrits de Ciaconius, nous nous contentons de remarquer avec M. Dupin, que le plus considérable entre ceux qui le font mettre au rang des Auteurs Ecclésiastiques, est son Histoire des Papes, & des Cardinaux. Il s'en occupa pendant dix ans; & il mourut avant que d'y pouvoir mettre la derniére main. François Moralès de Cabréra y travailla après lui, & le publia à Rome d'abord après la mort de l'Auteur. Mais comme il s'étoit glissé des fautes dans cette Edition, Jérôme-Aléxandre, & André Vittorelli entreprirent de la corriger. Le premier étant mort, le Pere Wading Franciscain lui fut substitué; Vittorelli cependant fut celui qui eût le plus de part à la nouvelle Edition, qui parut à Rome l'an 1630. César Bécillus d'Urbin, Prêtre de l'Oratoire de Rome, l'Abbé Ughel, Fioravantes Martinelli, & le Pere Augustin Olduini Jésuite, ont continué cet Ouvrage: & c'est par les soins de ce dernier, qu'il a été publié à Rome l'an 1676, en quatre Volumes *in-folio*.

Le Pere Mabillon nous assure dans son Voyage d'Italie, qu'il a trouvé dans la Bibliothéque de Chigi, des Lettres d'Alphonse Ciaconius, où il est fait mention de deux de ses Ouvrages qui n'ont point été publiés, sçavoir d'un Traité des Antiquités Romaines, avec des Figures, & d'une Bibliothéque d'Auteurs, avec ce Titre: « Bibliothéque composée & recueillie ci-» devant par divers Ecrivains, abrégée par quelques autres, » revûe nouvellement, enrichie de nouveaux Livres, purgée

(1) Obiit ergo Romæ, non quidem anno, ut Schotto excidit 1590, nam sequentibus aliquot edidit vivus opuscula; neque, ut æque errante putavit calculo Jacobus Augustus Thuanus, ... mense Februario anni 1599, ætatis suæ 59, alterum, ut ille ait, secundum Petrum Ciaconium Hispaniæ suæ magnum lumen; sed aliquot postea annis; nam anno 1601, uti Diximus, nuncupatoriam Epistolam laudati Elegantiarum libri edidit, &c. *Bibl. Nov. Hisp. Tom. II, p.* 653. *Col.* 2.

LIVRE XXXII.

ALPHONSE CIACONIUS.

des Remarques des Hérétiques, & augmentée du double, « par Alphonse Ciaconius Espagnol de Baëza, Docteur en « Théologie de l'Ordre des FF. Prêcheurs, & Pénitencier du « Pape (1) ».

Les deux petits Traités de Ciaconius, l'un pour prouver que saint Jérôme avoit été revêtu de la Dignité de Cardinal; & l'autre pour expliquer l'Histoire fabuleuse de la délivrance de l'ame de Trajan, retirée des Enfers par les Priéres de saint Grégoire le Grand, ne sont pas ceux de ses Ouvrages qui lui ont fait le plus d'honneur. Il est vrai que saint Jean de Damas avoit parlé de cette prétendue délivrance, comme d'une opinion communément reçue parmi les Grecs. Il est vrai encore que saint Thomas, sur le quatriéme Livre des Sentences, en a fait mention après ce Pere; mais il l'a fait sans appuyer un sentiment qu'il ne s'étoit point proposé d'éxaminer. Sans combattre cette opinion des Grecs, il témoigne assez par sa réponse, le peu de fonds qu'il y fait. Ciaconius a été moins réservé, lorsqu'il a entrepris sérieusement de prouver la réalité de cette délivrance, qui ne doit peut-être son origine qu'à l'erreur de ceux qui ont cru, que la récompense des bons, & le châtiment des impies n'auront lieu qu'après le dernier Jugement, à la fin du monde. Au reste, quoique notre Auteur ait montré beaucoup d'esprit, & d'Erudition dans ce Traité, qui a été souvent imprimé à Rome, à Venise, & ailleurs, il n'a pas eû pour lui les plus habiles Critiques. Melchior Cano, & depuis le Cardinal Bellarmin, l'ont réfuté sur ce point, comme a fait le Cardinal Baronius sur la prétendue Pourpre de saint Jérôme.

(1) Quæ ex Chigia Bibliotheca excerpsimus, non est necessarium singulatim exponere. Tantùm de Alphonsii Epistolis, quas inde habuimus, quædam observare juvat. Ex his Epistolis intelligitur Alphonsum Dominicanum, qui Petri Doctissimi Germanus erat, opera duo molitum fuisse: unum de Antiquitatibus Romanis cum variis Figuris; alterum de Bibliotheca Scriptorum Ecclesiasticorum. Ideam hujusce operis habemus sub Titulo sequenti, &c. *Mabil. Itin. Italici, p. 96. Vide Echard. Tom. II, p. 345. Col. 2.*



DOMINIQUE BANNEZ, CÉLÉBRE PROFESSEUR DANS PLUSIEURS UNIVERSITÉ'S D'ESPAGNE, CONFESSEUR DE Ste THERESE.

DOMINIQUE BANNEZ.

QUOIQUE l'Espagne ait été féconde en Sçavans, surtout dans les derniers Siécles, on peut dire qu'elle en a eû fort peu, qui ayent fait plus d'honneur à ses Ecoles ; ou qui ayent joint une plus solide Piété avec une profonde Erudition, que le Pere Dominique Bannez, dont l'illustre sainte Thérese a fait plus d'une fois l'éloge.

I. Commencemens de Dominique Bannez.

Quelques Auteurs ont cru qu'il étoit né à Mondragon, petite Ville dans le Guipuscoa. Mais, selon Nicolas-Antoine, Bannez étoit originaire de Cantabrie, Contrée de l'Espagne Taragonoise, & natif de Valladolid (1). Agé de quinze ans, & ayant déja étudié les Humanités dans sa Patrie, il alla à Salamanque, où il fit son Cours de Philosophie, & fut reçu parmi les Dominicains, dans leur Couvent de S. Estienne, l'an 1544. D'abord après sa Profession, on le remit dans les Ecoles de Philosophie ; il y eut pour Compagnon d'Etude, Barthelemy de Médina, qui s'est fait aussi un nom parmi les Sçavans. Mais comme Bannez avoit bien étudié dans le Siécle, & qu'il n'avoit pas moins de mémoire, que de pénétration d'esprit, la plus petite partie de son tems lui suffisoit pour contenter ses Professeurs ; & après l'éxercice de l'Oraison, il consacroit ses meilleurs momens à lire l'Ecriture Sainte, l'Histoire, & tout ce qui pouvoit remplir son esprit de connoissances utiles ; en sorte qu'il entra dans les Ecoles de Théologie, déja instruit de la Religion, & d'une partie de ce que les bons Auteurs ont écrit de plus recherché.

II. Il étudie sous les plus célébres Théologiens.

Il eut encore l'avantage d'étudier sous les plus habiles Théologiens de son Ordre, & de son Siécle, Melchior Cano, Pierre de Soto-Major, & Diégo de Chaves, Confesseur du Roy d'Espagne, & l'un de ses Théologiens au Concile de Trente.

L'Histoire de ce dernier mériteroit sans doute d'être écrite avec quelque étendue : mais parce que les bornes, que nous avons résolu de donner à cet Ouvrage, ne nous le permettent pas ; nous profitons de cette occasion, pour donner du moins

(1) Fr. Dominicus Bannez, vulgo Mondragonensis creditus, revera autem Balmasedanus Cantaber origine, Patriâ verò Pincianus, quod ab ipso se accepisse Joannes de Ponte, in eo, quod de Monarchiis Catholicis publicavit, opere attestatur. Quindecim natus annos venit Salmanticam Grammaticorum præceptorum gnarus, ibique post decursum artium liberalium solemne spatium in Familia Prædicatorum Fratrum ad sancti Stephani receptus, &c. *Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 252. Col. 2.*

en passant quelque idée de ses talens, & de son mérite. Diégo de Chaves, natif de Trughillo dans l'Extramadoure, ayant reçu l'Habit de Saint Dominique dans le Couvent de la même Ville, fit paroître depuis sa rare Erudition dans les plus célébres Ecoles d'Espagne, & dans un Concile Œcuménique; sa fermeté, & son intégrité dans les Cours de Castille & de Rome; & la solidité de ses Vertus, dans toutes les circonstances de sa vie. Il enseignoit avec beaucoup d'applaudissement dans les Ecoles de Salamanque, lorsqu'en 1551 le Roy Catholique le mit au nombre des Théologiens choisis qu'il envoyoit à Trente, sous le Pontificat de Jules III. Il est parlé de lui dans l'Histoire de ce Concile. De retour dans sa Patrie, il éxerça avec fruit le Ministére de la Prédication; & il remplit la premiére Chaire de Théologie dans l'Université de Compostelle, jusqu'en l'année 1559, que sa réputation, & les Ordres de Philippe II l'obligérent de venir à la Cour. Le Roy le donna pour Confesseur à sa seconde Epouse, Isabelle de Valois, apellée communément *Isabelle de la Paix*, à cause du Traité qui fut conclu entre les deux Couronnes, à l'occasion de ce Mariage. Sa Majesté engagea en même tems ce Religieux à prendre soin de l'Infant Don Carlos; & le Grand Inquisiteur, avec l'agrément du Roy, l'envoya à Rome l'an 1576, avec deux autres Docteurs de l'Ordre, pour l'affaire de Don Barthelemy de Carranza. Après la mort malheureuse de l'Infant, & de la Reine Isabelle, Diégue ayant prononcé l'Eloge Funébre de cette Princesse, se retira de la Cour, pour continuer avec plus de liberté, ses pratiques de dévotion & de pénitence, dans le silence du Cloître. Mais son mérite fit qu'on lui envia ce repos. Le Roy Catholique volut l'avoir lui-même pour son Confesseur; & sans écouter ses humbles excuses, il l'obligea par l'Autorité du Général de l'Ordre, d'accepter cet Emploi, & de reparoître à la Cour. Diégue n'obéït qu'en tremblant; mais au milieu du tumulte, il vécut toujours avec tant de modestie, & de régularité; & il remplit si saintement son Ministére, qu'un Auteur Espagnol, l'a donné pour un éxemple des parfaits Religieux, & un modéle des Confesseurs des Rois (1).

LIVRE XXXII.

DOMINIQUE BANNEZ.

III. Histoire abrégée de Diégue de Chaves.

Vide Joan. Lopez, Hist. Gen. Ord. III Part. Lib. III, pag. 215. Liv. IV, pag. 330, 350, 357, &c.

(1) In eodem Collegio (Matritensi) jacet Magister F. Didacus de Chaves Confessarius Principis Caroli, & Reginæ Isabellæ à pace, & Regis Philippi II. Vitæ inculpatæ Religiosus, paupertatis amator, & Professionis suæ regularis tenax. Qui in ejus exequiis peroravit ad populum F. Joannes Gutierrez eum asseruit annis 68 fuisse Religiosum, ac Regiorum Confessariorum exemplar. Mortuis Principe ac Reginâ secessit ille ab Aula nunquam reversurus, & à Philippo II, vocatus in Confessarium constantissimè renuit. Scripsit itaque Rex ad Magistrum Ordinis F. Seraphinum Caballi Biatiæ tum vulgo

LIVRE XXXII.

DOMINIQUE BANNEZ.

Tel étoit le pieux & sçavant Professeur, qui donna les premiéres Leçons de Théologie à Dominique Bannez. La réputation d'un tel Maître soutint parfaitement l'émulation du Disciple ; & ses beaux exemples excitérent de plus en plus son ardeur pour les saintes Pratiques, qui pouvoient le conduire à la perfection Chrétienne & Religieuse. Tout le reste de sa vie il fit paroître une égale attention, à acquérir le trésor des Sciences, & à avancer dans les sentiers de la Vertu. La sécheresse des Etudes Scholastiques n'éteignit jamais dans son cœur, l'esprit de priére, & de componction : & quelque rapides que fussent ses progrès dans la Science, il n'en fit pas de moindres dans la Piété. La plûpart de ses Condisciples devinrent comme lui de sçavans Théologiens ; mais l'avantage de Bannez sur bien d'autres, fut de sçavoir unir les spéculations de l'esprit, avec les affections du cœur ; afin d'entrer par la lumiére de la Charité, dans les Mystéres de Dieu, dans les secrets de son Ecriture, & dans ces voyes intérieures, qui conduisent à la parfaite pureté de cœur (1).

IV. Bannez sanctifie ses Etudes par la Piété.

Dès l'an 1552 il fut chargé d'enseigner la Philosophie dans nos Ecoles de Salamanque ; & peu de tems après les Supérieurs le nommérent Régent des Etudes, & premier Présenté ; Emploi qu'il remplit avec tant de réputation, qu'il se fit estimer dans l'Université. Toutes les fois que les anciens Professeurs se trouvoient absens, ou malades, Bannez étoit choisi pour les remplacer : il continuoit cependant ses Leçons de Théologie dans le Cloître ; comme il fit depuis dans le Collége de Saint Thomas à Avila, dans celui de saint Grégoire à Valladolid, & dans l'Université d'Alcala. Continuellement appliqué à la lecture des Ouvrages de saint Augustin & de saint Thomas, Il pénétra les principes, & se remplit de l'esprit, & de la Doctrine des saints Docteurs, dont il étoit déja le fidéle Disciple, & dont il devint le Commentateur, & le Défenseur zélé.

V. Il enseigne longtems, & avec une grande réputation.

Baëza in Bætica agentem, ut censuris Didacum cogeret ad acceptandum : quibus adactus per obedientiam die 20 Martii datam & significatam paruit, at his conditionibus ; scilicet quòd ex æquo regni negotia peragerentur ; ut reditus & census suo muneri addictos ipsemet non attingeret. A consanguineorum affectu se spoliavit, ut pauper viveret, & moreretur, &c. *Gonçalez Davila, in Thea. de las Grandezzas de la Villa de Madrid. pag. 266. Ap. Echard. Tom. II, pag.* 305. *Col.* 2.

(1) Exinde Theologiam agressus, celeberrimos totius Hispaniæ audivit Professores, supra laudatos Melchiorem Cano, Didacum de Chaves, & Petrum de Sotomayor : condiscipulos quoque nactus est ingenio & solertiâ præstantes, qui & ipsi eximii Theologi evaserunt. Inter quos ipse numerat Bartholomæum Medina virum nominatissimum... Illud etiam in Bagnesio mirum, quòd etsi in scholis continuò versatus, vitæ spiritualis vias reconditiores perspectas haberet omnes ; nec misticæ Theologiæ minus quàm Scholasticæ peritus esset, &c. *Echard. Tom II, pag.* 352. *Col.* 2.

Dans

Dans le tems qu'il enseignoit à Avila, la Providence lui fournit une occasion de servir utilement l'Eglise, en soutenant la Réforme naissante de sainte Thérese. Cette illustre Vierge le prit dès-lors pour son Confesseur, & son Guide; & ne cessa depuis de montrer dans toutes les occasions, quelle étoit sa confiance aux lumiéres, & à la prudence de ce sçavant Homme; qui seul avoit empêché par sa fermeté, ou par sa sagesse, que le premier Monastére de la Réforme ne fût détruit aussitôt qu'édifié. Voici comment la chose se passa. C'est la Sainte elle-même, & l'Historien de la Réforme des Carmes Déchaussés qui racontent le fait.

VI. Services qu'il rend à sainte Thérése, & à sa Réforme naissante.

Vie de sainte Thérése, Chap. XXXII.

Hist. Reform. Carmel. Tom. I, Liv. I, Chap. XLV, &c.

Sainte Thérese, après de longues & ferventes Priéres, pour obtenir le secours du Ciel, & rendre au Carmel son ancienne beauté, résolut de fonder à Avila le Monastére de S. Joseph, qui devoit être comme le berceau de cette sainte Réforme, & la source féconde de tant d'autres Communautés Religieuses. L'Evêque du lieu donna volontiers son Consentement; & la Sainte ayant acheté, selon sa pauvreté, une fort petite Maison; à peine y eut-elle fait dresser une Chapelle, que quatre jeunes Demoiselles se présentérent à elle pour recevoir l'Habit, & embrasser la Régle. La vocation, la ferveur, & la bonne volonté de ces Demoiselles étoient toutes leurs richesses. L'illustre Réformatrice les reçut avec d'autant plus de joye, qu'elles n'avoient point de Dot. Mais au moment qu'on sçut à Avila ce qui se passoit, on vit un soulevement général contre sainte Thérese, & contre les quatre Novices. L'esprit du monde ne sera jamais d'accord avec l'Esprit de JESUS-CHRIST, & de ses Saints.

VII. Soulévement du Peuple d'Avila, contre sainte Thérése.

Les Habitans d'Avila, aussi allarmés du nouvel Etablissement, que si une Armée Ennemie eût été sur le point de forcer leur Ville, furent trouver tumultueusement le Gouverneur, pour le prier, ou le sommer, de renverser ce petit Monastére, & de disperser celles qui s'y étoient renfermées. Le Démon, auteur de cette sédition, fit que le Gouverneur entrant avec chaleur dans les sentimens de la Populace, se transporta sur l'heure au Monastére de S. Joseph; & ordonna à la Sainte d'en sortir sans délai, & d'en faire ôter le S. Sacrement, afin qu'on détruisît jusqu'aux Fondemens d'um Monastére, dont on ne vouloit point entendre parler. Un Ordre si extraordinaire pouvoit surprendre la Sainte; elle n'en fut point troublée. Animée de l'esprit de Dieu, & ses jeunes Novices soutenuës par son exemples, elles répondirent qu'ayant fait cet Etablissement du

VIII. Ordre du Gouverneur.

IX. Réponse de la Sainte.

consentement de l'Evêque, elles ne sortiroient du Monastére que par ses Ordres. Qu'au reste si on usoit de quelque violence à leur égard, il y avoit dans le Ciel un Souverain Juge, & sur la Terre un Prince Religieux, qui sçauroient bien soûtenir leurs intérêts, & punir ceux qui entreprendroient de ruiner cette pauvre Maison.

Le Gouverneur, sensiblement piqué de ce Discours, ne suspendit l'éxécution de son dessein, que pour le faire autoriser par une délibération publique. Il convoqua donc une Assemblée générale dans Avila; les principaux Habitans y furent apellés, avec un ou deux Religieux, les plus distingués de chaque Communauté; & le Gouverneur leur dit qu'il étoit obligé de les avertir; que, par une entreprise extraordinaire, on vouloit introduire dans Avila un nouveau Monastére sans consulter la Ville; que ce procédé étoit trop irrégulier, & l'Etablissement trop pernicieux au public, pour ne pas s'y opposer. Nous avons déja, ajoûta-t-il, assez de Couvens & de Monastéres; & si ceux qui sont bien fondés, ne peuvent cependant se dispenser d'avoir recours aux Habitans pour s'entretenir, comment pourroit se soutenir un nouveau Monastére, qui ne veut aucun Revenu? Pourrions-nous souffrir que des Servantes de Dieu fussent réduites à l'extrêmité, sans en être touchés? Et ne serions-nous pas obligés pour lors de les nourrir à nos dépens, c'est-à-dire, de nous ôter le pain de la bouche, & de priver nos Enfans du nécessaire, pour le donner à ces Religieuses? Ces inconvéniens sont trop visibles, pour ne pas se faire sentir; & il est à craindre, que le Démon, pour exciter des troubles dans Avila, n'ait adroitement dressé ses piéges contre celle qui entreprend cette Fondation. Je sçai bien qu'on prétend, qu'elle a eu quelques Révélations pour faire cet Etablissement; mais la juste crainte qu'elle ne soit dans l'illusion, le soulévement du Peuple, l'intérêt de nos Familles, & notre devoir, tout nous engage à prévenir les suites fâcheuses, qu'on peut appréhender de cette nouveauté. Congédions ce petit nombre de Religieuses; détruisons ces foibles commencemens de Monastere; & voilà la tranquillité rétablie parmi nos Citoyens.

X. Assemblée extraordinaire des Habitans d'Avila.

XI. Où on conclut à détruire le petit Monastére de S. Joseph.

Le grand nombre, sans rien éxaminer, applaudit d'abord au Discours du Gouverneur, & conclut pour la destruction du Monastére. Tous néanmoins n'entrérent pas avec la même précipitation dans un parti si violent; mais, soit politique, prudence, ou intérêt particulier, soit crainte d'offenser le

Gouverneur, ou de déplaire aux principaux de la Ville, ils se tûrent. Le seul Dominique Bannez, quoiqu'il ne fut pas encore en relation avec sainte Thérése, osa prendre sa défense dans cette nombreuse Assemblée, où il parla ainsi :

XII. Discours de Dominique Bannez, contre la Conclusion de l'Assemblée.

« Ce seroit peut-être une témérité que de s'opposer au sentiment de tant de personnes de mérite ; mais puisque dans des « Assemblées libres, telles que celle-ci, il est permis à chacun « de déclarer son avis, je dirai ce qui me paroît favorable aux « Carmelites Déchaussées. Si je ne pense pas comme ceux qui « qui ont opiné avant moi, j'aurai du moins cet avantage, « que ne connoissant point la Fondatrice, & n'ayant traité « avec personne de l'Etablissement dont il s'agit, ce que j'a- « vancerai ne pourra paroître suspect. L'entreprise de cette Re- « ligieuse paroît nouvelle ; & c'est ce qui a causé une si grande « émotion parmi le Peuple : mais les personnes sages doivent- « elles la condamner sous ce seul prétexte ? Les autres Reli- « gions ont-elles été établies d'une autre maniére ? Les Réfor- « mes qui ont paru du tems de nos Ancêtres, ou que nous « voyons de nos jours, ne se sont-elles pas élevées lorsqu'on y « pensoit le moins ? Si la crainte nous fait rejetter tout ce qui « nous paroît nouveau, on ne recevra jamais aucune Réforme, « quelque sainte, & quelque nécessaire qu'elle soit. Celle, qui « ne s'introduit que pour procurer la gloire de Dieu, & le « Salut des Ames, en corrigeant les abus, ne doit pas être re- « gardée comme une invention nouvelle ; mais plutôt comme « un renouvellement de la piété, qui est aussi ancienne que le « monde. Pourquoi qualifieroit-on de nouveauté ce qu'on en- « treprend pour rétablir la Discipline réguliére, & le bon ordre « dans les Religions ? Qu'ont-elles de plus repréhensible, ou « de décheoir de leur ancienne beauté, ou de la recouvrer « après l'avoir perdue ? Si le premier nous touche si peu ; d'où « vient que nous sommes scandalisés du second ? Oui, Mes- « sieurs, ces nouveautés sont à blâmer, qui s'opposent à la « Piété, & au Service de Dieu ; mais on doit louer & estimer « celles, qui servent à l'un & à l'autre. La Réforme, qu'on « établit dans le Monastére des Carmélites, n'est qu'un re- « nouvellement de leur premier Institut, & de ce qu'il avoit « perdu ; renouvellement, qui sera très-avantageux à cet Or- « dre, & d'une grande édification pour les Fidéles : & c'est « pour ce sujet que tous doivent favoriser ce Monastére, sur- « tout ceux qui gouvernent les Etats, & les Républiques ; puis- « que leur devoir essentiel est de favoriser, & de soutenir des «

» entreprises également saintes & utiles. O plût à Dieu, que » plusieurs imitassent cette généreuse Fille ! Que la Ville d'A- » vila en seroit louée ! que l'Espagne, que toute l'Eglise seroit » heureuse, si nous avions tous des desseins aussi pieux !

« Je n'approuve pas qu'on introduise trop de Communautés » Religieuses : mais il est très-difficile de déterminer quelles » sont celles, qui sont de peu d'utilité. Et si sous prétexte de » personnes inutiles, on s'éléve avec tant de bruit contre Thé- » rése ; pourquoi ne se plaint-on pas de ce que chaque jour le » nombre des Fénéans, des Vagabonds, des Libertins se mul- » tiplie dans votre Ville ? Si on se tait sur cette multitude de » Méchans, pourquoi s'applique-t-on à persécuter des person- » nes, qui pratiquent la Vertu ? Nos Villes sont remplies de » Gens de mauvaise vie ; on voit de tous côtés de jeunes per- » sonnes de l'un & de l'autre Sexe, engagées dans le crime : & » on les souffre ; on les nourrit ; on ne cherche pas le reméde » au mal. Et quatre ou cinq pauvres Religieuses, retirées dans » dans un petit coin de la Ville, occupées le jour & la nuit, à » prier pour nous, ou à appaiser la colére de Dieu par leur Pé- » nitence, sont regardées comme un Fléau redoutable à la » République. La Populace s'émeut ; & au lieu de réprimer » l'émotion, il semble qu'on ne pense qu'à l'autoriser par des » Délibérations publiques, & solemnelles. Qu'une Ville, agi- » tée de Divisions, & de Troubles, convoque des Assemblées » pour en prévenir les suites, je trouve que cela est dans sa » place : mais, Messieurs, pourquoi sommes-nous ici assemblés ? » Une Armée des Maures assiége-t-elle notre Ville ? Y voyons- » nous quelque Incendie ? Sommes-nous menacés de Peste, ou » de quelque autre malheur ? Hélas ! quelques Religieuses, qui » ne sont connues que par leur vertu, & qui vivent tranquilles » dans une obscure Retraite, sont le sujet d'une si étrange » émotion dans Avila. Agréez que je vous parle librement : il » n'est pas de la grandeur de notre Ville, de convoquer des » Assemblées si extraordinaires, pour une matiére si peu im- » portante.

« J'avoue que mon avis seroit, que le Monastére de S. Joseph » ne fut point sans Revenus ; mais quand on l'établiroit de la » sorte, pourroit-il être d'une si grande Charge au Public, ces » Religieuses ne refusant d'avoir quelque chose de fixe, que » parce qu'elles veulent toujours vivre, comme elles vivent à » présent, dans la plus étroite pauvreté, résolues de souffrir » même pour le nécessaire ? Je reconnois néanmoins que les

Villes ont droit de prévenir les dommages, qu'elles pourroient « souffrir dans la suite ; mais c'est en ce qui regarde les choses « temporelles ; car quant à celles qui sont Ecclésiastiques, c'est « à l'Evêque à les examiner. Si c'est par son ordre, qu'on éta- « blit de nouveaux Couvens, c'est à lui à y pourvoir. Celui dont « il s'agit est autorisé par l'Evêque, & même par un Bref spé- « cial du Saint Siége ; il n'est pas de la Jurisdiction Laïque. « Quoiqu'il en soit, je demande que la Ville n'en vienne point « à cette extremité que de renverser ce Monastére, s'il n'y a « quelque grande raison, & après avoir consulté l'Evêque, à « qui ce Droit appartient ».

XIII. Par ce Discours, Bannez détourna l'orage. Mais ce ne fut pas le seul service, qu'il eût l'honneur de rendre à la Sainte.

Ce Discours du Pere Bannez fut écouté avec plus d'attention, que les dispositions présentes des esprits ne sembloient le permettre ; plusieurs en furent touchés, & changés. On n'alla pas plus loin. Sainte Thérese avoue que ce fut lui ; qui seul arrêta toute l'Assemblée ; qui appaisa par son autorité, ou par sa réputation, la Populace mutinée ; & qui conserva le premier Monastére de la Réforme. Mais les services que notre Théologien rendit à l'illustre Réformatrice ne se bornérent pas là. Le Monastére de saint Joseph, d'où dépendoit toute la suite, & le succès de la Réforme, n'étoit que commencé ; il falloit le conduire à sa perfection, & l'affermir en surmontant une infinité de nouveaux obstacles, tant du dedans que du dehors. La Sainte en tout cela fut toujours aidée par les conseils, & le crédit de Dominique Bannez. Et elle a bien voulu l'apprendre à la Postérité.

« N'y ayant personne dans la Ville, dit-elle, qui nous vou- « lût donner conseil, parce qu'on étoit persuadé que cette « affaire n'étoit qu'une rêverie, que nous nous étions mise dans « la tête, une Dame de piété en informa un saint Religieux « de S. Dominique, qui passoit pour un des plus sçavans de « son Ordre ; elle lui dit quel étoit le Revenu qu'elle donnoit « de son Patrimoine, pour fonder cette Maison, & le pria de « nous assister. Mais en lui rendant compte des particularités « de notre dessein, elle ne lui parla point de la Révélation « que j'avois eue, & lui exposa seulement les raisons qui n'a- « voient rien de surnaturel, parce que je souhaitois qu'il ne nous « conseillât que conformément à cela. Ce bon Pere demanda « huit jours pour y penser, & voulut sçavoir si nous étions ré- « solues de suivre ses Avis, je répondis qu'oui : mais encore que « je parlasse de la sorte, & qu'il me semblât que je disois vrai, « je demeurois toujours dans une ferme assurance que l'affaire «

Vie de sainte Thérése, Chap. XXXII.

» réussiroit. La Foi de ma Compagne étoit encore plus grande » que la mienne; rien de tout ce qu'on lui auroit pû dire n'é- » tant capable de lui faire abandonner ce dessein, au lieu qu'en- » core que je fusse persuadée que la Révélation que j'avois » eue, venoit de Dieu, je n'y ajoutois foi qu'autant qu'elle se » trouveroit conforme à la Sainte Ecriture, & aux Loix de » l'Eglise, que nous sommes obligés de suivre. Ainsi si ce sça- » vant Religieux eût dit que nous ne pouvions, sans offenser » Dieu, continuer dans le dessein, je pense que je m'en serois » départie à l'heure même, & aurois cherché d'autres voyes » pour réussir. Ce grand Serviteur de Dieu m'a dit depuis, » qu'ayant appris que tout le monde s'étoit élevé sur cela » contre nous; & un Gentilhomme lui ayant donné avis de » bien prendre garde de ne nous point assister, il étoit entré » dans ce sentiment général, que notre Projet étoit ridicu- » le, & avoit résolu de faire tout ce qu'il pourroit, pour nous » porter à y renoncer : mais que lorsqu'il étoit prêt à nous » répondre, ayant éxaminé l'affaire avec grand soin, & consi- » déré notre intention, & la régularité que nous voulions éta- » blir dans ce Monastére, il étoit demeuré persuadé que ce » dessein ne pouvoit être que fort agréable à Dieu. Ainsi il » nous répondit que nous ne devions point perdre de tems, » pour travailler à l'éxécuter; nous instruisit de la maniére, » dont nous devions nous y conduire; & ajouta que quoique » le Revenu que l'on y affectoit ne suffit pas, il falloit se con- » fier en Dieu, sans laisser pour cela de passer outre; & qu'il » s'offroit de répondre aux difficultés de ceux qui s'oppose- » roient à notre dessein : ce qu'il a éxécuté sans jamais man- » quer depuis à nous assister. Sa réponse nous consola beau- » coup....

« J'ouvris ensuite entiérement mon cœur à ce bon Pere Do- » minicain, qui avoit tant d'affection pour moi, & qui étoit » si sçavant, que je pouvois sans crainte m'assurer sur ce qu'il » me diroit. Je lui rendis compte avec le plus de clarté que » je pûs, de ma maniére d'Oraison, de toutes les Visions que » j'avois eues, & des Graces extraordinaires que Dieu me fai- » soit. Je le priai de me dire, après avoir bien éxaminé toutes » choses, s'il trouvoit qu'il y eût rien de contraire à l'Ecriture » Sainte. Il m'assura que non; & j'ai lieu de croire que cette » connoissance, que je lui donnai de ce qui se passoit en moi, » lui fut très-utile; car quoiqu'il fût déja fort vertueux, il » s'appliqua depuis encore plus à l'Oraison; & se retira pour

ce sujet dans un Couvent de son Ordre, bâti dans un lieu « fort solitaire. Il y passa plus de deux ans ; & n'en sortit que « lorsque l'obéïssance l'y obligea, par le besoin qu'on avoit ail- « leurs d'un Homme d'un si grand mérite. Il fut véritablement « affligé de ce qu'on l'arrachoit à sa chére Solitude ; & je n'en « fus pas moins touchée, à cause qu'il m'étoit fort nécessaire : « mais je n'aurois eû garde de m'y opposer, quand je l'aurois « pû ; parce que Dieu me fit connoître l'avantage qu'il en tire- « roit, en me disant que je me consolasse, puisqu'il marchoit « sous la conduite d'un bon Guide. En effet, il se perfectionna « encore de telle sorte, dans cet éloignement, qu'il me dit à « son retour, qu'il ne voudroit pour rien du monde l'avoir « évité ; & je n'en tirai pas un moindre avantage de mon côté, « parce qu'au lieu que ce saint Religieux ne me rassuroit, & « consoloit auparavant, que par les lumiéres de son esprit & « par sa science, il me consola & rassura depuis, par l'expérien- « ce que Dieu lui donnoit des choses surnaturelles : & la Provi- « dence le ramena justement dans le tems que nous avions be- « soin de lui pour la Fondation de ce Monastére ».

Tout ce Discours de sainte Thérese, & ce qu'elle ajoute ailleurs pour marquer sa reconnoissance, des secours qu'elle avoit reçus du Pere Bannez, sert à éclaircir une partie de son Histoire. Nous sçavons que ce sçavant Religieux enseigna la Théologie pendant huit ans à Avila, avec autant d'applaudissement que de fruit ; & ce fut vers l'an 1562, qu'il rendit ses premiers services à sainte Thérese, dont il mérita l'estime & la confiance. Son attrait pour une vie toute cachée en Dieu avec JESUS-CHRIST, s'étant encore fortifié par les entretiens qu'il eut avec cette Vierge Séraphique, Bannez obtint de ses Supérieurs la permission de suspendre ses Exercices Scholastiques, & de se retirer pour un tems dans le Couvent de Médine du Champ. Libre de toute autre occupation dans sa retraite, il se livra aux douceurs de la Contemplation, sanctifiant ses Etudes par la Pénitence & la Priére. Mais tandis qu'il ne sembloit être occupé que du soin de sa propre perfection, le Seigneur voulut que son Ministére fût encore utile au grand Ouvrage, que sainte Thérese avoit entrepris, & qu'elle poursuivoit avec ce courage, que l'Esprit de Dieu lui inspiroit. La Fondation du Monastére qu'elle vouloit faire bâtir dans la Ville de Médina du Champ, rencontra d'abord quelques difficultés ; les Religieux de saint Augustin surtout s'y opposoient fortement, à cause de la trop grande proximité qu'il y avoit du lieu que

XIV. Bannez se retire dans le Couvent de *Medina del Campo*, pour y vaquer à la Priére.

XV. Son Ministere y devient encore utile à sainte Thérése.

LIVRE XXXII.

DOMINIQUE BANNEZ.

cette Sainte avoit choisi, avec leur Couvent. Le Pere Bannez vint au secours de la Servante de Dieu, & applanit toutes les difficultés. Sainte Thérése en a parlé dans ses Fondations en ces termes :

Chap. III.

XVI. Paroles de cette Sainte.

« Etant arrivée à ce Logis de Médine du Champ, j'appris » qu'il y avoit en ce lieu un Religieux de saint Dominique » de très-grande piété, à qui je m'étois confessée, lorsque j'é» tois au Monastére de saint Joseph d'Avila : & parce que j'ai » beaucoup parlé de sa vertu dans ce que j'ai écrit de cette » Fondation ; je me contenterai de dire ici, qu'il se nommoit » le Pere Dominique Bannez (*). Comme il n'étoit pas moins » prudent que sçavant, je suivois volontiers ses Avis ; & il » ne croyoit pas comme les autres, qu'il y eût tant de diffi» culté à faire réussir mon dessein, d'autant que plus on con» noît Dieu, moins on trouve de peine dans ce que l'on en» treprend pour son Service : outre qu'il n'ignoroit pas les » Graces que le Seigneur me faisoit, il se souvenoit de ce qu'il » avoit vû arriver dans la Fondation du Monastére de saint » Joseph. Ce Pere me consola beaucoup ; & je lui dis en secret » l'Avis qu'on m'avoit donné : il crut que cela pourroit bien» tôt s'acommoder. Mais le moindre retardement m'étoit pé» nible à cause des Religieuses qui m'accompagnoient. En » effet, le bruit de l'obstacle qui se rencontroit dans notre » dessein, s'étant répandu dans la Maison, nous passâmes mal » cette nuit, &c. »

Tom. I. Liv. II, Chap. V, n. 9.

L'Historien de la Réforme des Carmes ajoute, que le Pere Bannez, dont le zéle ne pouvoit se démentir, s'engagea à avoir le Consentement des Augustins, ce qu'il fit ; & il avoit mis les choses en bon train, lorsque l'obéïssance l'apella à Alcala, pour y remplir une Chaire de Théologie dans cette Université. Nous ignorons combien de tems il fut arrêté dans cette Ville. Mais sainte Thérése ne nous a pas laissé ignorer que dans cet Emploi même, Dominique Bannez fit de nouveaux progrès dans la perfection ; qu'il continua à favoriser la Réforme, & qu'il reparût à Avila pour la consolation de la Sainte, dans des circonstances, où elle avoit besoin de son assistance. C'est en parlant d'une seconde Emotion du Peuple contre son Monastére de saint Joseph, qu'elle dit : « Le Pere

XVII. Bannez enseigne à Alcala ; & revient à Avila, pour la consolation de la Sainte.

Vie de sainte Thérése, Chap. XXXVI.

(*) Quelques Ecrivains avoient cru, que le Pere Pierre y Bañez, autre Dominicain, & autre Confesseur de sainte Thérése, étoit ce Religieux dont la Sainte avoit parlé dans sa Fondation du Monastére d'Avila ; mais la maniére, dont elle s'explique ici, ne laisse aucune difficulté.

présenté

présenté Dominicain, quoiqu'absent, ne laissoit pas de nous « assister; & il arriva depuis si à propos, qu'il semble que Dieu « ne l'amena que pour ce sujet; car il m'a avoué qu'il n'étoit « venu que par hazard, & sans en connoître le besoin ».

XVIII. Sentimens de sainte Thérése, pour le P. Bannez.

Il faudroit transcrire une partie de l'Histoire de sainte Thérese, pour parler de tous les services que lui rendit le Pere Bannez, parmi les persécutions, que les Hommes & les Démons suscitérent contre sa Réforme, ou contre sa Personne. Nous trouvons aussi dans plusieurs de ses Lettres, d'illustres témoignages de la reconnoissance de cette Sainte, de son affection, & de sa vénération pour le Serviteur de Dieu. Dans sa seiziéme Lettre, adressée à Bannez, elle s'explique ainsi: L'amitié, que j'ai pour le Vénérable Pere Dominique, a tant « de pouvoir sur moi, que ce qu'il trouve bon je le trouve aussi « bon, & que je veux tout ce qu'il veut; je ne sçai à quoi cet « enchantement doit aboutir ». Elle le remercie ensuite de ce qu'il lui avoit adressé une jeune Fille, qui demandoit le Voile, quoiqu'elle n'eût point de dot; & ajoute ces paroles: « J'ai « reçu une satisfaction toute particuliére de voir la faveur, « que Dieu vous fait, de vous employer dans de semblables « œuvres. J'ai été aussi toute consolée de recevoir cette pau- « vre Fille. Vous êtes devenu le Pere de ceux qui peuvent « peu: & la Charité, que le Seigneur vous a donnée pour cet « effet, me réjouit tellement, que je ferai toutes choses pour « vous aider dans de semblables occasions ».

XIX. Réfléxion de Jean de Palafox.

La Réflexion de Jean de Palafox sur ces paroles, est naturelle: *La Sainte*, dit-il, *se réjouit de ce que ce sçavant Homme s'employe à des œuvres si pieuses, & si saintes: elle l'en remercie & l'en estime beaucoup: & au lieu qu'il devroit remercier la Sainte de la faveur qu'elle lui fait de recevoir, à sa considération, cette Fille sans Dot, elle le remercie de ce qu'il la lui présente sans Dot.*

Ces sentimens doivent paroître d'autant plus estimables, qu'ils sont plus rares. Aujourd'hui, plus un Monastére est opulent, plus on se croit en droit d'éxiger de celles qui voudroient y entrer; & il n'y en a que trop, qui, avec les plus belles dispositions, sont néanmoins refusées, à ce seul titre qu'elles ne sont pas assez riches, pour faire vœu de Pauvreté. Thérese, conduite par un autre esprit, s'estimoit heureuse, lorsque la Providence lui adressoit des pauvres Filles, en qui elle reconnoissoit une bonne vocation, un bon caractére d'esprit, & la volonté de bien faire. De semblables sujets remplirent ses pre-

miers Monastéres ; hé, quelles richesses, quelles bénédictions n'y fit-elle pas entrer avec ces Ames pures, que le Seigneur lui-même choisissoit ; & qu'il ne séparoit du monde, que parce que le monde n'étoit pas digne d'elles ?

Ce n'est pas une petite gloire pour le Pere Bannez, d'avoir toujours soutenu la sainte Réformatrice dans des sentimens, que la chair & le sang n'approuvoient pas ; d'avoir coopéré à l'avancement d'une œuvre si sainte ; & de s'être opposé dans toutes les occasions à la violence de ceux qui travailloient à la détruire. Ce qu'il avoit déja fait dans les Villes d'Avila, & de Médine du Champ, il le fit depuis dans celle de Valladolid, où il fut obligé de reprendre pendant quelque tems ses Leçons de Théologie. La haute piété de ce sçavant Homme, autant que sa profonde Erudition, avoient porté ses Supérieurs à le charger du soin de former, dans le Collége de saint Grégoire, ce qu'il y avoit de meilleurs Sujets parmi les jeunes Religieux de la Province d'Espagne. Les Grands Personnages, qui sont sortis de son Ecole, font son Eloge ; & montrent assez avec quel zéle il répondit aux intentions des Supérieurs.

XX. Bannez professe de nouveau à Valladolid.

Cependant la Chaire, apellée de Durand, étant vacante dans l'Université de Salamanque, Dominique Bannez eut ordre de la disputer ; il se présenta, & il l'obtint. Quelque tems après, il emporta de même, par les Suffrages unanimes de tous les Docteurs, la premiére Chaire de Théologie dans la même Université ; & ce fut le dernier, comme le plus beau théâtre de sa gloire (1). Ses Disputes, ses Leçons, ses Ecrits donnérent un nouveau lustre à sa réputation ; comme il mit lui-même dans un nouveau jour la Doctrine de S. Thomas, qu'il croyoit attaquée, ou obscurcie par quelques Ecrivains, qui parurent de son tems. Ce fut l'an 1584, que Bannez commença à publier ses Commentaires sur la Somme Théologique du Saint Docteur. Il donna depuis au Public ses Traités de la Foi, de l'Espérance, de la Charité ; du Mérite, & de l'Accroissement de la Charité, du Droit & de la Justice. Tous ces Ecrits, & quelques autres, qui sortirent de sa plume, furent reçus avec tant d'applaudissement, qu'en peu d'années on les vit souvent

XXI. Et à Salamanque.

XXII. Il publie ses sçavans Commentaires sur la Somme de saint Thomas.

Echard. Tom. II, pag. 352, 353.

(1) Post emissam professionem, variis in locis, duobus non minus ac triginta integris annis, volvit Scholasticam Theologiam docendi pondus ; nempe in Abulensis, quo loco agens sanctissimæ ancillæ Dei Theresiæ à Jesu per octennium confessiones audivit, Complutensis, ac Pincianæ Urbium Gymnasiis ; tandemque & in Salmantino Durandi Cathedram ; deinde & primariam sibi communi suffragio delatam consecutus ; quem locum obtinens publici juris fecit Scholastica Commentaria, &c. *Bibl. Nov. Hisp. Tom. I, pag. 253.*

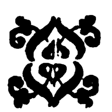
réimprimés en Espagne, en Italie, en Allemagne, & dans les Pays-Bas. Les Editions de Salamanque, de Vénise & de Douay parurent du vivant de l'Auteur. Celle de Cologne ne fut faite qu'en 1618.

Nous entrons volontiers dans la pensée du Pere Echard, lorsqu'il dit que le zéle de Dominique Bannez, & le seul désir de conserver dans toute sa pureté la Doctrine de S. Augustin & de S. Thomas, lui mirent la plume à la main, contre les nouveaux Sentimens, qu'on commençoit d'introduire; & l'obligérent à se servir pour le même effet, de tout le crédit que son mérite lui avoit acquis dans une sçavante Université, où on se faisoit un plaisir de déférer beaucoup à ses lumiéres. Mais nous ne conviendrons pas avec cet Auteur, que Bannez ait gouverné pendant cinquante ans les Ecoles de Théologie (1). Nous avons vû que l'amour de la solitude lui avoit fait quelquefois interrompre les Exercices de l'Ecole, pour ne vacquer qu'à ceux de la Priére. D'un autre côté Nicolas-Antoine ne dit pas assez, quand il lui fait professer la Théologie pendant trente-deux ans seulement; puisqu'il avoit enseigné huit ans à Avila, autant à Alcala, ou à Valladolid, & qu'il y avoit près de vingt-cinq ans qu'il professoit sans interruption dans l'Université de Salamanque, lorsqu'il retourna dans le Couvent de Saint André à Médine du Champ; où plein de jours, & de mérites, il se reposa dans le Seigneur, le vingt-un d'Octobre 1604, âgé de soixante-dix-sept ans.

XXIII. L'Université de Salamanque, défére beaucoup à ses lumiéres.

XXIV. Sa mort.

(1) Vir autem ille sapientissimus, qui vitam totam in studio exegit, & quinquaginta circiter annis Scholas Theologicas rexit, non novis adinveniendis, sed antiquæ & sanæ SS. Augustini & Thomæ Doctrinæ sartæ tectæque tuendæ operam impendit omnem. Hinc summâ qua in Salmantina Universitate pollebat auctoritate, quæ tanta erat ut ejus sententiæ omnes acquiescerent, non aliter usus est, quam ut obstaret, ne profanæ vocum novitates, Doctrinæque peregrinæ in eam inducerentur, &c. *Echard. Tom. II, pag. 352. Col. 2.*



LIVRE XXXII.

AUGUSTIN DAVILA, PRÉDICATEUR DE DON PHILIPPE III, ET ARCHEVESQUE DE SAINT DOMINGUE. BARTHELEMY DE LEDESMA, EVESQUE DE GUAXACA DANS LA NOUVELLE ESPAGNE.

CEs deux illustres Prélats, qui servirent avec le même zéle l'Eglise, & leur Ordre, moururent aussi la même année; ce qui nous oblige à en parler sous le même Titre.

AUGUSTIN DAVILA.

Jo. Lopez, Hist. Gen Ord. IV Part. Lib. IV, pag. 789. Gonçal. Davila, Theatr. Eccl. de las Indas, pag. 166. Echard. Tom. II, pag. 351, &c.

AUGUSTIN, apellé communément *Davila Padilla*, du surnom de son Pere Pierre Davila, & de sa Mere Isabelle Padilla, étoit originaire d'Espagne; mais natif du Méxique, où ses Ancêtres, qu'on compte parmi les premiers Conquérans de ce riche Pays, s'étoient établis depuis plusieurs années.

Les Richesses de sa Maison, acquises ou accumulées par la destruction de tant de Familles, & la ruine de plusieurs Peuples, n'amolirent point son cœur, parce qu'il n'y mit jamais son affection. Comme s'il avoit craint de participer, par l'usage qu'il en feroit, aux crimes de ceux qui les lui avoient laissées, il se hâta d'y renoncer; & se consacra au Service du Seigneur dans l'Ordre de S. Dominique. Il en reçut l'Habit le dix-neuf de Novembre 1579, dans la Ville de Méxique, Capitale de la Nouvelle Espagne, & la principale de toutes celles de l'Amérique. Il avoit fait ses premiéres Etudes dans le Pays; il les continua avec une nouvelle application dans le Cloître; & ses progrès, tant dans la Piété, que dans les Sciences, furent assez considérables, pour le mettre en état d'enseigner avec honneur la Théologie, de prendre ensuite le Bonnet de Docteur; & d'être fait Prieur du Couvent de Tlascalas, que les Espagnols apellent *la Peubla de los Angelos*.

I. Davila né dans l'Amérique, entre dans l'Ordre de S. Dominique.

A l'éxemple de plusieurs de ses Freres, qui avoient quitté la Castille, & passé les Mers, pour aller annoncer l'Evangile aux Indiens, Davila voulut aussi éxercer le saint Ministére: ses Prédications ne furent point sans fruit. Il avoit même cet avantage au-dessus des autres Missionnaires, qu'il connoissoit mieux les mœurs, les inclinations, le génie des Américains; & qu'il parloit parfaitement leur Langue. Il n'ignoroit pas non plus la Langue Espagnole, la premiére qu'il eût apprise de ses Parens. Il fit usage de l'une & de l'autre, soit pour l'instruction, & la conversion des Peuples; soit pour la perfection du seul Ouvrage qu'il entreprit d'écrire, pour transmettre à la Postérité les

II. Travaille au Salut des Ames.

III. Ecrit l'Histoire de nos Missions dans ces Pays.

principaux Evénemens qui s'étoient passés dans les Pays conquis par les Espagnols.

LIVRE XXXII.

AUGUSTIN DAVILA.

Le Pere André Moguer, Dominicain Espagnol, Missionnaire dans les Indes Occidentales, & mort en odeur de sainteté dans la Ville de Méxique l'an 1576, avoit commencé l'Histoire de la Nouvelle Espagne, & de ce qu'il avoit pû connoître en particulier de la Floride. Vincent de Las-Casas, Religieux du même Ordre, avoit continué le même Ouvrage; & le Pere Thomas de Castellar l'avoit mis en Latin. Le dessein étoit bon; mais il n'étoit pas assez éxactement rempli; c'est pourquoi Augustin Davila, dans le Chapitre de sa Province, tenu à Méxique l'an 1589, fut chargé de revoir tout cet Ouvrage, & d'y mettre la derniére main. Il s'y appliqua avec beaucoup de soin; enrichit, & augmenta considérablement cette Histoire, y ajoutant un grand nombre de faits, dont il avoit été témoin, ou qu'il avoit appris de ses Parens. Lorsqu'il vint depuis en Castille l'an 1596, il fit imprimer ce Livre à Madrid, & le dédia à l'Infant Don Philippe, sous le Titre d'Histoire de la Province de Saint Jacques, de l'Ordre des FF. Prêcheurs. Il avoit cru devoir l'intituler ainsi, parce que la plus grande partie de son Ouvrage regarde les Actions de nos Missionnaires, les Conversions, & les Etablissemens qu'ils avoient faits dans ces vastes Contrées. La nouvelle Edition qu'on fit de cet Ouvrage à Bruxelles, conserva encore le même Titre; mais celle de Valladolid de 1634, y substitua celui d'*Histoire de la Nouvelle Espagne, & de la Floride.*

Vide Echard. Tom. II, pag. 235, 236, Col. 1.

IV. Il dédie son Ouvrage à l'Infant d'Espagne.

Ce ne fut pas par cet Ecrit seulement, qu'Augustin Davila se fit connoître & estimer à la Cour de Castille. Ses Talens étoient relevés par de plus grandes Vertus. Philippe III, charmé de la douceur, & de l'innocence de ses Mœurs, aimoit à l'entretenir familiérement; & dès qu'il l'eut entendu prêcher une fois à la Cour, il voulut qu'il continuât à y remplir les fonctions de Prédicateur ordinaire du Roy. Nicolas-Antoine dit que son éloquence étoit naturelle, & son zéle très-fervent. Il n'y avoit que trois ans, que Davila étoit arrivé en Castille, lorsque Sa Majesté, dans la persuasion qu'il feroit de nouveaux, & de plus grands fruits dans l'Amérique, le nomma à l'Archevêché de Saint Domingue dans l'Isle Espagnole (1). Le Pape Clement VIII fit expédier les Bulles le vingt-huitiéme jour

V. Philippe III, le prend pour l'un de ses Prédicateurs.

VI. Et le nomme à l'Archevêché de saint Domingue.

Bullar. Ord. Tom. V, pag. 623.

(1) F. Augustinus Davila Padilla, Mexicanus, Ordinis Prædicatorum, Sacræ Theologiæ Magister, Philippi Regis III, Catholici fervidus atque facundus Ecclesiastes, Insulæ sancti Dominici tandem creatus Archiepiscopus, &c. *Bibl. N. v. Hisp. Tom. I, p. 137.*

d'Août 1599, mais on ne les reçut en Espagne, que dans le mois de Janvier de l'année suivante. Dans cet intervalle, le nouvel Archevêque s'associa plusieurs Religieux de son Ordre, résolus d'aller annoncer JESUS-CHRIST aux Indiens; & bientôt après son Sacre, au commencement de l'année 1600, il partit avec un bon nombre de Missionnaires, qui se rendirent avec lui à San-Domingo.

VII. Etat de cette Ville.

Hist. de l'Isle de S. Doming. Liv. II, 146.

La Ville ainsi nommée dans l'Isle Espagnole, avoit été bâtie en 1494 par Christophle Colomb, & apellée d'abord *la Nouvelle Isabelle*; mais la premiére Eglise de la nouvelle Ville ayant été consacrée à Dieu, sous le nom, & l'Invocation de saint Dominique, qui est encore aujourd'hui le Patron du Diocèse, ce nom a été donné avec le tems à toute la Ville; comme de la Ville même nos François l'ont depuis étendu à toute l'Isle. Il n'y avoit pas dix-huit ans que cette Isle avoit été découverte, que la Colonie Castillane y étoit déja très-florissante; & la Ville Capitale, malgré les fréquens Ouragans, qui y causoient de grandes pertes, sembloit être parvenue au terme de sa grandeur. Elle pouvoit dès-lors aller de pair avec les plus belles Villes d'Espagne, & les surpassoit toutes en richesses & en magnificence. Elle ne s'est pas soutenue sur ce point d'élevation; & on attribue l'état d'épuisement où on la voit aujourd'hui, au grand nombre de Colonies, qui sont sorties de celle-ci; car on peut dire qu'elle est la mere de toutes celles qui composent le vaste Empire des Espagnols dans l'Amérique. Elle n'en est pas moins la Métropole pour le Spirituel: lorsqu'en 1547, le Pape Paul III, à la demande de l'Empereur Charles V, érigea l'Eglise de Saint-Domingue en Archevêché, l'Archevêque fut déclaré Primat de toutes les Indes Espagnoles, duquel relevent immédiatement tous les Evêques de la dépendance de l'Audience Royale.

Ibid. Liv. IV, p. 276.

VIII. Et de cette Eglise.

Ibid. Liv. VI, pag. 477. Liv. XII, pag. 475.

IX. Zéle, Charité, & Sollicitude Pastorale du pieux Archevêque.

Dès son arrivée à Saint-Domingue, notre Archevêque commença à remplir tous les devoirs d'un bon & vigilant Pasteur. Ayant d'abord distribué en différentes Provinces, & selon les besoins des Peuples, une partie des Ouvriers Evangéliques, qui l'avoient accompagné, il occupa utilement les autres dans son vaste Diocèse. Il mettoit le premier la main à l'œuvre, aimant à annoncer la Parole de Dieu, à administrer les Sacremens, à pourvoir aux besoins Spirituels, & Temporels des Hôpitaux, & à se montrer le Pere de tous ceux que la Providence avoit mis sous sa conduite. Les Indiens, & les Espagnols, les Esclaves, & les Maîtres lui étoient également chers.

AUGUSTIN DAVILA.

Presque tous ses Revenus servoient à entretenir, ou soulager les Pauvres. Il employoit l'Instruction, & l'Exemple, pour attirer les Infidéles à la Foi, & les Pécheurs à la Pénitence; & il ne faisoit usage de son Autorité, que pour arrêter les Scandales, ou empêcher que les Foibles ne fussent opprimés, ou maltraités par les Gouverneurs, & par leurs Officiers. Le bon ordre, que le pieux Prélat avoit déja rétabli dans son Clergé, & la paix, dont il faisoit joüir les Fidéles, leurs faisoient souhaiter de vivre long-tems sous un Gouvernement si doux. Mais le Serviteur de Dieu avoit mérité par ses Travaux, de joüir lui-même du repos, où il entra l'an 1604, dans la cinquiéme année de son Episcopat. Lopez dans son Histoire Générale de l'Ordre des FF. Prêcheurs, & Gonçalez Davila dans son Théâtre Ecclésiastique des Indes, se sont plus appliqués à louer les Vertus, qu'à nous faire connoître les Actions de cet illustre Américain.

X. Sa mort.

Les mêmes Auteurs ont fait l'Eloge d'un autre célébre Dominicain, décédé la même année, après avoir long-tems exercé les Fonctions de la Sollicitude Pastorale; c'est Barthelemy de Lédesma, Fils de Bernard de Lédesma, & de Jeanne Martin, né dans le Bourg de *Niéva*, au Royaume de Léon, & Profès du Couvent de saint Estienne de Salamanque, depuis l'an 1543.

BARTHELEMY DE LÉDESMA.

Ce jeune Espagnol avoit été un des Compagnons d'Etude de Dominique Bannez, & élevé avec le même succès, sous le même Maître. Mais quoiqu'il eût fait de semblables progrés dans les Sciences, il s'adonna un peu moins aux Exercices de l'Ecole, afin de travailler avec plus d'application au Salut des Ames par le ministére de la Parole. Il avoit déja prêché avec beaucoup de fruit dans quelques Provinces d'Espagne; & plusieurs personnes de Qualité, attirées par sa Réputation, s'étoient mises sous sa conduite, pour apprendre de lui à vivre chrétiennement dans le monde, lorsque le zéle de la Gloire de Dieu, & l'espérance de gagner un plus grand nombre d'Ames à JESUS-CHRIST, l'ayant déterminé à passer dans les Indes Occidentales, il s'embarqua avec Don Martin Henriqués, Viceroy du Méxique, dont il étoit Confesseur.

I. Ses premiers Travaux en Espagne.

Presque dès son arrivée dans la Nouvelle Espagne, on l'obligea de remplir la premiére Chaire de Théologie dans l'Université de Méxique. Le Viceroy joignit ses priéres aux Ordres des Supérieurs, pour lui faire accepter cet Emploi, qui l'arrêtoit pour quelque tems dans une Ville, où ce Gouverneur

II. Depuis dans le Méxique.

LIVRE XXXII.

BARTHELEMY DE LÉDESMA.

croyoit avoir besoin de ses Conseils. Mais en faisant des Leçons de Théologie, Barthelemy de Lédesma ne négligeoit pas le Ministére de la Prédication, qui avoit été le premier motif de son Voyage. Il rendit en même tems un autre Service au Clergé, & aux Missionnaires de ce Pays, en composant un Traité des Sacremens, ou une Somme des Cas de Conscience. Alphonse de Montufar, Religieux du même Ordre, Profès du Couvent de Sainte-Croix de Grenade, & alors Archevêque de Méxique, l'avoit engagé à écrire cet Ouvrage, qui fut imprimé dans la Ville même de Méxique l'an 1560, & réimprimé depuis à Salamanque en 1585.

Fontan. in Theatr. Domin. pag. 86. Echard. Tom. II, pag. 352. Col. 1.

Lédesma travailloit depuis plusieurs années, & avec beaucoup de fruit dans la Vigne du Seigneur, édifiant les Peuples par ses Vertus, & les instruisant par ses Leçons de Théologie, par ses Prédications, & par ses Ecrits, lorsque la Cour de Castille le nomma à l'Evêché de Panama, Ville de l'Amérique Méridionale dans la Terre Ferme. Il refusa cette Dignité; & il aima mieux aller professer dans l'Université de Lima, Capitale du Pérou, où il avoit été apellé par le Chapitre Provincial de 1581 (1). Professeur, & Prédicateur Apostolique en même tems, il remplit l'un & l'autre Emploi, avec un nouveau succès; & les Bénédictions que le Seigneur répandoit sur ses Travaux, les lui faisoit aimer.

III. Et dans le Pérou.

Mais tandis qu'il ne pensoit qu'à acquérir de nouveaux mérites, en travaillant à l'Instruction, & au Salut des Fidéles, le Roy Catholique lui fit sçavoir qu'il avoit été fait Evêque de Guaxaca (ou Oaxaca) dans la Nouvelle Espagne. Les précautions que Sa Majesté avoit prises auprès du Pape Grégoire XIII, & du Général de l'Ordre, ne permirent point à notre Théologien de se refuser une seconde fois. Il fut sacré dans la Cathédrale de Lima l'an 1583; & il s'embarqua pour aller prendre possession de son Eglise, dont le Siége n'avoit pas été rempli depuis la mort de notre Bernard d'Albuquerque.

IV. Il est obligé d'accepter l'Evêché de Guaxaca.

Fontan. in Theatr. pag. 201. Echard. Ibid. Bullar. Ord. Tom. V, pag. 434.

Dans une violente tempête, dont le nouvel Evêque fut accueilli sur Mer, il perdit avec ses autres Papiers, plusieurs Traités Théologiques qu'il avoit écrits (2); il arriva cependant en santé à Guaxaca; & consola par sa présence un Troupeau, qui

(1) Pietate jam & Eruditione, ac pluribus aliis dotibus clarus transfretavit in Indias, Martini Henriquez Vice-Regis tum à Sacris Confessionibus; Mexicanæ Academiæ Cathedraticus primarius Paulò post accessum institutus; idem postea munus in Universitate Limensi, à Provinciali Capitulo Limæ 1581, habito consecutus est, &c. *Echard. ut sp.*

(2) Scripsit & Tractatus alios plurimos, qui fluctibus obruti perierunt, cùm è Peruano ubi agebat Regno ad Ecclesiam suam Oxaca navigaret, &c. *Echard. Ibid.*

depuis

depuis long-tems attendoit le ſecours d'un Paſteur. Quelque vigilance qu'euſſent apporté ſes illuſtres Prédéceſſeurs, pour former un Peuple ſaint, & agréable au Seigneur, il y avoit toujours beaucoup d'yvraye mêlée avec le bon grain. Si ce qui reſtoit d'anciens Habitans retenoit toujours quelque penchant pour l'Idolatrie; les Eſpagnols venus de l'Europe ne menoient pas toujours une vie édifiante; & ceux qui étoient nés, de leurs mariages avec des Femmes Indiennes, n'imitoient que trop tous les vices de leurs Peres, & de leurs Meres; l'ignorance, la ſuperſtition, la volupté, l'avarice; dans quelques-uns le libertinage, & l'irréligion. Telle étoit la mauvaiſe ſemence, que l'Homme Ennemi avoit jettée dans le Champ du Seigneur, & qui avoit eû le tems de jetter de profondes racines pendant les quatorze années, que l'Egliſe de Guaxaca avoit été ſans Paſteur. C'étoit à tous ces maux qu'il falloit remédier, par les voyes ordinaires de l'inſtruction, & du bon éxemple, ſurtout par une vigilance continuelle, & une patience à toute épreuve.

V. Où il trouve bien des choſes à faire.

VI. Avec quel ſoin il s'applique à remplir tous les devoirs de ſon Miniſtére.

C'eſt auſſi ce que fit notre zélé Prélat, pendant un Epiſcopat de vingt & un ans. Nous avons vû que depuis qu'il avoit été ordonné Prêtre, il s'étoit toujours éxercé dans le Miniſtére de la Parole : il en fit une de ſes principales occupations, lorſqu'il fut Evêque. Mais il comprit bien que le travail d'un ſeul homme, quelque zélé & infatigable qu'il ſoit, ne ſçauroit ſuffire aux beſoins de ſon Diocèſe, auſſi étendu que la Province même de Guaxaca. Il y apella donc de nouveaux Prédicateurs de différens Ordres, & il fournit à tous abondanment le néceſſaire, afin que rien ne les détournât des Fonctions, dont il les chargeoit. Il en choiſit quelques-uns, en qui il avoit reconnu plus de talens, & de vertus; & il leur confia les quartiers les plus reculés de la Capitale; c'eſt-à-dire, ceux qu'il ne pouvoit viſiter en perſonne, auſſi ſouvent que le bien de ſon Troupeau ſembloit le demander. Mais quelque connoiſſance qu'il eût des lumiéres, & de la probité de ces Miniſtres, il les aſſembloit de tems en tems, pour s'inſtruire de l'état des Peuples, du progrès de l'Evangile, de la maniére dont ils s'acquittoient de leurs Fonctions, & de ce qui demandoit ſa préſence, ou ſon Autorité. Par ces attentions, tout le Diocèſe dans peu d'années prit une autre face.

VII. Saint emploi de ſes Revenus.

La Charité éclairée de l'Evêque ne ſe borna pas là. Ses Revenus, dans un Pays riche & fertile, lui permettoient de faire de grandes dépenſes; mais comme il n'en faiſoit que de fort modiques pour ſa Perſonne, & pour ſa Maiſon, il ſe vit bien-

tôt en état de commencer quelques Etablissemens, qui furent d'abord, & qui sont encore d'une grande utilité, pour bannir l'ignorance, ou la corruption, & nourrir la Piété Chrétienne, tant dans le Clergé, que parmi le Peuple.

VIII. Etablissemens utiles.

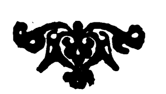
Il établit dans la Capitale de la Province, un Collége pour l'Instruction & l'Education de la Jeunesse: & il assigna pour cela un Fond, dont le Revenu annuel étoit de deux mille écus d'or, destinés à l'entretien de douze Professeurs, qui devoient être pris d'entre les Citoyens. Il fonda encore dans sa Cathédrale une Chaire de Théologie Morale; & il l'affecta pour toujours à un Docteur de son Ordre. Enfin, il fit bâtir un Monastére pour des Religieuses de saint Dominique, dont il fut le Pere, comme elles furent la bonne odeur de JESUS-CHRIST dans toute la Province. Toutes ces Fondations ne l'empêchoient pas de répandre encore ses libéralités dans les Hôpitaux, & dans les Pauvres Familles. C'est dans ces Pratiques de Charité, & dans l'exercice de l'Oraison & de la Pénitence, que l'illustre Barthelemy de Lédesma persévéra jusqu'à sa mort, qui arriva sur la fin de Février 1604 (1). Son Corps fut enterré dans son Eglise Cathédrale.

IX. Mort du pieux Prélat.

Bibl. Nov. Hisp. Tom. II, pag. 166. Col. 2.

Je ne sçai si le sçavant Pierre de Lédesma, qui a survécu de plusieurs années à Barthelemy de Lédesma, étoit de la même Famille. Il avoit du moins professé la même Régle, dans le même Couvent de Salamanque. Nicolas-Antoine nous a donné le Catalogue des Ouvrages de cet Auteur, qu'il apelle un homme très-éminent : *Virum eminentissimum.*

(1) Anno 1583, consecratus Gregem suum sedulo coluit, verbo & exemplo pascens, optimique ac vigilantissimi Pastoris partes omnes implens ad annum 1604, quo exeunte mense Februario obiit, fuitque in Cathedrali sua sepultus. Gymnasium erexit... ac dotavit 2000 auri pondo annui census pro 12 Collegis ex eadem civitate ortis. Cathedram præterea Theologiæ Moralis in Ecclesia sua Episcopali instituit 400 dato auri pondo censûs item annui, quam & suo ordini perpetuò annexam voluit. Ædificavit & sororibus Ordinis Monasterium, atque largissimis eleemosynis ditavit. Erga pauperes unà largissimus, reditus iis omnes ut fidelis dispensator distribuens; nihilque ferè in privatos usus, aut commoda reservans, sobriissimè, & moderatissimè vivebat, &c. *Echard. ut sp.*



MICHEL DE BÉNAVIDES, EVÊQUE DE LA NOUVELLE SEGOVIE, DEPUIS ARCHEVESQUE DE MANILLE, CAPITALE DES PHILIPPINES.

MICHEL BÉNAVIDES.

Jo. Lopez, Hist. Gen. FF. Præd. IV Part. Lib. IV, Cap. XXII, pag. 846. & V Part. Lib. II, Cap. LXX, &c. Echard. Tom. II. pag. 363.

MICHEL BENAVIDES, natif d'une Ville apellée *Carrion des Comtes*, dans le Royaume de Léon, n'étoit âgé que de quinze ans, quand il embrassa l'Institut des FF. Prêcheurs, dans le Couvent de saint Paul à Valladolid l'an 1567. Dans la Maison de son Pere, il avoit reçu un Education digne de son illustre Naissance; & dans le Cloître il eut des Maîtres, qui le formérent à la plus haute Piété. Il étudia la Théologie à Valladolid sous le célébre Bannez; qui, charmé de ses Talens, & de la vivacité de son esprit, se flattoit de l'avoir pour Successeur dans les Universités d'Espagne. Mais la Providence le destinoit à un autre Ministére.

Le Saint Siége, & la Cour d'Espagne favorisant le zéle des Religieux de saint Dominique, pour la Conversion des Peuples, qui habitoient ces vastes Contrées de l'Asie, apellées aujourd'hui les Philippines; un de nos Prédicateurs, nommé Jean-Chrysosthome, entreprit de se mettre à la tête des Ouvriers Evangéliques, qui voudroient se dévouer à ce saint & pénible Ministére. Il l'avoit lui-même déja éxercé avec de très-grands fruits dans le Méxique: & les Supérieurs ne l'avoient rapellé en Espagne, que pour en faire le Chef d'une autre Mission. Muni des Pouvoirs du Pape Grégoire XIII, & ayant l'agrément du Roy Catholique Philippe II, le Pere Chrysosthome écrivit à tous les Couvens de son Ordre dans la Province d'Espagne, pour inviter les Religieux à se joindre à lui, dans une Entreprise, où il s'agissoit de la Gloire de Dieu, & de la Propagation de la Foi, pour le Salut d'une infinité d'Ames. Michel Bénavides, déja Professeur en Théologie à Valladolid, fut un de ceux que le Seigneur avoit choisis pour ce glorieux travail. Il partit d'Espagne avec dix sept autres Religieux de son Ordre, l'an 1586; & le vingt-cinq de Juillet de l'année suivante, il arriva heureusement à Manille, Isle d'Asie, dans l'Océan Oriental.

Ibid.

I. Va annoncer la Foi aux Orientaux.

Ibid.

Dominique de Salazar, Dominicain Espagnol occupoit alors dans cette Isle, le Siége Episcopal, érigé depuis l'an 1579. Ce pieux Prélat reçut nos Missionnaires avec une effusion de joye & de charité, qu'on ne sçauroit exprimer; & le premier



LIVRE XXXII.

MICHEL BÉNAVIDES.

Emploi qu'il donna au Pere Bénavides, fut l'Instruction des Négocians Chinois, qui se trouvoient toujours en grand nombre dans la Ville de Manille. Ce travail, dont personne n'avoit encore voulu se charger, étoit d'autant plus ingrat, qu'il falloit commencer par apprendre la Langue Chinoise, la plus difficile de toutes les Langues. Le zéle du Serviteur de Dieu lui fit accepter la Commission; & il n'épargna rien pour se mettre en état de la bien remplir. Dès qu'il put entendre les Marchands Chinois, & en être entendu, il leur fit connoître JESUS-CHRIST, & sa Religion. Mais pour les rendre plus dociles à ses Instructions, il engagea l'Evêque & la Ville à faire bâtir un grand Hôpital, où les malades de cette Nation étoient reçus, & traités avec toute sorte de charité, & d'attention. Il les servoit lui-même de ses propres mains, sans jamais se rebuter: & par une charité si officieuse, il les disposoit à recevoir les Vérités du Salut, qu'il vouloit leur persuader. Il en gagna plusieurs à JESUS-CHRIST; & telles furent les prémices de son Apostolat.

Ibid.

II. Ce qu'il fait à Manille.

Ibid.

Il alla depuis continuer ses Travaux dans l'Empire de la Chine, où il entra dans le mois de May 1589, avec un autre Religieux, apellé Jean de *Castro*, sous la conduite d'un certain Thomas *Seignan*, Chinois de Nation, & Chrétien de profession. Quoiqu'en dise Fontana, il n'est pas certain, que Bénavides ait fait de grandes Conversions dans cet Empire; mais nous sçavons qu'ayant été arrêté, & conduit devant les Tribunaux, il eut l'honneur de confesser JESUS-CHRIST, & de souffrir beaucoup pour la gloire de son Nom. Les chaînes, & les prisons éprouvérent sa Foi, & firent admirer sa constance. On ne lui rendit ensuite la liberté, qu'à condition qu'il sortiroit aussitôt de la Chine.

III. Dans la Chine.

Ibid.

In Theatr. Domin. pag. 83. Col. 2.

De retour à Manille, il fut pendant quelques années comme le bras droit de l'Evêque, & son Conseil; mais il fit toujours son capital de la Prédication. Sa vie étoit très-austére, & son travail continuel. Jamais les plus grandes fatigues, ni les dangers ne le rebutérent; aussi fit-il plusieurs Conversions parmi des Peuples, qui avoient vécu jusqu'alors dans les ténébres de l'Idolatrie, ou au gré de leurs brutales passions. Déclaré ensuite Procureur Général des Philippines, il fut obligé de se rendre à la Cour de Castille, pour l'intérêt des Eglises déja établies, dans ces Pays nouvellement conquis. L'habileté, le zéle, la prudence, & les autres talens, que Philippe II remarqua en lui, le lui firent estimer. Sa Majesté lui accorda tout ce qu'il

IV. Elevé comme malgré lui sur le Siége de la Nouvelle Ségovie.

LIVRE XXXII.

MICHEL BÉNAVIDES.

étoit venu demander : elle fit plus ; puisque, sans l'avertir, elle le proposa pour premier Evêque de la nouvelle Ségovie. Le Pape Clément VIII envoya les Bulles, datées du 31 Août 1595. En les lui remettant entre les mains, le Roy lui déclara qu'il ne recevroit point ses excuses, & qu'un refus l'offenseroit ; qu'après s'être généreusement dévoué à la Conversion des Infidéles, par le seul motif de la Gloire de Dieu, il devoit se laisser placer dans le Poste, où on croyoit que son Ministére seroit plus avantageux à la Religion.

Bullar. Ord. Tom. V, pag. 625.

Ce fut une nécessité au Disciple de JESUS-CHRIST de se soumettre. Il ne pensa plus qu'à assembler un bon nombre de Missionnaires, capables de travailler utilement avec lui à former un Peuple nouveau, & à élever des Temples à JESUS-CHRIST, sur les ruines de ceux, qui ne fumoient auparavant que de l'encens offert aux Idoles. Le nouvel Evêque, suivi de vingt Religieux de son Ordre, s'embarqua dans un Port d'Espagne, passa par le Méxique ; & arrivé à Manille, après avoir rendu compte à l'Evêque de cette Ville, du succès de sa Commission, il alla droit à Ségovie la neuve. Tout ce Pays étoit encore rempli d'Infidéles ; & si on en excepte les Espagnols, à peine y comptoit-on deux cens personnes, que quelques-uns de nos Prédicateurs avoient fait entrer dans l'Eglise par le Baptême (1).

V. Etat de cette Eglise.

Les Historiens ont crû nous donner une assez haute idée du zéle Apostolique, & de la sollicitude Pastorale de notre Prélat, en nous disant que quoique son Diocèse fût fort étendu, puisqu'il comprenoit trois grandes Provinces, il le rendit presque tout Chrétien. Deux Provinces presqu'entiéres renoncérent à leurs anciennes Superstitions, pour embrasser la Foi de JESUS-CHRIST ; & les Conversions qu'il fit dans la troisiéme, ne furent pas en petit nombre. Il est vrai qu'il avança l'œuvre du Seigneur, autant par la ferveur de ses Priéres, & la sainteté de sa vie, que par ses continuelles Prédications. Et ce qui lui gagna principalement la confiance de ses Peuples, fut la fermeté avec laquelle il les défendit toujours contre les

VI. Le Prélat renouvelle tout dans les trois Provinces, qui composent son Diocèse.

(1) Neque verò his Rex Philippus II contentus, eum primum designavit, summoque Pontifici præsentavit Ecclesiæ Novæ Segoviæ Episcopum, non id modo cogitantem, sed refugientem. Ad quam invitus à Clemente VIII... promotus, exiguâ leviorique naviculâ cum 20 ex Ordine Fratribus, quos ex Hispaniis eo ducebat, mari se commisit, Mexicoque transiens, Manilamque tandem appulsus, ad suam properavit Ecclesiam inopem & incultam adhuc, & recens à nostris Evangelicâ luce collustratam, infidelibus propè confertam, vix indigenas 200 Sacro Baptismate renovatos adultos præter Hispanos inquilinos complectentem, &c. *Echard. Tom. II, pag. 364. Col. 1.*

LIVRE XXXII.

MICHEL BÉNAVIDES.

II Timoth. IV, 3.

véxations, ou la tyranie des Gouverneurs. Il ne craignit ni leur puissance, ni leur indignation; il méprisa également leurs injures, & leurs menaces; & ne combattit pas avec moins de zéle les mœurs corrompues des Espagnols, que les grossiéres superstitions des Idolâtres. Suivant l'Avertissement de l'Apôtre, il ne se lassa pas d'annoncer, aux uns & aux autres, la Parole de Dieu; de les presser à tems & à contre-tems; de les reprendre, de les supplier, de les menacer, de les tolérer, & de les instruire. La Conversion de plusieurs milliers d'Infidéles, & l'amendement d'un grand nombre d'Espagnols, furent les fruits d'un zéle si pur, & si ardent (1).

VII. Transféré au Siége de Manille.

Cependant l'Evêque de Manille, Dominique de Salazar, étant mort; & ce Siége ayant été érigé en Métropole, notre Prélat en fut établi premier Archevêque, par la volonté du Roy Catholique Philippe III, qui obtint les Bulles du Pape Clément VIII, le 15 Avril 1602. Ce Prince, n'ignorant pas que la charité sans bornes du saint Evêque, l'avoit toujours fait vivre dans une grande pauvreté, voulut faire lui-même tous les frais, & les dépenses nécessaires. En lui envoyant ses Provisions, le Roy ne lui souhaita autre chose, pour la gloire de l'Eglise, & de la Nation, sinon qu'il vêcut assez long-tems pour faire dans la Capitale des Philippines, ce qu'il avoit déja fait dans le Diocèse de la Nouvelle Ségovie.

VIII. Il continue ses Travaux, pour le Salut des Ames. Meurt en odeur de Sainteté.

L'Archevêque n'étoit alors que dans sa cinquantiéme année; mais ses grandes Pénitences, & ses Travaux continuels avoient bien affoibli sa santé, sans affoiblir néanmoins le zéle qui le dévoroit. Il en donna d'abord de nouvelles preuves par son application à cultiver, ou perfectionner tout le bien, que son Prédécesseur avoit commencé, & à déraciner un reste de superstitions, dont on n'avoit pû encore désabuser entiérement ces Peuples. Le Ciel répandit de nouvelles Bénédictions sur les Entreprises d'un Prélat, qui ne cherchoit en toutes choses, que les intérêts de JESUS-CHRIST, & qui étoit toujours prêt à donner sa vie pour le Salut de son Troupeau. Ce fut le vingt-sixiéme de Juin 1607 qu'il mourut à Manille, en grande opinion de sainteté (2).

(1) Commissi Gregis curam suscipiens, Indos ab injuriis, iniquisque Rectorum, potentiorumve liberare vexationibus viriliter aggressus est; nec minis eorum fractus aut contumeliis ab incepto destitit. Hispanos etiam suos moribus depravatis gregem inficientes coercere, & in ordinem continere solicitè curavit. Mirum eâ ratione quot Infideles ad Christum adduxerit, adeo ut ex tribus Provinciis, quibus constat illa Diœcesis, duas fere integras converterit, &c. *Echard. ut sp. ex Jo. Lopez.*

(2) His strenuè incumbebat, cùm Manilensis... Præsul F. Dominicus de Salazar è vivis sublatus est: cujus obitus ut primùm in Hispania auditus, mox ejus loco Michaël

JÉRÔME XAVIERRE, GÉNÉRAL DES FF. PRESCHEURS, CONFESSEUR ET CONSEILLER DU ROY CATHOLIQUE PHILIPPE III, ET CARDINAL DE SAINT SIXTE.

JÉRÔME XAVIERRE.

Fernandez, Plodius, Fontana, Echard, &c.

LA Ville de Saragoſſe, Capitale du Royaume d'Aragon : fut la Patrie de JERÔME XAVIERRE ; qui avoit reçu beaucoup d'éclat de la Nobleſſe de ſa Famille, & qui lui en communiqua davantage par ſes Vertus, & par les Dignités dont ſon mérite fut honoré. Il fit ſes premiéres Etudes, & prit l'Habit de ſaint Dominique dans la même Ville.

I. Commencemens de Xavierre.

Ses talens cultivés avec ſoin, le mirent bientôt en état de répondre à ſa Vocation, & de remplir avec ſuccès tous les Emplois, par leſquels on le fit paſſer, avant que de le charger du Gouvernement de tout l'Ordre. Pendant les Exercices ordinaires de l'Ecole, Xavierre ſe fit toujours diſtinguer, & par la juſteſſe de ſon eſprit, & par la pureté de ſes mœurs ; ſurtout par une modeſtie pleine de pudeur, qui ne lui permettoit point de s'admirer luimême, pendant que les autres lui applaudiſſoient. Ses rapides progrès dans les Sciences, & le talent de la Parole, joint à une prudence qui ſurpaſſoit bien ſon âge, le firent d'abord conſidérer comme un Sujet, qui ne promettoit rien de médiocre, ſoit qu'on voulut l'appliquer au Miniſtére de la Prédication, ou à l'Emploi de Profeſſeur, ou enfin à la conduite des Ames.

II. Il brille dans les Chaires, & dans les Ecoles.

Les Supérieurs l'obligérent d'abord à répandre dans les Ecoles, les lumiéres qu'il y avoit puiſées ; & on lui permit de ſuivre en même tems le zéle, qui le portoit à travailler au Salut des Fidéles. Pendant quatorze ans, qu'il remplit la premiére Chaire de Théologie dans l'Univerſité de Saragoſſe, il ſe fit une grande réputation parmi les Sçavans de ſa Nation. Mais il ne prêcha pas avec moins d'honneur, ni avec moins de fruit, dans pluſieurs Villes d'Eſpagne (1).

noſter ſubjectus eſt à Rege Philippo III, nemine prorſus pro eo agente : quem Rex optimè ſciens ex effuſa in egenos caritate pauperrimum, obtinendiſque & ſolvendis Romæ Litteris Proviſionum Apoſtolicis imparem, Regiis eas expediri ſumtibus & nomine, tranſmittique imperavit : quas & à Clemente VIII, die 15 April. anni 1602 datas accepit. Novam verò Eccleſiam Metropolitanam pari zelo Fidei & animarum, ſummâ vigilantiâ, miro paupertatis, & effuſæ in pauperes caritatis exemplo, verbo, & opere rexit integerrimè ad obitum uſque, defunctus Manilæ cum ſanctitatis opinione 26 Junii 1607. *Echard. Ibid.*

(1) F. Hieronimus Xavierre Aragonus illuſtri ſanguine Cæſaraugustæ natus, ingenuus adoleſcens, & magnæ ſpei, ordini nomen dedit in patria, quem amplexus egregiis ſuis dotibus deinceps plurimùm illuſtravit. Inter nominatiſſimos Regni Theologos Eruditione ſua non parùm emicuit ; nam &



LIVRE XXXII.

JÉRÔME XAVIERRE.

Son Couvent de Saragosse voulut l'avoir pour Supérieur ; & bientôt après il fut elû Provincial de la Province d'Aragon. Ce fut dans cette Place que Xavierre parut en mériter une plus élevée. L'amour de la régularité, ou le zéle de la Discipline, ne le porta jamais à contrister quelqu'un de ses Freres, par une Correction trop forte, ou déplacée. Et son caractére de douceur ne fut point préjudiciable à la vie réguliére, lorsqu'il fallut montrer de la fermeté. Il sçut se faire aimer en punissant les fautes, & craindre en les pardonnant: Talent bien rare, & bien estimable dans un Supérieur. Il n'est pas donné à tous, de réunir ensemble ces grandes qualités, qui ne sont ordinairement le partage, que d'un génie heureux, & élevé, attentif à perfectionner par la réflexion ce qu'il a reçu de la nature.

III. Provincial d'Aragon, il conduit sa Province avec beaucoup de sagesse.

Pendant que Xavierre conduisoit sa Province d'Aragon, on travailloit à Rome à la Canonisation de saint Raymond de Pégnafort ; & le zélé Provincial n'épargna ni soins, ni dépenses, pour la conclusion de cette Affaire, que les Rois Catholiques, les Evêques d'Espagne, & toute la Nation faisoient solliciter depuis long-tems. Il se rendit à Rome dès les premiers mois de l'an 1601, & sa présence ne fut point indifférente. La Canonisation du saint Docteur, se fit avec beaucoup de solemnité, le vingt-neuf d'Avril de la même année ; & quinze jours après, le Chapitre Général des FF. Prêcheurs s'étant assemblé, dans le Couvent de la Minerve, pour donner un Supérieur à tout l'Ordre, Jérôme Xavierre fut élû unanimement. Cette Election, dit Fontana, plût infiniment au Pape Clément VIII, qui connoissoit bien les vertus, & la capacité du Sujet ; aussi Sa Sainteté ne lui refusa-t-elle rien de tout ce qu'il voulut demander, pour le bon Gouvernement, & l'honneur de son Ordre (1).

Bullar. Ord. Tom. V, pag. 580.

IV. Il est fait Général de tout l'Ordre.

V. Il est d'abord occupé de deux grands objets.

Deux objets occupérent d'abord le nouveau Général ; les Missions dans les Pays Etrangers, pour la Propagation de la Foi ; & les célébres Disputes touchant les secours Divins, commencées sur la fin du Siécle précédent en Espagne, & conti-

quatuordecim annis solidis sacram Doctrinam Professus... & in Universitate Cæsaraugustana primam Theologiæ Cathedram diu rexit. Nec minus facundiâ inclaruit Ecclesiastes habitus eloquentissimus, in majoribus Hispaniæ civitatibus per quadragesimam, summo concursu, plausu, & fructu auditus, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 343.

(1) Placuit supra modum Electio facta Pontifici Maximo Clementi VIII, ut pote de viro conspicuo; cujus Doctrina, virtutes, & mores eidem innotuerant. Quare ab eodem benignissimè receptus, cuncta quæ in Ordinis commodum petiit, impetravit. *Fontan. in Monum. Dom. ad An.* 1601. *pag.* 566. *Col.* 2.

nuées

nuées depuis à Rome. Xavierre se trouva à presque toutes les Congrégations, qui se tinrent en présence du Pape Clément VIII, les années 1602, 1603, & 1604. Il y parla quelquefois, & il vit avec plaisir les applaudissemens, qu'on y donna au sçavant Thomas de Lémos. Il lût, & examina avec beaucoup de soin, tous les Mémoires, & les autres Ecrits, qui furent présentés à Sa Sainteté, ou aux Congrégations, par les Théologiens de l'une & de l'autre Ecole. Sans entrer ici dans aucun détail, nous pouvons dire que dans le cours de cette grande Affaire, notre Général fit paroître autant de sagesse, de prudence, & de modération, que de lumiéres, & d'attachement à la pure Doctrine de saint Augustin, & de saint Thomas.

Quelque importante que lui parut, & que fut en effet, une Affaire de cette nature, elle ne lui fit point perdre de vûe celle, qui regardoit la Prédication de l'Evangile parmi les Infidéles, & la défense de la Foi dans les Provinces, où elle étoit vivement attaquée par les nouvelles Hérésies. A l'exemple de ses Prédécesseurs, il ranima par ses Exhortations, ou par ses Lettres, le zéle de ses Religieux. Il soutint & consola ceux qui se trouvoient le plus exposés à la persécution, dans quelques parties de l'Europe, particuliérement dans le Nord, dans la Grande-Bretagne, & dans les Provinces-Unies. Il fit partir d'Espagne plusieurs Prédicateurs, les uns pour les Indes Occidentales, ou l'Amérique; les autres pour l'Asie, c'est-à-dire, pour l'Arménie, les Isles Philippines, la Chine, & le Japon. Enfin il loua, & approuva le zéle de ceux, qui s'offrirent à aller annoncer JESUS-CHRIST, dans l'Empire des Abissins, & dans le Royaume de Congo en Affrique. Nos Annalistes ont parlé des Travaux, & de la mort précieuse de la plûpart de ces fervens Missionnaires.

VI. Zélé pour la défense, & la Propagation de la Foi.

Vide Monum. Domin. An. 1602, 1603, 1604, &c.

Un Supérieur aussi zélé pour la gloire de Dieu, & l'honneur de son Ordre, ne pouvoit manquer de vigilance pour le soutien de la régularité, ni d'estime pour ceux qui l'aimoient, & qui travailloient avec succès à la faire fleurir. Cependant il se laissa prévenir contre un des plus saints Religieux, que l'Ordre de saint Dominique eût alors en France. Le fameux Sébastien Michaëlis, tout rempli de l'esprit de son bienheureux Patriarche, ne pensoit qu'à faire revivre ses Maximes, & l'ancienne ferveur de ses premiers Disciples. Il avoit déja rassemblé plusieurs Religieux, dévoués comme lui à la Pénitence, & dont la sainte Vie dans le Couvent de Toulouse, répandoit au loin la bonne odeur de JESUS-CHRIST. Ce fut contre ce Ref-

VII. Il se laisse prévenir contre le célébre Michaëlis.

LIVRE XXXII.

JÉRÔME XAVIERRE.

taurateur de la Discipline réguliére, qu'on osa porter des plaintes à notre Général: & on réussit pour quelque tems à lui faire croire, que la Réforme du Pere Michaëlis, ne tendoit qu'à la désunion de l'Ordre, & par conséquent à sa destruction.

VIII. Lui rend justice.

Le Pere Général l'ayant apellé à Rome, lui fit d'abord sentir son mécontentement. Mais le Serviteur de Dieu n'eut point de peine à le détromper, & à le rassurer. Le simple exposé de ses desseins, & des moyens qu'il employoit pour en procurer le succès, fut pour le Pere Xavierre un véritable sujet de consolation. Il admira le zéle, & le courage de ce grand Homme. Lui applaudit: l'exhorta à la persévérance; lui promit sa protection, & lui souhaita celle du Seigneur. Tandis que le P. Michaëlis revenoit continuer avec une nouvelle ferveur, ce qu'il avoit si heureusement commencé dans la Province de Toulouse, le Pere Général fit sa Visite dans celles d'Italie; & entra ensuite dans ce Royaume, pour se rendre en Espagne.

IX. Chapitre qu'il tient à Valladolid.

Le Chapitre Général, qu'il assembla à Valladolid dans le mois de May 1605, lui fit d'autant plus d'honneur, qu'il fut illustré par la présence, & la libéralité Royale de Don Philippe III. Ce Monarque assista plusieurs fois, avec toute sa Cour, aux Actes Scholastiques, & aux Prédications, qui firent une partie de la solemnité du Chapitre. Dans les fréquens entretiens qu'il voulut bien avoir avec le Pere Général, il commença à l'aimer, & à goûter son caractére d'esprit. Il trouvoit tant de plaisir dans la douceur de sa conversation, tant de prudence & de sagesse, dans la réponse aux Questions qu'il lui faisoit; que Sa Majesté résolut dès-lors de s'attacher un homme, en qui il admiroit également la pureté des mœurs, & la supériorité des talens. Lui ayant persuadé de faire désormais son séjour en Espagne, le Roy lui donna toute sa confiance, le prit pour son Confesseur, & le mit au nombre de ses Conseillers d'Etat (1). Il étoit déja Grand-d'Espagne; on sçait que, par la faveur des Rois Catholiques, cette qualité est donnée à tous les Généraux des FF. Prêcheurs.

X. Philippe III, le prend pour son Confesseur, & l'un de ses Conseillers.

(1) Gallias ingressus in Hispanias se contulit, ubi Comitia Ordinis Pinciæ anno 1605, habenda indixerat: & revera habita sunt, & fuere solemnissima, Rege Catholico Philippo III. Capitulum sua cohonestante præsentia, & regia munificentia fovente, & ornante. Tum verò Rex Magistri consuetudine frequenter usus, & ex familiaribus Colloquiis prudentiam viri attendens, quam integerrimi, & suavissimi mores ornabant, eum arbitrum conscientiæ, & à consiliis status sibi delegit; & ut arctiùs sibi devinciret, eum summo Pontifici proponit purpurâ donandum. Annuit Paulus V, &c. *Echard. Tom. II, pag.* 343.

XI. Lui fait donner la Pourpre.

L'expérience, que Philippe III faisoit dans toutes les occasions, de la capacité, & de la probité de Xavierre, le lui rendant toujours plus cher, il demanda pour lui le Chapeau de Cardinal, & la faculté de continuer, sous la Pourpre, à gouverner tout son Ordre, comme il faisoit auparavant. Paul V, qui avoit succédé au Pape Clément VIII, accorda volontiers la premiére de ces Demandes : mais ce ne fut que dans la Promotion des quatre tems de Décembre 1607, que notre Général fut aggregé au Collége des Cardinaux, avec le Titre de Saint Sixte, selon Fontana.

In The. Dom. p. 38. Col. 1.

XII. Il avance les Affaires de son Ordre.

Avant ce tems là, & parmi les autres occupations, que pouvoient lui donner les Affaires du Prince, il avoit avancé, avec son zéle ordinaire, celles de son Ordre. Déja dans le Chapitre de Valladolid, où Thomas Malvenda fut chargé du soin d'écrire nos Annales; le Pere Général, toujours porté à favoriser la Réforme, & procurer la tranquillité aux Religieux, qui se faisoient un devoir de l'embrasser, avoit érigé deux Congrégations pour cet effet; l'une dans la Province de Saint Pierre Martyr, l'autre dans celle de Sainte Catherine. Et afin de rendre plus ferme, ou plus parfaite la régularité, que le Pere Michaëlis établissoit en France, le Général fit ordonner par un Décret du Chapitre, que les Couvens, ou Monastéres Réformés, ne seroient point visités par un Provincial, qui n'auroit pas lui-même embrassé la Réforme.

XIII. Et celles des Missions.

Xavierre profita encore de l'occasion, que lui présentoit le Chapitre pour envoyer dans les Indes, des Ministres de la Parole. Il eût le plaisir d'en trouver plusieurs, qui n'attendoient que leur Mission, pour aller chercher dans les Pays les plus reculés, un travail dont la Couronne du Martyre étoit quelquefois la récompense. C'est ce qui étoit arrivé les années précédentes, aux Peres Paul de Mesquita, & Gaspard Sà, Portugais, qui avoient long-tems travaillé à la Conversion des Infidéles dans les Isles Molucques. Le Pere Sylvestre Figuerete avoit eû le même sort : & ces considérations ne servirent qu'à enflammer davantage le zéle de ceux, que le Général avoit destinés, pour le Royaume de Cambaye, partie considérable de l'Inde, dans l'Empire du Grand Mogol.

Monum. Dom. pag. 568.

Pag. 673.

Pendant que le zélé Cardinal cherchoit à procurer la connoissance de JESUS-CHRIST aux Indiens, il n'oublioit pas les besoins des Catholiques persécutés en Angleterre. Il fit entrer dans ce Royaume plusieurs Religieux des Provinces voisines, & chargea particuliérement le Provincial d'Irlande de donner

Ex Regest. ejusd. Mag. Ord.

LIVRE XXXII.

JÉRÔME XAVIERRE.

toutes ses attentions, pour que les Fidéles ne manquassent pas de secours spirituels, dans un tems, où le feu de la persécution les leur rendoit si nécessaires. Ce fut par le même zéle de la Religion, que notre Cardinal fonda dans la Ville de Konigsgratz dans la Bohême, un Collége général, pour y élever des Sujets capables de soutenir la Foi parmi ces Peuples, & de combattre les Hérésies.

XIV. Fondations.

La faveur du Prince le mit en état de procurer divers avantages à son Ordre. Il fit ériger en Universités Privilégiées, nos Colléges de Valladolid dans la vieille Castille, de Saragosse dans le Royaume d'Aragon, & de Lérida dans la Principauté de Catalogne. Il fit faire de grandes réparations au Couvent de Calarvéga, lieu de la naissance de saint Dominique; & à celui de saint Sixte à Rome.

XV. Priviléges obtenus.

Ibid.

Il n'y avoit pas encore un an que Jérôme Xavierre avoit été honoré de la Pourpre; & il se disposoit à retourner en Italie, avec la qualité de Viceroy de Naples, lorsque le Seigneur l'apella à lui l'an 1608, le second jour de Septembre selon son Epitaphe, ou le huitiéme selon Fontana (1). Il mourut à Valladolid; mais son Corps fut transporté depuis avec honneur à Saragosse (2). Les sentimens de piété, de zéle, & de Religion, dont ce grand Personnage parut toujours animé, sont bien représentés dans une de ses Lettres aux jeunes Religieux de son Ordre. On la jointe au petit Traité de la Vie Spirituelle de D. Barthelemy des Martyrs, & M. Godeau Evêque de Vence, nous l'a donnée en François.

XVI. Mort de ce Cardinal.

(1) Moritur Vallisoleti, heu citò nimis! 8 Septemb. hoc anno, maximo Religionis damno, dum plurima in singulare Ordinis incrementum expectarentur bona, noster Cardinalis Xavierrus (ex propinato veneno quidam credidere) destinatus prorex in Neapolitano Regno, à Philippo III, Hispaniarum Monarcha. *Fontan. in Monum. pag.* 577. *Col.* 1.

(2) Mortuus erat Pinciæ, sed exindè cum solemni Pompa corpus ejus Cæsaraugustam translatum fuit, &c. *Echard. Tom. II, p.* 343.

Fin du trente-deuxiéme Livre, & du quatriéme Tome.



TABLE DES MATIÉRES CONTENUËS DANS CE QUATRIÉME VOLUME.

A

B

G

L

M

R

S

T

V

X

Z

Fin de la Table des Matiéres du quatriéme Volume.

FAUTES A CORRIGER.

Page 20, *ligne* 8, c'est-à-dire beaucoup : *lisez*, c'est dire.
28, *lig.* 3, convalence, *lig.* convalescence.
45, *lig.* 1, Château de Romorantin, *lis.* Rémorentin.
52, *lig.* 6, Nicola, *lis.* Nicolas.
53, *Not.* 1, superetilem, *lis.* *supellectilem.*
81, *lig.* 22, ce Fleaux, *lis.* ce Fleau.
90, *lig.* 25. vingt-un, *lis.* vingt-une.
96, *Not.* delicamenta sequarium, *lis.* *deliramenta sequacium.*
103, *Not.* 2, Ve, *lis.* *Vel.*
209, *lig.* 13, des nouvelles, *lis.* de nouvelles.
214, *lig.* 17, du Peres, *lis.* du Pere.
276, *lig.* 10, différens sexe, *lis.* différent sexe.
296, *lig.* 12, deux Diocéses; *lis.* deux Diocèses.
348, *lig.* 25, Prétendu Réforme, *lis.* Prétenduë Réforme.
355, *lig.* 42, cabaler son Autorité, *lis.* contre son Autorité.
364, *lig.* 8, quilstruisent in, *lis.* qui instruisent.
377, *lig.* 41, voulu s'assûrer, *lis.* voulut s'assûrer.
382, *lig.* 40, ses craintes étoient fondés, *lis.* étoient fondées.
408, *lig.* 7, vérités prêchés, *lis.* Prêchées.
491, *lig.* 29, auroient été, *lis.* auroit.
Ibid. *lig.* 33, Duc de Candie, *lis.* de Gandie, *Idem pag.* 495, *lig.* 9.
498, *lig.* 40, qui l'embrassoit, *lis.* qui l'embrasoit.
511, *lig.* 42, sancti Crucis, *sanctæ Crucis.*
537, *lig.* 12, ayant été Préfet, *lis.* ayant été fait Préfet.
538, *lig.* 27, & quoique, *effacez* &.
552, *lig.* 7, d'être Catholique, *lis.* Catholiques.
553, *lig.* 42, Votæ discrimine, *lis.* *Vitæ discrimine.*
560, *lig.* 36, est elle bien différentes, *lis.* bien différente.
567, *lig.* 31, Dignité d'Archevêché, *lis.* d'Archevêque.
630, *lig.* 29, Vierges consacrés, *lis.* consacrées.
633, *lig.* 1, N'en voulut, *lis.* Il n'en voulut.
673 *lig.* 14, le Trône Portugal, *lis.* de Portugal.
704, *lig.* 11, avoient causées, *lis.* causée.
723 *lig.* *Not.* *Gratulo* *lis.* Gratulor.
740, *lig.* 27, celui est souillé, *lis.* qui est souillé.

De l'Imprimerie de QUILLAU.



